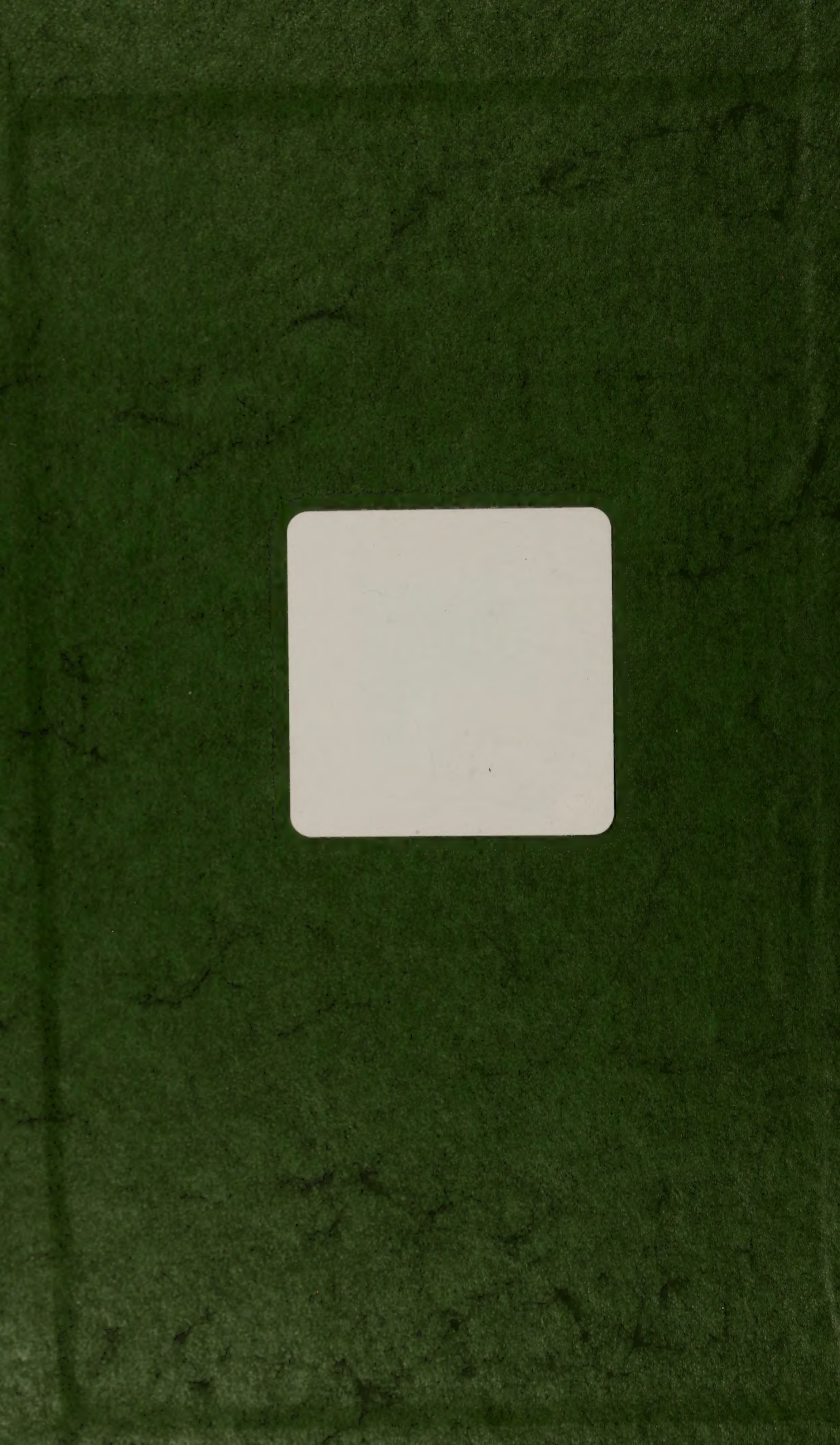




SAINT GILLES

SA VIE, SES RELIQUES
SON CULTE
EN BELGIQUE ET DANS LE NORD DE LA FRANCE

ESSAI D'HAGIOGRAPHIE

PAR

L'ABBÉ **ERNEST REMBRY**

CHANOINE HONORAIRE DE LA CATHÉDRALE DE BRUGES.

Ouvrage orné de six planches et d'un bois gravé dans le texte.

Post sacræ doctrinæ divinarumque scripturarum studium, aliud nullum est reipublicæ christianæ vel utilius vel salubrius exercitium, quam, in eruendis indagandisque sanctorum hominum gestis et vitis, tempus operamque suam strenue collocare.

ARN. RAISSIUS, *Ad Natales SS. Belgii J. Molani Auctarium*, Epist. dedicat., p. 1.

TOME SECOND

BRUGES
EDW. GAILLIARD, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
1881-1882.

SAINT GILLES

IMPRIMATUR

Brugis, 17ᵃ Decembris 1881.

J.-A. SYOEN, Can. Libr. Cens.

SAINT GILLES

SA VIE, SES RELIQUES
SON CULTE
EN BELGIQUE ET DANS LE NORD DE LA FRANCE

ESSAI D'HAGIOGRAPHIE

PAR

L'ABBÉ **ERNEST REMBRY**

CHANOINE HONORAIRE DE LA CATHÉDRALE DE BRUGES.

Ouvrage orné de six planches et d'un bois gravé dans le texte.

Post sacræ doctrinæ divinarumque scripturarum studium, aliud nullum est reipublicæ christianæ vel utilius vel salubrius exercitium, quam, in eruendis indagandisque sanctorum hominum gestis et vitis, tempus operamque suam strenue collocare.

Arn. Raissius, *Ad Natales SS. Belgii J. Molani Auctarium*, Epist. dedicat., p. 1.

TOME SECOND

BRUGES

EDW. GAILLIARD, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

1881.

LIVRE III

CULTE DE SAINT GILLES

EN BELGIQUE

ET DANS LE NORD DE LA FRANCE

SECTION PREMIÈRE

CHAPITRE UNIQUE

RECHERCHES SUR LES ORIGINES DU CULTE DE SAINT GILLES EN BELGIQUE ET DANS LE NORD DE LA FRANCE

En dépit des commotions sociales et religieuses qui ont bouleversé notre sol, malgré les Gueux et les révolutionnaires français du XVIIIe siècle, saint Gilles est encore aujourd'hui l'un des Saints les plus populaires de nos contrées. Dans quelques endroits, il est vrai, le culte du saint abbé a perdu son ancien lustre; mais presque partout où s'élève une église ou une chapelle sous le vocable de l'humble solitaire, ce culte est resté vivace, et la dévotion du peuple se traduit par des témoignages d'amour et de vénération, dignes des plus beaux siècles de foi. D'où peut venir la popularité de ce culte ? Saint Gilles était grec d'origine; il passa la majeure partie de sa vie dans le Midi de la France, en ermite d'abord, puis comme abbé d'un monastère. Jamais il n'a mis le pied dans nos pro-

vinces, soit pour évangéliser nos ancêtres, soit pour les édifier par le spectacle de ses vertus. Et cependant, depuis des siècles, une auréole de gloire rayonne autour de son nom; les sanctuaires bâtis à sa mémoire ont le privilége d'attirer des flots de pèlerins, qui viennent baiser à l'envi ses précieuses reliques, se prosterner devant ses images, implorer son secours.

A quelle époque, par qui et dans quelles circonstances, le culte de saint Gilles fut-il introduit en Belgique et dans le Nord de la France ? Telles sont les questions passablement épineuses, qui forment l'objet de ce chapitre, et il faut convenir qu'il n'est pas aussi facile de les résoudre avec précision, que de les poser. " Rien d'étonnant, dirons-nous avec un laborieux écrivain. Les questions d'origine, en histoire, sont pour la plupart environnées de ténèbres plus ou moins épaisses" (1). Puissent nos recherches répandre un peu de jour sur un sujet, qui, dans son ensemble du moins et malgré tout son intérêt, n'a jamais exercé la plume de nos hagiographes!

Pour ne pas nous exposer à faire fausse route dans cette voie inexplorée, nous avons eu recours aux lumières du R. P. Charles Cahier, de la Compagnie de Jésus, que son immense érudition et ses nombreux travaux, surtout ses *Caractéristiques des Saints dans l'art populaire* (2), ont mis au premier rang des hagiographes modernes (3). Voici les renseignements fournis par le savant religieux, et contenus dans ses deux lettres, écrites de Paris, sous les dates du 26 Février et du 1er Mars 1872.

---

(1) CLAESSENS, *Les Civilisateurs chrétiens de la Belgique*, Liége 1872, Introduction, p. 4.

(2) Paris 1867. — L'ouvrage forme deux splendides volumes in-quarto, à deux colonnes, ornés d'une foule de gravures.

(3) M. le chanoine Dehaisnes, archiviste du département du Nord, à Lille, qui nous avait suggéré l'idée de recourir au P. Cahier, a eu la gracieuseté de nous recommander, par lettre, à l'éminent écrivain et nous a ménagé ainsi un accueil d'une bienveillance exceptionnelle. Nous sommes heureux de pouvoir lui réitérer ici nos remercîments pour son excellent conseil et son obligeante intervention.

Après quelques excuses sur son incompétence, excuses dictées par l'humilité, le P. Cahier s'exprime de la sorte dans sa première lettre :

" Je me suis interdit depuis longtemps toute recherche sur un terrain trop spécial.... Cependant, si vous voulez un aperçu quelconque sur la manière dont S. Gilles sera devenu populaire au Nord de la France, aux bords du Rhin et dans la Grande-Bretagne, je soupçonne que voici sujet à réflexion. Ce Saint, grec, dit-on, mais dont presque toute la vie est renfermée dans le Languedoc, paraît s'être trouvé en relation avec les rois Mérovingiens ou Carlovingiens. C'était déjà quelque chose pour étendre sa renommée jusque dans les Flandres, fief de nos premières races, et aussi dans l'Allemagne Rhénane. Il faut peut-être tenir compte aussi d'un autre élément, qui persiste surtout dans l'ancienne Belgique de César. Le comte Ægidius, maître des milices en Gaule, sur la fin du V[e] siècle, semble avoir été nommé roi par les Francs ou les Gaulois, et soutint des guerres glorieuses, dont l'histoire ne tient pas assez compte (1). Les paysans de Picardie,

---

(1) Le comte Gilles fut nommé chef de la milice romaine dans les Gaules, par l'empereur Majorien, en 457 (d'autres disent 458), et se signala par de nombreuses victoires remportées sur les Visigoths. C'était le temps où les Francs Saliens, fatigués des excès de leur roi Childéric I[er], venaient de chasser ce monarque débauché; ils offrirent la couronne au comte Gilles, qui l'accepta et se maintint au pouvoir jusqu'en 464, époque à laquelle Childéric fut rappelé, par ses sujets, de la Thuringe, où il s'était réfugié. En 461, Ricimer, après avoir tué l'empereur Majorien, mit sur le trone Libius Sévère, homme insignifiant, au nom duquel il gouverna; la province des Gaules, refusant de reconnaître le nouvel état des choses, se sépara de l'Empire, et le comte Gilles se déclara indépendant dans la partie romaine (MOELLER, *Cours complet d'histoire universelle*, tom. III, Tournai 1867, p. 280); de là maints combats, dont notre héros sortit victorieux, avec l'aide des peuples, qu'il avait su gagner à sa cause. Le roi Childéric, rentré en possession de ses états, défit à son tour le comte Gilles, qui courut s'enfermer dans la ville forte de Soissons, lieu ordinaire de sa résidence, où il mourut en cette même année 464.

Le savant jésuite Gilles Boucher (*Bucherius*) parle, avec grands éloges, du comte Gilles, dans son *Belgium Romanum Ecclesiasticum et Civile* (Leodii 1656), et consacre bon nombre de pages à la description des faits et gestes de ce seigneur (pp. 528 et suiv.).

du Soissonnais, et autres, montrent encore çà et là des emplacements militaires (ou qu'ils disent tels), et qui conservent le nom populaire de *camps de Gilles*. Si cet homme remarquable a guerroyé d'une façon éclatante dans nos provinces septentrionales, son nom célèbre a pu patronner la réputation ecclésiastique de son homonyme Languedocien. Je vous donne cela pour valoir autant que de raison, comme disent les jurisconsultes. "

Dans sa seconde lettre, le P. Cahier émet les considérations suivantes, qui méritent toute notre attention :

" L'église de Saint-Gilles, dans la ville du même nom, près de Nimes, est un des plus beaux édifices dus à l'art roman de la France méridionale. Elle conserve encore des sculptures merveilleuses pour l'époque (XI[e] ou XII[e] siècle). Cf. TROYA, *Storia d'Italia*, t. II, p. 732 sq; mais notez que cet auteur est

---

Gilles n'était pas seulement un valeureux capitaine, mais un excellent chrétien, dont les bonnes œuvres et les mœurs pures sont vantées par l'histoire : *Erat Ægidius*, lisons-nous dans Bucherius, *bello juxta et pietate conspicuus. Bello quidem* MULTA VIRI STRENUI ET MAGNANIMI OPERA EDIDISSE, *testis est Priscus in excerptis. Idatius autem virum non* INSIGNEM *dumtaxat*, ET UTRIUSQUE MILITIÆ COMITEM, *sed et* DEO BONIS OPERIBUS, UT FAMA COMMENDAT, COMPLACENTEM *memorat* " (op. cit., p. 529, col. 1).

Durant les huit années de son règne sur les Francs, Gilles se servit constamment de son autorité pour protéger et faire fleurir la religion : *Nec dubito*, dit Bucherius, *quin Ecclesiæ commodis, jam bellis liber, totus incubuerit;* VIR, *ut Idatius*, DEO BONIS OPERIBUS COMPLACENS, *vel ut Paulinus*, VIRTUTE QUIDEM ILLUSTRIS, SED MORIBUS ALMIS FIDEQUE CLARIOR, MAJOR ET CELSIOR, *unde et Sancti Martini invocatione, et constanti pietate victor. Ac primum Belgium nostrum, Francorum hactenus idololatria fœdatum, pristino nitori reddere laboraverit. Quo fine superstites Episcopos animaverit, recrearit, et in pristinam auctoritatem restituerit* (op. cit., p. 532, col. 1). *Prorsus in utraque Belgica stricte sumpta sub Trevirensi Remensique Metropolitanis adeo ferventibus, adeo sub Ægidio animatis, magnum tunc Fidei incrementum splendoremque fuisse, pœne certa illatio est, stetitque iste Fidei vigor saltem ad octavum deinceps annum, quo et ipse stetit Ægidius, et petulantior rex Childericus procul a Belgica trans Rhenum in Thoringia ipsa versabatur* (op. cit., p. 534, col. 1).

Une bravoure consommée, de nombreux et éclatants faits d'armes, une vie pure et féconde en bonnes œuvres, la religion défendue et propagée sous son règne, tels étaient donc les titres du comte Gilles à l'admiration reconnaissante de ses contemporains et de la postérité. Un homme de cette valeur a dû laisser des traces profondes de son passage, et les souvenirs dont parle le P. Cahier, en fournissent la preuve.

très-partial pour les Visigoths, et leur attribue bien des œuvres dont l'origine est discutable. Quoi qu'il en soit, l'église de Saint-Gilles était un des monuments que devait avoir vus tout architecte du moyen âge qui se respectait. Un tour d'Europe ou de France (à la façon de Villard de Honnecourt) (1) ne pouvait guère manquer de comprendre l'examen, le dessin même de la *vis* (escalier tournant) *de Saint-Gilles* (2).

---

(1) Villard de Honnecourt nous a laissé l'histoire de son voyage. Ce manuscrit a été publié, pour la première fois en 1858, sous ce titre : *Album de Villard de Honnecourt, architecte du XIII[e] siècle, manuscrit publié en fac-simile, annoté, précédé de considérations sur la renaissance de l'art français au XIX[e] siècle, et suivi d'un glossaire, par J. B. A. Lassus; ouvrage mis au jour après la mort de M. Lassus, et conformément à ses manuscrits, par Alfred Darcel*, Paris 1858, in-4, de XXII-233 pp., orné de 72 pl. (BRUNET, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, tom. V, 2[me] partie, Paris 1864, col. 1233.)

(2) " C'est une espèce de voûte annulaire rampante, disposée pour soutenir les marches d'un escalier tournant autour d'un noyau plein..... Elle est composée de neuf cordons de pierre, qui forment à la fois la voûte de l'escalier inférieur et les supports des degrés supérieurs, présentant ainsi l'effet de l'intérieur d'un véritable limaçon dont l'ombilic répondrait au noyau de l'escalier " (DE SIVRY et CHAMPAGNAC, *Dictionnaire géographique, historique, descriptif, archéologique des pèlerinages anciens et modernes et des lieux de dévotion les plus célèbres de l'univers* [coll. Migne], tom. II, Paris 1859, col. 86).

" La vis de Saint-Gilles, autrefois le but des pèlerinages de tous les compagnons tailleurs de pierre, est située dans l'angle formé par l'intersection du mur collatéral gauche et du transept. Son appareil est d'une perfection merveilleuse. La construction de cet escalier passe encore pour un modèle de stéréotomie, et il a donné son nom à la plus élégante des voûtes rampantes en spirale. Vraisemblablement, sa destination était d'établir une communication avec des galeries supérieures " (MÉRIMÉE, *Notes d'un voyage dans le Midi de la France*, Bruxelles 1836, p. 318).

Une seconde vis, formant le pendant de celle qui subsiste encore, fut démolie par les religionnaires, en 1622, avec le magnifique clocher romano-byzantin, auquel elle conduisait (TEISSONNIER, *Notice historique sur Saint Gilles*, p. 176).

Voyez aussi, sur la vis de Saint-Gilles, D'ÉVERLANGE, *Saint Gilles et son pèlerinage*, 4[e] édit., Avignon 1879, pp. 155, 156. Le texte est accompagné d'une eau-forte représentant les ruines de l'ancien chœur de l'église abbatiale de Saint-Gilles et de la tour qui renferme la fameuse vis. Cette eau-forte a été gravée d'après une photographie, prise par M. Méphisto, d'Arles, et dont M[me] Parrier a eu la bonté de nous offrir une superbe épreuve.

On trouve une planche, reproduisant la même vue, dans l'*Album archéologique et description des monuments historiques du Gard*, par Simon Durant, Henri Durand et Eugène Laval, Nimes 1853 (pl. XVIII, en regard de la p. 94).

Cela passait pour une merveille en fait de coupe de pierres. En conséquence un maître de l'art ne pouvait manquer de rappeler S. Gilles à son retour, et la réputation du Saint s'en accroissait d'autant par tout pays de l'Église latine.

“ Ajoutez que les Raymond, comtes de Saint-Gilles, se firent un grand nom dans toute la chrétienté. Raymond IV refusa la couronne de Jérusalem, à la première croisade; et sa renommée se trouva prendre place à côté de celle de Godefroid de Bouillon. Ses successeurs gâtèrent un peu la réputation ainsi acquise, mais ne laissèrent pas que d'occuper l'Église, par l'appui qu'ils prêtèrent aux Albigeois. Le comté de Saint-Gilles demeurait leur titre, quoiqu'ils eussent bien d'autres possessions, et nos ancêtres s'accoutumèrent ainsi à ne pas perdre de vue la cité bâtie sur l'ermitage du Saint. Les conséquences me semblent sauter aux yeux. Resterait à voir, d'après l'époque des fondations faites en Belgique, en Angleterre, en Écosse, etc., si la renommée s'influençait du comte Ægidius, des comtes Raymond, ou de la célèbre église.

“ C'est ce que je vous laisse à peser, puisque vous avez pris cette tâche et possédez de nombreux matériaux pour une circonscription locale importante.

“ Il ne faut pas d'ailleurs oublier que Paris étant jadis le chef-lieu des études théologiques depuis le XIIe siècle, bon nombre d'évêques y avaient passé leur jeunesse. Les dévotions françaises devaient donc rayonner de là sur la plus grande partie de l'Europe. ”

Une autre origine probable du culte de saint Gilles dans nos provinces nous a été signalée par feu M. le chanoine De Ridder, secrétaire de l'archevêché de Malines, enlevé trop tôt

---

Pour tous détails sur la structure des anciens escaliers à vis du moyen âge, consultez Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, tom. v, Paris 1861, v° *Escalier*, § *Escaliers intérieurs*, pp. 295 et suiv., avec nombreuses gravures.

aux lettres et à ses nombreux amis (1). Voici ce que nous écrivait ce savant ecclésiastique, à la date du 1er Octobre 1871:

« J'ai parcouru hier la légende de St Gilles dans Jacques de Voragine, et une réflexion m'est venue que je prends la liberté de vous communiquer. La voici :

« Vous connaissez, par les canons du concile de Leptines et par d'autres de la même époque, combien nos missionnaires des X premiers siècles ont eu de difficultés à extirper les usages payens, et le culte superstitieux qu'avaient nos pères pour certains arbres, des sources, etc. Ils ont été obligés de christianiser, pour ainsi dire, ces usages, en bénissant en l'honneur des saints ces sources ou puits; en élevant, à proximité, des chapelles ou oratoires; en faisant invoquer les saints pour obtenir, par leur intercession, la délivrance des maux, dont les chrétiens croyaient se libérer par certaines pratiques en l'honneur des divinités payennes. Je cite comme exemple la pratique superstitieuse, existant encore dans nos parages, et qu'on appelle en flamand : *de koorts afbinden*, d'où nous viennent les nombreuses chapelles de *Notre-Dame des Fièvres*. Cette superstition est encore en vogue, entre autres près de l'abbaye des Trappistes de Westmalle, où les fiévreux se rendent à un *tumulus*, sur lequel se trouvent trois arbres. L'abbé Martin, supérieur, a l'intention d'y élever une chapelle, pour faire changer la superstition en dévotion à la Ste Vierge. Saint Gilles est reconnu comme patron contre les convulsions, possessions diaboliques, etc.; la légende cite une quantité de guérisons de ce genre opérées par son intercession. Cela n'aurait-il pas engagé nos missionnaires à construire des oratoires en son honneur, aux endroits où l'on voulait honorer

---

(1) M. le chanoine Charles-Barthélemi De Ridder, auteur de nombreux travaux historiques, est décédé à Malines, le 28 Avril 1876, à l'âge de 51 ans. Il était un des trois membres fondateurs de l'important recueil, intitulé : *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*. M. le chanoine Reusens a inséré dans ce recueil une notice fort intéressante sur la vie et les travaux de son érudit et infatigable collaborateur (tom. XIV, Louvain 1877, pp. 5 et suiv.).

dans cette intention les divinités payennes? C'est une idée que je soumets à votre jugement."

Écoutons encore M. l'abbé Teissonnier :

" Le culte de S. Gilles fut répandu de très-bonne heure en Belgique. Pour se rendre raison de ce fait, il faut se rappeler les relations des premiers rois Carlovingiens, d'abord avec S. Gilles lui-même et ensuite avec le Monastère, dont il avait été le fondateur. Charlemagne et même Louis-le-Débonnaire firent leur résidence la plus ordinaire à Aix-la-Chapelle, sur la frontière de la Belgique. C'est de là que partaient les diplômes royaux, qui apportaient au Monastère de la vallée Flavienne la reconnaissance de ses priviléges. C'est là qu'on redisait les vertus sublimes du saint ermite athénien, sa vie angélique, à laquelle venait se mêler le nom de Charles-Martel. Le fondateur de la dynastie donnait la main à l'humble fondateur du Monastère de la vallée Flavienne. Cela seul nous expliquerait, en partie du moins, l'antiquité relative du culte de notre saint Patron en Belgique. Le Saint, connu de bonne heure en ce lieu, aura inspiré aux fidèles, avec une juste admiration pour son détachement héroïque, le désir de l'honorer du culte religieux. Mais ici nous avons plus que des conjectures; l'histoire nous fait connaître deux hommes, qui, dès le Xe et le XIe siècles, eurent personnellement une certaine part dans la propagation du culte de S. Gilles en Belgique. Le premier s'appelait Goderan, le second fut un saint religieux nommé Théoderic" (1).

Pour appuyer sa thèse, M. Teissonnier entre dans de longs détails au sujet de ces deux personnages, de Goderan surtout; nous n'en dirons ici qu'un mot, sauf à revenir sur eux plus tard, dans un paragraphe spécial.

Goderan, originaire de Saint-Gilles, en Languedoc, était une espèce d'histrion, dont le gagne-pain consistait à promener de ville en ville un singe et un ours, avec lesquels il

(1) *Notice historique sur Saint Gilles*, p. 105.

divertissait le public. Se trouvant à Liége, en 976, il fut touché par la grâce, et, renonçant à sa vie vagabonde, il résolut de se donner entièrement à Dieu. Il se retira sur le Mont-Public, à cinq cents pas de la ville, y bâtit un ermitage, avec une chapelle en l'honneur de saint Gilles, le patron de son lieu natal, et ne tarda pas à voir des disciples venir se ranger sous sa conduite. Telle fut la modeste origine de la célèbre abbaye liégeoise de Saint-Gilles, qui subsista jusqu'à la révolution française, et dont l'église, restée debout, sert de paroissiale, depuis le commencement de ce siècle. La chapelle bâtie par Goderan sous le vocable de Saint-Gilles, et la vaste église qui la remplaça depuis, donnèrent naissance à un pèlerinage très-fréquenté; on y accourait en foule pour invoquer le saint abbé, dont le culte devint ainsi fort populaire et se répandit dans tout le pays de Liége.

Nous avons raconté déjà (1) comment le bienheureux Théoderic ou Thierry, abbé du monastère de Saint-Hubert, dans les Ardennes, bâtit, vers le milieu du XI[e] siècle, une église contiguë à son abbaye, et la mit sous l'invocation de saint Gilles. Désireux d'enrichir le nouveau sanctuaire de quelque relique de son patron, il fut en chercher une lui-même au monastère de la vallée Flavienne. De retour de son long voyage, il fit de son trésor deux portions égales; il déposa l'une dans son église de Saint-Gilles, et garda l'autre tant pour satisfaire sa dévotion personnelle, que pour en doter l'église même de son abbaye. Les reliques étaient chose rare à cette époque; celle de saint Gilles devait forcément attirer les pèlerins, et ce concours de fidèles eut pour conséquence naturelle la propagation du culte de notre Saint dans toute cette contrée.

M. Teissonnier, qui, du reste, a suivi Stilting (2), est dans le vrai en assurant que Goderan et Thierry sont les deux

---

(1) Tom. I, pp. 390, 391.
(2) *AA. SS. Sept.*, tom. I, pp. 285, 286, nn. 5-7.

premiers propagateurs bien connus du culte de saint Gilles en Belgique. Nous ne pouvons, en effet, reculer l'origine de ce culte jusqu'à saint Hubert, comme l'ont fait certains historiens, ni admettre avec eux que la première église paroissiale de Liége fut bâtie par le saint évêque, en l'honneur de saint Gilles [1]. Le motif en est bien simple : les deux Saints étaient contemporains et moururent à quelques années d'intervalle; saint Hubert quitta ce monde en 727, et saint Gilles, d'après les données chronologiques aujourd'hui généralement admises, s'endormit dans le Seigneur entre les années 720 et 726.

Mais de ce que Liége ait été le berceau du culte de saint Gilles dans notre pays, faut-il en conclure que ce culte ait rayonné de là sur le reste de la Belgique, et partant n'assigner qu'une source unique à cette dévotion jadis si populaire? Nous ne le pensons pas. La diffusion de ce culte dans la majeure partie du pays, dans les Flandres, le Brabant, le Hainaut, etc., nous semble le résultat d'autres influences, parmi lesquelles nous n'hésitons pas à ranger en première ligne les croisades.

Il n'entre pas dans notre dessein de raconter la part glorieuse que prirent nos aïeux à ces expéditions lointaines; des plumes plus habiles que la nôtre ont développé ce magnifique sujet [2]. Nous voulons simplement renfermer dans un cadre restreint tout ce qui peut servir de preuve à notre assertion.

Formons-nous d'abord une idée exacte de ce qu'était la ville de Saint-Gilles, au moyen âge.

« Non loin du Rhône et de la Méditerranée, dit le P. Bayonne, sur les confins de la Provence et du Languedoc, s'élève une petite ville, humble et obscure aujourd'hui, mais autrefois célèbre et florissante : c'est Saint-Gilles....

---

(1) Foullon, *Historia Leodiensis, per Episcoporum et Principum seriem digesta*, tom. I, Leodii 1735, p. 126, note marginale.

(2) Voyez, entre autres, Van Hasselt, *Les Belges aux croisades*, Bruxelles 1846, 2 vol. faisant partie de la *Bibliothèque nationale*.

“ De nos jours, elle n’offre plus que des ruines de son antique splendeur. Tous les matins, ses habitants se dispersent dans les champs ou sur les coteaux voisins pour les travaux agricoles; la ville semble entièrement abandonnée, et l’étranger qui parcourt ses rues tortueuses et grimpantes, s’imagine difficilement qu’elle a joué un rôle important dans l’histoire des Croisades. Cependant, à la vue de ses anciens remparts, et surtout de sa vieille basilique, il commence à pressentir sa grandeur passée. Là, ainsi qu’en tant d’autres lieux, l’église abbatiale lui apparaît comme le centre de la cité qui s’est élevée autour d’elle, comme le foyer où s’alimentent toutes les traditions locales ” (1).

Au Xe siècle, Saint-Gilles avait une population très-considérable (2), mais il était réservé aux croisades de faire monter la ville et l’abbaye à l’apogée de leur grandeur. Visité plusieurs fois par les Vicaires du Christ (3), Saint-Gilles eut

---

(1) *Vie du B. Réginald de Saint-Gilles*, Paris 1872, pp. 11, 12.

L’auteur dépeint, sous les couleurs les plus brillantes, l’état prospère de Saint-Gilles au XIIe siècle, et résume son tableau dans les lignes suivantes : “ ... les pèlerinages et les croisades, les arts et les sciences, les moines et la papauté, c’est-à-dire, toutes les gloires de la société et de l’Église au XIIe siècle, semblaient projeter leur éclat sur Saint-Gilles pour en faire une illustre patrie ” (pp. 18, 19).

(2) L’*Abrégé historique de la ville de St Gilles*, dont nous devons une copie manuscrite à l’obligeance de Mlle Eudoxie Delmas, dit qu’un dénombrement de la ville et de ses faubourgs, fait au Xe siècle, comprend trente-trois mille feux. D’autres écrivains parlent de trente mille feux, *triginta millia focorum* (de Rivière, *Tombeau d’Αἰγίδιος* [*Saint Gilles*] *récemment découvert dans la crypte de la ville dont il fut le fondateur et dont il est le patron*, Marseille 1866, p. 7. — Goubier, *Vie admirable du grand St Gilles*, Tarascon-sur-Rhône 1871, p. 15. — de Kerval, *Vie et culte de saint Gilles*, 2e édit., Le Mans 1875, p. 25.)

Ce chiffre, emprunté aux chroniqueurs du moyen âge, est évidemment exagéré. On compte, en moyenne, cinq personnes par feu ou par ménage; trente mille feux représenteraient donc, d’après cette évaluation, une population de cent cinquante mille âmes !

(3) Urbain II vint une première fois à Saint-Gilles, en se rendant au concile de Clermont, en 1095; il y célébra la fête du saint abbé, le 1er Septembre, et prolongea son séjour jusqu’au 7. Urbain revint à Saint-Gilles l’année suivante, à son retour du concile; il y consacra, le 15 Juillet, l’autel

encore, à diverses reprises, l'honneur de posséder dans ses murs le roi saint Louis ([1]). M. Teissonnier relève ces visites répétées du grand monarque, et, en les expliquant, il nous fournit des renseignements fort précieux :

" Au XIII[e] siècle, dit-il, le lieu où est situé Saint-Gilles n'était plus la vaste forêt où était venu se cacher l'humble athénien Egidius, pour se dérober aux séductions du monde. Le tombeau de ce saint ermite, glorifié de Dieu, avait été une bénédiction féconde pour le pays... La solitude s'était transformée et peuplée; la ville qui en était sortie eut un moment d'opulence et de grandeur, et ce moment est celui qui court du XI[e] au XIV[e] siècle. Elle avait, au temps de S. Louis, outre ses sept paroisses, y compris celle de Saint-Jacques et celle de Saint-Jean l'Évangéliste, situées hors des murs ([2]), elle avait, dis-je, son Monastère et ses nombreuses dépendances....; son couvent de l'ordre de Morimond, à Franquevaux, et un peu plus tard, un couvent de Frères-Mineurs; mais elle avait surtout des établissements qui, à cette glorieuse époque des Croisades, étaient considérés comme complément obligé d'une ville bien posée et bien organisée pour les expéditions d'outre-mer : un couvent de religieux Trinitaires pour la rédemption des captifs, un hôpital pour les lépreux, une maison des Chevaliers du Temple, un grand Prieuré de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, la première maison de l'Ordre qui eût été fondée en Europe, la plus considérable de la Langue de Pro-

---

de la nouvelle basilique, et partit le 20 du même mois (TEISSONNIER, *Notice historique sur Saint Gilles*, pp. 87, 88). Le pape Gélase II, persécuté par l'empereur Henri V, vint chercher un asile en France, et débarqua au port de Saint-Gilles, vers le commencement de Novembre 1118 (MÉNARD, *Histoire ..... de la ville de Nismes*, tom. I, Paris 1750, p. 198). Saint-Gilles eut l'honneur de recevoir Calixte II, en 1120, et Innocent II, en 1130 (TEISSONNIER, op. cit., p. 156).

([1]) Saint Louis affectionnait le séjour de Saint-Gilles. M. Teissonnier développe, dans un chapitre plein d'intérêt, les motifs de cette prédilection du saint roi (op. cit., pp. 151 et suiv.).

([2]) M. d'Éverlange donne le titre et la circonscription de chacune de ces paroisses (*Saint Gilles et son pèlerinage*, 4[e] édit., pp. 60, 61).

vence (1).... Saint-Gilles avait encore, à cette époque, son hôtel des monnaies et son port sur le Rhône qui, de là à son embouchure, devenait la Gironde de la Méditerranée et mettait Saint-Gilles en relation commerciale avec tout l'Orient " (2).

" Le port de cette ville, dit M. Germain, était alors (au XIIe siècle) un des plus fréquentés : il recevait journellement les vaisseaux de Gênes et de Pise; il entretenait des relations directes avec la Palestine... Benjamin de Tudela qui, vers 1170, traversa le Languedoc pour se rendre en Orient, dit, en parlant de Saint-Gilles, qu'on y voyait se réunir des extrémités du monde, divers peuples étrangers et insulaires " (3). A la fin du XIIe siècle, Saint-Gilles était déjà le port principal de la croisade (4).

Parmi les chefs de la première croisade, on distingue Raymond IV, comte de Toulouse, connu dans l'histoire sous le nom de Raymond, comte de Saint-Gilles, ou simplement

---

(1) Il était reçu dans l'ordre de Malte d'appeler *Langues* les grandes divisions territoriales où s'étendait l'ordre, et qui ailleurs sont nommées Provinces.

(2) *Notice historique sur Saint Gilles*, pp. 153 et suiv. — L'histoire de l'abbaye nous fournit, sur ces relations avec les pays du Levant, un détail curieux, qui remonte à l'année 1163.

Le comte de Toulouse, Raymond V, ayant voulu assujettir à des péages les habitants de Saint-Gilles, l'abbé Bertrand de Saint-Côme porta plainte au roi Louis-le-Jeune, qui, par charte datée d'Étampes, confirma les droits et privilèges du monastère, lésés par les prétentions de Raymond. La lettre que le prélat écrivit au roi était accompagnée d'un présent singulier. " Ce furent, dit Ménard, des drogues, des aromates, et des épiceries du Levant, arrivées sur des vaisseaux dans le port de S. Gilles, que cet abbé envoya au roi, comme une chose rare et en signe d'amitié, *in pignus amicitiæ*. Ce présent étoit composé de cinq livres de sumac, de trois livres de canelle et de cardamome, et d'une livre de girofle, de muscades, de zédoaire, de nard celtique, et de cubebe. On voit par-là combien le commerce du Levant étoit alors peu connu, puisque les épiceries et les graines médecinales, qui nous viennent de ce pays, étoient assez rares, pour former un présent digne d'être offert à un roi. " (*Histoire .... de la ville de Nismes*, tom. I, p. 225.)

La lettre de l'abbé Bertrand se trouve dans DUCHESNE, *Historiæ Francorum Scriptores*, tom. IV, Lutetiæ Parisiorum 1641, pp. 736, 737.

(3) *Histoire de l'Église de Nimes*, tom. I, Nimes 1838, p. 212.

(4) BAYONNE, *Vie du B. Réginald de Saint-Gilles*, p. 17.

appelé Raymond de Saint-Gilles. Il avait pris ce dernier titre, soit parce que, dans le partage fait avec son frère Guillaume IV, la partie du comté où était située la ville de Saint-Gilles lui était échue, soit principalement à cause de la dévotion particulière qu'il professait pour le saint abbé (1).

" Ie ne sçay, dit Catel, si tout ainsi que la ville de sainct Gilles a quitté son nom ancien pour l'honneur de sainct Gilles, et que la Gothie pour la mesme consideration a esté nommée le terroir et prouince de sainct Gilles, si de mesmes Raimond a pris le nom de Raimond de sainct Gilles à cause de l'honneur qu'il portoit à ce Sainct. Car i'ay remarqué que nostre Raimond auoit vne deuotion particuliere à sainct Gilles, ayant mesme ordonné que sa feste seroit chommée dans l'Eglise du Puy et dans tout le Diocese : Ce que nous pouuons apprendre par ceste donation extraicte des Archifs de l'Eglise du Puy :

" *Ego Raimundus de sancto Ægidio tam Tolosanorum, quam Ruthenensium Comes,* .... OB AMOREM SANCTI ÆGIDII, QUEM MULTIS INJURIARUM MODIS FREQUENTER OFFENDI, *quatenus ejus festum in Aniciensi Ecclesia, et in cœteris illi subditis Ecclesiis annuatim celebretur, et ut omni Canonicorum Podiensium Conventui, illo festivitatis die, de meœ largitionis servitio, annuus victus, qui* TANTUM FESTUM, *tamque venerabilem Conventum deceat, perenniter exhibeatur, ... dono hoc alodium....* " (2).

---

(1) Après avoir énuméré les divers titres pris par Raymond IV dans ses chartes, et prouvé par là sa puissance, Le Cointe poursuit ainsi : *Missis tamen tot illustribus nominibus, ob singularem cultum quo sanctum Ægidium prosequebatur, solitus erat se scribere* Raimundum de sancto Ægidio, *vel* Raimundum Comitem sancti Ægidii, *unde contigit, ut* Comes sancti Ægidii, Comes de sancto Ægidio, Comes sancti-Egidianus, Comes sancti-Egidiensis *passim, ejusque tota ditio non raro* terra sancti Ægidii *vocaretur a scriptoribus Orientalium expeditionum seu gestorum Dei per Francos... (Annales ecclesiastici Francorum,* tom. I, Parisiis 1665, p. 377). — Voyez aussi TEISSONNIER, op. cit., p. 85.

(2) Cette pièce ne porte pas de date, mais le contexte indique qu'elle est postérieure au concile de Clermont. Voyez l'*Histoire des Comtes de Tolose. Par M. Gvillaume Catel, Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement de Tolose. — A Tolose, Par Pierre Bosc, Marchand Libraire,* M.DC.XXIII, p. 131.

Le premier d'entre les princes chrétiens, Raymond IV répondit à l'appel d'Urbain II, qui venait de publier la croisade au concile de Clermont, et son exemple entraîna bientôt une foule d'autres seigneurs. Quelques jours après l'ouverture du concile (18 Novembre 1095), il y envoya des ambassadeurs pour déclarer que lui et un grand nombre de chevaliers, ses vassaux, avaient pris la croix; mais ce qui le distingua de tous, c'est le vœu qu'il fit, et accomplit, de ne plus retourner dans sa patrie et d'employer le reste de ses jours à combattre les infidèles, en expiation de ses péchés (1). Dès l'année suivante (1096), Raymond de Saint-Gilles partit pour l'Orient, avec une armée, forte, d'après les historiens, de cent mille hommes; les écrivains de l'époque font monter à plus de trois cent mille le nombre des français qui prirent part à cette expédition (2), et il est certain que tous ceux qui se croisèrent dans les provinces méridionales, marchèrent sous les enseignes de Raymond (3).

Les savants sont partagés sur la question de savoir si Raymond conduisit ses troupes par la route de terre ou par voie de mer. Les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*, Michaud, dans son *Histoire des Croisades* (4), etc., embrassent la première opinion, et rejettent l'assertion de Du Cange, basée, sans trop de fondement, sur l'*Alexiade* d'Anne Comnène (5).

Le Cointe, qu'on peut ranger parmi les patrons de la seconde opinion, nous donne, dans ses *Annales ecclesiastici Francorum*, un curieux passage, extrait de l'*Historia Hieroso-*

---

(1) De Vic et Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, tom. II, Paris 1733, p. 289.

(2) Des auteurs regardent ces chiffres comme exagérés; nous n'avons pas à examiner si leurs critiques sont fondées.

(3) Id., pp. 628, 629. La note XLIII, dont ces détails sont extraits, roule *Sur quelques circonstances qui regardent l'expédition de Raymond de S. Gilles en Orient.*

(4) Tom. I, Paris 1825, p. 186, note 1 au bas de la page.

(5) *Histoire générale de Languedoc*, tom. cit., p. 629, col. 1.

limitanæ expeditionis, d'Albert, chanoine et *custos* de l'église d'Aix [1]. Il résulte de ce passage, qu'une flotte composée de navires de diverses villes et contrées, parmi lesquelles figurent Anvers, Thiel, la Frise, la Flandre, serait venue mouiller dans le port de Saint-Gilles, pour se joindre à la flotte appareillée par le comte Raymond IV; les deux flottes réunies auraient fait voile ensuite pour l'Orient, et pris terre à Laodicée. Ce passage est trop précieux, pour ne pas trouver ici sa place : *Libro sexto,* écrit Le Cointe, en parlant d'Albert d'Aix, *disserit de classe quæ collecta est ex diversis regionibus, et ad terram sancti Ægidii applicuit, ut alteri se sociaret, quam Raimundus Comes instruendam curarat: " Hi collectione navium e diversis terris et regnis contracta, scilicet ab* ANTWERPIA, TYLA [2]*,* FRISIA, FLANDRIA, *per mare Provincialibus in terra S. Ægidii, de potestate comitis Reymundi, associati, navigio in circuitu orbis terræ usque ad ipsam urbem Laodiceæ appulsi sunt. "* [3]

---

(1) On ne sait rien sur le temps et le lieu de la naissance d'Albert. Il paraît, par un passage du sixième livre de son histoire, où il est question de l'élection de Godefroid de Bouillon comme roi de Jérusalem et de la vision d'un soldat de l'armée chrétienne, qu'Albert était d'Aix-la-Chapelle, et non point d'Aix en Provence, comme l'ont affirmé quelques écrivains. Son histoire, la plus complète que nous ayons sur la première croisade, est divisée en douze livres et porte pour titre : *Historia Hierosolimitanæ expeditionis, edita ab Alberto, Canonico ac Custode Aquensis Ecclesiæ, super passagio Godefridi de Bullione et aliorum Principum.* (MICHAUD, *Bibliographie des Croisades,* tom. I, Paris 1822, pp. 50, 51, 70.)

(2) *Tyla,* Thiel, ville de la Gueldre, au quartier de Nimègue, sur le Wahal, un des bras du Rhin inférieur. Cette ville fut fondée au IXe siècle. Voyez FERRARIUS, *Novum lexicon geographicum,* tom. I, Isenaci 1677, p. 268, v° *Tiela,* et BRUZEN LA MARTINIÈRE, *Le grand dictionnaire géographique et critique,* tom. IX, La Haye 1738, p. 518, v° *Tiel.*

(3) Op cit., t. I, p. 377.

Publiée, une première fois, sans nom d'auteur, en 1584, par Heineccius, l'*Historia Hierosolimitanæ expeditionis,* d'Albert d'Aix, a été insérée par Jacques Bongars, dans ses *Gesta Dei per Francos, sive Orientalium expeditionum et Regni Francorum Hierosolimitani Historia,* Hanoviæ 1611, tom. I, pp. 184-381. Le passage cité par Le Cointe se trouve à la page 290.

Guizot a publié une traduction française de l'histoire d'Albert d'Aix dans sa *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis la fondation de la monarchie française jusqu'au XIIIe siècle,* tom. XX et XXI, Paris 1824.

Le lecteur n'aura pas oublié qu'à l'époque de la première croisade, le pèlerinage au tombeau de saint Gilles avait pris de vastes proportions; si bien, qu'une vingtaine d'années plus tard, en 1116, les trois églises existantes étant devenues trop petites pour contenir les flots de pèlerins, il fallut songer à construire un temple de dimensions colossales. " Le tombeau du bon ermite, dit M. Germain, attirait annuellement une si prodigieuse affluence, que la grande église dédiée sous son invocation ne pouvait contenir la foule toujours croissante. On la démolit, ainsi que celles de Saint-Pierre et de la Sainte-Vierge, qui lui étaient contiguës, et sur les débris de ces trois édifices, on jeta les fondements d'une gigantesque basilique, qui passait pour une des plus belles de l'Europe, pour une des merveilles du moyen-âge " (1). Si l'on peut ajouter foi au témoignage d'Albert d'Aix, — et remarquons en passant que cet écrivain est contemporain de la première croisade, et qu'il apprit les détails de son récit de la bouche même des croisés (2), — s'il est permis, disons-nous, de croire cet historien, les Belges débarqués au port de Saint-Gilles, anversois, fla-

---

Jacques Bongars, auteur de l'importante collection : *Gesta Dei per Francos*, à laquelle nous faisons de nombreux emprunts, naquit à Orléans, en 1554. Conseiller de Henri IV, il s'acquitta avec succès, durant près de trente ans, des négociations que ce prince lui confia dans les cours d'Allemagne. Il mourut à Paris, en 1612, quelque temps après son retour.

L'ouvrage capital de Bongars, celui que nous venons de citer, vit le jour à Hanau, en 1611, et forme deux volumes in-folio. Cette compilation, dans le temps que Bongars la fit paraître, avait un grand mérite, puisqu'elle contenait tous les historiens originaux des croisades alors connus; mais elle a beaucoup perdu de son prix depuis les découvertes faites par les Duchesne, les Martène et Durand, les Labbe, les Mabillon, les Muratori, et autres savants, qui ont tiré de l'obscurité tant de précieux manuscrits (Michaud, *Bibliographie des Croisades*, tom. I, p. 23). Michaud fait connaître les auteurs et les ouvrages de la collection Bongars, dans le rang que cet érudit leur a assigné (op. et tom. cit., pp. 24 et suiv.).

(1) *Histoire de l'Église de Nimes*, tom. I, p. 198. — Voyez Teissonnier, op. cit., p. 161, en note.

(2) *Scripsit autem* (Albertus Aquensis), *ardens desiderio ipsius expeditionis, quæ et auditu et relatione... nota habuit ab iis qui præsentes adfuerant.* Voyez la préface des *Gesta Dei per Francos*, v.

mands, etc., auront vu défiler cette interminable suite de pèlerins; ils auront voulu, eux aussi, se prosterner devant le tombeau du glorieux solitaire, et lui recommander le succès de leur lointaine et périlleuse entreprise. Plus d'un preux chevalier peut-être aura fait vœu, si Dieu le ramenait au manoir de ses pères, de propager dans sa patrie le culte du saint abbé. Nous ne prétendons pas élever cette hypothèse à la hauteur d'un fait historique, mais nous la croyons assez fondée pour mériter une sérieuse attention.

La première croisade va nous fournir de nouveaux arguments à l'appui de notre thèse.

Raymond d'Agiles, chapelain et historien de Raymond de Toulouse (1), qu'il ne quitta point durant toute la croisade, rapporte qu'à la suite des combats livrés après la prise de Nicée, son seigneur et maître tomba dangereusement malade (2). Ce qu'il y avait de plus fâcheux pour l'armée des croisés, c'est

---

(1) Raymond d'Agiles, un des premiers historiens de la croisade de 1096, accompagna le célèbre Adhémar, évêque du Puy, et fut élevé à la dignité du sacerdoce pendant le voyage, comme il nous l'apprend lui-même. Il devint chapelain du comte de Toulouse, qui, frappé de son mérite, l'admit dans ses conseils et son intimité.

Raymond se lia, dès les premiers jours de l'expédition, avec Ponce de Balazun, un des braves chevaliers du comte de Saint-Gilles, et tous deux conçurent le dessein d'écrire les événements de la guerre, en s'attachant principalement à ce qui concernait le comte de Toulouse et l'évêque du Puy. Leur motif, en écrivant cette histoire, fut de détruire les faussetés répandues dans l'Occident par de lâches déserteurs de la croisade, qui, rentrés dans leur pays, détournaient, par leurs rapports mensongers, les autres chrétiens d'aller secourir leurs frères d'Orient.

Raymond, revenu en France, devint chanoine du Puy. Il continua seul l'histoire commencée avec son ami Ponce de Balazun, qu'il eut la douleur de perdre au siége d'Archas, en 1099 (Michaud, *Bibliographie des Croisades*, tom. I, p. 42).

La narration de Raymond d'Agiles se trouve dans les *Gesta Dei per Francos*, de Bongars, sous le titre de *Raimondi de Agiles, Canonici Podiensis, Historia Francorum qui ceperunt Iherusalem* (tom. I, pp. 139-183). M. l'abbé Migne l'a reproduite dans le tome CLV de sa Patrologie latine. M. Guizot l'a traduite en français, et insérée dans sa *Collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France*, tom. XXI, Paris 1824, pp. 227-397.

(2) Guillaume de Tyr dit qu'on le portait en litière, à la suite de l'armée. (*Gesta Dei per Francos*, tom. II, p. 676. Ce tome second n'est que la continuation du tome premier, dont la pagination se poursuit.)

que la maladie du comte Raymond coïncidait avec un événement malheureux; le duc Godefroid de Bouillon avait été grièvement blessé par un ours, à la chasse. L'armée se trouvait forcément retardée et privée de deux chefs habiles, dans un temps où elle en avait le plus grand besoin. Aussi la consternation était-elle générale dans le camp des croisés; tous demandaient à Dieu, avec larmes et gémissements, la conservation de deux existences si précieuses. *Sic ergo*, dit Guillaume de Tyr, *tantorum legiones quasi destitutæ consilio virorum, pene in desperationem conficiendi itineris et consummationis votorum descenderant : unde pro eorum statu plurimum solliciti omnes uno spiritu fusis lachrymis, ut restituerentur saluti Dominum precabantur. Fiebantque orationes in celebratione divinorum pro eis ab universa illa peregrinante ecclesia* (1).

Cependant Raymond empirait à vue d'œil. Tout à coup un comte saxon, qui servait parmi les croisés, demande à être introduit auprès du malade : " Je viens, lui dit-il, de la part de saint Gilles, qui deux fois m'est apparu, et m'a intimé l'ordre de te dire en son nom : Aie bonne confiance; tu ne mourras pas de cette maladie; j'ai obtenu de Dieu pour toi une trêve, je serai toujours avec toi. *Esto securus, non morieris de hac infirmitate : ego tibi inducias a Deo impetravi : ego semper tecum ero* " (2).

Guillaume de Tyr, né en Syrie, nommé archidiacre de l'église de Tyr, en 1167, envoyé peu après en ambassade auprès de l'empereur de Constantinople, devint, au mois de Mai 1174, archevêque de Tyr et fut sacré dans l'église du Saint-Sépulcre, par le patriarche de Jérusalem (Michaud, *Bibliographie des Croisades*, tom. I, pp. 102, 103). Guillaume de Tyr a écrit une histoire des deux premières croisades, divisée en vingt-trois livres, et insérée dans la collection de Bongars, sous le titre de *Historia rerum in partibus transmarinis gestarum, a tempore successorum Mahumeth, usque ad annum Domini M.C. LXXXIV, edita a venerabili Willermo, Tyrensi Archiepiscopo* (*Gesta Dei per Francos*, tom. II, pp. 625-1046). La traduction de l'histoire des croisades, de Guillaume de Tyr et de son continuateur, Bernard-le-Trésorier, forme les tomes XVI, XVII, XVIII et XIX de la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, de Guizot.

(1) *Gesta Dei per Francos*, tom. II, p. 676.

(2) Id., tom. I, p. 142. Raymond d'Agiles est le seul qui raconte cet épisode de la maladie du comte de Toulouse; il fait précéder son récit de ces

Raymond, animé d'une grande confiance envers le Saint qu'il avait pris pour protecteur spécial, crut à ces paroles du comte saxon; ce qui n'empêcha pas la maladie de faire d'effrayants progrès. Il arriva enfin un moment où l'on perdit tout espoir de guérison. Le pouls était comme éteint, dit Raymond d'Agiles : *ita ea infirmitate affectus fuit ut, depositus in terram, vix etiam vitalem pulsum haberet* (1). Le malade, ajoute Guillaume de Tyr, n'avait plus qu'à exhaler son dernier souffle : ... *eousque gravatus extitit, ut in terram depositus, quasi moriturus, pene spiritum exhalaret* (2).

Dans cette extrémité, on étendit Raymond sur la cendre (3), et Guillaume, évêque d'Orange, qui l'assistait, le considérant déjà comme passé de vie à trépas, se mit à réciter sur lui les prières des morts : *quasi jam defuncto, fidelium animabus debita impendit obsequia,* écrit Guillaume de Tyr (4).

Mais Dieu n'avait conduit Raymond aux portes du tombeau, que pour mieux faire éclater ses miséricordes, et récompenser la confiance du mourant envers le grand saint Gilles. Raymond fut subitement rendu à la santé : ... *divina clementia,* dit son chapelain, *quæ eum Ducem perfecerat exercitus sui,* DE MORTE EUM ILICO RELEVAVIT, ET SOSPITATI REDDIDIT (5). N'oublions pas que c'est un témoin oculaire qui parle.

---

mots : *Quod si incredulis ingratum fore satis cognovimus, tamen quod divina clementia operatur, reticere non debemus.* Voyez MICHAUD, *Histoire des Croisades,* tom. I, p. 240, en note.

(1) *Gesta Dei per Francos,* tom. I, p. 142.

(2) Id., tom. II, p. 676.

(3) Michaud, *Histoire des Croisades,* tom. I, p. 240, et Teissonnier, *Notice historique sur Saint Gilles,* p. 92, traduisent ainsi les mots *depositus in terram;* " on étendit Raymond sur la cendre, en signe de pénitence, dit M. Teissonnier, selon une louable pratique de l'époque ".

(4) *Gesta Dei per Francos,* tom. II, p. 676. — *Officium ei quasi defuncto impendit,* dit Raymond d'Agiles. Michaud, op. et tom. cit., p. 240, traduit : " l'évêque d'Orange récitait *les litanies des mourants* ", traduction qui ne rend pas parfaitement, ce nous semble, le texte latin.

(5) *Gesta Dei per Francos,* tom. I, p. 142.

Voyez aussi MICHAUD, *Bibliographie des Croisades,* tom. I, p. 45. M. l'abbé Darras raconte en détail cet épisode, dans son *Histoire générale de l'Église,* tom. XXIII, Paris 1875, pp. 472 et suiv.

Ce fut une explosion de joie universelle dans l'armée, qui célébra la guérison de Raymond comme un miracle (1). On comprend l'impression profonde et durable que fit cet événement sur l'esprit des croisés; cette impression devait être d'autant plus forte, que la faveur céleste atteignait non pas un personnage vulgaire, mais un des principaux chefs de l'expédition, celui-là même qui plus tard fut jugé digne de ceindre la couronne du nouveau royaume de Jérusalem, honneur que sa rare modestie lui fit refuser à deux reprises (2). Cette guérison miraculeuse, obtenue par l'entremise de saint Gilles, dut inspirer aux croisés une tendre dévotion pour cet illustre Saint, et le désir bien naturel d'implanter chez eux un culte, dont ils avaient pu constater, par eux-mêmes, les merveilleux résultats. Nos chevaliers belges, si nombreux à la première croisade (3), et qui ne le cédaient à personne, pas plus en piété qu'en bravoure, furent des premiers sans doute à ressentir ces impressions salutaires, et à les traduire en actes, une fois rentrés dans leurs foyers.

---

(1) MICHAUD, *Histoire des Croisades*, tom. I, p. 240. — TEISSONNIER, *Notice historique sur Saint Gilles*, p. 92.

(2) DE VIC ET VAISSETE, *Histoire générale de Languedoc*, tom. II, pp. 321 et 330.

Raymond d'Agiles constate l'offre et le refus, en termes exprès (*Gesta Dei per Francos*, tom. I, p. 179); Anne Comnène parle dans le même sens. Michaud trouve ces deux témoignages " un peu suspects ", et semble ne pas y ajouter grand'foi (*Histoire des Croisades*, tom. I, p. 456, note 2). Guillaume de Tyr assure que la plupart des seigneurs avaient jeté les yeux sur Raymond, et que si son élection avorta, ce fut par suite d'une cabale : *Dicitur tamen*, écrit-il, *quod in Dominum Comitem Tolosanum Raimundum procerum pars maxima convenerit : sed hoc intelligentes (qui electorum gerebant officium), quod nisi regnum consequeretur, domum esset statim rediturus, natalis soli dulcedine ducti, etiam contra conscientiam, multa de domino Comite confixerunt, ut reprobus haberetur.* (*Gesta Dei per Francos*, tom. II, p. 764). Le témoignage de trois auteurs contemporains pèse autant et plus, ce nous semble, dans la balance que le doute de Michaud.

(3) Presque toute la noblesse de Flandre y figurait à la suite du comte Robert de Jérusalem; l'histoire a conservé les noms de la plupart de ces braves. (LE GLAY, *Histoire des comtes de Flandre*, tom. I, Bruxelles 1843, pp. 228, 229.) Les autres provinces avaient fourni un contingent non moins illustre et nombreux. (VAN HASSELT, *Les Belges aux croisades*, tom. I, pp. 30, 31.)

Il nous serait facile de développer ce sujet, en jetant un coup d'œil sur les croisades postérieures; mais ce travail nous mènerait trop loin, et nous croyons d'ailleurs notre thèse suffisamment prouvée. Ainsi donc, tout en faisant une juste part aux influences locales et particulières, que nous rechercherons plus tard avec beaucoup de soin, nous n'hésitons pas à dire que la popularité, dont le culte de saint Gilles a joui et jouit encore en Belgique, — nous exceptons le pays de Liége, — trouve sa raison première dans les croisades. Les expéditions d'outre-mer firent connaître à nos aïeux, avec le nom et le culte du pieux solitaire, le lieu béni où reposait son corps. De là tant de pèlerinages entrepris au tombeau du Saint; de là tant d'églises et de chapelles bâties en son honneur, et disséminées sur notre sol. Ces sanctuaires, ceux-là surtout qui avaient le bonheur de posséder quelque relique du saint abbé, devinrent à leur tour le but de pieuses pérégrinations; insensiblement la dévotion à saint Gilles pénétra dans les masses, et finit par jeter au cœur des populations belges des racines profondes, qui ont su résister à l'action corrosive du temps, et à toutes nos secousses politiques et religieuses.

Dans ce qui précède nous n'avons fait que développer l'opinion émise par le P. Cahier, qui, lui aussi, croit pouvoir attribuer, du moins en partie, à l'influence des comtes de Saint-Gilles, et surtout de Raymond IV, l'introduction et la vulgarisation du culte de notre Saint en Belgique. Nous nous attachons de préférence à cette explication, sans nier le moins du monde que les autres faits signalés par le savant hagiographe aient pu exercer chez nous leur part d'influence.

Malgré tout le respect que nous professons pour les vastes connaissances de M. le chanoine De Ridder, nous ne pouvons admettre ce qu'il écrit touchant l'origine probable du culte de saint Gilles. Nos missionnaires des dix premiers siècles n'ont rien fait, croyons-nous, pour étendre ce culte. Liége est le seul endroit du pays où nous le trouvions établi vers la fin du Xe siècle, et c'est au bienheureux Goderan, histrion

converti, qu'en revient tout l'honneur; le bienheureux abbé Thierry l'introduisit au monastère de Saint-Hubert, dans les Ardennes, vers le milieu du XIe siècle, et son développement ultérieur nous paraît, jusqu'à preuve du contraire, l'œuvre des croisades.

En voilà assez pour notre pays. Pour ce qui regarde le Nord de la France, nous y voyons le culte de saint Gilles connu dès avant la première croisade. Au milieu du XIe siècle, le prêtre Alphume desservait sur le mont de Watten une chapelle dédiée à saint Riquier, dans laquelle les fidèles des environs venaient assister aux offices divins. Alphume céda cette chapelle et ses modestes dépendances à un prêtre étranger nommé Otfride, qui conduisit à Watten une colonie de Chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, tirée, d'après toute probabilité, du monastère de Saint-Gilles, près de Liége; cette circonstance explique l'introduction du culte de notre Saint à Watten. Bientôt cette localité devint un but de pèlerinage très-fréquenté, et la dévotion au saint anachorète se propagea rapidement (1). Nous parlerons de tout cela plus loin, fort en détail. Ce premier élément de diffusion n'exclue pas, du reste, l'action des croisades, qui peuvent avoir soutenu et ravivé le mouvement religieux, que nous venons de signaler.

---

(1) Hermand, *Notice historique sur Watten*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, tom. IV, St-Omer 1839, pp. 69, 79.

SECTION DEUXIÈME

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Cette partie de notre travail, la plus considérable et la plus intéressante, traite de la " gloire posthume " de saint Gilles; c'est le nom sous lequel les hagiographes désignent le culte des Saints.

Initier le lecteur à tout ce que la Belgique et le Nord de la France ont fait en l'honneur et à la gloire de saint Gilles; retracer, dans ses moindres détails, l'histoire d'un culte si ancien et si populaire, telle est la tâche difficile que nous avons à remplir.

Nous divisons cette section en deux chapitres. Le premier traite des pèlerinages entrepris par nos ancêtres au tombeau de saint Gilles; le second passe en revue tous les souvenirs que le culte du saint abbé a laissés parmi nous. Ce dernier chapitre est fort étendu, et se subdivise en divers paragraphes.

La division adoptée nous semble logique. Initiés, par les croisades, au culte de saint Gilles, nos aïeux ont pris part au mouvement général, qui entraînait les peuples vers le monastère de la vallée Flavienne. Ils ont voulu visiter le tombeau de l'humble solitaire, dont ils avaient entendu raconter la vie et les miracles; rentrés dans leurs foyers, et remplis d'un saint enthousiasme, ils auront fait passer dans l'âme de leurs compatriotes les sentiments de vénération profonde et de confiance filiale, dont ils étaient pénétrés pour le bienheureux ascète. Le culte de saint Gilles trouvait là une source féconde d'extension et de popularité.

Si l'on veut une preuve de l'influence exercée par les pèlerinages sur le culte des Saints, il suffit de jeter les yeux

sur ce qui se passe autour de nous. La dévotion au sacré Cœur de Jésus, celle de Notre-Dame de Lourdes, se répandent, de nos jours, avec une rapidité merveilleuse; pas de village, pas de bourgade, peut-on dire, où elles n'aient pénétré. Et depuis quand ont-elles pris l'immense développement, dont nous sommes les heureux témoins? N'est-ce pas du jour où l'Europe catholique, se réveillant de son sommeil de mort, a lancé ses enfants par milliers sur les chemins qui conduisent aux sanctuaires de Lourdes et de Paray-le-Monial? N'est-ce pas depuis lors surtout que ces belles dévotions, puisées à leur source, ont été embrassées avec un admirable entrain? Eh bien, des résultats analogues se sont produits chez nous, en ce qui concerne le culte de saint Gilles : les croisades lui ont donné naissance, les pèlerinages au saint tombeau ont fait éclore et développé ces premiers germes, et ce double élément combiné a produit la plus magnifique des floraisons.

Nos recherches embrassent la Belgique actuelle, — y compris les parties cédées du Limbourg et du Luxembourg, — et le Nord de la France; sous cette dernière dénomination nous entendons les départements du Nord et du Pas-de-Calais, composant les diocèses de Cambrai et d'Arras. Formée de l'ancienne Flandre française et de l'Artois, cette portion du territoire français appartenait jadis à notre pays [1]; nous n'avons pas voulu l'en séparer dans notre travail.

CHAPITRE I

PÈLERINAGES BELGES AU TOMBEAU DE SAINT GILLES

Les pèlerinages étaient de deux espèces, au moyen âge : c'étaient ou bien des exercices volontaires de piété ou de

[1] Ces provinces, relevant jadis de la couronne espagnole, furent cédées par parties à la France, en vertu des traités de paix des Pyrénées (7 Novembre 1659), d'Aix-la-Chapelle (2 Mai 1668), de Nimègue (17 Septembre 1678), et de Ryswyck (20 Septembre 1697).

pénitence; ou bien des voyages accomplis en guise de punition légale (1). Les pèlerinages de Saint-Gilles appartiennent à cette double catégorie, et nous allons en traiter dans deux paragraphes distincts.

§ I.

PÈLERINAGES VOLONTAIRES OU DE DÉVOTION

Nous avons glané quelques détails dans l'histoire du comte de Flandre Philippe d'Alsace et dans celle de Robert de Cassel.

Lambert de Wattrelos, chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Aubert, à Cambrai, rapporte dans ses *Annales Cameracenses* (2), qu'en 1170, Philippe d'Alsace fit le pèlerinage de Saint-Gilles, avec un très-grand nombre de chevaliers, et une dévotion plus grande encore : *Philippus Flandriæ comes cum equitatu maximo, causa orationis, apud Sanctum Ægidium cum devotione nimia perrexit* (3). Au retour de ce pèlerinage, pendant lequel il avait visité aussi le sanctuaire de Notre-Dame de Rocamadour (4), Philippe fut reçu par ses sujets avec un enthousiasme indescriptible : .... *ad patriam,* continue le chanoine Lambert, *cum prosperitate dux ipse repatriatur, regni*

---

(1) DERODE, *Histoire religieuse de la Flandre maritime et en particulier de la ville de Dunkerque,* Dunkerque 1857, p. 103.

(2) Pertz a inséré les *Annales Cameracenses* dans ses *Monumenta Germaniæ historica,* tom. XVI, Hannoveræ 1859, pp. 510-554; on les trouve aussi dans le *Recueil des historiens des Gaules et de la France,* de Dom Bouquet, édit. Léopold Delisle, tom. XIII, Paris 1869, pp. 497-532. Une copie manuscrite des *Annales Cameracenses,* tirée au XVII[e] siècle par Baluze, se conserve à la Bibliothèque nationale de Paris.

Cette petite chronique va de l'année 1099 à l'année 1170. Lambert de Wattrelos, né en 1107 ou 1108, raconte les événements dont il fut contemporain; on ne connaît pas la date du décès de cet annaliste. Voyez, sur Lambert de Wattrelos, PERTZ, op. et tom. cit., pp. 509, 510; BOUQUET, op. et tom. cit., *Præfctio,* XXVII, pp. lij, liij, et PRUVOST, *Histoire de Wattrelos,* Tourcoing 1865, pp. 79 et suiv.

(3) PERTZ, tom. cit., p. 553. — BOUQUET, tom. cit., p. 532.

(4) Rocamadour ressortit aujourd'hui au département du Lot, diocèse de Cahors.

sui plebs omnis iocundatur, viduarum, orphanorum corda super adventu tanti iudicis relevantur, ab ipsis Iesu Christo laudes immensæ pro domino suo Philippo sibi restituto redduntur (1). A peine rentré dans ses états, le noble comte voulut reconduire lui-même jusqu'en Angleterre saint Thomas de Cantorbéry, rappelé par le roi Henri II, après un exil de sept ans (2).

Il nous semble qu'on peut rattacher ce pèlerinage de Philippe d'Alsace à un groupe de faits connexes au culte de saint Gilles.

Thierry d'Alsace, père de Philippe, était un prince fort pieux; ses quatre voyages en Terre-Sainte le prouvent assez. En 1164, au retour de sa dernière expédition, Thierry, brisé par l'âge et les travaux, résolut de quitter le monde, à l'exemple de sa femme, Sibylle d'Anjou, qui avait pris le voile au couvent de Saint-Lazare, à Jérusalem; il choisit le monastère de Watten pour le lieu de sa retraite, et se déchargea sur son fils Philippe du fardeau des affaires publiques. Celui-ci était à Aix-la-Chapelle, auprès de l'empereur d'Allemagne, lorsque son père rentra d'Asie. " Il print incontinent congé dudict empereur, écrit d'Oudegherst, et retourna en toute diligence vers Flandre, où il trouva le pouvre conte Thiéry merveilleusement travaillé, tant à raison de ce dernier voyage, que par sa grande vieillesse, et pour les travaux qu'en sa jeunesse il avoit supporté; qui fut cause qu'iceluy Thiéry, laissant tout le soing du gouverne-

---

(1) Pertz, tom. cit., p. 554. — Bouquet, tom. cit., p. 532.

(2) De Smet, *Mémoire historique et critique sur Philippe d'Alsace, comte de Flandre et de Vermandois*, 1157-1191, dans le *Recueil de mémoires et de notices historiques* de l'auteur, tom. ii, Gand 1864, p. 91.

Très-peu d'historiens ont parlé du pèlerinage de Philippe d'Alsace à Saint-Gilles. Ni M. Le Glay, dans son *Histoire des comtes de Flandre*, ni M. Kervyn de Lettenhove, dans son *Histoire de Flandre*, n'en font mention, quoiqu'ils relèvent beaucoup de détails de moindre importance. MM. Le Glay (op. cit., tom. i, p. 371) et Namèche, *Cours d'histoire nationale* (tom. i, Louvain 1853, p. 353) mentionnent le pèlerinage de Philippe d'Alsace à Saint-Jacques de Compostelle, effectué en 1172, et conséquemment postérieur de deux ans à celui que nous venons de signaler.

ment de Flandre sur les espaulles de Philippe son fils, se retira au monastère de Watenes, qu'il avoit.... auparavant fondé " (1).

D'Oudegherst se trompe, en attribuant à Thierry d'Alsace la fondation de ce monastère; comme nous le verrons en son lieu, cet honneur revient, en partie du moins, à Robert-le-Frison. Thierry n'a été que le restaurateur et le bienfaiteur de cette maison. Au commencement du XIIe siècle, les malheurs du temps avaient ruiné le monastère, et sa destruction paraît avoir été si complète, que Thierry, qui le rétablit, en a été regardé par quelques auteurs, tels que d'Oudegherst, comme le premier fondateur.

Quand Thierry d'Alsace se fut fixé à Watten, le jeune comte Philippe s'établit au château de Rihoult, à Arques, pour être plus à portée de correspondre avec son père, qu'il venait consulter fréquemment sur l'administration du pays. " En l'an mil cent soixante-huict, dit d'Oudegherst, le conte Thiéry d'Elsate se sentant griefvement malade, et prévoyant sa mort certaine, fit venir vers soy au monastère de sainct Gilles à Watenes, le conte Philippe, Mahieu et Pierre ses enfans... " (2); l'annaliste rapporte ensuite les " remonstrances " qu'il leur fit. Thierry s'étant un peu rétabli, fit un voyage à Gravelines; il y mourut le 17 Janvier 1168, et l'on rapporta son corps dans l'église de la Vierge, à Watten. Les obsèques du prince furent célébrées avec une rare magnificence, et un élégant tombeau reçut sa dépouille. Thierry avait vécu quatre ans avec les chanoines, et leur sainte compagnie lui avait procuré la paix et le bonheur. Héritier des sentiments de son auguste père, Philippe d'Alsace entoura d'une protection spéciale le monastère de Watten, que tant de souvenirs rendaient cher à sa piété filiale (3).

---

(1) *Annales de Flandre*, édit. Lesbroussart, tom. I, Gand 1789, p. 418.

(2) Id., p. 422.

(3) Hermand, *Notice historique sur Watten*, dans les *Mémoires des Antiquaires de la Morinie*, tom. IV, pp. 78 et suiv.

Les faits que nous venons de passer en revue, dénotent une prédilection marquée de Thierry d'Alsace pour le monastère de Watten : il le releva de ses ruines et l'enrichit de ses libéralités, il y passa les dernières années de sa vie et y choisit sa sépulture. Ne serait-on pas admis à chercher le motif de cette prédilection dans le culte de saint Gilles, qui fleurissait au monastère ?

N'oublions pas que Thierry était un prince fort dévot, grand partisan de pèlerinages et de cérémonies religieuses. Un autel érigé en l'honneur du saint abbé ornait l'église conventuelle, dédiée à la Vierge, et dès le commencement du XIIe siècle, on venait implorer le secours du thaumaturge dans diverses maladies, et surtout contre les maux de tête. Ce pèlerinage, il est vrai, prit de grands développements au siècle suivant, lorsqu'on bâtit une église destinée à servir de paroisse à la ville formée auprès du monastère; cette église fut érigée sous le vocable de saint Gilles, dont le culte demeura commun aux deux temples. Mais, à l'époque où Thierry d'Alsace vint fixer sa résidence à Watten, le concours des fidèles était déjà considérable : leur confiance filiale dans le saint anachorète, les faveurs signalées qui en étaient la récompense, devaient vivement impressionner un prince aussi éminemment religieux, et lui inspirer un respect singulier pour le sanctuaire, témoin de ces pieuses manifestations. Qui sait s'il ne faut pas y voir un des motifs de la préférence accordée par Thierry au monastère de Watten ?

Nous avons dit que Philippe d'Alsace s'établit à proximité de la retraite de son père, et qu'il faisait à ce dernier de fréquentes visites. Bien souvent, pour ne pas dire toujours, il aura rencontré sur son chemin des pèlerins allant à Watten ou en revenant. Ce spectacle l'aura familiarisé avec la dévotion à saint Gilles, et peut-être lui aura-t-il suggéré la première idée du pèlerinage qu'il devait entreprendre au tombeau du glorieux solitaire, deux ans après la mort de son illustre père. De la sorte tout s'enchaîne et s'explique.

Robert de Flandre, dit de Cassel, fils cadet du comte Robert de Béthune et d'Yolande de Bourgogne (1), se distinguait également par sa piété envers saint Gilles, et nous apprenons par son testament, daté du " diemence apriès le jour de l'Assumption de Nostre-Dame " de l'an de grâce 1328 (2), qu'il avait fait vœu d'aller en pèlerinage au tombeau du Saint. Nous y lisons :

" Item, je doi un pélerinage faire.... a Saint-Gille en Provence... (3); si voel et ordenne sil fust ensi que je ne les fesisse en men vivant que il soient fait par un homme souffissant a cheval tel comme il samberoit boin à mes executeurs, liquelz ait souffissamment ses despens au rewart (4) de mes executeurs, et voel et ordenne.... que lis pelerins qui pour mi fera ces dis voïages requiesce et priece pour Dieu as signeurs de le dicte *église Saint-Gille* que il fachent dire en leur dicte église trois messes de *requiem* pour lame de mi " (5).

Robert de Cassel mourut à Warnêton, au commencement de Juin 1331, sans avoir accompli son vœu; ses exécuteurs testamentaires eurent soin d'y pourvoir, et la preuve écrite s'en trouve parmi les archives du département du Nord, à

---

(1) Voyez, sur ce seigneur, un travail étendu et fort complet de M. Carlier, intitulé : *Robert de Cassel, seigneur de Dunkerque, Cassel, Nieppe, Warnêton, Gravelines, Bourbourg*. Ce travail est inséré dans le tome x des *Annales du Comité flamand de France*, Lille 1870, pp. 17-248.

(2) Ce testament figure parmi les pièces justificatives de la seconde partie du travail de M. Carlier, pp. 220 et suiv. Avec son codicille, daté du " jour de la Trinité, l'an de grâce 1331 ", il ne comprend pas moins de dix-sept pages; l'original repose aux Archives du département du Nord, à Lille. Parmi les exécuteurs testamentaires que choisit Robert de Cassel, se trouve " Maistre Piere de Rinc, curé de Longuemark ".

(3) Les écrivains du moyen âge placent en Provence la ville de Saint-Gilles, située sur la rive droite du Rhône, en Languedoc. Voyez, pour l'explication de ce détail, notre tome Ier, p. 91, note 1.

(4) *Rewart* signifie proprement : égard, considération. Voyez ROQUEFORT, *Glossaire de la langue romane*, Paris 1808, t. II, p. 482. Dans notre texte, ce terme offre le sens du vieux mot français *Regard*, dont il semble n'être, du reste, qu'une corruption, et qui signifie : volonté, jugement, avis, ordonnance (ROQUEFORT, op. et tom. cit., p. 453), par extension, taxation.

(5) *Annales du Comité flamand de France*, tom. x, pp. 222, 223.

Lille. Ce dépôt renferme une " Quittance donnée par les sacristains du monastère de St.-Gilles en Provence, de sommes reçues des enfants de feu Robert, sire de Cassel, et de Jean de Janua, son barbier, pour l'âme dudit Robert " [1].

Voici le texte de cette quittance, datée du 12 Mars 1332 :

Noverint universi et singuli quod nos Guillelmus et Hugo, humiles sacriste et tezaurarii monasterii Sancti Egidii in Provincia, habuimus et recepimus a Johanne de Janua, barbitonsore illustris et potentis viri domini Rotberti de Flandria, quondam militis, lx solidos turonenses pro anima dicti domini Rotberti, et xx[ti] solidos turonenses pro liberis ejusdem, qui quidem Johannes fecit ibi unam missam pro anima sepedicti domini domini Rotberti per venerabilem conventum dicti monasterii sollempniter celebrari, xij die mensis martii. In quorum testimonium has patentes litteras nostro sigillo ipsi concessimus sigillatas. Datum et actum in dicto monasterio die predicta anno Domini M. CCC. XXX secundo.

Chambre des Comptes de Lille. Orig. en parch., scellé d'un sceau qui représente un homme agenouillé devant la Vierge [2].

---

(1) *Inventaire-sommaire des Archives départementales antérieures à* 1790, *commencé par feu A. et J. Le Glay, continué par M. Desplanque*, Nord, Archives civiles, Série B, Chambre des comptes de Lille, tom. I, Lille 1865, p. 118, B 689.

(2) La copie de cet acte nous a été transmise par M. le chanoine Dehaisnes, archiviste du département du Nord.

Le barbier Jean de Janua, qui fit le pèlerinage de Saint-Gilles, en exécution du vœu de Robert de Cassel, ne fit célébrer, dans l'église du monastère, qu'une seule messe pour le repos de l'âme de son maître; et cependant le testament de ce seigneur stipulait, en termes bien exprès, l'exonération de trois messes de *requiem* en la " dicte église ". Nous ignorons pourquoi cette stipulation ne fut point respectée.

Jean de Janua devait être fort avant dans les bonnes grâces de son maître, puisque ce dernier, lui fit, par son codicille, un legs de deux cents livres tournois, le plus considérable dont il soit fait mention dans cette pièce, si l'on en excepte celui fait à Jehan de le Wastine, et égal à celui dont fut gratifiée l'abbaye de Warnêton, où Robert de Cassel avait choisi sa sépulture. Voyez, sur Jean de Janua ou " Jehan de Jeneves ", comme l'appelle Robert, la notice de M. Carlier (*Ann. du Com. flam. de Fr.*, t. x, p. 210, not. 2). Autrefois, du moins en beaucoup d'endroits, le métier de barbier n'était pas aussi modeste qu'il l'est aujourd'hui. Les barbiers pratiquaient la saignée, faisaient l'office de dentistes, etc.; comme tels, ils ne formaient à Bruges qu'un seul corps avec les chirurgiens, sous le titre de corporation des chirurgiens-barbiers. On trouve de curieux détails à ce sujet dans les *Analectes médicaux*, du Dr De Meyer, tom. I, Bruges 1851, pp. 28 et suiv., et dans J. GAILLIARD, *De ambachten en neringen van Brugge*, Brugge 1854, pp. 173 et suiv.

Il importe de ne pas confondre le pèlerinage dont il est ici question, pèlerinage volontaire ou de dévotion, avec un autre pèlerinage au tombeau de saint Gilles, imposé à Robert de Cassel par le traité de 1316, conclu entre Robert de Béthune et le régent du royaume de France. Nous parlerons de ce voyage au paragraphe suivant.

Ici s'arrêtent nos renseignements sur la première catégorie de pèlerinages à Saint-Gilles; l'absence de détails ultérieurs n'infirme en rien notre thèse. Les faits empruntés à l'histoire de Philippe d'Alsace et de Robert de Cassel, ne constituent pas des faits isolés; ces princes ont suivi le courant populaire, qui poussait les masses vers le monastère de la vallée Flavienne, devenu, par suite des croisades, le rendez-vous des pèlerins de l'Europe entière; ce serait faire injure à nos aïeux que de les exclure de ce mouvement général. N'oublions pas d'ailleurs que le moyen âge s'appelle à bon droit l'ère des pèlerinages : " Les chrétiens de l'Occident, dit Michaud, presque tous malheureux dans leur patrie, et qui souvent oubliaient leurs maux dans des voyages lointains, semblaient n'être occupés qu'à rechercher sur la terre les traces d'une divinité secourable ou de quelque saint personnage. Il n'était point de province qui n'eût un martyr ou un apôtre, dont ils allaient implorer l'appui; point de ville ou de lieu solitaire qui ne conservât la tradition d'un miracle et n'eût une chapelle ouverte aux pèlerins. Les plus coupables des pécheurs (1) ou les plus fervens des fidèles s'exposaient à de plus grands périls, et se rendaient dans les lieux les plus

---

(1) Les historiens nous montrent le comte de Flandre Robert-le-Frison se rendant à Jérusalem, en expiation de ses fautes : *Jam canis sparsus caput*, dit Guillaume de Malmesbury, *Jerosolymam contendit pro peccatorum alleviamento* (D'OUDEGHERST, tom. I, p. 314, note de Lesbroussart). Parlant de Robert de Jérusalem, Michaud dit : " Il était fils de Robert, surnommé *le Frison*, qui avait usurpé la principauté de Flandre sur ses propres neveux, et qui, pour expier ses victoires, avait fait quelque temps avant la (première) croisade, un pèlerinage à Jérusalem. " (*Histoire des Croisades*, tom. I, p. 175). Parti en 1085, escorté d'un grand nombre de barons flamands, Robert resta près de deux ans en Palestine.

éloignés " [1]. Et après avoir énuméré les principaux endroits d'Europe, d'Afrique et d'Asie, que visitaient les chrétiens, Michaud ajoute : " Tels étaient la dévotion et l'esprit des dixième et onzième siècles [2], que la plupart des chrétiens auraient cru montrer une coupable indifférence pour la religion, s'ils n'avaient entrepris quelques pèlerinages " [3].

§ II

PÈLERINAGES IMPOSÉS A TITRE DE PÉNALITÉS.

Les pèlerinages au tombeau de saint Gilles, de même que la visite à d'autres sanctuaires, s'imposaient jadis, soit comme châtiment d'un crime ou d'un délit, soit comme condition de traités de paix ou d'autres conventions de ce genre. Nous traiterons de ces pèlerinages dans deux articles distincts.

---

[1] Voyez une belle page de l'*Histoire des comtes de Flandre*, de M. Le Glay (tom. I, pp. 214, 215) sur les pèlerinages belges en Terre-Sainte antérieurs aux croisades, et notamment sur celui de Lietbert, évêque de Cambrai.

Ce prélat partit pour la Palestine, en 1054, suivi de plus de trois mille pèlerins des provinces de Flandre et de Picardie. Michaud (op. cit., tom. I, pp. 572 et suiv.) décrit les péripéties du voyage de Lietbert. Les pèlerins n'atteignirent point la ville de Jérusalem, but de leur voyage, mais ce fait, et celui dont parle la note de la page précédente, prouvent que, dès avant les croisades, le goût des pèlerinages lointains était aussi prononcé chez les Belges que chez d'autres peuples, et qu'à cette époque déjà nos ancêtres pouvaient avoir connaissance du pèlerinage au tombeau de saint Gilles.

[2] Cette remarque s'applique, à plus forte raison, aux deux siècles suivants, qui forment l'ère des croisades.

[3] *Histoire des Croisades*, tom. I, pp. 49 et suiv. Michaud développe fort bien cette matière; voyez tom. I, pp. 48-71, et son *Éclaircissement sur les Pèlerinages*, parmi les *Éclaircissements* qui terminent le même volume, N° II, pp. 546-585. On consultera aussi, avec beaucoup de fruit, l'*Introduction* du *Dictionnaire géographique, historique, descriptif, archéologique des pèlerinages anciens et modernes et des lieux de dévotion les plus célèbres de l'univers*, par de Sivry et Champagnac (Collect. Migne), Paris 1859.

ARTICLE I

PÈLERINAGES IMPOSÉS EN PUNITION D'UN CRIME OU D'UN DÉLIT

L'Église fut la première à imposer des pèlerinages à ceux qui s'étaient rendus coupables de quelque grand crime (1); elle adoucit ainsi les rigueurs de la pénitence canonique (2). Ces pèlerinages obligatoires se divisaient en majeurs et mineurs, *peregrinationes majores* et *peregrinationes minores*. Les premiers comprenaient les pèlerinages de Saint-Jacques en Galice, de Rome et de Terre-Sainte; les seconds avaient pour terme des sanctuaires compris dans les limites de la province ou du royaume habité par le coupable (3).

Le pouvoir civil ne tarda pas à imiter l'Église et à ranger les pèlerinages parmi les mesures répressives des crimes

---

(1) On trouve déjà, dans le septième siècle, des exemples de pèlerinages imposés en guise de pénitence ecclésiastique. Michaud cite comme preuve un extrait de la vie de saint Bavon († 634), où l'on voit un pèlerinage prescrit en châtiment d'un homicide; le même auteur montre, par d'autres textes, qu'on condamnait à cette peine ceux qui avaient détourné les richesses de l'Église et les infracteurs de la trève de Dieu. (*Histoire des Croisades*, tom. I, p. 48, note 2.)

(2) " Auparavant, dit Fleury, on enfermoit les pénitens dans les diaconies, ou d'autres lieux près de l'église, pour y vivre recueillis et éloignés des occasions de rechute...; mais depuis le huitième siècle on introduisit tout le contraire pour pénitence, en ordonnant aux plus grands pécheurs de se bannir de leur pays, et de passer quelque temps à mener une vie errante, à l'exemple de Caïn;..... l'usage continua d'imposer pour pénitence quelque pèlerinage fameux, et ce fut le fondement des Croisades. " (*Discours sur l'histoire ecclésiastique*, Paris 1763, 3me discours, § v, Pèlerinages, p. 89.)

(3) Du Cange, *Glossarium*, tom. v, Parisiis 1734, col. 380, v° *Peregrinatio*.

En ce qui concerne notre pays et le Nord de la France, nous n'avons rien découvert touchant les pèlerinages de Saint-Gilles, imposés comme pénitence ecclésiastique. Qu'ils aient été prescrits ailleurs de ce chef, l'histoire de France en fait foi : " Sous Philippe-le-Bel, quand Nogaret, par ordre du roi, eut mis la main sur le pape Boniface VIII (1303), et, par ces motifs eut été excommunié, il n'obtint l'absolution de Clément V, en 1311, qu'à diverses conditions, au nombre desquelles se trouvait l'injonction, pour pénitence, de divers pèlerinages en France..... Le pèlerinage à Saint-Gilles est désigné parmi ceux que Nogaret devait accomplir pour son expiation. " (Leroy, *Histoire de Notre-Dame de Boulogne*, cité par Arthur Forgeais, dans sa *Collection des plombs historiés trouvés dans la Seine*, deuxième série, *Enseignes de pèlerinages*, Paris 1863, p. 178.)

et des délits : " Les voyages, — dit M. Victor Derode, en parlant de l'époque des croisades, — étaient alors chose sérieuse et pénible; ils étaient accompagnés de périls et de dangers, dont nous ne pouvons guère nous faire une juste idée. Comme châtiment légal, le pèlerinage avait été adopté par la coutume, parce que la peine de mort ne figurait pas dans les moyens répressifs adoptés par la plupart des communes, et le bannissement, qui la remplaçait, trouvait dans le pèlerinage une direction et une garantie. Car le pèlerin devait, à son retour, fournir un certificat de présence au lieu indiqué dans sa sentence. Ce délai laissait au délinquant le moyen du repentir. C'était une sorte de moyen transitoire entre l'arbitraire et la justice régulière " (1).

Dans l'origine, le coupable était tenu de faire lui-même le pèlerinage, auquel il avait été condamné. Quoique ces condamnations fussent très-fréquentes, les chroniques du temps signalent peu d'exemples de pèlerinages expiatoires, effectués par des particuliers; c'est Cannaert qui en fait la remarque. Quand les pèlerinages expiatoires, *boetreizen*, dit-il, avaient lieu journellement, ils passaient inaperçus; ils ne commencèrent à fixer l'attention des chroniqueurs, que lorsqu'ils devinrent plus rares (2).

---

(1) DERODE, *Histoire religieuse de la Flandre maritime*, etc., p. 103. Voyez aussi un article du même auteur, intitulé : *De la pénalité chez les Flamands de France, et particulièrement à Dunkerque au XVI*e *siècle* (*Annales du Comité flamand de France*, tom. III, Dunkerque 1857, pp. 304 et suiv. — Cf. pp. 318, 319, 354, 367, 368). Consultez surtout CANNAERT, *Bydragen tot de kennis van het oude strafrecht in Vlaenderen*, 3de uitgave, Gend 1835, pp. 78 et suiv. L'auteur entre dans les détails les plus circonstanciés et les plus curieux, au sujet des pèlerinages expiatoires, usités en Flandre.

(2) Voici les paroles de Cannaert : *In de oude kronyken en schriftelyke aenteekeningen is van de verzendingen van particulieren in bedevaerten, zoo veel wy weten, maer zeer weinig geschreven. Wanneer de boetreizen dagelyks voorvielen, werden dezelve naeuwelyks in acht genomen; zy trokken dan eerst de aendacht der kronykschryvers, toen zy zeldzamer werden. In het onlangs uitgegeven jaerboek der stad Kortryk, is slechts melding gedaen van eene enkele bedevaert aen eenen ingezetenen dier stad, als straf opgelegd : aldaer is opgeteekend, dat ten jare* 1441 *een kanonik van het kapittel van O. L. V. kerk,*

Citons quelques pèlerinages au tombeau de saint Gilles, imposés à des particuliers, en expiation de l'un ou de l'autre méfait.

Les Archives de l'ancienne Chambre des Comptes, à Lille, renferment la minute d'une " Sentence prononcée à Courtrai, la nuit de S[te] Catherine 1319, par Louis, comte de Nevers, fils aîné du comte de Flandre, contre Wautier Maisière, de Courtrai, qui avait battu Catherine, fille de Wautier Crommelin, sa femme, parce qu'elle avait reçu à jouer chez elle le comte de Nevers et sa compagnie. Par cette sentence, le dit Maisière est condamné en pèlerinage à S[t] Gilles en Provence, ensuite à S[t] André en Écosse, et à d'autres peines " (1).

M. Mussely a inséré le texte de cette sentence dans son *Inventaire des archives de la ville de Courtrai* (2). Nous en extrayons le passage relatif au pèlerinage de Saint-Gilles :

Premièrement, nous disons, ordenons et prononchons que pour che que li dis Wautiers bati et maumena se femme, pour che que nous et nodite compaignie y alâmes ladite velle (Saint-Pierre et Saint-Pol) en le manière que dessus est dit, que lidis Wautiers voist pour le honneur de nous à Saint-Gille, en Prouvenche, à prendre en l'église Saint-Martin de Courtray escerpe (3) et bourdon, et à mouvoir dedens

---

wegens een dispuet voorgevallen in den wynkelder van hetzelve kapittel, in pelgrimagie gezonden werd. (Op. cit., p. 106.)

L'auteur renvoie au travail de M. Goethals-Vercruysse, *Jaerboek der Stad en oude Casselry van Kortryk*, tweede deel, Kortryk 1815, pp. 146, 147. Le fait signalé date de 1443, et non de 1441, comme l'écrit Cannaert.

(1) Cannaert, op. cit., p. 105, note 2. Le résumé de cette sentence est extrait de l'*Inventaire de l'ancienne Chambre des Comptes du Roi, à Lille, par Godefroy*, ad an. 1319. Voyez aussi Le Glay et Desplanque, *Inventaire-sommaire*, etc., tom. i, p. 92, B. 555.

(2) Tom. i, Courtrai 1854, pp. 95 et suiv.

(3) M. Mussely écrit, par erreur, *esterpe*. L'*escerpe* ou écharpe était une bande d'étoffe portée en sautoir et à laquelle était suspendue primitivement une escarcelle; les principales variantes de ce mot sont *escharpe*, *escherpe*, *escherpette*, *escrepe*, *eskerpe* (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné du mobilier français de l'époque carlovingienne à la renaissance*, tom. iii, *Vêtements civils et religieux*, Paris 1872, p. 341, v° *Écharpe*).

Escerpa, dit Carpentier, *a vet. Gallico* Escerpe, *nunc* Echarpe, *Fascia, balteus, zona : unde* Escerpa, *oblatio, quæ sacerdoti a peregrinantibus fiebat pro benedictione* Escerparum (Supplém. au *Glossarium* de Du Cange, tom. ii,

les quinse jours continuelment ensuians après le Sainte-Katheline qui y ert, en l'an de grâce MCCC et dise-noef et faiche ledit pellerinaige bien et loïamment (1).

Che fu dit, ordenei e prononchiet à Courtray, en le maison no très-chier signeur et père mons^r de Flandres le nuit Sainte-Katheline [24 novembre] l'an MCCC et dise-noef (2).

Copie, collationnée d'après une minute du temps sur parchemin, conservée aux Archives du département du Nord, à Lille.

Un des volumes formant la collection des *Monumens anciens*, du comte Joseph de St Genois, contient l' " Inventaire des Titres qui se trouvent à la Trésorerie des Chartes de Hainaut à Mons. Fait, ensuite d'ordre du Roi de France en 1693 par Monsieur Jean Godefroy (3) ".

Parmi les documents, dont cet inventaire fait l'analyse, figure, sous l'année 1336, un " Certificat en Latin et en parchemin, donné par le Sacristain et Trésorier du Monastère de St. Gilles en Provence et scellé du sceau en cire jaune de ce Monastère, par lequel il paroit que Nobles et Puissans Seigneurs Thiery de Walcourt Maréchal de Hainaut, Henri de Duffle, Jean de Leyedale, Gerard de Duffle, Wautier de Huldeberges, Jean de Crayhem, Adam de Ophem, Florent de Maglines, Jean de Mulhem et Godefroi de Brecht, Chevaliers de Brabant, ont été en pélérinage et visité le tombeau de

---

Parisiis 1766, col. 249, v° *Escerpa*). Voyez aussi LITTRÉ, *Dictionnaire de la langue française*, tom. II, Paris 1874, p. 1273, col. I, v° *Écharpe*, hist. et étym.

L'écharpe et le bourdon formaient partie obligée de l'équipement du pèlerin. Du Cange cite ces deux vers, tirés de la chronique de Bertrand Duguesclin :

A loi de pelerin de cors et de façon
L'escharpe avoit au col, en la main le bourdon.

(*Glossarium*, tom. I, Parisiis 1733, col. 1354, v° *Burdo.*)

(1) *Inventaire des archives de la ville de Courtrai*, tom. I, p. 96.

(2) Id., p. 98.

(3) *Droits primitifs des anciennes Terres et Seigneuries du Pays et Comté de Haynaut Autrichien et François; et connaissance exacte de la Mouvance des Fiefs qui relevoient du Comte de Haynaut en* 1410 *et* 1473. *Avec tous les arrières-fiefs*, tom. I, Paris 1782, pp. CXCVII et suiv.

Ce volume embrasse *Les Pairies du Hainaut.*

St. Gilles, pour réparation faite par ledit Thieri de Walcourt, à cause du forfait de la Demoiselle du Gasebeke, auquel pélerinage ils avoient été condamnés par le comte de Hainaut et le Sgr. de Hornes, médiateurs en cette affaire. Le 26 Mai 1336 " (1).

Nous relevons encore un précieux détail dans une charte émanée de la comtesse de Flandre, Marguerite de Male.

Un sanglant conflit avait surgi entre Guidolphe van der Aa, seigneur de Gruuthuse (2), et Jean de Molembeke.

" La guerre et descort etans meuz entre messire Ghildolf de le Gruthuse, chevalier, ses parans et amis aidans et confortans, d'une part; et Jehan de Molembeke, ses parans et amis aidans et confortans, d'autre part "; et à cette occasion, des " omicides, naureures (3), bleceures " ayant été commis entre les dites parties, celles-ci, lasses de se quereller, réclamèrent l'intervention de la comtesse de Flandre, promettant de se soumettre à sa décision.

La sentence fut prononcée à Bruges, le 24 Mai 1372. Il y est dit que Jehan de Molembeke, à l'honneur de messire

---

(1) P. CCLXXVIII. Voyez aussi WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, tom. I, Bruxelles 1855, pp. 135, 136.

La personne lésée par Thierry de Walcourt, était Béatrix, dame de Gaesbeek, fille de Jean de Louvain, dit Tristan. On ignore la nature du forfait, qui fit condamner Thierry au pèlerinage de Saint-Gilles. " Thierri, se demande M. Alphonse Wauters, se serait-il rendu coupable envers Béatrix de l'outrage le plus odieux ? Notre conjecture expliquerait le célibat de cette riche héritière, l'abandon qu'elle paraît avoir fait à son parent, le sire de Hornes, de son autorité, sa retraite au couvent de Beaumont, où s'étaient écoulées, près de sa mère, les paisibles années de sa jeunesse, et où elle revint cacher, en 1340, des chagrins bientôt terminés par la mort " (op. et tom. cit., p. 136).

(2) Voyez, sur ce personnage, VAN PRAET, *Recherches sur Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse*, Paris 1831, pp. 53, 54, et J. GAILLIARD, *Bruges et le Franc*, tom. I, Bruges 1857, pp. 70, 71.

(3) *Navreure, navrure*, blessure, plaie. Voyez ROQUEFORT, *Glossaire de la langue romane*, Paris 1808, t. II, p. 229. Nous trouvons dans GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, 1re série, t. IV, Bruges 1876, p. 183, note 5, le texte suivant : " De Coppin Cloet et Gille Braderyc qui furent souspechs davoir navre de leur couteulx Joos Clauwaerd, de la quelle navrure le dit Claeuward depuis trespassa. "

Ghildolf et de ses amis, fera un pèlerinage à Notre-Dame de Naples, avant la Chandeleur prochaine, et, dans les deux mois après, un autre à Saint-Gilles en Provence.

La sentence porte encore que Pierre de Lestalle et Thielman Camerlinc, complices de messire Jehan de Ghistelles, coupable de meurtre sur la personne de Lamsin de Podelgheer, feront chacun un pèlerinage à Saint-Gilles en Provence, avant la mi-août. Tous ces pèlerins rapporteront " bonnes lettres et soffisantes ", comme preuve de l'exécution de leur peine (1).

Nous avons vu que primitivement, lorsqu'un crime ou délit entraînait la condamnation à quelque pèlerinage, le délinquant devait entreprendre lui-même le voyage prescrit.

Plus tard il fut loisible au coupable de se libérer, à prix d'argent, de la plupart des pèlerinages expiatoires (2), qui se transformèrent ainsi en vraies amendes pécuniaires, et devinrent pour les communes une source féconde et permanente de revenus (3). Plusieurs villes de notre pays dressèrent même une liste tarifée de ces pèlerinages, offrant, en regard de chacun d'eux, le chiffre des amendes, par lesquelles on pouvait s'en libérer. Ces tarifs, dont quelques-uns ont été conservés, sont précieux, parce qu'ils nous apprennent à connaître les pèlerinages populaires de l'époque.

La liste-tarif, édictée par la ville de Gand, est une des plus remarquables; elle contient l'énumération de 179 lieux

---

(1) Gilliodts-van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, 1re série, tom. ii, Bruges 1873, pp. 358 et suiv.

(2) Nous disons à dessein " la plupart ", car dans certains endroits, comme à Liége, les pèlerinages étaient de deux espèces; on pouvait racheter les uns par une amende pécuniaire, mais les autres devaient se faire par le coupable en personne, et imprimaient à ce dernier une flétrissure, qui le rendait inhabile à remplir désormais un emploi quelconque (Cannaert, op. cit., p. 83).

(3) La Coutume rimée du Franc de Bruges, qui paraît remonter au XIVe siècle, mentionne déjà ces amendes substituées aux pèlerinages. Le § XL

de pèlerinage [1], disséminés dans toutes les contrées de l'Europe et jusqu'en Asie [2]; à côté de chaque pèlerinage, est indiqué le chiffre de l'amende qu'on pouvait lui substituer. Ces amendes sont calculées en livres, escalins et deniers parisis. Parmi les pèlerinages figure celui de Saint-Gilles en Provence : *Te Sente Gillis in Proventsen.* Le délinquant, pour se soustraire à ce long voyage, devait payer une amende de six livres parisis [3]. On y remarque en outre le pèlerinage

---

est intitulé : *Hoe men deelt gheliic zoenen dat men ghelt bi fauten van pelegrimagen van manslachten.* Il s'énonce comme suit :

Wiist men enen man te doene
Pelegrimagen, omme die zoene
Van ere manslacht; of omme
Die pelegrimage eene somme
Van ghelde te ghevene, dan
Versit die pelegrimage die man
Te doene, ende hi daer over ghelde
Daer naer die somme van den ghelde,
Die maghe zullen ghemeenlike
Dat ghelt ghelden, dier ghelike
Dat men over die maghe zoene
Ende moet soene pleghet te doene.

(Gilliodts-van Severen, *Coutume du Franc de Bruges*, tom. I, Bruxelles 1879, p. 494.)

Nous interprétons ainsi ce texte :

Comment l'on procède au partage des deniers provenant de sommes payées à la suite d'expiations d'homicide pour pèlerinages non faits.

Un homme est-il condamné à faire un pèlerinage en expiation d'un homicide commis par lui, ou à payer, au lieu de ce pèlerinage, une somme d'argent, s'il néglige ensuite de faire ce pèlerinage et paie, à titre de libération, la somme d'argent fixée, les parents (les héritiers de la victime) partageront également entre eux ladite somme, comme on a coutume de pratiquer en fait de réconciliation.

M. le chanoine Van de Putte a publié la Coutume rimée du Franc de Bruges, sous le titre de *Lois anciennes de Bruges*, dans les *Annales de la Société d'Émulation*, Ire série, tom. I, Bruges 1839, pp. 224 et suiv.; le passage cité se trouve à la p. 264.

(1) Cannaert dit par erreur qu'elle en énumère au-delà de 250. (*Bydragen tot de kennis van het oude strafrecht in Vlaenderen*, p. 82.)

(2) On y voit cités les pèlerinages de Sainte-Sophie et de Sainte-Anastasie, à Constantinople, de Sainte-Catherine au Mont Sinaï, de Saint-Thomas dans les Indes, etc.

(3) Cannaert, op. cit., p. 353. Le lecteur voudra bien se rappeler qu'à l'époque où cette liste fut dressée (probablement au XIIIe ou XIVe siècle), le pouvoir de l'argent était beaucoup plus fort qu'aujourd'hui.

de Saint-Gilles, à Douvres, *Te Douvere te st. Gillis,* qui se rachetait par une amende de quarante escalins (1). Cette liste, extraite d'un registre des actes passés devant les échevins de la Keure de Gand (2), se trouve parmi les pièces justificatives du travail de Cannaert (3). L'auteur n'indique pas la date de sa confection; il se contente de lui donner le titre de très-ancien et très-intéressant document, *aloud en tevens allerbelangrykst document* (4), et observe que Josse de Damhouder en parle dans sa *Practycke in Criminele Saken* (5).

Les villes d'Audenarde, d'Alost et de Termonde avaient aussi leur liste de pèlerinages expiatoires, convertibles en amendes pécuniaires.

La liste d'Audenarde, qui remonte à l'année 1338, a été insérée par MM. Van Lerberghe et Ronsse dans le pre-

---

" Le poids d'un franc d'argent est en tout temps égal à cinq grammes d'argent : c'est ce qu'on appelle *la valeur intrinsèque.* Mais avec cinq grammes d'argent on pouvait acheter, au XIIe siècle, huit à dix fois plus de comestibles qu'aujourd'hui : or, la quantité de marchandise que l'on peut acheter à certaine époque avec une quantité fixe d'argent, est *la valeur extrinsèque* ou *le pouvoir* de l'argent. " (*Collection de Précis historiques,* tom. XXII, Bruxelles 1873, p. 289, note 1.) Ces lignes sont extraites d'un fort curieux article du P. Victor De Buck, sur le *Taux des honoraires de messe.*

Nous renvoyons le lecteur, qui désire étudier cette intéressante question, aux *Mémoires de Leber sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge relativement aux variations des valeurs monétaires et du pouvoir commercial de l'argent.* Ces *Mémoires* ont été lus, en 1841, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de Paris.

(1) Cannaert, op. cit., p. 354.

(2) *Witten bouc* C, fol. 10. Il existe, aux Archives de la ville de Gand, 53 registres des actes passés devant les échevins de la Keure; ces registres sont marqués par des lettres de l'alphabet, et intitulés : *Witte, Swarte, Geluwe* et *Roode boucken.* Voyez la *Notice sur le dépôt des archives de Gand, par les Archivistes de la ville,* Gand 1835, pp. 10 et suiv.

(3) Op. cit., pp. 351 et suiv.

(4) Id., p. 83.

(5) Rotterdam 1650, p. 76. Au chapitre LVII, *Van ordinaire Criminele punitien Civile,* de Damhouder dit : *Oft het zijn weghen oft pelgrimagien, verre oft naer, die men seght gheschreven te zijn in den rooden Boeck.* La liste se trouve dans le *Witten bouc,* et non dans le *Rooden bouc,* comme l'écrit le savant jurisconsulte. Voyez Cannaert, op. cit., p. 83; item, p. 29, où l'on peut lire le passage cité de Josse de Damhouder.

mier volume de leurs *Audenaerdsche Mengelingen* (1); elle mentionne, tout comme celle de Gand, le pèlerinage de Saint-Gilles en Provence, et fixe à huit livres parisis le taux de son rachat : *Ten Sente Gillis in Provenche, op viij lib. par.* (2). A la suite de cette liste, se trouvent indiqués divers pèlerinages, auxquels, dans les années subséquentes, la ville d'Audenarde condamnait les coupables; celui de Saint-Gilles y occupe la sixième place : *Te Sente Gillis in Provencen* (3).

MM. De Potter et Broeckaert ont inséré la liste des pèlerinages expiatoires prescrits, à titre de pénalités, par la ville d'Alost, dans leur *Geschiedenis der stad Aalst* (4). Cette liste, qui énumère 181 lieux de pèlerinage, mentionne celui de Saint-Gilles en Provence : *t Ste Gillis in Provenchen;* on pouvait s'en libérer, en payant une amende de cinq escalins parisis (5). Dans la même liste figure le pèlerinage de Saint-Gilles, à Douvres, *Te Douvre t Sent Gillis,* rachetable par quarante escalins parisis (6). Une erreur doit s'être glissée dans le taux de rachat du pèlerinage de Saint-Gilles en Provence; nous croyons qu'il faut lire cinq livres, au lieu de cinq escalins parisis, sinon cette amende ne serait pas en rapport avec d'autres beaucoup plus considérables, imposées pour rachat de pèlerinages à des localités bien moins distantes.

La liste en question est tirée du *Boeck met den haire* (7), appartenant aux Archives communales d'Alost. Ce manuscrit, contenant les priviléges, statuts, keures et ordonnances de la commune, date de la fin du XVe siècle (8).

---

(1) Audenaerde 1845, pp. 130, 131. En tête de la liste, on lit : 1338. *Dit zyn de Pilegrimagen (met de taxe van den afkoop).*

(2) *Audenaerdsche Mengelingen,* tom. I, p. 131.

(3) Id., p. 132.

(4) Ie deel, Gent 1873, pp. 450 et suiv. Cette liste porte l'inscription suivante : *Dit zijn de pelgrimaigen diemen te stellene pleecht in heerliker beternessen, ende es te wetene dat elcken scellinc parisis es III s. ende elc pond III lib.*

(5) Id., p. 452.

(6) Id., p. 450.

(7) ... *van oudts alsoo genaempt ter oorsaecke hij bekleet is met hairvel.*

(8) *Geschiedenis der stad Aalst,* Ie deel, p. X.

La brochure de M. Alphonse De Vlaminck : *De boettochten of pelgrimaadjen der stad Dendermonde* (1), contient la liste tarifée des pèlerinages, au nombre de 134, imposés, comme châtiment légal, par la ville de Termonde (2). On y trouve les pèlerinages de Saint-Gilles, à Douvres, *Te Douvere t sent Gillijs,* rachetable par quarante escalins parisis (3), et de Saint-Gilles en Provence, *Tsente Gillijs in Provenchen,* convertible en une amende de six livres parisis (4).

ARTICLE II

PÈLERINAGES IMPOSÉS COMME CONDITIONS DE TRAITÉS DE PAIX,

Après le décès de Louis-le-Hutin (5), son frère Philippe (6) fut nommé régent du royaume de France, pendant la grossesse de la reine Clémence de Hongrie, sa belle-sœur. Robert de Béthune et Robert de Cassel, son fils, espérèrent tirer avantage, pour la cause flamande, des embarras que suscitait au régent le parti du duc de Bourgogne et de sa mère. Ils se mirent en relation avec les princes mécontents; mais les communes de Flandre décidèrent d'envoyer des députés à Philippe, pour traiter de la paix, et, sous cette pression, Robert de Béthune, de l'avis de son conseil, se résolut à négocier. Le régent, interprétant le traité de 1305 (7), accorda aux Flamands quelques faibles concessions, tout en

---

(1) Dendermonde 1863.

(2) Pp. 4 et suiv. Cette liste, extraite d'un cartulaire du commencement du XVe siècle, porte en tête : *Dit siin de pelgrinagien vander stede van Denremonde.*

(3) P. 5.

(4) P. 7.

(5) Louis-le-Hutin, fils de Philippe-le-Bel, mourut le 5 Juin 1316.

(6) Philippe, comte de Poitiers, fut reconnu roi de France, sous le nom de Philippe-le-Long, après la mort de son neveu, le prince Jean, qui ne vécut que cinq jours.

(7) Le traité d'Athies-sur-Orge, surnommé, en Flandre, le *traité d'iniquité.*

leur imposant de nombreuses conditions, parmi lesquelles nous remarquons celle-ci, dont le texte est emprunté à d'Oudegherst [1] : " que messire Robert de Flandre, dict de Cassel, fils maisné [2] dudict conte Robert, fera endedans un an inclusivement un pélegrinaige à sainct Jacques en Galice, un à nostre Dame de Rochemadour, un à nostre Dame de Vaultvert, un à nostre Dame du Puys, et *un à sainct Gilles en Provence.* Et s'il ne les peut touts achever en un, il les fera en deux ans... " [3].

Ce traité fut conclu à Paris, au mois de Juin, suivant Jacques de Meyere; en " Aougst ", d'après d'Oudegherst; le 1er jour de Septembre de l'an de grâce 1316, suivant Galland et la copie qui s'en trouve aux Archives de Gand et d'Ypres [4].

Parlant des conditions imposées par le traité de 1316, M. Edw. Le Glay s'exprime ainsi : " Quelques-unes de ces propositions parurent iniques aux Flamands et d'autres parfaitement ridicules, comme les nombreux pèlerinages imposés à Robert de Flandre. Ils n'y voulurent point souscrire; et le comte, pas plus que ses sujets, ne se montra disposé à les accepter. Il refusa même de se rendre à Paris pour en recevoir notification, et les hostilités recommencèrent bientôt " [5].

Toutefois, Robert de Cassel exécuta ce traité pour la part qui lui incombait, afin de ne pas laisser croire qu'il était un obstacle au repos de son pays. Dans un codicille à son testament, Robert fait un legs de " IV libvres de gros " à " li hoir Jehan Hellin... pour cause ", dit-il, " d'un cheval que je och de li ou temps que je alai a Saint-Jaques " [6].

---

(1) Tom. II, édit. Lesbroussart, p. 353.

(2) *Maisné*, puîné.

(3) Carlier, *Robert de Cassel*, etc., dans les *Annales du Comité flamand de France*, tom. x, pp. 61, 62.

(4) Carlier, op. et loc. cit., p. 62.

(5) *Histoire des comtes de Flandre*, tom. II, p. 343.

(6) *Annales du Comité flamand de France*, tom. x, p. 236.

Les Archives de l'ancienne Chambre des Comptes, à Lille, renferment des documents qui ne laissent subsister aucun doute sur les pèlerinages effectués par Robert de Cassel. Ce dépôt contient les " Certificats des pèlerinages faits par Robert de Flandre (en 1321) à N.-D. d'Anneci, à *St.-Gilles de Nîmes*, à N.-D. de Vauvert, à St.-Jacques en Galice et à N. D. de Rochemador, en exécution du traité fait, en 1316, entre Philippe, comte de Poitiers, régent de France, et Robert, comte de Flandre " (1). Le savant et aimable archiviste du département du Nord, M. le chanoine Dehaisnes, a bien voulu nous transmettre la copie du certificat relatif au pèlerinage de Saint-Gilles; voici ce curieux document, qui n'a jamais, croyons-nous, été publié :

In nomine Domini, amen. Anno incarnationis ejusdem millesimo trecentesimo vicesimo primo, indictione quarta, die vicesima secunda mensis maii, pontificatus sanctissimi in Christo patris ac domini nostri Domini Johannis divina providentia pape XXII anno quinto, nobilis vir et potens dominus Robertus natus magnifici ac potentis viri domini Roberti Comitis Flandrie, in mei tabellionis publici et testium subscriptorum presentia propter hoc personaliter constitutus in monasterio sancti Egidii de Provincia, Nemausensis dyocesis, ordinis sancti Benedicti, asseruit quod cum in conventionibus seu tractatu pacis, factis et habitis inter serenissimum principem dominum Philippum, Dei gratia Francie et Navarre regem, dum erat dicta regna regens, ex una parte, et prefatum dominum Flandrie Comitem ac gentes suas, ex altera, actum fuisset et tractatum quod idem dominus Robertus dicti monasterii sancti Egidii, una cum quibusdam aliis peregrinationibus seu visitationibus aliarum ecclesiarum per ipsum dominum Robertum faciendis, limina visitaret idemque dominus Robertus postmodum dictis conventionibus pacis seu tractatui pro bono pacis suum ut asseruit prebuerit assensum, ipse dominus Robertus propter hoc, ut dicebat, in propria sua persona visitabat et in mei tabellionis publici et testium subscriptorum presentia, dicti monasterii sancti Egidii limina visitavit, missam ibidem audiendo, reliquias sanctorum et sanctuaria ipsius

(1) Le Glay et Desplanque, *Inventaire-sommaire*, etc., tom. I, p. 94, B. 570. — Item Carlier, op. cit., dans les *Annales du Comité flamand de France*, tom. x, p. 63, et Cannaert, op. cit., pp. 104, 105.

monasterii osculando, de qua visitatione et aliis supradictis petiit sibi fieri publicum instrumentum per me tabellionem publicum infrascriptum. Acta fuerunt hec in monasterio sancti Egidii supradicto sub anno, indictione, mense, die et pontificatu predictis, presentibus religiosis et discretis viris dominis Gaucelino de Panardi, thesaurario, Petro de Marofio, Johanne de Monteferrando, et Raymundo de Graulaco, monachis monasterii supradicti, domino Jacobo Regis, rectore parrochialis ecclesie de Aldenarda, ac Guillelmo as Clenques, clerico Tornacensis dyocesis, necnon nobili viro domino Johanne Barrilis de Neapoli, milite, Bernardo de Noseto, domicello, dicte Nemaucensis dyocesis, Guillelmo de sancto Georgio, lathonio dicti monasterii, Philippo Divitis et Rogero de Galis, familiaribus dicti militis, et pluribus aliis testibus ad premissa vocatis specialiter et rogatis. Et ego Symon Clarembaldi de sancto Nicolao in Bosco, clericus Laudunensis dyocesis, publicus apostolica et imperiali ac illustrissimi domini Francie regis auctoritate tabellio, predictis assertioni, visitationi liminum dicti monasterii sancti Egidii ac ceteris omnibus et singulis supradictis unacum dictis testibus vocatus presens fui, ea scripsi et in hanc publicam formam redegi signoque meo consueto signavi rogatus.

Ce certificat et les quatre autres, délivrés à Robert de Cassel, sont insérés dans un *vidimus* original du garde de la Prévôté de Paris, en date du 22 Août 1321 [1].

Le traité de Paris accordait deux ans à Robert de Cassel, pour accomplir les pèlerinages, qui lui étaient imposés [2]; Robert ne les fit qu'en 1321, soit trois ans après l'expiration du terme prescrit, mais enfin il s'exécuta, et c'est ce qu'il importait de constater.

Parmi les conditions de la paix d'Arques, conclue, en 1326, entre le roi de France Charles-le-Bel et les communes flamandes, nous voyons figurer également le pèlerinage de Saint-Gilles. Un mot à ce sujet :

---

(1) Ces certificats devant servir de décharge à Robert de Cassel, ce seigneur eut soin de les exhiber à qui de droit; cette formalité fut remplie à Paris. (CANNAERT, op. cit., p. 104, 105.)

(2) " Et s'il ne les peut touts achever en un, il les fera en deux ans " (D'Oudegherst). *Quod si hæc uno anno perficere nequeat, faciat duobus* (MEYERUS, *Annales rerum Flandricarum*, ad ann. 1316, Antverpiæ 1561, p. 119 v°).

En 1325, les Brugeois, justement irrités contre le comte de Flandre Louis de Nevers ([1]), avaient levé l'étendard de la révolte, et s'étaient emparés de la personne de ce prince, qu'ils gardaient prisonnier. Le roi de France somma les Brugeois de relâcher leur seigneur et maître. Les révoltés ne tinrent d'abord aucun compte de ces sommations, mais la sentence d'interdit lancée contre la Flandre et la ruine totale de leur commerce, causée par les troubles, les rendit plus souples et leur fit désirer la paix. Ils élargirent Louis de Nevers, après une captivité de six mois et huit jours; le comte avait dû jurer au préalable la confirmation de leurs priviléges et l'oubli du passé.

Ce fut à Arques, près de Saint-Omer, que, sur l'ordre du roi, les parties s'assemblèrent pour traiter de la paix; les conditions, acceptées par les mandataires des communes, furent ratifiées par lettres-patentes de Charles-le-Bel, expédiées de sa résidence du Valcoquatrix, près de Corbeil, sous la date du 19 Avril 1326 ([2]). Voici l'une des stipulations du traité :

" Item cil de Bruges et de Courtrai ([3]) baudront trois cens pelerins; desquiex li cent iront à S. Jacques en Galice, et *li autres cent à S. Gile* et à Nostre-Dame de Vauvert, et cent à Nostre-Dame de Rochemadour; et partiront pour lesdis

---

([1]) Louis de Nevers, qu'on désigne aussi sous le nom de Louis de Crécy, pour le distinguer de son père, succéda dans le comté de Flandre, en 1322, à Robert de Béthune, son aïeul.

([2]) L'original de ces lettres-patentes se conserve aux Archives de la ville de Bruges. Voyez Gilliodts-van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, 1re série, tom. I, Bruges 1871, pp. 356 et suiv.

([3]) Les Courtraisiens furent compris dans le même châtiment que les Brugeois, parce qu'ils avaient soutenu ces derniers dans leur révolte, et fait alliance avec eux. Pour mettre obstacle à cette alliance redoutable, Louis de Nevers se rendit à Courtrai, et fit brûler la partie des faubourgs qui communiquait à la route de Bruges; malheureusement, le vent du nord, qui soufflait avec violence, reporta les flammes de l'incendie sur la ville même, dont les principaux quartiers furent réduits en cendres. Les Courtraisiens exaspérés se ruèrent sur la suite du comte, qui fut massacrée sans pitié; quant à Louis de Nevers, on ne lui fit aucun mal, mais on s'empara de sa personne, et le lendemain, on le livra aux Brugeois, qui venaient d'entrer à Courtrai, au nombre de cinq mille. On sait le reste. (Le Glay, op. cit., tom. II, pp. 367 et suiv.)

pelerinages faire et accomplir lendemain de la prochaine feste de la Magdelaine; et parferont leurs pelerinages bien et loialment, et rapporteront lettres souffisans de l'accomplissement desdis pelerinages : et se il plaist au roy nostre sire de leur faire grace et remission desdis pelerinages, laquele il requierent moult humblement (1), il li donront pour ladite grace en lieu desdis pelerinages dis mile livres Tournois; et se ce non, ledit pelerin iront, si comme dit est, èsdis pelerinages; et seront lidit pelerin en alant et en retournant par le royaume de France et de Navarre ou sauf-conduit du roy; et est à l'option du roy de prendre laquelle qu'il voudra des deus dites voyes" (2).

Nous terminons ce chapitre par quelques lignes sur le costume du pèlerin au moyen âge; ces lignes, nous l'espérons, seront lues avec intérêt, parce qu'elles renferment des détails précieux et peu connus, qui se rattachent, d'une façon intime, au pèlerinage de Saint-Gilles.

A propos d'une tombe qui se trouve dans l'église de Sainte-Praxède, à Rome, M. Quicherat a décrit le costume et les usages des pèlerins au XIIIe siècle (3). La tombe, qui date de ce siècle, est celle de Jean Montopoli, épicier de profession, né probablement en Lombardie, et qui mourut en pèlerinage à Rome. L'habit sous lequel ce dévot marchand

---

(1) Rémission de cette peine fut accordée, aux conditions stipulées par le traité. Les Archives de Bruges renferment un acte, en date du 24 Février 1328, donnant quittance de la somme de 2,250 livres 6 sols 1 denier tournois, que Vane Guy, "recheueres en Flandres de par mons. le Roy", a reçue de la ville de Bruges, pour sa part dans les 10,000 livres tournois "dou racat de trois cens pelerins acui li pais faite à Arques" (Gilliodts-van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, 1re série, tom. I, p. 405.)

(2) Ce passage est littéralement copié sur le texte de la paix d'Arques, tel que nous le trouvons dans Ménard, *Histoire .... de la ville de Nismes*, tom. II, Paris 1751, *Preuves. Chartes*, XXVIII, pp. 54-59. L'auteur dit avoir pris ce texte dans un manuscrit de Baluze, appartenant à la Bibliothèque du roi, et copié sur les mémoriaux de la Chambre des Comptes de Paris. Le passage cité se trouve à la p. 56, 1e col.

(3) *Revue archéologique française*, livr. de Septembre 1879.

voulut que son image fût gravée, est " la représentation la plus nette que nous ayons, pour le XIIIe siècle, du costume des pèlerins ". Barbu et chevelu, il a la tête couverte du *galerus*, sorte de chapeau à larges bords, auquel est fixée une coquille, marque que l'on se procurait au lieu même de la dévotion pour laquelle on s'était mis en route. Vient ensuite le surtout qui était, ou bien un sarreau de drap grossier et velu, appelé *esclavine*, ou bien une *jupe*, sorte de tunique écourtée. Le pèlerin portait en bandoulière l'*écharpe*, terminée par un sachet ou *escarcelle*. " Cette pièce eut une importance capitale dans l'équipement du pèlerin. Elle était l'objet d'une consécration religieuse... Le sire de Joinville, sur le point de se mettre en route pour la croisade, requit de l'abbé de Cheminon, son voisin, qu'il vînt bénir son écharpe " (1). Le *bourdon* du pèlerin consistait en un gourdin enveloppé de lanières de cuir, surmonté d'un pommeau et terminé à l'autre bout par une broche de fer. Il servait de défense en cas d'attaque, ou de point d'appui pour traverser les mauvais pas; au repos on s'accotait dessus, en marche on le portait sur l'épaule (2).

Ce costume traditionnel se complétait par les *enseignes de pèlerinages*, dont aujourd'hui, grâce à de récentes découvertes, nous possédons de nombreux et intéressants spécimens. Ces enseignes étaient de petites images en métal, le plus souvent en plomb, représentant le Saint ou la Sainte, dont le sanctuaire formait le but des pérégrinations du pieux fidèle; ces images s'attachaient, à l'aide d'annelets, au chapeau ou à l'habit du pèlerin (3).

---

(1) Voyez VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, tom. III, p. 341, v° *Écharpe*.

(2) *Revue des questions historiques*, tom. XXVII, Paris 1880, pp. 336, 337. — Voyez aussi CAHIER, *Caractéristiques des Saints dans l'art populaire*, Paris 1867, tom. I, p. 144, art. *Bourdon*; id., p. 252, art. *Coquille*; tom. II, p. 676, art. *Pèlerins*; et VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, tom. III, pp. 345 et suiv., v° *Escarcelle*; pp. 349 et suiv., v° *Esclavine*.

(3) Dom Carpentier parle de ces enseignes : *Præter baculum et peram*, dit-il, *quodam insuper signo in capite vel super vestes distinguebantur peregri-*

M. Arthur Forgeais a consacré un volume entier de sa précieuse *Collection des plombs historiés trouvés dans la Seine* à la reproduction et à la description des *Enseignes de pèlerinages* (1). Nous avons été heureux de rencontrer, parmi ces enseignes, celle des pèlerins qui visitaient le tombeau de saint Gilles; en voici le dessin, de la grandeur exacte de l'original (IIe série, p. 177).



“ Saint Gilles, dit M. Forgeais, représenté debout, couvert d'une chasuble garnie de traits, comme tout l'ensemble, tient de la main gauche une crosse, pour indiquer qu'il devint

---

nantes, ut discimus ex Stat. Mantuæ lib. I, *cap.* 63, *in Cod. reg.* 4620 : *Intelligantur peregrinari... habentes habitum vel signum peregrinationis et peregrinorum, videlicet galerum, bordonum et signum in capite et manibus, seu eorum signum super vestes* (Supplém. au *Glossarium* de Du Cange, tom. III, Parisiis 1766, col. 243, v° *Peregrinatio*).

(1) Deuxième série, Paris 1863. — L'œuvre de M. Arthur Forgeais comprend cinq séries, formant autant de volumes in-8, publiés de 1862 à 1866. Le premier volume traite des méreaux des corporations de métiers; le deuxième, des enseignes de pèlerinages; le troisième est consacré aux variétés numismatiques; le quatrième s'occupe de l'imagerie religieuse et le cinquième

abbé. Mais à l'époque que rappelle notre enseigne, il était tout simplement ermite (1); et voici, d'après la légende, l'explication du petit animal qui se dresse à la droite (sic) du Saint, à sa gauche une espèce d'arbuste qui indique un buisson " (2).

Suit la légende, que nous connaissons (3).

" Ce plomb, qui nous semble appartenir au XIIe siècle, porte cependant toutes les traces d'un art roman populaire, qui persista longtemps dans nos provinces du Midi, et ressemble assez, dans sa rudesse, à plusieurs monnaies du XIe

---

de la numismatique populaire. En séance publique du 5 Août 1864, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné au travail de M. Forgeais, qui en était alors à son troisième volume, la deuxième des trois médailles accordées, par ce corps savant, aux auteurs des meilleurs ouvrages sur les Antiquités de la France (*Bibliographie catholique*, tom. XXXII, Paris 1864, p. 253). Antérieurement déjà, l'Académie avait honoré cette publication d'une mention très-honorable. Le rapport, qui décerne cette dernière distinction, nous explique, en ces termes, la présence, dans la Seine, des plombs historiés recueillis par M. Forgeais :

" Les anciennes Corporations de métiers de Paris frappaient des médailles ou méreaux, sur lesquels elles mettaient l'image de leur patron, les emblèmes de leur profession... Ces monuments de nos vieilles Corporations, perdus ou oubliés, étaient intéressants à recueillir. Peut-être n'y fût-on pas parvenu, si la Seine ne s'en fût chargée. Le fleuve, qui arrose notre ville, renfermait dans son lit une foule de médailles que la drague a retirées. Comment étaient-elles là ? M. Arthur Forgeais suppose, avec beaucoup de vraisemblance, qu'il faut attribuer leur présence à la chute de ponts couverts de maisons, qui eut lieu maintes fois à Paris. Ces maisons étaient habitées généralement par des membres de Corporations marchandes ou ouvrières. Tout périt alors dans les flots, hors les plombs historiés qui nous disent maintenant les origines et les noms de nos antiques Corps de métiers " (*Collection des plombs historiés trouvés dans la Seine*, 1re série, Paris 1862, Introduction, pp. I, II).

(1) La présence de la biche ne rappelle nullement, comme le croit M. Forgeais, l'époque où saint Gilles menait la vie érémitique; la biche est devenue la caractéristique traditionnelle du Saint, et soit qu'on le représente sous l'habit d'anachorète, soit qu'on le figure revêtu du costume abbatial, on met le fidèle animal à ses côtés.

(2) *Collection des plombs historiés trouvés dans la Seine*, 2me série, p. 178.

(3) M. Forgeais attribue au roi Childebert la construction du monastère de la vallée Flavienne, et fait mourir le saint abbé vers le milieu du VIe siècle (op. et tom. cit., p. 179). C'est une double erreur.

au XIIe siècle. Cette enseigne a été trouvée au Petit-Pont, en 1862 " [1].

L'enseigne, dont nous reproduisons le dessin, a gardé un des annelets, qui servaient à la fixer sur l'habit ou sur le couvre-chef du pèlerin.

Signalons une autre trouvaille, faite récemment à Orléans.

" En 1871, dit M. le chanoine d'Éverlange, on a découvert dans la Loire, parmi les objets trouvés par les dragueurs, près le vieux pont d'Orléans, l'enseigne de Saint-Gilles, témoignage authentique des pèlerinages accomplis, dans le moyen âge, par les peuples du Nord, au tombeau du grand Saint.

" M. l'abbé Desnoyers, vicaire général d'Orléans, a bien voulu nous communiquer ce précieux document. C'est une médaille sur laquelle se trouve gravée l'image de saint Gilles, tenant une crosse à la main et ayant la biche légendaire à ses côtés. Autour de la médaille on lit l'inscription : *Sanctus Egidius* " [2].

---

(1) *Collection des plombs historiés trouvés dans la Seine*, 2me série, p. 179. Le Petit-Pont, situé en aval de l'Hôtel-Dieu, est un des ponts qui mettent l'île de la Cité en communication avec la rive méridionale de la Seine, et existait déjà sous la domination romaine. Reconstruit en pierres, en 1185, aux frais de Maurice de Sully, évêque de Paris, il fut neuf fois ruiné par les inondations de la Seine, avant d'être détruit par un incendie, en 1718. On le rebâtit bientôt, mais sans le surcharger de maisons, comme on avait fait par le passé; en 1854, on reconstruisit de nouveau le Petit-Pont, dont le peu de largeur gênait la circulation, en même temps que la grosseur de ses piles rendait difficile la navigation du petit bras de la Seine. Le pont actuel est formé d'une seule arche en pierre meulière (JOANNE, *Paris illustré*, Paris 1867, pp. 94, 95). On trouve des détails très-intéressants sur les ponts de Paris et leur destruction fréquente par les eaux de la Seine, dans HURTAUT et MAGNY, *Dictionnaire historique de la ville de Paris et de ses environs*, tom. IV, Paris 1779, pp. 89 et suiv.

(2) *Saint Gilles et son pèlerinage*, 4e édit., Avignon 1879, p. 36, note 1.

CHAPITRE II

CULTE DE SAINT GILLES

EN BELGIQUE

ET DANS LE NORD DE LA FRANCE

Ce chapitre comprend tout ce qui se rapporte au culte de saint Gilles en Belgique et dans le Nord de la France. Pour plus de facilité, et afin d'éviter les répétitions, toujours fastidieuses, nous avons suivi l'ordre du questionnaire, qui nous a servi à recueillir les matériaux de cette partie de notre travail [1].

PREMIÈRE PARTIE

CULTE DE SAINT GILLES EN BELGIQUE

Cette partie se divise en neuf paragraphes consacrés aux neuf provinces de la Belgique. Voici la méthode adoptée pour chaque province :

Tout d'abord, nous passons en revue les églises et chapelles dédiées à saint Gilles; nous parlons ensuite de celles où il est spécialement vénéré, bien qu'il n'en soit pas le titulaire. Nous rejetons à la fin du paragraphe les détails épars, peu susceptibles d'une classification régulière. Cette marche nous permettra de ne passer sous silence aucun détail, si minime qu'il puisse être.

---

(1) Le texte de notre questionnaire figure parmi les pièces justificatives, qui terminent ce volume. Les deux premiers points du § III, relatif aux reliques du saint abbé, ont été traités au chapitre III du deuxième livre (tom. I, pp. 349 et suiv.); nous n'avons donc pas à y revenir.

Nous répondrons brièvement, pour chaque église, aux diverses questions du § VI, concernant l'office récité en l'honneur de saint Gilles, sauf à mettre

§ I

FLANDRE OCCIDENTALE

(DIOCÈSE DE BRUGES)

A) ÉGLISES ET CHAPELLES DÉDIÉES A SAINT GILLES

Le chef-lieu de la Flandre occidentale possède une église paroissiale dédiée au saint abbé; c'est la seule de la province érigée sous ce vocable. Nous avons compulsé avec le plus grand soin les archives de cette église, et découvert bien des détails précieux sur le culte de son illustre patron.

ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT GILLES, A BRUGES

I. Origines. — La construction primitive de l'église remonte à l'année 1240. Cette église n'était originairement qu'une chapelle, dépendant de la collégiale de Notre-Dame, à Bruges; elle fut érigée, du consentement de Walter de Marvis, évêque de Tournai, par le prévôt et le chapitre de cette collégiale, pour faciliter l'accomplissement de leurs devoirs religieux aux habitants de cette partie de la paroisse, qui s'étendait hors de l'enceinte de la ville, depuis la porte flamande jusqu'à Coolkerke (1).

---

sous les yeux du lecteur, dans un chapitre final, les monuments liturgiques très-nombreux, que nous avons réunis, et dont l'étendue s'accorderait mal avec le cadre restreint de notre questionnaire. Ces monuments d'ailleurs forment un ensemble imposant, qui perdrait à être morcelé.

(1) La porte flamande, située à l'endroit où se voit encore aujourd'hui le pont flamand, formait alors une des portes de la ville; elle fut comprise, avec le *Vlamingdam*, dans la nouvelle enceinte, en 1270 (De Stoop, *Tableau indicatif des noms des rues et places publiques ou plan de la ville de Bruges*, Bruges 1850, p. 66. Le travail de M. De Stoop, dont il existe des tirés-à-part, figure, sans nom d'auteur, à la suite de l'*Histoire de Bruges*, de M. Couvez [Bruges 1850], pp. 253 et suiv. Voir p. 318).

M. Gilliodts-van Severen révoque en doute l'agrandissement de la ville en 1270, fait admis par tous les historiens; il recule la création d'une seconde enceinte jusqu'en 1290-97, époque à laquelle les faubourgs, qui enveloppaient

Se trouvant à Bruges, en la susdite année 1240, Walter de Marvis avait établi deux prêtres avec charge d'âmes dans les chapelles de Saint-Jacques et de Sainte-Walburge, dépendant de la collégiale de Saint-Sauveur. Profitant de la présence de leur évêque, le prévôt et le chapitre de Notre-Dame lui demandèrent l'autorisation d'élever une chapelle, et virent leur demande favorablement accueillie. Un homme riche et pieux, Philippe Ram, céda gratuitement au chapitre, pour y construire la chapelle projetée, un terrain situé derrière le *Wyc* (1). Le donateur tenait ce terrain en fief du chevalier Baudouin van Praet, qui, au mois d'Avril 1240, le déclara libre de tout droit féodal et l'affranchit de toute redevance. Le comte de Flandre Thomas de Savoie approuva cette donation, par lettres expédiées de Marquette, le Vendredi après la fête de saint Marc de la même année (2).

---

depuis longtemps la vieille cité, furent réunis par un cercle de fortifications nouvelles. " Tel fut donc, dit-il, le développement de la ville, qui se trouvant trop à l'étroit dans son rempart primitif, le franchit de tous côtés, s'étendant comme la goutte d'huile, et se ceignit d'une seconde enveloppe fortifiée en 1297. " L'éminent archiviste estime que Despars, et tous ceux qui l'ont suivi, voient à tort un fait d'agrandissement de la ville dans la charte, du 3 Juin 1270, de la comtesse Marguerite de Constantinople, " qui autorise la commune de Bruges à faire un fossé depuis le pont Ruinart Blancart (nommé ensuite *de la tour* et actuellement *de la main d'or*) par les *Vlamincpoorte*, *Ezelpoorte* et *Noortzantpoorte*, pour aboutir au Béguinage ". D'après M. Gilliodts, cet octroi serait une simple autorisation de faire canaliser, pour la commodité du commerce et de l'industrie, le fossé longeant le rempart primitif de la cité (*Inventaire des archives de la ville de Bruges*, 1re série, Introduction, Bruges 1878, p. 441, surtout la note 1).

(1) ... *quandam partem feodi sui retro wic.* " Un autre endroit très-anciennement habité, dit M. Verschelde, c'est le *Wyc*, dont le nom même signifie *hameau*, entre la *roia* et l'église de St-Gilles; celle-ci fut fondée derrière le *Wyc* en 1240, d'où elle reçut le nom de: *St-Gillis Bachten Wyc* " (*Étude sur les noms des rues et des maisons de la ville de Bruges*, dans les *Annales de la Société d'Émulation*, 3e série, tom. x, Bruges 1875, p. 301).

(2) Ces détails sont extraits d'un manuscrit appelé *registrum album*, appartenant aux Archives de Notre-Dame, et qui contient tout ce qui est relatif à l'érection de la prévôté, des prébendes, cures, chapellenies et autres bénéfices de l'église. Beaucourt de Noortvelde l'appelle: *liber albus catenatus, antiquissimis litteris conscriptus.* (*Description historique de l'église collégiale et paroissiale de Notre-Dame, à Bruges*, Bruges 1773, p. 98.) — Voyez les lettres

Au mois d'Avril 1240 (1), on commença les travaux de construction de la nouvelle chapelle, qui ne fut achevée qu'en 1248: *Capella beati Egidii,* disent les archives de Notre-Dame, *sic in anno dni. M. C. C. XL. incepta et in anno dni. M. C. C. XLVIII consummata.....* (2).

Après achèvement de la chapelle, le prévôt et le chapitre y établirent un prêtre pour la desservir, et administrer en leur nom cette partie de la paroisse. Les choses demeurèrent en cet état jusqu'en 1311, date à laquelle la chapelle de Saint-Gilles fut élevée au rang d'église paroissiale (3).

La chapelle, bâtie par le chapitre de Notre-Dame, fut mise dès l'abord sous l'invocation de saint Gilles. Walter de Marvis, qui en autorisa l'érection, ne fut pas étranger, croyons-

---

de Baudouin van Praet et de Thomas de Savoie dans Miræus, *Opera diplomatica,* tom. iii, Bruxellis 1734, p. 588.

(1) Custis, *Jaer-Boecken der stadt Brugge,* Brugge 1765, tom. i, p. 229.

(2) *Registrum album.*

(3) Divers auteurs, tels que Miræus, loc. cit., Descamps, *Notice sur Walter de Marvis, évêque de Tournay,* Tournai 1852, pp. 47, 105, disent que Saint-Gilles devint église paroissiale en 1240. " L'adjonction d'un cimetière, — dit Warnkœnig, en parlant de la chapelle de Saint-Gilles, — doit porter à croire que dès lors cette chapelle était destinée à devenir église paroissiale : et en effet dès l'année 1258, nous rencontrons la paroisse de St.-Gilles (Miræus, iv, 561). " (*Histoire de la Flandre et de ses institutions civiles et politiques jusqu'à l'année* 1305, trad. de Gheldolf, tom. iv, Bruxelles 1851, pp. 48, 49.)

Ces auteurs se trompent; l'érection de Saint-Gilles en paroisse distincte de Notre-Dame ne date que de 1311. Le 11 Mai de cette année, Gui de Boulogne, évêque de Tournai, vint faire la bénédiction solennelle du cimetière, où jusqu'alors n'avaient point eu lieu d'inhumations; l'acte, dressé à cette occasion, se trouve dans le cartulaire I de la fabrique, fol. lxxxvij v°, lxxxviij r°.

Saint-Gilles eut dès lors ses fonts baptismaux, et les recteurs de l'église exercèrent librement toutes les fonctions pastorales, que le droit canonique réserve aux curés. Les détails contenus dans le *Registrum album* dissiperaient au besoin tout doute à cet égard.

Les ecclésiastiques qui desservaient la chapelle de Saint-Gilles avant l'année 1311, ne figurent, dans les documents du temps, qu'avec les titres de *Custos, Presbyter et Custos sancti Egidii, Capellanus, Pape.* Aucun de ces ecclésiastiques n'est désigné par son nom ou prénom; toutes les indications, qui les concernent, se bornent aux qualifications générales que nous venons d'énoncer. Mais, à partir de 1311, les desservants de l'église apparaissent avec leurs noms et prénoms, et ne portent plus guère d'autres titres que ceux de *Curatus, Rector, Custos curatus et Rector, Prochiepape.*

nous, au choix de ce vocable; ce choix nous paraît se rattacher à l'une des époques les plus marquantes de sa vie, dont nous allons dire quelques mots.

Walter de Marvis fut élu évêque de Tournai en 1219. " Le zèle et l'activité de Walter, dit M. Descamps, étaient en quelque sorte restés circonscrits dans son diocèse, pendant les premières années de son épiscopat; mais vint le temps où ils devaient s'exercer sur un plus vaste champ. Le pape Grégoire IX ayant eu connaissance de son aptitude pour les affaires, le chargea d'une mission importante dans le midi de la France, où il l'envoya comme subdélégué du Saint-Siége et plus tard comme légat. Cette mission demandait un homme d'une prudence consommée. Il s'agissait de la pacification du Languedoc et de la Provence, qui se trouvaient dans le trouble et l'agitation, par suite de la croisade exécutée contre les Albigeois " (1). La légation de Walter de Marvis remonte à l'année 1231, et elle ne prit fin qu'en 1233; le prélat passa donc deux ans dans le Midi de la France (2).

A l'époque de la mission de Walter, Saint-Gilles était une des localités les plus importantes du Languedoc, tant à raison de ses relations commerciales (3), que du culte de son saint fondateur. Ce culte, un instant interrompu par les troubles des Albigeois, avait déjà repris son ancienne splendeur; nous en trouvons la preuve dans une bulle du pape

---

(1) *Notice sur Walter de Marvis, évêque de Tournay*, p. 28.

(2) Descamps, op. cit., pp. 33, 34, 37. On peut lire, pp. 135, 136, les lettres qu'adressa le pape Grégoire IX à l'évêque Walter de Marvis, en l'envoyant, comme légat apostolique, dans le comté de Toulouse. Ce fut dans les derniers temps de sa légation, que Walter assista, avec d'autres évêques, à la translation du corps de saint Dominique, cérémonie qui eut lieu à Bologne, le 24 Mai 1233. Lacordaire, dans sa *Vie de saint Dominique*, 7e édit., Paris 1871, p. 309, énumère l'évêque de Tournai parmi les prélats présents, mais il ne cite pas son nom. Le P. Ambroise Isenbroch, Frère-Prêcheur du couvent de Maestricht, dans son curieux opuscule intitulé : *Vyfthien Dynsdagsche Communie ter eeren van den H. Dominicus, instelder van het H. Predickheeren Orden* (Maestricht 1709), nomme en termes exprès l'évêque Walter, *Walterus de Marvys Bisschop van Dornick in Vlaenderen* (p. 2).

(3) Voyez ce que nous avons dit plus haut, p. 13.

Grégoire IX, datée du 17 Mai 1233. Ce pontife, accordant à l'abbé de Saint-Gilles l'usage de l'anneau et de la mitre, donne pour motif qu'il convient de relever la dignité abbatiale, à cause de la multitude de fidèles, qui, de toutes parts, affluent en ce lieu, pour vénérer le corps du Saint (1).

Durant les deux années de son séjour en Languedoc, l'évêque de Tournai dut visiter bien des fois la ville et l'abbaye de Saint-Gilles; il put contempler à son aise les flots de pèlerins se pressant au tombeau du glorieux solitaire, et certes il n'aura point quitté la France sans emporter le souvenir de ces imposantes manifestations, et le désir de propager dans son diocèse une dévotion, aussi merveilleuse que consolante dans ses résultats.

Quelques années après son retour, Walter de Marvis avait à autoriser l'érection d'une chapelle dans une des principales villes de son diocèse; n'est-il pas permis de croire qu'il se soit trouvé heureux de la dédier à saint Gilles, et de concourir ainsi à la glorification d'un Saint, dont il avait tant de fois vénéré les précieuses reliques, aux lieux mêmes sanctifiés par ses vertus ? Ce vocable, du reste, devait être comme un souvenir permanent d'une des plus glorieuses périodes de sa carrière épiscopale.

Nous laissons le lecteur juge de la valeur de cette hypothèse, qui ne nous paraît pas dénuée de fondement.

II. Chapelle, Autels. — L'église eut de bonne heure une chapelle et un autel dédiés à saint Gilles. Située dans le bas-côté nord (2), *inde voorkercke ande noordzyde vander hoflieden capelle*, la chapelle, comme cette désignation l'indique,

---

(1) Tom. I, p. 228.

(2) L'autel se trouvait à l'endroit où l'on voit aujourd'hui encastrée dans le mur l'épitaphe du curé Jean De Cuypere. La chapelle, qui le renfermait, devait être bien simple; elle se composait, sans doute, comme les autres chapelles des bas-côtés et du transept, d'un espace plus ou moins grand réservé aux membres de la corporation, et entouré d'une clôture à claire-voie.

formait pendant avec celle de la corporation des Jardiniers [1]; elle servait, dans la seconde moitié du XVe siècle, à l'exonération des offices religieux de la corporation des Corroyeurs, *Tauwers* [2], qui honorait saint Gilles comme patron. Un acte émané de Jean Wilhout, *stedehouder* ou vicaire du curé Jean de Man, et des marguilliers de Saint-Gilles, mentionne :.. *den deken ende den zoorghers vander ghilde van sint Gillis die de tauwers houdende zyn inde voorseide kerke;* le *vidimus*

---

(1) La chapelle des Jardiniers (*Hoflieden, Warmoeslieden*) était située dans le bas-côté sud; l'épitaphe du curé Jean Neyts, fixée dans le mur, indique l'emplacement de l'autel. La corporation des Jardiniers prit possession de cette chapelle, le 22 Décembre 1471, après en avoir obtenu la cession de la fabrique (J. GAILLIARD, *Éphémérides brugeoises*, Bruges 1847, p. 263).

(2) La corporation des *Tauwers* était plus connue sous le nom de *Dobbeerders.* On appelait ainsi, dit J. Gailliard, ceux qui travaillaient le cuir d'Espagne, destiné à servir de tenture aux appartements (*De ambachten en neringen van Brugge*, Brugge 1854, p. 135). Faisant le relevé des corps de métiers qui prenaient part à la procession du Saint-Sang, de Damhouder mentionne : *De Dobbeerders, oft, Leertouwers van Spaensch leder* (*Vande Grootdadigheydt der Brugsche Stadts-Regeringhe*, Amsterdam 1688, pp. 560, 569). Félix De Vigne, dans ses *Recherches sur les costumes civils et militaires des gildes et des corporations de métiers* (Gand 1847), p. 72, les nomme *Dobberiers*, et applique cette qualification aux ouvriers qui préparaient le cuir à l'eau tiède. On trouve encore *Doubeirres* (1361), *Dobberes*, *Dobberers* (1378), et, en français, *Adoubeurs* (1328), *Adobeurs* (1437) (GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Inventaire* etc., 1re sér., tom. I, p. 396; tom. II, pp. 119, 383; tom. V, p. 136).

Kiliaen, dans son *Etymologicum Teutonicæ linguæ* (Trajecti Batavorum 1777), donne le mot *touwen* comme synonyme de *gaerwen*, et le traduit par *depsere, tergora depsere, coria perficere, densare, spissare, subigere* (p. 680). Au verbe *gaerwen*, il dit : *gaerwen oft touwen het leder, pelles conficere, perficere, macerare, depsere, subigere* (p. 152).

Parlant des *Dobbeerders*, M. Gailliard écrit : *Ten jare* 1477 *verkregen zy, van het kerkbestuer van St. Gillis, de kapel toegewyd aen den H. Naem Jesus. Zy verlieten dezelve in* 1580, *om rede dat het getal hunner leden door de uitwyking van dag tot dag verminderde* (*De ambachten en neringen van Brugge*, p. 135). L'auteur se trompe en disant que les *Dobbeerders* ne furent admis à Saint-Gilles qu'en 1477, puisqu'un *vidimus*, dont il sera parlé tout à l'heure, nous les y montre déjà établis en 1473. De plus, la chapelle, dont l'usage leur fut accordé, n'était pas, à cette époque, dédiée au Saint Nom de Jésus; ce vocable est postérieur, de bien longtemps, à leur admission. Dans ses *Éphémérides brugeoises*, pp. 263, 264, M. Gailliard dit que les *Dobbeerders* obtinrent, en 1477, l'usage de la " chapelle de St.-Jean-Baptiste, plus tard consacrée au St.-Nom de Jésus ". Nous ignorons où l'auteur a découvert le premier de ces deux vocables.

de cet acte, dressé par le notaire apostolique Rombaut de Doppere, sous la date du 4 Juillet 1473, porte : ... *dictorum decani et juratorum gulde sive confraternitatis beati Egidii...* (1).

Matthieu van der Lende avait légué à l'église de Saint-Gilles la somme de 65 livres 4 escalins de gros, monnaie flamande, à charge de faire exonérer divers services religieux (2). Le doyen et le serment de la corporation des *Tauwers* avaient mission de surveiller la fidèle exécution des clauses du testament de Matthieu van der Lende, et devaient recevoir annuellement, pour leur peine, 2 escalins 6 gros.

L'autel de la chapelle des *Tauwers* était orné de la statue de saint Gilles; c'était là que les pèlerins venaient faire leurs offrandes au saint abbé, qu'on leur présentait à vénérer ses reliques, etc. L'acte, à citer tantôt, nous en fournit la preuve.

En 1523, cet autel fut cédé à la corporation des fabricants de tapis, *Tapytsiers, Tapytwevers* (3). Bien que les nouveaux

---

(1) Ce *vidimus* fait partie de nos archives. (*Fondations*, n. 15.)

(2) Ces services religieux comprenaient, outre un anniversaire à célébrer le 29 Octobre de chaque année, pour le repos des âmes de Matthieu vander Lende, de ses parents et de tous les fidèles trépassés, trois Messes basses à exonérer chaque semaine, les Lundi, Mercredi et Vendredi, *voor dymagen ende beilde vander heilegher triniteit, daer de voorseide testamentarissen ende executeurs, byden consente vanden voorseiden hoirs ende aeldinghers, te huerlieder coste zullen doen maken eenen outaer met eenen wyntweeghe, ende den zelven outaer stofferen, voorzien ende verchieren van dwalen ende van ornamenten daer toe dienende, staende zomen ter zuudduere vander voorseide kerke incomt.*

(3) Voyez GAILLIARD, *De ambachten en neringen van Brugge*, pp. 164, 165, et les *Éphémérides brugeoises*, p. 264. Primitivement établis chez les Ermites de Saint-Augustin, où nous les trouvons en 1470, les Tapissiers passèrent à Saint-Gilles, en 1523, et y restèrent jusqu'en 1590, époque où ils retournèrent aux Augustins; ils quittèrent une seconde fois cette église, en 1622, pour revenir se fixer à Saint-Gilles (KEELHOFF, *Histoire de l'ancien couvent des Ermites de Saint-Augustin, à Bruges*, Bruges 1869, pp. 151 et suiv.). Puisque les Tapissiers obtinrent le libre usage de la chapelle de Saint-Gilles, en 1523, il est probable que les *Dobbeerders* l'avaient déjà quittée à cette date, car il paraît difficile d'admettre que deux corporations se servissent de cette chapelle pour l'exonération de leurs services religieux. Cependant M. Gailliard ne fixe le départ des *Dobbeerders* qu'en 1580 (*De ambachten en neringen van Brugge*, p. 135).

venus reconnussent pour patronne sainte Geneviève (1), la statue de saint Gilles demeura sur l'autel jusqu'en 1559, époque à laquelle, en vertu d'un accord conclu entre le curé et les marguilliers, d'une part, et le serment de la corporation, de l'autre, cette statue fut transférée dans la chapelle de Sainte-Catherine, attenante à la sacristie, et placée sur l'autel, entre les images de saint Nicolas et de la célèbre martyre d'Alexandrie.

Les détails curieux que renferme cet acte, et qui se relient d'une façon étroite à notre sujet, nous engagent à donner ici le texte intégral de ce document :

Inde name ons heeren. Amen. By dezen jeghenwoordighen openbaere instrumente elcken zy cond ende kennelick dat in tjaer ons selfs heeren duust vyfhondert neghenenvichtich, inde tweedste indictie, den zestiensten dach van hoymaent, spaeusscip ons alder helichste vadere in gode Paulus byder voorsienicheit gods de vierde paeus van diere name in zyn vyfste jaer, inde presentie van my openbaer notaris ende oorconden hier ondere ghescreven vergadert wesende eersame ende discrete heeren ende mannen meester Jan Cornepuud, prochiepape, Mr Franchois vander Strate, Jan de Meestere, Pieter Cobry, Cornelis Scuerman, ende Loys Crayloot, kercmeesters vander prochiekercke van St Gillis in Brugghe, over eene zyde, ende Daneel vander Banck, dekene, Andriens Hanssins, Jacob Deghels, Jan van Eedewalle, sorghers, Anthuenis van Oosthende, Roeland van Calberghe, Joos Mahuus, Ghiselbrecht de Parchemier, Arnoud van Loo, Joos van Loo, Jan van Merelam, ghildebroeders vander tapytsiers binder stad van Brugghe, vervanghende alle andere absenten vander zelve neeringhe, over andere zyde. Alzo de zelve prochiepape ende kercmeesters versocht hebben an deken, eedt ende ghildebroeders vander tapytsiers binder stad van Brugghe, van te vermueghene de beilde van myn heere van St Gillis, als nu staende upden ouden outhaer inde voorkercke, ande noordzyde vander hoflieden capelle, transporteren ende verheffen inde capelle diemen naempt Ste Catheline capelle, binder zelve kercke neffens de sanctuarie, omme de goede lieden tot meerdere devotie te

(1) M. Gailliard assigne deux patrons aux Tapissiers, saint Guillaume et sainte Geneviève. Nous ignorons sur quelle autorité se base l'auteur; tous les documents, relatifs à cette corporation, que nous avons été à même d'examiner, ne parlent que de sainte Geneviève seule, en qualité de patronne.

verweckene, twelcke niet wel van doene en was, duer dat die vander neeringhe vander tapytserie ende ghildebroeders van diere huerlieder residentie ten diverschen heleghen daghen vanden jaere daer houdende zyn, zo es onderlinghe by beede de partien voorseit gheconsenteert ende veraccordeert tghunt dat hier naer volcht. Eerst dat de voornoemde prochiepape ende kercmeesters zullen mueghen de beilde van myn heere van St Gillis vanden ouden outhaer, daer hy nu staet inde voorkercke, transporteren binder voorseide capelle van Ste Catheline upden outhaer inde middele tusschen de imagen van St Niclaeus ende Ste Catheline daer staende, ende aldaer houden de residentie voor de peilgrems, messen, seyninghen ende alle anderen devotien doen ende useren, in voorme ende maniere ghelycmen tot nu toe heeft gheuseert voor den voorseiden outhaer, staende jeghens over de hoflieden capelle, ende die thuerliedere waerts applychieren naer huerlieder goetdyncken, metgaders ooc alle de prouffyten baten ende emolumenten comende uuter devotie vander goede lieden. Ende alzoet annegaet de voornoemde dekene, eedt ende ghildebroeders vande voorseide tapytsiers, zullen aldaer huerlieder ghilde ende broederscap mueghen houden, ende upden dach van Ste Catheline mueghen zitten omme met huerlieder reliquien te zeynen, ende de prouffyten daer of commende themlieden waer behouden, zonder eeneghe daghen meer binnen den jaere, ende upden voorseide Ste Catheline dach den dienst thuerlieder coste daer moeten doen singhen, zondere breedere ghehouden te wesene in eeneghe andere jaerlichsche dienst te moeten doen celebreren, blivende alle andere poincten tusschen beede de voornoemde partien ter cause vander voornoemde capelle gheconveniert, in huerlieder voorme ende viguere, ende zonderlinghe zo verre alst hemlieden angaet tbeset vander dienst van drie messen binnen den jaere, te weten up Ste Michiels dach, Ste Niclaeus dach ende Ste Blasius dach, zonder eeneghe zittinghe ofte zeyninghe met reliquien. Waer op de voornoemde partien begheerden ghemaect thebbene van my notaris onderscreven een openbaer instrument ofte meer. Dit was aldus ghedaen inde sanctuarie van St Gillis kercke voorseit, ten jaere, maende, daghe, indictie ende paeusscip alsboven, present eerbare mannen Bonaventura de Busere, clerc vander diocese van Dornicke, costere, ende Pieter du Rys, poortere van Brugghe, roedraghere vander zelve kercke van St Gillis, als ghethuughen daer toe gheroupen ende ghebeden.

Et ego Angelus Bave, publicus sacris apostolica et imperiali auctoritatibus venerabilisque curie episcopalis Tornacensis notarius juratus, et per consilium camere Flandrie approbatus atque admissus, quia premissis omnibus et singulis, dum sic uti premittitur fierent et ageren-

tur, unacum prenominatis testibus interfui atque sic fieri scivi et audivi ac in notam sumpsi, ideo hoc presens publicum instrumentum, manu alterius fideliter scriptum, me aliis prepedito negotiis, signo et subscriptione meis solitis subscripsi et signavi, in fidem, robur et evidens testimonium omnium prescriptorum rogatus atque requisitus (1).

La chapelle de Sainte-Catherine, aujourd'hui chapelle de la Vierge, où fut transférée la statue de saint Gilles, est formée par l'abside du collatéral sud; elle touche d'un côté au sanctuaire, et, de l'autre, à la sacristie. Cette partie de l'église date des années 1470, ainsi qu'il résulte de divers documents appartenant à nos archives (2).

A dater de la translation de la statue du saint abbé, la chapelle de Sainte-Catherine prit le titre de chapelle de Saint-Gilles, dite de Sainte-Catherine, *St Gillis cappelle gheseyt Ste Catherine cappelle.* Nous trouvons cette dénomination, pour la première fois, dans le compte de la fabrique, de la St-Jean

(1) Archives de Saint-Gilles. *Varia,* N° 15. — En regard de la souscription, se trouve la marque du notaire apostolique Ange Bave; M. Émile Vanden Bussche, archiviste provincial de la Flandre occidentale, ne donne pas cette marque parmi celles des notaires du diocèse de Tournai, qui forment une des annexes de son intéressant travail, intitulé : *Les notaires d'autrefois. Comment ils signaient leurs actes.* (*La Flandre,* tom. II, Bruges 1868-69, pp. 121 et suiv.)

L'auteur reproduit la marque d'un Ange Bave, notaire du diocèse de la Morinie (Térouane), qui offre de grandes ressemblances avec celle dont nous parlons, et figure sur un acte de 1519 (op. cit., p. 141, et pl. 5, n° 51).

(2) Nous possédons trois actes de fondation, qui font connaître la date approximative de la construction; tous trois émanent du curé Jean de Man et des marguilliers de Saint-Gilles. Par le premier de ces actes, daté du 31 Mars 1475, ces messieurs reconnaissent avoir reçu de Barthélemi de Soudcopere la somme de vingt livres, laquelle somme, disent-ils, *wy prochipape ende kercmeesters voorseit hebben gheapplichiert ende huutghegheven, ten oorbore, proffyte ende noodsake vander voorseide kerke,* ENDE SONDERLINGHE TOT DER NIEWER CAPELLE VAN SYNTE KATHERINE METTER SANCTUARIE NEFFENS DAER AN. Dans les deux autres actes, datés tous deux du 27 Décembre 1479, le curé de Man et ses marguilliers disent avoir reçu de Pierre Reubins et d'Agnès Laris, son épouse, 31 livres, 4 escalins de gros, et pareille somme d'Adrien van der Beele et de son épouse, Marie Breicscilt, *ten oorboore ende nootsake vander voorseide kerke,* ENDE SPECIALIC TOTE DEN EDIFICIE VANDER NIEWER CAPELLE VAN SINTE KATHERINE ENDE DER SANCTUARIE ANDE ZUUT ZYDE DAER AN. Ces deux derniers actes sont insérés dans des *vidimus,* émanés du curé Pierre van den Houtte et de ses marguilliers, sous la date du 7 Mai 1485. (*Fondations,* nos 16, 17, 19.)

1559 (année de la translation) à la St-Jean 1560; nous y lisons : (*Betaelt*) *de zelve* (*Jan de Turck*) *van te scueren de reese van* St GILLIS CAPPELLE GHESEYT Ste CATHERINE CAPPELLE *by accorde vanden pasteur ende kercmeesters,... x gr.* [1]. Cette désignation se retrouve dans la plupart des comptes subséquents du XVIe et d'une partie du XVIIe siècle. On rencontre aussi : *de zydt capelle van Sinct Gillis ende Sincte Catharine* [2], et quelquefois : *St Gillis cappelle* [3], *St Gillis choor* [4], sans autre ajoute. Le tableau des offices de l'église, dressé sous le curé François Geleyn, en 1634-1635, parle, à diverses reprises, de l'autel de cette chapelle, qui y est nommé : *altare S. Catharinæ sive S. Egidii* [5], *altare S. Ægidii seu S. Catharinæ* [6], *altare S. Ægidii juxta sacristiam* [7].

Un tref en cuivre, *reeze,* régnait à l'entrée de la chapelle de Saint-Gilles et de Sainte-Catherine; nous en avons parlé plus haut [8], et nous aurons à y revenir tantôt. La chapelle était garnie d'une clôture, fermant à clef; les comptes de la fabrique nous apprennent ces détails : *Betaelt aen Feytens voor... taflucken vanden St Gillis Outtaer,.. iij lb. gr.* [9]. *Betaelt voor een slot aen S. Gillis Cappelle ende een slotel ande sanctuarie,.. v sc. x gr.* [10].

---

(1) Chap. IV des dépenses. Reg. II, fol. 349 v°.

(2) C. 1 Juillet 1648- 30 Juin 1651, chap. IV des recettes, à la date du 4 Octobre 1648. Reg. VII.

(3) C. 1 Juillet 1589- 30 Juin 1590, chap. I des recettes. Reg. V, fol. 23 v° et 24 r°. — C. 1 Juillet 1600- 30 Juin 1601, chap. I des recettes, même reg., fol. 140 r°. — C. 1 Juillet 1618- 30 Juin 1619, chap. unique des dépenses, même reg., fol. 345 v°.

(4) C. 1 Juillet 1619- 30 Juin 1620, chap. I des recettes. Reg. V, fol. 348 r°.

(5) P. 28, au 6 Décembre.

(6) P. 52, au 3 Février.

(7) P. 124, au 1 Septembre.

(8) Tom. I, pp. 445, 446.

(9) Payé à Feytens pour... établir une clôture devant l'autel de Saint-Gilles... iij lb. gr. (C. 1 Juillet 1612- 30 Juin 1613, chap. unique des dépenses. Reg. V, fol. 299 v°.)

(10) Payé pour une serrure à mettre à la chapelle de Saint-Gilles et pour une clef destinée au sanctuaire.., v escal. x gros. (C. 1 Juillet 1618- 30 Juin 1619, chap. uniq. des dép. Reg. V, fol. 345 v°.)

Le 30 Août 1614, Charles-Philippe de Rodoan, IVe évêque de Bruges, consacra le maître-autel de notre église en l'honneur de saint Gilles et de saint Julien, martyr, avec insertion des reliques du saint abbé; c'est ce qui résulte de l'extrait suivant des *Acta Episcopatus Brugensis.*

[30 Augusti 1614.] (*Rev^mus Dnus*) *consecravit in Ecclesia parochiali Brugensi S^ti Ægidii summum altare, adhibitis solemnitatibus in talibus adhiberi solitis et requisitis, inclusisque eidem reliquiis S^ti Ægidii, Conf., idque in honorem dicti S^ti Ægidii et Juliani, mart., patroni podagra laborantium* (¹).

Le 16 Mars 1642, Nicolas de Haudion, VIIIe évêque de Bruges, consacra deux autels dans l'église de Saint-Gilles: l'un en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Jean-Baptiste; l'autre en l'honneur de saint Nicolas, de *saint Gilles*, de saint Roch, de sainte Catherine et de sainte Marguerite.

(¹) Reg. x, fol. 15. — Cet autel fixe fut respecté jusqu'en 1829; en cette année, le maître-autel, adossé au mur de l'abside, fut démoli et avancé de quelques pieds. Le revêtement en marbre, avec les sculptures de Jean Calloigne, date de cette époque. La base ou *stipes* ayant été détruite, l'autel perdait, par cela même, sa consécration; l'ancienne pierre, qui occupait toute la surface du *stipes* primitif, fut placée sur la nouvelle maçonnerie, et — chose inconcevable, — au lieu de la faire consacrer de nouveau, on pratiqua, sur le devant, une coupure assez large et assez profonde, pour pouvoir y adapter un autel portatif. Cet état de choses a été maintenu jusqu'ici; il prendra fin le jour peu éloigné, où le sanctuaire s'enrichira d'un nouveau maître-autel, en harmonie avec le style de l'édifice et conforme à toutes les prescriptions liturgiques concernant les autels fixes.

Nous ne connaissons pas le motif qui fit dédier l'autel, dont nous parlons, à saint Gilles et au martyr saint Julien, patron de ceux qui souffrent de la goutte, *patronus podagra laborantium;* le culte de ce dernier Saint n'a jamais été, que nous sachions, en honneur dans notre église. Le Martyrologe romain énumère vingt-sept martyrs du nom de Julien; celui dont il est question, a sa fête marquée au 27 Février, et le Martyrologe en parle dans les termes suivants: *Alexandriæ passio sancti Juliani Martyris:* QUI CUM ITA PODAGRA CONSTRICTUS ESSET, UT NEQUE INCEDERE, NEQUE STARE POSSET, *una cum duobus famulis,* QUI EUM IN SELLA GESTABANT, *Judici offertur: quorum alter fidem negavit, alter nomine Eunus cum Juliano in confessione Christi perdurans, ambo simul camelis impositi, per totam urbem circumduci jubentur, et flagris laniari, ac tandem incenso rogo, hinc inde spectante populo comburi.* Ces lignes disent assez pourquoi saint Julien fut choisi comme patron contre les douleurs de la goutte.

Le prélat enferma dans le premier autel des reliques de saint Gangulphe et dans le second des reliques de saint Agapet, martyr. Voici l'extrait des *Acta Episcopatus Brugensis,* relatif à cette double consécration:

[16 Martii 1642.] *Consecrata in Ecclesia parochiali S^ti^ Ægidii Brugensis duo altaria, unum in honorem B. M. V. et S^ti^ Joannis Baptistæ, cum impositione reliquiarum S^ti^ Gangulfi, alterum in honorem S. S. Nicolai, Ægidii, Rochi, Catharinæ et Margaritæ, cum impositione reliquiarum S^ti^ Agapeti, martyris* (1).

Il s'agit, dans cet extrait, des autels placés dans les absides des collatéraux nord et sud; les bases de ces autels sont demeurées intactes jusqu'à ce jour (2). Le premier autel primitivement dédié à la Vierge et à saint Jean-Baptiste, a changé plusieurs fois de vocable; c'est aujourd'hui l'autel du sacré Cœur de Jésus. Le second, situé près de la sacristie, porte le nom d'autel de la Vierge. Ce dernier autel se trouve, comme on voit, dans l'ancienne chapelle de Saint-Gilles et de Sainte-Catherine; ce fut le motif qui le fit consacrer en l'honneur de ces Saints. On leur en adjoignit d'autres, parmi lesquels nous remarquons saint Nicolas, dont l'image ornait l'ancien autel, quand on y fit la translation de la statue de saint Gilles, en 1559.

---

(1) Reg. XXIII, fol. 25 v°. — Le compte de la fabrique, du 1 Juillet 1641 au 30 Juin 1642 (chap. V des dép.), renferme quelques détails intéressants sur cette cérémonie. Nous les reproduisons textuellement:

Betaelt den xvj^en^ ditto (Maerte) ande priesters ende officieren deser kercke voor eene recreatie als den Eerweerdichsten heere Niclays Houdion Bisschop de autaeren wyde binnen dese kercke,..... viij sc. gr.

Betaelt ditto anden Cappellaen van syn Eerweerdicheyt voor een gratuiteyt van twyden vande twee aultaren Onse lieve Vrauwe ende Ste Catharine aultaer, ... j lb. xiij sc. iiij gr.

Item over den schoonen dienst musycke inde misse, doen den Bisschop de aultaeren hadde ghewydt alsdan mede celebrerende,..... xx sc. gr.

(2) Les retables de ces deux autels, en style renaissance, ont été enlevés au mois d'Août 1877, et remplacés par des verrières, sorties des ateliers de M. F. Nicolas, à Ruremonde.

III. Objets d'art. — A) Statues. L'acte, dont nous venons de donner la copie (1), prouve l'existence d'une ancienne statue de saint Gilles; placée d'abord sur l'autel de la corporation des Corroyeurs, *Tauwers,* dans l'église basse, cette statue fut mise, en 1559, sur l'autel de Sainte-Catherine, avec l'assentiment des fabricants de tapis, qui avaient remplacé les *Tauwers,* dans l'usage de l'autel de Saint-Gilles. Nous n'avons découvert aucun autre détail touchant cet objet d'art.

Outre cette statue, l'église en possédait une autre, placée sur le tref, *up de reese.* Les comptes nous apprennent que cette statue fut restaurée en 1601 ou 1602, et polychromée, la même année, par le peintre Antoine Claeissins (2). Un chandelier en métal était fixé derrière la statue. Quelques extraits des comptes de la fabrique nous renseigneront sur ces détails :

Betaelt voor tvermaeken van tbeelt van St Gillis om te stellen up de reese,.. vj sc. viij gr. (3).

Betaelt Mr Anthuenis Claissins voor tscilderen van tbeelt van St Gillis om up de reese,.. viij sc. iiij gr. (4).

Betaelt voor tvermaken van den motalen candelaere staende ande motaelen reese achter St Gillis,.. xij gr. (5).

---

(1) Pp. 61 et suiv.

(2) Voyez, sur Antoine Claeissins, J. Weale, *Catalogue, notices et descriptions, avec monogrammes, etc., des tableaux de l'ancienne école Néerlandaise exposés à Bruges, dans la grande salle des Halles, en Septembre* 1867, 2e édit., Bruges 1867, p. 122. Antoine Claeissins habitait la paroisse de Saint-Gilles, et travailla beaucoup pour l'église; nos comptes en font foi. Il peignit notamment pour elle, en 1593, la dernière Cène, tableau conservé jusqu'à ce jour, et sur lequel on trouvera des détails intéressants dans le *Catalogue* précité, p. 124.

(3) Payé pour restauration de la statue de saint Gilles, à placer sur le tref,... vj escalins viij gros. (C. 1 Juillet 1601- 30 Juin 1602, chap. i des dépenses. Reg. v, fol. 159 ro.)

(4) Payé à maître Antoine Claeissins pour peinture de la statue de saint Gilles, destinée au tref... viij escalins iiij gros. (Id.)

(5) Payé pour restauration du chandelier en cuivre, placé sur le tref de même métal, derrière la statue de saint Gilles... xij gros. (C. St Jean 1553-id. 1554, chap. vi des dép. Reg. ii, fol. 197 vo.)

Une difficulté se présente ici. L'église possédait jadis plusieurs trefs. Il y en avait un dans le chœur, confectionné, vers 1530, par le fondeur, *ghelugieter*, Georges Zeghers [1]; un autre se trouvait à l'entrée de la chapelle de Saint-Gilles et de Sainte-Catherine. Ces extraits n'indiquent pas de quel tref il s'agit; ils disent, d'une façon générale, *de reese*. Nous croyons qu'il faut entendre par ces mots le tref du chœur, et voici pourquoi. Le compte de 1553-1554 mentionne, comme nous venons de le voir, la restauration du chandelier en cuivre placé sur le tref, derrière la statue de saint Gilles. Or, ce fut en 1559 seulement que s'opéra la translation de la statue principale du saint abbé, de l'ancien autel des Corroyeurs à celui de Sainte-Catherine; il n'y avait donc, antérieurement à cette date, aucun motif de placer une statue de saint Gilles sur le tref d'une chapelle, qui n'avait rien de commun avec son culte. Ajoutez à cela que les comptes, en mentionnant ce dernier tref, le nomment toujours: *de reese van St Gillis cappelle gheseyt Ste Catherine cappelle*; c'est en 1559-1560 qu'il est parlé, pour la première fois, de ce tref et de ses frais d'entretien. Il est possible toutefois que la statue de saint Gilles, primitivement placée sur le tref du chœur, ait été mise, en 1559, sur celui de la chapelle en question. Le manque complet de documents nous oblige de laisser la chose indécise.

Ces détails sont précieux; ils nous rappellent l'ancienne coutume de mettre sur les trefs des images de Saints. M. Viollet-le-Duc cite, à ce propos, un passage des *Vitæ abbatum S. Albani*, qui fait la description d'un tref, orné des figures du Christ, de l'Église et de la Synagogue, ayant à leurs côtés les douze patriarches et les douze apôtres : *Transpositam veterem trabem, quæ supra majus altare ponebatur, ... in qua etiam trabe series* 12. *Patriarcharum et* 12. *Apostolorum, et in medio Majestas cum Ecclesia et Synagoga figuratur.* (*Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, tom. IX, Paris 1868, p. 197, note 2, v^o^ *Trabes.*)

(1) Ce tref devait avoir de grandes dimensions, à en juger par son poids, qui était de 1955 livres. Le compte de la St-Jean 1530 à la même date 1531, renferme des détails éminemment curieux sur ce tref, et entre autres la liste des personnes, qui contribuèrent, par leurs dons, à sa confection. M. J. Weale a inséré ces détails dans *la Flandre*, tom. II, Bruges 1868-69, pp. 212 et suiv.

Les deux statues, dont nous avons parlé jusqu'ici, ont disparu depuis longtemps.

Les travaux de restauration de l'église amenèrent, au mois de Mars 1878, la démolition du retable du maître-autel (1). La niche, qui couronnait ce retable, renfermait une statue de saint Gilles, en costume d'abbé, avec la biche à ses côtés. Cette statue, en pierre blanche de Caen, mesure, socle compris, un mètre et demi de hauteur. Elle a du mérite; la tête

---

(1) Un dessin de ce retable orne la circulaire lancée par la fabrique, en Novembre 1877, pour annoncer la mise en vente de ce morceau d'architecture.

Ce retable, en marbre blanc et noir, fut exécuté, entre les années 1657 et 1659, aux frais de messire François van Caloen, ancien bourgmestre du Franc de Bruges († 27 Septembre 1670), et de dame Anne Rommel, son épouse († 5 Octobre 1684). On y voyait les armes des nobles époux, qui furent inhumés dans un caveau, construit au pied de l'autel et recouvert d'une épitaphe rappelant leur générosité : *Erecto ab ipsis*, y lit-on, *hoc altari marmoreo*, etc.

La pierre sépulcrale des donateurs fut enlevée, lors du redallage de l'église haute, en 1823, et placée à l'entrée du chœur, entre les stalles aujourd'hui supprimées; elle s'y trouve encore maintenant. Son emplacement primitif est marqué par un losange en marbre blanc, portant cette inscription :

OSTIUM
MONUMENTI
PERILLUST. FAMIL.
FRANCISCI VAN CALOEN
ET ANNÆ ROMMEL
CONJUGUM
HUJUS ECCLESIÆ
BENEFACTORUM.

Voyez, sur François van Caloen, J. GAILLIARD, *Bruges et le Franc.*, tom. II, Bruges 1858, pp. 241 et suiv.; l'auteur donne le texte de l'épitaphe, dont nous venons de parler (p. 244).

La date de la confection du retable, qui vient de disparaître, et partant de la statue de saint Gilles, qui en décorait le tympan, nous est fournie par le compte de la fabrique, du 1 Juillet 1657 au 30 Juin 1659. On y lit :

Betaelt anden zelven (Joos de roedraegher) over het waecken van twee nachten inde kercke als men besich was met den marberen Aultaer te stellen,..... lb. 0-5-0 (chap. VI des dép.).

Betaelt voor een recreatie ande wercklieden die den marbelen aultaer hebben opgerecht,.... lb. 0-16-0 (chap. VIII des dép.).

est belle, la pose aisée, les draperies ont de l'ampleur et de la souplesse. La biche est moins bien réussie [1].

Par les soins de M. le chanoine Frédéric Van Coillie, curé de Saint-Gilles, l'église s'enrichit, en 1869, d'une nouvelle statue de son patron. Cette statue, en bois peint et à peu près de grandeur naturelle, sort des ateliers de M. le sculpteur Jules Van Nieuwenhuyse, de Bruges [2]. L'artiste a pris pour modèle la figure du tableau de Memlinc, que nous reproduisons en tête de notre ouvrage. Cette statue, fixée sur un socle en bois de chêne, fut adossée, le 28 Août 1869, au pilier qui se trouve à l'entrée du sanctuaire, du côté de l'évangile; elle forme le pendant de la statue de saint François-Xavier, sculptée par le même artiste. M. le curé Van Coillie en fit la bénédiction solennelle, le Dimanche, 29 Août, après Vêpres, et accompagna cette cérémonie d'un sermon de circonstance. Le 19 Mars 1870, on fixa devant chaque statue une branche en fer ouvragé et peint, confectionnée d'après les dessins de M. Louis Grossé-Coucke, de Bruges; ces branches supportent des cierges, qu'on allume aux grandes fêtes de l'année. Enfin, le 17 Février 1872, un cadre en chêne, à fond de damas vert, fut placé sous la statue de saint Gilles; ce cadre est destiné à recevoir les ex-voto des fidèles.

L'église possède aussi deux statuettes du saint abbé. La première, qui ne présente rien de remarquable au point de vue artistique, est en bois argenté, sauf la crosse du Saint, qui est d'argent; elle surmonte le porte-reliquaire, dont la planche III offre le dessin, et se conserve à la sacristie, dans une petite armoire vitrée.

---

[1] Le 21 Mars 1878, la statue de saint Gilles fut descendue de la niche, qu'elle occupait depuis plus de deux siècles; elle était fortement endommagée. Résolu à ne pas la replacer dans l'église, le conseil de fabrique nous en fit don. Habilement restaurée par le sculpteur Michiels, peinte par C. Leegenhoek, l'antique statue de saint Gilles fait aujourd'hui le plus bel ornement de notre solitude. Nous aimons à la parer de fleurs et de verdure, nous sommes heureux de la saluer et de nous édifier au souvenir des vertus qu'elle rappelle. Puisse la sainte image être le palladium de notre modeste demeure !

[2] Nous possédons la maquette de cette statue.

La seconde statuette, en cuivre doré, orne la verge du bedeau; le Saint est vêtu de la chape, porte mitre et crosse, et tient un livre ouvert dans la main droite. Cet objet, d'une haute antiquité, peut prendre place parmi les pièces les plus curieuses de notre église. Nous ignorons si cette statuette a primitivement servi à l'usage, auquel elle est affectée maintenant; le petit baldaquin à colonnettes, qui la surmonte, est moderne et des plus disgracieux.

Le *Resolutie-Bouck* de la fabrique nous apprend, qu'à la date du 1 Juin 1697, une fille dévote, du nom de Catherine Vervaecke, offrit en don à l'église une verge en argent, surmontée d'une statuette de saint Gilles, de même métal. Voici l'extrait qui constate cette libéralité :

Actum den 1en *Juny* 1697. *Ter generaele vergaringhe van dheeren pastoor ende kerckmeesters is gecompareert de godtvrughtighe dochter Cathelyne Vervaecke, ende heeft aende voorseyde heeren gepresenteert een sylveren staf, met St Gillis van boven in sylver, ende vier sylver knoopen, tot gebruick vande kercke, het welcke de heeren over de kercke hebben geaccepteert, ende haer ooghelyck bedanckt, ende gepresenteert hunnen dienst* (1).

La statuette de saint Gilles, mentionnée dans cet extrait, quoique destinée au même usage, est différente de celle dont nous parlions tantôt; elle était en argent, comme le bâton qu'elle surmontait, tandis que celle employée aujourd'hui est en cuivre doré.

B) Sculptures. La base du maître-autel est ornée d'un bas-relief en marbre blanc, dû au ciseau du sculpteur brugeois Jean Calloigne (2), et représentant la découverte de

---

(1) *Resolutie-Bouck vande kercke van sint Gilles in Brugghe*, I, fol. 80 v°.

(2) Voyez, sur ce sculpteur, la *Biographie des hommes remarquables de la Flandre-Occidentale*, tom. I, Bruges 1843, pp. 56 et suiv., et la *Biographie nationale*, publiée par l'Académie royale de Belgique, tom. III, 2e partie, Bruxelles 1872, pp. 250 et suiv.; l'article de la *Biographie nationale* est de M. Edmond De Busscher, archiviste de la ville de Gand.

saint Gilles dans la forêt gothique. La scène se compose de cinq personnages. Le Saint, en costume d'ermite, est assis à l'entrée d'une grotte taillée dans le roc; il appuie la main droite sur une biche couchée à ses pieds, et étend la gauche, qu'une flèche vient de percer. Devant le pieux solitaire se tiennent debout Flavius Wamba, roi des Visigoths, faisant un geste de surprise, et tenant de la gauche un arc débandé; Aregius, évêque de Nîmes, et deux personnages de la suite de Wamba, dont l'un tient un cheval par la bride, et l'autre, en costume de chasseur, caresse un chien (1).

Calloigne entreprit l'exécution de ce bas-relief, avec le revêtement en marbre noir veiné, dit *port d'or*, et autres accessoires qui décorent l'autel, pour la somme de 4200 francs; l'engagement signé de sa main, et daté du 10 Janvier 1829, repose dans nos archives (2). Ces embellissements sont dus au zèle de M. le curé Joseph De Breuck (3), qui en couvrit les frais, au moyen de dons volontaires (4); un généreux bienfaiteur de notre église, M. Maes-Van Oye, y contribua à lui seul pour près de deux mille francs.

C) Tableaux. Dans le transept sud se voyait, il y a quelques années, une toile représentant le même sujet que le bas-relief du maître-autel, mais traité d'une autre manière.

---

(1) L'artiste n'a pas suffisamment respecté, dans cette composition, les données de l'ancienne légende au sujet de la découverte de saint Gilles. Voyez tom. I, pp. 107 et suiv.

(2) Il est surprenant que les biographes de Calloigne ne mentionnent pas ce bas-relief parmi les productions de l'artiste; M. De Busscher énumère cependant en détail ses diverses œuvres, et cite notamment les fonts baptismaux de notre église, exécutés en 1827. L'*Inventaire des objets d'art et d'antiquité des églises paroissiales de Bruges*, Bruges 1848, *Église de Saint-Gilles*, p. 15, parle de ce morceau de sculpture, mais en fixe par erreur l'exécution en 1827. Les *Inventaires des objets d'art, qui ornent les églises et les établissements publics de la Flandre Occidentale* (Bruges 1852) sont moins exacts encore, lorsqu'ils disent que le bas-relief en marbre du maître-autel et les fonts baptismaux furent sculptés par Calloigne, en 1824 (p. 317).

(3) Décédé chanoine titulaire de la cathédrale de Saint-Sauveur, à Bruges, le 12 Novembre 1869.

(4) M. De Breuck a laissé par écrit le relevé de ces offrandes, avec les noms des personnes dont elles émanent.

Saint Gilles se trouve debout à l'entrée d'une grotte pratiquée dans les rochers; il porte l'habit d'ermite et la barbe longue; la biche, sa fidèle compagne, se tient à sa droite. Flavius Wamba est à genoux aux pieds du Saint; derrière ce prince on voit un page, tenant sa monture, et deux seigneurs de sa cour, à cheval. Un peu plus loin, trois cavaliers arrivent au galop, et l'arrière-plan offre le reste de la suite de Wamba, avec meute, etc. Un paysage accidenté encadre toute cette mise en scène. Chose curieuse, Wamba et les personnages qui l'accompagnent, portent les costumes du siècle de Louis XIV.

Cette toile, qui mesure 1 mètre 51 centimètres de hauteur, sur une largeur de 2 mètres 34 centimètres, fut peinte par Dominique Nollet (1), en 1694, d'après l'étiquette placée au bas du tableau, et vers 1720, d'après l'*Inventaire des objets d'art et d'antiquité des églises paroissiales de Bruges* (2); elle se trouvait en fort mauvais état, lorsque M. Henri Imbert des Mottelettes (3) la restaura gratuitement en 1805. Durant la nuit du 21 Octobre 1873, ce tableau s'est détaché du mur, et a subi, dans sa chute, de graves détériorations; il est à désirer que cette toile soit restaurée sans plus de retard et reprenne sa place dans l'église (4).

---

(1) Dominique Nollet, né à Bruges en 1640, mourut à Paris en 1736. L'église de Saint-Jacques, à Bruges, possède un grand nombre de tableaux de cet artiste, enchâssés dans les boiseries des nefs latérales, et èxécutés, en 1694, du temps que son frère était curé de la paroisse. Voyez, sur Dominique Nollet, la *Biographie des hommes remarquables de la Flandre-Occidentale*, tom. II, Bruges 1844, pp. 13 et suiv.

(2) *Église de Saint-Gilles*, p. 9.

(3) Henri-Albert Imbert des Mottelettes naquit à Bruges en 1764, et y mourut en 1837; il était fort habile à copier les compositions des bons maîtres, et excellait dans la restauration des tableaux. Voyez, sur cet artiste, la *Biographie des hommes remarquables de la Flandre-Occidentale*, tom. I, Bruges 1843, pp. 230 et suiv. Item WEALE, *Catalogue du Musée de l'Académie de Bruges*, Bruges 1861, p. 108.

(4) M. Weale écrit dans *le Beffroi* (tom. IV, Bruges 1872-73, p. 211) :

"En 1527 les marguilliers de l'église de Saint-Gilles vendirent l'ancien tableau du maître-autel à un certain Pierre Voghelare pour quatre livres de gros. Le nouveau tableau fut peint par Prévost; *il est probable qu'il représentait le patron de l'église*, mais les détails manquent quant au sujet et au prix.

D) Vitraux. Nous manquons de détails sur les anciens vitraux de l'église, brisés par les Gueux du XVI[e] siècle.

Dans ces dernières années, le sanctuaire et les absides des collatéraux se sont enrichis de verrières à figures de Saints, exécutées par M. F. Nicolas, de Ruremonde, d'après les cartons de M. A. Mingaye.

Le vitrail, qui surmonte le maître autel et occupe la place de l'ancien retable, représente le patron de l'église, ayant à sa droite le saint martyr Frédéric, évêque d'Utrecht, et à sa gauche saint Alphonse de Liguori. Saint Gilles porte le manteau de chœur à larges manches, de l'ordre de Saint-Benoît; la main droite repose sur la biche légendaire, la gauche tient une crosse ornée de son *velum* (1).

Dans le plus ancien volume de comptes de la fabrique, encore conservé aux archives de cette église, nous avons trouvé qu'il fut payé aux héritiers de l'artiste en 1529 la somme de 3 livres, 16 escalins, 9 deniers de gros en solde de compte pour la peinture de ce tableau."

Ces lignes sont extraites d'un article très-intéressant sur le peintre Jean Prévost. Originaire de Mons, cet artiste vint s'établir à Bruges en 1494. Il habitait la paroisse de Saint-Gilles et occupait une maison de la rue dite *Oost Ghistelhof*; ce fut dans cette maison qu'il hébergea, au mois d'Avril 1521, le célèbre graveur et sculpteur allemand Albert Dürer. Jean Prévost mourut en Janvier 1529, et fut inhumé dans l'église de Saint-Gilles, auprès de sa troisième femme, Catherine Beaureins (*Le Beffroi*, tom. cit., pp. 206, 207).

(1) Ce vitrail, placé au mois d'Août 1879, est un don offert à l'église par le conseil de fabrique et les paroissiens, en souvenir du jubilé de cinquante ans de prêtrise de M. le chanoine Frédéric Van Coillie, curé de Saint-Gilles, jubilé célébré le 2 Août 1877. Les journaux de Bruges ont fait une description détaillée de cette belle fête. Voyez *la Patrie*, n[os] des 4 et 5 Août 1877, la *Gazette van Brugge*, n[o] du 4 Août, et le *Zondagbode*, n[o] du 12 Août.

Saint Frédéric est le patron du jubilaire, et le 2 Août, jour anniversaire de l'ordination de M. Van Coillie, l'Église célèbre la fête de saint Alphonse de Liguori; c'est le motif qui a fait placer ces deux Saints aux côtés de saint Gilles. Le vitrail porte cette inscription commémorative :

IN. PERENNEM. MEMORIAM
DILECTI. SUI. PASTORIS
R. A. D. FREDERICI. VAN COILLIE
SUSCEPTI. SACERDOTII
ANNUM. QUINQUAGESIMUM. CELEBRANTIS
II. AUGUSTI. A. D. M. D. CCC. LXXVII
ÆDITUI. ET. PAROCHIANI
GRATI. POSUERE.

E) Tapisseries. Parmi les objets précieux, que l'église possédait jadis en si grand nombre, et qui furent détruits ou volés par les Gueux du XVI[e] siècle, nous voyons figurer quatre pièces de tapisserie, représentant la légende de saint Gilles, et destinées à être tendues au-dessus des stalles du chœur (1).

---

(1) L'usage des tapis et tapisseries remonte à l'antiquité. Pendant les premiers siècles du moyen âge, on en plaçait à profusion dans les églises, soit sur le pavé, soit comme tentures. Dans les cathédrales, les côtés du chœur étaient tendus de tapisseries diverses, que l'on changeait suivant les temps de l'année, et, dès le X[me] siècle, les évêques affectaient des sommes importantes à l'acquisition de ces tissus, qui venaient presque tous de l'Orient. L'usage de décorer les églises de tapisseries se perpétua jusque vers le commencement du dernier siècle, et les trésors des cathédrales et des églises abbatiales renfermaient une grande quantité de ces tissus, que l'on tendait dans les sanctuaires et même dans les nefs, aux jours fériés ou à l'occasion de certaines cérémonies. (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, tom. I, Paris 1865, p. 269, v[is] *Tapis, Tapisserie.*)

Les églises ornées de tapisseries, surtout aux jours des grandes solennités, offraient sur leurs murailles, comme dans les intervalles qui séparaient leurs colonnes, de longues suites de tableaux pleins d'animation, et ces tableaux, que l'on changeait à volonté, et qui complétaient si bien le système de décoration des vitraux peints et des peintures murales, donnaient à la maison de Dieu une admirable majesté, comme aussi un caractère de variété approprié aux temps divers de l'année liturgique et aux fêtes spéciales ou générales. Cette remarque est de M. le chanoine Van Drival.

Les églises de Bruges étaient riches jadis, et quelques-unes le sont encore aujourd'hui, en tapisseries de haute lisse, destinées à l'ornementation du lieu saint. A l'exposition d'objets d'art religieux, organisée à Malines, au mois de Septembre 1864, une section entière, la VII[me], était réservée aux tapisseries, devants d'autel, etc. La ville de Bruges avait fourni un contingent de onze tapisseries religieuses, dont sept appartenaient à l'église de Notre-Dame de la Poterie. Cette église possède entre autres trois longues pièces de tapisserie, offrant, dans une série de dix-huit scènes, toute l'histoire de la Vierge miraculeuse vénérée dans cet antique sanctuaire. Voyez Weale, *Catalogue des objets d'art religieux du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes, exposés à l'hôtel Liedekerke à Malines. Septembre* 1864, 2[me] édit., Bruxelles 1864, pp. 139 et suiv.

Aujourd'hui encore, aux grandes fêtes de l'année, le chœur de la cathédrale de Saint-Sauveur, à Bruges, est tendu de huit magnifiques tapis de haute lisse, représentant des scènes de la vie et de la passion du Sauveur. Ces tapisseries datent de la première moitié du XVIII[e] siècle; elles furent exécutées à Bruxelles par Van der Borght, sous les yeux et la direction du peintre Jean Van Orley, dont elles reproduisent, avec une rare fidélité, les huit grandes toiles, conservées à Saint-Sauveur. Tapisseries et tableaux furent donnés à la cathédrale de Saint-Donatien par le XIV[e] évêque de Bruges,

Ces tapis sont mentionnés dans l'inventaire des joyaux et ornements de l'église, dressé le 22 Juin 1521; nous y lisons :

Item viere sticken tapyts metter legende van S[t] Gillis om te hanghene inde ghestoelten inden choor, ghegheven van Bossaert van Hardoye.

Nous ne rencontrons plus ces tapisseries dans les inventaires postérieurs aux troubles de la réforme.

Le 17 Mars 1633, Jean Jacobs et son épouse Barbe Bezoete donnèrent à la table des pauvres de Saint-Gilles un tapis, confectionné à leurs frais, et sur lequel figurait la Vierge, avec saint Jean, d'un côté, et saint Gilles, de l'autre. Voici dans quels termes est formulé l'acte de donation :

Wy Jan Jacobs ende Jo[e] Barbara Bezoete, myn huysvrauwe, gheven ende cederen, zoo wy doen by desen, uuyt onsen liberalen ende vryen wille, metter warmerhandt ende onwederoupelick, aen ende ten behouve vanden disch van S[t] Gillis binnen Brugghe, een stick tapyts lanck twaelf ellen ende breedt twee ellen, inden middel van tzelve stick tapyts staende Onse lieve Vrauwe, ende up het een eynde S[t] Jan, ende upt andere eynde S[t] Gillis, by ons nieuwe gedaen maken. Behoudens ende met conditie nochtans, zoo wanneer wy Jan Jacobs ende Jo[e] Barbara Bezoete voorseit het zelve stick tapyts van doene zullen hebben by vorme van leenynghe, omme te verheeren eenige kercken, cloosters, processien ende anderssins, de dischmeesters vande voorseide kercke van S[t] Gillis, dieder nu zyn ende naermaels commen zullen, gehouden zyn ons tzelve stick tapyts te leenen gedeurende ons beede

---

Mgr. Henri-Joseph van Susteren, prélat d'une générosité inépuisable, qui les paya, dit-on, trente mille florins. Les marguilliers de Saint-Sauveur les rachetèrent, en 1809, des chanoines survivants de Saint-Donatien. On trouve une foule de détails curieux sur ces tapisseries dans le travail, malheureusement inachevé, de M. Félix De Pachtere, *Bruga Episcopis illustrata*, s. d., pp. 145 et suiv.

En 1472, Louis de Bruges, seigneur de Gruuthuuse, offrit en don à la collégiale de Notre-Dame, à Bruges, pour orner le chœur aux grandes fêtes de l'année, dix-huit superbes tapis, retraçant la vie et le martyre de saint Boniface, archevêque de Mayence, patron secondaire de l'église. Beaucourt de Noortvelde reproduit les inscriptions qui ornaient ces tapis, dont la collégiale de Notre-Dame demeura en possession jusqu'à la révolution française (*Description historique de l'église collégiale et paroissiale de Notre-Dame à Bruges*, Bruges 1773, pp. 67, 68).

leven ende niet langher. Ende dese onse donatie ende ghifte is gedaen uuyt eene pure lyefde ende affectie die wy tot ciraet vanden voorseiden disch zyn draghende. Alle twelck Jo[r] Jan Baelde, Pauwels van Speybrouck ende Fransoeys Brouckman, inde qualiteyt ende als jeghenwoordighe dischmeesters, over ende uytter naeme van den voorseiden disch zyn accepterende, ende den voorseiden S[r] Jan Jacobs ende Jo[e] Barbara Bezoete zyne huysvrauwe hoogelycx daervan bedanckende. In oirconde der waerheyt zoo hebben wy Jan Jacobs ende Barbara Bezoete myne huysvrauwe, neffens de dischmeesters boven genoompt, dese tegenwoordighe geteeckent met ons gewoonelick hanteecken. Actum desen xvij[en] Martii 1633 des toirconde

Jan Jacobs — P. Van Speybrouck
Barbe Bezoelte — 1633
By my Fransoeys Brouckman
J. Baelde Vasquez

F) Ornements d'église. Nos anciens inventaires signalent les objets suivants :

Een casken van root armoisin gheborduert met de figuere van S[t] Gillis ende goude sterren (1).

Twee roo zyde cilck doucken t'eene gheborduert met het Cruusefix, ende t'ander met de naeme van S[t] Gillis (2).

Een roo zyden outaercleedt met de effigie van S[t] Gillis (3).

Een witte damaste choorcappe met roode sattyne benden met groote bree goude boorden met selver ghemyngelt, met de beelde van de H. maghet Maria ende S. Gillis, ghegeven van myfvrauwe de Groote, met haer wapenen van vooren op het sluutsel (4).

---

(1) Une petite armoire tapissée d'armoisin rouge, avec l'image de saint Gilles et des étoiles d'or en broderie. (Inventaire dressé le 14 Novembre 1605.)

(2) Deux voiles de calice en soie rouge, portant en broderie, l'un le crucifix, l'autre le nom de saint Gilles. (Id.)

(3) Un devant d'autel en soie rouge, avec l'effigie de saint Gilles. (Inventaire dressé vers 1611.) Ce devant d'autel est probablement le même que celui décrit dans l'inventaire de 1619, en ces termes: *Een root armosyn altaercleet met de beelde van S. Gillis.*

(4) Une chape en damas blanc, garnie de parements en satin rouge, à larges bords d'un tissu d'or mêlé d'argent, et avec les images de la Vierge Marie et de saint Gilles; cette chape est un don de dame de Groote, dont les armes figurent sur le fermail. (Inventaire dressé en Juillet 1619.)

Twee armosyne vela ofte cilck doucken, het eene met sterren ende de naeme Jesus gheborduert, het ander met de naeme van S. Gillis (1).

Nos inventaires ne font aucune mention d'étendards ou de bannières à l'image de saint Gilles, ornements que l'église doit pourtant avoir possédés d'assez bonne heure. Le compte du 1er Juillet 1601 au 30 Juin 1602 porte : *Betaelt voor twee vanen te draeghen up St Gillis dach,... viij gr.* (1). Des détails analogues se rencontrent dans les comptes postérieurs, et il semble permis de supposer que, parmi les bannières portées à la procession du 1er Septembre, il s'en trouvait au moins une, offrant, en peinture ou en broderie, l'image du saint patron ou quelque scène de sa vie.

A la date du 10 Août 1642, le conseil de la confrérie de la Sainte-Trinité pour la rédemption des captifs, qui venait d'être érigée dans notre église (3), résolut de faire confection-

---

La famille de Groote portait de sable à trois croix pattées, 2 et 1, et à un grelot en cœur, d'argent; elle était alliée aux de Plaet, bienfaiteurs insignes de notre église. Jacqueline de Groote, fille de Jacques, avait épousé Chrétien de Plaet, et mourut le 20 Septembre 1481. La pierre sépulcrale des nobles époux, placée primitivement dans le collatéral nord, se trouve aujourd'hui sous l'escalier de la chaire de vérité; voyez en la description dans *la Flandre*, tom. I, Bruges 1867-68, p. 122, note 7. — La chape, que nous venons de décrire, faisait partie d'un ornement complet, dont les diverses pièces, y compris le devant d'autel, portaient les armes de la donatrice.

(1) Deux voiles de calice en armoisin, avec broderies; sur le premier se voit le Nom de Jésus accompagné d'étoiles, sur le second, le nom de saint Gilles. (Inventaire dressé en Juillet 1619.)

(2) Payé aux porteurs de deux bannières à la fête de saint Gilles,.. viij gr. (Chap. unique des dépenses. Reg. V, fol. 157 v°.)

(3) Nicolas de Haudion, évêque de Bruges, érigea la confrérie, par acte daté du 8 Juin 1642, et en fit lui-même l'installation solennelle le 15 du même mois. (JENNYN, *Vera Confraternitatis Sanctissimæ Trinitatis de Redemptione Captivorum Idæa*, Brugis 1649, pp. 53 et suiv. Jean Jennyn, auteur de plusieurs ouvrages, tous relatifs à la confrérie de la Sainte-Trinité, fut nommé curé de Saint-Gilles, à Bruges, le 4 Décembre 1636; après dix-huit ans du plus laborieux ministère, exercé dans cette paroisse, il obtint un canonicat à la cathédrale de Saint-Martin, à Ypres [la sixième prébende du membre de Furnes], en prit possession le 9 Juin 1655, et mourut le 12 Janvier 1657. Jean Jennyn était licencié en théologie, pénitencier et protonotaire apostolique. Nous possédons une biographie complète de cet homme distingué et de ses trois frères-prêtres.)

ner un étendard en damas blanc, dont chaque face serait ornée d'un médaillon peint, représentant un sujet relatif à la nouvelle association, et porterait en outre l'image de saint Gilles :

Op den x^en Oest 1642, ainsi s'exprime le *Resolutie-Boeck* de la confrérie, *wiert gheresolveert dat men soude laeten maecken eenen standaert van wit damast, daer inne dat men soude schilderen een ovael van beyde de zyden, t* 1e *met de representatie vande veropenbaeryughe des enghels ende* 2 *slaven, het* 2e *met onse Lieve vrouwe van Remedie ghevende het schapulierken aen gheestelicke ende weerelicke, met eenighe gheschriften rontsom....,* WAAR ONDER VAN BEYDE DE SYDEN SOUDE GHESCHILDERT WESEN DE FIGURE VANDEN PATROON VANDE KERCKE St GILLIS, *ende is soo gheschiet. Welke vaene oft standaert ghecost heeft alles tsamen xiiij lb. v sch. gr., ende is dienstbaer omme in alle begravynghen vande medebroeders ende susters als oock inde processien ghedraghen te worden* (1). L'artiste qui peignit les deux médaillons, Jean Darras, reçut pour son travail 5 livres 15 escalins de gros (2).

Depuis bien longtemps, notre église ne possédait plus de bannière de son glorieux patron, quand la confrérie du saint abbé, réorganisée en 1865, résolut de faire servir ses premières ressources à combler cette lacune. La nouvelle bannière fit sa première apparition à la fête de saint Gilles de l'année 1871. Elle est en damas de soie rouge, de coupe gothique, avec franges et galons en or. Un joli médaillon peint décore la face principale. Saint Gilles y est figuré debout, revêtu du costume d'abbé bénédictin, la manche droite de son habit traversée d'une flèche. Sa main droite repose sur la tête de la biche placée à ses côtés, et la gauche tient une crosse à voile blanc. Un paysage, avec monastère dans le lointain, complète le tableau. Ce médaillon est dû au pinceau de M. Dinnewet, de Bruges. La bannière sort des ateliers de M. Schotte-Anthone, en la même ville.

---

(1) Fol. 17 v°.
(2) C. du 15 Juin 1642 au 22 Mai 1644.

G) ORFÉVRERIE. Nos inventaires n'offrent rien de remarquable sous ce rapport; le tout se borne à quelques émaux et ciselures. Nous lisons dans l'inventaire du 22 Juin 1521 (¹):

Eenen keelct met St Gillis gheamillieert weghende xxij onchen (²).

Een..... groot cruce metten knoope bachten met St Gilles weghende xiij mr. vj onchen (³).

Een zelveren hecsele met St Gillis weghende iij mr. ij onch. v ingh (⁴).

(¹) Cet inventaire, une des pièces les plus précieuses de nos archives, énumère toutes les richesses que possédait l'église de Saint-Gilles, avant sa spoliation par les Gueux. Il porte l'en-tête suivant: *Inventaris van den Reliquien, zelveren Juweelen, habyten ende ornamenten toebehoorende der kercke van Sint Gillis in Brugghe, ghemaect gheregistreirt ende by den prochyepape ende kerckmeesters overghegheven Dheer Silvester de Brune, costere van der voorseide kercke, den xxij^en dach in wedemaendt anno xv^c xxj, alzo wel by ghewichten als by declaratie van sticken hier onder verclaerst ende ghespecifieert, ter presentie van Jooris de Sadelaer, Jan van Hecke, Roedraghere der zelver kercke, ende Joos van Belle.*

Les anciens inventaires de nos églises, ceux-là surtout qui sont antérieurs aux troubles religieux du XVIe siècle, offrent au point de vue de la liturgie, de l'archéologie et de la linguistique, une importance que nul ne songe à leur contester. M. l'abbé Adolphe Duclos a très-bien fait ressortir cette importance, en publiant récemment, avec accompagnement de savantes notes, l'*Inventaire des joyaux, ornements, etc., de l'église St.-Nicolas à Furnes*, dressé le 19 Mars 1629. (*Annales de la Société d'Émulation*, IVe série, tom. III, Bruges 1879, pp. 335 et suiv.)

(²) Un calice du poids de 22 onces, avec la figure de saint Gilles en émail.

(³) Une grande croix avec son nœud, portant au revers l'image de saint Gilles, et pesant 13 marcs 6 onces.

(⁴) Un fermail en argent avec la figure de saint Gilles, pesant 3 marcs 2 onces 5 esterlins.

Kiliaen, dans son *Etymologicum Teutonicæ linguæ*, donne au mot *Hecksel, haecksel*, entre autres significations, celle de *fibula*, que les auteurs traduisent par *fermail*. On entend par là, d'après le *Dictionnaire de Trévoux*, les " fermoirs, agrafes ou boucles garnies de leurs ardillons, qui se mettent aux manteaux, aux chapes, aux baudriers ou ceintures, pour les attacher... Le fermail étoit anciennement une marque de dignité, et on s'en servoit pour faire de riches présents aux personnes considérables " (tom. IV, Paris 1771, p. 99, v° *Fermail*). Voyez le *Glossarium*, de Du Cange, au mot *Fibulatorium;* il y est fait mention de *fibulæ aureæ*, offertes en don à des églises (tom. III, Parisiis 1733, col. 465). Item VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, tom. III, Paris 1872, pp. 6, 7, v° *Agrafe*, et p. 376, v° *Fermail.*

Dans l'extrait qui nous occupe, le mot *hecsele* doit s'entendre d'un fermail de chape, destiné à réunir sur la poitrine les deux côtés de ce vêtement; il est

iiij zelveren lepels met St Gillis weghende v onchen (1).

---

synonyme de *sluutsel*, employé dans l'inventaire de 1619. (Voyez plus haut, p. 77.) L'église était jadis riche en fermaux de prix. L'inventaire du 22 Juin 1521 n'en mentionne pas moins de six, tous en argent ciselé, ornés les uns d'armoiries, les autres de saints personnages ou de sujets religieux, tels que l'Annonciation, le couronnement de la Vierge, etc. Quatre fermaux, dont deux en vermeil, furent vendus par la fabrique en 1536-37, pour l'aider à couvrir les frais d'acquisition de nouvelles cloches. (C. St Jean 1536- id. 1537, chap. VI des recettes. Reg. I, fol. clxv v°. — Item *la Flandre*, tom. II, Bruges 1868-1869, pp. 69, 70). Sous le titre de *Comptes de la fabrique de l'église de Saint-Gilles, à Bruges*, M. Weale a publié, avec accompagnement de notes, dans les deux premiers volumes de ce recueil, les principaux extraits du plus ancien registre de nos comptes, commençant à la St Jean 1527 et s'arrêtant à la St Jean 1544.

(1) Quatre cuillers en argent à l'effigie de saint Gilles, pesant 5 onces.

A quel usage servaient ces cuillers? Nous ne pouvons le dire, car il existait des cuillers liturgiques de plus d'un genre. M. l'abbé Texier en signale diverses espèces dans son *Dictionnaire d'orfévrerie, de gravure et de ciselure chrétiennes* (Paris 1856, coll. Migne), art. *Cullier d'église :*

“ Je n'entends pas, dit ce savant archéologue, parler de la grande cullier, le *cochlear*, dont les Grecs seuls se servent dans la distribution de l'Eucharistie; mais 1° d'une petite cullier dont on s'est servi dans plusieurs églises catholiques, et qui s'est conservée assez tard, avec laquelle on prenait dans le ciboire les hosties consacrées dont on devait se servir à la messe; 2° d'une autre petite cullier destinée à prendre quelques gouttes d'eau pour les mêler au vin du calice; enfin 3° d'une cullier percée ou passoire avec laquelle on évitait de laisser entrer dans le calice aucune impureté. On désigne celle-ci sous le nom de *colum* et *colatorium*, et dans quelques textes sous celui de *syon* et *sium* ” (col. 616).

M. Texier cite plusieurs anciens textes relatifs aux cuillers-passoires, notamment celui-ci extrait d'un inventaire de Laon, de l'an 1502 :

Coclear magnum, argenteum, perforatum, quo solet colari vinum (*ut fertur*) *pro celebratione facienda et habet in extremitate capuli magnum annulum quo deferri consuevit in festis annualibus a subdiacono* (op. cit., col. 616).

Les cuillers-passoires n'ont pas échappé aux investigations de M. Viollet-le-Duc :

“ Il est fait mention aussi dans les inventaires, dit-il,... de cuillers d'argent à trous pour passer le vin de la messe, dont le manche est muni d'un grand anneau; on façonnait aussi des cuillers *à ymaiges*, c'est-à-dire dont les manches étaient ciselés et figuraient des animaux ou des personnages ” (*Dictionnaire raisonné du mobilier français*, tom. II, Paris 1871, p. 87, v° *Cuiller*).

Du Cange mentionne des vases de bois, faits au tour, dans lesquels on conservait les pains d'autel, qu'on mettait sur la patène au moyen d'une cuiller d'argent : .... *vasa quoque lignea, tornatili opere facta, quibus oblatæ servantur, cum* COCHLEARI ARGENTEO QUO IN PATENA PONUNTUR. Rainulphe, évêque de Paris, avait légué à son église un calice en or, avec sa patène et une cuiller du poids de 3 marcs 5 esterlins (*Glossarium*, tom. II, Parisiis 1733, col. 714, v° *Cochlear*).

Tous ces objets ont disparu. Par son testament, daté du 26 Février 1619, Pierre Bylkin, curé de Saint-Gilles [1], avait légué à l'église, entre autres pièces d'orfévrerie, un calice en vermeil, que l'inventaire, dressé au mois de Juillet 1619, décrit de la sorte :

Een magnificen selveren vergulden kilck, met een selver vergulde patena, ghegheven ande kercke van h^e^ ende m^e^ Pieter de Bylkin, Pastor van dese kercke, by syn testament, wegende tsamen met het vergult lepelken..... (poids omis) [2].

M. Weale a publié dans *le Beffroi*, les *Inventaires du trésor de la collégiale de Saint-Donatien à Bruges* (1347-1539). Nous y trouvons mentionnées des cuillers employées dans l'administration de l'Extrême-Onction et du Viatique: *Item, vnum coclear argenteum cum scuto ecclesie in pectore*, AD VSUM EXTREME VNCTIONIS, *ponderis sexdecim sterlignorum cum medio* [Inventaire de 1488] : *Item, vnum coclear argenteum quod confertur* IN DELATIONE VENERABILIS SACRAMENTI AD INFIRMOS, *habens in medio arma ecclesie, ponderis xvj½ sterlingorum.* En marge : *Ad usum nauicule applicatum est* [Invent. de 1539] (t. II, Bruges 1864-65, p. 17). Ce dernier détail prouve que plus tard on s'est servi de la cuiller en question comme cuiller à encens.

L'acte de fondation de l'anniversaire de Baudouin de Niepa, prévôt de Saint-Donatien à Bruges (op. et tom. cit., p. 10, note 14), contient la description de cuillers en usage à la cérémonie du *Mandé*, le Jeudi-Saint : *Item, vnum cyphum argenteum, Gallice* dragoyr, *cum vna mappa et duo coclearia argentea partim deaurata cum ymaginibus Beate Virginis et Sancti Xpofori*, AD MINISTRANDUM SPECIES IN CENA DOMINI AD MANDATUM, *quod fieri consuetum est in refectorio.*

Il existait enfin des cuillers à encens, dont on trouve encore aujourd'hui de nombreux spécimens dans les musées et les collections particulières. Il s'en trouvait plusieurs à l'exposition d'objets d'art religieux, organisée à Lille, en Juin-Juillet 1874, lors des fêtes du couronnement de Notre-Dame de la Treille. Le catalogue signale entre autres, sous le n° 475, " Une cuiller à encens, à large spatule, portant à l'extrémité du manche une figurine de la Sainte-Vierge avec l'Enfant-Jésus " (*Catalogue de l'exposition d'objets d'art religieux de Lille*, Lille 1874, p. 119). Cette cuiller du XVe siècle, appartenant à M. le chanoine Van Drival, rentre dans la catégorie des cuillers *à ymaige* signalées par M. Viollet-le-Duc.

L'absence de tout détail nous empêche de dire à quelle catégorie de cuillers liturgiques appartenaient celles consignées dans l'inventaire de 1521.

[1] Promu à la cure de Saint-Gilles le 28 Décembre 1611, Pierre Bylkin garda l'administration de cette paroisse jusqu'au 27 Mars 1619, date de son décès.

[2] Un magnifique calice en vermeil, avec patène de même matière, donnés par maître Pierre de Bylkin, curé de cette église, en vertu de son testament, et pesant ensemble avec la petite cuiller dorée...

L'église est encore en possession de ce calice. Un des médaillons gravés sur le pied nous montre saint Gilles et ses caractéristiques ordinaires, mais avec cette particularité, que la flèche, au lieu de traverser la main du Saint ou la manche de son habit, est enfoncée dans la poitrine (1).

La figure de saint Gilles est aussi reproduite sur une des plaques ciselées, qui décorent le meilleur missel, et sur le pied du grand ciboire.

H) SCEAUX, MÉREAUX. — 1. *Sceaux.* L'église et la *communauté, 't Commun,* qui formaient deux administrations distinctes, possédaient chacune leur sceau; les matrices en ont disparu depuis longtemps.

En 1574, Remi Drieux, IIe évêque de Bruges, après avoir fait la visite de l'église de Saint-Gilles, *in capite et membris,* prescrivit à la *communauté* de nouveaux statuts, calqués sur les anciens, mais légèrement modifiés, pour en faire disparaître ce qui pouvait s'y être glissé de défectueux et les mettre en rapport avec les décrets du concile de Trente et ceux du premier concile provincial de Malines (2).

---

(1) Tom. I, p. 108, note 1.

(2) Une copie de ces statuts se trouve à la fin du cartulaire II de la communauté; le dernier feuillet en a été arraché, mais il se conserve heureusement aux Archives de l'Évêché de Bruges un exemplaire complet de cet important document. Ces statuts furent traduits en flamand, et nous possédons une copie authentique de cette traduction, terminée par l'attestation suivante : *Dese ieghenwoordighe copye ghecollationeert synde met een andere copye authentyck is bevonden daer mede te accorderen door my Notaris Apostolicq, desen* 21 *Maert* 1639. *De Coninck, Not. Aplicus.*

Ces statuts, composés de 38 articles, offrent un intérêt capital pour l'histoire de notre église, car ils jettent un jour précieux sur la célébration des services religieux, le chant des heures canoniales, l'organisation de la *communauté,* l'administration de ses biens, la conservation de ses archives, etc. Ils sont datés du 6 Juillet 1574. Le 5 Août suivant, Adrien Prieels, secrétaire de Mgr. Remi Drieux, vint en donner lecture à la *communauté* et aux marguilliers, réunis dans la sacristie de Saint-Gilles; il était assisté de Jacques van Eecke, archidiacre, et de Georges de Clerck, chanoine de Saint-Donatien, témoins à ce désignés par Sa Grandeur.

By laste van myn Eerwste heere Bisschop van Brugghe, — ainsi porte la traduction flamande des statuts, — *ick onderschreven, den* 5 *van Augusti* 1574, *hebbe ick inde Sacristie vande Prochiekercke van St Gillis te Brugghe, daer over ghe-*

L'article 35 de ces statuts parle du sceau de la *communauté*, et ordonne de le conserver, ensemble avec les archives, dans un coffre à trois clefs :

Item quod emantur aliquœ cistulœ reponendœ in arca, in quibus recondentur omnes litterœ originales reddituum et terrarum ...., cum omnibus aliis et singulis communitatem tangentibus, ac etiam SIGILLUM COMMUNITATIS PRÆDICTÆ, *de qua arca erunt tres claves quarum unam habebit curatus, secundam distributor, tertiam unus sacellanorum per curatum et communitatem eligendus.*

L'article traite ensuite des formalités à remplir dans l'usage du sceau de la *communauté*.

Que représentait ce sceau ? Nous l'ignorons; toutes les recherches que nous avons faites pour en découvrir une empreinte, sont demeurées stériles. Cependant, l'inspection d'une foule de sceaux de l'espèce nous porte à croire que la figure de saint Gilles en occupait le champ.

Nous avons été plus heureux en ce qui concerne le sceau de l'église. Une empreinte de ce sceau est attachée, par double queue de parchemin, à un acte du XVe siècle. L'orbe, de 26 millimètres, représente saint Gilles en costume d'ermite, le bras droit percé d'une flèche. Le Saint est assis; la biche, qui l'accompagne, levée et à demi couchée sur les genoux du solitaire, pose familièrement les pieds dans la main gauche de son maître. La légende, qui est ébrêchée, porte en caractères minuscules gothiques : **s. eccles. s. egidii.....** Ce sceau remonte, par son exécution, au commencement du XVe siècle.

---

roepen hebbende den Pastoor ende d'andere vande Communiteyt midtsgaders de kerckmeesters vande selve kercke, ende aldaer present synde, hebbe ghelesen ende ghepubliceert de voorseide statuyten. Aldaer noch present synde de Eerweerdighe heeren Jacob van Eecke, Archidiaken, ende Georgius de Clerck, Canoninck vande Cathedrale kercke van Brugghe, daer toe van myn Eerweerdichsten heere ghecommitteert ende ghedeputeert synde. Ende ten selven heer Pieter Roose, Tafeldragher, heeft syn eedt ghedaen in handen vanden Archidiaken van te onderhouden de selve statuyten. Ende was onderteeckent A. Prieels, secret.

En 1879, la fabrique s'est fait confectionner par M. le graveur Verstraete-Strubbe, de Bruges, pour l'estampillage des pièces émanées de son administration, un timbre humide en cuivre, de forme orbiculaire et de 44 millimètres de diamètre. Saint Gilles y est figuré debout sur une terrasse de verdure, vêtu du costume monacal et la tête ornée du nimbe; une flèche perce le bras droit. Le Saint porte un livre fermé dans la main gauche; la droite est posée sur la tête d'une biche, qui se tient à ses côtés. Une bordure dentelée contourne le champ du sceau. La légende porte, en caractères majuscules gothiques : † SIG. ECCL. PAROCHIAE S. EGIDII. BRVGIS. L'artiste, on le voit, s'est inspiré de la figure du tableau de Memlinc.

2. *Méreaux* (1). La *communauté* et la table des pauvres avaient toutes deux leurs méreaux; les premiers étaient des

---

(1) " Nom donné, à partir du XIIIe siècle, aux médailles ou à la monnaie de convention, de plomb, de cuivre, et quelquefois d'argent, dont chacun avait droit de faire usage : à l'église, pour constater la présence des moines aux offices; au marché, pour prouver l'acquittement d'un droit; dans les travaux et les ateliers, pour représenter, à la fin de la semaine, le prix des journées, et à d'autres usages. " (LITTRÉ, *Dictionnaire de la langue française*, tom III, Paris 1874, p. 523, v° *Méreau*).

Le méreau a reçu à Bruges diverses dénominations : on l'a appelé en français *enseingne*, en latin *signaculum*, *signum*, *plumbetum* ou *plombetum*, et en flamand *loykin* ou *lodekine*, *lootje* ou *loodje*, petit plomb, *lood*, plomb, et *teecken* ou *teeken*, marque, signe. Les appellations *loodje*, *lood* et *teeken* y sont encore usitées (DE SCHODT, *Méreaux de bienfaisance, ecclésiastiques et religieux de la ville de Bruges*, pp. 1, 2).

Les gildes, les corporations et les serments, les abbayes, les chapitres des cathédrales, les fabriques des autres églises, les tables des pauvres, les hospices, en un mot, toutes les associations jouissant de la personnification civile avaient leurs jetons et leurs méreaux.

Dans son *Essai de numismatique yproise* (Bruxelles 1877), M. Alphonse Vandenpeereboom passe en revue, et reproduit par la gravure, les médailles, jetons et méreaux des gildes, des serments, des établissements religieux et de bienfaisance de la ville d'Ypres (pp. 215-299, pl. EE et suiv.) L'érudit et infatigable écrivain accompagne la description de ces pièces métalliques de milliers de détails, la plupart inédits et du plus haut intérêt. M. Félix De Vigne a réuni aussi des renseignements précieux sur la matière. Voyez ses *Recherches historiques sur les costumes civils et militaires des gildes et des corporations de métiers, leurs drapeaux, leurs armes, leurs blasons*, etc., Gand 1847, pp. 77 et

jetons de présence, les seconds, des bons de secours. Nous ne possédons aucun détail iconographique sur les méreaux de la *communauté* (1); M. Alphonse De Schodt, secrétaire-bibliothécaire de la société royale belge de numismatique, a décrit ceux de la table des pauvres dans son remarquable travail : *Méreaux de bienfaisance, ecclésiastiques et religieux de la ville de Bruges* (2). Le savant auteur consacre dix pages aux méreaux de bienfaisance de notre paroisse (3); nous empruntons à son étude la description des méreaux à l'effigie de saint Gilles, les seuls dont nous ayons à nous occuper :

---

suiv., et pl. 34, 35. Item, du même auteur, *Mœurs et usages des corporations de métiers de la Belgique et du Nord de la France*, Gand 1857, pp. 138 et suiv. et pl. 31 et suiv.

(1) Les statuts de la *communauté* parlent fréquemment de méreaux ou plombs, servant de jetons de présence et donnant droit aux distributions quotidiennes. Citons, au hasard, l'article 13 :

Item quod distributor plumbi durante officio divino nullatenus illud distribuat sed divino officio completo, ac statim cuilibet dictum plumbum qui modo præmisso perseveraverit suoque in stallo repertus fuerit tradat et manualiter exhibeat, seu eo absente vel legitime impedito fideliter tradi faciat.

Le *distributor plumbi, looddeelder, tafeldrager,* recevait annuellement pour salaire, de ce chef, 12 escalins de gros : *Betaelt den tafeldraghere voor zynen sallaris van tloot te deelen vanden jaere LXXIII hendende wedemaent LXXIIII, ... xij sc. gr.* (C. de la *comm.* du 1 Juill. 1573 au 30 Juin 1574. chap. I des dép.)

Les plombs de la *communauté* appartenaient à la catégorie des méreaux ecclésiastiques, que Du Cange définit ainsi : MERALLUS *pro symbolo seu tessera occurrit, quæ, in pluribus Ecclesiis, Canonicis, Capellanis aliisque præbendariis dantur in præsentiæ signum, ut his quolibet Sabbato exhibitis testentur quoties et quibus officiis interfuerint, et debitas recipiant distributiones... Plumbei, ut plurimum, erant hujusmodi* MERELLI; *hinc* PLUMBI *nude dicuntur.* (*Glossarium*, tom. IV, Parisiis 1733, coll. 679, 680, v° *Merallus.*)

Au dire de Du Cange, les uns font dériver *méreau, merellus,* du grec μέρος ou μερὺς, *pars, portio,* les autres, du latin *mereri*, mériter, parce que les méreaux se donnaient à ceux qui les méritaient, *quod merentibus tribuerentur* (op. et tom. cit., col. 680).

Voyez, sur les méreaux ecclésiastiques et religieux, DE SCHODT, op. cit., pp. 180 et suiv.; item, du même auteur, *Le chapitre de la cathédrale de Saint-Lambert à Liége, et ses méreaux ou jetons de présence,* Bruxelles 1875, pp. 63 et suiv.

(2) Bruxelles 1873-1878. Ce travail est extrait de la *Revue belge de numismatique*, années 1873-1878.

(3) Les méreaux de bienfaisance étaient des espèces de bons métalliques, le plus souvent de plomb, que les gouverneurs, intendants, etc., des institutions locales de charité distribuaient aux indigents; ceux-ci échangeaient ces pièces

“ 16 [1]. Saint Gilles nimbé, debout au milieu de broussailles et percé d'une flèche; il tient obliquement dans la main droite une crosse; à gauche de sa tête est une étoile. Une biche pose les pieds de devant sur le flanc gauche du saint. Le tout se trouve, avec la date 1-6-7-7 au milieu, dans un encadrement, orné à l'intérieur et à l'extérieur.

“ *Rev.* Dans un encadrement octogone, orné à l'intérieur et à l'extérieur, la représentation de la sainte Trinité : Dieu le Père, mitré [2] et nimbé, est assis de face sur un trône; il tient les bras de la croix à laquelle Jésus-Christ est attaché; à sa droite, le Saint-Esprit, sous la figure d'une colombe, volant obliquement.

Plomb. Octogone irrégulier [3].

“ 17. S. EGIDIVS A°. 1663. Sous un portique orné, saint Gilles debout, à gauche, ayant le bras percé d'une flèche; la biche est à ses côtés.

“ *Rev.* SANCTVS . 1593 . SPIRITVS 17 † 07. Le Saint-Esprit nimbé, sous la forme d'une colombe aux ailes déployées, et entouré de rayons.

Plomb [4].

“ 18. Saint Gilles nimbé, debout; dans la main gauche, il tient obliquement une crosse et place la main droite sur la biche, dont les pieds de devant sont posés sur lui. En haut, à

---

contre des objets de première nécessité : du pain, du bois, de la viande, et quelquefois, mais plus rarement, contre du numéraire (A. VANDENPEEREBOOM, op. cit., p. 246). Les types de ces méreaux variaient, pour ainsi dire, à l'infini. La seule paroisse de Saint-Gilles en compte vingt types différents, tous décrits par M. Alphonse De Schodt (op. cit., pp. 38-45).

(1) Ce chiffre et les suivants sont les numéros d'ordre des méreaux.

(2) Ce n'est pas une mitre que porte Dieu le Père, mais la tiare à triple couronne.

(3) P. 38.

(4) P. 40. Le 25 Juillet 1872, lors des travaux entrepris pour rétablir à son ancien niveau le pavé des nefs et du transept, un ancien exemplaire de ce méreau fut trouvé, à une profondeur de plusieurs pieds, à l'extrémité du bas-côté nord. Nous l'avons cédé à M. Alphonse De Schodt, dont la collection, la plus riche en ce genre de la Belgique, renferme tous les méreaux de bienfaisance de Saint-Gilles.

sa droite, une étoile. La date 17-38, divisée, se trouve des deux côtés du saint.

" *Rev.* La sainte Trinité représentée comme au n° 16 ci-dessus, mais le trône sur lequel le Père éternel est assis est différent et il n'y a pas d'encadrement octogone.

Plomb.

" C'est à tort qu'on a cru pouvoir attribuer ce méreau à l'archiconfrérie de la Sainte-Trinité pour la rédemption des captifs, établie en l'église de Saint-Gilles. C'était, de même que les précédents et le suivant, un méreau ordinaire de secours, émis par la table des pauvres de la paroisse, où l'on en conserve encore le moule, qui est de cuivre (1).

" 19. Dans un cercle, saint Gilles nimbé, debout, entre des arbustes ou des broussailles, tenant obliquement, de la main droite, une crosse et ayant le bras gauche percé d'une flèche; à sa gauche, la biche qui pose sur lui les deux pieds de devant.

" *Rev.* Figure ressemblant à un M orné et renversé, ayant un fleuron en haut, en bas et aux côtés. Au-dessous, la date 17-75 " (2).

Plomb.

Un grand nombre de planches accompagnent le travail de M. Alphonse De Schodt; les méreaux 16 et 17 sont reproduits, grandeur d'exécution, sur la planche D, et les méreaux 18 et 19, sur la planche E.

Parlant des quêtes dans les églises, l'auteur signale un écusson en métal conservé à Saint-Gilles et orné de l'effigie du patron :

" Jadis, écrit-il, on fixait parfois aux boîtes en bois, en forme de sabots à manche (*plateaux*, en français, *schalen*, en flamand), au moyen desquelles se faisaient les quêtes pendant les offices, un écusson en métal, représentant d'ordinaire le

---

(1) P. 40.
(2) P. 41.

saint dont l'église et la paroisse, où ces quêtes avaient lieu, portaient le nom. L'écusson ovale en métal blanc (étain), qui sera décrit sous le nº 114, semble avoir appartenu à un *plateau* à quêter de l'église de Saint-Gilles, peut-être à la boîte des maîtres des pauvres.

" Nº 114. Saint Gilles debout, habillé en ermite, tenant de la droite une crosse; derrière lui se voit en partie une biche.

" *Rev.* Un X couronné, accosté des lettres F *(fecit)*-P, indiquant probablement l'initiale du nom du fabricant de la pièce " (1).

La planche U représente cet écusson.

I) CLOCHES. En 1536-37, quatre nouvelles cloches, pesant ensemble 3852 livres, furent fondues pour notre église par Herman Loots, et baptisées sous les noms de Jean-Baptiste, Ferdinand, *Gilles* et Adrien. La cloche, dite *Gilles*, pesait 812 livres (2). Antérieurement déjà l'église avait possédé une cloche du nom de *Gilles;* cette cloche, du poids de 724 livres, était brisée à l'époque indiquée: *Item,* dit le compte dont nous extrayons ces détails, *noch ontfaen van een ander gebroken clocke, gheheeten Gillis, weghende vij*c *xxiiij lb.* (3).

Les cloches fondues par Herman Loots n'existent plus. A la date du 19 Novembre 1578, le magistrat de Bruges, composé de partisans de la réforme, publia une ordonnance enjoignant aux marguilliers des sept églises paroissiales de la ville, de lui livrer toutes les cloches jugées inutiles ou superflues pour l'exercice du culte, et ce pour couvrir les frais des munitions de guerre (4). Chaque église reçut une copie de cette

(1) Pp. 89, 90.

(2) C. St Jean 1536- id. 1537, chap. IX des recettes. Reg. I, fol. clxvij vº, et chap. VI des dép., id., fol. clxxiiij vº. — *La Flandre*, tom. II, pp. 73, 218.

(3) Item, encore reçu pour une autre cloche brisée, nommée Gilles, pesant 724 livres. (Id., chap. VIII des rec., fol. clxvij rº. — *La Flandre*, t. c., p. 73.)

(4) Une traduction de cette ordonnance se trouve dans BEAUCOURT DE NOORTVELDE, *Tableau fidèle des troubles et révolutions arrivés en Flandre et dans ses environs, depuis Charles, dit le bon, XIII comte et souverain de la susdite ci-devant florissante province, jusqu'à l'an* 1584, *époque de la réconciliation avec Philippe II, roi d'Espagne, XXXI comte de Flandre,* tom. II, Mons 1845,

ordonnance, avec désignation des cloches à livrer (1); la nôtre eut à se dessaisir de cinq cloches, parmi lesquelles figuraient bien certainement celles dont nous venons de parler. L'ordonnance du magistrat, s'il en faut croire Beaucourt de Noortvelde, sortit son effet : " Vers le même temps (1578), écrit-il, on dépendit toutes les cloches, et on les mit dans des bateaux, dans lesquels on amassoit tout le métal qu'on pouvoit avoir " (2).

Des quatre cloches que notre église possède aujourd'hui, aucune ne porte le nom de Gilles. La plus grande cependant, Jeanne, — une cloche magnifique (diam. 1m50) du poids de 4986 livres, refondue par Ignace De Cock en 1715, — est ornée d'une figurine en relief de notre saint patron. Elle le représente en costume d'abbé, tenant une flèche de la main droite, et la crosse de la gauche, avec la biche à ses côtés. On lit au-dessous *St Gillis* (3).

IV. Reliques. — Les précieuses reliques de saint Gilles, que garde notre église depuis plus de quatre siècles, ont formé la matière d'un chapitre spécial; il ne nous reste donc plus qu'à parler du culte dont elles ont été l'objet dans les temps anciens, et des honneurs qu'on leur rend aujourd'hui.

---

pp. 40, 41. Le premier volume seul de cet ouvrage fut imprimé du vivant de Beaucourt; il parut à Bruges, en 1792, chez Fr. Van Hese. Le second volume existait en manuscrit et fut publié à Mons, en 1845, avec une introduction et des notes par Octave Delepierre; il forme le nº 14 des publications de la Société des Bibliophiles de Mons. Cet ouvrage est estimé et regardé comme la meilleure des productions de Beaucourt de Noortvelde.

(1) Nos archives renferment une copie moderne de l'exemplaire adressé à notre église.

(2) Beaucourt de Noortvelde, op. cit., p. 40.

(3) Voici l'inscription de cette cloche, telle que la donne M. Weale dans *Bruges et ses environs*, 3me édit., Bruges 1875, pp. 174, 175 :

ICK HIEDT SALUATOR 'K HAD MYN HELDER KLANCK VERLOREN : DOCH 'K BEN TEN DIENSTE VAN SINT GILLIS KERCK HERBOREN : IOANNA IS MYN NAEM AEN DE HEEREN PASTOR EN KERCKMrs. EN TGEMEEN ICK T WESEN SCULDICH BEN : PASTOR HEER ENde Mr IOANNES CAROLUS DE CUYPERE : DE HEEREN KERCKMrs FERDINANDE LANDTSCHODT : FRANCOIS REUIERS. IOANNES REUIERS. FRANCOIS VERBEKE. GUILLEm TARWE. PAULUS DE GENELLIS : PETER Dr FRANCOIS REUIERS : METER Ioc IOANNE SPICKET : REFUDIT IGNATIUS DE COCK ANNO 1715.

Le culte des reliques des Saints se manifeste de deux façons principales : on les expose à la vénération des fidèles, qui viennent les baiser pieusement, et on les porte en procession. Nous allons traiter de cette double manifestation, en ce qui concerne les reliques de saint Gilles; nous verrons successivement à quels jours de l'année, et avec quelles cérémonies, on les offrait à baiser, et quand on les portait en procession. Nous ajouterons quelques mots sur ce qui se pratique de nos jours.

a) *Exposition des reliques de saint Gilles.* Un détail extrait du compte de la St Jean 1529 à la St Jean 1530, montre qu'à cette époque on vénérait journellement une relique de saint Gilles. Nous y lisons : *Item betaelt voor tsuveren ende scoonmaken vander relicque van sinct Gillis,* DAER MEDE MEN DAGHELICX ZENT,... *xij groten* (1). Il ne s'agit pas dans cet extrait de la grande relique du saint abbé, communément appelée " le bras de saint Gilles ", mais d'une relique de moindre importance (2), qu'on faisait vénérer sans doute aux pèlerins, dont notre église était le rendez-vous journalier dans la première moitié du XVIe siècle.

Les détails qui vont suivre se rattachent tous à la vénération du bras de saint Gilles. On donnait cette précieuse relique à baiser, aux époques suivantes de l'année :

A la dédicace de l'église, *Kermisdag,* qui se célébrait le Dimanche avant la fête de saint Gilles, c'est-à-dire, le dernier Dimanche du mois d'Août (3).

---

(1) Item payé pour le nettoyage et la mise à neuf du reliquaire de saint Gilles, qu'on présente journellement à baiser,... xij gros. (Chap. v des dép. Reg. I, fol. xc v°). *Zennen, zeinen* est l'équivalent de *zegenen,* bénir; dans le cas présent, il signifie : donner à baiser. Voyez DE BO, *Westvlaamsch Idioticon,* tom. II, Brugge 1873, p. 1425, v° *Zeinen.* — ZEINEN MET, dit l'auteur, *den zegen geven met iets dat gewijd of heilig is,* et il donne pour exemples : *Zeinen met wiewater. Iemand zeinen met eene relikwie of met een kusspaan,* fr. *donner à baiser une relique ou une paix.* De *zeinen* vient *zeinsel,* reliquaire, *relikwiekastje waarmede men zeint,* dit De Bo, loc. cit.

(2) Tom. I, p. 444, note 2.

(3) *Quæ dedicatio semper colitur dominica ante festum S. Ægidii,* dit le tableau des offices de l'église, dressé en 1634-35, sous le curé François Geleyn.

Le 1er Septembre, fête de saint Gilles, et pendant l'octave.

Le Jeudi-Saint et le Vendredi-Saint.

Les comptes de la fabrique fourmillent de détails à ce sujet; prenons-en quelques-uns au hasard :

Ontfaen kermessedaghe, sint Gillis daghe ende binder octave van ommeganc ende zeynene,... ij lb. xvij sc. gr. (1).

Tous les comptes postérieurs, durant plus d'un siècle, renferment le même détail formulé dans des termes analogues ou plus explicites encore, surtout au XVIIe siècle. Voici, par exemple, comment s'exprime le compte du 1er Juillet 1633 au 30 Juin 1634 (chap. IV des recettes) :

Ontfanck van seyngelt. — Ontfaen den xxviijen ougst 1633, *opden kerckwydynghedach, over seyngelt metten aerme van st Gillis,... xiij sc. gr.*

Ontfaen den 1en *september over zeyngelt metten selven aerme,... xxv sc. gr.*

Ontfaen den viijen 7bre, *onse Vrauwe gheboorte dach, wesende d'octave van st Gillis, over seynghelt,... iiij sc. x gr.* (2).

Il appert d'un détail inséré au compte du 1er Juillet 1604 au 30 Juin 1605 (chap. V des recettes), qu'on offrait la relique à baiser, dès la veille de la Saint-Gilles, au salut :

Ontfaen.... den laetsten ougst (1604) *op St Gillis avont dach in tlof van seynnen twaelf groote* (3). Nous n'avons rencontré ce détail qu'une seule fois.

---

(1) Reçu le jour de la dédicace, à la Saint-Gilles et pendant l'octave, comme produit des quêtes et du baisement de la relique, 2 livres 17 escalins de gros. (C. St Jean 1528- id. 1529, chap. V des recettes. Reg. I, fol. xxij v°). Par *ommeganc*, il faut entendre ici les quêtes, qui se faisaient dans l'église, jadis comme aujourd'hui, durant les offices divins.

(2) Recettes provenant de la vénération des reliques. — Reçu le 28 Août 1633, fête de la dédicace, pour vénération du bras de saint Gilles, 14 escalins de gros.

Reçu le 1er Septembre, pour vénération du même bras, 25 escal. de gros.

Reçu le 8 Septembre, fête de la Nativité de la sainte Vierge, dernier jour de l'octave de saint Gilles, pour vénération des reliques, 4 escalins 10 gros.

(3) Reçu... le dernier Août (1604), veille de la Saint-Gilles, au salut, pour vénération des reliques, 12 gros.

Voici quelques extraits concernant le Jeudi-Saint et le Vendredi-Saint :

Ontfaen van tzeghene vanden aerme op wittendonderdach,... ij sc. (1).

Ontfaen upden goeden vrydach van datter innecam met seinen met den aerme ende inde choor, boven xvj gr. anden priestere, ende den costere ende roedraeghere elck zes grooten, blyft bate,... xv sc. x gr. (2).

Ontfaen van het seinen met de relycque van St Gillis upden goeden vrydach ende datter ghegheven wiert voor tcruce ende inden choor, boven 16 *gr. anden priestere ende* 12 *grooten anden roedraghere voor het toesicht,...* 0-9-0 (3).

Goeden vrydach van het segenen van tcruse ende St Gillis aerm,... xviij sc. x gr. (4).

On trouve aussi : *Ontfaen up witten donderdach ende goeden vrydach met de relycke van S. Gillis,... xvj sc. viij gr.* (5).

Inutile de multiplier davantage ces extraits.

---

(1) Reçu pour vénération du bras (de saint Gilles), le Jeudi-Saint, 2 escal. (C. 1 Juillet 1626- 30 Juin 1628, chap. v des recettes.)

(2) Reçu le Vendredi-Saint comme produit des offrandes recueillies dans le chœur, et tandis qu'on présentait à baiser le bras (de saint Gilles), déduction faite de 16 gros donnés au prêtre, plus 6 gros payés au sacristain et autant au bedeau, reste boni 15 escalins 10 gros. (C. 1 Juillet 1587- 30 Juin 1588, chap. IV des recettes. Reg. v, fol. 6 v°.)

(3) Reçu pour vénération de la relique de saint Gilles le Vendredi-Saint, et à titre d'offrandes faites devant la croix et au chœur, après déduction de 16 gros donnés au prêtre et de 12 gros payés au bedeau pour surveillance, 0-9-0. (C. 1 Juillet 1590- 30 Juin 1591, chap. IV des recettes. Reg. v, fol. xxxv v°.)

Afin de comprendre les deux derniers extraits, il est nécessaire de savoir, qu'indépendamment de la relique de saint Gilles, on offrait la croix à baiser le Vendredi-Saint, tant au chœur, que devant le grand crucifix placé dans l'église basse, *inde voorkercke voor H. cruuse.* L'extrait suivant mettra mieux encore la chose en lumière : *Ontfaen datter inneghecomen es upden goeden vrydach van seinen inden choor ende by tcruce ende de aerme, boven xvj gr. etc... ix sc. iiij gr.* (C. 1 Février 1589- 30 Juin id., chap. IV des rec. Reg. v, fol. xix v°.)

(4) Reçu le Vendredi-Saint pour vénération de la croix et du bras de saint Gilles, 18 esc. 10 gr. (C. 1 Juillet 1619- 30 Juin 1620, chap. IV des rec.)

(5) Reçu le Jeudi-Saint et le Vendredi-Saint, en faisant vénérer la relique de saint Gilles, 16 escalins 8 gros. (C. 1 Juillet 1632- 30 Juin 1633, chap. IV des recettes.)

En dehors des jours précités, on faisait vénérer le bras de saint Gilles dans certains cas exceptionnels. Ainsi nous lisons :

Den 15 *Maerte* (1631) *aelmoessen ghecollecteert gheduerende het Jubileum met het seghenen vanden aerme van S*t *Gillis,... ix lb. xiiij sc. gr.* (1).

Ontfaen.... in tlof van 29 *September* (1635) *van seghen metten haerme van S*t *Gillis,... iiij sc. gr.* (2).

Vers le milieu du XVIIe siècle, nos comptes cessent de renfermer une rubrique spéciale, relative au *seyngelt;* cette rubrique ne figure déjà plus dans le compte du 1er Juillet 1641 au 30 Juin 1642. Cela seul ne suffit pas pour prouver que la coutume, dont nous venons de traiter, fût tombée en désuétude à cette époque. Le tableau des offices et cérémonies de l'église, dressé en 1634-35, mentionne la vénération des reliques de saint Gilles au jour de sa fête, mais il garde le silence touchant le Jeudi-Saint et le Vendredi-Saint.

Entrons maintenant dans quelques détails au sujet des honneurs rendus aux reliques de saint Gilles, le jour de la dédicace, et le 1er Septembre, fête du saint abbé.

Les reliques étaient exposées dans l'église et ornées. Voici comment s'exprime le compte du 1er Juillet 1648 au 30 Juin 1651 (chap. VI des dépenses) :

Betaeldt aen Iva, devote dochter, over leverynghe van vierentwyntich boucxkens met zilver en vier roosemaryn boomkens, mitsgaders haeren aerbeydt van het becleeden ende pareren van het tabernakel, daerinne de reliquien van sinct Gillis op synen feestdagh uutghestelt ende omghedreghen zyn gheweest, ten jaere XVJc XLIXtich, *tsamen xvij sc. gr.* (3).

---

(1) Produit des aumônes recueillies le 15 Mars 1631, pendant le jubilé, en offrant à baiser le bras de saint Gilles, 9 livres 14 escalins de gros. (C. 1 Juillet 1630- 30 Juin 1631, chap. VI des recettes.)

(2) Reçu pendant le salut du 29 Septembre 1635, où l'on fit baiser le bras de saint Gilles, 4 escalins de gros. (C. 1 Juillet 1635- 30 Juin 1636, chap. IV des recettes.)

(3) Payé à Ivette, fille dévote, pour livraison de vingt-quatre livrets de feuillets d'argent et de quatre arbustes de romarin, et en outre pour sa peine

Nos anciens inventaires relatent aussi quelques objets, qui servaient à l'exposition et à l'ornementation des reliques du Saint :

Een cusken van zyde damast van diversche couleuren, omme den aerme van St Gillis up te legghen (1).

Vier geluwe gordynkens met noch drye andere stycx tot het cieraet vanden harm van St Gillis (2).

Le 1er Septembre, à l'issue de la procession, qui suivait la messe solennelle et le salut, tous les fidèles venaient baiser les reliques de saint Gilles, que le curé tenait entre ses mains, au pied du maître-autel; la même pratique s'observait le Dimanche et les jours de fête pendant l'octave. Ce détail est consigné dans le tableau des offices de 1634-35, à la date du 1er Septembre :

1a (*Septembris*). *Festum Sti Ægidii, Abbatis, Patroni hujus Ecclesiæ, quo die fit processio sollemniter cum Reliquiis ejusdem Sancti, quæ Reliquiæ, aliis et per octavam occurrentibus festis aut dominicis, in supplicatione deferuntur, et post eamdem omnis populus, post summum sacrum et laudes vespertinas, easdem Reliquias osculatur ante summum altare, easque tenet in manibus suis D. Pastor, qui cuicumque advenienti benedicit cum eisdem, aut alius major celebrans* (3).

à tapisser et à décorer le tabernacle, dans lequel les reliques de saint Gilles ont été exposées et portées en procession le jour de sa fête, en l'année 1649, ensemble 17 escalins de gros. — Un autre extrait du même chapitre de dépenses nous apprend la destination des feuilles d'argent, dont il est ici question; on s'en servait pour décorer les lauriers, orangers et autres arbustes, qui ornaient le maître-autel et le reste de l'église.

(1) Un petit coussin en damas de soie de diverses couleurs, pour y reposer le bras de saint Gilles. (Inventaire du 14 Novembre 1605.)

(2) Quatre petits rideaux jaunes avec trois autres pièces d'étoffe, pour orner le bras de saint Gilles. (Inventaire dressé vers 1611.)

(3) Le tableau des offices de 1634-35, d'où nous tirons ce passage, mérite, à raison de son importance, une mention spéciale. Il porte, en tête, cette inscription : *Ad maiorem Dei gloriam. Anniversaria et Prompta Ecclesiæ S. Egidii. Quibus adiunguntur solemnitates, celebrationes Missarum, atque consuetudines, Processionesque totius anni extraordinariæ : tum a Populo, tum Clero, sive Choro, atque Ministris Ecclesiæ observari solitæ. Horum descriptio incipit a mense Novembri anni* 1634.

Les reliques de saint Gilles demeuraient exposées toute la journée du 1er Septembre, et la garde en était confiée à des prêtres, ou même à des employés laïques de l'église, que la fabrique payait pour leur peine. Le tableau des offices, dressé en 1560, par le curé Adrien van der Haghe, porte la note marginale suivante au 1er Septembre :

Item sacerdos pro brachio Sti Egidij sedendo toto die usque ad eamdem (sic) *finem habet* 2 *sgg.* (1).

Les comptes nous fournissent de curieux renseignements sur cette coutume :

Betaelt an het waswyf over het sorghe draghen van het seinsel up Sint Gillis dach,... 1 *sc. iiij gr.* (2).

Betaeldt aen twee priesters die gheseten hebben byde reliquien van Sinct Gillis opde kerckwydinghe ende Sinct Gillis dagh, de twee jaeren XVIc XLVIII *ende* XVIc XLIX,.... *tsamen viij sc. gr.*

Betaeldt aen Joos Vermuelen ter cause van ghelyck zitten opde kerckwydinghe, Sinct Gillis dagh ende de octave XVIc *vyftich,... tsamen v sc. gr.* En marge : *Zy voortaen hiertoe eenighen priester versoght tot meerder eere vande reliquien* (3).

Ce tableau suit l'ordre du calendrier et forme un petit volume in-18. Il ne se contente pas de donner une sèche nomenclature des offices, tels qu'anniversaires, messes, etc., mais il entre dans une foule de détails sur nos anciennes cérémonies et solennités. Commencé sous le curé François Geleyn, en 1634, ce tableau a été continué et complété jusqu'en 1797, par ses successeurs, les curés Jennyn, Neyts, De Cuypere, Peemans et Gailliard. Il forme donc une espèce d'histoire abrégée de notre église, pendant une période de cent soixante-trois ans. Le manuscrit se termine par diverses notes, ayant presque toutes pour objet les droits des curés de Saint-Gilles et fort intéressantes sous ce rapport. Le changement continuel d'écriture, les ratures et les surcharges rendent ce tableau d'un usage difficile.

(1) La même note nous apprend que, le Vendredi-Saint, un prêtre se tenait assis près de la relique jusqu'à midi : ... *et die veneris sancto,* continue-t-elle, *usque ad horam xij habet ab ecclesiæ receptore* 12 *g.*

(2) Payé à la marchande de ciro pour le soin qu'elle a pris du reliquaire, le jour de saint Gilles, 1 escalin 4 gros. (C. 1 Juillet 1629- 30 Juin 1630, chap. III des dépenses.)

(3) Payé à deux prêtres, assis près des reliques de saint Gilles, à la dédicace et à la fête de saint Gilles, en 1648 et 1649, ensemble 8 escalins de gros.

Ces derniers extraits nous apprennent que ce n'était pas seulement à la Saint-Gilles, mais aussi le dernier jour de l'octave et à la dédicace, que les reliques du saint abbé étaient exposées hors du temps des offices.

Betaelt an Jacques Vermuelene de welcke gheseten heeft byde h. Reliquien van Sint Gillis op de kerckwydynghe ende Sint Gillis dagh 1651,... *tsamen iiij sc.* En marge : *Transeat maer diende wel by de Heeren Kerckmeesters te gheschieden als hier voortyden* (1).

Cette remarque est de l'écriture du curé Jennyn.

Ces extraits ne disent pas si le personnage assis près des reliques de saint Gilles, les offrait à baiser aux fidèles, ou se contentait de veiller sur ce précieux dépôt, et d'empêcher, par sa présence, tout acte contraire au respect qui lui était dû. De nos jours encore, il est certaines reliques insignes, près desquelles se tient assis celui qui les présente à baiser; telles sont, par exemple, la relique du précieux Sang de Notre-Seigneur, à la chapelle de Saint-Basile, à Bruges, et celle des saints Cheveux, à l'église de Notre-Dame, à Courtrai, mais ce sont toujours des prêtres qui les font vénérer. Primitivement aussi, c'étaient des prêtres qui s'asseyaient près des reliques de saint Gilles; le tableau de 1560 et le compte de 1648 à 1651 le prouvent. Les marguilliers doivent également, pendant un temps, s'être acquittés de cette tâche; la chose résulte de la protestation du curé Jennyn, insérée au compte de 1651 à 1653 :... *diende wel by de Heeren Kerckmeesters te gheschieden* ALS HIER VOORTYDEN. La présence des

---

Payé à Josse Vermeulen, pour pareille besogne, à la dédicace, à la Saint-Gilles et le dernier jour de l'octave, en 1650, ensemble 5 escalins de gros.

En marge : Qu'un prêtre soit désormais invité à cette fin, pour honorer davantage les reliques. (C. 1 Juillet 1648- 30 Juin 1651, chap. VI des dépenses.)

(1) Payé à Jacques Vermeulen, qui fut assis près des reliques de saint Gilles, à la dédicace et à la fête de saint Gilles, en 1651, ensemble 4 escalins. En marge : Passe pour cette fois, mais il conviendrait qu'à l'avenir cette besogne fût faite, comme au temps jadis, par messieurs les marguilliers. (C. 1 Juillet 1651- 30 Juin 1653, chap. VI des dépenses.)

marguilliers auprès des reliques de saint Gilles n'a rien qui doive étonner. Le *Processionale Romanum* préconise une coutume analogue; parlant de l'adoration de la croix, qui se fait, en certaines églises, le Dimanche des Rameaux, il nous montre les marguilliers assis près de la table, sur laquelle la croix se trouve exposée [1].

Vers le milieu du XVIIe siècle, l'usage s'introduisit de faire asseoir près des reliques de saint Gilles un employé laïque de l'église, usage peu convenable, contre lequel les curés crurent de leur devoir de protester. Lors de la reddition du compte de 1648 à 1651, le premier qui nous signale l'apparition de ce personnage subalterne, le curé Jennyn fit observer, que l'honneur dû aux saintes reliques réclamait auprès d'elles la présence d'un prêtre : *Zy voortaen,* écrivit-il en marge, *hiertoe eenighen priester versoght tot meerder eere vande reliquien.* Cette observation ne produisit point d'effet, et, à la reddition du compte suivant, Jennyn réitéra sa protestation, disant qu'en l'absence d'un prêtre, les marguilliers tout au moins eussent dû reprendre leur ancien poste d'honneur auprès des reliques. Rien n'y fit; le nouvel usage prévalut, et, dans les comptes subséquents, nous ne voyons plus figurer un seul prêtre, en qualité de gardien des reliques du patron, à la dédicace et au 1er Septembre, mais toujours un laïque, dont le salaire fut fixé à 3 escalins de gros. A dater de l'année 1685, cette rétribution fut prélevée sur le produit des offrandes, et dès lors le détail, qui nous occupe, disparut des comptes. Le compte du 1 Juillet 1685 au 30 Juin 1687 s'énonce comme suit, au chapitre VI des dépenses : *Item* (*betaelt*) *aen een persoon die gheseten heeft by de voornoemde*

---

(1) *Ad adorationem Crucis* (*quæ hodie in quibusdam Ecclesiis fieri solet*) *in navi Ecclesiæ, ubi ponitur imago Crucis super mensam honorifice ornatam,* ASSIDENTIBUS MAGISTRIS FABRICÆ, *Celebrans cum Diacono et Subdiacono, genuflectendo dicit* Ave Rex noster, *deinde deponit calceamenta, et accedit ad adorandam Crucem, ter genua flectens ante deosculationem Crucis.* (*Processionale ritibus Romanæ Ecclesiæ accommodatum,* Antverpiæ 1774, p. 71.)

Reliquien (van St Gillis) op de voorseyde feestdaghen, tot dry schellinghen tsjaers, van de jaeren 1685 *ende* 1686, *is oock uut de baete van het seynsel betaelt, dus memorie* (1).

Anciennement, et pour autant qu'il est permis d'en juger par divers extraits des comptes, rapprochés du passage emprunté au tableau de 1634-35 (2), c'était le curé qui offrait à baiser les reliques de saint Gilles, tout au moins à l'issue des principaux offices. Dans le relevé des frais de célébration de la Saint-Gilles en 1595, nous lisons : *Den pasteur van zeinen,...* 0-1-8 (3), et dans le compte du 1er Juillet 1600 au 30 Juin 1601 : *Betaelt Mr Adr. vander Haghe, den E. pastoor... voor seynnen opden goeden vrydach,... j s. viij gr.* (4). Ailleurs cependant, et le plus souvent, on trouve : *Betaelt den priestere van zeinen,...* 0-1-8, *Item den priester die zende,...* 0-1-8, ou *Betaelt voor seinen* (5) tout court. Signalons encore le curieux détail suivant, tiré du compte de la St Jean 1564 à la St Jean 1565, chapitre IV des dépenses : *De priestere van zeynen up St Gillis dach metten aerme, midts dat hy tnoenmael vander kercke niet en hadde,... xviij gr.* (6). Le même détail se retrouve dans le compte de la St Jean 1565 à la St Jean 1566.

b) Reliques de saint Gilles portées en procession. Aussi haut que remontent nos comptes, c'est-à-dire, jusqu'en 1527, nous trouvons des traces de ces cérémonies religieuses; citons comme preuve deux extraits de nos premiers comptes :

---

(1) Item payé à une personne, qui s'est tenue assise près des susdites reliques (de saint Gilles) aux fêtes précitées, à raison de trois escalins par an; en 1685 et 1686 cette somme a été prélevée sur les recettes provenant de la vénération des reliques, donc pour mémoire.

(2) Voyez ci-dessus, p. 95.

(3) Payé au curé pour avoir fait vénérer les reliques, 1 escalin 8 gros. (C. 1 Juillet 1595- 30 Juin 1596, chap. I des dépenses. Reg. V, fol. lxxxviij v°.)

(4) Payé au révérend curé, maître Adrien vander Haghe, pour avoir offert à baiser les reliques, le Vendredi-Saint, 1 escalin 8 gros. (Chap. unique des dép. Reg. V, fol. 144 r°.)

(5) Payé au prêtre qui présentait les reliques à baiser,... payé pour la présentation à baiser des reliques, 1 escalin 8 gros.

(6) Payé au prêtre pour avoir fait vénérer le bras de saint Gilles, le jour de sa fête, vu que l'église ne lui fournissait pas le dîner, 18 gros.

Item betaelt om sint Gillis arem omme te draghene,... xij sc. gr. [1].

Item ontfaen van Pauwels Cockuut ter causen vanden vercoope van eene copere vergulde kasse daer medemen st Gillis aerme plochte te draghene, weghende lxxv ll. te iij gr. tpondt,... xviij sc. ix gr. [2].

Voici encore un détail, que nous fournit le compte du 1er Juillet 1607 au 30 Juin 1608 (chap. unique des dépenses) :

Voor tschilderen vanden stoel om St Gillis relique te draghen,... iij sc. iiij gr. [3].

Quels jours se faisait cette procession ?

Les comptes n'en signalent que deux : le jour de la dédicace [4] et la fête de saint Gilles, *opde kerckwydinghe ende Sinct Gillis dagh.*

Le tableau de 1634-35 parle en ces termes du jour de la dédicace : *In dedicatione templi Sti Ægidii post summum Sacrum fiunt processiones per parvum circuitum, et post laudes vespertinas, circum templum.* Il y avait donc, ce jour-là une double procession : la première sortait de l'église, à l'issue de la grand'messe, et suivait le petit itinéraire, *per parvum circuitum;* la seconde se faisait autour de l'église, *circum templum,* après le salut. Le petit itinéraire, dont il est ici question, comprenait la rue du chœur St Gilles, une partie du quai long, la rue de la main d'or et celle de l'église St Gilles; la procession du quatrième Dimanche du mois, établie, en 1642, en

---

(1) Item payé pour porter en procession le bras de saint Gilles, 12 escalins de gros. (C. St Jean 1527- St Jean 1528, chap. IV des dépenses. Reg. I, fol. xij r°.)

(3) Item reçu de Paul Cockuut pour vente d'une châsse en cuivre doré, du poids de soixante-quinze livres, servant à porter en procession le bras de saint Gilles, à raison de trois gros la livre, 18 escalins 9 gros. (C. St Jean 1536-St Jean 1537, chap. VII des recettes. Reg. I, fol. clxvj v°.)

(3) Payé pour la peinture du brancard, sur lequel on porte la relique de saint Gilles, 3 escalins 4 gros.

(4) Nous avons déjà dit que la dédicace se solennisait le Dimanche qui précédait immédiatement la fête de saint Gilles, c'est-à-dire, le dernier Dimanche d'Août.

l'honneur de la très-sainte Trinité et de Notre-Dame de Remède, suivait le même itinéraire, durant les mois d'été [1].

Le tableau de 1634-35, en décrivant les offices de la Saint-Gilles, dit clairement qu'on portait en procession les reliques du saint abbé, non-seulement le jour de sa fête, mais encore le Dimanche pendant l'octave, et aux autres fêtes qui se célébraient du 1er au 8 Septembre : *quæ Reliquiæ* (*Sti Ægidii, Abbatis*), *aliis et per octavam occurrentibus festis aut dominicis in supplicatione deferuntur.* A la date du 8 Septembre, se trouve la note suivante, écrite de la main du curé Jean Neyts, qui occupa la cure de Saint-Gilles de 1655 à 1692 : 8a *die finitur octava Sti Ægidii, et post Laudes vespertinas fit processio cum reliquiis dicti Sancti, quæ processio a multis annis omittitur.* Ce dernier membre de phrase, évidemment de la même main, paraît avoir été ajouté plus tard. Le curé Jean De Cuypere a écrit au-dessous : *et omittitur adhuc anno* 1725. La procession de l'octave de saint Gilles était donc tombée en désuétude avant la fin du XVIIe siècle, et ne fut pas rétablie depuis.

La procession du 1er Septembre se faisait avec grande solennité : *quo die,* dit le tableau de 1634-35, *fit processio* SOLLEMNITER *cum Reliquiis ejusdem Sancti* (*Ægidii*). Nous en donnerons la description plus loin. L'itinéraire suivi par la procession était beaucoup plus long que celui du jour de la dédicace, mais il nous est impossible de désigner les rues que parcourait le cortége, antérieurement à 1783.

Par lettre pastorale, en date du 30 Mai de cette année, Mgr. Félix-Guillaume Brenart, évêque de Bruges, apporta des modifications aux processions des diverses églises parois-

---

(1) ... *de processie... sal ghedraghen worden van achter de kercke door het Choorstratjen, voor by den Bergh,* (le *Mons perfectæ charitatis,* situé quai long), *keerende aen de Ghoude handt, door de kerck ende St Gilles straete, in den somer ofte met schoon weder, in den winter rontsom de kercke oft van binnen de kercke naer ghelegentheyt.* (Voyez le *Resolutie-Boeck* de la confrérie de la Sainte-Trinité, séance du 15 Décembre 1642, fol. 18 v°, en marge du n° 2.)

siales de sa ville episcopale [1], notamment à celles qui se faisaient partout le Dimanche pendant l'octave de la Fête-Dieu; plusieurs abus s'étaient glissés à la longue dans ces processions, tant sous le rapport de l'itinéraire, qu'on avait insensiblement allongé, que sous celui des stations et reposoirs, multipliés outre mesure [2]. Sa Grandeur statua qu'aucune procession ne dépasserait le terme d'une heure, et prescrivit, pour chaque paroisse, l'itinéraire à suivre et le nombre des reposoirs à établir. Nous extrayons de la lettre de Mgr. Brenart les mesures prises concernant notre église; ces mesures regardent non-seulement la procession qui sortait le Dimanche durant l'octave de la Fête-Dieu et le Dimanche de la Sainte-Trinité, mais encore celle du 1er Septembre, et se rattachent ainsi à notre sujet :

De Processie der Parochiale van S. GILLIS *zal voortaen haeren omkeer nemen uyt de Kerke langs het* CHOOR-STRAETJEN, *naer de* LANGE-REYE *: dan intrekkende langs de* GOUD-HAND-STRAETE, *langs de* AUGUSTYNE-REYE, *tot de* VLAMINK-BRUGGE*; van daer langs de* VLAMINK-STRAETE, *tot aen* TERBAILLIE *: van daer langs de* CLAERE-STRAETE, *tot aen het* MAEKELAERTJEN *: voorders regt door naer den Autaer van de* VYF-HOUKEN, *en van daer langs de* RENTE, *naer de zelve Kerke. Zoodaeniglyk dat' er maer twee Autaeren en zullen blyven, den eersten op de* VLAMINK-BRUGGE, *en den tweeden op* TERBAILLIE. *Men zal den zelven* TOUR *doen, met de voornoemde Autaeren, alleenelyk op den Patroon-dag van den* H. ÆGIDIUS; *en ook op den Feestdag van* H. DRYVULDIGHEYD [3].

Mgr. Brenart parle ensuite des autres processions en usage à Saint-Gilles, mais il ne dit mot de celle de la dédi-

---

[1] Savoir de Notre-Dame, de Saint-Sauveur, de Saint-Jacques, de Saint-Gilles, de Sainte-Anne et de Sainte-Catherine; les processions de Sainte-Walburge et de la cathédrale de Saint-Donatien ne subirent aucune modification.

[2] ... *zoo door het verlangen van den Processie-Weg ofte Tour, houden van Statien, stellen van menigvuldige Autaeren als andersints* (pp. 1, 2).

[3] Cette lettre pastorale forme un imprimé de sept pages, in-18; un exemplaire s'en trouve dans les *Acta Episc. Brugen.*, Reg. LXXIV, ad 30 Maii 1783.

cace, ce qui nous fait supposer que cette dernière avait été supprimée à une époque antérieure.

C'étaient des prêtres qui portaient les reliques de saint Gilles aux diverses processions. Nos plus anciens comptes inscrivent parmi les dépenses une rétribution pécuniaire à payer aux porteurs de ces reliques (1), mais le compte de la St Jean 1538 à la St Jean 1539 est le premier qui nous les montre portées par des prêtres; on y lit, au chapitre IV des dépenses : *Twee priesters, van sint Gillis arme omme te draghene,... xij gr.* (2).

Ce détail se retrouve, avec quelques variantes, dans tous les comptes postérieurs, jusques et y compris celui du 1er Juillet 1685 au 30 Juin 1687; il est d'ordinaire formulé comme suit :

Betaelt an twee priesters die ghedreghen hebben inde processie de H. H. Reliquien van sint Gillis opde kerckwydynghe ende Sint Gillis dach, tot twee schell. gr. t'sjaers (3).

Ces lignes montrent que chaque prêtre recevait pour sa peine un escalin de gros par an.

Dans le compte du 1er Juillet 1685 au 30 Juin 1687, chap. VI des dépenses, nous lisons :

Voorts aen twee priesters die ghedraghen hebben de Reliquien van St Gillis op de feestdaghen de twee jaeren voorseyt ij sc. t sjrs, zyn betaelt uut de baete van het seynsel, dus memorie (4).

Il ressort de ce détail que la fabrique paya les porteurs des reliques jusqu'en 1684, et qu'à dater de cette époque,

---

(1) Voyez ci-dessus, p. 100.

(2) Payé à deux prêtres qui ont porté le bras de saint Gilles, 12 gros. (Reg. I, fol. ccix r°.)

(3) Payé à deux prêtres qui ont porté les reliques de saint Gilles dans la procession, le jour de la dédicace et à la fête de saint Gilles, à raison de deux escalins de gros par an.

(4) Payé à deux prêtres qui ont porté les reliques de saint Gilles aux fêtes, les deux années susdites, à raison de deux escalins par an... Cette somme a été prélevée sur l'argent provenant de la vénération des reliques, donc pour mémoire.

ceux-ci furent payés du produit des offrandes des fidèles, qui venaient vénérer les susdites reliques. Les comptes suivants ne mentionnent plus cette dépense.

Nous avons déjà vu, par divers extraits de nos comptes, de quelle façon les reliques de saint Gilles étaient jadis portées en procession. On les plaçait dans une châsse en cuivre doré :... *eene copere vergulde casse daer medemen St Gillis aerme plochte te draghene* (1); cette châsse fut vendue en 1536 ou 1537, pour le produit en être affecté à la fonte de nouvelles cloches (2). Nous ignorons si l'on remplaça cette châsse par une autre, soit en bois, soit en métal; nos comptes sont muets à cet égard. Peut-être se contentait-on de fixer sur un brancard le coffret ou l'armoire, qui servait à garder les reliques du Saint, et dont on trouve maintes traces dans les comptes de la fabrique (3). Toujours est-il qu'on portait les reliques sur un brancard; le compte du 1er Juillet 1607 au 30 Juin 1608, nous apprend que la fabrique paya 3 escalins 4 gros pour faire peindre ce meuble (4). Le compte du 1er Juillet 1648 au 30 Juin 1651 parle d'un tabernacle, dans lequel les reliques de saint Gilles furent exposées et portées en procession, le 1er Septembre 1649 :... *het tabernakel daerinne de reliquien van sinct Gillis op synen feestdagh uutghestelt ende omghedreghen zyn gheweest, ten jaere* XVIc XLIXtich (5). Le porte-reliquaire, dont on se sert aujourd'hui, et que reproduit la planche III de notre travail, date, comme nous l'avons dit (6), de la seconde moitié du siècle passé.

Terminons ce paragraphe par quelques mots sur les honneurs que reçoivent, de nos jours, les reliques de saint Gilles.

---

(1) Voyez plus haut, p. 100.
(2) Tome I, p. 444, note 3.
(3) Id., p. 451.
(4) Tom. I, p. 451; tom II, p. 100.
(5) Tom. II, p. 94.
(6) Tom. I, p. 467.

Nous le disons à regret; ces honneurs sont bien peu de chose, comparés à ceux que nos ancêtres rendaient à ce pieux trésor.

Durant toute la journée du 1er Septembre, les reliques de saint Gilles sont exposées sur un gracieux piédestal, entouré de lumières, de plantes et de fleurs. On les présente à baiser le matin de bonne heure, après la bénédiction de l'eau, et le soir à l'issue des offices; l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, qui a lieu le 1er Septembre, empêche de faire vénérer les reliques à d'autres temps de la journée. Pendant le reste de l'octave, on les expose aux messes célébrées en l'honneur de saint Gilles et au salut; les fidèles viennent les baiser après ces offices. Le Dimanche durant l'octave et le dernier jour, fête de la Nativité de la Vierge, l'exposition des reliques se fait en outre à la grand'messe.

Lorsqu'un mois de l'année compte cinq Dimanches, les reliques du saint abbé se trouvent exposées le dernier de ces Dimanches, tant à la grand'messe qu'au salut, à l'entrée du sanctuaire, du côté de l'évangile; on les offre ensuite à baiser. Nous ignorons l'époque précise de l'introduction de cette coutume, qui date bien certainement de ce siècle.

Au mois d'Août 1873, le conseil de la confrérie de saint Gilles résolut de faire chanter désormais un salut en l'honneur de son patron, le troisième Mercredi de chaque mois. Ce salut se célèbre régulièrement depuis le mois de Septembre de la susdite année.

Les diverses processions de la paroisse de Saint-Gilles (1) ont été remplacées par une seule, qui se fait de deux

---

(1) Nous entendons parler des processions qui se faisaient à l'extérieur de l'église. A la fin du siècle passé, il y avait, tous les ans, trois grandes processions : le Dimanche de la Sainte-Trinité, le Dimanche pendant l'octave de la Fête-Dieu, et le 1er Septembre, fête patronale de l'église. (Voyez ci-dessus, p. 102, l'extrait du mandement de Mgr. Brenart.) Outre ces processions solennelles, il s'en faisait plusieurs autres moins longues, savoir le quatrième Dimanche de chaque mois (pp. 100, 101) et le dernier jour de l'octave de la Fête-Dieu. Mgr. Brenart, par son mandement précité, supprima celle qui clôturait l'octave de la Sainte-Trinité.

en deux ans, le Dimanche de la Sainte-Trinité; des jeunes gens, en costume d'acolyte, y portent les reliques de notre glorieux patron. La procession du 1er Septembre a été supprimée. Le Dimanche pendant l'octave de saint Gilles, ses reliques figurent à la procession, faite en son honneur, à l'intérieur de l'église. Mêmes porteurs.

Nous ne parlons pas de l'anniversaire de la dédicace de l'église, qui se célébrait le dernier Dimanche du mois d'Août; car cet anniversaire, comme celui de la dédicace de toutes les autres églises, érigées sur le territoire de la République française, fut supprimé par indult apostolique du 9 Avril 1802, et transféré au Dimanche qui suit immédiatement l'octave de la Toussaint (1). L'anniversaire de la dédicace de notre église ayant été supprimé, l'exposition des reliques du patron et la procession n'auraient plus de raison d'être.

Les reliques de saint Gilles figurèrent à la grande procession jubilaire du Saint-Sang, qui eut lieu à Bruges, le 3 Mai 1869. A cette occasion, le porte-reliquaire fut remis à neuf. Les reliques étaient portées sur un riche brancard, entouré de fleurs et de lumières. De jeunes enfants, tenant la mitre, la crosse, une flèche et un livre, emblèmes et insignes du saint abbé, complétaient ce groupe (2).

Le sujet traité nous amène naturellement à parler de la manière dont la Saint-Gilles se fêtait chez nous, dans les

---

(1) Voici le texte de l'indult relatif à cette suppression : *Sanctitas Sua mandat, ut Anniversarium Dedicationis Templorum quæ in ejusdem Gallicanæ Reipublicæ Territorio erecta sunt, in Dominica quæ Octavam Festivitatis omnium Sanctorum proxime sequitur, in cunctis Gallicanis Ecclesiis celebretur. (Concordat et recueil des Bulles et Brefs de N. S. P. le Pape Pie VII sur les affaires actuelles de l'Église de France,* Paris 1802, p. 144.)

(2) *Dispositif des solennités religieuses et programme explicatif et détaillé de la grande procession jubilaire du Précieux Sang du 3 Mai* 1869, *par un Chapelain du Précieux Sang* (M. l'abbé Louis Van Haecke), Bruges 1869, p. 16. Les reliques de saint Gilles et leur entourage formaient le 20me groupe de la procession. Une courte notice sur saint Gilles et ses reliques est insérée dans le programme.

temps anciens. Nos comptes renferment à cet égard des détails sans nombre et d'un intérêt hors ligne; ces détails formeront la matière d'un curieux appendice, en tête duquel nous inscrivons :

COMMENT L'ÉGLISE DE SAINT-GILLES
A BRUGES
CÉLÉBRAIT LA FÊTE DE SON PATRON
AUX XVIe ET XVIIe SIÈCLES

On se ferait difficilement une idée de la solennité imprimée à ces cérémonies religieuses, si les détails n'en avaient été conservés dans les chapitres spéciaux de nos anciens comptes, intitulés : *Betaelinghen van pareren op Sinct Gillis dach* (1). La fête de saint Gilles et celle de la dédicace, — car ces deux fêtes marchaient de pair, — donnaient lieu à des préparatifs extraordinaires, et prenaient chez nos pieux ancêtres les proportions de véritables événements.

A l'approche de ces jours, une escouade d'ouvriers prenait possession de l'église, pour la nettoyer d'abord et l'orner ensuite dans toutes ses parties. Aux fins de stimuler le zèle des travailleurs, on leur donnait, la besogne faite, un petit régal dans une auberge de la paroisse, régal que le curé ne dédaignait pas d'honorer de sa présence, en compagnie de son sacristain, etc.

Betaelt inden Hoorne ande guene die de kercke moey macten teghen den kermesdach ende St Gillis dach,... ix sc. gr.

Noch betaelt inden Hoorne metten pasteur, costre etc., int moey maeken,... iiij sc. gr. (2)

---

(1) Frais de décor à la Saint-Gilles.

(2) Payé au *Cornet* à ceux qui ont paré l'église à l'approche de la dédicace et de la Saint-Gilles, 9 escalins de gros.

Encore payé au *Cornet* pour régal auquel assistaient le curé, le sacristain, etc., quand on décorait l'église, 4 escalins de gros. (C. 1er Juillet 1607- 30 Juin 1608, chap. I des dépenses.)

Betaeldt over teere ghedaen by de pareerders ten daghe vande kerckwydinghe ende St Gillis dach,... iiij sc. ij gr. (1)

Ailleurs on trouve :

Betaelt voor bier datter ghedroncken was int pareren vande kercke,... v sc. iiij gr. (2)

Parfois aussi, on remplaçait le régal et la boisson par du pourboire.

Betaelt ande pareerders op St Gillis dach voor dryncкghelt,... v sc. (3)

Pour que les abords mêmes de l'église eussent un air de fête, la fabrique faisait sarcler le cimetière et nettoyer les rues avoisinantes.

(*Betaelt*) *anden man met een arme over het wieden van t kerchof,... ij sc.* (4)

Betaelt anden man met een aerme over het schoonmaken vande straten rontsomme de kercke, jeghens St Gillis ende Sinxdach,... iij sc. gr. (5)

L'intérieur de l'église recevait une décoration aussi riche que complète.

Les murs étaient revêtus de tapisseries.

Betaeldt Bernard Moens, clockluyder, over tapyts te haelen met het hanghen ende afdoen, en t'huys te voeren ter zelven tyde,... v sc. gr. (6)

---

(1) Payé pour consommations faites par les décorateurs, le jour de la dédicace et à la Saint-Gilles, 4 escalins 2 gros. (C. 1er Juillet 1640- 30 Juin 1641, chap. VI des dépenses.)

(2) Payé pour consommation de bière, faite lors de la décoration de l'église, 5 escalins 4 gros. (C. 1er Juillet 1609- 30 Juin 1610, chap. I des dépenses.)

(3) Donné comme pourboire aux décorateurs, à la Saint-Gilles, 5 escalins. (C. 1er Juillet 1626- 30 Juin 1628, chap. III des dépenses.)

(4) Payé à l'homme manchot pour le sarclage du cimetière, 2 escalins. (C. 1er Juillet 1630- 30 Juin 1631, chap. III des dépenses.)

(5) Payé à l'homme manchot pour le nettoyage des rues à l'entour de l'église, aux approches de la Saint-Gilles et de la Pentecôte, 3 escalins de gros. (C. 1er Juillet 1633- 30 Juin 1634, chap. III des dépenses.)

(6) Payé à Bernard Moens, sonneur, pour sa peine à quérir, suspendre, détacher et reporter les tapis, 5 escalins de gros. (C. 1er Juillet 1640- 30 Juin 1641, chap. VI des dépenses.)

Betaelt den roedraegher over zynen dienst van de kercke behanghen en verchiert thebben jeghens St Gillis dach,... ij sc. gr. (1).

Outre les tapis, diverses autres étoffes entraient dans la décoration de l'édifice, telles que drap, revêche, etc.

Betaelt over huere van laecken ende baey ghespannen up Sint Gillis dach,... x sc. vj gr. (2).

Betaeldt aen Jooris Van Dorpe over tspannen van blaeuw laken inde kercke op St Gillis dagh,... xiij sc. gr. (3).

L'église basse, *voorkerke*, était l'objet d'une ornementation spéciale, connue sous le nom de *kroonen*, et qui consistait à tendre, en travers des nefs, du fil ou des cordes, qu'on garnissait de fleurs, de verdure, etc.; à ces cordes étaient sus-

---

(1) Payé au bedeau pour sa peine à décorer l'église de tentures, en vue de la Saint-Gilles, 2 escalins de gros. (C. 1er Juillet 1613- 30 Juin 1614, chap. unique des dépenses. Reg. v, fol. 307 v°.) — C'était jadis une coutume fort répandue dans nos contrées d'orner de tapis les murs, les colonnes et même les autels des églises. Le P. Jean David nous l'apprend dans son ouvrage: *Den Bloem-hof der Kerckelicker Cerimonien, begrijpende de Cerimonien, die inden kerckelijcken dienst ende uyt-reycken der HH. Sacramenten ghebruyckt worden*, T'Handtwerpen, by Jan Cnobbaert. Anno 1622. (La première édition est de 1607; la seconde vit le jour, en 1622, par les soins du P. Guillaume De Pretere.) L'auteur pose cette question, à la page 29:

Vra. Wat leeren ons de tapijten, ende sulcke bekleedinghe, daer men de autaren, pilaren, ende kerckmuren mede behanght?

And. Dat alsoo in de Kercke Christi, onder de Christenen, eene groote liefde ende minsaemheyt behoorde te regneren, den eenen tot den anderen: want de liefde bedeckt de menichte der sonden ende ghebreken; ghelijck de tapijten de muren (al waren sy anders mismaeckt ende ghebreckelick) bekleeden ende verschoonen.

Vra. Wat leert ons dat behanghen met tapijten noch meer?

And. Dat Christus, den levenden tempel, begheert rondom met onse deughden als met alderhande koleuren verciert te wesen. Niet dat hy sulcks van doen heeft; maer omdat hy te meer oorsake mocht hebben, om ons van alles mildelick te loonen ende te kroonen.

(2) Payé pour louage de drap et de revêche, tendus à la Saint-Gilles, 10 escalins 6 gros. (C. 1er Juillet 1639- 30 Juin 1640, chap. vii des dépenses.) La revêche est une étoffe de laine frisée.

(3) Payé à Georges Van Dorpe pour avoir tendu l'église de drap bleu, à la Saint-Gilles, 13 escalins de gros. (C. 1er Juillet 1640- 30 Juin 1641, chap. vi des dépenses.)

pendues des couronnes, et de là le nom de *kroonen* donné à ce genre de décor (¹).

Betaelt Lievin de clocludere voor een cluwe spanne gaerne omme te spannen inde keermesse,... ij gr. (²).

Betaelt... voor gaerne omme te spannen teghen de kermesse,... i sc. v gr. (³).

(¹) Le savant jésuite Jean David parle de cet usage, à plusieurs reprises, dans son beau livre : *Den Bloem-hof der Kerckelicker Cerimonien.* Ainsi à la page 26 (édition de 1622), il demande :

Vra. Waer in is het meeste ende schoonste verciersel der kercken geleghen ?

And. In schoone autaren, wel gestoffeert; in schoone tapijten,... GHEKROONSEL;...

Deux pages plus loin (p. 28), l'auteur s'explique sur cette décoration :

Vra. Wat bediedt ons het sperren oft spannen van ghepalleerde ende vercierde koorden in de kercke, met verscheyden hoeden ende cieraten daer aen hanghende ?

And. De spannige der vercierder koorden houdt ons voor ooghen een ghestadich ende gedurich deughdelick leven, met alderhande goede wercken verciert : de welcke hier als KROONEN *zijn tot eenich cieraet van die se doen ter eeren Godts, die't ons al gheeft; maer sullen meest in* KROONEN *van glorie veranderen in den hemel.* Cette explication indique clairement que par le mot *hoeden* de la demande il faut entendre des couronnes.

David revient une troisième fois là-dessus, en parlant de la procession de la Fête-Dieu, dans son travail intitulé : *Den Cruyt-hof der Kerkelicker Traditien ende Cerimonien* (T'Handtwerpen 1622), p. 53 :

Vra. Wat beteeckent het vercieren der straten met GHEKROONDE KOORDEN *ende andere cieraten daer aen hanghende ?*

And. Dit beteeckent dat hy alle eere weerdich is, onder ende boven, buyten ende binnen; ende wat wy doen, dat hy noch allen onsen lof ende eere te boven gaet; ende ons noch al anders kroonen sal in den hemel.

La coutume de tendre des cordes ornées dans les rues, sur le parcours des processions, existe encore dans plusieurs localités de nos Flandres, surtout à la campagne et dans les quartiers pauvres des villes. Les couronnes, en forme de bonnets (*hoeden*), attachées à ces cordes, sont faites de branches d'osier, tapissées de verdure entremêlée de fleurs, de bandes de papier colorié, ou même de tissus légers, tels que mousseline, tulle, etc.; à l'intérieur, on suspend soit une colombe, symbole du Saint-Esprit, soit des nœuds de rubans, et plus souvent encore des éclats de verre à vitre, qu'agite et fait tinter le moindre mouvement imprimé à la couronne. Ce genre de décor, d'un cachet tout particulier, n'est pas dépourvu de grâce ni de fraîcheur.

(²) Payé à Liévin, le sonneur, pour une pelotte de fil à tendre, lors de la dédicace, 2 gros. (C. St Jean 1553- St Jean 1554, chap. VI des dépenses. Reg. II, fol. 197 r°.) Voyez DE BO, *Westvlaamsch Idioticon*, tom. I, Brugge 1873, p. 538, v° *Kluien.*

(³) Payé pour du fil à tendre à la dédicace, 1 escalin 5 gros. (C. 1er Juillet 1616- 30 Juin 1617, chap. unique des dépenses. Reg. V, fol. 331 r°.)

Nog (betaelt) op St Gillis dach (1626) *voor... garen om spansel te wynden,... i sc. vj gr.* (1).

Betaelt voor coorden om te bespannen inde kercke,... x sc. gr. (2).

(*up St Gillis dach*) *Item den costere van croonen,* 0.2.0 (3).

Betaelt den clocludere voor het croonen inde voorkercke,... ij sc. gr. (4).

Betaelt den zelven (clocludere) voor tbespannen vande voorkercke naer costume,... ij sc. gr. (5).

Betaelt voor de kercke moey te maken ende te croonen,... ij sc. vj gr. (6).

Le maître-autel avait aussi sa parure, composée de fleurs naturelles, d'orangers, de lauriers, dont on argentait les feuilles, pour leur donner plus de brillant.

Betaelt an Baltezaer, hofnier, over diverssche jaren by hem ghelevert houpeelen, blommen en potten te versieren den hooghen houtaer ende de kercke, zo bidt daghen, hoochtyden ende andere, tot ende met St Gillis dach last leden 1639,... *x sc. gr.* (7).

Betaeldt voor twee silvere boucxkens om de laurieren te vercieren op Sinct Gillis dagh XVIc XLVIII, *ghestaen hebbende in potten opden hooghen aultaer,... ij sc. gr.*

---

(1) Encore payé à la Saint-Gilles (1626) pour du fil à enrouler des tentures, 1 escalin 6 gros. (C. 1er Juillet 1626- 30 Juin 1628, chap. III des dépenses.)

(2) Payé pour des cordes à tendre dans l'église, 10 escalins de gros. (C. 1er Juillet 1609-30 Juin 1610, chap. unique des dépenses. Reg. V, fol. 267 v°.)

(3) Payé au sacristain pour avoir orné (l'église basse) de couronnes, à la Saint-Gilles, 2 escalins de gros. (C. 1er Juillet 1588- 31 Décembre id., chap. unique des dépenses. Reg. V, fol. 13 r°.)

(4) Payé au sonneur pour le même objet, 2 escalins de gros. (C. 1er Juillet 1605- 30 Juin 1606, chap. unique des dépenses. Reg. V, fol. 225 r°.)

(5) Payé au même pour avoir orné l'église basse de tentures, d'après coutume, 2 escalins de gros. (C. 1er Juillet 1608- 30 Juin 1609, chap. unique des dépenses. Reg. V, fol. 257 v°.)

(6) Payé pour décorer l'église et l'orner de couronnes, 2 escalins 6 gros. (C. 1er Juillet 1609- 30 Juin 1610, chap. unique des dépenses. Reg. V, fol. 267 v°.)

(7) Payé au jardinier Balthasar pour livraison, durant plusieurs années, de cerceaux, de fleurs et de vases, destinés à l'ornementation du maître-autel et de l'église, tant aux jours de prières publiques, qu'aux fêtes solennelles et autres, jusques et y compris la Saint-Gilles passée 1639, 10 escalins de gros.

Betaeldt aen Pieter Campe, aerbeyder, over thaelen van eenighe oraigneboomen ten huyse van Mr Frederyck Aerts, op Sinct Gillis feeste XVIc XLIX, *ende dezelve daernaer wederom thuus te voeren,... i sc. gr.* (1).

Enfin, d'après une coutume de l'époque, on jonchait d'herbes le sol de l'église, et l'on fixait aux murs des branches d'arbres, garnies de leur feuillage.

Betaelt voor meyen ende gars zo wel up den kerremes dach als S. Gilles dach,... xxj gr. (2).

(*Betaelt*) *voor* 68 *bonden gars St Gilles dach,... iij sc. iiij gr.* (3).

Betaelt voor 80 *bondekens gars omme inde kercke te stroyen, ... ij sc. ij gr. xvj m.* (4).

(Betaelt) voor nagels om de meyen,... ij gr. (5).

Payé pour deux livrets de feuilles d'argent, servant à décorer les lauriers en pots, qui ornaient le maître-autel à la Saint-Gilles 1648, 2 escalins de gros.

(1) Payé à Pierre Campe, manouvrier, pour sa peine à quérir quelques orangers, à la fête de saint Gilles 1649, chez M. Frédéric Aerts, et les avoir reportés ensuite au domicile de leur propriétaire, 1 escalin de gros. (C. 1er Juillet 1648- 30 Juin 1651, chap. VI des dépenses.)

Il résulte de la comparaison de ces trois derniers extraits, que les vases de fleurs, les lauriers et orangers dont ils font mention, prenaient place les uns sur le maître-autel, les autres dans le reste de l'édifice; cela se pratique encore aujourd'hui dans nos églises.

(2) Payé pour mais et herbes, tant à la dédicace qu'à la Saint-Gilles, 21 gros. (C. 1er Juillet 1595- 30 Juin 1596, chap. unique des dépenses. Reg. v, fol. lxxxix r°.) Voyez De Bo, *Westvlaamsch Idioticon,* tom. I, p. 680, v° *Mei,* que l'auteur rend par *bladrijke tak,* fs. *branche feuillue, mai.*

(3) Payé à la Saint-Gilles pour 68 faisceaux d'herbes, 3 escalins 4 gros. (C. 1er Juillet 1607- 30 Juin 1608, chap. unique des dépenses. Reg. v, fol. 248 r°.)

(4) Payé pour 80 faisceaux d'herbes à répandre dans l'église, 2 escalins 2 gros 16 mites. (C. 1er Juillet 1610- 30 Juin 1611, chap. unique des dépenses. Reg. v, fol. 279 r°.)

(5) Payé pour des clous à attacher les mais, 2 gros. (C. 1er Juillet 1617- 30 Juin 1618, chap. unique des dépenses. Reg. v, fol. 339 v°.) Ce détail prouve que les mais étaient fixés aux murs de l'église, probablement au-dessus des tapisseries. Les pauvres gens de Bruges ont conservé l'habitude d'orner les façades de leurs maisonnettes de branches d'arbres (à l'instar de ce qui se pratiquait jadis dans les églises), à l'occasion des processions et d'autres fêtes publiques.

Betaelt voor meyen, vyncoorde ende gars opden kerckwydynghe ende St Gillis dach (1626),... *ix sc. vj gr.* (1).

---

(1) Payé pour mais, lauréole et herbes, à la dédicace et à la Saint-Gilles (1626) 9 escalins 6 gros. (C. 1er Juillet 1626- 30 Juin 1628, chap. III des dépenses.)

La lauréole, *vyncoord* ou *maegdenpalm*, en latin *daphnoïdes*, est un genre de plantes à suc corrosif, dont la feuille ressemble, par sa forme, à celle du laurier. *Herba*, dit Kiliaen, *in funiculi modum sese porrigens, et vicina quæque vinciens.* (*Etymologicum Teutonicæ linguæ*, v° *Vinckoorde.*) Il existe une espèce de lauréole odoriférante, et il s'agit sans doute ici de cette dernière, qu'on mêlait, croyons-nous, aux herbes dont on jonchait l'église.

Nous lisons dans le compte de l'église d'Eessen du 21 Décembre 1624 à pareille date 1625 : *Voor meiien ende viincoort teghen Eessen kermesse,...* 2 l. 4 s. (WEALE, *Les églises du doyenné de Dixmude*, tom. II, Bruges 1872-74, p. 224.)

Dans les fêtes et réjouissances populaires, la lauréole servait à décorer les maisons et les édifices publics. Empruntons une couple de détails à *Die excellente Cronike van Vlaenderen* (Tantwerpen 1531). Il s'agit de l'entrée à Bruges de Marie de Bourgogne, le 5 Avril 1477 :

Item dye cruyspoorte was behanghen al met witten lakene besaeyt met VIJNCOORDEN... *Item alle die huysen waren ooc behanghen met witten lakene, of met tapytserye, ghespannen met* VIJNCOORDEN... (fol. clxxxj v°).

Le 18 Avril, Marie de Bourgogne se rendit au *scepenhuys*, orné pour la circonstance. *Ende daer was een swart fluweelen laken ter veynsteren huyt ghehanghen, besteken met* VYNCOORDEN *ende met rooden roosen* (fol. clxxxiij v°).

L'habitude de joncher le sol des églises d'herbes et de plantes odoriférantes, et d'en orner les murs de branches d'arbres, a disparu depuis longtemps de nos contrées, mais il en reste encore ailleurs des vestiges. Ainsi à Rome " les fêtes, journalières et populaires, dit Mgr. Barbier de Montault, se remarquent .... au luxe et à l'élégance des décors de l'église, au buis et à la verdure répandus dans les nefs et au seuil de la porte d'entrée... " (*L'Année liturgique à Rome*, Rome 1870, p. 6.) Parmi ces fêtes se distinguent les jours où se tiennent, dans les églises de la ville éternelle, les stations marquées au Missel romain : " En cette solennité, écrit M. l'abbé H. Mortier, l'église stationale ... est richement décorée, ses autels sont parés de bouquets, le pavement et le portique jonchés de fleurs odoriférantes, les piliers et les chapelles tendus de belles draperies... " (*Les Stations dans les églises de Rome pendant le saint temps de Carême*, Tournai 1870, pp. 1, 2.) Les journaux, d'autre part, nous ont appris que, lors de la visite faite par les pèlerins américains, le 14 Juin 1874, à la basilique récemment découverte de Sainte-Pétronille, les vieux murs de l'édifice étaient ornés de guirlandes de buis émaillées de fleurs. (Voyez le *Bien public*, de Gand, n° du 19 Juin 1874.)

Parmi les détails relatifs aux fêtes de la Saint-Gilles, il en est un dont la signification nous échappe. Le voici : *Betaelt voor... hostien ende spellen opde kerckwydynghe* (1627),... *i sc.* (C. 1er Juillet 1626- 30 Juin 1628, chap. IV des dépenses.) *Betaelt voor ostien op St Gillis dach om te pareren,... xij gr.* (C. 1er Juillet 1634- 30 Juin 1635, chap. V des dépenses.) [Payé pour oublies et épingles à la dédicace, 1 escalin. — Payé pour oublies à la Saint-Gilles, aux fins de

La bannière traditionelle flottait sur la tour de l'église.

Item (betaelt) voor een vaentkin om uut te stekene upden kermesdach,... iij gr. (1).

Betaelt voor een elle en alf lynwaet om een nieuw vaentken op de selve feeste (St Gillis dach),... ij sc. vj gr. (2).

Betaelt in Ougst XVI^c XLVIII *voor een nieuw gheschildert vaentken van douck om te ghebruucken opde kerkwydinghe opde torre deser kercke,... iij sc. gr.* (3).

Parmi les décors figuraient divers objets précieux, capables de tenter la cupidité des voleurs, et c'était pour ce motif sans doute que des veilleurs passaient la nuit dans l'église, depuis la dédicace jusqu'après la fête de saint Gilles.

Betaelt ande waeken die de kercke wackten vanden dach vande kerckwydinghe tot naer St Gillis dach,... x sc. gr. (4).

La solennité des offices répondait à la magnificence du décor. La musique y jouait un des principaux rôles, tant à la messe qu'à la procession, et celle-ci était précédée de ménestrels, qui exécutaient les plus beaux morceaux de leur répertoire.

(Betaelt) den ministruelen voor dat zy speelden inde processie up sint Gillis dach,... ij sc. gr. (5).

---

décor, 12 gros.] Que faisait-on de ces oublies ? Nos recherches à cet égard sont demeurées infructueuses.

(1) Item payé pour une petite bannière à arborer, à la dédicace, 3 gr. (C. St Jean 1535- St Jean 1536, chap. V des dépenses. Reg. I, fol. clj.)

(2) Payé pour une aune et demie de toile destinée à la confection d'une petite bannière pour la fête de saint Gilles, 2 escalins 6 gros. (C. 1er Juillet 1642- 30 Juin 1643, chap. VI des dépenses.)

(3) Payé, au mois d'Août 1648, pour une nouvelle petite bannière en toile peinte, destinée à orner la tour de cette église, lors de la dédicace, 3 escalins de gros. (C. 1er Juillet 1648- 30 Juin 1651, chap. VI des dépenses.)

Ces bannières formaient le complément obligé de toute kermesse ou dédicace. On trouve de nombreux détails à ce sujet dans WEALE, *Les églises du doyenné de Dixmude*, tom. II, pp. 9, 54, 227, 460.

(4) Payé aux veilleurs qui gardèrent l'église, depuis la fête de la dédicace jusqu'après celle de saint Gilles, 10 escalins de gros. (C. 1er Juillet 1644- 30 Juin 1646, chap. VI des dépenses.)

(5) Payé aux ménestrels pour avoir joué à la procession, le jour de saint Gilles, 2 escalins de gros. (C. St Jean 1541- St Jean 1542, chap. IV des dépenses. Reg. I, fol. cclxvj r°.)

Betaelt vier speillieden die den kerremes dach, S[t] Gillis dach ende voor de processie speilden,... tsamen iij sc. iiij gr. (1).

(Betaelt) de speillieden die up S[t] Gillis speilden binnen de messe ende inde processie,... iiij sc. gr. (2).

Tous les comptes subséquents relatent des frais de musique plus ou moins considérables.

Nous avons peu de chose à ajouter touchant la procession, car il en a été parlé longuement plus haut. Relevons cependant encore quelques détails :

(Betaelt) de zanghers van buuten ende twee choralen upde keeremesse dach, ende S[t] Gillis dach drie pbres metter processie ghegaen by accorde vande kercmeesters,... iij sc. iiij gr. (3).

Betaelt voor tdraeghen vande vanen, mitgaders voor gars omme te stroyen inde processie,... xj gr. (4).

Betaelt voor twee vanen te draeghen up S[t] Gillis dach,... viij g. (5).

Betaelt anden selven (Heer Pastor) voor het omme draeghen vande reliquien van S[t] Gillis, tbeelt van onse Lieve Vrauwe op S[t] Gillis dach A[o] 1647, met drie vaenen,... tsaemen vij sc. gr. (6).

---

(1) Payé à quatre musiciens qui jouèrent à la dédicace, à la Saint-Gilles, et en tête de la procession, ensemble 3 escalins 4 gros. (C. S[t] Jean 1545-S[t] Jean 1546, chap. v des dépenses. Reg. II, fol. 32 r°.)

(2) Payé aux musiciens qui jouèrent, à la Saint-Gilles, durant la messe et à la procession, 4 escalins de gros. (C. S[t] Jean 1560- S[t] Jean 1561, chap. III des dépenses. Reg. II, fol. 371 r°.)

(3) Payé, à la dédicace, aux chantres du dehors et à deux enfants de chœur, et, à la fête de saint Gilles, à trois prêtres qui accompagnèrent la procession, par convention des marguilliers, 3 escalins 4 gros. (C. S[t] Jean 1562-S[t] Jean 1563, chap. IV des dépenses. Reg. II, fol. 411 v°.)

Nous pensons que, par *zanghers van buuten*, il faut entendre des chantres habitant la partie *extra muros* de la paroisse, nommée *Sint-Gillis Hoek* ou *Sint-Gillis buiten*. Cette partie, comprise entre les portes de Damme et des baudets, était contiguë aux paroisses de Coolkerke, de Dudzeele et de Saint-Pierre sur-la-digue.

(4) Payé aux porteurs des bannières, et pour herbes à répandre sur le parcours de la procession, 11 gros. (C. 1[er] Juillet 1613- 30 Juin 1614, chap. unique des dépenses. Reg. v, fol. 307 r°.)

(5) Payé aux porteurs de deux bannières, à la Saint-Gilles, 8 gros. (C. 1[er] Juillet 1601- 30 Juin 1602, chap. unique des dépenses. Reg. v, fol. 157 r°.)

(6) Payé à monsieur le curé pour avoir fait porter à la procession, le jour de saint Gilles 1647, les reliques du Saint, l'image de la sainte Vierge, et

Betaeldt aen twee gheswooren colfdraghers die orden ghestelt hebben inde processie, op Sinct Gillis dagh, 1en *septembre* XVIc *vyftich,... ij sc. gr.* (1).

Le tableau des offices de l'église, dressé, en 1634-35, sous le curé François Geleyn, et continué par ses successeurs, renferme des notes précieuses sur la célébration de la Saint-Gilles; ces notes, dont nous avons déjà donné quelques extraits, en parlant de la vénération des reliques du saint abbé (2), sont de la main du curé Jean Jennyn, qui administra la paroisse de 1636 à 1655.

Voici l'ordre des offices, à cette époque :

A 5 heures et demie, chant des Matines, et bénédiction de l'eau en l'honneur de saint Gilles.

A 7 heures, messe chantée à l'autel de Saint-Gilles et de Sainte-Catherine, près de la sacristie; cette messe se célébrait aux frais de la confrérie du Saint, qui payait douze patards à l'officiant, six au sonneur, trois à l'organiste et un au souffleur. La *communauté* recevait le produit de la collecte faite pendant la messe.

Les autres offices comprenaient la grand'messe, le salut et la procession, dont nous avons parlé plus haut (3). Le sermon se faisait par un religieux appartenant à l'un des ordres mendiants de la ville.

Ontfaen up S. Gillis dach int sermoen vanden capusyn,... vij sc. vj gr. (4).

---

trois bannières, ensemble 7 escalins de gros. (C. 1er Juillet 1646- 30 Juin 1648, chap. VIII des dépenses.) Il s'agit sans doute, dans cet extrait, de la statue de Notre-Dame de Remède.

(1) Payé à deux massiers assermentés, qui ont maintenu l'ordre à la procession de la Saint-Gilles, 1er Septembre 1650, 2 escalins de gros. (C. 1er Juillet 1648- 30 Juin 1651, chap. VI des dépenses.) Voyez, sur les *kolfdragers* et leurs attributions, DE DAMHOUDER, *Vande Grootdadigheydt der Brughsche Stadts-Reyeringhe*, Amsterdam 1688, pp. 519 et suiv.

(2) Voyez ci-dessus, p. 95.

(3) P. 101.

(4) Recueilli à la Saint-Gilles, au sermon prêché par un père capucin, 7 escalins 6 gros. (C. 1er Juillet 1598- 30 Juin 1599, chap. IV des recettes. Reg. V, fol. 121 v°.)

(1626) *Betaelt anden predicant vanden Augustynen, over een gratuiteyt,... iij sc.* (1).

Dans la réunion des curés de la ville, tenue, le 12 Mai 1646, sous la présidence de l'évêque Nicolas de Haudion, celui-ci statua que la fête de saint Gilles serait chômée par tous les paroissiens, tant ceux de la campagne, *Sint-Gillis buiten,* que de la partie *intra muros* (2).

Le curé Jennyn prenait fort à cœur le développement du culte de son glorieux patron; grâce à son zèle, et pour répondre au désir des pieux fidèles, qui venaient vénérer les reliques de notre Saint, la fête de saint Gilles fut célébrée avec une octave solennelle, à partir de 1643 (3). Cette octave, il est vrai, n'était pas chose neuve; les comptes du XVIe siècle la mentionnent souvent (4), mais les malheurs des temps l'avaient interrompue, et le curé Jennyn eut la gloire de la rétablir.

Durant l'octave, une messe chantée se célébrait journellement, à 7 heures, à l'autel de Saint-Gilles et de Sainte-Catherine; le salut était chanté au même autel, à l'heure accoutumée. L'argent recueilli à la collecte du salut revenait à la *communauté,* déduction faite de trois patards, payés au sonneur (5).

---

(1) Donné, à titre de courtoisie, au prédicateur de l'ordre des Augustins, 3 escalins. (C. 1er Juillet 1626- 30 Juin 1628, chap. III des dépenses.)

(2) *Die 12 Maii 1646, in Congregatione Pastorum ordinavit R*mus, *tam a ruralibus quam civitatensibus, observandum festum S. Ægidii* (Tableau des offices de 1634-35, au 1er Septembre).

(3) Inutile de faire observer qu'il ne s'agit pas ici de l'octave de saint Gilles, en tant qu'elle regarde l'office divin et la messe, octave que le clergé de l'église était tenu de célébrer jadis comme aujourd'hui; nous entendons parler seulement de la solennité extérieure de l'octave, c'est-à-dire, des offices célébrés à l'église, du 1er au 8 Septembre.

(4) Voyez plus haut, p. 92.

(5) Voici le texte même de la note du curé Jennyn, insérée au tableau des offices :

1a (*Septembris*). *Festum S. Ægidii, Abbatis, Patroni hujus Ecclesiæ*, etc. (Voyez ce premier alinéa, p. 95.) *Mane hora septima, decantatur sacrum ad altare prædicti S. Ægidii, juxta sacristiam, pro quo confraternitas solvit cam-*

Là ne se borna point le zèle du curé Jennyn. Sachant tout le prix qu'on attachait, en ces temps de foi, aux trésors spirituels de l'Église, il sollicita et obtint du Saint-Siége une indulgence plénière, en faveur de tous ceux qui, s'étant approchés des sacrements, visiteraient dévotement l'église de Saint-Gilles, le 1er Septembre, fête de son patron, et y prieraient quelque temps, aux intentions ordinaires. Cette visite pouvait s'accomplir depuis les premières vêpres de la fête jusqu'au soir, *usque ad occasum solis*, du lendemain (1).

Notre curé se servit, pour l'obtention de cette faveur, de l'intermédiaire d'un certain Jean Lampsonius; ce détail figure au compte du 1er Juillet 1639 au 30 Juin 1640, chap. VII des dépenses.

Betaelt Sr Joannes Lampsonius, over zyne solisitude ende moeyenesse int becommen vande bryefven vollen aflaet up Sint Gillis dach,... xxiiij sc. gr. (2).

Après expiration du terme de concession, cette indulgence fut renouvelée par bref de Sa Sainteté Innocent X, en date du 11 Janvier 1648; la publication du bref pontifical eut lieu à Bruges, le 20 Février suivant (3). Nos comptes parlent aussi de ce renouvellement.

---

panistæ sex stuferos, organistæ tres, sufflatori unum, celebranti 12, *choro id quod durante missa per ecclesiam colligitur.*

Præterea ad medium sextæ, canitur matutinum, benedicitur aqua S. Ægidii de more.

Octava cœpta est celebrari anno 1643, *et indies factæ laudes vespertinæ, hora solita, ad altare SS. Ægidii et Catharinæ, ubi Communitas habuit quod collectum fuit, et nolæ curator pro quaque vice habuit tres stuferos ex eisdem collectis. Id provisionaliter incæptum ex devotione ob Reliquias, etc.; populus ad eleemosynas et pietatem est incitandus.*

Mane sacrum cum organo indies cantatur, hora septima; anno 1645, *laudes sine organo, hora* 6a.

(1) Les *Acta Episcopatus Brugensis* sont muets à l'égard de cette première concession, mais de nombreux extraits de nos comptes la mettent hors de doute.

(2) Payé au sieur Jean Lampsonius, pour ses soins et peines dans l'obtention du bref de l'indulgence plénière de la Saint-Gilles, 24 escalins de gros.

(3) *Acta Episcopatus Brugensis*, Reg. XXIIIbis, fol. 141 v°.

Betaelt anden heer pastor over den nieuwen aflaet ghepro-cureert tot Romen op St Gillis dach, etc,... *i l. gr.* (1).

Sitôt l'indulgence plénière accordée, Jennyn eut grand soin de la faire annoncer par affiche, pour attirer la foule et rendre ainsi plus solennelle la fête du 1er Septembre. A dater de l'époque de la première concession, les frais d'impression et d'affichage des placards d'indulgence figurent annuellement dans les comptes de l'église.

Betaelt an Lucas vande Kerchove, druckere, over het drucken vande billetten vanden vollen aflaet op Sinct Gillis dach 1652,... *viij sc. gr.* (2).

Betaelt aen Jan van Lievendale over het placken der billetten vande pardoenen op St Gillis dach,... i sc. gr. (3).

L'indulgence plénière de la fête de saint Gilles fut renouvelée, une seconde fois, par le pape Pie VI, le 13 Mars 1789. Voici la teneur du bref pontifical, conservé dans les archives de l'église :

PIUS PP. VI.

Ad perpetuam rei memoriam. Ad augendam Fidelium Religionem et animarum Salutem, cœlestibus Ecclesiæ thesauris pia Charitate intenti, omnibus et singulis utriusque sexus Christifidelibus vere pœnitentibus et confessis, ac Sacra Communione refectis, qui Ecclesiam Parochialem Sancti Ægidii, Civitatis Brugensis, die Festo ejusdem Sancti Ægidii, a primis vesperis usque ad occasum solis diei hujusmodi, singulis annis devote visitaverint, vel qui Orationi Quadraginta horarum continuatarum, non autem nisi noctis tempore interpolatarum, de licentia Ordinarii in dicta Ecclesia die trigesima prima mensis Octobris singulis annis instituendæ, per aliquod temporis spatium devote inter-

---

(1) Payé à M. le curé pour la nouvelle indulgence de la Saint-Gilles, obtenue à Rome, etc., 1 livre de gros. (C. 1er Juillet 1646 - 30 Juin 1648, chap. VIII des dépenses.)

(2) Payé à l'imprimeur Luc van de Kerchove, pour l'impression des affiches de l'indulgence plénière de la Saint-Gilles 1652, 8 escalins de gros. (C. 1er Juillet 1651- 30 Juin 1653, chap. VI des dépenses.)

(3) Payé à Jean van Lievendale pour l'affichage des placards annonçant les indulgences de la Saint-Gilles, 1 escalin de gros. (C. 1er Juillet 1640-30 Juin 1641, chap. VI des dépenses.) — Voyez DE BO, *Westvlaamsch Idioticon*, tom. II, p. 827, v° *Pardoen.*

fuerint, et ibi pro Christianorum Principum concordia, hæresum extirpatione, ac Sanctæ Matris Ecclesiæ exaltatione pias ad Deum preces effuderint, Plenariam omnium peccatorum suorum Indulgentiam et remissionem misericorditer in Domino concedimus. In contrarium facientibus non obstantibus quibuscumque. Præsentibus perpetuis futuris temporibus valituris. Datum Romæ apud Sanctum Petrum, sub annulo Piscatoris, die XIII Martii MDCCLXXXIX, Pontificatus Nostri Anno Decimoquinto.

R. Card[lis] Braschius de Honestis.

Placet Ill[mo] Domino Episcopo Brugensi Felici Guillielmo Brenart, ut publicetur in perpetuum. Datum Brugis hac 2[a] Aprilis 1789.

De mandato, etc.
De Gryse, Secret.

En outre, et toujours pour assurer le succès de l'octave, Mgr. Nicolas de Haudion, à la demande du curé Jennyn, accorda, le 27 Août 1648, une indulgence de quarante jours à tous les fidèles, qui, du 1[er] Septembre au dernier jour de l'octave, visiteraient l'église de Saint-Gilles, y assisteraient à quelque office, en l'honneur des reliques du saint abbé, et prieraient pour la concorde des princes chrétiens. Cette indulgence pouvait se gagner toutes les fois qu'on accomplissait les œuvres prescrites (1).

Mgr. Charles van den Bosch renouvela cette indulgence, en 1656, dans des termes analogues, en faveur de ceux qui, à la fête de saint Gilles ou durant son octave, assisteraient au salut chanté dans notre église, ou tout au moins visiteraient cette dernière, et y prieraient pour la concorde des princes chrétiens, pour l'extirpation des hérésies, l'exaltation de notre mère la sainte Église, et le succès des armes royales. L'original de cette dernière concession se conserve dans nos archives. Cette pièce, malheureusement lacérée en plusieurs endroits, a été restaurée par le curé Gailliard (2), qui en a rempli de son mieux les lacunes; nous donnons la copie de

---

(1) *Acta Episcopatus Brugensis*, Reg. XXIV, fol. 33.

(2) Melchior-Jean Gailliard administra la paroisse de Saint-Gilles de 1778 à 1802.

cet acte, ayant soin de mettre entre parenthèses les mots ajoutés postérieurement [1] :

Carolus vanden Bosch, (Dei et) Apostolicæ Sedis gratia, Episcopus Bru(gensis), perpetuus ac hæreditari(us Flandriæ Cance)llarius, omnibus has nostras visuris (salutem) in Domino. Ad augendum fid(elium devotionem et) animarum salutem, cœlestibus E(cclesiæ) thesauris dispensandis (pie intenti, omnibus utrius)que sexus Christi fidelibus, qui in (festo S^ti^) Egidii et per ejus octa(vam, ecclesiam paroc)hialem ejusdem S^ti^ Egidii in ci(vitate) Brugensi visitaverint, (vel laudibus vesperti)nis, infra dictam octavam decant(andis), interfuerint, ibidemque (pro principum chris)tianorum concordia, heresum ex(tirpatione), et S^tae^ matris Ecclesiæ (exaltatione, et) pro felici Regiæ suæ Majestatis armo(rum) successu, pias ad Deum (preces fuderint), quadraginta dies de vera indulgen(tia, in) forma Eclesiæ consueta (elargimur, præs)entium tenore. Datum Brugis, in P(alatio) nostro Episcopali, die vigesima....... anno millesimo sexcentesimo quinqua(gesimo) sexto.

D(e mandato) Perillustris
ac (Rev^mi^) Episcopi prefati.
A. Alio, Secret.

L. † S. 1656.

Les comptes de la fabrique nous ont constamment servi de guide dans ce paragraphe, et c'est à cette source précieuse que nous avons puisé la presque totalité de nos renseignements. Dès la seconde moitié du XVIIe siècle, nos comptes deviennent plus sobres de détails sur la célébration de la dédicace et de la Saint-Gilles; ils renferment encore, il est vrai, un chapitre spécial relatif à ces fêtes, mais ce chapitre est reproduit chaque année d'une façon identique et n'offre plus de particularités saillantes. En voici le résumé ordinaire :

1. Impression et affichage des placards annonçant l'indulgence de la Saint-Gilles.

2. Achat de mais, *meyen*, et d'herbes, *gars*. Le compte du 1er Juillet 1655 au 30 Juin 1657 est le dernier qui parle d'herbes; les suivants ne parlent que de mais seuls.

---

(1) Il n'est fait aucune mention de cette indulgence dans les *Acta Episcopatus Brugensis*.

3. Décoration spéciale, *extraordinaire parement*, du maître-autel.

4. Décoration de l'église au moyen de tapis.

5. Frais de musique à la dédicace et à la Saint-Gilles, s'élevant à 1 livre de gros (somme fixe).

6. Rétribution accordée aux deux prêtres qui portaient les reliques de saint Gilles dans la procession, aux jours susdits, 2 escalins de gros par an (idem).

7. Salaire du gardien des reliques, aux jours indiqués, 3 escalins de gros par an (idem).

Nous avons dit plus haut (1) que les deux derniers articles disparaissent de nos comptes, à partir de 1687 (2).

De nos jours encore, la Saint-Gilles se célèbre à l'égal des plus grandes fêtes de l'année, mais sans que rien, dans l'église, rappelle la décoration aussi originale que riche des temps passés. L'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, qui a lieu le 1er Septembre, contribue à relever la fête de notre saint patron, et à rendre plus considérable le concours des fidèles (3).

---

(1) Pp. 98, 103.

(2) Les comptes de la fabrique du 30 Juin 1699 à la St Jean 1721 font défaut à nos archives. Le chapitre spécial, consacré aux frais de célébration de la dédicace et de la Saint-Gilles, disparaît dans l'intervalle; les détails relatifs à ces fêtes se bornent à des généralités et prennent place dans un autre chapitre, où ils se trouvent confondus avec des dépenses analogues.

(3) Le tableau des jours d'Adoration perpétuelle, annexé à la lettre pastorale, en date du 24 Mars 1806, par laquelle Mgr. Étienne Fallot de Beaumont, évêque de Gand, érige la confrérie de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement dans toutes les églises de son diocèse, assigne à la nôtre deux jours d'adoration, le 6 Janvier, fête de l'Épiphanie, et le 18 Août. (*Recueil de quelques brefs pontificaux, et de toutes les lettres pastorales et instructions de Monseigneur Étienne-André-François-de-Paule Fallot de Beaumont, Evêque de Gand*, tom. II, Bruges 1809, pp. 22, 27.)

Plus tard, le 1er Septembre, fête patronale de l'église, prit la place du 18 Août. Faute de documents, nous ne pouvons assigner la date de cette substitution; le 1er Septembre figure déjà, comme jour d'Adoration perpétuelle, au tableau dressé pour le nouveau diocèse de Bruges, (détaché de celui de Gand), par Mgr. François-René Boussen, lorsque ce prélat réérigea la confrérie de l'Adoration perpétuelle, en vertu de sa lettre pastorale du 23 Juin 1836 (*Collectio Epistolarum pastoralium, Instructionum et Statutorum Illustrissimi*

V. Bénédiction de l'eau en l'honneur de saint Gilles. — La bénédiction de l'eau, dont l'Église fait un usage très-fréquent dans ses cérémonies (1), remonte jusqu'au berceau même du christianisme; car on ne peut assigner l'époque où cette coutume aurait été introduite, et on la trouve établie dès les temps les plus reculés. Plusieurs auteurs ecclésiastiques la font remonter jusqu'aux apôtres : en effet, Tertullien, l'un des plus anciens Pères de l'Église latine, parle des eaux sanctifiées par l'invocation de Dieu, et un illustre Père de l'Église grecque, saint Basile, met la bénédiction de l'eau au nombre des traditions apostoliques (2).

Les prières que fait l'Église pour la bénédiction de l'eau sont également très-anciennes. Les Constitutions apostoliques, — collection compilée au plus tard vers le commencement du quatrième siècle, — renferment cette formule, qui exprime les principaux effets attribués à l'eau bénite : *Ipse (Deus) nunc per Christum sanctifica hanc aquam,.... da vim.... dæmonum fugatricem, morborum expultricem et omnium insidiarum profligatricem.* Les formules en usage aujourd'hui

---

Domini Francisci Renati Boussen, XVIII Brugensium Episcopi, tom. I, Brugis 1843, p. 268.)

(1) Il y a trois espèces d'eau bénite : L'eau pour la consécration et la réconciliation des églises, l'eau baptismale et l'eau bénite ordinaire. Nous parlons ici de la dernière espèce, dont la formule de bénédiction se trouve dans le Missel et le Rituel romains, sous le titre de : *Ordo ad faciendam aquam benedictam.*

(2) Le Brun, *Explication littérale, historique et dogmatique des prières et des cérémonies de la Messe*, 2e édit., tom. I, Paris 1777, pp. 75, 76. — *Collection de Précis historiques*, tom. VIII, Bruxelles 1859, p. 320.

Voyez sur l'usage de l'eau bénite, durant les quatre premiers siècles de l'Église, et les miracles opérés par son emploi : Hazart, *Cerimonien vande Heylighe Roomsche Kercke raeckende de Processien, de Pelgrimagien, het Wy-Water, ende Begravenisse. Alles over-een komende met de H. Schrifture, ende met de HH. Outvaders vande eerste* 400 *jaeren*, T'Antwerpen, by Michiel Cnobbaert, 1669, pp. 59 et suiv. Voyez aussi Grimaud, *Traité particulier de l'Eau-Bénite, du Pain-Bénit, des Processions et des Cloches.* Ce traité forme la fin du troisième tome de *La Liturgie sacrée* de cet auteur, Paris 1678, pp. 211 et suiv. Voyez surtout le beau livre de Mgr. Gaume, dont nous ne pouvons assez recommander la lecture : *L'Eau bénite au dix-neuvième siècle*, 4e édit., Paris 1876.

dans l'Église, et qui sont beaucoup plus longues, datent du huitième siècle, ainsi que nous le voyons dans les sacramentaires de cette époque, recueillis par Martène, Mabillon, etc. (1).

Le prêtre en bénissant l'eau demande à Dieu : 1° que cette eau ait la vertu de chasser le démon des endroits qu'il a pu infecter, et de faire cesser les maux qu'il a causés; 2° qu'elle l'éloigne de nous, de nos habitations et de tout ce qui sert à nos usages; 3° qu'elle serve à la guérison des maladies; 4° qu'elle nous attire en toute occasion la présence et le secours du Saint-Esprit, pour le bien de notre âme et de notre corps (2). L'on voit, par cette prière, que l'un des principaux effets de l'eau bénite est de rendre la santé aux malades.

Il ne faut donc pas s'étonner, qu'en vue d'obtenir de semblables faveurs, l'usage se soit introduit, depuis des siècles, de bénir de l'eau en l'honneur et sous l'invocation des Saints, et d'en faire un fréquent emploi. Dieu a visiblement approuvé cette pieuse pratique, en exauçant les vœux des personnes, qui se sont servies de ce moyen avec foi et confiance, et en opérant des guérisons admirables, parfois même subites, en leur faveur (3).

---

(1) MARTIGNY, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, 2e édit., Paris 1877, p. 263, Art. *Eau bénite*, I.

(2) *Deus,... elemento huic... virtutem tuæ benedictionis infunde; ut creatura tua mysteriis tuis serviens, ad abigendos dæmones, morbosque pellendos divinæ gratiæ sumat effectum, ut quidquid in domibus, vel in locis fidelium, hæc unda resperserit, careat omni immunditia, liberetur a noxa : non illic resideat spiritus pestilens, non aura corrumpens : discedant omnes insidiæ latentis inimici; et si quid est, quod aut incolumitati habitantium invidet, aut quieti, aspersione hujus aquæ effugiat : ut salubritas per invocationem sancti tui nominis expetita, ab omnibus sit impugnationibus defensa... Ut ubicumque fuerit aspersa,... præsentia sancti Spiritus nobis misericordiam tuam poscentibus, ubique adesse dignetur* (MISS. et RIT. ROM., *Ordo ad faciendam aquam benedictam*).

Voyez LE BRUN, op. et tom. cit., pp. 79, 80, et GAUME, op. cit., pp. 262 et suiv. L'auteur décrit, dans une suite de chapitres et en les appuyant d'une foule d'exemples, les merveilleux effets de l'eau bénite.

(3) Un auteur catholique, le cardinal de Cusa, s'est permis de traiter cette pratique de superstitieuse; Thiers a fait bonne justice de cette accusation :

“ Après que le Cardinal de Cusa, dit-il, a observé, qu'il y a de la Superstition à faire servir les choses saintes à d'autres usages qu'à ceux ausquels elles

Il est un grand nombre de Saints, en l'honneur desquels on bénit de l'eau. Citons parmi eux saint Laurent, saint Vincent, saint Blaise, saint Gilles, saint Guillaume de Maleval, saint Pierre de Vérone, saint Albert, saint Ignace de Loyola, sainte Apollonie, sainte Gertrude, sainte Godelieve, etc. [1]. Il

---

sont destinées, il apporte pour exemple l'eau-bénite que l'on boit pour recouvrer la santé quand on l'a perdue, dont on fait des aspersions dans les terres et les champs pour les rendre plus fertiles, et que l'on donne à boire aux animaux pour les délivrer des maladies qui les tourmentent : *Si res consecratœ ad aliud quam proprium usum applicentur, est Superstitio; ut aqua benedicta quœ bibitur contra infirmitatem, vel spargitur ad fertilitatem, vel datur aliquando brutis.*

" Mais, ce sçavant Cardinal, en déclarant ces trois pratiques Superstitieuses, ne faisoit pas attention aux paroles dont l'Église se sert dans la bénédiction de l'eau. Car, elle marque bien nettement que l'eau-bénite est d'un grand usage pour exterminer les Démons, pour chasser les maladies, pour dissiper le mauvais air et les mauvais vents, pour purifier les maisons, et tous les autres lieux où elle est répandue, et pour en éloigner tout ce qui peut troubler la paix et la tranquillité des fidèles qui les habitent...

" Si bien qu'il n'y a nulle Superstition à faire boire de l'eau-bénite aux hommes et aux bêtes malades, ni à en jetter dans les maisons et sur les terres des Chrétiens, pourvu qu'on le fasse avec une foi pure, et une confiance entière en la bonté et en la toute-puissance de Dieu " (*Traité des Superstitions qui regardent les Sacremens*, 4[me] édit., tom. II, Avignon 1777, pp. 20, 21.)

[1] Nous croyons faire plaisir au lecteur, en réunissant, sous forme de note, les renseignements que nous avons recueillis sur la bénédiction de l'eau en l'honneur des Saints énumérés ci-dessus. Nous suivrons l'ordre chronologique.

1. Saint LAURENT, diacre, martyrisé à Rome, en 258. — La chapelle de l'école Bogaerde, à Bruges, est dédiée à saint Laurent. Le 10 Août de chaque année, fête du saint martyr, on y bénit de l'eau et du pain, en son honneur. Voici la seconde oraison de la formule de bénédiction de l'eau : *Deus, qui beatum Laurentium igne tormentorum suorum examinasti, et nullam in eo iniquitatem invenisti, concede, quœsumus, eos qui ejusdem Martyris gaudent honore, ejusque meritis,* AB OMNI MORBO IGNEO LIBERARI. *Per Chr. D. N.* Les derniers mots indiquent que l'on invoque le saint diacre contre les affections vulgairement appelées *Brand, vliegend vier.* (Voyez à ce sujet des détails fort curieux dans *Rond den Heerd*, 1[ste] jaar, Brugge 1866, pp. 280, 281.) Avant la suppression de l'hospice Saint-Laurent, autrement dit l'hospice Wenemaer, situé sur la place Sainte-Pharaïlde, à Gand, on bénissait également, le 10 Août, dans la chapelle de l'établissement, de l'eau, sous l'invocation de saint Laurent.

2. Saint VINCENT, diacre, martyrisé à Valence, en Espagne, l'an 304. — L'ordre des Frères-Prêcheurs honore ce saint martyr d'un culte spécial; elle célèbre sa fête (22 Janvier) sous le rit double de seconde classe, avec octave. Saint Vincent était fort vénéré dans l'église, aujourd'hui détruite, des Dominicains de Bruges, où se conservaient un os de l'avant-bras et d'autres reliques

nous serait aisé d'allonger cette liste, mais nous tenons à ne mentionner que des Saints, sous l'invocation desquels de l'eau se bénissait jadis, ou se bénit encore aujourd'hui, dans diverses localités des Flandres, et notamment à Bruges.

---

de ce Saint. Les fidèles venaient en foule baiser ces reliques et boire de l'eau, bénite par leur attouchement; cette eau était d'une efficacité souveraine dans les affections morbides de la bouche et les maux de gorge. *Magna quoque veneratione ibidem colitur S. Martyr Vincentius,* écrit Sanderus, *ob valde notabiles illius reliquias ibi asservatas, videlicet integrum os brachii a media junctura usque ad juncturam manus. Item alia duo ossa minora quibus fideles benedicti, atque aqua, cum eisdem consecrata, assumpta, a variis infirmitatibus ac præsertim oris putredinibus ac gutturis inflationibus liberantur (Flandria illustrata,* tom. II, Hagæ Comitum 1732, p. 107, col. 1).

L'église paroissiale d'Eecloo (Flandre orientale) est dédiée à saint Vincent. A la fête du Saint, on bénit en son honneur de l'eau et des petits pains. " Il n'y a, nous écrit-on, ni rites ni formulaires particuliers pour la bénédiction de l'eau et des petits pains. On emploie la bénédiction ordinaire du Rituel *ad faciendam aquam benedictam.* Seulement, on touche, en forme de croix, avec les reliques du saint martyr, le tonneau, qui contient l'eau. Les fidèles se servent de cette eau comme d'une autre eau bénite, mais toujours avec la confiance d'une protection spéciale de saint Vincent. C'est ainsi que tous en boivent. " (Lettre de M. Dalschaert, curé de Borsbeke lez-Alost, ancien vicaire d'Eecloo, 24 Juillet 1880.)

3. Saint Blaise, évêque de Sébaste, en Arménie, martyrisé vers 316. — La bénédiction de l'eau en l'honneur de saint Blaise était autrefois très-répandue; elle avait lieu le 3 Février, jour où l'Église célèbre la fête du saint martyr. Parmi les endroits où cette pratique s'est maintenue, il faut citer l'église paroissiale de Sainte-Anne, à Bruges, dont le saint évêque est considéré comme patron secondaire. (Voyez le magnifique article sur saint Blaise, dans *Rond den Heerd,* 3de jaar, 1868, pp. 76, 77.) Cette cérémonie fut en usage, jusqu'à l'époque de la Révolution française, dans les églises des Carmes déchaussés de la province flandro-belge. Quoique depuis lors elle y soit tombée en désuétude, la formule de bénédiction n'en a pas moins été conservée parmi les *Preces et Orationes decantari solitæ a celebrante in laudibus vespertinis, in ecclesia..., una cum precibus publicis conformiter ad processionale, ritibus S. Romanæ Ecclesiæ accommodatum,* Brugis 1841. (Manuel imprimé à l'usage des Carmes déchaussés de Belgique, pp. 61, 62.) En bénissant l'eau, le prêtre prononçait cette oraison : *Da quæsumus, Domine, per attactum reliquiarum sancti et gloriosi Martyris ac Pontificis Blasii, virtutem huic aquæ, ut quisquis ea digne utitur in memoriam et honorem sancti ac gloriosi Martyris Blasii, cuncta se impetrasse lætetur. Per Christum Dominum nostrum.*

Une note, mise en tête de cette formule, nous apprend qu'elle est tirée de la *Brabantia Mariana,* d'Augustin Wichmans (Antverpiæ 1632, p. 748), et qu'elle était usitée à l'abbaye de Dilighem, sous Jette lez-Bruxelles. Marguerite d'Angleterre, fille du roi Édouard Ier et épouse du duc de Brabant Jean II, surnommé le Pacifique, affectionnait beaucoup ce monastère et lui donna, en

Après ces remarques préliminaires, venons-en à la bénédiction de l'eau en l'honneur de saint Gilles, cérémonie qui se pratique annuellement dans notre église, le 1er du mois de Septembre, jour de la fête du saint abbé. Cette bénédiction se

---

1308, un bras de saint Blaise. Un fragment de cette précieuse relique servait à la bénédiction de l'eau; cette eau s'employait comme remède contre les éruptions cutanées de la face et les tumeurs de la gorge,... *pustulis potissimum faciei, et tumoribus gutturis pellendis* (Wichmans, op. cit., p. 748.) L'eau, bénite autrefois par les Carmes, servait sans doute à soulager les mêmes infirmités. Personne n'ignore que saint Blaise est spécialement invoqué contre les maux de gorge. Le manuel cité des Carmes déchaussés renferme la bénédiction suivante du pain, en l'honneur de ce Saint : *Exoramus et petimus,... ut qui ex eis (panibus) comederint vel gustaverint,* AB OMNI GUTTURIS PLAGA, *et totius corporis infirmitate, meritis et intercessione beati Blasii martyris tui, plenam recipiant sanitatem...*

4. Saint Gilles. — Notre église n'est pas la seule où de l'eau se bénisse en l'honneur du saint abbé; cette bénédiction se pratique aussi à Lembeke (Flandre orientale) et à Notre-Dame, de Huy. En beaucoup d'endroits on bénit du pain, voire même du sel. Nous traiterons de tout cela, en temps et lieu.

5. Saint Guillaume de Maleval, ermite et instituteur de l'ordre des Guillelmins ou Guillelmites, († 10 Février 1157). — Il était d'usage, chez les Guillelmites de Bruges, de bénir chaque année, à la fête du saint fondateur, de l'eau et du pain, dont l'emploi, accompagné d'une neuvaine de prières en l'honneur de saint Guillaume et des plaies du Sauveur, rendit, bien des fois, une santé parfaite à ceux que tourmentaient la fièvre ou des maladies de langueur. Sanderus rapporte ce détail, en faisant l'historique du prieuré des Guillelmites de Bruges : *Et solet etiam quotannis*, dit-il, *aqua benedici et panis, qui cum novendiali prece in honorem vulnerum Christi et S. Gulielmi fusa, sæpe valetudinem rectam adtulit febricitantibus et languidis* (*Flandria illustrata*, tom II, Hagæ Comitum 1732, p. 117, col. 2).

6. Saint Pierre de Vérone, martyr de l'ordre de Saint-Dominique († 6 Avril 1252). Sa fête se célèbre le 29 Avril. — L'usage existe, dans les églises des Frères-Prêcheurs, de bénir de l'eau sous l'invocation et par l'attouchement des reliques de saint Pierre Martyr. On trouve la formule de cette bénédiction dans le *Collectarium Sacri Ord. FF. Prædicatorum, auctoritate Apostolica approbatum et Reverendissimi Patris Fr. Vincentii Ajello, ejusdem Ordinis Magistri Generalis, jussu editum*, Romæ 1846 (p. 316). Cette formule se trouve aussi dans l'*Appendix ad Rituale Romanum, seu collectio Benedictionum et Instructionum a Rituali Romano exulantium, Sanctæ Sedis auctoritate approbatarum*, etc., *Appendix* qui forme la suite du *Rituale Romanum*, édité par l'imprimerie de Saint-Jean l'Évangéliste, à Tournai, en 1878. Cf. *Appendix altera*, pp. v, vj. Cette formule comprend deux oraisons : *Deus...*, dit la première, *elemento huic aquæ, quod beati Petri Martyris tui virtute consignamus, virtutem tuæ bene✠dictionis infunde, ut per interventum ejusdem Martyris tui, sit fidelibus tuis in remedium salutare, dæmones ab eis ejiciens, morbos ac infirmitates corporis et animæ repellens; et præsta, ut quicumque*

fait parfois aussi, mais rarement, à d'autres époques, par exemple, en temps d'épidémie. Du 6 au 14 Août 1866, tandis que le choléra sévissait à Bruges, une neuvaine fut célébrée, dans notre église, en l'honneur de saint Gilles, et pour satis-

---

eam sumpserint, vel ea aspersi fuerint, ab omni adversitate animæ et corporis liberentur, et utriusque hominis recipiant sanitatem. Per Christum Dom. nost.

Les termes de cette oraison sont généraux, mais nous savons d'autre part, que l'eau de saint Pierre Martyr servait d'antidote contre les fièvres; Mgr. Antoine Triest, évêque de Bruges, dut à l'usage de cette eau la guérison d'une fièvre pernicieuse, dont il était atteint. Le culte de saint Pierre Martyr était jadis fort répandu à Bruges, grâce à la présence en cette ville des religieux Dominicains; l'église de ces Pères possédait une chapelle dédiée au saint martyr, et une illustre confrérie, établie en son honneur. (Voyez SANDERUS, *Flandria illustrata*, édit. cit., tom. II, p. 107, col. 1, et *Rond den Heerd*, 4[de] jaar, 1869, pp. 170, 171.)

Cette eau sert aussi à la guérison des maux de tête. Nous lisons dans *La Journée Dominicaine à l'usage des Frères et Sœurs du Tiers-Ordre de la Pénitence de Saint-Dominique*, Lyon 1865, p. 599 : " Saint Pierre, martyr, est honoré par les fidèles pour obtenir le don d'une foi vive, parce qu'il a professé sa foi jusqu'au dernier soupir de sa vie. On l'invoque aussi pour la guérison des maladies et principalement du mal de tête. En plusieurs lieux et notamment dans l'ancien couvent des Dominicains, à Schwyz, en Suisse, dédié sous son nom, on bénit de l'eau avec des rameaux d'olivier et en y trempant des reliques du saint. On la distribue ensuite aux pieux pélerins qui ont grande confiance aux mérites du glorieux martyr, à cause des grâces singulières qu'il obtient à ceux qui l'invoquent. " La Vie de saint Pierre Martyr, écrite par le dominicain Thomas de Léontino, qui avait demeuré longtemps avec lui à Vérone, parle déjà des miracles opérés par l'emploi de cette eau (*AA. SS. Aprilis*, tom. III, Antverpiæ 1675, p. 717, cap. XIV).

7. Saint ALBERT, de l'ordre des Carmes († 7 Août 1306). — La bénédiction de l'eau en l'honneur de saint Albert est de règle dans l'ordre des Carmes; la cartabelle des Carmes déchaussés de la province belge porte en note, à la date du 7 Août, fête de saint Albert : *Hodie fit benedictio aquæ S. Alberti C.* L'eau de saint Albert se prend comme préservatif ou remède contre la fièvre. *Concede quæsumus*, dit la première des deux oraisons, dont se compose la formule de bénédiction, *ejus gloriosis meritis, et intercessionibus, ut quicumque febrium vexatione gravantur, per hujus (aquæ) sumptionem humilem a cunctis animæ et corporis languoribus liberentur...* Après la première oraison, on plonge trois fois, sous forme de croix, la relique du Saint dans l'eau, en disant : *Benedic, Domine, meritis sancti Alberti creaturam hanc aquæ, ✠ qui glorioso tuo corpore benedixisti aquas Jor✠danis, præsta, ut omnes gustantes ex ea, tam corporis, quam animæ recipiant sanitatem. Qui vivis* etc. (Voyez les *Preces et Orationes decantari solitæ* etc., pp. 66, 67. Voyez aussi, sur l'origine de l'eau de saint Albert et les cérémonies qui en accompagnent la bénédiction, des détails très-curieux dans *Rond den Heerd*, 5[de] jaar, 1870, p. 290. Item

faire aux pieux désirs des paroissiens, on bénit, en diverses fois, jusqu'à sept cuves d'eau; cette eau se distribuait le matin, de 6 à 9 heures, et le soir, de 5 à 6 heures.

P. Brocard de sainte Thérèse, *Recueil d'instructions sur la dévotion au Saint Scapulaire de Notre-Dame du Mont Carmel*, 4[me] édit., Gand 1875, p. 408.)

8. Saint Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus († 31 Juillet 1556). — Depuis plus de deux siècles, l'eau bénite de saint Ignace est connue pour son efficacité merveilleuse contre la peste, le choléra et autres maux de l'âme et du corps. La *Collection de Précis historiques*, du P. Terwecoren, (tom. viii, Bruxelles 1859, pp. 318 et suiv.) en traite fort au long, et prouve son utilité par des faits aussi nombreux que bien établis. L'article se termine par la formule de bénédiction, qu'on trouve aussi dans l'*Appendix ad Rituale Romanum*, mentionné plus haut, pp. 190, 191. Après la première oraison, on plonge dans l'eau une médaille ou une relique de saint Ignace, et tandis qu'on l'y tient plongée, on dit : *Bene✠dic, Domine, hanc aquam, ut sit remedium salutare generi humano, et per intercessionem beati Ignatii, cujus numisma* (vel *Reliquiæ*) *in eam immergitur* (vel *immerguntur*), *præsta, ut quicumque ex ea sumpserint, corporis sanitatem et animæ tutelam percipiant. Per Chr. D. N.*

Tous les religieux de la Compagnie de Jésus bénissent l'eau de saint Ignace, et les fidèles peuvent se la procurer dans toutes les maisons de l'ordre. Lors du choléra de 1866, les Jésuites de Bruxelles firent imprimer et répandre par milliers une courte notice sur cette eau, accompagnée des litanies de saint Ignace et de la méthode pour faire une neuvaine en son honneur; ils distribuaient, en même temps, de cette eau au collége Saint-Michel, et à leur résidence de la rue royale.

L'*Appendix ad Rituale Romanum* renferme aussi une formule de bénédiction de l'eau de saint Vincent Ferrier († 5 Avril 1419), réservée à l'ordre des Frères-Prêcheurs, auquel appartenait ce Saint (pp. 187 et suiv.). Nous ignorons si, dans nos contrées, l'on a fait usage de cette eau, destinée aux malades.

9. Sainte Apollonie, vierge, martyrisée à Alexandrie, en 249. — L'eau de sainte Apollonie s'emploie contre les maux de dents; on la bénit en beaucoup d'endroits, entre autres chez les Frères-Prêcheurs de la province belge. La formule de bénédiction se trouve parmi les *Orationes et preces in laudibus vespertinis cantandæ; secundum usum S. Ordinis FF. Prædicatorum, in ditione Belgica*, Gandavi 1847, pp. 31, 32 : *Domine Jesu Christe*, ainsi s'exprime-t-elle, ... *obsecramus immensam pietatis et bonitatis tuæ abundantiam... ut quicumque ex ea* (*aqua*) *bona fide usi fuerint, ab omni dentium dolore immunes custodire, et ad vitam æternam perducere digneris. Qui vivis* etc. On plonge ensuite trois fois dans l'eau, sous forme de croix, la relique de sainte Apollonie, en disant : *In nomine Patris*, etc.

10. Sainte Gertrude, fille du bienheureux Pépin de Landen, abbesse de Nivelles. Sa mort arriva le 17 Mars de l'an 659 ou, selon d'autres, 664. — Cette Sainte est ordinairement représentée avec des rats et des souris placés sur sa crosse, ou même sur le corps, parce qu'elle est invoquée contre les ravages de ces animaux. Voyez, sur l'origine de ce singulier attribut, Molanus, *De picturis et imaginibus sacris*, Lovanii 1570, p. 114. Sainte Gertrude est

L'eau de saint Gilles, prise avec foi et respect, sert, en vertu des prières de l'Église, à préserver ou à guérir de la peste, des fièvres et des oppressions de cœur : ...*omnes ex ea gustantes*, demande le prêtre, en la bénissant, *in tuo sancto*

---

spécialement vénérée dans la chapelle de l'abbaye de Saint-Trond, à Bruges; on y bénit de l'eau, du pain, etc., en son honneur. La bénédiction de l'eau se fait par la formule ordinaire du Rituel romain, à laquelle on ajoute l'oraison de sainte Gertrude. On asperge de cette eau les endroits infestés par les rats et les souris; on y répand aussi des miettes du pain bénit sous l'invocation de la sainte abbesse.

11. Sainte Godelieve de Ghistelles, mise à mort dans la nuit du 6 au 7 Juillet 1070. — La majeure partie du corps de la Sainte se conserve dans l'église paroissiale de Ghistelles; plusieurs églises et chapelles des Flandres se glorifient de posséder une relique de la célèbre martyre, soit quelques parcelles de ses ossements, soit un peu du sang sorti de la bouche et des narines de Godelieve au moment de sa mort, et miraculeusement changé en pierre blanche. Parmi ces sanctuaires privilégiés se rangent les chapelles de l'hospice Saint-Jean, à Ypres, et du béguinage de Dixmude.

L'hospice Saint-Jean, à Ypres, conserve, depuis plus de deux siècles, un fragment de vertèbre et un caillot du sang pétrifié de sainte Godelieve. Ce sang, renfermé dans un tube en argent, se plonge dans l'eau qu'on bénit en l'honneur de la Sainte, et qui a la propriété de guérir les maux d'yeux et de gorge. Le 20 Avril 1747, le béguinage de Dixmude obtint d'Amand Fierens, abbé du monastère de Saint-André lez-Bruges, une importante relique de sainte Godelieve. Chaque année, durant l'octave de la martyre, cette relique est exposée à la vénération des fidèles, et, à cette occasion, on bénit de l'eau, en y plongeant un reliquaire en argent, contenant quelques parcelles détachées du précieux trésor. (Van Haecke, *Sinte Godelieve van Ghistel*, 2de uitgave, Brugge 1877, pp. 255, 256, 272, 273.)

Le petit béguinage de Gand, les églises paroissiales de Beirlegem et de Sleydinge (Flandre orientale) possèdent également des reliques de sainte Godelieve, et la coutume y existe de bénir de l'eau sous l'invocation de la Sainte; cette eau, dans laquelle on fait tremper les restes vénérés de la martyre, est d'un puissant secours contre les affections de la vue et les maux de gorge. (Van Haecke, op. cit., pp. 258, 259, 277, 278. — *De godsdienstige Week van Vlaanderen*, 2e jaar, Gent 1869-70, pp. 86, 87.)

L'obligation, où nous sommes, de circonscrire nos recherches aux Flandres, nous empêche d'utiliser une foule de détails. Le lecteur désireux d'en savoir plus au long sur ce chapitre, voudra bien consulter l'*Index moralis in Vitas Sanctorum*, qui figure parmi les tables, enrichissant chaque volume de l'immortelle collection des Bollandistes; il trouvera, sous la rubrique *Aqua*, quantité d'indications précieuses, relatives à l'intéressant sujet que nous avons à peine effleuré.

Parmi les cérémonies qui accompagnent la bénédiction de l'eau en l'honneur des Saints, nous rencontrons presque toujours l'immersion de leurs reliques. Tantôt, une ouverture pratiquée dans le reliquaire permet au liquide de

servitio sanos et incolumes ab omni PESTE, FEBRI *et* CORDIS PRESSURA (1) *liberos conserves et immunes.*

Sanderus, parlant de notre église, dit quelques mots de l'eau qu'on y bénit en l'honneur de saint Gilles, et lui attri-

---

mouiller les ossements du Saint; tantôt, et le plus souvent, le contact n'est que médiat. On place la relique soit dans un verre, soit dans un cylindre en cristal ou un tube en métal hermétiquement fermé, qu'on laisse descendre dans l'eau.

Dans son *Étude sur la conservation des saintes Reliques* (Bruges 1875), M. l'abbé Adolphe Duclos croit pouvoir rattacher cette pratique à l'habitude où l'on était, au moyen âge, de laver au vin ou à l'eau les reliques des Saints, lors de leur élévation, habitude qui avait sa source dans un sentiment de respect; l'eau ou le vin, provenant de cette lotion, étaient regardés comme sanctifiés par le contact des corps saints.

" Cette eau, dit l'auteur, quelquefois était réclamée par les malades, qui désiraient en boire en l'honneur du Saint. Peut-être que la coutume de bénir de l'eau en y plongeant des Reliques tire son origine de l'usage de laver les Reliques lors des élévations. Toujours est-il que déjà à la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle, une preuve de cette coutume se rencontre en Belgique. Lorsque Godescalc, abbé d'Afflighem, éleva les reliques de Ste Alène à Forest, il les plongea dans l'eau, dit le narrateur anonyme de cette cérémonie : *Aqua, intinctis ossibus benedicta, œgris propinata est; ac inter bibendum, plerique optatam sanitatem adepti sunt.* Aussi a-t-on, au cours du moyen âge, assez souvent bénit de l'eau en y plongeant un reliquaire dans lequel l'eau pouvait pénétrer, et cette pratique vit encore dans quelques églises, notamment à celle de St-Gilles, à Bruges, où tous les ans, le 1r Septembre, on bénit de l'eau en y plongeant le reliquaire du titulaire. Elle existe encore à Ste-Anne, à Bruges, pour l'eau de S. Blaise; à l'école Boggarde, pour celle de S. Laurent; au Béguinage de Dixmude, pour l'eau de Ste Godelieve; chez les Carmes, pour celle de S. Albert; chez les Dominicains, à Gand, pour la bénédiction de l'eau de Ste Apollonie, etc., etc. " (p. 132).

(1) Que faut-il entendre par les mots *cordis pressura ?* Nous les avons traduits par le terme générique *oppressions de cœur,* mais quelle peut-être leur signification précise ? Ne s'agirait-il pas d'une maladie, qu'on rencontre surtout chez les enfants en bas-âge, maladie connue sous le nom de *carreau,* d'*atrophie mésentérique,* et qui est une dégénérescence tuberculeuse des ganglions mésentériques ? Ce qui nous engage à le croire, c'est que cette affection s'appelle en flamand : *de koek aen 't herte, de koek aen 't herte gespannen,* ou bien encore : *de koek en 't herte-gespan,* toutes dénominations qui ne s'accordent pas mal avec l'expression latine *cordis pressura.* Voyez DE BO, *Westvlaamsch Idioticon,* tom. I, p. 548, vo *Koek.*

Autre explication. Le *Lexicon medicum renovatum,* d'Étienne Blancard (Lugduni Batavorum 1735), semble indiquer que la *cordis pressura* se confond avec la cardialgie, et n'est autre qu'une douleur très-vive qui se fait sentir à l'épigastre, vers l'orifice supérieur de l'estomac. Voici comment s'exprime le travail du savant praticien (pp. 180, 181) :

bue la propriété de guérir du mal de dents : *Solita et hic benedici aqua,* dit-il, *in honorem ejusdem Divi,* PROPELLENDO ET SANANDO DENTIUM DOLORI (1). Nulle part ailleurs nous n'avons rencontré ce détail, et nous ignorons où Sanderus peut l'avoir puisé.

Un vieillard de la paroisse, le nommé Baudouin D'Hulst (2), nous a raconté que jadis, le 1er Septembre, une foule de cultivateurs des environs de Bruges venaient chercher de l'eau de saint Gilles en grande quantité, pour en asperger leurs champs. Cette coutume est tombée en désuétude, depuis un demi-siècle, et il n'y a pas lieu de la regretter; l'eau de saint Gilles doit se prendre en guise de boisson, et n'est nullement destinée, comme l'eau bénite ordinaire, à faire l'aspersion de personnes ou de choses.

Jadis, la bénédiction de l'eau de saint Gilles revenait de droit au curé, qui recevait, pour sa peine, deux escalins de gros. Tous les comptes de la fabrique, de 1527 à 1599, relatent ce détail : *Eerst,* dit le compte de la St Jean 1527 à la St Jean 1528, *betaelt den prochiepape om sint Gillis water te wiedene,.. ij sc. gr.* (3). Les comptes postérieurs, jusques et y compris celui du 1er Juillet 1598 au 30 Juin 1599, s'expriment dans des termes analogues : *Betaelt up St Gillis dach,* dit ce dernier, *anden pastoor van wyene,... ij sc. gr.* (4). Ce détail

---

CARDIACA, *est planta... sic dicta quod morbis cordis, vel potius stomachi medeatur,* καρδία *enim cor est. B(elgice).* Hert-gespan. *G(ermanice).* Hertz-Gespan. *Gall.* Agripaume. *A(nglice).* Mother-wort.

CARDIACA PASSIO, *Cardiacus morbus, Cardiaca et Stomachica exolutio. Idem quod Cardialgia. Item est suffocatio cordis ex polypo, vel sanguine coagulato, etc. a* καρδία *cor.* B. Een hartstikking. G. Hertz Erstickung. *Gall.* Suffocation de cœur. A. Pain of the heart, or mouth of the stomach.

CARDIALGIA et CARDIOGMOS,... *est dolor ingens... Ita ut ejus dolore cor, ob consensum, angustatum et contractum, Lipothymiam pati videatur...* B. Maag-pijn, herte-pijn, herte-wee. G. Das Magendrucken, Hertz-Wehe. *Gall.* Douleur d'estomac. A. Pain of the heart, or mouth of the stomach.

(1) *Flandria illustrata,* t. II, Hagæ Comitum 1732, p. 89, col. 2.

(2) Décédé à Bruges, le 21 Juillet 1872, à l'âge de 80 ans.

(3) Chap. IV des dépenses. *De betalinghe van ordinarie zaken.* Reg. I des comptes de la fabrique, fol. xij r°.

(4) Chap. I des dépenses. Reg. V, fol. 123 r°.

ne figure plus dans les comptes subséquents, ni sous une rubrique spéciale, ni dans le relevé des frais occasionnés par la célébration de la Saint-Gilles.

Le tableau des offices de l'église, dressé, en 1560, par le curé Adrien van der Haghe, porte ce qui suit, au 1er Septembre: *Ipso die Sti patroni Egidii recipit parochus ecclesiæ a receptore ædis sacræ* 2 *s. g. pro aqua consecranda Sti Ægidii* (1). Au tableau de 1634-35, à la date du 1er Septembre, on lit cette note du curé Jennyn : *Præterea ad medium sextæ canitur matutinum, benedicitur aqua S. Ægidii* DE MORE. Ces derniers mots semblent indiquer qu'à cette époque, c'est-à-dire, au milieu du XVIIe siècle, la bénédiction de l'eau continuait à se faire par le curé; les successeurs de Jennyn n'ayant pas rectifié la note en question, on peut, ce nous semble, en conclure que cette coutume est demeurée en vigueur jusqu'à la Révolution française. Aujourd'hui l'eau de saint Gilles se bénit, le 1er Septembre, à 5 heures du matin, par le vicaire de semaine ou par un autre ecclésiastique (2); il y a longtemps que les curés ne revendiquent plus le droit de faire cette cérémonie, et qu'ils ont cessé de la considérer comme un privilége inhérent à leur charge.

Le formulaire, qui est très-long, n'a jamais été imprimé; nous en possédons trois copies, dont nous allons dire quelques mots.

La plus ancienne de ces copies, écrite sur vélin, comprend 26 feuillets in-24. L'écriture, très-nette et fort régu-

---

(1) P. 59 v°. — Ce tableau, rédigé sous forme de calendrier, est écrit de la main du curé van der Haghe, qui administra la paroisse de 1560 à 1605. Il forme un volume in-12, d'environ 90 feuillets chiffrés, dont plusieurs ont été arrachés et d'autres lacérés. La lecture en est rendue fort difficile par les nombreuses ratures et surcharges; mais, tel qu'il est et malgré le triste état où les ravages du temps l'ont réduit, ce manuscrit offre beaucoup d'intérêt, vu qu'il nous renseigne sur l'ordre des offices et des cérémonies de l'église, à l'époque des ravages des Gueux.

(2) Nous regardons comme une précieuse faveur d'avoir pu faire cette bénédiction durant les vingt dernières années.

lière, accuse une main de la seconde moitié du quinzième siècle, et tout porte à croire qu'elle remonte à l'époque où nous reçûmes les reliques de saint Gilles, c'est-à-dire, à l'année 1468 (1). Les rubriques, l'en-tête des leçons et des évangiles, ainsi que les initiales sont tracées à l'encre rouge, et les capitales des deux premiers feuillets sont rehaussées d'or et de couleurs, avec beaucoup de goût. Au haut de la première page, on lit : *Ad usum Eccle Sancti Egidii Oppidi Brugensis Anno* 1589. Cette inscription est postérieure, d'un siècle au moins, à l'écriture du formulaire.

Le manuscrit commence ainsi :

Benedictio aque sancti egidij confessoris deo dilecti, per quam a febribus peste et cordis pressuris aliisque languoribus pius Jhesus intercessione eiusdem sancti languidos sanare dignatur, in cuius benedictione observandus est modus et ordo subscriptus, prout in ecclesia sancti egidij de busseyo iuxta Servacum remensis diocesis hactenus est observatum.

Une couverture en cuir gaufré, d'un joli dessin, enveloppe le formulaire, dont les feuillets portent les traces d'un long usage, et que l'humidité a malheureusement fort endommagé. Ce qui est plus regrettable encore, c'est la disparition de deux des derniers feuillets; l'un de ceux-ci portait des annotations, dont il ne reste que les deux lignes suivantes, écrites sur le feuillet final, et n'offrant qu'un sens incomplet : *(sep)tem asses pro quatuor lotis vini Renensis* (2).

---

(1) Voici quelques spécimens de l'orthographe de ce manuscrit. On y trouve *nichil, nichilum, michi,* pour *nihil, nihilum, mihi;* — *ihesus, iherosolimam,* pour *Jesus, Jerosolymam;* — *ewangelium,* pour *evangelium;* — *assis,* pour *adsis;* — *archa, lachrimas, lechitus, hijs,* pour *arca, lacrymas, lecytus, iis;* — *cayn, ysaac, helyas, ydria,* pour *Caïn, Isaac, Elias, hydria;* — *eundem, quicquid,* pour *eumdem, quidquid,* etc. La plupart de ces formes remontent bien certainement au XVe siècle.

(2) On avait perdu depuis longtemps la trace de ce précieux formulaire, lorsqu'il fut restitué aux archives de l'église, le 7 Septembre 1870, par M. l'abbé Gustave Delescluze, vicaire à Ouckene, qui venait de le trouver parmi les papiers de son père, feu M. Louis-Bernard Delescluze-Van Troostenberghe, ancien échevin de la ville de Bruges, décédé trésorier de la fabrique de Saint-Gilles, le 12 Janvier 1858.

Le second formulaire, également écrit sur vélin, se compose de 27 feuillets in-18, non chiffrés, et n'offre rien de remarquable sous le rapport calligraphique. Il a beaucoup souffert de l'humidité, surtout aux deux premiers feuillets, dont les caractères ont en grande partie disparu. L'en-tête du manuscrit : *Ordo benedicendi aquam* etc., est presque en tout point semblable à celui du premier formulaire; le recto du dernier feuillet porte au bas les lignes suivantes de la main du curé Jennyn :

Hunc libellum de verbo ad verbum exscriptum ex alio veteri libello ab anno 1589 in Ecclesia parochiali S^ti^ Ægidii Brugis servato et in benedictionibus aquæ etc. usitari solito (1), cum eodem omnino concordare attestor. Brugis die 29^a^ Aprilis 1642.

Joannes Jennijns (2), Pastor S^ti^ Ægidii Brugensis, Decanus Christianitatis Dammensis et Notarius Apostolicus in Archivio Romano descriptus.

Au verso du dernier feuillet, Jennyn a écrit une note sur les reliques de saint Gilles, note que nous avons insérée plus haut (3).

Le troisième formulaire, celui dont on se sert actuellement, est écrit sur papier et remonte à l'année 1764; il forme un petit in-4 de 25 pages, dont 8 non chiffrées. A la suite des formules de bénédiction, se trouvent l'office et la messe de

---

(1) Le curé Jennyn s'est laissé induire en erreur par l'inscription mise en tête du premier formulaire : *Ad usum Eccle Sancti Egidii Oppidi Brugensis Anno* 1589. Cette inscription signifie que l'église de Saint-Gilles se servait de ce formulaire en 1589, mais elle n'indique nullement que la possession et l'usage de ce manuscrit ne remontent pas au delà de cette date. Nos comptes les plus anciens relatent la bénédiction de l'eau en l'honneur de saint Gilles, et cette bénédiction, nous n'en pouvons douter, se faisait d'après le formulaire en usage à Buzy, formulaire que reproduit notre plus ancienne copie. Nous avons dit déjà que l'inscription : *Ad usum*, etc., est postérieure à cette copie, de cent ans au moins.

(2) Jennyn écrit son nom de diverses manières; il signe tantôt *Jennyn*, tantôt *Jennyns*, ou, comme ici, *Jennijns;* nous avons respecté son orthographe.

(3) T. I, pp. 430, 431.

saint Gilles, propres à notre église, et la note du curé Jennyn, dont nous venons de parler.

Voici le titre, qui remplit le recto du premier feuillet :

ORDO
BENEDICENDI AQUAM
S. ÆGIDII AB.
ET
CONFESSORIS DEO DILECTI;

Per quam a febribus, peste, et Cordis pressuris aliisque languoribus Piissimus Jesus intercessione ejusdem S. Patroni languidos misericorditer sanare, ac liberare dignatur.
Juxta normam benedictionis hactenus in ecclesia S. Ægidii de Busseyo juxta Servacum diœcesis Rhemensis observatam.

—

s.I.t D.eo L.aUs, h.onor, e.t DeC.Us
In sanC.to ægIDIo. [1764]

—

Ce formulaire est d'une écriture nette et soignée; les initiales, les rubriques intercalées dans le texte et quelques autres menus détails sont à l'encre rouge. Le manuscrit est tout entier de la main du chapelain Jean-Baptiste De Laeter [1], qui nous l'apprend lui-même, et d'une façon assez ingénieuse, par le chronogramme suivant, placé au bas de la page 17 :

1 2 4 5 6 3
s:aLIat nobI:s De Latere tUo
op:e: s. ægIDII
pLenæ sanItatIs b:eneDIC:tIo. [1764]

---

(1) Jean Baptiste De Laeter naquit à Ostende, en 1739. Il fit ses hautes études à l'université de Louvain, et, son cours biennal de philosophie terminé, fut proclamé le 8me après les lignes ou le 44e des concurrents. Nommé chapelain de la fondation van Blootacker, en notre église, le 2 Juillet 1762, il fut promu, *vi concursus*, à la cure de Jabbeke, le 15 Juin 1778. Transféré à celle d'Oudenbourg, le 31 Janvier 1789, il mourut curé de cette paroisse, le 6 Décembre 1820. (*Acta Episc. Brug.*, Reg. LXV, fol. 213; Reg. LXX, fol. 430, 431; Reg. LXXVIII, ad 31 Januarii 1789. Item TANGHE, *Parochieboek of beschryving van Jabbeke,*

Les deux mots De Latere forment, à une légère transposition près, le nom de famille de notre chapelain, qui a eu soin, comme on voit, d'indiquer, au moyen de chiffres, la disposition exacte des lettres de son nom. En outre, les lettres suivies d'un double point représentent les initiales d'autant de mots, qui ont trait au copiste :

S(cripsit) J(oannes) De Laeter P(resbyter), [ou P(arochialis)] E(cclesiæ) S. Ægidii B(rugis) C(apellanus).

La même remarque s'applique aux lettres du premier chronogramme, suivies d'un point :

S(cripsit) J(oannes) D(e) L(aeter), H(ujus) E(cclesiæ) C(apellanus) C(uratus) (1).

Nos trois formulaires s'ouvrent par les rubriques de la bénédiction de l'eau. Le plus ancien les énonce comme suit :

Primo sacerdos volens aquam huiusmodi benedicere sit ieiunus, sit confessus, et quemadmodum celebrare vellet sit in puritate consciencie dispositus ac ad celebrandum omnino paratus, stola vel aliquo sacro indumento vestitus seu circumamictus. Insuper habeat aquam mundam et in vase mundo decenti et coaptato collocatam. Que quidem aqua postquam sanctificata fuerit et benedicta, ab immundiciis et indecenti agressu omnino preservetur. Sacerdos legat et benedicat prout sequitur.

Les rubriques du second formulaire ont été copiées, à peu près textuellement, de celles qui précèdent; elles offrent

---

Brugge 1860, p. 67., et *Leven van S. Arnoldus of Arnulfus, Bisschop van Soissons, mitsgaders de beschryving van Tieghem, geboorteplaets, en van Oudenburg, sterfplaets deszelfden heiligen*, Brugge 1859, pp. 253, 254.)

(1) La dernière page du manuscrit reproduit la note du curé Jennyn touchant notre grande relique de saint Gilles; De Laeter en a modifié les premières lignes, dans les termes que nous connaissons (tom. i, p. 432, note 1).

Le copiste termine la note de Jennyn par un double chronogramme, rappelant l'année 1764. Arrivées à Bruges, dit cette note, les reliques de saint Gilles furent escortées, par un imposant cortége, jusqu'à notre église, où elles reçoivent, ajoute De Laeter, les honneurs qui leur sont dus et obtiennent aux fidèles de nombreuses faveurs : ... *ubi debite ac reverenter*

reposItæ, In hanC DIeM
pIe CoLUntUr
et
MULta In DIes beneFICIa proCUrant.

seulement une variante et une ajoute, qui méritent d'être relevées. Au lieu de : *aliquo sacro indumento vestitus seu circumamictus,* on lit : *aliquo sacro indumento vestitus seu alba circumamictus, stolam superimponat;* puis on a ajouté à la fin : *Memoria quod ultra aquam requiratur vasculum vini, et brachium vel pars brachii S*[ti] *Ægidii ad benedictionem.*

Le formulaire de 1764 a disposé dans un ordre méthodique et complété les rubriques en question; nous en faisons suivre le texte :

RITUS SERVANDI IN HAC BENEDICTIONE.

1° Sacerdos, aquam hujusmodi benedicturus, sit jejunus, et confessus; ac, quemadmodum celebrare vellet, sit in puritate conscientiæ dispositus, et ad celebrandum omnino paratus.

2° Sacerdos ita dispositus, sacro aliquo indumento, nimirum superpelliceo (1) vel alba circumamictus, et stola a collo pendente vestiatur.

3° Aqua benedicenda munda sit, ac in vase mundo et decenti coaptatoque collocata; hæc autem aqua, postquam sanctificata fuerit, et benedicta, servari debet ab immunditiis, ac quovis aggressu indecenti, atque a fidelibus pie, religiose, ac confidenter sumatur.

4° Demum ad manum esse debet vasculum vini, et brachium aut pars brachii S. Ægidii, quorum unum infundendum, aliud immergendum est aquæ, ut suo loco dicetur.

Quibus ita paratis, sacerdos stans ante aquam, dicit quæ sequuntur.

Voici le cérémonial qui s'observe aujourd'hui pour la bénédiction de l'eau de saint Gilles :

La cérémonie se fait dans la chapelle des fonts baptismaux, où l'on dispose, dès la veille, une petite table recouverte d'un tapis et ornée d'un coussin; on y prépare en outre une grande cuvette d'eau et deux ou trois autres de moindre dimension. A cinq heures, le prêtre, chargé de faire la bénédiction, revêt, à la sacristie, un rochet, une étole et une chape violettes; puis, après s'être passé autour du cou la chaîne en argent, qui orne le reliquaire de saint Gilles, il prend celui-ci

(1) Ce mot est une ajoute du chapelain De Laeter; le formulaire II parle seulement de l'aube.

des deux mains, et le porte respectueusement à la chapelle des fonts, précédé de deux céroféraires. Arrivé au baptistère, il dépose la relique sur le coussin, qui lui est préparé, et commence aussitôt la récitation des prières.

Des trois copies, que nous avons sous la main, les deux premières ne diffèrent guère entre elles; la troisième offre de nombreuses variantes.

Le chapelain De Laeter semble avoir oublié que la première qualité d'une bonne copie est de reproduire exactement son modèle, surtout quand il s'agit de textes liturgiques, qui demandent à être traités avec un respect allant jusqu'au scrupule. C'est pour avoir méconnu cette règle élémentaire, que son travail prête le flanc à de nombreuses critiques, dont nous allons résumer les principales.

1. Notre copiste a fait de fréquentes transpositions de mots, aux fins de rendre plus coulantes les phrases qui lui semblaient pécher par une certaine rudesse (1).

2. Il a intercalé çà et là dans le texte des conjonctions, pour relier entre eux des membres de phrase, séparés par de simples virgules ou d'autres signes de ponctuation (2).

3. Il a supprimé plusieurs mots, et il est telles suppressions qui rendent le texte inintelligible (3).

---

(1) 2e oraison. Formulaires I, II... *ejus pretioso cruore.* — Copie De Laeter... *pretioso ejus cruore.*

3e oraison. FF. I, II... *propitius concede ut hæc aqua tuo nomini sanctificanda...* — D. L... *concede propitius... nomini tuo sanctificanda.*

Après la 4e oraison. FF. I, II... *quæsumus, sit.* — D. L... *sit, quæsumus...*

5e oraison. FF. I, II... *sævitia malorum.* — D. L... *malorum sævitia.*

Bénédiction après la 5e oraison. FF. I, II... *tuo sacro flamine.* — D. L... *sacro tuo flamine.*

(2) 3e oraison. FF. I, II... *toto etiam orbe terrarum..., aquam pro regenerandis hominibus præparasti.* — D. L... AC *toto...,* ET *aquam.*

Bénédiction après la 5e oraison. FF. I, II... *sed mortuos etiam resuscitare.* — D. L... *sed* ET *mortuos...*

(3) 4e oraison. FF. I, II... ET *ubertate.* — D. L... *ubertate.*

Après la 4e oraison. FF. I, II... ET *liberatione.* — D. L... *liberatione.*

5e oraison. FF. I, II... *sanctæ Dei Genitricis* VIRGINIS *Mariæ.* — D. L... *sanctæ Dei Genitricis Mariæ.*

4. Il s'est permis des interpolations, et, chose plus grave encore, il a remplacé divers mots par d'autres de son choix [1].

Est-il besoin de dire que les retouches malheureuses du pauvre copiste ont eu pour résultat d'enlever au formulaire ce parfum d'antiquité, que respire le texte primitif ?

Bénédiction après la 5e oraison. FF. I, II... *peste infectos* SANOS EFFICERE. De Laeter supprime *sanos efficere*, ce qui rend la phrase inintelligible.

Id. FF. I, II... *omnibus* EAM *percipientibus*. — D. L... *omnibus percipientibus.*

6e oraison. F. II... *Spiritus* TUI *sancti.* — D. L... *Spiritus sancti.*

(1) INTERPOLATIONS. Le formulaire II et la copie De Laeter s'ouvrent par les paroles du signe de la croix : *In nomine Patris* etc., chose qu'on ne trouve pas dans le premier formulaire. Ce signe de la croix n'est pas ici à sa place, vu que le prêtre doit le former en disant : *Adjutorium nostrum in nomine Domini*, par où commencent toutes les bénédictions (DE HERDT, *Praxis liturgica Ritualis Romani*, edit. altera, Lovanii 1876, p. 195).

Le chapelain De Laeter met *Dominus vobiscum, Et cum spiritu tuo, Gloria tibi, Domine*, avant les évangiles, et *Laus tibi, Christe*, à la fin. Les deux premiers formulaires ne renferment rien de tout cela, et nous avons supprimé ces ajoutes.

Autres interpolations. FF. I, II. *Lectio beati Pauli ad Hebræos.* — D. L. *Lectio* EPISTOLÆ *B. Pauli* APOSTOLI *ad Hebræos.*

2e oraison. FF. I, II... *intemeratæ Virginis Mariæ.* — D. L... *intemeratæ* SEMPER *Virginis Mariæ.*

Id. FF. I, II... *per... intercessionem... Virginis Mariæ, sancti Ægidii et omnium Sanctorum tuorum.* Le génitif *Sanctorum tuorum* est évidemment régi par les mots *per intercessionem;* comment De Laeter a-t-il pu écrire : ... *et omnium Sanctorum tuorum* PRECIBUS ?

3e oraison. FF. I, II... *qui nocentis mundi crimina.* — D. L. DEUS, *qui nocentis...*

4e oraison. FF. I, II... *in ecclesia sancta.* — D. L... *in ecclesia sancta* TUA.

6e oraison. FF. II. *Per Christum Dominum nostrum.* — D. L. *Per Dominum nostrum Jesum Christum, Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate ejusdem Spiritus sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum.*

SUBSTITUTIONS. 2e oraison. FF. I, II... PRECAMUR ET *petimus nostris ut* ADSIS *supplicationibus.* — D. L... ROGAMUS AC *petimus nostris ut* ASSISTAS *supplicationibus.*

Id. FF. I, II... *in* TRIBULATIONIBUS *constitutos.* — D. L... *in* TRIBULATIONE *constitutos.*

3e oraison. FF. I, II... SUPER *aquas.* — D. L... PER *aquas.*

Id. FF. I, II... *et in eis regenerationes.* — D. L... QUIQUE *in eis regenerationes.*

Bénédiction après la 5e oraison. F. I... *benignissima* MISERICORDIA *tua.* — F. II et D. L... *benignissima* ANIMA *tua.* Le premier formulaire porte *mia*, abréviation de *misericordia*, que les derniers copistes ont prise pour une contraction de *anima*, mot qui fait violence au texte.

Il ne pouvait être question pour nous de suivre les errements du chapelain De Laeter. Notre premier devoir était de rendre au texte sa pureté originale, et nous n'avons épargné aucune peine pour atteindre ce but. Nous avons collationné, avec un soin minutieux, les deux premières copies; lorsqu'elles offraient des divergences, nous nous sommes rallié au texte primitif, ne nous en écartant qu'en présence d'un *lapsus calami* manifeste du copiste. La ponctuation, si importante dans les documents liturgiques, a fait l'objet d'une attention spéciale.

Quant aux nombreux passages de l'Écriture intercalés dans le formulaire, nous les avons reproduits d'après les éditions authentiques de la Vulgate de 1593 et 1598 (1). C'est la meilleure garantie que nous puissions offrir de la parfaite correction du texte. Nous commençons l'impression du formulaire :



v. Adjutorium nostrum in nomine Domini.
r. Qui fecit cœlum et terram.
v. Sit nomen Domini benedictum.
r. Ex hoc nunc, et usque in sæculum.

---

(1) Dans leur quatrième session, les Pères du concile de Trente, après avoir déclaré authentique la Vulgate latine, décrétèrent qu'il en serait fait une édition nouvelle, aussi correcte que possible. Commencé par les soins du pape Pie IV, ce grand travail fut terminé sous Clément VIII. Trois éditions successives de la Vulgate sortirent des presses vaticanes : la première, in-folio, en 1592; la seconde, in-4, en 1593, et la troisième, in-8, en 1598. Ces éditions doivent servir de type à toutes les réimpressions de la Bible : *Vulgatorum Bibliorum editiones omnes*, dit le P. Vercellone, *ad hanc usque diem cusæ, omnino revocandæ sunt ad tres Clementinas annorum* 1592, 1593 *et* 1598, *atque ex his reliquæ omnes corrigendæ ct castigandæ sunt* (Beelen, *Grondregels voor het vervaerdigen eener nederduitsche vertaling van het Nieuwe Testament ten gebruike der Katholieken*, Leuven 1858, pp. 5, 6).

Nous avons sous les yeux un exemplaire des éditions de 1593 et 1598. Inutile d'ajouter que les exemplaires de ces éditions sont d'une grande rareté; l'exemplaire de l'édition de 1598 provient de la bibliothèque du savant docteur et bibliophile Jean-François Van de Velde († 9 Janvier 1823), et porte cette annotation sur la feuille de garde : *Editio hæc Vaticana longe rarissima est; accedunt tres indices locorum corrigendorum, ann.* 1592, 1593 *et* 1598.

℣. Domine, exaudi orationem meam.
℟. Et clamor meus ad te veniat.
℣. Dominus vobiscum.
℟. Et cum spiritu tuo.

Oremus.

Deus, in te sperantium salus et fortitudo, adesto propitius invocationibus, deprecationibus, et benedictionibus nostris : et quia sine te nihil potest mortalis infirmitas, præsta auxilium gratiæ tuæ; ut in exequendis benedictionis nostræ mysteriis, voluntate, actione, et opere tibi placeamus. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Lectio libri Exodi.

Cap. xv, *vv.* 23-26.

In diebus illis : Venerunt filii Israel in Mara, nec poterant bibere aquas de Mara, eo quod essent amaræ : unde et congruum loco nomen imposuit, vocans illum Mara, id est, amaritudinem. Et murmuravit populus contra Moysen, dicens : Quid bibemus ? At ille clamavit ad Dominum, qui ostendit ei lignum : quod cum misisset in aquas, in dulcedinem versæ sunt. Ibi constituit ei præcepta, atque judicia, et ibi tentavit eum, dicens : Si audieris vocem Domini Dei tui, et quod rectum est coram eo feceris, et obedieris mandatis ejus, custodierisque omnia præcepta illius, cunctum languorem, quem posui in Ægypto, non inducam super te : ego enim Dominus sanator tuus.

Lectio Actuum Apostolorum.

Cap. xiv, *vv.* 7-16.

In diebus illis : Quidam vir Lystris infirmus pedibus sedebat, claudus ex utero matris suæ, qui numquam ambulaverat. Hic audivit Paulum loquentem. Qui intuitus eum, et videns quia fidem haberet ut salvus fieret, dixit magna voce : Surge super pedes tuos rectus. Et exilivit, et ambulabat. Turbæ autem cum vidissent quod fecerat Paulus, levaverunt vocem suam Lycaonice dicentes : Dii similes facti hominibus, descenderunt ad nos. Et vocabant Barnabam Jovem, Paulum vero Mercurium : quoniam ipse erat dux verbi. Sacerdos quoque Jovis, qui erat ante civitatem, tauros, et coronas ante januas afferens, cum populis volebat sacrificare. Quod ubi audierunt Apostoli, Barnabas et Paulus, conscissis tunicis suis exilierunt in turbas clamantes, et dicentes : Viri, quid hæc facitis ? et nos mortales sumus, similes vobis homines, annuntiantes vobis ab his vanis converti ad Deum vivum, qui fecit cœlum et terram, et mare, et omnia quæ in eis sunt : qui in præteritis generationibus dimisit omnes gentes ingredi vias suas. Et quidem non sine testimonio semetipsum reliquit benefaciens de cœlo, dans pluvias, et tempora fructifera, implens cibo et lætitia corda nostra.

Graduale. Peccavimus super numerum arenæ maris, et multiplicata sunt peccata nostra et non sumus digni videre altitudinem cœli, præ multitudine iniquitatis nostræ, quia irritavimus iram tuam, et malum coram te fecimus. V. Recordare, Domine, testamenti tui, et dic angelo percutienti : Cesset jam manus tua, et ne obliviscaris misericordiæ tuæ antiquæ, sed quiescat, Domine, ira tua a populo tuo, et civitate ista.

Sequentia sancti Evangelii secundum Matthæum.

Cap. VIII, *vv.* 1-15.

In illo tempore : Cum descendisset Jesus de monte, secutæ sunt eum turbæ multæ : et ecce leprosus veniens, adorabat eum, dicens : Domine, si vis, potes me mundare. Et extendens Jesus manum, tetigit eum, dicens : Volo. Mundare. Et confestim mundata est lepra ejus. Et ait illi Jesus : Vide, nemini dixeris : sed vade, ostende te sacerdoti, et offer munus, quod præcepit Moyses, in testimonium illis. Cum autem introisset Capharnaum, accessit ad eum Centurio, rogans eum, et dicens : Domine, puer meus jacet in domo paralyticus, et male torquetur. Et ait illi Jesus : Ego veniam, et curabo eum. Et respondens Centurio, ait : Domine, non sum dignus ut intres sub tectum meum : sed tantum dic verbo, et sanabitur puer meus. Nam et ego homo sum sub potestate constitutus, habens sub me milites, et dico huic : Vade, et vadit : et alii, Veni, et venit : et servo meo, Fac hoc, et facit. Audiens autem Jesus miratus est, et sequentibus se dixit : Amen dico vobis, non inveni tantam fidem in Israel. Dico autem vobis, quod multi ab Oriente, et Occidente venient, et recumbent cum Abraham, et Isaac, et Jacob in regno cœlorum : filii autem regni ejicientur in tenebras exteriores : ibi erit fletus, et stridor dentium. Et dixit Jesus Centurioni : Vade, et sicut credidisti, fiat tibi. Et sanatus est puer in illa hora. Et cum venisset Jesus in domum Petri, vidit socrum ejus jacentem, et febricitantem : et tetigit manum ejus, et dimisit eam febris, et surrexit, et ministrabat eis.

V. Dominus vobiscum.

R. Et cum spiritu tuo.

Oremus.

Omnipotens sempiterne Deus, qui Sanctus es Sanctorum, et Dominus dominantium, cunctorumque Sanctorum splendor et præmium; qui contritorum non despicis gemitum; per unigenitum tuum Dominum nostrum Jesum Christum, et intercessionem sanctæ et intemeratæ Virginis Mariæ, sancti Ægidii et omnium Sanctorum tuorum, toto cordis, ac mentis affectu, supplices precamur et petimus nostris ut adsis supplicationibus; et qui pro nobis, nostraque salute Filium tuum

unigenitum Adæ debitum solvere voluisti, et veteris piaculi cautionem ejus pretioso cruore detersisti, nostris assiste tua magna pietate miseriis, et, Sanctorum tuorum precibus, in tribulationibus constitutos famulos tuos clementer suscipe, sanctique Ægidii, et omnium Sanctorum tuorum precibus, in tua magna misericordia confidentibus spiritum adoptionis et incolumitatis immitte : ut, quod nostra humilitate gerendum est, tuæ virtutis impleatur effectu. Per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen.

Oremus.

Deus, qui Spiritum tuum sanctum super aquas inter ipsa mundi primordia tulisti, et virtutem sanctificationis aquarum naturæ indidisti; qui nocentis mundi crimina per aquas abluenda statuisti, et in eis regenerationes tuas multiplicandas ordinasti, toto etiam orbe terrarum gentibus fontem baptismalem aperuisti, aquam pro regenerandis hominibus præparasti, et tui luminis admixtione fœcundasti; qui per eam, te jubente, omnes spiritus immundos recedere fecisti, et amaram in dulcem propter salutem populi tui convertisti : tu, misericordissime Deus, sancti tui Ægidii intercessione propitius concede : ut hæc aqua tuo nomini sanctificanda nihil contrariæ virtuti admixtionis patiatur; sed omnes ex ea gustantes in tuo sancto servitio sanos et incolumes ab omni peste, febri, et cordis pressura liberos conserves et immunes. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Lectio libri Josue.

Cap. III, *vv.* 7-17.

In diebus illis : Dixit Dominus ad Josue : Hodie incipiam exaltare te coram omni Israel : ut sciant quod sicut cum Moyse fui, ita et tecum sim. Tu autem præcipe sacerdotibus, qui portant arcam fœderis, et dic eis : Cum ingressi fueritis partem aquæ Jordanis, state in ea. Dixitque Josue ad filios Israel : Accedite huc, et audite verbum Domini Dei vestri. Et rursum : In hoc, inquit, scietis quod Dominus Deus vivens in medio vestri est, et disperdet in conspectu vestro Chananæum et Hethæum, Hevæum et Pherezæum, Gergesæum quoque et Jebusæum, et Amorrhæum. Ecce, arca fœderis Domini omnis terræ antecedet vos per Jordanem. Parate duodecim viros de tribubus Israel, singulos per singulas tribus. Et cum posuerint vestigia pedum suorum sacerdotes qui portant arcam Domini Dei universæ terræ in aquis Jordanis, aquæ, quæ inferiores sunt, decurrent atque deficient : quæ autem desuper veniunt, in una mole consistent. Igitur egressus est populus de tabernaculis suis, ut transiret Jordanem : et sacerdotes, qui portabant arcam fœderis, pergebant ante eum. Ingressisque eis Jordanem, et pedi-

bus eorum in parte aquæ tinctis (Jordanis autem ripas alvei sui tempore messis impleverat) steterunt aquæ descendentes in loco uno, et ad instar montis intumescentes apparebant procul ab urbe, quæ vocatur Adom usque ad locum Sarthan : quæ autem inferiores erant, in Mare solitudinis (quod nunc vocatur mortuum) descenderunt, usquequo omnino deficerent. Populus autem incedebat contra Jericho : et sacerdotes, qui portabant arcam fœderis Domini, stabant super siccam humum in medio Jordanis accincti, omnisque populus per arentem alveum transibat.

Lectio beati Pauli ad Hebræos.

Cap. XI, *vv.* 4-11.

In diebus illis : Fide plurimam hostiam Abel, quam Cain, obtulit Deo, per quam testimonium consecutus est esse justus, testimonium perhibente muneribus ejus Deo, et per illam defunctus adhuc loquitur. Fide Henoch translatus est ne videret mortem, et non inveniebatur : quia transtulit illum Deus : ante translationem enim testimonium habuit placuisse Deo. Sine fide autem impossibile est placere Deo. Credere enim oportet accedentem ad Deum quia est, et inquirentibus se remunerator sit. Fide Noe responso accepto de iis, quæ adhuc non videbantur, metuens aptavit arcam in salutem domus suæ, per quam damnavit mundum : et justitiæ, quæ per fidem est, heres est institutus. Fide qui vocatur Abraham obedivit in locum exire, quem accepturus erat in hereditatem : et exiit, nesciens quo iret. Fide demoratus est in Terra repromissionis, tamquam in aliena, in casulis habitando cum Isaac, et Jacob coheredibus repromissionis ejusdem. Expectabat enim fundamenta habentem civitatem : cujus artifex, et conditor Deus. Fide et ipsa Sara sterilis virtutem in conceptionem seminis accepit, etiam præter tempus ætatis : quoniam fidelem credidit esse eum, qui repromiserat.

Graduale. Audi, Domine, hymnum, orationem et deprecationem, quas servi tui orant coram te hodie; et sint oculi tui aperti, et aures tuæ intentæ super domum istam, eamque visitantes, et in precibus sancti tui electi Ægidii fidentes die ac nocte. V. Domine, respice de sanctuario tuo, et de excelso cœlorum habitaculo, et populum ad te convertentem benignus exaudi, et libera eos de manibus inimicorum eorum.

Sequentia sancti Evangelii secundum Marcum.

Cap. X, *vv.* 46-52.

In illo tempore : Proficiscente Jesu de Jericho, et discipulis ejus, et plurima multitudine, filius Timæi Bartimæus cæcus, sedebat juxta viam mendicans. Qui cum audisset quia Jesus Nazarenus est, cœpit

clamare, et dicere : Jesu Fili David, miserere mei. Et comminabantur ei multi ut taceret. At ille multo magis clamabat : Fili David, miserere mei. Et stans Jesus præcepit illum vocari. Et vocant cæcum dicentes ei : Animæquior esto : surge, vocat te. Qui projecto vestimento suo exiliens, venit ad eum. Et respondens Jesus dixit illi : Quid tibi vis faciam ? Cæcus autem dixit ei : Rabboni, ut videam. Jesus autem ait illi : Vade, fides tua te salvum fecit. Et confestim vidit, et sequebatur eum in via.

V. Dominus vobiscum.

R. Et cum spiritu tuo.

Oremus.

Omnipotens sempiterne Deus, respice orbitatis et viduitatis nostræ lacrymas, quas supplices offerimus : respice sitim, qua anima nostra deficit : aperi fontem vivum, ut coram te vivamus : appareat facies tua, et inebriemur ab ubertate domus tuæ, et potes nos famulos tuos torrente voluptatis tuæ; et concedas, ut quotquot ex hac aqua, in tuo sancto nomine, et precibus dilecti tui Ægidii, omniumque Sanctorum sanctificanda, gustaverint, gaudium tuum videre mereantur, quod desiderant; gloria tua satientur, quam esuriunt; et ubertate domus tuæ impleantur, quam suspirant : et quidquid contra eos diabolicæ vel humanæ moliuntur adversitates, ad nihilum redigas, et consilio tuæ pietatis allidas : quo nullis adversitatibus læsi, sed de omni peste, febri, tribulatione et angustia erepti, læti tibi in ecclesia sancta gratias et laudes referant. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Prosequitur absolute sine Oremus [1].

Per quem te, summe Pater, rogamus ut preces has attendas, et propitiabili dignatione ad hujus aquæ benedictiones respicere digneris, quas tibi pro ereptione, et liberatione, ac pressuris infirmitatum et tribulationum nostrarum offerimus : quæsumus, sit hæc aqua sanctificata liberans ab omni impugnatoris incursu, et ab omni noxio purificans, operanteque Spiritu sancto, perfectæ sanitatis et gratiæ indulgentiam consequamur. Per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen.

Lectio Libri Regum.

L. III, c. XVII, *vv.* 1-24.

In diebus illis : Dixit Elias Thesbites de habitatoribus Galaad ad Achab : Vivit Dominus Deus Israel, in cujus conspectu sto, si erit annis his ros et pluvia, nisi juxta oris mei verba. Et factum est verbum

---

[1] Cette rubrique ne se trouve pas dans les formulaires I et II.

Domini ad eum, dicens: Recede hinc, et vade contra Orientem, et abscondere in torrente Carith, qui est contra Jordanem, et ibi de torrente bibes: corvisque præcepi ut pascant te ibi. Abiit ergo, et fecit juxta verbum Domini: cumque abiisset, sedit in torrente Carith, qui est contra Jordanem. Corvi quoque deferebant ei panem et carnes mane, similiter panem et carnes vesperi, et bibebat de torrente. Post dies autem siccatus est torrens: non enim pluerat super terram. Factus est ergo sermo Domini ad eum, dicens: Surge, et vade in Sarephta Sidoniorum, et manebis ibi: præcepi enim ibi mulieri viduæ ut pascat te. Surrexit, et abiit in Sarephta. Cumque venisset ad portam civitatis, apparuit ei mulier vidua colligens ligna, et vocavit eam, dixitque ei: Da mihi paululum aquæ in vase, ut bibam. Cumque illa pergeret ut afferret, clamavit post tergum ejus, dicens: Affer mihi, obsecro, et buccellam panis in manu tua. Quæ respondit: Vivit Dominus Deus tuus, quia non habeo panem, nisi quantum pugillus capere potest farinæ in hydria, et paululum olei in lecytho: en colligo duo ligna ut ingrediar et faciam illum mihi et filio meo, ut comedamus, et moriamur. Ad quam Elias ait: Noli timere, sed vade, et fac sicut dixisti: verumtamen mihi primum fac de ipsa farinula subcinericium panem parvulum, et affer ad me: tibi autem et filio tuo facies postea. Hæc autem dicit Dominus Deus Israel: Hydria farinæ non deficiet, nec lecythus olei minuetur usque ad diem, in qua Dominus daturus est pluviam super faciem terræ. Quæ abiit, et fecit juxta verbum Eliæ: et comedit ipse, et illa, et domus ejus: et ex illa die hydria farinæ non defecit, et lecythus olei non est imminutus, juxta verbum Domini, quod locutus fuerat in manu Eliæ. Factum est autem post hæc, ægrotavit filius mulieris matris familias, et erat languor fortissimus ita ut non remaneret in eo halitus. Dixit ergo ad Eliam: Quid mihi et tibi vir Dei? ingressus es ad me, ut rememorarentur iniquitates meæ, et interficeres filium meum? Et ait ad eam Elias: Da mihi filium tuum. Tulitque eum de sinu ejus, et portavit in cœnaculum ubi ipse manebat, et posuit super lectulum suum. Et clamavit ad Dominum, et dixit: Domine Deus meus, etiamne viduam, apud quam ego utcumque sustentor, afflixisti ut interficeres filium ejus? Et expandit se, atque mensus est super puerum tribus vicibus, et clamavit ad Dominum, et ait: Domine Deus meus, revertatur obsecro anima pueri hujus in viscera ejus. Et exaudivit Dominus vocem Eliæ: et reversa est anima pueri intra eum, et revixit. Tulitque Elias puerum, et deposuit eum de cœnaculo in inferiorem domum, et tradidit matri suæ, et ait illi: En vivit filius tuus. Dixitque mulier ad Eliam: Nunc, in isto cognovi quoniam vir Dei es tu, et verbum Domini in ore tuo verum est.

Lectio Actuum Apostolorum.

Cap. XXVIII, *vv.* 8-9.

In diebus illis : Contigit patrem Publii febribus, et dysenteria vexatum jacere. Ad quem Paulus intravit : et cum orasset, et imposuisset ei manus, salvavit eum. Quo facto, omnes, qui in insula habebant infirmitates, accedebant, et curabantur.

Graduale. Dominator, Domine cœlorum et terræ, Creator aquarum et universæ creaturæ, exaudi orationem servorum tuorum, et de vinculo gladii iræ tuæ nos absolvas. V. Ne reminiscaris delicta nostra, neque vindictam sumas, Deus, sed humilium et mansuetorum tibi placeat nostra deprecatio.

Sequentia sancti Evangelii secundum Lucam.

Cap. VIII, *vv.* 41-56.

In illo tempore : Ecce venit vir, cui nomen Jairus, et ipse princeps synagogæ erat : et cecidit ad pedes Jesu, rogans eum ut intraret in domum ejus, quia unica filia erat ei fere annorum duodecim, et hæc moriebatur. Et contigit, dum iret, a turbis comprimebatur. Et mulier quædam erat in fluxu sanguinis ab annis duodecim, quæ in medicos erogaverat omnem substantiam suam, nec ab ullo potuit curari : accessit retro, et tetigit fimbriam vestimenti ejus : et confestim stetit fluxus sanguinis ejus. Et ait Jesus : Quis est, qui me tetigit ? Negantibus autem omnibus, dixit Petrus, et qui cum illo erant : Præceptor, turbæ te comprimunt, et affligunt, et dicis : Quis me tetigit ? Et dixit Jesus : Tetigit me aliquis. Nam ego novi virtutem de me exiisse. Videns autem mulier, quia non latuit, tremens venit, et procidit ante pedes ejus : et ob quam causam tetigerit eum, indicavit coram omni populo : et quemadmodum confestim sanata sit. At ipse dixit ei : Filia, fides tua salvam te fecit : vade in pace. Adhuc illo loquente, venit quidam ad principem synagogæ, dicens ei : Quia mortua est filia tua, noli vexare illum. Jesus autem, audito hoc verbo, respondit patri puellæ : Noli timere, crede tantum, et salva erit. Et cum venisset domum, non permisit intrare secum quemquam, nisi Petrum, et Jacobum, et Joannem, et patrem, et matrem puellæ. Flebant autem omnes, et plangebant illam. At ille dixit : Nolite flere, non est mortua puella, sed dormit. Et deridebant eum, scientes quod mortua esset. Ipse autem tenens manum ejus clamavit, dicens : Puella, surge. Et reversus est spiritus ejus, et surrexit continuo. Et jussit illi dari manducare. Et stupuerunt parentes ejus, quibus præcepit ne alicui dicerent quod factum erat.

V. Dominus vobiscum.

R. Et cum spiritu tuo.

Oremus.

Omnipotens sempiterne Deus, placabili tuo vultu, quæsumus, intende, et tua singulari misericordia ab hac aqua amove omne quod sævitia malorum immittit, aut inimicorum pravitati inservit, aut pravorum incursibus obtingere posset; et sanctæ Dei Genitricis Virginis Mariæ, Confessoris tui Ægidii, et omnium Sanctorum tuorum intercessione, benedictionem tuam sanctam ei clementer infunde. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Prosequitur absolute sine Oremus, et faciens tres cruces super aquam, dicit sequentia, desumpta ex benedictione Fontis Baptismalis: (1)

Unde benedico te creatura aquæ, per Deum ✠ vivum, per Deum ✠ verum, per Deum ✠ sanctum: per Deum, qui te in principio, verbo separavit ab arida; cujus spiritus super te ferebatur. (*Hic manu aquam dividit, et effundit eam versus quatuor mundi partes, dicens* :) Qui te de paradisi fonte manare fecit, et in quatuor fluminibus totam terram rigare præcepit. Qui te in deserto amaram, suavitate indita, fecit esse potabilem, et sitienti populo de petra produxit. (*Hic immittitur vinum per modum crucis in aquam* [2]) Be✠nedico te et per Jesum Christum Filium ejus unicum, Dominum nostrum: qui te in Cana Galilææ signo admirabili, sua potentia convertit in vinum. Qui pedibus super te ambulavit, et a Joanne in Jordane in te baptizatus est (3). Quique Sanctos suos similiter pedibus super te ambulare concessit, et nedum infirmos, febricitantes, aut peste infectos sanos efficere, sed mortuos etiam resuscitare,

(1) Le texte de cette rubrique ne se trouve pas dans les formulaires I et II; elle est de la rédaction du chapelain De Laeter. Celles qui suivent, sauf la rubrique qui prescrit le mélange du vin, sont empruntées à la bénédiction des fonts baptismaux, en usage le Samedi-Saint, et telle qu'on la trouve au Missel romain.

(2) Nous ignorons si, dès l'origine, on a fait cette infusion du vin. Les rubriques placées en tête du plus ancien de nos formulaires n'en parlent pas, et aucune rubrique n'est insérée dans le texte, à cet endroit. Une note marginale du curé van der Haghe nous apprend que cette cérémonie était pratiquée de son temps: *Immittatur vinum*, dit cette note, *in modum crucis.* Les rubriques mises en avant du second formulaire font mention de ce mélange, et le curé Jennyn a écrit en marge du texte: *Immittatur vinum per modum crucis.* Quoi qu'il en soit de l'époque où s'introduisit cette cérémonie, elle trouve sa raison d'être dans le texte même de la bénédiction, où il est question du changement miraculeux de l'eau en vin, aux noces de Cana; il importe toutefois de remarquer, que la cérémonie en question n'est pas prescrite dans la bénédiction des fonts baptismaux, à laquelle cette partie du texte est littéralement empruntée.

(3) Ce qui suit, à partir de *Quique Sanctos* etc., n'est pas tiré de la bénédiction des fonts.

et pro salute animarum in te regenerare voluit. Proinde, misericordissime Deus, mortem peccatoris nolens, sed magis ut convertatur et vivat, tu has aquas tuo sacro flamine benedicito (*Fiat flamine, sive spiritu oris, crux super aquas* [1]), ut præter naturalem emundationem omnibus eam percipientibus medicinam adhibeat, et sanitatem corporalem benignissima misericordia tua purificatis mentibus conservet salutarem. Per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen.

Lectio Ezechielis Prophetæ.

Cap. XLVII, *vv.* 1-10.

Et convertit me ad portam domus (2), et ecce aquæ egrediebantur subter limen domus ad Orientem : facies enim domus respiciebat ad Orientem : aquæ autem descendebant in latus templi dextrum ad Meridiem altaris. Et eduxit me per viam portæ Aquilonis, et convertit me ad viam foras portam exteriorem, viam quæ respiciebat ad Orientem : et ecce aquæ redundantes a latere dextro. Cum egrederetur vir ad Orientem, qui habebat funiculum in manu sua, et mensus est mille cubitos : et traduxit me per aquam usque ad talos. Rursumque mensus est mille, et traduxit me per aquam usque ad genua : et mensus est mille, et traduxit me per aquam usque ad renes. Et mensus est mille, torrentem, quem non potui pertransire : quoniam intumuerant aquæ profundi torrentis, qui non potest transvadari. Et dixit ad me : Certe vidisti fili hominis. Et eduxit me, et convertit ad ripam torrentis. Cumque me convertissem, ecce in ripa torrentis ligna multa nimis ex utraque parte. Et ait ad me : Aquæ istæ, quæ egrediuntur ad tumulos sabuli orientalis, et descendunt ad plana deserti, intrabunt mare, et

---

(1) Cette rubrique ne figure pas dans le texte des formulaires I et II. Le curé van der Haghe l'a mise en marge du premier, en regard de la croix, placée après les mots *sacro flamine*, et le curé Jennyn a écrit, au même endroit du second formulaire : *Fiat flamine sive spiritu oris super aqua.*

Le chapelain De Laeter a remplacé cette rubrique par la suivante : *Halat* TER *super aquam per modum crucis, dicens.* Cette nouvelle rubrique, que nous avons écartée, prescrit de souffler *trois fois* sur l'eau en signe de croix, tandis que la rubrique primitive n'ordonne de souffler qu'*une fois.* En faisant cette retouche, De Laeter a eu devant les yeux une des rubriques de la bénédiction des fonts baptismaux, ainsi conçue : *Halat* TER *in aquam in modum crucis, dicens.* Il n'appartient pas à un copiste de modifier ainsi le texte d'une rubrique.

(2) Dans le premier formulaire, cette leçon commençait jadis ainsi : *In diebus illis locutus est Dominus ad Ezechielem dicens : Ecce aquæ*, etc.; le curé van der Haghe a fait disparaître cette phrase, et mis à la place le commencement du premier verset qu'on avait supprimé : *Et convertit me ad portam domus, et...* Le formulaire II ne commençait primitivement la leçon qu'aux mots : *Ecce aquæ...*, mais le curé Jennyn a eu soin de suppléer la partie omise.

exibunt, et sanabuntur aquæ. Et omnis anima vivens, quæ serpit, quocumque venerit torrens, vivet : et erunt pisces multi satis postquam venerint illuc aquæ istæ, et sanabuntur et vivent omnia, ad quæ venerit torrens. Et stabunt super illas piscatores.

Lectio Libri Apocalypsis.

Cap. XXII, *vv.* 1-5.

In diebus illis : Ostendit mihi Deus fluvium aquæ vitæ, splendidum tamquam crystallum, procedentem de sede Dei et Agni. In medio plateæ ejus, et ex utraque parte fluminis lignum vitæ, afferens fructus duodecim, per menses singulos reddens fructum suum, et folia ligni ad sanitatem gentium. Et omne maledictum non erit amplius : sed sedes Dei et Agni in illa erunt, et servi ejus servient illi. Et videbunt faciem ejus : et nomen ejus in frontibus eorum. Et nox ultra non erit : et non egebunt lumine lucernæ, neque lumine solis, quoniam Dominus Deus illuminabit illos, et regnabunt in sæcula sæculorum.

Graduale. Domine rex omnipotens, in cujus ditione cuncta sunt posita, et non est qui possit resistere voluntati tuæ : libera nos propter* Nomen sanctum tuum. V. Exaudi orationem nostram, et, electo tuo Ægidio intercedente, luctum nostrum in gaudium converte.

Sequentia sancti Evangelii secundum Joannem.

Cap. V, *vv.* 1-9.

In illo tempore : Erat dies festus Judæorum, et ascendit Jesus Jerosolymam. Est autem Jerosolymis Probatica piscina, quæ cognominatur Hebraice Bethsaida, quinque porticus habens. In his jacebat multitudo magna languentium, cæcorum, claudorum, aridorum, expectantium aquæ motum. Angelus autem Domini descendebat secundum [1] tempus in piscinam : et movebatur aqua. Et qui prior descendisset in piscinam post motionem aquæ, sanus fiebat a quacumque detinebatur infirmitate. Erat autem quidam homo ibi triginta et octo annos habens in infirmitate sua. Hunc cum vidisset Jesus jacentem, et cognovisset quia jam multum tempus haberet, dicit ei : Vis sanus fieri ? Respondit ei languidus : Domine, hominem non habeo, ut cum turbata fuerit aqua, mittat me in piscinam : dum venio enim ego, alius ante me descendit. Dicit ei Jesus : Surge, tolle grabatum tuum, et ambula. Et statim sanus factus est homo ille : et sustulit grabatum suum, et ambulabat.

---

[1] Le premier formulaire, auquel il manque deux feuillets ou quatre pages, s'arrête à ces mots.

Hic brachium S. Ægidii, aut ejusdem pars immergitur aquæ dicendo quod sequitur [1] *:*

Oremus.

Descendat in hanc aquam virtus Spiritus tui sancti : et sicut Sanctis tuis fruitione tuæ beatitudinis perpetuo assistere te credimus, ita eorum precibus tuam virtutem et gratiam in hac aqua persistere cognoscamus; ut hujus aquæ perceptione cuncti se recepisse sanitatem lætentur, et, a cunctis infirmitatibus liberati, tuo sancto in servitio perpetuo famulentur. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Le lecteur n'aura pas oublié que la belle relique de saint Gilles nous vient de l'église paroissiale de Buzy, qui la garda jusqu'en 1453, époque où elle passa entre les mains de messire

---

(1) Les rubriques préliminaires du premier formulaire ne prescrivent pas l'immersion des reliques, et comme le feuillet, contenant cette partie des prières, a disparu, il nous est impossible de dire si le manuscrit renfermait une note marginale du curé van der Haghe, relative à cette cérémonie. Les rubriques mises en tête du second formulaire mentionnent cet usage. *Memoria*, disent-elles, *quod ultra aquam requiratur vasculum vini, et* BRACHIUM *vel* PARS BRACHII *S*[ti] *Ægidii ad benedictionem*; de plus, une rubrique insérée dans le texte dit : *Hic ponitur brachium Sancti Egidii in aqua.* Remarquez que les rubriques préliminaires, écrites de la main du curé Jennyn, disent : *brachium vel pars brachii*, tandis que la rubrique intercalée dans le texte porte seulement : *brachium.*

Voici comment la cérémonie se pratique aujourd'hui : Arrivé à cet endroit, le prêtre plonge le reliquaire dans la principale cuvette d'eau, et l'y tient plongé jusqu'à la fin de l'oraison : *Descendat in hanc aquam* etc. Un trou, pratiqué à la base du reliquaire, permet à l'eau d'y pénétrer, mais on veille à ce qu'elle ne dépasse pas le petit tube en argent, dans lequel s'emboîte l'extrémité de la relique. L'oraison achevée, le prêtre retire le reliquaire, et tandis que l'eau s'en échappe, le tient successivement au-dessus des autres cuvettes, qui reçoivent ainsi toutes un peu de cette eau.

Comme nous ne possédons plus qu'une seule relique de saint Gilles, on est obligé de se servir toujours du grand reliquaire, pour faire la cérémonie en question. Jadis l'église possédait une petite relique du saint abbé, exclusivement destinée à la bénédiction de l'eau; il en est fait mention dans l'inventaire des pièces d'argenterie, dressé, le 21 Octobre 1692, par Jean De Cuypere, nommé desservant de l'église, après le décès du curé Jean Neyts, auquel il devait succéder. *Item*, y lit-on, *een cleyn silver seynsel om het water te weyden.* Cette relique était probablement un fragment de l'os du bras, que nous avons heureusement conservé, et dès lors on comprend pourquoi la rubrique dit : BRACHIUM *vel* PARS BRACHII. La relique devait exister encore en 1764, lorsque le chapelain De Laeter fit une nouvelle copie du formulaire, puisqu'on y lit : BRACHIUM *S. Ægidii, aut* EJUSDEM PARS *immergitur aquæ;* relique et reliquaire auront disparu à la fin du siècle passé.

Étienne de Grachaut [1]. Cette relique était vénérée à Buzy de temps immémorial : *Dicte reliquie... ab antiquissimo tempore ibidem fuerant et venerabantur,... pluribus ac tantis annis quod de contrario non extitit memoria* [2]. Or, la bénédiction de l'eau en l'honneur de saint Gilles se fait d'après le rite autrefois observé à Buzy; *prout in ecclesia sancti Egidii de Busseyo... hactenus est observatum,* porte l'en-tête du premier formulaire. En 1453, le village de Buzy était ruiné; l'église, ravagée et en partie détruite, ne servait plus aux exercices du culte, et ce qui restait à Buzy des ossements de saint Gilles, après le don fait à messire Étienne de Grachaut, fut transféré dans l'église paroissiale de Massiges [3]. Le formulaire, que nous employons, était donc en usage à Buzy avant l'année 1453, et puisque les reliques de saint Gilles s'y conservaient de temps immémorial, il nous est permis de supposer que la bénédiction de l'eau, à laquelle les reliques donnèrent naissance, se pratiquait à Buzy depuis des siècles, lorsque survint la destruction de cette localité.

Les formules de bénédiction, en usage à Saint-Gilles depuis l'année 1468, et qui remontent à une époque beaucoup plus éloignée, sont donc vénérables, au dernier point, par leur ancienneté, et, sous ce rapport, il en est sans doute bien peu dans notre pays qui puissent leur disputer la palme. Qui ne voit dès lors tout le prix qu'il importe d'attacher au maintien d'une pratique tant de fois séculaire ? La plupart de nos belles coutumes liturgiques ont sombré dans la tourmente révolutionnaire du siècle passé, et trop souvent une génération oublieuse et indifférente a laissé tomber en désuétude le peu d'usages qui avaient survécu aux malheurs des temps. Sachons au moins sauver du naufrage les faibles débris du riche dépôt que nous avaient confié nos pères ! Veillons à la conservation des derniers et intéressants vestiges d'une époque de foi et de vraie grandeur !

---

(1) Tom. I, pp. 401 et suiv. — (2) Id., p. 401, note 3. — (3) Id., p. 402.

VI. Pèlerinage. — Le pèlerinage à Saint-Gilles de Bruges, autrefois si fréquenté, a cessé depuis bien longtemps; il n'en reste plus le moindre souvenir. Nous avons recueilli, avec un soin pieux, les détails qui se rattachent à ces manifestations de la foi de nos pères, et, comme toujours, les anciens comptes de la fabrique nous ont fourni une ample moisson de renseignements.

En feuilletant les Actes de la collégiale de Notre-Dame, à Bruges, nous avons mis la main sur un document de haute valeur. Répondant à un doute de Walter Lambrouc, vicaire de Saint-Gilles, qui les avait consultés, Jean Mouscron, vicaire du prévôt François de Melun, et les chanoines de Notre-Dame, ses collègues, réunis en assemblée capitulaire, le 13 Décembre 1508, décident que Walter a droit aux seules oblations qui se font, dans son église, pendant la messe, *in oblationibus dumtaxat que fiunt ad solam et infra missam jus competere*; mais qu'il n'a aucune prétention à élever sur les oblations et les *apportus*, qui s'y font journellement en l'honneur de saint Gilles. Ces oblations sont minutieusement décrites : *Oblationes*, dit le texte, *sive apportus qui indies ibidem fiunt* AD HONOREM SANCTI EGIDII, *tam in* PECUNIIS, CANDELIS, VOLUCRIBUS, *aliisque* LEGUMINIBUS, *per utriusque sexus personas hincinde peregre confluentes, quam in cereis vulgariter dictis* evelanden, *qui in purificationem asportantur* (1).

---

(1) *Acta capit. coll. B. M. V., Brugis*, Reg. II, fol. 36¹ v°- 37¹ r°. Ce registre s'ouvre au 19 Juillet 1506 et s'arrête au 7 Juin 1529. Une nouvelle pagination commence à l'année 1510; les feuillets indiqués appartiennent à la première partie du volume.

Il ne sera pas sans intérêt de savoir ce qui donna lieu à cette décision capitulaire. En 1508, notre paroisse avait pour curé Jean Tayspil; c'était le *verus pastor*, le *pastor proprietarius*, ou l'*erfachtig prochiepape* de Saint-Gilles, comme on disait alors (*). Cet ecclésiastique ne résidait pas; il se faisait rem-

(*) Par *erfachtig prochiepape, erfachtig pasteur, erfprochiaen*, en français *curé propriétaire*, on entendait le *presbyter possessor curiæ pastoralis*. C'était le curé en titre, celui qui, tout en ne résidant pas, jouissait du bénéfice attaché à la cure et nommait, pour la desservir en son absence, un délégué appelé *pastor mercenarius*, *stedehouder*, etc. Le concile de Trente mit fin à cet abus invétéré, en prescrivant, sous les peines les plus sévères, à tous ceux qui ont charge d'âmes, de résider auprès de leurs ouailles (Sess. VI, *de Reformatione*, cap. II,

Pesons bien tous les termes de ce passage, et, d'abord, voyons de quelle nature étaient les offrandes faites à saint Gilles (¹). Il y en avait de plusieurs espèces. Parmi les pèlerins, les uns offraient de l'argent, les autres faisaient des dons

---

placer par un vicaire, qui portait, comme ailleurs, le titre de *vicecuratus*, *pastor mercenarius*, *pastor vicarius*, *vicecureit*, *stedehouder*, toutes qualifications auxquelles il importe de ne pas attacher le sens du mot *vicaire*, tel qu'on l'entend aujourd'hui chez nous. Ce *vicecuratus*, vrai desservant, administrait la paroisse, en lieu et place du titulaire absent, qui pouvait toujours le révoquer de ses fonctions; ses droits et ses devoirs étaient définis par le Droit. Jean Tayspil fut curé de Saint-Gilles pendant un laps de 26 ans, de 1508 à 1534, et, durant tout ce temps, il desservit sa paroisse par des vicaires, dont le premier, par ordre de date, fut Walter Lambrouc. A peine en fonction, celui-ci eut maille à partir avec les marguilliers, les doyens des diverses gildes établies dans l'église et les notables de la paroisse, qui, entre autres griefs, lui reprochaient de s'approprier les offrandes faites en l'honneur de saint Gilles, et appartenant, de temps immémorial, à la fabrique; ... *te hem waert, in curten daghen leden, treckende ende nemende zekere apporten ghebrocht in de zelve kerke den heleghen vriendt gods sint Gillis,... daeraf de voornoemde kercmeesters, ende huerlieder voorsaten, in allen voorleden tyden, ten proffyte vander voorseide kerke usage ende ghebruuc gheadt hebben.* Après deux réunions, tenues à la sacristie de l'église, les 8 et 10 Décembre 1508, les plaignants voyant que Walter Lambrouc ne voulait pas démordre de son prétendu droit, décidèrent de le poursuivre en justice. L'acte, dont nous extrayons ces détails, fut dressé aux jours indiqués, par le notaire apostolique Josse Leporis (*Dhaese*), clerc du diocèse de Tournai, dont il porte la souscription et la marque. (Voyez nos archives, *Varia*, n° 12.) Walter, qui, sans doute, n'aimait pas à courir les chances d'un procès, eut recours au chapitre de Notre-Dame, dont relevait Saint-Gilles; il exposa le cas par écrit, et le fit soumettre, par Nicolas Lam, à messieurs les chanoines, qui donnèrent gain de cause aux marguilliers et consorts, par la décision que nous connaissons.

(¹) Le texte porte *oblationes sive apportus*. Ce dernier mot signifie proprement tout ce qu'on apporte à l'église, pour l'entretien de celui qui la dessert. Apportus, *idem quod* Apportagium, dit Du Cange, *quidquid emolumenti adportatur ad sustentationem illius qui Ecclesiæ curam habet.* A l'appui de sa définition, l'auteur cite l'extrait d'une charte de Jean, évêque d'Amiens, datée de 1371 : *Insuper habebit ipse Curatus... omnes oblationes et obventus vel Apportus ad capellam ipsam venientes, in quibuscumque rebus consistant* (*Glossarium*, tom. i, Parisiis 1733, col. 588, v° *Apportus*). — Apportagium, Asportagium, dit encore Du Cange, *Census, proventus, quidquid Ecclesiæ*

sess. xxiii, id, cap. i). Voyez, sur ce sujet, une intéressante étude publiée, sous le titre de *Pastoreele oudheden*, dans *Rond den Heerd*, 12ste jaar, 1877, pp. 349, 379, 387.

Les anciens comptes de l'église de Saint-Vaast, à Menin, désignent le curé desservant ou délégué sous les noms de *stedehoudere vanden prochipape van Meenene* (1462-1463), *stedehoudere vander cure van Meenene* (1465-1466), *presbitre bedienende de cure der voornoemde stede* (1559). (Rembry-Barth, *Histoire de Menin*, tom. ii, Bruges 1880, p. 166, note 5.)

en nature, consistant en chandelles, volailles, légumes, etc. [1]. Et ce n'était pas seulement à la fête de saint Gilles ou à d'autres époques fixes, que des pèlerins isolés venaient déposer leurs offrandes; tous les jours de l'année, on voyait des hommes et des femmes accourir en foule, de près et de loin, pour présenter au Saint le tribut de leurs hommages et de leur générosité : ...*oblationes sive apportus qui* INDIES *ibidem fiunt ad honorem sancti Egidii,...* PER UTRIUSQUE SEXUS PERSONAS HINCINDE PEREGRE CONFLUENTES.

A quelle époque faut-il faire remonter l'origine de ce pèlerinage ? Nous ne possédons pas les éléments nécessaires pour résoudre cette question d'une façon complète; essayons toutefois de satisfaire, de notre mieux, la curiosité du lecteur.

En 1508, le pèlerinage était des plus fréquentés, et très-probablement à son apogée. Or, les manifestations de ce genre ne s'improvisent pas; modestes à leur origine, elles se développent peu à peu, et mettent souvent bien des années à prendre les vastes proportions, que nous admirons. Nous sommes donc porté à croire qu'en 1508, le pèlerinage de Saint-Gilles, à Bruges, existait de vieille date. Mais depuis quand ? L'acte dressé en Décembre 1508, à la requête des

---

affertur in sustentationem eidem deservientium (tom. cit., col. 586, v° *Apportagium*). Comme on le voit, le mot *apportus* n'a pas, dans le passage cité, le sens strict que lui donne Du Cange; les oblations, auxquelles il s'applique, ne formaient pas un droit curial, mais revenaient à la fabrique de Saint-Gilles.

(1) Nous ne plaçons pas, parmi les dons offerts à saint Gilles, les *cerei vulgariter dicti* evelanden, *qui in purificationem asportantur,* dont parle le second membre de phrase, bien que ces cierges, à en juger par le corrélatif *quam,* semblent se ranger parmi les offrandes faites au Saint. C'étaient les cierges présentés par les femmes, lors de leurs relevailles. L'acte de 1508, relatif aux empiétements du vicaire Walter Lambrouc, le dit en termes exprès; ce personnage s'emparait non-seulement des offrandes des pèlerins, mais en outre des cierges provenant des baptêmes et des relevailles,... *zekere apporten... ende ooc kersen commende ter vonte, ende de* EVELANDEN DIE MEN BRINGHT ALS DE VRAUWEN HUERLIEDER KERCGANC DOEN. Dans le corps du même acte, on trouve, en guise d'énumération de parties, *apporten, vontkerssen ende evelanden;* les *vontkerssen* et *evelanden* étaient donc chose tout à fait distincte des *apporten,* et n'avaient aucun rapport avec le culte de saint Gilles.

marguilliers de Saint-Gilles et consorts, à charge du vicaire Walter Lambrouc [1], accuse ce dernier de mettre la main sur les offrandes faites en l'honneur du saint abbé, *zekere apporten ghebrocht in de zelve kerke den heleghen vriendt gods sint Gillis;* offrandes, dont les marguilliers avaient eu de tout temps le droit de disposer en faveur de leur église, *daeraf de voornoemde kercmeesters, ende huerlieder voorsaten,* IN ALLEN VOORLEDEN TYDEN, *ten proffyte vander voorseide kerke usage ende ghebruuc gheadt hebben.* Dans la matière qui nous occupe, qui dit offrandes, dit pèlerins, et puisqu'aux termes de l'acte, l'église avait eu la jouissance de ces dons de tout temps, *in allen voorleden tyden,* ne pourrait-on pas en conclure que le pèlerinage de Saint-Gilles remonte, sinon aux origines mêmes de notre église, tout au moins à une époque fort reculée ?

Le *Liber catenatus* [2] de Notre-Dame, à Bruges, nous a conservé le texte de plusieurs conventions, passées entre le chapitre de la collégiale et le curé de Saint-Gilles, au sujet des oblations faites dans cette dernière église. Une de ces conventions, datée du 9 Novembre 1317, traite *de.... oblationibus infra ecclesiam sancti Egidij, tam ad magnum altare quam ad alia minora altaria, ad manus quorumcumque provenientibus.* Ces oblations consistaient en argent, chandelles, œufs, vin et pain, *denarii, candele, ova, vinum vel panes* [3].

Une autre convention, en date du 25 Février 1333, parle des oblations de pain, de vin, d'œufs, de lin, etc. *Item oblationes,* porte l'acte, *que fient in pane, vino, ovis, lino et consimilibus in dicta ecclesia sancti Egidij provenientibus, quibus-*

---

(1) Voyez ci-dessus, p. 155, en note.

(2) Voyez plus haut, p. 55, note 2. Le *Liber catenatus* forme un petit in-folio, sur parchemin, de LXXX feuillets, sans la table et les liminaires. A la fin de la table, placée en tête du volume, se trouve la note suivante, tracée à l'encre rouge : *In isto volumine continentur privilegia, libertates, exemptiones, constitutiones, compositiones, redditus prepositi, canonicorum, capellanorum et vicariorum Ecclesie beate Marie in Brugis; juramenta singulorum que fuerint inspecta et scripta, Anno Domini M° CCC° septimo mense Junii.*

(3) *Liber catenatus*, fol. xxij v°.

cunque diebus oblatis, dictus curatus pro bono pacis et concordie integraliter percipiet et levabit (1).

Enfin, un accord sans date, mais qui appartient bien certainement au même siècle que les précédents, fait mention de l'argent offert par les pèlerins, et de quelques dons en nature. *Pecunia cotidiana,* y lit-on, *et que offertur... ab* PEREGRINANTIBUS.... (2). *Item. ova, vinum, linum, curatus sancti Egidij solus recipit cum ad altare veniunt* (3).

Il est vrai, aucun de ces extraits ne dit que ces oblations se faisaient en l'honneur de saint Gilles; mais nous tenions à les mettre sous les yeux du lecteur, parce qu'il nous semble raisonnable de supposer que le glorieux patron de l'église, l'un des Saints les plus universellement vénérés à cette époque, ne pouvait être oublié par les fidèles, et devait avoir sa bonne part dans leurs offrandes. Bien plus, nous croyons voir, dans le dernier passage cité, une preuve certaine de l'existence du pèlerinage à Saint-Gilles de Bruges, au XIVe siècle. Ce passage nous montre des pèlerins offrant de l'argent, *pecunia... que offertur... ab* PEREGRINANTIBUS. Aucun autre pèlerinage n'était alors en vogue chez nous; il s'agit donc bien des fidèles qui venaient honorer le saint abbé. Et quant aux pèlerins, — personne ne fera difficulté de l'admettre, — ils ne se seront pas bornés à donner de l'argent; conformément aux habitudes

---

(1) Si, comme nous le croyons, il faut classer parmi ces offrandes, celles faites en l'honneur de saint Gilles, il n'est pas difficile de concilier cette stipulation, qui assigne *toutes* les oblations en nature au curé, avec l'assertion des marguilliers, soutenant, en 1508, que les offrandes à saint Gilles avaient formé, *de tout temps,* un revenu de la fabrique. Une convention postérieure aura modifié cette stipulation et restreint le droit du curé; la décision capitulaire du 13 Décembre 1508, relatée plus haut, le prouve suffisamment, puisqu'elle attribue à Walter Lambrouc les seules oblations qui se faisaient pendant la messe. Les termes *in allen voorleden tyden,* employés par les marguilliers, ne doivent donc pas se prendre dans leur acception rigoureuse, mais être regardés comme l'équivalent de ceux-ci : depuis fort longtemps, de temps immémorial.

(2) Un sixième de cet argent revenait au curé.

(3) Cette convention porte l'en-tête suivant : *Qualiter pecunia et candele oblate in ecclesia Sti Egidii participantur.* (*Liber catenatus,* fol. xxviij v°.)

reçues, beaucoup d'entre eux auront offert des dons en nature, tels que du pain, du vin, des œufs, du lin, des chandelles, etc., toutes choses dont les conventions conclues entre le chapitre de Notre-Dame et le curé de Saint-Gilles nous ont fourni le détail.

Quoi qu'il en soit de l'origine du pèlerinage, celui-ci dut prendre une grande extension, lorsque notre église s'enrichit de la belle relique, donnée par messire Guillaume de Grachaut. L'acte de donation est du 1er Septembre 1466, mais la relique n'arriva à Bruges que deux ans plus tard, au mois de Mai 1468. Par acte en date du 1er Mai 1486, et après une enquête minutieuse, les vicaires généraux du diocèse de Reims proclamèrent solennellement l'authenticité de cette relique, les droits qu'elle avait aux honneurs des fidèles, et l'obligation, pour l'administration fabricienne, de la faire enchâsser dans un magnifique reliquaire :... *has reliquias cubitalis predicti sancti Egidii,* ce sont les termes dont ils se servent, ...*adhuc in ecclesia sancti Egidii Brugensis... posse venerari et honorari, ipsasque reliquias in theca sive reliquiario honesto et sumptuoso esse collocandas, collocari posse et debere* (1). L'enquête, ordonnée par les vicaires généraux, établit dans tout leur jour les miracles éclatants et nombreux, obtenus par l'intercession de saint Gilles et la vénération de ses précieux ossements, aux lieux mêmes d'où venait notre relique. Qui ne voit l'influence capitale, exercée par cette enquête et par la sentence, qui en fut la suite, sur le culte de saint Gilles, à Bruges, et sur le pèlerinage qui y existait déjà en son honneur ? Les fidèles, mis au courant des merveilles opérées à Buzy, se seront portés, avec une ardeur nouvelle, vers l'église où reposait une portion notable de l'auguste dépôt, instrument des faveurs divines.

A l'aide de nos anciens comptes, et au moyen des offrandes qui s'y trouvent consignées, nous pouvons suivre le pèlerinage à Saint-Gilles de Bruges jusqu'à la fin du XVIe siècle. Voici des détails qui seront lus avec intérêt :

---

(1) Tom. I, p. 442.

Les comptes ne mentionnent que des dons en nature; ces dons profitaient à la fabrique, qui les vendait à des particuliers, et en faisait figurer le produit parmi les recettes de l'église. Une bonne partie de ces offrandes consistait en froment et seigle.

Ontfaen van Jan Bilkin, ter cause van zeker coorne in offrande ghegheven an St Gillis oultaer,... iij sc. (1).

Ontfaen van Jan Bylkin, over een ghedeel coorne in offrande ghegheven an sint Gillis oultaer,... ij sc. ij gr. (2).

Ontfaen van Cornelis Scuerman, over den coop van een ghedeel tarwe ghegheven sinct Gillis,... xij gr. (3).

Ontfaen van m^e Adriaen vander Haghe, over den coop van een deel taerwe die myn heere sinct Gillis ghegheven was,... ij sc. vj gr. (4).

Ontfaen van een half vierendeel rugghe dat St Gillis in offerande ghegheven was,... ij gr. (5).

(Ontfaen van) Jan Bylkin, van rugghe gheoffert St Gillis hem vercocht,... viij gr. (6).

Nous négligeons d'autres détails analogues.

On offrait aussi du lin.

Voor een alf steen vlas ooc vercocht,... xj gr. (7).

---

(1) Reçu de Jean Bylkin, pour une certaine quantité de blé offert à l'autel de saint Gilles, 3 escalins. (C. St Jean 1553- St Jean 1554, chap. VIII des recettes. Reg. II, fol. 189 v°.)

(2) Reçu du même, pour pareille offrande, 2 escalins 2 gros. (C. St Jean 1554- St Jean 1555, même chap. Id. fol. 213 v°.)

(3) Reçu de Corneille Scuerman, pour achat de froment offert à saint Gilles, 12 gros. (C. St Jean 1557- St Jean 1558, même chap. Reg. III.)

(4) Reçu de maître Adrien van der Haghe, pour achat d'une partie de froment offert à monsieur saint Gilles, 2 escalins 6 gros. (C. St Jean 1561- St Jean 1562, chap. VIII des recettes. Reg. II, fol. 385 v°.)

(5) Reçu pour un demi-quarteron de seigle offert à saint Gilles, 2 gros. (C. St Jean 1537- St Jean 1538, chap. V des recettes. Reg. I, fol. clxxxvj v°.)

(6) Reçu pour du seigle offert à saint Gilles et vendu à Jean Bylkin, 8 gros. (C. St Jean 1545- St Jean 1546, chap. VII des recettes. Reg. II, fol. 26 v°.)

(7) Reçu pour vente de trois livres de lin, 11 gros. (C. St Jean 1545- St Jean 1546, chap. VII des recettes. Reg. II, fol. 26 v°.) Ce détail suit immédiatement l'offrande du seigle vendu à Jean Bylkin; c'est ce qui explique la particule *ooc*.

Nous rencontrons encore parmi les offrandes un saucisson, un jambon et un petit cochon.

Ontfaen vanden pastoor, ter cause van een wost die an sint Gilles outtaer ghepresenteert was,... 0-0-8 1/2 (1).

Item van een cleen hammekin dat ooc ghegheven was,... iiij gr. (2).

Ontfaen van Ruebrecht vander Maire, over den coop van een cleen vercxkin welcke myn heere St Gillis ghegheven was in offerande,... ij sc. gr. (3).

Mais ce que les pèlerins offraient de préférence, c'étaient des volailles; une cage, destinée à les recevoir, se trouvait placée dans l'église, et, moyennant le paiement d'une redevance annuelle, qui paraît avoir été fixée à cinq escalins de gros, la fabrique vendait aux particuliers toutes les volailles offertes d'une année à l'autre.

Betaelt voor een kiekencoye omme de kiekins inne te stellen upden kermesdach,... iiij gr. (4).

Ontfaen van m^e Fransois van der Strate, over den pacht vanden kiekenen die myn heere sinct Gillis ghegheven zyn, over tjaer verscenen Joannis (XV^c)LVIII,... *v sc. gr.* (5).

---

(1) Reçu du curé, pour un saucisson présenté à l'autel de saint Gilles, 8 ½ gros. (C. 1er Juillet 1591- 30 Juin 1592, chap. IV des recettes. Reg. V, fol. xliij v°.)

(2) Item pour un petit jambon également offert (à saint Gilles), 4 gros. (C. St Jean 1537- St Jean 1538, chap. V des recettes. Reg. I, fol. clxxxvj v°.) Cette offrande est consignée à la suite de celle qui figure sous le n° 5 de la page précédente; de là le mot *ooc*.

(3) Reçu de Robert van der Maire, pour achat d'un petit cochon, offert à monsieur saint Gilles, 2 escalins de gros. (C. St Jean 1559- St Jean 1560, chap. VIII des recettes. Reg. II, fol. 344 v°.)

(4) Payé pour une cage à mettre les poulets, le jour de la dédicace, 4 gros. (C. St Jean 1534- St Jean 1535, chap. V des dépenses. Reg. I, fol. cxxxiij r°.) Nous trouvons encore dans le compte de la St Jean 1540- St Jean 1541, chap. V des dépenses : *Voor een kiekin coye,... iiij gr.* [Payé pour une cage à poulets, 4 gros. (Même reg., fol. ccl v°.)]

(5) Reçu de maître François van der Strate, pour affermage des poulets offerts à monsieur saint Gilles, durant l'année échue à la St Jean 1558, 5 escalins de gros. (C. de la St Jean 1557 à la St Jean 1558, chap. VIII des recettes. Reg. III.)

Ce détail est reproduit, en termes identiques, dans les comptes suivants, jusques et y compris celui de la St Jean 1565 à la St Jean 1566. Nos comptes offrent une lacune de dix-neuf ans, savoir de 1566 à 1585. Dans l'intervalle, les Gueux trônèrent en maîtres à Bruges, et y signalèrent leur règne par des horreurs de tout genre. L'exercice du culte catholique, toléré d'abord, finit par être interdit; les prêtres furent chassés de la ville, les églises pillées, en partie détruites, transformées en magasins de fourrages, en écuries ou en temples protestants. La ville de Bruges ne rentra sous l'obéissance du roi d'Espagne, qu'au mois de Mai 1584. Cette triste époque, si funeste à nos institutions religieuses, aura porté le coup mortel à notre pèlerinage. A partir de 1585, nos comptes ne relatent plus qu'une seule offrande, faite à saint Gilles, offrande insignifiante, et consistant en un simple saucisson (1); depuis lors, nous ne découvrons plus, soit dans les comptes, soit ailleurs, la moindre trace de pèlerinage, ni d'offrandes. Ce silence nous paraît significatif.

Avant de finir, notons encore, qu'à part les registres de comptes, un autre document constate, d'une façon péremptoire, l'existence du pèlerinage à Saint-Gilles de Bruges, au XVIe siècle. Ce document, dont nous avons donné plus haut la copie (2), et qui porte la date du 16 Juillet 1559, autorise la translation de la statue de saint Gilles de l'ancien autel du Saint, placé dans la basse-église, à l'autel de la chapelle de Sainte-Catherine, située à côté de la sacristie. C'est là désormais que devront se rendre les pèlerins pour baiser les reliques de saint Gilles, pour assister aux messes célébrées en son honneur, et faire toutes autres dévotions, qu'ils avaient coutume de pratiquer devant l'autel de la basse-église. Les termes de l'acte sont remarquables :

---

(1) C. 1er Juillet 1591- 30 Juin 1592, chap. IV des recettes. Reg. V, fol. xliij v°.
(2) Voyez ci-dessus, pp. 61 et suiv.

Eerst dat de voornoemde prochiepape ende kercmeesters zullen mueghen de beilde van myn heere van S[t] Gillis vanden ouden outhaer, daer hy nu staet inde voorkercke, transporteren binder voorseide capelle van S[te] Catheline upden outhaer, inde middele tusschen de imagen van S[t] Niclaeus ende S[te] Catheline daer staende, ende aldaer houden de residentie voor de peilgrems, messen, seyninghen ende alle andere devotien doen ende useren, in voorme ende maniere ghelycmen tot nu toe heeft gheuseert voor den voorseiden outhaer, staende jeghens over de hoflieden capelle, ende die thuerliedere waerts applychieren naer huerlieder goetdyncken, metgaders ooc alle de prouffyten, baten ende emolumenten comende uuter devotie vander goede lieden.

Voilà bien sans doute le pèlerinage le mieux caractérisé, qu'il soit possible d'imaginer.

VII. Office, Messe. — Le texte de l'office propre de saint Gilles, tel que le récite le clergé de notre église, se trouve, écrit de la main du chapelain Jean-Baptiste De Laeter, à la suite du formulaire de bénédiction de l'eau de saint Gilles, copié par cet ecclésiastique, en 1764. Voici l'en-tête :

OFFICIUM
S. ÆGIDII, ABB.,
PAT. PRINC. HUJ. ECCL.
In qua sub ritu Duplici I. cl.
cum Octava quotannis Die I[a].
Septembris celebratur.
Ex off. proprio ecclesiæ SS. Lupi et Ægidii,
Parisiis. (1)

Nous faisons suivre le texte de cet office, en l'accompagnant de quelques remarques.

Die I Septembris
FESTUM S. ÆGIDII, ABB. CONF.
Omnia de com. Conf. non Pont. præter hæc propria
In utrisque Vesp. et Laud.

(1) A Saint-Leu-Saint-Gilles de Paris, l'ancien office du Saint a des hymnes propres et la messe une prose, que nous ne récitons pas. M. l'abbé

Ant. Dominum semper et ubique regnantem in sancto suo Ægidio mirificum prædicemus.

V. Ora pro nobis, beate Pater Ægidi.

R. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

Oremus.

Sancti Confessoris tui Ægidii supplicationibus tribue nos, Deus, adjuvari : ut quæ pie credidit appetamus, et quæ juste speravit consequamur. Per D. N. J. C. (1).

On fait mémoire de saint Gilles, par les mêmes antienne et oraison, dans les suffrages des Saints, à Vêpres et à Laudes.

AD MATUTINUM

IN I NOCTURNO

Lectiones de libro Ecclesiastici: Laudemus viros gloriosos, *ut in Comm. Conf. Pont. 2° loco, cum RR. de Comm. Conf. non Pont.*

Teissonnier, dans sa *Notice historique sur Saint Gilles*, donne quelques strophes de l'hymne des Vêpres et de la prose,qu'il trouve " particulièrement remarquables " (pp. 140 et suiv.).

(1) Une chose digne de remarque, c'est que de toutes les églises dédiées à saint Gilles, tant en Belgique que dans le Nord de la France, la nôtre soit la seule qui ait cette oraison propre; toutes les autres ont l'oraison *de communi Abbatum : Intercessio nos, quæsumus, Domine,* etc. Cette même oraison propre se récite encore aujourd'hui, avec de légères variantes, par le clergé de l'église paroissiale (jadis abbatiale) de Saint-Gilles-du-Gard, au diocèse de Nîmes. Nous la retrouvons aussi dans l'ancien *Propre* du diocèse de Tournai, publié par Mgr. Gilbert de Choiseul, en 1676, et réédité, en 1787, par Mgr. Guillaume-Florentin de Salm-Salm, ainsi que dans le *Propre* de l'abbaye bénédictine d'Elnon ou de Saint-Amand, (située à trois lieues de Tournai), *Propre* édité en 1763, et dans le Bréviaire de Saint-Omer, publié, en 1784, par Mgr. de Bruyère Chalabre, évêque de ce diocèse.

A Saint-Gilles-du-Gard, on dit : *Sancti* ABBATIS *Ægidii,* DOMINE, PIIS *supplicationibus tribue nos adjuvari : ut* QUOD *pie credidit appetamus, et* QUOD *juste speravit consequamur. Per D. N. J. C.*

Le texte de cette oraison nous a été communiqué par feu M. le curé Goubier.

L'oraison des *Propres* de Tournai et d'Elnon se rapproche davantage encore de la nôtre. La voici :

Sancti Confessoris tui Ægidii, DOMINE, *supplicationibus tribue nos adjuvari : ut quæ pie credidit appetamus, et* QUOD *juste speravit consequamur. Per D. N. J. C.*

Le Bréviaire de Saint-Omer (1784) formule ainsi l'oraison de la fête de saint Gilles :

Sancti ABBATIS *Ægidii supplicationibus tribue nos, Deus, adjuvari : ut quæ pie credidit appetamus, et* QUOD *juste speravit consequamur. Per D. N. J. C.*

IN II NOCTURNO

Ex libello Venerab. Fulberti, Episc., de historia S. Ægidii ([1]).

Lectio IV.

Ægidius ([2]), genere clarus, sed scientia, et ([3]) virtute et opere longe clarior exstitit. Legitur quippe regia stirpe fuisse progenitus. Sed hic ævo tener, ad liberalia documenta ([4]) dispositus, doctores summos brevi æquiparavit. Dum potentis ingenii motum nec levitas præcipitem ageret, nec desidia tardum, docto docili quoque puero gratia Dei non defuit, vitam ejus omni morum honestate commendans. Jamjamque foris scintillabat indiciis velut succensa ([5]) lampas charitatis. Vestem

---

La même oraison, sans variante aucune, termine les litanies en l'honneur de saint Gilles, composées par Mgr. Meirieu, ancien évêque de Digne, et insérées par M. l'abbé Teissonnier dans sa *Notice historique sur Saint Gilles* (pp. 211 et suiv.).

([1]) Le bienheureux Fulbert mourut évêque de Chartres, le 10 Avril 1029. Voyez une notice détaillée sur sa vie et ses écrits dans le tome CXLI du *Patrologiæ cursus completus*, de Migne, section latine (Paris 1853), col. 167 et suiv.; cette notice est tirée de l'*Histoire littéraire de la France*, tom. VII, pp. 261 et suiv. A juger de l'intitulé de ces leçons : EX LIBELLO *Venerab. Fulberti. Episc.* DE HISTORIA *S. Ægidii*, on pourrait croire, comme du reste quelques auteurs l'assurent, que Fulbert de Chartres a écrit la Vie de saint Gilles; il n'en est rien cependant. " La chronique de Maillezais, ou plutôt de Saint-Maixent, dit la notice précitée (MIGNE, col. 180, 3°), porte que Fulbert, outre ses écrits en prose, avait encore laissé de sa façon plusieurs pièces notées pour les offices divins. (*Malleas. Chr.*, p. 205.) A quoi Trithème (*Scrip.* c. 315; *Chr. Hir.*, t. I, p. 159) ajoute qu'il y avait de lui des hymnes, diverses prières, des chants à la gloire de Dieu et quelques autres pièces de piété. Le principal éditeur de Fulbert a recueilli tout ce qu'il a pu déterrer de ses écrits en ce genre, et les a mis à la suite de ses sermons (*Bib. PP.* ib. [t. XVIII], p. 48-53). Le recueil est divisé en deux parties. Il s'y trouve des hymnes, des proses, tant rimées qu'autres, des litanies et autres prières, des antiennes, des répons, tant sur quelques-uns de nos mystères, comme Noël, la Trinité, qu'à l'honneur de divers saints. On y lit un invitatoire, une prose et des répons pour l'office de saint Gilles. C'est, suivant toute apparence, ce qui aura fait avancer à l'anonyme de Molk et à quelques modernes que Fulbert avait composé une Vie de ce saint. " Tout ce que le bienheureux évêque de Chartres nous a laissé sur le saint abbé, ne remplit pas deux colonnes de l'édition de Migne (col. 343, 344). Les leçons de notre office ont été formées de la prose; le texte de Migne, dont nous avons suivi la ponctuation, offre de légères variantes, que nous aurons soin d'indiquer. L'antienne *Dominum semper et ubique regnantem* est tirée des répons de Matines.

([2]) MIGNE, *Fidelis Christi confessor Ægidius.*

([3]) La conjonction *et* ne se trouve pas dans le texte de Migne.

([4]) MIGNE, *rudimenta.*

([5]) Id., *succensa velut.*

ægro cuidam mendicanti, qua non superflua tegebatur, quamvis adhuc pædagogi sententiam sibi existimaret(1) formidabilem, dedit. Prodiit extemplo quoddam memorabile signum, quo Deum Ægidio cooperari compertum est. Nam, ut æger attigit oblatam sibi vestem, simul pristinam recepit (2) sanitatem.

R. Honestum fecit.

Lectio V.

Parentibus (3) in pace defunctis, patrimonii sui Christum fecit hæredem, mirabili modo pauperando ditescens, dum temporalium impendiis æterna lucratur. At ubi Sancti virtus præ magnitudine sua latere non potuit, confluebant plurimi, corporis animæque beneficia postulantes. Nec vero, ubi dator hilaris et quod daretur abunde non aderat, suo munere frustrabantur. Cumque mira gesta laudum præconia sequerentur, mari transito, natalem Græciam sua præsentia viduavit, incautum esse judicans levis famæ pretio thesaurum bonæ conscientiæ venditare, in natali permanens.

R. Amavit eum.

Lectio VI.

Hinc inter prospera voluptate non est resolutus, nec inter aspera a diabolo est superatus. Inediam, sitim, algores et vigilias, pro Christi amore, delicias computabat. Affectus injuriis, et graviter sauciatus, affligentibus se deprecabatur veniam. Credebat, quod didicerat a vero magistro, in patientia tandem animas possideri. Virtute ita erectus (4) ad sublimia, sacerdotali meruit infula decorari. Obtinuit enim illud sapientis, quod in tempore iræ factus est reconciliatio. Mirabile quidem est quantum in eo succreverit parcimoniæ virtus, cum multo tempore ab ipsius quoque panis abstineret edulio. Unde facile patet eum nec pulmentaria nec quælibet gulæ irritamenta quærentem ad suprema (5) evolasse regna.

R. Iste homo perfecit.

IN III NOCTURNO

Homilia S. Hieronymi in Evangel. Ecce nos reliquimus omnia, *de Communi Abbatum* (6).

---

(1) MIGNE, *æstimaret.* — (2) Id., *recepit pristinam.* — (3) Id., *parentibus autem.* — (4) Id., *itaque vectus.* — (5) Id., *ad superna.*

(6) Le texte primitif de la rubrique s'énonçait comme suit : *In III Noct. lectiones de homilia Venerab. Bedæ, Presb., in Evangel.* Ecce nos reliquimus omnia, *ut in Festo S. Bernardi, Abbatis, die* 20 *Augusti.*

Ces leçons du vénérable Bède : *Duo sunt ordines electorum in judicio futuri* se trouvent dans les éditions du Bréviaire romain, antérieures à 1830. Par décret du 23 Juillet de cette année, Pie VIII mit saint Bernard au nombre

La messe est *de Communi Abbatum,* avec les oraisons suivantes :

Oratio.

Sancti Confessoris tui Ægidii, etc. (*comme à l'office*).

Secreta.

Sic nobis, quæsumus, Domine, interveniente beato Ægidio, per hoc sacrificium adesto placatus; ut nos et a peccatis, et a periculis omnibus miseratus absolvas. Per D. N. J. C.

Postcommunio.

Da nobis, Domine, Sacramento cœlesti refectis, ut beati Ægidii intercessionem implorantes, et quæ digna sunt postulemus, et postulata jugiter consequamur. Per D. N. J. C.

VIII. Gilde, Confrérie. — Nous avons vu (1) que la gilde des *Tauwers* (corroyeurs) s'était mise sous la protection de saint Gilles, et faisait célébrer ses offices dans notre église, à l'autel du Saint; *de ghilde van sint Gillis die de tauwers houdende zyn inde voorseide kerke.* Cela se passait au XVe siècle. Cette gilde n'était pas une confrérie proprement dite, mais une corporation, un corps de métier.

Notre église eut de bonne heure une confrérie de saint Gilles, prise dans le sens canonique du mot, et au sujet de laquelle les comptes de la fabrique vont nous procurer d'am-

---

des docteurs de l'Église, et enjoignit de dire désormais à sa fête la messe et l'office des docteurs; dès lors, les leçons du vénérable Bède disparurent du Bréviaire, pour faire place à l'homélie de saint Augustin sur l'évangile : *Vos estis sal terræ,* tirée *de Communi Doctorum.*

Ce ne fut qu'à dater de 1834, que le décret de Pie VIII fut mis en vigueur dans le diocèse de Gand, et dans celui de Bruges, qui venait d'en être détaché, par bulle du 27 Mai de cette année. (Voyez, à la date du 20 Août, le *Kalendarium liturgicum ad usum Cleri Cathedralis Ecclesiæ S. Bavonis, et Diœcesis Gandavensis, pro anno Domini* 1834, p. 42.)

Ce changement d'office pour la fête de saint Bernard ne devait en apporter aucun dans celui de saint Gilles, et, sauf concession spéciale, il fallait continuer à dire, au 3me nocturne, les leçons du vénérable Bède. Ce nonobstant, on leur a substitué, nous ignorons pour quel motif et en vertu de quelle autorisation, les leçons *de Communi Abbatum,* savoir l'homélie de saint Jérôme sur l'évangile : *Ecce nos reliquimus omnia.*

(1) Pp. 59 et 60 de ce volume.

ples renseignements. Il est vrai que la confrérie, tout comme la corporation des Corroyeurs, figure sous le titre de *Ghilde van sint Gillis;* cependant ce sont deux institutions bien distinctes. Si la nature même des détails à fournir ne le démontrait à toute évidence, on pourrait alléguer, comme preuve décisive, que la gilde des Corroyeurs, réduite presque à néant par l'émigration de la plupart de ses compagnons, quitta définitivement notre église en 1580 ou même plus tôt (1), tandis que nos livres de comptes nous permettent de suivre les traces de la confrérie proprement dite de saint Gilles jusqu'en 1611.

Ontfaen over de dootschult van mejoncvrauwe de wedewe van Jooris vander Donct, die inde ghilde was van myn heere St Gillis, ix s. x dnrs. grn., ofghetrocken voor de messe vj grn. ende voor den costere, roedraghere ende Heindrick de Voocht als clercq vanden oultaere, vj grn., blyft zuvere viij s. x d. grn. (2).

Ontfaen van joncvr. Jheanne Gheerolf, over haer dootscult vande ghilde van myn heere St Gillis,... ij sc. vj gr. (3).

Ontfaen over de reste van eene ghildemesse ghedaen voor St Gillis,... vj gr. (4).

Ontfaen van een vrauwe die haer dede stellen inde ghilde van St Gillis,... xx gr. (5).

---

(1) P. 59, note 2, et p. 60, note 3.

(2) Reçu pour dette mortuaire de dame veuve Georges van der Donct, qui faisait partie de la confrérie de monsieur saint Gilles, 9 escalins 10 gros; après déduction de 6 gros pour la messe, et de pareille somme pour le sacristain, le bédeau et Henri de Voocht, clerc de l'autel (de Saint-Gilles), il reste 8 escalins 10 gros. (C. St Jean 1551- id. 1552, ch. VIII des rec. Reg. II, f. 145 r°.)

Par *doodschuld* on entend une certaine somme, indépendante de leur cotisation annuelle, que les membres de quelques confréries s'engagent à payer à leur décès; de là le nom de dette mortuaire, *doodschuld.* Il leur est permis cependant d'acquitter cette dette de leur vivant, et d'ordinaire ils la paient le jour de leur admission dans la confrérie. Voyez De Bo, *Westvlaamsch Idioticon,* tom. I, p. 250, v° *Doodschuld.*

(3) Reçu de demoiselle Jeanne Gheerolf, pour sa dette mortuaire de la gilde de monsieur saint Gilles, 2 escalins 6 gros. (C. St Jean 1561- id. 1562, chap. VIII des recettes. Reg. III.)

(4) Reçu pour restant des frais de célébration d'une messe de la gilde de St Gilles, 6 gros. (C. St Jean 1558- id. 1559, ch. VIII des rec. Reg. II, f. 319 v°.)

(5) Reçu d'une femme qui s'était fait inscrire dans la gilde de saint Gilles, 20 gros. (C. 1er Juillet 1605- 30 Juin 1606, chap. IV des rec. Reg. V, f. 222 v°.)

Ontfaen van Adriaen Maertens, over t'ghilde ghelt,.. ij g. (1).

Betaelt voor een bouxken om de ghilde broers van St Gillis in te scryven,... iiij gr. (2).

La confrérie de saint Gilles fleurissait encore en 1641; elle avait à sa tête un prêtre, un doyen et douze conseillers. Sanderus a consigné ces détails dans le tome premier de sa *Flandria illustrata,* volume qui vit le jour en 1641, et où nous lisons : *Sodalitium et hic institutum sub titulo ejusdem* (divi Ægidii),.. *quod Sacerdotem, Decanum et XII Viros habet* (3).

La confrérie finit par s'éteindre, et ne fut rétablie qu'en 1760; c'est ce que nous apprennent diverses pièces imprimées, dont nous allons parler, et qui constituent l'unique source de nos renseignements. Malgré des recherches très-actives, nous n'avons découvert aucun document manuscrit relatif à l'ancienne confrérie de saint Gilles; il est bien probable cependant que cette association aura possédé quelques archives, et tout au moins un livre de comptes et un registre aux délibérations, dit *Resolutie-Boek.*

Tout ce que nous avons pu recueillir se borne à trois pièces de vers, datant respectivement de 1810, 1821, 1835, et composées en souvenir de divers jubilés. En 1810, la nouvelle confrérie fêta le cinquantième, et, en 1835, le soixante-quinzième anniversaire de son érection; en 1821, deux membres célébrèrent leur jubilé de cinquante ans révolus depuis leur entrée dans la confrérie.

Voici les titres de ces trois pièces, dont les exemplaires sont devenus fort rares; bien que ces morceaux n'aient pas de valeur littéraire, nous tenons à les signaler, comme se ratta-

---

(1) Reçu d'Adrien Maertens, pour sa cotisation de membre de la gilde (de saint Gilles), 2 gros. (C. 1er Juillet 1610- 30 Juin 1611, chap. IV des recettes. Reg. V, fol. 277 r°.)

(2) Payé pour un livret destiné à l'inscription des confrères de la gilde de saint Gilles, 4 gros. (C. 1er Juillet 1608- 30 Juin 1609, chap. unique des dépenses. Reg. V, fol. 257 v°.)

(3) Tom. I, Coloniæ Agrippinæ 1641, p. 230, col. 2.

chant à l'histoire du culte de saint Gilles, et puis aussi pour les sauver de l'oubli :

LOF-GALM

Toegeëygent en opgedraegen aen den zeer Eerweerden en Godminnenden Heer,

MYNHEER

PHILIPPUS VAN WYMELBEKE,

Proost, absent,

benevens aen de vier ouderlingen

JOANNES PLOEF, PAULUS DUWEL,

JOANNES JONCKHEERE en JOANNES BRENDONCK;

mitsgaders aen

PIETER DRAECKE, Deken:

PAULUS SCHIEDT, Tresorier;

Aen de Zorgers en voordere Mede-Broeders van het weerdig Broederschap van den

HEYLIGEN ÆGIDIUS,

Vierende de Gedagtenisse van de VYFTIG jaeren der Instellinge van het Broederschap by forme van JUBILÉ, op den 2 September 1810.



Tot Brugge, by de Weduwe De Moor en Zoon, Boekdrukkers en Boekverkoopers, in de Philips-stock-straet, N° 18. [1]

Le passage suivant nous fait connaître les fondateurs de la confrérie :

Wat eer en agtbaerheyd, en dient hier niet gegeven,
En wat een grooten lof op heden toegeschreven,
Aen die dit Broederschap met kragt en groot geweld,
Uyt een godvrugtigheyd eerst hebben ingesteld :
Mynheer *Suvée* die was een van d'eerste ieveraeren,
Met *Van Malle* die ook geen moeyte en wilde spaeren,
En *Cornette* zoo ik hier ook wel moet bediên,
Die heeft met hun te zaem zyn iever laeten zien;
Zy hebben eerst voor al hun moed gaen openbaeren,
Met elk een oord te week voor Wasch-licht te vergaeren,
Om Sint Ægidius te doen een' Offerand,
Hebben zy dan met vreugd, hun hert en ziel verpand,

---

(1) In-plano.

Om dien Heyl'gen Man met liefde en groot behaegen,
Een aldergrootsten lof eerbiedig op te draegen;
Zoo heeft den iever dan nog voorder uytgestrekt,
Als dat den eenen heeft den anderen verwekt;
En zoo heeft 't Broederschap den voordgang eerst genomen,
Dat het tot zegenprael en luyster is gekomen,
Zoo ryk in Broeder-tal, en met deugden verçiert,
Waer van dat men nu hier de Jubel-Feeste viert:
Mits het vyfmael thien jaer staet in een volle bloeyen,
Dat men van dag tot dag gestaedig ziet aengroeyen.

A l'époque de l'érection de cette confrérie, la paroisse était administrée par le curé Charles Peemans.

La deuxième pièce, format petit in-quarto de 4 pages, titre non compris, s'intitule :

VRIENDSCHAPS-TEEKENEN,

Door Grootagting en Liefde vereerd en Dichtkundig uytgeschaeterd voor de Agtbaere, Menschlievende en Getrouwige Heeren

JOANNES PLOEF en PAULUS DUWEL,

Vierende hunne Vyftig-Jaerige JUBEL-FEEST, als Mede-Broeders in 't Broederschap van den

H. ÆGIDIUS,

BINNEN BRUGGE, OP DEN 9 SEPTEMBER

ALs DEN ALDERsCHOONSTEN oUGST WAs IN sCHUER GEDAEN,

Onder de waekzaemheyd van den zeer Eerweerden Heer Mynheer

LUDOVICUS BILLIAU,

PROOST EN PASTOR DEZER KERK;

opgedraegen door de Heeren Bestierders van 't zelve Broederschap :

JOSEPHUS MAURUS, als Deken;

PIETER DRAECKE, als Tresorier;

Voorders door de Heeren der Commissie:

FRANCISCUS CICILIAEN, als Voorzitter;

BAVO DE JONGHE, IGNATIUS SAMEYN, PIETER VAN LOO, ÆGIDIUS DE RUDDER, FRANS VAN HECKE, enz., enz.



TE BRUGGE,

Uyt de Drukkery van Bogaert-Verhaeghe, in de Kuypers-straet.

Cette pièce rappelle encore l'origine de la confrérie, dans des termes analogues à ceux que nous avons cités.

Lors de l'installation de M. Joseph De Breuck, en qualité de curé de Saint-Gilles, cérémonie qui eut lieu le 22 Août 1827, les confréries de l'église organisèrent un magnifique cortége; celle de saint Gilles y était représentée par deux vierges portant un écusson avec ce quatrain :

Ægidius verheven,
Wil hulp en bystand geéven,
Aen uw' liev' Broederschaer,
Bid voor ons allegaer.

D'autres vierges suivaient, tenant en main des branches de laurier [1].

La troisième pièce forme une brochure petit in-quarto de 6 pages, sans le titre, dont voici la copie :

DICHT-GALM,

OP HET

VYFENZEVENTIG-JARIG JUBELFEEST

VAN HET ROEMRYK BROEDERSCHAP VAN DEN

H. ÆGIDIUS,

Patroon der Parochiale Kerk van den zelven naem

TE BRUGGE,

ingesteld ten jare 1760;

als mede op het

Jubileren van een vyftal loffelyke Medebroeders en
Beschermers van 't zelve Broederschap;

GLANSRYK GEVIERD IN GEMELDE KERK EN STAD

HEDEN 6 SEPTEMBER 1835.

Brugge, ter drukkery van C. De Moor.

Les cinq jubilaires étaient les nommés Paul Duwel, Jean Ploef, Ignace Sameyn, Pierre Draecke et Ardou; les deux

---

(1) Voyez *Plegtige installatie van den Eerweêrden Heer Josephus-Antonius De Breuck, nieuw benoemden Pastor der Parochie van Sint-Gillis, gevierd den* 22sten *augustus* 1827, par J. F. G. (sans date ni lieu d'impression), p. 6.

premiers étaient membres de la confrérie depuis 64 ans, les trois autres depuis un quart de siècle.

Cette pièce fut le chant du cygne. La confrérie de saint Gilles ne survécut que quelques années à la fête du 6 Septembre 1835. La disparition successive de ses anciens membres, si dévoués et si actifs, la difficulté de recruter de nouveaux confrères, et peut-être aussi d'autres causes que nous ignorons, la firent déchoir insensiblement de son antique splendeur et amenèrent son extinction. Cet état de choses peinait vivement M. le curé Frédéric Van Coillie; bien décidé à relever le culte, jadis si florissant, du patron de son église, le zélé pasteur résolut de tenter le rétablissement de la confrérie, et sollicita, en 1865, de Monseigneur l'évêque de Bruges une nouvelle érection canonique. Sa Grandeur acquiesça volontiers à cette demande, par lettres de la teneur suivante :

JOANNES JOSEPHUS FAICT,

miseratione divina et Sanctæ Sedis Apostolicæ gratia,

EPISCOPUS BRUGENSIS,

Suæ Sanctitatis Prælatus domesticus,

Omnibus et singulis præsentes litteras visuris, salutem et benedictionem in Domino.

Ad gloriam et honorem SS^mae Trinitatis et ad cultum promovendum S^ti Ægidii, Abbatis, precibus Rev. admodum Domini Frederici Van Coillie, Parochi ecclesiæ S^ti Ægidii, in hac civitate, benigne annuentes, in ecclesia prædicta, tenore præsentium, denuo erigimus Confraternitatem sub titulo Sancti Ægidii, Abbatis, ibi ab antiquo existentem, sed injuria temporum collapsam.

Directorem hujus Confraternitatis nominamus Rev. admodum Dominum Parochum ecclesiæ pro tempore existentem, cum facultate subdelegandi unum ex Vicepastoribus suis, ad nomina fidelium dictæ Sodalitati adscribendum.

Confratres sic adscripti singula die recitabunt semel Orationem dominicam et Salutationem angelicam, cum invocatione : *Sancte Ægidi, ora pro nobis.*

Concedimus autem indulgentiam quadraginta dierum, semel in die lucrandam ab omnibus sodalibus, qui præfatas preces devote recitaverint.

Datum Brugis, in Palatio nostro episcopali, die 30ª mensis Augusti anno Domini 1865.

† JOANNES JOSEPHUS, Episc. Brugen.
De mandato Illmi ac Revmi Dni Episcopi.
L. S. F. NOLF, Can. Secret.

Quatre ans s'écoulèrent, et, malgré tous les efforts, la confrérie ne prospérait pas. Un honnête ouvrier de la paroisse fut l'instrument dont Dieu se servit pour la faire fleurir. Le 26 Septembre 1869, il se mit en quête de nouveaux membres; il frappa à toutes les portes, ne se laissa rebuter par aucun refus, et fit si bien, qu'après quelques jours, deux à trois cents paroissiens s'étaient enrôlés sous la pacifique bannière de saint Gilles. Avant la fin de l'année, la confrérie comptait quatre cents membres. Au mois d'Août 1870, un conseil d'administration fut constitué, sous la présidence de M. le curé-doyen; dès cette même année, par les soins de la confrérie, l'octave de saint Gilles fut célébrée avec grande solennité, et, pour attirer plus sûrement les fidèles, on eut soin d'annoncer les offices, par voie d'affiches et de billets distribués à domicile. Voyant s'accroître ses ressources, le conseil de la confrérie, dans sa réunion annuelle du mois d'Août 1873, décida de faire célébrer, le troisième Mercredi de chaque mois, un salut en l'honneur de saint Gilles. La confrérie fit confectionner une jolie bannière en 1871 ([1]), et une seconde en 1874; cette dernière est destinée à figurer aux funérailles des membres. Puisse la nouvelle confrérie continuer à fleurir, et, plus heureuse que ses devancières, braver le temps et ses vicissitudes !

IX. COUTUMES POPULAIRES, TRADITIONS LOCALES. — La Saint-Gilles était jadis une fête populaire, et donnait lieu à des réjouissances, dont il reste encore quelques vestiges. Nous tenons de la bouche des vieillards de la paroisse divers détails

---

([1]) Voyez la description de cette bannière, p. 79.

curieux, que nous voulons consigner ici, pour les sauver de l'oubli.

Comme dans beaucoup d'autres fêtes, le feu jouait le principal rôle dans celles de la Saint-Gilles.

Un feu de bois était allumé au milieu de la rue. Tandis que la flamme s'élevait joyeuse et pétillante, les habitants du quartier formaient des rondes en se tenant la main, et dansaient autour du feu, en chantant :

Gilleken heeft een fluitje gekocht,
Een fluitje van twee blanken;
Roert, Gilleken, roert myn billeken,
En laet de meiskens dansen [1].

Parfois on substituait au feu, soit une lanterne renfermant une chandelle allumée, soit même simplement une ou plusieurs chandelles fixées dans la terre glaise. Aujourd'hui le feu de bois n'est plus en usage, et l'on ne se sert guère que de chandelles, avec ou sans accompagnement de lanterne; d'autre part, les rondes sont exclusivement composées d'enfants, qui chantent toujours le refrain traditionnel : *Gilleken*, etc.

Les enfants parcouraient, le soir, les rues de la paroisse, portant des citrouilles, des betteraves, de gros navets, artistement évidés et découpés, éclairés par une chandelle, et fixés sur un bâton; ou bien encore des bouts de gros câbles de navire goudronnés, qu'ils faisaient brûler en guise de torches. Le quatrain : *Gilleken*, etc., formait le complément obligé de ce jeu, que la police a défendu, comme offrant des dangers réels d'incendie.

Autre divertissement. Les voisins formaient cercle en pleine rue, pour jouer au *Gilleke leeft nog*. Voici en quoi ce jeu consistait. On mettait le feu à une allumette, et on se la passait de main en main, jusqu'à ce qu'elle s'éteignît ou fût complétement consumée. Aussi longtemps que l'allumette con-

---

[1] On chantait aussi : ... *laet de vrouwkens* ou *de wyvekens dansen.* D'autres remplaçaient *Roert Gilleken*, par *Vivat Gilleken!* Ces variantes s'expliquent aisément dans la bouche du peuple.

servait du feu, celui qui la remettait à son voisin, disait : *Gilleke leeft nog*, le petit Gilles vit encore. C'était surtout lorsque l'allumette menaçait de s'éteindre, ou qu'elle était sur le point de se consumer, qu'on faisait des efforts désespérés, pour y maintenir un souffle de vie. Celui entre les mains duquel l'allumette s'éteignait, devait payer une légère amende pécuniaire. Ce manége recommençait ensuite, pour ne finir que lorsque le produit des amendes suffisait à couvrir les frais d'un petit régal. Cet amusement est tombé en désuétude à Bruges, mais il existe encore dans quelques localités de nos Flandres [1].

Au reste, le dicton populaire *Gilleke leeft nog* n'est pas exclusivement propre à ce jeu; il s'emploie journellement dans une bonne partie du pays flamand, où on aime à se l'appliquer, par exemple, au sortir d'une maladie grave, après un accident qui a failli coûter la vie, etc.

Une légende, qui a cours parmi le peuple, explique, de la manière suivante, l'origine de ce dicton. Quand saint Gilles eut été découvert dans sa retraite de la forêt gothique, par quelques officiers de la suite du roi Wamba, ceux-ci furent douloureusement surpris, en voyant que la flèche, destinée à la biche du saint ermite, avait fait une blessure profonde à la main de son maître; pour les rassurer, le bon anachorète leur dit en souriant : " Ce n'est rien, Gilles vit encore. " M. Gezelle a reproduit cette légende dans un curieux article du *Jaer* 30, où il raconte aussi comment le *Gilleke leeft nog* se joue à Poucques, dans la Flandre orientale. Écoutons son récit :

De menschen vertellen daerby nog, 'k en weet niet of 't waer is, als Sint Gillis die schote in zynen arm gekregen hadde, en dat koning Wamba, met zyne jagers, daer by hem stond, en klagen, dat Sint Gillis zei : " 't en is niet ! Gilleke leeft nog ! " en dat men naderhand daer een familiespel van gemaekt heeft, dat ik, op eenen zekeren keer, te Poucke in Oostvlaenderen, hebbe zien spelen.

---

[1] Passé une vingtaine d'années, nous avons vu souvent à Menin des enfants s'amuser à ce jeu.

Namelyk:

De familie zit rond de tafel of rond den heerd, en men ontsteekt een sulfer, die men al branden, aen een's gebuer of een's gebuernege overgeeft, zeggende: " Gilleke leeft nog! " Gebuer of gebuernege doet en zegt percys het zelve, en men geeft alshan voort, van hand tot hand, tot dat Gilleke dood is. In wiens handen *Gilleke sterft*, dat is, de sulfer dood gaet, hy of zy moet pand geven, of boete doen, of is " *af* " gelyk in andere spelen.

De schalkaerds trachten altyd, in 't overzetten, zoodanig de sulfer te houden, of, als men ze al vast heeft, te bewegen, dat men gevaer loopt van een's vingers te branden, het gene, by kinders en vrouwelien bezonderlyk, aenleidinge geeft tot uitroepen, schetteren, lachen en woeyeaeyen dat 't schauwe geeft.

Dat altemael, gemengeld met den herhaelden roep van " Gilleke leeft nog! " en de haestige beweginge van die Gilleke zou geern kwyt zyn, is één leutig vertoog, waervan het oud geheugen misschien menigen lezer of lezeresse zal doen monkelen (1).

Il n'est pas difficile de découvrir l'origine des feux de joie de la Saint-Gilles et des autres divertissements, dont nous avons parlé. Jadis à Bruges, et ailleurs, le commencement des veillées était fixé au 1er Septembre. Le luminaire d'hiver s'allumait alors pour la première fois, et l'ouverture de cette longue période de l'année, pendant laquelle les ouvriers travaillent à la chandelle (aujourd'hui détrônée par le pétrole), se prêtait, comme de juste, à une honnête récréation. Quoi de plus naturel de faire intervenir dans ces réjouissances le feu et la lumière, qui, durant de longs mois, allaient jouer un rôle si important ?

Il est vrai qu'à Bruges, et presque partout ailleurs, le commencement des veillées d'hiver a été reculé jusqu'aux premiers jours d'Octobre, ou même fixé à une époque plus avancée de l'année. Il y a cependant des contrées, où l'usage de les commencer à la Saint-Gilles s'est maintenu; telle est, en France, l'ancienne Picardie, (formant le département de

---

(1) *'t Jaer* 30, n° du 2 Septembre 1865. — M. De Bo a inséré ce passage dans son *Westvlaamsch Idioticon*, tom. I, pp. 238, 239, v° *Gilleke.*

la Somme), témoin le dicton picard, encore en vogue de nos jours :

Al' Saint-Gilles, Saint-Leu,
El' lampe à ch' cleu.

A cette époque (1er Septembre), dit M. l'abbé J. Corblet, les ouvriers de la campagne suspendent leur *créchet* à un clou, pour commencer les veillées (1).

Nous trouvons quelques détails intéressants sur les amusements de la Saint-Gilles dans l'ouvrage de M. le baron de Reinsberg-Düringsfeld, intitulé : *Calendrier Belge. Fêtes religieuses et civiles, usages, croyances et pratiques populaires des Belges anciens et modernes* (2). Nous reproduisons en entier le passage de l'auteur, où tout n'est pas également exact :

" A Bruges commencent, le jour de " *Sint-Gilleken* ", les veillées qui ailleurs ne prennent leur commencement qu'à la Saint-Michel, au premier lundi d'octobre, à la Saint-Gal ou à la veille de la Saint-Martin. Le luminaire de l'hiver s'allume pour la première fois, et pour ouvrir dignement la longue période de l'année pendant laquelle les ouvriers travaillent à la chandelle, les artisans ou artistes donnent un régal, que l'on appelle " *Keersbegieting* ", arrosement de la chandelle. Autrefois la dame maîtresse donnait à cette occasion un repas, où l'oie, entourée de lumières (*lichtgans*), jouait un rôle obligatoire. De nos jours les cabarets regorgent d'ouvriers qui se croient tenus à faire honneur à la dénomination bachique du jour, en lui donnant une acception par trop littérale. Aujourd'hui ce n'est qu'à Ypres, que la " *Keersbegieting* " donne encore lieu à une cérémonie qui est fort singulière.

" On y place, le soir du premier lundi d'octobre, au milieu de la voie publique, une grande chandelle, autour de laquelle circulent en dansant des guirlandes de jeunes garçons et de

(1) *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, tom. IV, Arras 1874, p. 305.
(2) Bruxelles 1861-1862.

jeunes filles. Tout en se tenant par la main, les danseurs et les danseuses font des évolutions en tous sens et présentent parfois, à la lumière des chandelles qui éclairent les groupes, les tableaux les plus ravissants " (1).

Nous joignons ici quelques détails, qui nous semblent trouver leur place à la fin de ce paragraphe, bien qu'ils concernent la Flandre en général, sans rapport spécial avec la ville de Bruges.

En beaucoup d'endroits, les petits écoliers célébraient la Saint-Gilles comme une de leurs principales fêtes. M. Frans De Potter, notre infatigable historien, a bien voulu nous communiquer la note suivante, qui décrit cette fête d'enfants :

Het St Gillisfeest was vroeger algemeen verspreid in Vlaanderen, en is heden nog op vele plaatsen in gebruik.

Eenige dagen vóór de plechtigheid brachten de kleine knapen der speelschool een zeker getal centen meê, die, in de handen der meestersse verzameld, een klein sommeke uitmaakten. Dit was de kermisschat.

Op St Gillisdag, 's morgens vroeg, kwamen de kinderen in hun zondagskleed naar school. Als allen er waren, wierd er een hoed met lotjens voor den dag gehaald, en de bruid of de bruidegom van 't feest getrokken. De gelukkige bruid werd verwellekomd met eenen monster

---

(1) Tom. II, Bruxelles 1862, p. 131. — L'auteur cite ensuite, mais d'une façon incomplète, le proverbe picard rapporté par M. Corblet; il l'énonce ainsi :

A la Saint-Leu,
La lampe au cleu.

Parlant du culte de saint Gilles en Belgique, le baron de Reinsberg écrit, que plusieurs des sanctuaires dédiés au saint abbé sont le but de nombreux pèlerinages, et que les fidèles y affluent de tous côtés, pour invoquer l'intercession du Saint contre le *cancer* ou le *mal de saint Gilles*. Il ajoute en note, d'après l'allemand Liebrecht, qu'en France on faisait autrefois passer un enfant, malade du *mal de saint Gilles*, dans la chemise de son père, et qu'on portait ensuite cette chemise sur un autel du Saint (op. et tom. cit., p. 130). Nous ignorons où l'auteur a puisé les renseignements qui concernent nos provinces. Les réponses obtenues de tous les points de la Belgique, nous permettent d'assurer que, dans aucune église ou chapelle du pays, on n'invoque saint Gilles contre le cancer; en revanche, on implore presque partout le secours du Saint contre le mal caduc ou le haut mal, qui, dans certaines localités, est appelé le *mal Saint-Gilles*, c'est-à-dire, le mal pour la guérison duquel il faut recourir à saint Gilles (Teissonnier, *Notice historique sur Saint Gilles*, p. 97). Le baron de Reinsberg aura confondu le mal caduc avec le cancer.

oranjekoek. Onder luid geroep liep men nu naar buiten op de speelplaats, vormde daar eenen stoet, en trok naar 't huis der bruid. De koninginne van 't feest stapte met haar geschenk op den arm in 't midden van de speelgenooten. Aan haar huis hield men stil; men strooide loof en bloemen vóór de deur, en danste, tot dat men binnentrok. Nu begon wat anders. De moeder der bruid diende den geheelen hoop bier en mastellen, of mastellen en chocolade op. Omtrent den middag keerden de kleinen naar hunne ouders terug.

's Namiddags vereenigden zich de kleinen op nieuw in de speelplaats, die nu veel meer geleek aan eene kermiskamer. 't Was nu de meestersse zelve, die tracteerde met bier en lekkergoed. Als het buikje der kinderen vol was, liet zy hen springen en zingen, tot dat het uur sloeg om naar huis te gaan.

Den volgenden dag was 't nog eens kermis. De meestersse trok met hare kleinen naar buiten: een speelman voorop, de kinderen hem dansend achterna. Men trok eene groote boerenherberg, voor dien dag besproken, binnen, en smulde lekker aan welgesuikerde rystpap of wafels.

Tegen den avond, naar huis.

On attribue au jour de la fête de saint Gilles une grande influence sur le temps. D'après un vieux dicton flamand, le temps qu'il fait à la Saint-Gilles se maintient quatre semaines durant :

't Weere dat Sint Gillis biedt
En eindigt voor de vier weken niet.

D'autres disent que s'il pleut le 1er Septembre, il pleuvra pendant quarante jours (1).

Nos pieux ancêtres ont pris plaisir à consacrer aux Saints les plantes et les fleurs. Saint Gilles n'a pas été oublié; l'orpin reprise, *Sedum telephium,* lui est dédié (2).

---

(1) Coremans, *L'année de l'ancienne Belgique,* dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire,* 1re série, tom. vii, Bruxelles 1844, p. 95. — Item de Reinsberg, op. et tom. cit., p. 130.

(2) de Reinsberg, op. et tom. cit., p. 130. — Orpin est le nom d'un genre de crassulacées, dans lequel on distingue l'orpin reprise, dit vulgairement orpin, grassette, joubarbe des vignes, herbe aux coupures, herbe aux charpentiers, feuille grasse et feuille épaisse (*sedum telephium*), et l'orpin âcre, vermiculaire brûlante, sédon brûlant (*sedum acre*). (Littré, *Dictionnaire de la langue française,* tom. iii, Paris 1874, p. 865, v° *Orpin.*) L'orpin reprise est

B) SOUVENIRS DIVERS DU CULTE DE SAINT GILLES

I. – BRUGES

1. ANCIENNE CATHÉDRALE DE SAINT-DONATIEN

Parmi les chapellenies de cette église, démolie en 1799, s'en trouvait une qui portait le nom de saint Gilles. Par acte du 28 Mars 1688, le chanoine A. Claesman, agissant au nom de la fabrique de Saint-Donatien, loue au nommé Gilles de Winckelaere, à Zuyenkerke, pour le terme de quatre ans, quatre mesures une ligne, *vier gemetens eene lyne,* de terre à labour, sises à Meetkerke, et appartenant à la chapellenie de Saint-Gilles, *toebehorende ande capelrie van St Gillis,* à raison de cinq *schelen grooten* la mesure [1].

2. CATHÉDRALE DE SAINT-SAUVEUR

La fête de saint Gilles se célébrait sous le rite double dans l'ancienne collégiale de Saint-Sauveur; elle avait été fondée par Pierre de Commanderere, chapelain de cette église [2].

---

regardé comme astringent, vulnéraire et résolutif. Les habitants de la campagne emploient contre la diarrhée les feuilles de cette plante bouillies dans du lait. (Dupiney de Vorepierre, *Dictionnaire français illustré et Encyclopédie universelle,* tom. I, Paris 1867, p. 811, v° *Crassulacées.*)

Après avoir décrit cette plante, Étienne Blancard ajoute : *Hæc planta crescit in locis arenosis, et vocata sic fuit, quod ulceribus malignis et deploratis, quibus Telephus Mysiæ Rex ab Achille vulneratus consenuit,* (*quæ eam etiam ob rem* Telephia *dicuntur*), *auxilietur. B*(*elgice*) Smeer-wortel, Hemelsleutel. *G*(*ermanice*) Wund-kraut, knaben-kraut, Donner-bonen, fette Henne. Gall. *Joubarbe des Vignes, Orpin, Reprise, Grasette, Feve epaisse. A*(*nglice*) Orpyne (*Lexicon medicum renovatum,* Lugduni Batavorum 1735, pp. 851, 852, v° *Telephium*). Voyez aussi Kiliaen, *Etymologicum Teutonicæ linguæ,* v° *Smeer-wortel.*

(1) Archives de Saint-Donatien, Litta L, n° 81.

(2) Verschelde, *De Kathedrale van Sint Salvator, te Brugge,* Brugge 1863, p. 267. Ce détail est extrait d'un *planaris* ou registre contenant le relevé des offices de l'église, écrit vers 1560. (Verschelde, op. cit., p. 254, note 1.)

Au-dessus de la porte d'entrée de la nef latérale du sud, se trouve un retable d'autel de la fin du XVe siècle [1]. Le milieu, en bois sculpté, peint et doré, représente la famille de sainte Anne. Deux volets peints accompagnent ce haut-relief; la conversion et le sacre de saint Hubert forment le sujet du volet de droite, la charité et l'immobilité de sainte Lucie, celui du volet de gauche. Le revers de ce dernier volet nous montre un saint évêque et saint Gilles. Le saint abbé est figuré sous les traits d'un homme dans la force de l'âge. Son costume se compose de l'habit noir de bénédictin, avec capuce rabattu sur les épaules; une étroite couronne de cheveux entoure la tête. De la main droite, le Saint tient une crosse gothique, ornée d'un *velum* blanc; il étend la gauche vers une biche, qui s'appuie contre lui et fait mine de vouloir le caresser. La poitrine du Saint est percée d'une flèche.

Ce panneau est fort endommagé; une partie des couleurs est effacée, et en quelques endroits même il ne reste plus de traces de peinture. La robe de saint Gilles a particulièrement souffert; la tête du Saint, sa main droite, la volute et le *velum* de la crosse, ainsi que la biche sont les parties les mieux conservées. Hâtons-nous d'ajouter que les sculptures du retable et l'intérieur des volets sont en très-bon état; le revers seul de ces derniers a subi des détériorations, qu'il faut attribuer, croyons-nous, à l'action de l'humidité [2].

---

(1) Ce retable a été descendu, il y a quelques années, et déposé dans la chapelle des fonts baptismaux, ce qui nous a permis d'examiner à loisir le revers des volets. Cette œuvre d'art occupe aujourd'hui son ancienne place.

(2) Voyez, sur ce retable, l'*Inventaire des objets d'art et d'antiquité des églises paroissiales de Bruges*, Bruges 1848, — *Cathédrale de Saint-Sauveur*, pp. 54, 55. Le texte est accompagné d'une lithographie, représentant la partie sculptée du retable et l'intérieur des volets; ceux-ci ne sont pas décrits. Voyez aussi Verschelde, *De Kathedrale van Sint Salvator, te Brugge*, pp. 60, 61. L'auteur paraît ne pas avoir reconnu saint Gilles parmi les personnages qui figurent sur le revers des volets : *Op de keerzyde*, dit-il, *bevinden zich* VERSCHEIDE HEILIGE BISSCHOPPEN, *waeronder wy den Heiligen Amandus, met de draek aen zyne voeten, meenen te herkennen.*

Dans la première édition de *Bruges et ses environs* (Bruges 1862, p. 68), M. Weale avait fait passer saint Gilles pour un évêque : “ Sur le revers, dit-il,

3. ÉGLISE DE NOTRE-DAME

Dans le mur extérieur du bas-côté sud, à proximité du calvaire, est encastrée une petite pierre grise, consacrée à la mémoire du chanoine Gilles van der Haeghe, qui décéda le 16 Mars 1509 (1). La partie supérieure représente cet ecclésiastique, en costume de chœur, agenouillé devant la Vierge, assise et tenant l'enfant Jésus sur ses genoux; de ses mains part une banderole avec ces mots : *O Mater Dei, memento mei.*

Derrière ce personnage se tient debout saint Gilles, son patron, en habit de moine, la tête rasée et ornée du nimbe circulaire, la poitrine percée d'une flèche. Le Saint porte un livre ouvert dans la main droite, et laisse reposer la gauche sur l'épaule de son protégé. La biche traditionnelle est à côté

QUATRE *figures de saints évêques*". Le revers de chaque volet porte deux personnages. Le savant archéologue a redressé cette erreur dans les éditions subséquentes de son beau travail; il y nomme saint Gilles (2e édit., Bruges 1864, p. 50; 3e édit., Bruges 1875, p. 115).

Une photographie complète et très-bien réussie du retable, dont nous parlons, figure parmi les planches de la splendide *Monographie de l'église cathédrale de Saint-Sauveur à Bruges*, publiée sous la direction de M. Arthur Verhaegen, membre de la commission directrice de l'école de St-Luc, à Gand, (LX planches in-folio max., avec texte), Bruges, Impr. de S. Augustin, Desclée, De Brouwer et Cie, 1879. Les photographies du retable en question occupent la planche LV. Elles sont au nombre de trois : la première reproduit le haut-relief polychromé et l'intérieur des volets; le revers de ceux-ci forme les deux autres. C'est une excellente idée de l'artiste d'avoir photographié le côté extérieur des volets, dont jusqu'ici nous ne possédions pas de copie et qui n'est visible pour personne; le retable, placé au-dessus d'une porte, reste constamment ouvert.

(1) Gilles van der Haeghe fut le premier possesseur de la onzième prébende de la collégiale de Notre-Dame, à Bruges, dite prébende *de la messe des âmes (missæ animarum, van de zielmisse)*. Ce bénéfice n'était primitivement qu'une simple chapellenie; son dernier titulaire, Pierre van der Moere, après l'avoir desservi pendant cinquante ans, obtint de Sixte IV, en 1483, son érection en prébende, en faveur de Gilles van der Haeghe, qui lui avait rendu de grands services dans sa vieillesse. Il l'avait dotée d'un revenu de 120 livres de gros, monnaie de Flandre. Voyez TANGHE, *Panorama der bekende Kerkdienaers van Onze Lieve Vrouw, te Brugge*, Brugge 1864, pp. 88, 89, 161. — Item J. GAILLIARD, *Inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre-Occidentale*, tom. I, 2e partie, *Église de Notre-Dame, à Bruges*, Bruges 1866, pp. 240, 455.

de son maître; dressée sur les pieds de derrière, elle appuie sur lui ceux de devant. L'ensemble de cette composition est fort gracieux. On lit au-dessous l'épitaphe de Gilles van der Haeghe et de ses parents (1).

4. ÉGLISE DE SAINT-JACQUES

En 1484, Guillaume Moreel, seigneur d'Oost-Cleyhem (2), fit ériger, dans une des chapelles du bas-côté sud de l'église de Saint-Jacques, un autel dédié à saint Gilles et saint Maur (3), et l'orna d'un triptyque,dont il avait confié l'exécution au célèbre Hans Memlinc. Ce triptyque, heureusement sauvé lors du pillage de l'église par les Gueux, fut placé au-dessus de l'autel de la chapelle de l'hospice de Saint-Julien, rue de la Bouverie, et transporté dans la salle de réunion des tuteurs de l'hospice, lors de la reconstruction de cet autel. Les Français l'enlevèrent, le 23 Août 1794, et l'envoyèrent à Paris, d'où il revint en 1815. Il se trouve depuis cette époque au musée de l'Académie de Bruges.

Le panneau principal, qui mesure 1 mètre 21 centimètres de hauteur sur 1 mètre 54 centimètres de largeur, offre les fi-

(1) La planche XLVIbis de l'ouvrage cité de J. Gailliard reproduit l'épitaphe du chanoine Gilles van der Haeghe; cette planche se trouve en regard de la page 417, où l'on peut lire l'inscription de la pierre tumulaire.

(2) Guillaume Moreel, fils de Guillaume et de Jeanne Luucx, fut échevin de la ville de Bruges en 1472 et 1475, et bourgmestre des échevins en 1478 et 1483; il devint écoutête en 1488, et trésorier en 1489. Il comptait parmi les bourgeois notables de la ville, à laquelle il rendit de grands services, ce qui lui attira l'inimitié de Maximilien; ce prince le fit jeter en prison, au mois d'Octobre 1481, sur des accusations vagues, dont il fut solennellement absous, en Mars de l'année suivante. Le nom de Guillaume figure aussi parmi ceux que Maximilien ne voulut point comprendre dans la paix du 28 Juin 1485. Guillaume Moreel avait épousé Barbe de Vlaenderberch, dite van Hertsvelde; il mourut en Janvier 1501, et sa femme en Juin 1499. (Weale, *Le Beffroi*, tom. II, Bruges 1864-1865, pp. 181, 182. Ces détails font partie d'un remarquable article, intitulé : *Généalogie de la famille Moreel.*)

(3) On peut voir dans *le Beffroi*, tom. cit., p. 185, note 70, l'acte par lequel la fabrique de Saint-Jacques consent à l'érection de l'autel et à l'établissement d'une sépulture pour la famille Moreel ainsi que d'un siége ou banc.

gures de saint Christophe, de saint Maur et de saint Gilles [1]. Ce dernier Saint, placé à la gauche de saint Christophe, est revêtu d'un habit religieux noir; il porte un livre fermé dans la main gauche, tandis que de la droite il caresse une biche, qui se tient à ses côtés. La manche droite de son habit est percée d'une flèche. Le sol, dans l'avant-plan, est émaillé de violettes, de fraises, de marguerites et d'autres fleurs. Saint Gilles et saint Maur se détachent d'un fond de paysage boisé, bordé à droite et à gauche de masses rocheuses.

Le chanfrein inférieur du panneau central et des deux volets porte le millésime de 1484 [2].

“ Ce triptyque, dit M. Weale, est une des meilleures productions de Memlinc. La composition en est excellente, la manière hardie.... La tête et la main gauche de saint Gilles.... sont d'admirables morceaux ” [3]. C'est de ce tableau que parle Wolfgang Menzel, lorsqu'il écrit, dans sa *Christliche Symbolik* [4] : *Ein schönes Bild des Heiligen (Aegidius) mit der Hindin von Hemling befindet sich in Brügge.*

La planche, mise en tête de notre travail, est la copie réduite du saint Gilles de Memlinc. Désireux de populariser le culte de notre saint patron, nous crûmes ne pouvoir mieux faire que de répandre parmi les fidèles une image du Saint, irréprochable tant au point de vue de l'art, que de l'hagiographie, et accompagnée d'une notice biographique, puisée

---

(1) “ St Christophe portant l'enfant Jésus à travers le Jourdain (?); à droite se trouve *St Benoit* et à gauche *St Éloy.* ” Telle est la description que fait de ce panneau, le *Catalogue des ouvrages de Peinture, Sculpture, Architecture, Gravure et Dessins, exposés à l'Académie Royale de Bruges*, Bruges 1842, p. 11, n° 9. Passe encore de confondre saint Maur avec saint Benoît; mais transformer saint Gilles, ermite, et ce malgré ses caractéristiques si connues, en saint Éloi, évêque, c'est par trop fort !

(2) Voyez Weale, *Catalogue du musée de l'Académie de Bruges*, Saint-Nicolas 1861, pp. 21 et suiv.; *le Beffroi*, tom. cit., pp. 185 et suiv.; *Bruges et ses environs*, 3me édit., Bruges 1875, pp. 55 et suiv.

(3) *Catalogue du musée de l'Académie de Bruges*, pp. 24, 25; *le Beffroi*, tom. cit., p. 188; *Bruges et ses environs*, édit. cit., p. 57.

(4) Tom. II, Regensburg 1855, p. 33.

aux meilleures sources. Le modèle était tout trouvé. Feu M. Jacques Petyt, graveur de mérite et professeur à l'Académie de Bruges, fut chargé de copier Memlinc, et, de l'aveu de tous, il s'est acquitté de cette tâche avec un rare bonheur.

Les moindres détails du tableau ont été rendus avec une scrupuleuse exactitude, et tout l'ensemble est traité avec un soin et un fini, qui feraient douter, à première vue, si l'on a devant soi une lithographie ou bien une véritable gravure. MM. L. Herreboudt et fils ont imprimé la notice, jointe à l'image; la netteté du caractère et la correction du texte font honneur aux presses brugeoises. Outre une courte biographie du Saint, d'après les Bollandistes, cette notice donne quelques détails sur notre grande relique et la bénédiction de l'eau, et se termine par l'oraison de la messe du saint abbé. Elle porte l'approbation de l'autorité diocésaine, datée du 20 Août 1865 (1).

---

(1) Un exemplaire de cette image fut adressé à la plupart des ecclésiastiques de Belgique et du Nord de la France, qui desservaient des sanctuaires dédiés à saint Gilles. Plusieurs d'entre eux y prirent tant de goût, qu'ils voulurent en posséder des exemplaires, pour les offrir à leurs pèlerins. Quelques-uns se contentèrent de l'image, telle qu'elle se distribue chez nous; d'autres, mieux inspirés, demandèrent un tirage particulier, qu'ils pussent enrichir d'une notice, calquée sur la nôtre, mais appropriée à la localité. De ce nombre furent MM. Lanen, curé de Cumptich (Brabant), et Mievis, prévôt de la chapelle de Saint-Gilles à Mulken, sous Tongres.

Au mois de Février 1872, nous fîmes tirer cinq cents exemplaires de cette image sur grand papier, pour satisfaire les désirs pressants de M. le chanoine Goubier, curé de Saint-Gilles-du-Gard.

Digne émule de M. Goubier, M. le chanoine d'Éverlange voulut orner de cette gracieuse image la première édition de son beau livre: *Saint Gilles et son pèlerinage* (Avignon 1876); nous lui en expédiâmes 350 exemplaires, au mois d'Août 1876.

Les deux dernières éditions du travail de M. le curé d'Éverlange renferment, comme frontispice, la même image, gravée sur cuivre par M. C. Bourges, d'Avignon, et tirée par M. Charles Delâtre, le célèbre imprimeur aquafortiste de Paris. Nous ignorons le motif qui a fait supprimer, au bas de la gravure, les noms de Memlinc, peintre de cet admirable panneau, et de M. Petyt, son habile copiste, dont l'œuvre a été reproduite, avec beaucoup de talent, par M. Bourges. *Cuique suum.*

L'image de saint Gilles, qui jouit d'une vogue méritée, et que l'ouvrage de M. le chanoine d'Éverlange a tant contribué à populariser, nous suggère une réflexion, dont le lecteur, espérons-le, appréciera la justesse.

Nous avons dit ailleurs [1], que la fête de saint Gilles fut connue de bonne heure à Bruges. Le compte communal de 1281, f° 5, parle du Jeudi après la Saint-Gilles, *Feria quinta post Egidii* [2].

Jadis le renouvellement du magistrat de Bruges avait lieu à la Saint-Gilles.

Item men pleecht alle jaere de wedt van Brugghe tsente Gillesdaghe den eersten Septembris te vernieuwene, ende wiert als nu (1566) *vernieut den* VII^en *Octobris* [3].

Nous serions heureux de voir entre les mains des fidèles une *bonne* image du patron de leur église paroissiale, une image dessinée par un artiste chrétien, conforme aux règles traditionnelles de l'iconographie, et accompagnée d'une courte notice biographique, terminée par l'oraison du Saint. Faisons-en le pénible aveu : il est peu de Saints moins connus, et partant moins vénérés, que les patrons des églises. Leur fête, il est vrai, se célèbre avec solennité, mais combien de fidèles assistent aux offices, combien surtout songent à invoquer un Saint, qui les touche de si près ? Le moyen, que nous préconisons, remédierait, en partie du moins, à un état de choses si regrettable. Au catéchisme et dans les écoles, on distribuerait l'image du saint patron, qui détrônerait à la longue cette foule d'images, dénuées de tout cachet religieux et souvent d'un ridicule achevé. La figure du saint titulaire pénétrerait ainsi dans les familles, et insensiblement l'on verrait refleurir un culte si fort en honneur chez nos aïeux, tombé si bas aujourd'hui.

Les maisons Petyt et Vandevyvere-Petyt, de Bruges, ont publié dans ces dernières années toute une collection d'images liturgiques, qui, en dépit de leur prix modique, répondent à toutes les exigences de l'art chrétien; beaucoup d'entre elles portent une notice, retraçant à grands traits la vie du Saint qu'elles représentent. Voilà la voie toute tracée. Puissent MM. les curés s'y engager résolûment ! ils ne tarderont pas à voir leurs efforts couronnés des plus beaux résultats.

Voyez un excellent article sur l'*Imagerie religieuse*, son importance, les abus qui s'y glissent et le moyen de les réformer, dans l'*Almanach catholique de Belgique*, 1re année, Bruges 1879, pp. 29 et suiv.

(1) Tom. I, p. 179, en note.

(2) GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, 1re série, Introduction, Bruges 1878, p. 92, n. 2.

(3) *Dagboek van Cornelis en Philip van Campene, behelzende het verhaal der merkwaardigste gebeurtenissen, voorgevallen te Gent sedert het begin der godsdienstberoerten tot den* 5^den *April* 1571, *uitgegeven door* FRANS DE POTTER, Gent 1870, p. 42.

II. — COURTRAI

En 1286, la ville de Courtrai ne possédait qu'une seule église paroissiale, celle de Saint-Martin, et la grande étendue de la partie *extra muros* entravait l'administration régulière des derniers sacrements aux malades. Voulant porter remède à ce grave inconvénient, un pieux bourgeois, Guillaume Crampe, fit don, au mois de Février de l'année précitée, d'un terrain situé hors ville, au delà de la Lys, pour y bâtir une seconde église paroissiale, sous le vocable de saint Gilles; ce terrain se trouvait non loin de la propriété du chevalier Alard de la Motte, et portait le nom de dîme de Crampe, *de Cramps-tiende*. Guillaume donna en outre, pour la même œuvre, trois bonniers de terre sis à Belleghem, et cinquante livres de gros, monnaie de Flandre, destinées à la constitution d'une rente annuelle de cinquante escalins. Ces divers dons étaient faits sous la stipulation expresse, que si le projet d'érection de la nouvelle église ne recevait pas de suite, ils serviraient à la fondation d'une chapellenie, dans la collégiale de Notre-Dame, à Courtrai, en l'honneur de la sainte Vierge et de tous les Saints. L'église ne fut point construite, et la collégiale de Notre-Dame profita des libéralités de Guillaume Crampe [1]. Bien que le projet primitif du donateur n'ait pas été mis à exécution, nous ne pouvions le passer sous silence; car il établit clairement, ce nous semble, l'existence du culte de saint Gilles à Courtrai, dès le XIIIe siècle. La nouvelle église devait être dédiée au saint anachorète: or, il n'est pas d'usage de prendre pour patron un Saint inconnu ou peu vénéré des fidèles de l'endroit; ce choix se base presque toujours sur la dévotion du peuple envers un Saint de prédilection.

---

[1] Goethals-Vercruysse, *Jaerboek der Stad en oude Casselry van Kortryk*, I deel, Kortryk 1814, p. 243. — Tanghe, *Leven van den H. Martinus, Patroon der stad Kortryk en der parochiale kerk van dien Heilige, gevolgd van eene omstandige naemlyst der Eerweerde Pastors derzelfde kerk*, Brugge 1858, pp. 66, 67, en note. — De Potter, *Geschiedenis der stad Kortrijk*, III deel, Gent 1876, p. 74.

Il y avait autrefois à Courtrai une gilde d'Oiseleurs (*Veugelaers, Vinkeniers, Vinkevangers*), nommée *Gulde van de Pluyme* (1), et placée sous le patronage de saint Gilles. Le tome XIV de la précieuse collection manuscrite de M. Goethals-Vercruysse, intitulée : *Verzamelinge van aenteekeningen dienstig tot de historie der stad Cortryk en omstreeks* (2), renferme une copie des statuts de la gilde (pp. 5725 et suiv.). Ces statuts portent l'en-tête suivant :

Statuten ende Ordonnantien van de Gulde van den H. Vrient Godts Mynheere St Gillis, genaemt de Gulde van de Pluyme, binnen der Stede van Cortryck, geordonneert by Coninck, Deken, Bereckers ende Notables van de voorne Gulde, in 't Jaer ons Heeren 1614, *ende geconfirmeert by Schepenen der Stede van Cortryck, den* 15 *Xbre* 1616.

En marge de ce titre, on lit : *Uyt een perkemente geschreven rolle der zelver Gulde. — Item perkeme resolutie boek van Schepenen, fo ijc lx.*

Ces statuts, composés de vingt-trois articles, n'offrent rien d'intéressant au point de vue de notre sujet, sauf peut-être une couple de détails relatifs à la célébration de la Saint-Gilles par les membres de la gilde. Les confrères se réunissaient au domicile du chef-homme (*coninck*), pour se rendre de là en corps à l'église, où ils assistaient à la messe; le choix et l'installation du doyen et des *bereckers* avaient lieu le même jour (3). La gilde faisait célébrer ses offices à l'autel de la sainte

---

(1) Voyez, sur cette gilde, De Potter, *Geschiedenis der stad Kortrijk*, II deel, Gent 1874, pp. 120 et suiv.

(2) Cette collection, léguée par son auteur à la ville de Courtrai, ne comprend pas moins de 18 volumes in-4 et de 60 volumes in-8; le volume indiqué appartient au premier format. Voyez De Potter, *Geschiedenis der stad Kortrijk*, I deel, Gent 1873, p. XIII.

(3) *Alle de gone, wezende van de voornoemde gulde, die begeeren een voghel op te hangen om coninck te wesen, zullen hun alle jaeren vinden op St-Gillisdag, ten huyse van den coningh, omme van daer met hem te gaen naer de kercke, om te hooren den H. dienst der misse, en aldaer men alsdan ordonneeren zal de plaetse omme te zinghen om coninck, en een yghelyck zal hem stoffeeren met eenen zinghenden voghel, hem eighen toebehoorende, op verbeurte van den voghel,*

Croix, mais les statuts ne disent pas dans quelle église se trouvait cet autel. M. Guido Gezelle, vicaire de Notre-Dame, à Courtrai, qui nous a communiqué ces détails, pense qu'il s'agit de l'autel érigé sous ce vocable dans l'église de Notre-Dame, et qui se voit derrière le chœur; cette supposition est d'autant plus fondée, que les Oiseleurs avaient leur local sur le territoire actuel de la paroisse de Notre-Dame [1].

En 1526, Jacques van Bavelghem et Élisabeth van den Bossche firent une fondation en faveur de la gilde de Saint-Sébastien ou de l'arc à main, qui avait à son usage l'autel et la chapelle de Saint-Sébastien, dans l'église de Saint-Martin. Aux termes de l'acte, la gilde devait recevoir, tous les ans, dix havots de froment, *tien havot tarwe* [2], et vingt *schelen* parisis, à charge, pour elle, de faire célébrer chaque année, à

---

die anders bevonden word; mitsgaders oock van coninck te zijne, ofte prijs te halen. (De Potter, *Geschiedenis der stad Kortrijk*, II deel, p. 121.)

[1] Il existe à Courtrai une auberge, qui porte pour enseigne : *In de Pluimė* (*à la Plume*) et paraît se rattacher à l'ancienne gilde des Oiseleurs. Voici ce que nous écrivait M. Gezelle, dans sa lettre du 15 Juin 1874 :

De Pluime *staat n°* 180 *in de* Ommegangstrate, *alias den* Wandelweug, *naby den* travers *staatsyzerweg, S. Jans wyk, prochie O. L. V. buiten.*

De baas uit de Pluime *zegt dat zyne herberge over circa* 40 *jaar uit den grond nieuwe gebouwd is. N°* 179, *'t huis daarnevens, hiet eertyds* de Vliegere, (l'Oiseleur) *en daar woonde eertyds een vinkenier; voor zyn duere, langs de* Ommegangstrate, *hadden eertyds de combaan* (combats) *van vinken plaatse, en ik peize dat* de Pluime *eene oppositieherberge geworden is, gelyk, op andere plaatsen,* de Zorge *en daarnaby* het Zorge verdriet, de Wikkelare, de nieuwe Wikkelare, *enz., zoo nogtans dat* de Vliegere *en* de Pluime *alle twee hunnen naam zouden gekregen hebben van de Vogelaars, die in die (eertyds !) stille buitenstrate kwamen vergaderen en kampen... De vinkeniers en komen hedendaags in* de Pluime *niet meer byeen; 'k en peize zelfs niet dat er nog eene gulde bestaat.*

[2] Havot. *Kortrijksche graanmaat van vier pinten of omtrent* 21 *liters. Er gaan zes havot in eenen Kortrijkschen zak, en zeven havot in eenen Thieltschen (die gelijk staat met eenen hektoliter en half)... Dit woord met den klemtoon op de tweede greep, is ontstaan uit* half vat, *of beter uit* half hoed, *'t geen in de oorkonden somwijlen voorkomt* (De Bo, *Westvlaamsch Idioticon*, tom. I, p. 412, v° *Havot*). — Voyez aussi Carpentier, Suppl. au *Glossarium* de Du Cange, tom. II, Parisiis 1766, col. 728, v° *Havotus*. L'auteur dit que le mot *havotus* se rend en français par *havon* et *havot*; il cite plusieurs anciens textes à l'appui.

la fête de saint Gilles, une messe basse dans la susdite chapelle, et de distribuer, le même jour, cent pains, chacun de quatre livres, dont cinquante seront remis aux parents ou héritiers des fondateurs, pour être distribués au gré de ces derniers (1).

Ce petit détail a son prix. Le choix que firent Jacques van Bavelghem et Élisabeth van den Bossche de la fête de saint Gilles, pour la célébration de la messe et la distribution du pain, nous semble un indice de la dévotion au saint abbé, qui fleurissait à Courtrai dans la première moitié du XVIe siècle.

Une statuette de saint Gilles orne la cheminée de la salle échevinale de l'hôtel de ville de Courtrai (2); cette cheminée existait déjà en 1527, mais on ignore la date exacte de sa confection.

Deux lignes du travail de MM. Mussely expliqueront la présence de cette statuette parmi les décors de la cheminée :

" La galerie en pierre blanche, qui surmonte la cheminée, est divisée en six niches, surmontées de dais en gothique fleuri.

" Dans les niches de la galerie, à partir de la gauche, on rencontre successivement le Patron de Courtrai et celui

---

(1) De Potter, *Geschiedenis der stad Kortrijk,* II deel, Gent 1874, pp. 101, 102.

(2) Pour tous détails sur cette salle, nous renvoyons le lecteur au beau travail intitulé : *La salle échevinale de Courtrai, restaurée par les soins de l'administration communale et ornée de peintures murales. Etude historique par* Charles Mussely, *secrétaire-archiviste de la ville, en collaboration avec* Gustave Mussely, *avocat et conseiller provincial. Souvenir de l'inauguration solennelle de ce monument, faite en présence de LL. MM. le Roi et la Reine des Belges, le* 8 *Septembre* 1875, Gand 1876.

Deux artistes éminents, MM. Guffens et Swerts, ont décoré la salle de peintures murales; M. Constant De Vreese, auteur des statues qui ornent la façade de l'hôtel de ville de Courtrai, a restauré la cheminée. L'œuvre de MM. Mussely est enrichie de planches en photographie inaltérable ou photoglyptie, exécutées par M. Joseph Maes, d'Anvers, et reproduisant les tableaux de MM. Guffens et Swerts, ainsi que la belle cheminée gothique.

des cinq Circonscriptions ou Verges que comprenait, à cette époque, la Châtellenie.

" Chaque Saint tient les armoiries de sa Circonscription. Ce sont St-Martin (*Courtrai*). — Le Sauveur (*Harlebeke*). — St-Pierre (*Thielt*). — St-Gilles (*Deynze*). — St-Vaast (*Menin*). — St-Éloi (*les* 13 *paroisses*). " [1]

C'est donc comme patron du territoire de Deynze, que saint Gilles a sa statuette dans l'une des niches qui décorent la cheminée de la salle échevinale. Une reproduction en photoglyptie accompagne le chapitre, que MM. Mussely consacrent à la description de ce monument. Malgré les dimensions restreintes de la photographie, on distingue fort bien la statuette de saint Gilles, placée à gauche de la Vierge avec l'enfant Jésus, qui fait saillie au milieu de la galerie. Le saint abbé soutient, de la main droite, les armoiries de Deynze; il tient la crosse de la main gauche. La biche, compagne obligée du Saint, est levée et appuyée contre son maître.

III. —MENIN

Les corporations réunies des Corroyeurs, Gantiers, Boursiers et Fabricants de manchons s'étaient mises sous le patronage de saint Gilles. Leur keure, datée du 26 Mars 1686, contient des détails qui nous intéressent. L'article 20 porte que tous les ans, au 1er Septembre, fête de saint Gilles, une messe solennelle, en l'honneur de ce Saint, sera célébrée dans l'église paroissiale de Saint-Vaast. Tous les suppôts des susdits métiers seront tenus d'y assister et de se présenter à l'offrande, sous peine d'une amende de deux patards; le produit de ces amendes sera consacré *à la confection d'un tableau à l'effigie de saint Gilles.*

Dat men alle jaeren op sint Gilles dagh, wesende eersten septembre, dagh van hunnen verkoren patroon, sal celebreren ter eeren

---

[1] C. et G. Mussely, op. cit., pp. 104, 105. — De Potter, *Geschiedenis der stad Kortrijk*, I deel, Gent 1873, pp. 217, 218.

Godts ende van hunnen voornoemden patroon, eene solemnele singhende misse, inde prochie kercke deser stede, alwaer ende alswanneer iedereen vande selve neerynghe hun aldaer present sullen vinden, emmers voor t'gaen ter offerhande, op peine van by elck deffaillant te verbeuren tot twee stuvers, t'employeren alsvoren, *tot constructie van eene tafel ofte beelt* [1] *van hunnen patroon.*

Les métiers, qui nous occupent, attachaient grand prix à posséder un tableau représentant leur saint patron. L'article 14 de leur keure fixe la taxe à payer par les étrangers, qui viendront acheter des peaux à Menin; il stipule que le montant de ces taxes servira, tout comme les amendes précitées, à couvrir les frais d'exécution de ce tableau, destiné à orner l'église paroissiale.

Item dat geene vremde persoonen, ofte afsetene deser stede ende jurisdictie, alhier niet en sullen vermoghen te coopen ende daeruutte te vertransporteren, tsy van beenhauwers ofte andere inwoonders, eenighe calvervellen, schapen ofte geytenvellen, ten sy alvooren betaelt t' hebben anden ontfangher deser voorseide neerynghe, ende tot proffytte van diere, *tot construeren van eene tafel ter eeren van hunnen patroon, te stellen inde prochie kercke alhier,* ende tot vinden van andere oncosten, te weten van elck calfvel, eenen stuver, ende van ieder schaepen, lammer ofte geytenvel, tot twee stuvers, op peine dat dengonen contrarie doende sal verbeuren de boete van elck stuck ofte vel [2].

Nous ignorons si les ressources des métiers leur permirent de doter l'église paroissiale de Saint-Vaast d'un tableau retraçant la figure de leur glorieux patron.

---

[1] Le mot *beelt*, qui signifie proprement *figure, représentation, afbeelding*, ne doit pas se prendre ici dans le sens de *statue*, mais comme synonyme ou équivalent de *tafel*. Ce terme s'emploie très-souvent dans les anciens inventaires, avec la signification de *tableau, peinture*. Voyez, entre autres, l'inventaire des objets d'art appartenant au couvent des Carmélites chaussées, dites de Sion, à Bruges, publié par M. Weale, dans *le Beffroi*, tom. III, Bruges 1866-70; la partie consacrée aux tableaux (pp. 76 et suiv.) offre presque à chaque ligne le mot *beeld* entendu dans le sens indiqué.

Au reste la keure, qui nous fournit ce détail, confirme elle-même notre explication. L'article 20 dit : ... *t'employeren* ALSVOREN, *tot constructie van eene tafel ofte beelt.* Le mot *alsvoren* vise l'article 14, qui porte simplement : *tot construeren van eene* TAFEL, sans autre ajoute.

[2] REMBRY-BARTH, *Histoire de Menin*, tom. I, Bruges 1880, pp. 406, 408, 409.

IV. — WARNÊTON

L'histoire de cette petite ville est pleine de souvenirs du culte de saint Gilles, qui fleurissait déjà à Warnêton au XIIe siècle.

Nous parlerons successivement de la foire de saint Gilles, de la gilde de saint Gilles, de la chapelle et de l'hôpital de Saint-Gilles.

a) Foire de saint Gilles.

Cette foire, déjà fréquentée sous le règne de Philippe d'Alsace, s'ouvrait à la fête de saint Gilles, et durait huit jours, du 1er au 8 Septembre. Au XIVe siècle, elle avait acquis une importance telle, qu'on y voyait parfois plus de deux mille marchands étrangers et huit mille sacs de blé. On y exposait aussi en grande quantité les draps de Messines, alors fort renommés (1). L'affluence des fidèles, qui venaient célébrer la Saint-Gilles à Warnêton, aura donné naissance à cette foire; il ne peut y avoir de doute à cet égard. Nous prions le lecteur de se rappeler ce que nous avons écrit ailleurs sur l'origine des foires au moyen âge (2).

b) Gilde de saint Gilles.

La création de cette gilde remonte au XIIe siècle. Composée des maçons alors très-nombreux, elle avait à sa tête un chef ou doyen; c'était lui qui examinait les gens du métier, et qui, après quatre ans d'apprentissage, les déclarait *maîtres-ouvriers.*

Ce furent des maçons warnêtonnois qui travaillèrent aux deux belles églises élevées à cette époque dans notre province, l'église primaire d'Ypres et celle de Sainte-Walburge, à Furnes.

---

(1) Couroudle, *Histoire de Warnêton, suivie de la Vie du Bienheureux Jean, Evêque de Térouanne,* Bruges 1875, pp. 25, 29.

(2) Tom. I, pp. 191, 192.

Plus tard, trente-sept maçons de Warnêton, regardés à juste titre comme les meilleurs ouvriers de la Flandre, partirent pour l'Angleterre, sur l'invitation expresse du roi Édouard III, afin d'y reconstruire le château royal. Ils revinrent quatre ans plus tard, dit la chronique, après avoir élevé " maints donjons et chasteaux " ([1]).

Le doyen de la gilde de saint Gilles était un personnage important. Nous le rencontrons, en 1437, parmi ceux qui complimentèrent l'évêque de Térouanne Jean V, dit le Jeune, venant visiter, pour la première fois, la ville et l'abbaye de Warnêton ([2]).

c) Chapelle de Saint-Gilles.

Gautier III, abbé de Warnêton, fonda la chapelle de Saint-Gilles, vers le milieu du XIII[e] siècle ([3]). Un religieux

---

([1]) Courouble, *Histoire de Warnêton*, pp. 25, 26.

([2]) Courouble, op. cit., p. 35.

([3]) Courouble, op. cit., p. 165. L'auteur dit que l'abbé Gautier éleva cette chapelle " avec l'assistance de Louis (de Luxembourg), seigneur de Warnêton "; ailleurs (pp. 69, 70) il cite une ordonnance de 1248, émanée, d'après lui, du même seigneur. L'abbé Gautier III et Louis de Luxembourg n'étaient pas contemporains; deux siècles séparent ces personnages.

Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, châtelain de Lille, etc., devint seigneur de Warnêton par son mariage, en 1434, avec Jeanne de Bar, dame de Ghistelles, de Dunkerque, Bourbourg, Warnêton, etc., qui mourut en 1462. Louis de Luxembourg épousa, en secondes noces, Marie de Savoie et devint connétable de France en 1465; accusé de haute trahison, il eut la tête tranchée en place de Grève, à Paris, le 19 Décembre 1475. (Moréri, *Grand Dictionnaire historique*, édit. Drouet, tom. vi, Paris 1759, pp. 466, 518, art. *Louis de Luxembourg*. — de Limburg Stirum, *Le Chambellan de Flandre et les Sires de Ghistelles*, Gand 1868, pp. 181, 182.)

Gautier III devint abbé de Warnêton en 1238, et mourut vers 1277 (Courouble, op. cit., pp. 77, 78). Sous son administration, la seigneurie de Warnêton appartint successivement à Robert de Béthune, frère de Daniel, avoué d'Arras (1226-1248), à sa fille Mathilde, première femme du comte Gui de Dampierre (1249-1264), et enfin à leur fils aîné Robert, dit de Béthune, qui devint comte de Flandre en 1305 (Warnkœnig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre et de ses institutions civiles et politiques jusqu'à l'année* 1305, tom. v, Bruxelles 1864, p. 312).

D'après ces données, et si tant est que la construction primitive de la chapelle de Saint-Gilles remonte au milieu du XIII[e] siècle, ce serait à Robert de Béthune, avoué d'Arras, ou à sa fille Mathilde, que reviendrait l'honneur d'avoir aidé l'abbé Gautier III dans son entreprise.

de l'abbaye allait y célébrer la messe, les Mardi et Vendredi de chaque semaine, ainsi que pendant l'octave du saint patron, qui se célébrait avec grande solennité. Les messes à charge de la table des pauvres étaient également exonérées dans cette chapelle (1).

“ A la révolution française, dit M. Courouble, la chapelle de Saint-Gilles, d'abord plus maltraitée que l'église de l'abbaye, devint ensuite le temple où se célébrèrent les orgies du décadi. On vit un conseil municipal, composé de sept membres, soit faiblesse, soit crainte des Jacobins, y venir solennellement offrir l'encens à une prostituée d'Armentières. Statues, ornements, tableaux, tout avait disparu. Le grand tableau de l'autel était remplacé par une toile représentant une déesse foulant aux pieds le calice et l'étole. Au centre était l'autel de la patrie, sur lequel venait s'asseoir la déesse *Raison*, représentée par une fille publique. Chaque décade, on se réunissait au temple pour y entendre des discours patriotiques et la lecture *des droits de l'homme et des lois !* ” (2).

Lors du rétablissement du culte catholique, la chapelle de Saint-Gilles ne fut pas restaurée. Le service divin s'y fit néanmoins pendant quelques mois, à la suite d'un accident arrivé dans l'église paroissiale, dont un pilier s'était écroulé le jour de l'Assomption, à midi.

Cette chapelle possédait de nombreuses fondations, qui furent confisquées à la révolution (3).

Chose triste à dire, la chapelle de Saint-Gilles sert aujourd'hui de magasin; cet édifice est situé dans la rue d'Ypres.

Nous possédons une curieuse et rarissime plaquette, de 24 pp. in-24, intitulée : *Abregé de la Vie et Miracles de S.t Gilles Abbé, Avec quelques Prieres audit Saint.* Cette plaquette, que ne signale pas M. Courouble, porte au bas de la dernière page :

---

(1) Courouble, *Histoire de Warnêton*, pp. 165, 184.
(2) Courouble, op. cit., p. 153.
(3) Courouble, op. cit., p. 165.

On trouvera ces Livres à la Chapelle de St. Gillis *dans la Ville de* Warneton.

Vid. De Croeser *Eccl. Cath. Ipr. Dec. Lib. Cens.* (1).

d) Hôpital de Saint-Gilles.

Vers l'an 1480, le magistrat de la ville, paroisse foraine et châtellenie de Warnêton fit construire cet hôpital, qui devait servir, en même temps, de maison de refuge pour les vieillards incapables de pourvoir à leur propre subsistance (2).

Cet établissement, contigu à la chapelle de Saint-Gilles, fut bientôt l'objet de nombreuses fondations. Divers règlements, ayant trait à l'agrandissement et à la bonne administration de cette maison, se trouvent mentionnés au IIIe volume des *Lettres et placards de Warnêton* (3).

En 1518, une peine fut portée par le magistrat contre les blasphémateurs; ils étaient punis d'un jour d'emprisonnement ou d'une amende de deux livres, au profit de l'hôpital de Saint-Gilles. La même année, un placard du magistrat, visant la paroisse foraine et les marchands étrangers, déclarait de

---

(1) Cette plaquette a perdu, — nous le supposons du moins, — sa page-titre, indiquant le lieu et la date de son impression. Malgré l'absence de ces détails, nous croyons pouvoir assurer qu'elle sort d'une presse yproise, et vit le jour entre les années 1757 et 1775. Joseph de Croeser, qui l'approuva en qualité de censeur des livres, prend le titre de doyen de la cathédrale d'Ypres; or, il occupa cette dernière dignité du 7 Mai 1757 au 12 Avril 1775.

Après une courte Vie de saint Gilles, entremêlée de réflexions pieuses (pp. 1-7), viennent trois oraisons au saint abbé (7-9). On trouve ensuite *L'Horloge de la Passion de notre Seigneur Jesus-Christ, avec les Prieres pour assister au Saint Sacrifice de la Messe* (10-20); une *Oraison à la Ste Vierge Marie,* et une autre à *St. Gilles Abbé,* cette dernière à l'usage des navigateurs (20-21). [Les habitants de Warnêton s'adonnaient à la pêche fluviale. Warnkœnig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre,* etc., tom. v, Bruxelles 1864, p. 313]; *Pratique pieuse et Prieres à dire aux pieds d'un Crucifix, ou devant l'Image de St. Donat Martyr dans un temps d'orage* (22-24).

Cette plaquette était évidemment un petit manuel à l'usage des pèlerins qui venaient visiter la chapelle de Saint-Gilles, à Warnêton.

(2) Sanderus parle de cet hôpital: *Nosocomium Divi Ægidii,* dit-il, *ante duo sæcula ære et cura publica fundatum* (*Flandria illustrata,* tom. III, Hagæ Comitum 1732, p. 330, col. 2). Sanderus écrivait ces lignes en 1644.

(3) Courouble, *Histoire de Warnêton,* p. 172.

bonne prise, en faveur de l'hôpital et de la châtellenie, tout blé vendu ailleurs qu'au marché (1).

La révolution française fit perdre à l'hôpital de Saint-Gilles une partie de ses biens; le reste passa entre les mains du bureau de bienfaisance (2).

Le culte de saint Gilles, à Warnêton, n'a pas survécu aux commotions religieuses et sociales, qui troublèrent la fin du siècle dernier; le saint abbé est aujourd'hui complétement oublié dans cette localité.

V. — YPRES

Le riche dépôt d'archives de la ville d'Ypres renferme un accord conclu, vers 1360, par devant les échevins de la ville, entre le prévôt et le couvent de Saint-Martin, d'une part, et les membres de la gilde de saint Nicolas, d'autre part (3). Cet accord règle, entre autres choses, les offices à célébrer dans la nouvelle chapelle de la gilde, rue de Boesinghe. Il stipule que les dimanches et jours de fête, les confrères pour-

---

(1) Courouble, *Histoire de Warnêton*, p. 37.

(2) Courouble, op. cit., p. 173.

(3) Voyez, sur cette gilde, A. Vandenpeereboom, *La Gilde de St Nicolas à Ypres*, dans les *Annales de la Société d'Émulation*, 4e série, tom. i, Bruges 1876-77, pp. 25 et suiv. Item l'*Essai de numismatique yproise*, du même auteur, Bruxelles 1877, pp. 222 et suiv.

De temps immémorial, cette gilde était exclusivement formée de prêtres séculiers et de clercs. Elle possédait un autel dans l'église de Saint-Martin et un hospice ou maladrerie; c'est dans cette maison que les frères hébergeaient les pèlerins ou d'autres voyageurs, et qu'ils soignaient les malades et les impotents. Une chapelle était annexée à l'hospice; cet édifice religieux se trouvant en mauvais état, la gilde fit construire, vers le milieu du XIVe siècle, une nouvelle chapelle à l'extrémité de la rue de Boesinghe.

Le texte de l'accord, dont nous parlons, se trouve parmi les annexes du travail de M. Alph. Vandenpeereboom (*Annales de la Société d'Émulation*, tom. cit., pp. 52 et suiv., litt. D). M. Diegerick en a publié un résumé dans son *Inventaire analytique et chronologique des chartes et documents appartenant aux archives de la ville d'Ypres*, tom. ii, Bruges 1854, pp. 184 et suiv. Cet accord n'est pas daté, mais M. Diegerick croit qu'il fut conclu vers l'année 1360.

ront y faire chanter messe, vêpres et matines, mais seulement par leurs deux chapelains, assistés du sacristain; trois fois par an, savoir aux fêtes de *saint Gilles* et de sainte Anne, et au jour de la dédicace de la chapelle, ils pourront chanter messe, vêpres et matines, avec tous les confrères (1). Un autre acte, en date du 9 Janvier 1442, range la Saint-Gilles parmi les cinq grandes fêtes de la gilde de saint Nicolas (2).

Saint Gilles était donc l'objet d'un culte spécial de la part des membres de cette antique association; nous en possédons une preuve écrite du XIVe siècle, mais il est à supposer que longtemps auparavant le culte du saint abbé était en honneur chez les confrères.

---

(1) *Item dat sie sullen moghen met al haren broedersceipe drie waerven sjaers zynghen vespere, mattine ende messe te wat tiden dat zie willen, dat es te verstane* ZYNTE GILLIS DAGHE, *zynte Annen daghe ende uppe den dach van haren wiehynghe* (A. VANDENPEEREBOOM, *La Gilde de St Nicolas à Ypres*, ap. *Annales de la Société d'Émulation*, tom. cit., p. 53).

(2) *Item ten vyf feesten die sy onderhouden te weten de twee St Nicolais daghen, St Annen daghe,* St GILLIS DAGHE *ende St Thomas daghe voor mide wynter...* (A. VANDENPEEREBOOM, op. et loc. cit., p. 59).

FLANDRE ORIENTALE

(DIOCÈSE DE GAND)

A) ÉGLISES ET CHAPELLES DÉDIÉES A SAINT GILLES

Le diocèse de Gand renferme trois églises paroissiales dédiées à saint Gilles, celles de Lembeke, de Saint-Gilles-lez-Termonde et de Saint-Gilles, au pays de Waes.

I. — LEMBEKE [1]

D'après M. Neelemans [2], le territoire de Lembeke fut évangélisé au VIIIe siècle, sinon par saint Willibrord lui-même, du moins par des missionnaires frisons, qui y auront élevé une chapelle. Il n'est pas possible de dire vers quel temps saint Gilles fut choisi comme patron de l'église et du lieu; il devait l'être déjà au XIIIe siècle, puisque des documents de cette époque donnent à la paroisse le nom de *Sint Gillis gheseit Lembeke* [3]. L'ancienne église datait du commen-

---

[1] Voyez, sur Lembeke, De Potter et Broeckaert, *Geschiedenis van de Gemeenten der Provincie Oost-Vlaanderen*, II reeks, 2de deel, Gent 1870-1872. La monographie de Lembeke forme la quatrième du volume; la partie ecclésiastique est traitée de la page 31 à la page 39. — Voyez encore, et surtout, le beau travail publié par M. Ed. Neelemans, sous le titre de *Geschiedenis der gemeente Lembeke en der vrije Heerlijkheid van Aveschoot*, Brugge 1872. Ce magnifique volume, imprimé avec luxe et orné de quatorze planches, forme un grand in-8°, de 325 pages. Tout le chapitre VI (pp. 138-174) est consacré à l'histoire de l'église de Lembeke. L'auteur y a inséré une esquisse biographique de saint Gilles, empruntée aux Bollandistes (pp. 141-144); l'erreur de chronologie, qui fait naître ce Saint dans la seconde moitié du Ve siècle (p. 141), n'est qu'une faute d'impression, redressée dans l'errata placé à la fin du volume; la page 143 le prouve du reste suffisamment, puisque la mort de saint Gilles y est fixée entre les années 720 et 726. En parlant des reliques du saint abbé, M. Neelemans consacre une note à celle que possède l'église de Saint-Gilles, à Bruges (p. 143, note 112).

[2] Neelemans, op. cit., p. 141.

[3] Neelemans, op. cit., p. 144.

cement des années 1200, à en juger par la tour, la seule partie restée debout, qui remonte évidemment à cette période; une des poutres porte le millésime de 1202 (1). Restaurée et agrandie à plusieurs reprises, cette église fut démolie en 1776, et reconstruite telle qu'on la voit aujourd'hui; Mgr. Félix-Guillaume Brenart, XVIIe évêque de Bruges, en fit la consécration, le 19 Août 1778 (2).

Dès 1363, l'église de Lembeke possédait un autel de Saint-Gilles; à cette date, messire Enguerrand Hauweel, chevalier banneret d'Haesebroucq, seigneur d'Aveschoot (3), et son épouse, dame Jeanne van Bredelaere, y fondèrent deux chapellenies, l'une en l'honneur de la Vierge, l'autre en celui de saint Gilles, aux autels érigés sous les mêmes vocables. Cette fondation, autorisée par bulle d'Innocent VI, donnée à Avignon, le 24 Août 1363, attribuait aux seigneurs de Bardelaere (4) le droit de collation du premier bénéfice et celui de présentation au second (5).

---

(1) NEELEMANS, op. cit., pp. 153, 160.

(2) NEELEMANS, op. cit., pp. 153 et suiv. — *Acta Episcopatus Brugensis*, Reg. LXX, fol. 529. La paroisse de Lembeke fit partie du diocèse de Bruges, depuis l'érection de cet évêché en 1559, jusqu'à sa suppression par la bulle de Pie VII, *Qui Christi Domini vices*, du 29 Novembre 1801; elle ressortit depuis lors au diocèse de Gand, et a continué de lui appartenir, après la réérection de l'évêché de Bruges, en 1834.

(3) La seigneurie d'Aveschoot était située sur le territoire de Lembeke. (NEELEMANS, op. cit., pp. 95 et suiv.) Voyez, sur Enguerrand Hauweel, le même ouvrage, pp. 105 et suiv.

(4) La seigneurie de Bardelaere était enclavée dans celle d'Aveschoot. (NEELEMANS, op. cit., pp. 134, 135.)

(5) NEELEMANS, op. cit., pp. 134, 147. Aux endroits indiqués, l'auteur dit, en termes exprès, que cette double chapellenie eut pour fondateurs Enguerrand Hauweel et Jeanne van Bredelaere; mais, à la page 107, il en attribue l'honneur à leur fils, Enguerrand, époux de Liévine Bette : *Ten jaere* 1341, — dit-il, en parlant de ce dernier, — *bekrachtigde hij de fondatie, in* 1317, *bij zijne ouders gedaan in de kerk van Becelaere; en stichtte nog met eene Apostelijke Bulle van den Paus Innocentius, gegeven te Avignon, den* 24 *Augusti* 1363, *twee kapellerijen, namelijk van O. L. Vrouw en van St Gillis in de kerk van Lembeke.* Évidemment, il y a erreur, de l'un ou de l'autre côté. A ne considérer que l'intervalle considérable, qui sépare la fondation de Becelaere de celle de Lembeke (1317-1363), on serait tenté de croire qu'Enguerrand II fut le

M. Neelemans croit pouvoir faire remonter à la même époque l'érection des deux confréries de la Vierge et de saint Gilles, dont les revenus servaient à l'entretien des autels susdits et formaient l'objet d'une comptabilité spéciale; les proviseurs de ces associations étaient tenus de rendre annuellement compte de leur gestion au seigneur de Lembeke et au doyen de la chrétienté, en présence du curé, du bourgmestre et des échevins de la localité ([1]).

Le 12 Septembre 1725, Mgr. Henri-Joseph van Susteren, XIV[e] évêque de Bruges, consacra les deux autels latéraux de l'église de Lembeke, dont un en l'honneur de saint Gilles, et y inséra des reliques des saints martyrs Liliose et Félix ([2]). Lors de la consécration de la nouvelle église, le 19 Août 1778, Mgr. Brenart consacra également les trois autels, avec insertion des reliques des saints martyrs Valentin et Cyrin; l'autel de la nef droite ([3]) fut consacré sous le vocable du saint patron ([4]).

---

vrai fondateur des deux chapellenies de la Vierge et de saint Gilles; cependant la question ne peut être tranchée que par l'inspection des documents.

Les archives de l'Evêché de Bruges renferment la relation de la visite décanale de l'église de Lembeke, faite le 23 Août 1746. Le titre VI contient, entre autres questions et réponses, les suivantes : 4. *Quænam præterea in Ecclesia sint fundata Beneficia ?* — R. *Mentio fit de duobus beneficiis, sed antiquata sunt.* — 5. *Quinam eorum fructus et quænam onera ?* — R. *Obscurata sunt.* — 6. *An his oneribus debite satisfiat ?* — R. *Negative.* Il s'agit ici, nous n'en pouvons douter, des deux chapellenies fondées en 1363, et les réponses aux divers *postulata* indiquent assez, qu'en 1746, ces bénéfices n'existaient plus qu'à l'état de souvenirs.

([1]) Neelemans, op. cit., fol. 147.

([2]) *Acta Episcopatus Brugensis*, Reg. L, fol. 260.

([3]) Faisons observer, une fois pour toutes, qu'en parlant des églises dont l'orientation nous est inconnue, nous appelons la nef droite celle du côté de l'épître, et la nef gauche celle du côté de l'évangile, qui se trouvent respectivement à droite et à gauche des fidèles entrant par la nef principale.

([4]) *Acta Episcopatus Brugensis*, reg. LXX, fol. 529. — De Potter et Broeckaert, op. et tom. cit., *Lembeke*, p. 33, disent que les autels latéraux sont érigés sous les vocables de la sainte Vierge et de la sainte Croix; c'est une erreur. Le maître-autel est dédié à la sainte Croix, les autels des nefs latérales sont dédiés à la Vierge et à saint Gilles; il en était ainsi dans l'ancienne église, témoin la relation de la visite décanale de 1746, et Mgr. Brenart ne changea rien à

La partie sculptée de l'autel de Saint-Gilles provient de l'ancienne église; elle date de 1652, et fut exécutée par Thomas de Stroopere, menuisier d'Eecloo, qui reçut de ce chef 10 livres 10 escalins de gros (1). Cet autel subit un remaniement considérable au commencement du XVIIIe siècle, comme il résulte de la note suivante, extraite d'un des registres de l'église :

Den 24 October 1713 gerekent met Cornelis Standaert ende Gabriel d'Hanens, als proviseurs ofte besorghers van den autaer van St.-Gillis binnen de kercke van Lembeke, over het gene ick verschoten hadde an het maken van het verhemelsel op den autaer van St.-Gillis, ende voor het maken van het sitsel ende schrynwerck in de capelle van den autaer, voor het maken van een kruys ende twee paer candelaers, voor het vergulden ende versilveren met het beste gout ende silver het voorseyde kruys ende candelaers, ende voor het kasken met de glaze ende kleyne remonstrantie in het zelve kasken (2).

Parmi les objets d'art qui décoraient autrefois l'église, se trouvaient un tableau et une statue, représentant saint Gilles. Il en est fait mention dans les comptes de l'autel du Saint; celui de 1643 porte qu'il fut payé à Robert Joly 4 livres 10 escalins de gros, *van geschildert thebben eene schilderye met de figure van St.-Gillis* (3). Dans le compte de 1670 figure une dépense de 3 escalins de gros, *over wasschen der schilderye en tbeelt van St.-Gillis* (4). Ce tableau a disparu; la statue existait encore en 1746, puisque dans la relation de la visite décanale du 23 Août de cette année, nous lisons : *In altari S. Ægidii imago sculpta ejusdem Sancti.* Il est probable que cette statue n'était plus fort convenable, puisqu'en 1753, les proviseurs de l'autel du saint abbé en firent sculpter

---

l'ordre établi, lors de la consécration des autels de la nouvelle église. — Voyez Neelemans, op. cit., pp. 155, 156.

(1) Neelemans, op. cit., p. 157.

(2) De Potter et Broeckaert, op. et tom. cit., *Lembeke*, pp. 34, 35.

(3) De Potter et Broeckaert, op. et tom. cit., id., p. 34. — Neelemans, op. cit., p. 158.

(4) Neelemans, op. cit., p. 158.

une nouvelle par Antoine Manilius; ils payèrent pour cette statue et pour celle de saint Mansuet, la somme de 4 livres de gros (1). L'église de Lembeke est encore en possession de l'œuvre de Manilius, qui n'a pas de valeur artistique.

Une statuette de saint Gilles, accompagné de sa biche, surmonte la verge du bedeau; cette statuette, en cuivre fondu, n'est pas sans mérite (2).

La cloche actuelle de l'église de Lembeke fut baptisée, sous le nom de Gilles, le 12 Mai 1777, par M. Blomme, curé-doyen d'Eecloo; elle eut pour parrain messire Louis van den Hecke, seigneur de Lembeke, et pour marraine Pasquine Clays, épouse du bourgmestre Jean Stockman. Cette cloche, du poids de 1300 livres, fut fondue par Jean-Baptiste et François Wierinck, d'Overmeire; elle porte la curieuse inscription que voici :

Als men dees kercke nieuwe bauwde,
Tot vreugd van ider die 't aenschauwde,
Gudwal Seiger, abt van Sint Pieters, (3)
Sond dan tot my de clockegieters.
Ter eer van God en Maria's lof
Ben ik hergoten op dees kerkhof.
Gillis is my voor naem gegeven,
Om te luyden ben ik verheven,
En gaed d'orlogie maer gewis,
Men hoort van my wat ure het is.

—

Jean-Bapt. et Frans Wierinck me fuderunt, A° 1777 (4).

Les paroissiens ont en grande vénération leur saint patron. Il en est bien peu qui se dispensent de venir baiser

---

(1) Neelemans, op. cit., p. 159. — De Potter et Broeckaert, op. et tom. cit., *Lembeke*, p. 34.

(2) Neelemans, op. cit., p. 159.

(3) L'abbé de Saint-Pierre, à Gand, était un des grands décimateurs de la paroisse; comme tel, il avait à intervenir, pour sa part, dans les réparations de l'église. (Neelemans, op. cit., p. 151.)

(4) Neelemans, op. cit., pp. 160, 161. — De Potter et Broeckaert, op. et tom. cit., *Lembeke*, pp. 35, 36.

ses reliques, le jour de sa fête ou durant l'octave; les parents y amènent leurs enfants. " On ne peut voir sans émotion, nous écrivait M. Baert, vicaire de Lembeke, l'empressement des mères à présenter au prêtre leurs petits enfants encore au berceau, pour leur faire toucher les reliques de saint Gilles " (1).

Vers le milieu du siècle passé, la relique du Saint fut enchâssée dans un reliquaire d'argent. Nous lisons dans le compte de l'autel de Saint-Gilles des années 1746-50 :

Betaelt aen Sr Frans Rielandt de somme van dry ponden seven schellingen vier grooten sterck wisselgeldt over het maecken ende leveren van eene silvere reliquaire tot de reliquie van St Gillis (2).

La veille de la fête de saint Gilles, on bénit en son honneur de l'eau, vulgairement appelée *Gillekens water*. Les paroissiens font grand cas de cette eau, qui a sa place à côté de l'eau bénite ordinaire. On en use de la même manière, et pour les mêmes fins; ainsi, on s'en sert matin et soir, pour faire le signe de la croix, on en asperge les maisons et les étables, en temps d'orage, et, assez généralement, on en boit quelques gouttes pour être préservé ou guéri de la fièvre (3). Il n'y a pas de formule particulière pour la bénédiction de cette eau; la formule ordinaire du Rituel est employée à cette fin. Cette bénédiction est accompagnée de l'immersion des reliques du Saint.

---

(1) Nous devons la plupart des renseignements, qui vont suivre, sur le culte de saint Gilles à Lembeke, à l'obligeance de M. le vicaire Baert, qui a bien voulu nous les transmettre, en réponse à notre questionnaire, le 8 Décembre 1871.

(2) Neelemans, op. cit., p. 159.

(3) *Jaarlijks binst de Octaaf van den H. Gillis* (1-8 *September*), — écrit M. Neelemans, op. cit., p. 149, — *wordt er in deze kerk water gewijd ter eere van dezen Heiligen, welk* DIENT OM DOOR ZIJNE VOORSPRAAK BEVRIJD TE ZIJN VAN KOORTSEN, PESTE, CHOLERA EN ANDERE BESMETTELIJKE ZIEKTEN. Ces dernières lignes sont empruntées à la petite notice, qui accompagne l'image de saint Gilles, dont nous avons parlé plus haut (pp. 185, 186), et qui fut dessinée pour notre église; nous ignorons si cette phrase est applicable, en tout point, à l'eau qui se bénit à Lembeke.

Saint Gilles est invoqué, à Lembeke, contre les fièvres. Il n'existe pas toutefois de pèlerinage proprement dit en son honneur. Le nombre des fidèles, étrangers à la paroisse, qui visitent l'église durant l'octave du Saint, est fort restreint; ils se contentent de baiser ses reliques, et quelques-uns d'entre eux emportent un peu de l'eau bénite de saint Gilles. L'église de Lembeke fut autrefois, paraît-il, un but de pèlerinage très-fréquenté; ce pèlerinage trouvait sa raison d'être dans le voisinage des polders. Quand ceux-ci ne présentaient qu'une vaste étendue de terrains marécageux, des fièvres pernicieuses et périodiques désolaient la contrée. Plus tard, grâce aux travaux d'assèchement et d'irrigation qui y furent exécutés, les polders se transformèrent en fertiles campagnes et en gras pâturages; du même coup, les cas de fièvre diminuèrent dans des proportions considérables, mais malheureusement la dévotion des pèlerins se refroidit aussi, et le pèlerinage à Saint-Gilles de Lembeke finit par tomber en désuétude.

Pour faire refleurir, autant que possible, le culte de notre Saint, M. Corneille Van Oeckel, curé de Lembeke (1), sollicita et obtint de S. S. Grégoire XVI, en 1843, une indulgence plénière, applicable aux âmes du purgatoire, à gagner, moyennant accomplissement des conditions ordinaires, par tous les fidèles qui visiteraient dévotement l'église paroissiale de Lembeke, le jour de la fête de saint Gilles.

M. le curé Laurent Wante (2), successeur de M. Van Oeckel, fit imprimer, à l'usage de ses paroissiens, des litanies flamandes de saint Gilles. Ces litanies sont extraites du recueil intitulé : *Schat-Kiste der Litanien, getrokken uyt het Goddelyk Officie, Levens der Heyligen, en andere geloofweerdige Auteurs,*

---

(1) M. Van Oeckel fut curé de Lembeke, de 1838 à 1851; le 21 Mars de cette dernière année, il devint doyen du district d'Eecloo, tout en restant curé de Lembeke. Promu à la cure primaire d'Eecloo, en Juin 1851, il résigna ses fonctions pastorales, le 13 Juin 1874, ne conservant que la charge de doyen. M. Van Oeckel est décédé à Waerschoot, le 28 Juin 1878.

(2) Décédé le 17 Mars 1874.

zeer kragtig tot het vervoorderen der Godvrugtigheyd en naervolgen van hunne Deugden en heylig Leven. Tot Brugge, by Cornelis De Moor, s. d. Dans ce recueil, les litanies de saint Gilles portent le visa du censeur des livres J. F. De Gryse; une autre édition porte l'approbation de L. A. Caytan. C'est cette dernière, légèrement retouchée quant à l'orthographe, qui fut réimprimée à l'usage de l'église de Lembeke, chez la Ve J. Rousseau-Warrie, à Gand, sous le visa, daté du 10 Juillet 1861, du chanoine-censeur des livres J. Tollenaere.

Une ancienne fondation obligeait le curé de Lembeke à chanter la messe en l'honneur de saint Gilles, une fois par mois (1).

Une procession fort solennelle avait lieu à la Saint-Gilles; on y voyait figurer la statue du saint abbé et les membres de sa confrérie (2).

L'office de saint Gilles, récité par le clergé de Lembeke, n'offre rien de saillant. La leçon propre du Bréviaire romain sert de première leçon au second nocturne; l'oraison est *de Communi Abbatum : Intercessio nos, quæsumus, Domine.*

Le 1er Septembre, dans toutes les familles de la paroisse, on fait des gaufres, qui portent le nom de *Gillekens wafels.*

Un des chemins de la commune de Lembeke s'appelait jadis *Sint Gillis predicatie.* De Potter et Broeckaert ont rencontré ce nom dans un document, daté du 25 Août 1644 et faisant connaître les limites de la seigneurie de Caprycke : ... *vandaer westwaert,* y lisons-nous, *langst den selven Lembeekschen waterganck tot an* SINT GILLES PREDICATIE, *zuydt de voornomde sHeerenstrate, loopende van Caperycke naer Lembeke* (3). La même dénomination figure dans un acte de 1675 (4); nous n'en connaissons pas l'origine.

---

(1) NEELEMANS, op. cit., p. 148.

(2) NEELEMANS, op. cit., p. 148. — DE POTTER et BROECKAERT, op. et tom. cit., *Lembeke,* p. 35.

(3) DE POTTER et BROECKAERT, op. et tom. cit., *Kaprijk,* p. 57, en note.

(4) DE POTTER et BROECKAERT, op. et tom. cit., *Lembeke,* p. 2, en note.

II. — SAINT-GILLES-LEZ-TERMONDE [1]

L'église doit son origine à un hôpital, bâti en l'honneur de saint Gilles, sur le territoire de Zwyveke-lez-Termonde, par Mathilde, dame de Termonde, qui avait épousé Guillaume de Béthune [2]. D'après toute probabilité, Mathilde fonda cet hôpital durant son veuvage, entre les années 1214 et 1221 [3];

---

[1] Principales sources à consulter : LINDANUS, *De Teneræmonda libri tres*, édit. in-folio, à la suite des *Antiquitates Belgicæ*, de GRAMAYE, Lovanii 1708, pp. 57-60, 67. — DE VLAMINCK, *De stad en de heerlijkheid van Dendermonde*, II deel, Dendermonde, s. d., pp. 33 et suiv.; IV deel, ibid. 1867, pp. 266 et suiv. Item, du même auteur, *Cartulaire de l'abbaye de Zwyveke-lez-Termonde*, (parmi les publications du Cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde), 1re livraison, Gand 1869, passim. Outre ces ouvrages, nous avons mis à profit les intéressantes notes transmises, le 20 Juin 1871, par M. Beeckman, curé de la paroisse.

[2] Mathilde ou Mahaut, dame de Termonde, était fille de Wautier II, seigneur de Termonde, et d'Adelise, dame de Buysscheure, laquelle se maria en secondes noces avec Gérard II, seigneur de Grimberghen. Elle épousa Guillaume II de Béthune, surnommé le Roux, qui hérita de l'avouerie d'Arras et de la seigneurie de Béthune, après la mort de son frère aîné Robert VI. (DE VLAMINCK, *Cartulaire de l'abbaye de Zwyveke-lez-Termonde*, p. 1, en note.)

On ne connaît pas la date exacte du mariage de Guillaume-le-Roux et de Mathilde de Termonde. Duchesne le dit antérieur de beaucoup à l'année 1193 (*Histoire généalogique des Maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy*, Paris 1631, p. 144). Dans sa *Notice historique sur la ville de Termonde* (Gand 1849, p. 22), M. Clément Wytsman place cette union en l'année 1203, date évidemment fautive; le même auteur écrivait plus tard que Mahaut I de Termonde était déjà, en 1190, l'épouse de Guillaume de Béthune, assertion qui se rapproche de celle de Duchesne (*Notice sur des monnaies frappées à Termonde, jusqu'à l'avènement de Robert de Béthune au comté de Flandre*, Gand 1860, p. 12).

Guillaume-le-Roux mourut, non, comme l'écrit Duchesne, " quelque temps après " 1203, (op. cit., p. 144), mais, suivant Meyerus, en 1213, ou, d'après l'obituaire de la collégiale de Notre-Dame, à Termonde, le X des calendes de Mai (22 Avril) de l'année 1214 (LINDANUS, op. cit., p. 21, col. 2). Mathilde de Termonde, sa veuve, décéda le 14 Avril 1224 (DE VLAMINCK, *Cartulaire de l'abbaye de Zwyveke-lez-Termonde*, p. 9, note 1).

[3] M. de Vlaminck développe les arguments qui militent en faveur de cette opinion, et invoque surtout les termes de l'acte de 1223, dont nous parlerons tantôt: *domum sancti Egidii in Tenremunde* TEMPORIBUS MEIS *factam*; par ces mots *temporibus meis*, Mathilde semble s'attribuer, à l'exclusion de tout autre, l'honneur de cette fondation, comme ayant été faite du temps

il est certain que cet établissement existait déjà en 1221, puisqu'au mois de Mai de cette année, Mathilde lui donna un pré, connu sous le nom de *Bruil*, la terre de Ringot et une rente annuelle de dix-huit deniers :

Universa Christi negotia mandata litteris tradunt memorie confirmamentum. Sciant ergo tam presentes quam futuri quod ego Mathildis, domina Teneremundensis, divino ducta consilio, hospitali fundato in honore sancti Egidii infra Tenremunde, quoddam pratum quod dicitur Bruil perpetuo concessi...; terram insuper Ringoti, que jacet apud Espt, que per manum meam tenebatur, predicte domui perpetuo dedi liberam, et XVIII denarios supra domum ac mansionem Henrici Tedec. Ut autem hoc firmum maneat et inconcussum et robur firmitatis optineat in perpetuum, presentem paginam sigilli mei appensione roboravi. Actum anno gratie M°CC°XXI°, primo mensis maii (1).

L'hôpital de Saint-Gilles, desservi par des religieuses, ne tarda pas à changer de destination. La fondatrice en fit une abbaye de femmes, de l'ordre de Cîteaux, qu'elle dota largement. L'acte d'érection est du 11 Octobre 1223; en voici quelques passages :

In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti, amen. Sciat universitas tam posterorum quam presentium, quod ego Magthildis, domina de Tenremunde, in spe divine clementie, cultum domus Domini ampliari desiderans, domum sancti Egidii in Tenremunde temporibus meis factam cum suis appenditiis, ad construendam abbatiam sanctimonialium ordinis Cystersiensis libere contuli et approbavi. Eam vero cum suis personis et possessionibus necnon et omnibus bonis, a me vel ab aliis collatis vel in posterum conferendis, sub nostra ego et dilectus filius meus Robertus, necnon et successorum nostrorum protectione

---

qu'elle possédait seule la seigneurie de Termonde. Si elle avait érigé l'hôpital du vivant de son mari, et de concert avec lui, elle n'eût certes pas négligé de rappeler son souvenir et d'accoler son nom au sien (*De stad en de heerlijkheid van Dendermonde*, IV deel, p. 266).

Dans sa *Notice historique sur la ville de Termonde*, M. Wytsman dit que l'église primitive de Saint-Gilles fut construite par Mathilde de Termonde, au XII[e] siècle (p. 14). L'auteur n'apportant aucune preuve à l'appui de son dire, nous aimons mieux nous rallier à l'opinion de M. de Vlaminck.

(1) DE VLAMINCK, *De stad en de heerlijkheid van Dendermonde*, IV deel, pp. 266, 267, et *Cartulaire de l'abbaye de Zwyveke-lez-Termonde*, pp. 1, 2.

suscepimus... Et ne aliquis predicte domui super hiis violentiam inferre attemptaverit, presentes litteras sigillorum nostrorum munimine roboravimus... Actum anno Domini millesimo ducentesimo vigesimo tercio, quinto idus octobris (1).

La mutation de l'hôpital de Saint-Gilles en abbaye ne pouvant se faire que du consentement de l'autorité ecclésiastique, Mathilde s'était adressée, au préalable, à Godefroid de Fontaine, évêque de Cambrai, dont la paroisse de Zwyveke relevait au spirituel; le prélat s'empressa d'acquiescer à la demande de la noble dame, par lettres du 18 Août 1223, dont voici la teneur :

In nomine sancte et individue Trinitatis. Godefridus, Dei gratia Cameracensis episcopus, omnibus hoc scriptum visuris in perpetuum. Notum sit presentibus et futuris quod nos locum, qui dicitur hospitale sancti Egidii, cum omnibus bonis et appertinentiis, que eidem loco fuerant attollata, ad instantiam nobilis matrone Matildis, domine de Tenremonde, de prudentium virorum consilio, de religione in devotiorem religionis usum et commodum commutavimus, facta per viros discretos diligenti inquisitione, qui locum et sustentationem ad congregationem colligandam testantur competentem, ut ibidem vel apud Sueveka edificetur claustrum dominarum Cisterciensis ordinis; sedem autem parochialem, que est apud Suevekam, ad sanctum Egidium transferri concedimus, cum de consilio dicte domine inter provisorem dicti monasterii et presbyterum parochialem convenerit, qui presbyter nomine Walterus cum H[ermanno], persona, huic translationi adhibuerit consensum, salvo tamen jure, per omnia, dictum monasterii locum cum omnibus que in presentiarum nunc possidet, vel in futurum legitime possidebit, sub nostra deffensione suscepimus et episcopali auctoritate confirmamus. Ut autem hec rata et inconcussa in eternum permaneant, scriptum hoc sigilli nostri appensione roboramus et auctorisamus. Actum apud Sauzois, anno Domini M. CC. XX tercio, mense augusto, feria VI post Assumptionem beate Marie (2).

---

(1) DE VLAMINCK, *Cartulaire de l'abbaye de Zwyveke-lez-Termonde*, pp. 5, 6. Plusieurs auteurs ont rapporté cette charte de Mathilde de Termonde; on en trouve la liste dans WAUTERS, *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*, tom. III, Bruxelles 1871, p. 598.

(2) DE VLAMINCK, *De stad en de heerlijkheid van Dendermonde*, IV deel, p. 268, et *Cartulaire de l'abbaye de Zwyveke-lez-Termonde*, pp. 3, 4.

L'évêque Godefroid ne se contente pas d'approuver la transformation de l'hôpital en abbaye; il autorise encore le transfert du siége paroissial de Zwyveke à Saint-Gilles. Ce détail requiert un mot d'explication.

La grande humidité du sol rendait malsain le séjour de la maison bâtie par Mathilde; ..... *locus multa uligine noxius,* dit Lindanus (1). Dès avant le changement de l'hôpital en abbaye, la fondatrice avait conçu le projet d'établir ailleurs la communauté, et de transférer le siége de l'église paroissiale de Zwyveke dans l'église de Saint-Gilles, que les sœurs allaient abandonner (2). L'évêque de Cambrai permet de donner suite à ce projet.

Mais à cette époque, c'est-à-dire en 1223, Mathilde ne paraissait pas encore décidée sur le choix d'un emplacement pour la nouvelle abbaye, vu qu'à sa demande, et par lettres du 19 Octobre 1223, Godefroid chargea les abbés d'Afflighem et de Ninove et l'archidiacre de Cambrai à Anvers, de se rendre à Zwyveke et d'y chercher un endroit convenable, *infra ambitum dicte parrochie de Sueveke,* pour la construction de l'abbaye (3). Ce fut au *Zwyveke-Kouter,* à l'endroit occupé par l'église paroissiale, que l'abbaye s'établit. Il y eut donc ici un véritable échange de locaux: l'église conventuelle de Saint-Gilles fut érigée en paroissiale et l'église paroissiale transformée en conventuelle.

Ce double transfert ne fut consommé qu'en 1227. Mathilde de Termonde était morte depuis trois ans; ce fut sa sœur Marguerite qui eut l'honneur de terminer cette affaire.

---

(1) Op. cit., p. 57, col. 2.

(2) DE VLAMINCK, *De stad en de heerlijkheid van Dendermonde,* IV deel, p. 268.

(3) DE VLAMINCK, op. et tom. cit., p. 269. Le texte des lettres de Godefroid se trouve dans LINDANUS, op. cit., p. 57, col. 2, et dans DE VLAMINCK, *Cartulaire de l'abbaye de Zwyveke-lez-Termonde,* pp. 7, 8. Nous suivons toujours le texte de M. de Vlaminck, qui a copié les originaux. Voyez WAUTERS, *Table chronologique,* etc., tom. III, pp. 598, 599.

Nous lisons dans le livre des priviléges de l'abbaye de Zwyveke :

Anno Incarnationis dominicæ MCCXXIII fundata est abbatia de Teneremunda per nobilem matronam Machtildem, dominam Teneramundensem, sub Godefrido, Cameracensi episcopo. Translata apud Swiveke per nobilem domicellam Margaretam de Teneramunda sub prædicto Godefrido, Cameracensi episcopo, et sub Hedewige, quæ prima abbatissa fuit, anno Incarnationis dominicæ MCCXXVII, mense aprili (1).

Duchesne écrit de son côté :

" Laquelle (Mahaut) pour derniere action de sa vie, et pour marque eternelle de sa pieté, establit d'ailleurs une Abbaye de Religieuses de l'Ordre de Cisteaux en l'Eglise de Saint Gilles de Tenremonde, où fut mise pour premiere Abbesse une Dame nommé Hedwide. Car elle mourut en la mesme année de cette fondation, qui fut mille deux cens vingt-trois, ou au commencement de l'an mille deux cens vingt-quatre. Et apres son decés, Marguerite Damoiselle de Tenremonde transfera ladite Abbaye au lieu nommé *Zuuiueke* prés de Tenremonde, avec le consentement de Geofroy Evesque de Cambray son cousin, qui en approuva le transport au mois d'Aoust de l'an mille deux cens vingt-sept " (2).

Voici le texte des lettres qu'adressa Godefroid à Marguerite de Termonde :

G[odefridus], Dei gratia Cameracensis episcopus, karissime consanguinee sue M[argarete], domicelle de Tenremonde, salutem et sinceram dilectionem. Noveritis quod nos conmutationem illam, quam a nobis requiritis de Tenremondensi abbatia, benigne concedimus, et hoc egimus apud Hermannum, consanguineum nostrum, qui in presentia nostra favorabiliter in hoc ipsum consensit, dummodo jus matricis ecclesie et patronatus illibatum conservetur, propter quod viros venerabiles, Th., archidiaconum Cameracensem in Brabantia, et abbatem Camberonensem, ad partes illas transmisimus in predictis, vices nostras committentes eisdem, per viros idoneos id acturi, si forte

---

(1) DUCHESNE, *Histoire généalogique des Maisons de Guines*, etc., *Preuves*, p. 241. — DE VLAMINCK, *Cartulaire de l'abbaye de Zwyveke-lez-Termonde*, p. 3.
(2) DUCHESNE, op. cit., pp. 145, 146.

nequiverint, hiis necessariam operam adhibere. Datum anno Domini M°CC°XX° septimo, feria tercia post Assumptionem beate Marie (1).

Les abbés d'Affligem et de Ninove et l'archidiacre de Cambrai à Anvers, commissaires nommés par l'évêque Godefroid, le 19 Octobre 1223, ne se pressèrent pas de remplir leur mission; ils ne vinrent à Zwyveke qu'au mois de Mai ou de Juin 1228, quatre ans et demi après l'ordre reçu, et lorsque déjà le transfert était un fait accompli. Le 2 Juin, ils rendirent compte de leur visite, dans une lettre à l'évêque de Cambrai, où nous lisons : ..... *locum illum in quo prius erat sedes parochialis, ad quem jam translatum invenimus monasterium dominarum, comperimus aptum et per omnia idoneum ordini.* Il ne restait plus à Godefroid qu'à ratifier la chose de son autorité épiscopale, et c'est ce qu'il fit par acte du 14 Juin 1228 (2).

En suite de ce transfert, la paroisse de Zwyveke quitta ce nom, pour prendre celui de Saint-Gilles, qu'elle porte encore aujourd'hui. Lindanus nous l'apprend dans les lignes suivantes, qui offrent en même temps un résumé succinct de toute cette histoire :

Fuerat a prima origine Hospitale S. Ægidio nuncupatum; sed paucis post annis versum est in Cœnobium Ordinis Cisterciensis. Cum autem locus multa uligine noxius videretur; translatum Monasterium in Parochiale Templum Swivecanum : unde Abbatia Swivecana nomen nacta est. Quia vero Pastoratus Swivecanus, cum sacris, in templum Ægidianum translatus est; factum inde, ut pagus mutato nomine, S. Ægidii vocetur, qui ante Swiveca dicebatur. (3)

---

(1) DE VLAMINCK, *Cartulaire de l'abbaye de Zwyveke-lez-Termonde*, pp. 14, 15.

(2) DE VLAMINCK, *De stad en de heerlijkheid van Dendermonde*, IV deel, p. 269, surtout la note 2. — L'acte épiscopal du 14 Juin 1228 peut se lire dans LINDANUS, op. cit., pp. 57, 58, et dans DE VLAMINCK, *Cartulaire de l'abbaye de Zwyveke-lez-Termonde*, p. 18.

(3) LINDANUS, op. cit., p. 57, col. 2. — Voyez aussi la page 67, col. 2, où l'auteur, traitant de la paroisse de Saint-Gilles, répète, en peu de mots, ce qu'il a dit plus haut. D'après Lindanus, le nom de Zwyveke dérive du séjour que les Suèves ont fait en cet endroit : *Hic Swevos aliquando desedisse*, dit-il,

Une partie du territoire de Zwyveke, celle où se trouve l'église de Saint-Gilles, fut incorporée dans la ville de Termonde. D'après Lindanus, cette incorporation se fit vers 1233, sous Robert de Béthune, fils et successeur de Mathilde (1); mais M. de Vlaminck prouve fort bien, qu'elle date de l'administration même de cette princesse, et doit conséquemment se placer entre les années 1188 et 1224 (2). Par suite de cette incorporation, la circonscription ecclésiastique de Saint-Gilles s'étend sur une double commune; la partie *intra muros* relève, au civil, de la ville de Termonde, et la partie rurale forme une commune distincte, celle de Saint-Gilles-lez-Termonde. Il en résulte cette particularité curieuse, que la partie de la paroisse, enclavée dans la ville, a pour patronne du lieu, celle de Termonde, sainte Chrétienne (3), tandis que la partie *extra muros*, ou la commune de Saint-Gilles, a pour patron du lieu le saint abbé.

Par acte daté du Câteau-Cambrésis, le 14 Mars 1367, Pierre d'André, évêque de Cambrai, fait connaître que quelques fidèles de Termonde, pour le salut de leurs âmes et de celles de leurs parents et bienfaiteurs, et nommément Gilles van der Vorst, clerc, — ce dernier en expiation du meurtre commis par lui sur la personne de Gilles Cachtel, prêtre, — ont institué dans l'église paroissiale de Saint-Gilles-lez-Termonde, en l'honneur de Dieu, de la Vierge Marie et de tous les Saints, spécialement de saint Gilles, une chapellenie perpétuelle, dont le titulaire sera tenu de dire quatre messes par semaine. Pour l'établissement et la dotation de cette chapel-

---

indicio est antiquum loci nomen, SWEVICK (*ita sæpe in antiquis monimentis*) *quasi* SWEVENWYCK, *id est Swevorum vicus : quem populum has ditiones incoluisse, et tandem a Normannis ad internecionem cæsum, nemo humanior ignorat* (p. 67, col. 2).

(1) Op. cit., p. 8, col. 2.

(2) *De stad en de heerlijkheid van Dendermonde*, II deel, pp. 32 et suiv., surtout la note de la p. 36.

(3) Voyez, sur sainte Chrétienne, *Christiana*, patronne de la ville de Termonde, DE VLAMINCK, op. cit., tom. I, pp. 12 et suiv.

lenie, ledit Gilles van der Vorst abandonne diverses rentes assignées sur des biens spécifiés dans l'acte :

... unam capellaniam perpetuam in ecclesia parrochiali Sancti Egidii Tenremondensis, nostre diocesis, ad honorem Dei omnipotentis et beate virginis Marie, ejus genitricis, ac omnium sanctorum suorum et *specialiter in honore sancti Egidii*, fundare disposuerunt et dotare, cujus quidem capellanie capellanum qui pro tempore fuerit ad quatuor missas qualibet septimana onerare voluerunt (1).

L'évêque, en vertu de son autorité ordinaire, approuve et confirme cette fondation, et amortit, en tant qu'il dépend de lui, les biens y affectés, en les exemptant de toutes impositions et exactions séculières et temporelles (2).

On peut voir un dessin de l'ancienne église de Saint-Gilles sur le plan de Termonde, inséré dans la *Flandria illustrata* de Sanderus (3). La tour, bâtie en 1444 (4), est la seule partie de l'ancien édifice, conservée lors de sa reconstruction au siècle passé; elle n'offre rien de remarquable, pas plus que la nouvelle église, bâtiment lourd et sans cachet, dépourvu de toute valeur architecturale (5).

L'autel de la nef droite est dédié à saint Gilles.

Le tableau du maître-autel représente l'entrevue de saint Gilles avec le roi Flavius Wamba, entrevue dans laquelle ce

---

(1) DE VLAMINCK, *Cartulaire de l'abbaye de Zwyveke-lez-Termonde*, p. 162.

(2) L'acte émané de l'évêque Pierre d'André est fort long; il n'occupe pas moins de six pages du cartulaire publié par M. de Vlaminck (pp. 161-167).

(3) Tom. III, Hagæ Comitum 1732, entre les pp. 226 et 227. Ce que Sanderus écrit de l'église de Saint-Gilles, à la page 239 du tome indiqué, est la reproduction littérale du passage de Lindanus, que nous avons rapporté plus haut (p. 213).

(4) Parmi les dépenses renseignées au compte de la ville de 1444, on trouve la suivante :

Item der kerken van Sent Gillis omme te hulpen den torre op te metsene iij lib. gr. (DE VLAMINCK, op. cit., tom. IV, p. 270, note 1).

(5) *Die toren, ten jare* 1444 *opgericht*, écrit M. de Vlaminck, *is het eenige gedeelte dat bij de herbouwing des tempels, in den loop der* 18e *eeuw, behouden werd. Hij heeft niets opmerkenswaardigs, evenmin als de kerk zelve. Deze is een lomp gebouw, zonder smaak noch kunstgevoel aangelegd, eene oprechte schuur. Het inwendige is netjes en lachend opgesmukt.* (Op. cit., tom. IV, p. 270.)

monarque, touché des vertus du pieux solitaire, lui fit don de la vallée Flavienne, pour y bâtir un monastère [1]. Cette toile est due au pinceau du termondois François Verhas, qui l'exécuta en 1859.

L'église possède en outre un vitrail, confectionné à Lennick, en 1871, par la maison Oitmann, et sur lequel figurent saint Gilles et saint Roch.

Avant 1793, il y avait annuellement, à la fête de saint Gilles, un assez grand concours de monde; on invoquait le Saint dans les maladies des chevaux et des bêtes à cornes. Ce concours a cessé.

L'office n'offre aucune particularité liturgique [2].

Il existait jadis, à la paroisse, deux gildes de l'arc-à-main, l'une érigée sous le vocable de saint Gilles, l'autre sous le patronage de saint Sébastien. La première était beaucoup plus ancienne que la seconde. L'acte d'érection de la chapellenie de saint Gilles, daté du 14 Mars 1367, nous apprend que cette gilde avait son siége dans l'église paroissiale, et était régie par les marguilliers; elle possédait, en commun avec la fabrique, diverses rentes, dont elle se dessaisit en faveur de la nouvelle chapellenie :

... Item Johannes, curatus ecclesie Beati Egidii, juxta Tenremondam,... Gosuinus Buse, Petrus de Ameyde et Johannes de Lebbeke, rectores tunc temporis fabrice dicte ecclesie Sancti Egidii, juxta Tenremondam, ac confraternitatis Sancti Egidii in eadem,.... transportaverunt in augmentationem dicte capellanie redditus quosdam perpetuos dicte confraternitati ac fabrice memorate plenarius attinentes.... [3]

---

(1) Nous tenons ce renseignement de M. le curé Beeckman. M. de Vlaminck dit que le sujet du tableau est la mort de saint Gilles (*De stad en de heerlijkheid van Dendermonde*, IV deel, p. 270). N'ayant pas vu la toile, nous ne pouvons dire de quel côté se trouve l'erreur.

(2) Pour éviter les redites, nous ne parlerons plus désormais de l'office, quand celui-ci est *de Communi Abbatum*, avec la leçon du Bréviaire romain, comme c'est ici le cas.

(3) DE VLAMINCK, *Cartulaire de l'abbaye de Zwyveke-lez-Termonde*, p. 165. L'auteur fait observer que la gilde de saint Gilles " peut, sans contredit, être considérée comme une des plus anciennes de la Flandre, si riche en associations de ce genre. " (Op. cit., p. 165, en note.)

A la demande des confrères, Philippe-le-Bon accorda à la gilde de saint Gilles des lettres de confirmation, datées du 12 Septembre 1465, et lui octroya des statuts, divisés en 9 articles.

Dans l'origine, la gilde ne recevait aucun subside de la ville de Termonde; ce ne fut guère qu'à partir de 1522, qu'elle obtint une pension fixe de 6 gros par semaine. Les comptes communaux de 1522 et de 1526 en font foi :

Betaelt der gulde van sent Gillijs van twee en vijftich zondaghen dat zij schieten tusschen doelen, elcken zondach VI *gr., comt* XXVI *s. gr.*

Bientôt, grâce aux ressources obtenues de la commune, la gilde put prendre part aux concours de tir et figurer en corps dans les processions et autres cérémonies publiques.

Sous prétexte que l'existence simultanée des gildes de saint Gilles et de saint Sébastien était une source de discorde, l'empereur Charles-Quint, par ses lettres du 25 Août 1542, les fusionna sous le titre de *Gilde de saint Sébastien*. La gilde de saint Gilles protesta, mais en vain; la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, à qui elle s'était adressée, pour obtenir que tout au moins son nom pût survivre et demeurer accolé à celui de la gilde de saint Sébastien, rejeta sa demande, et, par décision du 12 Avril 1543, fit urger la stricte exécution du décret impérial. La gilde ne se découragea pas; elle s'adressa à l'empereur lui-même, qui se laissa fléchir, et accorda, le 10 Mai 1546, un nouveau règlement aux gildes fusionnées, règlement où la nouvelle association est expressément reconnue sous le titre de *Gilde de saint Sébastien et de saint Gilles*.

Le local de l'ancienne gilde de saint Gilles était situé derrière l'église de ce nom, et s'appelait *S*[t] *Gillishof*. Quelque temps après la fusion des gildes, l'association vendit l'ancien *S*[t] *Sebastiaenshof*, dans la *Dykstraet*, et vint se fixer dans le *S*[t] *Gillishof*, qui dès lors prit le nom de *S*[t] *Sebastiaenshof*. La gilde de saint Sébastien a survécu à la révolution française;

rétablie en 1805, elle obtint, le 21 Octobre 1829, du roi Guillaume I[er], le titre de *Société royale*, qui lui fut maintenu par le roi Léopold I[er], le 14 Janvier 1835. La Société a son local hors de la porte d'Eau, sur le territoire de Grembergen; le comte de Flandre en est président d'honneur, depuis 1850 (1).

Une des rues de Termonde, la rue de Bruxelles (*Brusselsche straet*), qui s'étend entre la *Vriezenbrug* et la porte de Bruxelles, partie sur le territoire de la paroisse de Saint-Gilles, et partie sur celui de l'église de Notre-Dame, à Termonde, s'appela, jusqu'à la fin du dernier siècle, la *rue de Saint-Gilles* (*Sint-Gillisstraet*). L'incorporation dans l'enceinte de Termonde d'une partie de Zwyveke, incorporation qui, très-probablement, était déjà effectuée en 1223, et l'érection, à peu près simultanée, de l'hospice de Saint-Gilles, expliquent l'origine de la dénomination précitée. L'église de Saint-Gilles se trouve dans la rue de Bruxelles (2).

III. — SAINT-GILLES (WAES) (3).

« Saint-Gilles, dit M. Siret, est d'origine très-ancienne, mais nous ignorons quel nom portait cette localité, avant que le nom actuel lui fut donné (4)... Des indices certains consta-

---

(1) DE VLAMINCK, *De stad en de heerlijkheid van Dendermonde*, IV deel, pp. 313 et suiv.

(2) DE VLAMINCK, op. et tom. cit., p. 264.

(3) Voyez, sur cette commune, VAN DEN BOGAERDE, *Het distrikt St. Nikolaas, voorheen Land van Waes*, St. Nikolaas 1825, III deel, pp. 184 et suiv. — Item SIRET, *Le Pays de Waas*, dans les *Annales de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand*. La monographie de Saint-Gilles se trouve au tome XII des *Annales* (1869-72), pp. 220 et suiv. Le travail de M. Siret a été traduit en flamand par Holluyn, instituteur communal à Saint-Nicolas, et publié, en un beau volume in-8, sous ce titre : *Het Land van Waas, door Adolf Siret*, Sint Nikolaas 1870. Voyez sur Saint-Gilles, pp. 151 et suiv. — Consultez aussi DE POTTER et BROECKAERT, *Geschiedenis van de Gemeenten der Provincie Oost-Vlaanderen*, XXIV deel, Gent 1878, *St. Gillis*. Cette monographie, la dernière du volume, a, comme toutes les autres, une pagination distincte.

(4) *Le Pays de Waas*, loc. cit., p. 220. — *Het Land van Waas*, p. 151.

tent la haute antiquité du groupe de civilisation, qui s'est établi là. Nous y rencontrons des traces, sinon d'habitations Germano-Belges ou Cimbriques, du moins des individus de cette époque. En outre, des documents du moyen-âge nous permettent de penser que la localité n'était pas sans importance " (1).

L'auteur parle ensuite longuement du cimetière celte découvert à Saint-Gilles, au mois de Mai 1856, et des antiquités mises au jour à cette occasion (2). Il termine en disant: " Voilà donc prouvée, à St Gilles, l'existence d'un cimetière,... qui est certainement antérieur de quelques siècles à l'occupation romaine. Il y avait là, évidemment, une peuplade assez nombreuse, s'il est permis d'en juger par la quantité de vases funéraires trouvés sur un espace relativement restreint " (3). Les urnes funéraires découvertes, en Février 1868, dans le champ voisin de celui qui fut fouillé en 1856, ont mis hors de doute l'existence d'un cimetière de Belges primitifs sur le territoire de Saint-Gilles (4).

Au dire de M. Siret, l'abbaye de Tronchiennes avait une succursale à Saint-Gilles, au lieu dit *Kemphoek*, près de l'endroit nommé *Papenput;* ravagée par les barbares, vers l'an 883, la maison, d'après cet auteur, aurait été relevée de ses ruines par le comte Baudouin-le-Chauve (5).

M. Siret énumère, par ordre chronologique, les documents les plus anciens, qui se rapportent à l'histoire de Saint-Gilles (6); ces documents sont tous du XIIe siècle, sauf le dernier qui est de 1201, mais le nom de Saint-Gilles n'y figure pas encore. En revanche, on y rencontre souvent le nom de *Cusforda,* et à ce propos M. Siret écrit :

---

(1) *Le Pays de Waas,* loc. cit., p. 224. — *Het Land van Waas,* p. 154.
(2) Id., pp. 225-232. — *Het Land van Waas,* pp. 154-160.
(3) Id., p. 232. — *Het Land van Waas,* p. 160.
(4) Id., pp. 232, 233. — *Het Land van Waas,* pp. 160, 161.
(5) Id., p. 234. — *Het Land van Waas,* p. 161.
(6) Id., p. 234, 235. — *Het Land van Waas,* pp. 161, 162.

“ Dans nos recherches pour découvrir tout ce qui était relatif à l'existence du village de St Gilles et des faits qui le concernent, nous avons été vivement intrigué de rencontrer un nom qui a disparu et dont aucune trace ne paraît être restée dans la mémoire des traditions locales. Le lecteur a remarqué, dans les indications qui précèdent, le nom de *Cusforda,* qui s'écrit tantôt *Cosfort, Coesfort,* puis enfin *Koevoord.* Tantôt ce nom s'applique à une chapelle, à une maison de la Vierge, à un prieuré, puis enfin à un cours d'eau. Le dernier document qui cite ce nom est celui de 1201.

“ Nous croyons que ce nom, aujourd'hui complètement inconnu à St Gilles, s'applique à une chapelle qui a précédé l'établissement du couvent des Prémontrés ressortissant de Tronchiennes, couvent qui se trouvait placé à l'endroit dit *Kemphoek,* et où existe aujourd'hui un bâtiment divisé en deux demeures et appelé la *Maison des Templiers.*

“ Les archives de l'ancienne abbaye de Tronchiennes ne sont pas encore découvertes. Si tant est qu'elles existent encore, elles nous donneront le mot de l'énigme ” (1).

Ce que dit M. Siret a besoin de quelques rectifications qui nous mettront sur la voie pour découvrir l'origine du culte de saint Gilles dans la paroisse de ce nom.

Faisons observer tout d'abord, que M. Siret applique à la prétendue succursale de l'abbaye de Tronchiennes, à Saint Gilles, ce qui regarde cette abbaye elle-même. C'est en effet cette dernière maison, qui fut détruite par les Normands, en 883, et relevée de ses ruines, l'année suivante, par le comte Baudouin-le-Chauve: *Anno* 883, dit Sanderus, *Normanni hiemarunt in Gandavo; et Monasterium B. Mariæ, quod dicitur Trunchinium, destruxerunt et incenderunt. Anno vero* 884, *ut monumenta ejusdem monasterii habent, quod a Normannis dirutum erat, instauratum est a Balduino Calvo Flandriæ Comite* (2)

(1) *Le Pays de Waas,* loc. cit., p. 235 sq. — *Het Land van Waas,* p. 162 s

(2) *Flandria illustrata,* tom. I, Hagæ Comitum 1732, p. 308. — Continuant à parler de la soi-disant succursale de Tronchiennes, M. Siret écrit : “ D'a

La date de 883, assignée par M. Siret, ne peut donc nullement servir à constater l'existence, à cette époque, d'une maison religieuse quelconque sur le territoire de la paroisse actuelle de Saint-Gilles. Il y eut là, c'est vrai, et de bonne heure, un monastère, mais celui-ci n'était pas, comme le prétend M. Siret, une succursale de l'abbaye des Prémontrés de Tronchiennes; il relevait de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre, à Gand. Écoutons plutôt Van den Bogaerde :

De graaf van Vlaanderen was heer van St. Gillis; in deszelfs heerlijkheid bestonden voortijds de heerlijkheid en hof van *Cluysen*, welke bij uitstek oud waren; dit hof was weleer een lusthof, het behoorde aan de abdij van St. Pieters en releveerde van St. Pieters leenhof, nevens Gent, en oefende alle regt uit; volgens Duchesne had Diederik van Aalst, zoon van Ivan en van Laurette van Vlaanderen, op den feestdag van St. Guduwald in 1160, *aan de monniken van het huis van Cluysen*, dat waarschijnlijk eene volksplanting van dit klooster van St. Pieters was, 150 bunderen land geschonken, welke aldaar lagen tusschen den weg naar het Kalf en Wolfsput, Kluysgaver, Houlent geheten, tot aan Heyntbeke en den waterloop Koevoord (1).

L'ouvrage d'André Duchesne, auquel renvoie Van den Bogaerde, sans le citer (2), est l'*Histoire généalogique des*

---

tres disent que le couvent de Tronchiennes fut fondé par *des Prémontrés, venus du couvent dévasté de St Gilles*" (op. cit., p. 234). Cette opinion est de tout point inadmissible. Personne n'ignore que le couvent de Tronchiennes doit son origine à saint Amand, qui, vers 633, établit près de l'église, fondée en cet endroit par saint Basin, une communauté de chanoines, c'est-à-dire, de clercs menant la vie commune (Sanderus, *Flandria illustrata*, tom. cit., p. 308). Cette maison n'embrassa la règle de Prémontré qu'en 1138, et c'est alors seulement qu'elle fut élevée au rang d'abbaye (Id., p. 309). Comment d'ailleurs des *Prémontrés* de Saint-Gilles seraient-ils venus fonder le couvent de Tronchiennes, après la dévastation de leur monastère en 883, puisque, à cette époque, l'ordre de Prémontré n'existait pas; plus de deux siècles encore devaient s'écouler avant l'institution de cet ordre par saint Norbert, en 1120.

(1) *Het distrikt St. Nikolaas*, III deel, pp. 191, 192.

(2) Les travaux généalogiques de Duchesne sur les maisons seigneuriales de France et de Flandre comprennent sept volumes, publiés à des époques diverses et sous des titres différents (Brunet, *Manuel du libraire et de l'amateur des livres*, tom. II, 1re part., Paris 1861, coll. 856, 857). Il importe dès lors, quand on invoque le témoignage de cet auteur, de citer celui de ses volumes qu'on met à contribution.

Maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy [1]. Parlant de Thierri de Gand, seigneur d'Alost, petit-fils, par sa mère, du comte de Flandre Thierri d'Alsace, Duchesne écrit : " Ce Thierry dit d'Alost estant à Cluse l'an mille cent soixante, fist quelques dons à l'Église du lieu, qui dependoit de l'Abbaye de Saint Pierre de Gand. " [2] L'auteur insère le texte de cette donation dans les *Preuves de l'Histoire des Maisons de Guines, d'Ardres*, etc., et dit l'avoir extrait du cartulaire de la susdite abbaye. Nous y lisons :

Ego Theodoricus de Alost... donavi Deo et perpetuæ Virgini ad domum quæ dicitur Clusa in perpetuam possessionem de moro [3] meo centum et quinquaginta bonaria inter viam quæ ducit versus *Calf* et quendam locum qui dicitur *Voulffputthe* [4], iacentia, et abinde totum *Clusgavere* quod dicitur *Houlent* usque ad *Heinsebeke*, et ad rivulum qui *Coefforde* nominatur.... Actum anno Verbi incarnati MCLX. in festivitate S. Guduwali apud Clusam [5].

Ainsi donc, en 1160, il y avait sur le territoire actuel de Saint-Gilles une maison religieuse, dite *Clusa,* dépendant de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand. Or, nous croyons, jusqu'à preuve du contraire, que cet établissement n'est autre que la *domus Beatæ Mariæ de Cosford,* à laquelle le comte de Flandre Philippe d'Alsace fit plusieurs donations, en 1171, 1172 et 1183; ce qui revient à dire, que *Clusa* et la maison de la Vierge, à *Cusforda,* sont une seule et même institution.

Extrayons quelques lignes des chartes de Philippe d'Alsace :

Ego Philippus Dei gratia Flandrensis ac Virmandensis comes,... dedi aliquantulum terre mee, cuius donationis positio hiis terminis

---

(1) Paris, Sébastien Cramoisy, 1631.

(2) P. 127, et non p. 27, comme écrit par erreur Van den Bogaerde, et, après lui, Siret (op. cit., p. 234).

(3) MORA, MORUS, *locus palustris, aquaticus... Gall.* Marais... *Flandris* Moer *et* Moeren. *Hinc dictos* Morinos *plerique censent populos Galliæ, scilicet ad Oceanum Britannicum, quod palustres regiones incolerent, ut sunt* Flandrenses. (DU CANGE, *Glossarium*, tom. IV, Parisiis 1733, col. 1033, v^is *Mora, Morus.*)

(4) Duchesne a tronqué ce nom; lisez *Wulfsputte* (fossé aux loups).

(5) Pp. 220, 221. Les *Preuves* forment un volume à pagination distincte, placé à la suite de l'*Histoire généalogique.*

coartatur : a via videlicet que Lancdam dicitur secus Cacustclegaver et totum Cosvelt et morum usque ad viam que ducit versus Calf, *ad usus monachorum Deo et beate Marie in ecclesia Cosforde servientium....* Actum anno Domini incarnationis MCLXXI° (1).

Ego Philippus Flandrie et Viromandie comes notum esse volo tam posteris quam modernis, quod *venerabili domui beate Marie de Cosford* viginti solidos Flandrensis monete ad honorem Dei et sancte Marie pro salute mea et predecessorum meorum in perpetuum tradiderim.... Actum est hoc Bruge anno MCLXXII° (2).

Ego Philippus Dei gratia Flandrie et Viromandie comes notum esse volo omnibus tam futuris quam presentibus, quod *venerabili domui beate Marie de Cosford* in elemosina tradiderim.... domum quamdam ex silva mea ibidem edificatam in perpetuum possidendam. Donavi etiam ibi Deo servientibus terram maris, inter Ossenesse et Guntenesse iacentem, que Werpelant sive Sant vocatur.... Actum anno dominice incarnationis MCLXXXIII° (3).

Cette dernière charte de Philippe d'Alsace se trouve dans Miræus (4), sous l'en-tête suivant :

Philippus Alsatius, Comes Flandriæ, benefacit, anno 1183, *Ecclesiæ Beatæ Mariæ de Coesvoorde in Wasia, quæ hodie destructa est.*

A la suite de l'acte, on lit cette note :

Ex superiore Diplomate Philippi Alsatii, apparet illic olim fuisse quosdam Deo servientes, sive Communitatem Religiosam. Ast equidem parochia hæc jam pridem destructa sive absorpta est : ac pro ea Abbas S. Petri cum Capitulo Cathedrali Tornacensi præsentat alternatim ad Ecclesiam S. Ægidii in Wasia (5).

---

(1) VAN LOKEREN, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, au mont Blandin, à Gand, depuis sa fondation jusqu'à sa suppression,* tom. I, Gand 1868-69, n° 180. — DE POTTER et BROECKAERT, *Geschiedenis van de Gemeenten der Provincie Oost-Vlaanderen,* XXIV deel, *St.-Gillis,* p. 44, note 1.

(2) VAN LOKEREN, op. et tom. cit., n° 181. — DE POTTER et BROECKAERT, op. et tom. cit., p. 44, note 2.

(3) VAN LOKEREN, op. et tom. cit., n° 188. — DE POTTER et BROECKAERT, op. et tom. cit., p. 44, note 3.

(4) MIRÆUS, *Opera diplomatica,* tom. IV, Bruxellis 1748, p. 213.

(5) MIRÆUS, op. et tom. cit., p. 214.

La chapelle de *Cusforda* appartenait à l'abbaye de Saint-Pierre depuis l'année 1123, date à laquelle Simon, évêque de Tournai et Noyon, lui en avait assuré la possession :... *Preterea,* dit le prélat, *capellam de Cusforda, qui locus tamquam heremitalis et solitarius est, tibi* (l'abbé de Saint-Pierre) *tuisque successoribus omnino liberam in perpetuum concedimus* (1).

Miræus donne l'acte de donation de l'évêque Simon (2); le résumé, mis en tête de la pièce, porte : ... *Capellam de Coefvoorda, quæ hodie est Parochia S. Ægidii in Wasia.* Simon, déjà cité, et Gérard, évêques de Tournai, confirmèrent, le premier, en 1140 (3), le second en 1150 (4), l'abbaye de Saint-Pierre dans la possession de l'autel de *Calsforde* ou de *Coesforde* (5).

Remarquons, dans l'acte émané de l'évêque Simon en 1123, les mots : ... *qui locus tamquam* HEREMITALIS *et* SOLITARIUS *est,* et rapprochons-les de *Clusa, Cluyse, Cluysenhof,* termes qui signifient un *ermitage,* une *solitude;* l'analogie est si frappante qu'elle ne laisse aucun doute sur la vérité de notre assertion, à savoir que *Cosford, Cusforda, Coefforde,* et le *Cluysenhof* désignent la même institution monastique (6).

---

(1) Van Lokeren, op. et tom. cit., n° 201. — De Potter et Broeckaert, op. et tom. cit., p. 41, note 1.

(2) Miræus, *Opera diplomatica,* tom. iv, p. 358.

(3) Miræus, op. cit., tom. ii, Lovanii 1723, p. 967.

(4) Miræus, op. cit., tom. iii, Bruxellis 1734, p. 48.

(5) L'acte de 1140 porte *altare de Calsforde;* celui de 1150, *altare de Coesforde.*

(6) Ces lignes étaient écrites lorsque MM. De Potter et Broeckaert publièrent leur monographie de Saint-Gilles (Waes). Nous avons été heureux de constater que ces auteurs, adoptant nos conclusions, voient dans *Cusforda* et *Clusa* deux dénominations désignant le même établissement, savoir un prieuré de Bénédictins, dépendant de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand.

Oppervlakkig ingezien, — écrivent ces historiens, — *zouden de er toe betrekkelijke oorkonden kunnen doen gelooven dat* Cusforde *en* de Kluize *twee onderscheidene inrichtingen waren; wanneer men er eenigszins over nadenkt moet men echter aannemen dat er in bedoelde stukken enkel sprake kan zijn van éene kloostervereeniging.*

Bewijzen tot staving onzer meening kunnen wij niet aanvoeren, doch zijn die wel noodig ? De oorkonden... betoonen klaar dat, hetzij ze spreken van Cusforde

Cela posé, notre tâche devient facile. Tout le monde sait que l'ordre de Saint-Benoît revendique saint Gilles comme une de ses gloires, et nous n'hésitons pas à dire, que le culte du saint abbé fut introduit dans la localité, qui aujourd'hui porte son nom, par les moines bénédictins du *Cluyzenhof*. Qui sait même si le *locus heremitalis et solitarius*, où fut fondée cette maison, et qui rappelait la solitude de la vallée Flavienne, sanctifiée par l'illustre anachorète, n'aura pas été pour quelque chose dans les honneurs rendus au saint abbé, et dans le choix qu'on fit de lui comme patron ? Peu à peu la solitude se peupla, des habitations vinrent se grouper autour du monastère, une paroisse se forma, et l'on vit s'élever une église sous le vocable de saint Gilles. Sans prétendre donner à cette supposition le caractère de la certitude, nous la croyons assez fondée pour trouver grâce devant une critique même rigoureuse. Ajoutons que jusqu'à la fin du siècle passé, la cure de Saint-Gilles (Waes) et la chapellenie annexée à l'autel de

---

of van de Kluize, hier eene priorij was, onder 't gezag der Gentsche St.-Pieters-abdij. Is het wel denkbaar, dat dit sticht in éene gemeente, omtrent op denzelfden tijd, en, daarenboven, op éene en dezelfde wijk, twee priorijen onder gelijke aanroeping en titel zou hebben tot stand gebracht ? De vraag stellen is onzer dachtens haar oplossen (*Geschiedenis van de Gemeenten der Provincie Oost-Vlaanderen*, XXIV deel, *St.-Gillis*, p. 40).

L'endroit où fut fondée cette maison, peut-être le ruisseau qui arrosait le terrain, aura fait donner à l'institution le nom de *Cusforda;* celui de *Clusa*, qui nous remet dans la pensée le *locus... heremitalis et solitarius*, dont parle l'évêque Simon de Tournai, porte à croire que, dans l'origine, ce lieu n'était qu'un ermitage, habité par un ou plusieurs solitaires.

MM. De Potter et Broeckaert consacrent un long paragraphe à l'histoire de ce prieuré, qu'ils nomment : *Klooster van O. L. Vrouw van Cusforde, bijgenaamd de Kluize* (op. et tom. cit., *St.-Gillis*, pp. 40 et suiv.). Ils font observer que jusqu'à la fin du XIIe siècle, cet établissement ne porte guère, dans les chartes, d'autre nom que celui de Notre-Dame de *Cusforda*, mais qu'à dater de cette époque, ce nom tend à disparaître pour faire place à celui de Notre-Dame *ter Clusen* ou de l'Ermitage (op. et tom. cit., pp. 45, 46). Le prieuré n'existait probablement plus en 1560 (p. 47). La chapelle, dite *Cluysencapelle*, resta debout, et demeura affectée au culte jusqu'à la fin du siècle passé; nous la voyons figurer encore sur un plan de 1769, provenant des anciennes archives de l'abbaye de Saint-Pierre. Cet oratoire fut démoli il y a un demi-siècle (pp. 47, 48).

ce Saint dans l'église paroissiale, étaient à la collation alternative de l'abbé de Saint-Pierre, à Gand, et de l'évêque, — d'autres disent du chapitre de la cathédrale, — de Tournai (1). Ce double droit trouve sa raison d'être dans ce qui précède et ajoute un nouveau poids à notre assertion.

Le plus ancien document connu où figure le nom de Saint-Gilles (Waes), est un acte en date du mois de Juillet 1239, par lequel Walter de Marvis, évêque de Tournai, termine le différend qui s'était élevé entre ce prélat et l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand, au sujet du droit de patronage sur les églises de Saint-Gilles, de Kemseke, de Saint-Paul et de Vracene :

Waltherus Dei gratia Tornacensis episcopus, universis presentes litteras inspecturis salutem in Domino. Noverit universitas vestra, quod cum controversia haberetur inter Nos et dilectos nostros reverendum abbatem et conventum sancti Petri Gandensis super jure patronatus ecclesiæ Sancti Ægidii et ejus pertinentiis,... ita cum ipsis convenimus, quod jus patronatus et decimæ ad jus patronatus pertinentes in ecclesia sancti Ægidii, videlicet tertia gerba, a Nobis et ipsis communiter haberetur, salva portione competenti presbytero deservienti ibidem. Et ita quod prædictam ecclesiam sancti Ægidii cum vacaverit, vicissim Nos et ipsi abbas et conventus conferemus: sed ipsi prima vice.

In cujus rei testimonium et etiam firmitatem, presentes litteras sigilli nostri munimine fecimus roborari. Datum anno domini MCCXXXIX° mense julio, feria V ante divisionem Apostolorum (1).

L'église de Saint-Gilles fut réduite en cendres par les Gueux en 1570 (2), et rebâtie du produit des impôts autorisés par divers octrois d'Albert et d'Isabelle. Le premier de ces

---

(1) SANDERUS, *Flandria illustrata*, tom. I, Hagæ Comitum 1732, p. 260, col. 2. — MIRÆUS, *Opera diplomatica*, tom. IV, p. 214. — DE BUSSCHER, *L'abbaye de Saint-Pierre à Gand*, Gand 1867, p. 121.

(1) VAN LOKEREN, op. cit., tom. I, n° 269. — DE POTTER et BROECKAERT, *Geschiedenis van de Gemeenten der Provincie Oost-Vlaanderen*, XXVI deel, Gent 1879, *St.-Pauwels*, pp. 30, 31, note 1; XXIV deel, *St.-Gillis*, p. 29.

(2) SIRET, *Le Pays de Waas*, pp. 235, 240. — *Het Land van Waas*, pp. 162, 166. — VAN DEN BOGAERDE, *Het distrikt St. Nikolaas*, III deel, p. 189.

octrois est daté du 28 Janvier 1608; il permet aux curé, marguilliers, mayeurs et échevins de Saint-Gilles de lever un florin sur chaque tonneau de bière, pour la reconstruction de l'église. Cet octroi fut renouvelé par les mêmes princes, et chaque fois pour le terme de trois ans, en 1614, 1617, 1620, et par le roi Philippe IV, en 1623 (1). L'octroi de 1614 permet aussi de lever un *daelder* sur chaque pièce de vin (2).

L'ancienne église, dont M. Siret fixe l'achèvement en 1614 (3), n'avait rien qui méritât de fixer l'attention; cet auteur la qualifiait, en 1869, de " monument insignifiant, que condamnent son insuffisance et, dans quelques parties, son état de délabrement " (4). Elle fut démolie, dans le courant de l'année 1872, pour faire place à un édifice en style du XIII[e] siècle, construit sur les plans de l'architecte De Perre-Montigny, à Gand. La première pierre de la nouvelle église fut posée, le 29 Octobre 1873, au nom de Mgr. Henri Bracq, évêque de Gand, par M. A. Vermeersch, curé-doyen de Saint-Nicolas.

Les travaux de construction avaient été adjugés, le 3 Avril 1872, à deux entrepreneurs de Gand, MM. Migom et Ramont, pour la somme de deux cent quarante-sept mille francs, sans compter la valeur des anciens matériaux. Des difficultés ayant surgi, la fabrique obtint du Gouvernement la permission de construire en régie; M. Stocquart, le digne curé de la paroisse, dont la courageuse initiative et les efforts persévérants ont contribué, dans une si large mesure, à doter

---

(1) Siret, *Le Pays de Waas*, p. 224. — Van den Bogaerde, *Het distrikt St. Nikolaas*, iii deel, p. 189. — De Potter et Broeckaert, op. cit., tom. xxiv, *St.-Gillis*, pp. 29, 30.

(2) Van den Bogaerde, op. et tom. cit., p. 189.

(3) Siret, op. cit., p. 240. — *Het Land van Waas*, p. 166.

(4) Siret, op. cit., p. 240. " La sacristie actuelle seule, ajoute M. Siret, nous paraît avoir été préservée (de la destruction de l'édifice par les gueux); elle porte le cachet d'une antiquité relative. Le reste est une construction plus ou moins moderne, que rien ne recommande à l'attention des curieux... " — *Het Land van Waas*, p. 166.

Saint-Gilles de sa magnifique église, prit sur lui de présider aux travaux, et s'acquitta de cette tâche, aussi ingrate que difficile, à la satisfaction de tous (1). L'année 1876 vit l'achèvement de l'édifice (2).

Il y avait, dans la nef droite de l'ancienne église, un autel dédié à saint Gilles; cet autel, en style moderne, était orné, à hauteur du tabernacle, d'une statue du Saint en habit religieux. Nous avons parlé tantôt de la chapellenie attachée à cet autel. La nouvelle église renferme également un autel sous le vocable du saint patron.

On voit sous la chaire de vérité une statue de saint Gilles, en bois sculpté, avec la crosse et la chape; c'est une œuvre de mérite, due au ciseau du célèbre artiste malinois Théodore Verhaegen (1701 † 1759).

Lorsque Van den Bogaerde publia son livre, en 1825, l'église de Saint-Gilles possédait deux tableaux représentant des épisodes de la vie de son patron. Le premier et le plus remarquable est ainsi décrit par l'auteur :

In de kerk te St. Gillis hangt een aantal van 13 *schilderijen, onder welke eene, St. Egidius verbeeldende, merkwaardig is, uit* 6 *figuren met paarden en honden zamengesteld, ter hoogte van* 2 *ellen* 4 *palmen* 9 *duimen en ter breedte van* 2

---

(1) Malgré des travaux qui absorbaient tous ses instants, M. Stocquart s'est empressé de répondre à notre questionnaire; par lettres du 18 Juillet 1871 et du 29 Décembre 1874, il nous a transmis sur la nouvelle et l'ancienne église de Saint-Gilles de nombreux détails, que nous avons été heureux d'utiliser, et dont nous le remercions vivement.

(2) *De nieuwe kerk van St. Gillis,* — écrivaient MM. De Potter et Broeckaert, en 1878, — *is een gebouw, dat wel in eene stad mocht prijken. Zij is in den spitsbogen stijl, buitengewoon groot voor eenen dorpstempel, met drie beuken en eenen kruisbeuk, en gemaakt volgens de teekening van De Perre-Montigny. Men begon aan den bouw ten jare* 1873, *en hij was voltooid in* 1876, *ter uitzondering der hooge torenspits, welke nog gemaakt moet worden.*

De middelbeuk treft door zijne grootsche verhoudingen. Het kruis der kerk is lang 31 *meters, de zijbeuken meten* 11 *meters, de middelbeuk* 10 *meters; de geheele lengte des tempels bedraagt* 67 *meters. Er zyn drie altaren, toegewijd aan St. Gillis, O. L. Vrouw en den H. Rochus* (op. cit., tom. XXIV, *St.-Gillis,* pp. 32, 33).

ellen; dezelve draagt de kunsttrekken van Geerard Seghers of van Thulden, naar den trant van Rubens, en heeft twee deuren (1).

M. Siret mentionne aussi cette œuvre d'art, mais il en fait honneur au fameux peintre gantois Nicolas Liemaecker : " M. Van den Bogaerde, dit-il, parle du tableau principal, un Saint Égide, qu'il attribue à Gérard Zegers ou à Van Thulden. C'est une erreur : cette toile, qui est une belle composition et une noble peinture, est de Liemakere, dit Roose (2), et vaut la peine d'être soignée et conservée. Les deux volets dont parle Van den Bogaerde, n'y sont plus, à moins que ce ne soient les deux St Sébastien accrochés à deux endroits différents de l'église, ce qui est probable, quoiqu'ils ne paraissent pas sortis de la main de Liemakere " (3).

Le second tableau signalé par Van den Bogaerde, est une toile du gantois Antoine van den Heuvele, peintre estimé, décédé en 1677 : *St. Egidius, uit verscheidene levensgrootte beelden zamengesteld, door A. van den Heuvel, hoog* 3 *ellen* 2 *palmen, ter breedte van* 2 *ellen* 3 *palmen* (4).

---

(1) *Het distrikt St. Nikolaas*, I deel, p. 358.

Un inventaire officiel, dressé en 1777, mentionne ce tableau, que MM. De Potter et Broeckaert décrivent en ces termes : *St. Gillis, in het woud, bezocht door den koning van Frankrijk en zijn gevolg, met paarden en honden* (op. et tom. cit., *St.-Gillis*, p. 30).

(2) Nicolas Liemaecker, dit *Roose* (1575 † 1646), élève de Marc Geeraerts et d'Otto Venius, était un peintre de mérite, dont les productions sont fort estimées. Les églises de Gand, ville natale de l'artiste, possèdent un grand nombre de ses œuvres; l'une des plus remarquables, représentant les anges rebelles terrassés par l'archange saint Michel, orne l'autel de la chapelle de Saint-Michel, dans l'église paroissiale de Saint-Nicolas. Une anecdote, qui fait le plus grand honneur à Liemaecker, se rattache à cette toile. La gilde des Escrimeurs ou de saint Michel, profitant de la présence de Rubens à Gand, avait prié le grand artiste de peindre ce tableau pour leur chapelle. Rubens, ami et admirateur du talent de Liemaecker, conseilla aux membres de la gilde de recourir au pinceau de Roose. Faisant allusion au surnom de l'artiste, " Messieurs, dit-il, quand on possède une *rose* si belle, on peut bien se passer de fleurs étrangères ".

(3) *Le Pays de Waas*, loc. cit., pp. 240, 241. — *Het Land van Waas*, pp. 166, 167.

(4) *Het distrikt St. Nikolaas*, 1e deel, p. 359.

M. Siret ne parle pas de ce tableau, et fait observer que l'église de Saint-Gilles ne renferme plus que quatre des treize tableaux, dont elle était décorée en 1825 [1].

La relation de la visite décanale de 1623 signale la fondation d'un salut, à célébrer en l'honneur de saint Gilles, aux fêtes d'obligation; cette fondation, ainsi que plusieurs autres, était due à la générosité d'une pieuse paroissienne, nommée Anne Sanders. A la même époque, il existait dans l'église quatre confréries, dont une de saint Gilles [2].

Les reliques de saint Gilles sont spécialement vénérées des fidèles, le jour de la fête patronale et pendant l'octave. Quand ces reliques sont exposées dans l'église ou portées en procession, on les fixe dans un porte-reliquaire, de style moderne, en argent et vermeil, que surmonte le buste en argent du saint abbé.

Les armoiries de la commune, octroyées en 1840, sont: d'azur, à un saint Gilles d'or, accompagné à dextre d'un navet feuillé de même [3].

B) SOUVENIRS DIVERS DU CULTE DE SAINT GILLES

I. — GAND

Une des chapelles de la cathédrale de Saint-Bavon, la huitième à droite (dans l'ambulatoire du chœur), est dédiée à saint Gilles [4]. Cette chapelle doit ses principaux ornements

---

(1) *Le Pays de Waas*, loc. cit., p. 240. — *Het Land van Waas*, p. 166.

(2) De Potter et Broeckaert, op. et tom. cit., *St.-Gillis*, pp. 31, 32.

(3) Siret, op. et loc. cit., p. 220. — *Het Land van Waas*, p. 151.

(4) Voyez, sur cette chapelle, de Goesin-Verhaeghe, *Description historique et pittoresque de l'église Cathédrale de Saint-Bavon, à Gand*, Gand 1819, p. 8. — De Smet, *Notice sur la Cathédrale de S. Bavon, à Gand*, Gand 1853, p. 20. — Voyez surtout Kervyn de Volkaersbeke, *Les églises de Gand*, tom. I, Gand 1857, pp. 33 et suiv. Aucun de ces auteurs ne nous apprend en quel temps et à quelle occasion cette chapelle fut mise sous l'invocation de saint Gilles.

au chanoine Gilles Estricx [1]. Animé d'une tendre dévotion envers le Saint dont il portait le nom, ce digne ecclésiastique fit élever, à ses frais, un nouvel autel et construire la balustrade en marbre, qui sert de clôture à la chapelle.

Cette clôture est surmontée d'une statue de saint Gilles. Le Saint, en costume de moine, tient la main droite levée; de la gauche, il caresse sa biche, qui pose sur lui les pieds de devant. Au-dessous de la statue se voient les armoiries du chanoine Estricx [2] et sa devise : *In Domino confido.* Les mêmes armoiries figurent au haut de l'autel; elles sont reproduites sur la pierre commémorative, incrustée dans le pavement, et ornée de l'inscription suivante :

MONUMENTUM
R. D. ÆGIDII ESTRICX
PBRI S. T. L.
HUJUS EXEMPTÆ CATHED.
ECCLESIÆ S. BAVONIS
CANONICI GRAD. PŒNITENTIARII
AC DEIN SCHOLASTICI
OBIIT 19 MAII 1658
R. I. P. [3].

Le chanoine Gilles Estricx, qui avait largement contribué, de son vivant, à relever le culte de son patron, voulut reposer, après sa mort, le plus près possible de la chapelle

---

[1] Gilles Estricx, licencié en théologie, natif de Malines, après avoir desservi quelques années la cure de Saint-Nicolas, à Bruxelles, obtint, en 1631, la cinquième prébende libre du chapitre de Saint-Bavon, à Gand; il devint chanoine gradué et pénitencier, le 30 Septembre 1652, fut élevé à la dignité d'écolâtre, le 29 Novembre 1657, et mourut le 19 Mai de l'année suivante. Hellin parle, avec les plus grands éloges, de sa générosité et de son zèle pour la décoration des églises, surtout de la cathédrale de Saint-Bavon. (HELLIN, *Histoire chronologique des Évêques et du Chapitre exemt de l'Église Cathédrale de S. Bavon, à Gand*, tom. I, Gand 1772, p. 188.)

[2] Le chanoine Estricx portait, au 1 et 4, d'or, au perroquet de sinople, becqué et membré de gueules; au 2 et 3, d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois dés de même. (HELLIN, op. et tom. cit., p. 188, en note.)

[3] HELLIN, op. et tom. cit., pp. 188, 189. — KERVYN DE VOLKAERSBEKE, *Les églises de Gand*, tom. I, p. 35.

embellie par sa pieuse munificence; il fut inhumé au-dessous de la chapelle même, dans la crypte de l'église [1]. Nous ne pouvions laisser dans l'oubli ce zélé serviteur de saint Gilles, et c'est avec bonheur que nous consacrons ces quelques lignes à sa mémoire.

Parmi les bénéfices sur lesquels l'abbé de Saint-Pierre, à Gand, exerçait le droit de patronage, Sanderus cite trois chapellenies, annexées chacune à un autel de Saint-Gilles, dans les églises paroissiales de Saint-Nicolas, de Saint-Jacques et de Saint-Michel, à Gand [2]. M. Kervyn de Volkaersbeke, qui donne une description minutieuse de ces trois églises dans le second volume des *Églises de Gand* [3], ne signale pas ces autels; même silence de la part des auteurs des *Graf- en gedenkschriften der Provincie Oost-Vlaenderen* [4].

Il est vrai que Sanderus, comme il le reconnaît lui-même, a extrait la liste des bénéfices, auxquels présentait l'abbé de Saint-Pierre, d'un manuscrit datant de 1555 [5], antérieur par conséquent à l'époque des Gueux, et il est possible que les autels de Saint-Gilles, portés sur cette liste, aient subi le sort de tant d'autres monuments religieux, détruits par les iconoclastes du XVIe siècle [6]. Il se peut aussi que ces autels aient

---

(1) La sépulture de Gilles Estricx est indiquée par une pierre tumulaire, dont on peut voir l'inscription dans HELLIN, op. et tom. cit., p. 189, et dans KERVYN DE VOLKAERSBEKE, op. et tom. cit., p. 185.

(2) *Flandria illustrata*, tom. I, Hagæ Comitum 1732, p. 259.

(3) Voyez sur Saint-Nicolas, pp. 141 et suiv.; sur Saint-Jacques, pp. 1 et suiv., et sur Saint-Michel, pp. 45 et suiv.

(4) Voyez *Eerste reeks. Parochiekerken. Gent*, I deel, Gent 1865, *Sinte Michielskerk*, pp. 129 et suiv. — *Eerste reeks. Id.*, *Gent*, II deel, Gent 1866, *Sinte Jacobskerk*, pp. 1 et suiv.; *Sinte Nikolaeskerk*, pp. 107 et suiv. Ce recueil passe en revue les différentes chapelles de ces églises et donne les divers titres qu'elles ont portés.

(5) *Idem* (*Abbas Blandiniensis*), dit-il, *prout ex Codice manuscripto, et anno* 1555, *per Gerardum Culsbrouck innovato constat, subsequentium Ecclesiarum Patronus, ac beneficiorum Collator extitit, et maxima ex parte etiamnum existit.* (*Flandria illustrata*, ed. cit., tom. I, p. 259, col. 1.)

(6) M. De Busscher, dans son ouvrage *L'abbaye de Saint-Pierre à Gand*, pp. 122, 123, donne le relevé des cures soumises, en 1770, au patronage de l'abbé

changé de vocable, chose qui n'était pas rare autrefois (1). N'oublions pas non plus que, dans les anciens documents, le mot *altare* n'a pas toujours la signification, que nous lui donnons aujourd'hui; dans les pouillés, par exemple, il se prend souvent pour l'équivalent de *chapellenie* (2). Mais, soit que par *altare S. Ægidii,* il faille entendre un autel proprement dit, érigé sous ce titre, soit un bénéfice fondé en l'honneur du Saint, il reste vrai de dire que cette indication prouve l'existence, — antérieure bien certainement au XVIe siècle (3), — du culte de saint Gilles dans les églises de Saint-Jacques, de Saint-Michel et de Saint-Nicolas, rangées parmi les principales de la ville de Gand.

Il existait à Gand, au XIVe siècle, un hôpital de Saint-Gilles; cet hôpital était situé au *Cauter,* la place d'Armes actuelle, le long du bras de l'Escaut, qui rejoint la Lys, au pont de la porte aux chaudrons (*Ketelpoortbrugge*) (4),... *een godtshuus met vier caemeren dat men eedt te Sente Gilliens staende up de veste van de coutre up der stede herve van Ghend.* " Nous trouvons sur le rempart du Cautre, — écrit le chevalier

---

de cette puissante maison, mais il ne parle pas des autres bénéfices; cette liste ne peut donc servir à trancher la question.

(1) Ainsi dans le recueil, déjà cité, des épitaphes de l'église de Saint-Michel, nous lisons, en note, à la page 175 : " Les noms des différentes chapelles de l'église de Saint-Michel [et partant des autels qui s'y trouvent] ont varié très-souvent; malgré des recherches attentives, il nous est impossible de fixer les époques de ces changements. " La même remarque est applicable aux deux autres églises.

(2) On consultera avec fruit sur les diverses significations du mot *altare,* le *Glossarium* de Du Cange, tom. I, Parisiis 1733, col. 349 et suiv., surtout 351-354, v° *Altare.*

(3) Le manuscrit dont Sanderus s'est servi, et qui datait de 1555, n'était que la copie d'un manuscrit plus ancien, qui comptait sans doute plusieurs siècles d'existence.

(4) " Sur le bras gauche de l'Escaut, entre la porte aux chaudrons et la porte dite *de wal* ou *wael-poorte,* existoient deux remparts : l'un, situé sur la rive droite, étoit nommé dans sa plus grande étendue, le rempart du cautre (*de cauter-veste*); l'autre, sur la rive gauche, est encore connu aujourd'hui sous la dénomination du rempart aux chaudrons (*de ketel-veste*). " (Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand,* tom. II, Gand 1815, p. 262.)

Diericx, dans ses *Mémoires sur la ville de Gand,* — l'ancien hôpital de Saint Gilles (*van Sente Gilliens*). Il appartenoit, en 1377, à un particulier nommé frère Jean de Sotteghem, qui en disposa en faveur de Maes (1) Storeme et de son épouse Marguerite vande Viver. Cet établissement ne consistoit qu'en quatre chambres, et il falloit en louer deux, afin de se procurer les fonds nécessaires pour entretenir le bâtiment et payer à la ville une redevance de vingt sous de Paris. Le même Storeme étant devenu veuf, disposa de cet hôpital, par acte du 15 Mai 1394, en faveur des pauvres de la paroisse de Saint Nicolas, et il n'en est plus fait mention depuis. " (2)

Le texte de Diericx est accompagné en note, et à titre de pièces justificatives, de deux actes passés devant les échevins de la Keure de Gand, sous les dates respectives du 9 Novembre 1377 et du 15 Mai 1394. Par le premier, frère Jean de Sotteghem cède à Thomas Storeme et à Marguerite van de Viver, sa femme, l'hôpital, ou, pour parler plus exactement, l'hospice de Saint-Gilles. Nous y voyons que ce frère avait fondé la maison avec les aumônes des bonnes gens de Gand et d'ailleurs, aux fins d'y héberger et soigner les pauvres;... *omme de redene dat broeder Jan vorseit t'vorseide godtshuus met datter toebehoert ghecreghen heeft van goede lieden binnen der stede van Ghend ende elre omme aerme liede daer inne t'ontfane ende te leghene in der minne van Gode.* La destination de l'hospice est clairement définie, quelques lignes plus haut : ... *in dandere twee caemeren zal men herberghen haerme huushaerme, ende dien zullen blieven alle de bedden ende lynwaet.*

Par le second acte, Thomas Storeme transfère la propriété de l'hospice, avec les charges y afférentes, à la mense du Saint-Esprit de la paroisse de Saint-Nicolas, à Gand, *omme den vorseyden heylighen geest het vorseyde godtshuus te hebbene*

(1) Contraction de *Thomaes*, Thomas.
(2) Tom. II, Gand 1815, pp. 275, 276.

ende te ghebrukene als syn proper goet, met al sulcken commere ende laste als de selve wettelicke kennisse (l'acte du 9 Novembre 1377) *beroept* (¹).

Parmi les anciennes corporations de métiers de la ville de Gand, il s'en trouvait deux qui reconnaissaient saint Gilles pour patron; celles des Tanneurs de cuir blanc (*Witteleertauwers*) et des Gantiers (*Handschoemakers*). Chacune d'elles avait son blason. La première portait de gueules, chargé d'un cerf, d'une aumônière, d'un gant et d'une poche, le tout d'argent; la seconde, de gueules, au lion d'argent, lampassé et armé de sable et couronné d'or, bâtonné de sinople (²). La biche, caractéristique ordinaire de saint Gilles, et la blessure que celui-ci reçut à la main, lorsqu'on traquait la compagne fidèle de sa solitude, n'auront pas été sans influence sur le choix que les Tanneurs de cuir blanc et les Gantiers firent de notre Saint comme patron tutélaire de leurs corporations.

La gilde gantoise des Francs-Oiseleurs s'était mise aussi sous la protection de saint Gilles, comme le prouve le titre qu'elle prenait : ... *het oud vermaerd Gilden van den Heyligen Gillis, onderhouden by de vrye Vogelaers der Stad Gend.*

M. Félix De Vigne, dans son important ouvrage : *Mœurs et usages des Corporations de Métiers de la Belgique et du Nord de la France* (³), reproduit le sceau de la gilde des Oiseleurs (⁴) et le décrit en ces termes :

“ Le Nᵒ 6 appartient à la corporation des oiseleurs de Gand; elle avait Sᵗ Gilles pour patron; le saint y est représenté en costume d'abbé, tenant d'une main la crosse, de l'autre une flèche, *instrument de son martyre; un chien lévrier* se tient

---

(¹) DIERICX, *Mémoires sur la ville de Gand*, tom. II, p. 276, notes 1 et 2.

(²) DE VIGNE, *Recherches historiques sur les costumes civils et militaires des Gildes et des Corporations de Métiers, leurs drapeaux, leurs armes, leurs blasons*, etc., Gand 1847, pp. 50 et 53. Le blason des *Witteleertauwers* se trouve sur la planche 9, et celui des *Handschoemakers*, sur la planche 12.

(³) Gand 1857.

(⁴) Voyez la planche 30, nº 6.

debout, appuyé contre la crosse; à côté du saint se trouve une cage, contenant un oiseau; autour: SENTE GILLIS GULDEN " (1).

Il est à regretter qu'un écrivain aussi instruit et aussi recommandable que M. Félix De Vigne, soit tombé dans les erreurs, qu'on vient de lire. S'il avait feuilleté la Vie de saint Gilles, il se serait certes bien gardé de transformer le saint abbé en martyr, et n'aurait pas pris la flèche, qu'il tient en main, pour l'instrument de son supplice; il n'aurait pas confondu non plus avec un chien lévrier, la biche qui accompagne notre Saint.

Le sceau, décrit par M. De Vigne, est orbiculaire, au diamètre de trente-deux millimètres; le travail accuse la fin du XVIIe siècle. M. l'abbé Lavaut, pro-secrétaire et archiviste de l'Évêché de Gand, en possède une empreinte dans sa riche collection sigillographique (2).

On conserve aux Archives de la ville de Gand une série de registres, peu anciens, il est vrai, provenant de la gilde des Francs-Oiseleurs; en voici la liste, telle que nous l'a transmise, avec son obligeance ordinaire, M. le comte de Limburg Stirum-de Thiennes:

Le règlement de la gilde, donné par le roi d'Espagne Charles II, en 1671.

Le *Resolutie-Boeck* de 1674 à 1691.
id. de 1691 à 1711.
id. de 1712 à 1792.

Les actes d'admission de 1674 et de 1773.

Les comptes des années 1744, 1766, 1769 et 1781.

La liste des membres en 1760.

La composition du Serment de la gilde de 1712 à 1792.

---

(1) DE VIGNE, *Mœurs et usages des Corporations de Métiers*, etc., p. 135.

(2) Mr l'abbé Lavaut est l'auteur des remarquables études de sphragistique religieuse, insérées dans le *Messager des sciences historiques*, de Gand (années 1868 et suivantes), sous le titre modeste de *Quelques sceaux du diocèse de Gand*; il nous a honoré, le 25 Octobre 1871, d'une lettre des plus aimables, remplie de détails d'un haut intérêt.

Le bibliophile gantois Jean De Meyer († 6 Avril 1869) possédait dans sa riche collection le registre d'admission de la gilde des Francs-Oiseleurs, manuscrit in-folio portant ce titre :

Notitie-boek van de inkomende gulde-broeders van het gulden van S[te] Gillis (geseyd) Vinkenaers, onderhouden met de slagnette binnen Gendt, beginnende metten jaere M.DCC.LXXIII.

Ce registre, contenant les admissions et reconnaissances de dettes mortuaires des membres de l'association, finit en 1795, date de la suppression de la gilde des Francs-Oiseleurs. Les deux derniers membres inscrits sont deux médecins, Nic.-Fr. De Block et J.-Fr. Van der Donckt (1).

La gilde des Francs-Oiseleurs, tout comme les autres associations de ce genre, faisait célébrer des offices religieux, à certains jours de l'année; après avoir successivement fait usage, pour ces cérémonies, de diverses églises de la ville de Gand, elle s'établit, en 1745, dans celle des Carmes déchaussés, et y resta jusqu'à la révolution française, qui supprima le couvent et la gilde.

Quand un des membres célébrait son jubilé de vingt-cinq ou de cinquante ans d'admission, la gilde était en liesse; pour perpétuer le souvenir de la fête, et conformément aux habitudes de l'époque, elle faisait imprimer une, parfois plusieurs pièces de vers en l'honneur du jubilaire. M. Ferdinand Vanderhaeghen nous a conservé les en-tête de quelques-uns de ces morceaux dans sa *Bibliographie gantoise;* citons-en deux spécimens, qui se rapportent au jubilé de cinquante ans de Jean Remi De Bisscop, célébré en 1770 :

Den opreChten Lof Van Den WeL-geoeffenDen VogeLaer, toe-geëygent aen.... Joannes Remigius De Bisscop, Secretaris Jubilaris van Schepenen van Gedeele der stad Gendt, vierende

(1) *Catalogue des livres et manuscrits formant la bibliothèque de feu M. Jean De Meyer*, Gand 1869, p. 113, n° 660. Ce manuscrit a été acquis, au prix de 10 francs, par M. Ferdinand Vanderhaeghen (*Prix d'adjudication et noms des acquéreurs des livres et manuscrits... de M. Jean De Meyer, vendus à Gand, les* 2-5 *Novembre* 1869, p. 9, col. 2.)

synen jubilé van vyftig jaeren mede-broeder geweest te hebben van het wyd-vermaerd gilden van den Heyligen Gillis, geseyt Vrye Vogelaers. Geviert binnen Gendt den XXIX. October M.DCC.LXX. — Tot Gendt, gedrukt by Judocus Begyn, woonende aen d'Appel-brugge in den Engel.

In-folio plano. Pièce curieuse en vers flamands; un exemplaire se trouvait dans la collection de feu M. Goetghebuer.

Den lof van den ouderdom... Joan. Remigius De Bisscop... Vierende synen Vyftig-jaerigen Jubilé van het Gilden van den H. Gillis in de Kerke van de PP. Carmeliten Discalsen.

In-folio. Poëme sorti des mêmes presses, et suivi d'acrostiches formant échiquier. Collection F. Vanderhaeghen [1].

Nous possédons une feuille imprimée, qui date des derniers temps de la gilde des Francs-Oiseleurs (1792); c'est une pièce de vers flamands, publiée sans nom d'imprimeur, et dédiée, sous forme de souhaits de nouvel an, au Serment et aux membres de la gilde par le bailli (*Bailliu*) et le domestique (*Knaepe*) de l'association. Elle porte l'en-tête suivant :

NIEUW-JAER-WENSCH

Opgedraegen aen de lofweêrde en voorzienige Heeren Proôst, Heuverdeken, Deken, Proviseerders, Ouderlingen en gemeene Supposten van het oud vermaerd Gilden van den

HEYLIGEN GILLIS,

Onderhouden by de vrye VOGELAERS der Stad Gend, en haerder Vryheyd.

VOOR HET JAER M. D. CC. XCII.

In-folio plano, à deux colonnes. On lit au bas :

JAER-SCHRIFT.

zYt Dan VoorWaer aLtYd WYze LIefhebbers Van De sneLLe VogeLaers.

Aldus uyt waere genegendheyd vereerd van hunne Dienaers Jacobus de Vos, als Bailliu, en Joachim de Zutter, als Knaepe.

Cette pièce n'est pas mentionnée dans la *Bibliographie gantoise*, de M. Vanderhaeghen.

[1] *Bibliographie gantoise*, tom. IV, Gand 1862, p. 51.

Le souvenir de saint Gilles se retrouve encore dans la *rue* et le *pont Saint-Gilles;* la rue Saint-Gilles (paroisse de Saint-Sauveur), mène de la rue des Remouleurs (*Slypstraet*) au pont Saint-Gilles, qui relie la rue Saint-Gilles à celle des Chartreux, où se trouve l'établissement des Frères de St Jean de Dieu; il existe en outre à Gand une *ruelle de Saint-Gilles,* près de la rue Savaen (paroisse de Notre-Dame Saint-Pierre).

II. — DEYNZE

D'après M. Albin Van den Abeele, le dernier historien de Deynze, cette ville aurait eu saint Gilles pour patron jusqu'en 1713; une maladie contagieuse, qui sévissait en cette année, aurait déterminé les habitants à substituer saint Roch à saint Gilles, choix qui amena la disparition du fléau. *Ten jare* 1713, dit cet écrivain, *wanneer er eene hevige ziekte, eene soort van pest, te Deinze woedde, werd Sint Rochus tot patroon van Deinze verkozen in plaats van den heiligen Egidius, met welke verkiezing, zegt eene legende, de pest aan de leibrug heeft opgehouden. In* 1740 *werd er een altaar aan den nieuwen beschermheilige opgericht* (1).

Nos lecteurs se rappellent la description, que nous avons faite plus haut (2), d'après MM. Mussely, de la cheminée monumentale, qui orne la salle échevinale de l'hôtel de ville de Courtrai. Cette cheminée est décorée de six statues de Saints, tenant des armoiries de villes. Les armes de Courtrai sont tenues par saint Martin, patron de la ville; celles d'Harelbeke, de Thielt et de Menin, par le Sauveur, saint Pierre et saint Vaast, patrons respectifs des églises paroissiales de ces localités. Reste saint Gilles, avec les armes de Deynze. C'est bien sans doute comme patron, qu'il figure avec le blason de la ville, sinon sa présence n'aurait pas de raison

---

(1) *Geschiedenis der stad Deinze,* Gent 1865, pp. 165, 166.
(2) Pp. 191, 192.

d'être au milieu des autres statues; mais, est-ce en qualité de patron du lieu, ou en tant que patron, tout au moins secondaire, de l'église paroissiale, érigée sous le vocable de Notre-Dame ? M. Claessens, curé-doyen de Deynze [1], a eu la bonté de faire quelques recherches pour éclaircir ce dernier point, et de nous adresser les lignes suivantes :

“ Je ne pense pas que saint Gilles ait jamais été le patron secondaire de notre église; il s'en trouverait des vestiges, que je ne découvre nulle part. Il se peut que saint Gilles ait été honoré autrefois en notre église, mais les personnes que j'ai consultées, m'ont avoué ne jamais en avoir entendu parler. ” [2]

Le tableau des églises paroissiales et succursales du diocèse de Gand, publié, le 30 Novembre 1802, par Mgr. Fallot de Beaumont, lors de la réorganisation du diocèse, et qui indique les saints titulaires de chacune de ces églises, n'assigne d'autre patronne à celle de Deynze que la sainte Vierge [3].

De ce qui précède, il est permis, nous semble-t-il, de conclure que saint Gilles ne fut jamais le patron secondaire de l'église de Notre-Dame, à Deynze, mais qu'il était honoré jadis comme patron de la ville et de son territoire; c'est donc à ce titre, que sa statue décore la cheminée de la salle échevinale de l'hôtel de ville de Courtrai.

Le 7 Décembre 1688, une confrérie en l'honneur de saint Roch fut érigée dans l'église paroissiale de Notre-Dame [4], et le peuple ne tarda pas à montrer une grande dévotion envers cet illustre Saint. Cette dévotion s'accrut encore à la suite de l'épidémie de 1713, durant laquelle, au dire de M. Van

---

(1) Aujourd'hui curé de Sainte-Walburge, à Audenarde, et doyen de ce district.

(2) Lettre du 2 Novembre 1871.

(3) *Recueil de quelques brefs pontificaux et de toutes les lettres pastorales et instructions de Monseigneur Étienne-André-François-de-Paule Fallot de Beaumont, Évêque de Gand*, tom. I, Bruges 1807, p. 122.

(4) Voyez sur cette confrérie, aujourd'hui encore très-florissante, Van den Abeele, op. cit., pp. 165 et suiv.

den Abeele, les habitants de Deynze choisirent saint Roch, comme patron de leur cité. Il arriva alors ce que nous voyons arriver tous les jours : la nouvelle dévotion détrôna l'ancienne, et peu à peu le culte de saint Gilles tomba, pour ne plus se relever. Il reste cependant un vestige de ce culte dans l'église de Notre-Dame; c'est une statue de saint Gilles, en costume d'abbé, placée, sous forme d'ornement, au côté droit, *ad cornu evangelii*, de l'autel de Saint-Roch.

III. — HAMME

“ A Hamme, — dit M. le baron de Reinsberg-Düringsfeld, dans son *Calendrier Belge*, — les enfants ont la coutume d'habiller ce jour-là (1er Septembre) une grande poupée, la munissent d'un petit sac et la promènent solennellement par toutes les rues du village, et s'arrêtent devant chaque maison, en demandant l'aumône “ pour le pauvre saint Gilles ” (1).

IV. — TAMISE

Diverses chapellenies existaient autrefois dans l'église paroissiale du lieu, dédiée à Notre-Dame; l'une d'elles était annexée à l'autel de Saint-Gilles. L'abbé de Saint-Pierre, à Gand, jouissait du droit de présentation à ce bénéfice (2).

V. — ZELE

L'hôpital de cette commune possède une toile d'Ed. Dujardin, qui représente saint Gilles méditant dans sa solitude de la vallée Flavienne, et caressant sa biche; le même sujet est figuré sur une verrière, placée au côté sud du chœur de l'église paroissiale, et exécutée par Capronnier, de Bruxelles,

---

(1) Tom. II, Bruxelles 1862, p. 132.

(2) Sanderus, *Flandria illustrata*, tom. I, Hagæ Comitum 1732, p. 260, col. 2. Voyez ce que nous avons dit, à la page 233, sur la signification du mot *altare*; il est possible que cette remarque soit applicable au cas présent.

en Juillet 1871 (¹). Tableau et vitrail sont un don de feu M. le curé Gilles Van Oosthuyse, enlevé à l'affection de ses ouailles, le 31 Décembre 1874, à l'âge de 85 ans, après avoir administré la paroisse de Zele, durant près de 37 ans (²); ce double cadeau témoigne de l'amour que portait ce saint prêtre à son puissant patron.

PROVINCE DE BRABANT

(ARCHIDIOCÈSE DE MALINES)

A) ÉGLISES ET CHAPELLES DÉDIÉES A SAINT GILLES

Trois églises paroissiales de cette province sont placées sous l'invocation de saint Gilles, celles de Cumptich, de Grand-Bigard et de Saint-Gilles-lez-Bruxelles.

I. — CUMPTICH (³)

La paroisse de Cumptich existait certainement déjà au

(¹) Détails communiqués par M. l'abbé Lavaut.

(²) Voyez une courte notice biographique sur M. le curé Van Oosthuyse, dans la feuille hebdomadaire *De godsdienstige Week van Vlaanderen*, VII jaar, 1874-1875, pp. 303, 304, 311, 312. C'est aux efforts persévérants de ce digne curé que la populeuse commune de Zele doit sa magnifique école dominicale et la plupart des constructions de son hospice; cette dernière maison, servant à la fois d'hôpital et de refuge pour les vieillards et les orphelines, est devenue, grâce à M. Van Oosthuyse, l'un des établissements de bienfaisance les plus importants de nos Flandres.

(³) Cumptich est situé à 4 kilomètres N. N. O. de Tirlemont. Voyez, sur cette localité, VAN GESTEL, *Historia sacra et profana Archiepiscopatus Mechliniensis*, tom. I, Hagæ Comitum 1725, p. 279, et surtout WAUTERS, *La Belgique ancienne et moderne. Géographie et histoire des communes belges.* Arrondissement de Louvain. Canton de Tirlemont (Communes rurales, deuxième partie), Bruxelles 1876, pp. 138 et suiv.

Dans les anciens documents, Cumptich est appelé tantôt *Cumptheu* (VAN GESTEL, loc. cit.), tantôt *Conteyum* (acte de 1189, à citer), *Contheyum*. Le sceau d'un acte échevinal de 1375, conservé à l'abbaye de Parc-lez-Louvain, porte *S. commune scabinorum de Contheyo* (R. P. MOULAERT, *Essai sur le comté de Brunengeruz, appelé, par les historiens modernes, comté de Brugeron*

XII[e] siècle ([1]). Nous en trouvons la preuve dans un acte, par lequel Rodulphe, évêque de Liége, et l'archidiacre Albert ([2]), prévôt de la collégiale de Saint-Jean l'Évangéliste, en cette ville, confirment la cession de l'église et des dîmes de Tirlemont, faite au chapitre de cette collégiale; cet acte est daté du 1[er] Janvier 1189, et parmi les témoins nous voyons figurer Godescalc de Cumptich (*Godescalcus de Conteyo*) ([3]).

La fondation de l'église de Cumptich doit être bien antérieure à cet acte, puisque, dès le commencement du XIII[e] siècle, cette église possédait des revenus considérables,

---

dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2[e] série, tom. X, Bruxelles 1858. Ce détail se trouve à la page 185, en note). Un pouillé du diocèse de Liége, auquel ressortissait Cumptich, avant l'érection des nouveaux évêchés aux Pays-Bas, pouillé dressé en 1558, à l'occasion de l'avénement du prince-évêque Robert de Berghes, désigne l'église de Cumptich sous le nom de *Contegum* (*Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, tom II, Louvain 1865, p. 145). Voyez, au reste, WAUTERS, op. et tom. cit., p. 138; l'auteur relève les variantes qu'on observe, aux diverses époques, dans le nom de cette localité.

La paroisse de Cumptich est administrée, depuis le 25 Septembre 1828, par M. J. Théodore Lanen. Nous avons de grandes obligations à ce vénérable ecclésiastique, pour l'intérêt qu'il a daigné nous témoigner, dans le cours de nos recherches; malgré son âge, M. Lanen fut un des premiers à résoudre les demandes de notre questionnaire, et à peine nous avait-il retourné celui-ci de quelques jours, qu'il nous adressait, le 5 Juillet 1871, une lettre supplémentaire, remplie des plus curieux détails.

La longévité semble un apanage des curés de Cumptich. Depuis 260 ans, la cure n'a compté que huit titulaires (WAUTERS, op. et tom. cit., p. 157).

([1]) Le nom de Cumptich, dit M. Alphonse Wauters, " témoigne de son ancienneté, car il est évidemment d'origine celtique : il dérive de *komb*, *kumb*, qui signifie, suivant Du Cange, un vallon entouré de hauteurs, ce qui correspond bien à la situation du centre de la commune. " (Op. et tom. cit., p. 138.)

([2]) Cet archidiacre n'est autre que saint Albert de Louvain, élu évêque de Liége, le 8 Septembre 1191, sacré à Reims, le 20 Septembre 1192, et massacré traitreusement aux portes de cette ville, le 24 Novembre de la même année.

([3]) Archives de l'État à Liége. Cartulaires du chapitre de St.-Jean, n[os] 456 et 457, section F, case 6[e]. Le texte de cet acte, tel que nous le trouvons dans Miræus (*Opera diplomatica*, tom. I, Lovanii 1723, p. 190) fourmille de fautes; pour n'en citer qu'une, on y lit *Godescalcus de* CONTEXO, au lieu de CONTEYO. M. Bets a donné une copie exacte de ce document dans son *Histoire de la ville et des institutions de Tirlemont*, tom. II, Louvain 1861, pp. 210-213, parmi les pièces justificatives.

ce qui permet de supposer une origine déjà ancienne. Par acte du 25 Mars 1212, Florent, abbé d'Inde ou de Cornelismunster, près d'Aix-la-Chapelle [1], voulant pourvoir à l'insuffisance des revenus de ses religieux, céda à la communauté de son monastère deux des meilleures églises, c'est-à-dire, des plus richement dotées, dont la collation lui appartenait; Cumptich était l'une d'elles [2].

Ce droit de collation exercé primitivement par l'abbé, et plus tard par la communauté de Cornelismunster, nous aidera à découvrir l'origine du culte de saint Gilles à Cumptich. Cette abbaye appartenait à l'ordre de Saint-Benoît, dont saint Gilles est une des plus brillantes illustrations. Autrefois, et probablement à une époque reculée [3], il y avait à Cumptich un prieuré de Bénédictins, dépendant de l'abbaye-mère de Cornelismunster; c'est Van Gestel qui nous l'apprend : *Hic*

---

(1) " L'empereur Louis-le-Débonnaire, le fils de Charlemagne, fonda, près d'Aix-la-Chapelle, une grande abbaye dont il confia la direction à saint Benoît d'Aniane et qui reçut le nom de *Sint-Corneli Munster* (*le Monastère de Saint-Corneille*) ou, d'après un ruisseau qui en arrose l'emplacement, d'*Inde*. Selon la tradition, c'est depuis cette époque que Cumptich, etc., appartinrent au monastère d'Inde; mais aucun document de ce dernier ne les mentionne antérieurement au XIIIe siècle. Cumptich est toutefois cité, dès 1047, comme une des localités où Folcard, premier seigneur d'Aa (à Anderlecht), avait des possessions. " (WAUTERS, op. et tom. cit., p. 144.)

L'église de Cumptich a été reconstruite en partie, il y a une quarantaine d'années. M. Wauters signale à l'attention des archéologues le mur terminal de l'abside, dont la construction, en style byzantin, remonte probablement au XIe siècle. Entre autres ornements de ce mur " on remarque un petit cartouche de forme carrée, et offrant le buste d'un personnage, qui n'est autre, peut-être, que Louis-le-Débonnaire, fondateur de l'abbaye d'Inde. " (Op. et tom. cit., p. 158.)

(2) CHRISTIAN. QUIX, *Codex diplomaticus Aquensis*, tom. I, p. 76. — Voyez WAUTERS, *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique*, tom. III, Bruxelles 1871, p. 356; voyez aussi l'analyse de diverses pièces qui se rattachent à cette cession, au tome IV de ce vaste travail (Bruxelles 1874), pp. 197, 256, 633, 645, 666.

(3) Nous avons déjà dit que l'abbaye de Cornelismunster, dont le prieuré de Cumptich était un rejeton, fut fondée, au IXe siècle, par Louis-le-Débonnaire; un acte émané de ce prince, le 8 Février 821, affranchit le monastère du droit de tonlieu, dans toutes les provinces de son empire. (MIRÆUS, *Opera diplomatica*, tom. III, Bruxellis 1734, p. 288.)

loci, dit-il, *olim fuit Præpositura Benedictinorum ab Abbatia Indensi dependens* (1). L'église de Cumptich, sans aucun doute, doit son origine à ce prieuré, et il n'y a rien que de très-naturel à supposer, que les fondateurs lui auront donné pour patron un Saint de leur ordre, dont le culte, autorisé par d'éclatants miracles, commençait à se répandre par toute la chrétienté.

Saint Gilles est donc le titre de l'église, dont un des autels lui est dédié; il est en outre le patron du lieu.

A l'entrée du chœur, on voit deux niches, en style renaissance, avec les statues de saint Gilles et de saint Corneille (2).

" Il y avait (dans l'église de Cumptich) un grand nombre de chapellenies... La chapellenie de l'autel de la messe des âmes (*de zielmis*) ou de Saint-Gilles (ailleurs de Saint-Éloi) était, en 1619, chargée d'une messe à dire le dimanche matin et d'une messe à dire dans la semaine, et dotée de 2 b. 1 journal (3) de terres, 3 journaux de pâtures et ½ journal de jardins, voisin du cimetière (revenu en 1787, 93 fl. 12 sous) " (4).

Le saint abbé est en grande vénération, non-seulement auprès des paroissiens de Cumptich, mais encore auprès des

---

(1) *Historia sacra et profana Archiepiscopatus Mechliniensis*, tom. I, p. 279.

(2) WAUTERS, *Géographie et histoire des communes belges*, tom. cit., p. 158.

(3) *Journal* ou *Journau* est une ancienne mesure agraire. L'étendue du *journal* a été calculée sur ce qu'une charrue peut labourer en un jour, et comme il y a des terres plus aisées à labourer que d'autres, le *journal* n'avait pas la même étendue partout. Le mot *journal*, pris en ce sens, est fort ancien. Par acte de vente, passé la trente-troisième année du règne de Charlemagne (801), Betton cède à saint Ludger, entre autres choses, un *journal* de terre labourable, *et uno* JURNALI *in terra arabili* (*Dictionnaire de Trévoux*, tom. V, Paris 1771, p. 257, v° *Journal*). Le mot *journal* répond au latin *jugerum*, ce qu'une paire de bœufs peut labourer en un jour, et au flamand *Dachmael*, *Dachwant*, termes qu'on rencontre dans les anciens textes : *Ende ierst binnen labeurt hy drye* DACHMAELEN *landts.... — Daer mede hy es labeurende diverssche landen, buyten dese stadt ende prochie liggende, behoudelyck een* DACHWANT *lants ende es toebehoorende J....* (VAN EVEN, *Geschiedenis van Leuven, geschreven in de jaren* 1593 *en* 1594 *door Willem Boonen, thans voor de eerste maal uitgegeven*, Leuven 1880, p. 346, col. 2, et p. 347, col. 1.)

(4) WAUTERS, op. et tom. cit., p. 157.

fidèles des environs, qui viennent en foule l'invoquer contre l'épilepsie ou le mal caduc. Il n'est pas de jour dans l'année qui n'amène des pèlerins, et l'église ne désemplit pas à la fête de saint Gilles et durant son octave. Les pèlerins offrent ce qu'on appelle des cœurs vivants, *levende herten*, des poules, des pigeons, des dindons, parfois des agneaux et des porcs [1].

Il est d'usage de réciter sur les pèlerins une formule de bénédiction, après quoi on leur présente à baiser les reliques du saint patron [2]. Cette formule étant assez longue, il serait impossible de la répéter pour chaque fidèle, surtout quand la foule est grande, comme dans les premiers jours de Septembre; on se contente alors, au fur et à mesure de l'arrivée des pèlerins, de les bénir tous ensemble par une même formule.

Les femmes, qui se trouvent dans une position intéressante, viennent réclamer cette bénédiction pour obtenir une heureuse délivrance, mais on la donne principalement aux enfants sujets au mal caduc [3]; quoique conçue en termes généraux, la bénédiction est destinée avant tout, comme l'intitulé le prouve, aux malades atteints de cette triste infirmité. Voici le texte de la formule, tel que nous l'a communiqué M. le curé Lanen :

BENEDICTIO QUÆ IN ECCLESIA LOCI DE CUMPTICH
DATUR EPILEPTICIS VEL MORBO CADUCO LABORANTIBUS.

V. Adjutorium nostrum in nomine Domini.

R. Qui fecit cœlum et terram.

Ant. Libera nos, salva nos, vivifica nos, o beata Trinitas. Spes nostra, salus nostra, honor noster, o beata Trinitas. Te invocamus, te laudamus, te adoramus, o beata Trinitas.

V. Benedicamus Patrem, et Filium, cum sancto Spiritu.

R. Laudemus et superexaltemus eum in sæcula.

---

(1) *Peregrini*, écrit M. le curé Lanen, *offerunt in ecclesia de Cumptich corda viventia* (cœurs vivants), *id est gallinas, columbas, pavones indicos* (dindons), *quandoque etiam agnos et porcos.* (Lettre du 5 Juillet 1871.)

(2) Voyez, sur ces reliques, notre tome 1er, p. 364.

(3) *Prædicta benedictio dicitur etiam super mulieres uterum gerentes, sed præcipue super infantes morbo epileptico laborantes, flandrice* stuipen. (Lettre citée de M. le curé Lanen.)

Oremus.

Omnipotens sempiterne Deus, qui dedisti famulis tuis in confessione veræ fidei, æternæ Trinitatis gloriam agnoscere, et in potentia majestatis adorare Unitatem : quæsumus ut, ejusdem fidei firmitate, hic famulus tuus (hæc famula tua) ab omnibus semper muniatur adversis. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

v. Sancta Maria et omnes Sancti intercedant pro nobis ad Dominum.

r. Ut nos mereamur ab eo adjuvari et salvari, qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

Ant. O Confessor optime, Anachoreta sanctissime, Ægidi, divinæ legis amator, ac mirabilium patrator, deprecare pro nobis Filium.

v. Amavit eum Dominus, et ornavit eum.

r. Stolam gloriæ induit eum.

Oremus.

Intercessio nos, quæsumus, Domine, beati Ægidii Abbatis commendet : ut, quod nostris meritis non valemus, ejus patrocinio assequamur. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Benedictio Dei omnipotentis, Patris ✠ et Filii ✠ et Spiritus sancti ✠, descendat super vos et maneat semper.

Toute cette formule, hormis la seconde antienne : *O Confessor optime*, est empruntée au Bréviaire et au Rituel romains. La première antienne : *Libera nos, etc.*, est formée des trois antiennes réunies du second nocturne de l'office du Dimanche de la Sainte-Trinité. Le verset *Benedicamus Patrem* et l'oraison *Omnipotens sempiterne Deus* appartiennent au même office, mais au lieu de terminer l'oraison, comme au Bréviaire, en disant : *ab omnibus semper muniamur adversis*, on dit : *hic famulus tuus* ou *hæc famula tua ab omnibus semper muniatur adversis*. Le verset *Sancta Maria* est tiré de l'office de Prime; le verset *Amavit eum Dominus* et l'oraison *Intercessio nos, quæsumus*, sont *de communi Abbatum*. La bénédiction finale se rencontre en divers endroits du Rituel.

M. Lanen, si zélé pour la diffusion du culte de saint Gilles, n'eut pas plutôt vu la gracieuse image de son patron, lithographiée par M. Petyt, et dont nous avions annexé un

exemplaire à notre questionnaire, qu'il en voulut de semblables, à l'usage de ses pèlerins. Un tirage spécial fut fait à son intention; l'image, qui se distribue à Cumptich, est accompagnée d'une courte notice biographique sur saint Gilles, à laquelle on a joint quelques détails sur la confrérie érigée en l'honneur de ce Saint, vers la fin du XVIIe siècle. Innocent XI enrichit cette association de diverses indulgences, par bref du 11 Mai 1681, dont l'archevêque de Malines Alphonse de Berghes permit la publication, le 25 Août 1682. Le bref pontifical se conserve dans les archives de l'église. Ces indulgences furent renouvelées par Pie VI, le 1er Juillet 1791. On peut gagner une indulgence plénière, dans l'église de Cumptich, à la fête de saint Gilles ou l'un des jours de l'octave.

II. — GRAND-BIGARD (1)

Nous serons sobre de détails sur le culte de saint Gilles dans cette paroisse, parce que notre Saint, quoique patron de l'église et du lieu, y est fort peu vénéré (2).

“ L'église actuelle de Saint-Gilles, à Bigard, — écrivait M. Alphonse Wauters, en 1855, — date de 150 ans environ; elle a remplacé un autre édifice, qui était situé un peu plus vers le sud, et dont on trouve encore les fondements dans le cime-

---

(1) Grand-Bigard est une petite commune, située sur la gauche de la chaussée de Bruxelles à Gand, à 7 kilomètres N. O. de la première ville. Voyez Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles ou description historique des localités qui formaient autrefois l'ammanie de cette ville*, tom. I, Bruxelles 1855, pp. 353 et suiv. “ Le nom de Bigard, dit l'auteur,.... paraît formé des mots : *bigge*, petit porc, et *aerde*, terre; nos ancêtres, déjà du temps des Romains, nourrissaient, comme on le sait, un grand nombre de pourceaux, qu'ils vendaient jusqu'en Italie. L'épithète de *Grand* que l'on ajouta au mot Bigard s'appliquait autrefois, plus particulièrement, à l'abbaye dont nous allons parler, et elle servait à la distinguer du prieuré de Petit-Bigard, sous Leeuw-Saint-Pierre ” (p. 366).

(2) C'est ce qui résulte clairement des réponses faites à notre questionnaire, par Mr Herckens, curé de la paroisse, le 9 Juillet 1871, et de la lettre que celui-ci nous écrivit, le 29 du même mois. (M. Herckens est décédé subitement, le 20 Août 1875.)

tière..... L'église de Bigard a évidemment été fondée par les seigneurs du lieu, pour l'usage de leurs vassaux. Ils conservèrent toujours le droit de nommer le curé et le sacristain " [1].

Arrêtons-nous un instant à ce dernier détail, et tâchons de l'utiliser pour découvrir le motif qui fit choisir saint Gilles, de préférence à un autre Saint, comme patron de l'église de Grand-Bigard.

Le premier seigneur connu de Bigard est Amalric ou Amaury, que nous trouvons mentionné en 1110, 1113 et 1133 [2]. Ce seigneur était donc contemporain de la première croisade (1096), qui mit toute la chevalerie belge en mouvement. L'histoire nous a conservé les noms d'une foule de ces preux, qui, enflammés par les paroles brûlantes de Pierre l'Ermite et du vicaire de Jésus-Christ, prirent la croix, au cri mille fois répété de : " Dieu le veut ", et, s'arrachant à leurs foyers, s'en allèrent guerroyer en Palestine contre les infidèles. Parmi les plus braves d'entre les seigneurs brabançons, on cite Henri et Godefroid d'Assche, Guillaume de Forest, Réginald de Molenbeek, etc. [3]; c'étaient les voisins d'Amaury de Bigard. Peut-on faire à ce seigneur l'injure de croire qu'il ait résisté à l'entraînement général, et se soit confiné dans son manoir, au moment où ses frères d'armes volaient à la délivrance du tombeau du Christ, et versaient leur sang pour la plus noble des causes ? Un chevalier du moyen âge ne connaissait point semblable lâcheté, qui l'eût déshonoré à jamais. Amaury aura donc pris avec ses braves compagnons le chemin de Terre-Sainte; il y aura admiré, avec eux, les prodiges de valeur accomplis par le comte Raymond de Saint-Gilles, et, plus encore peut-être, sa guérison inespérée et subite, guérison opérée par l'intervention de saint Gilles, dans des conditions tellement merveilleuses, que toute l'armée des croisés cria au miracle [4].

---

(1) WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, tom. I, pp. 364, 365.
(2) WAUTERS, op. et tom. cit., p. 355.
(3) VAN HASSELT, *Les Belges aux croisades*, tom. I, Bruxelles 1846, p. 31.
(4) Voyez ci-dessus, pp. 18 et suiv.

Rentré dans ses foyers, Amaury, non moins pieux que brave, aura choisi pour patron de l'église qu'il voulait bâtir, le grand Saint dont il avait appris à connaître, en Orient, le puissant crédit auprès de Dieu; le temple élevé en l'honneur de saint Gilles devait servir à populariser le culte de l'illustre solitaire, et rester, en même temps, un perpétuel souvenir de l'expédition en Terre-Sainte et des exploits glorieux d'Amaury de Bigard.

Il en est peut-être qui voudront rattacher les origines du culte de saint Gilles, à Grand-Bigard, à l'abbaye de ce nom, fondée au XIIe siècle, du vivant même d'Amaury. L'abbaye des dames nobles de Grand-Bigard, de l'ordre de Saint-Benoît, doit son origine à une fille noble de la Flandre, appelée Wivine, et issue, dit-on, de la famille d'Oisy. Vers l'année 1120, elle vint se fixer, avec son amie Emteware ou Emware, dans la forêt de Bigard; les deux solitaires y bâtirent, avec des branches d'arbres, un petit ermitage, où elles vécurent complétement ignorées, pendant trois ans. Le bruit de la vie austère, qu'elles menaient, s'étant répandu, d'autres jeunes filles accoururent auprès d'elles, et formèrent insensiblement une communauté, que les fidèles s'empressèrent de doter (1), et qui embrassa la règle de Saint-Benoît. Wivine, fondatrice et première supérieure de la maison, mourut de la mort des Saints, le 17 Décembre 1170, à l'âge de 70 ans (2). D'abord simple prieuré, le monastère de Grand-Bigard fut

---

(1) Godefroid-le-Barbu, premier duc de Lothier et de Brabant, donna l'exemple de la générosité; il céda gratuitement, en 1133, à Wivine et à sa compagne le désert de Bigard, où elles s'étaient établies :... *Locum igitur quendam desertum,* — porte l'acte de donation, — *in meo alodio situm, qui Bigardis dicitur, ancillis Dei Wivinæ et Emwaræ libera devotione contradidi, ut quidquid in Deo servientium merito accresceret, meæ et successorum meorum saluti proficeret.* (MIRÆUS, *Opera diplomatica*, tom. I, Lovanii 1723, pp. 88, 89.)

(2) Voyez *La vie et les miracles de Ste Wivine, première abbesse et fondatrice de la noble et illustre abbaye du Grand Bygard*, 3e édit., Bruxelles 1757, pp. 9 et suiv. La traduction française de la charte de Godefroid-le-Barbu se trouve aux pp. 16-18, mais la date en est fautive; on a mis 1143, au lieu de 1133.

élevé, par Paul III, au rang d'abbaye, en 1548, et resta debout jusqu'à la fin du siècle passé (1).

Nous admettons que cette institution bénédictine ait pu influer sur le développement du culte de saint Gilles à Grand-Bigard, mais nous ne croyons pas qu'elle l'y ait implanté. L'existence de la seigneurie de Bigard est antérieure à l'arrivée de Wivine et de sa compagne, et le droit qu'avaient ses possesseurs de nommer le curé et le sacristain de l'église, est un indice certain que la fondation de cette dernière doit leur être attribuée. Rien, au reste, dans l'ancienne église abbatiale n'indiquait une dévotion spéciale des dames de Grand-Bigard envers saint Gilles. L'église avait pour patrons la sainte Vierge et saint Pierre; on y trouvait plusieurs autels, mais aucun d'eux n'était dédié au saint abbé (2). Le seul souvenir de ce Saint, que nous ait légué l'abbaye, est une statuette qui le représente, et orne, avec diverses autres, la châsse renfermant les reliques de sainte Wivine; cette châsse, conservée dans l'église abbatiale jusqu'à la suppression du monastère, se trouve, depuis 1804, à l'église de Notre-Dame au Sablon, à Bruxelles (3).

Le maître-autel de l'église paroissiale de Grand-Bigard est érigé sous le vocable de saint Gilles; l'église possède une belle statue du Saint, sculptée par J. F. Van Geel, artiste de mérite, né à Malines, en 1756, et décédé à Anvers en 1830.

La procession patronale de Grand-Bigard, qui sortait le jour de saint Gilles, était jadis fort suivie; la gilde de Capelle-Saint-Ulric y assistait d'ordinaire, et celle de Berchem l'accompagna également en 1596 (4).

---

(1) Voyez l'histoire complète et détaillée de cette abbaye dans Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, tom. i, pp. 366 et suiv. On peut consulter aussi Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiæ*, tom. i, Hagæ Comitum 1726, pp. 83 et suiv.

(2) Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, tom. i, p. 372.

(3) Wauters, op. et tom. cit., pp. 366, 367.

(4) Wauters, op. et tom. cit., p. 365. Ce dernier détail a été relevé par le baron de Reinsberg-Düringsfeld, dans son *Calendrier Belge*, tom. ii, Bruxelles 1862, pp. 130, 131.

III. — SAINT-GILLES-LEZ-BRUXELLES (¹)

Le village de Saint-Gilles a pris ce nom de son église paroissiale. Appelé jadis *Obbrussel* ou *le Haut-Bruxelles,* il formait dans le principe une dépendance de Forest, et ce n'est qu'en 1216, qu'il fut constitué en paroisse distincte. Dans un diplôme donné à Bruxelles, au mois d'Août de cette année, Henri Ier, duc de Brabant, déclare qu'à sa demande, les religieuses de Forest ont permis à ses hommes d'*Obbruxelle* d'avoir une église où l'on pourrait administrer le baptême et les autres sacrements et donner la sépulture aux morts. La collation de la cure fut laissée à l'abbaye; le curé lui payait tous les ans un cens de 20 sous de Bruxelles, outre 2 sous au gardien ou sacristain du monastère (²). L'abbaye de Forest appartenait à l'ordre de Saint-Benoît (³), et puisque l'église paroissiale d'*Obbrussel* fut fondée par cette maison religieuse,

---

(¹) Sources à consulter: HENNE et WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles,* tom. III, Bruxelles 1845, pp. 616 et suiv. — ALPHONSE WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles,* tom. III, Bruxelles 1855, pp. 547 et suiv.

Nous devons quelques renseignements à M. De Saeger, curé de la paroisse (9 Juillet 1871), et à feu M. le chanoine De Ridder, secrétaire de l'archevêché de Malines, qui fut vicaire de Saint-Gilles-lez-Bruxelles, de 1849 à 1852 (1er Octobre 1871). La reconnaissance nous oblige à faire une mention spéciale de notre digne et savant ami, le R. P. Stanislas de l'Enfant Jésus, Carme déchaussé du couvent de Bruxelles, aujourd'hui en résidence à la maison de Passy-lez-Paris, qui, en vue de notre travail, se livra aux recherches les plus minutieuses sur le culte de saint Gilles dans la paroisse qui nous occupe (1er Septembre 1871).

(²) HENNE et WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles,* tom. III, p. 616. — Le diplôme, auquel les auteurs font allusion, se trouve dans VAN GESTEL, *Historia sacra et profana Archiepiscopatus Mechliniensis,* tom. II, p. 99 : *Notum ergo facio tam præsentibus quam futuris,* — ainsi s'énonce le duc, — *quod Conventus de Foresto ad petitionem nostram liberaliter, et libenter concessit hominibus de Obbruxella, ut habeant Ecclesiam cum Baptisterio, sepultura et officio plenarie divino : ita quod... Presbyter loci illius in recognitionem dabit annuatim Conventui de Foresto viginti solidos Bruxellenses... Dabit etiam Sacerdos annuatim duos solidos Custodi de Foresto... Præterea Forestense Capitulum jus habebit præsentandi Presbyterum ad Ecclesiam sæpe fatam...*

(³) Voyez, sur cette abbaye, WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles,* tom. III, pp. 568 et suiv.

il est évident qu'elle aussi en assigna le titre; le culte de saint Gilles, dans la paroisse de ce nom, a donc sa raison d'être dans une influence bénédictine, et c'est à l'abbaye de Forest qu'il faut en attribuer l'introduction.

Bientôt *Obbrussel* eut son échevinage particulier, et, dans quelques actes, reçut la qualification de ville, *oppidum*. En 1229, le maire et les échevins, n'ayant pas de sceau commun, se servirent, pour sceller un acte, de celui du chapitre d'Anderlecht; dans la suite, ils s'en firent graver un, qui représente le patron du lieu, saint Gilles, avec l'inscription **egidius abbas** dans le champ, et pour légende les mots: **s. scabinorum de obbruxella** (1). M. Alphonse Wauters, à qui nous empruntons ces détails, reproduit ce sceau, d'après une empreinte légèrement ébréchée (2).

Le 4 Juin 1402, dit M. Alphonse Wauters, la duchesse Jeanne fit donner 3 peters (soit 19 sous 6 deniers) pour réparer la tour de l'église de Saint-Gilles, qui menaçait ruine (3). Le temple fut démoli en 1578, parce qu'il aurait pu servir de poste aux Espagnols, et le service divin fut transféré au couvent de Saint-Pierre aux Lépreux, à Bruxelles. Après les troubles, on commença, le 1er Octobre 1595, à enlever les décombres de l'édifice, en vue de le reconstruire. On célébra, pour la

---

(1) Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, tom. iii, p. 548.

(2) Ce sceau, de même que le sceau moderne de la commune, représente saint Gilles, en costume d'abbé, avec crosse et mitre, tenant dans la main gauche un objet, que les proportions restreintes du dessin nous empêchent de distinguer, mais qui nous paraît être une pomme ou une boule; la signification de cet attribut nous échappe. Le faubourg de Saint-Gilles, dit M. Alphonse Wauters, " trouve une source féconde de richesses dans la culture des légumes et surtout des petits choux, dits *de Bruxelles*, qui y sont d'un goût excellent. De cette dernière circonstance vient le sobriquet de hacheurs de choux (*Koolkappers*), que l'on donne aux habitants de Saint-Gilles (Op. et tom. cit., pp. 551, 552). Le graveur aurait-il mis par hasard un chou dans la main du saint abbé, pour rappeler la principale ressource des habitants de cette localité ?

(3) *Den kercmeesters van Obbruessele om te helpen den kerctorre die vallen woude te sterken, om Gode.* Comptes des fiefs. (Wauters, op. et tom. cit., p. 552, note 1.)

première fois, la messe dans le chœur, le 8 Septembre 1600, en présence de l'archevêque de Malines Mathias Hovius et de sire Henri van Etten [1]; le reste de l'édifice demeura inachevé, et, du temps de Van Gestel, les murs de la nef n'existaient qu'en partie. A la suite d'une demande adressée, le 2 Mai 1755, par les habitants du village au chapitre de Sainte-Gudule [2], afin d'obtenir l'agrandissement de leur temple, la nef fut couverte en 1756, comme le rappelle l'inscription : D.O.M. — ET — S. ÆGIDIO ABBATI — ERECTUM — MDCCLVI. Le chronogramme placé à l'entrée du chœur : TANDEM NOVA ECCLESIA, indique cette date avec précision. En 1823 l'église fut agrandie, restaurée et ornée d'une jolie tour, circonstance perpétuée dans l'inscription suivante : CURA — PETRI FRANCISCI BOVENII — PASTORIS — ET — ÆGIDII VANDENSCHRIECK — PAROCHIÆ PRÆTORIS — AUCTA STETI [3].

M. Alphonse Wauters écrivait ces lignes en 1855; depuis lors, l'ancien édifice a été démoli, et remplacé par une église en style roman, qui fut livrée au culte, le 15 Novembre 1867. *La Belgique* disait à ce sujet, dans son numéro du 24 Novembre de cette année :

“ Vendredi, 15 courant, jour de la fête du Roi, a eu lieu à St.-Gilles une intéressante cérémonie. La nouvelle église a été livrée au culte. Commencée le 27 Mars 1866, il a suffi de 18 mois seulement, grâce à l'intelligente activité de l'entrepreneur, M. Braive, pour terminer cet édifice, dont il ne reste plus à construire que les dernières travées et la façade à élever sur l'emplacement de l'ancienne église, qu'il a fallu conserver jusqu'à ce jour pour le service du culte.

---

(1) Suivant le *Manuale seu registrum proventuum*, écrit par le curé Dupont, en 1736, l'église n'aurait été consacrée que le 2 Juillet 1603. (WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, tom. III, p. 552, note 2.)

(2) Le chapitre de Sainte-Gudule, à Bruxelles, prélevait les petites dîmes à Saint-Gilles. (WAUTERS, op. et tom. cit., p. 552.)

(3) WAUTERS, op. et tom. cit., p. 552. — On trouve des détails analogues, mais moins complets, dans HENNE et WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, tom. III, pp. 617, 618.

“ Cet édifice est construit en style roman, d’après les plans et sous la direction de M. l’architecte Besme; ses lignes extérieures sont très-correctes et d’un grand aspect monumental; les savantes dispositions de l’intérieur sont d’une ampleur et d’une élégance artistique, qui font de ce monument le meilleur type d’église, que nous ayons vu s’élever dans les nouveaux quartiers de Bruxelles.

“ C’est à la parfaite entente de l’administration communale, du conseil de fabrique et du clergé, et à l’infatigable activité de l’architecte et de l’entrepreneur, que l’on doit un résultat aussi complet.

“ Une foule immense de fidèles a assisté à l’inauguration de la nouvelle église. Il n’y a maintenant qu’une préoccupation dans la commune, c’est de voir achever sans délai la construction de cet édifice religieux, si remarquable à tant de titres. Il est d’autant plus urgent d’achever les travaux, que la commune de Saint-Gilles est très-populeuse et que le sentiment religieux y est très-vivace. ”

Le maître-autel est dédié à saint Gilles.

Le maître-autel de l’ancienne église était décoré d’un tableau représentant notre Saint. Cette toile, qui mesure deux mètres et demi en hauteur, sur une largeur de deux mètres, n’est pas sans quelque mérite; elle est reléguée aujourd’hui dans une espèce de cave, servant de débarrassoir. Le Saint, debout à l’entrée d’une grotte, est revêtu de la coule bénédictine, et tient la crosse de la main gauche; il a la tête chauve, et porte une longue barbe. Ses yeux sont levés au ciel, comme pour intercéder en faveur des malheureux, qui viennent implorer son secours : ce sont, à droite, un infirme qu’on dépose à ses pieds, et sur lequel il étend la main, puis une mère serrant dans les bras son enfant malade; à gauche, une femme dans une attitude suppliante. L’arrière-plan nous montre deux hommes transportant un malade sur un brancard.

L’église conserve encore une bannière antique, en soie blanche, galonnée d’or, avec médaillon peint à l’effigie du

saint patron, accompagné de sa biche; à la droite du Saint, se voient les ruines d'un monastère ou d'un château.

Durant l'octave de saint Gilles, on expose au milieu de l'église sa statuette en bois sculpté et doré. Le Saint est figuré avec les insignes de la dignité abbatiale : crosse, croix et mitre placée à ses pieds. La main droite, posée sur la tête de la biche, tient un os, pour la raison qu'on vient invoquer saint Gilles contre une maladie du bétail, appelée la carie des os, en flamand *beenderbederf*. Une relique du Saint est enchâssée dans le socle de la statuette (1).

On invoque saint Gilles contre les fièvres, les convulsions, le mal caduc, et les maladies du bétail, surtout celle connue sous le nom de *beenderbederf*. Ce culte se limite à la première huitaine du mois de Septembre; hors de l'octave, le patron de l'église n'est guère vénéré.

Les pèlerins offraient jadis des poulets et autres pièces de volaille; cet usage n'est pas entièrement tombé en désuétude, et chaque année, pendant l'octave, il se fait au Saint l'une ou l'autre offrande de cette nature.

En retour de ces dons, les pèlerins recevaient des exemplaires de la gravure ci-jointe, dont le cuivre a été gracieusement mis à notre disposition par M. le curé De Saeger. Cette image, comme l'indique le millésime placé au bas, fut gravée en 1760, sous le curé Dupont; malgré son exécution grossière, elle est précieuse à titre de souvenir du culte de saint Gilles, et parce qu'elle nous offre une vue de l'ancienne église paroissiale. Ce double motif nous engage à la reproduire.

En 1870, par les soins de M. le curé De Saeger, une confrérie fut érigée sous les vocables réunis de saint Roch et de saint Gilles. L'affiche, publiée au mois d'Août 1871, contient quelques détails sur cette confrérie, et nous apprend comment l'église de Saint-Gilles-lez-Bruxelles célèbre l'octave de son saint patron; en voici un extrait :

---

(1) Voyez, sur cette relique, tom. I, p. 388.



S. GILLIS ABT

Besonderen patroon tegē kortsen, gaven en vallende sieckten wiens HH. geapprobeerde Reliquien berusten in de Parochiale Kercke van S GILLIS der voorstede van Brussel aen de Halle-Poort

S. GILLE ABBÈ

Patron Singulier contre les fievres, Convulsions et mal-caduc dont les SS. Reliques approuvées reposent dans l'Eglise Paroissiale de S. GILLE au faux bourg de Bruxelles a la porte de Halle

17 60

E. Rembry. – Essai hagiographique sur saint Gilles et son culte en Belgique.

Lith. J. Petyt, Bruges. – Transport de cuivre sur pierre

“ Le but de cette confrérie est d’augmenter et de propager le culte, tant en l’honneur de S. Gilles que de S. Roch, et de travailler à la sanctification et à la perfection chrétienne des membres qui voudront s’y faire inscrire.

“ S. Roch est invoqué comme patron spécial contre les maladies épidémiques; S. Gilles, comme le protecteur particulier des personnes atteintes de fièvres, de convulsions et d’épilepsie.

“ Pour être membre de la confrérie, il faut se faire inscrire, et, si l’on n’est pas indigent, payer annuellement un franc. Tout membre payant aura droit à une Messe basse et à une Messe chantée. La Messe basse se dira quand le confrère est administré. La Messe chantée aura lieu à 8 heures, après le décès du membre.

“ Les membres inscrits sont priés de réciter journellement les actes de Foi, d’Espérance, de Charité et de Contrition, l’Oraison dominicale, la Salutation angélique, en y ajoutant cette invocation : *S. Roch et S. Gilles, priez pour nous.*

“ Les fêtes de S. Roch, 16 Août, et de S. Gilles, premier dimanche de Septembre, seront solennellement célébrées par la confrérie. Peu de temps après ces fêtes, on fera chanter une Messe pour le repos des âmes des membres décédés dans le courant de l’année.

“ Conformément aux articles précités des statuts de la Confrérie, les offices suivants auront lieu cette année (1871) :

“ Vendredi, 1er Septembre, Fête de St Gilles, patron de la paroisse, premier jour de l’octave célébrée en son honneur. Les Messes à 6, 7 et 8 heures; la Grand’Messe à 9 h. $^1/_2$, et le Salut à 3 heures.

“ Dimanche, 3 Septembre, solennité de la Fête du patron paroissial. Les Messes à 6, 8 et 11 heures; la Grand’Messe solennelle à 9 h. $^1/_2$, après laquelle sortira la Procession, dans laquelle seront portées les statues de St Gilles et de St Roch. La procession parcourra son itinéraire habituel. Tous les membres de la Confrérie sont priés d’y assister. Des flam-

beaux seront mis à leur disposition. L'après-midi, à 4 heures, Salut.

" Les autres jours de l'octave, Samedi, 2, Lundi, 4, Mardi, 5, Mercredi, 6, et Jeudi, 7 Septembre, les Messes comme à l'ordinaire, à 6, 7 et 8 heures, et le Salut à 7 h. du soir.

" Vendredi, 8 Septembre, dernier jour de l'octave et Fête de la Nativité de la Sainte-Vierge, les offices comme le premier jour, à 6, 7, 8 et 9 h. ½, et le Salut à 3 heures.

" Après chaque Grand' Messe et Salut, on laissera honorer les reliques de St Gilles.

" La Messe solennelle pour le repos des âmes des membres décédés pendant le courant de l'année, aura lieu Jeudi, 7 Septembre, à 8 heures du matin.

" Nous engageons tous nos paroissiens de tenir à honneur de se faire inscrire dans la Confrérie de S. Roch et du Saint Patron de leur paroisse, à cause des avantages corporels et spirituels qu'ils en tireront, en se plaçant sous la religieuse protection des grands Saints invoqués spécialement comme les protecteurs puissants contre des maladies cruelles, qui ne déciment que trop souvent nos populations affligées. " (1)

Au siècle passé, la commune possédait une gilde de saint Gilles, dont les membres s'exerçaient au tir à la perche. En 1721, le capitaine, le doyen, les anciens et les autres suppôts de la gilde furent autorisés à planter dans " la plaine de sable, droit en face du fort de Monterey, vers Uccle ", une perche pour le tir à l'oiseau, à condition de payer au domaine un cens consistant en une poule (2).

" Il existait encore dans la première moitié de ce siècle, nous écrivait M. le chanoine De Ridder, une pierre bleue en forme de colonne, dans laquelle on avait taillé une petite

---

(1) Saint-Gilles, Imprimerie de A. Beugnies, rue de la Forge, 13.

(2) Henne et Wauters, *Histoire de la ville de Bruxelles*, tom. III, p. 619. — Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, tom. III, p. 551.

niche, renfermant la statue d'un Saint. Lors des rogations, on y chantait l'antienne, le verset et l'oraison propres au Saint; je crois, mais je ne puis l'assurer, que c'était en l'honneur de saint Gilles. Cette pierre se trouvait devant la porte de Hal, au coin de la chaussée de Forest et de la rue qui conduit au *Nieuwmolen*... " (1)

B) SOUVENIRS DIVERS DU CULTE DE SAINT GILLES

I. – BRUXELLES

Parmi les nombreuses chapellenies de l'ancienne collégiale de Sainte-Gudule, nous en trouvons une de Saint-Gilles, citée en 1274 (2). Il y avait aussi une chapellenie de Saint-Gilles à Notre-Dame de la Chapelle; ce bénéfice, attaché à la deuxième chapelle, en partant du grand portail, fut fondé en 1390, et uni, au XVIIe siècle, à la vicairie ou succursale de Montserrat (3).

Au XVIe siècle, la ville de Bruxelles comptait cinquante corps de métiers, qui formaient neuf grands corps ou *Nations*. L'une de celles-ci portait le nom de *Nation de Saint-Gilles*, et se composait de six métiers : les Merciers, les Graissiers, les Bâteliers, les Fruitiers, les Plombiers et les Marchands de poisson de rivière. Les trois premiers de ces métiers avaient chacun quatre doyens, et les trois derniers chacun deux (4).

C'était le membre du magistrat, pris dans la *Nation de Saint-Gilles*, qui, de concert avec le plus jeune des trésoriers patriciens, gardait les clefs de la première porte de la *Trésorerie*, c'est-à-dire, de la chambre du beffroi communal, où se

---

(1) Lettre du 1er Octobre 1871.

(2) Henne et Wauters, *Histoire de la ville de Bruxelles*, tom. III, p. 243.

(3) Henne et Wauters, op. et tom. cit., pp. 447, 461.

(4) Henne et Wauters, op. cit., tom. II, pp. 576 et suiv. — De Vigne, *Recherches historiques sur les costumes civils et militaires des Gildes et des Corporations de Métiers*, etc., Gand 1847, p. 58.

conservaient, encore au XVe siècle, une partie des archives de la ville de Bruxelles [1].

II. — JODOIGNE.

Un pouillé [2] de l'ancien diocèse de Liége, dont nous avons déjà parlé [3], et qui date de 1558, signale un autel de Saint-Gilles dans l'église de Saint-Lambert, à Jodoigne [4]. Avant l'érection des nouveaux évêchés aux Pays-Bas, Jodoigne ressortissait au diocèse de Liége, et faisait partie de l'archidiaconé du Brabant.

III. — LÉAU

Dans son numéro du 17 Novembre 1873, *Le Bien Public*, de Gand, entretenait ses lecteurs des peintures murales, qu'on venait de découvrir dans l'église de Saint-Léonard, à Léau [5].

« L'intéressante église de Léau, si connue des archéologues chrétiens, — ainsi s'exprimait l'excellent journal, — est depuis quelque temps l'objet d'importants travaux de restau-

---

(1) Henne et Wauters, *Histoire de la ville de Bruxelles*, tom. III, p. 109.

(2) *Pouillé* dérive du mot *polypticum*, employé dans la basse latinité pour signifier un registre destiné à l'inscription des actes publics et privés. De *polypticum* on a fait, par corruption, *politicum*, *puleticum*, *puletum* et *pulegium*, formes que l'on rencontre dans plusieurs documents du moyen âge. Le pouillé désignait plus spécialement le registre contenant les censitaires et les redevables, avec l'annotation de la taxe payée ou à payer par eux. Chaque église avait anciennement son pouillé, contenant l'état de ses biens et de ses revenus. De nos jours, le pouillé désigne uniquement le registre aux bénéfices d'un diocèse entier (*Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, tom. I, Louvain 1864, pp. 234, 235).

(3) P. 243, note 3 de la p. 242.

(4) *Geldonia Lamberti. — Jodoigne-Saint-Lambert. — Altare Egidii* (*Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, tom. II, Louvain 1865, p. 153).

(5) Léau (*Leeuw* ou *Zoutleeuw*) est situé aux confins des provinces de Brabant, de Liége et de Limbourg. Sa magnifique église date du milieu du XIIIe siècle; en 1337, Adolphe de la Marck, XXXe évêque de Liége, y établit un collége de douze chanoines.

rations, qui se font sous la direction habile et consciencieuse de M. l'architecte Van Assche, de notre ville.

“ Après s'être occupé de la construction même et des réparations extérieures qui paraissaient les plus urgentes, l'architecte a porté son étude et ses soins sur l'intérieur des chapelles et des nefs de l'église. Comme c'est l'ordinaire dans les monuments du moyen âge, l'enlèvement du badigeon a remis au jour un grand nombre de restes de peintures murales. On a successivement découvert une jolie décoration à la voûte de la chapelle des fonts baptismaux, des fragments de compositions assez compliquées sur les parois des chapelles, et enfin quatre figures de Saints et un vaste jugement dernier, dans le transept méridional de l'église. ”

L'auteur de l'article décrit ensuite cette dernière composition, la plus importante de toutes, et continue ainsi :

“ Sur l'une des parois du même transept (méridional) se trouvent, à peu près de grandeur naturelle, quatre figures que, d'après leurs attributs, on peut reconnaître : ce sont celles des SS. Servais, Sébastien, Gilles et Léonard.

“ Ces figures de Saints, de même que le jugement dernier, semblent appartenir à la seconde moitié du quinzième siècle. ”

M. le curé-doyen de Léau, à qui nous nous étions adressé, pour obtenir quelques détails iconographiques sur la figure de saint Gilles, découverte dans son église, nous fit répondre par son vicaire, M. l'abbé Charles Casteleyns; ce dernier nous écrivait, le 27 Novembre 1873 :

“ Le saint abbé est représenté debout, en habit de moine, sous lequel il porte une tunique blanche, qui lui tombe jusqu'aux pieds. Il tient la crosse de la main droite, le livre sous le bras gauche, et caresse de la main gauche une biche, qui est debout devant lui, les deux pieds de devant appuyés sur ses genoux. Il a le cœur percé de la flèche. La tête du Saint a presque entièrement disparu. Toutefois, d'après les traces qui en existent encore, il paraîtrait qu'elle ne portait pas la mitre, mais une espèce de bonnet, entouré du nimbe.

“ Une statue du même Saint surmonte, avec celle de sainte Hélène, un retable de sainte Anne, qui se trouve dans notre église, et porte le millésime de 1568. La statue pourtant paraît beaucoup plus ancienne. La représentation est à peu près la même, avec cette seule différence, que la tête est complétement découverte ici, et que cette statue est polychromée sur fond noir. On y voit également la trace de la flèche, qui a disparu. ” (1)

IV. – LOUVAIN

Personne n'était mieux à même de nous renseigner sur les vestiges que le culte de saint Gilles pouvait avoir laissés dans l'ancienne capitale du Brabant, que l'éminent archiviste de cette ville, M. Edward Van Even, l'auteur du *Louvain monumental* (2), œuvre magistrale, qui accuse des recherches im-

---

(1) M. Casteleyns terminait sa lettre en nous engageant, dans les termes les plus pressants, à faire le voyage de Léau, pour examiner cette intéressante découverte, et admirer les nombreuses richesses artistiques de l'église. Hélas ! moins d'une année plus tard, le 18 Septembre 1874, notre aimable correspondant mourait subitement, loin du pays natal, dans des circonstances vraiment frappantes. Quoique souffrant depuis longtemps d'un anévrisme, il avait voulu se joindre aux pèlerins belges, qui se rendaient à Lourdes, pour obtenir, par l'intercession de la Vierge, sa guérison ou une sainte mort. On était au retour, et le train où se trouvait M. le vicaire Casteleyns venait de dépasser Buglose (Landes), quand le malade s'affaissa tout à coup entre les bras de ses compagnons de voyage; il n'eut que le temps de recevoir l'absolution, la rupture de de l'anévrisme avait provoqué la mort.

Le corps de M. Casteleyns fut ramené à Lourdes, pour y être inhumé au cimetière paroissial. Les funérailles du bon prêtre eurent lieu le 26 Septembre, au milieu d'un immense concours de monde, et furent honorées de la présence de Mgr. de Ladoue, évêque de Nevers, qui fit lui-même l'absoute, et prononça l'éloge du défunt et de la Belgique. M. Henri Lasserre, l'auteur de *Notre-Dame de Lourdes*, qui atteignait à ce moment-là sa 85e édition, assistait également à la triste cérémonie. Les compatriotes de M. Casteleyns ont élevé un monument sur sa tombe.

Voyez Lebrocquy, *Les Pèlerins belges à Lourdes*, 2e édit., Bruxelles 1874, pp. 170 et suiv., 179, 180, et surtout la double description des funérailles de M. Casteleyns, qui figure parmi les annexes, pp. 190 et suiv. Voyez aussi *Le Bien public*, de Gand, n° du 26 Juillet 1875, où l'on trouve des détails sur le monument funèbre, élevé à la mémoire du zélé vicaire de Léau.

(2) *Louvain monumental ou description historique et artistique de tous les édifices civils et religieux de la dite ville;* tel est le titre complet de cet impor-

menses et une connaissance approfondie du passé de l'antique cité brabançonne. L'obligeant écrivain nous transmettait en ces termes, le 11 Novembre 1873, le résultat de ses investigations :

" J'ai bien reçu votre gracieuse lettre du 26 Octobre dernier, et si j'ai tardé à vous répondre, c'est que j'avais besoin de faire préalablement quelques recherches.

" Au moyen âge, St Gilles était très-honoré dans le Brabant. Ce qui le prouve, c'est qu'on rencontre le nom de ce Saint comme prénom dans un grand nombre d'actes de cette époque. Le père de notre Juste-Lipse portait le prénom de Gilles.

" A l'église de Saint-Pierre, de Louvain, saint Gilles avait son autel, dans l'une des chapelles des bas-côtés du chœur, chapelle qui conduit à la grande sacristie. A votre intention, j'ai parcouru un inventaire des archives de notre collégiale, dans le but de retrouver la date de l'érection de cet autel, qui n'existe plus. Malheureusement ces recherches sont restées sans résultats.

" Dans une espèce de plan indiquant tous les autels de Saint-Pierre, de Louvain, on lit : *Altare Sti Egidii apud Sacristiam. — Capittulum moet desen outaer versieren. Desen outaer en heeft dwelen noch licht op hooghe daghene* (1).

" Ce plan a été rédigé vers 1520 " (2).

---

tant travail, publié à Louvain, chez C. J. Fonteyn, en 1860, et qui forme un volumineux in-quarto, de 328 pages, orné de 112 planches lithographiées.

(1) Autel de Saint-Gilles, près de la sacristie. La décoration de cet autel incombe au chapitre. Cet autel est dépourvu de nappes et de luminaire, aux grandes fêtes. — M. Van Even parle, en ces termes, de la chapelle de Saint-Gilles, dans son *Louvain monumental* :

" Chapelle de St-Égide, à la Sacristie. — Cette chapelle, qui donne accès à la sacristie et aux deux salles d'assemblée du chapitre, ne renferme plus d'autel. Le balcon, qui la surmonte, était autrefois orné d'une grille magnifique en fer battu du 15e siècle " (p. 204).

(2) Ce nous est un devoir de remercier M. l'archiviste Van Even de sa communication et des paroles encourageantes, qui l'accompagnaient : " J'apprends avec infiniment de plaisir, nous disait-il, que vous avez déjà réuni des éléments précieux pour votre monographie de St Gilles, et je vous engage

Dans sa réponse, M. Edward Van Even touche un point, sur lequel nous désirons appeler l'attention du lecteur. Ce n'était pas dans le Brabant seul, mais dans tout notre pays, que le prénom de Gilles était fort en vogue au moyen âge, voire même jusqu'au XVIe siècle et plus tard encore. Pour s'en convaincre, il suffit de feuilleter nos cartulaires, de consulter les nombreux travaux d'histoire locale, publiés de nos jours : histoires de villes et de communes, monographies d'églises, chroniques de monastères, etc.; le nom de Gilles s'y rencontre à chaque page. La *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*, composée par M. Alphonse Wauters, suffirait au besoin pour établir ce que nous avançons. Chacun des volumes de cette vaste collection est enrichi d'une table des noms de personnes, cités dans le corps de l'ouvrage; or, la table du tome III, qui embrasse une période de trente-quatre ans (1191-1225), signale trente-six personnages portant le prénom de Gilles (1), et celle du tome IV, allant de 1226 à 1250, en cite soixante-cinq (2). Tous ces noms, il est vrai, à fort peu d'exceptions près, appartiennent au clergé et à la noblesse : ce sont des noms d'abbés, de religieux, de prévôts de chapitres, de chanoines, de grands seigneurs, de chevaliers (3). Mais cela s'explique, quand on songe que la meilleure partie des documents analysés dans ce recueil, sont des actes de donations, de fondations et autres

vivement à poursuivre vos recherches. Ce sont les études de cette nature qui font progresser la science de l'histoire ". Emanées d'un juge aussi compétent, ces paroles ont puissamment contribué à nous faire surmonter les difficultés sans nombre de notre travail, difficultés dont le lecteur nous tiendra compte, et qui nous donnent droit à toute son indulgence.

(1) Pp. 706, 707.

(2) Pp. 684, 685.

(3) M. Édouard-Léon Scott a publié chez Alexandre Houssiaux, à Paris, en 1857, un curieux opuscule intitulé : *Les noms de baptême et les prénoms. — Nomenclature, signification. — Tradition. — Légende, histoire. — Art de nommer.* A la page 119, l'auteur donne, en les classant par époques, une liste des prénoms, qui apparaissent le plus souvent dans les généalogies princières; d'après ce tableau, la noblesse aurait spécialement affectionné le prénom de Gilles, aux XIIIe et XIVe siècles.

pièces, où n'interviennent d'ordinaire que des gens haut placés. On aurait donc tort d'en inférer, que le prénom de Gilles était inconnu, ou du moins peu en usage, dans les classes inférieures de la société.

Le savant archiviste provincial du Hainaut, M. Léopold Devillers, dans ses lettres des 18 et 21 Octobre 1873, nous faisait observer, de son côté, qu'au moyen âge, le prénom de Gilles était fort répandu parmi les familles du Hainaut, et nous en fournissait la preuve, en citant une foule de personnages, qui l'avaient porté. Il ajoutait qu'on trouvait autrefois à Mons les familles *Gilliart* et *Gillis*, et qu'il y existe encore aujourd'hui des familles *Gilles* et *Gillion*, dont le nom patronymique dérive bien certainement du prénom de Gilles (1).

Enfin, si l'on veut se donner la peine de parcourir la *Liste provisoire des noms destinés à figurer dans la Biographie nationale* de Belgique (2), on y rencontrera une série d'hommes remarquables portant le même prénom; nous citons de préférence cette *Liste*, parce qu'on a dépouillé, pour la dresser, tous nos recueils de biographie anciens et modernes, ce qui dispensera le lecteur, désireux de vérifier nos assertions, de l'obligation de recourir à ces collections particulières.

Ainsi donc, parmi les noms de baptême en faveur au moyen âge, celui de Gilles occupait un des premiers rangs; c'est là une preuve décisive de la popularité du culte de notre saint anachorète.

---

(1) La remarque de M. Devillers est applicable à bien d'autres noms de famille du pays, dans la composition desquels se retrouve, sous des formes plus ou moins altérées, le prénom de Gilles; tels sont, croyons-nous, les noms patronymiques *Gillès*, *Gillet*, *Gilly*, *Gilliodts*, *Gilson* (*Gillis sone ?*), etc. Au reste, il n'y a en cela rien qui doive surprendre; tout le monde sait que le nom de baptême forme une des cinq grandes sources des noms de famille. Voyez, surtout en ce qui concerne les noms flamands : LANSENS, *Bydrage tot de kennis van den oorsprong en de beduidenis der geslacht-of familienamen*, Brugge 1852, pp. 35 et suiv.

(2) Cette liste, imprimée dans les ateliers du *Moniteur Belge*, à Bruxelles, en 1861, est dressée par ordre alphabétique, et forme cent soixante colonnes in-quarto.

Les Sœurs Maricoles, de Louvain (1), habitent, dans la rue des Chats, une partie de la maison, qu'elles y possédaient avant la révolution française. Plus heureuses que leurs devancières, qui avaient dû se contenter d'une chambre transformée en oratoire, elles ont trouvé le moyen de bâtir une modeste chapelle, pouvant contenir une centaine de personnes. L'espèce de rosace, qui en décore le fond, derrière l'autel, a de quoi nous intéresser.

Cette rosace se compose de cinq médaillons. Le médaillon central, qui a 25 centimètres de diamètre, représente saint Gilles, portant l'habit blanc (?) et la tonsure monastique; de la main gauche, le Saint tient une crosse et un livre, tandis que, de la droite, il caresse une biche, qui se dresse en appuyant sur lui les pieds de devant. Le saint abbé a le côté droit percé d'une flèche, et un religieux, en costume de chartreux, est agenouillé à ses pieds. Ce médaillon ne porte aucune inscription; il est d'une exécution beaucoup plus belle que ceux qui l'entourent, et paraît remonter, comme ceux-ci, au XVIe siècle (2).

D'ou proviennent les médaillons de cette rosace? Les Sœurs Maricoles n'ont pu fournir à cet égard aucune indication. Elles les ont reçus d'une dame fort âgée, décédée en 1863, et qui possédait une foule d'objets religieux, sauvés de la destruction pendant la révolution française.

Le R. P. Joseph Callens, du couvent des Frères-Prêcheurs, de Louvain (3), qui a eu l'obligeance de nous communiquer les détails qu'on vient de lire (4), estime que ces médaillons, ou tout au moins celui de saint Gilles, décrit plus haut,

(1) Voyez, sur ces religieuses, VAN EVEN, *Louvain monumental*, p. 272.

(2) Ces quatre médaillons, inférieurs sous le rapport artistique à celui de saint Gilles, lui semblent postérieurs de 30 à 50 ans. Ils représentent saint Thierri, abbé, sainte Élisabeth de Hongrie, le Sauveur, et une religieuse, dont le costume est celui de l'ordre de Saint-Dominique. Sauf le dernier, ils sont munis d'inscriptions, en caractères gothiques : sur le premier, on lit *Dierick*, sur le second *Lisbeth;* le troisième porte, inscrits sur une banderole, ces mots : *Salvator mundi, salva nos.*

(3) Aujourd'hui prieur du couvent de Tirlemont.

(4) Lettres du 20 Octobre et du 13 Novembre 1873.

sont originaires de l'ancienne Chartreuse de Louvain, dont le cloître était orné de verrières [1]. Le chartreux, à genoux devant saint Gilles, donne du fondement à cette supposition, qu'un autre détail vient corroborer. On compte parmi les premiers et les principaux bienfaiteurs de la Chartreuse de Louvain, achevée en 1491, Gilles, archidiacre de Hainaut, qui légua au nouveau monastère le tiers de ses biens [2]. Il est fort naturel de supposer que les Chartreux, voulant perpétuer le souvenir des largesses de ce bienfaiteur insigne, aient représenté son patron sur un des vitraux de leur cloître. L'image du chartreux prosterné aux pieds de saint Gilles, devait rappeler aux enfants de saint Bruno la dette de reconnaissance, contractée envers le généreux archidiacre, et le moyen de s'acquitter d'un devoir sacré, en implorant pour lui l'assistance de son illustre patron.

La supposition de notre honorable correspondant mérite d'être prise en considération, à raison des motifs sur lesquels elle se base et de la façon ingénieuse dont ils sont exposés.

PROVINCE D'ANVERS

(ARCHIDIOCÈSE DE MALINES)

Cette province ne compte aucune église, dont saint Gilles soit le patron, et les vestiges du culte de notre Saint y sont fort clair-semés. Le peu que nous avons glané, se rapporte à la ville d'Anvers.

---

[1] Van Even, *Louvain monumental*, p. 256. D'après cet auteur, les magnifiques verrières du cloître des Chartreux représentaient des sujets de l'ancien et du nouveau Testament, ce qui n'empêche pas que l'opinion de notre correspondant soit parfaitement admissible. Ces médaillons, en effet, peuvent très-bien avoir servi d'ornements accessoires aux verrières, soit sur les côtés, soit dans le tympan; il est possible encore que toutes les verrières n'offrissent pas des scènes de la bible, et que quelques-unes du moins fussent ornées de médaillons, genre de décor fort en usage dans les anciens cloîtres de nos monastères, et dont il reste encore çà et là des vestiges.

[2] Van Even, *Louvain monumental*, p. 256.

SOUVENIRS DIVERS DU CULTE DE SAINT GILLES

ANVERS

Le pouillé de l'ancien diocèse d'Anvers, faisant le relevé des chapellenies de l'église de Notre-Dame en cette ville, mentionne un autel de Saint-Gilles et de Saint-Lambert, *altare SS. Egidii et Lamberti* (1).

La chapelle de l'ancien hospice de *Clapdorp* (2) renfermait un autel dédié à saint Gilles et à sainte Marie-Madeleine. Bollandus, dans la Vie de saint Blaise, dit avoir vu un document romain, daté de 1475, par lequel Philippe, cardinal-évêque de Porto, les cardinaux-prêtres Barthélemi, du titre de Saint-Clément, Olivier, du titre de Saint-Eusèbe, Marc,

---

(1) Feu M. Kuyl, curé de Saint-André, à Anvers, de qui nous tenons ce détail (lettre du 20 Septembre 1871), ne nous a pas indiqué l'année de la confection de ce pouillé. Nous croyons superflu de répéter, que, dans les anciens pouillés, le mot *altare* est souvent synonyme de *bénéfice*, et que dès lors les termes *altare SS. Egidii et Lamberti* doivent peut-être s'entendre d'une chapellenie fondée sous le vocable de ces Saints.

(2) Cet hospice, communément appelé *de infirmerie op Clapdorp*, existait déjà en 1300; il tirait son nom du hameau de *Clapdorp*, enclavé plus tard dans la ville, et était primitivement destiné à recueillir des Béguines malades, c'est-à-dire, des filles dévotes, vivant isolément ou dans leurs familles, et qui n'avaient de commun avec les vraies Béguines que le nom. Plus tard l'établissement fut converti en hospice de vieilles femmes, et transféré, en 1545, dans la rue Rouge, *Roodestraat*; la chapelle de la maison était dédiée à saint Blaise. Voyez Diercxsens, *Antverpia Christo nascens et crescens*, 2e édit., tom. II, Antverpiæ 1773, pp. 2, 3, 62 et suiv. — Mertens et Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*, II deel, Antwerpen 1846, pp. 220 et suiv.

" Au Klapdorp, dit M. Augustin Thys, fut fondé, au treizième siècle, un hôpital ou hospice en faveur de seize femmes, de préférence des béguines ou filles dévotes, pauvres et infirmes. Cet hôpital se nommait *de Infirmerij* et se trouvait à l'angle oriental de la rue des Dominicaines; un peu plus loin, à peu près à l'endroit où la rue de Klapdorp se rétrécit soudainement, était une chapelle assez spacieuse formant une dépendance de l'hospice, et qui était sans doute aussi l'église du hameau; elle avait deux autels, l'un consacré à Saint-Égide, l'autre à Sainte-Marie-Madeleine. " (*Historique des rues et places publiques de la ville d'Anvers*, Anvers 1873, pp. 112, 113.)

du titre de Saint-Marc, Baptiste, du titre de Sainte-Anastasie, Ausias, du titre de Saint-Vital, Étienne, du titre de Saint-Adrien, Antoine, du titre de Saint-Jean-Baptiste et de Sainte-Balbine, et le cardinal-diacre Théodore, du titre de Saint-Théodore, accordent une indulgence de cent jours, en faveur de ceux qui visitent, à certains jours, l'autel de Saint-Gilles et de Sainte-Marie-Madeleine, dans la chapelle de l'infirmerie de Clapdorp, *visitantibus altare SS. Ægidii et Mariæ Magdalenæ in Capella Infirmariæ op Clapdorp* (1).

Parmi les reliques des XXXVI " Saints éminents ", comme on les appelle (2), jadis vénérées dans l'église de l'abbaye de Saint-Sauveur, à Anvers, et conservées aujourd'hui à l'église paroissiale de Saint-André, en la même ville, nous en trouvons une de saint Gilles. L'histoire de ce riche trésor a été esquissée ailleurs (3); il nous reste à parler des honneurs, qui lui furent rendus.

Personne sans doute n'a contribué davantage à relever le culte de ces reliques, que l'abbé de Saint-Sauveur, François Diericx (4), surtout par la publication de son beau livre :

---

(1) *AA. SS. Februarii*, tom I, Antverpiæ 1658, pp. 333, 334. Diercxsens (op. et tom. cit., p. 2) indique par erreur le tom. III de Février, p. 333; Mertens et Torfs sont moins exacts encore, en renvoyant à la p. 33 du tom. III (op. et tom. cit., p. 222, en note).

(2) *Eminentes Sancti, uitmuntende Heiligen.*

(3) Tom. I, pp. 351 et suiv.

(4) François Diericx, d'Anvers, entra, le 15 Octobre 1649, au prieuré cistercien de Saint-Sauveur, devenu abbaye en 1652, et communément appelé *Peeter Pot*, du nom de son fondateur. Profès, le 28 Juin 1651, il remplit successivement les charges de sous-prieur, de maître des novices et de prieur; nommé abbé de son monastère en 1668, il reçut, le 2 Octobre de cette année, la bénédiction abbatiale des mains d'Ambroise Capello, évêque d'Anvers, assisté de Jean van Heymissem, abbé de Saint-Bernard sur l'Escaut, et de Macaire Simeomo, abbé de Saint-Michel, à Anvers. Seize mois avant sa mort, François Diericx se retira à Herenthals, où il décéda le 5 Janvier 1688, à l'âge de 58 ans, dans la 20e année de sa prélature, la 38e de sa profession religieuse, et la 34e de prêtrise. Nous connaissons de l'abbé Diericx, outre les deux ouvrages cités, une Vie flamande de saint Marcou, sur laquelle on trouvera de curieux détails dans *Rond den Heerd*, 8ste jaar, 1873, pp. 170 et suiv. Ni Foppens, dans sa *Bibliotheca Belgica*, ni Paquot, dans ses *Mémoires*, ne

Fides et Traditio Sacrarum Reliquiarum XXXVI Eminentium Sanctorum, quæ publicæ Christi-Fidelium venerationi exponuntur in Ecclesia S. Salvatoris, Antverpiæ : demonstrata a D. F. Francisco Diericx, dictæ Ecclesiæ Ordinis Cisterc. Abbate (1). Il existe un autre écrit du savant prélat, servant d'introduction au premier, et intitulé : *Tractatus prævius de antiquissima Sacrarum Reliquiarum veneratione ab ipsis mundi exordiis, per continuam in Ecclesia successionem usque ad nostra tempora deducta ac demonstrata, per F. Franciscum Diericx, Ord. Cisterc. Monasterii S. Salvatoris Abbatem* (2). Parlant de saint Gilles, l'auteur dit, à la page 95 de ce dernier travail :

Si plaga sterilitatis terræ (quæ famem validam, et miserandam inducit) Patriæ immineat, ad S. Ægidium Abbatem, ejusque fugiamus Reliquias, et Patronus magnus erit, uti alter Elias, ut sanaretur sterilitas terræ : ut cœlum rorem et pluviam, et solum det fructus suos.

Le motif qui fait invoquer saint Gilles contre la stérilité des terres, causée par une trop grande sécheresse, est assez connu; lorsque notre Saint partageait la solitude de Vérédème, il avait, par ses prières, rendu la fertilité aux campagnes voisines (3).

Mais est-il permis d'inférer du passage cité de Diericx, que lorsqu'il y avait disette d'eau et partant crainte de voir les récoltes compromises, on venait implorer l'assistance de saint Gilles, dans l'église abbatiale de Saint-Sauveur, où reposaient ses reliques ? Nous manquons d'éléments pour résoudre cette question.

---

mentionnent cet écrivain; la majeure partie des notes biographiques qui précèdent, est extraite du nécrologe manuscrit de l'abbaye de Saint-Sauveur.

(1) Antverpiæ 1674.

(2) Antverpiæ 1674.

(3) *Sterilitatem enim terræ fertur sanctus Ægidius tunc suis orationibus fugasse.* (Cf. *Vita S. Ægidii auctore anonymo*, dans les *AA. SS. Septembris*, tom. I, p. 300, n. 9.)

Emmanuel de Portugal avait donné les reliques, dont nous parlons (1), au prieur Christophe Butkens, en 1633, mais il s'écoula près de quarante ans, avant qu'elles fussent exposées à la vénération publique; dans l'intervalle, les lettres, qui constataient leur authenticité, s'étaient égarées. En 1671, l'abbé François Diericx, qui s'occupait à mettre en ordre les archives de son monastère, eut le bonheur de retrouver ces pièces; il fit part aussitôt de sa trouvaille à l'évêque d'Anvers Ambroise Capello, qui chargea l'archidiacre Aubert van Eede d'examiner l'affaire (2). Le résultat de cet examen fut favorable, et les reliques ayant été enchâssées dans des reliquaires distincts, l'évêque les munit de son sceau, et donna de nouvelles lettres d'authenticité, datées du 24 Octobre 1671. Sa Grandeur autorisa, le même jour, la publication du bref apostolique, en date du 26 Juin 1671, par lequel le pape Clément X, faisant droit à la supplique de l'abbé Diericx, érigeait, dans l'église du monastère de Saint-Sauveur, une confrérie sous le vocable des XXXVI Saints, et l'enrichissait de plusieurs indulgences, tant plénières que partielles. Ambroise Capello fixa la fête principale de la confrérie au premier Dimanche du mois d'Août, et permit de faire annuellement une procession au dit jour (3).

Le Dimanche, 7 Août 1672, jour destiné à l'exaltation des reliques des XXXVI Saints, la ville d'Anvers vit défiler dans ses rues un cortége, qui surpassait en magnificence tout ce qu'elle avait vu de manifestations religieuses de ce genre, depuis bien des années (4). Neuf chars, décorés avec une rare

---

(1) Sauf une, celle de saint Hathebrand, que l'évêque Ambroise Capello ajouta pour parfaire le nombre de trente-six, le 24 Octobre 1671 (Diericx, *Fides et traditio*, etc., p. 263).

(2) Diericx, *Fides et traditio*, etc., pp. 239 et suiv.

(3) Diericx, id., pp. 217 et suiv.

(4) C'est la remarque de Papebrochius, dans la Vie de sainte Marie d'Égypte : *Non fuit*, — écrit le savant bollandiste, — *a multis annis Antverpiæ, quæ urbs in sacris processionibus adornandis singulari excellere solet magnificentia, pompa ulla augustior spectabiliorque quam illa, in qua sacræ Reliquiæ* (il parle des reliques des XXXVI Saints, parmi lesquelles il y en avait une

somptuosité, et traînés par des chevaux richement caparaçonnés, portaient les images des XXXVI Saints, accompagnées chacune d'un chronogramme latin, rappelant l'année 1672. De charmants petits tableaux, dus au pinceau de Théodore Boeyermans (1), et représentant les saints personnages, complétaient l'ornementation des chars, près desquels marchaient des religieux des divers monastères d'Anvers, portant les reliques des héros de la fête (2).

Sur le septième char, dit *des saints abbés*, on voyait saint Benoît et son disciple saint Maur, ayant à leur droite saint Gilles, et à leur gauche saint Hathebrand. Le chronogramme suivant ornait l'image de saint Gilles :

ÆgIDIVs VenatorVM teLo ConfossVs.

Les reliques des quatre saints abbés étaient portées par des Frères-Prêcheurs (3).

Les 8 et 9 Août, à 3 heures de relevée, un public d'élite se pressait dans une des vastes salles de l'abbaye de Saint-Sauveur, pour assister à la défense des thèses théologiques, soutenues par un religieux de la maison, le Frère Idesbalde van der Schelstraete, sous la présidence de son professeur,

---

de sainte Marie d'Égypte) *circumgestabantur.* (*AA. SS. Aprilis*, tom. I, Antverpiæ 1675, p. 74, n. 32. — Item Diericx, *Fides et traditio*, etc., p. 249.)

(1) Théodore ou Thierri Boeyermans, peintre d'histoire de grand talent, dont les uns font un élève de Rubens et les autres de Van Dyck, naquit à Anvers, le 10 Novembre 1620, et y mourut en 1677 ou 1678. Voyez, sur cet artiste, la notice de M. Siret, insérée dans la *Biographie nationale*, tom. II, Bruxelles 1868, coll. 605 et suiv. Les petits tableaux, dont parle Diericx, sont conservés aujourd'hui à l'église de Saint-André. D'après M. Visschers, dans sa *Geschiedenis van St Andries kerk, te Antwerpen*, III deel, Antwerpen 1861, p. 223, ils seraient l'œuvre de divers artistes, et Boeyermans en aurait seulement peint la majeure partie. Cela se concilie difficilement avec les termes si formels de Diericx: .... *picturæ sancti aut sanctæ ab ingeniosissimo Pictore Theodoro Boyermans pro Ecclesia S. Salvatoris magna industria* (*ut videre est*) *delineatæ.* (*Fides et traditio*, etc., p. 248.)

(2) Diericx ne consacre pas moins de huit pages à la description de cette fête, qu'il qualifie de *processio admirabilis.* Voyez *Fides et traditio*, etc., pp. 242-249. — Item Mertens et Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*, VI deel, Antwerpen 1851, pp. 56, 57.

(3) Diericx, *Fides et traditio*, etc., p. 246.

le R. P. Albéric van den Kerchove. Ces thèses avaient été livrées à l'impression, et étaient dédiées aux XXXVI Saints, *trIgInta seX MIrabILIbUs DeI sanCtIs.* La dédicace se composait de trente-six chronogrammes en leur honneur (1); le 27e, relatif à saint Gilles, était ainsi conçu :

ÆGIDIo, CERVA NVTRIENTE, IN SYLVA MANENTI (2).

La confrérie des XXXVI Saints célébra, le Dimanche, 4 Août 1771, et sept jours suivants, son jubilé de cent ans d'existence. A cette occasion, l'église de l'abbaye de Saint-Sauveur, où la confrérie avait son siége, reçut une décoration splendide, dont nous trouvons la description dans la curieuse plaquette intitulée : *Verkondinge van het Hondert-Jaerig Jubilé Aengaende de Lofweerdige Instellinge van 't Vermaert Broederschap der XXXVI Uytmuntende Heyligen, Welkers Gëapprobeerde Reliquien Rusten, en geëert worden in de Kerke der Abdye van S. Salvator, tot Antwerpen. — t' Antwerpen, by J. P. de Cort, Boek-drukker en Boek-verkooper op de Lombaerde-vest in den gulden Bybel by de Cammestraet* (s. d.), petit in-4, de 48 pp. (3).

L'église était tendue de riches tapis, sur lesquels se détachaient des médaillons à l'effigie des XXXVI Saints, avec accompagnement de chronogrammes latins et de quatrains latins et flamands (4).

Voici ceux qui encadraient le médaillon de saint Gilles :

SANCTO ÆGIDIO MAGNO ABIECTIS AUXILIO.

Aen den H. Ægidius grooten helper der Aermen.

Ægidius miseros solatur, et inter egenos
Tot bona munifica dividit ampla manu :
Plura quid hìc memorem ? cœli pietate potitur
Divitiis : certum est, qui bene fecit, habet.

---

(1) DIERICX, *Fides et traditio*, etc., pp. 249 et suiv.

(2) DIERICX, id., p. 252.

(3) M. le curé Visschers attribue cette plaquette à l'anversois J. A. F. Pauwels. (*Geschiedenis van St Andries kerk*, III deel, pp. 102, 103, en note.)

(4) *Verkondinge van het Hondert-Jaerig Jubilé*, etc., pp. 16 et suiv.

Ægidius vertroost d'aerm' en bedrukte menschen,
Deelt uyt syn geld en goed, dit zyn syn' meeste wenschen :
Wat zegg' ik nog al meer? hy koopt met 't aerdsche goet
Den hemel : dit verkrygt, die zulke werken doet (1).

—

La révolution française chassa les religieux de Saint-Sauveur et détruisit leur abbaye. Mises en lieu sûr, et sauvées ainsi de la profanation, les reliques de nos XXXVI Saints, sitôt la tourmente apaisée, furent solennellement transférées à l'église paroissiale de Saint-André; cette translation se fit, en 1802, du consentement de l'archevêque de Malines Jean-Armand de Roquelaure. L'ancienne confrérie, gardienne-née du saint dépôt, suivit celui-ci dans son nouvel asyle, et, dès 1803, le conseil d'administration rentra en fonctions (2).

En 1821, la confrérie célébra son jubilé de cent-cinquante ans, et, en 1846, celui de cent soixante-quinze ans d'existence (3). Pour relever davantage l'éclat de ce dernier jubilé, le conseil d'administration avait, dès 1844, résolu de faire confectionner une châsse en argent, destinée à renfermer les reliques des XXXVI Saints, et, afin d'en couvrir les frais, il organisa une exposition-tombola d'objets d'art, qui fut cou-

---

(1) *Verkondinge van het Hondert-Jaerig Jubilé*, etc., pp. 33, 34.

(2) Visschers, *Geschiedenis van St Andries kerk*, III deel, p. 13. Il existe une plaquette intitulée : *Handboeksken van 't Heylig Geapprobeérd Broederschap der XXXVI Uytmuntende Heyligen, Ingesteld doór den Allerheyligsten Vader Clemens X. anno* 1671, *in de kerk der Abdey van St. Salvator, en by suppressie der zelve Abdey overgebragt doór Zyne Doórluchtige Hoogweêrdigheyd Joannes Armandus de Roquelaure, Aerdsbisschop van Mechelen, in den jaere* 1802, *in de Parochiaele Kerk van den H. Apostel Andreas, alwaer deéze heylige Reliquiën worden uytgesteld tot eerbieding van alle Christene Geloovigen, met een Kort-begryp van de Levens der zelve Heyligen, en een vaste aenwyzing hoe en doór wie deézen uytneémenden Schat aen deéze Kerk is gekomen. — Uyt de Drukkery van Philippe Ville op de oude Koorde-merkt.* 1822, in-12, de 20 pp. Cette plaquette renferme, rangées dans l'ordre du calendrier, de courtes notices biographiques sur les XXXVI Saints; celle de saint Gilles, qui figure à la p. 15, n'offre rien de saillant.

(3) La description de ce double jubilé peut se lire dans Visschers, op. et tom. cit. Voyez sur celui de 1821, pp. 102 et suiv., et sur celui de 1846, pp. 216 et suiv.

ronnée du plus beau succès. La châsse, sortie des mains de l'habile orfévre anversois J. Verschuylen, coûta, s'il en faut croire Mertens et Torfs (1), la somme de trente mille francs; elle fut exposée, pour la première fois, dans l'église de Saint-André, durant la quinzaine jubilaire de 1846 (1-16 Août), et excita l'admiration générale. Le même artiste avait renouvelé les petits reliquaires d'argent, dans lesquels sont enchâssées séparément les reliques; quatorze d'entre eux, parmi lesquels celui qui contient les reliques de saint Gilles, furent exécutés aux frais de la confrérie, les autres sont des dons de divers particuliers (2). La grande châsse est exposée annuellement durant l'octave des XXXVI Saints, qui se solennise le 1er Dimanche d'Août et sept jours suivants; aux autres temps de l'année, les reliques sont renfermées dans deux armoires vitrées, placées de chaque côté du chœur, près des degrés qui mènent au sanctuaire.

La confrérie des XXXVI Saints distribuait jadis des images, représentant ces bienheureux, disposés dans l'ordre du calendrier, en six rangées, chacune de six compartiments, où l'on voit le Saint ou la Sainte avec ses principaux attributs et son nom. Saint Gilles occupe la vingt-sixième case; il est accompagné de sa biche, porte le costume monacal, tient la crosse de la main droite et une flèche dans la gauche. Cette gravure, qui date probablement du siècle passé, trahit un burin peu exercé; feu M. Kuyl, curé de Saint-André, a eu la bonté d'en communiquer le cuivre, aujourd'hui encore propriété de la confrérie, à la rédaction de la feuille hebdomadaire brugeoise *Rond den Heerd,* qui l'a reproduit à la p. 180 du tome VIII (année 1873) de ce recueil.

---

(1) *Geschiedenis van Antwerpen,* VI deel, p. 57, en note.

(2) Voyez, pour plus amples détails, VISSCHERS, *Geschiedenis van St Andries kerk,* III deel, pp. 222 et suiv. Les tableaux de Boeyermans sont disposés sur le piédestal, qui supporte la châsse.

PROVINCE DE HAINAUT

(DIOCÈSE DE TOURNAI)

A) ÉGLISES ET CHAPELLES DÉDIÉES A SAINT GILLES

Une seule église paroissiale de cette province est dédiée au saint abbé, celle de

FAYT-LEZ-SENEFFE (1)

L'église du lieu doit son origine à une chapelle, construite, en 1253, par le chevalier Gilles du Sart, seigneur de Fayt : " *Mense* 8^{bri} 1253, — ainsi nous écrivait, le 7 Juin 1871, M. Geudens, curé de la paroisse, — *Ægidius, miles de Sarto,* fit construire une chapelle, en l'honneur de son patron, *in sua villa de Fayt,* et la mit sous le patronage de l'abbaye de Bonne-Espérance, qui avait alors *jus parochiale* sur ce territoire. Voulant pourvoir à perpétuité à l'entretien du chapelain desservant cet oratoire, il légua *ducentas libras alborum* (?) (deux cents livres d'argent) et un revenu annuel de douze livres d'argent. Ce chapelain devait être un chanoine de Bonne-Espérance, avec les droits de curé. Ces stipulations furent approuvées par Pierre, évêque de Cambrai, au mois d'Octobre 1253, et confirmées plus tard, par acte donné à Thuin, *die Jovis crastino* S^{ti} *Martini hyemalis* 1311 ". Ces renseignements, ajoutait M. Geudens, sont tirés des cartulaires et archives de Bonne-Espérance, reconnus authentiques par les États féodaux du Hainaut.

Dans sa lettre du 18 Octobre 1873, M. Léopold Devillers mentionne également la fondation de la chapelle de Fayt, par Gilles du Sart, et renvoie au *Chronicon ecclesiæ Beatæ Mariæ*

---

(1) Cette commune est située sur la grande route de Mons à Nivelles, à 5 kil. S. de Seneffe, 23 O. de Charleroi et 24 E. de Mons.

Virginis Bonæ Spei, ordinis Præmonstratensis, ex archivis ejusdem, et quibusdam auctoribus compositum per R. D. F. Engelbertum Maghe Abbatem (1). Nous n'avons pu consulter cet ouvrage, dont les exemplaires sont d'une excessive rareté (2).

M. Devillers ajoute :

“ La chapelle de Saint-Gilles de Fayt était comprise dans la paroisse de Haine-Saint-Paul, qui avait été donnée, en 1163, aux religieux de Bonne-Espérance.

“ Fayt fut érigé en cure, en 1763.

“ Gilles du Sart est regardé comme le premier seigneur de Fayt. Il mourut le 5 Avril 1312, et fut inhumé à Rœulx, dans l'église des Prémontrés. ”

L'autel de la nef droite (côté de l'épître) est placé sous le vocable de saint Gilles.

L'église de Fayt n'a conservé d'autre souvenir du culte de son patron, qu'un ancien petit tableau sans mérite. Si nous comprenons bien la description qu'en fait M. le curé Geudens, ce doit être un volet de triptyque. L'une face représente saint Gilles, en costume de bénédictin, arrachant une flèche de l'aine d'une biche, qui semble implorer son secours; une petite chapelle et des arbres occupent le fond. L'autre face nous montre le Saint, vêtu en abbé, tenant la crosse d'une main, et portant sur l'autre une couronne princière.

C'est bien certainement de ce tableau que parle Son Éminence le cardinal Dechamps, archevêque de Malines,

---

(1) Bonæ Spei 1704, p. 185. Voyez, sur Engelbert Maghe, XLIIe abbé de Bonne-Espérance, auteur de cette chronique, De Clèves, *Notre-Dame de Bonne-Espérance*, 2e édit., Bruxelles 1869, pp. 133, 134.

(2) “ La chronique de Bonne-Espérance fut imprimée dans l'abbaye même, à un très-petit nombre d'exemplaires. On ne l'a jamais vendue; l'abbé en fit cadeau seulement à un petit nombre de personnes, et bientôt après il employa tous les moyens pour les engager à les lui rendre. M. de Reiffenberg, dans l'*Annuaire de la Bibliothèque royale*, 1840, p. 227, affirme que l'on aurait peine à citer six ou sept exemplaires de cet ouvrage, qui peut à juste titre être décoré de l'épithète de *rarissime* ”. Voyez le *Catalogue de la bibliothèque de M. François du Bus*. Troisième partie. Histoire, Gand 1875, p. 51, note du n° 5961.

dans la lettre adressée, le 30 Janvier 1878, à M. le chanoine d'Éverlange, qui lui avait fait hommage d'un exemplaire de son précieux travail : *Saint Gilles et son pèlerinage :*

" Ce saint, comme vous l'avez fait remarquer, écrivait l'illustre prélat, est le patron de bien des paroisses en Belgique. Il l'est en particulier de la paroisse de Fayt (Manage), où mon père est mort et où j'ai passé une grande partie de mon enfance et de ma jeunesse. C'est assez vous dire que St. Égide, comme on l'appelle là, est demeuré l'un de mes chers saints. Je vois encore sa vieille image sur l'autel du transept de l'église de Fayt, et, si je le pouvais, je l'y ferais volontiers remplacer par la copie de celle qui orne votre beau travail, et qui est certainement plus fidèle. " [1]

Saint Gilles, dit M. Geudens, est invoqué à Fayt pour divers besoins; quelquefois des étrangers viennent lui demander la guérison des maux d'yeux.

B) SOUVENIRS DIVERS DU CULTE DE SAINT GILLES

I. – MONS

Il existait dans l'ancienne église collégiale et paroissiale de Saint-Germain, à Mons, une chapellenie de Saint-Gilles. Par acte passé en cette ville, par devant des francs-alluëtiers, la veille de Saint-Mathieu 1368, Gilles le Hérus, bourgeois de Mons, fonda cette chapellenie en l'honneur de son patron, pour le salut de son âme, de celles de Maroie Brisetieste, sa femme, de leurs parents et bienfaiteurs, et de toutes les âmes " qui merchit attendent ". Il se déshérita, à cet effet, de plusieurs biens et revenus, que Jakemon le Hérut, dit de le Joye, d'Elouges, accepta, comme desservant de cette chapellenie, pour lui et ses successeurs. (Archives du chapitre de Saint-Germain.)

---

(1) d'Éverlange, *Saint Gilles et son pèlerinage*, 4e édit., Avignon 1879, pp. IX, X.

En 1582, la chapellenie de Saint-Gilles fut unie à la table du chapitre.

L'église de Saint-Germain fut démolie en 1799 (1).

II. — TOURNAI

Saint Gilles avait autrefois sa chapelle dans la cathédrale de Tournai; elle se trouvait dans le quatrième entre-colonnement de l'abside septentrionale du transept (2).

Jean Cousin écrit dans son *Histoire de Tournay :* " Quant à l'eglise de nostre Dame de Tournay Jacques Caloth clerc fonde en icelle eglise l'an 1184. deux Chapellenies pour deux Prestres, qui diront les Messes à l'autel S. Jean Baptiste, ou S. Gilles. Il mourut le mesme an, son obit anniuersaire se celebre tous les ans le 16. Juillet " (3).

Feu Mgr. Voisin, vicaire général de Tournai, nous adressait, le 22 Septembre 1871, les observations suivantes sur ce passage de Cousin :

" Après des recherches, j'ai constaté que nous n'avions aucune chapellenie, fondée en notre cathédrale, en l'honneur de saint Gilles. Celle qu'on a donnée comme telle depuis plus de quatre cents ans, et datant de 1194, a été créée par Jacques Kalos, — je trouve ce nom écrit de différentes manières, — mais en réalité Jacques Kalos, qui a fondé, à cette date, deux chapellenies, dit positivement que l'une est en l'honneur de St Jean-Baptiste, et l'autre en l'honneur de Ste Marguerite; et cette fondation se déchargeait, depuis le milieu du quinzième siècle, à la chapelle de Saint-Gilles. J'en infère que

(1) Détails transmis par M. Léopold Devillers, le 18 Octobre 1873.

(2) Le Maistre d'Anstaing, *Recherches sur l'histoire et l'architecture de l'église cathédrale de Notre-Dame de Tournai*, tom. I, Tournai 1842, p. 251. Il est incidemment fait mention de la chapelle de Saint-Gilles dans la *Notice sur les anciennes peintures murales de la cathédrale de Tournai*, due à la plume de Mgr. Voisin, et insérée dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, tom. IV, Bruxelles 1865, p. 277, en note.

(3) Tom. III, Douay 1620, p. 303. Ce détail est repris par Le Maistre d'Anstaing, op. et tom. cit., p. 229.

cette chapelle de Saint-Gilles, dont on trouve le nom vers 1450, a dû le recevoir vers cette époque; mais je ne sais à quelle occasion, ni par qui, cette dénomination a été donnée à la chapelle, qui portait assurément auparavant un autre nom. "

Il y avait une chapellenie de Saint-Gilles dans l'église de Saint-Jacques, à Tournai. La chose appert d'un acte de 1241, constatant "l'achat fait par Jean, *chapelain de S.-Gilles,* en l'église de S.-Jacques, à Tournay, de deux rentes, l'une sur deux bonniers $^1/_4$, à Anseroeul; l'autre sur quatre héritages à la rue S.-Jacques, jusqu'à la rue royale. " (1)

---

(1) Descamps, *Notice sur Walter de Marvis, évêque de Tournay,* Tournai 1852, p. 86.

Nous n'avons pas à nous occuper ici des *Gilles de Binche,* scènes de carnaval, dont cette ville est chaque année témoin, puisque ces réjouissances populaires ne se relient, par aucun côté, — nous le croyons du moins, — au culte de saint Gilles; on peut s'en convaincre, en lisant l'article que leur a consacré M. Delmée, rédacteur de *l'Économie de Tournay,* dans les *Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi,* tom. VI, Mons 1873, pp. 467 et suiv. L'article est intitulé : *Les Gilles de Binche. — Légende et carnaval.* Nous pensons que le mot *Gilles* ne s'emploie pas ici comme nom propre, mais qu'il faut lui attribuer une des significations, que relève M. Léopold Devillers, dans sa lettre du 18 Octobre 1873.

" Vous savez, nous écrivait-il, que *Gille, ghille, gile, gillerie, guille,* ont signifié : tromperie, supercherie, mensonge, fourberie; d'où *giler, giller, guiller,* tromper, duper, mentir, attraper (Roquefort, *Glossaire de la langue romane,* tom. I, Paris 1808, p. 688, col. 1). A Mons, on appelle *laid Gilles,* un rusé, un homme dont les procédés sont rudes, méchants. On dit en ce sens : *beau Gille, vilain Gille.* Ce mot se prend toujours en mauvaise part. *Drôle de Gille* s'applique à un personnage original.

" Je trouve dans le *Dictionnaire rouchi-français,* par G. Hécart, p. 229 :

" *Gilles.* Terme de mépris. Polisson, mauvais sujet, imbécille.

" *Gilles,* homme d'une grande taille. Vilain grand Gilles. Gilles se prend toujours en mauvaise part. T' es un biau Gilles. Je pense avec M. Lorin que ce mot, dans le sens de niais, trompeur, mauvais sujet, peut venir de *guiller, giller,* tromper, en vieux français. " On rencontre aussi *guil, guila, gilla,* tromperie, mensonge, moquerie, *guilar,* tromper, se moquer (Raynouard, *Lexique roman ou dictionnaire de la langue des troubadours,* tom. III, Paris 1844, p. 519, col. 2). Voyez encore Gachet, *Glossaire,* Bruxelles 1859, p. 810, v° *Guile.*

PROVINCE DE LIÉGE

(DIOCÈSE DE LIÉGE)

De toutes les provinces de notre pays, il n'en est point où la dévotion à saint Gilles ait jeté des racines plus profondes et fleurisse encore davantage aujourd'hui, que la province de Liége; c'est un motif pour nous de traiter cette partie de notre travail avec un soin tout particulier.

Quatre églises paroissiales de cette province vénèrent saint Gilles comme leur patron : Saint-Gilles, à Liége, Chaineux, Fraipont et Froidthier, sous Clermont. En outre, les chapelles de Chaufheid, sous Chevron, et de Rumsdorp, sous Landen, sont dédiées au saint abbé, et celui-ci est fort vénéré dans l'église de Notre-Dame, à Huy. Ces divers sanctuaires formeront l'objet d'autant de paragraphes spéciaux; nous réunirons, sous forme d'appendice, les quelques glanures, qui n'auront pu trouver place dans ces paragraphes.

A) ÉGLISES ET CHAPELLES DÉDIÉES A SAINT GILLES

ARTICLE I

ÉGLISES PAROISSIALES

I. — ÉGLISE DE SAINT-GILLES, A LIÉGE

Cette église, jadis abbatiale, aujourd'hui paroissiale, doit son origine première à la chapelle fondée, vers 976, par Goderan de Saint-Gilles, sur le Publémont, à cinq cents pas de la ville de Liége.

Parmi les historiens qui ont traité cet épisode avec le plus de développements, il faut citer le jésuite Barthélemi Fisen et le franciscain Pierre-Lambert Saumery; le premier, dans sa *Sancta Legia Romanæ Ecclesiæ Filia* et ses *Flores*

Ecclesiœ Leodiensis, le second, dans son grand ouvrage : *Les Délices du Païs de Liége* [1]. Le récit de Saumery est une traduction libre de celui de Fisen; le voici tel qu'il est sorti de la plume de l'écrivain. Nous mettons en note le texte original de Fisen, sur lequel Saumery a travaillé, pour que le lecteur juge de la fidélité de sa traduction.

" Ce fut du tems de l'Evêque Notger, en l'an neuf cent soixante-seize, qu'un nommé Goderan, après avoir ramassé quelque argent, fut inspiré du Ciel de bâtir un Oratoire ou petite Chapelle sur le Mont Public, éloigné d'environ cinq cent pas de la Ville de Liége. Il la dédia à la sainte Vierge et à St. Gilles; et s'étant logé dans ce lieu, il y mena une vie retirée, avec un certain nombre de compagnons, dont il avoit fait choix.

" Goderan étoit originaire de la Ville de St. Gilles, située en la Gaule Narbonoise. C'étoit un homme qui gagnoit sa vie par le secours d'un Ours et d'un Singe, qu'il promenoit de Province en Province, avec lesquels il divertissoit, ou si l'on veut, amusoit la Populace.

" Se trouvant à Liége dans un âge déjà avancé, et Dieu lui aiant touché le cœur, il résolut de changer de vie, en donnant aux Anges un spectacle de sa personne, tout diférent de celui, qu'il avoit jusques-là donné aux hommes.

" Il choisit une solitude sur le Mont Public, couvert alors de bois, qui servoient de retraite aux voleurs, dont le

---

[1] Ce travail comprend cinq volumes in-folio, publiés, sans nom d'auteur, à Liége, chez Éverard Kints, de 1738 à 1744, et ornés de vues et de portraits. Cet ouvrage, malgré ses défauts, est curieux et intéressant. Aux yeux de de Feller, qui nous semble trop sévère, " Saumery a rédigé cette informe compilation avec plusieurs autres faméliques écrivains, qui avaient aussi besoin de jugement que de pain " (*Biographie universelle*, édit. Weiss et Busson, tom. VII, Paris 1849, pp. 457, 458, art. *Saumery*).

L'auteur a malheureusement joué un bien triste rôle et mené une vie des plus aventureuses. Il apostasia, embrassa le calvinisme, abjura ses erreurs pour y retomber plus tard, et mourut en Hollande, où il s'était réfugié, après avoir été chassé de Liége pour son inconduite. Voyez DE FELLER, op. et loc. cit., et DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége* (1724-1852), tom. I, Liége 1868, p. XX.

Païs abondoit en ce tems-là. Il commença l'aprentissage de sa vie future, par montrer les chemins aux voïageurs, et les empêcher par ce moïen de tomber entre les mains des voleurs. Que pouvoit faire de plus un homme de son état ?

" Il emploïa dans la suite ses moments de loisir, à construire de petites chaumiéres, pour recevoir et loger les pauvres passans; mais son fidéle Ours ne resta point pour cela dans l'inaction, il voituroit tous les matériaux qu'il mettoit en œuvre. Son entreprise fut bénie du Ciel d'une manière bien éclatante, car les voïageurs ne furent pas les seuls qui l'allérent voir dans sa retraite, il y fut bientôt visité par des personnes de toutes sortes d'état, par des Eclésiastiques même, qui y alloient de toute part en foule, pour avoir le plaisir de l'écouter. Il y en eut même un bon nombre, qui se mirent sous sa discipline.

" Lorsqu'il vit sa nouvelle habitation peuplée d'un certain nombre de sujets, il bâtit une Eglise, qu'il dédia à St. Gilles, Patron de la Ville, dans laquelle il avoit pris naissance.

" Pour que toutes choses fussent dans un ordre plus parfait, il jugea à propos de séparer les personnes des deux sexes. Il construisit, pour cet éfet, auprès du logement des hommes, un logement pour les femmes qui avoient quité le monde, dans la vûë de se consacrer entiérement à Dieu, entre lesquelles la Sœur Judile fit briller sa vertu, sa ferveur et sa sainteté.

" Le moment, auquel Goderan Fondateur de cette nouvelle Colonie devoit païer le tribut à la nature, étant enfin arrivé, il mourut en une grande odeur de sainteté. Il fut inhumé devant l'Autel de St. Denis et de St. Lambert, dans une Chapelle qui subsiste encore; et quelque tems après, le corps de sœur Judile fut mis auprès du sien.

" Tous les Musiciens et Joueurs d'instrumens furent obligés par l'Evêque Notger, afin d'honorer sa mémoire, de s'assembler à l'Hôtel de Ville, le Mercredi qui suit immédia-

tement la fête de St. Jean-Baptiste, d'où ils partoient pour aller à l'Abaïe de St. Gilles jouant de leurs instrumens, et où ils chantoient la Messe et ofroient un Cierge. Ce pieux usage s'est long-tems maintenu.

" Tels furent.... les commencemens du Monastére de St. Gilles... " (1)

---

(1) *Les Délices du Païs de Liége, ou description géographique, topographique et chorographique des monumens sacrés et profanes de cet Evêché-Principauté et de ses limites*, tom. I, Liége 1738, pp. 312 et suiv.

Voici maintenant le passage de Fisen, qui a servi de base à la traduction de Saumery. *An.* 976 : *In summo ejusdem Publici montis vertice jacta sunt item Notgero præsule, S. Ægidii fundamenta. Goderanus quidam autor fuit, ex Gallia Narbonensi oriundus oppido S. Ægidii, vir humilis sortis : ut qui circumductis per varias provincias urso, simiaque, histrionicam exercens, victum quæreret. Affecta jam ætate, meliorem Deus mentem indidit. Sanctius sui ipsius spectaculum cœlitibus exhibere studuit. Theatrum ipsi fuit Publicus mons, inter silvas, latrociniis infestas : ubi pro vitæ melioris tirocinio, iter facientes, si quando forte deerrarent, in viam primum reducere instituit. Quid enim altius aggrederetur ejuscemodi homo conditionis ? Tum casas, et tuguriola cœpit erigere, convehente urso materiam, quo viatoribus, sed maxime pauperibus hospitalitatem exhiberet. Clariores inter hæc divinæ lucis radios in animum sentiebat infundi; quos et in hospites suos arrepta occasione cœpit immittere. Nec enim sinu facile quis ignem clauserit. Is porro fructus exstitit, ut non ex itinere modo, verum solo audiendi studio confluerent plurimi, sacri æque ordinis, ac profani homines; plerique etiam in ejus disciplinam transirent. Ædem ergo sacram exstruxit S. Ægidio, cujus nimirum clientem ortu se meminerat. Casas adjunxit, includendis piis mulieribus, quæ sanctis ejus exemplis, et hortatu, rejectis humanis omnibus rebus, in unius Dei se tradebant obsequium. Sanctimonia, et piæ mentis ardore inter cœteras eminuit Judila quædam; quam venerabilem mulierem et Deo dilectam appellat Ægidius (a). Feliciter, et magna sanctitatis opinione vitam clausit Goderanus. Sepultus est ante aram SS. Dionysii et Lamberti. Et Judila proxime posita. Histriones, et citharœdi, qui sodalem a pio instituto primum revocare tentarant, in demortui memoriam deferendum ad S. Ægidii quotannis susceperunt cereum, proximo Mercurii die post S. Joannis Baptistæ natalem. Hodieque post tot sæcula antiquum tenent. Ista sunt Ægidiani cœnobii incunabula.* (*Sancta Legia Romanæ Ecclesiæ Filia, sive historiarum Ecclesiæ Leodiensis pars prima*, Leodii, Joann. Tournay 1642, p. 239.) Une seconde édition du travail de Fisen parut après la mort de l'auteur, sous le titre de *Bartholomæi Fisen, Leodiensis, e Societate Jesu, Sancta Legia Romanæ Ecclesiæ Filia, sive historiarum Ecclesiæ Leodiensis partes duæ, quarum prima ab ipso Autore aucta fuit, atque recognita; et secunda nunc primum in lucem prodit*, Leodii, apud Guilielmum Henricum Streel, 1696. Le passage relatif à Goderan se trouve à la page 149, 2e col.; il n'a subi aucune retouche. Stilting a inséré ce même passage dans les *AA. SS. Sept.*, tom. I, p. 285, n n. 5, 6).

En 1647, Fisen publia ses *Flores Ecclesiæ Leodiensis, sive Vitæ vel Elogia Sanctorum et aliorum qui illustriori virtute hanc diœcesim exornarunt*, Insulis,

Le récit de Fisen a été résumé par Abry, dans son *Recueil des Révérends et Nobles Seigneurs Abbés du célèbre Monastère de Saint-Gilles, lez Liége, depuis Azo, premier Abbé vivant en* 1127, *jusqu'à présent* 1740 (1). L'auteur cepen-

---

e typographeo Nicolai de Rache 1647. L'ouvrage est rédigé sous forme de calendrier, offrant, pour chaque jour de l'année, la Vie d'un ou de plusieurs saints personnages. La notice biographique du bienheureux Goderan figure sous le 29 Mars, à la page 185. Elle est à peu près textuellement la même que celle insérée dans la *Sancta Legia* du même auteur, et copiée ci-dessus; mais le passage final : *Histriones et citharœdi*, etc., a été supprimé.

Au 14 Décembre, Fisen consacre quelques lignes à la recluse Judile; après avoir dit un mot des pieuses femmes, qui se mirent sous la conduite de Goderan, il continue ainsi :

Sanctimonia et piœ mentis ardore inter ceteras excelluit vidua quœdam Judila nomine, quam venerabilem mulierem et Deo dilectam appellat Ægidius (*b*). *Verum in iisdem, quibus alii plures sancti, relicta silentii tenebris, apud cœlites pro merito per omnem œternitatem celebrabitur. Ut sanctioris vitœ magistrum suum proxime, quoad vixit, secuta fuerat, apud eum moriens sepeliri voluit ad S. Ægidii ante aram SS. Dionysii et Lamberti* (p. 520).

(a, b). *Ægidius*, dont parle Fisen, à propos de Judile, dans les deux ouvrages cités, est le moine Gilles, religieux de l'abbaye d'Orval, de l'ordre de Cîteaux, connu de là sous le nom de Gilles d'Orval, *Ægidius Aureœ Vallis*. Cet annaliste nous a laissé l'histoire des évêques de Liége, depuis Théoduin jusqu'à la cinquième année du règne d'Henri de Gueldre (1048-1251); Chapeaville l'a insérée dans ses *Qui gesta Pontificum Leodiensium scripserunt auctores prœcipui*, tom. II, Leodii, typis Christiani Ouwercx junioris, 1613, pp. 1-269. Voici le passage de Gilles d'Orval, auquel Fisen fait allusion :

Goderanus primus fundator Ecclesiœ sancti Ægidii, in ea ante altare SS. Dionysii et Lamberti sepultus est : juxta cujus tumbam, posita fuit venerabilis mulier et Deo dilecta soror Judila primitiva reclusa ejusdem loci 4 nonas Decemb. (CHAPEAVILLE, op. et tom. cit., p. 67).

(1) Le manuscrit d'Abry appartient aujourd'hui à M. le comte Théodore d'Oultremont, et fait partie de la riche bibliothèque du château de Warfusée. Il fut publié, pour la première fois, par M. Eugène Poswick de Marotte, dans le *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, tom. XI, Tongres 1870, pp. 177 et suiv., sous le titre de *Recueil historique et généalogique des Abbés de Saint-Gilles, par Simon-Joseph Abry, héraut d'armes du pays de Liége.* Ce manuscrit contient les armoiries de tous les abbés de Saint-Gilles, et même celles de Goderan et de ses premiers successeurs, mais, comme ces dernières sont évidemment apocryphes, l'éditeur n'a pas jugé utile de les reproduire; les premières qu'il donne, sont celles de Baudouin Pillart, sixième abbé de la maison (1232-1270). M. Poswick a enrichi le travail d'Abry d'une courte préface et de quelques notes; nous nous faisons un devoir de lui témoigner ici notre gratitude pour la bonté qu'il a eue de nous offrir un tiré-à-part de cette intéressante publication, formant un in-8, de II-33 pp., orné de deux planches de blasons et d'une vue de l'abbaye de Saint-Gilles en 1584.

dant relève certains détails, qu'on ne rencontre pas dans Fisen (1). Ainsi, après avoir raconté la retraite de Goderan sur le Publémont, il ajoute : " Son approche étoit facile, et toujours on le trouvoit pret à faire plaisir à un chacun. Beaucoup de personnes attirées, soit par curiosité ou pour connoitre la manière dont il vivoit, soit pour l'entendre jouer des instruments, ou pour voir les tours de son petit singe, alloient le visiter " (2). Nous ignorons où Abry peut avoir puisé ces derniers détails, que, pour notre part, nous considérons comme le fruit de son imagination; il n'est guère probable en effet, qu'après avoir renoncé à son ancienne profession, pour se consacrer tout entier au service de Dieu et du prochain, Goderan ait songé encore à son singe ou à ses instruments.

Abry indique aussi l'année du décès de notre ermite : " Goderand, écrit-il, mourut vers l'an 1002 et eut sa sépulture dans la chapelle, à l'opposite de l'autel... " (3).

Les auteurs de la *Gallia christiana* (4), Foullon (5), etc., se

---

(1) Abry se trompe quand il écrit que Goderan était " natif de Narbonne en France, de la paroisse dédiée à Saint-Gilles, abbé ". (*Recueil... des Abbés de Saint-Gilles*, p. 5.) Il a mal traduit la phrase de Fisen : *ex Gallia Narbonensi oriundus oppido S. Ægidii.*

" A cet endroit, dit M. Poswick, on trouve en marge du manuscrit cette note d'une autre écriture que celle d'Abry : *Hermite hospitalier, premier fondateur en* 968. Cette date nous semble plus que hasardée. Les auteurs de la *Gallia christiana*, tom. III, col. 1008, placent la fondation de Saint-Gilles vers 976. " (*Recueil.... des Abbés de Saint-Gilles*, p. 5, en note.)

(2) *Recueil.... des Abbés de Saint-Gilles*, pp. 5, 6.

(3) Id., p. 6.

(4) Tom. III, Parisiis 1725, col. 1008 : *S. Egidii monasterium suam originem refert Goderanno cuidam e Gallia Narbonensi, oppido S. Egidii oriundo, qui circiter annum* 976, AB ARTE HISTRIONICA CONVERSUS, *sedem fixit in vertice Publici montis quingentis ab urbe Leodio plus minus passibus.....*

(5) *Mox etiam ab Goderanno* HISTRIONE CYTHARÆDOVE *ex Sanct-Ægidiano Galliæ Narbonensis oppido, jacta Ægidiani Cœnobii in Monte Suburbano prima fundamenta.....* (*Historia Leodiensis, per Episcoporum et Principum seriem digesta*, tom. I, Leodii 1735, p. 203. Le travail du jésuite liégeois Jean-Érard Foullon († 1668) fut publié et continué par de Crassier et de Louvrex). Foullon rapporte ce fait à l'année 975.

M. l'abbé Pollet emprunte à Fisen les détails qu'il donne sur Goderan dans son *Histoire ecclésiastique de l'ancien Diocèse de Liége et des saints qui*

rallient à l'opinion, — la plus communément admise, du reste, — qui voit dans Goderan un histrion converti (1).

---

l'ont illustré, depuis son origine jusqu'à la révolution de 1793, tom. I, Liége 1860, pp. 174, 175; mais il ajoute en note : " Il faut remarquer que cette histoire n'est pas parfaitement authentique; Bouille dit que Goderan était un musicien attaché à l'église de St.-Lambert " (p. 175).

(1) La vie nomade et aventureuse de Goderan, les deux animaux qui lui servaient de compagnons et de gagne-pain, sa conversion aussi frappante que subite, tout cela formait un ensemble de faits, trop saisissant pour ne pas exercer la verve poétique de nos écrivains. En 1857, la *Gazette de Liége* publia, sous le titre modeste de *Notices sur quelques églises de Liége*, une série de feuilletons des plus intéressants, dus à la plume de M. le chanoine de Groutars, ancien supérieur du petit séminaire de Saint-Trond, aujourd'hui président du collége Juste-Lipse et directeur de l'école normale ecclésiastique des humanités, à Louvain. Le feuilleton, inséré dans le nº du 6 Juillet 1857, et intitulé *le Publémont* (*Chapitre* IV. *Quelques autres édifices du Mont-Public*), raconte l'origine et les développements de l'abbaye de Saint-Gilles. L'auteur a mis en drame le récit de Fisen, et nous ne résistons pas au désir de copier cette page charmante :

" L'an 976, du temps de Notger, vint à Liége un étranger du nom de Goderan. Il était de la ville de Saint-Gilles, dans la Gaule Narbonaise, et partout il conduisait avec lui un ours et un singe, dont les tours variés et grotesques attiraient une foule de spectateurs.

" Une baguette à la main, Goderan faisait, un jour, danser son ours dans une rue voisine de la maison épiscopale; l'animal allait et venait, tenant sous les aisselles des pattes de devant un grand bâton; tournait, pirouettait avec assez de prestesse, tandis que le singe, installé sur de légers tréteaux, battait à sa manière un instrument ressemblant à un tambour de basque.

" La multitude riait et applaudissait, tout en se repliant, à chaque instant, pour n'être pas écrasée par le pesant animal; puis, le maître parcourant le front de l'immense assemblée, entendait avec plaisir tomber dans son escarcelle petits deniers, à pleines mains.

" Tout à coup les rangs s'ouvrirent et on vit paraître, à l'ébahissement universel, un homme à longue barbe et vêtu d'un habit grossier; il se dirigea vers Goderan :

" Frère, dit-il, si vous mettiez au service de Dieu le soin que ces pauvres
" animaux mettent à travailler pour vous, à la fin de cette vie il vous placerait
" dans la société de ses anges et vous ferait participant des délices éternelles. "

" Ayant dit ces mots, l'homme à la robe de bure disparut. Mais les rires avaient cessé et on entendait des chuchotements dans la foule étonnée : " C'est
" un ange, — disaient les uns; — c'est au moins quelque saint envoyé de Dieu,
" — disaient les autres; — voyez donc comme le maître de l'ours a l'air
" consterné, on le dirait frappé de la foudre. "

" En effet, la vue soudaine du personnage mystérieux, ses quelques paroles avaient fait une impression profonde sur l'esprit de Goderan. Il arrêta la danse de son ours, fit taire le tambour de son singe, replia ses tréteaux et, conduisant ses deux compagnons, se retira du milieu de la multitude.

Tous les historiens liégeois n'admettent pas ce que nous venons de raconter de Goderan. Il en est plusieurs qui, tout en le regardant comme un personnage historique, et en lui attribuant la fondation du monastère de Saint-Gilles, se refusent à voir en lui un bateleur, un histrion venu à résipiscence, tâchant d'expier ses fautes par une vie de sacrifice et de charité. Ces auteurs font passer Goderan pour un musicien attaché à la cathédrale de Saint-Lambert, à Liége, qui, dégoûté du monde, se serait retiré sur le Publémont, pour y couler le reste de ses jours dans la solitude.

Nous ignorons sur quoi se fondent ces écrivains, pour rompre avec une tradition aussi ancienne que respectable; mais nous sommes tenté de croire, qu'en s'écartant de l'opinion généralement admise, leur seul but a été de relever Goderan aux yeux de la postérité, pour relever, du même coup, le monastère qui lui devait son existence, et dont les origines leur semblaient par trop modestes.

Le premier auteur qui nous apprenne ce nouveau détail biographique sur Goderan, est un abbé de Saint-Gilles, Aloyse de Lymbourg; or, personne plus que lui n'était intéressé à ennoblir la profession de Goderan. Un amour malentendu, quoique au reste fort excusable, de la gloire de son abbaye,

---

“ A quelques jours de là, on apprit qu'il vivait dans la forêt de Publémont. Bien des voyageurs déclarèrent successivement qu'il y menait le régime d'un pieux anachorète, et qu'ils avaient dû à son secours de n'être pas tombés entre les mains des voleurs qui rançonnaient ces localités.

“ D'autres fois, on le trouva voiturant, avec son ours, du bois, des pierres; bientôt on s'étonna de lui voir construire un grand nombre de petites cabanes, et même une chapelle qu'il plaça sous l'invocation de S[t] Gilles, patron de sa ville natale.

“ C'était une œuvre d'héroïque charité qu'avait entreprise Goderan. Non content de servir de guide aux pauvres voyageurs, il voulut encore être à même de leur fournir l'hospitalité, quand ils en auraient besoin, et voilà pourquoi il ne se donnait de repos, ni le jour, ni la nuit, pour amener à heureux terme les constructions qu'il avait commencées.

“ Ainsi vécut Goderan d'une vie toute de charité; il mourut de la mort des saints..... Plusieurs personnes qu'avait attirées la sainteté de Goderan, et qui avaient voulu vivre sous sa conduite, formèrent le noyau du monastère. ”

l'aura porté à supprimer un détail peu honorable pour le fondateur de la maison, et à faire de ce dernier, non plus un baladin de foire, mais une sorte d'artiste voué à la musique sacrée.

Goderan [1], écrit de Lymbourg, dans *La Vie de S. Gilles Abbé d'Arles en Provence et Confesseur* [2], " fut allié à une femme par le sainct Sacrament de mariage : Trompette de profession et Coral gagé à l'Eglise souveraine " [3]. Devenu veuf sans enfants, — toujours d'après de Lymbourg, — Goderan résolut de quitter le monde, et se retira, en 968, sur le Publémont, où il bâtit une chapelle, avec les épargnes faites dans l'exercice de sa profession. Il s'associa, dans la suite, plusieurs compagnons, qui pratiquaient, comme lui, la vie érémitique, et s'adonnaient aux œuvres de charité, notamment à recueillir les pèlerins, qui venaient en foule visiter la chapelle construite par Goderan, et dédiée à saint Gilles.

L'*Histoire de la Ville et Pays de Liége, par le R. P. Théodose Bouille, Religieux Carme Chaussé* [4], parle dans le même sens. Nous y lisons :

" Vers le même tems (976) un nommé Gonderan Provençal de naissance, et Musicien de l'Eglise de Saint Lambert, fit bâtir au-dessus de la Ville un Hermitage en l'honneur de Saint Gilles, et quelques maisonnettes pour servir de retraites à de pieuses personnes....; tels furent les commencemens du Monastère de Saint Gilles. " [5]

Quoi qu'en aient pu dire de Lymbourg et Bouille, leur opinion n'a point prévalu sur celle, qui nous montre dans Goderan un homme de basse condition, *vir humilis sortis : ut qui,..... histrionicam exercens, victum quœreret,* comme dit

(1) Aloyse de Lymbourg écrit *Gondran.*

(2) Voyez, pour tous détails bibliographiques sur ce curieux et rarissime volume, l'indication des sources en tête du 1er tome de notre travail.

(3) P. 110.

(4) Liége 1725-1732.

(5) Tom. I, p. 70.

Fisen; un homme qui, las de courir le monde et au déclin de la vie, serait venu chercher dans la solitude du Publémont le repos du corps et la paix de l'âme. Abry lui-même, avons-nous vu, a embrassé cette dernière opinion, dans son travail dédié à l'abbé de Saint-Gilles, Gérard de Jennet, et destiné à retracer les faits et gestes des devanciers de ce prélat. Si l'opinion, patronnée par nos deux auteurs, avait été accréditée de son temps, Abry n'eût pas manqué de la mettre en relief, sûr de flatter ainsi l'amour-propre de son Mécène et de gagner ses bonnes grâces.

Il nous reste à examiner l'assertion d'un écrivain fort sérieux, le savant chanoine Ernst [1], assertion qui ne tend à rien moins qu'à reléguer parmi les fables toute l'histoire de Goderan. Ernst traite de l'abbaye de Saint-Gilles dans le *Supplément sur l'origine des Monastères de Liége et de sa Banlieue*, faisant suite au *Tableau historique et chronologique des Suffragans ou co-Evêques de Liége* [2]. Écoutons le docte historien :

“ L'Abbaye de St.-Gilles, sur le mont public près de Liége, doit ses commencemens à un nommé Goderan, originaire de Saint-Gilles, petite ville du Bas-Languedoc. C'étoit, dit-on, un jongleur, qui, pour gagner quelque argent, faisoit danser un ours. Il vint à Liége sous l'épiscopat de Notger, sur la fin du X[e] siècle : touché par la grâce de Dieu, il résolut de se consacrer à son service, et d'exercer l'hospitalité envers ceux qui se rendoient à Liége par le mont public; endroit alors rempli de bois, et dangereux à cause des voleurs qui s'y tenoient. Il y bâtit une petite Chapelle, qu'il fit dédier en l'honneur de la S[te] Vierge et de S. Gilles, et bientôt il fut

---

(1) Ernst (Simon-Pierre) fut chanoine régulier et bibliothécaire de l'abbaye de Rolduc, et y professa, plusieurs années, l'Écriture sainte et la théologie. En 1787, il obtint la succursale d'Afden, près d'Aix-la-Chapelle, où il resta curé jusqu'à sa mort, arrivée le 11 Décembre 1817. On peut voir la liste de ses nombreux écrits dans la *Biographie liégeoise*, du C[te] de Becdelièvre-Hamal, tom. II, Liége 1839, pp. 666 et suiv.

(2) Liége 1806.

joint par quelques hommes, qui, à son exemple, voulurent passer le reste de leur vie dans une sainte solitude. Tel est en abrégé le récit de différens Historiens Liégeois, qui paroissent l'avoir puisé dans la Chronique de Jean d'Outremeuse, remplie de beaucoup de faits fabuleux. Je n'y ai aucune confiance, le voyant destitué du témoignage des Ecrivains contemporains : je croirais plutôt que Goderan ne construisit cette Chapelle que vers l'an 1082, attendu que l'Historien de l'Abbaye de St.-Laurent, qui écrivit peu après, en rapporte l'origine vers le temps que commença l'Abbaye d'Afflighem " [1].

L'historien de l'abbaye de Saint-Laurent, dont parle Ernst, est Rupert, religieux de ce monastère, qui devint abbé de Deutz, près de Cologne, et mourut en 1128 [2]. L'*Historia Monasterii S. Laurentii Leodiensis*, de cet auteur, a été insérée par Martène et Durand, dans leur *Veterum scriptorum et monumentorum historicorum, dogmaticorum, moralium amplissima collectio* [3].

Voici le passage de Rupert, auquel Ernst fait allusion :

Eo tempore (1083) dux Lovaniensis Godefridus ædificavit monasterium Affligimiense in Brabantia... Hoc tempore Gundramnus mimus, relictis vanitatibus sæculi, elegit in silva Publici-montis eremiticam vitam ducere, et quia locus periculosus erat ad hospitalitatem exercendam, jecit fundamenta ecclesiæ, et ursus quem habebat trahebat lapides ædificii ipsius ecclesiæ. Frequentabant eum Leodienses mirantes, et cum urso lapides ferentes. Quidam ex ipsis divinitus compuncti, sæculum deserentes cœperunt cum eo regulariter vivere, tandem ecclesia in honore S. Ægidii consecratur,.... [4].

---

[1] ERNST, op. cit., pp. 293, 294.

[2] DE BECDELIÈVRE, op. cit., tom. I, Liége 1839, p. 69, recule la mort de Rupert jusqu'en 1135. C'est une erreur. Le continuateur de l'*Historia Monasterii S. Laurentii* dit, en termes exprès, que ce religieux mourut en 1128. Voyez l'*Amplissima collectio*, de Martène et Durand, tom. IV, col. 1083. On trouvera des détails biographiques sur Rupert, dans ERNST, *Tableau historique*, etc., pp. 287, 288, et DE BECDELIÈVRE, op. et tom. cit., p. 69, 70.

[3] Tom. IV, Parisiis 1729, coll. 1033-1108.

Cette histoire a été continuée jusqu'en 1586, par plusieurs religieux de la même abbaye. Voyez à ce sujet les *Observationes prœviæ* de Martène et Durand, dans leur *Amplissima collectio*, tom. cit., coll. 1033-1036.

[4] MARTÈNE et DURAND, *Amplissima collectio*, tom. cit., col. 1081, n. 34.

Le récit du moine Rupert s'accorde donc, pour le fond, avec celui des autres historiens, mais il s'en écarte en ce qu'il assigne une date différente à l'événement. La plupart des annalistes font remonter la conversion de Goderan à l'année 976, quelques-uns même plus haut; Rupert la place en 1083, soit un siècle plus tard. Cette divergence chronologique toutefois ne nous semble pas de nature à discréditer l'histoire de Goderan, et à justifier le peu de respect avec lequel Ernst la traite. Cet écrivain admet la date fixée par Rupert, et — chose étrange, — il rejette les détails de son récit, bien que, d'après lui, Rupert fût contemporain de Goderan et de l'événement qu'il raconte. Et pourquoi donc Ernst refuse-t-il d'ajouter foi à ce récit ? Parce que les historiens liégeois " *paroissent* l'avoir puisé dans la Chronique de Jean d'Outremeuse, remplie de beaucoup de faits fabuleux " (1).

En tête de ces historiens figure le moine Rupert, qui certes ne peut avoir fait d'emprunt à Jean d'Outremeuse, puisque ce chroniqueur lui est postérieur de plus de deux siècles et demi; celui-ci mourut en 1399, et Rupert en 1128.

Ernst, — sa phrase du reste le dit assez, — n'a pas vérifié ce qu'il avance, et ce pour le bon motif, qu'il n'avait pas sous la main cette partie de la chronique de Jean d'Outremeuse, qui devait lui permettre de contrôler l'exactitude de son assertion. Le manuscrit, dont se servit Ernst, ne renferme que le second et le troisième livre de cette chronique (2); or, le

---

(1) En infligeant ce blâme à Jean d'Outremeuse, Ernst semble s'être basé sur une note de Martène et Durand, qui, parlant d'un fait, relaté par Jean de Stavelot, l'un des continuateurs de l'abbé Rupert, écrivent : *Ista quæ sparsim in ista compilatione scripta sunt, pro majori parte sumta sunt ex dictis Johannis de Ultra-Mosam qui multas fabulas adinvenit, et veras historias mendaciis suis turpavit.* (*Amplissima collectio*, tom. IV, col. 1081, note *a.*) Le compliment est aussi peu flatteur qu'immérité.

(2) Ce manuscrit porte pour titre : *Li second et li thiers libre des croniques de Liege, de Johan des Preis, dis Oultremueze.* Il date du XVe siècle. Ernst le reçut en communication de M. de Villenfagne d'Ingihoul, qui l'avait acheté à la vente des livres du baron de Cler, en 1802. Ce manuscrit passa plus tard entre les mains de Charles-Nicolas Simonon, poëte wallon et bibliophile érudit,

second livre s'ouvre à l'année 1098, seize ans par conséquent après l'époque où Ernst met en scène Goderan.

La Commission royale d'histoire avait chargé l'un de ses membres, le savant et regretté M. Adolphe Borgnet, de publier la chronique de Jean d'Outremeuse. Cette vaste publication, la plus importante peut-être du *Corps des chroniques liégeoises*, devait former six volumes in-4. Au moment de son décès, l'infatigable académicien en avait édité quatre, savoir les trois premiers et le cinquième (1); il travaillait au quatrième, quand la mort vint le surprendre (2). Le troisième tome s'arrête à l'année 867, et le cinquième commence à l'année 1209; les volumes publiés ne pouvaient donc servir à élucider la question qui nous occupe, puisque l'histoire de Goderan se place entre ces deux dates.

Voulant, à tout prix, tirer la chose au clair, nous nous adressâmes à M. Stanislas Bormans, conservateur des archives de l'État, à Namur, et membre de la Commission royale d'histoire, chargé de continuer la publication de la chronique de Jean d'Outremeuse et de terminer le travail de M. Borgnet (3).

---

mort en 1847, et, au décès de ce dernier, M. Polain en fit l'acquisition. Voyez Ernst, *Tableau historique*, etc., pp. 217 et suiv., ainsi que l'intéressante *Notice sur un manuscrit de Jean d'Outremeuse, par Ch. Nic. Simonon, précédée d'une introduction, par M. U. Capitaine*, insérée dans le *Bulletin du bibliophile belge*, publié par F. Heussner, tom. XII (2e série, tom. III), Bruxelles 1856, pp. 169 et suiv.; consultez surtout les pp. 169 et 172.

Jean Desprez, dit d'Outremeuse, naquit à Liége, le 2 Janvier 1338, et, d'après l'opinion la plus probable, mourut en 1399 (*Bulletin du bibliophile belge*, tom. cit., pp. 173, 174). Il était, comme il le dit lui-même, en tête de sa chronique, notaire et audiencier de la cour de Liége, et comte palatin. Sa chronique commence à la destruction de la ville de Troie, et finit à l'année 1399 de notre ère.

(1) Le premier volume vit le jour en 1864, le second, en 1869, le troisième, en 1873, et le cinquième, en 1867; tous sortent des presses de F. Hayez, imprimeur de l'Académie. Ces volumes, publiés sous le titre de *Ly Myreur des Histors, chronique de Jean des Preis dit d'Outremeuse*, renferment aussi la chronique en rimes françaises, intitulée *La Geste de Liége*, longtemps attribuée, mais à tort, à un autre auteur du même nom.

(2) M. Borgnet est mort à Liége, le 15 Février 1875.

(3) M. Stanislas Bormans a mis au jour, en 1877, le tome IV, et, en 1880, le tome VI de la chronique de Jean d'Outremeuse; ce dernier volume com-

M. Bormans nous écrivait, le 20 Mai 1875 :

“ Immédiatement après la réception de votre lettre, je me suis mis à rechercher, dans le manuscrit de Jean d'Outremeuse, le passage relatif à la fondation de l'abbaye de S[t] Gilles. Je croyais naturellement mettre la main dessus sans la moindre difficulté, puisque vous m'indiquiez la date, 976. Mais, à mon grand étonnement, je n'ai rien vu en cet endroit, qui eût quelque rapport au sujet dont vous vous occupez. Désireux cependant de vous être utile, je me mis à parcourir la chronique avant et après cette date, de 940 à 1018, et n'ai absolument rien trouvé. J'ai alors consulté Ernst, *Tableau des suffragans*, Poswick, *Notice sur l'abbaye de S[t] Gilles, par Abry*, et n'ai pu me renseigner auprès d'eux sur la date à laquelle Jean d'Outremeuse rapporte la fondation de cette abbaye. ”

Le 20 Décembre 1875, M. Bormans nous honorait d'une seconde lettre, annonçant la découverte, dans Jean d'Outre-

---

prend la chronique en prose, depuis l'année 1302 jusqu'en 1340, et la continuation de la *Geste de Liége* ou chronique rimée, s'arrêtant en 1344. Cette partie de la *Geste* relate en outre quelques faits isolés, dont le dernier se passa en 1399, année de la mort de notre chroniqueur-poëte.

“ Les six volumes imprimés de la Chronique de Jean d'Outremeuse, — disait M. Bormans, dans la séance de la Commission royale d'histoire, du 5 Avril 1880, — comprennent tout ce que nous possédons des travaux historiques de cet écrivain. Toutefois,... ils ne constituent pas son œuvre entière, mais seulement les trois premiers livres de sa Chronique en prose; le quatrième livre, le dernier, a depuis longtemps disparu; c'était le plus important de tous, puisque l'on peut le considérer comme le récit original d'un contemporain, mêlé lui-même à la vie politique de son pays; il embrassait l'histoire de tous les États de l'Europe, et particulièrement celle de l'Évêché de Liége, pendant les années 1341 à 1399. M. Adolphe Borgnet, qui avait commencé cette grande publication en 1864, l'a vainement cherché dans les bibliothèques de notre pays et de l'étranger. ”

M. Bormans ne croit guère à la possibilité de récupérer ce quatrième livre, et pense qu'il faut considérer comme achevée la publication de la chronique de Jean d'Outremeuse, à laquelle il ne manque plus qu'une introduction et des tables. L'œuvre du chroniqueur liégeois ne deviendra réellement utile que du jour où les recherches y seront facilitées par un répertoire très-détaillé des faits, des lieux et des noms de personnes (*Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4[e] série, tom. VIII, Bruxelles 1880, pp. 5 et suiv.).

meuse, du passage qui nous intéressait si vivement et dont Ernst ignorait l'existence :

" J'ai enfin trouvé dans Jean d'Outremeuse, écrivait le savant archiviste, le passage relatif à la fondation de l'abbaye de St Gilles, et je vous envoie ci-joint la partie de ma copie qui la concerne... Vous verrez que cela se rapporte à l'année 1124 (1) et non à l'année 975. Voilà pourquoi mes premières recherches ont été vaines " (2).

Nous regardons comme une bonne fortune de pouvoir insérer ici la page, où le naïf chroniqueur raconte l'histoire de Goderan et les origines de l'abbaye de Saint-Gilles. Le texte primitif a été scrupuleusement conservé, et nous avons expliqué, au moyen de courtes notes, les termes qui pourraient embarrasser le lecteur (3) :

" En chesti (4) an commenchat li evesque de Liege Albert (5) à oevreir (6) entour l'englise (7) de Saint-Giel en Publemont, où ilh fist belle englise; canoinez reguleis (8) y mist

(1) Ce fut en cette année que le bienheureux Albéron Ier, évêque de Liége, agrandit les édifices claustraux de Saint-Gilles, et rebâtit l'église du monastère, où il mit des Chanoines réguliers de Saint-Augustin. Jean d'Outremeuse rappelle ce fait et en profite pour narrer les aventures de Goderan, qu'il rattache à l'année 968.

(2) Nous nous ferions un scrupule de ne pas réitérer ici à M. Stanislas Bormans nos plus vifs remercîments pour ses procédés pleins de délicatesse. Après nous avoir transmis la copie manuscrite du précieux passage de Jean d'Outremeuse, il voulut nous offrir encore les primeurs de la page imprimée, qui le contenait. Nous l'avons expérimenté vingt fois au cours de nos recherches, rien d'aimable comme le vrai savant.

(3) Quelques-unes de ces notes sont de la main de M. Bormans; nous les faisons suivre de la lettre B. D'autres, en plus grand nombre, ont été ajoutées par nos soins, et, pour les composer, nous avons largement mis à contribution les connaissances spéciales de notre imprimeur, M. Edw. Gailliard.

(4) *Chesti*. Cet. On rencontre ces diverses formes : *chest*, *cheste*, *chist*, *cist*, *cestui*, *cestuis*, *cetuci*, *cetui*, etc.

(5) Lisez : Albéron. (B.)

(6) *Oevreir*, ouvrer, travailler; par extension : bâtir.

(7) *Englise*, église.

(8) *Canoinez reguleis*, chanoines réguliers.

de ruele (1) saint Augustin, et les doiat (2) bien de bonnes rentes. Or vous vuelhe-je dire quel lieu ilh y avoit, car ch'est raison. Ly evesque y trovat, à son commenchement (3), I (4) petit oratoir qu'ilh (5) avoit fait, al temps que saint Nogier fut evesque de Liege, assavoir l'an IX^c et LXVIII, unc (6) sains hons (7) qui astoit (8) de Provenche neis (9), et avoit nom Gondraus de Saint-Giele; et astoit I jugleours (10) qui avoit sa vie usee de aleir par le (11) pays; si (12) jowoit (13) del espee (14) et de singe et d'on (15) ourses, par les vilhes en plache (16), por conquesteir (17) son vivre. A Liege sojournat (18), et assemblat grant argent; et se tournat sa volenteit de faire une religion (19),

---

(1) *Ruele*, règle. On rencontre ces variantes : *ruile, ruille, rule*, etc.

(2) *Doiat*, dota. Nous doutons que cette leçon soit exacte. Peut-être faut-il lire simplement *dotat*. Les glossaires, du reste, ne nous fournissent aucun verbe à laquelle cette forme puisse régulièrement se rattacher.

(3) *A son commenchement*, au commencement de son règne. (B.)

(4) *I*, pour *un*.

(5) *Qu'ilh* se rapporte à Gondraus, qui suit; aujourd'hui on mettrait *que*. (B.)

(6) *Unc*, un.

(7) *Hons*, homme.

(8) *Astoit*, était. Variante de *estoit*, qui rappelle mieux la forme moderne.

(9) *Neis*, né.

(10) *Jugleours*, jongleur. Le mot *jongleur* se retrouve dans l'ancien français sous des formes multiples. Celles qui se rapprochent le plus de la leçon ci-dessus sont les suivantes : *jugleor, juglere, juglerre, jugleur*. De là le dérivé *juglerie*. Il ne faut pas le comprendre dans le sens absolu du moderne *jongleur*, mais bien plutôt dans celui de *baladin*. " *Jongleor*, écrit Roquefort, Conteur, chanteur, musicien, joueur d'instruments, farceur, baladin, joueur de gobelets, conducteur d'animaux dressés que l'on faisait voir dans les places publiques. " (*Glossaire de la langue romane*, tom. II, Paris 1808, p. 32, col. 1.)

(11) Variante au MS. nº 10463 : *les*. (B.)

(12) *Si*, il. Voyez notre tome I, p. 118, note 10.

(13) *Jowoit*, jouait.

(14) *Jowoit del espee et de singe et d'on ourses*, il jonglait avec des épées, accompagné d'un singe et d'un ours. (B.)

(15) *On*, un.

(16) Lisez : *et plaches*. (B.)

(17) *Conquesteir*, acquérir, par extension : gagner.

(18) *Sojournat*, séjourna.

(19) *Faire une religion*, bâtir une maison religieuse ? (B.) — *Religion* nous semble plutôt signifier ici un oratoire, un ermitage, une cellule d'ermite, la

où ilh demoroit (1) com I hermite et monroit (2) sainte vie; car viez (3) fut et fralhez (4), et at sa vie gasté en grant papelardie (5); dont ilh vout (6) faire penitanche, dont ilh aquite son ame (7). Si avisat le plache de someron (8) de thietre (9) de Publemont, qui seoit deleis (10) Liege, en bois et forest grans et lons; et y habitoient lairons et robeurs (11) qui desroboient la gens et les copoient les gorge et murdrisoient (12); et si avoit (13) I malvais pas (14) et de gens redobteit (15). Gondraus, li menestreit (16), at la plache enamet (17), et li semblat,

---

cluse de nos anciens textes flamands. *Religion* a toutefois été employé dans le sens de : maison religieuse, couvent. Voyez Roquefort, op. cit., tom. II, p. 457, col. 1.

(1) *Demoroit,* demeurerait.

(2) *Monroit,* mènerait; variante de *menroit,* ancienne forme du conditionnel du verbe *mener.*

(3) *Viez,* vieux.

(4) *Fralhez,* faible, cassé par l'âge. Du latin *fragilis.*

(5) *Papelardie, papelardise,* hypocrisie, tromperie, subtilité, mauvaise foi. (Roquefort, op. et tom. cit., p. 298, col. 2.) — *Et at sa vie gasté en grant papelardie,* et il avait passé sa vie en grande hypocrisie, en péché.

(6) *Vout,* voulait.

(7) Voici la paraphrase du MS. nº 10463 : *car il estoit vies et floible, et avoit sa jovente* (*) *et sa vie desduit* (*2) *en grande papelardie* (litt. hypocrisie), *dont il wot* (*3) *faire penitanche pour le salut de son arme* (*4). (B.)

(8) *Someron,* sommet ? (B.) — En effet, Roquefort, op. et tom. cit., p. 565, col. 1, mentionne un mot *sommeron,* variante *sommeton,* qui signifie sommet de la tête, d'une montagne.

(9) *Thietre,* colline. Sans doute une forme ancienne de *tertre.* M. Bormans cite la variante *tier.* (*Chron. de Jean d'Outremeuse,* t. IV, p. 26, note 3.)

(10) *Seoit deleis,* était assis, situé près de.

(11) *Robeurs,* voleurs.

(12) *Murdrisoient,* tuaient, égorgeaient, assassinaient.

(13) *Si avoit,* MS. nº 10463 : *y avoit.* (B.)

(14) *Pas,* passage.

(15) *Redobteit,* redouté.

(16) *Menestreit,* ménestrel.

(17) *Enamet,* aimée, trouvée agréable, à son goût. (B.)

(*) *Jovente,* jeunesse. Du latin *juventus.*

(*2) *Desduit,* dépensé.

(*3) *Wot,* voulait; variante de *vout,* qui est une forme plus régulière.

(*4) *Arme,* âme. Roquefort, op. cit., tom. I, p. 89, col. 1, cite ces autres leçons : *ainrme, arma, armie.* Le provençal a *armo.* Une charte de 1284, des archives de Bruges, est datée du " Vendredi après le jour des armes "; une autre de la même année, du " lendemain dou jour des armes ". (Gilliodts-van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges,* tom. I, Bruges 1871, p. 17, nºs 34 et 35.)

si là astoit sa maison ordinee (1), ilh herbegeroit les pelerins et le (2) seroit mostreis (3) le chemien por aleir le mains (4) perilheux (5). Tout ensi (6) le fist, car une oratoir at fait et maison precieux (7), ensi com hospitaile; bien paieit (8) les ovriers, si sunt plus curieux (9) de bien faire. Gondras avoit son ourses, se li faisoit herchier (10) les pires (11) qui prendoit là-meisme en bois; et ilh les debrisoit, et li ouvrier les ont mis en oevre. Et quant ilh fut parfaite, si demorat ens (12) et menat une sainte vie tant qu'il visquat (13), à manere de hermite; si vient (14) que les dammes del citeis de Liege, qui ament Dieu, le vont sovens veoir, et les (15) plaisit si bien sa vie que mantez dammez vevez (16) en devienrent reclusez.

---

(1) *Et li semblat, si là astoit sa maison ordinee*, il se proposait, si sa demeure était établie en cet endroit. (B.) — Cette traduction ne nous paraît pas rendre, d'une manière tout à fait précise, le sens intime de la phrase; il faut, croyons-nous, la comprendre comme suit : Et il lui semblait, que si sa maison était construite en cet endroit, il pourrait....

(2) *Le*, leur.

(3) *Mostreis*, montré.

(4) *Mains*, moins.

(5) *Et le seroit mostreis le chemien por aleir le mains perilheux*, il montrerait aux voyageurs le chemin, afin qu'ils prissent le moins dangereux. Le MS. n° 10463 donne : *ilh herbegeroit les trespassans* (*) *et les monstreroit le chemien pour esquiwier* (*2) *les mals* (*3) *et les perilhs.* (B.)

(6) *Ensi*, ainsi.

(7) *Maison precieux*, belle, grande, vaste maison.

(8) *Paiet*, lisez : *paioit :* (B.) — Il payait largement les ouvriers.

(9) *Curieux*, désireux. Ce mot est encore employé dans le même sens dans le patois de Liége. (B.)

(10) *Herchier*, traîner. (B.) — A la note 8 de la p. 323, M. Bormans écrivait : " En wallon liégeois, dans le langage des mineurs, on appelle *hercheux* les manœuvres qui tirent dans les galeries souterraines les wagons destinés au transport de la houille ".

(11) *Pires*, pierres.

(12) *Ens*, dedans.

(13) *Visquat*, vécut.

(14) *Vient*, pour *advient.* (B.)

(15) *Les*, leur.

(16) *Mantez dammez vevez*, maintes dames veuves.

(*) *Trespassans*, passants.
(*2) *Esquiwier*, esquiver, échapper à.
(*3) *Mals*, méchants.

« Chis [1] Gondraus fist son oratour benir en honour de saint Gile; et entrat [2] avecque li pluseurs clers et lais en son hermitage, adont [3] multipliat sa noble manandie [4]; Gondras astoit là maistre; et oit [5] fondeit pluseurs alteis [6] li borgois de Liege. Et quant Gondras fut mors, si oit I tombe entailhie [7], droit devant l'ateit [8] sains Denis et de saint Lambert avecque [9]. Puis est l'ordre multipliié plus forte [10] que devant, et prisent l'ordre saint Giele [11], et ont fait I prieux qui oit [12] nom Pires, doyens et canoinez Saint-Pire, en Liege, qui renunchat à toute, et fondat [13] I belle englise; et quant chis prieux fut mors, si fut ensevelis en capitle [14] del dite englise. Apres fisent [15] I abbeit qui oit nom Galerains, qui fut ensevelis deleis [16] Gondraus. Ensi multipliat [17] jusques al temps Alberon, evesque de Liege, qui abatit tout

---

(1) *Chis*, ce.

(2) MS. nº 10463 : *entront*. (B.) — Il faut comprendre *entrat* par : entrèrent.

(3) *Adont*, alors.

(4) *Manandie*. MS. 10463 : *Manaige*. (B.) — D'après Burguy, *Grammaire de la langue d'oïl*, Berlin 1856, tom. III, p. 235, col. 2, vº *Manoir*, le sens propre de *manantie*, [variantes *menantie*, *manandie*, *menandie*], est richesse, bien, revenu, meubles précieux; et celui de *manaige*, maison, habitation, demeure. Mais, dans le texte qui nous occupe, *manandie* et *manaige* ne devraient-ils pas être entendus dans le sens du mot *maisnée*, [variante *maisnie*], qui signifie : famille, maison, tous ceux qui la composent, et ces termes ne sont-ils pas employés ici dans le sens extensif de famille religieuse ? *Adont multipliat sa noble manandie*, et ainsi se multiplia sa noble famille religieuse.

(5) *Oit*, lisez : *ont*. (B.)

(6) *Alteis*, autels. Roquefort, op. cit., tom. I, p. 53, col. 1 : *Alteit*, *altel*, *alter*, *ater*, *aultier*, *auteit*, *auteus*, *autier*, un autel; *altare*.

(7) *Entailhie*, sculptée. (B.) — C'est la forme ancienne du mot *entaillé*, ici employé pour : taillé, sculpté.

(8) *Ateit*, autel. Voyez plus haut note 6. Roquefort ne cite pas cette leçon.

(9) *Avecque*, évêque.

(10) *Plus forte*, plus fortement.

(11) *Prisent l'ordre saint Giele*, prirent, embrassèrent l'ordre de Saint-Gilles.

(12) *Oit*, eut.

(13) MS. nº 10463 : *qui renonchat à tout, et y fondat*. (B.)

(14) *Capitle*, chœur. Les mots *del dite englise*, qui suivent, nous semblent exiger cette interprétation.

(15) *Fisent*, firent.

(16) *Deleis*, près, à côté, tout joignant.

(17) *De petit en petit*, ajoute le MS. nº 10463. (B.)

le viel [1] mostier [2] qui or y est [3], et les offichines; canoinez reguleis del ruele saint Augustyn y mist, et ostat l'ordre saint Gile; mains [4] ilh y mist I abbeit, si com j'ay dit. Et pour avoir perpetuee ramembranche [5], ordinat li evesque que touz li menestreis de Liege et cheauz [6] de leur fraterniteit [7] vassent [8] al procession à toute leur instrumens sonans, le merquedit apres le Saint-Johain, vensenteir [9] le lieu Saint-Gile l'englise [10], touz les ans perpetueement, portant unc chierge de chire. Ensi fut fait li englise Saint-Giele en Publemont, et parfaite l'an XI^c et XXIX apres, et dedicassie [11] en honour de saint Giele" [12].

La *Geste de Liége* a chanté, elle aussi, Goderan et ses pacifiques exploits. Les strophes qu'elle consacre au baladin converti et à son œuvre, méritent une place d'honneur dans notre travail :

MXXXIV

Del fondation de Sains-Gille.

Al temps que sain Nogier, cuy arme soit savee [13] !
Fut evesque de Liege à bonne destinee,

---

[1] Encore quelques mots omis par le copiste du MS. Simonon, et que j'emprunte au n° 10463 : (*toute la vielhe*) *engliese et tout chu qu'il y avoit, et refist le* (*moustier*). (B.)

[2] *Mostier*, monastère.

[3] *Qui or y est*, qui pour lors y était. *Or*, variante de *ores*, qui signifie : à présent, alors, présentement. (Roquefort, op. cit., tom. II, p. 268, col. 1.)

[4] *Mains*, mais.

[5] *Ramenbranche*, mémoire, souvenir.

[6] *Cheauz*, ceux.

[7] *Fraterniteit*, confrérie.

[8] *Vassent*, aillent; d'un vieux verbe français se rattachant au latin *vadere*.

[9] *Vensenteir*, visiter.

[10] MS. n° 10463 : *et son engliese*. (B).

[11] *Dedicassie*, dédiée.

[12] *Ly Myreur des Histors, chronique de Jean des Preis dit d'Outremeuse*, tom. IV, Bruxelles 1877, pp. 335-337.

[13] *Cuy arme soit savée*, littéralement : à qui l'âme soit sauvée; dont Dieu ait l'âme.

Asseur l'an (1) IX^c et LXVIII annee,
Vint à Liege unc sains homme qui ot (2) bonne pensee:
De Provenche fut neis, la nobile contree;
Gundrans fut appelleis, de s. Gile l'onbree (3);
Unc jugleour astoit, qui ot sa vie usee
d'aleir par le paiis: si jowoit del espee
Et d'unc singe et d'unc ourse, par lez vilhez loee (4),
Pour son vivre gaingnier; morte astoit s'esposee (5).
A Liege soiournat, nostre cité pavee (6);
Argent ot assembleit, dont astoit grant mynee (7).
Sa volenteit I jour astoit à che tournee
C'onne (8) religion vorat (9) estre fondee,
U (10) serat com hermite sainte vie minnee;
Car viez fut et floris (11), et sa vie ot gastee
En grant papelardie, dont la chire at yree (12):

---

(1) *Asseur l'an*, lisez : *deseur la*, ou, plutôt : *assavoir la*, pour la *mesure* du vers. (B.) — Cette interprétation est-elle bien exacte ? D'après Roquefort, op. cit., t. I, p. 99, col. 1, *asseur* a, entre autres significations, celles de : certainement, assurément. *Asseur* nous semble faire ici l'office du latin *quidem*, *equidem*, et devoir être pris dans l'acception de : en vérité. L'emploi simultané, dans l'indication de la date, des mots *an* et *année*, n'a sa raison d'être que dans les nécessités de la versification, et nous ne croyons pas qu'on puisse y trouver motif pour proposer la leçon *la* au lieu de *l'an*.

(2) *Ot*, eut.

(3) *Onbree*, ombragée (cheville). (B.)

(4) *Par les vilhez loee*, par les villes louées; par les grandes, les belles villes.

(5) *Morte astoit s'esposee*, morte était son épousée, sa femme était morte.

(6) *Nostre cité pavee*, lisez : *parée*. (B.) — Cette leçon peut s'expliquer, en effet, si on la compare à l'expression *Liege la garnie*, que nous verrons plus loin (vs. 31774).

(7) *Mynee*, masse, quantité. (B.) — Proprement, sans doute, *mesure*. Raynouard mentionne un mot *mina*, mine, sorte de mesure de capacité : " *Una mina* de fromen " (*Lexique roman ou Dictionnaire de la langue des troubadours*, tom. IV, Paris 1844, p. 233, col. 2). Voyez aussi BURGUY, *Grammaire de la langue d'oïl*, Berlin 1856, tom. III, p. 251, col. 1, v° *Mine* II.

(8) *C'onne*, qu'une.

(9) *Vorat*, voudra. Variante de *vourra*. Voyez ROQUEFORT, op. cit., tom. II, p. 732, col. 2.

(10) *U*, où; du latin *ubi*.

(11) *Floris*, blanc (par les cheveux et la barbe). (B.) — ROQUEFORT, op. cit., tom. I, p. 611, col. 2, *Florir*, *flourir* : Fleurir, être en fleur, *florere;* au figuré, blanchir de vieillesse.

(12) *Dont la chire at yree*. Il a offensé le ciel. (B.) — Nous ne nous rendons pas compte du sens propre du terme *la chire*. Ce terme est-il employé ici pour *le Sire*, dans le sens de : Seigneur, Dieu ? Quant aux mots *at yrée*, ils signifient :

Penitanche vuet faire pour s'arme estre acquitee.
Adont de Publemont at la plache avisee,
Qui seoit deseur [1] Liege, qui astoit grant et lee [2]:
Ch'estoit trestuit [3] I bois; tietre y ot et valee;
Robeours et larons y font leur demoree,
Qui desrobent la gens qui par là est passee :
Maintes gens y oit-ons [4] lez georges decopee;
Trop mavais pas fut là, et de gens redobtee
Astoit toute la plache, et matin et vespree [5].
Gondras, li menestreis, at la plache ennamee,
Et dist, se là astoit sa maison ordinee,
Lez gens herbergeroit et lez seroit mostree
Le chemin pour aleir la voie plus secree [6]
Et le mains perilheuse.

MXXXV

Cis demoroit Gondras, promier fondateur de Sains-Gille.

Gondras, li menestreis, qui bonne vie espeuse [7]
En bois de Publemont, dont la plache est useuse,
At pris pour habiteir plache mult [8] precieuse;
De faire unc orateur [9] at pensee enwiseuse [10],
Et unc povre habitacle ù povre gens honteuse
(Si com unc hospital) fare et lez langwireuse [11]
Herbergier, tout pour Dieu et la Virge joiieuse.

---

s'est courroucé; à moins qu'il ne faille rendre *yree* par : colère; dans ce cas, *at yree* signifierait littéralement : a de la colère. Burguy, op. cit., tom. III, p. 209, col. 1, mentionne le mot *irer*, [variante *irier*], qu'il explique par : irriter, fâcher.

[1] *Deseur*, sur, dessus, par-dessus.

[2] *Lee*, large, spacieuse, vaste, étendue.

[3] *Trestuit*, tout à fait, entièrement.

[4] *Y oit-ons*, y ont eu.

[5] *Matin et vespree*, matin et soir.

[6] *Secree*, secrète, cachée; par extension : sûre.

[7] *Qui bonne vie espeuse*, qui épouse, adopte bonne vie, qui change son train de vie passé, pour commencer une vie meilleure.

[8] *Mult*, variante de *moult*, du latin *multum*, fort.

[9] *Orateur*, oratoire.

[10] *Enwiseuse*, désireuse. (B.) — *At pensee enwiseuse*, a le désir. *Enwiseux* est une variante de *enviteus* et *envis*, qui signifient : désireux, et sont cités par Roquefort, op. cit., tom. I, p. 480, col. 2.

[11] *Lez langwireuse*, les langoureux, les malades.

Que vous enlongeron (1)? Sa pensee piteuse (2)
At tourneit à efecte, et maison gratieuse (3)
Si comme unc hospital: chouse est mult savereuse (4);
Bin paioit lez ovriers, s'en sont plus curieuse
Leur volenteit de faire chouse plus engingneuse (5).
Gondran avoit son ourse: la bieste famelheuse (6)
Faisoit pire aporteir et chouse qui mult peuse (7);
Pres de là les prendroit des roches tenebreuse;
Toute jours (8) lez debrise: che ne ly est nuyseuse (9),
Car en I an fut fait oevre delitieuse.
Et quant ilh ot parfait, sa vie scienceuse (10)
(Solonc sa volenteit, qui fut conscienceuse)
Minat (11) en son repaire d'ordre religieuse,
A manniere d'hermite: trop astoit angosseuse (12)
Sa vie. Si avint que les nobles borgeuse,
Vevez, dammez et aultres, qui sont Dieu amereuse,
Le vont sovens veoir; pays n'en sont anyeuse (13);
De la vie Gondras sont toutes souffraiteuse (14):

---

(1) *Que vous enlongeron.* Lisez : *enlongeroy?* Pourquoi vous traînerais-je la chose en longueur? (B.)

(2) *Piteuse*, charitable. (B.)

(3) Sous-entendu : *a faite* (B.)

(4) *Savereuse*, bonne, agréable, utile. (B.)

(5) *Plus engingneuse*, plus ingénieuse, mieux faite, plus parfaite.

(6) *Famelheuse*, familière, apprivoisée. Roquefort, op. cit., tom. I, p. 574, col. I, cite un mot *fameilleus*, dont notre *famelheuse* ne semblerait être qu'une variante et qui signifie: affamé; d'autre part, nous ne rencontrons pas, chez cet auteur, le mot *famelheus* dans le sens que nous lui attribuons ici. Mais il nous semble que l'interprétation du terme par: familière, apprivoisée, peut aisément trouver son explication dans les faits mêmes que le poëte raconte.

(7) *Peuse*, pèse.

(8) *Toute jours*, tout le long du jour, pendant tout le jour.

(9) *Nuyseuse*, nuisible, mais le mot doit être pris ici dans l'acception de : inutile; *che ne ly est nuyseuse*, ce ne lui fut pas chose inutile.

(10) *Scienceuse*, sage, prudente, avisée, pleine de sens. (B.)

(11) *Minat*, mena.

(12) *Angosseuse*, triste, chagrine.

(13) *Pays n'en sont anyeuse.* Lisez *pais*, pas, ne pas. *Anyeux*, contrarié, ennuyé. (B.)

(14) *Souffraiteux*, qui est dans la disette, besogneux, désireux. (B.) — Cette explication ne nous semble pas rendre exactement l'idée du poëte. Celui-ci vient de nous représenter les nobles bourgeoises de Liége, veuves, dames, et autres, se rendant souvent auprès de l'ermite, pour s'édifier de sa sainte vie. La vue des exemples d'abnégation, que leur donne Goderan, rend ces pieuses femmes tout inquiètes et désireuses de suivre ses traces. C'est bien là, croyons-nous, le fond de l'idée du poëte.

Mult en devient reclusez, de dammez orguilheuse,
Por la vie Gondras, qui est delitieuse;
Pour acquier (1) paradis la gloire plantiveuse (2),
Ont empris (3) sainte vie et devinent prieuse;
Cellez qui seulent (4) estre fellez (5) et antrongneuse (6)
Ont pris mult sainte vie.

MXXXVI

Cis morit Gondras.

Singnour, cesti Gondras que je vous signifie,
En honour de sain Gile (si com l'istoire crie)
At fondeit unc alteit en sa ceyle (7) jolie;
Adont mult de proidons (8) de Liege la garnie,
Aussi bin clers que lay, pour sa vie santie
Sont entreis aveque luy : sy oit grant compangnie.
Adont multipliat sa noble manandie;
Gondras astoit leur maistre, sour eauz (9) ot singnorie
Tant qu'ilh regnat en vie (10) : tot (11) che vous certiffie;
Et là ont faite engliese qui mult astoit polie (21).
Mains altre (13) y out (14) fait la gens de cel partie (15).

---

(1) *Acquier*, acquérir.

(2) *Plantiveuse*, abondante. Variante de *plantieux*, proprement : plantureux, gras, fertile, qui se rencontre, sous diverses formes, dans les anciens textes.

(3) *Empris*, entrepris.

(4) *Seulent*, variante de *soulent*, ont coutume, ont l'habitude. Les deux formes *seuloir* et *souloir*, avoir coutume, du latin *solere*, se rencontrent dans Roquefort, op. cit., tom. II, p. 575, col. I.

(5) *Fellez*, du latin *fallax*. Le mot *fel*, *felle*, *felun*, *feus*, *falon*, *fallon*, *fellon*, *etc.*, se prend dans des significations diverses. Roquefort, op. cit., tom. I, p. 583, col. 1, indique les suivantes : Méchant, faux, cruel, inhumain, violent, emporté, barbare, perfide, impie, injuste, traître, rebelle, infidèle, capricieux, brutal, dur, téméraire, insensible, dangereux, à craindre.

(6) *Antrongneuse*, trompeuse. D'après Roquefort, op. cit., tom. III, p. 21, col. 1, *antroignes* signifie : tromperie.

(7) *Ceyle*, littéralement : cellule; par extension, solitude, retraite, ermitage.

(8) *Proidons*, prud'hommes.

(9) *Sour eauz*, sur eux.

(10) *Tant qu'ilh regnat en vie*, tant qu'il fut en vie.

(11) *Tot*, tout.

(12) *Polie*, belle.

(13) *Altre*, autel. Voyez plus haut, p. 299, note. 6

(14) *Out*, ont,

(15) *Partie*, contrée. (B.)

Et quant Gondras fut mors, une tombe entalhie
Ont fait, ù fut sa chare (1) noblement enfoiie
Droit devant unc alteit qui fut d'oevre agensie (2),
Qui fut de sain Denis (par le corps sainte Helie !),
De saint Lambiert aveque, en nomm sainte Marie.
Puis est l'ordre plus forte asseis multipliie;
L'ordre de Sain-Gile ont prise et là comenchie
Mult entrois (3) aveque eauz de nobile clergie;
Si ont fait unc prieux, cuy arme soit benie!
Pires fut apelleis; grant honour ot lassie (4):
Canoine et doiiens fut del engliese enforchie
Qui de Sain-Pire à Liege est publement (5) nunchie (6);
Ly premiere prieux fut de là instablie,
Qui, apres son deches, fut-ons ensevelie
Sa char droit en capitle; et puis, sens tricherie,
Fisent unc saint abbeit, li premier del abbie :
Galerans fut nommeis; quant la vie ot finie,
Deleis Gondrans fut mis, je le vos notifie.
Ensi multipliat que je vous signifie
Jusques al temps l'evesque Alberons chire lie (7),
Dont j'ay fait ramembranche.

MXXXVII

Cis ordinat li evesque une novelle engliese à Sains-Gille.

Nostre evesque Alberons fut de grant cognissanche :
De moinez de s. Gile abatit sens dobtanche (8)
Le viel mostier, et fist I de bel ordinanche;
Canoinez reguleirs y mist et fist muanche (9)
De l'ordre de Sain-Gile (qui est de suffisanche)

---

(1) *Chare*, chair; *sa chare*, son corps.

(2) *Oevre agensie*, œuvre agencée; *unc alteit qui fut d'oevre agensie*, un autel qui était d'un beau travail.

(3) *Entrois*, lisez *entroit*. (B.)

(4) *Grant honour ot lassie*, grand honneur avait laissé, sa mémoire était en vénération.

(5) *Publement*, publiquement.

(6) *Nunchie*, nommé.

(7) *Chire lie*, au gai visage. (B.)

(8) *Sens dobtanche*, sans doute, sans incertitude, résolûment.

(9) *Muanche*, mutation, changement.

A la Saint-Augustin, et par notifianche
Y ot fait unc abbeit qui at la governanche
De toute la maison; puis ne fait detrianche [1]:
Car pour perpetuee avoir la sovenanche,
Ordinat ly evesque et en fist covenanche
Que tuis ly menestreis qui sont de la substanche
De Liege [2], tous lez ans, par droit humilianche,
Le merquedi qui est (par divine attempranche [3]))
Apres le saint Johan-Baptiste, sens ignoranche,
Com à procession, tot par une alianche [4]
Vaissent droit al engliese, et sens faire oblianche [5],
Pour visenteir le lieu qui est de soustenanche,
Pourtant [6] une chandelle grosse et de grand puissanche [7],
Devoltement prier (non pais [8] par aroganche)
Que Dieu se leur doinst [9] sens que soit de teil chevanche [10])
Qu'il en puissent acqueir la glore u esperanche
De venir ont li bons [11]. De bonne contenanche,
Ensi que je vous dis, fut li engliese franche
Faite et dedicausie sour l'an de proveanche
M C et XXIX; belle en est l'apparanche [12].

Nous ne pouvons passer sous silence les honneurs rendus à la mémoire de Goderan; Aloyse de Lymbourg se complaît à les mettre en relief, et nous prendrons pour guide l'œuvre du pieux abbé.

---

(1) *Detrianche*, délai. Roquefort, op. cit., tom. I, p. 388, col. 2, *Detriance, detrianche* : Délai, retardement, prolongation.

(2) *Qui sont de la substanche de Liege*, qui gagnent leur vie à Liége.

(3) *Attempranche*, arrangement.

(4) *Tot par une alianche*, tous ensemble.

(5) *Oblianche*, oubli.

(6) *Pourtant*, portant.

(7) *De grand puissançhe*, de grande valeur.

(8) *Pais*, pas.

(9) *Doinst*, donne.

(10) *Chevanche*, nature, qualité. *Que Dieu se leur doinst sens que soit de teil chevanche*, que Dieu leur donne des dispositions de cœur de tel mérite, que Dieu leur fasse acquérir telles vertus.

(11) *Ont li bons*, lisez : *ot les bons*, auprès des bons. (B.)

(12) *Ly Myreur des Histors, chronique de Jean des Preis dit d'Outremeuse*, tom. IV, Bruxelles 1877, pp. 633, 634.

Disons d'abord que Goderan ne fut pas prêtre (1), et qu'on ignore la date exacte de son décès. L'obituaire de l'abbaye de Saint-Gilles n'en disait que ceci, au 29 Mars : *Commemoratio Goderanni Fratris nostri hujus loci Fundatoris* (2). Abry rapporte que Goderan mourut vers l'an 1002, mais il n'allègue aucune preuve à l'appui (3). Le pieux anachorète fut inhumé dans l'église, qu'il avait bâtie en l'honneur de saint Gilles, devant l'autel de Saint-Denis et de Saint-Lambert : " En cela, écrit Aloyse de Lymbourg, sont prisables noz Ancestres d'avoir erigé à l'honneur de Dieu, et l'heureuse memoire du Bien-heureux Gondran en la Chappelle de S. Denis et S. Lambert, une Tombe assez somptueuse, sur le cercueil de Gondran, eslevée de 4. pieds sur terre avec colomnes d'allebastre, laquelle y a perseveré jusques l'an 1568. lors que le Prince d'Orange assiegea la Ville de Liege, et ne pouvant mettre à chef ses entreprinses, et mauvais desseins, commanda à ses supposts de reduire en poudre les Monasteres voisins de la Ville, sçavoir Sainct Laurens, S. Gilles, et la Valbenoit... (4).

" Par ainsi doncques l'Eglise enflambée, et toute en feu, la Tombe, avec autres beaux et riches ornements, ne peut eschapper d'estre reduicte en cendres (5).

" F. Jean d'Elderen, Heremitte de S. Gilles, nous a tesmoigné plusieurs fois, avoir veu ceste Tombe, long temps auparavant ce siege, et admiré la devotion, et zele des Pelerins, venants de tous les cantons de l'Europe, avec offrandes en diverses especes; faisants leures devotions, et prieres alentour d'icelle, avec petits cierges ardants en leurs mains.

---

(1) de Lymbourg, *La Vie de S. Gilles*, p. 133.

(2) de Lymbourg, op. cit., pp. 118, 119. C'est aussi sous le 29 Mars, que Fisen a placé la notice hagiographique de Goderan dans ses *Flores Ecclesiæ Leodiensis*. (Voyez plus haut, p. 285, fin de la note de la p. 284.) Goderan mourut donc un 29 Mars, mais nous ne savons au juste en quelle année.

(3) Abry, *Recueil... des Abbés de Saint-Gilles*, p. 6.

(4) de Lymbourg, *La Vie de S. Gilles*, pp. 120, 121.

(5) de Lymbourg, op. cit., p. 122.

“ Ceste devotion continuë encore aujourd’huy, jaçoit (1) qu’elle ne soit si zelee qu’auparavant, pour la malice des hereticques... ” (2).

Parmi les honneurs dont la mémoire de Goderan fut l’objet, il convient de ranger aussi, et en première ligne, la cérémonie qui, chaque année, réunissait les musiciens de Liége dans l’église abbatiale de Saint-Gilles, le Mercredi après la fête de saint Jean-Baptiste. Fisen (3) et Saumery (4) ont déjà initié nos lecteurs aux principaux détails de cette solennité, mais ceux-ci n’en liront pas moins, avec un vif plaisir, la description qu’en fait, dans son naïf langage, l’abbé de Lymbourg. Nous remarquerons seulement que cet historien attribue à l’évêque de Liége, Albéron I (1123-1129), l’origine de ce pieux usage, que d’autres écrivains reculent jusqu’à Notger (5) :

“ A fin que la memoire du Bienheureux Gondran de Sainct Gilles fut perpetuelle, il (Albéron) ordonna que tous ceux, qui à l’advenir feroient profession de joüer de quelques

---

(1) *Jaçoit, jaçois,* encore que, quoique, combien que. (ROQUEFORT, *Glossaire de la langue romane,* tom. II, Paris 1808, p. 19, col, 1.)

(2) DE LYMBOURG, *La Vie de S. Gilles,* pp. 122, 123. L’auteur a quelques lignes aussi sur la recluse Judile.

“ Quand aux sainctes femmes Recluses, nostre Ægidius Aureæ Vallis fait mention d’une tant seulement, *juxta cujus Tumbam,* dit-il, *scilicet Gondrani, posita fuit Venerabilis mulier, et Deo dilecta Soror Judila Reclusa, primitiva loci,* conformement au Cartulaire, ou Calendier de nostre Eglise, au 2. de Decembre, en ces termes *Commemoratio Judick inclusæ nostræ, primitivæ loci.*

“ Fanius parle, avec autres, d’une Odilia Reclusa, laquelle, à mon advis, est la mesme que dessus. *Locus ille,* dit-il, en parlant de Sainct-Gilles, *non tantum duorum Episcoporum Leodiensium sepultura, sed et fœlici B. Odiliæ Reclusæ obitu, cujus vita est tribus libris comprehensa, nobilitatus.*

“ Nostre Cartulaire, ou Calendier, au 21. de Juin faict Commemoration d’*Odæ viduæ, pro qua habemus 7. denarios,* mais il ne la qualifie pas de *Reclusa,* ny de *Soror nostra* ” (pp. 137-139).

(3) Voyez ci-dessus, p. 284, en note.

(4) Voyez plus haut, pp. 283, 284.

(5) De ce nombre est Saumery. “ J’ignore, écrit Ernst, où Saumery a vu que cet usage avoit été établi par l’Évêque Notger. Fisen d’après lequel il parle, n’en dit rien. ” (*Tableau historique ... des Suffragans ou co-Évêques de Liége, — Supplément,* etc., p. 294, en note.)

instruments musicaux, fut Viollons, Rebec [1], Trompettes, Tambours etc. en la ville, et fauxbourgs seront obligés tous les ans, le Jeudy [2] après la feste Sainct Jean Baptiste, de se rendre premier en la Maison de la Ville, et d'illec se transporter ensemble avec un cierge, mais en processions, les Tambours battants, et chascun d'eux leurs instruments musicaux, jusques à l'Eglise de Sainct Gilles, pour assister à la messe" [3].

L'un ou l'autre de nos lecteurs se dira peut-être que nous attribuons une importance exagérée à Goderan, et que nous semblons vouloir élever à la hauteur d'un héros ce personnage d'un mérite tout à fait secondaire.

Sans doute, pour qui ne va pas au fond des choses, Goderan, dans sa personne et dans ses œuvres, n'offre rien de bien saillant, rien qui lui donne droit à notre admiration. C'est un homme appartenant, par sa profession, aux rangs infimes de la société, et qui, éclairé de la lumière d'en haut, quitte le monde, pour passer dans la solitude les restes d'une vie agitée. Mais, en étudiant de plus près ce personnage de si humble apparence, on le voit investi d'une mission providentielle; on voit se réaliser en lui cette vérité: que Dieu, pour l'accomplissement de ses desseins, choisit de préférence des instruments faibles, en disproportion complète avec le but qu'il veut atteindre. Nul n'a mieux fait ressortir cette action de la providence sur Goderan que M. l'abbé Teissonnier; ces

---

[1] *Rebec*, ancien instrument de musique, tout d'une pièce et à trois cordes, dont on jouait avec un petit archet et une mesure précipitée. On menait autrefois les épousées à l'église avec le rebec et le tambourin. Voyez Richelet, *Dictionnaire de la langue françoise ancienne et moderne*, tom. III, Lyon 1728, p. 362, *Dictionnaire de Trévoux*, tom. VII, Paris 1771, p. 177, v° *Rebec*, et surtout Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné du mobilier français, de l'époque carlovingienne à la renaissance*, tom. II, Paris 1870, pp. 306, 307, v° *Rubèbe*.

[2] Aloyse de Lymbourg s'écarte ici des autres historiens, qui tous assignent le Mercredi après la Saint-Jean-Baptiste.

[3] *La Vie de S. Gilles*, p. 117.

belles pages serviront de réponse à ceux qui nous reprocheraient d'avoir outré la valeur de Goderan :

" Goderan était de Saint-Gilles, et, il faut le dire, il appartenait à une classe d'hommes qui, pour l'ordinaire, ne jouissent pas de beaucoup de considération; c'était une sorte d'histrion, et son gagne-pain, son industrie, si l'on veut, consistait à promener de ville en ville un singe et un ours qu'il donnait en spectacle, pour l'amusement des oisifs ou des curieux.

" Cependant, il avait conservé, comme chrétien, deux choses extrêmement précieuses, la foi, une foi robuste, telle qu'on l'avait ordinairement au Xe siècle, et une dévotion sincère envers le saint Patron de sa ville natale. Ces deux sentiments avaient dû plus d'une fois lui inspirer de salutaires remords sur sa vie trop négligée, et le déterminèrent enfin à abandonner une profession, qui bien difficilement s'associe avec le soin du salut et les graves obligations qu'impose le christianisme. Arrivé à Liége, il se sentit profondément touché par la grâce et il résolut de se donner à Dieu. Après tout, l'histoire n'a-t-elle pas conservé dans le martyrologe le nom d'un S. Geniès (¹), d'abord histrion, puis saint et martyr? Tout dépend de la sincérité de la conversion. Or, la conversion de Goderan était sincère, sa conduite en est la preuve irréfragable. De même que Magdelaine avait fait servir à sa pénitence les instruments de sa vanité; ses parfums, à oindre les pieds du Sauveur; sa chevelure, à les essuyer; ainsi, Goderan voulut faire servir son ours, qui était le principal instrument de sa pauvre industrie, à un dessein vraiment digne du Dieu qui le lui inspirait. Cette fois, il choisit pour théâtre non plus les places publiques des villes populeuses, mais un désert.

" Il y avait à côté de la ville de Liége un lieu considéré comme un coupe-gorge, universellement redouté. C'était une

(¹) Nommé encore saint Genès, saint Genois. Voyez le Martyrologe romain, au 25 Août.

montagne couverte d'une épaisse forêt, infestée depuis longtemps par les voleurs qui détroussaient les passants et se livraient à tous les désordres du brigandage. Aujourd'hui, avec notre système de police savamment organisée et appuyée de la force publique, on aurait facilement raison d'une bande de brigands rôdant autour d'une ville. La chose n'était pas aussi facile au Xe siècle, où ces savantes combinaisons de la police et de la force armée n'existaient qu'en ébauche et sans caractère d'ensemble.

" Se dévouer, par charité, à une œuvre qui avait pour objet la sûreté des voyageurs, et travailler généreusement à combattre le brigandage, dans le véritable sens de ce mot, s'efforcer de le détruire, c'était une pensée sublime, la plus sublime assurément que pût concevoir un pauvre histrion; tel fut le dessein conçu par Goderan, vers l'an 976. Il commença par bâtir à l'entrée de la forêt une humble habitation et une petite chapelle, qu'il dédia à Dieu sous l'invocation de S. Gilles. L'ours, dont il avait su dompter la férocité, devint pour lui un auxiliaire utile pour le transport des matériaux, qui servirent à ces constructions. Plus d'une fois aussi, sans doute, la terreur qu'inspirait cet animal, dut contribuer à éloigner l'ennemi et à faire respecter le pauvre ermite. Il se borna d'abord à recueillir sous son modeste toit les voyageurs égarés ou exposés aux embûches des voleurs, il les dirigeait, par les sentiers les plus sûrs, vers les grandes voies qui devaient les conduire au terme de leur voyage, et grâce à cette charitable direction d'un guide parfaitement instruit des lieux, les voyageurs échappaient souvent à un péril presque certain.....

" Plus tard, Goderan ne s'en tint pas là ! La charité a pour elle les bénédictions du Ciel, qui multiplient les ressources et donnent aux saintes entreprises une fécondité qui tient du miracle. En peu de temps, l'humble ermitage notablement agrandi put offrir aux passants et surtout aux pauvres une généreuse hospitalité. Des âmes saintement avides du bien sollicitèrent auprès de Goderan la faveur de s'associer à son

œuvre. A la foule légère qui courait après lui autrefois pour chercher des amusements, avaient succédé de nombreux disciples, qui s'édifiaient par le spectacle de ses vertus et se plaçaient sous sa direction; la cellule solitaire de l'histrion converti devint un monastère, où se chantaient les louanges de Dieu. La vue de cet asile de la paix avait ramené la sécurité sur le théâtre du crime. Le brigandage avait disparu.

“ Tout ceci se passait sous l'administration épiscopale d'un saint évêque de Liége, nommé Notger, dont le *Gallia christiana* loue avec raison la sagesse et la vertu. Or, parmi les titres de ce prélat à la reconnaissance publique, les savants auteurs de l'ouvrage précité n'oublient pas de remarquer qu'il fit cesser le brigandage autour de la ville de Liége et qu'il détruisit les repaires des malfaiteurs. Nous sommes heureux de constater, dans cette *Notice*, que Goderan de Saint-Gilles eut sa part de mérite dans cette œuvre, qui fut un bienfait public pour le pays de Liége.....

“ Si Goderan n'avait eu pour l'éclairer que le pâle rayon de la sagesse humaine dont nous sommes si fiers, il serait resté ce qu'il était et ce que sont encore de nos jours les histrions, un homme méprisé. Tout le fruit de son industrie se serait réduit à le nourrir pauvrement, lui et les deux animaux qui partageaient sa vie vagabonde. Sa foi en Dieu et sa dévotion envers le saint Patron de sa ville natale firent de lui le nourricier des pauvres et le guide des voyageurs, et lui donnèrent le droit d'être compté parmi les bienfaiteurs les plus réels de l'humanité.

“ Nous avons cédé au plaisir de raconter avec quelques détails l'histoire un peu trop oubliée de Goderan de Saint-Gilles, le premier propagateur bien connu du culte de notre saint Patron en Belgique. ” [1]

Les auteurs ne s'accordent pas, en tout point, sur l'histoire des premiers temps de l'abbaye de Saint-Gilles. L'opi-

---

[1] *Notice historique sur Saint Gilles*, Nimes 1862, pp. 105 et suiv.

nion d'Ernst est celle qui nous inspire le plus de confiance, vu qu'elle est basée sur des documents d'une valeur incontestable.

“ Ce qu'il y a de certain, dit Ernst, c'est que Bérenger, Abbé de St.-Laurent, mort le 16 Novembre 1113, donna cette Chapelle (de Saint-Gilles), qui paroît avoir été construite sur un fonds dépendant de son Abbaye, à un Chanoine régulier nommé Géricon (1), pour y demeurer avec quelques autres Chanoines réguliers, à la condition néanmoins, si cet établissement venoit à prendre plus de consistance, de se choisir un Préposé (*Pastorem*), qui seroit investi par l'Abbé de Saint-Laurent, et par lui présenté à l'Évêque pour en recevoir la bénédiction (2). Adalbéron ou Albéron de Louvain, étant devenu Evêque de Liége en 1123, fit l'année suivante agrandir les bâtimens de ce Monastère (3), et y mit des Chanoines réguliers; c'est-à-dire que vraisemblablement il en augmenta

---

(1) Ou mieux *Géric.*

(2) Tout cela se trouve, en termes fort clairs, dans la 371e lettre de Wibalde, abbé de Stavelot, écrite au pape Eugène III, et relative au conflit qui s'était élevé entre les abbés de Saint-Laurent et de Saint-Gilles. Cette lettre, qui remonte à l'année 1152, a été publiée, parmi les *Epistolæ Wibaldi, Abbatis Stabulensis et Corbeiensis*, par Martène et Durand, dans leur *Veterum scriptorum .... amplissima collectio*, tom. II, Parisiis 1724, col. 540 et suiv. Nous y lisons : *Ecclesiam beati Ægidii, quæ est in Monte publico prænominatæ civitatis, Berengerus, abbas de monasterio sancti Laurentii, dedit cuidam Gerico regulari canonico cum quibusdam fratribus ejusdem professionis ad inhabitandum et amplificandum, secundum ordinem sancti Augustini, ea scilicet conditionis ratione, ut si prænominatus locus eousque per divinam largitatem crescendo proficeret, quod pastorem sibi fratres regulariter deberent eligere, idem electus corporalem investituram a prædicto abbate susciperet, a quo etiam ad suscipiendam episcopalem benedictionem præsentaretur.....* (coll. 540, 541).

(3) Aloyse de Lymbourg dit qu'Albéron agrandit considérablement la chapelle de Saint-Gilles, en fit la consécration, le 29 Septembre 1127, y ajouta une haute tour et divers édifices claustraux. Abry, *Recueil ... des Abbés de Saint-Gilles*, p. 7, assigne la même date à la consécration de l'église; nous ignorons sur quoi se fondent les auteurs de la *Gallia christiana* pour fixer cette cérémonie au 30 Décembre 1126 (tom. III, Parisiis 1725, col. 1009).

Abry, après avoir dit qu'Albéron “ avoit grande vénération pour ce saint asile, établi par Goderand ”, ajoute que “ ce même évêque Albéron, désirant se retirer du monde, prit sa demeure audit monastère de Saint-Gilles, qu'il..... dota de bonnes rentes ” (op. cit., pp. 7, 8). Albéron peut être considéré à bon droit comme le second fondateur et le principal bienfaiteur de l'abbaye, pour laquelle il avait une prédilection spéciale, et où il voulut reposer après sa

le nombre, et leur donna pour Abbé un nommé Azon ou Asson. Albéron étant mort le 1er Janvier 1129, fut enterré dans l'Eglise de St.-Gilles qu'il avoit fait construire (1). L'abbé Azon, homme pieux et craignant Dieu, suivant le témoignage de l'Abbé Wibalde, mourut non vers l'an 1140, comme il est dit dans le nouveau *Gallia Christiana,* mais après l'an 1152, comme il est clair par la lettre 371e déjà citée de l'Abbé Wibalde. " (2)

L'abbaye de Saint-Gilles fut occupée par les Chanoines réguliers de Saint-Augustin jusqu'en 1786 (3). Depuis et y compris Azon jusqu'à Laurent Chantraine, élu en 1761, la maison compta trente-cinq abbés (4). L'abbaye fut sécularisée par le pape Pie VI, le 27 Juin 1786; les chanoines, avec leurs

---

mort; d'après de Lymbourg, il choisit lui-même sa sépulture " au chœur, devant le grand Autel ". Ne serait-on pas dans le vrai, en assurant que la prédilection d'Albéron était basée sur une grande dévotion envers saint Gilles?

Voyez une excellente notice sur le bienheureux Albéron I, évêque de Liége, dans De Ram, *Vie des saints et des personnes d'une éminente piété qui ont vécu dans les anciennes provinces belges,* tom. I, Louvain 1864, pp. 3 et suiv.

(1) Voyez son épitaphe dans Ernst, *Tableau historique,* etc., p. 295, en note, et dans De Ram, op. et tom. cit., p. 13.

(2) Ernst, op. cit., pp. 294 et suiv.

(3) On peut consulter, sur l'abbaye de Saint-Gilles, la *Gallia christiana,* tom. III, col. 1008 et suiv., et Saumery, *Les Délices du Païs de Liége,* tom. I, pp. 312 et suiv. L'article de Saumery est accompagné d'une vue intérieure de l'enclos de l'abbaye et d'une vue extérieure de l'établissement, prise du côté du midi. Ces deux planches sont gravées par R. le Loup, et ornées des armoiries de Lambert le Ruitte, XXXIe abbé du monastère.

(4) La série des abbés se trouve dans la *Gallia christiana,* tom. cit., coll. 1009 et suiv. Il faut remarquer qu'en tête de cette liste, les Bénédictins ont placé le premier prévôt ou prieur, Géric, et un second, du nom de Pierre, ancien doyen de la collégiale de Saint-Pierre, à Liége, que les historiens mettent entre Géric et Azon. D'autre part, il y a dans cette liste une erreur de chiffre; on y passe du XIXe au XXIe abbé, sans omettre cependant aucun prélat. Il en résulte que Lambert le Ruitte, qui clôture la série, figure comme XXXIVe supérieur de la maison, bien qu'il ne fût en réalité que le XXXIe abbé.

La nomenclature des abbés se trouve aussi dans Saumery, op. et tom. cit., pp. 317, 318, et s'arrête également à Lambert le Ruitte.

Le travail le plus complet sur la matière est le *Recueil* d'Abry; il contient la biographie détaillée des abbés de Saint-Gilles, et la série de ces prélats a été continuée jusqu'à la sécularisation du monastère.

revenus, furent réunis à ceux de la collégiale de Saint-Jacques (1). Lors de la réorganisation du diocèse de Liége, à la suite du concordat de 1801, l'ancienne église abbatiale de Saint-Gilles fut érigée en succursale, relevant du doyenné de Saint-Jacques, et eut pour premier curé, M. Denis Missoul, ancien curé de Sainte-Gertrude-lez-Liége (2). Ce vénérable ecclésiastique desservit la cure de Saint-Gilles, l'espace d'un demi-siècle. Il mourut subitement, le 2 Décembre 1853, âgé de près de 88 ans; sa nomination datait du 27 Vendémiaire an XII (30 Septembre 1803). M. Missoul eut pour successeur, dans la cure de Saint-Gilles, le 24 Février 1854, M. Merx, vice-curé de la paroisse, depuis le 20 Mai 1849. Héritier du zèle de son prédécesseur, M. Merx, qui administre encore la paroisse de Saint-Gilles, au moment où nous écrivons ces lignes, met toute sa gloire à promouvoir le culte du saint abbé. Nous lui devons des renseignements nombreux et du plus haut intérêt sur le pèlerinage à Saint-Gilles de Liége, etc.; en attendant que nous les mettions sous les yeux du lecteur, nous prions ce digne prêtre d'agréer l'expression bien méritée de notre sincère gratitude (3).

---

(1) Ernst, *Tableau historique*, etc., p. 296. La collégiale de Saint-Jacques, à Liége, était une ancienne abbaye bénédictine, qui fut sécularisée et érigée en collégiale pour vingt-cinq chanoines, par un bref du pape Pie VI, daté du 28 Mai 1785. Ce pontife en augmenta le nombre de cinq, en y réunissant, l'année suivante, les revenus de l'abbaye des Chanoines réguliers, de Saint-Gilles. Voyez Ernst, op. cit., p. 284.

(2) Mgr. Jean-Évangéliste Zaepffel, évêque de Liége, réorganisa son diocèse, par acte du 7 Vendémiaire an XII (30 Septembre 1803). Voyez *Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents publiés dans le diocèse de Liége, depuis le Concordat de* 1801 *jusqu'à* 1830, tom. I, Liége 1851, pp. 234 et suiv. Les tableaux, annexés au mandement épiscopal, indiquent la nouvelle circonscription des paroisses; celle de la paroisse de Saint-Gilles se trouve à la page 243.

(3) M. Merx nous a honoré d'une double lettre, l'une en date du 20 Juin 1871, la seconde datée du 27 Janvier 1872. La première résume, d'après l'étude de M. le chanoine de Groutars (cfr. supra, pp. 287, 288, en note), les origines du culte de notre Saint à Liége, et les vicissitudes traversées par l'abbaye de Saint-Gilles; cette lettre se termine par de curieux détails sur la dévotion au saint abbé, telle qu'elle se pratique aujourd'hui dans l'église de Saint-Gilles.

S'il en faut croire Aloyse de Lymbourg, la chapelle de Publémont servit, dès l'abord et du vivant même de Goderan, de rendez-vous aux fidèles, qui venaient y invoquer saint Gilles. D'après cet auteur, les compagnons que s'adjoignit Goderan, tout en pratiquant la vie érémitique, s'adonnaient aux œuvres de charité, notamment à recueillir les pèlerins, qui accouraient en foule à la chapelle. Toujours est-il, qu'au temps du prieur Azon, le pèlerinage avait pris de vastes proportions : " Ason aiant succédé à Pierre, dit Saumery, s'aperçut bientôt d'un grand changement dans sa maison. Les fréquens miracles que Dieu y opéroit par l'intercession de St. Gilles y attirèrent un grand concours de personnes pieuses, qui par leurs largesses contribuèrent à l'agrandissement de cette Communauté naissante " ([1]).

Dans le cours des âges, la dévotion des fidèles ne fit que s'accroître, et Dieu se plut à la récompenser par d'éclatantes faveurs. Témoin journalier de ces merveilles, Aloyse de Lymbourg donne libre cours à son enthousiasme :

" Lieu, — s'écrie-t-il, en parlant de son église abbatiale, — auquel ce grand Dieu fait paroistre, combien luy sont aggreables les requestes, qui luy sont dressees, accompagnees de la faveur de voz merites. Ouy, j'oseray bien dire, qu'il n'y a presque jour en l'an, auquel ne se voyent exploitter œuvres miraculeuses, en ceste nostre Eglise, à l'endroit des personnes, qui en leure necessité y ont leurs recours à Dieu coupplants leurs vœux, et prieres aux merites du glorieux S. Gilles ([2]).

" Est-il que la fontaine de miracle, ayant une fois prins source, et originne, au pied de la fondation de ceste Chappelle, elle n'a du depuis jamais tary, ains a tousjours continué, et

---

M. le chanoine Daris, professeur de droit canonique et d'histoire ecclésiastique, au grand séminaire de Liége, nous a indiqué les principales sources à consulter sur l'abbaye de Saint-Gilles. Nous sommes redevable au docte professeur de bien d'autres renseignements, que nous utiliserons en temps et lieu.

([1]) *Les Délices du Païs de Liége*, tom. I, p. 314.

([2]) *La Vie de S. Gilles*, pp. 104, 105.

plustost augmenté son flux, jusques aujourd'huy. Il seroit par ainsi du tout impossible de sçavoir, ny pouvoir nombrer la multitude et diversité des miracles, que nostre Dieu a fait reüssir aux yeux de tout le monde, pour le bien des humains, à la faveur de S. Gilles, en ceste Eglise de Puble-mont, laquelle luy est dés si long temps consacrée" (1).

Aloyse de Lymbourg traçait ces lignes en 1627; deux siècles et demi se sont écoulés depuis, siècles fertiles en commotions politiques et religieuses, et la piété des fidèles envers le grand thaumaturge ne s'est point refroidie. Les détails suivants, communiqués par M. le curé Merx, feront voir que nous disons vrai :

" On invoque saint Gilles, écrit notre respectable correspondant, dans toutes les maladies nerveuses, contre l'épilepsie, les songes, pour les enfants criards, ceux qui ne parlent pas, etc. (2).

" Bien souvent, et en très-grand nombre, des malades ont obtenu une guérison parfaite; il en est d'autres, dont la maladie a cessé pendant longtemps. Que de fidèles viennent faire le pèlerinage en action de grâces! Non-seulement les gens du peuple, mais beaucoup de personnes de la classe riche et aisée y accourent.

" On peut évaluer de quarante à cinquante, par jour, les pèlerins qui viennent, de tous les pays, prier saint Gilles; du 1er au 9 Septembre, c'est par milliers qu'on les compte. On leur lit sur la tête, à un grand nombre à la fois, l'*évangile de saint Gilles*, c'est-à-dire, celui de saint Jean : *In principio erat Verbum*, etc., qu'on récite à la messe. D'ordinaire, on leur présente ensuite à baiser la relique du saint abbé.

(1) *La Vie de S. Gilles*, pp. 106, 107.

(2) Au temps d'Aloyse de Lymbourg, les femmes avaient l'habitude de se rendre à l'église de l'abbaye après leurs couches, pour y présenter leurs nouveau-nés. Nous trouvons dans son livre une *Oraison à Dieu, pour les femmes, qui aprés leurs couches, presentent leurs enfants à l'Eglise de S. Gilles* (pp. 146, 147); une *Oraison à la Sacree Vierge, et Mere au mesme effect* (pp. 148-151), et une *Autre Oraison au Glorieux Sainct Gilles à mesme fin que dessus* (pp. 151-153).

“ Depuis vingt-deux ans que je suis à Saint-Gilles, le pèlerinage journalier a certainement doublé. Le tout se fait avec foi, piété, recueillement. La confiance des malades est si grande, leur foi si vive, que je ne suis pas étonné des guérisons qui ont lieu. Si le bon Dieu ne les exauçait pas, le pèlerinage diminuerait insensiblement.

“ On ne fait plus d'offrandes. Quelquefois on dépose près de la statue du Saint un paquet de sel, des pigeons liés. Quelques bons flamands du côté de Tongres ont conservé le très-louable usage d'y venir déposer une bonne poule noire : cette tradition se perd.

“ Parfois, mais très-rarement, on bénit, à la demande des pèlerins, du pain, du sel; cette bénédiction se fait au moyen d'une formule extraite du rituel du diocèse.

“ L'église n'a point d'autel dédié à son patron. Dans une espèce de niche, se trouve une statue en pierre, de grandeur naturelle, représentant le saint abbé avec sa biche; cette statue grossièrement taillée, et dont on ne connaît pas l'auteur, date du XII[e] siècle. Inutile de vous dire que l'on n'oserait la remplacer, ni l'embellir; le peuple, qui l'a en grande vénération, touche le pied du Saint, et fait le signe de la croix. ” [1]

A ces notes si intéressantes, M. le curé Merx avait joint une empreinte de son cachet paroissial; ce cachet, de forme orbiculaire et d'une exécution médiocre, nous montre saint Gilles en aube et chasuble, la tête nimbée, tenant la crosse de la main gauche, et accompagné de sa biche. La légende porte : SIG : ECCL : PAROCH : S. ÆGIDII LEOD.

II. — CHAINEUX [2]

On n'a pu nous renseigner sur l'époque de la construction primitive de l'église. L'ancienne chapelle fut érigée en succursale, en 1730, et reconstruite en 1834.

---

(1) Lettre du 20 Juin 1871.

(2) Chaineux est tout près de Herve, et à une lieue de la station de Verviers. Cette localité, bien que formant paroisse, ressortissait, jusque passé

Le maître-autel est dédié à saint Gilles, qui est, à la fois, le titre de l'église et le patron du lieu.

L'église de Chaineux renferme une statue de saint Gilles, en terre cuite, modelée par M. Debra, sculpteur verviétois, qui se fixa plus tard à Paris; elle possède aussi un tableau peint à Rome, en 1849, par M. Jean Renier, de Verviers, et représentant le saint ermite découvert dans sa retraite par le roi Wamba.

On invoque saint Gilles, avec grande confiance, pour les convulsions, l'épilepsie, les frayeurs des enfants et des adultes.

On vient des environs, pour se faire lire l'*évangile de saint Gilles*, c'est-à-dire, comme nous le remarquions tantôt, l'évangile de saint Jean : *In principio erat Verbum* [1], suivi de l'antienne : *Similabo*, des versets et de l'oraison du commun des abbés : *Intercessio nos, quæsumus*, et de l'*asperges*.

Il arrive des pèlerins tout le long de l'année, mais ceux-ci affluent surtout pendant l'octave de saint Gilles; on expose alors les reliques du saint abbé.

Il ne se fait pas d'offrandes en nature; les dons se réduisent à quelques menues pièces de monnaie.

Il existe une confrérie sous le vocable de saint Gilles, érigée en 1840, par M. Guillaume, curé de Chaineux, prédécesseur immédiat de M. Dewez.

---

quelques années, à la commune de Battice; elle en a été distraite, par arrêté royal du 14 Mai 1868, et érigée en commune distincte.

Nous tenons tous nos renseignements de feu M. Dewez, curé de Chaineux, qui nous les avait transmis, le 6 Septembre 1871. Ce digne prêtre est décédé, le 3 Janvier 1875, après avoir administré sa paroisse, pendant plus d'un quart de siècle; sa nomination à la cure de Chaineux datait de 1848.

[1] " Les peuples, dit le docte P. Le Brun, ont toujours eu une grande vénération pour l'Evangile de saint Jean..... De tout temps on a eu dévotion de se faire mettre le saint Evangile sur la tête pour être guéri de quelque mal. Saint Augustin ne le désapprouvoit pas; de peur qu'on ne recourût à quelque préservatif superstitieux; et le Pape Paul V ordonne dans son Rituel qu'en allant visiter les malades, on mettra la main sur leurs têtes en récitant l'Evangile de saint Jean. " (*Explication littérale, historique et dogmatique des prières et des cérémonies de la Messe*, tom. II, Paris 1777, pp. 672, 673.)

III. — FRAIPONT [1]

La construction de la chapelle primitive remontait au XV[e] siècle [2].

Le fondateur de la chapelle s'appelait Gilles [3]; ce qui explique le choix du vocable.

Saint Gilles est le titre de l'église et le patron du lieu.

L'église a été rebâtie; un petit autel est destiné à la statue du saint abbé.

On bénit du pain en l'honneur de saint Gilles.

Les fidèles implorent le secours du Saint contre l'épilepsie, et en faveur des enfants trop nerveux et sujets aux convulsions.

On y vient de tous les villages, même éloignés, mais sans cérémonie aucune. L'évangile de saint Jean se lit sur les pèlerins.

Le pèlerinage dure toute l'année, mais, le 1[er] Septembre, il y a grande foule de mères avec leurs enfants.

Il y a foire à Fraipont, le Mardi qui suit le premier Dimanche de Septembre. Il est incontestable que cette foire doit son origine à la grande affluence des pèlerins, qui jadis,

---

(1) Sur la route de la Vesdre (de Liége à Verviers), à 16 kilomètres S.-E. de Liége.

(2) Nous devons ce détail, et la plupart de ceux qui vont suivre, à M. Remy, curé de Fraipont, qui s'est fait un devoir de nous les communiquer, par lettre du 15 Juillet 1871.

(3) Notre correspondant ne nous fournit aucune autre indication sur ce personnage. Celui-ci n'appartiendrait-il pas à la noble et ancienne maison de Fraipont, au pays de Liége ? (Voyez la notice généalogique que le baron de Herckenrode consacre à cette famille, dans le *Complément au Nobiliaire des Pays-Bas et du Comté de Bourgogne*, tom. II, Gand 1866, pp. 3 et suiv.) Parmi les descendants de cette maison, nous rencontrons un Gilles de Fraipont. Ce seigneur vit le jour vers 1580; il était fils de Jean de Fraipont, III[e] du nom, qui épousa, en 1578, dame Marie de Stevort ou de Stevordt, issue des anciens comtes souverains de Looz (op. et loc. cit., p. 5). Nous n'avons trouvé aucun autre membre plus ancien de cette famille, portant le prénom de Gilles.

plus encore sans doute qu'aujourd'hui, accouraient à Fraipont, pour célébrer la fête et l'octave de leur puissant protecteur (1).

IV. — FROIDTHIER (2)

L'église actuelle date de 1846; elle a remplacé une chapelle construite en 1737.

Le vœu des paroissiens a motivé le choix du vocable.

Saint Gilles est le titre de l'église, mais le patron du lieu est le même que celui de Clermont-lez-Aubel, dont Froidthier dépend, savoir saint Jacques.

Le maître-autel est placé sous l'invocation de saint Gilles.

" De temps immémorial, nous écrit M. le curé Baltus, on honorait saint Gilles dans l'ancienne chapelle de Froidthier. Aujourd'hui encore les parents portent leurs enfants à l'église, pour être guéris des frayeurs nocturnes ou des convulsions. On m'a assuré qu'il y avait eu des guérisons. "

Du 1er au 8 Septembre, de nombreux pèlerins viennent invoquer notre Saint et vénérer ses reliques.

Les jeunes gens de la paroisse sont associés sous le patronage de saint Gilles.

---

(1) Nous avons inséré au tome 1er de notre travail (pp. 191, 192) un passage du *Traité historique de la Liturgie sacrée ou de la Messe*, par Bocquillot, qui établit parfaitement cette thèse. Écrites pour la France, ces lignes s'appliquent on ne peut mieux aux foires de notre pays. Nous croyons cependant qu'il n'en faut pas restreindre l'application, comme le fait Bocquillot, aux seuls endroits qui possèdent, ou ont possédé autrefois, quelque relique considérable de Saint. Il est bien des pèlerinages, et partant des foires, qui doivent leur origine à d'autres causes que la présence de reliques importantes.

(2) Au civil, Froidthier forme une dépendance de Clermont-lez-Aubel. Cette commune est située sur la gauche de la route de Liége à Aix-la-Chapelle, à 6 kilomètres S. d'Aubel, 14 N. de Verviers, 26 N.-E. de Liége.

Les renseignements sur Froidthier nous ont été transmis, le 24 Septembre 1871, par M. Baltus, curé de la paroisse, qui a fait faire des recherches, à notre intention, dans les archives de son église et dans celles de Clermont. Quoique ces recherches n'aient pas été couronnées de succès, nous remercions sincèrement M. le curé Baltus de l'intérêt qu'il nous a témoigné en cette circonstance.

ARTICLE II

ORATOIRES PUBLICS

I. — CHAPELLE DE SAINT-GILLES, A CHAUVEHEID, SOUS CHEVRON [1]

Cette chapelle est située à un quart de lieue de l'église paroissiale de Chevron; elle relevait jadis de la paroisse de Basse-Bodeux [2].

Les renseignements nous font défaut sur l'époque de la construction de cet oratoire et sur le motif qui le fit dédier à saint Gilles.

La chapelle possède un tableau assez bien peint, représentant saint Gilles, en costume d'abbé mitré.

On bénit du pain, en l'honneur du Saint, par la *Benedictio ad quodcumque comestibile,* du Missel romain.

On invoque saint Gilles dans toutes sortes de maladies, mais spécialement dans les fièvres d'enfants; on y vient prier de tous les environs.

L'affluence des pèlerins est grande surtout le 1er Septembre et le Dimanche qui le suit; " il y vient beaucoup de mères, il y a foule ", écrit M. le curé de Chevron.

---

(1) La commune de Chevron est située près des confins du Luxembourg, à 18 kilomètres O. de Stavelot, 49 S.-S.-O. de Verviers, 38 S.-S.-E. de Liége. M. Reyners, curé de Chevron, nous a fourni, le 27 Septembre 1871, quelques notes sur la chapelle de Chauveheid.

(2) Basse-Bodeux se trouve sur la limite septentrionale de la province de Luxembourg, à 9 kilomètres S.-S.-O. de Stavelot, 39 S. de Verviers, 45 S.-S.-E. de Liége. Un incendie a consumé la majeure partie des archives de cette localité; le peu qui en reste ne renferme aucun document capable de jeter quelque jour sur l'histoire de la chapelle de Chauveheid. C'est du moins ce que nous croyons pouvoir conclure du silence de M. le curé Reyners, qui avait promis de faire examiner les archives échappées au désastre, et de nous renseigner sur cet examen, si tant est qu'il dût amener la découverte de quelque pièce intéressante au point de vue spécial, qui nous occupe.

II. — CHAPELLE DE SAINT-GILLES, A RUMSDORP (1)

La chapelle a été construite en 1725.

Elle n'a point d'autel dédié à saint Gilles, mais seulement une statue du Saint, qui n'offre pas de valeur artistique.

On bénit du pain, par la formule du rituel diocésain.

Les fidèles implorent le secours du saint abbé contre l'épilepsie, dans les maladies des nerfs et dans toutes les maladies des animaux.

L'octave de saint Gilles attire beaucoup de monde. Les pèlerins montrent grand empressement à vénérer les reliques du patron; ils offrent en son honneur des poules, des grains, de l'argent, et ont l'habitude de faire trois fois, en priant, le tour de la chapelle (2).

ÉGLISE DE NOTRE-DAME, A HUY

Parmi les églises du pays de Liége, il en est une qui, sans être placée sous le patronage de saint Gilles, brille entre toutes, par le culte qu'on y rend à ce grand Saint. Nous avons nommé l'ancienne collégiale de Notre-Dame, à Huy. Les fondements de cet édifice, le plus beau des monuments religieux de style secondaire en Belgique, furent jetés le 15 Mars 1311, sur l'emplacement de l'église construite au XIe siècle (1066), par Théoduin, LIIIe évêque de Liége, qui avait rebâti de fond en comble l'antique chapelle érigée à la sainte Vierge par saint Materne. La date de son achèvement est inconnue (3).

---

(1) Rumsdorp forme commune; sa superficie ne dépasse guère les 168 hectares, et, d'après l'*Almanach royal de Belgique*, sa population, au 1er Janvier 1879, n'était que de 159 âmes. Cette localité est située à un kilomètre N.-N.-O. de Landen, 35 N. de Huy, 49 O.-N.-O. de Liége. Au spirituel, Rumsdorp ressortit à Landen, dont le curé-doyen, M. Kerckhoffs, nous a communiqué, le 20 Juillet 1871, les détails relatifs à cette chapelle.

(2) La coutume de circuler un certain nombre de fois, en priant, autour d'une statue, d'un autel, d'une chapelle, etc., est commune à beaucoup de pèlerinages de notre pays.

(3) Jourdain, *Dictionnaire encyclopédique de géographie historique du royaume de Belgique*, tom. I, Bruxelles 1868-1869, p. 460, col. I. C'est à ce

M. Delruelle, curé-doyen de Notre-Dame, qui poursuit, avec autant de zèle que d'intelligence, la restauration de ce temple magnifique, a fait le plus gracieux accueil à notre demande de renseignements. La page, qu'on va lire, est de sa main; elle offre un singulier intérêt (1) :

« L'église de Notre-Dame, à Huy, autrefois collégiale, possède une chapelle dans le bas-côté gauche, appelée chapelle de Saint-Gilles.

« Sur l'autel de cette chapelle, se trouve une statue représentant le Saint, en costume d'abbé. Cette statue massive, en pierre blanche, appartient à l'époque de la Renaissance. L'artiste en est inconnu. »

Après être entré dans de minutieux détails au sujet de la belle relique de saint Gilles, que possède son église, — détails qui ont trouvé leur place ailleurs (2), — Mr Delruelle continue ainsi :

« Cette relique attire souvent, dans le cours de l'année, des pèlerins de la Hesbaye, du Condroz, des confins de la province de Namur. Mais c'est surtout le 1er Septembre, jour de la fête du Saint, que cette relique est l'objet d'une vénération tout spéciale. De 6 heures du matin à 7 heures du soir, 5 à 6 mille personnes, tant de la ville que des villages circonvoisins, de 5 à 6 lieues à la ronde, viennent la baiser avec un respectueux empressement, qui témoigne de la vivacité de leur confiance en l'intercession du Saint qu'ils invoquent.

---

dictionnaire que nous avons emprunté la plupart de nos renseignements topographiques.

Voyez, sur l'église de Notre-Dame, à Huy, SAUMERY, *Les Délices du Païs de Liége*, tom. II, Liége 1740, pp. 54 et suiv. Item deux articles publiés par M. Jenicot, sous le titre d'*Essai sur l'église Notre-Dame de Huy*, dans les *Bulletin et annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, tom. II, Anvers 1844, pp. 151 et suiv., et tom. IV, Anvers 1847, pp. 73 et suiv.

(1) M. le curé-doyen Delruelle nous a fait cette communication, le 26 Septembre 1871, et ce nous est une vraie satisfaction de lui réitérer ici les remercîments, que nous nous sommes empressé de lui offrir, à la réception des réponses si précises et si complètes, qu'il a daigné nous transmettre.

(2) Tom. I, p. 367.

Bon nombre de pères et de mères sont accompagnés de leurs enfants, grands et petits, et souvent encore à la mamelle. Ceux-ci ne pouvant baiser la relique, le prêtre l'approche de leurs joues, afin de satisfaire à la piété des mères.

“ On bénit de l'eau en l'honneur de saint Gilles, au moyen de la formule contenue dans le rituel; cette eau est employée en lotions pour les malades.

“ On invoque saint Gilles dans les épilepsies et toutes les maladies nerveuses; pour les enfants atteints de convulsions, du croup, de ce que l'on appelle vulgairement la Danse de Saint-Gui, et généralement de toute maladie de langueur ou de consomption.

“ Parfois des pèlerins reconnaissants, des pères, des mères, viennent remercier le Saint de guérisons extraordinaires, obtenues par son intercession. Mais jamais on n'a dressé d'acte spécial pour les constater. ”

Passant ensuite à la description des cérémonies qui accompagnent le pèlerinage, M. Delruelle ajoute :

“ Le prêtre, revêtu du surplis, étend l'étole vers les pèlerins groupés au pied de l'autel du Saint, et récite sur eux l'évangile de saint Jean et l'oraison : *Intercessio, quæsumus.* Puis ils viennent, tour à tour, baiser la relique, que leur présente le prêtre, dans le bras où elle est enchâssée. ”

B) SOUVENIRS DIVERS DU CULTE DE SAINT GILLES

I. — LIÉGE

1. ANCIENNE CATHÉDRALE DE SAINT-LAMBERT

“ Dans l'ancienne cathédrale de Liége, dédiée à saint Lambert, nous écrit M. le professeur Daris [1], il y avait le chapitre des chanoines-tréfonciers, le collége des chanoines de Saint-Materne et celui des *chanoines de Saint-Gilles.*

---

[1] Lettre du 12 Novembre 1871.

“ Les chanoines de Saint-Gilles étaient au nombre de douze. Ils étaient nommés par le chapitre et le grand-doyen. Les historiens des XV[e] et XVI[e] siècles racontent que saint Hubert fonda, près de la cathédrale, une église en l'honneur de saint Gilles, et qu'il y attacha six prêtres. Notger (972-1008), en rebâtissant la cathédrale, aurait démoli l'église de Saint-Gilles, et l'aurait remplacée par une chapelle dédiée au même Saint, dans l'intérieur de la cathédrale; il aurait en outre fondé six nouvelles prébendes en l'honneur de saint Gilles. Les chanoines de Saint-Gilles étaient appelés aussi *chanoines de la Petite-Table* ” (1).

M. Daris renvoie à Foullon, *Historia Leodiensis*, etc., tom. I, p. 126. La page indiquée porte en marge la note suivante :

M. SS. vulg. dicunt : *S. Hubert fit faire une Eglise de saint Gilles première Paroisse de Liége.* Jam est Sacellum Canonicorum parvæ Mensæ, in Propylæo ad Palatium.

L'auteur explique cette note marginale, au bas de la même page, dans les termes que voici :

Nota marginalis habet ex Manuscriptis de æde divi Ægidii Curiali. Ea erat ædes hodierna divæ Virginis ad Fontes, et Canonici parvæ Mensæ, nunc in æde divi Lamberti, tunc ibi erant, habebantque Abbatem, quæ dignitas Præposito Lambertiano postmodum annexa est. Etiamnum primus Canonicorum parvæ Mensæ vocatur Abbatulus, forsan ob memoriam Abbatis priscæ dignitatis jam extinctæ: alii tamen, ut annotavimus, existimant eam divi Ægidii ædem fuisse Sacellum, ubi nunc Canonici parvæ Mensæ conveniunt, in vestibulo portæ Templi Lambertiani Palatium versùs.

Saumery écrit, de son côté, en parlant du chapitre de Saint-Lambert :

“ En établissant trente Chanoines, S[t] Hubert fonda six Prébendes pour autant de Clercs destinés au service de

---

(1) Voyez aussi, sur les chanoines de Saint-Gilles, De Schodt, *Le chapitre de la cathédrale de Saint-Lambert, à Liége, et ses méreaux ou jetons de présence*, Bruxelles 1875, pp. 6, 7. Ce travail est extrait de la *Revue belge de numismatique* (année 1875).

l'Eglise, et en même tems à celui de la Table Canoniale, qui étoit pour lors commune. Ce nombre resta ainsi borné jusqu'au commencement du douzième (lisez : du onzième) siècle, que Notger en fonda six autres.

" Ces douze Places furent dans la suite remplies par des Prêtres, auxquels on donna le nom honorifique de Chanoines; mais ajoutant une épithète démonstrative de leur institution, on les nomma *Chanoines de la Table.* On les nomme encore *Chanoines de St. Gilles* " (1).

Nous avons quelques remarques à faire sur ce qui précède.

Tout en admettant que saint Hubert ait établi un certain nombre de clercs, destinés au service de l'église de Saint-Lambert et de la table canoniale, nous ne pouvons croire que ces clercs aient porté dès l'abord le titre de *chanoines de Saint-Gilles*, et moins encore que l'origine de cette dénomination se rattache à une église fondée à Liége, par saint Hubert, en l'honneur du saint abbé; église, que des auteurs voudraient faire passer pour la *première paroisse* de cette ville.

Saint Gilles et saint Hubert étaient contemporains : le premier, d'après l'opinion généralement admise aujourd'hui, mourut entre les années 720 et 726; le second trépassa, le 30 Mai 727 (2).

D'après le savant jésuite Roberti, saint Hubert transféra à Liége, en 709, le corps de son prédécesseur, saint Lambert, et y fixa en même temps sa chaire épiscopale; en 711 ou peu après, *hoc vel proximo aliquo anno,* il y bâtit une église en l'honneur de la Vierge et de saint Lambert, et, vers 713, en fit construire une seconde, au pied du Publémont, qu'il dédia au prince des apôtres (3). Saint Hubert n'érigea que ces

---

(1) *Les Délices du Païs de Liége*, tom. I, p. 110.

(2) Baronius, qui suit une autre chronologie, place la mort de saint Hubert en 730.

(3) *Historia S. Huberti, Principis Aquitani, ultimi Tungrensis, et primi Leodiensis Episcopi, ejusdem urbis conditoris, Arduennæ Apostoli, magni Thaumaturgi,* Luxemburgi 1621. Voyez la *Ratio temporum,* qui termine l'ouvrage, p. 570, aux années 709, 711 et 713.

deux églises à Liége [1]; aucune d'elles ne fut mise sous l'invocation de saint Gilles, et comment auraient-elles pu l'être, puisque à l'époque de leur construction (711-713), saint Gilles vivait encore ? L'opinion, que nous combattons, ne supporte donc pas l'examen. Ne pourrait-on pas, avec quelque apparence de raison, faire remonter l'origine du titre de *chanoines de Saint-Gilles*, donné aux *clerici mensales*, institués par saint Hubert, à l'évêque Notger, qui doubla le nombre de ces clercs, et sous le règne duquel le culte de saint Gilles fut introduit à Liége par le bienheureux Goderan ? L'inspection des anciens documents fournira peut-être la réponse à cette question.

Les chanoines-tréfonciers de Saint-Lambert se réunissaient en chapitre général, le jour de la fête de saint Gilles [2]. Ne pourrait-on pas en inférer que cette fête prenait rang, dans l'ancienne cathédrale de Liége, parmi les principales fêtes de l'année ? Toutes les autres réunions générales, sauf celle du premier Vendredi du mois de Mars, avaient lieu aux abords de grandes fêtes [3].

---

[1] Les auteurs sont explicites à cet égard. Voici un extrait d'une Vie manuscrite de saint Hubert, composée, au commencement du XVIe siècle, par Adolphe Happart, moine de l'abbaye d'Andage, et mise à profit par Roberti. Ce passage est d'autant plus remarquable, qu'il relate l'institution des *clerici mensales*, établis par saint Hubert, sans dire mot du titre de *chanoines de Saint-Gilles*, sous lequel ils furent communément désignés plus tard. Roberti professait une grande estime pour le travail de Happart, puisé aux meilleures sources (op. cit., pp. 115, 159, 160) :

" *Cœpit* — écrit le moine d'Andage, en parlant de saint Hubert, — *Legiam muris cingere..... Fundavit in eadem Ecclesiam in honorem intemeratæ Virginis Mariæ, Sanctique Lamberti. Triginta Canonicos ad divinum cultum ibidem instituit, quos largis reditibus dotavit. Ædificavit et aliam Ecclesiam in pede publici montis, sub honore Apostolorum Principis Petri..... Adiecit insuper egregius Præsul in augmentum divini cultus, et sublevamen Canonicorum maioris Ecclesiæ, Clericos sex. Et quia horum erat, actis divinis, mensis providere, Clerici Mensales, (qui iam Canonici) vocabantur.* (Roberti, *Historia S. Huberti*, p. 160).

[2] De Schodt, *Le chapitre de la cathédrale de Saint-Lambert, à Liége*, p. 56.

[3] Le lendemain de la fête de Saint-Lambert, les deux jours suivants,..... le lendemain de la Saint-Martin et de la fête des Rois, et la veille de la Saint-Jean-Baptiste. (De Schodt, op. cit., pp. 56, 57.)

2. ÉGLISES DIVERSES

Plusieurs anciennes églises de Liége possédaient un autel placé sous le vocable de saint Gilles : c'étaient les églises collégiales de Saint-Denis (1) et de Saint-Paul (2), et les églises paroissiales de Notre-Dame aux Fonts (3), de Saint-Étienne (4), de Saint-Gangulphe (5) et de Saint-Martin-en-l'île (6).

Parmi les dépendances de la ville de Liége, nous trouvons :

Dans le quartier du Sud : *le Bois-Saint-Gilles;*
la Cour-Saint-Gilles;
et *le faubourg Saint-Gilles.*

Dans le quartier de l'Ouest : *la rue Saint-Gilles* (7).

---

(1) *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3e série, tom. XIV, Bruxelles 1872, p. 28. On y trouve une liste, dressée au dix-septième siècle, des anciens autels de Saint-Denis. Celui de Saint-Gilles est cité parmi les *altaria sinistri lateris;* il était placé *in cripta sive tertia capella.* Saint-Denis est devenu paroissiale, après le concordat de 1801.

(2) Thimister, *Essai historique sur l'église de S. Paul, ci-devant Collégiale, aujourd'hui Cathédrale de Liége*, Liége 1867, p. 333. L'auteur a inséré, parmi les pièces justificatives de son travail, pp. 331 et suiv., la liste des autels existants dans l'ancienne collégiale de Saint-Paul, en 1624; sous le n° 26 figure " l'Autel de S. Gilles et S. Martin en Ile, fondé par Gilles dit Motton Pellifex ".

(3) *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, tom. I, Louvain 1864, p. 251.

(4) *Analectes*, etc., tom. cit., p. 252. *A(ltare) SS. Lamberti et Egidii.*

(5) *Analectes*, etc., tom. cit., p. 254. A la page 251, ce même autel est nommé : *A(ltare) Eligii.* A la page 255, est citée, comme relevant de la paroisse de Sainte-Marguerite, à Liége, la *Leprosaria in pede montis S. Egidii.*

Tous ces détails sont extraits du pouillé de l'ancien diocèse de Liége, dressé en 1558, et dont nous avons déjà parlé (Voyez plus haut, p. 243, suite de la note 3 de la p. 242). Le lecteur se rappellera ce que nous avons dit ci-dessus, p. 233, touchant la signification du mot *Altare*, qui se rencontre, à chaque ligne, dans les anciens pouillés.

(6) Dans la liste des autels existants à Saint-Paul, en 1624, nous rencontrons, sous le n° 20, " l'Autel de S. Thomas martyr, archevêque de Cantorbéry, fondé par Jean dit Maré, *chapelain de l'autel de S. Gilles, à S. Martin en Ile* ". (Thimister, *Essai historique sur l'église de S. Paul*, etc., p. 332.)

(7) Jourdain, *Dictionnaire encyclopédique de géographie*, etc., tom. I, p. 535.

II. — RAUSA [1]

Le culte de saint Gilles à Rausa ne date pas de loin. Plusieurs paroissiens, dévots au saint abbé, avaient l'habitude d'aller vénérer ses reliques à Notre-Dame de Huy, dont Rausa est distant d'une lieue et demie; pour s'épargner les fatigues d'un si long trajet, ils prièrent leur curé de chanter annuellement une messe à la fête du Saint, ce qui fut fait. La dévotion à saint Gilles en prit naissance dans l'église du lieu. "Cette dévotion s'est accrue d'année en année, nous écrit M. le curé Delhausse; une dame charitable a fait don d'une belle statue de saint Gilles, et le R. P. Van Renynghe [2], du couvent des Dominicains de la Sarte, nous obtint de l'Évêché de Bruges, en 1876, une relique du Saint. Aujourd'hui mon église est comble à la fête du saint abbé" [3].

Le pouillé de l'ancien diocèse de Liége, auquel nous avons déjà fait maint emprunt, signale la présence d'un autel de Saint-Gilles dans les églises paroissiales d'Alleur [4], de Herstal [5], de Herve [6], de Saint-Georges, à Huy [7], de Jalhay [8] et de Momalle [9].

---

(1) Rausa forme, au civil, une dépendance d'Amay, commune située à 7 kilomètres N.-E. de Huy, et 25 S.-O. de Liége.

(2) Ancien vicaire de Saint-Gilles, à Bruges. Cette relique est un petit fragment détaché de notre grande relique, lors de la restauration, en 1861, du cylindre qui la contient.

(3) Lettre du 13 Octobre 1878.

(4) *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, tom. I, p. 454. *Altare Egidii et Huberti.*

(5) *Analectes*, etc., tom. III, Louvain 1866, p. 171. *A(ltare) Martini et Egidii.*

(6) *Analectes*, etc., tom. I, p. 469.

(7) *Analectes*, etc., tom. III, p. 167. *A(ltare) Jacobi et Egidii.*

(8) *Analectes*, etc., tom. III, p. 172. *A(ltare) Egidii et Anne in Jalheau.*

(9) *Analectes*, etc., tom. II, Louvain 1865, p. 160. *Altare Egidii et Agnetis.* — *A(ltare) Petri et Egidii.*

PROVINCE DE LIMBOURG

(DIOCÈSE DE LIÉGE)

Voici encore une de nos provinces, où le culte de saint Gilles est demeuré fort vivace. Elle ne renferme cependant aucune église paroissiale dédiée à ce Saint, mais seulement une chapelle publique, celle de Mulken, sous Tongres, but d'un pèlerinage fameux. Saint Gilles est spécialement honoré dans les églises paroissiales de Bolderberg, sous Zolder, de Saint-Quentin, à Hasselt, et de Heers.

Il manquerait quelque chose à cette partie de notre travail, si nous laissions dans l'ombre l'église de Saint-Martin, à Maestricht, bien que cette dernière ville ait été enlevée à la Belgique, et réunie à la Hollande, avec la partie méridionale du Limbourg, par le traité du 19 Avril 1839.

Détachée du sol-mère, par de tristes nécessités politiques, Maestricht n'est pas une étrangère pour nous, et le lecteur voudra bien considérer les lignes que nous consacrons à l'un de ses édifices religieux, comme un témoignage de notre sympathie et de nos regrets.

CHAPELLE DE SAINT-GILLES, A MULKEN, SOUS TONGRES (1)

Ni les archives de la chapelle de Mulken, qui remontent seulement jusqu'à l'année 1547, ni celles de l'église collégiale de Tongres, ne nous indiquent l'époque de la construction de l'église de Saint-Gilles, à Mulken. Les seuls témoins qui nous

(1) Mulken est un hameau, composé d'une trentaine d'habitations, et situé à vingt-cinq minutes de la ville de Tongres.

M. l'abbé Mievis, prévôt de la chapelle de Saint-Gilles, à Mulken, nous fit tenir, le 4 Août 1871, les notes qu'il avait recueillies, à notre demande, sur cette chapelle et sur le culte dont saint Gilles y est l'objet. Il compléta ce petit travail, par de nouveaux et curieux renseignements, donnés de vive voix, lors de la visite qu'il voulut bien nous faire à Bruges, le 13 Septembre de la même année. M. l'abbé Mievis, nommé, en 1874, curé de Fécher (Soumagne), est entré dans la congrégation du très-saint Rédempteur, au mois d'Avril 1880.

restent de son antiquité, sont la tour, qui semble être une construction ogivale de la fin du XIII[e] siècle, et une pierre sépulcrale, dont un reste d'inscription, en lettres gothiques, porte :... *Mulkis comes qui obiit anno Domini MCCCLIII, vigilia Nativitatis;* fragment d'épitaphe, qui appartient probablement à ce Gilles de Mulken, que de Hemricourt, dans son *Miroir des Nobles de la Hesbaye,* dit être enterré dans l'église de Mulken. Ce comte aurait-il fait bâtir la chapelle primitive, ou bien aurait-il choisi la chapelle déjà existante, et dédiée à son patron, comme lieu de sépulture pour lui et sa famille? C'est ce que des investigations ultérieures éclairciront peut-être un jour.

Le reste de l'édifice est d'une date plus récente. Le chœur a été rebâti, en 1690, sans doute à la suite de quelque désastre, par Pierre de Simonis, chevalier et sire de Betho (1), chanoine de Saint-Lambert et prévôt de Saint-Denis, à Liége, comme l'indique une inscription, qui orne les vitraux du chœur. Le vaisseau de l'église a été restauré, en 1727, par François de Hinnisdael (2), ainsi que l'atteste une inscription, placée au-dessus de la porte d'entrée.

Le maître-autel est dédié à saint Gilles. Le tableau, qui le décore, représente le Saint à genoux, favorisé d'une apparition de la sainte Vierge et de l'Enfant Jésus. La biche est à ses côtés.

Une statue de saint Gilles, en plâtre polychromé, et qui n'a rien de remarquable, se trouve sur un autel latéral, à

---

(1) Le château seigneurial de Betho se trouvait à une petite distance de Tongres. Les *Délices du Païs de Liége* en offrent une vue, avec notice descriptive (tom. III, Liége 1743, pp. 405 et suiv.). La chapelle, avec tourelle, qui se voit derrière le château, au delà de l'étang et un peu à gauche du spectateur, ne serait-elle pas celle de Mulken?

(2) François de Hinnisdael, seigneur de Betho et autres lieux, créé comte de Hinnisdael, par lettres patentes du 10 Février 1723, embrassa l'état ecclésiastique, après la mort de sa femme, fut chanoine de la cathédrale de Liége et prévôt de Tongres, et mourut d'apoplexie à Malines, le 6 Juillet 1728. (DE VEGIANO et DE HERCKENRODE, *Nobiliaire des Pays-Bas et du Comté de Bourgogne*, tom. I, Gand 1865, p. 1027.)

droite, en entrant; elle est entourée d'ex-voto, témoignages de la piété et de la reconnaissance des fidèles.

Déjà depuis des siècles, le pèlerinage à Saint-Gilles de Mulken est célèbre, et attire chaque année des milliers de pèlerins, qui y viennent implorer la protection du Saint, comme patron spécial contre la paralysie, l'épilepsie, les convulsions, les fièvres et les maladies contagieuses.

Une tradition, accréditée parmi le peuple, dit que lorsqu'un malade gagne une attaque du mal caduc, en franchissant le seuil de la chapelle, il est à jamais délivré de sa triste infirmité.

A Mulken, tout comme à Liége, notre Saint est appelé *le grand saint Gilles*. En outre, à Mulken, et là seulement, il s'appelle, dans le patois du pays, *le pohul*, c'est-à-dire, *le tranquille*, qualification qu'on croit pouvoir expliquer par l'état de prostration où jette le mal caduc. A Saint-Gilles de Liége, et dans le pays de Herve, le saint abbé se nomme *l'eredji*, l'enragé; quand les enfants ne sont pas sages, leurs parents les menacent de les mener à *Saint-Gilles-l'eredji*.

L'affluence des pèlerins est forte surtout à la fête de saint Gilles et durant son octave. Pour en donner une idée, M. Mievis nous raconta que pendant l'octave, qui venait de finir, — celle de 1871, — cinq mille personnes au moins étaient venues en pèlerinage à Mulken. Il ajouta qu'il avait compté cette année-là, rien qu'en pièces d'un et de deux centimes, une somme de cent francs, partie des offrandes faites dans le courant de l'octave.

Parmi les pèlerins on remarque surtout, chaque année, beaucoup de wallons du côté de Liége et des villages avoisinants. L'un des jours de l'octave de 1871, une bonne femme pria M. le prévôt de lui donner la sainte communion sans retard; il était huit heures du matin, et elle s'était mise en route à deux heures de la nuit.

Un bref de S. S. Grégoire XVI, en date du 7 Juin 1837, accorde à perpétuité une indulgence plénière à tous les fidèles,

qui, pendant l'octave de saint Gilles, visiteront la chapelle de Mulken, et qui, après avoir reçu les sacrements de pénitence et d'eucharistie, y prieront quelque temps aux intentions du Saint-Père; le même acte accorde une indulgence de cent jours à ceux qui réciteront, dans la dite chapelle, trois *Pater*, trois *Ave* et trois *Gloria Patri*. Ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

Les pèlerins offrent des *cœurs vivants :* ces dons, faits en vue de la guérison du bétail en temps épidémique, consistent ordinairement en poulets ou autre volaille; on offre aussi du blé.

Sachant qu'un excellent moyen de promouvoir le culte des Saints, est la propagation de leurs images, accompagnées d'une courte notice biographique, M. Mievis nous pria de lui faire tirer un millier d'exemplaires de la jolie gravure, exécutée d'après Memlinc, et placée en tête de notre travail. Il composa, pour l'y joindre, une notice française et flamande, calquée sur la nôtre, et complétée par quelques détails sur le culte de saint Gilles, à Mulken. Mgr. Théodore de Montpellier, évêque de Liége, en autorisa l'impression, le 17 Août 1872, et attacha quarante jours d'indulgence à la récitation de la prière en l'honneur de saint Gilles, qui termine la notice [1].

« Nous récitons, écrit M. Mievis, l'office *de communi Abbatum*. Au deuxième nocturne nous avons deux leçons propres, qui ne renferment que des détails bien connus : la naissance de saint Gilles; la guérison opérée par son manteau; sa visite à saint Césaire, à Arles; sa retraite dans le désert, où il se nourrit d'herbes et du lait d'une biche; la visite du roi de France.

« Nous n'avons pas d'oraison propre; nous lisons celle *de communi Abbatum : Intercessio nos, quæsumus*, etc.

---

[1] Cette notice sort des presses de M. Collée, à Tongres. Un fâcheux anachronisme la dépare; elle met saint Gilles en relation avec saint Césaire, évêque d'Arles, et, quelques lignes plus loin, elle fixe, comme nous l'avons fait, la mort du saint abbé entre les années 720 et 726.

“ Voici les dernières paroles de la V[e] leçon : *Cultus hujus Sancti, jam olim in diversas regiones mirifice propagatus, præsertim Leodii antiquus est et celeberrimus.*

“ Au troisième nocturne, nous lisons l'homélie sur l'évangile : *Ecce nos reliquimus omnia.* ”

Près de la chapelle de Saint-Gilles se trouve la fameuse *Fontaine de Pline,* appelée aussi *Fontaine de Saint-Gilles* (*Fons sancti Ægidii*). Les pèlerins, après avoir prié le Saint et déposé leur offrande, ont coutume d'emporter une bouteille remplie de cette eau, qui cependant ne reçoit pas de bénédiction particulière (1).

ÉGLISES DU LIMBOURG

QUI, SANS ÊTRE DÉDIÉES A SAINT GILLES, SE DISTINGUENT PAR UN CULTE SPÉCIAL RENDU A CE SAINT

I. — BOLDERBERG, SOUS ZOLDER (2)

Cette église a perdu ses archives dans la tourmente révolutionnaire du siècle dernier; cette circonstance explique l'ab-

---

(1) S'il en est, parmi nos lecteurs, qui désirent de plus amples renseignements sur la fontaine de Saint-Gilles, ils peuvent consulter le volume spécial qui lui est consacré, sous ce titre : *Description ou Analise des Eaux minerales ferrugineuses de la Fontaine proche de la Ville de Tongres, où l'on prouve qu'elle convient en tous ses points avec celle que Pline a decrite; on raporte l'Analise qui en a été faite : on enseigne ses vertus dans la medecine, tant par la Boisson, que par les Bains et la manière dont il faut s'en servir. Imprimé* 1700 *et depuis augmenté de tout ce qu'on a écrit sur la Fontaine de Pline, aujourd'hui appellée Fontaine de St. Gilles près de Tongres avec quelques observations Declaratoires et les observations de Mr. le Docteur Driesen, Tongrois,* Hasselt 1796. Nous avons rencontré un ouvrage flamand, traitant de la même matière, mais dont malheureusement le titre avait été arraché. Ce livre, dont l'impression fut achevée au mois d'Octobre 1796, nous semble sortir des mêmes presses que le précédent, et déceler une origine commune. Nous lisons, à la page 128, que ce fut au commencement du XVIII[e] siècle, que la Fontaine de Pline prit le nom de Fontaine de Saint-Gilles : ... *na den oorlog* 1700... *wierd deeze Fontyne door haare digt bygelegenheid eener Kerke aan den H. Ægidius toegewyd, met zynen naam genoemt, in steede dat menze bevorens voor geene dan die van Plinius kende.*

(2) La commune de Zolder est située à 7 kilomètres E. de Beeringen et 12 N.-N.-O. de Hasselt. Bolderberg est une de ses dépendances.

sence de renseignements sur son origine première. Ce n'était d'abord qu'une chapelle dédiée à saint Job; une tourelle, encore existante aujourd'hui, y fut ajoutée en 1776. La chapelle fut démolie en 1834, et remplacée par une petite église, qui devint succursale en 1842.

Le culte de saint Gilles n'existe pas de vieille date à Bolderberg; il y fut implanté par son premier curé, M. Jean Bellefontaine, décédé le 17 Mai 1850, et auquel le curé actuel, M. Nyssen, a succédé. M. Bellefontaine était natif de Tongres; animé d'une grande dévotion envers saint Gilles, et témoin, dès son enfance, des résultats consolants, qu'opérait le culte du saint abbé aux portes de sa ville natale, dans la chapelle de Mulken, il voulut introduire ce culte dans son église, et n'omit rien de ce qui pouvait assurer le succès de son pieux projet. Il se procura une relique de son Saint de prédilection [1], et célébra annuellement, avec tout l'éclat que comportaient ses ressources, sa fête et son octave.

Les efforts de M. Bellefontaine ne sont pas demeurés stériles, et bien que le concours des fidèles ne soit pas aussi considérable à Bolderberg, que dans d'autres localités où la dévotion à saint Gilles fleurit depuis des siècles, notre Saint y est l'objet de la vénération populaire, surtout dans la première huitaine de Septembre. On expose alors ses reliques, et, chaque jour de l'octave, une messe est chantée en son honneur.

Saint Gilles est invoqué à Bolderberg contre l'épilepsie, les convulsions, les maladies nerveuses et autres.

L'église possède une statue en bois, fort convenable, représentant le Saint, accompagné de la biche traditionnelle.

Marchant sur les traces de son digne prédécesseur, M. le curé Nyssen poursuit avec zèle l'œuvre commencée par lui, et ne néglige rien pour faire accroître la dévotion à saint Gilles et le pèlerinage, qui en est la suite naturelle.

Nous remercions sincèrement M. le curé Nyssen de son intéressante communication, datée du 13 Septembre 1871.

(1) Voyez, sur cette relique, tom. I, pp. 356, 357.

II. — ÉGLISE DE SAINT-QUENTIN, A HASSELT

M. le chanoine Vanderryst, curé-doyen de Saint-Quentin (1), que nous avions consulté, nous répondit le 14 Août 1871 :

“ Saint Gilles est invoqué dans l'église de Saint-Quentin, comme beaucoup d'autres Saints, car il n'y a pas moins de cinquante-cinq statues et statuettes dans l'église. Saint Gilles a sa statue, mais comme la plupart des autres, celle-ci n'a rien de remarquable sous le rapport historique. Souvent, durant l'année, des fidèles viennent dans notre église invoquer saint Gilles contre le mal caduc et les convulsions des enfants, que le peuple appelle *beziekte, Sint-Gillis ziekte*. ”

Un de nos bons amis, le R. P. Ambroise Keelhoff, du couvent des Ermites de Saint-Augustin, à Gand, est natif du Limbourg et fort au courant des us et coutumes de la contrée; il nous écrivait de Neerhaeren, le 2 Mai 1873 :

“ J'apprends qu'il existe un pèlerinage en l'honneur de saint Gilles à Saint-Quentin de Hasselt. On y nomme ce Saint *le grand saint Gilles*, et l'habitude veut que les pèlerins soient au nombre de neuf, lorsqu'ils vont implorer le secours du Saint en faveur d'un malade, que celui-ci les accompagne ou non. ”

Voici quelques détails sur la statue de saint Gilles, que l'on vénère à Saint-Quentin :

Cette statue, placée dans la seconde chapelle de la nef du midi, accuse le faire d'un artiste du XVIe siècle; elle est en bois polychromé, et mesure environ 90 centimètres de hauteur. Le Saint porte l'habit de bénédictin; de la main droite, il tient un livre ouvert, et, de la gauche, une crosse à *velum*. Deux tonnelets sont suspendus, par une chaîne, à son bras gauche. La console, qui supporte la statue, est moderne, et ornée de l'inscription : S. EGIDIUS (2).

---

(1) Décédé à Liége, le 12 Août 1878.

(2) Nous tenons ces détails d'un membre de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc, laquelle avait fait choix du Limbourg, comme but partiel de son

III. — HEERS [1]

La fondation primitive de l'église de Heers remonte à une époque reculée. Par diplôme du 3 Novembre 1034, Réginard, évêque de Liége, donna cette église, avec vingt-deux habitations et leurs dépendances, à l'abbaye de Saint-Laurent, à Liége [2], qui conserva, jusqu'à sa suppression, le droit de nommer les curés de Heers.

L'église fut presque entièrement reconstruite vers la fin du siècle passé. A cet effet, la commune conclut, le 18 Mars 1768, avec dom Grégoire Bicquet, abbé de Saint-Laurent, un accord en vertu duquel ce prélat se chargeait de rebâtir, à ses frais, la nef de l'église avec d'autres accessoires, tandis que la bâtisse des collatéraux incomberait à la commune.

---

excursion du mois d'Août 1874. Bien que cette statue passe généralement pour celle de saint Gilles, et malgré le nom du Saint, qui figure sur la console, quelques membres de la Gilde émirent des doutes à cet égard. D'une part, l'absence des caractéristiques ordinaires du saint abbé, savoir la biche et la flèche, d'autre part, la chaîne attachée au bras, firent croire aux plus entendus en iconographie, que la statue représente saint Léonard, ermite en Limousin, décédé abbé de Noblac, le 6 Novembre 559. Ce Saint se distingua par son zèle pour la délivrance des captifs, et c'est le motif qui lui a fait donner des chaînes pour attribut. (Voyez CAHIER, *Caractéristiques des Saints dans l'art populaire*, tom. I, Paris 1867, aux mots *Captifs, prisonniers*, p. 177, *Chaînes et prison*, p. 190. Ce dernier article est accompagné d'une gravure, représentant saint Léonard, qui tient une chaîne dans la main droite.) Il ne nous appartient pas de trancher cette question, mais ce qui nous semble militer en faveur de l'opinion émise par les membres de la Gilde, ce sont les deux tonnelets, que retient la chaîne suspendue au bras du Saint. Qui dit tonnelet, dit tonnelier; or, l'on sait qu'en plusieurs endroits, et notamment à Bruges, les tonneliers honoraient saint Léonard comme leur patron. Les tonneliers brugeois possédaient un autel dans l'église de Saint-Jacques. Cet autel, orné des armes du métier, se voit encore aujourd'hui à l'extrémité de la nef du sud; il est décoré de deux statues de saint Léonard, portant des entraves, *compedes*, dans la main droite, et d'un tableau de G. Maes, qui représente ce saint personnage.

[1] Heers se trouve sur la route de Saint-Trond à Liége, à 6 kilomètres S. de Looz, 12 O. de Tongres et 23 S. de Hasselt.

Nous sommes redevable de nos renseignements sur le culte de saint Gilles à Heers, au curé de la paroisse, M. Van Hees, qui nous les a transmis, le 28 Novembre 1871.

[2] Cette abbaye était de l'ordre de Saint-Benoît. Ne pourrait-on pas voir une influence bénédictine dans l'introduction du culte de saint Gilles à Heers?

Le nouvel édifice fut consacré, le 21 Juin 1772, par Charles-Alexandre, comte d'Arberg et de Vallengin, évêque d'Amyzon, *in partibus infidelium*, et suffragant de Liége (1). Il est dédié à saint Martin.

Le chœur, seule partie de l'ancien bâtiment qu'on ait conservée, est aussi la seule qui mérite une mention. Il est conçu en style ogival du XVe siècle, et se termine en abside polygonale. Ses fenêtres, découpées par des réseaux flamboyants, étaient ornées de vitraux peints, dont il reste de jolis fragments (2).

L'église possède un autel dédié à saint Gilles, dans la nef latérale du côté de l'Épître. Sur cet autel se trouve une statue du saint abbé, dénuée de valeur artistique; il était décoré jadis d'un tableau médiocre, où l'on voyait des malades qui invoquaient saint Gilles, apparaissant dans un nuage.

" Pendant toute l'année, écrit M. Van Hees, et chaque jour, des pèlerins viennent d'assez loin des environs, invoquer saint Gilles dans notre église de Heers, spécialement les mères avec leurs jeunes enfants, lorsque ceux-ci semblent atteints de maladies spasmodiques ou nerveuses. On vient également implorer le secours du Saint pour de grandes personnes sujettes à l'épilepsie ou à des crises nerveuses quelconques. Souvent on nous demande une prière pour les malades, ainsi qu'une messe en l'honneur de saint Gilles. Nous invoquons alors le Saint par l'oraison du missel, et nous récitons ensuite l'évangile de saint Jean : *In principio erat Verbum*.

" Nous n'avons pas connaissance de guérisons miraculeuses; néanmoins ce que nous disent les fidèles du secours obtenu dans de très-nombreuses circonstances, prouve assez que le

(1) Transféré à l'évêché d'Ypres, le 19 Septembre 1785, Mgr. d'Arberg offrit, à la demande de Pie VII, la démission de son siége, vers la fin de 1801, et mourut au château de *la Rochette*, près de Liége, le 10 Mai 1809.

(2) *Le Beffroi*, tom. I, Bruges 1863, p. 26. Ces détails sont extraits de la belle *Notice historique sur la seigneurie de Heers*, de M. Camille de Borman. Cette seigneurie était fort ancienne; on constate l'existence des sires de Heers, dès le commencement du XIe siècle. (Op. et tom. cit., pp. 29 et suiv.)

bon Dieu exauce souvent les ferventes prières des pèlerins. Des guérisons suivent les pèlerinages, et c'est ce qui engage les fidèles à recourir au bon saint Gilles dans des cas identiques, surtout quand le mal résiste aux remèdes ordinaires.

“ Le 1er Septembre, la fête de saint Gilles est célébrée très-solennellement, plus solennellement même que celle du patron de l'église, saint Martin. Les paroissiens chôment, comme le Dimanche, et il y a un concours assez considérable des fidèles des environs, qui viennent à Heers en plus grand nombre durant l'octave de notre Saint, qu'aux autres temps de l'année. La relique de saint Gilles est exposée pendant toute cette huitaine.

“ Il arrive que les pèlerins fassent une offrande de quelques poulets, mais les dons se bornent d'ordinaire à quelques pièces de monnaie, déposées dans le tronc de l'église.

“ Il existe dans notre église une confrérie sous le vocable de saint Gilles; presque tous nos paroissiens en font partie. Je ne crois pas que cette confrérie date de loin, à en juger par les premiers noms qui figurent au registre; il se peut toutefois qu'un registre antérieur ait été égaré pendant cette époque de troubles, où disparurent tant d'archives.

“ Saint Gilles est un des Saints les plus populaires de la contrée; les Wallons le nomment *bon ami saint Gilles.* ”

(LIMBOURG HOLLANDAIS)

IV. — ÉGLISE DE SAINT-MARTIN, A MAESTRICHT (1)

La ville de Maestricht est assise sur la rive gauche de la Meuse, reliée par un pont au quartier de la rive droite, nommé *Wyck, Wyck-Maestricht,* qui forme comme une petite ville séparée. C'est à *Wyck* que se trouve l'église paroissiale de Saint-

(1) Nous avons mis à profit, pour la rédaction de cet article, les notes fournies par le R. P. Ambroise Keelhoff (16 Décembre 1870), et par M. Willemsen, vicaire de Saint-Servais, à Maestricht (16 Novembre 1871).

Martin. Cette église, de construction récente, a remplacé une autre, démolie en 1856, et dont M. Eugène Gens écrivait en 1843 :

“ Comme monument, elle est peu remarquable, sauf la la tour..... Quoi qu'il en soit, son origine est fort ancienne et on ignore sa date certaine; mais jusqu'en l'an 1587 (1), elle n'occupa qu'un rang très-inférieur. Elle n'était, avant cette époque, qu'une quatrième chapelle de la paroisse du village de Bemelen, et le curé de cette paroisse, dépendante du chapitre de Notre-Dame, nommait le desservant de la chapelle de Wyck... Après le Concordat de 1801, l'église de Saint-Martin fut érigée en église primaire du canton nord de Maestricht ” (2).

Il existait jadis à *Wyck* un hospice de vieilles femmes, dont on fait remonter l'origine à saint Monulphe, XIIe évêque de Maestricht, qui mourut en 599. Cet hospice et la chapelle y annexée étaient placés sous l'invocation de saint Gilles (3). La tourmente révolutionnaire de la fin du siècle dernier a renversé cette institution charitable.

On trouve à Saint-Martin un autel érigé sous le vocable de saint Gilles, et orné d'une magnifique statue de ce Saint. Cette statue, vrai chef-d'œuvre de sculpture, date du XVe siècle (4); elle est en bois polychromé et a conservé sa peinture primitive. Saint Gilles est représenté debout, revêtu de l'habit noir de bénédictin, avec sous-robe blanche, le capuce légèrement rabattu sur les épaules; sa tête rasée laisse voir la cou-

---

(1) Un de nos correspondants recule jusqu'en 1487, la date de l'érection en église paroissiale, de la chapelle de Saint-Martin. Nous ne savons laquelle des deux opinions est la vraie.

(2) *Les monuments de Maestricht*, p. 111. Cet extrait nous a été communiqué par le P. Keelhoff; nous n'avons pas l'ouvrage d'Eugène Gens sous la main.

(3) S'il est vrai, comme le porte la tradition, que saint Monulphe fonda cet hospice, il ne peut l'avoir mis sous la protection de saint Gilles, vu que celui-ci, d'après l'opinion adoptée aujourd'hui, n'était pas encoré né, lors du décès de saint Monulphe. Ce sera donc plus tard seulement, que la maison aura été placée sous ce vocable.

(4) D'autres voient dans cette statue le cachet d'un artiste du XVIe siècle.

ronne monastique. Il tient un livre ouvert dans la main droite et une flèche dans la gauche. L'artiste n'a point oublié la biche; placé à la droite du Saint, l'intéressant animal pose les pieds de devant sur son maître [1].

L'église de Saint-Martin sert de but à un pèlerinage fameux. Ce pèlerinage, qui dure toute l'année, prend des proportions extraordinaires à la fête et pendant l'octave de saint Gilles. Les mères y accourent, de dix lieues à la ronde, tenant leurs enfants par la main ou les portant sur le bras. On évalue à plus de vingt mille le nombre des enfants amenés à Saint-Martin, durant cette huitaine, pour y vénérer les reliques de saint Gilles, et être guéris ou préservés des convulsions (*stuipen*), par l'intercession de ce grand Saint. L'église ne désemplit pas, ces jours-là. On récite sur les enfants malades l'évangile de saint Jean : *In principio erat Verbum,* et l'oraison de saint Gilles [2].

Il y a une trentaine d'années, de bons campagnards venaient encore, de temps en temps, offrir des pigeons et des poulets; on ne fait plus aujourd'hui que des offrandes d'argent, et ces offrandes se font pendant toute l'année.

Le pèlerinage de Saint-Gilles, et tout ce qui s'y rattache, forme une œuvre spéciale, confiée aux soins d'un vicaire de Saint-Martin, qui porte le titre de *recteur de Saint-Gilles.* Celui-ci perçoit, comme rémunération, le produit des offrandes faites le 1er Septembre, et, en vertu d'un ancien usage, il est tenu de régaler, ce jour-là, le clergé de la ville.

Durant l'octave de saint Gilles, on fait à Maestricht une pâtisserie grossière, appelée *Krollebollen,* consistant en pommes enduites de pâte, qu'on fait cuire au four. Ces *Krollebol-*

---

(1) Cette description a été faite sur les lieux, au mois d'Août 1874, par un membre de la Gilde de Saint-Luc et de Saint-Thomas.

(2) M. Van Laer, curé-doyen de Saint-Martin, à Maestricht, nous a transmis des détails analogues : " Mille et mille mères, écrit-il, viennent pendant l'année et surtout pendant l'octave, implorer pour leurs enfants la protection et l'intercession de saint Gilles, et demander la bénédiction " (Lettre du 19 Août 1878).

len se vendent par milliers aux pèlerins, car l'habitude veut qu'on en donne, au retour, à toutes les personnes de la maison, et l'on n'est point censé avoir fait le pèlerinage de Saint-Gilles, si l'on néglige de rapporter, en nombre suffisant, les *Krollebollen* traditionnelles.

PROVINCE DE NAMUR

(DIOCÈSE DE NAMUR)

Sur la liste des églises paroissiales de la province de Namur, nous n'en voyons figurer aucune, qui soit dédiée à saint Gilles. Deux chapelles seulement le reconnaissent pour patron, celles de l'Hospice Saint-Gilles, à Namur, et de Miannoye, sous Assesse.

A) CHAPELLES DÉDIÉES A SAINT GILLES

I. — CHAPELLE DE L'HOSPICE SAINT-GILLES, A NAMUR [1]

“ Cet hôpital, dit Galliot, appellé le grand hôpital ou l'hôpital de Notre-Dame, doit son commencement au temps des anciens comtes de Namur, par la libéralité des bourgeois de Namur, qui contribuèrent volontiers à ce pieux établissement. Il fut augmenté d'un nouveau dortoir en 1524, et pour subvenir à ces fraix, les échevins de Namur consentirent à ce que l'administrateur de cet hôpital vendît seize mailles et

---

[1] Nous avons pu réunir sur cette chapelle un ensemble de détails fort curieux, grâce aux obligeantes communications de M. l'abbé Jules Gérard, aumônier de l'Hospice Saint-Gilles (17 Août 1871), et de feu M. Jules Borgnet, conservateur des archives de l'État, à Namur; ce dernier se donna la peine de compulser les anciennes archives de l'Hospice Saint-Gilles, faisant partie du dépôt confié à ses soins, et nous transmit, le 25 Novembre 1871, le résultat de ses fructueuses recherches. M. Borgnet est décédé le 22 Octobre 1872. Nous nous faisons un devoir de payer un juste tribut de regrets à la mémoire de ce savant distingué, auteur d'une foule de travaux historiques, et dont la rare obligeance relevait encore la vaste érudition.

demi de cens, de seize pattars chacune maille, ce qui prouve la rareté et le taux excessif de l'argent en ce temps-là " (1).

" Le véritable nom de l'hôpital en question, écrit de son côté M. Borgnet, est *Ostelerie de Namur, hôpital Notre-Dame,* et enfin *grand hôpital.* Ce n'est que vers la fin du siècle dernier, qu'on a employé concurremment les désignations de *grand hôpital* et d'*hôpital Saint-Gilles;* aujourd'hui cette dernière appellation a prévalu. Je crois que ce nom lui vient de la chapelle et de la confrérie qui y fut établie. "

La chapelle actuelle date de 1671. Une pierre porte cette inscription :

CESTE CHAPELLE EST BASTIE
PAR LA LIBERALITÉ DE NICOLAS CHAVEAU ESCHEVIN DE CESTE VILLE,
ET DAMOISELLE ANNE LEVEAU SA COMPAIGNE L'AN 1671,
POUR LESQUELS ON DEMANDE CHARITABLEMENT VOS PRIÈRES.

Outre la chapelle qui se trouvait au rez-de-chaussée de l'hôpital, il y en avait une autre à l'étage, dédiée à saint Gilles. C'est ce qui résulte d'un *Registre mémorial* du XVIe siècle, provenant de cet établissement, et conservé aujourd'hui aux Archives de l'État, à Namur. On trouve dans ce registre un tableau des redevances à charge de l'hospice, annuellement perçues par le desservant de la chapelle haute. Cette pièce commence ainsi :

Le curé de la *chapelle Monsr St Gille estant en hault,* au grand hospital de Nostre Dame, doit avoir toutes les années de la maison dudit hospital, à charge de dire trois messes par semaine, les parties suivantes : En espeaultre, 10 muids, etc.

Suit la nomenclature de ces redevances (2).

---

(1) *Histoire générale, ecclésiastique et civile de la ville et province de Namur,* tom. III, Liége 1788, pp. 212, 213.

(2) Il s'en trouve parmi elles de singulières, comme celles-ci :

" Le iour du blan ieudy, 12 grans et 24 petis mets, 6 pommes benit. — pour le convive, 5 sols. Quand l'on tue les pourceaux de l'hospital, ung iambon de pourceau et une plattenée de trippes ".

Ce tableau nous apprend que l'anniversaire de la dédicace de la chapelle se célébrait le Dimanche après l'Ascension : " Le dimenche après l'assension 15 sols, quy est le iour de la dedicasse du dit hospital ".

Nous lisons encore au même registre :

Sire Remy Gaspar, presbre, curé de la *chapelle Mons. Sainct Gilles scituée en hault* audit hospital, eagé de 45 ans, a fait apparoir par lettres patentes, soubz le grand seel de la ville de Namur, en date du dernier d'apvril 1558, coment ladite chapelle luy a esté donné et conferé, aux droictz, fruictz et emolumens, prérogatives y appartenans, disant oultre par luy estre tenu de, par sepmaine, célébrer 3 messes, sçavoir le dimenche, *en hault*, faisant les commands accoustumez; la 2e messe, le jeudy à l'aultel Marie Magdaleine, et la 3e, le samedi à l'aultel de St Nicolas, *embas*. Item, chanter la haulte messe, le premier et seconde vespre le jour de la dedicasse qui est le dimenche devant la Pentecoste et semblablement le jour St Gilles.

Il est fait mention de la célébration de cette dernière fête au *Compte du grand hôpital*, de 1738, chap. II des dépenses. On y lit :

Audit (me Gille Duvieusart, curé de l'hôpital) pour diverses messes et anniversaires..... celle (la messe) de St Gilles, avec les premières et secondes vêpres et les revestis.

La chapelle de l'hospice possède une relique de son patron, dont nous avons déjà parlé [1]; cette relique est enchâssée dans une petite monstrance en argent, haute de 15 centimètres. C'est probablement ce reliquaire, qui est mentionné dans l'acte de levée des scellés apposés sur les meubles du sieur Duvieusart, curé de l'hospice. On y énumère quelques ornements de l'église, parmi lesquels *un reliquaire de S. Gilles*. Cet acte est daté du 18 Octobre 1759 [2].

On donne la relique de saint Gilles à baiser aux malades, qui se présentent à toutes les époques de l'année; c'est contre les convulsions surtout et aussi contre les atteintes d'épilepsie, qu'on vient invoquer notre Saint.

" Je n'ai, écrit M. l'abbé Gérard, aucune pièce qui constate des guérisons prodigieuses; seulement, bien des parents, après s'être présentés avec leurs enfants, assurent avoir vu

(1) Tom. I, p. 376.
(2) *Registre aux résolutions et admissions aux hôpitaux de la ville de Namur.*

cesser les atteintes de la maladie, immédiatement après avoir prié devant la statue de saint Gilles et baisé sa relique.

“ Pendant l'octave de saint Gilles, les personnes se présentent plus nombreuses, pour prier devant la statue du Saint. S'il se trouve des malades parmi elles, je récite sur eux l'évangile de la fête de saint Gilles et l'oraison du Saint, puis je leur fais baiser la relique; tout cela d'après un usage immémorial. ”

La résolution suivante du Magistrat de Namur est relative à l'usage dont parle M. Gérard :

“ Le sieur échevin Posson nous aiant fait rapport de la demande du Sr Duvieusart, curé du grand hôpital, tendante à lui permettre l'entrée des gens qui se présenteront par la grande porte, *à effect de leur lire l'évangille St Gille,* déclarons que l'église et la place avoisinante étant suffisante pour les recevoir à l'effect prédit, ils déclarent pour le surplus que ce que le dit révérend pasteur requiert, ne se peut accorder. Fait au Magistrat à Namur le 31 aoust 1751 ” (1).

Une confrérie en l'honneur de saint Gilles existait anciennement dans la chapelle de l'hospice. Les archives de l'État, à Namur, renferment une bulle, qui accorde aux membres de cette association les indulgences ordinaires, et notamment une indulgence plénière à la fête de saint Gilles. M. Borgnet nous écrivait à ce sujet :

“ Le seul document important est la bulle originale autorisant la confrérie de saint Gilles à l'hôpital. Malheureusement cette pièce, écrite sur parchemin, est à peu près illisible, ce qui provient de ce que, attachée longtemps au mur, elle a considérablement souffert. Je vous envoie toujours, comme preuve de ma bonne volonté, ce que j'ai pu déchiffrer de cette pièce. Les dates et les signatures, qui se trouvaient au bas de l'acte et sur le dos, ont été évidemment grattées; la bulle en

(1) *Registre aux résolutions et admissions aux hôpitaux de la ville de Namur.*

plomb a été enlevée. Autant que j'en juge, elle peut être du XVII[e] siècle. "

La lettre de M. Borgnet était accompagnée de la copie des fragments lisibles de la bulle, qui commence par ces mots : *Innocentius, servus servorum Dei,* etc. M. Borgnet croit pouvoir faire remonter cette bulle au XVII[e] siècle, mais cela ne suffit pas pour nous apprendre de quel pape elle émane, puisqu'il y eut trois souverains pontifes du nom d'Innocent, qui occupèrent la chaire de saint Pierre au XVII[e] siècle, savoir Innocent X, Innocent XI et Innocent XII, respectivement élus, le premier en 1644, le deuxième en 1676, et le dernier en 1691. Sans prétendre décider la chose, nous sommes porté à croire que ce document date du règne d'Innocent XII, parce qu'il nous paraît raisonnable de le supposer postérieur à la construction de la chapelle actuelle, bâtie en 1671, et partant après la mort d'Innocent XI. Ce n'est là toutefois qu'une conjecture.

II. — CHAPELLE DE MIANNOYE, SOUS ASSESSE (1)

Voici comment les *Délices du Païs de Liége* parlent de la chapelle de Miannoye :

" Mianoie est un Château distant de trois lieuës de Namur, et de deux de Dinant.

" Avant d'entrer dans le Château est une Chapelle remarquable par sa structure et par son emplacement. Une Eminence lui donne l'assiéte au milieu d'un Verger, planté des meilleurs arbres. Elle consiste en deux Vaisseaux en croix, d'une Architecture moderne, et surmontée d'une Flêche, d'un dessein très-ingénieux.

" Le dedans de cette Chapelle, qui peut être mise au rang de bien des Temples, répond parfaitement au dehors. On y voit trois Autels, fermés par des jolies Balustrades de

(1) Assesse se trouve sur la route de Namur à Arlon, à 16 kilomètres S.-E. de Namur.

bon goût, la principale est une Colonade d'Ordre Corinthien, soutenant une Corniche, qui porte un couronnement du même Ordre. La Menuiserie et la Sculpture en sont très-délicates. Le Porche et la Sacristie ne cédent point en beauté au reste de ce bel Edifice.

“ C'est aussi une Eglise succursale de la Paroisse, où l'on enterre : et conformément à une transaction de l'an mil six cens soixante-douze, enrégîtrée à la Cour de Mianoie et à celle des Echevins de Liége l'an mil sept cent trente-sept, le Curé est obligé de célébrer le divin Service complet aux jours du Patron et de la Dédicace, et d'y dire la Messe de trois Dimanches l'un, pendant le cours de l'année ” (1).

La chapelle de Miannoye, nous écrit M. Dethy, curé d'Assesse (2), a été bâtie par le baron de Mettecoven, propriétaire du château de ce nom, vers le commencement du siècle dernier (3); elle possède un autel dédié à saint Gilles.

Des pèlerins viennent durant toute l'année, mais isolément, vénérer le saint abbé; les mères de famille s'y rendent avec leurs enfants, aux fins de les préserver des convulsions. Le 1er Septembre, fête du Saint, toute la population des environs se fait un devoir d'assister à la messe, qui se célèbre en l'honneur de saint Gilles, dans la chapelle de Miannoye; les parents y amènent leurs plus jeunes enfants (4).

---

(1) Tom. III, Liége 1743, pp. 95, 96. Une vue de château de Miannoye, gravée par R. le Loup, se trouve en regard de la notice descriptive de cette propriété seigneuriale; on y voit la chapelle, au fond, derrière le château.

(2) Lettre du 24 Septembre 1871.

(3) “ Cette Terre Seigneuriale et Château, — écrivait Saumery, en 1743, — apartient à très-Noble et très-Illustre Seigneur, Nicolas-Ernest, Baron de Mettecoven, marié, en premières Nôces, à très-Noble et très-Illustre Dame, Marie-Joseph, Marquise d'Arteaga; et en secondes Nôces, à très-Noble et très-Illustre Dame, Isabelle-Therése-Marie-Joseph, Baronne de Quarré. ” (*Délices du Païs de Liége*, tom. cit., p. 97.)

(4) Détails communiqués par M. le curé Dethy.

B) SOUVENIRS DIVERS DU CULTE DE SAINT GILLES

I. – NAMUR

Le compte du Grand Hôpital, de 1569-1570, constate, en ces termes, l'existence d'un autel ou d'une chapellenie de Saint-Gilles dans la cathédrale de Saint-Aubain :

A Messire Pierre de Velaines, *presbre et recteur de l'auteil S*[t] *Gilles en l'eglise Sainct Aulbain*, luy sont esté paiées 24 livres en vertu de certaine permutation faicte et passée le 18[e] de janvier 1569, d'entre Mons. le Rev. evesque de Namur, ensemble les prévostz, doien et chapitle de l'eglise catedrale Sainct Aulbain d'une part, mess. maieur et eschevins dudit Namur faisant partie pour ledit hospital d'aultre, par laquelle permutation icelluy hospital est deschargé de touttes telles servitudes qu'il estoit obligé pour l'entretenement de certaine maison appellée le béghinage de Ryne (Fol. 50) (1).

II. – CINEY (2)

Une des dépendances de cette commune porte le nom de *Saint-Gilles* (3).

III. – FESCHAUX (4)

M. Tagnon, curé de cette paroisse, nous écrit :

" Saint Gilles est honoré d'une manière particulière à Feschaux, et cela de temps immémorial. Il est vrai qu'on n'y solennise pas sa fête, mais il possède une statue dans l'église

(1) Archives de l'État à Namur. — M. Borgnet, auquel nous devons cet extrait, fait observer, " qu'il pourrait bien y avoir certains rapports entre ces deux chapelles du même nom, l'une à Saint-Aubain, l'autre à l'Hospice Saint-Gilles. "

(2) Ciney est sur la route de Dinant à Liége, à 15 kilomètres E.-N.-E. de Dinant.

(3) Jourdain, *Dictionnaire encyclopédique de géographie historique du royaume de Belgique*, tom. I, Bruxelles 1868-1869, p. 207.

(4) Feschaux est situé près et sur la droite de la route de Dinant à Bouillon, à 6 kilomètres N.-O de Beauraing et 15 S. de Dinant.

paroissiale, et on y vient en pèlerinage de tous les environs avec les petits enfants, pour demander à Dieu, par l'intercession de saint Gilles, qu'ils soient préservés ou guéris des convulsions, auxquelles leur âge est spécialement sujet.

“ Les pèlerins nous arrivent à toutes les époques de l'année, non pas cependant en groupes, ni processionnellement; il n'en vient jamais que d'une, ou tout au plus de deux familles à la fois. Ils offrent au Saint un peu de monnaie ou quelques bougies.

“ Le trésor de l'église renferme quelques petits fragments des ossements de saint Gilles, reçus de l'Évêché de Bruges (1), en 1876, par l'entremise du R. P. Van Renynghe, dominicain du couvent de la Sarte ” (2).

IV. — THYNES-LEZ-DINANT (3)

Le pouillé de l'ancien diocèse de Liége, dressé en 1558, nous apprend qu'il existait, à cette époque, un autel ou du moins une chapellenie de St.-Gilles dans l'église de Thynes (4).

PROVINCE DE LUXEMBOURG

(DIOCÈSE DE NAMUR)

A) ÉGLISES ET CHAPELLES DÉDIÉES A SAINT GILLES

Deux églises de la province sont placées sous l'invocation de saint Gilles, l'église paroissiale de Les Tailles, et l'ancienne église paroissiale de Saint-Gilles, à Saint-Hubert.

---

(1) Ces fragments sont de même provenance que la relique conservée à Rausa. (Voyez ci-dessus, p. 330, note 2.)

(2) Lettres des 8 et 15 Octobre 1880.

(3) A 7 kilomètres E. de Dinant.

(4) *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, tom. III, Louvain 1866, p. 182. *A(ltare) Egidii.*

I. — LES TAILLES (1)

Le nom de *Les Tailles* dérive de *tailler, taille, taillis* (coupe de bois). Au commencement du XIII[e] siècle, des ouvriers bûcherons et charbonniers, faisant des coupes de bois dans la forêt, élevèrent des huttes, çà et là, dans le lieu même de l'exploitation, et donnèrent à l'emplacement de leurs habitations le nom de *Les Tailles*.

Dans le courant du même siècle, une chapelle dédiée à saint Gilles fut bâtie en cet endroit, par la munificence de Thierry et d'Henri, son fils, seigneurs de Houffalize. Cette chapelle forma une annexe de Dinez (2) jusqu'en 1611, date de l'érection de Les Tailles en paroisse distincte. Le 17 Août de cette année, une convention fut conclue entre les habitants et les barons de Houffalize, seigneurs du lieu; cette convention porte en tête que " les paroissiens des Tailles obtiendront

(1) Le village de Les Tailles, situé sur un plateau, à environ 600 mètres au-dessus du niveau de la mer, se trouve près de la grande route d'Arlon à Liége, à 10 kilomètres de Houffalize et à 12 kilomètres des villes de Laroche et de Viel-Salm. Sa population est de 500 âmes.

M. l'abbé Roussenfeld, curé de Les Tailles, compte parmi nos collaborateurs qui se sont acquis le plus de droits à notre reconnaissance. Après nous avoir retourné notre questionnaire dûment rempli, il se mit en quête de nouveaux renseignements, et en recueillit une ample moisson, tant dans les archives de son église, qu'auprès des vieillards de Les Tailles et des environs. Ces renseignements formèrent l'objet de trois longues lettres, respectivement datées des 5 et 15 Octobre 1871 et du 14 Janvier 1872. Les recherches patientes et éclairées de M. le curé Roussenfeld, — auquel nous réitérons l'expression vivement sentie de notre gratitude, — nous ont permis de consacrer au village de Les Tailles un des chapitres les plus curieux de notre travail.

Par une nouvelle gracieuseté, M. Roussenfeld nous offrit, le 3 Février 1876, un exemplaire de la délicieuse petite gravure d'Antoine Wierix, représentant saint Gilles découvert dans sa retraite par le roi Flavius Wamba, et que signale M. Alvin, dans son *Catalogue raisonné de l'œuvre des trois frères Jean, Jérôme et Antoine Wierix*, Bruxelles 1866, p. 148. Cette gentille image occupe une place d'honneur dans notre collection, déjà riche, d'objets relatifs au culte de saint Gilles. Nous possédons plusieurs statues de notre Saint de prédilection, une foule de gravures anciennes et modernes, des photographies, des médailles, des ex-voto, et bien d'autres pieux souvenirs.

(2) La paroisse de Dinez, à 5 kilomètres de Les Tailles, forme, au civil, une dépendance de la commune de Mont-lez-Houffalize. En 1611, Les Tailles ne comptait que quarante feux.

licence de leurs seigneurs les barons de Houffalize, pour bastir l'église à leurs despens de fond en comble, à charge bien expresse qu'ils doteroient tellement leur curé, qu'avec neuf bonniers de terre, que lesdits barons donneront, il auroit moyen de bien et honnestement s'entretenir " (1).

La nouvelle église, tout comme l'ancienne chapelle, fut placée sous le vocable de saint Gilles, et consacrée le 4 Mai 1616; la première messe y avait été chantée, dès le 28 Octobre 1612. Le saint abbé est aussi le patron du lieu.

Le maître-autel de l'église paroissiale est dédié à saint Gilles.

L'église possède :

1. Une statue de son patron. Le Saint tient la crosse de la main droite, et, dans la gauche, un livre ouvert; la biche est à ses côtés.

" L'ancienne église de Les Tailles ayant été agrandie vers 1780 à 1790, écrit M. Roussenfeld, la statue de saint Gilles fut remplacée par celle que nous possédons aujourd'hui. J'ai découvert l'ancienne statue chez M. Huet, échevin de la commune; elle a été donnée à son grand-père, par M. Chapelier, ancien curé de Les Tailles et son parent. Cette statue n'a pas de valeur; on dit même qu'elle a été faite, à coups de serpette, par le charpentier Zune, dit *l' bon Dieu*, de Les Tailles.

" La statue de saint Gilles est ornée, le jour de sa fête, de la mitre, de l'étole et de la chape. Quatre garçons bien endimanchés la portent solennellement, à la grande procession du premier Dimanche de Septembre " (2).

2. Une croix pectorale d'abbé, datant de 1750, mais sans valeur artistique.

L'une face est ornée de l'image de la Vierge, l'autre présente celle de saint Gilles. Le Saint, crossé et mitré, étend

(1) Le texte original de cette convention, dont M. Roussenfeld nous a transmis la copie, repose dans les archives de l'église de Les Tailles; les clauses en sont fort curieuses.

(2) " Si vous saviez, dit notre honorable correspondant, comme ils sont fiers d'être désignés à cet emploi ! "

l'index de la main gauche, comme pour la tenir en respect, vers la biche, qui, les deux pieds de devant appuyés sur son maître, semble vouloir folâtrer avec lui.

3. Une image sur toile, déchirée de vétusté et provenant d'une ancienne bannière des jeunes personnes. “ Nous retrouvons également ici, dit M. Roussenfeld, et l'image de saint Gilles et celle de la sainte Vierge. La sainte Vierge et saint Gilles marchent toujours de pair, parce que notre église est dédiée à l'un et à l'autre.

“ Les jeunes gens ont aussi une bannière; elle porte simplement l'image de saint Gilles.

“ La fabrique de l'église possédait jadis un cachet, dont j'ai vu l'empreinte sur quelques papiers. Il était oblong et orné de l'image de saint Gilles, avec cette inscription : *Église paroissiale de St Gilles. Les Tailles.* ”

On invoque saint Gilles pour être préservé ou guéri des convulsions, et en particulier de l'épilepsie ou mal caduc, et des maladies provenant d'une forte frayeur ou d'une vive impression morale. Aussi saint Gilles est-il connu sous le nom de Gilles *l'eweré*; en français, *eweré* veut dire : *qui épouvante, qui fait peur.*

A cette demande de notre questionnaire : Si l'on avait souvenir, dans la paroisse, de guérisons obtenues par l'intercession de saint Gilles, M. le curé de Les Tailles répond, d'une façon catégorique : “ Oui, j'oserais affirmer pour tout malade ”.

Un certain nombre d'entre les malades, qui ont obtenu leur guérison, s'engagent à venir, les uns pendant sept ans, les autres leur vie durant, remercier saint Gilles. Cela s'observe surtout chez les pèlerins du pays de Liége.

“ On vénère ici trois fois par an, — continue M. Roussenfeld, — les reliques de saint Gilles, savoir le 1er Septembre, le premier Dimanche de Septembre et le jour de la Toussaint. En ces jours, mais particulièrement le 1er Septembre, mes gens, et des étrangers en grand nombre, viennent à l'église, accompagnés de leurs petits enfants. Il n'est pas rare de voir

une bonne mère de famille portant deux marmots sur les bras, tandis que deux ou trois autres s'accrochent à ses jupons. Bon an, mal an, je compte 200 à 250 de ces petits enfants. Quelles fanfares dans mon église ! Les uns et les autres, grands et petits, passent tour à tour pour vénérer les reliques de saint Gilles, que je leur présente à baiser. Après la messe viennent les épileptiques, sur lesquels je récite l'évangile de saint Jean, ou, comme on dit ici, l'évangile de saint Gilles, avec imposition des mains.

" Ce pèlerinage a donné lieu autrefois à de graves abus et même à des scandales. C'était la coutume que quatre ou cinq racleurs de violon, avec clarinette, grosse caisse et tambour de basque, accompagnaient le chant à l'église. Au sortir des offices, avaient lieu sur un pré joignant à l'église, au son d'une musique assourdissante, les *rondes danses*, c'est-à-dire, que jeunes hommes et jeunes filles, quelquefois les personnes mariées, même les étrangers, formaient un grand cercle se tenant les uns et les autres par la main, par division de sexe, et tournoyaient là pendant 10 à 15 minutes, poussant continuellement un cri aigu : *Hi* (⌒). Puis tous, sexe mélangé, se répandaient sous les tentes dressées pour la circonstance, et où chacun trouvait un bon confortable : gâteaux, jambon et surtout de l'eau-de-vie. Chacun ne rentrait pas sain et sauf chez soi, pour dîner. Le soir du Dimanche, et toute la semaine, il y avait des bals dans quatre places. De là bien des excès. Pendant trente-cinq ans, nous avons combattu vaillammant, mes prédécesseurs et moi, contre ces scandales. Le bon Dieu a béni nos efforts. Depuis dix ans, les gens de Les Tailles, mieux instruits, ont renoncé généralement à ces abus; notre saint patron n'en est que mieux honoré.

" Les pèlerins offrent une poule ou plus ordinairement un poulet, souvent même du seigle, mendié de porte en porte, du même poids que le malade. Ainsi, en 1865, il est venu une jeune fille épileptique, d'au delà de Stavelot, c'est-à-dire, à six lieues de Les Tailles. Elle apportait, aidée de cinq de ses pa-

rents, soixante-deux kilogrammes de seigle, parce que la fille malade en pesait autant " [1].

" Anciennement, c'est-à-dire, avant 1600, lorsque le village de Les Tailles était encore une annexe de Dinez, et plus

---

[1] Cette coutume de faire des offrandes d'un poids équivalent à celui de la personne malade, était jadis fort répandue, et se pratiquait surtout à l'égard des enfants : *Olim,* dit Du Cange, *quod et etiamnum in Belgio obtinet, in more fuit, ut ægros pueros ad Sanctorum feretra vel sepulchra appenderent, et pondus tritico, panibus, aliave re, quam offerre Deo aut Sanctis volebant, exæquarent....* (*Glossarium,* tom. v, Parisiis 1734, col. 637, v° *Ponderare*). Carpentier ajoute que cela s'appelait, en français, *contrepoiser,* et il le prouve par l'extrait suivant d'un document de 1451 : " Le suppliant et Perrenet Mourin estans en l'eglise de S. Quentin, virent en une chapelle, *où l'en Contrepoise les malades,* etc. " L'érudit bénédictin rapporte encore cet extrait d'un compte de la fabrique de l'église de Saint-Pierre, à Lille, remontant au XVIe siècle : *Jeanne N. pour le Contrepoids de son enfant, deux solz* (Supplément au *Glossarium* de Du Cange, tom. III, Parisiis 1766, col. 343, v° *Ponderare*).

Dans son *Glossaire françois,* aux mots *Contrepoids, Contrepoiser,* Carpentier écrit : " On pesoit autrefois les malades, et sur-tout les enfans, devant les reliques des Saints, qu'on réclamoit pour leur guérison; auxquels on offroit autant de bled ou d'autres choses, que pesoit le malade, ou bien l'on donnoit l'équivalent en argent, ce qu'on appelloit le *Contrepoids* " (Op. cit., tom. IV, Parisiis 1766, col. 164.)

On lira avec intérêt les détails, relatifs à cette coutume, dont le P. Victor De Buck a enrichi son commentaire sur la Vie de saint Florentin :

Ut primum de donariis dicam, — écrit le savant bollandiste, — *ea duplicis erant generis : alia meram eleemosynarum formam habebant, sive numerata pecunia esset, sive ministeria ecclesiastica, sive fructus terræ, animantia aut alia id genus; alia vero redemptionem quamdam imitabantur, ita ut res rei secundum similitudinem quamdam substitueretur : quæ ratio in hominum natura constituta esse videtur et semper in sacrificiis usuvenit, quum in iis victimæ mactatione significetur Deum humanæ vitæ et mortis esse dominum. Hujusmodi erant oblata frumenta, cera, casei aliaque cibaria ejusdem ponderis, quod pendebant peregrini; cerei ejusdem magnitudinis ac eorum erat statura; imagines cereæ et argenteæ, quibus aut integri pueri et viri aut membra quædam infirma repræsentabantur : atque hæc postrema nondum cessasse nemo non novit. Utrique generi suæ olim propriæ erant benedictiones, quarum specimen habes in Sacerdotali seu Rituali Romano, quod Albertus Castellanus, Venetus, ordinis Prædicatorum, collegit et hæredes Petri Rabani, anno* 1554, *typis Venetis ediderunt.* Benedictionem muneris, quod offertur in ecclesia, *omitto, quod nil singulare ea continetur; sed subjiciendus videtur* Ordo ad ponderandam personam, per votum obligatam dare de aliqua re quantum ponderat corpus ejus, sicut triticum, oleum, ceram, vinum vel alia; sacerdos dicit : v. " Adjutorium nostrum ". Quo dicto, ponit personam ponderandam super lancem vel tabulam, more solito, et dicat antiphonam : " Benedicimus Deum cœli, etc.... (suit la formule de bénédiction, conçue en termes généraux).... Et asperguntur omnes

tard, quand l'église fut érigée en succursale, jusqu'à la révolution française de 1792, mes paroissiens allaient processionnellement, chaque année, se réunir à la grande procession de Dinez, faite en l'honneur de saint Urbain, le Dimanche après le 25 Mai. Bien que cette procession, qui se fait encore aujourd'hui, eût lieu uniquement en l'honneur de saint Urbain, invoqué particulièrement pour préserver les jeunes pousses des seigles contre la voracité des limaces, le pas était donné à saint Gilles, dont la statue était portée par quatre jeunes gens, revêtus de l'antique culotte de velours, avec jarretières rouges, de l'habit à queue d'aronde, et de souliers fins, surmontés de grandes boucles en argent. Pourquoi cette prééminence de saint Gilles sur saint Urbain ? Il est facile de le deviner.

“ Jusques vers 1800, les habitants de Les Tailles faisaient une grande consommation d'avoine. Ils mélangeaient la farine d'avoine avec celle de seigle ou de pommes de terre, ou bien ils l'employaient purement et simplement, pour faire soit du pain, soit des gaufres ou des omelettes, connues ici sous le nom de *vôtes,* etc. Le meunier de Les Tailles avait fixé deux jours de la semaine, le Mercredi et le Samedi, pour *faire les farines.* Je dois vous faire observer que, chaque jour fixé, il se présentait vingt à trente *faiseurs de farine;* chaque *farine* était de trois à quatre setiers, c'est-à-dire, de soixante à quatre-vingts kilos. Avant de moudre l'avoine ou après l'avoir moulue, le meunier criait : *Aumône de saint Gilles !* Alors,

---

aqua benedicta. *Quum vero hæc ab Italo Italis scripta sint, hinc patet illum ponderandi usum non observatum fuisse a solis Saxonibus, in Germania, Belgio et Anglia consistentibus, eorumque vicinis Veromanduis et Insulensibus, unde exempla sua sumpserunt Cangius et Carpentarius, verum etiam, non secus ac saxonicum* Weregeldum, *quæ etiam* viri *rei* redemptio *erat, ultra montes propagatum fuisse.* (*AA. SS. Octobris,* tom. x, Bruxellis 1861, *ad diem* 24^{am} *Octobr.*, p. 854, n. 14.)

Les détails, qui précèdent, nous apprennent qu'autrefois c'était le prêtre même qui *contre-pesait* le malade et ce dans l'église, où une balance était établie à cet effet. La *contre-pesée* formait donc une vraie cérémonie religieuse, accompagnée de prières.

chacun s'empressait de donner une mesure d'avoine ou de farine. Cette aumône était déposée, par le meunier, dans un coffre, dit *le coffre de saint Gilles,* et offerte ensuite à l'église, en l'honneur du Saint.

" Jadis, il y avait, pour ainsi dire, dans chaque famille, un des membres qui portait le nom de Gilles. Mais, dans notre siècle de progrès, on aime la nouveauté; je ne compte plus dans ma paroisse que quatre personnes, qui portent ce nom.

" Quelques terres du territoire de Les Tailles rappellent le nom de saint Gilles, par exemple: *le courtil* (le jardin) *Saint-Gilles.*

" Ici les enfants parlent de saint Gilles comme de saint Nicolas. Le 1er Septembre et le premier Dimanche de Septembre, à cause du grand concours de peuple, il vient plusieurs marchands *d'couques* (pain d'épices), de bonbons, de brimborions, etc. Jugez s'ils font des affaires, en présence de tant de marmots insatiables ! "

II. — ÉGLISE DE SAINT-GILLES, A SAINT-HUBERT (1).

Cette église doit son origine à Thierry Ier, abbé du monastère de Saint-Hubert, qu'il administra depuis l'année 1055, jusqu'à sa mort, survenue, d'après toute probabilité, en 1087. Thierry était fort dévot à saint Gilles, et fut un des premiers propagateurs de son culte en Belgique. Nous avons raconté ailleurs (2), comment il bâtit, à peu de distance de son monastère, une église en l'honneur du saint abbé, et l'enrichit d'une relique, qu'il avait été chercher lui-même au monastère de la vallée Flavienne.

---

(1) Nous aimons à rappeler, que des indications précieuses nous ont été fournies sur cette église, par M. l'abbé Hallet, alors aumônier de la maison pénitentiaire et de réforme à Saint-Hubert, aujourd'hui aumônier de l'institut de l'Adoration perpétuelle, à Watermael-lez-Bruxelles. M. Hallet s'est fait un juste renom dans le monde religieux, par ses travaux sur saint Hubert et son culte; aussi aimable qu'instruit, il nous écrivit à deux reprises, et chaque fois dans des termes d'une exquise bienveillance, le 16 Juillet et le 1er Août 1871.

(2) Tom. I, pp. 390, 391.

Cette église, dont la fondation remonte, d'après les uns, à 1060, d'après les autres, à 1068 (1), fut construite à l'endroit même où Plectrude, femme de Pépin de Herstal, " avoit receu du Ciel l'escriteau qui donna la première occasion à la fondation de ce monastère " (687) (2). Cet endroit, situé au centre de la forêt d'Ardennes, non loin d'une route romaine, avait été primitivement occupé par un château-fort, nommé *Ambra*. Saint Materne, évêque de Trèves et de Cologne, mort vers 328, y avait érigé une église, dédiée à saint Pierre; les Huns, en ravageant les Gaules, détruisirent le château-fort et l'église, et, au temps de Plectrude, il ne restait plus de ces deux édifices que des ruines (3).

Parlant de l'abbé Nicolas de Malaise, qui remplit les fonctions abbatiales de 1503 à 1538 (4), Dom Hancar écrit :

" L'an 1515, il obtint du Pape Léon X que l'église de St Gilles du bourg de St Hubert fût unie au monastère et desservie par un vicaire à establir par l'Abbé, changeable à la volonté dudit Prélat " (5).

L'église de Saint-Gilles était paroissiale; elle perdit cette qualité en 1809, date à laquelle Mgr. Pisani de la Gaude, évêque de Namur, éleva au rang de paroissiale l'ancienne église abbatiale de Saint-Hubert, qu'il avait rachetée du produit des collectes faites à cette intention dans son diocèse, et arrachée ainsi à la destruction (6).

Le maître-autel de l'église est dédié à saint Gilles; la statue du Saint se trouve dans une niche, au-dessus du tabernacle.

---

(1) Dans son *Pèlerinage de Saint-Hubert en Ardennes* (Gand 1862), p. 76, en note, M. l'abbé Bertrand incline pour l'année 1060; M. Hallet opine pour 1068.

(2) D. Hancar, *Histoire du monastère de Saint-Hubert.* (Voyez, sur ce manuscrit de Dom Romuald Hancar, tom. I, p. 390, note 3.) — Item Bertrand, op. et loc. cit., p. 27. L'auteur y raconte l'histoire du billet miraculeux de Plectrude, origine première du monastère d'Andage.

(3) Bertrand, op. cit., pp. 26, 27.

(4) Voyez, sur cet abbé, Bertrand, op. cit., pp. 84, 85.

(5) *Histoire du monastère de Saint-Hubert*, p. 442.

(6) Bertrand, op. cit., p. 90.

Le culte de saint Gilles, — il est aisé de le comprendre, — n'occupe qu'un rang secondaire dans une localité, où les pèlerins affluent de tous les coins de la Belgique, pour implorer le secours de saint Hubert contre une des maladies les plus terribles qui affligent l'espèce humaine, la rage. Le saint abbé Gilles n'est cependant pas oublié à Saint-Hubert; on l'invoque surtout contre les convulsions des petits enfants. Les parents des alentours, voire même de trois ou quatre lieues à la ronde, y conduisent ou apportent leurs enfants sujets à ce triste mal, et les présentent au prêtre, en le priant de réciter sur eux l'*évangile de saint Gilles;* c'est ainsi qu'ils appellent l'évangile de saint Jean. Le prêtre récite cet évangile, et y ajoute l'oraison en l'honneur de saint Gilles.

SECONDE PARTIE

CULTE DE SAINT GILLES

DANS LE NORD DE LA FRANCE

Nous divisons cette section en deux paragraphes, dont le premier sera consacré au département du Nord, et le second à celui du Pas-de-Calais.

§ I

DÉPARTEMENT DU NORD

(ARCHIDIOCÈSE DE CAMBRAI)

A) ÉGLISES ET CHAPELLES DÉDIÉES A SAINT GILLES

L'archidiocèse de Cambrai compte cinq églises paroissiales, placées sous l'invocation de saint Gilles, celles de Craywick, de La Flamengrie, de Neuf-Berquin, de Pecquencourt et de Watten.

I. — CRAYWICK [1]

Le chapiteau d'une colonne au-dessous du clocher porte le millésime de 1532, date de la construction de l'église.

L'église possède deux statues de saint Gilles, en costume d'abbé; l'époque de leur confection et les noms des sculpteurs sont inconnus.

---

[1] Craywick, dans l'arrondissement de Dunkerque et au décanat de Gravelines, est à 9 kilomètres de cette dernière ville, et à 15 de la première. Voyez, sur Craywick, A. Le Glay, *Cameracum christianum*, Lille 1849, p. 436. M. Dedrie, curé de la paroisse, nous a transmis quelques notes, le 29 Octobre 1871.

Journellement on vient vénérer les reliques de saint Gilles [1], mais principalement pendant son octave, qui attire beaucoup de monde.

Notre Saint est invoqué contre les maux de tête [2]; on ne lui fait pas de dons en nature, mais seulement des offrandes pécuniaires.

Il existe, à une centaine de mètres de l'église, un fossé nommé *puits de Saint-Gilles*. Il y a quelques années, on y venait puiser de l'eau, dont on se lavait la tête; cette coutume est tombée en désuétude.

II. — LA FLAMENGRIE [3]

Ce village était, en 1186, une paroisse du décanat de Bavai. Il continua à porter ce titre dans les temps postérieurs, mais son nom se reproduit, dans les anciens documents, avec les variantes que voici : *Flamengrie*, *Flamengerie*, *Flamengherie*, *Flamengries*, *La Flamengrie*.

La Trésorerie du chapitre de Cambrai avait la collation de la cure.

L'ancienne paroisse subsistait encore lors de la révolution, et quand, en l'an XI, on rétablit le culte, elle devint une succursale du nouveau décanat de Bavai [4].

L'église actuelle date de 1859; l'ancienne remontait à la fin du XIVe siècle.

---

(1) Voyez, sur ces reliques, tom. I, pp. 363, 364.

(2) M. Raymond de Bertrand, dans son travail sur les *Dévotions populaires chez les Flamands de France de l'Arrondissement de Dunkerque*, écrit : " (On invoque) saint Gilles à Craywick, pour les maux de tête et la fièvre ". (*Annales du Comité flamand de France*, tom. I, Dunkerque 1854, p. 219.)

(3) Village, avec titre de commune et de paroisse, situé à l'extrême frontière, à 6 kilomètres O. de Bavai, son chef-lieu de canton et de décanat. Voyez, sur cette localité, MICHAUX, *Notice historique sur les circonscriptions ecclésiastiques, anciennes et modernes, du diocèse de Cambrai, et spécialement sur celles de ses divisions et subdivisions, qui se rapportent au territoire actuel de l'arrondissement d'Avesnes*, Valenciennes 1867, pp. 236, 237. — Item A. LE GLAY, *Cameracum christianum*, p. 465.

(4) MICHAUX, op. et loc. cit.

La chapelle qui se trouve à gauche, en entrant, est dédiée à saint Gilles, qui est aussi patron du lieu.

Depuis 1861, l'église de ce petit village, dont la population n'atteint pas 300 âmes, possède une relique considérable de son patron, due à la générosité de feu M. Philippe, vicaire général de Cambrai, et dont nous avons entretenu déjà nos lecteurs (1). Cette belle relique est, après celle de Bruges, la plus importante de toutes les reliques de saint Gilles, vénérées dans les églises de la Belgique et du Nord de la France.

Le saint abbé ne reçoit pas d'hommages spéciaux à La Flamengrie; on ne l'invoque dans aucune maladie, et il n'y a pas de pèlerinage en son honneur. Il est possible toutefois que ce pèlerinage ait existé jadis, et que la *ducasse*, célébrée le 1er Septembre, ou le Dimanche le plus rapproché, en soit un vestige (2).

III. — NEUF-BERQUIN (3)

L'église de Neuf-Berquin, érigée en paroissiale vers 1636, n'était primitivement qu'une chapelle dédiée à saint Gilles, et desservie par un vicaire de Vieux-Berquin; tel était l'état des choses en 1512. La nef principale et le clocher datent de 1614; M. Robin fit construire les nefs latérales en 1740-1744.

Saint Gilles est patron de l'église et du lieu.

---

(1) Tom. I, pp. 367, 368.

(2) La Flamengrie a deux *ducasses*, dont la première a lieu le Dimanche avant le 25 Juillet (Michaux, op. cit., p. 237). Ce détail nous semble prouver en faveur de l'existence d'un ancien pèlerinage. La première *ducasse* pourrait fort bien être l'anniversaire de la dédicace proprement dite ou de la consécration de l'église, tandis que la seconde, coïncidant avec la fête du patron, aurait pris naissance dans le concours du peuple, qui venait invoquer le Saint. Relisez le passage de Bocquillot sur l'origine des foires (tom. I, pp. 191, 192); ces lignes peuvent très-bien s'appliquer aux *ducasses* ou kermesses patronales.

(3) Ce village, qui ressortit à l'arrondissement de Hazebrouck et au décanat de Merville, est distant de 3 kilomètres de cette dernière ville et de 15 de la première. Voyez A. Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 447. Feu M. Cousin, curé de Neuf-Berquin († 21 Décembre 1875), nous a transmis, le 19 Octobre 1871, sous forme de réponse à notre questionnaire, plusieurs détails intéressants.

Au bout de la nef latérale du sud se trouve la chapelle de Saint-Gilles.

L'église renferme un vitrail, sur lequel est figuré le saint abbé (1).

On invoque le Saint contre les maux de tête et la folie (2).

Les reliques du patron (3) sont exposées durant la neuvaine, qui commence le 1er Septembre. Elles sont principalement vénérées, nous écrivait M. le curé Cousin, " par les gens de la Flandre " (la Flandre française, bien entendu); on les offre à baiser aux pèlerins, après avoir récité sur eux l'évangile de saint Jean.

La *ducasse* coïncide avec la fête patronale.

Une curieuse tradition a cours à Neuf-Berquin; on dit que saint Gilles y a passé.

Nous croyons pouvoir rattacher à notre sujet un fait relaté dans une sentence de la cour de Cassel, en date du 28 Octobre 1567. Cette sentence condamne le nommé Jean de Druck à être exécuté par le glaive, en punition de divers méfaits, et notamment pour avoir, en 1566, aidé de ses compagnons, brisé une croix et *une image de saint Gilles*, à Zuytberquin :

Omme dieswille — *ainsi s'énonce la sentence,* — dat ghy Jan de Druck, alzoo in 't voorleden jaer LXVI, de demolitie van de kercken, beelden, imagen ende versieringhe van dien gheschiede, u vervoordert hebt, sdaechs naer Onse Vrouwe dach halfougst in 't zelve jaer, met eenighe vander nieuwe religie, uwe medeghesellen, te gaene inde de prochie van Zuutberquyn, ende daer commende te brekene zekere

---

(1) E. de Coussemaker, *Vitraux peints et incolores des églises de la Flandre maritime*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, tom. v, Lille 1861, p. 106.

(2) Nous tenons ce renseignement de M. le curé Cousin. Dans son travail intitulé : *Dévotions populaires chez les Flamands de France de l'arrondissement de Hazebrouck*, M. Raymond de Bertrand écrit : " Il ne nous reste plus qu'à visiter Neuf-Berquin, pour terminer notre course dans le décanat de Merville. Sa visite ne sera que de courte durée, car l'on n'y va invoquer que saint Gilles, patron de l'église. On a recours à son intercession pour être délivré ou préservé des maux de tête et d'yeux, et parfois de la fièvre ". (*Annales du Comité flamand de France*, tom. ii, Dunkerque 1855, p. 174.)

(3) Voyez, sur ces reliques, tom. i, p. 377.

cruus ende *image van Sint Gilles,* staende ter plaetse aldaer;..... Condempneeren u ter cause voorscreven ghejusticieert te zyne metter zweerde, etc... Actum in 't hof te Cassele den xxiij[en] octobris 1567 (1).

Parmi les paroisses du diocèse de Cambrai, il n'en est aucune qui réponde au nom de Zuytberquin; d'autre part, à l'époque où se place le bris de l'image de saint Gilles par les Gueux, Neuf-Berquin n'existait pas en tant que paroisse distincte. Zuytberquin ne serait-il pas l'ancien nom de la paroisse de Vieux-Berquin avant son morcellement ? Et les dénominations de Vieux- et de Neuf-Berquin ne dateraient-elles pas de l'érection en paroisse de cette dernière localité ? Nous posons cette double question sans la résoudre, parce que nous ne possédons pas les éléments nécessaires à cette fin.

IV. — PECQUENCOURT (2)

Cette localité, qu'on trouve désignée sous les noms de *Piscatoris curtis, Peskencort, Pesquencourt,* est fort ancienne. Son existence est antérieure à celle de l'illustre abbaye bénédictine d'Anchin, qui se trouvait sur son territoire (3); lors de la fondation de cette maison, au XI[e] siècle, par Sohier, sire de Loz et Courcelles, et Gautier, seigneur de Montigny en Ostrevant, Gautier et sa mère Mathilde lui donnèrent la moitié du village de Pecquencourt, contiguë à l'île d'Anchin (4). Gérard II, évêque de Cambrai, confirma la fondation du monastère, en 1079, et céda à ce dernier l'autre moitié du village de Pecquencourt, qui lui appartenait... *Matildis et Walterus filius ejus,..... dederunt dimidiam partem de Piscatoris curte,*

---

(1) E. de Coussemaker, *Troubles religieux du XVI[e] siècle dans la Flandre maritime,* 1560-1570. *Documents originaux,* tom. II, Bruges 1876, pp. 114, 116.

(2) Pecquencourt ressortit à l'arrondissement de Douai et au décanat de Marchiennes; 6 kilomètres le séparent de cette dernière ville et 12 de la première. Voyez A. Le Glay, *Cameracum christianum,* p. 415.

(3) Voyez, sur cette abbaye, A. Le Glay, *Cameracum christianum,* pp. 223 et suiv., et surtout Escallier, *L'abbaye d'Anchin,* 1079-1792, Lille 1852.

(4) L'abbaye d'Anchin était bâtie sur un îlot; de là son nom latin de *Aquicinctium, cœnobium Aquicinctense.*

terram, silvam, aquam et quidquid ad eam pertinet...; alteram vero partem ejusdem villæ ego Gerardus superaddidi... (1)

Lorsque l'abbé Simon Ier eut résolu de reconstruire l'église de son monastère, ce fut Baudouin, seigneur de Pecquencourt, qui posa la première pierre de l'édifice, le 2 Mars 1181 : *Ibi aderat* — dit la chronique du monastère, — *Balduinus comes istius pagi dicti de Pesquencourt, cum frequenti turba militum et aliorum Christi fidelium. Primum lapidem in fundamento comes manibus suis cum cœmento posuit, et in ecclesia magnum gaudium fuit* (2). L'église paroissiale de Pecquencourt existait-elle déjà à cette époque ? Nous l'ignorons, mais on ne peut douter qu'elle n'ait été fondée par les moines d'Anchin; l'abbé du monastère était collateur de la cure, et le choix même de saint Gilles, comme patron de l'église et du lieu, trahit une influence bénédictine. Ce sera donc aux Bénédictins d'Anchin qu'on doit l'introduction du culte de saint Gilles à Pecquencourt.

Malheureusement ce culte, qui remonte à une époque si respectable, est bien déchu, ou, pour mieux dire, il n'existe plus que de nom, et les vestiges mêmes de l'ancienne dévotion ont totalement disparu. M. l'abbé Jaclin, curé de la paroisse, nous écrivait, le 17 Novembre 1871, que, malgré d'actives recherches, il n'avait rien pu découvrir sur le culte du saint abbé dans sa paroisse. L'église ne possède pas même la moindre parcelle des reliques de son patron; il y a cependant, au bout de la nef gauche, une chapelle qui lui est dédiée, et où l'on a mis une statuette du Saint.

La *ducasse* se célèbre le dernier Dimanche d'Août.

Nous ne voulons pas terminer cet article, sans dire quelques mots de la *Chapelle des Ardents*, à Pecquencourt; l'histoire de ce sanctuaire renferme quelques détails qui nous intéressent.

---

(1) Escallier, *L'abbaye d'Anchin*, p. 18. L'original des lettres de l'évêque Gérard II repose aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) *Gallia christiana*, tom. III, Parisiis 1725, col. 413. — A. Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 228.

Vers l'année 1300, sous l'administration de Jean Baillet, XIX[e] abbé d'Anchin, l'église de Pecquencourt s'enrichit d'un cierge formé de la *sainte Chandelle d'Arras.*

" Ce cierge, dit M. Escallier, fut placé d'abord sous le portail de l'église de Pecquencourt, où il était en grande vénération, et opérait beaucoup de miracles. Ce que voyant, notre abbé d'Anchin ordonna qu'une chapelle, en forme de tour, fût érigée au milieu de la place de Pecquencourt, où le flambeau sacré serait déposé avec honneur. Donc, bientôt la sainte chandelle de Pecquencourt devint un objet de dévotion dans toute la contrée; et dans les derniers temps de l'abbaye d'Anchin on voyait encore cette tour.

" L'abbé Jean avait préposé, comme supérieur, un religieux de l'abbaye pour desservir et administrer cette chapelle, et recevoir les donations des fidèles. Ce préposé présidait à *la procession qui se faisait tous les ans, à la fête de saint Gilles,* et il devait veiller à ce que les ménétriers, musiciens, joueurs de luth, de cystre, de viole, de flûte et de trompette, se comportassent avec décence. La première procession de toutes eut lieu en l'an 1308. Le supérieur de la chapelle portait le cierge miraculeux, et plus de quatre cents musiciens, chantant, dansant et jouant toutes sortes d'instruments de musique, y assistaient " [1].

Pierre Toulet, XXXI[e] abbé d'Anchin (1448-1464) et son successeur, Hugues de Lohes, († vers 1491), restaurèrent avec magnificence et firent orner de peintures la chapelle de Pecquencourt, nommée *Chapelle des Ardents* [2]. Hugues termina les travaux commencés par son prédécesseur. Après avoir décrit les peintures qui décoraient l'intérieur de ce sanctuaire, M. Escallier poursuit ainsi :

" Ces choses montrent la part que Hugues de Lohes a prise aux travaux d'embellissement de cette chapelle. Il a aussi fait exécuter les peintures qui étaient sur les murailles de

---

[1] ESCALLIER, *L'abbaye d'Anchin*, p. 193.
[2] ESCALLIER, op. cit., pp. 226 et suiv.

l'escalier; ces peintures représentaient *la procession et les cérémonies qui avaient lieu à la fête de saint Gilles,* où la sainte chandelle était portée révérencieusement par le religieux administrateur de la chapelle. Ces fêtes, auxquelles présidait, verge en main, un moine de l'abbaye d'Anchin, préposé à cet office, attiraient une foule considérable de ménétriers et de musiciens, jouant du luth, de la cythare, de la flûte, de la trompette et d'autres instruments de musique en l'honneur de la sainte Vierge. Elles eurent lieu ainsi jusques au temps de l'abbé Lentailleur (2). Ce prélat, à cause des abus et des orgies qui s'y commettaient dans les derniers temps, y apporta des réformes et ne permit plus d'affluence si considérable; et cela, sur la demande de D. Balthasar Seulin, alors pasteur de Pecquencourt, et ensuite doyen de St.-Amé à Douai. Pour compléter ce qui concerne la chapelle de la sainte chandelle de Pecquencourt, disons tout de suite que l'abbé Charles Coguin (2)... se plut aussi à l'embellir; c'est à lui que l'on doit les beaux vitraux peints qui illuminaient l'intérieur de l'édicule, et où étaient représentés saint Jacques, saint Michel et la B. Vierge Marie, avec deux anges à ses côtés, ainsi que saint Christophe, saint André, saint Jean et *saint Gilles* " (3).

V. — WATTEN (4)

Nous laissons de côté, comme étrangère à notre sujet, la question de savoir quels furent les premiers habitants de

---

(1) XXXVIe abbé d'Anchin, 1555 † 1574.

(2) XXXIVe abbé, 1507 † 1546.

(3) Escallier, *L'abbaye d'Anchin*, p. 229. Voyez aussi *Les sanctuaires de Notre-Dame des Ardents ou notices sur les saints cierges provenant de la sainte Chandelle d'Arras*, Arras 1869, pp. 21 et suiv.

(4) Watten, bâti au pied d'une éminence, sur les deux rives de l'Aa, est situé dans l'arrondissement de Dunkerque et le décanat de Bourbourg, à 15 kilomètres de cette dernière ville et à 10 seulement de Saint-Omer. Ancienne ville fortifiée, ce n'est plus aujourd'hui qu'un village de 1300 habitants.

L'origine du nom de Watten est tout entière dans le mot flamand *woestynen*, latinisé en *wastinæ*, qui signifie : désert, landes, bruyères; de *wastinæ* on a fait *Watinum*, *Watanum*, *Watten*.

Watten. Nous ne parlerons pas davantage des vicissitudes de la ville sous la domination romaine et sous celle des Francs. En 881, Watten fut saccagé par les Normands, et sa destruc-

---

Principales sources à consulter sur Watten et son monastère :

1. *Cronica monasterii Guatinensis*, rédigée par Ébrard, chanoine régulier de Watten, qui, né vers 1055, écrivait à la fin du XI[e] siècle. Martène et Durand ont inséré cette chronique dans leur *Thesaurus novus anecdotorum*, tom. III, Lutetiæ Parisiorum 1717, coll. 797-830, sous le titre de : *Chronicon Watinensis Monasterii, auctore Ebrardo, ejusdem loci Canonico regulari, ex MS. Dunensi.* Le manuscrit de l'abbaye des Dunes, reproduit par les deux bénédictins, appartient aujourd'hui à la Bibliothèque publique de la ville de Bruges. Voyez en la description dans LAUDE, *Catalogue méthodique, descriptif et analytique des manuscrits de la Bibliothèque publique de Bruges*, Bruges 1859, p. 367, n° 425.

On lira avec intérêt la notice que Paquot consacre à Ébrard et à ses écrits, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas*, etc., tom. XV, Louvain 1769, p. 221 et suiv. Cette notice renferme un aperçu historique sur le monastère de Watten. Voyez aussi quelques détails biographiques sur Ébrard, dans la *Notice historique sur Watten*, de M. Alexandre Hermand, à citer plus bas, pp. 195, 196.

La *Cronica monasterii Guatinensis*, provenant de l'abbaye des Dunes et conservée à la Bibliothèque publique de Bruges, était regardée jusqu'ici comme le seul manuscrit existant du travail d'Ébrard. En 1852, M. l'avocat Courtois, secrétaire-archiviste de la Société des Antiquaires de la Morinie, a retrouvé, à Saint-Omer, un second exemplaire de la susdite chronique, renfermé dans les *Annales Ecclesiæ Watinensis per præpositos distincti.* Ces *Annales* forment deux volumes in-8, écrits en caractères du XVI[e] siècle, et proviennent de l'abbaye même de Watten. La chronique, attribuée à Ébrard, n'y figure qu'à titre de document sur l'histoire des premières années de l'abbaye; les *Annales* attribuent cette chronique, non pas au chanoine Ébrard, mais à Bernold, troisième prévôt. Voyez COURTOIS, *Découvertes paléographiques. Annales et privilèges de l'église de Watten (Manuscrits tout récemment retrouvés)*, dans le *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, tom. I, (1852-1856), Saint-Omer, pp. 17 et suiv.

2. SANDERUS, *Flandria illustrata*, tom. III, Hagæ Comitum 1732, pp. 104-106. La notice est accompagnée, sous le n° 12, d'une jolie vue de la ville et du monastère de Watten, gravée, pour la première édition de la *Flandria illustrata*, par Vaast du Plouich, et dédiée par lui à Balthazar Villain de Gand, comte d'Isenghien, seigneur de Watten. Nous aurons à revenir sur cette gravure.

3. MALBRANCQ, *De Morinis et Morinorum rebus*, tom. II, Tornaci Nerviorum 1647, pp. 808-811.

4. *Gallia christiana*, tom. III, Parisiis 1725, coll. 522-525. M. Le Glay en a donné quelques extraits dans son *Cameracum christianum*, p. 345.

5. GAZET, *L'histoire ecclésiastique du Pays-Bas*, Valenciennes 1614, p. 291.

6. HERMAND, *Notice historique sur Watten.* Ce travail, le plus étendu et le plus important qui ait vu le jour sur la matière, a été publié dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, t. IV, Saint-Omer 1839, pp. 53-205.

tion fut si complète, que des débris jonchèrent la terre pendant deux siècles (1). Un prêtre, du nom d'Alphume (2), y desservait, au milieu du XIe siècle, une petite chapelle dédiée à saint Riquier, dans laquelle les fidèles des environs venaient assister aux offices divins (3). Sa modeste habitation (4) recueillait les disciples, que sa bonne réputation lui attirait; Ébrard, notre historien, fut de ce nombre, et il a transmis à la postérité l'expression de sa reconnaissance, pour les soins qu'Alphume lui avait prodigués (5).

Sur ces entrefaites, un prêtre étranger, nommé Otfride (6), sorti, à ce que croit le chanoine Ébrard, des limites orientales

---

Cette savante et consciencieuse étude nous a constamment servi de guide dans nos recherches.

7. *Catalogue des Prévosts de l'église couventualle de Notre-Dame de Watène, ès-confins de Flandres occidentalle, sus la rivière d'Ah, diocèse de Saint-Aumer, et Chastellenie de Casel*, 1072-1577, publié, d'après un manuscrit inédit de la Bibliothèque de Valenciennes, et annoté par M. Aimé Leroy, dans les *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, nouvelle série, tom. VI, Valenciennes 1847, pp. 265-300. Un *avertissement* de 4 pp. (261-264) précède ce *Catalogue*.

Il faut ajouter à ces sources les notes recueillies par M. l'abbé Boedt, curé de Watten, que cet estimable ecclésiastique s'est plu à nous transmettre, le 20 Novembre 1871; plusieurs détails intéressants communiqués par M. le chanoine Van de Putte, curé-doyen de Saint-Martin, à Courtrai, et les souvenirs d'une excursion faite à Watten, à notre intention, par notre cher frère, M. le docteur Rembry-Barth, archiviste de la ville de Menin, le 16 Octobre 1873.

(1) HERMAND, *Notice historique sur Watten*, pp. 66, 67. Nous indiquons la pagination du tome IV des *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*.

(2) Ébrard le nomme *Alphuminus*, Malbrancq *Alfurnus*, Paquot *Alphunin* ou *Alfunnius;* le *Catalogue des Prévosts de Watten*, publié par M. Aimé Leroy, le désigne sous le nom de *Alluin*.

(3) *Sola tantum cum sui cantoris tugurio ecclesia,* — dit Ébrard, en décrivant les hauteurs désertes et dévastées de Watten, — *quam summo in vertice gestabat perspicuam inter vepres et serpentium latebras, inter dumeta et querulos avium ramos, vili admodum fabrica prominebat. Hanc missarum audire solemnia valde tenuis fidelium frequentabat conventus* (MARTÈNE et DURAND, *Thesaurus novus anecdotorum*, tom. III, col. 799). Le titre de *cantor*, donné par Ébrard à Alphume, ne signifie ici autre chose que chapelain ou desservant.

(4) Nous avons vu qu'Ébrard la qualifie de *tugurium*, cabane, chaumière.

(5) MARTÈNE et DURAND, op. et tom. cit., col. 799.

(6) Gazet, Malbrancq, le *Catalogue des Prévosts de Watten*, Paquot, etc., l'appellent *Olfride*. Nous avons suivi l'orthographe d'Ébrard, qui écrit : *Otfridus, Odfridus*.

de la Flandre (1), arriva à Watten. Nourrissant le projet de fonder un monastère de chanoines réguliers, il avait parcouru le pays et visité un grand nombre d'établissements religieux; aucun ne lui semblait présenter une position plus favorable à ses desseins, que celui de Watten. Alphume céda son église à Otfride, et celui-ci conduisit à Watten une colonie de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, tirée, selon toute probabilité, du monastère de Saint-Gilles, près de Liége, ce qui expliquerait comment la dévotion au saint abbé de la vallée Flavienne s'est implantée à Watten (2). Cela se passait vers 1072. Alphume entra lui-même dans la nouvelle communauté et succéda à Otfride, en qualité de prévôt, l'an 1079; Ébrard y prit également l'habit religieux.

A peine Otfride eut-il réuni quelques chanoines, que beaucoup de personnes s'empressèrent de les doter. Au premier rang des bienfaiteurs de la maison brillent le comte de Flandre Robert-le-Frison, et sa mère Adèle, fille de Robert, roi de France, et veuve de Baudouin V, dit de Lille. Robert approuva les nombreuses donations faites aux chanoines, et lui-même, à la sollicitation de sa mère, y ajouta quelques terres, ainsi qu'une dîme dans toute la paroisse de Watten (3). L'acte en fut passé à Sithiu (Saint-Omer), au monastère de Saint-Bertin, et confirmé par Drogon, évêque de Térouane, le 8 Juin 1072 (4).

Si nous en croyons Lambert d'Ardres, auteur presque contemporain, le comte Robert, en souvenir et action de grâces

---

(1) *Quem divina miseratione sic actum arbitramur ab orientalis Flandriæ partibus* (Martène et Durand, op. et tom. cit., col. 801).

(2) *Aiunt insuper primos Ascetas ex D. Ægidii Leodiensium accersitos, qui exinde tutelaris sui patrocinium huc pertraxerint* (Malbrancq, op. cit., tom. II, p. 811). Voyez aussi Sanderus, op. cit., tom. III, p. 104, col. 2; Paquot, op. cit., tom. XV, pp. 221, 222, et Hermand, op. cit., pp. 68,69.

(3) ... *insuper et duas garbas totius parrochiæ Guatinensis* (Martène et Durand, op. et tom. cit., col. 804). Voyez, pour l'intelligence de ce texte, le *Glossarium*, de Du Cange, tom. III, Parisiis 1733, col. 816, v° *Garba*.

(4) Martène et Durand, op. et tom. cit., coll. 804, 805. — Hermand, op. cit., pp. 70 et suiv.

de la victoire de Bavinchove ([1]), aurait étendu ses largesses, au point de pouvoir entretenir à Watten trente chanoines, nombre qu'il détermina ([2]). Aussitôt la donation faite, la douairière Adèle vint visiter Watten, et y posa la première pierre du nouveau monastère ([3]), dont l'église fut consacrée, en 1097, sous le vocable de la Vierge Marie, par Lambert de Guines, évêque d'Arras ([4]).

Au commencement du XII[e] siècle, de grands malheurs pesèrent sur le monastère de Watten. Thierry d'Alsace le releva de ses ruines. Ce prince, aussi pieux que vaillant, avait pris en affection singulière la prévôté wattenaise; non content d'en être le restaurateur, de lui faire des dons considérables et de lui octroyer de précieux priviléges ([5]), il voulut y passer les dernières années de sa vie, et reposer, après sa mort, dans l'église du monastère.

Le lecteur voudra bien se rappeler ce que nous avons dit ailleurs ([6]) du séjour de Thierry d'Alsace à Watten, des causes

---

([1]) La célèbre bataille, livrée à Bavinchove, au pied du Mont-Cassel, le Dimanche de la Septuagésime, 20 Février 1070, rendit Robert-le-Frison maître de la Flandre.

([2]) *Ob cujus facti mentoriam et memoriam Comes Robertus, adepto totius Flandriæ principatu, in honorem beatissimæ semper Virginis Mariæ Watiniensem fabrefecit Ecclesiam, et triginta regulariter viventium Canonicorum deserviri instituit obsequio.* (Lamberti Ardensis *Historia comitum Ardensium et Guisnensium*, dans Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, édit. Léopold Delisle, tom. xi, Paris 1876, p. 298, cité par Hermand, op. cit., p. 71, note 1, et par Lesbroussart, dans son édition des *Annales de Flandre*, de P. d'Oudegherst, tom. i, Gand 1789, p. 312, en note.)

([3]) Martène et Durand, op. et tom. cit., col. 805. — Hermand, op. cit., p. 72.

([4]) Gazet, op. cit., p. 291, écrit, que, dès l'an 1074, Drogon, évêque de Térouane, dédia l'église de la prévôté de Watten “ en l'honneur de Dieu et de sainct Nicolas, sainct Ricquier et *sainct Gilles* ”. C'est une erreur. Saint Gilles ne fut jamais patron de l'église du monastère de Watten, mais bien celui de l'église paroissiale, qui l'a conservé comme tel jusqu'à ce jour. Voyez Hermand, op. cit., p. 79, note 2. D'Oudegherst verse dans la même erreur que Gazet, en désignant notre prévôté sous le titre de “ monastère de sainct Gilles à Watenes ”. (Édit. Lesbroussart, tom. i, pp. 422, 424.)

([5]) Hermand, op. cit., pp. 78, 79.

([6]) Voyez ci-dessus, pp. 28 et suiv.

probables de sa prédilection pour cet établissement religieux et de l'influence exercée par ce fait, au point de vue de l'extension du culte de saint Gilles dans le Nord de la France.

Dès cette époque, Watten commençait déjà à prendre quelque renom, comme lieu de pèlerinage; c'était de saint Gilles que l'on y sollicitait le soulagement à ses maux [1]. Au dire de Gazet, le concours des pèlerins remonterait aux premiers temps qui suivirent la fondation de la prévôté. " Pour premier Prevost, écrit-il, y fut mis un devot homme d'Eglise nommé Olfride, lequel auparavant menoit une vie saincte et religieuse sur ledict mont de Watene. Et dés environ ce temps là le peuple d'alenviron commencea à frequenter ce lieu par pelerinages et autres devotions en l'honneur de sainct Gilles, par les merites duquel plusieurs ont reçeu allegeance de leurs maux " [2].

M. Raymond de Bertrand est plus explicite encore : " Vers la fin du onzième siècle, dit-il, il avait été établi une communauté religieuse sur le sommet de la montagne de Watten, et l'on y avait élevé un autel en l'honneur de saint Gilles. Le peuple ne tarda pas à invoquer le bienheureux abbé dans une foule de circonstances. Au commencement du quinzième siècle (1401), alors que Watten dépendait de la châtellenie de Cassel, on y venait de loin accomplir ses dévotions; et à partir de l'an 1417, de fréquents pèlerinages y eurent lieu à l'antique monastère. On chargeait d'offrandes l'autel de saint Gilles, " par les mérites duquel plusieurs recevaient allégeance de leurs maux " [3]. On venait le servir principalement pour se préserver ou obtenir guérison des maladies et des maux de tête " [4].

---

(1) HERMAND, *Notice historique sur Watten*, p. 79.

(2) *L'histoire ecclésiastique du Pays-Bas*, p. 291.

(3) Cette dernière phrase, empruntée en partie à Gazet, est extraite de la *Notice historique sur Watten*, de M. Piers, qui fait suite à l'*Histoire de la ville de Bergues-Saint-Winoc*, du même auteur, Saint-Omer 1833, p. 131.

(4) *Dévotions populaires chez les Flamands de France de l'arrondissement de Hazebrouck*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, tom. II, Dunkerque 1855, pp. 123, 124.

Saint Gilles avait donc un autel particulier dans l'église du monastère, placée, comme nous l'avons vu, sous l'invocation de la Vierge; mais lorsqu'une église fut élevée sous le patronage de la prévôté, pour servir de paroisse à la ville formée auprès du monastère, le culte de saint Gilles y fut porté et resta commun aux deux églises (1). Nous parlerons plus loin de l'église paroissiale de Watten.

Le *Catalogue des Prévosts de Watten* renferme sur cette institution monastique quantité de détails intéressants, qu'on ne trouve point ailleurs. Nous y avons glané quelques menus faits, en rapport avec notre sujet.

Le 5 Septembre 1468, sous l'administration du prévôt Robert de la Magdelaine, l'église du monastère fut consumée par les flammes, avec une grande partie du cloître (2). La nouvelle église, achevée par son successeur, Claude de Messay, fut consacrée, le 25 Juillet 1507, par Jean le Vasseur, évêque de Byblos (*Gebeldensis*) *in partibus infidelium,* et suffragant du cardinal Philippe de Luxembourg, évêque de Térouane; " et fut consacré le hault autel, — dit le *Catalogue des Prévosts de Watten,* — en l'honneur de la vierge Marie, et *l'autel au costé senestre soubs le dossal, en l'honneur de S. Gilles*" (3). Le même *Catalogue* nous apprend encore que Jacques d'Ausque, devenu prévôt de Watten, vers 1519, "*fit bastir la chappelle dite S. Gille* avec la partie de la croisée" (4).

Dans la première moitié du XVIe siècle, et pour ainsi dire à la veille des troubles religieux qui désolèrent nos belles provinces, le pèlerinage de Saint-Gilles à Watten n'avait rien perdu de son antique célébrité; les fidèles affluaient de toutes parts dans ce lieu béni. C'est un auteur contemporain et un témoin oculaire, l'historien Jacques de Meyere (5), qui l'at-

(1) Hermand, *Notice historique sur Watten,* p. 79.

(2) *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique,* nouvelle série, tom. VI, p. 286.

(3) Id., p. 289.

(4) Id., p. 292.

(5) Cet annaliste est mort à Bruges, le 5 Février 1552.

teste : *Hac autem tempestate,* écrit-il, *ad memoriam venerationemque divi Ægidii* UNDIQUE *illo concurritur* (1).

Avec l'année 1560, l'histoire de la prévôté de Watten entre dans une phase nouvelle. Cédant aux instances du roi d'Espagne Philippe II, le pape Paul IV avait, par bulle du 12 Mai 1559, érigé quatorze nouveaux évêchés dans les Pays-Bas, et parmi eux celui de Saint-Omer. Pie IV, son successeur, fulmina, le 11 Mars de l'année suivante, la bulle qui assignait les limites de ce dernier diocèse et fixait la dotation de sa mense épiscopale (2); pour suppléer à l'insuffisance des revenus de la dite mense, le pontife lui unit à perpétuité la prévôté de Watten, union qui devait sortir son effet sitôt que la dignité de prévôt viendrait à vaquer (3). L'évêque de Saint-Omer fut chargé d'entretenir à Watten sept religieux et un vice-prévôt ou doyen, afin d'acquitter les fondations (4).

En 1579, le monastère fut brûlé par les troupes du fameux capitaine protestant François de la Noue, et les chanoines se dispersèrent. Malgré la reconstruction partielle de la maison, en 1592, par Jean de Vernois, Ve évêque de Saint-Omer, on ne songea pas à la repeupler. En 1605, les chanoines survivants étaient réduits au nombre de trois, dont un infirme et deux autres qui ne résidaient pas. Le VIe évêque de Saint-Omer, Jacques Blase (Blaseus), franciscain de l'Observance, voulut mettre à Watten des religieux de son ordre; mais, soit qu'il n'ait pu réussir dans son projet, soit que les

(1) *Commentarii sive Annales rerum Flandricarum,* Antverpiæ 1561, fol. 28 v°, ad ann. 1072. L'édition citée vit le jour par les soins d'Antoine de Meyere, neveu de l'auteur; la première parut à Nuremberg, en 1538.

A l'endroit désigné, notre historien décrit les origines du monastère de Watten; mais les lignes citées forment évidemment une phrase incidente, où l'auteur rapporte ce qui se passait sous ses yeux.

(2) On peut voir le texte de cette bulle parmi les *Instrumenta,* qui terminent le tome III de la *Gallia christiana,* Parisiis 1725, col. 99-109.

(3) *Insuper monasterium Watinense ord. S. Augustini Audomarensis diœcesis, cum primum illud vacaret, dictæ mensæ Audomarensi..... perpetuo univimus* (*Gallia christiana,* tom. cit., col. 103).

(4) HERMAND, *Notice historique sur Watten,* pp. 151, 152.

Franciscains n'y restèrent que peu de temps, le même évêque sollicita et obtint du pape Paul V, et des archiducs Albert et Isabelle, l'autorisation de céder le monastère de Watten aux Jésuites anglais de Saint-Omer. Des religieux de cette maison vinrent prendre possession de leur nouvelle propriété, au mois de Février 1608; ils y fondèrent un pensionnat et un noviciat, et y demeurèrent jusqu'en 1762, époque de la dissolution de leur ordre en France (1).

Le collége des Jésuites anglais de Saint-Omer, dont sortait la pieuse colonie, avait été fondé, en 1592, par des religieux de la Compagnie de Jésus, qui fuyaient la sanglante persécution d'Élisabeth, la digne fille d'Henri VIII (2). Leur séjour en France les avait familiarisés avec la langue et les habitudes du pays, et les rendait propres au but que se proposait l'évêque Blase, en les établissant à Watten, savoir l'instruction et la moralisation des populations voisines (3).

Les guerres de religion, la ruine du monastère et la dispersion des religieux, toutes ces causes réunies avaient porté un rude coup au culte de saint Gilles et à l'antique pèlerinage, organisé en l'honneur de notre Saint. Faire refleurir ce culte, donner à ce pèlerinage une impulsion nouvelle, c'était là une mission difficile; mais, — il faut bien le reconnaître, — on ne pouvait la confier à de meilleures mains, qu'à celles des Jésui-

---

(1) Hermand, *Notice historique sur Watten*, pp. 158, 161 et suiv. — Item Paquot, op. et tom. cit., p. 225. Cet auteur dit que les Jésuites anglais mirent à Watten le noviciat de leur province, mais il ne parle pas de la maison d'éducation, qu'ils y auraient établie, d'après M. Hermand.

Voici comment s'exprime Sanderus (op. cit., tom. III, p. 105, col. 2) : *Quibus (FF. Minoribus observantiæ strictioris) paulo post, nempe anno* 1608, *successerunt PP. Societatis Jesu Angli, probantibus Paulo V Pontifice et serenissimis Belgarum Principibus Alberto et Isabella. Iidemque Patres ibidem Tyrocinium sive Novitiatum Anglicæ suæ Provinciæ posuere.... Illi hoc loco residentes, ut possunt, etiam in Flandria rem Catholicam juvant, ac pubem inprimis, per varia Watano vicina loca, catechesi Christiana imbuunt.*

(2) Voyez la *Notice historique sur le Collége anglais de Saint-Omer*, par M. Piers, dans les *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, nouvelle série, tom. II, Valenciennes 1838, pp. 5 et suiv.

(3) Hermand, op. cit., p. 162.

tes anglais. Après saint Georges, il est peu de Saints plus populaires et plus vénérés en Angleterre que saint Gilles; sous ce rapport, il marche à peu près l'égal de saint Guillaume et de saint Thomas de Cantorbéry, voire de saint Édouard et de saint Augustin (1). La Réforme même a respecté sa mémoire, en conservant son nom dans le calendrier de l'Église anglicane (2). Les Jésuites anglais de Watten devaient être heureux

---

(1) Teissonnier, *Notice historique sur Saint Gilles*, Nimes 1862, p. 101.

(2) Déja nous avons dit quelques mots du culte de saint Gilles en Angleterre (tom. i, p. 111, en note); il y aurait un curieux article à écrire sur cette matière, rien qu'au moyen des éléments empruntés à des auteurs protestants, tels que William Hone, *The every day-book, or the guide to the year*, tom. i, London, s. d., p. 579; Mrs. Jameson, *Sacred and Legendary Art*, 6e édit., tom. ii, London 1870, p. 769; *The Calender of the Anglican Church illustrated*, Oxford and London 1851, pp. 105, 106. Tous ces ouvrages consacrent une notice à saint Gilles; ils nous apprennent que, dès les temps les plus reculés, le saint abbé était l'objet d'une vénération spéciale en Angleterre et en Écosse.

En 1101 (*), Mathilde, épouse d'Henri Ier, bâtit, hors des murs de Londres, un hôpital pour lépreux, qu'elle mit sous l'invocation de saint Gilles, et qui plus tard donna son nom à une vaste paroisse, celle de Saint-Gilles-des-Champs, St *Giles in the Fields*. L'église paroissiale d'Édimbourg était placée sous le vocable de notre Saint, dès 1359. L'Angleterre compte 146 églises dédiées à saint Gilles; tous les comtés, à l'exception du Westmoreland et du Cumberland, en possèdent. Ces églises sont fréquemment situées aux extrémités de l'enceinte des villes; Saint-Gilles, *Cripplegate* (à la porte des estropiés), Saint-Gilles *in the Fields*, Saint-Gilles, *Camberwell*, se trouvaient toutes aux extrémités de Londres, à l'époque où elles furent bâties. Avant la conquête de l'Angleterre, le voisinage de Saint-Gilles, *Cripplegate*, à Londres, était le rendez-vous des estropiés et des mendiants, qui avaient coutume d'implorer la charité de ceux qui entraient en ville. A Oxford, à Cambridge, et en beaucoup d'autres endroits, il existe également à l'entrée de la ville une église dédiée à saint Gilles. Ce Saint était, en Angleterre, le patron du pays boisé, des lépreux, des mendiants, des estropiés, et de tous ceux, comme le dit Mme Jameson, qui, atteints d'une infortune subite, se sentaient poussés vers la solitude, comme le cerf ou la biche blessés : *He was the patron saint of the woodland, of lepers, beggars, cripples; and of those struck by some sudden misery, and driven into solitude like the wounded hart or hind.* (Mrs. Jameson, op. et tom. cit., p. 769. — *The Calender of the Anglican Church*, p. 106.)

Jusque dans ces derniers temps, protestants et catholiques ont élevé en Angleterre des églises sous le vocable de saint Gilles. Parmi les églises catholiques qui l'ont pour patron, nous ne pouvons oublier l'église monumentale,

(*) Parton assigne cette date (*Monasticon Anglicanum*, tom. vii, London 1846, p. 635, col. 1); d'autres écrivains, parmi lesquels Mme Jameson, reculent la fondation de cette léproserie jusqu'en 1117, année qui précéda la mort de Mathilde.

et fiers de travailler à la restauration d'un culte auquel les rattachaient de si doux souvenirs, culte qui leur rappelait sans cesse la patrie et rendait ainsi moins amères les séparations de l'exil.

Que les Jésuites de Watten n'aient point failli à leur tâche, c'est ce qu'attestent les pieuses industries, employées par ces religieux, pour raviver la dévotion du peuple envers leur Saint de prédilection. Nous voulons parler des petites bannières et des médailles, destinées aux pèlerins de Watten,

---

que M. le comte de Shrewsbury a fait bâtir, il y a une trentaine d'années, à Cheadle, dans le comté de Stafford. C'est un des chefs-d'œuvre de l'habile architecte Pugin, qui a restauré le style ogival des siècles catholiques dans la Grande-Bretagne, et doté sa patrie de tant de beaux monuments religieux. Ce somptueux édifice a coûté près d'un million au noble comte, sans compter les matériaux, pierres, bois, etc., tous tirés de ses terres. (TEISSONNIER, *Notice historique sur Saint Gilles*, pp. 101, 103.)

Lors de son voyage en Angleterre, au mois d'Août 1875, M. le chanoine d'Éverlange, curé de Saint-Gilles-du-Gard, reçut l'hospitalité au château d'Hallingbury, résidence d'un noble seigneur protestant, M. John Archer Honblon; l'église paroissiale du château, aujourd'hui affectée au culte réformé, est dédiée à saint Gilles.

" La famille Archer Honblon, écrit M. d'Éverlange, après une réception comme savent en faire les familles opulentes de l'Angleterre, avait bien voulu accompagner ses hôtes dans cette église réparée par ses soins.

" Cette église est un des plus curieux monuments de l'architecture du moyen-âge encore debout au sein de l'Angleterre. Son style est gothique. Une tour romane, dans laquelle est enchâssée la statue de saint Gilles, en surmonte le porche. Un arceau du même style sépare le chœur du reste de l'église. Une fenêtre latérale murée rappelle les ouvertures pratiquées au moyen-âge, et appelées, à cause de leur usage, *fenêtre des lépreux*. Un autel se dresse dans le chœur; des stalles admirablement sculptées et sur lesquelles se font remarquer les statues de saint Gilles et de sainte Catherine, en ornent l'entrée.

" Devant ces restes bénis du catholicisme, conservés avec tant d'amour et restaurés avec un goût exquis, notre âme fut émue. Elle éprouva un sentiment de muet étonnement à la vue de cette passion mystérieuse pour un culte qui ne cache plus là que des symboles et ne rappelle guère que des souvenirs.

" A ce sentiment muet, je ne pus qu'ajouter une parole d'espérance et d'adieu : " Au revoir, m'écriai-je, en saluant l'honorable famille dont j'avais reçu la plus bienveillante hospitalité, laissez-moi espérer qu'un jour, plus tard, il me sera permis de monter à l'autel dans cette église rendue par les prières de saint Gilles au centre de la vérité catholique, dont elle fut autrefois une des gloires les plus chères. " (D'ÉVERLANGE, *Saint Gilles et son pèlerinage*, 4e édit., Avignon 1879, pp. 145 et suiv.)

et qui datent de l'époque où l'ancienne prévôté était occupée par les fils de saint Ignace.

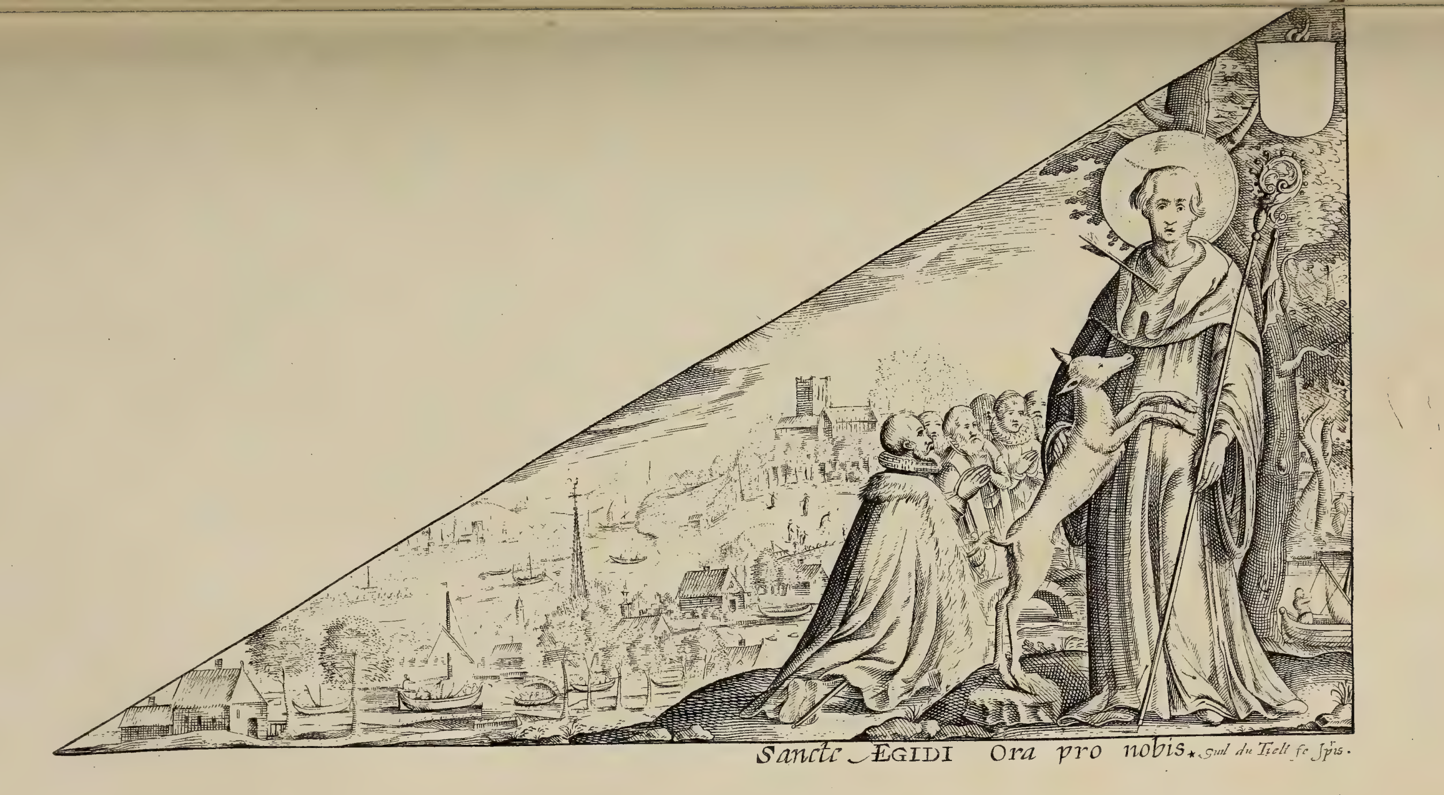
“ Lorsque les fidèles allaient en pèlerinage, dit M. Raymond de Bertrand, ils en rapportaient toujours quelque objet, soit une image, soit un gâteau bénit ou un chapelet, et, de rigueur, une petite bannière de forme oblongue ou triangulaire rectangle, que les hommes portaient le plus souvent au chapeau, et les femmes sur leur coiffe. Les drapeaux à la mode étaient généralement faits en papier et collés quelquefois sur un mince carton. Il y en avait de plusieurs grandeurs, qui variaient de 20 à 30 centimètres de longueur. On en vendait qui offraient une gravure reproduisant le sujet du pèlerinage. Chaque gravure avait une inscription latine ou flamande.

“ Dans quelques localités, le clergé permettait que les pèlerins fissent toucher leurs drapeaux ou leurs images au Saint qu'ils venaient invoquer; ce qui était considéré comme une immense faveur. Arrivés chez eux, les pèlerins exposaient ces objets en parade, comme quelque chose qui devait leur servir de palladium, ainsi que l'on fait, de nos jours, du buis bénit ” (1).

M. Raymond de Bertrand accompagne ces lignes de l'énumération d'un bon nombre de petits drapeaux de pèlerinage, tous originaires du Nord de la France. L'auteur n'a point connu celui de Saint-Gilles de Watten; MM. Piers, Hermand et Leroy n'en ont pas soupçonné davantage l'existence. Plus heureux qu'eux, nous avons eu la bonne chance de mettre la main sur le cuivre original de cette charmante petite bannière, conservé dans le riche cabinet de M. Alphonse Vandenpeereboom, ministre d'État, à Bruxelles, auquel ses grands travaux sur la ville d'Ypres ont valu une place distinguée parmi nos historiens belges; cet érudit, dont l'obligeance égale le savoir, a fort gracieusement mis ce cuivre à

---

(1) *Dévotions populaires chez les Flamands de France de l'arrondissement de Dunkerque*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. I, pp. 202, 203.



DRAPEAU DE PÈLERINAGE DE SAINT GILLES, A WATTEN (FRANCE. – NORD).

E. Rembry. – Essai hagiographique sur saint Gilles et son culte en Belgique.

Lith. J. Fefyt, Bruges

notre disposition, nous autorisant à le reproduire, pour en orner notre travail.

La gravure est due au burin de Guillaume du Tielt, artiste yprois de mérite [1]; on lit au bas : *Guil. du Tielt fe. Ipris.* A part le nom du graveur, elle ne porte d'autre inscription qu'une invocation à saint Gilles : *Sancte Ægidi Ora pro nobis;* en outre, l'écusson, suspendu à une branche d'arbre derrière le Saint, n'a pas été rempli. Toutefois, malgré l'absence d'indications, la provenance de ce petit drapeau ne saurait être douteuse; il suffit, pour s'en convaincre, de le rapprocher de la vue de Watten, insérée dans la *Flandria illustrata,* de Sanderus. C'est bien le paysage de Watten qui se déroule devant nous, traversé par l'Aa, dont un bras de décharge cotoie la colline, où l'on voit se dresser l'église et la grosse tour carrée du monastère [2]. Des pèlerins gravissent cette colline; d'autres la descendent. Sur l'avant-plan, l'église paroissiale du bourg, masquée en partie par des arbres, laisse percer l'élégante flèche de sa tour. Ce ne sont là toutefois que des détails accessoires aux yeux du graveur; celui-ci a donné tous ses soins au sujet principal, le groupe représentant saint Gilles invoqué par divers personnages, agenouillés à ses pieds. L'ensemble de ce groupe est parfaitement réussi.

---

(1) Guillaume du Tielt, élève de Rubens et graveur en taille-douce, naquit à Ypres, au commencement du XVII[e] siècle. Il fut marié à Anne-Catherine Bourguillion, dont il eut plusieurs enfants. Comme peintre et graveur, du Tielt eut une assez grande réputation. On conserve de lui à Saint-Pierre, à Ypres, quatre tableaux. Il paraît toutefois qu'il s'adonna plus à la gravure qu'à la peinture. Il a gravé un plan d'Ypres et de ses faubourgs en 1383. Il a aussi laissé plusieurs sujets religieux, des titres de livres, etc. Du Tielt mourut vers 1669 (*Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale,* tom. III, Bruges 1847, p. 166). M. Alphonse Vandenpeereboom possède un grand nombre de cuivres gravés, faisant partie de l'œuvre de Guillaume du Tielt, et représentant des bannières de pèlerinage, des images de confréries et autres sujets de ce genre.

(2) Le bourg de Watten est en partie renfermé dans une île, qu'enveloppe, avec l'Aa, un bras de décharge ouvert sur la rive gauche. A la pointe d'aval de cette île, l'Aa se divise en deux bras. Ce bras de décharge est le lit naturel de la rivière; le bras principal est creusé de main d'homme (Hermand, *Notice historique sur Watten,* p. 54, note 2).

Un autre élément de diffusion du culte des Saints, ce sont les médailles frappées en leur honneur; Watten eut les siennes, et elles ne sont pas, que nous sachions, venues à la connaissance des auteurs, qui ont traité l'histoire de cette localité. C'est M. Auguste Preux, alors avocat général près la cour d'appel de Douai (1), qui nous a signalé l'existence de ces médailles, par la bienveillante entremise de feu M. Edmond de Coussemaker, le regretté président du Comité flamand de France (2), auquel nous nous étions adressé. Voici un extrait de la lettre, qu'écrivait à ce dernier, sous la date du 10 Mars 1872, le digne magistrat douaisien, qui, à raison de ses recherches sur la numismatique de la Flandre maritime, était plus à même que tout autre de nous fournir les renseignements désirés :

“ Je ne connais dans la Flandre maritime, par suite des recherches numismatiques, que j'ai entreprises pour le Comité, qu'une seule dévotion à saint Gilles; c'est celle de Watten. Je n'ai pas appris qu'elle ait donné lieu à des étendards, quoique cela fût assez dans les usages religieux du pays (3); ces petites bannières ne rentraient pas dans mon cadre, et par suite je ne m'en suis pas occupé. Mais elle est attestée par un certain nombre de médailles de piété. L'attribution de l'une de ces pièces est certaine; les autres reçoivent leur classement par analogie.

“ Trois de ces quatre pièces sont bractéates, c'est-à-dire, frappées sur une même feuille de métal et sans revers. C'est

(1) Après avoir rempli les fonctions de procureur général à Limoges et à Riom, M. Preux, qui, en 1878, avait refusé d'accepter la même position à la cour d'Auch, était venu se fixer à Douai, sa ville natale, où il se livrait exclusivement à ses études favorites d'histoire et d'archéologie. Une affection du cœur l'enleva subitement à Paris, le 28 Novembre 1879. Le *Polybiblion* a consacré une notice à ce savant magistrat; voyez le tome XXVIII, Paris 1880, p. 85.

(2) M. de Coussemaker est décédé à Lille, au mois de Janvier 1876. Voyez sa notice dans le *Polybiblion*, tom. XVI, Paris 1876, p. 267.

(3) M. Preux ignorait l'existence du cuivre de Guillaume du Tielt, que nous venons de décrire.

la plus moderne qui porte la légende *S. G. .d. Waten.* Elles représentent toutes le Saint, vêtu en abbé, la tête nimbée, tenant sa crosse et ayant près de lui un animal, qui semble un lièvre [1], et qui parfois se dresse contre lui.

" La pièce en argent (qui semble dater du XVIIe ou du XVIIIe siècle) est ovale.

" Deux autres en cuivre, qui n'offrent que les lettres *S. G.*, sont rondes, et ne diffèrent guères l'une de l'autre que par le module.

" Enfin une dernière, en plomb, uniface et ronde, porte la légende **s. gille**, en minuscules gothiques.

" Les quatre médailles ci-dessus font partie de la collection de M. Albert Legrand, à Saint-Omer.

" Pour les autres lieux de pèlerinage de St Gilles, qui ont pu exister dans le Nord de la France et laisser des traces métalliques, il faudra consulter notre collègue M. Dancoisne [2]; sa collection de médailles de piété peut renfermer des pièces appartenant à d'autres localités que Watten. "

Sous les Jésuites anglais, l'église du monastère de Watten renfermait quatre autels, dont l'un était dédié à saint Gilles [3].

---

[1] C'est la biche de notre Saint, que sa petitesse aura fait prendre pour un lièvre.

[2] M. Louis Dancoisne est un numismate distingué, qui habite Hénin-Liétard (Pas-de-Calais). A la prière de M. de Coussemaker, il voulut bien, pour nous faire plaisir, se mettre en quête de médailles et de méreaux, ayant trait au culte de saint Gilles dans le Nord de la France, et eut le regret de ne pas aboutir dans ses recherches.

A l'exposition d'objets d'art religieux, ouverte à Lille, à l'occasion des fêtes du couronnement de Notre-Dame de la Treille (Juin-Juillet 1874), on voyait réunis dans une section spéciale, la neuvième, les sceaux d'églises, d'abbayes et de couvents, les médailles religieuses, les insignes de pèlerinage, les jetons, méreaux, etc. Cette section était fort riche, vu que la description n'en remplit pas moins de quatorze pages de l'excellent catalogue de l'exposition lilloise, rédigé par M. le chanoine Van Drival (Lille 1874, pp. 178-184, 329-332). Nous avons été quelque peu désappointé de ne rencontrer, dans cette immense collection d'objets de piété, aucun souvenir du culte de saint Gilles, surtout en ce qui concerne le Nord de la France.

[3] Hermand, *Notice historique sur Watten*, p. 189, note 1.

Sanderus mit au jour, en 1644, chez Jean Blaeu, à Amsterdam [1], le second volume de sa *Flandria illustrata.* Ce volume contient une notice sur Watten [2], accompagnée d'une vue de la ville et du monastère, intercalée dans le texte [3]. Cette vue, gravée par Vaast du Plouich, géomètre de la châtellenie de Bailleul, a été reproduite, sans la dédicace et avec moins de fini, dans la seconde édition de la *Flandria illustrata* [4]. Dans les deux éditions, la vue de Watten présente en tête deux écussons armoriés : à gauche, celui de Balthazar Villain de Gand, seigneur de l'endroit, auquel du Plouich dédia sa gravure; à droite, un blason qui intrigue vivement M. Aimé Leroy : " Serait-il, se demande cet écrivain, un nouveau blason du monastère [5] ? A quelle époque aurait-il été adopté ? Nous l'ignorons. Il renferme et porte à dextre un plus petit écusson d'argent, à une lame de scie en fasce, et surmonté d'une clef en pal; et à senestre, un abbé tenant sa crosse appuyée sur l'épaule gauche, et un petit chien montant contre ledit abbé " [6]. Nous avouons ne pas connaître ce blason, mais du moins savons-nous, que " l'abbé tenant sa crosse appuyée sur l'épaule gauche ", n'est autre que saint Gilles, et que le " petit chien montant contre ledit abbé ", est tout simplement sa biche. Peut-être ces armoiries,

---

[1] L'indication du lieu d'impression (*Coloniæ Agrippinæ, sumptibus Corn. ab Egmondt*) est fausse. Voyez J. DE SAINT-GENOIS, *Antoine Sanderus et ses écrits*, Gand 1861, p. 75.

[2] Pp. 474, 475.

[3] P. 474.

[4] Tom. III, Hagæ Comitum 1732, entre les pp. 106 et 107, planche VI, n° 12.

[5] Le monastère de Watten adopta un écusson héraldique vers le milieu du XIV[e] siècle. Voyez, à ce sujet, HERMAND, *Notice historique sur Watten*, p. 142, et la remarque de M. Aimé Leroy, en tête du *Catalogue des Prévosts de Watten,* dans les *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, nouv. sér., tom. VI, p. 265. Les Jésuites anglais de Watten portaient " d'argent à un Nom de Jésus de gueules ". (*Annales du Comité flamand de France*, tom. II, p. 216, et la planche I, en regard de la p. 194; le n° 17 représente le blason de ces religieux.)

[6] *Catalogue des Prévosts de Watten*, remarque citée à la note précédente.

au-dessus desquelles on lit le mot *Waetene,* sont-elles les anciennes armoiries [1] de la ville, dont saint Gilles est le patron.

La dissolution de la Compagnie de Jésus en France, prononcée en 1762, força les Jésuites anglais à quitter leur maison de Watten, où ils avaient toujours leur noviciat. Ces dignes religieux abandonnèrent à regret l'asile, qui les avait abrités durant plus d'un siècle et demi, et vinrent se fixer à Bruges. Les prêtres de la mission anglaise, qui avaient succédé aux Jésuites de leur nation dans la direction du collége de Saint-Omer, les remplacèrent également à Watten, mais leur séjour y fut de courte durée. Un procès surgit entre eux et l'évêque de Saint-Omer, Marc-Hilaire de Conzié; il eut pour issue le retour pur et simple de l'ancienne prévôté de Watten et de tous ses biens à la mense épiscopale. Mgr. de Conzié, voulant éviter des frais considérables de réparation, fit jeter bas tous les bâtiments du monastère, y compris l'église, n'exceptant que la tour seule [2]. Ainsi disparut à jamais, renversé par des mains qui eussent dû être les premières à le relever de ses ruines, le sanctuaire vénéré, que tant de générations avaient foulé, heureuses de venir payer au glorieux saint Gilles le tribut de leurs prières et de leurs offrandes. Au lieu et place du monastère, et avec les matériaux qui en provinrent, Mgr. de Conzié fit bâtir une maison de campagne, qu'il habitait fréquemment, et tout auprès une ferme assez considérable.

Pendant la révolution française, savoir le 22 Décembre 1792, les constructions élevées sur l'emplacement de l'ancienne prévôté furent vendues comme biens nationaux. Les nouveaux acquéreurs voulurent démolir la tour de l'église, conservée par l'évêque; défense leur fut intimée par l'autorité

---

[1] Nous disons les *anciennes* armoiries; les armes municipales actuelles de Watten se composent d'un écu contre-palé de gueules et d'argent de six pièces, sommé d'une couronne murale. M. le maire de Watten a eu l'obligeance de nous adresser, le 8 Août 1879, un dessin de ce blason, en ajoutant qu'il n'existait à la mairie aucun sceau, portant des armoiries plus anciennes.

[2] Il conserva aussi les murs qui fermaient les jardins et sont encore debout aujourd'hui. (Hermand, *Notice historique sur Watten*, p. 187, note 2.)

administrative. Cette tour sert de point de reconnaissance sur mer aux navigateurs (1). Elle subsiste encore aujourd'hui, mais dégradée; le gouvernement français l'a acquise, en 1822, avec le terrain qui l'environne, à vingt pieds de rayon (2).

Puissent le temps et la main des hommes continuer à respecter la vieille tour de Watten, dernier vestige d'un passé, riche en glorieux et consolants souvenirs; phare bienfaisant, que saluèrent des milliers de pèlerins, venant chercher à son ombre la santé et la paix !

Avant de clore ce paragraphe, il nous reste à dire quelques mots de l'église paroissiale de Watten, placée sous l'invocation de saint Gilles.

Par qui et à quelle époque fut fondée cette église ? " Le seigneur de Watten, répond M. Hermand, était fondateur de l'église communale, élevée à une époque que nous ne pouvons déterminer au juste, pour remplacer, comme paroisse, celle du monastère... Michel de Harnes remit, en 1218, à l'église de Watten les redevances qu'elle lui devait (3), ce qui prouve son existence à cette époque. La paroisse de Watten existait au XIe siècle; Ébrard dit : *Insuper et duas garbas totius* PAROCHIÆ *guatinensis* " (4).

Nous ignorons sur quoi se base l'auteur, pour attribuer la fondation de l'église paroissiale de Watten aux seigneurs du lieu. Nous aimons mieux y voir l'œuvre du monastère, qui

---

(1) Cette tour, de style ogival, a six étages; la tourelle d'escalier s'élève à 72 mètres d'altitude (JOANNE, *Itinéraire général de la France. Le Nord*, Paris 1869, p. 125).

(2) HERMAND, *Notice historique sur Watten*, pp. 184 et suiv.

L'emplacement de l'ancien monastère de Watten est occupé aujourd'hui par une exploitation agricole. Pour tous autres détails sur l'état actuel du bourg, on peut consulter HERMAND, op. cit., pp. 191 et suiv., ainsi que l'ouvrage cité de M. Joanne.

(3) Voyez l'acte, par lequel Michel de Harnes, *Flandrie constabularius*, fait cette remise, parmi les pièces justificatives du travail de M. Hermand, p. 198, nº 1.

(4) HERMAND, op. cit., p. 79, note 3.

donna naissance à la ville, et dont l'église conventuelle, de l'aveu même de M. Hermand, servit de paroissiale, jusqu'à l'érection de celle qui nous occupe. Ce qui donne un grand poids à cette opinion, c'est que le prévôt de Watten, et, après lui, l'évêque de Saint-Omer, héritier de ses droits et prérogatives, étaient les collateurs de la cure. Citons encore, comme preuve à l'appui, un détail extrait du *Catalogue des Prévosts de Watten :* Après avoir parlé, avec éloges, du prévôt Michel de Petra, qui " fut le dixième prévost l'an 1233, et gouverna l'église vertueusement l'espace de XXV ans ", le *Catalogue* ajoute : " et durant son tamps, en l'an 1236 (1), fut l'église paroichialle transportée au bourg de Watène bas, qui paravant tenoit audit cloistre, sur ce pluseurs prééminences aux prévosts réservées " (2). Il est évident, nous semble-t-il, pour qui lit ces lignes, que la construction de l'église paroissiale au pied de la montagne fut le fait des prévôts du monastère, puisque *plusieurs prééminences* leur furent réservées de ce chef. Si les seigneurs de Watten avaient bâti la nouvelle église, c'est à eux, et non pas aux supérieurs de la prévôté, que ces priviléges eussent appartenu. Enfin, il n'est pas jusqu'au vocable du nouveau sanctuaire, qui ne nous paraisse militer en faveur de notre thèse. Saint Gilles était le Saint de prédilection des moines de Watten; à eux revenait la gloire d'avoir introduit son culte dans la contrée, et leur suprême bonheur devait être la construction d'une église, qui portât son nom.

---

(1) Les *Annales Ecclesiæ Watinensis per præpositos distincti*, retrouvées par M. Courtois, assignent à ce fait une date antérieure : " On ignorait jusqu'ici, dit M. Courtois, à quelle époque remontait l'église paroissiale de Watten. Les annales nous apprennent que cette église était primitivement placée sur la hauteur; que, lors de la construction du monastère, elle fut renfermée dans son enceinte, et que ce fut en 1228 seulement qu'elle a été transférée à l'endroit où elle est aujourd'hui " (*Annales et priviléges de l'église de Watten*, dans le *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, tom. I (1852-1856), Saint-Omer, p. 19).

(2) *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, nouvelle série, tom. VI, p. 276.

La gravure de du Plouich nous offre une vue très-nette de l'église paroissiale de Watten, telle qu'elle était en 1644; l'artiste semble avoir pris à tâche de faire ressortir l'édifice sacré, dont la haute tour, surmontée d'une jolie flèche, domine tout le paysage (1).

L'autel de la nef droite est dédié à saint Gilles, et orné d'un buste médiocre de ce Saint, dépourvu de tout attribut caractéristique quelconque. C'est là que les fidèles vont vénérer leur saint patron, et implorer son secours contre les maux de tête (2), ainsi que le montrent les nombreux ex-voto, consistant en petites têtes de cire.

“ La révolution de 1793, dit M. Hermand, a porté quelque changement dans les mœurs domestiques et dans les

---

(1) Le coup de vent du 18 Brumaire an IX (9 Novembre 1800) a renversé cette flèche, et on n'a jamais songé à la reconstruire (Hermand, op. c., p. 194).

M. le curé Boedt estime que la tour de l'église paroissiale de Watten remonte au milieu du XIIe siècle. Cette opinion ne nous semble pas admissible, en présence de l'extrait du *Catalogue des Prévosts de Watten*, qui attribue la translation de l'église paroissiale “ au bourg de Watène bas ”, à Michel de Petra, et la fixe en 1236; cette opinion ne s'accorde pas davantage avec les *Annales Ecclesiæ Watinensis*, qui placent la dite translation en 1228. D'après M. Boedt, la grand' nef est du XVe siècle; M. Joanne (op. et loc. cit.) indique l'année 1498, comme date de la construction de l'église actuelle.

(2) “ On vient, dit M. Raymond de Bertrand, invoquer saint Gilles, *œgidius*, abbé, dans les églises de Watten et de Saint-Momelin, pour les maladies et les maux de tête. ” (*Dévotions populaires chez les Flamands de France de l'arrondissement de Dunkerque*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, tom. I, p. 220.)

M. Raymond de Bertrand a fait erreur, en signalant Saint-Momelin, comme un but de pèlerinage en l'honneur de saint Gilles. Voici ce que nous écrivait M. l'abbé Ruyssen, curé de cette paroisse, le 6 Janvier 1872 :

“ Depuis quatre ans que Monseigneur l'Archevêque de Cambrai m'a nommé au poste de St Momelin, je n'ai jamais entendu dire, ni jamais vu un pèlerin, qui y vînt invoquer la protection de St Gilles contre les maladies et les maux de tête. Nous n'avons pas la statue, ni aucune relique de ce Saint. St Momelin offre des souvenirs historiques assez anciens, pour que ma curiosité fût poussée à faire quelques recherches; je n'ai jamais, ni nulle part trouvé aucune allusion à St Gilles, et si M. Raymond de Bertrand croit qu'on y vient invoquer ce Saint, il est complètement dans l'erreur. Un pèlerinage très-ancien, et dont M. Cousin parle dans son histoire des évêques de Tournai, existe dans ma paroisse, mais il n'a aucun trait à votre demande : ce pèlerinage se fait en l'honneur de St Momelin, pour les enfants bègues ou qui parlent difficilement. ”

idées religieuses des Wattenais et des habitans des villages voisins: avant cette époque, le culte de St.-Gilles, vénéré pour la guérison des maux de tête, était accompagné d'un grand éclat extérieur; le 1er jour de septembre, commençait annuellement une neuvaine publique, à laquelle se rendaient une foule de pèlerins de tous pays, sollicitant un soulagement à leurs douleurs; entre-temps, la chapelle du monastère, dédiée à St.-Gilles, et après elle l'église communale recevaient de nombreux visiteurs souffrans. Aujourd'hui la neuvaine, déplacée de quelques jours pour concorder avec la kermesse, qui a lieu le 1er dimanche de septembre, n'a plus la même affluence, et les pèlerins ont sensiblement diminué dans le cours de l'année. Il n'en pouvait être autrement: les progrès que la médecine a faits ont été cause que moins de malades ont été envoyés aux tombeaux des Saints et dans les lieux où ils étaient le plus vénérés" (1).

Cette dernière phrase renferme une assertion, contre laquelle il nous faut protester. Si en 1836, époque où M. Hermand traçait ces lignes, le pèlerinage de Watten, et bien d'autres avec lui, avaient perdu leur ancienne force attractive ce n'était pas dans les progrès de la médecine, qu'il fallait en chercher la cause première, mais bien dans l'affaiblissement du sentiment religieux, triste fruit de la révolution française et des doctrines subversives, dont elle était la conséquence logique. En voulons-nous la preuve ? La foi et la piété ont subi, dans ces derniers temps, un consolant réveil, et tout aussitôt nous avons vu les pèlerinages se réorganiser, avec une ferveur et un entrain, dignes des plus beaux âges du christianisme. Depuis lors, nos sanctuaires ne désemplissent pas; leur enceinte est trop étroite pour contenir la foule des malades, qui s'y pressent. Et cependant, depuis quarante ans, l'art médical n'est pas demeuré stationnaire; il a réalisé des progrès et fait des découvertes, qu'on ne soupçonnait même pas,

(1) *Notice historique sur Watten*, p. 189.

lors de l'apparition du travail de M. Hermand. C'est la meilleure réponse à faire à ceux qui s'imaginent, qu'il existe une connexion quelconque entre la médecine et les manifestations de la foi des peuples.

Saint Gilles est loin d'être oublié à Watten; il y reçoit à sa fête, durant toute l'octave, et dans le cours de l'année même, de nombreux et touchants hommages. Son culte, sans doute, n'est plus ce qu'il était jadis, mais il est appelé à se développer, et à regagner son ancienne importance. Il n'est pas d'efforts que ne tente le digne curé de Watten, pour rendre à ce culte son éclat d'autrefois, et surtout pour rétablir l'antique pèlerinage. C'est dire assez l'accueil que nous trouvâmes auprès de M. Boedt, lorsque nous lui fîmes part de nos recherches. Il nous écrivait, le 20 Novembre 1871, en nous communiquant le résultat de ses propres investigations :

“ Je forme les vœux les plus ardents pour la réussite la plus complète de votre pieux travail. Je compte sur ce concours providentiel, pour raviver, dans les âmes de mes paroissiens, l'amour de leur illustre patron, et essayer de rendre à son culte quelque chose de son ancien éclat. ”

M. Boedt nous écrivait encore, le 26 Août 1873 :

“ La fête de St Gilles approche, et je suis désireux de savoir si je ne pourrai pas encore, cette année, recevoir cette hagiographie tant et si ardemment désirée. Je voudrais rétablir ce pèlerinage, autrefois si en honneur dans nos contrées, et je comptais surtout sur votre concours, pour arriver à ce consolant résultat, rétablir le culte, la dévotion, la confiance au glorieux patron St Gilles.

“ Je ne doute pas qu'un ouvrage de ce genre ne demande, pour être intéressant, bien des recherches, bien des démarches, bien du temps. Mais n'aurait-il pas été possible, et même utile au travail entrepris, de publier, en attendant l'œuvre capitale, une petite notice pour satisfaire aux besoins du moment, et hâter ainsi la restauration du culte de celui, qui a été si longtemps l'espérance et le secours de tant d'infirmes ? Une

fois connue, ne chercherait-on pas ardemment à connaître mieux encore cette vie si intéressante ? (1).

" Je dois travailler à la restauration de mon église, et je compte sur la dévotion à St Gilles, pour arriver à la réalisation de cette entreprise, qui est à sa gloire. "

Puissent Dieu et saint Gilles bénir les généreux projets de M. le curé de Watten ! Puissions-nous concourir, dans la faible mesure de nos forces, à leur accomplissement ! C'est le double vœu que nous émettons, en achevant cet article, dont la composition nous a coûté tant de peines et demandé tant de recherches.

B) SOUVENIRS DIVERS DU CULTE DE SAINT GILLES

I. — BERGUES

L'abbaye de Saint-Winoc, à Bergues, ou de Bergues-Saint-Winoc (2), fondée, en 1022 (3), par le comte de Flandre Baudouin IV, dit Belle-Barbe ou le Barbu, suivait la règle de Saint-Benoît; il n'est pas surprenant dès lors que le culte de saint Gilles y fût en honneur. Voici quelques détails glanés dans les annales du monastère.

Au cours des années 1700 et 1701, le LXIIe abbé de la maison, Dom Benoît II Jansseune (4), fit fondre pour son monastère, par les frères Toussaint et Pierre Cambron, de Lille (5), quarante et une cloches, toutes ornées d'inscriptions latines, composées par Dom Ignace Van den Bogaerde, reli-

---

(1) Tout en reconnaissant la justesse des observations de M. le curé Boedt, nous n'avons pu faire droit à sa demande, la composition de notre travail ayant absorbé tous nos loisirs.

(2) Voyez, sur cette abbaye, A. Le Glay, *Cameracum christianum*, Lille 1849, pp. 235 et suiv.; De Baecker, *Recherches historiques sur la ville de Bergues, en Flandre*, Bruges 1849, pp. 178 et suiv., et surtout Pruvost, *Chronique et cartulaire de l'abbaye de Bergues-Saint-Winoc, de l'ordre de Saint-Benoît*, Bruges 1875-78.

(3) Pruvost, op. cit., tom. I, p. 30.

(4) Élu le 12 Septembre 1694, cet abbé mourut le 13 Mars 1709.

(5) Pruvost, op. cit., tom. II, p. 653.

gieux de l'abbaye [1]. La vingt et unième, fondue à Bergues, le 23 Mars 1701 [2], et dédiée à saint Gilles, portait les mots SANCTO ÆGIDIO et ce distique :

Ægis es, Ægidi; defensor egentibus adsis,
Ut nemo sit egens, sonus tibi tinniat æris [3].

Le 12 Juin 1701, quatrième Dimanche après la Pentecôte, l'abbé Jansseune fit la bénédiction solennelle de trente-deux cloches, parmi lesquelles se trouvait celle dont nous venons de parler. Une foule immense assistait à cette cérémonie [4].

Dom Gervin Ryckewaert, LXIVe abbé de Bergues-Saint-Winoc [5], fit imprimer en 1732, chez Pierre-Jacques de Rave, à Ypres, les offices propres de l'abbaye [6]. Ce *Proprium* a pour titre : *Officia propria Sanctorum abbatialis Ecclesiæ S. Winnoci* [7]. Le *Kalendarium* des fêtes de l'église abbatiale de

---

(1) L'auteur fit imprimer ces inscriptions à Bergues, sous le titre suivant : *Inscriptiones campanarum ad Vsum Celeberrimæ Abbatiæ S. Winnoci fusarum, de Mandato Perillustris ac Reuerendissimi Domini Benedicti Iansseune, Præfati Monastery Abbatis meritissimi, Concinnatæ a R. D. Ignatio Vanden Bogaerde, dicti loci Religioso ac Cantore. Bergis S. Winnoci, ex Officina Francisci Moerman* 1702. Petit in-4, de 6 feuillets non chiffrés, avec les armes de l'abbé, gravées au verso du premier feuillet et accompagnées d'un *Epigramma gentilitium*. (PRUVOST, *Chronique et cartulaire de l'abbaye de Bergues-Saint-Winoc*, tom. II, p. 657, note 2.) C'est d'après cet imprimé, que le P. Pruvost a rapporté les inscriptions des cloches de l'abbaye au tome II de son travail, pp. 653 et suiv.

(2) PRUVOST, op. cit., tom. II, p. 652.

(3) PRUVOST, op. et tom. cit., p. 655. Le poëte, comme on voit, fait dériver *Ægidius* du grec αἰγίς, αἰγίδος, d'où vient le français *égide;* ce terme, qui signifie proprement *peau de chèvre*, désigne, en mythologie, le bouclier de Pallas, et se prend, par extension, dans le sens de *protection, sauvegarde.* (Voyez notre tome I, p. 57, en note.)

(4) PRUVOST, op. cit., tom. II, p. 653.

(5) Ce prélat fut élu le 24 Septembre 1723, et mourut le 6 Février 1751.

(6) PRUVOST, op. et tom. cit., p. 704. Les lettres de l'abbé Ryckewaert, mises en tête du *Proprium*, sont datées du 2 Janvier 1732.

(7) Ipris, apud P. J. de Rave, 1732. L'*Essai de Bibliographie Yproise*, de M. Alphonse Diegerick, ne mentionne pas ce *Proprium* parmi les impressions de Pierre-Jacques de Rave. Voyez les *Annales de la Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre*, tom. VIII, Ypres 1878-79, pp. 295 et suiv.

Saint-Winoc mentionne celle de saint Gilles; elle était célébrée le 1er Septembre, sous le rit double et avec office propre (1).

II. — CAMBRAI (2)

Suivant toute probabilité, le culte de saint Gilles fut implanté à Cambrai par les religieux de l'abbaye bénédictine du Saint-Sépulcre, fondée, en 1064, par saint Liébert, évêque de cette ville (3). L'histoire de Cambrai offre des vestiges nombreux de cette dévotion. Pour procéder avec ordre, nous

---

(1) Pruvost, *Chronique et cartulaire de l'abbaye de Bergues-Saint-Winoc*, tom. II, p. 704, note 2.

(2) Désireux de connaître les souvenirs, que le culte de saint Gilles pouvait avoir laissés à Cambrai, nous crûmes ne pouvoir mieux nous adresser qu'à M. le chanoine Destombes, ancien professeur d'histoire au petit séminaire de cette ville, aujourd'hui vicaire général de Son Éminence le cardinal-archevêque de Cambrai. M. le chanoine Destombes est l'auteur d'une *Histoire de saint Amand, Evêque-Missionnaire, et du christianisme chez les Francs du Nord au septième siècle* (Paris 1850); il est connu surtout par son grand travail hagiographique : *Les Vies des Saints et des personnes d'une éminente piété, des diocèses de Cambrai et d'Arras* (Cambrai 1851-52, 4 vol.). Ces importantes publications désignaient naturellement à notre attention leur savant auteur, et nous donnaient l'espoir fondé de rencontrer en lui un puissant auxiliaire. Notre attente ne fut pas déçue; peu satisfait de nous communiquer, par ses lettres du 21 Février 1872 et du 10 Février 1873, une foule de notes intéressantes, M. le chanoine Destombes voulut bien nous mettre en rapports avec son ami, M. Victor Delattre, membre correspondant de la Commission historique du Nord et amateur éclairé, qu'un juge compétent, M. le baron de Boyer de Sainte-Suzanne, a baptisé du nom de *curieux de curiosités*. M. Delattre possède un riche cabinet d'antiquités cambrésiennes, et le travailleur est sûr de trouver chez lui, à côté du plus bienveillant accueil, tout un trésor de précieux renseignements. Nous parlons d'expérience. La correspondance que nous eûmes l'honneur d'entretenir avec cet aimable archéologue, les éléments qu'il recueillit pour satisfaire à nos nombreuses demandes, lui suggérèrent l'idée — il en fait l'aveu à la première page de son travail, — de publier une intéressante étude, sous le titre de : *Recherches historiques sur la villa de l'abbé du Saint-Sépulcre, le faubourg Saint-Gilles et la seigneurie du Plat-Farnières, à Cambrai* (Lille 1877). M. Delattre daigna nous faire hommage d'un exemplaire de son travail et l'accompagner de la lettre la plus gracieuse qui se puisse imaginer. MM. Destombes et Delattre nous ont puissamment encouragé et secondé; jamais nous ne perdrons le souvenir reconnaissant de leur active et intelligente coopération.

(3) Voyez, sur cette maison religieuse, A. Le Glay, *Cameracum christianum*, pp. 170 et suiv.

traiterons successivement du faubourg et de la chapelle de Saint-Gilles; du Serment des Archers de Saint-Gilles; des objets d'art représentant le saint abbé; et enfin des coutumes populaires, auxquelles son culte donna naissance dans la cité cambrésienne.

1. FAUBOURG ET CHAPELLE DE SAINT-GILLES.

Dès le XII[e] siècle, il est fait mention, dans les vieux chroniqueurs, de *Saint-Gilles-en-Wedières* (1). Adam Gélicq rapporte qu'un tournoi y fut tenu en 1190 : " Et fut ledict tournoi fait hors de la cité de Cambray, en allant à *Saint-Gilles-de-Wedières* " (2). D'autre part, le cartulaire de l'abbaye du Saint-Sépulcre nous apprend que, le Dimanche avant la fête de sainte Marie-Madeleine, de l'année 1288, l'abbé et les religieux du monastère reçurent à dîner dans leur *maison de Saint-Gilles-en-le-Waisdière, in domo sua quæ dicitur S. Ægidii en le Waisdiere,* l'évêque de Cambrai, Guillaume de Hainaut (3). Cette maison était située dans l'*Abbeville* (*Abbatis Villa*), terrain compris entre la porte Saint-Georges et l'Escaut, d'une part, et les fossés de la ville et celui du Bailli, de l'autre (4); il n'est pas possible de préciser davantage l'emplacement de la villa primitive de l'abbaye. Les religieux abandonnèrent celle-ci, à une époque inconnue; ils firent l'acquisition d'un terrain au *Plat-Farnières,* et y élevèrent une

---

(1) M. Delattre écrit *Wedrerès,* ailleurs, *Vedrerès;* nous croyons qu'il faut lire *Wedières.*

(2) Delattre, *Recherches historiques sur la villa de l'abbé du Saint-Sépulcre,* etc., p. 20.

(3) A. Le Glay, *Cameracum christianum,* p. 46. — Delattre, op. cit., pp. 13, 21. " Quant au nom de *le Waisdière,* dit M. Delattre, il s'explique par la situation de l'*abbatis villa* au milieu des prairies. Ce mot vient de l'allemand *Weide,* prairie, pâturage ". Ce terme pourrait dériver aussi, dit l'auteur, de " *Waide* ou *Wède,* guède ou pastel, plante fort en usage autrefois chez les teinturiers pour l'apprêt de certaines couleurs; or, on sait que les tentures écarlates de Cambrai jouissaient d'une réputation bien méritée. La culture du *Wède* était encore assez importante au Moyen-Age, pour que le Magistrat de Cambrai mît à ferme un *office de bariller et mesurer Wesdes* " (op. cit., p. 14).

(4) Delattre, op. cit., pp. 10, 11.

jolie maison de campagne, connue depuis sous le nom de *Château du Saint-Sépulcre* [1].

Le travail de M. Delattre débute par une promenade au faubourg de Saint-Gilles :

“ En sortant de Cambrai, dit l'auteur, par la porte du Saint-Sépulcre, ou de Paris, si l'on désire visiter, au faubourg de cette ville, ce qui reste actuellement des promenades préférées de l'immortel Fénelon, on prend à droite, en arrivant en face du cimetière de la paroisse Notre-Dame, le chemin tournant qui conduit au petit village de Proville, assis paisiblement sur les rives toujours vertes de l'Escaut, et l'on côtoie le lieu où l'on voyait naguère encore la *place Saint-Gilles*. Là, les âmes pieuses saluent en passant un petit jardin enclos de murailles, à l'entrée de l'avenue d'une blanchisserie de toiles. C'est dans ce jardin, propriété de M. Hanot, droguiste, et qui n'existait pas il y a une quarantaine d'années, que s'élevait jadis, sur la dite place, la *chapelle de Saint-Gilles,* abbé ” [2].

L'on se trouve bientôt sur la place du *Plat-Farnières,* qui donne accès au moulin du même nom, situé à l'entrée de l'*île Saint-Gilles* [3]. En quittant son pont de bois, on pénètre à droite dans l'*allée de Fénelon,* aussi nommée *chemin du Magistrat,* laissant à gauche la grande et belle maison de campagne de l'abbaye du Saint-Sépulcre, vulgairement désignée sous le nom de *Château du Saint-Sépulcre,* et qui était considérée comme faisant partie du faubourg de Saint-Gilles, bien qu'elle appartînt à la paroisse de Saint-Géry [4].

---

(1) Delattre, *Recherches historiques sur la villa de l'abbé du Saint-Sépulcre,* etc., pp. 5, 14.

(2) Delattre, op. cit., p. 3.

(3) On appelle ainsi une longue étendue de terrain, qu'entourent l'Escaut, entrant à Cambrai, par la *Tour des Arquets,* et l'Escautin. M. Delattre parle longuement, et dans plusieurs chapitres, de l'île Saint-Gilles *intra-* et *extra-muros.* Voyez pp. 27 et suiv.

(4) Delattre, op. cit., pp. 4, 5.

“ L’ancien faubourg Saint-Gilles, écrit M. Delattre, était beaucoup plus important qu’on ne pourrait se l’imaginer; il pénétrait bien avant dans la ville, avant l’agrandissement de la cité au XIe siècle, par les évêques Liébert et Gérard. Il fut même, en tout ou en partie, compris dans ce qu’on désignait primitivement sous le nom d’*Abbeville*, et s’étendait de l’église Saint-Georges à l’Escaut, en touchant aux terres de la banlieue, connues de nos jours sous le nom de *faubourg de Noyelles;* confinait au terroir de Proville et du Plat-Farnières ” (1).

Pour faciliter l’intelligence de ses *Recherches*, M. Delattre y a joint un *Plan du Faubourg St Gilles et du Plat Farnière à Cambrai, en* 1789, reproduit d’après les documents inédits de la collection cambrésienne de l’auteur.

2. CHAPELLE DE SAINT-GILLES.

Cédons la parole à M. Delattre :

“ Nous avons dit qu’au milieu du *faubourg Saint-Gilles* s’élevait une chapelle sous le vocable de ce Saint. Quel en fut le fondateur ? Nos chroniqueurs n’en disent rien.... Nous ferons cependant remarquer, qu’à l’époque du tournoi donné hors des murs de Cambrai en 1190, le chroniqueur Adam Gélicq dit qu’il eut lieu vers *Saint-Gilles-en-Wedières*. Ne pourrait-on pas en conclure que le nom du Saint dut, dès le principe, être donné à quelque sanctuaire élevé vers l’endroit indiqué ?

“ Ce qui paraît certain, c’est que le culte de saint Gilles à Cambrai y est aussi ancien que l’abbaye du Saint-Sépulcre, et qu’il y aura été apporté par les religieux bénédictins, appelés par saint Liébert ” (2).

L’auteur donne ensuite une courte biographie de saint Gilles, et, après avoir dit, en la terminant, que le Saint

(1) Delattre, *Recherches historiques sur la villa de l’abbé du Saint-Sépulcre*, etc., pp. 6, 7.

(2) Op. cit., pp. 56, 57.

“ *fonda un monastère auquel il donna la règle de saint Benoît* ”, il poursuit en ces termes :

“ Cette particularité nous confirme dans notre opinion, que *les religieux du Saint-Sépulcre, de l'ordre de saint Benoît,* ont fort bien pu introduire à Cambrai le culte de saint Gilles et ériger un sanctuaire, *au milieu de prairies arrosées de fontaines,* au saint ermite qui, renonçant au luxe effréné des grandes villes et au langage des courtisans, consentit à se faire plus pauvre que les pauvres, et à ne prendre pour nourriture que des *herbes et de l'eau.*

“ On assure que la *chapelle Saint-Gilles* est citée, en ces termes, dans le *Manuel du Prêtre et du Religieux,* imprimé à Douai : “ *Saint Gilles fut le patron d'une ancienne compagnie d'archers à Cambrai;* il avait une chapelle dans un faubourg de cette ville en 1448 ”. Il ne nous a pas été possible de nous procurer ce volume.

“ Un manuscrit de la bibliothèque de Cambrai (1) dit que cette chapelle fut dédiée en 1488 par le pape Alexandre VI, qui y attacha des indulgences, mais on ne dit pas quel en fut le fondateur.

“ Le terrain sur lequel s'élevait le petit monument, appartenait à l'abbaye du Saint-Sépulcre.

“ Complétement détruite en 1580, par le trop fameux baron d'Inchy, la chapelle Saint-Gilles fut réédifiée plus tard par nos religieux de Saint-Benoît.

“ Nous possédons un plan manuscrit du siége de Cambrai par Louis XIV, sur lequel figure la chapelle Saint-Gilles.

“ Le chronographe suivant, qu'on lisait au-dessus de la porte d'entrée, indique une restauration faite en 1731, par Dom Placide Pouillaude, abbé, de 1722 à 1745 :

DIVIs egIDIo, antonIo
atqVe roCho restaVrabat poVILLaVDe (2).

---

(1) N° 658, art. 49, et Bouly, *Dictionnaire de l'histoire de Cambrai.*

(2) Bruyelle, *Les monuments religieux de Cambrai avant et depuis 1789,* p. 241.

“ Une vue de la chapelle Saint-Gilles, peinte sur toile par Antoine Saint-Aubert Ier, artiste cambrésien, existe dans le grand vestibule de la maison de M. Marc Douay, propriétaire, rue des Chanoines (1).

“ Le sanctuaire du *faubourg Saint-Gilles* avait eu sa part dans les pieuses largesses de nos devanciers, et son trésor ne comptait pas moins de trois reliquaires, des vases sacrés, en métaux précieux, et autres pièces d'orfévrerie, sur le nombre et la valeur desquels nous manquons de détails, ces derniers ayant été envoyés à l'hôtel des monnaies de Lille, lors de la révolution stupide et impie du XVIIIe siècle ” (2).

Le 24 Août 1792, le nommé Pierre-François Volkerich, “ homme de loi, commissaire du département du Nord, pour les appositions des scellés sur les objets mobiliers des chapitres et maisons religieuses du district de Cambrai ”, vint dresser l'inventaire officiel du mobilier de la chapelle de Saint-Gilles; il était assisté, dans cette triste besogne, par Pierre-Célestin Cellier, écrivain au secrétariat dudit district (3). Cellier revint le lendemain, l'inventaire en main, fit charger les objets inventoriés sur une charrette, et rédigea le procès-verbal suivant :

Le vingt-cinq août 1792, quatre heures de relevée, le soussigné s'est transporté par ordre du Directoire, accompagné de Geiter, l'homme de service de ce district, *en la chapelle Saint-Gilles*, où étant, le sieur Danquigni a chargé sur la voiture, en présence dudit soussigné, tous les effets contenus en ladite chapelle, lesquels effets ont été déposés dans la cour de l'hôtel commun de cette ville.

Fait les jours, mois et an que susdits.

GEITER. CELLIER,
Ecrivain du Secrétariat (4).

---

(1) *Recherches historiques sur la villa de l'abbé du Saint-Sépulcre*, etc., pp. 58, 59.

(2) Id., pp. 60, 61.

(3) Cet inventaire repose aux Archives municipales de Cambrai; M. Delattre en donne le texte, op. cit., p. 61.

(4) DELATTRE, op. cit., p. 62.

Le modeste sanctuaire ne survécut pas longtemps à la spoliation du mobilier. Vendu, en exécution des lois de la République, il tomba bientôt sous la pioche des Vandales de 1793, ne laissant pour tout souvenir qu'un joli vitrail peint, style renaissance, conservé dans la collection cambrésienne de M. Delattre, et dont nous parlerons tout à l'heure (1).

3. SERMENT DES ARCHERS DE SAINT-GILLES.

" Nous ne pourrions dire, écrit M. Delattre, quel nom portait primitivement le *serment des Archers de saint Gilles;* ce que nous savons, c'est que ce nom changea plusieurs fois, et qu'au XVe siècle, par exemple, on les appelait tantôt : *les enfants confrères de saint Gilles,* ou bien *les Compagnons du Serment de saint Gilles.*

" Au XVIe siècle, on les désignait, ainsi que les autres compagnons d'archers, sous le nom de *Gildes de l'arc à la main;* ils prirent plus tard le simple nom *d'Archers de saint Gilles.*

" On lit au compte de la ville du 6 Février 1437 au 6 Février 1438, après la mention ordinaire relative au vin accordé aux Serments, au dîner et au souper du premier mai : " Donné ce dit jour *aux enfants confrères de saint Gilles au* " *jeu de l'arc à la main,* 6 sous 8 deniers. " Au compte de 1458-59 : (payé) " *aux enfants confrères de saint Gilles au jeu* " *de l'arc à la main,* en l'avancement de leur feste... 12 sous. " Cette mention se trouve renouvelée aux comptes de 1459-1460 et 1460-1461. Le compte de 1461-1462 contient une variante : " Donné pour le jour de may aux *compagnons du sairement de saint Gilles,* x st. "

" Ils cessent d'être mentionnés au compte de 1462-1463, mais on les voit reparaître au commencement du XVIe siècle.

(1) Delattre, *Recherches historiques sur la villa de l'abbé du Saint-Sépulcre,* p. 62.

“ A cette époque, dit M. Wilbert (1), et dès l'année 1529, —
“ on le voit dans la solennelle entrée de l'évêque Robert de
“ Croy, — les archers avaient six bannières différentes qui
“ portaient le nom de saint Sébastien, saint Jacques, saint
“ Christophe, sainte Ursule, *saint Gilles* et saint Amand. ”

“ Les comptes de la ville nous signalent encore en 1550 les archers de *saint Gilles,* auprès de ceux de saint Sébastien, de *sainte Christine* ou *Chrétienne,* sans compter plusieurs autres serments qui n'ont eu qu'une existence momentanée, tels sont les archers de saint Antoine, de sainte Ursule, du Coquelet, etc. (2). ”

Lorsque Maximilien de Berghes fit son entrée solennelle à Cambrai, le Dimanche, 22 Octobre 1559, en qualité de successeur de Robert de Croy à l'évêché de cette ville, les Archers de Saint-Gilles faisaient partie des compagnies bourgeoises, fortes de 2,700 hommes, qui allèrent au-devant du prélat jusqu'à Escaudœuvres (3).

En 1708, nous retrouvons nos Archers de Saint-Gilles, parés de leurs brillants uniformes, ainsi que tous les Serments de la ville, et formant avec eux un cortége d'honneur aux ducs de Bourgogne et de Berry, lors du passage de ces princes à Cambrai (4).

Au XVIe siècle, les Archers de Saint-Gilles louaient un jardin *rue du Chaudron*; cette rue était située dans les environs de l'abbaye de Prémy, vers le rempart, et faisait partie de l'île Saint-Gilles. Les susdits Archers quittèrent ce jardin en 1603; cette propriété, appartenant à la ville, fut alors louée, pour un terme de cinquante ans, aux dames de Prémy, qui, le bail expiré, en firent l'acquisition, moyennant un arrentement

---

(1) *Du rôle du Tiers-État dans l'histoire de Cambrai* (*Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai,* tom. XXXII, 2me partie, p. 576).

(2) Delattre, *Recherches historiques sur la villa de l'abbé du Saint-Sépulcre,* etc., pp. 67, 68.

(3) Delattre, op. cit., p. 74.

(4) Delattre, op. cit., pp. 69, 70.

perpétuel de dix florins par an, et l'incorporèrent dans les dépendances de leur abbaye (1).

4. OBJETS D'ART.

M. Delattre possède, dans sa riche collection cambrésienne, un vitrail, en forme de médaillon, provenant de l'ancienne chapelle de Saint-Gilles, et un diptyque où figure le saint abbé. Laissons leur heureux possesseur en faire la description, et remercions-le d'avoir orné son travail d'une planche, qui reproduit cette double et précieuse épave (2) :

" Le vitrail représente saint Gilles, abbé, tenant de la main droite la crosse abbatiale. La main gauche est percée d'une flèche; une biche étanche le sang qui coule de la plaie, et rappelle celle de la forêt des environs de Nîmes, qui le nourrit de son lait pendant un certain temps. On lit dans le haut du vitrail la date de 1518. Cette date doit rappeler quelque fait historique qui nous échappe, et sur lequel nous appelons l'attention de nos chroniqueurs.

" A-t-on sauvé ce précieux spécimen de l'art du verrier au XVIe siècle, au moment où en 1580 on allait abattre une première fois la chapelle, pour dégager les abords de la place, dans la crainte d'un siége ? A-t-il été replacé dans la chapelle qui lui succéda, pour disparaître de nouveau sous le régime de la terreur ? S'il en était ainsi, il faudrait avouer que ce frêle objet d'art eut une meilleure fortune que le pieux monument, pour lequel il fut fait, où il fut admiré, et auquel il a survécu " (3).

" Pour compléter nos renseignements sur les objets artistiques concernant le *culte de saint Gilles* à Cambrai, nous ferons la description d'un diptyque, peinture sur bois, dont

---

(1) Delattre, *Recherches historiques sur la villa de l'abbé du Saint-Sépulcre*, etc., p. 69.
(2) Planche 2, en face de la p. 62, fig. 1 et 3.
(3) Delattre, op. cit., p. 63.

nous devons la possession à la vieille amitié de M. Manniez, économe des hospices et du bureau de bienfaisance de cette ville.

“ Ce tableau, formé de deux volets, avec charnières, remonte au XVe siècle. Il représente deux personnages; un prêtre revêtu du surplis, et une femme d'un certain âge paraissant être sa mère. Ils ont les mains jointes et sont agenouillés devant un prie-Dieu, sur lequel un livre est ouvert. Le prêtre porte une croix rouge entre les doigts; derrière lui apparaît *saint Gilles, abbé,* qu'on reconnaît à ses attributs. Derrière la femme se trouve la Sainte-Vierge, en riche costume du XVe siècle, et tenant l'Enfant divin dans ses bras.

“ S'il est permis de penser que les personnages occupant le second plan du tableau, sont les patrons de ceux que l'on voit dans l'attitude de la prière, serait-il téméraire de supposer que cette peinture n'est autre chose que le souvenir de la fondation pieuse de l'*office de saint Gilles,* faite dans l'église Notre-Dame, par le savant doyen, Gilles Carlier ? ” (1)

---

(1) DELATTRE, op. cit., pp. 64, 65. — Gilles Carlier, né à Cambrai, fils de Gilles Carlier, qui occupait, entre les deux portes de Cantimpré, une forge tenue en fief de l'abbaye de Saint-Aubert, fit ses études au collége de Navarre, à Paris, fut créé docteur en théologie et prêcha avec succès dans la capitale. Il paraît que, dès l'an 1411, il était possesseur d'un canonicat dans la cathédrale de Cambrai. Il fut nommé doyen de cette église, le 12 Octobre 1436, assista au concile de Bâle, et travailla avec zèle pour faire rentrer les Hussites dans le giron de l'Église. Député par le concile vers les Bohémiens, il s'acquitta de cette mission avec honneur, et revint à Bâle, où il soutint, pendant quatre jours, une discussion animée contre Galerus Thaborite, sur l'article de la punition publique des péchés. Gilles Carlier mourut le 23 Novembre 1472. On a imprimé à Bruxelles, en 1479, deux volumes in-folio des consultations du savant doyen. Le premier a pour titre : *Sporta fragmentorum*, et le second : *Sportula fragmentorum.* On trouve dans les *Miscellanea* de Baluze, tom. III, p. 301, un écrit de Gilles Carlier, intitulé : *Narratio de morte Juliani Cæsaris Cardinalis.* Le même auteur avait laissé un ouvrage ayant pour titre : *Scutum veritatis*, qui se trouvait en manuscrit dans un monastère de Louvain. Jean Bunder, dans son catalogue des manuscrits des Pays-Bas, attribue à Gilles Carlier des commentaires *in libros IV sententiarum*, dont il existait un manuscrit à Bruxelles et un autre à Lille, chez les Dominicains. (A. LE GLAY, *Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai*, Paris 1825, pp. 127, 128, et *Cameracum christianum*, p. 98. — DELATTRE, op. cit., pp. 65 et suiv.)

Une des chapelles de l'ancienne église métropolitaine de Cambrai, démolie pendant la révolution française, la chapelle de Saint-Jean, renfermait une épitaphe, offrant en relief les images de saint Gilles, de saint Jérôme et de saint Denis l'aréopagite (1).

5. COUTUMES POPULAIRES.

" La *place du Plat-Farnières*, et surtout celle *de Saint-Gilles*, étaient des lieux de réunion publique, où le populaire du bon vieux temps allait prendre connaissance des choses qui l'intéressaient. Le premier septembre, principalement, jour de la fête de saint Gilles, abbé, on inaugurait *la ducasse* par de pieux offices, et les gildes de l'arc à main ne manquaient jamais de s'y réunir, pour offrir au Saint, patron de la contrée, la boule d'argent traditionnelle, gagnée par l'heureux vainqueur, au bruit des cris de joie et des trépignements d'une foule en liesse.

" Disons à propos de cris, que la place Saint-Gilles était le rendez-vous des enfants du quartier. On les voyait s'y livrer à toutes sortes de jeux, et plus d'une fois, à l'aspect d'une pièce de monnaie jetée en l'air, on les entendit répéter : *Tête Saint-Pierre ! Pile Saint-Gilles !* (2) suivant les vœux de ceux qui désiraient voir retourner ou le droit ou le revers de la pièce, pour avoir gain de cause " (3).

Le prénom du doyen Carlier explique sa dévotion à saint Gilles. Il fonda, dit la *Gallia christiana*, dans l'église de Cambrai l'office double de saint Gilles, abbé. *Fundavit in ecclesia Cameracensi duplex officium S. Ægidii abbatis* (tom. III, Parisiis 1725, col. 72). On aurait tort, croyons-nous, de conclure de cette phrase, qu'on ne faisait point auparavant l'office de saint Gilles dans la cathédrale de Cambrai; elle nous semble signifier simplement que Gilles Carlier fit une fondation pour rehausser la solennité extérieure de la fête de son patron, et la faire marcher ainsi de pair avec les autres fêtes doubles.

(1) A. Le Glay, *Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai*, p. 99.

(2) Les enfants jouent encore aujourd'hui à *pile ou face, croix ou pile*. C'est une sorte de jeu de hasard, où l'un des joueurs jette en l'air une pièce de monnaie, l'autre nommant le côté qu'il veut de la pièce, et gagnant si la pièce tombée présente ce côté.

(3) Delattre, *Recherches historiques sur la villa de l'abbé du Saint-Sépulcre*, etc., p. 89.

M. Delattre cite encore les vers suivants, extraits des *Troubles de Cambray* (1), et où nous trouvons une réminiscence de l'ancienne fête populaire de saint Gilles :

J'ay veu le temps qu'on veoit filles aller
Jouer aux champs, violettes cueiller,
Mengér le laict près le METS (MAI) DE SAINT-GILLE
Pour rafrescir : craim' bouillye à *Proville.*
Porter tartrons, tourteaux et flandelets (2),
Aultre douceur; à gros bord les dorets (3);
Premier Lundy avant la Pasque close
Quand on alloit à pardon à *S.-Olle* (4),
On y veoit aller les clercq sonnets (5),
Enfants de chœur rapporter œufs rougets;
Lors on alloit au villaige al ducasse
Pour y gaudir (6) et y faire fricasse.
Las ! ce temps là vous est bientôt passé;
Dieu veuille avoir l'âme du trépassé (7) !

III. — DUNKERQUE.

L'*Histoire religieuse de la Flandre maritime et en particulier de la ville de Dunkerque,* publiée par M. Victor Derode (8), renferme une page qui nous intéresse. La voici :

" En compulsant les titres déposés aux archives de cette ville (de Dunkerque), et en remontant dans le passé autant qu'il est possible, on y trouve la mention d'un *vieux quartier.* Ce vieux quartier est aussi nommé *Sint Gillisdorp.* La rue de Saint-Gilles en indique l'emplacement.

" En citant la demeure de telle ou telle personne qui y avait sa maison, on disait, non pas : il demeure en *St-Gillis-*

---

(1) Fol. 120.
(2) Petits flans.
(3) Tartes saupoudrées de sucre, qui les dorait en cuisant.
(4) Village auprès de la châtellenie de Cantimpré.
(5) Petits clercs.
(6) Du latin *gaudere,* se réjouir.
(7) DELATTRE, *Recherches historiques sur la villa de l'abbé du Saint-Sépulcre,* etc., pp. 89, 90.
(8) Dunkerque 1857.

straete (rue St-Gilles), mais : il demeure en *Sint-Gillisdorp* (au village St-Gilles).

“ Sous la domination française, alors que les dénominations flamandes cessèrent d'avoir cours, on disait non plus : *Sint-Gillisstraete,* ni *Sint-Gillisdorp,* mais *le bourg Saint-Gilles,* ce qui est la traduction littérale de *Sint-Gillisdorp,* ancien nom thiois du vieux quartier.

“ Amenés de la sorte à présumer qu'il y eut dans les parages un village, un bourg de St-Gilles, nous devons admettre aussi une église. Église autour de laquelle se serait groupé le hameau.

“ Ce qui est certain, c'est que très-souvent, lorsqu'on a fouillé le sol de la rue St-Gilles et des rues voisines, on y a trouvé des débris humains et tout ce qui constitue un cimetière. Tout récemment encore on a exhumé des ossements du terrain de l'hôpital de la rue Jean Bart.

“ S'il y avait là un cimetière, on peut, sans témérité, affirmer qu'il s'y trouvait un édifice religieux : une chapelle ou une petite église.

“ Cette chapelle, cette église était-elle sous le vocable de St-Gilles ?

“ A priori, cela n'a rien d'inadmissible. Saint Gilles était fort honoré en Flandre. Dans le pays de Waes, à peu de distance de la mer (!!), il y a un *village St-Gilles,* un *St-Gillisdorp.* Dans une charte royale, donnée à St-Germain en 1298, il est parlé d'une maison située à Bruges, dans le *Sint-Gillisdorp.* Ypres a son église dédiée à St-Gilles (!). Ce saint est le patron de l'église de Craywick et de celle de Watten, dans l'arrondissement de Dunkerque.

“ Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce qu'un fait analogue ait eu lieu sur le territoire même de notre ville. Il y avait là un bourg St-Gilles; un cimetière était au centre du bourg, une église devait être au centre du cimetière.

“ Lorsqu'en 1440 on érigea l'église qui précéda, sur le même terrain, celle que l'on nomme aujourd'hui St-Éloi, on

la désigna par une appellation, qui semble lever toute incertitude. On la nomma la *grande église.*

“ La qualification de grande église implique l'existence simultanée d'une église moindre, d'une petite église.

“ Cette petite église était l'église St-Gilles, l'église du Dunkerque primitif.

“ Cette petite église, suffisante d'abord pour les habitants du bourg récemment entouré de murailles, aura été remplacée, au XV[e] siècle, par un édifice nouveau, plus vaste et plus en rapport avec la population de la nouvelle ville.

“ En effet, un mémoire du temps nous révèle que la grande église fut, en partie, construite avec les matériaux de l'ancienne.

“ A défaut de renseignements directs, le nom seul de la ville suffirait pour lever toute incertitude.

“ *Dunkerque,* personne ne le conteste, signifie *Église des Dunes;* si donc on lui donna ce nom, c'est qu'il y existait une église,.... église antérieure, non-seulement à l'église St-Éloi actuelle, qui date de 1558; mais encore à celle de 1440, qui l'a précédée sur le même terrain.

“ Si l'on refusait d'en convenir, il faudrait prétendre que cette qualification : *église des dunes,* a été donnée à une localité sans église; — que de 960 à 1440, pendant cinq siècles environ, une population chrétienne a été agglomérée sans avoir un édifice pour y pratiquer son culte; — que l'église de Dunkerque, mentionnée dans la charte de 1067 et dans une foule d'autres du siècle suivant, n'est qu'une invention du comte Bauduin V et des fonctionnaires de sa chancellerie. Il faut prétendre qu'à Dunkerque, et par une anomalie singulière, on appelait Grande-Église le seul édifice religieux qui y existât.

“ Assurément, pour faire admettre de semblables énormités, il faudrait en fournir d'irréfragables preuves. En attendant qu'on les ait fournies, nous proposons l'énoncé suivant :

“ Sur la portion de territoire qui, au X[e] siècle, fut entourée de murs et nommée Dunkerque, se trouvaient auparavant

un bourg nommé St-Gilles et une église probablement dédiée à ce même saint. ” [1]

Si, pour écrire l'histoire, il suffisait de donner libre cours à son imagination, ce serait bientôt fait; fort heureusement, il n'en est pas ainsi. Pour asseoir sur des bases solides une opinion quelconque, il faut autre chose que des conjectures et des inductions, du genre de celles que M. Victor Derode, dans un but certes fort louable, a si laborieusement entassées, tout en les émaillant de quelques petites erreurs fort curieuses. C'est par distraction sans doute, que l'auteur a mis Saint-Gilles, (au pays de Waes), *à peu de distance de la mer,* et qu'il a doté la ville d'Ypres d'une *église dédiée à St.-Gilles.* On doit pouvoir fournir, de nos jours, *d'irréfragables preuves* à l'appui de ce qu'on avance; c'est parce que ces preuves font ici complétement défaut, et malgré tout notre désir de grouper le Dunkerque primitif autour d'un sanctuaire élevé en l'honneur de saint Gilles, que l'opinion de M. Derode nous inspire une médiocre confiance. D'autres que nous partagent ce sentiment. Feu M. Carlier, qui avait consacré une partie de sa vie à l'étude des antiquités dunkerquoises [2], nous écrivait de Paris, le 16 Mars 1872 :

“ M. Derode s'est ingénié à trouver que *St Gillis dorp,* qui doit se traduire par : bourg, hameau, village de St Gilles, indiquait nécessairement une ville primitive, avec église dédiée à St Gilles. Il a bâti sur ces données, purement imaginaires, tout un roman archéologique..... Pour moi, je n'adhère nullement à l'opinion de M. Derode. D'ailleurs, on voit dans la même rue, dite en flamand : *St Gillis dorp,* des ruelles dites : *St Jacobs poortje, St Jooris poortje.* Il y aurait tout autant de

(1) Pp. 62, 63. M. Joanne, qui s'est inspiré sans doute des idées de M. Victor Derode, écrit : “ Dunkerque fut d'abord un hameau, nommé *Saint-Gilles,* et qui, en prenant son nom actuel au IXe ou au Xe siècle, s'agrandit, etc. ” (*Itinéraire général de la France. Le Nord,* Paris 1869, p. 133.)

(2) M. Carlier, décédé à Paris, le 16 Novembre 1874, est l'auteur de nombreux travaux historiques, relatifs à la Flandre française, et insérés presque tous dans les *Annales du Comité flamand de France.*

raison d'en inférer, qu'il y avait là des églises ou des chapelles dédiées à St Jacques ou à St Georges. "

Disons cependant, pour être juste, que l'existence à Dunkerque, et cela depuis des siècles, d'une rue Saint-Gilles, *Sint-Gillis dorp*, prouve que le culte de notre Saint y fut de bonne heure populaire. Cette rue, que la révolution française avait métamorphosée en rue du *Bonnet rouge*, va de la rue *Jean Bart* à la place du théâtre. Une statue de saint Gilles y figura jusque vers 1846 (1).

IV. — HOLQUES (2)

L'église de ce village possède un tableau médiocre, provenant de l'église de Watten, et qui représente saint Gilles dans sa caverne, blessé par la flèche, que les chasseurs avaient dirigée contre sa biche (3).

V. — LIESSIES (4)

Au milieu d'une fenêtre de la nef gauche de l'église paroissiale, se trouve un médaillon, de vingt centimètres de diamètre, représentant saint Gilles. Un respectable ecclésiastique (5), qui venait de faire le voyage de Liessies, nous en transmit la description suivante :

" Saint Gilles est représenté en moine, la tête nue, ceinte seulement de la couronne de cheveux monacale, et glorifiée par un nimbe. Le Saint est vêtu de la robe religieuse à larges

---

(1) Derode, *Histoire de Dunkerque*, Lille 1852, p. 62. — Voyez aussi le *Plan de la ville et du port de Dunkerque*, inséré entre les pp. 64-65 du même ouvrage.

(2) Petit village de 513 habitants, sur l'Aa, à proximité de Watten.

(3) Détail communiqué par M. Boedt, curé de Watten.

(4) Le village de Liessies, situé à 8 kilomètres de Trélon, possédait, avant la révolution, une riche et remarquable abbaye de Bénédictins, fondée au VIIIe siècle, et dont il ne reste plus pierre sur pierre. Voyez, sur ce monastère, A. Le Glay, *Cameracum christianum*, pp. 140 et suiv.

(5) M. l'abbé Isidore Desilve, curé de Basuel, près Le Cateau. — Lettre du 21 Juillet 1872.

draperies; il tient un livre dans ses mains. Une flèche s'enfonce au milieu de sa poitrine. A droite, la biche, se levant sur ses pieds de derrière, repose ceux de devant sur les bras du Saint. A gauche, un prêtre à genoux, revêtu d'un surplis à larges manches, implore, les mains jointes, la protection de saint Gilles.

“ D'où vient, se demande notre correspondant, ce joli médaillon, qui me paraît être de la fin du XVe siècle ? De l'abbaye ou de l'église elle-même, qui possède d'ailleurs tant de pièces de l'abbaye ? L'excellent curé de Liessies n'a pu nous renseigner sur ce point. Mais enfin du moins, saint Gilles était aussi honoré à Liessies. ”

L'abbaye de Liessies, dont le nom brille d'un si vif éclat dans les fastes de l'ordre de Saint-Benoît, ne pouvait demeurer indifférente au développement du culte de saint Gilles, dont elle avait le bonheur de posséder une dent (1), et que la famille bénédictine revendique comme une de ses gloires. Le médaillon, décrit tantôt, soit qu'il provienne de l'église abbatiale, soit qu'il ait orné de prime abord l'église de la paroisse, sur laquelle l'abbaye exerçait le droit de patronage, ce médaillon, disons-nous, révèle, à n'en pouvoir douter, l'impulsion donnée au culte de saint Gilles par l'illustre monastère de Liessies.

VI. — ONNAING (2)

L'église paroissiale renferme un beau tableau, attribué à Philippe de Champagne (3), et enchâssé dans le retable de

(1) Voyez tom. I, p. 371.

(2) Village situé sur la chaussée de Valenciennes à Mons, à une lieue N.-E. de Valenciennes, et à égale distance de Quiévrain.

(3) Philippe de Champagne, né à Bruxelles en 1602, élève de Jacques Fouquières, se rendit à Paris, en 1621, et s'y lia d'une étroite amitié avec le Poussin; il travailla avec lui au Luxembourg, et mourut à Paris, en 1674. Les tableaux de cet artiste sont fort estimés; son dessin est correct, son coloris vrai et vigoureux, et un sentiment grave et profond règne dans toutes ses œuvres. (Siret, *Dictionnaire historique des peintres*, 2e édit., Bruxelles 1866, p. 189.)

l'autel de la nef latérale droite. " Ce tableau, — nous écrit M. le curé Desilve, ancien vicaire d'Onnaing [1], — représente saint Gilles, en grand habit noir, blessé par la flèche destinée à sa biche, qui s'est réfugiée près de lui. Le roi Clotaire [2], couronné et tenant son arc d'une main, tombe à genoux devant le Saint, le visage empreint d'une vénération profonde. Près du roi se voient des guerriers, et un serviteur tenant les rênes de la monture royale. Il n'est pas étonnant qu'on attribue ce tableau à Philippe de Champagne, car le groupement des personnages, le fini du dessin, l'éclat du coloris en font une toile très-remarquable.

" Ce tableau, qui mesure environ deux mètres de large, sur trois mètres de haut, n'a point été exécuté pour l'église d'Onnaing, dont la sainte Vierge est la patronne principale, et saint Ignace le patron secondaire. Il provient de la chapelle de Saint-Pierre, à Valenciennes, et je ne sais à quelle époque, ni à quelle occasion, il est venu à Onnaing. La chapelle de Saint-Pierre faisait partie de l'hôtel de ville de Valenciennes [3] ". C'était l'oratoire particulier de l'administration communale; nous aurons à en parler plus loin.

VII. – VALENCIENNES [4]

Saint Gilles fut choisi de bonne heure comme patron de Valenciennes, ce qui explique la popularité de son culte dans

---

(1) Lettre du 20 Avril 1872.

(2) Lisez : Flavius Wamba.

(3) Le tableau décrit par M. Desilve est mentionné dans le travail de M. Cellier : *Une commune flamande. Recherches sur les institutions politiques de la ville de Valenciennes;* travail, qui occupe presque tout le tome III des *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes, publiés par la Société d'agriculture, sciences et arts,* Valenciennes 1873. Voyez pp. 251, 252. L'auteur se trompe, en donnant le nom de Pharamond au prince, que le tableau d'Onnaing nous montre agenouillé aux pieds de saint Gilles.

(4) Nous avons eu la chance belle, en ce qui concerne Valenciennes. Par sa lettre du 21 Février 1872, M. le chanoine Destombes, de Cambrai, nous apprenait, entre autres choses, l'existence à Onnaing d'un tableau de prix, retraçant un épisode de la légende de saint Gilles. M. l'abbé Lefebvre,

cette ville, durant plusieurs siècles. Les auteurs, qui se sont occupés de l'histoire religieuse de Valenciennes, vont nous fournir à cet égard de curieux renseignements.

Voici tout d'abord ce que nous lisons dans un rarissime petit livre, intitulé : *La dévote et solemnelle procession, quy se faict en la Ville de Valencienne, le huictième jour de Septembre* (1) :

" L'Eglise de S. Gilles, dite de l'Hostellerie.

" L'an de grâce 367, Valentinien Empereur fit bastir quelques ramparts en forme de Ville à-l'entour du Chasteau du Val des Cygnes, et la nomma Valentinienne, maintenant nous l'appellons Valencienne, et Comme il estoit bon Chrestien il fit détruire les Idoles, et convertir le peuple à la Foy Catholique: dedans ce Chasteau il y avoit un viel Hospital pour les Sarrazins, il le restaura, (C'est or' la maison de l'Hostellerie) et y fonda une petite Eglise à l'honneur de Dieu et de Monsieur S. Gilles. Aussy est il le Patron de la Ville, et Ceste Eglise la première et la plus ancienne de toutes " (2).

---

pro-curé de cette paroisse, auquel nous avions demandé des renseignements, nous fit répondre par M. l'abbé Isidore Desilve, curé de Basuel, que nos lecteurs connaissent déjà, et qui avait rempli jadis les fonctions de vicaire à Onnaing. La lettre de M. Desilve, datée du 20 Avril 1872, contenait, outre la description du tableau, plusieurs détails intéressants sur le culte de saint Gilles à Valenciennes. Cette lettre fut le point de départ d'une active correspondance, qui enrichit notre répertoire de neuf lettres, d'un style charmant et d'une surprenante variété de détails historiques, liturgiques et artistiques. M. le curé Desilve a bien mérité de notre travail; il a apporté une bonne et solide pierre à l'édifice si laborieusement élevé à la gloire de saint Gilles, et, dût son humilité en souffrir, nous sentons le besoin de le remercier publiquement de son intelligent et vigoureux coup de main.

Nommons encore ici, comme ayant droit à toute notre reconnaissance, M. le chanoine Jules Lasne, ancien doyen de Saint-Géry, à Valenciennes, aujourd'hui curé-doyen de Saint-Maurice, à Lille, bien connu par ses édifiantes notices biographiques sur plusieurs prêtres éminents du diocèse de Cambrai. Le digne doyen nous fit l'honneur de nous adresser, le 19 Février 1872, une longue lettre, remplie de détails la plupart inédits; c'était le fruit des recherches de M. Caffiaux, le savant archiviste de Valenciennes, consulté par M. Lasne, et qui avait mis à nous obliger tout l'empressement et toute la bienveillance possibles. Mille remercîments à MM. Lasne et Caffiaux pour leur concours dévoué.

(1) A Valencienne, de l'Imprimerie de Iean Vervliet, à la Bible d'or, 1614.

(2) P. 67. — Cet extrait nous a été communiqué par M. le curé Desilve.

Un anachronisme impardonnable dépare ces lignes. Elles nous montrent l'empereur Valentinien dédiant une église à saint Gilles, en 367; or, le Saint mourut, au plus tôt, en 720 ! ! Les autres historiens de Valenciennes, tels que Simon Le Boucq (1) et le P. Pierre d'Oultreman (2), ont eu soin d'éviter cette erreur.

Simon Le Boucq nous a laissé, entre autres travaux, un *Bref Recueil des Antiqvitez de Valentienne. Où est représenté ce qui s'est passé de remarquable en ladiste Ville et Seigneurie, depuis sa fondation iusques à l'an* 1619 (3).

Nous y lisons à l'année 367 :

“ L'empereur Valentinian restaura le Chasteau du Val des Sens, et luy imposa son nom, à sçauoir Valentinianne, luy octroiant diuers Preuileges Imperiaux, mettant aussi hors d'vn Hospital qui y estoit, les Vierges dediées à la Deesse Vesta, et y mit des Chrestiens pour subuenir aux pauures affligez. Iceluy Hospital at du depuis esté dedié à l'honneur

---

(1) Simon Le Boucq, né à Valenciennes, le 15 Juin 1591, mourut en cette ville, le 1er Décembre 1657. On lira avec plaisir la *Notice historique et bibliographique sur Simon Le Boucq, prévôt et historien de Valenciennes*, écrite par M. Arthur Dinaux, et insérée dans les *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, nouv. série, tom. IV, Valenciennes 1842, pp. 507 et suiv.

(2) Pierre d'Oultreman, né à Valenciennes, en 1591, entra, à l'âge de vingt ans, dans la Compagnie de Jésus. Il se distingua par son talent pour la chaire, mais la faiblesse de sa santé le fit renoncer à cette carrière, et il se livra à l'étude de l'histoire. Il mourut dans sa ville natale, le 23 Avril 1656. Voyez la liste de ses écrits, dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, des PP. Augustin et Aloïs De Backer, tom. I, Liége 1853, pp. 537, 538.

(3) A Valentienne, de l'Imprimerie de Iean Vervliet, à la Bible d'or, l'an M. DC. XIX.

Cet ouvrage, formant un volume in-8, de 42 pages et un feuillet non chiffré, est la seule des nombreuses productions de Simon Le Boucq, livrée à l'impression, pendant la vie de l'auteur. Les exemplaires du *Bref Recueil* étant devenus d'une excessive rareté, M. Arthur Dinaux jugea utile de le réimprimer, en forme de *fac-simile*, dans les *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, nouv. série, tom. IV, pp. 505 et suiv.; cette réimpression est précédée de la biographie de Simon Le Boucq. M. Dinaux y a joint, outre un court glossaire (pp. 565-567), le portrait de l'historien, gravé d'après son buste en marbre, qui orne le musée de Valenciennes.

de Dieu et de S. Gille, et s'appelle pour le iourd'huy l'Hostelerie du Chasteau S. Iean " (1).

L'ouvrage du P. d'Oultreman, auquel nous faisons allusion, est *La Cour saincte de la Glorieuse Vierge Marie à Valentiennes, ou Discours moraux et historiques tant sur la feste et les mystères de la Nativité de Nostre-Dame que sur l'origine et les pièces les plus considérables en la solemnelle et dévote procession qui se faict en ceste ville annuellement, par le commandement de la mesme Vierge, le jour de sa feste* (2).

L'auteur s'énonce ainsi :

" La plus ancienne Eglise de ceste ville, selon la créance commune, et la tradition, est celle de l'Hostellerie, ou Hospital de Sainct Gilles, jadis maison et temple des Vestales; depuis rebastie et desdiée à Dieu et à sa glorieuse Mère par l'Empereur Valentinian, aux environs de l'an de nostre Seigneur 367 ou 68, d'où il appert que cest Empereur ne fut pas le fondateur, ny batisseur de Valenciennes (comme aucuns ont pensé) mais restaurateur et parrin seulement. Aussi André Thenet, après plusieurs anciens auteurs, escrit que la ville

---

(1) *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, nouv. série, tom. IV, pp. 537, 538.

Voyez encore, sur la " bonne maison de l'Hostellerie du Chasteau Sainct Jehan ", à Valenciennes, Le Boucq, *Histoire ecclésiastique de la Ville et Comté de Valentienne* (1650), publiée par les soins de MM. Prignet et Dinaux, d'après le manuscrit autographe de l'auteur, appartenant à la Bibliothèque publique de Valenciennes, Valenciennes 1844, pp. 179 et suiv.

Après avoir dit que la ville de Valenciennes doit son nom à l'empereur Valentinien, qui y vint en 367, l'auteur ajoute que ce prince fit partir les Vestales, établies au château, et " y feit bastir une chappelle, laquelle il feit dédier et consacrer à l'honneur de Dieu et de l'incomparable Vierge... "

Quelques lignes plus loin, Le Boucq écrit :

" Du depuis ce lieu tomba en ruine, mais fut rebasti plus grand qu'il l'estoit, et la chappelle rendue plus spatieuse comme on le voit à present, et fut dédiée à l'honneur de Nostre-Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ et de Saint-Gilles, à raison que ladicte ville, presque au mesme temps dudit rebastiment, avoit, après la glorieuse Vierge, prins ledict sainct pour Patron, comme elle tient encore présentement " (p. 180, col. 1).

L'article est accompagné d'une vue de la chapelle.

(2) A Valentiennes, chez Jean Boucher, 1653.

de Valentiennes estoit en estre avant que Jules César vinst en Gaule. Plusieurs siècles après Valentinian (nous n'en savons pas le temps précis) ceste Eglise fut rebastie et desdiée à St Gilles Abbé, lequel par ceste occasion fut choisy pour Patron secondaire de ceste ville" (1).

Simon Le Boucq et le P. d'Oultreman ne précisent pas l'époque à laquelle l'église de *l'Hostellerie* fut reconstruite, et mise sous le vocable de saint Gilles. M. l'abbé Julien, dans son travail, portant pour titre : *Le culte de Notre-Dame du Saint-Cordon à Valenciennes, du XIe au XIXe siècle* (2), place cet événement au VIIe siècle :

" Saint Gilles, dit-il, est le patron de Valenciennes. Lorsqu'au VIIe siècle on voulut rebâtir l'hôpital et la chapelle que Valentinien avait fait élever sur l'emplacement d'une maison de Vestales, le nouveau temple fut consacré en l'honneur de saint Gilles. Ce pieux personnage, mort peu auparavant, avait rempli toute la Gaule du bruit de ses miracles; Childebert l'avait eu en grande vénération; on comprend donc aisément pourquoi il fut choisi comme titulaire de l'église. C'est le premier saint à qui Valenciennes voua un culte spécial : aussi est-il devenu le patron de la ville toute entière" (3).

Impossible de nous rallier à l'opinion de M. Julien, et ce pour l'excellent motif, qu'on n'a pu, au VIIe siècle, dédier une église à saint Gilles, mort au VIIIe. Nous croyons plus sage de dire, avec le P. d'Oultreman, que la reconstruction de l'église ou chapelle de *l'Hostellerie*, sa dédicace en l'honneur de saint Gilles, et le choix que les Valenciennois firent de ce Saint, comme patron de leur ville, remontent à

---

(1) Nous devons la copie de ce passage à Mgr. Le Hardy du Marais, aujourd'hui évêque de Laval, et qui, à l'époque de sa bienveillante communication (14 Mars 1876), était vicaire général honoraire de Nevers, et résidait à Valenciennes, sa ville natale, où il avait réuni une riche collection de livres, sortis des anciennes presses valenciennoises.

(2) Valenciennes 1864.

(3) P. 182.

plusieurs siècles après Valentinien, mais que *nous n'en savons pas le temps précis.*

D'Oultreman ne reconnaît à saint Gilles que le titre de *patron secondaire* de Valenciennes; il diffère en cela des autres historiens, qui qualifient ce Saint, sans restriction aucune, de patron de la ville.

" Le culte de saint Gilles — nous écrit M. le doyen Lasne, — s'est affaibli progressivement à partir du XI[e] siècle, quand la sainte Vierge fut devenue, après le miracle de l'an 1008, la patronne de Valenciennes, sous le nom de Notre-Dame du Saint-Cordon (1). D'ailleurs, il semblait déjà auparavant relégué au rang secondaire, à cause du culte populaire rendu à saint Saulve, qui fut un apôtre du pays " (2).

---

(1) En 1008, une peste affreuse décimait la ville de Valenciennes, qui vit succomber, en quelques jours, huit mille de ses enfants. Les remèdes humains étaient impuissants à conjurer le fléau; la population le comprit, se tourna vers le ciel, et mit toute sa confiance en Marie. Le dernier jour du mois d'Août, la Mère de Dieu apparut à un saint ermite, nommé Bertzolin, et lui enjoignit de dire aux habitants de Valenciennes, qu'ils eussent à se réunir sur les remparts de leur cité, le 7 Septembre, à la tombée de la nuit, pour être témoins de la merveille, qui allait s'accomplir. Au jour et à l'heure marqués, en présence de plus de quinze mille spectateurs, la Vierge, entourée d'une auréole étincelante et accompagnée d'une troupe d'anges, descendit au-dessus de l'antique oratoire, bâti en son honneur par Charlemagne. Elle tenait à la main un immense cordon écarlate. Un ange en prit une extrémité, et, d'un essor rapide, fit le tour de la ville, dans une circonférence de deux lieues, en laissant tomber sur son passage le précieux cordon, qui bientôt environna la cité comme d'une ceinture protectrice. Quand la vision céleste se fut évanouie, Marie visita une seconde fois l'ermite Bertzolin, et le chargea de signifier aux habitants de Valenciennes, que chaque année, au jour de sa Nativité, ils devaient faire une procession solennelle, en suivant le tracé du cordon descendu des cieux; qu'il fallait commencer dès le lendemain, et qu'au retour, la peste cesserait de sévir. Ainsi fut fait, et le fléau disparut. Le Magistrat, au nom de la cité, s'engagea par vœu à faire tous les ans, le 8 Septembre, une procession en l'honneur de la Vierge Marie, vénérée depuis lors à Valenciennes, sous le nom de Notre-Dame du Saint-Cordon. Cette procession a lieu encore aujourd'hui. (Julien, *Le culte de Notre-Dame du Saint-Cordon à Valenciennes*, pp. 13 et suiv. — Possoz, *Les sanctuaires de la Mère de Dieu dans les arrondissements de Cambrai, Valenciennes et Avesnes*, Lille 1848, pp. 83 et suiv. Le P. Possoz donne à l'ermite le nom de Bertelain.

(2) Saint Saulve, évêque régionnaire d'après les uns, d'après les autres évêque d'Angoulême, prêcha la foi à Valenciennes et dans les environs, et fut

Gardons-nous d'exagérer la portée de ces lignes; mal comprises, elles tendraient à faire croire, que les Valenciennois laissèrent insensiblement tomber dans l'oubli le culte du premier patron de leur cité. La dévotion à Notre-Dame du Saint-Cordon et à saint Saulve, si développée qu'on la suppose, n'empêcha jamais les habitants de Valenciennes de donner des témoignages multiples, et non équivoques, d'amour et de vénération envers saint Gilles; les nombreux détails, que nous allons faire passer sous les yeux du lecteur, ne laisseront aucun doute à cet égard.

Nous disons donc que toujours le peuple de Valenciennes eut une grande dévotion pour le saint abbé; c'est au point qu'on en était venu à ne prononcer jamais le nom de *saint Gilles*, sans y ajouter ces mots, en forme de rime : *le patron de notre ville* (1).

La bannière de saint Gilles était regardée comme la bannière de la cité; cette bannière, dit un historien, n'était pas en moindre renom à Valenciennes, que celle de saint Denis en France (2). Elle figurait dans les processions, et en particulier dans celle du 8 Septembre, instituée en l'honneur de Notre-Dame du Saint-Cordon. Quand la guerre ou des bandes armées ravageaient la campagne, on faisait appuyer le cortége d'un corps de bourgeois équipés, auxquels il était enjoint de se rallier, en cas d'attaque, autour de la bannière de saint Gilles.

Les comptes de la ville de Valenciennes, de l'année 1381, renferment de curieux détails sur la confection d'une nouvelle bannière. Parmi les paiements, qui y sont renseignés, nous rencontrons les suivants :

---

martyrisé près de cette ville, à Beuvrage, le 26 Juin 798, d'après d'Oultreman. Voyez Destombes, *Les Vies des Saints..... des diocèses de Cambrai et d'Arras*, tom. III, Cambrai 1852, pp. 187 et suiv.

(1) Détail communiqué par M. le curé Desilve.

(2) Julien, *Le culte de Notre-Dame du Saint-Cordon à Valenciennes*, pp. 182, 183.

A Jehan de Malines, pour blanc cendal [1], soye et frienges [2] a lui accatet [3] par Jehan de Vendeyies, au command [4] dou Pourvost [5] et des Jurés, pour faire une baniere et 1 S[t] Gilles ens [6], pour porter avoec [7] les gens d'armes de piet, le jour de la pourcession, et yans [8] ralier a iceluy, se [9] besoins estoit, ensi que ordenet fu [10] des dessus dis Pourvost et Jurés....

A Colard de Marciennes pointre, pour son sallaire de poindre la dite baniere et faire ens 1 S[t] Gilles,.. xxv s. [11].

Une statue de saint Gilles décorait la façade de l'ancien hôtel de ville de Valenciennes, bâti, en 1336, par Guillaume-le-Bon, comte de Hainaut; cette façade subsista jusqu'en 1612, époque de la construction de la façade actuelle, restaurée, en 1778, par Danezan [12]. Une gravure au trait de cet élégant édifice accompagne l'article de M. Arthur Dinaux, inséré dans les *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique,* sous le titre d'*Entrée joyeuse de l'empereur Charles-Quint en sa ville de Valenciennes, avec les fils du roi de France, François I[er] du nom* (1540) [13]. A la hauteur du premier étage, presque au-dessus

---

(1) *Cendal,* sorte d'étoffe de soie, dont on se servait au moyen âge, surtout pour les bannières. Ce mot paraît dériver du latin *sindon,* grec σινδὼν, étoffe fine (LITTRÉ, *Dictionnaire de la langue française,* tom. I, Paris 1873, p. 522, col. 2, v° *Cendal*).

(2) *Frienges,* franges.

(3) *Accatet,* achetés.

(4) *Au command,* au commandement, sur l'ordre.

(5) *Pourvost,* prévôt.

(6) *Ens,* dedans, du latin *in* : une figure de saint Gilles dans le champ.

(7) *Avoec,* avec.

(8) *Yans,* gens.

(9) *Se,* si.

(10) *Ensi que ordenet fu,* ainsi que fut ordonné.

(11) Tous ces détails sur la bannière de saint Gilles sont extraits de la lettre de M. le doyen Lasne.

(12) *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique,* 1[re] série, tom. III, Valenciennes 1833, pp. 331, 332. Ces détails sont empruntés à l'article de M. Arthur Dinaux : *Une fête flamande sous Charles-Quint. Principauté de Plaisance à Valenciennes* (1548). — JULIEN, *Le culte de Notre-Dame du Saint-Cordon à Valenciennes,* p. 139, en note.

(13) Nouv. série, t. IV, pp. 349 et suiv. La gravure se trouve en regard de la p. 358, où l'auteur décrit, en quelques lignes, l'ancienne façade de l'édifice.

de la porte principale, à gauche du spectateur, se voit la statue de saint Gilles, en habit de moine, avec la crosse et la biche, ayant, à sa droite, la Vierge, portant l'Enfant Jésus, et, à sa gauche, saint Saulve, en costume épiscopal. Ce dernier Saint a la face tournée vers saint Gilles. Ces trois statues, refaites, en 1572, dans des proportions colossales (1), disparurent en 1612, lors de la reconstruction de la façade. De saint Gilles, il ne reste à l'hôtel de ville actuel que son nom, donné à celle des deux portes, qui se trouve à la gauche du spectateur; c'est à peu près là qu'était autrefois la statue (2).

Le lecteur aura remarqué que la statue de saint Gilles occupait la place d'honneur. Cela prouve, comme nous le disions tantôt, que le culte de Notre-Dame du Saint-Cordon ne fit point tomber celui de saint Gilles, et indique clairement, ce nous semble, qu'après la peste de 1008, tout comme avant, le saint abbé continua d'être regardé comme le patron principal de la cité. Si la Vierge lui avait été substituée, en qualité de première patronne, la statue de Marie eût évidemment occupé, au frontispice du palais communal, la place qui dès lors lui revenait de droit, au milieu des statues de saint Gilles et de saint Saulve.

Ne quittons pas l'hôtel de ville de Valenciennes, sans parler de la chapelle de Saint-Pierre, qui lui était contiguë (3).

---

(1) *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, 1re série, tom. III, p. 331, note 2.

(2) Ce dernier détail nous vient de M. le doyen Lasne.

(3) M. Cellier consacre le chapitre XVII de ses *Recherches sur les institutions politiques de la ville de Valenciennes* à l'histoire et à la description de la chapelle de Saint-Pierre. Voyez les *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes*, tom. III, pp. 236 et suiv. L'*Histoire de la Ville et Comté de Valentienne*, de Simon Le Boucq, offre, en regard de la p. 194, une vue de la dite chapelle, que M. Cellier (op. cit., p. 244) croit avoir été dessinée vers 1611. Les *Délices des Pays-Bas* renferment au tome III (Anvers 1786), en regard de la page 213, une planche gravée, qui nous fait voir, sur le même alignement, la chapelle de Saint-Pierre, la maison de ville et la halle au blé.

Fermée au culte, à l'époque de la révolution française, gravement entamée par les projectiles autrichiens, lors du bombardement de 1793, la chapelle de Saint-Pierre n'offrait plus, au commencement de ce siècle, qu'un amas de

Cette chapelle appartenait primitivement à l'abbaye de Saint-Jean, à Valenciennes; cédée à la ville, en 1680, elle fut affectée à l'usage particulier du Magistrat, qui en fit reconstruire le portail, en 1685, et décorer l'intérieur avec une grande richesse (1). Nous allons passer en revue quelques-uns des objets d'art, qui ornaient la chapelle, et témoignaient, tout à la fois, du bon goût des édiles valenciennois et de leur vénération pour le Saint tutélaire de la cité.

Au maître-autel on voyait un beau tableau, retraçant l'épisode de la découverte de saint Gilles dans la forêt gothique, par le roi Flavius Wamba. Cette toile, attribuée au pinceau de Philippe de Champagne, se trouve aujourd'hui à l'église paroissiale d'Onnaing; nous renvoyons le lecteur à la description que nous en avons faite plus haut (2).

Du sanctuaire jusqu'au jubé, le chœur était tendu de magnifiques tapisseries, représentant la légende de saint Gilles, exécutées, en 1682, par le haute-lisseur valenciennois Philippe de May, d'après les dessins de Jacques-Albert Gérin (3). Elles

---

décombres. Les derniers vestiges en disparurent, en 1825, lorsque la municipalité résolut d'abattre ce qui restait des murailles, pour prolonger sur ce terrain, suivant un plan uniforme, l'hôtel de ville dont les locaux étaient devenus insuffisants. (Cellier, *Recherches sur les institutions politiques de la ville de Valenciennes*, loc. cit., p. 267.)

(1) Cellier, op. et loc. cit., pp. 242, 243, 245.

(2) P. 408.

(3) " Jacques-Albert Gérin, peintre d'histoire, né à Valenciennes avant le milieu du XVIIe siècle, annonça de bonne heure un goût remarquable pour les arts. Il dessina habilement, se mit à faire des compositions chrétiennes et réussit assez bien dans cette partie. La grande quantité d'établissements religieux, que possédaient Valenciennes et les environs, fut d'une heureuse circonstance pour l'essor de son talent. Il avait un certain coloris, il rendait les figures avec expression et sentiment, et presque toutes les corporations se hâtèrent de lui faire quelque commande pour orner leurs chapelles et leurs temples. " (*Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, 3me série, tom. III, Valenciennes 1852, p. 534.) L'auteur de ces lignes, M. Arthur Dinaux, parle ensuite de la mission que Gérin reçut, en 1681, du Magistrat de Valenciennes, de composer et dessiner huit sujets tirés de l'histoire de saint Gilles. " Gérin, dit-il, se tira adroitement de cette commande, qui rentrait dans le genre de son talent. L'exécution en tapisserie de cette histoire du saint révéré à Valenciennes fut confiée à Philippe de May,

étaient enchâssées à demeure dans la boiserie; la prudence avait dicté cette sage mesure (1).

M. Cellier a inséré, parmi les pièces justificatives de son beau travail, un document fort curieux : c'est le compte explicatif et détaillé des dépenses faites par le Magistrat de Valenciennes, pour l'exécution des tapisseries de la chapelle de Saint-Pierre et des peintures, qui leur servirent de modèles. Ce compte indique les sujets des tapisseries, leurs dimensions exactes, les dates précises de leur livraison, etc. Voici le texte de cette pièce, intéressante à plus d'un titre :

Compte et Renseignement

qu'à ses très honorez et prudens Seigneurs Messieurs les Prevost, Jurez et Eschevins signateurs et auditeurs advoué par le Grand Conseil de ceste ville de Vallenc. faict et rend le sieur Jean-Baptiste Seppa, Eschevin de cette ville, des receptes et payements des deniers nécessaires pour la fabricque de huit pièces de tappisseries de haulteliche, représentant l'histoire de Saint Gilles, ordonné par mesdis Seigneurs du Magistrat et du consentement du Conseil particulier, cy après déclarez, pour la décoration de l'Église de Saint-Pierre, à prendre sur les trois cens livres tournois de bienvenues des sieurs Prevost et Eschevins, tant moderne que futurs (2), que ce présent compteur at faict

ouvrier célèbre en ce genre. On devait sans doute en décorer une des pièces de l'hôtel de ville ". C'est une erreur; ces tapisseries furent destinées, de prime abord, à la chapelle de Saint-Pierre. M. Dinaux ajoute : " Les tapisseries résistent quelquefois moins longtemps que les tableaux; aussi a-t-on perdu les traces de celles dont Gérin a fourni les cartons, tandis qu'on connaît encore plusieurs de ses tableaux qui étaient très-répandus dans Valenciennes avant le siége de 1793 " (p. 535).

(1) Cellier, *Recherches sur les institutions politiques de la ville de Valenciennes*, loc. cit., p. 251. L'auteur nous apprend pourquoi les tapisseries avaient été fixées dans la boiserie : " Cette mesure de précaution, dit-il, avait été motivée par l'indélicatesse d'un intendant de la province, qui, ayant emprunté ces précieuses tentures pour une solennité quelconque, avait *oublié* de les rendre à son départ. Elles auraient été perdues pour la ville sans la présence d'esprit d'un échevin, qui ne craignit pas de faire arrêt, en plein marché, sur les équipages du magistrat déloyal. La restitution eut lieu, non sans grandes récriminations de la part de la valetaille, car c'était un acte inouï d'audace que cette résistance de la bourgeoisie aux désirs de Mgr l'intendant ".

(2) Pour l'intelligence de ces dernières lignes, il importe de connaître la décision prise par le Magistrat de Valenciennes, lors de l'acquisition par la ville, en 1680, de la chapelle de Saint-Pierre :

tant en suitte de commission, comme appert par extrait du Conseil particulier, tenus le douze de may seize cens quattre vingt deux pour le regard des deniers advancé par les sieurs Massars, suivant aultre résolution dudit Conseil particulier du nœuf décembre seize cent quattre vingt un, que conjoinctement avecq le sieur Bernard de Nimay, aussy Eschevin et licentié ès loix, pour le regard des deniers provenants des sieurs Prevost et Eschevins nouveaux de la Prevosté moderne de sire Jacques-Albert Despret, seigneur de la Tourelle, ensuitte d'authorisation porté en certain contract passé avecq Philippe de May, maistre tappissier (1), pour le fabricque des dittes huit pièces de tappisseries, signé J. du Chasteau, lequel compt se fait à correction et amendement, tant en receptes comme en mises, sy erreur y estoit de vingt gros pour la livre, comme s'enssuit.

Premiers.

A maistre Phles de May, maistre tappissier en ceste ville, pour avoir livrez le vingt cinq de septembre de l'an seize cens quattre vingt deux une pièce de tappisseries de haulteliche représentant Saint Gilles dans le désert, avecq lequel une biche s'est venue familiariser, contenant huit aulnes onze seiziesme de longueur et cincq aulnes deux seiziesmes de Brabant de haulteur, faisant enssemble quarante quattre aulnes et soixante sept cent vingt huitiesmes, à trente livres par aulne, at esté payé la somme de mil trois cens trente cincq livres quattorze sols tournois . . . . j^{m}iij^{c}xxxv l. xiiij s.

Audit Phles de May, pour avoir livrés le quattriesme de décembre dudit an 1682 une seconde pièce de tappisseries de haulte liche représentant Saint Gilles dans le désert, à qui le Roy de France est venu

---

" Cette acquisition, écrit M. Cellier, imposait à la Ville de nouvelles charges en échange d'un avantage illusoire, puisqu'elle se trouvait avoir de fait la jouissance de la chapelle, et cette transaction ne lui conférait qu'un vain titre de propriété. Pour couper court aux réclamations, qui n'auraient pas manqué de se produire de la part des bourgeois, les membres du Magistrat consentirent à s'imposer un sacrifice, qui paraîtra bien lourd, si l'on tient compte de l'état des mœurs et des penchants gastronomiques de l'époque. C'était une coutume, lors du renouvellement annuel du Magistrat, le jour de la prestation du serment, que le Prévôt et ses pairs en échevinage festoyassent aux dépens de la caisse municipale. Ils firent généreusement l'abandon de ce privilége, confirmé par un long usage, et décidèrent que l'argent destiné aux banquets serait employé désormais à l'entretien et à l'ornement de la chapelle Saint-Pierre ". (Op. cit., p. 243.)

(1) Ce contrat, passé le 16 Décembre 1681, portait, entre autres choses, que les tapisseries seraient payées à raison de trentre livres tournois l'aune de Brabant.

rendre une visitte, contenante huit aulnes nœuf seiziesmes de longueur et cincq aulnes deux seiziesmes de Brabant de haulteur, faisant enssemble quarante trois aulnes et vingt sept trente deuxiesmes au prix de trente livres tournois l'aulne; at esté payé la somme de mil trois cens seize livres nœuf sols huit deniers.... j^{m} iij^{c} xvj l. ix s. viij d.

Encore à Phles de May, maistre tappissier, at esté payé la somme de mil trois cens vingt six livres deux sols huit deniers tournois, pour avoir livré le dix huit décembre de l'an 1682 une troisiesme pièce de haulte liche représentant la chasse du Roy de France dans le bois dans lequel Saint Gilles s'estoit retiré, contenante huit aulnes dix seiziesmes de longueur et cincq aulnes deux seiziesmes de Brabant de haulteur, faisant enssemble quarante quattre aulnes et treize soixante quattriesmes au même prix de trente livres tournois. Partant icy

j^{m} iij^{c} xxvj l. ij s. viij d.

A Phles de May, maistre tappissier, pour avoir livrez le vingt sept(embre) de l'an 1683 une quattriesme pièce de tappisseries de haulte liche représentant Saint Gilles donnant la bénédiction aux animaux dans le désert, contenante huit aulnes cincq seiziesmes de longueur et cincq aulnes deux seiziesmes de Brabant de haulteur, faisant ensemble quarante deux aulnes septante sept cent vingt huitiesmes d'aulne de Brabant à trente livres tournois l'aulne; at esté payé la somme de mil deux cens septant huit livres onze deniers tournois,

j^{m} ij^{c} lxxviij l. xj d.

Audit Phles de May at encore estez payez la somme de mil trois cens vingt six livres deux sols huit deniers tournois, pour avoir livrez une cincquiesme pièce de tappisseries le 18 de mars de l'an 1683, représentant Saint Gilles qui donne son manteau à un pauvre estropié, contenante huit aulnes dix seiziesmes de longueur et cincq aulnes deux seiziesmes de haulteur, faisant ensemble quarante quattre aulnes treize soixante quattriesmes d'aulne de Brabant au prix de trente livres tournois, partant icy. . . . . j^{m} iij^{c} xxvj l. ij s. viij d.

Encore audit Phles de May, pour avoir livrez une sixiesme pièce de tappisserie représentante une ange qui présente une crosse à Saint Gilles dans le désert, contenante huit aulnes unze seiziesmes de longueur et cincq aulnes deux seiziesmes de haulteur, faisant ensemble quarante quattre aulnes soixante sept cent vingt huitiesmes d'aulne de Brabant, au prix de trente livres. At esté payez la somme de mil trois cens trente cincq livres quattorze sols tournois.... j^{m} iij^{c} xxxv l. xiiij s.

A Phles de May, maistre tappissier, at esté payé la somme de mil trois cens vingt six livres deux sols huit deniers tournois pour avoir livrez une septiesme pièce de tappisserie de haulte liche représentante

l'embarquement de Saint Gilles, contenante huit aulnes dix seiziesmes de longueur et cincq aulnes dix seiziesmes de haulteur, faisant ensemble quarante quattre aulnes treize soixante quattriesmes d'aulne de Brabant, au prix de trente livres tournois l'aulne. Partant icy ladite somme,

j^{m} iij^{c} xxvj l. ij s. viij d.

Finallement à Phles de May, pour avoir livrez le premier de juin de l'an 1683 la huittiesme et dernière pièce de tappisserie de haulte liche représentante Saint Gilles près de sa grotte, blessez d'un coup de flèche à la main, et le Roy de France à ses pieds surpris d'étonnement de ce que ses chasseurs ont blessez un saint vieillard au lieu d'une biche qu'ils poursuivoient, contenante icelle pièce huit aulnes dix seiziesmes de longueur et cincq aulnes deux seiziesmes de haulteur, faisant ensemble quarante quattre aulnes de Brabant et treize soixante quattriesmes, au prix de trente livres tournois, at esté payez la somme de mil trois cens vingt six livres deux sols huit deniers tournois,

j^{m} iij^{c} xxvj l. ij s. viij d.

Aultres mises et délivrances d'argent faictes par le compteur sur et allencontre de la recepte avant ditte pour le regard des desseins, tant en figures comme en bastiments, perspectives et verdures nécessaires, pour la fabricque des huit pièces de tappisseries à cause que les desseins de verdure des pièces de tappisseries de Monsieur le Gouverneur sur lesquelz il at estez résolu que le tappissier travailleroit n'ont peu suffire pour l'achèvement desdittes huit pièces.

Premier.

A Jacques-Albert Gerin, at estez payez, le six de juin de l'an seize cens quattre vingt deux, la somme de deux cens quarante nœuf livres douze sols tournois, pour avoir peint et livrez à Phles de May, maistre tappissier, quatre pièces de peintures servantes de desseins, sçavoir une pièce représentante Saint Gilles, de la grandeur de deux pieds six pouches, avec une biche seullement, au prix de huit pattacons et de travailler les aultres pièces à l'advenant. — La deuxiesme pièce représentant la chasse du Roy, la troisiesme la visitte et la quattriesme Saint Gilles donnant sa bénédiction aux animaux, partant icy

ij^{c} xlix l. xij s.

Encore audit Jacques-Albert Gerin at estez payé la somme de cent livres seize sols tournois pour avoir livrez la pièce de peinture représentante le Roy avecq sa trouppe de chasseurs aux pieds de Saint Gilles blessez d'une flèche, compris les figures de la pièce de tappisserie

de l'embarquement dudit Saint, en suitte d'accord fait avecq ledit Gerin. Partant icy la somme de . . . . jᶜ l. xvj s.

Item at encore estez payez audit Jacques-Albert Gerin la somme de quarante trois livres quattre sols tournois, pour avoir peinct et livrez à Phles de May, maistre tappissier, la pièce de peinture de Saint Gilles qui donne son manteau au pauvre, en suitte de convention faitte avec ledit Gerin. Partant icy . . . . xxxxiij l. iiij s.

A Jacques-Albert Gerin, pour avoir peint et livrez la pièce représentant Saint Gilles dans le désert, à qui un ange présente une crosse, at esté payé le dix de febvrier de l'an 1683, en suitte du marché fait avecq luy, la somme de quarante huit livres tournois . . xxxxviij l.

A Phles de May, maistre tappissier, at estez payez la somme de cent quattre vingt huit livres tournois, pour avoir fait peindre par un de ses ouvriers les desseins nécessaires pour les tappisseries, assavoir: pour avoir fait six animaux à l'huile, la somme de vingt livres; et pour avoir fait peindre quarante deux aulnes de desseins en papier à la gomme, qui ont servy à trois pièces de tappisseries plus amplement repris dans sa quittance, au prix de quarante patars l'aulne de desseins. Partant icy . . . . jᶜ iiijˣˣviij l.

Audit Phles de May, at estez payez le trois de juin de l'an 1683, la somme de trente huit livres huit sols tournois pour tout l'or qu'il at employez en quattres pièces de tappisseries tant au regard des habits et esquipage de cheval du Roy qu'aillieurs, en suitte d'authorisation de Messieurs du Magistrat en datte du nœuf de may 1682. Partant icy xxxviij l. viij s.

A Phles de May, maistre tappissier, at encore estez payez le seize de septembre seize cens quattre vingt deux, la somme de dix nœuf livres quattre solz tournois pour estre distribué à ses ouvriers pour une récréation à raison du nombre des huit pièces de tappisseries qu'ils debvoient travailler, et pour les encourager à bien continuer leurs ouvrages, en suitte de la promesse faite par Monsieur le Prevost, disant que si Monsieur le Gouverneur avoit donné quelque argent aux ouvriers à ce sujet, que ceste ville leur pourroit faire la mesme grâce. Partant icy. . . . . xix l. iiij s. (1).

Nous trouvons encore, parmi les pièces justificatives de l'ouvrage de M. Cellier, un *Inventaire des ornemens et lin-*

---

(1) Cellier, *Recherches sur les institutions politiques de la ville de Valenciennes*, loc. cit., pp. 379 et suiv.

ges treuvez à Saint-Pierre servans à la célébration des messes qui se disent en ladite Eglise, iceulx ornemens et linges appartenans à la Ville, faict en présence des sieurs de Vendeville et Dursen, Eschevins, le XII novembre 1648. Cet inventaire mentionne :

Ung drap d'autel de damas rouge avecq une image de Saint Gilles au millieu et d'ung costé les armes de la ville et de l'aultre les armes d'ung particulier, avecq les frances or et soye (1).

Chaque année, la fête de saint Gilles était célébrée solennellement à la chapelle de Saint-Pierre. Simon Le Boucq nous a conservé quelques détails sur cette solennité, dans son *Histoire ecclésiastique de la Ville et Comté de Valentienne* (2) :

---

(1) Cellier, *Recherches sur les institutions politiques de la ville de Valenciennes*, loc. cit., p. 374.

(2) Le précieux manuscrit de cette *Histoire*, écrit tout entier de la main de Simon Le Boucq, sauf quelques additions à la fin, appartient aujourd'hui à la Bibliothèque publique de Valenciennes, et a été reproduit, pour la première fois, en 1844, par M. Prignet, imprimeur en cette ville. Le travail de Le Boucq, tiré seulement à 300 exemplaires, plus un sur peau de vélin, forme un beau volume, gr. in-4, à deux colonnes, de XI-306 pp.; il est précédé d'une notice historique et bibliographique sur l'auteur, par M. Arthur Dinaux, et orné de son portrait en pied, ainsi que d'une foule de lithographies, dessinées par M. Henri Macaire et représentant les anciens monuments de Valenciennes. Simon Le Boucq écrivit son *Histoire ecclésiastique de la Ville et Comté de Valentienne*, en 1650. Voyez, sur cette œuvre, les *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, nouv. série, tom. IV, pp. 522, 523.

On a peine à croire, en lisant Simon Le Boucq, que cet auteur écrivait en plein milieu du XVIIe siècle : “ Simon Le Boucq, dit M. Arthur Dinaux, écrivait d'une manière pénible et laborieuse; nous ne savons s'il possédait la langue latine, mais certainement il ne savait pas le français : au moins n'était-il pas permis de l'écrire comme il le faisait, à l'époque où déjà la tragédie du *Cid* avait paru en France. Il est vrai qu'alors une frontière séparait Valenciennes et son prévôt Simon Le Boucq, de la patrie de Corneille. Aussi s'en aperçoit-on bien vite : par son style, Le Boucq est à cent ans et à cent lieues de ses contemporains de Paris. Il s'était fait une orthographe à lui, fort éloignée de celle suivie en France. Ses règles sur les participes sont à rebrousse-poil de celles voulues par la grammaire. Il conjugue les verbes de la 2e conjugaison comme ceux de la 1re, et ne manque pas de dire : il *porta*, il *sorta;* ses infinitifs en *ir* sont toujours écrits *ire;* enfin il se sert d'une foule d'expressions restées dans le patois du pays. ” (*Histoire ecclésiastique de la Ville et Comté de Valentienne*, p. II, col. 2.)

" Et le jour St.-Gilles, patron de ceste ville, dit-il, chacun an se célébrera une messe solemnelle avecq la musique à l'honneur dudict sainct. Et premièrement les vespres la veille d'icelle feste et aussy mesme en musicque à faux bourdons. Ausquels offices tous ceux célébrans messe ou ayant quelque charge en ladicte église St.-Pierre y debveront assister, comme aussy le lendemain aux Vigilles des morts a noef leçons qui se chanteront à faux bourdon en icelle église et la messe en musicque par le chapelain desdits sieurs du Magistrat pour les ames de ceulx ayant esté dudict magistrat et supposts de la chambre eschevinalle trespassez, avecq diacre et soubdiacre revestus et les oraisons aultour de la bierre couverte de drap, qui se dressera en la nefve, y faisant les cérémonies avecq l'enchensoir et eauwe beniste comme d'ordinaire. " (1)

Ces lignes sont extraites du *Réglement concernant les offices divins qui se doibvent faire et chanter en l'église de Saint-Pierre en la ville de Valentienne.* Ce réglement fut dressé par le Magistrat, le 16 Janvier 1623 (2).

Simon Le Boucq ajoute : " Pour les offices qui se font la veille, le jour et le lendemain de Saint-Gilles, comme elles sont reprinses au Réglement susdit, se paie aux chapelain et assistans xv liv. t. et aux musiciens xxxv l. t. et à iceulx chantres sont présentées six cannes de vin " (3).

Nous avons enregistré déjà bien des faits, qui témoignent du zèle déployé par le Magistrat de Valenciennes, pour rehausser le culte du saint patron de la cité. En voici une preuve nouvelle, dont le souvenir nous a été conservé par Simon Le Boucq. Écoutons le naïf et pieux historien :

" Comme passez longues années, plusieurs Magistrats avoient tasché d'obtenir et de faire observer la feste du jour

(1) Le Boucq, *Histoire ecclésiastique de la Ville et Comté de Valentienne,* p. 197, col. 1.

(2) Id., p. 196, col. 2.

(3) Id., p. 197, col. 2.

St.-Gilles, patron de ceste ville, comme il se praticque en tous lieux au jour pareil de leur patron, sire Jean Desmaisières, prévost, et ses pairs et compagnons en estat d'eschevinage, s'adreschèrent de rechef à Monseigneur Illust^me et révérend^me archevesque de Cambray, le suppliant très-incessamment de vouloir coopérer à leur pieuse dévotion, à quoy il condescenda volontiers et donna la lettre, de laquelle copie suit :

Franchois Vanderburgt, par la grace de Dieu et du St. Siége apostolicque, Archevesque et Duc de Cambray, Prince du St. Empire, Comte de Cambresis, etc. A tous ceulx qui ces presentes verront salut. Jaçoit [1] que le jour du glorieux confesseur et abbé saint Gilles ne soist feste de commandement en nostre diocèse, si est-ce touttesfois qu'ès lieux où il est tenu pour patron et sainct tutélaire, la raison veult qu'il y soit honnoré plus solemnellement et son jour gardé plus dévotement. Comme donc nous entendons que la ville de Valentiennes de nostre diocèse tient iceluy saint Gilles pour son patron, et cependant son jour n'y est solemnizé comme il appertient; Nous, désirans exciter les citoyens et manans d'icelle ville à porter plus d'affection et dévotion vers le mesme sainct leur patron, affin d'estre tant mieulx garanty et assistez par ses mérites et prières, de nostre puissance et authorité ordinaire, octroions et eslargissons miséricordieusement en nostre Sr. quarante jours de vray pardon à tous ceulx et celles qui dévotement garderont, chomeront et solemniseront en ladicte ville de Valentiennes la feste du mesme sainct Gilles, escheante le premier jour du mois de septembre; estantes ces presentes à tousjours vaillables. Donné à Cambray, en nostre Palais Archiépiscopal, soubz nostre scel et la signature de nostre secrétaire, le sixiesme jour du mois d'aout, l'an de grâce 1630. — Sur le reply y avoit : " Par ordonnance de Sa Seign. Illustr. et Rév. estoit signé *Foulon*, secrét. ".

" Ensuite de ceste lettre, messieurs du Magistrat feirent faire des debvoirs extraordinaires affin d'inciter le peuple à garder ceste feste laquelle tomboit ceste année par ung jour de dimence, faisant célébrer la grand' messe solemnelle en ceste église de St. Pierre, par messire P. de Lamine, abbé de St. Jean, où ils assistèrent aussy en corps, et au soir devant

---

[1] *Jaçoit*, quoique.

icelle église fut allumé un feu de cincq tonnes de tercq [1], et pour la recréation de mesdits sieurs du Magistrat dudit jour, le Conseil particulier tenu le 6 septembre dudit an 1630, leur accorda la somme de cent et vingt liv. t. " [2].

Encore une couple de menus détails, empruntés à l'ouvrage de Simon Le Boucq :

Après avoir dit, au chapitre XVIII de son *Histoire*, que l'église paroissiale de Saint-Vaast hors des murs fut démolie, en 1527, par ordre de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas [3], l'auteur raconte, au chapitre suivant " Comment la chappelle de Sainct Laurent en la place de Glategnie fut érigée en l'église paroissialle et appellée de Sainct Vaast ". Les meubles et ornements de l'ancienne église furent transférés à la nouvelle : " Les cloches — dit Simon Le Boucq, — furent posées sur une ancienne thour assise sur le bord de la rivière d'Escault, vis (à vis) du grand portal d'icelle église, et laquelle avoit esté fabricquée du temps de Jean d'Avesnes,

---

(1) *Tercq*, goudron. Variante, *terque* (CARPENTIER, Supplément au *Glossarium* de Du Cange, tom. IV, Parisiis 1766, col. 617, v° *Terque*). " Poy, *ter*, maz, cromboz de nefz, et tout ce qui appartient à appareil de nefs, comme ankres... " (GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, 1re série, tom. III, Bruges 1875, p. 360). " De meisme poy, *tercq*, poison sec et charbons dont feures vsent (GILLIODTS-VAN SEVEREN, op. cit., tom. V, Bruges 1876, p. 148). — De là *enterquer*, d'après Carpentier, *Inducere pice, vulgari sermone* TERQUE *appellata, illinere :* " Item avoit sur ledit marchié ung bel feu et grand,... où avoit tonniaux, que on avoit *Enterqués* de sieu, pour les mieux alumer " (CARPENTIER, op. cit, tom. II, Parisiis 1766, col. 913, v° *Intrire*). Ce mot *tercq* se rattache au flamand *teer*, goudron, west-flamand *terre* (DE BO, *Westvlaamsch Idioticon*, tom. II, Brugge 1873, p. 1144, v° *Terre*); Meidinger expose la filiation de ce terme, dans son *Dictionnaire étymologique et comparatif des langues teuto-gothiques*, Francfort s/M. 1833, p. 412, col. 3, v° *Theer*.

(2) LE BOUCQ, *Histoire ecclésiastique de la Ville et Comté de Valentienne*, p. 199, col. 2.

(3) LE BOUCQ, op. cit., p. 50, col. 1. L'église de Saint-Vaast hors des murs était située sur une hauteur, à proximité des remparts. On craignait qu'en cas de siége, les ennemis ne s'en emparassent, pour s'y retrancher comme dans une forteresse, et lancer de là leurs projectiles sur la ville. D'autre part, la tour de l'édifice, surmontée d'une flèche très-élancée, eût permis à l'ennemi de voir tout ce qui se passait à l'intérieur des murs de la cité. (LE BOUCQ, op. et l. c.)

comte de Haynau [1], pour servir de bride [2] au chateau-le-Comte, et estoit communément appellée *la thour de St.-Gilles* " [3].

" En l'an 1637, — ajoute notre annaliste, — à la sollicitation de Mre Erasme Rasseneur, pasteur de ceste église, fut fondu ung accord de dix-huict cloches, lesquelles furent beneictes le dimence 17 janvier de l'an 1638, par Mre Jacques Preudhomme, doyen de chrestienneté et pasteur de St.-Jacques en ceste ville...; (à) la troisième, appellée St.-Gilles, (fut parin) moy Simon Le Boucq, représentant le Magistrat de Valenciennes. " [4]

L'une des vingt cloches, composant le carillon de Saint-Géry, et " fondues par Messire Jean Delecourt, maistre fondeur demeurant à Douay ", portait également le nom de Gilles : " La 10e, Gilles, fondue et jettée ledict 20 d'aoust 1612, sur les trois heures après midy, baptizée le 25 dudict mois, pèse 479 livres " [5].

Enfin, la statue de saint Gilles surmontait jadis la fontaine, qui coule près de la porte de Famars [6].

---

(1) Ce prince devint comte de Hainaut, en 1280, et mourut à Valenciennes, en 1304.

(2) Carpentier explique *Brida*, par *Machinæ jaculatoriæ species* (Supplément au *Glossarium* de Du Cange, tom. I, Parisiis 1766, col. 639, v° *Brida*); Raynouard (*Lexique roman ou Dictionnaire de la langue des troubadours*, tom II, Paris 1844, p. 259, col. I) dit aussi : *Brida*, machine à lancer des traits.

La principal de las torrs es garnida...
Ni pauc ni trop no'l notz quayrel ni *brida*.
PALAYTZ DE SAVIEZA.

C'est à dire : La principale des tours est armée.... Carreau ni *bride* ne lui nuit ni peu ni beaucoup. — Pour le texte qui nous occupe, il faut, sans doute, comprendre qu'au sommet de la tour, dont parle Simon Le Boucq, se trouvait établie une machine à lancer des traits, en vue de la défense du Château-le-Comte.

(3) LE BOUCQ, *Histoire ecclésiastique de la Ville et Comté de Valentienne*, p. 52, col. 1.

(4) Id., p. 54, coll. 1 et 2.

(5) Id., p. 65, col. 1.

(6) JULIEN, *Le culte de Notre-Dame du Saint-Cordon à Valenciennes*, p. 182.

Ne quittons pas la ville de Valenciennes, sans visiter la nouvelle église de Notre-Dame du Saint-Cordon; le cher saint Gilles n'y a pas été oublié.

Bâtie dans le style du XIIIe siècle, sur les plans de M. Grigny, d'Arras, et consacrée, le 4 Mai 1864, par Mgr. René-François Regnier, archevêque de Cambrai, qui en avait posé la première pierre, le 13 Septembre 1852, l'église de Notre-Dame du Saint-Cordon est un vaste édifice cruciforme, à trois nefs [1]. Autour du sanctuaire principal se groupent dans l'abside cinq chapelles, semblables à autant de rayons qui partent du divin chef de Jésus-Christ, dont le maître-autel est la figure. Parmi ces chapelles, au nombre de cinq, il en est une dédiée à saint Gilles [2]; elle est ornée de verrières, sorties des ateliers de M. Levêque, à Beauvais. Les trois fenêtres de la chapelle, composées chacune de dix médaillons, reproduisent la légende de saint Gilles; nous en donnons ici la description, telle qu'on la trouve dans l'intéressant travail de M. l'abbé Julien :

Première fenêtre.

1° *Naissance de saint Gilles.* — Il vit le jour à Athènes; son père, Théodore, était de famille royale.

2° *Son éducation.* — Les plus habiles maîtres du temps furent ses précepteurs. Malgré ses succès dans les sciences profanes, il aimait avec prédilection les saintes lettres, où il puisait l'amour de Dieu et le mépris des grandeurs.

3° *Il guérit un malade.* — Un jour qu'il se rendait à l'église, il rencontra un malade presque nu; il le revêtit de son manteau, et aussitôt le pauvre recouvra la santé.

4° *Mort des parents de saint Gilles.* — Il leur rendit pieusement les derniers devoirs.

---

(1) Voyez, sur cette église, Julien, *Le culte de Notre-Dame du Saint-Cordon, à Valenciennes,* chapitres XVII et suivants, surtout le chapitre XXIII, pp. 150 et suiv., qui contient la description de l'édifice.

(2) Julien, op. cit., p. 154.

5° *Il guérit un homme piqué par un serpent.* — La blessure était mortelle; Gilles, qui sortait de l'église, sauva miraculeusement l'infortuné de tout péril.

6° *Il délivre un démoniaque.* — Un jour qu'il assistait à l'office divin, il chassa le démon du corps d'un possédé qui troublait les fidèles par ses cris.

7° *Il prêche devant l'aréopage.* — Son éloquence captiva tous les esprits et entraîna tous les cœurs (1).

8° *Il apaise une tempête.* — Fuyant sa patrie où sa réputation contrariait son goût pour l'humilité, il prit la mer. Un orage violent s'éleva; à la prière de Gilles, les vents s'apaisèrent; tout l'équipage le regarda dès lors comme un Dieu.

9° *Il s'embarque pour Arles.* — Après être resté trois jours dans une île avec un saint vieillard, il remonta sur un vaisseau, et se dirigea vers la Provence. Il resta deux ans à Arles.

10° *Il habite avec un pieux ermite.* — Il entra près d'Uzès dans une solitude où vivait le moine Vérédème, Grec comme lui; Gilles devint son disciple, et fit de grands progrès dans la vertu.

Deuxième fenêtre.

1° *Nouveau miracle.* — Il guérit une personne malade de la fièvre.

2° *Miracle des récoltes.* — Les habitants des environs, dans un temps de sécheresse, le supplièrent d'intercéder pour eux auprès du Seigneur. Il s'adressa à Dieu, et une pluie abondante vint sauver la moisson.

3° *Il s'enfonce dans la solitude.* — Pour éviter les honneurs que lui attiraient ses prodiges, il pénétra seul dans une profonde forêt, où il goûta les consolations ineffables du commerce avec Dieu.

---

(1) Ce détail est purement fantaisiste; nous ignorons où il a été puisé.

4° *Le Seigneur lui envoie une biche.* — Le Ciel permit qu'une biche vînt tous les jours le nourrir de son lait; elle prit son refuge dans la caverne de l'ermite.

5° *Saint Gilles est blessé par le roi de France.* — Childebert, roi des Francs (1), dans une chasse, poursuivit la biche qui se sauva dans la grotte. Il lui lança une flèche dont le saint fut grièvement blessé; toutefois, saisi de frayeur, il n'osa entrer.

6° *Le Roi et l'Évêque le visitent.* — Le lendemain, Childebert, accompagné d'un évêque, revint à la caverne; on y pénétra, le saint fut découvert, et on pansa la blessure qu'il avait reçue.

7° *On lui bâtit un monastère.* — Le roi, qui venait souvent le voir, obtint, à force d'instances, de lui bâtir un cloître pour y finir ses jours.

8° *Consécration du monastère.* — Elle se fit avec une pompe extraordinaire, et attira sur beaucoup de personnes les bénédictions d'en haut.

9° *Apparition d'un ange.* — Il vint un jour voir le roi qui se recommanda à ses prières, parce que, disait-il, il avait commis une faute honteuse, dont il n'osait s'accuser même au saint. Le dimanche suivant, pendant la messe, Gilles vit un ange déposer sur l'autel un écrit.

10° *Prophétie.* — Rentré au couvent, il prédit aux moines que bientôt les ennemis ruineraient le monastère (2).

Troisième fenêtre.

1° *L'écrit est présenté au roi.* — Il contenait le péché que le prince n'osait dire, et l'annonce que, grâce aux prières de Gilles, il serait pardonné à son repentir. Touché de ce miracle, le monarque se confessa humblement et se convertit.

---

(1) Lisez : Wamba, roi des Visigoths.

(2) Ce sujet devrait être le second de la troisième fenêtre. Les deux qui suivent remonteraient alors d'un rang. — Note de M. Julien.

2° *Résurrection d'un mort.* — En revenant, saint Gilles rendit la vie au fils d'un prince à Nîmes.

3° *Il fait jeter les portes de cyprès dans le Tibre.* — Saint Gilles alla à Rome offrir au pape son couvent. Le Souverain Pontife lui fit présent de deux portes de cyprès enrichies de sculptures pour orner son monastère. Il les fit jeter dans le Tibre et les confia au fleuve.

4° *Il va les chercher en procession.* — Ayant appris à son retour que deux belles portes étaient venues échouer au rivage, il alla les prendre avec tous ses religieux.

5° *Il les place au monastère.* — Tous les assistants bénissent le ciel du nouveau prodige.

6° *Il prédit sa mort.* — Les moines rangés autour de lui écoutent ses derniers conseils.

7° *Trépas de saint Gilles.* — Il eut lieu le 1er septembre vers la fin du VIe siècle (1) : les anges firent entendre autour de son corps de mélodieuses harmonies.

8° *Ses Funérailles.* — Un grand concours de peuple y assista.

9° *Miracle de son Tombeau.* — Dieu signala sa sainteté en faisant un éclatant miracle à son tombeau.

10° *Saint Gilles devant le Père éternel.* — Il lui donna la récompense de ses héroïques vertus (2).

Le nouveau temple de Notre-Dame du Saint-Cordon renferme encore un autre souvenir de saint Gilles, savoir un grand médaillon ovale, en chêne sculpté, de 1 mètre 40 centimètres de haut, sur 1 mètre de large. Ce bas-relief, d'un faire vigoureux et d'une exécution soignée, paraît dater de la fin du XVIIe siècle. En voici la description, faite sur place par l'obligeant M. Desilve :

---

(1) Cette indication est erronée; d'après l'opinion aujourd'hui généralement suivie, saint Gilles mourut entre les années 720 et 726.

(2) Julien, *Le culte de Notre-Dame du Saint-Cordon à Valenciennes*, pp. 183 et suiv.

“ L'artiste nous fait assister à la découverte du saint ermite dans sa retraite. La scène est fort mouvementée. Le Saint est dans une forêt, à l'entrée d'une grotte, agenouillé en méditation devant une croix, qu'il tient à la main. Le roi est à cheval, la lance au poing. Derrière lui on aperçoit deux autres cavaliers, l'un armé d'un arc, l'autre semblant marquer à son compagnon, par un mouvement de la main, qu'il aperçoit le Saint. Devant le roi, deux archers à pied tirent de l'arc sur la biche, qui se réfugie près de son maître, tout essoufflée et poursuivie par trois lévriers. ”

§ II

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

(DIOCÈSE D'ARRAS)

Si tant est que le culte de saint Gilles ait été jadis répandu dans le Pas-de-Calais, il y est aujourd'hui bien déchu, dans les lieux mêmes où notre Saint est invoqué comme patron [1]. Trois églises paroissiales le reconnaissent pour titu-

---

[1] C'est ce que nous faisait observer le savant et regretté secrétaire général de la Société des Antiquaires de la Morinie, feu M. Henri de Laplane († 13 Octobre 1873), que nous avions pris la liberté d'intéresser à nos recherches, persuadé que nul mieux que lui ne pouvait nous renseigner sur l'objet de nos études : “ J'ai invoqué — nous écrivait-il, le 11 Mars 1872, — mes vieux souvenirs unis à ceux de mes honorables et doctes collègues, pour vous aider de notre mieux dans l'utile et intéressant travail, que vous avez entrepris sur saint Gilles et son hagiographie. Malheureusement notre concours sera bien faible; car, à ma connaissance et à celle de mes amis, si le culte de saint Gilles a été autrefois fort répandu dans nos contrées, il en reste très-peu de traces, et on a bien peu de données à cet égard, que je sache du moins. Quant à moi, dans les immenses recherches auxquelles j'ai dû me livrer pour mes études, je n'ai rien trouvé d'intéressant. ”

A défaut de renseignements locaux sur le culte de saint Gilles dans le Pas-de-Calais, M. Henri de Laplane nous a fourni des détails liturgiques très-précieux, puisés à une triple source : l'ancien Missel du diocèse de Térouane, imprimé à Paris en 1518; le *Propre* de la cathédrale de Saint-Omer, publié, en 1633, par l'évêque Christophe de Morlet, et le Bréviaire de Saint-Omer, imprimé, en 1784, par ordre d'Alexandre de Bruyère Chalabre, dernier évêque

laire : celles d'Auchy-au-Bois, de Blangy-sur-Ternoise et de Clenleu. La paroisse de Laventie l'invoque comme patron secondaire.

I. — AUCHY-AU-BOIS (1)

L'église d'Auchy, écrit M. le curé Fillières, n'était primitivement qu'une petite chapelle élevée par des chasseurs; cette chapelle, agrandie plus tard par les moines d'Ypres (2), forme

---

de ce diocèse. Ces détails formaient l'objet de deux longues lettres, datées des 11 et 18 Mars 1872; ils seront mis à profit dans un autre endroit de notre ouvrage.

Le procès-verbal de la séance du comité directeur des Antiquaires de la Morinie, tenue le 8 Avril 1872, mentionne la correspondance que nous avons échangée avec son digne secrétaire général, et indique les sources auxquelles ce dernier a emprunté les éléments de sa réponse. Voyez le *Bulletin historique des Antiquaires de la Morinie*, tom. IV, Saint-Omer 1867-1872, p. 601.

M. Dancoisne, numismate à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais), et fort au courant de l'histoire religieuse de ce département, nous répondit, le 23 Novembre 1880, dans le même sens que M. Henri de Laplane, c'est-à-dire, en formulant le regret de ne pouvoir nous fournir de renseignements sur le culte de saint Gilles dans le Pas-de-Calais.

En apprenant l'apparition du remarquable travail de M. Dancoisne : *Les Médailles religieuses du Pas-de-Calais* (Arras 1880, in-8, de 300 pp. et 35 pl. lith.), nous avions espéré y rencontrer quelques souvenirs métalliques du culte de notre Saint. Nos espérances ne se sont pas réalisées; le nom de saint Gilles n'est pas même cité dans cette importante publication, fruit de longues recherches et de plusieurs années d'étude. Voyez le compte-rendu de cette œuvre consciencieuse, dû à la plume de M. Anatole de Barthélemy, et inséré dans le *Polybiblion*, tom. XXIX, Paris 1880, pp. 353, 354.

(1) Auchy-au-Bois est un petit village de 450 habitants, situé dans l'arrondissement de Béthune, canton de Norrent-Fontes. Il y a vingt ans, sa population n'était que de 300 âmes; l'exploitation d'une fosse houillère, de peu d'importance, lui a fait prendre des accroissements. Passé cinquante ans, Auchy ne comptait que quarante feux; il ne s'y trouvait aucune habitation, quand des chasseurs, à une époque impossible à préciser, y élevèrent une petite chapelle, origine première de la paroisse.

M. l'abbé Henri Fillières, curé d'Auchy-au-Bois, nous a fait tenir, le 25 Mars 1872, tout ce qu'il avait pu réunir de détails sur le culte de saint Gilles dans cette localité.

(2) Notre honorable correspondant ne dit pas quels étaient ces moines d'Ypres. Ce doivent avoir été les religieux de l'abbaye bénédictine de Saint-Jean-du-Mont, fondée, en 686, près de la ville de Térouane, brûlée lors du premier siége de cette ville par les Impériaux, en 1537, et rétablie à Ypres, en 1599. Les moines de Saint-Jean furent remis en possession d'une partie de

le chœur actuel, qui tombe en ruines. La nef, bâtie par les mêmes moines, et qui est d'une belle architecture, remonte à l'année 1669, à en juger par les culs-de-lampe, qui portent ce millésime. Saint Gilles est aussi le patron du lieu; il a été choisi comme tel, sans doute à cause des grands bois, qui environnaient jadis Auchy [1].

Le tableau du maître-autel représente saint Gilles; une statue de ce Saint décore la nef. Ces objets n'ont pas de valeur artistique.

Il n'y a plus de bénédictions depuis longtemps.

On invoque saint Gilles pour le mal de tête. Passé une quarantaine d'années, il existait un pèlerinage en son honneur; beaucoup de pèlerins venaient prier le Saint.

Le seul vestige du culte de saint Gilles, c'est la kermesse ou *ducasse*, fixée au premier Dimanche de Septembre, et qui dure trois jours.

II. — BLANGY-SUR-TERNOISE [2]

En réponse à l'envoi de notre questionnaire, M. l'abbé Fourcy, curé de Blangy, nous écrivit, le 25 Février 1872, une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

---

leurs biens, par ordre du roi d'Espagne Philippe II. Il est à supposer que le bois, au milieu duquel fut bâtie la chapelle primitive d'Auchy, était la propriété de ces religieux; Auchy n'est distant que de 12 kilomètres du village actuel de Térouane, élevé sur l'emplacement de l'ancienne capitale des Morins.

[1] Cette explication nous semble plausible, mais il importe de tenir compte en même temps de l'influence exercée par l'abbaye de Saint-Jean-du-Mont. Les grands bois, rendez-vous favori des chasseurs, faisaient songer à la forêt gothique, qui servait de retraite à saint Gilles, et où la suite du roi Wamba venait prendre ses ébats; la chapelle rappelait l'église du monastère fondé par le pieux anachorète. Ces rapprochements ne pouvaient échapper à l'abbaye bénédictine de Saint-Jean, et, pour les mettre en relief, elle aura voulu dédier à saint Gilles, l'un des plus illustres rejetons de la famille de Saint-Benoît, le sanctuaire bâti sur son fonds et agrandi par ses soins.

[2] Blangy se trouve dans l'arrondissement de Saint-Pol, au canton du Parc. Cette localité est fort ancienne. Rigobert, maire du palais sous Clovis II, et conseiller de ce prince, ayant défait les barbares sur les rives de la Ternoise, le roi, pour récompenser sa bravoure, lui donna, en 642, le château de Blangy, avec plusieurs terres du Ternois, qui en dépendaient.

“ Placé dans la paroisse de Blangy depuis quatre ans seulement, et ne possédant aucun document relatif à saint Gilles dans les archives de l’église, j’ai dû prendre des renseignements. Personne ne peut me donner la matière d’aucune réponse aux questions que vous me posez. Il ne faut pas s’en étonner, car toute l’attention et toute la dévotion des habitants de Blangy et des environs ont toujours été dirigées vers sainte Berthe, qui est née à Blangy, s’y est sanctifiée en remplissant successivement ses devoirs de jeune fille, d’épouse, de mère de famille et de fondatrice d’une communauté de Bénédictines (1). Cette illustre Sainte, qui est l’objet d’un pèlerinage considérable, est regardée comme la patronne de la paroisse. Avant la révolution, elle était vénérée dans l’église de l’abbaye, qui a été détruite, et, depuis, elle est vénérée dans l’église paroissiale, dont saint Gilles est le titulaire.

“ Aucun document sur saint Gilles, aucune relique, aucun tableau, aucune chapelle, aucune pratique de dévotion. Il y a seulement dans le village un pont, qui se dit : *Pont Saint-Gilles*, et, à peu de distance de là, une terre appartenant à l’église, qui se nomme : *Pré Saint-Gilles* ”.

III. — CLENLEU (2)

La construction primitive de l’église remonte au XIIIe siècle.

Un autel dédié à saint Gilles, et un mauvais tableau, représentant notre Saint, sont les seuls souvenirs que l’église

(1) Voyez sa biographie dans Destombes, *Les Vies des Saints... des diocèses de Cambrai et d’Arras*, tom. III, Cambrai 1852, pp. 72 et suiv. Sainte Berthe mourut le 4 Juillet 725. L’abbaye de Blangy, qui suivait la règle de Saint-Benoît, aura fondé l’église paroissiale du lieu, et lui aura donné saint Gilles pour titulaire. Nous nous trouvons donc ici de rechef en face d’une influence bénédictine.

(2) Clenleu appartient à l’arrondissement de Montreuil-sur-Mer et au canton d’Hucqueliers. M. Pérard, curé de cette paroisse, nous a transmis, le 1 Juin 1872, le peu de détails à sa connaissance.

de Clenleu possède de son titulaire, qui est aussi le patron du lieu. Saint Gilles n'y reçoit pas de culte spécial.

IV. — LAVENTIE (1)

Voici quelques extraits d'une lettre, qui nous fut adressée, le 29 Mars 1872, par M. l'abbé Adam, curé-doyen de Laventie :

“ Arrivé récemment à Laventie, j'ignorais encore que saint Gilles est le patron secondaire de mon église. Je l'ai appris par votre lettre. Je me suis informé à un prêtre déjà vieux, né dans la paroisse, si autrefois ce saint abbé était honoré dans le pays d'un culte particulier. On m'a répondu qu'anciennement, on chantait à la fête de St Gilles une messe solennelle, avec diacre et sous-diacre, et qu'à cette époque, il y avait dans l'église un tableau représentant le Saint, et un vieil autel, qu'on appelait l'autel de St Gilles. Le tableau et l'autel ont disparu par suite de vétusté, et, depuis bien des années, la fête de St Gilles n'est plus aucunement célébrée.

“ Je vous remercie bien sincèrement de la lettre, que vous m'avez adressée. Sans vous, peut-être serais-je resté bien longtemps sans savoir que St Gilles nous a été donné pour patron secondaire. Maintenant que vous m'en avez instruit, je tâcherai, avec la grâce de Dieu, de faire revivre un peu, parmi mes paroissiens, la dévotion envers ce Saint. ”

Il y avait une chapelle de Saint-Gilles dans l'ancienne cathédrale de Saint-Omer (2).

(1) Laventie est chef-lieu du canton de ce nom, dans l'arrondissement de Béthune.

(2) Détail communiqué par M. Henri de Laplane. — Lettre du 18 Mars 1872.

APPENDICE

—

ANALECTES LITURGIQUES

A l'exemple de nos meilleurs hagiographes (1), nous terminons notre travail par une série d'Analectes liturgiques; l'importance d'un pareil recueil n'a pas besoin d'être relevée.

Nous ne passerons point en revue tous les livres liturgiques, en usage jadis ou employés encore aujourd'hui dans les diverses églises de la Belgique et du Nord de la France; cet examen nous mènerait trop loin et ses avantages ne seraient pas en rapport avec les peines qu'il nous coûterait. Nous nous contenterons d'utiliser ceux de nos livres d'église, qui, à

(1) Voyez, entre autres, Pitra, *Histoire de saint Léger, évêque d'Autun et martyr, et de l'Église des Francs au VII*[e] *siècle*, Paris 1846, pp. 429 et suiv.; Kessel, *Sainte Ursule et ses onze mille vierges, ou l'Europe occidentale au milieu du V*[e] *siècle* (traduction de M. Beetemé), Bruxelles 1870, pp. 261 et suiv.; Villemot, *Histoire de sainte Barbe*, Besançon 1864, pp. 189 et suiv. M. Weale a fait suivre son intéressante *Iconographie chrétienne de sainte Barbe* de tout un recueil de proses, hymnes et antiennes en l'honneur de la glorieuse martyre (*Le Beffroi*, tom. iv, Bruges 1872-73, pp. 27-44). L'*Hagiographie du diocèse d'Amiens*, de M. le chanoine Corblet (Arras 1868-75), renferme quantité de pièces extraites des Missels, Bréviaires, Diurnaux, etc., consultés par le savant auteur. Enfin, est-il besoin de rappeler au prix de quelles peines les Bollandistes ont recueilli, pour les enchâsser dans leur admirable collection des *Acta Sanctorum*, les monuments liturgiques de tous les âges ? Une importante section de la magnifique bibliothèque des PP. Bollandistes, à Bruxelles, la plus riche en son genre qui existe en Europe, se compose exclusivement de livres liturgiques; on y trouve les Missels, Bréviaires, *Propres*, Calendriers, etc., de presque tous les diocèses, tant anciens que modernes, du monde catholique. Nous avons pu puiser à pleines mains dans ce précieux dépôt, et ce nous est un devoir de remercier les doctes hagiographes de l'empressement qu'ils ont mis à nous communiquer leurs trésors.

raison de leur antiquité ou de certaines parties saillantes, offrent un intérêt réel pour notre travail.

Nous divisons ces Analectes en trois sections : la première est réservée aux Bréviaires, la deuxième aux Missels; la troisième renferme, sous le titre de Variétés liturgiques, les pièces qui n'ont pu prendre place dans les deux premières sections.

Quoique nous restreignions nos recherches liturgiques à la Belgique et aux diocèses de Cambrai et d'Arras, nous ne nous ferons aucun scrupule, lorsque leur importance le comporte, de reproduire certains morceaux, appartenant à des églises étrangères. Cette remarque s'applique surtout aux hymnes et aux proses.

SECTION I

BRÉVIAIRES

(LEÇONS HISTORIQUES, ORAISONS, HYMNES, ANTIENNES, ETC.)

I. — BRÉVIAIRE ROMAIN

Deux lignes d'abord sur l'office de saint Gilles, empruntées à Baillet. Parlant du culte de notre Saint, cet hagiographe écrit :

“ Le pape Urbain IV, qui monta sur le saint Siége l'an 1261, contribua encore à l'augmenter par son autorité, lorsqu'il fit une constitution pour faire mettre l'office de sa fête dans le bréviaire Romain. Il y fut de rit semi-double ou à neuf leçons, comme on parle, jusqu'au milieu du seizième siècle qu'il fut réduit au simple (1); ce qui fut depuis confirmé

(1) L'office simple diffère du semi-double, en ce qu'il n'a qu'un nocturne, qui est celui de la férie, et trois leçons : la première est de l'Écriture sainte, la seconde et la troisième peuvent être propres à la fête simple; si celle-ci n'a qu'une leçon propre, ou prise au commun, la première et la deuxième leçons sont celles de la férie courante.

par le pape Pie V, et qui subsiste encore aujourd'hui dans l'Église Romaine. " (1)

Voici la leçon historique du Bréviaire romain (2) :

Ægidius Atheniensis, regiæ stirpis, a prima ætate divinis litteris, et charitatis officiis ita deditus fuit, ut nihil præterea curare videretur. Itaque parentibus mortuis, totum patrimonium in pauperes erogavit : quin etiam tunicam exuit, ut ægrotum egentem tegeret; qua ille indutus statim convaluit. Sed multis deinceps clarior miraculis, timens sui nominis celebritatem, Arelatem ad beatum Cæsarium contendit : a quo post biennium discedens, secessit in eremum : ubi diutius herbarum radicibus, et cervæ lacte, quæ statis ad eum horis veniebat, admirabili sanctitate vixit. Quæ cerva, insequentibus quodam die canibus regiis, cum in antrum Ægidii refugisset, Galliæ regem impulit, ut ab eo summis precibus peteret, ut in loco speluncæ monasterium exstrui pateretur. Cujus administrationem, flagitante rege, invitus suscepit : eoque munere aliquot annis prudenter pieque gesto, migravit in cœlum.

Un grand nombre de Bréviaires particuliers et de *Propres* reproduisent textuellement cette leçon. Dans plusieurs diocèses, où la fête de saint Gilles est du rite semi-double, la leçon du Bréviaire romain, légèrement retouchée et allongée, a servi à former les trois leçons du deuxième nocturne. Tel est le cas au diocèse de Liége, où la fête du saint abbé se célèbre sous le rite semi-double, et partant à neuf leçons (3). Nous reproduisons celles du deuxième nocturne, qui ne sont au fond que la leçon du Bréviaire romain, dont la plupart des expressions et des tournures ont été conservées :

LECTIO IV

Ægidius Atheniensis, nobilissimo genere ortus, a prima ætate divinis Litteris operam dedit, et sanctis christianæ charitatis officiis ita

---

(1) *Les Vies des Saints*, tom. VI, Paris 1739, *Mois de Septembre* (au milieu du vol., avec pagination distincte), p. 3.

(2) Voyez, sur l'autorité historique des leçons du Bréviaire romain, notre tome I, pp. 23 et suiv.

(3) Dans les autres diocèses de Belgique, la fête de saint Gilles est du rite simple, comme au Bréviaire romain. Le 1er Septembre tombe assez souvent durant l'octave des SS. Anges gardiens, et, presque toujours, l'on y célèbre

deditus fuit, ut nihil præterea cogitare, seu curare videretur. Itaque, parentibus mortuis, totum patrimonium vendidit, et pecuniam inde acceptam in pauperes, liberali manu, erogavit : quin etiam, ut nudus Christum sequeretur, tunicam exuit, et ea ægrotum egentem texit, qua ille indutus, statim convaluit.

R. Honestum.

LECTIO V

Multis deinde miraculis clarus, timens sui nominis celebritatem, conscensa navi, in provinciam Narbonensem descendit, et Arelatem ad beatum Cæsarium, prædictæ civitatis Episcopum, se contulit, ibique tectus, et incognitus integro biennio remansit; sed cum charitatis impulsu ægrum curasset, ut auram, et concursum populi fugeret, inde clam discedens, in eremum secessit.

R. Amavit.

LECTIO VI

Ibi diu herbarum radicibus, et cervæ lacte, quæ statis ad eum horis veniebat, admirabili sanctitate vixit. Quæ cerva, insequentibus aliquando canibus regiis, cum in antrum Ægidii se recepisset, hac occasione vir Dei a Rege Galliæ inventus est, qui summis precibus ab eo petiit, tandemque obtinuit, ut in loco speluncæ monasterium exstrui pateretur, cujus administrationem, flagitante Rege, invitus suscepit; eoque munere aliquot annis prudenter pieque gesto, migravit in cœlum (1).

R. Iste homo.

---

quelque fête transférée; de là vient que, hormis au diocèse de Liége et dans les églises dont saint Gilles est le titulaire, l'on ne fait à l'office qu'une simple mémoire du saint abbé, dont la légende prend alors la place de la neuvième leçon.

(1) *Officia propria Sanctorum Ecclesiæ et Diœcesis Leodiensis*, Mechliniæ 1848, in-4, *Pars autumnalis*, p. 1. On trouve aussi ces leçons *ad calcem* du Bréviaire romain, in-4, sorti des presses de Clément Plomteux, à Liége, en 1785. Voyez *Pars æstiva*, pp. cxcv, cxcvj. Les leçons, dont nous venons de donner le texte, sont les mêmes qu'au *Propre* de la Basilique vaticane, à Rome, dont elles sont probablement extraites. Cf. *Lectiones propriæ Sanctorum quorum peculiaria officia recitantur a Clero Basilicæ Vaticanæ*, Romæ 1714, pp. 169, 170.

Amené, par nos recherches, à examiner un grand nombre de Bréviaires et de *Propres* de l'ancien diocèse de Liége, nous avons pu constater que les leçons de l'office de saint Gilles y ont subi de nombreuses transformations. Dans les Bréviaires de 1535 et 1558, les neuf leçons sont historiques et empruntées à la *Vita auctore anonymo*, publiée par Stilting. Au Bréviaire de 1622, la quatrième leçon est celle du Bréviaire romain; les cinquième et sixième sont

II. — BRÉVIAIRE ET PROPRES DE TOURNAI.

D'après les règles établies, aux fêtes doubles et semi-doubles il y a neuf leçons: trois de l'Écriture, prises au propre du temps, si le propre des Saints n'en a pas ou n'indique pas celles du commun; trois du Saint et trois d'une homélie sur l'évangile, qu'on lit ce jour-là. Cet ordre n'a pas toujours été suivi.

Quand les histoires des Saints eurent été introduites dans l'office, on tomba dans l'abus de n'y lire presque plus l'Écriture sainte. En certains lieux, les leçons du premier et du deuxième nocturne, quelquefois les neuf leçons étaient prises dans la Vie du Saint, dont on célébrait la fête. Mais l'Église a réglé avec sagesse que seulement les trois leçons du deuxième nocturne seraient extraites de la Vie et des actes authentiques du Saint, dont on fait l'office; elle a réprimé l'abus, qui s'était introduit, de borner les leçons à l'histoire du Saint, laissant tout à fait de côté l'Écriture sainte et les homélies des Pères sur l'évangile du jour (1).

L'abus, dont nous parlons, s'était glissé dans la plupart des Bréviaires des XVe et XVIe siècles. Le Bréviaire de Tournai (1446), ceux de Térouane (1507), des collégiales de Sainte-Gudule, à Bruxelles (1516), et de Saint-Donatien, à Bruges (1520), les Bréviaires de Liége de 1535 et 1558, etc., ont tous

---

tirées d'un sermon de saint Jean Chrysostome. Les *Propres* de 1623 et 1666 ont trois leçons historiques, calquées en partie sur l'ancienne Vie de saint Gilles, en partie sur la légende du Bréviaire romain. La dernière se termine ainsi :... *migravit in Cœlum Calendis Septembris, anno Christi quingentesimo vigesimo tertio.* Chose curieuse, au Bréviaire de 1792, cette phrase a été remplacée par la suivante : ... *migravit in cœlum Kalendis Septembris, circa annum Christi septingentesimum vigesimum tertium.* (*Pars autumnalis*, p. 314.)

(1) FORNICI, *Institutiones liturgicæ ad usum Seminarii Romani*, tom. II, Romæ 1825, pp. 155, 156, et la traduction annotée de ce savant ouvrage, faite par M. Boissonnet, sous le titre de : *Institutions liturgiques, à l'usage du clergé en général et des séminaires en particulier*, Liége 1851, p. 238. Voyez aussi GRANCOLAS, *Commentaire historique sur le Bréviaire Romain*, tom. I, Paris 1727, p. 217.

neuf leçons historiques. Nous avons cru nécessaire de fixer sur ce point l'attention du lecteur, et de lui en donner l'explication.

A. — BRÉVIAIRE DE 1446 (?)

La Bibliothèque publique de la ville de Bruges possède le seul exemplaire connu de la partie d'été de ce Bréviaire, renseigné comme suit sous le nº 1579 du catalogue :

Breviarium ecclesiæ Tornacensis secundum novum ordinarium diligenter correctum, 1496, cart., 1 vol. in-12 (1).

---

(1) Laude, *Catalogue méthodique de la Bibliothèque publique de Bruges*, Bruges 1847, p. 275.

Feu M. Willems a réuni de curieux détails sur ce précieux Bréviaire, dans un article intitulé : *Berigt wegens de Antwerpsche boek-printers der vyftiende eeuw, en den drukker van het Breviarium Tornacense;* article écrit en 1828, et inséré dans le *Belgisch Museum voor de nederduitsche tael- en letterkunde en de geschiedenis des vaderlands*, VIIIe deel, Gent 1844, pp. 17 et suiv. Pour être mieux renseigné sur cet incunable, l'auteur s'était adressé à M. Scourion, secrétaire et bibliothécaire de la ville de Bruges, qui lui fit parvenir le fac-simile de l'avant-dernière page du Bréviaire (reproduite dans le *Belgisch Museum*, tom. cit., en regard de la p. 28), et la description du volume, dont nous extrayons les lignes suivantes :

" C'est un très-petit in-8º, à peu près carré, imprimé à deux colonnes, sauf le calendrier et les rubriques pour la récitation de l'office, qui sont à longues lignes... Après le calendrier et les rubriques, qui occupent neuf feuilles, le livre commence par ces mots :

Incipit p̄s estiual breuia
rij ecc̄e tornacēn scd̄m nouum
ordinariū diligenter correcti

" Le livre n'offre aucune indication de nom d'imprimeur ou de libraire, ni aucune date de lieu ni de temps. Ce qu'il a de plus remarquable, c'est la souscription manuscrite qu'il porte à la fin, et qui est de la teneur suivante, en caractères que je crois du quinzième siècle :

Joānes latins Cor
tracēsis excudebat
ādverpie sub īter
signio Talpe
āno restaurate
salutis. M.
CCCC ~~XL VI.~~
xlvi.

" Il est à remarquer, que la mise de cette date paroît avoir été bien réfléchie, attendu que celui qui l'a écrite, ayant dû intercaler un L, qu'il avoit

Le calendrier porte, au 1er Septembre : *Egidii abbatis duplex.*

L'office de saint Gilles occupe trois colonnes; nous en copions les neuf leçons, extraites de la *Vita auctore anonymo*, reproduite par Stilting. Toutes sont historiques et fort courtes :

Sanctus egidius natione grecus a parentibus preclaris originem duxit. Extitit enim athenis oriundus patre videlicet theodoro nomine matre vero pelagia qui uterque regia stirpe progeniti et preclari christianissimam duxerunt vitam.

Predictus ergo egidius evo tener ad liberalia rudimenta dispositus doctores summos spiritus sapientie gracia perlustratus in brevi equiparavit docili quoque puero gracia dei non defuit eius vitam omni morum honestate perornans.

Quadam die dum ad ecclesiam pergeret accidit ut quidam eger in urbis medie platea iaceret a transeuntibus elemosinam petens. Cuius vocibus miserandis sanctus puer compunctus quamvis adhuc pedagogi sentenciam sibi formidabilem estimaret extractam tamen tunicam qua

---

oublié, pour faire XLVI, a effacé cette date d'un trait, et l'a rectifiée, en faisant les chiffres xlvi une seconde fois.

" Je vous avoue, monsieur, que, sans cette souscription, que je ne puis pourtant regarder comme un badinage, écrit au XVe siècle, pour flatter à la fois les villes d'Anvers et de Courtrai, j'aurois été tenté, d'après l'exiguité des caractères et la finesse du papier, de fixer la date de l'impression de ce livre vers l'année 1480.

" Un fait, bien plus constant, d'après lequel on peut croire sans témérité qu'on pouvoit imprimer des livres à Anvers dès la date de 1446, c'est que, comme l'a très-bien prouvé l'abbé Ghesquière (*Esprit des Journaux*, juin 1779, page 224), on vendoit à Bruges des livres imprimés dès le mois de janvier 1445, douze ans avant la publication du fameux *Psalmorum Codex* de Mayence.

" Malgré cela, et malgré la grossièreté du caractère des premières pages, l'impression du petit livre en question ne me paroît pas pouvoir être bien fixée à une époque aussi reculée, que celle de la souscription qui s'y trouve. Peut-être est-ce 1466 ou 1476 qu'a voulu écrire l'auteur de cette souscription. " (*Belgisch Museum*, tom. cit., pp. 27 et suiv.)

M. Willems reconnaît, en terminant son article, que le Bréviaire en question peut n'être qu'une réimpression, et la souscription manuscrite un emprunt fait à la première édition (Id., p. 32). Un bibliophile hollandais, M. Koning, d'Amsterdam, place l'impression de ce volume entre les années 1470 et 1480 (Id., p. 44). Nous ignorons sur quoi se base M. Laude pour assigner l'année 1496. M. Gilliodts-van Severen a consacré une longue *Note bibliographique* à ce Bréviaire, dans *La Flandre*, tom. II, Bruges 1868-69, pp. 336 et suiv.

induebatur aliud quod oportunius daret non habens egro tribuit. Qua indutus eger ilico totius corporis sanitatem se recepisse gavisus est.

Interea dum ab ecclesia quadam die rediret fuit ei obvius quidam qui nuper a serpente percussus tumenti cute fatebatur sese mortiferum suscepisse virus quem vir sanctus oratione fusa pro illo pristine sanitati restituit monens eum ut deo cuius clemencia sanatus fuerat grates redderet.

Item alia die dum sacra misteria celebrarentur forte quidam miser arreptus a demone cepit terribilibus clamare vocibus adeo ut fere tota turbaretur ecclesia.

Sed egidius qui ibi aderat humi prostratus breviter oravit statimque domini pietate fretus huc illucque labenti se confidenter obiecit et ut ab eo exiret maligno spiritui palam imperavit. Qui sancti imperium transgredi nequiens hominem quem invaserat clamans ac mugiens incolumem reliquit.

Verum ut sancti virtus pre magnitudine sua latere non potuit confluebant ad eum plurimi corporis animeque remedia postulantes. Nec vero ubi dator hilaris et quod daretur habunde erat spei sue munere frustrabantur.

Igitur tante religionis preconium ad karoli regis francie aures pervenit qui illius colloquio relevari cupiens misit ei legatos eum efflagitans ut se visitaret.

Quibus acceptis vir domini in aliquo se illi profore credens dispositis necessarijs ad karolum regem proficiscitur a quo honorifice susceptus est videns autem rex verum esse quicquid de illo fama preconante acceperat detinuit eum secum multis petitionibus per dies aliquot (1).

---

(1) Pp. 228 v° et 229 r°. Les feuillets de ce Bréviaire ne sont pas chiffrés; la pagination en a été faite au crayon par M. Scourion, qui a omis le fol. 141.

Mgr. Malou, de savante et regrettée mémoire, a publié une nouvelle édition des *Officia propria Sanctorum tutelarium et patronorum ecclesiæ cathedralis, civitatis et diœcesis Brugensis* (Brugis 1852). La lettre pastorale, mise en tête de ce volume, contient force détails sur les livres d'église, jadis en usage dans la portion de territoire, qui forme aujourd'hui le diocèse de Bruges. Sa Grandeur cite diverses éditions du Bréviaire de Tournai, que nous n'avons pas eu la chance de rencontrer :

Nobis obvii fuerunt — ainsi s'exprime Mgr. Malou, — *libri qui ita inscribuntur :* Præsens Breviarium fuit per deputatos Reverendi in Christo Patris et Dni Dni Karoli Tornacensis episcopi ac etiam venerabilium et circumspectorum virorum dominorum decani et capituli ecclesiæ Tornacensis emendatum; et accurata cum diligentia, secundum verum usum ecclesiæ et diœcesis Tornacensis, correctum, *etc. et ad calcem :* Finit sanctorale hyemale (et æsti-

B. — PROPRES DE 1676 ET 1787

Officia propria antiquissimæ et celeberrimæ Cathedralis Ecclesiæ et Diœcesis Tornacensis. — Insulis, Ex Officina Nicolai de Rache, Typographi Regij et Episcopalis, sub signo Bibliorum aureorum, 1676, petit in-8 (1).

Ce *Propre* fut publié par Mgr. Gilbert de Choyseul du Plessy-Praslain, dont les lettres, mises en tête du volume, sont datées de Tournai, 1r Octobre 1675.

Ainsi qu'il appert du calendrier, qui précède les offices, la fête de saint Gilles se célébrait sous le rite semi-double. Cette fête se faisait le 2 Septembre, au lieu du 1er, vu que ce dernier jour était le *dies octava* de la Translation de saint Éleuthère, patron de Tournai.

L'office de saint Gilles se trouve aux pp. 131-134. Voici l'oraison :

Sancti Confessoris tui Ægidii, Domine, supplicationibus tribue nos adiuvari : ut quæ pie credidit appetamus; et quod iuste speravit, consequamur. Per Dominum nostrum.

Leçons du deuxième nocturne :

LECTIO IV

Ex Actis Ecclesiæ Arelatensis, et Eccles. S. Saturnini Tolosæ.

Ægidius Atheniensis stirpe regia progenitus, Patre Theodoro, Matre Pelagia, tot tantisque pietatis et misericordiæ insignijs a tenella ætate floruit : ut adhuc infans futuræ sanctitatis præclara specimina proderet. Pueritiam ingressus, optimis quibuscumque Præceptoribus erudiendus ubi traditus esset; Magistrorum expectationem, et commili-

---

vale) secundum usum diœcesis Tornacensis, expensis honesti viri Anthonii De Rieu, librarii commorantis Tornaco, anno Dni 1509. — Breviarium sacræ Tornacensis ecclesiæ ad amussim denuo recognitum atque castigatum, venumdatur Antverpiæ, etc. 1524. — Incipit jornale sive diurnale, secundum usum et consuetudinem insignis ecclesiæ Tornacensis. Henricus Petri excudebat Antverpiæ, anno 1533 (p. VIII, en note).

(1) M. Du Bus mentionne et décrit ce *Propre*, dans sa notice sur les *Ouvrages de Gilbert de Choyseul, évêque de Tournay* (*Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, tom. XIII, Tournai 1869, p. 110, n. XXIX). Ce *Propre* fut réimprimé à Tournai, chez Louis Varlé, en 1731. L'office de saint Gilles se trouve aux pp. 160-164.

tonum concursum usque ad miraculum superavit. Sub quibus non modo litteras humaniores alte ebibit: sed veræ sapientiæ cupidus divinis scripturis ediscendis animæ vires supra ætatem intendit. Quo factum est, ut crescente sensim mentis lumine, ex sacris libris ingentem Christi amorem, intimo pectore combiberet, quo incensus cum aliquando ad Ecclesiam pergeret: (cuius limina frequens terebat) ægro cuidam egeno in platea iacenti tunicam suam dedit, qua ille indutus sanitatem simul recepit.

R. Honestum.

LECTIO V

Multa claritudo signorum illud miraculum subsecuta est, quæ novum Christi servo nominis splendorem cum pararet, mortuis parentibus, et facultatibus in pauperes erogatis humilitatis discipulus, fuga sibi consulendum censuit: postque varias digressiones et latibula Arelatem ad beatum Cæsarium Felicis successorem celebrem sanctitate et doctrina Episcopum contendit, cuius se totum disciplinæ committens, biennium delibandis divinis eius ex ore theorematibus sedulus impendit, penes viduam Theocritam hospitatus, cuius filiam oratione sanavit, iam triennio febricitantem. Hinc eius fama circumquaque diffusa, cum humanæ existimationis auras non sustineret, iterum in eremum secessit, ubi herbarum radicibus victitans, et cervæ lacte, quæ divino impulsu statis horis ad eum veniebat, in admirabili sanctitate consenuit, tantum mundo abstractus, quantum Deo defixus.

R. Amavit.

LECTIO VI

Sed tam splendidam lucernam sub modio latentem Deus tandem Ecclesiæ suæ lucere voluit. Cum enim quidam Princeps e Francorum gente venationi insisteret in sylva Nemausensi, venatoribus eius cervam illam, quæ Ægidium pascebat, multa canum vi insequentibus, ea ad virum Dei perfugit, immotis canibus frequentique latratu indicantibus horrorem. Quamobrem ille ferro viam inter spineta aperiens sanctum senem in spelunca offendit, multo sanguine rubentem ex vulnere, quod incauti jaculatoris sagitta dum cervam appetit, ei intulerat. A quo venia et benedictione petita, Princeps summis precibus effecit ut in loco speluncæ Monasterium extrui pateretur, cuius administrationem cum Sacerdotij honore invitus suscepit vir beatus: eoque munere aliquot annis pie prudenterque exacto, Prophetiæ Spiritu ornatus, miraculis illustris, meritis plenus spiritum transmisit in cœlum. Cuius corpus Tholosæ in Sacrario Sancti Saturnini honorifice asservatur.

R. Iste homo.

Le texte de ces leçons est emprunté, presque en entier, au *Martyrologium gallicanum*, d'André du Saussay [1]. La première leçon en est tirée à peu près textuellement; les deux autres, la dernière surtout, offrent des variantes, résultant du besoin de condenser le récit de l'hagiographe français, dont on a cependant maintenu, autant que possible, les tours de phrase et les expressions. Une seule variante mérite d'être relevée. André du Saussay attribue à Charles Martel le fait de la découverte de saint Gilles dans la forêt gothique : *Cum enim*, écrit-il, *Carolus Martellus Imperii Gallici moderator, post Saracenorum a se edita excidia, ut genio indulgeret venationi insisteret in sylva Nemausensi*, etc. [2]. Le rédacteur du *Propre*, qui nous occupe, a cru mieux faire de mettre : *Cum enim quidam Princeps e Francorum gente venationi insisteret*, etc. [3].

En 1787, l'évêque Guillaume-Florentin prince de Salm-Salm donna une nouvelle édition du *Propre* de Gilbert de Choyseul, sous ce titre :

Officia propria antiquissimæ et celeberrimæ Cathedralis Ecclesiæ et Diœcesis Tornacensis, Jussu Reverendissimi in Christo Patris Guilielmi Florentini, Episcopi Tornacensis, denuo Typis edita et correcta. — Tornaci, Apud R. Varlé, Sereniss. Principis Episcopi Tornacensis Typographum, et Insulis, Typis Leonardi Danel, ejusd. Episcopi Typographi Ordinarii, 1787, 4 petits vol. in-18.

L'office de saint Gilles se trouve au 3e vol. (*Pars æstiva*), pp. 89-94 [4]; aucun changement n'y a été apporté, quant au rite ou au texte.

---

(1) Tom. I, Lutetiæ Parisiorum 1637, pp. 574 et suiv.

(2) Op. et tom. cit., p. 577.

(3) Plusieurs *Propres* ont adopté les leçons historiques de l'office de saint Gilles, telles qu'elles figurent au *Propre* de Gilbert de Choyseul. De ce nombre sont le *Propre* d'Anvers, publié en 1712, par l'évêque de Franken-Sierstorff (Antverpiæ, ex Typographia Plantiniana 1712, pp. 84-86), et celui de l'abbaye d'Elnon ou de Saint-Amand, édité à Douai, chez Derbaix, en 1763, pp. 76-78. Le *Propre* d'Anvers a conservé la phrase : *Cum enim Carolus Martellus*, etc., telle que l'a écrite André du Saussay.

(4) Cet office est répété au *Pars autumnalis* (4e vol.), pp. 18-23.

C. — PROPRE DE 1805.

En 1805, Mgr. François-Joseph Hirn, évêque de Tournai, publia un nouveau *Propre* à l'usage de sa cathédrale et de son diocèse; en voici le titre :

Officia propria antiquissimæ Ecclesiæ Cathedralis, et Diœcesis Tornacensis; Cum adjectis pluribus Officiis, quæ nova postulat Diœcesis circumscriptio; omnia ab Illustrissimo et Reverendissimo in Christo Patre Domino Francisco-Josepho Hirn recognita et emendata, atque ab Eminentissimo Domino Cardinale Caprara Sanctissimi Patris nostri Pii Papæ VII, nec non sanctae sedis Apostolicae apud Galliarum Imperatorem a latere Legato comprobata. — Montibus, Ex Officina Typographica Antonii Monjot, in Platea Clavis, N° 19. Anno Domini 1805. (RP. Gall. 13), in-12.

Les lettres de Mgr. Hirn, en tête du *Propre*, sont datées de Tournai, 14 Mars 1805.

Nous constatons à regret que l'office propre de saint Gilles a été supprimé par Mgr. Hirn, et que la fête du saint abbé est devenue simple, de semi-double qu'elle était auparavant. Depuis la publication du *Propre* de Mgr. Hirn, la fête de saint Gilles, qui, dans l'ancien diocèse de Tournai, avait été fixée au 2 Septembre, à cause de l'occurrence du *dies octava* de la Translation de saint Éleuthère, a repris sa place au 1er Septembre.

Voici la cause de ce changement :

La Translation de saint Éleuthère se célébrait anciennement le 25 Août, parce que, à pareil jour de l'année 1247, le corps du Saint avait été déposé dans une châsse nouvelle par Odon, évêque de Tusculum et légat du Saint-Siége, en présence de Walter de Marvis, évêque de Tournai, d'Éverard, évêque de Cambrai, d'un grand nombre d'abbés et d'une foule immense de spectateurs [1].

---

[1] Descamps, *Notice sur Walter de Marvis, Évêque de Tournay*, Tournai 1852, pp. 10, 84, 85.

Pendant la révolution française, les reliques de l'apôtre de Tournai furent en grand danger d'être profanées. Un homme de foi et de cœur, M. Barthélemi-François Dumortier-Willaumez, se dévoua pour les soustraire à ce danger. Ne consultant que son courage, il fit enlever et transporter secrètement la fierte dans sa maison, où elle fut d'abord cachée dans une citerne dont on avait détourné les eaux, et plus tard dans un magasin, où elle resta confondue avec des caisses de marchandises. Après le rétablissement du culte et le retour du calme, M. Dumortier remit ce dépôt sacré entre les mains du nouvel évêque de Tournai, Mgr. François-Joseph Hirn. La translation solennelle des saintes reliques fut fixée au 15 Septembre 1804; elle se fit de la maison de M. Dumortier à la cathédrale, au milieu d'un immense concours de peuple [1].

Pour perpétuer le souvenir de cet heureux événement, Mgr. Hirn statua que la Translation de saint Éleuthère, qui se fêtait jadis le 25 Août, se célébrerait désormais le 15 Septembre, si ce jour était un Dimanche, sinon le Dimanche suivant [2], sous le rite double de 1re classe, avec octave. De la sorte, le 1er Septembre devenait libre, et la fête de saint Gilles reprenait la place qu'elle occupe au Bréviaire romain.

III. — BRÉVIAIRE DE TÉROUANE (1507) [3].

M. l'abbé Van Drival, chanoine titulaire de la cathédrale d'Arras, possède l'unique exemplaire connu de ce Bréviaire, qui a pour titre :

---

(1) Descamps, *Notice sur Walter de Marvis, Évêque de Tournay*, p. 56. — Voyez aussi la 6e leçon de l'office de la Translation de saint Éleuthère, au *Propre* de Mgr. Hirn, pp. 182, 183.

(2) Dans le nouveau *Propre* de Tournai, publié, en 1867, par Mgr. Labis, la Translation de saint Éleuthère est fixée au 15 Septembre, n'importe le jour de la semaine qui répond à cette date.

(3) Le diocèse de Térouane reconnaît pour son premier évêque saint Omer, décédé, d'après Malbrancq, le 9 Septembre 695. Ce diocèse était très-vaste; il renfermait plus de huit cents paroisses, divisées en vingt-cinq décanats, relevant des archidiaconés de Boulogne-sur-mer, de Saint-Omer et d'Ypres. Neuf

Breviarium ad usum insignis ecclesie Morinensis. Nuper impressum Parisius anno Millesimo quingentesimo septimo(1).

L'office de saint Gilles est du rite double; il va du fol. lvj, 2e col., au fol. lvij, 2e col. Cet office est *de communi*, et n'a de propre que les neuf leçons, qui sont historiques, et extraites en partie de la *Vita auctore anonymo* du saint abbé. Nous devons à l'extrême obligeance de M. le chanoine Van Drival de pouvoir en donner le texte :

---

décanats ressortissaient à ce dernier archidiaconé : Ypres, Bailleul, Poperinghe, Furnes, Bergues-Saint-Winoc, Dixmude, Warnêton, Nieuport et Cassel. Une bonne partie du diocèse actuel de Bruges appartenait donc jadis au diocèse de Térouane.

Le siége épiscopal, fondé par saint Omer, disparut en 1553, lorsque les troupes de l'empereur Charles-Quint s'emparèrent de la ville de Térouane, et la détruisirent de fond en comble; cette catastrophe est exprimée dans le chronogramme si connu : DeLetI MorInI. Le territoire de l'ancien diocèse de Térouane servit à former trois nouveaux évêchés, ceux de Boulogne, d'Ypres et de Saint-Omer (Claessens, *Quelques éclaircissements sur l'établissement des évêchés dans les Pays-Bas*, Louvain 1859, pp. 10 et suiv.).

(1) M. le chanoine Van Drival, à l'obligeance duquel on ne recourt jamais en vain, nous a transmis, le 19 Novembre 1880, une description minutieuse du Bréviaire de Térouane, curiosité bibliographique inconnue à Brunet, qui signale et décrit tant de Bréviaires dans son *Manuel du libraire et de l'amateur des livres*.

“ La page-titre — nous écrit l'heureux possesseur de ce rarissime volume, — est ornée d'un écusson portant les lettres I. P., reliées par un lacs, gardé ou supporté par un lion et un léopard. Cet écusson est suspendu à un arbre, dont les branches sont peuplées d'oiseaux. Près de cet arbre on en voit deux autres, à droite et à gauche, avec des enfants dans les branches. Au-dessous de tout ce tableau, qui remplit presque entièrement la page, on lit : Iehan-Petit.

“ La dernière page du volume porte :

Breviariū insignis ecclesie Morinē. novissime castigatum, in meliusq̄ reformatū, finit feliciter. Impressum Paris̄. p̄ magrm̄ Andream Bocart, impēsis vō Iohannis Petit librarii iurati, Desiderii Maheu et Iohānis de bosco Yvonis. Anno quingentesimo sexto supra millesimū, sexto Kal. Martii.

“ Il n'y a aucune lettre de prélat, ni autre, en tête du volume. On y trouve, tout de suite après le titre, une table perpétuelle avec explication, puis le calendrier.

“ Le format est d'environ 0,16 centimètres de haut, sur 0,095 de large. Les cahiers sont pliés de manière à faire chacun 16 pages ou 8 feuillets. L'ensemble forme un petit volume presque carré. ”

Nous remercions bien sincèrement M. le chanoine Van Drival de son intéressante communication, et des renseignements sur le culte de saint Gilles au diocèse d'Arras, contenus dans sa lettre du 25 Mai 1872.

LECTIO I

Sanctus egidius athenis extitit oriundus : patre videlicet theodoro nomine : matre vero pelagia : qui uterque regia stirpe progeniti : atque licet inter totius urbis priores preclari : christianissimam tamen duxerunt vitam.

LECTIO II

Predictus vero egidius evo tener ad liberalia rudimenta dispositus: doctores summos spiritus sancti gratia brevi equiparavit. Docili quoque puero gratia dei non defuit : eius vitam omni morum honestate perornans.

LECTIO III

Parentibus eius defunctis in pace quorum obitum ipse parum ante spiritu sancto revelante presciverat : patrimonij sui quod ei satis magnum remanserat christum fecit heredem. Mirabili quoque modo ditescebat pauperando : dum pro temporalium impendijs : eterna lucraretur.

LECTIO IIII

Cumque mira gesta laudum preconia sequerentur, eiusque nomen per omnes grecie partes magis ac magis innotesceret, timens vento favoris merita minorari : clam cum suis ad littus maris devenit : et videns nautas periclitantes oratione liberavit. Quod videntes naute et discentes ab eo quod romam ire vellet, si deus facultatem suppeditaret : in navi ad omnia necessaria socium susceperunt et navem ingressi triduo massilie allabuntur.

LECTIO V

Postea vero ingressus heremum cui septimania nomen est, in antro in cuius introitu fons scatebat, triennio solis herbis et aqua vixit, et certis horis lacte cerve quam ei dominus prepararat. Quam prestantiorem alijs venatores flavij regis gottorum uno et altero die prosequentes, canibus infra iactum lapidis non approximantibus cassati redierunt.

LECTIO VI

Tertia die rege et nemasensi episcopo pariter pergentibus locum sancti vepribus inaccessibilem, canibus ululando redeuntibus cinxerunt. Unus autem sagittam incaute dirigens, sanctum pro nutrice orantem graviter sauciavit. Quod ut deprehenderunt rex et episcopus veniam postulabant : et pro eis oravit : nec ad munera que offerebant respexit : et ut non sanaretur in hac vita oravit.

LECTIO VII

Rex vero consilio sancti, ecclesias : unam in honore omnium apostolorum, alteram sancti privati martyris fabricavit, et monasterium terra

quinque miliariorum circum porrecta condidit : cui sanctum preesse sacerdotem et abbatem multis precibus impetravit. Tunc sanctus ita cepit vivere, ut prior vita voluptuosa videretur : subiectos quoque discreta moderatione tractabat.

LECTIO VIII

Predicens autem fratribus eversionem monasterij sui ab hostibus confessionem apostolici adiit et ne laice persone monasterium subderetur privilegium detulit. Cui apostolicus in pignus amoris duo ostia cypressina imaginibus apostolorum sculpta petenti ad monasterij sui decus contulit : que in tyberim deo commendans dimisit, dicentibus qui aderant eum delirare. Rediens ergo apud cabilonem triduo moratus, cuidam contracto gressum reddidit.

LECTIO IX

Veniens autem ad monasterium suum, ostia appulsa per tot collisiones illesa invenit, et deo gratias egit : et in liminibus templi ad romane sedis monumentum erexit. Monasterij rebus dispositis, diem sui exitus imminere in spiritu fratribus predixit, et ut pro se orarent supplicavit. Media nocte dominica kalendis septembris migravit ad dominum : in cuius transitu auditi sunt psallentes chori angelorum : cuius merita succurrant nobis apud dominum.

IV. — BRÉVIAIRE DE LA COLLÉGIALE DE SAINT-DONATIEN, A BRUGES (1520) [1]

Ce Bréviaire, qui réclame toute notre attention, porte pour titre :

---

(1) Dès l'année 1517, le chapitre de la collégiale de Saint-Donatien avait résolu de faire imprimer son Bréviaire et de confier cette tâche au célèbre Thierry Martens, d'Alost, l'introducteur de l'art typographique en Belgique, dont l'atelier était, depuis 1512, établi à Louvain. En séance capitulaire du 17 Septembre 1517, le chanoine Arnould de Costa, délégué par ses collègues aux fins de traiter cette importante affaire, fit connaître au chapitre l'accord conclu avec Thierry Martens. Celui-ci s'engageait à imprimer le Bréviaire de la collégiale, ... *sine impensis huius ecclesie...*, *sub forma et litera ibidem exhibitis, in papiro troyano de primo signo videlicet scuto de borbonio, cum atramento subtili quod vocatur grecum et rubeo de vermillon hispanico* (*Acta capitularia eccl. coll. S. Donatiani*, Reg. M, fol. clxx v°). Cette convention n'eut pas de suite, et trois ans plus tard, en 1520, le Bréviaire de la collégiale de Saint-Donatien sortait des presses d'Antoine Bonnemère, à Paris. (VAN ISE-

Breuiariū ad vsum insignis ecclesie sancti Donatiani Brugeñ. Dyocesis Tornaceñ (1).

Ce Bréviaire contient deux offices de saint Gilles, tous deux du rite double. Le premier se trouve en tête du mois de

---

GHEM, *Biographie de Thierry Martens, d'Alost, premier imprimeur de la Belgique, suivie de la bibliographie de ses éditions*, Malines 1852-54, p. 354. [Rectifications et additions, III.] Item le nouveau *Propre* de Bruges, publié par Mgr. Malou, en 1852, pp. VIII, IX de la lettre pastorale du prélat.)

(1) Nous connaissons trois exemplaires du Bréviaire de la collégiale de Saint-Donatien. L'un d'eux appartient au chapitre de la cathédrale de Saint-Sauveur, à Bruges; la bibliothèque de feu Mgr. Malou en renferme un second, et le troisième fait partie de la Bibliothèque publique de Bruges (N° 1578 du *Catalogue méthodique*, de M. Laude, p. 274). Les deux premiers exemplaires n'ont qu'un volume, le dernier en a deux.

L'exemplaire de Mgr. Malou et celui de la ville offrent cette particularité, qu'ils contiennent, en plus que celui du chapitre, une vignette représentant saint Donatien et portant au verso un *Almanach pro XXXII annis*, un calendrier et les *Benedictiones per totum annum* (ensemble, 8 feuillets non chiffrés).

La gravure sur bois, en tête du volume, est fort grossière. Elle nous montre saint Donatien, debout sous une espèce de portique, fermé par une draperie à franges. Le Saint porte mitre et chape; de la gauche, il tient la croix archiépiscopale, et, dans la droite, une roue à cinq cierges, dont le moyeu est fixé sur un manche. A la droite de saint Donatien est agenouillé un chanoine, revêtu du surplis, l'aumusse sur le bras et les mains jointes.

Au haut de la gravure, on lit : *Breuiariū ad vsum insignis ecclesie sancti Donatiani Brugeñ. Dyocesis Tornaceñ.*, et au-dessous :

AD SANCTŪ DONATIANŪ REMESEM EPM. CARMĒ

O hoīm pastor supme sedis alūnus :
Noxia qui stygij supprimis arma iovis :
Fac rogo lachesis trūcarit stamina vite,
Vltima celesti meta fruatur ope.

Dans l'exemplaire du chapitre, entre le *Temporale estivale* et le *Sanctorale estivale*, se trouvent les offices de sainte Walburge et de saint Gilles. (7 ff. r° et v° non chiffrés.) Dans l'exemplaire de Mgr. Malou, c'est le *Sanctorale hyemale* qui suit le *Temporale estivale*, mais les deux offices précités ne se trouvent ni entre ces parties, ni à aucun autre endroit du Bréviaire. Il est probable que le relieur aura omis de les insérer.

L'exemplaire, appartenant à la Bibliothèque publique de Bruges, est relié en deux volumes, formant le *Pars hyemalis* et le *Pars estivalis*. Chacune de ces parties contient la gravure, le *Calendarium* et les liminaires, jusqu'aux *Conditiones boni sacerdotis* inclusivement; chaque volume renferme en outre le *Psalterium*, avec tous ses appendices, et le *Commune sanctorum*, avec les oraisons *ante et post missam*, qui suivent. (Fol. i-cvj v°.) Dans le *Pars estivalis*, le *Psalterium*, etc., se trouve en tête du volume, immédiatement après les liminaires, mais dans le *Pars hyemalis*, il est placé entre le *Temporale* et le *Sanctorale hyemale*. Les offices de sainte Walburge et de saint Gilles, qui man-

Septembre ([1]), dans le *Sanctorale estivale* ou *proprium sanctorum partis estivalis post festum trinitatis occurrentium.* Tout y est du commun, hormis les neuf leçons, dont le texte est le même — à d'assez nombreuses variantes près, — que celui du Bréviaire de Térouane ([2]); l'antienne du *Benedictus,* aux Laudes, est également propre ([3]).

Le second office de saint Gilles est remarquable. Il comprend neuf leçons historiques avec leurs répons, des leçons pour l'octave, des antiennes et une hymne propres aux premières Vêpres, des antiennes propres aux trois nocturnes des Matines, aux Laudes, etc. L'importance de cet office nous engage à le reproduire en entier, persuadé qu'il sera lu avec intérêt par ceux qui attachent du prix aux études liturgiques :

DE SANCTO EGIDIO ABBATE

IN PRIMIS VESPERIS

Antiphona. Orbita presentat solaris gaudia festa egidij nobis abbatis gaudeat orbis. *Ps. feriales. Ant.* Exultans ora plebs christum laude sonora egidium recolens : et ei tua vota reponens. *Ant.* Protege nos

---

quent à l'exemplaire de Mgr. Malou, se rencontrent dans celui de la ville, à la fin du *Pars estivalis,* immédiatement après le *Sanctorale estivale,* et terminent le second volume.

Le dernier feuillet du premier volume porte cette inscription :

Finit Sāctorale Hyemale ad vsum insignis ecclesie scti̅ Donatiani Brugen̄. Impressum Parisius expēsis dominorū Canonicor. scti̅ Donatiani Brugen̄. p̄. Anthoniū Bonnemere : artis impressorie expertū, comorantē ibidē in vico Beluacensi ex opposito schole decretor. in intersignio sancti Martini. Anno dn̄i Millesimo quingentesimo vicesimo. xix. Kalendas Septembris. Laus Deo.

L'inscription terminale du *Sanctorale estivale* (fin du tom. II) est conçue en termes un peu différents. La voici :

Finit Sanctorale estiuale scd̄m vsum ecclie sācti Donatiani Brugen̄. Tornacen̄. dioces. Imp̄ssum Parrhisijs p̄ Anthoniū Bonnemere : impressorē, comorantē Parrhisijs in intersignio sancti Martini : in vico Beluacensi ex opposito schole decretor. Anno dn̄i Millesimo quingētesimo vicesimo. Die v̄o octaua mēsis Octobris. Laus Deo.

Brunet n'a point connu ce précieux Bréviaire.

([1]) Cette partie du Bréviaire manque de pagination. L'office de saint Gilles forme à peu près quatre colonnes.

([2]) Voyez ci-dessus, pp. 451, 452.

([3]) Cette antienne est ainsi conçue : *Sancte egidi tu dulcedo pauperum, tu pie consolator miserorum : ora pro nobis.*

servos hostes removendo protervos : daque frui vita qua vivis iam nece victa. *Ant.* Veste data mestum tu qui medicatus es egrum nos vicijs plenos vacuos dites et egenos. *Ant.* Dirige servorum mentes actusque tuorum, qua vita fungi valeamus : et tibi iungi.

Capit. unius confessoris. R. Mirabile quidem est quanta in eo succrevit parsimonie virtus. Cum multo tempore ab ipsius quoque panis abstineret edulio. V. Unde facile patet eum, nec pulmentaria, nec quelibet gule irritamenta quesisse. Cum multo.

Hymnus. Eterno regi glorie hymnum canamus hodie : egidij miracula, qui divulgat per secula.

Istum profudit grecia, stirpe creatum regia : docilem dei gratia, et preclarum scientia.

Eius tunica largitur egro qui sanus redditur : veredemio iungitur heremis quibus colitur.

Terra que fuit sterilis eius prece fit fertilis : eger sanatur debilis, famam fugit vir humilis.

Linquitur veredemius, intrat saltum profundius, cerva pastus egidius : et pro nutrice saucius.

Construxit monasteria et fugavit demonia : per hunc diversa talia fecit deus magnalia.

Sit laus patri cum filio paraclytoque agyo sanctorum qui consortio fungi dedit egidio.

Ad Magnificat. *Ant.* Suscipientes beati egidij solemnia celebranda tibi summe pater grates atque laudes exsolvimus : qui sanctos tuos et in terris magnificas, et in celis gloriose coronas.

COLLECTA

Pretende nobis domine misericordiam tuam, et beati egidij abbatis intercessio cuius nos dedisti patrocinijs adiuvari tribue : ut maiestatem tuam exoret pro nobis.

AD MATUTINAS

Invit. Adoremus regem totius bonitatis auctorem. Qui sanctum egidium exornat : et gratie donis et iustitie premijs.

IN PRIMO NOCTURNO

Ant. Sanctus egidius natione grecus a preclaris parentibus originem duxit. *Ps. unius confess. Ant.* Corpore valens, et acer ingenio feliciter alitus est, et liberaliter eruditus. *Ant.* In rerum quoque possessione non tenuis : sed ingentem copiam provida largitas erogavit.

LECTIO I

Sanctus egidius natione grecus originem a preclaris parentibus duxit. Extitit enim athenis oriundus, patre videlicet theodoro : matre vero pelagia, qui regia stirpe progeniti sunt. Predictus vero egidius evo tener ad liberalia rudimenta dispositus. Doctoribus summis spiritus scientie gratia perlustratus brevi equiparavit.

R. Fidelis christi confessor egidius genere clarus. Sed scientia, virtute: et opere longe clarior extitit. V. Legitur quidem regia stirpe fuisse progenitus. Sed.

LECTIO II

Docili quoque puero gratia dei non defuit : eius vitam omni morum honestate commendans. Iamiamque foris scintillabat indicijs succensa intus lampade caritatis. Quadam autem die dum beatus egidius ad ecclesiam pergeret : accidit ut quidam eger in urbis medie platea iaceret a transeuntibus elemosinam petens. Cuius vocibus miserandis sanctus puer compunctus : quamvis adhuc pedagogi sententiam sibi formidabilem estimaret, tamen extractam qua induebatur tunicam (aliud quod oportunius daret non habens) egro tribuit.

R. Hic evo tener ad liberalia rudimenta dispositus. Doctores summos brevi equiparavit. V. Dum potentis ingenij motum, nec levitas precipitem ageret, nec desidia tardum. Doctores summos brevi equiparavit.

LECTIO III

Qua indutus eger illico totius corporis sanitatem se recepisse gavisus est. Ad domum reversus egidius : et ubi tunicam amisisset : ut puer interrogatus respondit quemdam nomine non satis sibi notum illam abstulisse. Cuius rei facile sibi de venia conceditur : quoniam a parentibus quibus erat unicus tenerrime diligebatur.

R. Docili quoque puero gratia dei non defuit. Vitam eius omni morum honestate commendans. V. Iamiamque foris scintillabat indicijs, succensa intus lampade caritatis.

IN SECUNDO NOCTURNO

Ant. Hic inter prospera non est voluptate resolutus, nec inter aspera diuturno certamine superatus. *Ant.* Inediam, sitim, algores, et vigilias pro christi amore delicias reputabat. *Ant.* Affectus iniurijs, et graviter sauciatus affligentibus se deprecabatur veniam.

LECTIO IIII

Nec multum vero post parentibus eius in pace defunctis quorum obitum ipse spiritu revelante presciverat patrimonij sui quod ei satis

magnum remanserat christum fecit heredem. Mirabili quoque modo pauperando ditescebat dum pro temporalium impendijs eterna lucraretur.

R. Egro cuidam mendicanti quasi primitias elemosine sue dedit vestem qua non superflua tegebatur. V. Quamvis adhuc pedagogi sententiam sibi formidabat. Vestem.

LECTIO V

Interea dum quadam die rediret de ecclesia obvius ei fuit quidam miserrima specie: qui nuper a serpente percussus tumenti cute fatebatur sese mortiferum recepisse virus. Quem vir sanctus fusa oratione pro illo: pristine sanitati restituit, atque iussit: ut inde grates deo cuius erat clementia sanatus redderet.

R. Prodijt extemplo quoddam memorabile signum. Quod deum egidio cooperari compertum est. V. Nam ut eger attigit fimbriam vestimenti tota eum infirmitas dereliquit. Prodijt.

LECTIO VI

Die vero quadam dum sacra misteria celebrarentur, forte quidam miser areptus a demonio cepit terribilibus clamare vocibus donec fere tota turbaretur ecclesia. Sed egidius qui ibi [aderat] deum more solito prius humi prostratus breviter oravit: statimque surgens domini pietate fretus arepticio huc illucque labenti se confidenter obiecit: et ut ab eo exiret maligno spiritui palam imperavit. Qui sancti imperium transgredi nequiens, hominem quem invaserat, horribiliter clamans ac mugiens incolumem reliquit.

R. Parentibus autem eius defunctis in pace. Patrimonij sui christum fecit heredem. V. Mirabili modo pauperando ditescens dum temporalium impendijs eterna lucraretur. Patrimonij.

IN TERTIO NOCTURNO

Ant. Credebat quod didicerat a vero magistro in patientia tandem animas possideri. *Ant.* Virtute itaque vectus ad sublimia sacerdotali infula meruit decorari. *Ant.* Obtinuit enim illud sapientis quod in tempore ire factus est reconciliatio.

LECTIO VII

Cumque mira gesta laudum preconia sequerentur: eiusque nomen per omnes grecie partes magis ac magis innotesceret timens ne sibi vento favoris quantulumcumque minorarentur merita atque iudicans incautum esse fame precio, bone conscientie thesaurum vendicare:

nativitatis sue patriam sua presentia viduaturus: ut liberius deo vacaret solitariam vitam expetens transeundum mare disposuit.

R. At ubi sancti viri virtus pre magnitudine sua latere non potuit: confluebant ad eum plurimi corporis et anime beneficia postulantes. V. Nec vero ubi dator hylaris et quod daretur abunde aderat spei sue munere frustrabantur.

LECTIO VIII

Cum vero clam suis omnibus ad littus maris solus deveniret: [vidit] quamdam navem inter pelagi procellas, tempestuosis fretorum pulsibus iactari nautasque iam desperatos totius gubernationis oblitos pene naufragari. Pro quibus mox ut orationis suffragium deo obtulit: sedata tempestate pervenerunt ad portum. Tu autem domine miserere nostri.

R. Cumque mira gesta laudum preconia sequerentur mari transito. Natalem greciam sua presentia viduavit. V. Incautum esse iudicans levis fame precio thesaurum bone conscientie vendicare. Natalem.

LECTIO IX

Videntes autem naute dei virum in littore adhuc incumbere orationibus animadverterunt se marina per illius orationes evasisse pericula. Interrogantibus autem nautis quis esset: aut cuius rei causa portum maris adisset: Respondit se esse christianum atque velle romam (si sibi deus facultatem supeditaret) pergere. At illi pedibus eius provoluti gratias inquiunt maximas referimus domino: qui te nobis talem socium conferre dignatus est.

R. Mirabile, *ut supra.*

AD LAUDES

Ant. Dominum semper et ubique regnantem in sancto suo egidio mirificum predicemus. *Ant.* Iubilemus deo gratulantibus animis, qui patronum nostrum egidium decoravit gratia sanctitatis. *Ant.* Deus ut tandem nos vigilantes invenias cari tui egidij nobis merita suffragentur. *Ant.* Benedictus sit universalis dominus quem nobiscum beatus benedicit egidius. *Ant.* Laus iocunda resonet deo vivo et vero in sancti sui egidii miraculis glorioso.

Hymnus et v. unius confessoris. **Ad Benedictus.** *Ant.* Sancte confessor et patrone noster egidi pro cuius meritis deum glorificamus apud illum pro nobis te intercedere sentiamus. *Oratio ut supra.*

Ad horas *de communi unius confessoris : et non dicetur in collectis* abbatis : *sed* confessoris.

IN SECUNDIS VESPERIS

Ant. Dominum. ℟. Prodijt. *Hymnus ut in primis vesperis.* **Ad Magnificat.** *Ant.* Benedicimus te clementissime deus qui diem festum beati egidii in laudem tuam nobis expendere tribuisti: teque suppliciter exoramus, ut sanctis tuis quibus honorificentiam exhibemus virtute atque premio sociari mereamur.

Lectiones per octavam, si contingat de octava fieri.

Tunc itaque temporis pontifex bone memorie cesarius arelatensem regebat ecclesiam. Cuius sanctitatis preconio egidius audito, arelatem citius properavit : tanti presulis colloquio atque edificatione cupiens instrui. Hunc autem arelate quedam vidua divitijs locuples, theocrita nomine officiosissime suscepit hospitio.

Dum vero cena prepararetur audiens sanctus planctus infirmantis in secretiori parte domus interrogavit quid hoc esset. Domine mi inquit : theocrita filia mea est triennio iam febricitans : pro cuius salute plurimas opes frustra medicis erogando distraxi. Tu vero si quid medicine scires : vellem ut ei grandia suscepturus subvenires.

At ille nihil terrene medicine se scire fassus : solito precum antidoto optate restituit eam sanitati. Istius autem miraculi fama brevi divulgata ad cesarij presulis aures pervenit. Is quoque per spiritum : iam et adventum illius et vitam cognoverat. Mox igitur per archidyaconum aurelium nomine, ad presulem accersitus egidius cum magna veneratione suscipitur : atque biennio multis obsecrationibus ibidem detinetur.

Sed vir domini biennio scilicet transacto : soli deo cupiens vacare solitarius latenter inde secessit. Transactoque rodano : secus ripam guardanis fluvij aliquod latibulum aptum suo proposito querens : divino directu invenit quendam heremitam veredemium nomine sanctitate et miraculis insignem.

Is in cuiusdam rupis concavo morabatur : quo saxorum asperis anfractibus satis erat difficilis ascensus. Cuius vitam sanctus egidius videns esse divinam : aliquantum temporis cum eo edificationis causa conversatus est. O nulli enarrabilis divine dispositio bonitatis, que de tam longis terrarum partibus hec duo sydera in unum congregasti : ut alterum ab altero perlustratum splendidius illuminaretur orbis.

Et quis unquam explicare verbis valeat : quot ibidem miraculorum insignibus ambo claruerunt. Nullus enim eger pro quo deum deprecarentur : cupita salute frustrabatur. Sterilitatem etiam terre, fretus orationibus suis tunc sanctus fugasse perhibetur. Sed de multis

unum succincte referamus: idcirco maxime quoniam virorum dei corporalis separationis causa fuit.

Die quadam absente veredemio quidam egrotus totius corporis valitudine carens : sancto egidio curatum presentatus est delatoribus obnixe iurantibus, quod nullatenus eum referrent : dum nec ut ceteros solebat hunc quoque sanavisset. At ille asserere nitens quod veredemij meritis fuisset non sui, aliorum curatio: hunc etiam curandum illi hortatur offerri. Verum illis huic sententie non acquiescentibus: sed et insuper obiicientibus tu qui sterilitatem terre nostre pepulisti: bene potes si vis ut et hic sanetur obtinere. Victus tandem vir domini ut erat mansueti ingenij peractis orationibus non sine lachrymis infirmum omni corporis invalitudine depulsa: incolumitati diu desiderate reddidit. Tu autem.

Les leçons de cet office — il est à peine besoin de le faire observer, — sont empruntées à la *Vita auctore anonymo* de saint Gilles, mais la copie, dont on s'est servi, est défectueuse sous plus d'un rapport; il est aisé de s'en convaincre, en confrontant le texte des leçons avec celui de la Vie, que nous reproduisons, d'après Stilting, en tête de nos pièces justificatives [1].

L'Invitatoire, les antiennes des Matines et des Laudes, celles du *Benedictus* et du *Magnificat,* aux secondes Vêpres, sont tirées des œuvres de Fulbert de Chartres, qui — nous l'avons dit ailleurs [2], — a composé quelques pièces liturgiques pour l'office de saint Gilles. Ces pièces se trouvent parmi

---

(1) Relevons quelques-unes des incorrections les plus saillantes :

1re leçon : DOCTORIBUS SUMMIS... *equiparavit,* pour : DOCTORES SUMMOS... *equiparavit.*

2e leçon : ... *succcensa intus* LAMPADE *caritatis,* pour : ... LAMPAS *caritatis.*

3e leçon : ... *sibi* DE *venia conceditur,* pour : ... *sibi venia conceditur.*

7e leçon : *vendicare,* pour : *venditare.*

Octave. 4e leçon : *guardanis,* pour : *guardonis.* — 7e leçon : CURATUM *presentatus est,* pour : CURANDUS *presentatus est.*

Plusieurs omissions rendent le texte inintelligible.

Dans la 6e leçon, il faut suppléer le mot *aderat,* après : *Sed egidius qui ibi,* et, dans la 8e leçon, le mot *vidit* doit précéder *quamdam navem.*

Bon nombre de fautes typographiques et une ponctuation très-défectueuse nuisent aussi, en plusieurs endroits, à l'intelligence du texte.

(2) Tom. II, p. 165, note 1.

les *Hymni et carmina ecclesiastica* du saint évêque (1); voici celles qu'a utilisées le rédacteur de l'office inséré au Bréviaire de la collégiale de Saint-Donatien :

IN FESTO SANCTI ÆGIDII ABBATIS, AD MATUTINUM

INVITATORIUM

Adoremus regem totius bonitatis auctorem, qui sanctum Ægidium exornat et gratiæ donis, et justitiæ præmiis.

IN MATUTINIS LAUDIBUS RESPONSORIA

Dominum semper et ubique regnantem, in sancto suo Ægidio mirificum prædicemus. Jubilemus Deo gratulantibus animis, qui patronum nostrum Ægidium decoravit gratia sanctitatis. Deus, ut tandem nos vigilantes invenias, chari tui Ægidii nobis merita suffragentur. Benedictus sit universalis Dominus, quem beatus nobiscum benedicit Ægidius. Laus jucunda resonet Deo vivo et vero in sancti sui Ægidii miraculis gloriosi. Sancte confessor et patrone noster Ægidi, per cujus merita Dominum glorificamus, apud illum pro nobis te intercedere sentiamus. Benedicimus te, clementissime Deus, qui diem festum beati Ægidii in laudem tuam nobis expendere tribuisti, teque suppliciter exoramus ut sanctis tuis, quibus honorificentiam exhibemus, virtute ac præmio sociari mereamur.

PROSA ET ALIA RESPONSORIA

Sanctus Ægidius natione græcus præclaris parentibus originem duxit, corpore valens et acer ingenio. Feliciter adultus est ac liberaliter eruditus. In rerum quoque possessione non tenuis, sed ingentem copiam provida largitas erogavit. Hinc inter prospera voluptate non est resolutus, nec inter aspera a diabolo est superatus. Inediam, sitim, algores et vigilias, pro Christi amore delicias computabat. Affectus injuriis, et graviter sauciatus, affligentibus se deprecabatur veniam. Credebat, quod didicerat a vero magistro, in patientia tandem animas possideri. Virtute itaque vectus ad sublimia, sacerdotali meruit infula decorari. Obtinuit enim illud sapientis, quod in tempore iræ factus est reconciliatio (2).

---

(1) Voyez le *Patrologiæ cursus completus*, de Migne, section latine, tom. CXLI, Parisiis 1853, coll. 343, 344.

(2) Id., tom. cit., col. 343.

V. — BRÉVIAIRE DE LA COLLÉGIALE DE SAINTE-GUDULE, A BRUXELLES (1516).

Ce Bréviaire se compose de deux volumes, formant la partie d'hiver et la partie d'été. Chaque partie porte, à la première page, au bas d'une gravure sur bois représentant sainte Gudule (1), l'inscription suivante :

Breuiarij ad vsum insignis ecclie collegiate diue Gudile oppidi Bruxcellen. Cameracen. diocesis nup diligent recogniti et ipressi : cu nouis festiuitatib[s] : et alijs diuino officio congruis. Pars hyemalis (Pars estiualis), in-16 (2).

La collégiale de Sainte-Gudule célébrait la fête de saint Gilles, le 1[er] Septembre, sous le rite double. L'office qu'on y récitait est, en majeure partie, le même que celui du Bréviaire de Saint-Donatien, inséré plus haut (3). Voici les principales différences que nous avons observées :

Les antiennes et l'hymne des premières Vêpres sont du commun d'un confesseur pontife. Les leçons sont en général plus courtes, et la neuvième se termine aux mots : *transeun-*

---

(1) La Sainte porte une palme dans la main droite, et tient, de la gauche, une lanterne, dont un hideux petit démon tâche d'éteindre la lumière, au moyen d'un soufflet. Voyez, sur cette représentation, Cahier, *Caractéristiques des Saints dans l'art populaire*, tom. I, Paris 1867, p. 197, v[is] *Chandelier, cierge, flambeau*. La gravure est surmontée des mots *Sancta Gudila*.

(2) Voici l'inscription terminale de la partie d'hiver :

Finit pars Hyemalis Breuiarij ad vsu insignis ecclie collegiate scte Gudile virginis : in illustri Bruxellen. oppido : diocesis Cameracen. Impressi Parisijs : opa solerti Desiderij maheu : et accuratione vigili Iodoci Badij ascensij tertio caledas Nouebris. Anno Mil. quingetesimo. decimosexto. Deo gras.

Brunet ne signale pas le Bréviaire de la collégiale de Sainte-Gudule, dont les exemplaires sont de la plus grande rareté. Nous en avons rencontré deux, l'un chez les PP. Bollandistes, à Bruxelles, l'autre dans la bibliothèque de feu Mgr. Malou. Ce dernier exemplaire, d'une conservation exceptionnelle, est accompagné d'une note manuscrite très-curieuse, signée Paul de S[t] Vincent, et signalant les principales divergences, qui existent entre le Bréviaire de Sainte-Gudule et celui de Cambrai. L'écriture est du siècle passé.

(3) Les feuillets du *Sanctorale estivale*, où figure l'office de saint Gilles, ne sont pas chiffrés. Cet office occupe six colonnes; on n'y trouve pas de leçons pour l'octave, comme au Bréviaire de Saint-Donatien.

dum sibi mare disposuit, qui, au Bréviaire de Saint-Donatien, forment la fin de la 7e leçon.

L'antienne du *Magnificat,* aux secondes Vêpres, est propre. La voici :

Laus immensa dei sunt huius festa diei: in qua grecorum flos scandit ad alta polorum inclytus egidius: quia dulcia vota per eius vincula rumpuntur: tempestates reprimuntur sedantur morbi totique salus datur orbi.

Cette antienne ne se rencontre pas au Bréviaire de la collégiale de Saint-Donatien; nous la croyons empruntée à quelque Bréviaire d'Allemagne, car nous l'avons trouvée, au même endroit de l'office, dans les anciens Bréviaires de Wurtzbourg (1) et de Mayence (2).

En 1760, la collégiale de Sainte-Gudule fit imprimer un *Propre,* sous ce titre :

Officia propria Sanctorum Insignis Ecclesiæ Collegiatæ DD. Michaelis et Gudilæ Bruxellis, in usum Cleri sæcularis Bruxellensis, redacta ad formam Breviarii Romani. — Bruxellis, apud Franciscum t' Serstevens, 1760, in-16.

---

(1) La bibliothèque de Mgr. Malou renferme un exemplaire du *Breviarium Herbipolense* ou de Wurtzbourg, mais les derniers feuillets en ayant été arrachés, nous ne pouvons indiquer ni le lieu, ni la date de son impression. Brunet cite un *Breviarium diœcesis Herbipolensis,* in-folio, imprimé à Wurtzbourg, en 1479, chez Étienne Dold, et il ajoute qu'un Bréviaire de ce même diocèse, format petit in-4, était sorti des presses de P. Drach, à Spire, en 1477. (*Manuel du libraire et de l'amateur des livres,* 5me édit., tom. I, 2me partie, Paris 1860, col. 1235.) L'exemplaire, que nous avons eu sous la main, appartient, croyons-nous, à l'édition de 1477; le volume, in-16 de forme carrée, peut passer à la rigueur pour un petit in-4. Les feuillets n'en sont pas chiffrés.

(2) Fol. ccccxvi r°, col. 1. L'exemplaire du *Breviarium Moguntinum,* que nous avons consulté, fait également partie de la bibliothèque de Mgr. Malou. Il résulte de l'*explicit,* que l'impression de ce Bréviaire (format in-18) fut achevée à Mayence, le 1er Avril 1509, par Jean Schœffer, *cuius auus primus artis Impressorie fuit inuentor et autor.* Brunet cite une édition in-folio du *Breviarium Moguntinum,* imprimée en la même année et portant le même *explicit,* avec cette seule différence, qu'au lieu de *Prima die Aprilis,* on y lit : *in vigilia natiuitatis marie* (7 Septembre). (Op. et tom. cit., col. 1237.) L'édition in-folio vit donc le jour chez Jean Schœffer quelques mois seulement après celle qui nous occupe, et dont ne parle pas Brunet.

On n'y trouve pas d'office propre de saint Gilles; cet office aura été abandonné, lors de l'adoption, à Sainte-Gudule, du Bréviaire romain.

Nos lecteurs connaissent déjà le texte de l'office, que récite le clergé de Saint-Gilles, à Bruges, à la fête patronale de cette église [1]; les leçons du deuxième nocturne sont tirées des écrits de Fulbert de Chartres. L'en-tête de cet office indique qu'il provient de l'église de Saint-Leu-Saint-Gilles, à Paris [2], et tout porte à croire qu'il fut adopté chez nous, vers le milieu du XVIIe siècle. L'église précitée s'enrichit, en 1659, d'un fragment considérable de notre grande relique du saint abbé, et ce don nous valut en retour un précieux morceau de la vraie Croix [3]. Ce pieux échange donna naissance à des relations, qui ont très-bien pu introduire à Saint-Gilles, de Bruges, l'office qu'on y récite encore aujourd'hui.

L'église de Saint-Leu-Saint-Gilles abandonna l'ancien office de son patron, dans le courant du siècle passé. Nous avons sous les yeux les *Offices propres de l'Église Paroissiale de S. Leu-S. Gilles, à Paris, en latin et en françois, dressés selon le nouveau Bréviaire et le nouveau Missel de Paris* [4]. Ce recueil, qui date de 1779, renferme un office complet de saint Gilles, dont toutes les parties sont propres [5]. La fête

---

[1] Voyez ci-dessus, pp. 163 et suiv.

[2] On y lit : *Ex off. proprio ecclesiæ SS. Lupi et Ægidii, Parisiis.*

[3] Tom. I, pp. 455 et suiv.

[4] A Paris, de l'Imprimerie d'A. M. Lottin l'aîné, Imprimeur-Libraire du Roi et de la Ville, Rue S.-Jacques, au Coq et au Livre d'or; Aux Dépens de la Fabrique, 1779, in-12, de 697 pp.

L'exemplaire, dont nous nous servons, appartient à l'église de Saint-Leu, à Paris; l'un des vicaires de cette paroisse, M. l'abbé Ferron, a eu la bonté de nous le confier, par l'entremise de notre ami si dévoué, le R. P. Stanislas, du Carmel de Passy.

[5] Pp. 311-375. Les hymnes des premières Vêpres, de Matines et de Laudes, sont de Santeuil; on les trouvera plus loin.

Le rédacteur de cet office a eu la main fort heureuse dans le choix des morceaux de l'Écriture, qui le composent. Psaumes, antiennes, répons, capitules, etc., sont parfaitement appropriés à la vie solitaire et pénitente de saint Gilles, dont ils forment en quelque sorte la biographie.

du saint abbé, co-titulaire de l'église, s'y célébrait le 2 Septembre, lorsque ce jour tombait un Lundi, sinon le Dimanche dans l'octave de saint Leu, dont la fête se solennisait le 1er du mois.

Les offices de saint Leu et de saint Gilles sont précédés d'une instruction solide et très-pratique sur la manière dont il convient que les fidèles d'une paroisse célèbrent la fête patronale de leur église; nous en détachons un fragment, digne à tous égards de l'attention du lecteur.

Les paroissiens, dit l'auteur, doivent :

" 1° S'assembler dans leur Eglise avec beaucoup de piété, assister à l'Office divin et à la Prédication.

" 2° Se renouveller dans l'affection et l'estime de leur Paroisse, et dans la pratique des devoirs d'un bon Paroissien; prendre une ferme résolution de fréquenter l'Eglise paroissiale, non pas seulement les jours des grandes solemnités, mais encore tous les Dimanches et Fêtes.

" 3° Afin de mériter la protection des saints Patrons auprès de Dieu, et leur rendre l'honneur qui leur est dû, il faut s'appliquer à imiter la vie sainte qu'ils ont menée; car la vraie maniere d'honorer les Saints, et de se rendre dignes de leur protection, c'est d'imiter leurs vertus. Ainsi une des pratiques propres à sanctifier le jour de leur Fête, est de lire leur vie dans la Vie des Saints, ou dans la Légende, c'est-à-dire, les Leçons du second Nocturne de leur Office, et faire une attention particulière, non pas à des actions extraordinaires auxquelles leur zèle les a portés, et qui peuvent faire le sujet de notre admiration, sans devoir être l'objet de notre imitation, parce que Dieu ne les demande pas de tout le monde : mais l'attention que nous devons donner, c'est aux vertus communes et ordinaires du Christianisme, que ces Saints ont pratiquées avec une perfection qui n'est pas commune.

" Telles sont les vertus que les Paroissiens de Saint Leu Saint Gilles doivent considérer en lisant la vie de leurs saints Patrons... En lisant la vie de Saint Gilles, ils y remarqueront son dégoût pour le monde, son détachement de toutes les aises et commodités de la vie, son humilité, son amour pour Dieu, son application à la prière et à la méditation de la loi du Seigneur, etc. Voilà des vertus à la portée de tous les Chrétiens, et qu'ils peuvent pratiquer du moins jusqu'à un certain degré de perfection; de quelque âge, dans quelque état et profession qu'ils soient. Aussi c'est à la louange de toutes ces vertus qu'ont été employées les différentes parties des Offices de Saint Leu et Saint Gilles; c'est la fin qu'on s'est proposée, en parcourant toutes les circonstances de leur vie, depuis leur enfance jusqu'à leur sainte mort. C'est pour cela qu'on a choisi dans l'Ecriture Sainte tous les passages propres à former un tableau édifiant des vertus qu'ils ont pratiquées, et par lesquelles ils se sont rendus agréables à Dieu, et ont mérité le bonheur éternel, dont ils jouissent maintenant dans le Ciel. C'est donc par la pratique de ces mêmes vertus, que tous ceux qui les ont pour Patrons, et qui ont en eux une grande confiance, pourront obtenir leurs suffrages auprès de Dieu, et mériter de jouir avec eux de la félicité qui les rend heureux, pendant toute l'éternité." (Pp. 211 et suiv.)

Les leçons du deuxième nocturne sont d'une facture tout autre que celles des anciens Bréviaires, tirées, en règle générale, des *Actes* du Saint; leur style accuse une origine moderne. Nous insérons ici ces leçons, curieuses à plus d'un titre, après avoir formulé nos réserves sur le système chronologique adopté par le rédacteur, et sur plusieurs faits qu'il signale, notamment le séjour de saint Gilles à Paris, à la cour du roi Childebert, la translation de son corps à Toulouse, au temps des Albigeois, etc. :

LECTIO IV

Ægidius, Athenis natus, adolescens patriam propter Christum reliquit; et Massiliam appulsus, Arelatem ad beatum Cæsarium, audita sanctitatis ejus fama, contendit. Per biennium ejus magisterio eruditus, cum vitæ solitariæ desiderio æstuaret, secretiorem eremum, primum ad ripam Wardonis amnis in agro Ucetiensi, cum Veredemio petiit. Mox cum illic quoque frequentiori hominum concursu gravaretur, ad oram Rhodani reversus, tandem qualem optabat locum in valle Flaviana, qua Parochia Nemausensis ad Arelatensis fines porrigitur, reperit, et in antro nemoribus undique circumsepto, et ab hominum præsentia remotissimo constitit. Illic diutius solis fere herbarum radicibus vitam sustentavit, soli Deo cognitus, et sola cœlestia cogitans.

LECTIO V

Non tamen omnino, ut sperabat, latere potuit; nam per Magnates quosdam de familia Regis qui tunc tenebat Gothorum monarchiam, cum illuc venantes pervenissent, detectus est, et ab ipso Rege sancti viri virtutem mirante, cæteris detrectatis muneribus, eo tandem adductus, ut in loco speluncæ monasterium extrui pateretur. Hujus Abbas, jubente Rege, factus, iter Romam aggressus est : cui testimonium perhiberi creditur in Actis Conciliorum, ubi leguntur Romam missi a Cæsario Abbas Ægidius et Messianus Notarius, ambo ex ejus discipulis, qui Symmacho Papæ libellum in gratiam Arelatensis Ecclesiæ deferrent, ejusque privilegium ab Aquensi Episcopo violatum vindicarent. Redux in Septimaniam Ægidius, Childeberto Francorum Regi, cum bellum illic gereret, innotuisse, et Parisios ab eodem invitatus esse traditur. Ubi in aula aliquandiu detentus, tandem impetrata abeundi facultate, in Monasterio suo defunctus est die Dominica anno quingentesimo quadragesimo septimo.

LECTIO VI

Servi sui sanctitatem brevi Deus multis miraculis prodidit. Hinc populis ad ejus tumulum undique confluentibus, urbs ibidem constructa est, ejus nuncupata nomine. Cujus nominis tanta celebritas fuit, ut inferior Occitania sancti Ægidii provincia diceretur, et cultus beati Ægidii per totum Occidentem diffunderetur. Hunc cultum celebriorem reddidit Urbanus Papa quartus dum speciali Constitutione edixit, ut sancti Ægidii Officium Breviario Romano insereretur. Quin ex Gallia, ubi incœpit beati Ægidii cultus, in Angliam transiit. Ibi tam solemnis ejus fuit memoria, ut Anglicana Ecclesia etiam post luctuosum schisma quo ab Ecclesia Catholica discessit, in reformato, ut vocant, novæ suæ Liturgiæ Calendario, unde omnium fere Sanctorum nomina explosa sunt, ipsum Ægidii nomen retinuerit. Corpus beati Ægidii in Monasterio suo diu mansit; grassante vero Albigensium furore, Tolosam ad Basilicam sancti Saturnini delatum est, ubi super altari ipsius nomine insignito, in capsa reconditum, hucusque religiose asservatur (1).

Voici l'oraison de l'office :

Sancti Abbatis Ægidii supplicationibus, tribue nos, Deus, adjuvari : ut quæ pie credidit, appetamus; et quod juste speravit, consequamur. Per Dominum (2).

A la procession qui suivait Tierce, on disait cette oraison :

Deus, qui beatum Ægidium in solitudinem duxisti, ut, spretis omnibus, tibi soli adhæreret; da nobis, ejus exemplo et intercessione, temporalia cuncta despicere, et ad æterna toto cordis affectu festinare. Per Christum Dominum nostrum (3).

Enfin aux suffrages de l'office, on faisait la mémoire suivante de saint Leu et saint Gilles réunis :

---

(1) Pp. 331 et suiv. Le rédacteur du Bréviaire de Saint-Omer, publié, en 1784, par Mgr. de Bruyère Chalabre, a utilisé ces leçons pour l'office de saint Gilles; mais, comme cet office y est du rite simple et n'a qu'une leçon historique, on a formé celle-ci des quatrième et cinquième leçons du *Propre* de Saint-Leu, et supprimé la sixième, dont la finale seule a été conservée en partie. La leçon du Bréviaire de Saint-Omer se termine ainsi : ... *in monasterio suo defunctus est die Dominica anno* 547. *Corpus ejus, grassante Albigensium furore, Tolosam ad Basilicam Sancti Saturnini delatum est.*

Le texte de cette leçon nous a été communiqué par le R. P. Stanislas.

(2) P. 315.

(3) Pp. 361, 362.

Da nos, Deus, in nostra unumquemque vocatione, digne ambulare, intercedentibus sanctis tuis Lupo Pontifice, et Ægidio Abbate, quibus divisiones hìc gratiarum, unam in cœlo mercedem contulisti. Per Christum Dominum nostrum (1).

Nous terminons ici notre étude, déjà longue, sur les leçons historiques et les oraisons de l'office du glorieux thaumaturge, pour passer aux

HYMNES EN L'HONNEUR DE SAINT GILLES

M. Mone, directeur des Archives de Carlsruhe, a publié une riche collection d'hymnes du moyen âge, sous le titre de : *Lateinische Hymnen des Mittelalters, aus Handschriften herausgegeben und erklärt.* Le travail du savant archiviste parut à Fribourg en Brisgau, de 1853 à 1855, et comprend trois volumes : le premier contient les hymnes en l'honneur de Dieu et des anges; le deuxième, celles composées à la gloire de Marie, et le troisième, celles écrites à la louange des Saints.

Saint Gilles n'a pas été oublié dans ce dernier volume; il y compte trois hymnes, dont nous reproduisons le texte. Les deux premières sont tirées d'un manuscrit du XIIIe siècle, appartenant à la Bibliothèque de Luxembourg; elles ont pour auteur Guy de Bazoches (2), chantre de Saint-Étienne, à Châlons-sur-Marne, qui se croisa en 1190, et mourut en 1203 (3).

AD S. ÆGIDIUM

Alme confessor meriti potentis,
gratiæ templum supereminentis,
sume devotæ tibi vota mentis
aure benigna.

Quæ quidem semper quoniam petenti,
larga blanditur gremio patenti,

---

(1) P. 380.

(2) MONE, op. cit., tom. III, pp. 165, 166, notes à la suite des hymnes.

(3) U. CHEVALIER, *Répertoire des sources historiques du moyen-âge,* tom. I *Bio-bibliographie,* Paris 1877-81, col. 988, art. *Guy de Bazoches.* L'auteur indi que les ouvrages à consulter sur cet hymnographe.

si tamen digne petat, est frequenti
supplice digna.

Flore sub primo teneræ juventæ
de novo factus senior, repente
luce virtutum satis evidente
enituisti,

Dum genus celsum celebremque fundum
jussa contemnens domini secundum (1),
mira res, mundo superando mundum
terga dedisti.

Tu comes verus domini sequelæ,
qui dator reddis celeris medelæ
luminum cæcis decus et loquelæ
munera mutis.

Tu pio transfers animo petitus
naufragas mentes opifex peritus
pacis ad portum veniæque littus
aura salutis.

Hinc quod ut sanctus merito colaris,
quod deo dignus quod et assequaris,
quicquid excelsum dominum precaris,
claret ubique.

Ergo pro nobis, pie pastor, ora,
nos ut extrema facias in hora
horrida longe positos ab ora
partis iniquæ (2).

DE S. ÆGIDIO

Quantum decet, quantum valet,
quanto dei zelo calet
caterva fidelium,
digna laude veneretur,
cui digna laus debetur,
beatum Ægidium.

---

(1) Cette phrase doit se construire ainsi : *Dum, secundum jussa domini, contemnens genus celsum celebremque fundum*, etc.
(2) Mone, *Lateinische Hymnen des Mittelalters*, tom. III, p. 165, n. 759.

Hic Athenis oriundus,
adhuc ævo tener mundus
a mundi lascivia,
vicit opes virtutibus,
genus excessit moribus,
ætatem scientia.

Hic fons largæ pietatis,
opus piæ largitatis
primum suæ tribuit
sanctitatis argumentum,
dans egeno vestimentum,
quo se magis induit.

Ut compararet cœlicam,
terrenam dedit tunicam,
dedit immo vendidit,
emit enim largiendo,
quod avare possidendo
primus homo perdidit.

Sanum prece pretiosa
reddit virum, quem virosa
consumebat læsio;
solvit clave labiorum
et virtute meritorum
captum a dæmonio.

Christi verus imitator
paupertatis fit amator
et relictis omnibus
exul abit, tollit crucem,
mavult Christum sequi ducem,
quam præesse ducibus.

Prædam ventis atque mari
datos munit salutari
precum propugnaculo,
dat salutem destitutis,
opem vitæ constitutis
mortis in articulo.

Arelatem transfretavit,
hic a febre revocavit
filiam Theocritæ,
fines petit Nemausorum,
gratuletur gens Gothorum
tanto felix hospite.

Corvus pavit in deserto
servum dei, quem aperto
currus tulit aëre,
mel locusta præcursori,
cerva patris hujus ori
lac propinat ubere.

Armipotentis Franciæ
regem orando gloriæ
regi reconciliat,
suum ei dum reatum,
a quo sibi revelatum
et dimissum nuntiat.

Nobis ergo propitius
sanctus pater Ægidius
precum suarum ægide,
gregem se venerantium
nostræ salutis ostium
defendat a tyrannide (1).

DE S. ÆGIDIO

Sicut passer solitarius in tecto,
sic vir Ægidius pervigil in Christo.

Requiescens quasi leo cum Juda accubuit,
dum pullum suum ad vineam ligare studuit.

Ut catulus leonis ascenderat ad prædam
alligans ad vitem asinam suam.

Cum per virtutum scalam
Sorech quærens vineam

(1) Mone, *Lateinische Hymnen des Mittelalters*, tom. III, pp. 165, 166, n. 760.

se suamque Christo
junxerat sponsam.

Hic inventus sine macula,
nec speravit in thesauris et pecunia,

Ne sibi coluber in via
nec cerastes nocere posset in semita.

Cui per sanctæ trinitatis efficaciam
contulit tantam deus meritorum gratiam,

Ut miraculorum coruscans virtutibus
miseris per ipsum subveniret pluribus.

Nam tempore quodam propter eleemosynam
misero cuidam suam dedit tunicam,

Quam ut æger idem induerat,
incolumis inde redierat.

Deinde relinquens Græciam
transiit exul ad Galliam.

Munus ab apostolico Romæ sibi contraditum,
statim immissum Tiberi direxit ad cœnobium.

Peccatum regis piavit,
mortuum resuscitavit.

Multos infirmos curavit,
dæmoniacos sanavit.

Hinc nos te, sacer Ægidi,
voce rogamus supplici,

Ut peccatorum veniam
per tuam nobis gratiam

A domino obtineas,
cui laus sit et potestas [1].

---

[1] Mone, *Lateinische Hymnen des Mittelalters*, tom. III, pp. 167, 168, n. 761.
M. Mone a découvert une copie de cette hymne dans un manuscrit du XIV[e] siècle, conservé à la Bibliothèque de Stuttgard; un manuscrit du XV[e] siècle, propriété de l'église de Saint-Pierre, à Carlsruhe, renferme également une copie de cette pièce, dont l'auteur est inconnu. (Mone, op. et tom. cit., p. 168, note à la suite de l'hymne.)

Hymne des premières Vêpres de la fête de saint Gilles, au Bréviaire de Mayence, de 1509 (1).

Festum sancti egidij
mente colamus parili,
qui cum supernis civibus
nunc gaudet in celestibus.

Genere quidem nobili,
sed nobilior meritis,
signis clarebat pluribus,
opem ferens debilibus.

Ab obsessis corporibus
demones fugans precibus,
peccatum regis diluit,
mortuo vitam reddidit.

Hinc tota gaudet gallia,
cum francis et germania;
hinc omnis lingua iubilet,
omnisque reus supplicet.

Ut a nostris reatibus
suis nos mundet precibus,
in trinitatis nomine,
te adoramus domine. Amen (2).

---

(1) Nous avons déjà parlé de ce Bréviaire (p. 463, note 2), dont voici, du reste, l'*explicit* complet :

Breuiarium sm ritu inclite et insignis ecclesie Moguntine summa cum diligentia castigatu et emendatum. Ad laudem et gloriam omnipotetis dei : beatissime immaculate semperq virginis Marie ac diui Martini antedicte ecclesie et diocesis patroni pientissimi : omniuq sanctorum et sanctaru. Impressum Moguntie impensis et opera honesti et prouidi viri Joannis Schoffer ciuis Moguntini. Cuius auus primus artis Impressorie fuit inuentor et autor. Anno salutifere incarnationis domini. Millesimo quingentesimonono. Prima die Aprilis.

(2) Fol. ccccxiii v°, ccccxiiii r°. M. Mone signale cette hymne, dont il reproduit la première strophe (*Lateinische Hymnen des Mittelalters*, tom. III, p. 166, en note). L'office, auquel cette hymne est empruntée, et qui offre de grandes analogies avec celui du Bréviaire de Wurtzbourg, est très-important au point de vue liturgique; la crainte seule de dévier de notre plan nous empêche d'en transcrire les principales parties propres.

Hymne des premières Vêpres de la fête de saint Gilles, au Bréviaire de la collégiale de Saint-Donatien, à Bruges (1520) [1].

Eterno regi glorie
hymnum canamus hodie,
egidij miracula
qui divulgat per secula.

Istum profudit grecia
stirpe creatum regia,
docilem dei gratia
et preclarum scientia.

Eius tunica largitur
egro qui sanus redditur;
veredemio iungitur
heremis quibus colitur.

Terra que fuit sterilis
eius prece fit fertilis;
eger sanatur debilis,
famam fugit vir humilis.

Linquitur veredemius,
intrat saltum profundius,
cerva pastus egidius
et pro nutrice saucius.

Construxit monasteria
et fugavit demonia;
per hunc diversa talia
fecit deus magnalia.

Sit laus patri cum filio
paraclytoque agyo,
sanctorum qui consortio
fungi dedit egidio.

Les trois morceaux qui suivent sont du célèbre hymnographe français Jean-Baptiste de Santeul [2]; nous les tirons

---

[1] Voyez ci-dessus, p. 455.

[2] Jean-Baptiste de Santeul, communément appelé Santeuil, naquit à Paris, le 12 Mai 1630. Son amour pour l'étude le fit entrer, à l'âge de 20 ans

de ses *Hymni sacri et novi* (1). Dans le *Propre* de Saint-Leu-Saint-Gilles, à Paris, on a mis la deuxième de ces pièces aux premières Vêpres, et la troisième à Matines, mais avec des variantes, que nous aurons soin d'indiquer.

SANCTO ÆGIDIO ABBATI

I

Ægidi, clara sate stirpe Regum,
Impulit quo te pietatis ardor ?
Te, tuos, linquis profugus, supremi
Regis amore.

Flore sub primo puerilis ævi,
Non puer docti patiens laboris :
Nempe præclaras animo sagaci
Hauserat artes.

---

chez les chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Victor; de là le nom de *Santolius Victorinus*, qu'il prend dans ses écrits. Doué d'une étonnante facilité pour la poésie latine, Santeuil s'acquit promptement une grande réputation. Bossuet l'ayant sollicité plusieurs fois d'abjurer les muses profanes, il consacra son talent à chanter les mystères et les Saints du christianisme. Il fit d'abord plusieurs hymnes pour le nouveau Bréviaire de Paris, publié, en 1680, par l'archevêque François de Harlay; il en composa un bien plus grand nombre pour celui de Cluny (1686), et cet ordre en fut si content, qu'il accorda au poëte des lettres d'affiliation et le gratifia d'une pension. Santeuil mourut le 3 Août 1697; exhumés en 1800, lors de la démolition de l'abbaye de Saint-Victor, ses restes reposent, depuis le 16 Février 1818, dans l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris. (MORÉRI, *Grand Dictionnaire historique*, édit. Drouet, tom. IX, Paris 1759, S, pp. 147 et suiv., art. *Santeul*, [*Jean-Baptiste de*]. — DE FELLER, *Biographie universelle*, édit. Weiss et Busson, tom. VII, Paris 1849, pp. 444, 445, art. *Santeul* [*Jean de*].

Santeuil a été très-diversement apprécié; loué sans réserve par les uns, il a subi des critiques fort sévères de la part des autres, en tête desquels se range l'illustre abbé de Solesmes, Dom Prosper Guéranger, qui, dans ses *Institutions liturgiques*, entreprend une campagne en règle contre l'hymnographe français. Voyez le tome II de cette œuvre capitale, nouv. édit. publiée par Dom Alphonse Guépin, Paris 1880, pp. 70 et suiv.

(1) Editio novissima, Parisiis 1698, pp. 169 et suiv. Les hymnes, qui composent ce recueil, sont classées dans l'ordre du Bréviaire romain; celles de saint Gilles sont assignées au 1er Septembre. Les hymnes de Santeuil ont été maintes fois réimprimées; nous avons sous les yeux une édition d'Amsterdam, de 1760, *In qua Hymni omnes*, dit le titre, *quos Auctor usque ad mortem concinuerat, reperiuntur*. Les hymnes pour la fête de saint Gilles se trouvent aux pp. 145 et suiv.

Igneus mentis vigor impotentem
Non facit, morum gravitas coërcet.
Servat immotam, sibi par, sub alto
Pectore mentem.

Sancta majestas sedet ore sancto,
Et pudor frontis socius modestæ :
Ipse splendorem Deus, et verendos
Afflat honores.

Magna jam de se dabat auspicari;
Pauperes, ægros, ope sublevabat,
Comis in cunctos animus, supremis
Gratus et imis.

Se probat virtus generosa factis;
Dente lethali mala mordet hydra,
Arte non docta, prece sed medenti
Vulnera sanat.

Æger occurrit male nudus artus,
Veste quem texit miseratus ultro;
Vestis attactu fugit obstinatus
Corpore languor.

Fama longinquas cita transit urbes;
Itur, accurrunt, via fervet omnis.
Sentiunt omnes simul efficacis
Munera dextræ.

Jamque tot signis male tuta notis
Ferre se Virtus nequit, in profundos,
Qua viam monstrat Deus, ardet exul
Ire recessus.

Qui bonis pro te fugit abdicatis,
Hujus exemplum, Deus, æmulemur;
Cuncta decrescent, modo crescat unus
Pectore Christus.

Sit Patri, sit laus Genito, sit almo
Flamini, sit laus tribus una semper;
Et tibi cunctis, Deus unus, æqua
Gloria sæclis.

II

Quid fugis præceps dubium per æquor?
Scandet æratas tua fama puppes,
Scandet et Virtus tua, nec fugacem
Deseret unquam.

Ergo florentes studiis Athenas
Deseris, doctas quoque doctus artes,
Patriam, Cives, Bona, Res, Amicos,
Teque relinquis (1).

Quippe vestigas meditatus alta
Mente thesauros, tibi vis latronum
Nulla quos tollat, neque dente vermis
Rodat iniquo.

Non metus pœnæ, neque Regis ira,
Exulem fecit tua sola Virtus,
Dum fugis terras, patrium requiris
Civis Olympum.

Non sibi certam, stabilemque terris
Credulus sperat fore civitatem;
Non manu factas, solidas, perennes
Cogitat arces.

Et caducarum simulacra rerum
Nos tenent terris fugitiva fixos?
Nos adhuc umbram sequimur? Fugit nos
Umbra sequentes (2).

---

(1) Au *Propre* de Saint-Leu, l'hymne des premières Vêpres de la fête de saint Gilles commence par cette strophe, dont les deux premiers vers ont été changés ainsi :

Flore sub primo juvenilis ævi,
Ægidi, quantus pietatis ardor!

(2) A la suite de cette strophe on a mis, au *Propre* de Saint-Leu (1res Vêpres), la pénultième de la première hymne : *Qui bonis pro te fugit abdicatis*, etc., et pour conclusion :

Summa laus Patri, genitoque Verbo,
Et tibi compar, utriusque Nexus:
Da bonis nudos bona vera per te
Quærere cœlo. Amen.

III

Non ad antiquas, sua tecta, turres [1],
Sponte discedens oculos retorsit,
Quo fugax [2] tendit, vigilabat alto
Fixus Olympo.

Ille non curat, ratis acta vento
Quos petat portus; sua meta Cœlum.
Nil tulit secum, bona supplet unus
Omnia Christus.

Redditus Francis pius exul oris,
Intrat obscuras nemorum latebras,
O nimis felix recreata tellus
Hospite sancto ! [3]

Luminis tanti radius nigrantes
Terruit sylvas; fugit horror antris;
Ipsa mansuescit fera, jam prioris
Immemor iræ [4].

Dic quibus pœnis juvenile corpus
Plectis, attritum subigisque menti,
Semper infensus tibi, durus hostis
Et tibi, judex. [5]

Dic dapes ægro stomacho negatas,
Gutturi sicco latices negatos,
Dic et orando vigilata longæ
Tempora noctis.

Antra vidistis, Loca sola, Valles,
Invii saltus, querulique Fontes
Vos et effuso madefacta fletu
Conscia saxa.

---

(1) *Propre* de Saint-Leu :

Non ad antiquas fugitivus ædes,

(2) Id. *Fuga*.

(3) Id. :

O nimis felix, recreata sancto
Hospite tellus !

(4) Cette strophe a été supprimée au *Propre* de Saint-Leu.

(5) *Propre* de Saint-Leu :

Ipse quæsitor tibimet severus,
Durus et ultor.

Quæritur; tectum bene sylva prodit;
Omnium votis rapitur sacerdos,
Rite commissi modo destinatus
Pastor ovilis.

Viribus fractus, moribundus, æger,
Se suo victu, velut ante, fraudat;
Quippe prælibat meliora jugis
Gaudia mensæ (1).

Hymne de Santeuil (2) aux Laudes de l'office de saint Gilles, dans le *Propre* de Saint-Leu, à Paris (3).

Quid tu, relictis urbibus,
Mortalium consortia
Timens fugis? quid tu vides
Solusque tecum cogitas?

Mentis volatu libero,
Percurris æternas domos:
Et quæ negas mortalibus,
Transfers Deo commercia.

Præsens choris cœlestibus,
Sacro quietus otio,
Totus tuendo Numini,
Totus colendo tu vacas.

Quam pura qui te diligunt,
O Christe, libant gaudia!
Te propter antris abditos,
Sinu recondis in tuo.

Jugis tibi sit gloria,
Fons o bonorum Trinitas,
Terrena contemnentibus,
Quæ te rependis præmium.
Amen.

---

(1) Le *Propre* de Saint-Leu n'a pas ces deux dernières strophes, qui ont été remplacées par :

Summa laus Patri, genitoque Verbo, etc.

(2) L'en-tête porte : *Santolius Victorinus;* nous avons vainement cherché cette pièce dans les *Hymni sacri et novi* de l'auteur.

(3) Pp. 356 et suiv.

SECTION II

MISSELS

(PROSES, COLLECTES, PRÉFACES, ETC.)

I. — PROSES OU SÉQUENCES

On appelle Prose l'hymne qu'on chante, aux jours solennels, après l'*alleluia* qui termine le graduel, et dans laquelle on se propose d'exprimer les caractères particuliers du mystère ou de la fête du Saint, que l'Église célèbre.

“ Prose, dit le P. Le Brun, signifie un discours libre, qui n'est pas gêné comme les vers; et l'on a eu raison d'appeler ainsi ces Hymnes, qui la plupart ont été faites d'un style fort libre, quoique rimées....... Ce n'étoit d'abord que quelques versets, dont les syllabes répondoient aux notes des *a* redoublés de l'*alleluia*, afin de faire chanter des paroles à la place de cette longue suite de notes, qu'on appeloit Neume ou Séquence, c'est-à-dire, suite de l'*alleluia*. De là vient que les Proses mêmes ont été appelées Neumes, et que le Missel Romain, et plusieurs autres, les appellent encore Séquences. De là vient aussi qu'on ne les disoit qu'aux Messes où l'on chantoit, et auxquelles on disoit *alleluia* ” (1).

Le cardinal Bona et la plupart des anciens auteurs s'accordent assez généralement à attribuer l'invention première des Proses ou Séquences au bienheureux Notker-le-Bègue (*Balbulus*), moine de Saint-Gall († 912); mais, il est prouvé aujourd'hui que les Séquences existaient au temps d'Adrien II, élevé sur la chaire de Saint-Pierre en 867, et que ce pape en renouvela l'usage déjà assez ancien (2).

---

(1) *Explication littérale, historique et dogmatique des prières et des cérémonies de la Messe*, tom. I, Paris 1777, p. 210.

(2) D. Guéranger, *Institutions liturgiques*, 2me édit., tom. I, Paris 1878, pp. 249 et suiv.

Avec le temps, les Séquences se multiplièrent au point que, dans un Missel imprimé en 1488, il s'en trouvait quatre-vingt-dix, sans y comprendre les jours auxquels on était averti de dire celle qui plairait davantage (1). Mais comme, dans un si grand nombre, il s'en était glissé quelques-unes tout à fait ineptes, plusieurs conciles ordonnèrent de les examiner et de supprimer celles qui étaient mal faites. Le Missel romain, publié par saint Pie V, en 1570, n'a conservé que quatre Séquences : celle de Pâques, *Victimæ paschali,* attribuée au bienheureux Notker; celle de la Pentecôte, *Veni sancte Spiritus,* dont Hermann de Vöringen, surnommé *Contractus* ou le perclus, moine de Reichenau († 1054), est réputé l'auteur; le *Lauda Sion,* composé par saint Thomas d'Aquin, pour la fête du Saint-Sacrement; enfin le *Dies iræ,* qui se dit aux messes des morts (2), et paraît avoir pour auteur le cardinal Frangipani, appelé aussi Malabranca, de l'ordre de Saint-Dominique († 1294). A ces quatre Séquences vint se joindre plus tard le *Stabat Mater,* mis à la fête de Notre-Dame des

---

(1) Au premier rang des auteurs les plus renommés en ce genre de compositions, nous voyons briller Adam de Saint-Victor († 1192), " ce grand poëte liturgique, comme l'appelle Dom Guéranger, dont les compositions rehaussèrent, durant tant de siècles, le Missel de l'Église de Paris, et furent si longtemps populaires dans l'Allemagne, l'Angleterre, et généralement dans toutes les Églises du nord de l'Europe ". (*L'Année liturgique. Le temps de Noël,* 3me édit., tom. I, Poitiers 1871, pp. 319, 320.)

M. Charles Barthélemy a réuni toutes les Proses connues d'Adam de Saint-Victor, au nombre de trente-huit, et les a publiées, précédées d'une étude biographique sur ce poëte, parmi les appendices de sa traduction du *Rationale divinorum officiorum,* de Durand. Voyez le *Rational ou manuel des divins offices de Guillaume Durand, Évêque de Mende, au treizième siècle, ou raisons mystiques et historiques de la liturgie catholique,* traduit, pour la première fois, du latin en français, tom. III, Paris 1854, pp. 494 et suiv.

(2) " Le *Dies iræ* semble avoir été composé plutôt pour le premier dimanche de l'Avent. En effet cette *Prose* roule en entier sur le jugement dernier, excepté l'invocation *Pie Jesu,* qui y a été très-manifestement ajoutée, lorsqu'on l'adopta pour les morts. Cette séquence, placée dans les Messes pour les défunts, est une déviation de la règle générale, selon laquelle il n'y a de *Proses* que pour tenir la place du neume ou *jubilus* de l'*Alleluia.* " (PASCAL, *Origines et raison de la liturgie catholique,* collect. Migne, Paris 1844, col. 1054, ve *Prose.* — Voyez aussi LE BRUN, op. et tom. cit., pp. 212, 213.)

VII Douleurs, et que les uns attribuent au pape Innocent III, d'autres à saint Bonaventure, d'autres enfin au bienheureux Jacopone de Todi, poëte franciscain († 1306) (1). Les Missels des anciens ordres religieux ont conservé plusieurs autres Séquences.

“ La Séquence, dit M. Félix Clément, était dans les fêtes religieuses au moyen âge un ornement liturgique, la fleur poétique et gracieuse qui répandait comme un parfum sur l'office du jour et dont le souvenir restait gravé dans la mémoire des fidèles. On peut juger de son importance par celle qu'on attache encore de nos jours aux quatre Séquences échappées au naufrage général et à un plus grand nombre d'autres, conservées dans quelques diocèses ” (2).

Nous connaissons trois Séquences écrites en l'honneur de saint Gilles; ce nous est un bonheur d'enrichir nos Analectes de ces précieuses épaves liturgiques, et de les sauver ainsi de l'oubli.

La première Séquence est tirée du Missel de Liége, imprimé à Spire, en 1502 (3); elle y figure, au 1er Septembre, à la fête de saint Gilles. Nous la copions textuellement (4) :

Flos, egidi, confessorum,
clemens tibi devotorum
acceptes obsequia.

Quem illustri stirpe natum,
vere clamant illustratum
virtutum preconia.

---

(1) Le Brun, op. et tom. cit., pp. 211, 212. — Fornici, *Institutiones liturgicæ ad usum Seminarii Romani*, tom. i, Romæ 1825, pp. 181, 182, et la traduction française de M. Boissonnet, Liége 1851, pp. 117, 118.

(2) *Histoire générale de la musique religieuse*, Paris 1861, p. 256. On trouve dans cet ouvrage une foule de Séquences du moyen âge, insérées au chapitre ii, qui traite des *Drames liturgiques dans les églises* (pp. 89 et suiv.).

(3) L'*explicit* de ce Missel porte :

Finit Missale Leodieñ. diocesis Peractū in inclyta ciuitate Spirensi Anno dn̄i Millesimo quingentesimo secundo. xviij. idus Septembris. Feliciter.

(4) Cette pièce n'est pas ponctuée dans le Missel de 1502; nous y avons mis la ponctuation nécessaire à l'intelligence du texte.

Tu discentis
rudimentis
doctores equiparas.

Tu per vestem
sedas pestem,
pro christo te pauperas.

A serpente saucium
sanas, arrepticium
mundas in ecclesia.

Naufragantes liberas,
dum fame deliberas
vitare suffragia.

Hospitatus arelate
natam reples sospitate,
domum matris gaudio.

Terram fetas infecundam,
morbis curam das fecundam,
iunctus veredimio.

Cuius lacte vivis solitarie,
cervam canum eruis iniurie.

Gaudens molestia,
oras pro venia
te vulnerantium.

Crucis potentia,
de crucis curia
fugas demonium.

Tu francorum crimen regis
dei scriptum manu legis
et reformas venie.

Tu defunctum das viventem,
tue prescis imminentem
iacturam ecclesie.

Tu cipressina hostia
sola ducis per maria,
dans contracto remedia.

Tu prophetas obitum,
chorus resultat celitum,
dum ad celum das spiritum.

Vita frui te beata
probat virtus frequentata,
in qua tecum nos locari
supplicamus deprecari. Amen. (1)

La Prose suivante est tirée de *L'Office du matin à l'usage des laïcs du diocèse de Noyon,... extrait du Missel imprimé par ordre de Monseigneur Charles de Broglie* (2) *:*

O te sylvas habitantem,
Et in antris latitantem,
Canimus præpositum.

Pompas fugis dum profanas,
Sedes Deus in arcanas
Te trahit reconditum.

---

(1) La même Séquence se rencontre dans les Missels de Liége, de 1515 et 1552, imprimés, le premier à Paris, le second à Anvers.

Voici l'*explicit* de l'édition de 1515.

Missale ad cōsuetudinē diocesis Leodiensis vigili cura a variis mendis ad politā limā redactū atq. in alma Parisiorum academia a wolfgango hopylio: impensis Francisci byrckman impressum: — Anno 1515. x. *Decembris.*

Wolfgang Hopyl imprima plusieurs Missels pour compte de François Birckman, notamment les éditions du Missel de Cologne de 1506, 1514 et 1520, " ce qui prouve, dit Brunet, qu'alors les imprimeurs de Paris étaient en grande réputation pour les livres de liturgie. Et ce n'est pas seulement des bords du Rhin qu'on avait recours à leurs presses; car nous verrons que le diocèse de Lunde, en Suède, faisait aussi imprimer son Missel chez Wolfg. Hopyl, en 1514. " (*Manuel du libraire et de l'amateur des livres*, tom. III, 2me part., Paris 1862, col. 1766.)

Le Missel de 1552 se termine ainsi :

Explicit Missale ad usum insignis ecclesie Leodiē. Antuerpie in edibus Ioannis Ruremundē. impressum. Anno dn̄i. 1552. *Mense Martio.*

Nous avons vu un exemplaire de ces trois éditions dans la bibliothèque des PP. Bollandistes, à Bruxelles.

M. le chanoine Daris, professeur au séminaire de Liége, nous a signalé le premier l'existence de la Prose ci-dessus, et a eu la bonté de nous en transmettre une copie d'après le Missel de 1515.

(2) Paris 1771. — Sacré évêque de Noyon, le 22 Juin 1766, Mgr. Charles de Broglie mourut le 20 Septembre 1777.

Vulgi carens hic tumultu,
Profluenti rigas fletu
Saxa solitudinis.

Fames premit, urget sitis :
Tibi durus et immitis,
Fontem potas luminis.

Te delectat dum paupertas,
Copiosa quam ubertas
Se diffundit ætheris !

Te ductore, gens pacata,
Fratrum cohors mancipata
Votis ardet superis.

Antra florent, currunt rivi,
Et erumpunt fontes vivi
Umbrosis de vallibus.

Procul risus : lectus cinis;
Somnus parcus; indumentis
Non teguntur mollibus.

Terrenorum abest cura,
In tranquillo mens secura
Conquiescit littore.

Quales hymnos, quem concentum
Una promit vox canentum,
Modulante pectore !

Laus extensa, quies brevis,
Gravis labor, cibus levis,
Corpora conficiunt.

Ut columbæ transvolantes,
Cuncta fide despectantes,
Christo se reficiunt.

Inter astra mens oberrat,
Deum lucis et adorat,
Cessantibus nebulis.

Ad æterna suspirantes,
Domum mansuram sperantes,
Habitant in casulis.

Auscultantes, ut parenti
Gestiunt placere nati,
Militant obsequiis.

Lex alumnos una regit,
Amor omnes sancte cogit,
Fortior imperiis.

O Pax alma desertorum,
O nimis habitatorum
Optanda securitas !

Pro vanis quæ perierunt,
His ecce qui calcaverunt
Mansura felicitas.
Amen [1].

Nous copions la troisième Prose des *Offices propres de l'Église Paroissiale de S. Leu-S. Gilles, à Paris :*

Felix mundi pericula
Cui datum intelligere :
Festinat sub umbracula
Altissimi confugere.

Intus movente gratia,
Ægidi, tuos deseris :
Mundi fugis contagia,
Sub alas Dei conderis.

Perfectæ quo felicius
Vitæ decurras stadium;
Magistrum adis ocius
Tyro fervens Cæsarium.

---

[1] P. XXVI. Nous devons la communication de cette Prose à l'obligeance exceptionnelle de M. l'abbé Isidore Desilve, curé de Basuel, près Le Cateau (Nord), qui nous l'a transmise par lettre du 12 Mai 1872. Notre digne correspondant y avait joint plusieurs détails sur le culte de saint Gilles au diocèse de Noyon, qui demeura uni à celui de Tournai, de 530 à 1148. Supprimé, avec tous les évêchés de France, par la bulle de Pie VII, *Qui Christi Domini vices*, du 29 Novembre 1801, le diocèse de Noyon n'a pas été réérigé; son ancien territoire ressortit aujourd'hui à l'évêché de Beauvais.

O quantus hospes saltibus
Jam latet tuis, Gallia!
Fugit vir par cœlitibus
Mortalium consortia.

Hic sedens solitarius
Sanctum exercet otium;
Deo vacans intentius
Cœli prælibat gaudium.

Crucis exultans onere,
Vias per duras graditur:
Vi grata Deo, rapere
Cœleste regnum nititur.

Pressus fame vix utitur
Sylvestribus cibariis:
Crebris caro consumitur,
Pinguescit mens, jejuniis.

Impigris dum cultoribus
Fervet ager Ecclesiæ,
Cœlo deducit precibus
Imbres fœcundos gratiæ.

Frustra sepultus abderis
Altis sylvæ recessibus:
Venantis ecce proderis
Gothi Regis aspectibus.

O potens mentem rapere
Pulchræ virtutis gratia!
Blande fulgens, allicere
Corda valet ferocia.

Venerabundi Principis
Sumptu surgit cœnobium;
Tu confluentum suscipis
Tremens curam sodalium.

Nec lædi jus Ecclesiæ
Arelatensis pateris:
Romam vindex justitiæ
Missus, victor regrederis.

Late per regna sanctitas
Illustrior increbuit :
Franci Regis attonitas
Aures fama personuit.

Te Rex, te regni Proceres
Ardent : tu votis flectere :
Aulam vitali properes
Odore Christi spargere.

Ades : certant obsequiis
Rex, Principum frequentia :
Præ dulcibus cœnobiis,
Plaudens nil sapit regia.

Lætus eremo redditur :
Crux reduci deliciæ :
Sinu Crucis immoritur;
Vivit in sinu gloriæ.

Hæc una sit scientia,
Te, Christe, solum noscere :
Hæc una sit prudentia,
Te, Christe, solum quærere.

Spretis mundi divitiis,
Da nos in te ditescere :
Spretis mundi deliciis,
Da nos te, Deus, sapere.
Amen [1].

---

[1] Pp. 364 et suiv.

Nous disions tantôt n'avoir découvert que trois Proses ou Séquences en l'honneur de saint Gilles. Il s'en trouve une, il est vrai, pour la fête du saint abbé, dans le Missel de Térouane, de 1518, mais cette Séquence n'a rien de propre; elle glorifie le Christ, la Vierge, les anges et les divers ordres de bienheureux, sans faire aucune allusion à saint Gilles. Inutile dès lors de reproduire cette pièce, dont le texte nous a été transmis par M. Henri de Laplane, le 18 Mars 1872.

Le Missel de Térouane, qui contient cette Séquence, porte pour titre : *Missale ad usum insignis Ecclesie Morinensis peroptime ordinatum ac diligenti cura castigatum; cum situatione Prosarum in suis locis; nec non cum additione plurium Missarum*... On lit au bas de la page-titre : *On les vent à Paris en la maison Iehan de Laporte à l'Enseigne de la Chaire.* L'*explicit* est ainsi conçu : *Impressum Parisiis per Nicolaum de Pratis, expensis eiusdem de Pratis et*

II. — COLLECTES

La première oraison de la messe, celle qui précède l'Épître, porte le nom de Collecte.

“ Ces courtes prières qui précèdent l'Épître, — écrit le savant archevêque de Chambéry, feu Mgr. Pichenot, — s'appellent ordinairement *collectes*, et cela pour trois raisons principales : la première, c'est parce qu'on les dit lorsque le peuple est déjà *rassemblé*, et que tous élèvent ensemble vers Dieu leurs voix et leurs cœurs. *Collecte* veut dire assemblée; saint Jérôme appelle ainsi la réunion des fidèles, à qui saint Jean, sur la fin de sa vie, ne savait que répéter : “ Mes petits enfants, aimez-vous les uns les autres ” : *nihil aliud per singulas solebat proferre* COLLECTAS. — On les appelle aussi *collectes*, parce que le prêtre rassemble, réunit, *colligit*, et fond pour ainsi dire en une seule toutes les demandes du peuple chrétien, pour les offrir à Dieu. C'est comme une gerbe de prières où chacun doit avoir apporté son épi; c'est une corbeille de fleurs qu'il dépose sur l'autel et où chacun fournit sa tige et son parfum. — Ce nom de *collectes* vient enfin de ce que les paroles qui les composent sont empruntées à ce qu'il y a de plus touchant et de plus beau dans le livre des Écritures, dans les trésors de la tradition, ou même dans l'histoire des

---

Ioannis de Laporte Parisiis sub signo Cathedre commorantis anno Domini MDXVIII. XI mensis 7bris.

M. de Laplane, de qui nous tenons ces détails bibliographiques, ajoute que ce Missel fut en usage dans le diocèse de Térouane, jusqu'à la destruction de cette ville par les Impériaux, en 1553.

Saint Gilles occupait une place d'honneur dans la liturgie de l'antique Église des Morins; le Bréviaire et le Missel de cet immense diocèse sont là pour le prouver. Remercions, une fois encore, MM. Van Drival et de Laplane de nous avoir mis à même de consigner ce fait dans nos Analectes, et d'enrichir notre recueil de tant de détails intéressants. Le concours de ces érudits nous a été d'autant plus précieux, que les exemplaires du Missel et du Bréviaire de Térouane, échappés au pillage et à la ruine de cette malheureuse cité, comptent parmi les raretés bibliographiques les plus enviées de notre temps.

saints dont on célèbre la fête; c'est un précis merveilleux, c'est un abrégé substantiel qui résume tout " [1].

Au Missel romain, la Collecte de la messe en l'honneur de saint Gilles est du commun des abbés :

Intercessio nos, quæsumus, Domine, beati Ægidii Abbatis commendet : ut, quod nostris meritis non valemus, ejus patrocinio assequamur.

Beaucoup de Propres ont conservé cette Collecte [2].

Ailleurs, comme à Saint-Gilles de Bruges, on récite l'oraison :

Sancti Confessoris tui Ægidii supplicationibus tribue nos, Deus, adjuvari : ut quæ pie credidit appetamus, et quæ juste speravit consequamur [3].

Nous groupons ici un certain nombre de Collectes, dont le texte s'écarte de celles que nous venons de citer. A défaut de Missels, nous les empruntons aux Bréviaires, l'oraison de l'office étant la même que la Collecte de la messe correspondante.

Collégiale de Saint-Donatien, à Bruges [4].

Prætende nobis, Domine, misericordiam tuam, et beati Egidii abbatis intercessione, cujus nos dedisti patrociniis adjuvari, tribue ut majestatem tuam exoret pro nobis [5].

---

(1) *La prière de l'Église ou les Collectes, courtes homélies sur les première[s] oraisons des dimanches et des fêtes*, 2e édit., Paris 1879, Introduction, pp. v, vi. Voyez aussi Le Brun, *Explication.... des prières et des cérémonies de la Messe*, tom. i, Paris 1777, pp. 192, 193; Fornici, *Institutiones liturgicæ ad usum Seminarii Romani*, tom. i, Romæ 1825, pp. 168, 169, et la traduction de M. Boissonnet, édit. de Liége 1851, p. 110.

(2) De ce nombre sont le *Propre* actuel de Liége, le Bréviaire de Tourn[ai] de 1446, les anciens *Propres* de Malines, 1673, d'Anvers, 1712, de Boulogn[e] 1756, etc. Toutes les églises de Belgique et du Nord de la France, dédiées [à] saint Gilles, celle de Bruges exceptée, disent l'oraison : *Intercessio*, etc.

(3) Une foule de *Propres* ont adopté cette oraison, en y introduisant que[l]ques variantes, signalées plus haut, p. 164, note 1. La même oraison se trou[ve] au *Propre* de Saint-Leu, à Paris; elle est formulée comme au Bréviaire [de] Saint-Omer, de 1784 (loc. cit.), avec cette seule différence, qu'au lieu de : *quæ* PIE *credidit*, elle porte : *quæ* IPSE *credidit*.

(4) Voyez ci-dessus, p. 455.

(5) Le Diurnal de Maestricht, imprimé à Paris, en 1506, par Wolfga[ng] Hopyl, renferme la même oraison, à une légère variante près :... *et tribue*

Église de Wurtzbourg.

Prætende nobis, Domine, quæsumus, misericordiæ tuæ suffragium, et beati Egidii abbatis intercessio nos foveat, ut ejus feliciter celebremus gloriæ triumphum, quem mirificum adscivisti hodierna die civium collegio supernorum (1).

Église de Mayence.

Deus, qui beatum Egidium, confessorem tuum, in terris vita laudabili decorasti, et in cœlis æterna gloria sublimasti, quæsumus ut, ejus suffragantibus meritis, vita nostra apud te suis precibus commendetur (2).

Ordre de Saint-Benoît.

Auxilium tuum nobis, Domine, quæsumus, placatus impende, et intercedente beato Egidio, confessore tuo atque abbate, dexteram super nos propitiationis extende (3).

Deus, qui beatum Ægidium Abbatem, erogatis in pauperes divitiis, ad eremum mira providentia traduxisti : fac nos ejus intercessione mundi caduca despicere, et sola cœlestia desiderare (4).

Missel ambrosien (5).

Beatus Sacerdos Confessor tuus Ægidius, quæsumus, Domine,

---

beatus Egidius abbas, cujus nos dedisti patrocinio adjuvari, majestatem tuam pro nobis exoret.

(1) Voyez, sur le Bréviaire de Wurtzbourg, *Breviarium Herbipolense*, p. 463, note 1.

(2) Fol. ccccxiii r,° col. I. Nous avons parlé du Bréviaire de Mayence, aux pp. 463, note 2, et 473, note 1.

(3) *Breuiarium benedictine religionis iuxta consuetudinem monachorū nigror. de obseruātia mellicen̄. Impssum impensis Georgij Stuchs ex Sultzpach ciuis Nurmbergen̄. Anno incarnationis dn̄i M CCCCC, in vigilia scti mathie apostoli finit feliciter.* Ce Bréviaire manque de pagination.

(4) *Breviarium monasticum pro omnibus sub regula SS. P. N. Benedicti militantibus*, Pars autumnalis, Mechliniæ 1871. Cette oraison est tirée de l'office propre de saint Gilles, qui se trouve, au 1er Septembre, dans le *Supplementum pro diversis locis Germaniæ et Helvetiæ.* Cet office est du rite double et à quatre leçons historiques fort courtes; celles-ci renferment les mêmes erreurs de chronologie que la leçon du Bréviaire romain.

(5) " La plus ancienne Liturgie de l'Occident, après celle de Rome, est la Liturgie de Milan, connue sous le nom d'Ambrosienne.... L'origine des formes du culte divin, dans l'Église de Milan, se confond avec l'origine même du christianisme... Le nom d'Ambrosienne, attribué de tout temps à la Litur-

sua nos intercessione apud te commendet : ut tibi placito fulti suffragio, quam precamur, indulgentiam peccatorum consequi mereamur [1].

Eglise de Saint-Leu-Saint-Gilles, à Paris.

Nous connaissons déjà la Collecte de la messe; voici la Secrète et la Postcommunion, qui sont fort belles :

Secreta.

Ut sanctissimum hoc sacrificium digne tibi offeramus, Domine, da nobis inviolatam corporis et animæ puritatem, intercedente beato Ægidio Abbate, cui dedisti seculum fugere, ut ab hujus corruptione immaculatum se custodiret.

Postcommunio.

Domine Jesu Christe, qui nos in hujus mundi deserto, manna pretiosi corporis tui reficere dignatus es; concede propitius, ut beati Ægidii Abbatis exemplo, contemptis seculi voluptatibus, te verarum deliciarum fontem semper sapiamus [2].

Le 8 Septembre, fête de la Nativité de la Vierge, on faisait mémoire, à la messe, du jour de l'octave de saint Leu et saint Gilles. La Collecte mérite d'être copiée :

Deus, qui beatum Lupum Pontificem populo sibi commisso caritate prodesse, et beatum Ægidium Abbatem in solitudine veritati vacare fecisti; da nobis eorum intercessione, veritatem toto corde quærere, et in caritate facere [3].

---

gie de Milan, prouve très-certainement qu'un aussi grand docteur que saint Ambroise a dû, ainsi que tous les plus illustres évêques de l'antiquité, travailler à la correction de la Liturgie de son Église. On peut donc lui attribuer un travail analogue à celui de saint Gélase et de saint Grégoire sur le Sacramentaire romain : mais c'est sans aucune espèce de preuve que Pamelius attribue, d'une manière précise, à saint Ambroise la composition du plus grand nombre des messes, oraisons et préfaces du Missel ambrosien actuel. " (D. Guéranger, *Institutions liturgiques*, 2me édit., tom. I, Paris 1878, pp. 184, 185.)

(1) *Missale Ambrosianum depromptum ab edito an. MDCCLXVIII. Joseph Cardinalis Puteobonelli Archiepiscopi auctoritate recognito*, Pars autumnalis, Mediolani MDCCXCIV, e Prælis Fratrum Pirola, p. 438.

(2) *Offices propres de l'Église Paroissiale de S. Leu-S. Gilles, à Paris*, pp. 369, 370.

(3) Id., pp. 377, 378.

Dans quelques églises, saint Leu et saint Gilles se fêtaient ensemble, le 1er Septembre, et on en faisait mémoire par une seule oraison, que formule

Nos lecteurs se rappellent peut-être les lignes consacrées, dans notre Avant-propos, aux quatorze Saints Auxiliaires, ainsi nommés à raison de leur pouvoir contre certains fléaux et des priviléges que le Seigneur a daigné leur accorder. Tous ces Saints appartiennent à la glorieuse phalange des martyrs, un seul excepté, saint Gilles, qui ne partage avec aucun autre confesseur l'honneur de figurer dans cet illustre groupe.

Il n'est pas rare de rencontrer dans les anciens livres d'église l'office et la messe des quatorze Saints Auxiliaires :

“ La fête de ces saints, réunis sous leur titre de *secourables*, dit le P. Cahier, est marquée dans le Bréviaire d'Halberstadt (1516, in-8°) pour le lendemain de Saint-Brice; ailleurs, leur messe semble laissée à la dévotion d'un chacun; mais elle se retrouve dans les missels d'Utrecht (1540, in-fol.), de Saltzbourg (1515, in-fol.), de Passau (1505), de Frisingue, d'Estzergom, de Suède, etc., etc.

“ Un vieux missel suédois en caractères gothiques (sans indication de lieu, d'année ou d'imprimeur), renferme cette oraison *de XIV auxiliatoribus*, dans une messe *ad hoc :*

Omnipotens et misericors Deus, qui gloriosos martyres tuos Georgium, Blasium, Erasmum, Pantaleonem, Vitum, Cristoferum, EGIDIUM, Achacium, Dionisium, Ciriacum, Eustachium, Katherinam, Margaritam et Barbaram, specialibus privilegiis præ cunctis aliis sanctis decorasti ; concede propitius ut omnes qui in necessitatibus suis eorum implorant auxilium, secundum tuæ promissionis gratiam, suæ petitionis salutarem consequantur effectum (1).

---

ainsi le *Breviarium Canonicorum regularium ordinis sancti Augustini* (Parisiis,... opera Petri Didovei, 1523, fol. lxix v°) : *Deus, qui nos sanctorum confessorum Lupi et Egidii confessionibus gloriosis circumdas et protegis : da nobis et eorum imitatione proficere, et intercessione gaudere.*

Détail curieux : à Bamberg, on célébrait, le 1er Septembre, la fête collective de saint Gilles, de sainte Véréna, l'une des compagnes de sainte Ursule, et de saint Prisque, martyr. L'office était *de communi plurimorum martyrum*, avec cette oraison : *Exaudi, quæsumus, Domine, preces nostras, et intervenientibus sanctis tuis, supplicationes nostras placatus intende.* (*Breviarium secundum usum chorumque Ecclesiæ Babenbergensis*, Dilingæ, excudebat Sebaldus Mayer, 1575, p. 594.)

(1) Dans son commentaire historique sur la vie et le culte de saint Georges, le P. Daniel Papebrochius rapporte la même oraison, avec de légères

“ L’oraison des quatorze saints se retrouve dans un missel de Toulouse (1540), mais je doute que cette dévotion ait jamais eu grand cours en France ” (1).

Nous avons trouvé une messe *De Quattuordecim adiutoribus* dans un petit Missel en caractères gothiques, à l’usage des voyageurs, Missel faisant partie de la bibliothèque de Mgr. Malou, et que ne cite pas le P. Cahier. Ce Missel porte à la première page: *Vade mecum. Missale Itinerātium seu Misse peculiares valde deuote* (2).

La messe en question se trouve fol. xxix r° et v°. Voici la Collecte, la Secrète et la Postcommunion; on remarquera que la Collecte est, à peu de chose près, la même que celle du Missel suédois, cité par le P. Cahier :

Oratio.

Omnipotens et misericors deus qui electos sanctos tuos Georgium, Blasium, Erasmum, Panthaleonem, Vitum, Christoferum, Dyonisium, Cyriacum, Achacium, Eustachium, Egidium, Margaretham, Barbaram et Katherinam specialibus privilegijs pre cunctis alijs decorasti, ut omnes qui in necessitatibus suis eorum implorant auxilium, secundum promissionis tue gratiam petitionis sue salutarem consequantur effec-

---

variantes, extraite du Missel d’Utrecht, de 1514, et de celui des Frères-Prêcheurs, de 1550. Cette oraison forme la Collecte d’une messe *de quindecim sanctissimis Auxiliatoribus*, intitulée : *Missa proficua pro gratia aliqua vel liberatione a periculis et angustiis obtinenda* (*AA. SS. Aprilis*, tom. III, Antverpiæ 1675, p. 149, n. 65). Dans l’ordre des Frères-Prêcheurs, à Utrecht, en divers endroits d’Allemagne et d’Italie, on vénérait un quinzième Auxiliaire, saint Magnus : en Allemagne, où cette dévotion semble avoir pris naissance, c’était saint Magnus, abbé de Füssen; en Italie, son homonyme, évêque d’Oderzo (Cahier, *Caractéristiques des Saints dans l’art populaire*, tom. I, Paris 1867, pp. 102, 103, v° *Auxiliaires* [*SS.*]). De là le titre de *quindecim sanctissimi Auxiliatores*, donné souvent à ce groupe de bienheureux.

(1) Cahier, op. et tom. cit., p. 102, note 4. — Voyez aussi de Kerval, *Vie et culte de saint Gilles, l’un des quatorze Saints les plus secourables du paradis*, 2e édit., Le Mans 1875, pp. 119 et suiv. M. Jules de Kerval termine son travail par un *Appendice*, de près de cent pages, sur *Les quatorze Saints Auxiliateurs*.

(2) Le dernier feuillet se termine par cet *explicit* :

Itinerantiū Misse siue Peculiares certis de sanctis orōnibus annexis : necnō orōnes generales cum cōmuni sanctorū unacū Requiē Finiut. Impssum Nurembergē p̄ Hieronymū Höltzel. Anno dn̄i 1507. xxiiij. *die Mensis Septēbris.*

tum: da nobis quesumus nostrorum veniam peccatorum, et ipsorum intercedentibus meritis, ab omnibus nos adversitatibus libera, et deprecationes nostras benignus exaudi.

Secreta.

Suscipe quesumus clementissime deus preces et hostias, quas tibi in sanctorum tuorum Georgii... et Katherine honore deferimus, ut qui nostre justicie fiduciam non habemus, eorum qui singulariter placuerunt intercedentibus meritis, petitionum nostrarum te pium largitorem sentiamus.

Complenda.

Sacramenta que sumpsimus domine quesumus intercedentibus sanctis tuis Georgio... et Katherina nobis prosint ad veniam : et quorum petitionem clementer exaudisti, in necessitatibus nostris nos refove miseratus auxilio, et ab omni nos adversitate potenter custodi.

Parmi les Saints Auxiliaires, il y en avait cinq, qui, sous le titre des " cinq Bienheureux privilégiés ", *quinque Sancti privilegiati*, formaient un groupe spécial, et jouissaient d'un culte particulier dans plusieurs églises; c'étaient saint Denis, saint Georges, saint Christophe, saint Blaise et saint Gilles [1]. Plusieurs anciens Missels, entre autres celui d'Utrecht, de 1514, renferment une messe *de quinque Sanctis privilegiatis*, avec cette Collecte :

Deus qui Sanctorum tuorum Dionysii, Georgii, Christophori, Blasii et ÆGIDII memoriam facientibus et eorum opem poscentibus auxilium in tribulatione promisisti, ipsorum nos quæsumus tuere præsidiis, sicut in omnibus fidelis es verbis [2].

---

(1) CAHIER, op. et tom. cit., p. 103, col. 2. — DE KERVAL, op. cit., p. 58.

(2) *AA. SS. Aprilis*, tom. III, p. 149, n. 65. — DE KERVAL, op. cit., p. 123, note 1.

Le P. Cahier a trouvé la même Collecte dans un livre d'heures manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris; elle y est précédée d'une petite prose, en manière de répons, où chacun des cinq Bienheureux privilégiés est désigné par l'attribut qui le distingue spécialement. Le P. Cahier en cite ce fragment :

Dionysi radius Græciæ,
Fide regnum illustrans Franciæ;
O Georgi miles egregie,
Hostem vincens armis potentiæ;
Christophore tinctus in sanguine,
Christum ferens humeris flumine;
Blasi, præsul vivens purissime,

Urbain VIII a fait disparaître du Missel la messe des Saints Auxiliaires et des cinq Bienheureux privilégiés (1).

III. — PRÉFACES

Autrefois, dans plusieurs Églises d'Occident, il y avait diverses formules de Préfaces, et à peine trouve-t-on une messe qui n'eût pas la sienne propre, pour célébrer ou le mystère du jour, ou les louanges du Saint dont on faisait la fête; on le voit dans les Liturgies ambrosienne, mozarabe et gallicane. Il en était de même dans l'Église de Rome: le manuscrit de Vérone, qui est très-ancien et que Bianchini attribue à saint Léon-le-Grand, contient plus de deux cents Préfaces. Il y en a beaucoup aussi dans le Sacramentaire du pape Gélase; quoique saint Grégoire en ait diminué le nombre, quelques Églises qui aimaient la variété des Préfaces, en copiant de nouveau les Sacramentaires de ce saint pontife, en ajoutèrent d'anciennes ou de tout à fait nouvelles. Aussi en trouve-t-on beaucoup dans les manuscrits du Vatican des Xe, XIe et XIIe siècles; mais dans les Missels romains, écrits sur la

---

Plagas curans carnis et animæ;
O Ægidi cum feris habitans,
Crimen regis Caroli recitans;
Cum sociis, quod peto flagitans.

(*Caractéristiques des Saints dans l'art populaire*, tom. I, p. 103, col. 2 et note 3.)

(1) *Missam hanc...*, dit le P. Papebrochius, *abrogavit Urbanus VIII, non quia (ut Baptista de Franchis* (*) *hallucinando excusat) evulgata est absque approbatione sacræ Congregationis Rituum, cum ipsa Missa multo sit antiquior quam ejusmodi Congregationis institutio: sed quia dicta Congregatio, Missali Romano ad antiquam puritatem reducendo intenta, expungi jussit quidquid ex privato quarumdam Ecclesiarum particularium usu undecumque irrepserat; ipsumque talium singularitatum usum partim abolendum, partim restringendum censuit.... Per quod nihil derogatur laudabili eosdem sanctos privatim aut publice invocandi usui, etiam per Missæ sacrificium, adhibendo Missas vel communes vel proprias, in Missali Romano antiquitus et legitime ordinatas* (*AA. SS. Aprilis*, tom. III, p. 149, n° 66).

(*) Jean-Baptiste dei Franchi, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, a publié à Palerme, en 1657, un livre sur les Saints Auxiliaires, intitulé: *Devotione delli Quindici Santi Aussiliatori, e brevi Racconti della loro vita.*

fin du XII[e] siècle et pendant le XIII[e], on n'en voit que neuf, énumérées par le pape Pélage II, auxquelles furent ajoutées plus tard la Préface commune et celle de la bienheureuse Vierge Marie. Aujourd'hui encore le Missel romain ne renferme que onze Préfaces : celles de Noël, de l'Épiphanie, du Carême, de la Croix, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, de la Trinité, de la Vierge, des Apôtres, et la Préface commune, qui est la dernière (1).

Anciennement la fête de saint Gilles avait aussi sa Préface propre, qu'on trouve dans un petit volume d'une excessive rareté, portant ce titre :

Ritvs ac Observationes antiqvissimæ, olim circa baptizatos, confitentes, eosq̄ qui pro delictis ab ecclesia dei eliminandi essent, obseruatæ. Item, Præfationes qvæ vocantvr, nvmero CXIII. non tam uetustate quam pietate uenerād e, per totius anni curriculū olim cantari solitæ, nunc autem prorsus obliteratæ. Coloniæ, apud Ioannem Soterem, Anno M.D.XXX (2).

---

(1) Fornici, *Institutiones liturgicæ ad usum Seminarii Romani*, tom. i, Romæ 1825, pp. 205, 206, et la traduction de M. Boissonnet, Liége 1851, p. 130.

(2) Nous possédons un exemplaire de cette rareté bibliographique, provenant de la bibliothèque du chanoine Charles Major, à Malines. (Voyez, sur ce bibliophile, la *Bibliotheca Hulthemiana*, tom. vi, Gand 1837, pp. xiii, xiv des Liminaires.) L'ancien possesseur de ce précieux volume a mis la note suivante sur le premier feuillet : *Collectio rarissima. Vide Bibliothecam Ord. prædicatorum, Tom.* 2, *pag.* 89, *ubi legitur : " de Ritibus olim circa Baptizatos et confitentes observatis. Coloniæ* 1530. *Præfationes numero centum tredecim. Duo postrema opera fatetur Ghilbertus (de la Haye, ord. præd.) laudatus, a se diligentius quæsita in manus suas non venisse ". Has præfationes in Belgio usui fuisse probatur ex Litania in Sabbato Sancto, in qua plures sancti Belgæ recitantur.*

Guillaume-François de Bure, le jeune, dans sa *Bibliographie instructive, ou Traité de la connoissance des livres rares et singuliers*, volume de Théologie, Paris 1763, pp. 168, 169, parle longuement de cet ouvrage, et en donne une description détaillée. De Bure n'en connaissait qu'un exemplaire, faisant partie de la Bibliothèque du roi, à Paris.

Ainsi qu'il appert de l'épître dédicatoire, adressée au R. P. Guillaume van Alten, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, provincial de la Germanie inférieure, ce livre fut publié par le Frère Gautier Ruys, de Grave, religieux du même ordre; cette dédicace, écrite de Nimègue, porte la date du 14 des calendes d'Octobre (18 Septembre) 1530.

Les Préfaces occupent les trois quarts du volume; la 82e, parmi les *Præfationes de Sanctis,* est destinée à la fête de saint Gilles. En voici le texte :

Kalend. Septemb. Sancti Egidij abbatis.
Præfatio LXXXII.

Æterne Deus. Qui in omnium sanctorum tuorum provectione es laude colendus, maxime in hac die quam beati confessoris tui Egidij sacro transitu consecrasti. Da ergo ecclesiæ tuæ quæsumus de tanto gaudere patrono, et illam pia devotione sequi doctrinam, qua dilectus tuus tuum gregem pane eruditionis pavit, ut adiuvari nos apud tuam misericordiam et exemplis eius sentiamus et meritis. Per Christum dominum nostrum (1).

A Paris, dans l'église de Saint-Leu-Saint-Gilles, on disait la Préface suivante à la fête du saint abbé :

Vere dignum et justum est, æquum et salutare, nos tibi semper et ubique gratias agere, Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus. Qui glorificaris in concilio Sanctorum; et eorum coronando merita, coronas dona tua: qui nobis in eorum præbes et conversatione exemplum, et communione consortium, et intercessione subsidium; ut tantam habentes impositam nubem testium, per patientiam curramus ad propositum nobis certamen, et cum eis percipiamus immarcescibilem gloriæ coronam. Per Jesum Christum Dominum nostrum, cujus sanguine ministratur nobis introitus in æternum regnum : per quem majestatem tuam trementes adorant Angeli, et omnes Spirituum cœlestium chori socia exultatione concelebrant. Cum quibus et nostras voces ut admitti jubeas deprecamur, supplici confessione dicentes. (2)

---

(1) Les feuillets du volume ne sont pas chiffrés.

(2) *Offices propres de l'Église Paroissiale de S. Leu-S. Gilles, à Paris,* Paris 1779, pp. 31, 32. La même Préface se disait aux fêtes de saint Leu et de sainte Cordule; cette vierge-martyre, l'une des compagnes de sainte Ursule, était vénérée de temps immémorial dans l'église de Saint-Leu, qui possédait une partie considérable de ses reliques.

SECTION III

VARIÉTÉS LITURGIQUES

(BÉNÉDICTIONS, LITANIES)

I. — BÉNÉDICTIONS

Les mots *bénir, bénédiction,* peuvent avoir bien des significations différentes; mais, en liturgie, ils désignent des rites, des formules, des cérémonies pratiquées par les ministres de l'Église, en son nom, et en vertu du pouvoir que Dieu lui a conféré. Ces cérémonies se font sous l'invocation du nom de Dieu, soit pour procurer quelque bien aux hommes, soit pour consacrer en quelque sorte un objet, et en faire un instrument de salut pour l'âme ou pour le corps.

Envisagées sous le rapport de leur fin, les bénédictions se divisent en *constitutives* et *invocatives.*

Par les bénédictions *constitutives,* les personnes et les choses sont constituées dans un état permanent d'objets sacrés et religieux. Parfois, c'est pour représenter quelque chose de mystérieux; telle est la destination du cierge pascal, des cierges bénits le jour de la Purification, des cendres, des rameaux, du sel pour le baptême. D'autres fois, la bénédiction a pour but de rendre les personnes ou les choses propres au culte de Dieu et à certains actes de religion; il en est ainsi, lorsqu'on bénit les abbés ou abbesses, les églises, les cimetières, les cloches, les habits sacerdotaux, etc. Certains objets enfin sont bénits pour servir eux-mêmes à la bénédiction de personnes ou de choses; tels sont le saint chrême, l'huile des catéchumènes, l'eau bénite, soit commune, soit baptismale, soit celle qu'on emploie dans la dédicace et la réconciliation d'une église.

Par les bénédictions *invocatives,* on invoque la bonté de Dieu en faveur des personnes ou des choses, selon leur condi-

tion, leur usage, leur nécessité, pour leur obtenir quelque bien, les préserver de tout mal, sans changer leur état; c'est-à-dire, qu'en conférant certains biens temporels ou spirituels par l'invocation du nom de Dieu, ces bénédictions laissent les personnes et les choses dans leur premier état, dans l'usage commun, n'en font pas des objets sacrés; c'est ainsi qu'on bénit le peuple, les fruits, tout ce qu'on peut manger ou boire (1).

Les bénédictions en l'honneur de saint Gilles, pratiquées dans diverses églises, appartiennent à cette double catégorie. La plupart, telles que les bénédictions de personnes, de comestibles, de boissons, sont *invocatives*; les bénédictions de l'eau, qui se font d'après la formule du Rituel romain, avec ou sans ajoute de prière en l'honneur du saint abbé, sont *constitutives*.

Nous avons recherché, avec un soin scrupuleux, et consigné dans notre travail les vestiges de ces antiques et respectables coutumes, et notre intention ne saurait être de répéter ici ces détails. Nous nous contenterons de donner, sous forme de tableau, le relevé des églises et chapelles, où ces pieuses cérémonies sont restées en usage; nous ferons connaître les motifs qui portent les pèlerins à venir réclamer ces bénédictions, la nature des objets bénits, et les formules employées à cette fin.

Le lecteur verra ainsi, d'un seul coup d'œil, tout ce qui se rattache à cette intéressante matière; et, au moyen des renvois placés au bas des pages, il pourra se familiariser à l'instant avec les nombreux détails, éparpillés dans le second volume de notre ouvrage.

Ce petit travail est divisé en deux paragraphes, dont le premier traite des bénédictions de personnes, et le second des bénédictions d'objets divers.

---

(1) Fornici, *Institutiones liturgicæ ad usum Seminarii Romani*, tom. IV, Romæ 1826, pp. 3, 9, 10, et la traduction française de M. Boissonnot, Liége 1851, pp. 381, 384, 385.

A. — BÉNÉDICTIONS DE PERSONNES.

ÉGLISES	Maladies et infirmités, pour la délivrance ou la préservation desquelles, on recourt à ces bénédictions.	Formules et cérémonies.
CUMPTICH (Brabant).	Épilepsie, surtout chez les enfants (1).	Formule spéciale (2).
SAINT-GILLES, à Liége.	Épilepsie, maladies nerveuses, songes, enfants criards, enfants qui ne parlent pas, etc.	Évangile de saint Jean : *In principio erat Verbum.* On présente ensuite à baiser les reliques de saint Gilles (3).
CHAINEUX (Liége).	Convulsions, épilepsie, frayeurs chez les enfants et les adultes.	Évangile de saint Jean, suivi de l'antienne : *Similabo*, des versets et de l'oraison du commun des Abbés : *Intercessio nos, quæsumus*, et de l'*Asperges* (4).
FRAIPONT (Liége).	Épilepsie, maladies nerveuses et convulsions des enfants.	Évangile de saint Jean (5)
NOTRE-DAME, à Huy.	Épilepsie et maladies nerveuses; enfants atteints de convulsions, du croup, de l'affection, dite : *danse de Saint-Gui*, et généralement de toute maladie de langueur ou de consomption.	Le prêtre, revêtu du surplis, étend l'étole vers les pèlerins groupés au pied de l'autel de Saint-Gilles, et récite sur eux l'évangile de saint Jean, avec l'oraison : *Intercessio nos, quæsumus.* Puis les pèlerins viennent tour à tour baiser la relique du Saint (6).

(1) Les femmes viennent aussi demander cette bénédiction avant leurs couches, pour obtenir une heureuse délivrance.

(2) Tom. II, pp. 246, 247. On trouvera, aux pages indiquées, le texte de cette bénédiction.

(3) Id., p. 317.

(4) Id., p. 319.

(5) Id., p. 320.

(6) Id., p. 325.

ÉGLISES	Maladies et infirmités, pour la délivrance ou la préservation desquelles, on recourt à ces bénédictions.	Formules et cérémonies.
HEERS (Limbourg).	Épilepsie et crises nerveuses quelconques. Enfants atteints de maladies spasmodiques ou nerveuses.	Oraison : *Intercessio nos, quæsumus*, suivie de l'évangile de saint Jean (1).
SAINT-MARTIN, à Maestricht (Limbourg hollandais).	Convulsions des enfants. On évalue à plus de *vingt mille*, le nombre des enfants amenés à Saint-Martin, durant l'octave de saint Gilles.	Évangile de saint Jean, avec l'oraison : *Intercessio nos, quæsumus* (2).
CHAPELLE DE ST.-GILLES, à Namur.	Convulsions, épilepsie.	Évangile de la fête de saint Gilles, suivi de l'oraison : *Intercessio nos, quæsumus* (3).
LES TAILLES (Luxembourg).	Épilepsie.	Évangile de S. Jean, avec imposition des mains (4).
CHAPELLE DE ST.-GILLES, à Saint-Hubert. (Luxembourg.)	Convulsions des petits enfants.	Même évangile, avec l'oraison : *Intercessio nos, quæsumus* (5).

(1) Tom. II, p. 339.
(2) Id., p. 342.
(3) Id., p. 346.
(4) Id., p. 354. Cette imposition des mains est un vestige d'un usage très-ancien. Nous avons fait observer plus haut (p. 319, note 1), d'après le P. Le Brun, que ç'a été de tout temps une pratique de dévotion fort répandue, de se faire mettre l'Évangile sur la tête, pour être guéri de quelque mal. Le Rituel romain, publié par le pape Paul V, en 1614, contient les prières à dire, *pro temporis opportunitate et pro ægrotantium desiderio*, par les prêtres qui visitent les malades. Aux termes du Rituel, la dernière oraison terminée, le prêtre pose la main droite sur la tête de l'infirme et récite l'évangile de saint Jean. (*De visitatione et cura infirmorum*, ad finem.)

C'est une chose digne de remarque, qu'un tout petit village du Luxembourg ait religieusement conservé plusieurs vestiges d'anciennes coutumes liturgiques, dont il n'existe plus la moindre trace dans les églises de nos grandes villes. C'est encore à Les Tailles qu'on trouve des restes de l'antique usage de *contrepeser* les malades. (Voyez plus haut, pp. 354, 355.)
(5) Tom. II, p. 359.

Il est très-probable que des bénédictions analogues sont en usage dans plusieurs autres églises, dédiées à saint Gilles, surtout celles où il y a un grand concours de monde à la fête du Saint; mais nous avons dû nous borner aux renseignements transmis par nos correspondants.

B. — BÉNÉDICTIONS D'OBJETS DIVERS.

ÉGLISES	Objets bénits.	Formules et cérémonies.
SAINT-GILLES, à Bruges.	Eau.	Formule spéciale [1].
LEMBEKE (Fl. orient.).	Eau.	Formule du Rituel romain (*Ordo ad faciendam aquam benedictam*). La bénédiction est accompagnée de l'immersion des reliques de saint Gilles [2].
SAINT-GILLES, à Liége.	Pain, sel.	Formules du Rituel diocésain [3].
FRAIPONT (Liége).	Pain.	Formule du Rituel diocésain [4].
CHAPELLE DE ST.-GILLES, à Chauveheid, sous Chevron (Liége).	Pain.	*Benedictio ad quodcumque comestibile*, du Rituel romain [5].
CHAPELLE DE ST.-GILLES, à Rumsdorp (Liége).	Pain.	Formule du Rituel diocésain [6].
NOTRE-DAME, à Huy.	Eau.	Formule du Rituel romain [7].

(1) Tom. II, pp. 123 et suiv. Nous avons fait de cette bénédiction l'objet d'une étude spéciale, qui, avec le texte de la formule, remplit trente et une pages de notre travail.

(2) Tom. II, p. 205. — (3) Id., p. 318. — (4) Id., p. 320. — (5) Id., p. 322. — (6) Id., p. 323. — (7) Id., p. 325.

La coutume de bénir les personnes ou les choses, en l'honneur de saint Gilles, n'existe, que nous sachions, dans aucune église du Nord de la France, dédiée au saint abbé.

II. — LITANIES

" Le mot grec *Litanie*, (*λιτανεία*), dit M. l'abbé Gosselin, aussi bien que le mot latin *Rogation* (*Rogatio*), signifie, en général, toute espèce de *prière* ou de *supplication.* Pendant les premiers siècles de l'Église, il désignait en particulier certaines formules de prières, courtes et vives, qui, à raison de leur briéveté, pouvaient être facilement retenues et chantées par le peuple, principalement la prière *Kyrie eleison....* La beauté de cette prière la fit adopter de bonne heure dans les églises d'Orient, où l'usage en devint très-fréquent, et d'où elle ne tarda pas à se répandre dans l'Église latine... Saint Grégoire le Grand, qui monta sur le saint-siége vers la fin du sixième siècle, trouva l'usage depuis longtemps établi à Rome, de répéter plusieurs fois cette formule au commencement de la messe; et il y ajouta le *Christe eleison,* qu'il fit répéter alternativement par le clergé et le peuple, autant de fois que le *Kyrie.*

" Depuis que l'usage de cette formule se fut répandu dans les églises d'Occident, on y ajouta souvent, hors le temps de la messe, l'invocation de plusieurs saints, disposés en différentes classes sous le *Kyrie eleison.* Telle est l'origine des *Litanies des saints,* dont l'usage existait à Rome dès le temps de saint Grégoire le Grand, et remonte vraisemblablement à une époque beaucoup plus ancienne " [1].

A l'exemple de ces Litanies des Saints, l'on a composé d'autres Litanies particulières, comme celles de la sainte Trinité, du Saint-Esprit, du Saint-Sacrement, de la sainte Vierge, et de divers Saints; mais elles sont beaucoup moins ancien-

---

[1] *Instructions historiques, dogmatiques et morales sur les principales fêtes de l'Église*, 3e édit., tom. II, Paris 1861, pp. 226 et suiv.

nes [1]. Depuis quelques siècles, cette manière de prier a pris une grande extension, et il existe des recueils entiers de Litanies.

Un de ces recueils, publié en flamand, vers la fin du dernier siècle, renferme des Litanies en l'honneur de saint Gilles, les plus anciennes que nous connaissions. Ce recueil est intitulé : *Schat-Kiste der Litanien, getrokken uyt het Goddelyk Officie, Levens der Heyligen, en andere geloofweerdige Auteurs, zeer kragtig tot het vervoorderen der Godvrugtigheyd, en naervolgen van hunne Deugden en heylig Leven. Tot Brugge, by Cornelis de Moor,* s. d. Voici le texte de ces Litanies :

LITANIE

VAN DEN HEYLIGEN EGIDIUS, ABT.

Heere, ontfermt u onzer.
Christe, ontfermt u onzer.
Heere, ontfermt u onzer.
Christe, hoort ons.
Christe, verhoort ons.
Godt den Hemelschen Vader, ontfermt u onzer.
Godt den Zone, Verlosser des werelds, ontfermt u onzer.
Godt den H. Geest, ontfermt u onzer.
H. Dryvuldigheyd, eenen Godt, ontfermt u onzer.
H. Maria, Koninginne des werelds, bid voor ons.
H. Egidius, uyt Koninglyken Bloede gesproten,
H. Egidius, die zeer genegen waert tot de arme, zelfs u ontkleedende, om hun te kleeden,
H. Egidius, die naer de dood uws Ouders hun erfgenaeme gemaekt hebt van alle uwe goederen,
H. Egidius, die eens met uw kleed eenen armen kleedende, terstond van zyne krankheyd genezen hebt,
H. Egidius, die op deze maniere ook eenen man genezen hebt, die gebeten was van een serpent,
H. Egidius, die door uwe gebeden eenen bezeten verlost hebt,
} bid voor ons.

---

[1] Bergier, *Dictionnaire de théologie*, tom. iii, Lille 1852, p. 57, col. 2., v° *Litanies*.

L'Église n'admet dans ses offices que les Litanies de tous les Saints, celles du saint Nom de Jésus et de la sainte Vierge ou de Notre-Dame de Lorette.

H. Egidius, die om d'ydele glorie te ontvlugten, heymelyk uw Vaderland verlaeten hebt,
H. Egidius, die u eerst begeven hebt tot den H. *Cœsarius*, Bisschop van *Arles*, om in 't geestelyk leven u te grond-vesten,
H. Egidius, die, naer twee jaeren, vertrokken zyt tot eene by-nae onnaegankelyke spelonke,
H. Egidius, die eenigen tyd geleeft hebt met het melk van een herd of ree, op zekere uren tot u komende,
H. Egidius, die door den Koning op de Jagt deze ree tot uwe spelonke vlugtende, ontdekt zyt,
H. Egidius, die aldaer door den Koning een klooster gestigt zynde, het zelve als Abt heyliglyk hebt bestiert, en zelfs den Koning bekeert hebt,
H. Egidius, die naer eenige jaeren vol van verdiensten in den Heere ontslaepen zyt,
H. Egidius, met wiens ziele de Engelen tot den Hemel vliegende, gehoort is een zeer zoet muziek, als blyde zynde van deze te mogen nae den Hemel leyden,

} Bid voor ons.

Lam Gods, &c, *Onzen Vader*, &c.

v. Bid voor ons, H. Egidius,

r. Op dat onze eenige zorge mag zyn voor Godt alleen te leven.

GEBED

O Heere! die den H. Egidius, naer een H. Leven, eene zoo gelukkige dood vergund hebt, wy bidden u, stort in ons den geest die hem bestiert heeft, en de deugden die hy geoeffent heeft, op dat wy in dit leven zyne voetstappen naervolgende, ten lesten onze ziele door de Engelen tot uwe Hemelsche Glorie mag geleyden worden. Door J. C. Amen.

Vid. J. F. de Gryse, Lib. Cens.

Une autre édition de ces Litanies porte l'approbation de L. A. Caytan. En 1861, M. Laurent Wante, curé de Lembeke (Flandre orientale), dont l'église paroissiale est dédiée à saint Gilles, fit réimprimer ces Litanies chez la Ve J. Rousseau-Warrie, à Gand, sous le visa du censeur des livres, M. le chanoine J. Tollenaere; ce visa est daté du 10 Juillet 1861 (1).

Il y a une vingtaine d'années, Mgr. Meirieu, évêque de Digne (2), composa de belles Litanies latines en l'honneur du

(1) Tom. II, pp. 206, 207.

(2) En 1880, Mgr. Meirieu se démit, à raison de son grand âge, — il était presque octogénaire, — du siége de Digne, qu'il occupait, avec tant de distinction, depuis trente et un ans.

glorieux patron de sa ville natale [1]. Nous les faisons suivre ici, avec leur traduction française :

LITANIES

EN L'HONNEUR DE SAINT GILLES

Kyrie, eleison.		Seigneur, ayez pitié de nous.	
Christe, eleison.		Jésus-Christ, ayez pitié de nous.	
Kyrie, eleison.		Seigneur, ayez pitié de nous.	
Christe, audi nos.		Jésus-Christ, écoutez-nous.	
Christe, exaudi nos.		Jésus-Christ, exaucez-nous.	
Pater de cœlis Deus, miserere nobis.		Père céleste, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.	
Fili redemptor mundi Deus, miserere nobis.		Fils rédempteur du monde, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.	
Spiritus Sancte Deus, miserere nobis.		Esprit-Saint, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.	
Sancta Trinitas unus Deus, miserere nobis.		Trinité sainte, qui êtes un seul Dieu, ayez pitié de nous.	
Sancta Maria, Dei genitrix, ora pro nobis,		Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour nous.	
Sancta Maria, Virgo virginum,	ora pro nobis.	Sainte Marie, la plus pure des Vierges,	priez pour nous.
Sancte Ægidi, ab infantia virtutum exemplar,		Saint Gilles, qui avez été dès votre enfance un modèle de vertu,	
Sancte Ægidi, parentum gloria,		Saint Gilles, la gloire de vos parents,	
Sancte Ægidi, sceptrum regale despiciens,		Saint Gilles, qui avez méprisé le sceptre royal,	
Sancte Ægidi, in honoribus humillime,		Saint Gilles, très-humble dans les honneurs,	
Sancte Ægidi, in divitiis pauperrime,		Saint Gilles, très-pauvre dans les richesses,	
Sancte Ægidi, in concilio magnatum confessor veritatis,		Saint Gilles, confesseur de la vérité dans le conseil des grands,	

[1] Mgr. Meirieu est né à Saint-Gilles-du-Gard, le 23 Novembre 1800. " Ces ravissantes litanies, dit M. l'abbé Trichaud, sont l'œuvre du saint évêque de Digne, Mgr. Meirieu, qui y a déposé tout le parfum de sa tendre piété et de son ardent patriotisme. " (*Histoire de l'invention du tombeau de S. Gilles*, Nimes 1868, p. 78, en note.)

Sancte Ægidi, in aula principum exemplum castitatis,
Sancte Ægidi, vitiorum omnium debellator strenue,
Sancte Ægidi, viduæ matris consolator assidue,
Sancte Ægidi, e palatio regum solitudinem anhelans,
Sancte Ægidi, patriam derelinquens,
Sancte Ægidi, fide in Providentiam admirabilis,
Sancte Ægidi, in naufragio secure,
Sancte Ægidi, abdita nemorum petens,
Sancte Ægidi, ob singularem sanctitatem in palatium regum vocate,
Sancte Ægidi, prece tua sterilem terram fecundans,
Sancte Ægidi, per vestem tuam morbos fugans,
Sancte Ægidi, pœnitentiæ exemplar eximium,
Sanctæ Ægidi, herbis agrestibus et radicibus victitans,
Sancte Ægidi, pernoctans in meditatione,
Sancte Ægidi, solitarios Thebaïdis æmulans,
Sancte Ægidi, a bestiis divinitus nutrite,
Sancte Ægidi, sanctitate per orbem resplendens,
Sancte Ægidi, monasterii celeberrimi fundator,

ora pro nobis.

Saint Gilles, modèle de chasteté dans la cour des princes,
Saint Gilles, qui avez combattu avec ardeur tous les vices,
Saint Gilles, consolateur assidu de votre mère veuve,
Saint Gilles, qui, du milieu du palais des rois, avez soupiré ardemment après la solitude,
Saint Gilles, qui avez abandonné votre patrie,
Saint Gilles, admirable par votre confiance en la Providence,
Saint Gilles, plein de sécurité au milieu du naufrage,
Saint Gilles, fuyant dans le fond des bois,
Saint Gilles, appelé dans le palais des rois à cause de votre grande sainteté,
Saint Gilles, qui, par votre prière, avez rendu à la terre stérile sa fécondité,
Saint Gilles, qui avez chassé les maladies, en faisant toucher votre manteau aux malades,
Saint Gilles, grand exemple de pénitence,
Saint Gilles, qui vous êtes nourri de racines et d'herbes sauvages,
Saint Gilles, qui avez passé les nuits dans la méditation,
Saint Gilles, qui avez suivi l'exemple des solitaires de la Thébaïde,
Saint Gilles, qui avez été nourri miraculeusement par les bêtes sauvages,
Saint Gilles, illustre dans le monde par votre sainteté,
Saint Gilles, fondateur d'un monastère très-célèbre,

priez pour nous.

Sancte Ægidi, multorum monachorum pater atque rector,
Sancte Ægidi, possessiones tuas Romano Pontifici donans,
Sancte Ægidi, singulari veneratione in Ecclesiam Romanam pollens,
Sancte Ægidi, per totam vitam carnem domans et animum vincens,
Sancte Ægidi, in cœlos ab Angelis comitate,
Sancte Ægidi, exemplar nostrum,
Sancte Ægidi, refugium in calamitatibus,
Sancte Ægidi, in ærumna solatium,
Sancte Ægidi, dux noster,
Sancte Ægidi, amator noster,
Sancte Ægidi, pater noster,
Sancte Ægidi, ab oratione pro filiis nunquam cessans,

ora pro nobis.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, parce nobis, Domine.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, exaudi nos, Domine.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis.

Christe, audi nos.
Christe, exaudi nos.

v. Ora pro nobis, beate Ægidi.
r. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

OREMUS.

Sancti Abbatis Ægidii supplicationibus tribue nos, Deus, adjuvari; ut quæ pie credidit

Saint Gilles, le conducteur et le père d'un grand nombre de religieux,
Saint Gilles, qui avez fait don de toutes vos possessions au Souverain Pontife,
Saint Gilles, animé d'une profonde vénération pour l'Église Romaine,
Saint Gilles, qui, pendant toute votre vie, avez dompté votre chair et subjugué votre esprit,
Saint Gilles, accompagné dans le ciel par les Anges,
Saint Gilles, notre modèle,
Saint Gilles, notre refuge dans les calamités,
Saint Gilles, notre consolateur dans nos afflictions,
Saint Gilles, notre guide,
Saint Gilles, qui nous aimez,
Saint Gilles, notre père,
Saint Gilles, qui ne cessez de prier pour vos enfants,

priez pour nous.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, pardonnez-nous, Seigneur.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, exaucez-nous, Seigneur.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous.

Jésus-Christ, écoutez-nous.
Jésus-Christ, exaucez-nous.

v. Saint Gilles, priez pour nous.
r. Afin que nous soyons rendus dignes des promesses de Jésus-Christ.

PRIONS.

Faites, Seigneur, que nous soyons aidés par les prières de saint Gilles, afin que, pleins

appetamus, et quod juste speravit consequamur. Per Christum Dominum nostrum. Amen (1).

d'amour pour les vérités qu'il a crues, nous obtenions les biens qu'il a espérés. Par Jésus-Christ, notre Seigneur. Ainsi soit-il.

Un souvenir touchant se rattache à ces Litanies. Le 17 Août 1865, furent commencées, dans la crypte de l'ancienne église abbatiale de Saint-Gilles, les fouilles qui devaient amener, quelques jours plus tard, la découverte du tombeau de notre célèbre thaumaturge (2). La veille au soir, dans une cérémonie publique, et devant son buste exposé sur l'autel, on avait imploré la protection du Saint, par le chant des Litanies, que nous venons de transcrire (3).

A la suite des Litanies composées par Mgr. Meirieu, nous reproduisons celles que M. Jules de Kerval a insérées dans son travail : *Vie et culte de saint Gilles, l'un des quatorze Saints les plus secourables du paradis* (4) :

LITANIES DE SAINT GILLES

Seigneur, ayez pitié de nous.
Jésus-Christ, ayez pitié de nous.
Jésus-Christ, écoutez-nous.
Jésus-Christ, exaucez-nous.
Père céleste, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.
Fils rédempteur du monde, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.
Esprit-Saint, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.
Trinité sainte, qui êtes un seul Dieu, ayez pitié de nous.
Saint Gilles, priez pour nous.
Saint Gilles, prodige d'humilité, priez pour nous.
Saint Gilles, miroir de pureté, priez pour nous.

---

(1) M. l'abbé Teissonnier a inséré ces Litanies, avec leur traduction, dans sa *Notice historique sur Saint Gilles*, Nimes 1862, pp. 211 et suiv. M. le chanoine d'Éverlange en a également enrichi la 1re édition de *Saint Gilles et son pèlerinage*, Avignon 1876, pp. 161 et suiv., et la 2e, id. 1877, pp. 190 et suiv.

(2) Tom. I, p. 271.

(3) TRICHAUD, *Histoire de l'invention du tombeau de S. Gilles*, p. 78.

(4) 1re édit., Le Mans 1874, pp. 41, 42; 2e édit., id. 1875, pp. 112 et suiv.

Saint Gilles, miroir de patience,
Saint Gilles, modèle d'abandon à la divine Providence,
Saint Gilles, avocat des malades,
Saint Gilles, guide des voyageurs,
Saint Gilles, secours des naufragés,
Saint Gilles, délivrance des captifs,
Saint Gilles, espoir des désespérés,
Saint Gilles, protecteur contre la peur,
Saint Gilles, protecteur contre l'épilepsie et les maladies nerveuses,
Saint Gilles, protecteur contre les fièvres,
Saint Gilles, protecteur contre l'orage,
Saint Gilles, protecteur contre l'incendie,
Saint Gilles, protecteur des petits enfants,
Saint Gilles, secourable dans les confessions pénibles,
Saint Gilles, puissant pour obtenir la contrition,
Saint Gilles, terreur des démons,
Saint Gilles, défenseur puissant contre les frayeurs de la mort,
Saint Gilles, modèle d'obéissance à l'Église,
Saint Gilles, protecteur de la France,
Saint Gilles, l'un des quatorze saints les plus secourables du paradis,

} priez pour nous.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, pardonnez-nous, Seigneur.
Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, exaucez-nous, Seigneur.
Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous.

℣. Priez pour nous, puissant saint Gilles.

℟. Afin que nous devenions dignes des promesses de N. S. J.-C.

ORAISON

Puisse, Seigneur, l'intercession de saint Gilles, abbé, nous rendre agréables à vos yeux, afin que nous obtenions par ses prières ce que nous ne pouvons espérer de nos mérites. Par N. S. J.-C., votre Fils qui, étant Dieu, vit et règne avec vous en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Il existe des Litanies plus courtes, offrant beaucoup d'analogie avec les précédentes, et qui, dans le but de propager le culte de saint Gilles, ont été imprimées sur petites feuilles volantes (1). M. Jules de Kerval a eu la gracieuseté de nous

(1) Ces Litanies ont été composées en faveur des pèlerins qui visitent la chapelle de Saint-Gilles-de-la-Plaine, située à l'extrémité du diocèse du Mans, à 3 kilomètres environ d'Alençon, et non loin de la paroisse de Saint-Paterne,

envoyer quelques exemplaires de ces Litanies, dont nous copions le texte :

PRIÈRES A SAINT GILLES

Seigneur, ayez pitié de nous.
Jésus-Christ, ayez pitié de nous.
Père céleste, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.
Fils, Rédempteur du monde, ayez pitié de nous.
Esprit-Saint, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.
Trinité sainte, qui êtes un seul Dieu, ayez pitié de nous.
Saint Gilles, prodige d'humilité, priez pour nous.
Saint Gilles, modèle de pénitence,
Saint Gilles, amateur de la pauvreté,
Saint Gilles, maître d'obéissance,
Saint Gilles, miroir de pureté,
Saint Gilles, exemple de toutes les vertus,
Saint Gilles, père des pauvres,
Saint Gilles, santé des malades,
Saint Gilles, guide des voyageurs,
Saint Gilles, salut des naufragés,
Saint Gilles, consolateur des affligés,
Saint Gilles, espoir des désespérés,
Saint Gilles, secours des mourants,
Saint Gilles, terreur des démons,
Saint Gilles, gloire des ermites,
Saint Gilles, défenseur de l'Église,
Saint Gilles, protecteur contre la peur,
Saint Gilles, protecteur contre l'orage,
Saint Gilles, qui avez guéri les malades, converti les pécheurs, ressuscité les morts,
Saint Gilles, illustre par vos innombrables miracles,
Saint Gilles, secours de tous ceux qui vous invoquent,
} priez pour nous.
Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, pardonnez-nous, Seigneur. (*Trois fois.*)
Seigneur, ayez pitié de nous.
Jésus-Christ, ayez pitié de nous.

ORAISON

Puisse, Seigneur, l'intercession de saint Gilles nous rendre agréables à vos yeux, afin que nous obtenions par ses prières ce que nous ne pouvons espérer de nos mérites. Par N.-S. J.-C. Ainsi soit-il (1).

---

dont elle relève. Voyez, sur ce sanctuaire, DE KERVAL, *Vie et culte de saint Gilles*, etc., 2e édit., pp. 91 et suiv.

(1) Alençon, Ch. Thomas, imp. de la Préf. et de la Mairie.

Le nom de saint Gilles ne se rencontre pas dans les Litanies de tous les Saints, telles que les donne le Bréviaire romain; mais on le trouve dans un grand nombre de ces Litanies insérées dans les anciens Bréviaires et Propres des Pays-Bas, de France, d'Allemagne, etc. Personne n'ignore que les Litanies de tous les Saints, de même que les Bréviaires, variaient autrefois d'église à église. Nous indiquons, dans le tableau ci-dessous, plusieurs Bréviaires qui mentionnent saint Gilles dans leurs Litanies, et nous ajoutons la place qu'y occupe le nom du saint abbé.

BRÉVIAIRES, PROPRES ET DIURNAUX	SAINT GILLES Y FIGURE
Bréviaire de Tournai, 1446 (1).	entre S. Éloi et S. Bavon.
Bréviaire de Wurtzbourg, 1477 ? (2).	S. Gilles s'y trouve le dernier de la série des confesseurs, et immédiatement après S. Burchard.
Diurnal d'Utrecht, 1506 (3).	entre S. Gall et S. Bernard, avant S. François et S. Dominique.
Bréviaire de Mayence, 1509 (4).	entre S. Justin et S. Léonard, avant S. Liboire.
Bréviaire de Ratisbonne, 1515 (5).	entre S. Wolfgang et S. Benoît, avant S. Bernard.
Bréviaire de la collégiale de Sainte-Gudule, à Bruxelles, 1516 (6).	entre S. Benoît et S. Bernard, avant S. François.
Bréviaire de la collégiale de Saint-Donatien, à Bruges, 1520 (7).	entre S. Éloi et S. Médard.

(1) P. 135 v°.
(2) Vers le milieu; ce Bréviaire manque de pagination.
(3) P. 60 r°.
(4) Fol. lxxvij v°.
(5) Vers la fin, immédiatement avant les *suffragia*.
(6) Fol. liiij r°.
(7) Fol. lix.

BRÉVIAIRES, PROPRES ET DIURNAUX	SAINT GILLES Y FIGURE
Diurnal des chanoines réguliers de la congrégation de Windesheim, 1557 (1).	entre S. Benoît et S. Bernard, avant S. François, S. Dominique, etc.; il occupe le second rang parmi les confesseurs non pontifes.
Bréviaire de Bamberg, 1575 (2).	entre S. Othmar et S. Brice, avant SS. Willibald, Henri, etc.
Propre de la collégiale de Sainte-Waudru, à Mons, 1625 (3).	entre S. Éloi et S. Remacle.
Bréviaire de Beauvais, 1741 (4).	entre S. Gérémar et S. Fiacre.

Outre le recueil flamand : *Schat-Kiste der Litanien*, il existe divers recueils de Litanies, en latin, en français et en d'autres langues; contentons-nous d'en citer deux :

Litaniæ Omnium Sanctorum cum selectis aliquot Hymnis et Orationibus, Serenissimorum Belgicæ Principum mandato excusæ. Antverpiæ, ex Officina Plantiniana, Apud Balthasarum Moretum, et Viduam Joannis Moreti, et Jo. Meursium. M. DC. XXI, in-16.

Ce recueil contient des Litanies pour tous les mois de l'année, offrant, pour chaque jour, les noms des principaux Saints, que l'Église vénère. Les *Litaniæ Sanctorum mensis Septembris* se trouvent pp. 225-253. Saint Gilles arrive le dixième parmi les Saints du premier de ce mois; il est placé entre saint Victor et saint Prisque, évêque (5).

Trésor des Litanies approuvé par l'Évêché de Tournai. Tournai, H. Casterman, 1864, in-32.

Voyez les *Litanies des Saints pour le Mois de Septembre*, pp. 378-380. Le nom de saint Gilles s'y trouve entre ceux de saint Elzéar de Sabran et de saint Étienne, roi (6).

---

(1) P. 120. — (2) P. 177. — (3) P. 102. A la fin du volume, pp. 99 et suiv., se trouvent les *Antiquæ Litaniæ Ecclesiæ Montensis*. — (4) Fol. liv. — (5) P. 226. — (6) P. 379.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Vie de saint Gilles, *écrite par un auteur anonyme du IX*[e] *ou X*[e] *siècle, et insérée, par le bollandiste Jean Stilting, dans le tome I*[er] *des* ACTA SANCTORUM SEPTEMBRIS (Antverpiæ 1746, pp. 299 et suiv.) (1).

PRÆFATIO

Sanctorum quidem a propensiori cultu reverentiæ venerandorum Patrum gesta cauta deliberatione prisci fideles decreverunt multimoda prosecutione celebrare, celebrantesque tota mentis devotione venerari. Sic enim laus Dei per illos operantis, et in illis regnantis, latius diffunditur, atque mentes auditorum, tantæ virtutis opinione percepta, ad bene vivendi cultum ardentius incitantur. Majorum siquidem imagines suorum quondam gentiles erigebant, ea videlicet intentione, ut eas ætatis venturæ posteritas intuens, ad virtutis appetitum gloriæque consecutionem animum ferventius applicare niteretur. Quanto magis ergo Christianorum devotio, præcedentium Patrum facta sibi sæpius repræsentans, in illis oportet velut quibusdam speculis, ut sese pervidendo cognoscat?

CAPUT I

Sancti patria et parentes; egressus e patria et adventus in Galliam; mora Arelatensis et vita solitaria cum Veredemo eremita.

Sanctus igitur Ægidius, natione Græcus, a præclaris parentibus originem duxit. Extitit enim Athenis oriundus, patre videlicet Theo-

---

(1) Dans le cours de notre travail, nous désignons cette Vie sous le titre d'*Actes de saint Gilles*. Pour tous détails sur cette ancienne biographie du saint abbé, voyez l'indication des sources, en tête de notre premier volume.

doro nomine, matre vero Pelagia: qui uterque regia stirpe progeniti, atque licet inter primores totius orbis (1) præclari, Christianissimam tamen duxerunt vitam. Prædictus vero Ægidius ævo tener ad liberalia rudimenta dispositus, doctores summos Spiritus scientiæ gratia perlustratus, brevi æquiparavit. Docili quoque puero gratia Dei non defuit, ejus vitam omni morum honestate perornans. Jam jamque foris scintillabat indiciis intus succensa lampas charitatis.

2. Quadam enim die, dum ad ecclesiam pergeret, accidit, ut quidam æger in urbis mediæ (2) platea jaceret, a transeuntibus alimoniam petens. Cujus vocibus miserandis sanctus Puer compunctus, quamvis adhuc pædagogi sententiam sibi formidabilem æstimaret, tamen extractam, qua induebatur, tunicam, aliud, quod oportunius daret, non habens, ægro tribuit. Qua indutus æger, illico totius corporis sanitatem se recepisse gavisus est. Ad domum reversus Ægidius, et, ubi tunicam amisisset, ut puer interrogatus, respondit quemdam non sibi satis notum illam abstulisse. Cui rei facile sibi venia conceditur, quoniam a parentibus, quibus erat unicus, tenerrime diligebatur.

3. Nec multum vero post, parentibus ejus in pace defunctis, quorum obitum ipse parum ante Spiritu revelante præsciverat, patrimonii sui, quod ei satis magnum remanserat, Christum fecit hæredem. Mirabili quoque modo pauperando ditescebat, dum pro temporalium impendiis æterna lucraretur. Interea dum quadam die rediret de ecclesia, obvius ei fuit quidam miserrima specie, qui nuper a serpente percussus, tumenti cute fatebatur sese mortiferum recepisse virus. Quem Vir sanctus, oratione fusa pro illo, pristinæ sanitati restituit; atque jussit, ut inde grates Deo, cujus erat clementia sanatus, redderet.

4. Die vero Dominica, dum sacra mysteria celebrarentur, forte quidam miser arreptus a dæmonio, cœpit terribilibus clamare vocibus, donec fere tota turbaretur ecclesia. Sed Ægidius, qui ibi aderat more solito, prius humi prostratus breviter oravit, statimque surgens Domini pietate fretus, arreptitio huc illucque labanti sese confidenter objecit, et ut ab eo exiret, maligno spiritui palam imperavit. Qui Sancti imperium transgredi nequiens, hominem, quem invaserat, horribiliter clamans ac mugiens, incolumem reliquit.

5. Verum, ubi Viri sancti virtus præ magnitudine sua latere non potuit, confluebant ad eum plurimi, corporis animæque remedia postulantes. Nec vero, ubi Dator hilaris, et quod daretur abunde aderat,

(1) *Al.* urbis.
(2) *Al.* media.

spei suæ munere frustrabantur. Cumque mira gesta laudum præconia sequerentur, ejusque nomen per omnes Græciæ partes magis ac magis innotesceret, timens ne sibi vento favoris quantulumcumque minorarentur merita, atque judicans incautum esse, levis famæ pretio bonæ conscientiæ thesaurum venditare, nativitatis suæ patriam sua præsentia viduaturus, ut liberius Deo vacaret, solitariam vitam expetens, transeundum mare disposuit. Dum vero clam suis omnibus ad littus maris solus deveniret, utque sibi ad suum propositum adimplendum auxiliari dignaretur, summo Regi preces funderet, vidit a longe quandam navem inter pelagi procellas tempestuosis fretorum pulsibus jactari, nautasque jam desperatos ac totius gubernationis oblitos pene naufragari. Pro quibus mox ut orationis suffragium Deo obtulit, sedata tempestate, pervenere ad portum.

6. Videntes autem nautæ Dei Virum in littore adhuc incumbere orationibus, animadvertêre sese marina per illius orationes evasisse pericula. Interrogantibus autem eis, quis esset, vel cujus rei causa portum maris adisset, respondit se Christianum esse, atque Romam velle, si sibi Deus facultatem suppeditaret, pergere. At illi pedibus ejus provoluti, Grates, inquiunt, maximas referimus (1) Domino, qui te nobis talem socium conferre dignatus est, qui nos et a præsenti tempestate liberaret, et hinc per alta pelagi remigantes ab omni fluctuum timore tutaret. Nos enim de illis partibus sumus: et si eo pergere cupis, libenter nobiscum te sine pretio feremus : insuper et omnia corporis necessaria adminiculabimur ad iter (2). Quod Vir sanctus audiens, lætus Dominum benedixit, et sua sociorumque (3) animabus Deo commendatis, hilaris et gaudens exul egregius navem conscendens, oppansis velis iter medii pelagi cum suis arripuit.

7. Quatuor igitur diebus totidemque noctibus prospere directumque (4) navigantes, cuidam insulæ tandem applicuerunt. Ibi vero nautæ egressi, ut aplustria colligerent, viderunt summa vestigia saburræ littoris impressa. Quæ diligentius indagando sequentes, pervenerunt ad quandam cellulam, inter veprium densitates sitam, propiusque irrumpentes, quemdam hominem (5) cernunt pro foribus legentem. Verum sanctus Ægidius illum esse Dei servum cognoscens, quantum

(1) *Al.* referamus.
(2) *Al.* ob iter et gratanter.
(3) *Al.* suorumque.
(4) *Al.* directeque.
(5) *Al.* homuncionem.

temporis et quomodo illic degisset [1], interrogavit. Duodennem, inquit ille, jam hic peregi pœnitentiam, crudis herbarum tantummodo radicibus et aqua sustentatus. Quem Vir sanctus audiens cupitam sibi jam diu vitam ducere, paululum prius oravit, et post in ejus ruit amplexus, ac sic uterque sese utriusque [2] commendaverunt orationibus. Tribus autem diebus ibidem in Dei laudibus peractis, valedicto invicem discesserunt.

8. Navem vero ingressi, urbi Marsiliæ triduo allabuntur. Tunc itaque temporis pontifex bonæ memoriæ Cæsarius Arelatensem regebat ecclesiam : cujus sanctitatis præconio Ægidius audito, Arelatem citius properavit, tanti præsulis colloquio atque ædificatione cupiens instrui. Hunc autem Arelate vidua quædam divitiis locuples, Teocrita nomine, officiosissime suscepit hospicio. Dum vero cœna pararetur, audiens Sanctus planctus infirmantis in secretiori parte domus, interrogavit, quid hoc esset. Domine mi, inquit Teocrita, filia mea est, triennio jam febricitans, pro cujus salute plurimas opes frustra medicis erogando distraxi. Tu vero, si quid medicinæ scires, vellem, ut ei, grandia recepturus præmia, subvenires. At ille, nihil terrenæ medicinæ sese scire fassus [3], solito precum antidoto optatæ restituit eam sospitati.

9. Istius autem miraculi fama brevi divulgata ad Cæsarii præsulis aures pervenit. Is quoque per spiritum jam et adventum et vitam cognoverat. Mox igitur per archidiaconum, Aurelium nomine, ad præsulem accersitus Ægidius, cum magna veneratione suscipitur, atque biennio multis obsecrationibus ibidem detinetur. Sed vir Domini, transacto scilicet biennio, soli Deo cupiens vacare, solitarius latenter inde secessit, transitoque Rodano, secus ripam Gardonis fluvii aliquod latibulum aptum suo proposito quærens, divino directu invenit quemdam heremitam, Veredemium nomine, sanctitate et miraculis insignem. Is in cujusdam rupis concavo morabatur, quo saxorum asperis anfractibus satis erat difficilis ascensus. Cujus vitam sanctus Ægidius videns esse divinam, aliquantulum temporis cum eo ædificationis causa conversatus est. O nulli enarrabilis divina dispositio, quæ de tam longe remotis terrarum partibus hæc duo sidera in uno congregasti, ut alterum ab altero perlustratum splendidius illuminarent orbem. Et quis umquam verbis explicare valeret, quot [4] ibidem miraculorum insignibus ambo claruerint ? Nullus enim æger, pro quo Dominum deprecarentur, cupita salute

[1] *Al.* devenisset.
[2] *Al.* mutuis.
[3] *Al.* confessus.
[4] *Al.* quantum.

cassabatur. Sterilitatem etiam terræ fertur sanctus Ægidius tunc suis orationibus fugasse.

10. Sed de multis unum succincte referamus, idcirco maxime, quoniam virorum Dei corporalis separationis causa fuit. Enimvero die quadam, absente Veredemio, quidam ægrotus, totius corporis valetudine carens, sancto Ægidio curandus præsentatus est, delatoribus ejus obnixe jurantibus, quod nullatenus eum prius inde deferrent, donec, ut ceteros solebat, hunc quoque sanasset. At ille nitens asserere, quod Veredemii meriti fuisset, non sui, aliorum curatio, hunc etiam illi curandum hortatur offerri. Verum illis huic sententiæ non acquiescentibus, sed et insuper objicientibus : Tu, qui sterilitatem terræ nostræ pepulisti, bene potes, si vis, ut et hic sanetur, obtinere. Victus tandem Vir Domini, ut erat mansueti ingenii, peractis orationibus non sine lachrymis, infirmum, omni corporis invaletudine pulsa, incolumitati diu desideratæ reddidit.

CAPUT II

Secessus ad locum magis desertum, in quo cervæ pascitur lacte ; invenitur a Flavio Gothorum rege, et locum accipit condendo monasterio, quod construit et regere incipit.

11. Timens igitur, ne hujus aliorumque miraculorum rumoribus alicujus momenti apud populos æstimatus, meritum suum aliqua enormitate mutilaret, neve sic præceptoris sui reverentiæ displiceret, secretiorem de integro vitam expetens, et ut fugientem prosequens, interiorem heremum, relicto Veredemio, latenter penetravit. Pervenit itaque Dei nutu ad quemdam locum, haud longe a Rodani fluvii decursu in mare, cui Septimania vocabulum est, frutetis et arboribus obsitum, solisque ferarum lustris frequentatum. Ibique quoddam reperiens antrum, juxta cujus introitum fonticulus unda pura scatebat, ita lætus Deo gratias reddidit, ac si regii apparatus aulam repperisset. Triennio igitur ibidem pro salute populi totius orando manens, solis herbis et aqua vixit, excepto quod ei Dominus quamdam præparabat cervam, satis abunde certis horis reficiendi lactis alimoniam sibi præbentem.

12. Contigit ergo familiam regis Flavii, qui tunc temporis Gothorum monarchiam tenebat, prædicti loci viciniam venandi gratia intrare. Videntes autem cervam, quæ Dei Virum lacte pascebat, omnibus aliis corpore specieque præstantiorem, discopulatis canibus hanc, contemptis aliis feris, insequuntur. Quæ dum huc illucque diffugiens, magis

magisque clamore latratuque premeretur, jam vitæ diffidens, ad Alumni sui confugit asylum. Appropinquans igitur ad introitum speluncæ, querulis mugitibus cœpit a sancto Viro quasi præsidium properanter flagitare. At ille admirans, quid præter solitum ita mugiret, foras egressus, canes deinde venatores audivit. Ipsam quoque cervam videns, linguam aperto ore trahentem, crebrisque singultibus ilia pulsantem, cognita re, flexis genibus Dominum breviter deprecatus est, ut quam sibi tribuerat nutricem, conservaret. Et surgens innuit (1) cervæ, ut mugitibus parceret. At illa voce repressa juxta illius pedes accubuit. Canum vero nullus infra lapidis unius jactum eo approximavit, sed cum ululatu longo contra venatores reversi sunt. Nox quoque superveniens casso labore fessos domum illos redire compulit.

13. Mane autem facto, omnis familia regis, prædictam cervam venaturi, in saltum properant. Quid plura? eodem ordine, quo pridie, cassati redierunt. Quod dum regi relatum esset, rem (2), ut erat, suspicatus, accito Nemausensis urbis, ubi tunc forte erat, episcopo, cuncta per ordinem narravit. Tunc statuto consilio, proxima lucescente aurora, cum multitudine venatorum ac canum perrexerunt pariter rex et episcopus in saltum, prædictam rem probaturi. Motam igitur cervam insequentes, sicut heri nudiusque tertius, usque ad locum, ubi Sanctus morabatur, canibus retro, sicut solebant, ululando redeuntibus, locum dumorum ac veprium densitate inaccessibilem circumdederunt in gyrum. Unus autem incaute dirigens sagittam, ut inde cervam expelleret, ante speluncæ fores pro nutrice forte oranti Viro Dei grave vulnus intulit.

14. Sed milites acrius insistentes, atque etiam ferro semitas aperientes, ad Dei Servi tandem pervenere speluncam. Videntes vero Senem habitu monachili vestitum, canitie autem et ætate venerabilem sedere (debilitas enim vulneris adhuc cruore stillantis eum interim orationi parcere compulerat) cervam quoque admirantes juxta illius jacere genua (3). Solus rex cum episcopo eum pedites adierunt, cæteris omnibus retro stare jussis. Postquam autem illos prius salutatus humiliter resalutavit; quis et unde et cur tantam heremi solitudinem penetrasset, quisve illum tam graviter vulnerare præsumpsisset, percunctati sunt. At ille postquam nomen suum et patriam adventusque illius eo causam, eventum quoque vulneris exposuit (4); illi pedibus ejus provoluti,

---

(1) *Al.* imperavit.
(2) *Al.* rem divinam.
(3) *Al.* januam et vestigia.
(4) *Al.* enarravit.

tantæ molestiæ veniam postulabant, medicos et impensas sanando vulneri spondentes.

15. Sed Vir sanctus et ut illis ignosceretur, flexis genibus oravit, et alicujus medicinæ corporalis remedium se sibi non adhibiturum asseruit. Ipsi vero plurima donaria præsentaverunt, a quorum respectu, nedum receptu, Ægidius abstinuit. Admirantes igitur tantæ sanctitatis Virum, ejus se commendaverunt orationibus, et mutuo valedicto discesserunt. Interea sanctus Confessor suum exteriorem hominem sentiens inflicto vulnere aliquantisper affligi, reminiscens illico cœlicæ responsionis: Virtus in infirmitate perficitur, deprecatus est Dominum, ut, quoad in hoc sæculo viveret, pristinæ sanitati nullatenus redderetur.

16. Postea vero cœpit prædictus rex frequenter eum ædificationis causa colloquiique voluptate revisere, et sanctis ejus monitis erudiri. Cumque sibi renuenti sæpius innumeras offerret gazas, tandem monuit eum Vir Dei, ut inde potius aliquod cœnobium constitueret, in quo servos Dei congregaret, qui regulari monachorum professione die noctuque Domino famularentur. Faciam, inquit rex, libenter, quæ (1) hortaris, si te patrem spiritualem illorum rectoremque spoponderis. Quod onus sanctus Ægidius diu multumque renuens, seseque huic negotio plurimorum assertionibus argumentorum, sicut vir theoricus, minime idoneum præmonstrare nitens, ad ultimum crebris petitionibus regis, et lacrymosis etiam supplicationibus victus, tandem volens nolens præbuit assensum. Duas igitur rex lætus ibi, Ægidio locum atque quantitatem præmonstrante, fabricavit ecclesias, unam in honorem sancti Petri, omniumque Apostolorum, alteram in honorem sancti Privati martyris, juxta Sancti speluncam, in qua ipse solus, quamdiu vixit, crebris intentus vigiliis pernoctabat.

17. Adunantur ibidem Dei servi directionis illius normam sequendo, regulari monachorum professione Domino famulaturi, quorum usibus conceditur terra circumcirca monasterium, quinque miliariorum spatio porrecta, eo quod tantumdem spatii sanctus Ægidius, a spelunca sua quadam vice digressus, occurrenti sibi regi Flavio collocuturus, ut fertur, obviavit. Interea Vir Domini monachorum suorum creberrimo supplicique precatu, totiusque regni primorum, nec non populorum devotissimo assensu, sacerdotii diademate cum honore dignissimo vestitur. Cujus honoris, sed sibi, ut verius dicatur, inpræsentiarum oneris, apice sublimatus, nocturnis vigiliis, diurnis jejuniis, assiduisque orationibus cœpit adeo corpus jam diu satis abstinentia tenuatum affligere, ut, si cœptam modo illius vitam attenderes, transactam dixisses voluptuosam fuisse.

(1) *Al.* quod.

CAPUT III

Regimen monasterii; accessus ad Carolum regem et reditus ad monasterium, quod brevi subvertendum prœdicit; iter Romam, ubi monasterium offert Pontifici, a quo exemptionis privilegium et dona impetrat, dein redit ad suos ; beata Sancti mors, et sepultura.

18. Subjectos quoque sibi tam discreta moderatione tractabat, ut, licet eis crucem Domini quotidie bajulandam intimaret, amore potius quam timore reverendus omnibus habebatur [1]. Sed quis illius collegii stilo currente posset expedire fidei ardorem, spei constantiam, charitatisque latitudinem ? Igitur tantæ religionis præconium ad Caroli Franciæ regis aures usque pervenit. Qui nimis eum videre, atque illius colloquio relevari cupiens, misit ei legatos, mandans et flagitans, ut se visitare non dedignaretur. Quibus acceptis Vir Domini, in aliquo se illi profore credens, commodum duxit eum, sicut mandans et flagitans precabatur, visere. Dispositis itaque fratribus, atque in itinere sumptis necessariis, pergens ad regem, Aurelianis hospitatus est.

19. Dum igitur in basilicam [2] sanctæ Crucis causa orationis intraret, cœpit in angulo templi nequam spiritus per energumenum quemdam voce terribili clamare : Heu ! heu ! Ægidi, quanta per te tolero tormenta ! quamque tua justitia meis est contraria legibus ! Parce parumper, inquam, orationibus, ut hinc exeundi licentia mihi detur. Hic enim clausus per te crucior. Quod Dei Servus audiens, suæ fronti signo crucis impresso : Humani generis, inquit, inimice, discede. At ille dans immensum rugitum, quem diu graviterque vexarat, hominem reliquit incolumem. Quod miraculum statim circumquaque divulgatum sanctum Ægidium antea celebrem, multo magis celebriorem fecit.

20. Deinde vero ad regem Carolum proficiscitur, a quo honorifice susceptus est. Videns autem rex exitu [3] rei verum esse, quidquid de illo fama præconante acceperat, detinuit eum secum multis petitionibus per aliquot dies. Cumque frequenter invicem de mundi despectu atque virtutum appetitu, et hoc genus sermocinarentur; inter cætera forte salutis colloquia rogavit eum rex suppliciter, ut pro se dignaretur orare. Fecerat namque quoddam turpe facinus, quod nemini umquam, nec ipsi Sancto fuerat ausus confiteri.

---

(1) *Al.* haberetur.
(2) *Al.* basilica.
(3) *Al.* exitum.

21. Proxima namque die Dominica, dum Vir sanctus Missam de more celebrans, pro jam dicto rege Dominum in canone deprecaretur, apparuit ei angelus Domini, super altare scedulam ponens, in qua descriptum erat ordine et ipsum regis peccatum, et Ægidii precibus ei esse dimissum, si pœnitens tantum ab illo desisteret. Adjunctum quoque cernere erat in fine, quod quisquis sanctum Ægidium pro quolibet invocaret commisso, si tantum ab illius perpetratione cessaret, remissum (1) esse sibi a Domino procul dubio crederet. Quam videns Famulus Dei, grates Domino reddidit (2) et officio peracto regi legendam tradidit. Recognoscens igitur rex scelus, quod fecerat, ad pedes illius procidit, flagitans ut apud Dominum suis precibus patrocinaretur. Quem Vir Domini orationibus Deo commendavit, et ne illud commissum amplius iteraret, interminando benigne commonuit.

22. Evolutis ergo aliquot dierum curriculis, vix impetrata a rege licentia, ad monasterium suum cum maximo honore donariisque rediens plurimis, apud Nemausensem urbem hospitatus; filium principis, qui tunc obierat, resuscitavit. Ad monasterium deinde reversus, et ibidem aliquantum temporis conversatus, spiritu sibi prophetiæ dictante; quibusdam spiritualibus indicavit fratribus monasterii sui ab hostibus eversionem haud longo post tempore futuram. Cautum itaque factu ratus cum paucis fratribus Romam perrexit, ut et suum prius adimplens desiderium, Petri et Pauli confessionem adiret, et monasterium suum Apostolico juri manciparet, ne alicujus laïcæ personæ, ecclesiasticæ religionis ignaræ, quandoque subderetur.

23. Hujus etiam decreti ab Apostolico præfixum detulit secum privilegium. Duo quoque cypressina ostia præfatorum imaginibus apostolorum insculpta (3), quæ petierat ad sui monasterii decus, in pignus caritatis et amicitiæ dedit ei Apostolicus. Hæc Vir Domini divinæ gubernationi commendans, in Tyberim demitti præcepit, dicentibus omnibus, qui aderant, eum delirare. At ille, peractis itineris sui negotiis, Galliam revertitur. Difficultate vero itineris fatigatus apud Cabinonem (4) triduo moratus est; ubi cuidam contracto pristinum reddidit gradum (5).

---

(1) *Al.* permissum.

(2) *Al.* retulit.

(3) *Al.* imagines... insculptas habentia.

(4) Cabinonem *habent codices plures et antiquiores. Unus habet* Cabilonem, *alter* Cabilionem; *apographa duo* Gabionem, *aliud* Cabionem. *Ratio itineris suadet, ut intelligamus* Cabellionem, *vulgo* Cavaillon, *quæ est urbs episcopalis in Provincia ad Druentiam flumen.*

(5) *Al.* gressum.

24. Dum vero ad monasterium suum pervenisset, mox a quibusdam relatum est, duo miræ sculpturæ ostia in portu esse, sine aliquo regimine appulsa. Quod Vir sanctus audiens, lætus efficitur, atque Domino immensas grates retulit, qui illa per tantum æquoris spatium, per tot vadorum vertigines, per tot scopulorum collisiones, per tot etiam portuum applicationes, sibi illæsa gubernare dignatus fuisset. Tunc illa deferri ad monasterium jussit, et in templi liminibus ad decus præsens et necessitatem, et postmodum ad Romanæ Sedis pacti monimentum posteris erexit.

25. Confirmatis igitur per aliquanti temporis spatium in Dei militia fratribus, monasteriique rebus convenienter dispositis, volens Dominus emeritum jam Militem pro labore certaminum corona redimire præmiorum, innotuit ei per spiritum exitus sui diem imminere. Quod ille quibusdam spiritualibus fratribus indicavit, eos, ut pro se orarent, suppliciter deprecans. O miræ humilitatis, castigatæque mediocritatis (1) Virum, quem nec terrena depresserunt, ut jam in cœlis conversaretur, nec cœlestia erexerunt, ut non ab infimis opitulationem peteret. Media ergo Dominica nocte Calendarum (2) Septembris migravit ad Dominum, corporis absentia maximam relinquens mundo mœstitiam, sed felici illius in cœlum receptu lætitiam. Affuerunt enim in illius transitu fideles, qui dicerent se choros angelorum audivisse sanctam illius animam in cœlum cum laudibus ferentium. Succurrant ergo et auxilientur nobis, petimus, tua sancta merita, pater Ægidi, apud Dominum Deum nostrum, qui cum Filio suo et Spiritu sancto vivit et regnat unus Deus per cuncta secula seculorum. Amen

---

(1) *Al.* castitatisque mediocritatisque virum.
(2) *Al.* Calendas *aut* Calendis.

II

Guillaume de Grachaut, seigneur d'Ollans, et Jean Taulet, curé de Notre-Dame de Rougemont, au diocèse de Besançon, cèdent, sous certaines conditions, un os du bras de saint Gilles à l'église paroissiale de Saint-Gilles, à Bruges [1].

1466

In nomine Domini. Amen. Per hoc presens publicum instrumentum cunctis pateat evidenter, quod anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo sexto, indictione decima quarta, die vero prima mensis septembris, hora secunda post meridiem vel circiter, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini, domini nostri Pauli, divina providencia, pape secundi, anno tercio, in mei notarij publici et testium infrascriptorum ad hoc specialiter vocatorum et rogatorum presencia, constitutis personaliter ad hoc honorabili viro domino Iohanne Tauleti, presbytero curato parrochialis ecclesie beate Marie de Rubromonte, Bysontinensis diocesis, capellano illustrissimi domini comitis Nivernensis, et generoso viro Guillermo de Crachaut, scutifero, parrochiano beate Marie de la Riant, domino temporali Dolant eiusdem diocesis, ex una, et venerabilibus viris magistris Symone le Kerrest et Georgio Baert, illustrissimi principis Philippi domini ducis Burgundie secretarijs, magistro Iohanne Viri, presbytero, in artibus magistro, curato parrochialis ecclesie beati Egidij Brugensis, Tornacensis diocesis, partibus ex altera, dominus Iohannes Tauleti curatus et Guillermus scutifer predicti, matura deliberatione cum suis amicis et parrochianis et eorum, ut asserebant, consensu previjs, propter devocionem quam habent ac sex annis continuis habuerunt, multarum notabilium personarum instancijs tradiderunt ac pie et realiter erogarunt sanctuarium brachij beati Egidij predicti, quod iam tredecim annis vel eo circa reverenter, ut asseruerunt, conservaverant in parrochiali ecclesia beate Marie de Rubromonte predicta, eis reverenter ac devote datum citra tredecim annos a domino Iohanne Soulleti, curato parrochialis ecclesie beate Marie de Sernaco in Dormisis, Remensis diocesis, ex consensu parrochianorum parrochialis ecclesie beati Egidij de Buseye, iuxta predictum Sernacum, prout littere testimoniales ad

---

[1] Tom. I, pp. 405 et suiv.

predictum sanctuarium brachij appendentes fidem faciunt, cum condicionibus sequentibus.

Primo, quod prenominati magistri Iohannes Viri curatus ac Symon et Georgius predicti promittunt facere fieri, impetrando a magistris fabrice litteras obligatorias ad hoc suis proprijs sumptibus et expensis, perpetuis temporibus, in ecclesia beati Egidij predicta, solemne anniversarium perpetuum, ad instar anniversarij illustrissimi principis domini Iohannis, quondam ducis Burgundie, quoad servicium divinum dumtaxat, in eadem ecclesia sancti Egidij Brugensis fundatum, videlicet vigilias secunda die mensis septembris proxime sequentis, videlicet anno sexagesimo septimo incipiendo, et sic de anno in annum perpetuis temporibus continuando, et tercia die eiusdem missam de requiem cum commendationibus mortuorum, ad instar ut prius dictum est, pro animabus parentum et amicorum prefati Guillermi scutiferi, et sua, postquam ab humanis decesserit.

Item ad feretrum sanctuarij brachij predicti similiter apponentur arma prefati Guillermi scutiferi, ad futuram rei memoriam.

Item similiter infra unius mensis spacium a data presentium deliberabunt in civitate Bysontinensi, in domo Petri de Potos, civis Bysontinensis, summam centum scutorum auri, monete regis Francie, in pios usus, in loco pio ad discretionem dicti Guillermi scutiferi distribuendam et convertendam.

Item condicionatum erat expresse in presencia parcium, quod si parrochiani beati Egidij Brugensis non sint contenti, vel aliquod scrupulum repererint, restituendo in fine mensis predicti, suis sumptibus et expensis, predictum sanctuarium brachij in domo predicti Petri, civis Bysontinensis, liberati erunt a promissionibus predictis et penitus absoluti. Item si in serviciis predictorum anniversariorum repertus fuerit defectus, predictus Guillermus et eius heredes poterunt recuperare sanctuarium brachij predicti. Item in casu quo predictus Guillermus scutifer non esset repertus in termino predicto pro solutione recipienda in loco civitatis Bysontinensis predicte, constituit procuratorem solum et in solidum predictum Petrum de Potos, ad petendum, exigendum et levandum, nomine ipsius Guillermi et pro ipso, summam centum scutorum Francie supradictam, ac de perceptis, levatis et solutis quittandum et absolvendum, ac si pretactus Guillermus personaliter foret. Insuper condicionibus predictis completis, dictus Guillermus scutifer per modum quittancie restituet instrumentum una cum quittancia sufficienti omnium predictorum.

Promittentes hinc inde partes predicte, per eorum fidem corporalem loco iuramenti solemnis, in manu mei, notarij publici subscripti,

legittime stipulantis et recipientis vice et nomine omnium et singulorum quorum interest vel intererit quomodolibet in futurum, propter hec interpositam, contra premissa vel eorum aliqua per se, alium vel alios, directe vel indirecte, publice, clam vel occulte, de iure vel de facto non venire, vel facere in futurum aliqua ratione, vel causa, sed premissa omnia et singula firmiter et inviolabiliter observare et adimplere. Renunciantes eciam in premissis omnibus exceptionibus, iuribus, statutis, franchisijs et consuetudinibus, quibus contra premissa venire vel se in aliquo iuvare possent quomodolibet vel tueri, ac alijs quibuscunque exceptionibus tam iuris canonici quam civilis, et presertim exceptioni divi Adriani dicenti generalem renunciationem non valere, nisi precesserit specialis. Super quibus omnibus et singulis prenominate partes petierunt hincinde a me notario publico infrascripto unum vel plura, publicum seu publica instrumentum et instrumenta.

Acta fuerunt hec Namurci, in aula superiori hospicij ad angelum siti in foro maiori ibidem, sub anno, indictione, mense, die, hora et pontificatu quibus supra. Presentibus ibidem honorabilibus et discretis viris dominis Paschasio de Pratis, capellano capelle predicti illustrissimi principis domini Philippi, ducis Burgundie, et Karolo de Masura, presbyteris Tornacensis diocesis, et Martino le Rouaert, clerico viegario dicti principis domini Philippi ducis, testibus ad premissa vocatis et specialiter rogatis.

Et ego, Godefridus de Vico, Leodiensis diocesis clericus, sacris apostolica et imperiali auctoritatibus et venerabilis curie Leodiensis notarius iuratus, quia premissis tradicioni, pie erogacioni, translacioni sanctuarij brachij sancti Egidij, assercionibus ac condicionibus, obligacioni, constitucioni et renunciacioni omnibusque aliis et singulis prenarratis, dum, ut premittitur, fierent et agerentur, interfui una cum testibus antedictis, eaque omnia et singula sic fieri vidi et audivi, ideoque presens publicum instrumentum manu alterius fideliter scriptum exinde confeci et in hanc publicam formam redegi, signoque meo publico, quo apostolica utor auctoritate, signavi rogatus et requisitus, in fidem et testimonium omnium et singulorum premissorum (1).

Archives de Saint-Gilles, à Bruges.

---

(1) Cet acte stipule, comme troisième condition, le payement de cent écus d'or. Cette somme fut versée entre les mains de Guillaume de Grachaut, qui en donna quittance au bas de l'acte; la quittance, datée du 17 Mai 1468, a été reproduite au tome Ier, pp. 429, 430.

III

Jean de Mercatte et Jean Maillefer, notaires jurés de la cour spirituelle de Reims, rendent compte aux officiaux diocésains, Jean Allart et Jacques de Thuizy, de l'enquête ouverte, par leur ordre, à Cernay-en-Dormois et à Ville-sur-Tourbe, aux fins de constater l'authenticité de la relique de saint Gilles, cédée, en 1466, *à l'église paroissiale de Saint-Gilles, à Bruges, par Guillaume de Grachaut et Jean Taulet. Ce rapport, contenant les dépositions minutieuses de dix témoins, est inséré dans les lettres patentes, émanées des susdits officiaux* (1).

1486

Universis et singulis presentes litteras seu hoc presens publicum instrumentum inspecturis, lecturis, visuris et audituris, officiales Remenses, iudices metropolitani, salutem in Domino. Notum facimus quod auditis certis requestis et supplicationibus pro parte et ad instantiam venerabilium et honorabilium virorum magistri Petri de Ligno curati necnon magistrorum fabrice et tocius communitatis ecclesie parochialis sancti Egidij Brugensis, Tornacensis diocesis, super infrascriptis viva voce nobis factis et exhibitis, nos attendentes eorum supplicationem iustam fore et iuri consonam, dilectos nostros ac providos viros Iohannem de Mercatte et Iohannem Maillefer clericos, curie Remensis notarios iuratos, commisimus et deputavimus committimusque et deputamus per presentes simul et coniunctim ad se extra civitatem Remensem et ad partes transferendum et inibi omnes et singulos testes eisdem exponendos utiles et necessarios audiendum et examinandum et interrogandum, medijs eorum iuramentis super infrascriptis, nobisque eorumdem testium nomina, cognomina ac dicta et depositiones reportandum seu remittendum, ut eorumdem testium depositionibus visis, inspectis, consideratis et attentis, prefatis curato, magistris fabrice et communitati sancti Egidij Brugensis prefati littere fieri possent valide et in futuro efficaces. Quiquidem notarij et commissarij die date presentium certam inquestam sive informationem per eos commissarios in partibus factam sub signis suis manualibus fideliter exposuerunt sub hys verbis :

(1) Tom. I, pp. 434 et suiv.

Venerandarum circumspectionum et prudentibus viris dominis nostris merito venerandis dominis officialibus Remensibus, iudicibus metropolitanis, humiles viri Iohannes de Mercatte, publicus apostolica et imperiali auctoritatibus, ac Iohannes Maillefer, clerici curie Remensis notarij iurati ac commissarij in hac parte per v. d. verbotenus commissi et deputati, obedientes in mandatis cum promptitudine servicij pariter et honoris. Noscere dignentur dominationes vestre merito venerande quod nos commissarij antefati de mandato vestro, ac instantibus venerabili ac honorabilibus viris dominis et magistris Petro de Ligno curato necnon magistris fabrice et communitate ecclesie sancti Egidij Brugensis, Tornacensis diocesis, a dicta villa Remensi transtulimus ad et apud villas de Sarnaco in Dormisio et supra Turbam, Remensis diocesis, in quibus, videlicet diebus undecima et duodecima mensis marcij anno domini millesimo quadringentesimo octuagesimo quinto, decem testes infrascriptos de et super eo quod quedam pars cubitalis brachij sancti Egidij confessoris, ad presens in ecclesia prochiali sancti Egidij Brugensis, dicte Tornacensis diocesis, existens, dicitur processisse ab ecclesia sancti Egidij de Busseyo, Remensis diocesis, in eadem ecclesia ante ipsius translationem ad dictam ecclesiam Brugensem honoratam fuisse ac honorifice collocatam, multaque miracula omnipotentem Deum eius interventu in eadem ecclesia fecisse, ac personas eas visitantes a morbo quo detinebantur curasse, prout inferius latius specificatur et declaratur, audivimus, vice et loco viros interrogavimus et examinavimus eorumque nomina, cognomina, dicta sive attestationes, in scriptis redegimus et reportavimus, quorum quidem testium nomina, cognomina ac dicta et depositiones subscribuntur in hunc modum.

Providus et discretus vir dominus Iohannes Morifer presbyter, capellanus de Tahura, etatis triginta octo annorum vel circiter, testis, medio suo iuramento in verbo sacerdocij corporaliter prestito, super infrascriptis interrogatus et examinatus, dicit quod, iam quindecim vel sexdecim annis elapsis, ipse loquens dici, recitari ac publice clamari audivit a suis patre et matre tunc superstitibus ac alijs quampluribus utriusque sexus personis probis et fide dignis, que id eque a predecessoribus dici audiverant, quod in parrochia de Buzeyo, Remensis diocesis, ad presens omnino desolata et viduata, erant quedam reliquie que dicebantur esse de vero brachio sancti Egidij confessoris, quas ipse loquens alias in quodam parvo coffro reclusas et servatas supra maius altare dicte ecclesie de Buzeyo situatas vel existentes a suis prefatis parentibus audivit. Dicit insuper loquens quod plures personas utriusque sexus febribus tactas, sue memorie propter multiplicitatem personarum et lapsum temporis non occurrentes, scivit visitare dictam eccle-

siam et reliquias, quibus visitatis ac oblationibus per ipsas inibi factis cum alijs solemnitatibus ibidem intertentis et habitis elemosinisque et devotionibus eorum adimpletis, per spem et devotionem quas dicto sancto et eius reliquijs gerebant, ab eisdem febribus convalescere. Dicit ulterius quod quindecim aut sexdecim annis effluxis, ipse loquens febricitans et febres seu morbum febrium patiens, fuit per suos patrem et matrem ad dictum locum sancti Egidij ductus, et postquam in dicta ecclesia dormierat ac de quadam aqua, que dicitur aqua sancti Egidij, gustasset sive potasset suasque oblationes et elemosinas elargisset, ipse loquens confidens in sancto Egidio, cuius reliquie ibidem alias et tempore preterito venerate fuerant, immediate sanitati restitutus fuit et sanatus. Tenetque idem testis in sua conscientia et semper tenuit quod per ipsius loci visitationem et fidem ac spem quas in dictis habuit reliquijs sanatus fuit. Unde autem dicte reliquie alias ibidem dicuntur venisse et asportate fuisse aut ad quem locum de presenti transducte vel adducte sunt, loquens ignorat, cum de hoc non inquisivit. Scit etiam testis quod plures persone adhuc locum et ecclesiam in quibus dicte erant reliquie visitant et frequentant causa devotionis et alias. Aliter deponere nescit diligenter interrogatus et examinatus, affirmans premissa exposuisse pro pura veritate dicenda.

Honestus vir Iohannes Manfilus, clericus coniugatus, coopertor tegularum, in villa de Sarnaco in Dormisio commorans, etatis sexaginta octo annorum et amplius, medio suo iuramento, dicit et deponit verum esse et se bene scire quod in ecclesia de Buzeyo fundata in honorem beati Egidij confessoris et ad eamdem ecclesiam recurrere solebant plures et diverse persone morbo febrium sive febribus tacte, ipseque persone dum ad dictum locum comparerent ac suas devotiones et elemosinas ibidem peragerent, de huiusmodi febribus, per ossium eiusdem sancti ibidem existentium deosculationem et alias, sanabantur et sanitati restituebantur, et prout loquens superaddit, iam sunt triginta octo anni preteriti vel circiter, ipse loquens de huiusmodi febribus egrotans ac cogitans et confidens in sancto Egidio et eius reliquijs, vovit et promisit quod casu quo sanitati restitueretur, ipse suas peregrinationem et viagium sive elemosinas ibidem perageret et contribueret. Ipse vero testis, peregrinatione et alijs ad hoc requisitis adimpletis, immediate sanum se reperit et sanatus fuit. Tenetque testis firmiter in eius conscientia, quod huiusmodi reliquie erant et processerant de veris reliquijs et corpore sancti Egidij, cum huiusmodi reliquie que, lapsis iam quadraginta quinque annis et amplius, ibi in quodam coffro parvo custodiebantur, odorabant ac si fuissent alique bone species, et pariformiter crediderunt et adhuc credunt quamplures senes

supervíventes, qui alias dictas reliquias visitarunt et viderunt, et alij iuvenes qui adhuc dictam ecclesiam ob amorem sancti Egidij et reliquiarum que dudum ibidem venerabantur, frequentant et visitant. Dicit ulterius loquens quod sepius dici audivit ab hys quorum nomina memorie sue non commendavit, quod Stephano de Grachaut scutifero ac familiari domestico domini de Oizelettes, domini temporalis de Sarnaco in Dormisio, Remensis diocesis, ob magnam affectionem quam dictis gerebat reliquijs, tradita fuit una pars dictarum reliquiarum, et nimirum cum ipse Stephanus pariformiter per venerationem et invocationem sancti Egidij et suarum reliquiarum a febribus quibus detinebatur sanatus fuerat. Ulterius dicit loquens quod dominus Iohannes Souilleti presbyter, dum viveret curatus de Sarnaco in Dormisio, qui dicitur signasse literam certifficatoriam Brugis existentem, fuit vir bonorum nominis et fame, honestus, discretus et prudens, qui, ut testi videtur, nihil scribere aut verificare voluisset in quo scandalum, dedecus aut mendacium latuisset. Nescit tamen testis ubi dicte reliquie de presenti sunt aut unde ad dictam ecclesiam de Buzeyo processerunt, nec amplius scit diligenter examinatus.

Venerabilis vir dominus Iohannes de Putheo, presbyter curatus prochialis ecclesie de Bouconvilla, Remensis diocesis, etatis quinquaginta quinque annorum vel circiter, medio suo iuramento per eum in verbo sacerdocij prestito, dicit super veneratione et fama reliquiarum ut precedens testis. Dicit ulterius loquens quod, iam triginta annis et amplius preteritis, ipse loquens tunc custos sive matricularius ecclesie prochialis de Sarnaco, presens fuit ubi Stephanus de Grachaut scutifer, familiaris domesticus domini temporalis de Oizelettes, domini temporalis de dicto Sarnaco in Dormisio, requisivit et rogavit Iohannem de Rivieres scutiferum, se dicentem dominum temporalem dicti loci de Buzeyo, quatenus eidem Stephano qui de febribus quibus detentus fuerat, precatu et intercessione sancti Egidij ac confidens in reliquijs in ipsa ecclesia de Buzeyo existentibus, sanatus fuerat et convaluerat, unam partem dictarum reliquiarum traddere vellet et dignaretur, ut ipse, confidens et in veritate credens ipsas reliquias de sancto Egidio processisse, posset eas aut dictam partem ad eius libitum in aliquo loco, ubi honorificarentur et honeste uti talibus decet ponerentur, collocare facere et honorare, cum ut asseruit in dicta ecclesia de Buzeyo dietim a pastoribus et alijs personis eamdem intrantibus palpari possent et manutangi, nec eisdem reliquijs quantum decebat fiebant honores aut venerationes. Quiquidem Iohannes de Rivieres, de consensu aliquorum prochianorum in dicta villa de Sarnaco in Dormisio tunc morantium, quamdam partem dedit eidem Stephano, presentibus dicto

loquente et domino Iohanne Souilleti presbytero curato predicto, quem rogavit ut eidem Stephano unam literam certificatoriam de premissis conficere ac suis signo manuali et sigillo signare et sigillare vellet, que litera per dictum loquentem confecta fuit et scripta, ac signo manuali dicti curati signata ac sigillo eiusdem curati proprio sigillata. Sed unde dicte reliquie processerint in dicta ecclesia de Buzeyo, testis ignorat. Dicit ulterius loquens quod dictus dominus Iohannes Souilleti fuit vir bonus, honestus et laudabilis vite, qui nec signare nec sigillare voluisset aliquid illicitum vel dedecus. Quid autem dictus Stephanus de eisdem reliquijs egerit, testis ignorat. Recordatur tamen bene quod dictus Stephanus, quum dictum reliquiare sibi traditum fuit per dictum Iohannem de Rivieres, ipsum reliquiare in quodam pulcro pepulo lineo circumvolvit nec manibus palpare voluit. Dicit ulterius quod dicte reliquie clause fuerunt et erant in quodam parvo coffro sive scrinio, longitudinis duorum pedum vel circiter et latitudinis dimidij pedis, vinculis ferreis circumligato ac cupro vel metallo, ut videbatur, ad modum auri deaurato et cooperto. Audivit relatu aliquorum quod reliqua pars que in dicto loco remansit, ad presens custoditur in prochiali ecclesia de Massigijs. Interrogatus ultra que vel qualis pars dicto Stephano tradita fuit, dicit quod ut eidem melius videtur quod fuit cubitale sive pars cubitalis brachij, aliud nesciens deponere.

Honestus vir Egidius Blanchet, clericus coniugatus, maior ville de Sarnaco in Dormisio, etatis quadraginta annorum vel circiter, dicit medio suo iuramento et exponit quod pluries a suis predecessoribus ac alijs, de quorum nominibus non memoratur loquens de presenti, dici audivit quod in dicto loco de Buzeyo fuerant quedam reliquie sive partes ossium beati Egidij confessoris, quodque febricitantes ac dictas reliquias sive ossium partes visitantes a febribus sanabantur, prout et ipse testis alias sanatus fuerat. Dicit ulterius loquens quod pluries recitari pariformiter audivit quod quedam pars dictarum reliquiarum cuidam Stephano de Grachaut scutifero, familiari domestico extunc domini temporalis de Oizelettes ac loci de Sarnaco, tradita fuit et data, ob magnam quam ipse Stephanus dictis reliquijs gerebat devotionem. Dationi tamen huiusmodi reliquiarum dictus loquens non interfuit. Recordatur bene etiam vidisse coffrum in quo dicte reliquie custodiebantur recondite, ferreis vinculis sive ligaminibus circumligatum ac cupro honeste coopertum, supra altare dicte ecclesie situatum vel existens, boni et optimi odoris; cuius quidem coffri sive scrinij prefatus testis foraminibus in eodem existentibus nasum apposuit, uti, quemadmodum a cunctis narrabatur, odorem dulcissimum ex eodem coffro procedentem assumere et sentire posset

sive sentiret, prout sentijt. Dicit consequenter loquens quod, dicto tempore durante, fama communi in villis circumvicinis dicte ville de Buzeyo laborante, dum quis aliquo morbo febrium detineretur aliud sibi nesciebat medicamentum sive remedium nisi per invocationem aut venerationem et visitationem dictarum reliquiarum. Tenetque dictus loquens in conscientia sua et semper tenuit, quod per dictorum loci et reliquiarum visitationem et venerationem sanatus fuit. Unde autem dicte reliquie dicuntur ibidem venisse et asportate fuisse, aut ad quem locum de presenti transducte sunt, loquens ignorat, cum de hoc non inquisivit. Scit eciam quod plures persone locum et ecclesiam in quibus erant dicte reliquie adhuc visitant, et causa devotionis ac alias frequentant. Nec plus aut aliud scit testis loquens.

Honestus vir Periessomius Perard, clericus viduus, custos sive matricularius ecclesie prochialis de Villa supra Turbam, etatis octoginta annorum vel circiter, oriundus ut asserit de Buzeyo, dicit et deponit, eius iuramento medio, quod de tempore prime ipsius loquentis noticie et cognitionis vidit et eciam a suis predecessoribus ita tempore eorum actum fuisse audivit, quod quamplures utriusque sexus persone ecclesiam de Buzeyo frequentabant, ac dum febribus egrotarentur ad eamdem recurrebant, necnon ad quasdam reliquias in eadem ecclesia existentes, que communi omnium fama et fide dicebantur de reliquijs sancti Egidij, suas oblationes, vota et alias solemnitates faciebant, per quas, antequam locum et ecclesiam predictam exirent, sanabantur, credentes et firmiter tenentes, prout testis credit et firmiter tenet de presenti, causis inferius testificandis, quod reliquie sive partes ossium in quodam coffro supra maius altare dicte ecclesie existentes erant de veris ossibus et membris sancti Egidij confessoris. Audivit eciam relatu quamplurium fide dignorum, quos sue memorie non commendavit, quod dum quidam Stephanus de Grachaut scutifer, prout deponit, egrotaretur et nullum sibi sciret remedium, ac tandem per implorationem et visitationem ac auxilium sancti Egidij, loco cuius locum et reliquias predictas devote visitaverat, sanaretur, ipse idem Stephanus tantum operatus est, medio aliquorum suorum amicorum, quod partem dictorum ossium sibi acquisivit, quam quidem partem ubi voluit transportavit; aliter super illis respondere nesciret. Unde eciam dicte reliquie ibidem processerant aut venerant, testis ignorat nec a suis parentibus aliquid dici audivit, maxime quia ab antiquissimo tempore ibidem fuerant et venerabantur ac miraculis choruscabant. Audivit eciam a quibusdam, quod quedam pars dictarum reliquiarum erat et est de presenti in ecclesia de Massiges. Dicit ulterius loquens quod dicte reliquie erant sub clave clause et servate primo in quodam coffro sive

scrinio ad modum feretri confecto, et deinde in quodam alio parvo coffro dicto magno coffro incluso, pannis sericeis ac lineis albis honeste circumvoluto, et erant huiusmodi partes ossium a vermibus omnino munde et immaculate, dulcissimi odoris sive speciei optime et melliflue, redolentes ac si plene balsamis aut alijs speciebus fuissent. Consequenter dicit quod dictum magnum coffrum erat ligneum, circumquaque ferro et cupro ligatum. Vidit etiam quamplures personas sanari et curatas per venerationem dictarum reliquiarum et sanitati restituere. Credit eciam testis in sua conscientia quod dicte partes ossium sive reliquie erant de veris reliquijs sancti Egidij confessoris, et nimirum cum omnes easdem venerantes a morbo et egritudine quibus detinebantur sanabantur. Eciam iam quadraginta annis et amplius effluxis, quedam persona in eadem ecclesia peregre veniens, quam non vidit, apposuit quamdam candelam ceream ardentem coffro sive feretro in quo dicte reliquie custodiebantur et conservabantur. Que quidem candela, dum declinare inciperet, incendit et combussit lignum dicti coffri sive feretri, adeo et in tantum quod pro clausura dicti feretri dumtaxat ferrum simul iunctum remansit. Et dum testis et alij tunc secum existentes deffuncti eamdem ecclesiam intrarent, viderunt dictum coffrum, in quo huiusmodi reliquie requiescebant, omnino combustum ac dictas reliquias pannis sericeis involutas illesas et mundas, ac si ignis in dicto coffro non fuisset, ex quo testis credit quod si dicte reliquie non fuissent sancte et magne virtutis, quod combuste fuissent, cum sicce essent et in dictis pannis sericeis et coffro recluse. Nec aliud sciret testis deponere.

Honestus vir Petrus Adenet, alias dieu, laicus residens in Villa supra Turbam, etatis septuaginta sex annorum et amplius, dicit medio eius iuramento et deponit, prout et quemadmodum Pressomius predictus testis immediate preauditus, nil addito vel remoto.

Discretus vir dominus Iohannes Perard, presbyter curatus ecclesiarum prochialium de Massiges et Buzeyo, etatis quadraginta trium annorum vel circiter, dicit eius medio iuramento in verbo sacerdocij prestito, et deponit quod pluries a suis predecessoribus et alijs, de quorum nominibus non recordatur loquens de presenti, dici audivit quod in dicto loco de Buzeyo fuerant quedam reliquie sive partes ossium beati Egidij confessoris, quodque febricitantes ac dictas reliquias visitantes a febribus sanabantur, prout et ipse testis sanatus fuerat. Dicit postmodum quod pluries pariformiter recitari audivit, quod quedam pars dictarum reliquiarum cuidam Stephano de Grachaut scutifero ac familiari domini temporalis de Sarnaco in Dormisio et de Oizelettes, tradita fuit et data ob magnam devotionem quam ipse Ste-

phanus gerebat dictis reliquijs. Dationi tamen huiusmodi reliquiarum dictus loquens non interfuit. Reliqua vero pars in sua prochiali ecclesia translata ibidem honorabiliter collocatur et veneratur, populo tamen magno ad priorem locum ubi reliquie requiescere solebant, iuxta antiquam consuetudinem accurrente. Recordatur bene eciam vidisse coffrum, in quo dicte reliquie erant recondite, ferreis vinculis circumligatum ac cupro honeste coopertum, supra altare dicte ecclesie situatum, boni et optimi odoris. Dicit consequenter deponens quod, dicto tempore durante, fama communi in villis circumvicinis dicte ville de Buzeyo super hoc laborante, dum quis aliquo morbo detineretur aliud sibi nesciebat remedium nisi per invocationem aut venerationem dictarum reliquiarum. Unde autem dicte reliquie ibidem dicuntur venisse loquens ignorat, cum de hoc non inquisivit. Quodque plures persone adhuc dictam ecclesiam et locum ubi dicte reliquie requiescere solebant, visitant causa devotionis. Et hoc est quod scit testis deponere.

Colessomius Champein, clericus coniugatus, residens in villa de Villa supra Turbam, Remensis diocesis, etatis quinquaginta quinque annorum et amplius, dicit se pluries, fama publica in dicta villa ac villis circumvicinis currente, dici et famari audivisse quod in ecclesia sancti Egidij de Buzeyo erant quedam partes ossium sancti Egidij, quodque persone easdem visitantes sanabantur a febribus quibus detinebantur, fuitque testis alias febribus tactus et, postquam dictas reliquias visitaverat, sanitati restitutus. Tenetque idem testis in sua conscientia et semper tenuit, quod per dictorum loci et reliquiarum visitationem et venerationem, sanatus fuit. Sed unde dicte reliquie ibidem dicuntur venisse ignorat. Scit tamen quod plures persone adhuc eamdem ecclesiam frequentant. Nec plus scit testis loquens.

Iohannes Milart, laicus coniugatus, residens in Villa supra Turbam, etatis sexaginta quatuor annorum vel circiter, Watrinus Perard, clericus coniugatus, maior de Massigijs, etatis sexaginta annorum et amplius, dicunt et deponunt prout et quemadmodum Egidius Blanchet, testis quarto loco auditus, dixit et deposuit.

Que premissa omnia et singula per nos notarios et commissarios sicut premittitur acta, gesta, facta et in scriptis redacta, v. d. circumspectis ac omnibus et singulis, quorum interest aut intererit quomodolibet in futurum, actestamur et certificamus esse et fore vera [1], sub nostris signis manualibus hic appositis, anno domini millesimo qua-

---

(1) Ac multa alia facta fuisse et contigisse, que in literis principalibus continentur ac declarantur sigillo vicariorum sigillatis et auctorizatis.

Approbo. Mercatte.

dringentesimo octuagesimo quinto, ferijs secunda et tertia post dominicam Oculi. Sic signatum. Mercatte. Maillefer.

In quorum omnium et singulorum fidem et testimonium premissorum, presentes literas sive presens publicum instrumentum per prefatos Iohannem de Mercatte et Iohannem Maillefer notarios subscribi ac signari, sigillique curie Remensis sedis metropolitane appensione iussimus et fecimus communiri. Datum anno domini millesimo quadringentesimo octuagesimo sexto, mensis aprilis die decima sexta, per venerabiles ac circumspectos viros dominos et magistros Iohannem Alart, in decretis, et Iacobum de Thuisy, in legibus licentiatos, officiales Remenses, ad relacionem Iohannis ....lus, curie Remensis apparitoris.

I. Maillefer. ita est.
Io. de Mercatte.

Et ego Iohannes de Mercatte, clericus Cameracensis diocesis, publicus apostolica et imperiali auctoritatibus ac venerabilium curiarum metropolis Remensis et Tornacensis iuratus notarius, quia predictorum testium examinationi, depositioni sive attestationi, scripte redactioni, iudicis decreto omnibusque alijs et singulis, dum modo et forma prescriptis agerentur et fierent, unacum prefato Iohanne Maillefer, clerico curie Remensis predicte, notario iurato, pro premissis per circumspectos viros dominos officiales Remenses, iudices metropolitanos, in commissarium sive adiunctum unamecum commisso et deputato, presens fui eaque omnia et singula sic fieri vidi, audivi, scivi et scripto redegi, idcirco has presentes literas sive hoc presens publicum instrumentum, manu propria dicti Iohannis Maillefer notarij fideliter, me alijs prepedito negocijs, scriptum suoque signo manuali quo utitur signatum, exinde confeci ac in hanc formam publicam redegi signoque et nomine meis solitis et consuetis unacum sigilli curie Remensis sedis metropolitane appensione [1] subscripsi, subsignavi et munivi requisitus et rogatus, in fidem, robur et testimonium omnium et singulorum premissorum.

Archives de Saint-Gilles, à Bruges.

---

[1] Ce sceau a disparu. La double queue de parchemin est restée attachée à l'acte.

IV

A la suite de l'enquête, dont les résultats sont consignés dans l'acte qui précède, Jean Allart et Jacques de Thuizy, vicaires généraux de Pierre de Laval, archevêque de Reims, et officiaux du diocèse, déclarent que l'os du bras, cédé, en 1466, *à l'église paroissiale de Saint-Gilles, à Bruges, est une relique authentique du saint abbé; ils permettent de l'exposer à la vénération des fidèles, et ordonnent de l'enchâsser dans un précieux reliquaire* (1).

1er Mai 1486

Vicarij generales in spiritualibus et temporalibus necnon officiales Remenses, iudices metropolitani reverendissimi in Christo patris ac domini, domini Petri de Laval, Dei gracia archiepiscopi et ducis Remensis, Francie primi paris, ac sancte sedis apostolice legati nati, commendatarijque et administratoris perpetui episcopatus Briocensis, necnon monasteriorum sanctorum Albini intra et Nicolai extra muros Andegavenses, ac Michaelis in heremo, ordinis sancti Benedicti, a suis civitate, diocesi et provincia Remensi notorie nunc absentis et in remotis agentis, universis christifidelibus presentes litteras inspecturis salutem in Domino.

Ad laudem et honorem omnipotentis Dei, ac eius sanctorum venerationem et exaltationem, circa ea libenter intendimus que pre se ferunt ampliationem cultus divini et devotionis christifidelium ac mentium erectionem in sanctorum cultum et venerationem. Sane dudum per curatum sive rectorem parrochialis ecclesie sancti Egidij Brugensis, Tornacensis diocesis, ac magistros fabrice eiusdem ecclesie nobis extitit expositum, quod apud eamdem ecclesiam sancti Egidij, citra annum vivifice incarnationis dominice millesimum quadringentesimum sexagesimum sextum, conservate fuerant nonnulla sanctuaria ac venerabiles reliquie cubitalis brachij eiusdem sancti Egidij, ad singularem devotionem, postulationem et prosecutionem magnificorum virorum Symonis de Karest, domini temporalis de Vormezele, et Georgii Baert, illustrissimi principis domini Philippi quondam Burgundie ducis etc., secretariorum, in eadem ecclesia transportate, que ex fama,

(1) Tom. I, pp. 442 et suiv.

fide et assertione delatorum et easdem condonantium ac pie erogantium reliquias, spectabilis videlicet et venerabilium virorum domini Stephani de Grachaut, scutiferi, domini temporalis de Dolant, necnon Iohannis Tauilleti, illustrissimi principis domini comitis Nivernensis cappellani, ac rectoris ecclesie parrochialis beate Marie de Rubeomonte, Bisontinensis diocesis, asserebantur esse de veris reliquijs eiusdem sancti Egidij abbatis, ac ante annum incarnati Verbi millesimum quadringentesimum quinquagesimum tercium, pluribus ac tantis annis quod de contrario non extitit memoria, cum alijs ossibus et venerabilibus reliquijs eiusdem sancti Egidij, in certa archa, coffro sive reliquiarum scrinio, in parrochiali ecclesia sancti Egidij de Buzeyo, nostre Remensis diocesis, ac decanatus de Sarnaco in Dormisio, honorabiliter supra maius altare collocate.

Que quidem reliquie, citra dictum annum quinquagesimum tercium et antea, in dicta ecclesia sancti Egidij de Buzeyo a christifidelibus magna cum devotione venerabantur, multeque peregrinationes ibidem fiebant, eisdem christifidelibus tam a febribus quam alijs languoribus magnum subsidium et sanitatem recuperantibus. Quodque, propter guerras illis in partibus plurimum ac diutius vigentes, predicta parrochialis ecclesia sancti Egidij de Buzeyo reddebatur quasi deserta et vacua ac pastore viduata, adeoque ovium pastores, interdum suas oves ibidem custodientes, eamdem dietim intrare potuerunt et ecclesia ipsa, seratis ianuis carens et discooperta, vaga relinquebatur; parrochianique dicte ecclesie de Buzeyo ad vicinas parrochias pro divinis audiendis et sacramentis recipiendis se transferre cogebantur, reliquijs nichilominus predictis supra maius altare ecclesie predicte beati Egidij honeste in dicto coffro ad modum feretri confecto remanentibus et reverenter servatis.

Quodque dicto anno quinquagesimo tercio, prefatus Stephanus de Grachaut, gravibus pro tunc detentus febribus, cum nulla medicorum arte aut subsidio nature posset sanitatem recuperare, sciens quod plures utriusque sexus persone, que dictas reliquias in prefata parrochiali ecclesia sancti Egidij de Buzeyo visitassent, suasque devotiones et oblationes ibidem fecissent, a febribus et alijs morbis curate fuissent, vovens promisit peregrinationem ad dictum locum elemosinasque et devotiones suas facturum pro sanitate recuperanda seu recipienda. Quibus votis et promissionibus factis, ipse Stephanus suum votum et peregrinationem adimplens sanatus fuit, prout plures alij sanati fuerunt per invocationem et visitationem dictarum sanctarum reliquiarum precibusque et orationibus ipsius sancti, cuius reliquie ac cubitale brachij ibidem venerabantur, predictusque Stephanus, ob magnam

quam beato Egidio et suis venerandis reliquijs gerebat devotionem, cum, ut assereret, per earumdem invocationem et visitationem sanitati fuerat, ut creditur, miraculose restitutus, magna cum instantia rogavit dominum Iohannem de Rivieres, dominum temporalem dicti deserti loci de Buzeyo et nonnullos parrochianos dicte ecclesie de Buzeyo, tunc aliunde, propter dicte ville et ecclesie de Buzeyo destructionem et ruinam, incolas et parrochianos, propter causas prenarratas, quatenus sibi partem aliquam predictarum reliquiarum, pro decenti collocatione et veneratione aliorsum facienda, traddere vellent et dignarentur; dictusque Stephanus tantum effecit apud dominum temporalem Iohannem de Rivieres predictum, medio et intercessione domini temporalis de Oizellectes, domini temporalis de dicto Sarnaco, ac penes dominum Iohannem Souilletti, presbyterum, tunc curatum de Sarnaco in Dormisio, et nonnullos parrochianos dicti loci de Buzeyo, quod eidem Stephano portionem quamdam predictarum reliquiarum, videlicet cubitale brachij effectualiter tradiderunt, sub promissione expressa, quam idem Stephanus facere habuit, prout et fecit ac promisit, se dictam reliquiarum portionem et cubitale brachij, in aliqua ecclesia aut alio loco digno et honesto, honorifice in argento, auro aut alia specie, iuxta suam facultatem, claudi et reponi facere. Relique vero portiones ossium et reliquiarum predictarum ob prefatam destructionem dicte ecclesie sancti Egidij de Buzeyo, in parrochia de Massigijs fuerunt delate, ubi adhuc in hodiernum diem honorifice custodiuntur, collocantur et a christifidelibus venerantur; suntque eciam superstites viri notabiles, probi et fide digni, qui predicta tunc sic fieri viderunt, noverunt et presentes interfuerunt, necnon predictum dominum Iohannem Souilleti, presbyterum, dum viveret curatum de Sarnaco predicto, virum utique honestum et iustum agnoverunt, eiusque manus scripturam ac ipsius sigillum, quod dictis reliquijs asseritur appensum, recognoscentes; Iohannem Souilleti et Stephanum predictos ad premissa singula peragenda congregatos viderunt, ac tradicioni et condonationi huiusmodi partis reliquiarum, videlicet brachij cubitalis predicti interfuerunt, ac tradicioni huiusmodi suum consensum adhibuerunt. Similiter sunt plures fide digni superstites et adhuc viventes qui, tempore predicto, domestici fuerunt et familiares predicti Stephani, omnia predicta pro testimonio veritatis actestantes et affirmantes, prout prefati exponentes nobis humiliter declarare fecerunt.

Verum quia pro parte eorumdem exponentium expositum est, huiusmodi reliquie cubitalis brachij in prefata ecclesia sancti Egidij Brugensis, in sericio panno et coffreto de correo sunt minus debito honore recondite, nec quantum decet tam sanctis reliquijs a christi-

fidelibus venerate. Quapropter nobis tamquam ordinarijs et eciam metropolitanis humiliter supplicaverunt huic tam sancte rei salubriter providere, ac comperto quod tam digne sancteque forent reliquie, eis debitam venerationem ac congruum honorem impendi ac de premissis debitam inquisitionem sive informationem facere aut fieri mandare dignaremur atque vellemus.

Nos igitur vicarij prefati, devotis ipsorum supplicationibus condescendentes, discretos viros Iohannem de Mercatte, promotorem curie domini ecclesie Remensis archidiaconi publicum, et Iohannem Maillefer, clericos, curie Remensis notarios iuratos, ut super premissis debitam inquisitionem facerent ordinavimus. Qui in locis predictis et alibi de singulis predictis omnem diligenciam fecerunt, et nobis reportarunt inquisitionem sive informationem, ac dictus Iohannes de Mercatte parrochialem ecclesiam sancti Egidij Brugensis ac reliquiare predictum ibidem personaliter vidit, visitavit et diligenter inspexit, sigillum proprium dicti domini Iohannis Souilleti ac scripturam comparando, predictaque omnia fide dignorum testimonio veritati subsistere compererunt.

Qua quidem inquisitione sic, ut premittitur, de nostro mandato facta, per nos ac nostros in hac parte consiliarios et iuriumperitos inspecta et visa, testibus quoque et probationibus actis et alijs desuper factis adminiculis, recognitionibus ac circumstancijs omnibus consideratis, has reliquias cubitalis predicti sancti Egidij in prefata ecclesia sancti Egidij Brugensis existentes, alias in dicta ecclesia de Buzeyo fuisse a christifidelibus veneratas et honoratas ac adhuc in ecclesia sancti Egidij Brugensis predicta posse venerari et honorari, ipsasque reliquias in theca sive reliquiario honesto et sumptuoso esse collocandas, collocari posse et debere [1]. Mandantes omnibus et singulis presbyteris curatis, cappellanis, notarijs et tabellionibus publicis in civitate et provincia Remensi constitutis, alios vero nobis non subditos requirentes et rogantes quatenus omnia et singula premissa ubi, dum, quando et quotiens opus fuerit et super hoc fuerint requisiti, seu eorum alter fuerit requisitus, publicent, intiment, insinuent et ad eorumdem christifidelium notitiam deducant.

In cuius rei testimonium, presentibus literis, signis manualibus dictorum notariorum et commissariorum in hac parte ex ordinatione nostra signatis, sigillum vicariatus dicti reverendissimi in Christo

---

(1) Le copiste a omis ici le mot *declaramus*, ou tout autre analogue, nécessaire pour compléter la phrase.

patris et domini duximus et ordinavimus appendendum [1]. Datum Remis per venerabiles et circumspectos viros dominos et magistros Iohannem Allart, in decretis, et Iacobum de Thuisy, in legibus licentiatos, ecclesie Remensis canonicos, dicti reverendissimi patris vicarios et officiales, anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo sexto, mensis maij die prima.

De mandato dominorum vicariorum prefatorum.

I. Mercatte. I. Maillefer.

Archives de Saint-Gilles, à Bruges.

V

Mgr. Charles van den Bosch, évêque de Bruges, détache un fragment de la relique de saint Gilles, vénérée, depuis près de deux siècles, dans l'église de Saint-Gilles, à Bruges. Ce fragment était destiné à l'église paroissiale de Saint-Leu-Saint-Gilles, à Paris; ne possédant pas la moindre parcelle des reliques de son patron, cette église avait fait faire d'actives démarches auprès de Mgr. van den Bosch, et auprès du curé et des marguilliers de Saint-Gilles, à Bruges, aux fins d'obtenir une petite part des précieux restes du saint abbé [2].

1er Août 1659.

Carolus van den Bosch, Dei et apostolicæ sedis gratia, episcopus Brugensis, omnibus et singulis præsentes litteras visuris, seu legi audituris, salutem in Domino, et salubre sanctorum præsidium.

Quandoquidem sanctus sanctorum omnipotens Deus etiam in sanctis suis mirabiliter honoretur, hinc honorem sanctorum libentissime promovemus, quo Deum ipsum magis laudari conspicimus, quem nunquam laudare sufficimus, eaque de causa officii nostri debitum in infrascriptis promptissime impendimus, pro amplificatione honoris sancti Ægidii abbatis, pio et laudabili zelo, a nobis instanter requisitis.

---

(1) Ce sceau, comme nous le verrons plus loin, avait déjà disparu en 1659; il n'en est resté d'autre trace que la double queue de parchemin, qui l'attachait à l'acte.

(2) Tom. I, pp. 455 et suiv.

Nuper enim, pro parte honorabilis et circumspecti viri Francisci Martini, mercatoris, morantis intra limites parochiæ sanctorum Lupi et Ægidii, in civitate Parisiensi, filii quondam honorabilis viri Ægidii Martini, pridem scabini et baillivi magni telonei suæ regiæ majestatis catholicæ in hac civitate Brugensi, nomine honorabilium et circumspectorum virorum reverendi domini pastoris et æditorum seu magistrorum fabricæ ecclesiæ parochialis prædictorum sanctorum Lupi et Ægidii, Parisiensis, per providum et circumspectum virum Georgium Aerts, etiam pridem scabinum et thesaurarium ejusdem civitatis Brugensis, et modo ærarii publici quæstorem seu commissarium, prædicti Francisci Martini, seu prædictorum domini pastoris et æditorum deputatum procuratorem, exhibita nobis petitio continebat, quod prædicta ecclesia sanctorum Lupi et Ægidii, in civitate Parisiensi, satis esset insignis, et notabilibus fundationibus dotata, ac celebriori populi confluxu et devotione ad ejusdem sancti Ægidii, ecclesiæ patroni, patrocinia seu suffragia ibidem imploranda, absque eo quod eadem ecclesia aliquibus ejusdem sancti Ægidii abbatis reliquiis decorata dignoscatur; cum adjuncta instanti supplicatione prædictorum, ad effectum ut, ad promovendam populi Parisiensis devotionem et fervorem ad eumdem sanctum Ægidium, eidem ecclesiæ sanctorum Lupi et Ægidii aliqua pars sacri ossis de brachio dicti sancti Ægidii, a ducentis fere annis asservati, ac magna populi Brugensis frequentia, devotione et consolatione in ecclesia parochiali sancti Ægidii hujus civitatis Brugensis exaltati, donetur et dimittatur, ea tamen conditione, per eamdem supplicationem expresse proposita et addicta, quod, in recognitionem tam notabilis beneficii, eidem Parisiensi ecclesiæ sanctorum Lupi et Ægidii hac in parte præstandi, per eamdem ecclesiam sanctorum Lupi et Ægidii aliqua pars sacri ligni sanctæ Crucis Domini prædictæ ecclesiæ sancti Ægidii Brugensis dono donaretur, ac cum debita authenticatione et legalitate, primo quoque tempore, Parisiis Brugas transferretur.

Et habita desuper provida resolutione, et assensu, per eumdem Georgium Aerts, zelosa sollicitudine, procurato reverendi domini Joannis Neyts, pastoris, et honorabilium virorum magistri Vincentii van der Meere, Clementis de Prince, Danielis Mulier et Jacobi Neyts, æditorum seu magistrorum fabricæ prædictæ ecclesiæ sancti Ægidii Brugensis, in separationem alicujus partis a prædicto sacro osse brachii sancti Ægidii abbatis, ejusque partis donationem prædictæ ecclesiæ sanctorum Lupi et Ægidii illiusque translationem sic faciendam, sub prædicta conditione de donatione partis ligni sanctæ Crucis cum debita authenticatione prædictæ ecclesiæ sancti Ægidii Brugensis, primo quoque tempore, Brugas sic dimittendæ, (pro cujus conditionis adimple-

tione prædictus Georgius Aerts se plegium seu fidejussorem constituit) expresse consentientium, nostrum etiam hac in parte requisitum consensum religiose impertivimus.

Ad cujus donationis executionem promovendam, nos, die datæ præsentium, capsam seu thecam, in qua prædictum sacrum os sancti Ægidii abbatis asservatur, de prædicta ecclesia sancti Ægidii Brugensis, una cum binis litteris originalibus de eodem sacro osse in archiviis ibidem asservatis et hic infra insertis, ad palatium nostrum episcopale adferri jussimus, assistentibus et associantibus reverendis admodum dominis D. Huberto Waghenaers et D. Arnoldo Crabeels, presbyteris, sacræ theologiæ licentiatis, ecclesiæ nostræ cathedralis sancti Donatiani canonicis graduatis, et respective archidiacono et archipresbytero Brugensi. Qua capsa seu theca coram nobis una cum prædictis binis litteris originalibus sic delata, reperimus eamdem capsam esse fabricatam ex argento, in diversis partibus deaurato, et ex rotunda fistula crystallina transparente, ac formatam in modum brachii seu cubitus humani, longitudinis sesquipedis; quæ fistula ab una parte erat occlusa nodo argenteo, formato in modum pedis rotundi candelabri argentei, et ab alia parte alio nodo argenteo, formato in modum dexteræ manus, cujus digiti extant extensi cum annulo in pollice, erantque iidem duo nodi invicem juncti duabus minoribus laminis argenteis deauratis ad longitudinem fistulæ, prædictis nodis hinc inde infixis. Tenor vero prædictarum litterarum coram nobis lectarum respective erat ut sequitur; et primo tenor litterarum, quæ erant antiquioris datæ, erat talis : In nomine Domini. Amen. Per hoc presens publicum instrumentum, etc. [1]. Tenor vero litterarum posterioris datæ erat talis : Vicarii generales in spiritualibus et temporalibus, etc. [2].

Post quarum litterarum lecturam, curavimus eamdem capsam seu thecam coram nobis aperiri, et in ea, seu in prædicta fistula rotunda, reperimus unum os longitudinis unius pedis aut circiter, referens formam ossis brachii humani, quod os, circa crassiorem seu latiorem extremitatem, constitutam versus suprascriptum priorem nodum argenteum, erat involutum bysso seu rubeo ermosyno. Quo osse cum debitis reverentiis ex eadem fistula extracto, jussimus ab ejusdem ossis crassiori extremitate lateraliter auferri seu amputari partem, in quantitate et forma fere referentem dimidiatum majus ovum gallinaceum; eademque amputatione sic facta, idem sacrum os in suprascripta capsa seu fistula crystallina denuo imposuimus, ipsamque capsam occludi et ad eamdem eccle-

---

(1) Voyez ci-dessus, pp. 525 et suiv., n. II des pièces justificatives.
(2) Id., pp. 537 et suiv., n. IV des pièces justificatives.

siam sancti Ægidii Brugensis, cum assistentia prædictorum reverendorum dominorum archidiaconi et archipresbyteri, referri mandavimus; suprascriptam vero partem, a prædicto osse brachii sancti Ægidii amputatam seu separatam, parvulæ tabulæ chartaceæ, bysso rubei coloris obductæ, filis argenteis affixam, præsenti capsulæ argenteæ, in extremitatibus deauratæ ac, in superiori parte, apertura ovali crystallo transparente occlusæ et pro inspectione ejusdem sacræ partis aptatæ, una cum præsentibus nostris litteris, pro authentica legalitate dictæ sacræ partis de osse brachii sancti Ægidii perpetuo valituris, adhibitis ceremoniis et reverentiis debitis, imposuimus, consentientes, pro complemento suprascriptæ donationis et sub conditione prædicta, eamdem præsentem capsulam seu thecam argenteam, cum suprascripta sacra parte de osse brachii sancti Ægidii, debite occlusam, ex hac civitate Brugensi dimitti et transferri ad prædictam ecclesiam sanctorum Lupi et Ægidii, in civitate Parisiensi, ad opus et splendorem ejusdem ecclesiæ, et ad augmentum cultus et honoris Dei ac sæpedicti sancti Ægidii, ibidem asservandam et publico fidelium cultui exponendam, cum eadem fide et legalitate cum qua prædictum os de brachio sancti Ægidii hactenus in prædicta ecclesia sancti Ægidii Brugensis expositum fuit et deinceps exponetur.

In quorum omnium ac singulorum fidem et robur, præsentes propria nostra signatura signavimus, et majori nostro sigillo ac secretarii nostri signatura communiri fecimus. Acta fuerunt hæc Brugis Flandrorum, pridem Tornacensis nunc Brugensis diœcesis, in palatio nostro episcopali, anno millesimo sexcentesimo quinquagesimo nono, mensis Augusti die prima, præsentibus prædictis reverendis admodum dominis D. Huberto Waghenaers, archidiacono, D. Arnoldo Crabeels, archipresbytero, et aliis ad hæc vocatis et rogatis testibus.

CBEB[is] (1)

De mandato perill[ris]
ac revd[mi] Dni episcopi præfati.

L. † S. A. Alio, secret.
1659.

Archives de Saint-Gilles, à Bruges.

---

(1) Ces lettres forment le paraphe de Mgr. van den Bosch (**C***arolus* **B***oschius* **E***piscopus* **B***rugensis*).

VI

Jean-Baptiste de Contes et Alexandre de Hodencq, vicaires généraux du cardinal de Retz, Jean François-de-Paule de Gondy, archevêque de Paris, enlèvent deux fragments de la vraie Croix d'un reliquaire appartenant à l'église de Saint-Leu-Saint-Gilles, qui avait promis de donner ces fragments à l'église de Saint-Gilles, à Bruges, en échange d'une relique de son patron (1).

20 Août 1659

Vicarii generales eminentissimi in Christo patris et domini, D. Joannis Francisci Pauli de Gondy, tituli sanctæ Mariæ super Minervam S. R. E. presbyteri cardinalis de Retz, Parisiensis archiepiscopi, universis præsentes litteras inspecturis, salutem in Domino.

Cum nuper, ex parte venerabilis viri magistri Henrici de L'Espy, presbyteri curati ecclesiæ paræcialis sanctorum Lupi et Ægidii in urbe Parisiensi, christianissimi domini regis capellani nati, nobis supplicatum fuerit, quatenus dignaremur licentiam ei concedere separandæ partis vivificæ Crucis Domini nostri Jesu Christi, quæ a pluribus sæculis in eadem ecclesia summa cum veneratione asservatur et colitur, in gratiam ecclesiæ itidem paræcialis Sti Ægidii in civitate Brugensi, quæ nuper præfatæ ecclesiæ S. Lupi concessit particulam notabilem de brachio Sti Ægidii, ea tamen lege, prout convenerant, et conditione ut fragmentum aliquod ex adorando S. S. Crucis ligno, in perenne utriusque monimentum, sibi concederetur.

Nos igitur vicarii generales præfati, quibus ex munere nostro nihil est potius quam ecclesiarum decorem et gloriam amplificare, piis præfati curati petitionibus annuentes, jussimus sanctuarium dictæ S. Crucis coram nobis afferri, quo inspecto cum debita veneratione S. ligni, quod ibidem in medio, crucis in formam, clausum erat sub crystallo lucidissimo, ex quo stipes et brachia decorantur cum lapidibus pretiosis ad extrema, cujus meditullium argenteum affabre effictum, crucifixi Domini nostri Jesu Christi, beatissimæ Virginis Mariæ, floribus liliorum distinctis, opere antiquo, imaginibus cælatum, cum suppedaneo argenteo deaurato, fecimus aperiri; in quo reperimus in parva theca argentea

---

(1) Tom. I, pp. 458, 459.

quadrata, intus crucis formulam referente, a tergo deaurata, agni specie depicta, sub serico, tres particulas adorandæ Crucis Domini nostri Jesu Christi, quarum mediam, quæ stipes erat, eidem ecclesiæ S. Lupi reservavimus, in id sanctuarium reponendam, duas autem reliquas quæ brachia referebant, absque ulla incisione integras, eadem forma et in eodem vasculo, illico alia theca argentea occluso, et sigillo præfati eminentissimi domini cardinalis Parisiensis archiepiscopi munito, una cum præsenti authentico nostro, tradidimus præfatæ ecclesiæ S[ti] Ægidii Brugensis transmittendas.

Datum Parisiis, sub sigillo cameræ præfati eminentissimi domini cardinalis de Retz, Parisiensis archiepiscopi, anno domini millesimo sexcentesimo quinquagesimo nono, die vigesima mensis Augusti.

DE CONTES. DE HODENCQ.

L. † S. BAUDOUYN.

Archives de Saint-Gilles, à Bruges.

VII

Henri de l'Espy du Saussay, curé de Saint-Leu-Saint-Gilles, à Paris, transmet à Mgr. Charles van den Bosch, évêque de Bruges, deux fragments de la vraie Croix, offerts en don à l'église de Saint-Gilles, en cette ville, comme témoignage de gratitude pour la relique du saint abbé, cédée par cette église (1).

29 Août 1659

Illustrissimo et reverendissimo in Christo patri et domino, D. Carolo van den Bosch, episcopo Brugensi, Henricus de l'Espy du Saussay, presbyter, S. R. E. protonotarius, solennisque parœcialis tituli SS. Lupi et Ægidii, Parisiis, parochus, christianissimo regi a consiliis capellanus natus, reverentiam et obsequium.

Testamur vobis, illustrissime præsul, nos de licentia RR. DD. Joannis Baptistæ de Contes, decani ecclesiæ Parisiensis, et Alexandri de Hodencq, archipresbyteri S. Severini, Parisiis, vicariorum generalium eminentissimi et reverendissimi in Christo patris et domini, D. Joannis Francisci Pauli de Gondy, tituli S. Mariæ super Minervam presbyteri cardinalis de Retz, Parisiensis archiepiscopi, ex præclara cruce argen-

(1) Tom. I, pp. 458, 459.

tea deaurata, quam ipsis exhibuimus, in qua, sub crystallo pellucida, qua in meditullio operiebantur, in crucis formam, tria fragmenta vivificæ Crucis Domini nostri Jesu Christi, duo transversaria fragmenta, eodem tenore quo ibidem erant disposita, retento tantum stipite ejusdem latitudinis et longitudinis, extraxisse cum suo vasculo a tergo deaurato, et agno bajulante crucem depicto. Quæ quidem duo fragmenta eadem lege quam imposuistis nobis, sicut obtuleramus, cum a vestra illustrissima reverentia postulavimus primum reliquias sancti Ægidii abbatis, patroni nostri, quas tandem, singulari beneficio vestro, excepimus nuper una cum authentico vestro, ecclesiæ S. Ægidii, in urbe vestra Brugensi, in perenne gratitudinis monimentum offerimus : quatenus, sicut a pluribus sæculis nostra in ecclesia populi frequentia et veneratione condigna observabantur, et deinceps residuus stipes observabitur, ita et ibidem inposterum sub vestro beneplacito pariter honorentur, deprecantes illustrissimam ac reverendissimam paternitatatem vestram, ut hoc præsens testimonium nostrum ratum ac beneplacitum habere dignetur; quod ne in dubium verteretur, manu propria, et sigillo ecclesiæ nostræ ac nostro, una cum venerabilibus ac circumspectis viris MM. Joanne Bidault, presbytero Ebroicensi, in artibus magistro, ac Daniele le Couteulx, presbytero Parisino, christianissimo regi a consiliis et eleemosynis, vicariis nostris, nec non Gabriele Benoist et Joanne le Vallois, presbyteris Constantiensibus, sacristis nostris, ac Renato Ernault, presbytero Cœnomanensi, quo in actibus nostris a secretis utimur, recognoscere non dubitavimus.

Actum Parisiis, in ædibus SS. Lupi et Ægidii presbyteralibus nostris, anno Domini millesimo sexcentesimo quinquagesimo nono, die vero mensis augusti vigesima nona.

Henricus de l'Espy du Saussay,
pastor a SS. Lupo et Ægidio, Parisiis.

J. Bidault. D. le Couteulx.

G. Benoist.

L. † S. J. le Vallois. R. Ernault.

Archives de Saint-Gilles, à Bruges.

VIII

Mgr. Charles van den Bosch, évêque de Bruges, après avoir examiné la relique de la vraie Croix, envoyée de Paris, la place dans une croix d'argent, à rayons dorés, et la porte processionnellement, de ses propres mains, de la chapelle du Saint-Sang, où elle avait été déposée, jusqu'à l'église de Saint-Gilles, où le prélat chante pontificalement le salut. Mgr. van den Bosch accorde une indulgence de quarante jours, à gagner, tous les Vendredis de l'année, par ceux qui viendront vénérer la susdite relique (1).

28 Octobre 1659

Carolus van den Bosch, Dei et apostolicæ sedis gratia, episcopus Brugensis, perpetuus ac hæreditarius Flandriæ cancellarius, omnibus has visuris, salutem in Domino.

Ea est omnium nostrum religiosa obligatio ut sacri ligni vivificæ Crucis exaltationem semper et ubique promoveamus, in quo salutis auctor exaltatus seipsum obtulit in pretium exaltationis nostræ in vitam æternam. Cui obligationi pro parte nostra satisfacere volentes, ad devotissimam instantiam honorabilium virorum domini pastoris et ædituorum ecclesiæ parochialis S^{ti} Ægidii Brugensis, circa infrascripta nos exhibuimus zelosos obsequii per nos debiti executores.

Cum enim non ita pridem prædicti dominus pastor et æditui partem aliquam sacri ossis de brachio dicti S^{ti} Ægidii in eadem ecclesia S^{ti} Ægidii Brugensis, per nos separatam, de nostris licentia et consensu, ad ecclesiam parochialem sanctorum Lupi et Ægidii in civitate Parisiensi transmisissent, ea conditione prævie oblata, ut, in reciprocam beneficii recognitionem, per præfatam ecclesiam SS. Lupi et Ægidii, aliqua pars sacri ligni S^{tae} Crucis prædictæ ecclesiæ S^{ti} Ægidii Brugensis transmitteretur, prout in nostris exinde confectis litteris de data diei primæ Augusti novissime præteriti plenius continetur, ac postmodum, ad complementum ejusdem conditionis, Parisiis Brugas fuissent transmissa duo fragmenta vivificæ Crucis Domini nostri Jesu Christi, cum adjunctis litteris in capsula lignea quadrata debite occlusa et sigillata; nos eamdem capsulam, per prædictos dominum pastorem et

(1) Tom. I, pp. 459, 460.

æditurum S[ti] Ægidii Brugensis ac circumspectum virum Georgium Aerts, (qui pro ejusdem conditionis adimpletione se plegium constituerat) coram nobis delatam sic debite occlusam et sigillatam aperuimus; in qua primo reperimus binas litteras in pergameno descriptas, quarum tenor hic successive sequitur et est talis : Illustrissimo et reverendissimo in Christo patri, etc. (1). Tenor vero posterarum litterarum inclusarum erat talis : Vicarii generales eminentissimi in Christo patris, etc. (2).

Post quarum litterarum lecturam, etiam reperimus in eadem capsula lignea aliam capsam argenteam rotundam, et in ea aliam parvam thecam argenteam quadratam intus in fundo crucis formulam referentem, a tergo deauratam cum agni specie in eodem tergo nigra delineatione depicta, in qua crucis formula, in fundo parum extante, reperimus duas particulas adorandæ Crucis Domini nostri Jesu Christi, quæ brachia crucis referebant, absque ulla incisione integras, serico seu satino impositas, atque etiam loculum in eodem satino ad longitudinem prædictæ formæ crucis impressum, in quo tertia particula seu fragmentum ejusdem ligni sanctæ Crucis asservata fuisse videtur, quæ media et stipes fuerat, quæque, juxta prædictas litteras admodum reverendorum dominorum vicariorum generalium eminentissimi atque illustrissimi domini cardinalis de Retz et archiepiscopi Parisiensis, in eadem ecclesia sanctorum Lupi et Ægidii reservata fuisse describitur. Postmodum vero præfata duo fragmenta ligni sanctæ Crucis, una cum minori prædicta capsa argentea quadrata, atque etiam cum eodem satino, prout Parisiis transmissa fuerunt, additis novis filis argenteis pro majori illorum in præfata quadrata theca firmitate, præsenti capsæ seu thecæ argenteæ rotundæ, ab anteriori parte vitro transparente occlusæ, et ab extra stipite et brachiis in forma crucis ex argento, cum intermediis radiis argenteis deauratis, magnifice adornatæ, una cum aliis nostris exinde confectis litteris, debita cum reverentia inclusimus, ac cum solemni processione, per nos ad hoc expresse instituta, ab ecclesia sacri Cruoris Domini nostri Jesu Christi, in Burgo Brugensi, usque ad præfatam ecclesiam parochialem S[ti] Ægidii Brugensis personaliter detulimus, publico fidelium cultui ibidem perpetuis futuris temporibus exponenda. Et ad excitandam magisque fovendam populi erga sæpedictas sacras reliquias ligni sanctæ Crucis devotionem, omnibus et singulis christifidelibus, qui in eadem solemni processione aut laudibus vespertinis, per nos in pontificalibus post eam celebrandis, atque etiam

(1) Voyez ci-dessus, pp. 546, 547, n. VII des pièces justificatives.
(2) Id., p. 545, n. VI des pièces justificatives.

quoties singulis feriis sextis per totum annum, (quibus eædem reliquiæ sanctæ Crucis ibidem specialiter exponentur), easdem sacras reliquias visitaverint, et illic pro exaltatione sanctæ Matris Ecclesiæ, hæresum extirpatione, et principum christianorum concordia, atque hujus civitatis Brugensis prosperitate, pias ad Deum preces fuderint, quadraginta dierum indulgentias paterna largitate concessimus et concedimus per præsentes.

In quorum omnium et singulorum fidem, præsentes litteras propria nostra signatura signavimus, et majori nostro sigillo ac secretarii nostri signatura communiri fecimus. Acta fuerunt hæc Brugis Flandrorum, anno Domini millesimo sexcentesimo quinquagesimo nono, ipso festo sanctorum apostolorum Simonis et Judæ, mensis Octobris die vigesima octava, sedente sanctissimo domino nostro domino Alexandro papa septimo, anno ejus quinto; regnante serenissimo Philippo quarto, Hispaniarum rege etc., comite Flandriæ, anno regnorum ejus trigesimo nono. Præsentibus RR. admodum dominis, Dno Huberto Waghenaers, et Dno Arnoldo Crabeels, presbyteris, S. T. licentiatis, ecclesiæ nostræ cathedralis Sti Donatiani canonicis graduatis, et respective archidiacono et archipresbytero Brugensi, ac reverendo domino Joanne Neyts, præmemoratæ ecclesiæ parochialis Sti Ægidii Brugensis pastore, et aliis ad hæc rogatis et vocatis testibus.

CBEBis (1).

De mandato perillustris
ac revmi Dni episcopi præfati.
L. † S. A. Alio, secret.
1659.

Archives de Saint-Gilles, à Bruges.

Il existe une traduction flamande de cette dernière pièce; cette traduction est insérée dans la plaquette intitulée : *Getuygenisse der waere Reliquien van het Hout des H. Cruys Ons Heere Jesu Christi, Rustende in de Parochiale Kercke van St. Gillis binnen Brugge, Als mede de Aflaeten van het Broederschap van het H. Cruys, Ingestelt in de voorseyde Kercke van St. Gillis. Tot Brugge, by Pieter de Sloovere, gesworen Stadts-drucker, in de Predickheers-straet. Met Approbatie*, s. d., petit in-12, de 24 pp.

(1) Voyez plus haut, p. 544, note 1.

La rareté de cette plaquette nous engage à reproduire la traduction des lettres de Mgr. Charles van den Bosch; celles d'Henri de l'Espy du Saussay, curé de Saint-Leu-Saint-Gilles, à Paris, et des vicaires généraux du cardinal de Retz, également traduites en flamand, sont insérées dans le corps de l'acte :

CAROLUS, *By de Gratie Godts ende den Apostolycken Stoel van Roomen Biscop van Brugge, ende Erfachtig Cancellier van Vlaenderen etc. Aen alle die dese zullen sien en lesen, Saligheyt in den Heere.*

Dese is de Religieuse Plicht van ons alle, dat wy altydt en over-al vervoorderen de Verheffinge van het H. ende Levend-maeckende Hout des CRUYS, in het welcke, den Autheur der Saligheyt verheven zynde, sig selven opgedraegen heeft tot Prys van onse Verheffinge tot het eeuwig Leven. Aen welcke Plicht van onsen kant willende volkomen ter Godtvruchtigste Instantie van de Eerweirde Mannen den Heer Pastor ende Onderdaenen der Parochiale Kercke van *St. GILLIS* binnen Brugge; volgens het gene onder-geschreven is, hebben wy ons getoont ieverige Uytvoerders van onsen pligtigen Dienst. Want aengesien over weynigen tydt den voorseyden Heer Pastor ende Kerckmeesters een deel der H. Gebeenderen van den Arm van den *H. Ægidius* in de selve Kercke van *St. GILLIS* binnen Brugge, door ons gescheyden met verlof ende toestemminge van d'onse, gesonden hebben naer de Parochiale Kercke van de *HH. Lupus* ende *Ægidius* binnen Parys, met dese (van hun te vooren geofferde) conditie, dat door de voorseyde Kercke van de *HH. Lupus* ende *Ægidius,* in wederzydsche erkentenisse van dit Weldaet, soude gesonden worden aen de voornoemde Kercke van *St. GILLIS* binnen Brugge eenig Deel van het Hout des H. CRUYS : gelyckerwys alreets in onse Brieven van dato den eersten dag van de Maendt Augusty laestleden breeder vermelt wordt, ende dat daer naer, tot volbrenginge der selve conditie, uyt Parys naer Brugge gesonden zyn geweest twee Stuckxkens van het Levend-maeckende CRUYS Ons Heere Jesu Christi, met de bygevoegde Brieven, in een vierkant houte Kasken behoorlyck gesloten ende gezegelt; hebben wy het selve Kasken door den voorseyden Heer Pastor, Kerck-meesters ende den voorsienigen Heer Georgius Aerts (die sig tot voltreckinge der selve conditie Borge gestelt hadde) nog behoorlyck gesloten ende gezegelt, ons gebracht zynde, geopent, in het welck wy voor eerst gevonden hebben twee Brieven geschreven op Parkement, welckers inhout hier volgt en is desen :

Aen den Doorlugtigsten ende Eerweirdigsten Vader in Christo ende Heer, Myn Heer Carolus van den Bosch Biscop van Brugge etc. Henricus de L'espy du Saussay Priester der Roomsche Kercke, Protonotaris, Pastor der Solemnele Parochiale Kercke op den Tytel der HH. Lupus *ende Ægi-*dius *binnen Parys Raedts-heer van den Alderchristelycksten Koning, ende synen geboren Capellaen, Eerbiedigheyt ende Dienstbaerheyt.*

Wy getuygen U-E. Doorlugtigsten Prelaet, dat wy met verlof van de Eerweirdige Heeren *Joannes Baptista de Contes* Deken der Kercke van Parys, en *Alexander de Hodencq* Arts-priester van *St. Severinus* in Parys, Vicarissen Generael van Syn Eminentie, den Eerweirdigsten in Christo Vader ende Heer, Myn Heer *Joannes Franciscus Paulus de Gondy* op den Tytel van de *H. Maria* op *Minerva*, Priester Cardinael van Retz ende Arts-biscop van Parys, uyt het seer vermaert silver vergult Cruys, het welck wy hun getoont hebben, in 't welck onder een seer klaer Kristael in het midden overdeckt laegen, in forme van een Cruys, dry Stuckxkens van het Levend-maeckende CRUYS Ons Heere Jesu Christi, de twee dweersche Stuckxkens, gelyckerwys sy daer ingestelt waeren, uytgenomen hebben met syn Doosken, zynde van achter vergult ende een Lam draegende het Cruys op gemaeckt, behoudende alleen het middelste van de selve breede ende lengde. Welcke twee Stuckxkens wy, door de selve conditie ons opgeleyt, ende door ons geoffert, wanneer wy Uwe Doorlugtigste Hoogweirdigheyt versocht hebben voor eerst de Reliquien van den *H. Ægidius* Abt onsen Patroon, welcke wy ten laetsten door uwe besondere Goedgunstigheyt onlangs ontfangen hebben, met de autentique Brieven van de Kercke van *St. GILLIS* in uwe Stadt van Brugge, tot eeuwige gedachtenisse van Danckbaerheyt vereeren, en gelyckerwys sy over vele Eeuwen in onse Kercke met grooten toeloop van Volck met alle weirdige Eerbiedigheyt zyn geëert geweest; ende voortaen het overgebleven Middelstuck zal bewaert ende geëert worden, soo moeten aldaer oock in het toekomende naer U-E. wel-behaegen dese geëert worden, biddende Uwe Doorlugtigste Hoogweerdigheyt van dese onse tegenwoordige Getuygenisse voor vast en wel-behaegen te houden: welcke op dat-se niet twyffelachtig souden zyn, hebben dese met eygen Handt Geteeckent, ende den Zegel van Onse Kercke, ende Onsen, t'saemen met de Eerw. en Voorsienige Heeren ende Meesters *Joannes Bidault* Priester, geboortig van Evreux, Doctor in de Konsten, en *Daniel le Couteulx*, Priester van Parys, Raedts-heer ende Almoessenier van den Alderchristelycksten Koning onse Vicarissen, als oock *Gabriël Benoist* en *Joannes le Vallois*, Priesters van Constantien, onse Sacristaenen, ende *Renatus Ernault*, Priester van Mans, welcken

wy voor Raedt gebruycken in alle onse Acten, hebben niet getwyffelt dese te erkennen. Aldus gedaen binnen Parys in Onse Priesterlycke Kercke van de *HH. Lupus* ende *Ægidius* in het Jaer Ons Heere Duysent ses Hondert Negen-en-vyftig den negen-en-twintigsten Dag van de Maendt Augusty. Was Onderteeckent : *Henricus de L'espy du Saussay,* Pastor van *SS. Lupus* en *Ægidius* binnen Parys. *F. Bidault, D. le Couteulx, G. Benoist, J. le Vallois* en *R. Ernault.* Met den Zegel Geprint in rooden Uwel nevens de selve Onderteeckeningen.

Den Inhoudt van den tweeden ingesloten Brief was desen :

De Vicarissen Generael van Syne Eminentie ende in Christo Vader Myn Heer Joannes Franciscus Paulus de Gondy, *op den Tytel van de* H. Maria *op* Minerva *der H. Roomsche Kercke, Priester Cardinael van Retz Arts-biscop van Parys, aen alle die dese tegenwoordige zullen sien en lesen Saligheyt in den Heere.*

Aengesien dat laest-leden den Eerw. Heer ende Meester *Henricus de L'espy,* Priester ende Pastor der Parochiale Kercke van de *HH. Lupus* ende *Ægidius* binnen de Stadt van Parys, Raedts-heer en geboren Capellaen van den Alderchristelycksten Koning, ons versocht heeft, dat wy souden gelieven hem te geven den oorlof van te scheyden een Deel van het Levend-maeckende CRUYS Ons Heere Jesu Christi, het welcke over menigvuldige Eeuwen in de selve Kercke met een aldergrootste Eerbiedigheyt bewaert ende geëert wordt, tot Wedergunste van de Parochiale Kercke van *St. Gillis* binnen de Stadt Brugge, de welcke onlangs aen de voornoemde Kercke van *St. Lupus* toegestaen heeft een Edel Deeltjen van den Arm van den *H. Ægidius,* nochtans met dese Wet ende conditie gelyck sy over-een gekomen waeren, dat'er aen hun tot eeuwige gedachtenisse van beyde, soude toegestaen worden een Stuckxken van het aenbiddelyck Houdt des H. CRUYS. Daerom Wy Vicarissen Generael van Syne voorseyde Eminentie volgens Ons Officie niet meer beminnende als te vermeerderen den Luyster ende Glorie der Kercken, toeneygende aen het Godtvruchtig Versoeck van den voornoemden Pastor, hebben de bovengemelde Reliquaire van het H. CRUYS voor ons doen brengen, welcke met behoorlycke Eerbiedigheyt ingesien hebbende het H. Hout het welcke aldaer in forme van een Cruys, in 't midden onder een seer klaer Kristal gesloten was ende de Stam ende Armen verçiert zynde op het eynde met kostelycke Gesteenten, op welckers middelste konstelyck naer de oude maniere gemaeckt van geslagen silver gegraveert stonden het afbeeldtsel van Onsen Gekruysten Heere Jesus Christus ende de Alderheyligste Maget Maria verçiert met Lelie-bloemen, met den Ondervoet

van silver vergult, hebben Wy doen openen, in het welcke wy gevonden hebben in een kleyne vierkante Doose, van binnen in forme van een Cruys, van achter vergult met het afbeeldsel van een Lam daer op geschildert, onder de dry Stuckxkens van het aenbiddelyck CRUYS Ons Heere JESU Christi welckers middelste Stuck, zynde de Stam, wy voor de selve Kercke van den *H. Lupus* behouden hebben, om in de selve Reliquaire wederom gestelt te worden; maer de andere twee verbeeldende de Armen, heel, sonder iets aen gesneden te zyn, op de selve forme, en in het selve Vaetjen, hebben wy aenstonts in een ander silver Doose toegesloten ende Gezegelt met den Zegel van Syne voornoemde Eminentie den Heer Cardinael Arts-biscop van Parys, en met de tegenwoordige autentique Brieven gegeven om overgesonden te worden aen de voorschreve Kercke van *St. GILLIS* binnen Brugge. Gegeven in Parys onder den Caemer-zegel van Syne voorseyde Eminentie Myn Heer den Cardinael van Retz, Arts-biscop van Parys, in het Jaer Duysent ses Hondert Negen-en-vyftig den twintigsten van de Maendt Augusty. Was Onderteeckent *De Contes, A. de Hodencq* en *Boudouyn,* met den Zegel in rooden Uwel Geprint nevens de selve Onderteeckeningen.

Naer welcke Brieven overlesen hebbende, hebben Wy oock in het selve houte Kasken gevonden een ronde silvere Doose, ende in de selve een ander silver Doosken vierkant, hebbende op den grondt de forme van een Cruys, van achter vergult met het afbeeldtsel van een Lam in 't swart geschildert, in welckers Grondt van de forme des CRUYS weynigh verheven, Wy gevonden hebben twee stucxkens van het Aenbiddelyck Cruys Ons Heeren JESU Christi, heel en ongeschonden, hebbende de forme van twee Armen, geleydt in Syde ofte Satyn, ende in het selve Satyn een plaetken van lengde gelyckwys volgens de voorseyde Brieven van de seer Eerweirdige Heeren Vicarissen Generael van Syne Doorluchtigste Eminentie den Cardinael van Retz Artsbiscop van Paris, in de selve Kercke van de *HH. Lupus* ende *Ægidius* beschreven wordt, het middelste Stuck is bewaert geweest, daer naer hebben de voornoemde twee Stucxkens van het Hout des H. CRUYS, t'saemen met het voorseyde vierkant Silver Doosken ende het selve Satyn, gelyck het van Parys gesonden is geweest, daer aengewonden hebbende nieuwen Silveren-draedt tot meerdere vastigheyt, in het tegenwoordig silvere Kasken ofte Doose, van boven gesloten met een klaer doorschynende glas, ende van buyten met eenen silveren Staeck en twee Armen op forme van een Cruys, in 't midden kostelyck verçiert met silvere vergulde straelen, t'saemen met dese onse Brieven hier toe gemaeckt, met alle Eerbiedigheyt daer in gesloten. Ende tot

dien eynde expresselyck ingestelt hebbende een Solemnéle Processie, hebben Wy die uyt de Kercke van het *H. Bloedt* Ons Heeren Jesu Christi op den Burg tot Brugge, Persoonelyck gedraegen tot in de voorseyde Kercke van *St. GILLIS* binnen Brugge, om aldaer ten eeuwigen tyde publyckelyck uytgestelt ende geëert te worden van alle Christi Geloovige. Ende om meer en meer op-te-wecken de Godtvruchtigheyt van alle Volckeren tot de voornoemde HH. Reliquien van het Hout des H. CRUYS, aen alle en besondere Christi Geloovigen de welcke in dese Solemnéle Processie, ofte Lof: door Ons in Ons Biscoppelyck Gewaet naer dese te doene, oft, soo menigmael als sy aldaer alle Vrydaegen van het Jaer (wanneer de selve Reliquien van het H. CRUYS besonderlyck zullen uytgestelt worden) de selve zullen besogt hebben, ende aldaer tot Verheffinge van Onse Moeder de H. Kercke, Uytroeyinge der Ketteryen, Eendrachtigheyt der Christene Princen, ende voorspoet deser Stadt Brugge, hunne Godtvruchtige Gebeden tot Godt zullen gestiert hebben, door Onse Vaderlycke mildtheyt, hebben, ende verleenen Wy in dese tegenwoordige veertig Dagen Aflaet, tot welckers Getuygenisse Wy dese tegenwoordige Brieven met eygen Handt geteeckent hebben, ende met Onsen Grooten Zegel ende het Handt-teecken van Onsen Secretaris doen teeckenen hebben.

Aldus gegeven tot Brugge in Vlaenderen, in het Jaer Duysent ses Hondert Negen-en-vyftig, den Feest-dag van de Heylige Apostelen *Simon* en *Judas* den acht-en-twintigsten dag van October; bekleedende den Stoel van Roomen Syne Heyligheyt *Alexander den VII.* het vyfde Jaer syns Pausdoms. Regerende Syne Souvereyne Majesteyt *Philippus den IV.* Koning van Spagnien etc. Grave van Vlaenderen, het negenste Jaer van Syn Ryck (1). Present de seer Eerw. Heeren, Myn Heer *Hubertus Waegenaers* en *Arnoldus Crabeels* Priesters Licentiaeten in de H. Godts-geleertheyt, Canonicken Gradueel van Onse Cathedraele Kercke van *St. Donaes* ende Respective Arts-diaken ende Arts-priester van Brugge; als oock den Eerw. Heer *Joannes Neyts* Pastor van de boven-gemelde Kercke van *St. GILLIS* binnen Brugge ende andere Getuygen daer toe versocht ende geroepen.

Was Onderteeckent CAROLUS vanden BOSCH Bisschop van Brugge.

Uyt Bevel van Syne Doorluchtigste
Hoogweirdigheyt voorschreven
A. Alio, *Secretaris* (2).

---

(1) Le texte latin porte : *anno regnorum ejus* TRIGESIMO NONO.
(2) Pp. 8-15.

La plaquette, que nous venons de mettre à profit, renferme des détails précieux et peu connus sur la vénération de la relique de la vraie Croix, don de l'église de Saint-Leu, à Paris. Les liens étroits, qui rattachent cette relique à celle de saint Gilles, ne nous permettent point de passer ces détails sous silence :

Dese Weirdige Reliquien van het Hout des H. CRUYS gesloten in een Silver Cruys, verçiert in het midden met Silver Vergulde Straelen gelyck hier vooren in de Brieven breeder vermelt is, rusten nog op den dag van heden in de selve Kercke van *St. GILLIS* binnen Brugge in den Choor op zyde van den Hoogen Autaer ende worden alle eerste Sondagen van de Maendt uytgestelt, als oock op den Sondag naer H. Bloedt-dag, den eersten Sondag van de maendt Julius, den eersten Sondag van September en den Sondag naer Alder-zielendag, om van alle Christi Geloovige besocht ende geëert te worden, op welcke voornoemde Dagen oock gesongen wordt een Solemnéle Hoogmisse met grooten toe-loop van Menschen, welcke in alle noodtsaekelyckheden hunnen toevlucht nemen tot desen Weirdigen Schat, ende oock menigmael van Godt bekomen het gene sy door de Verdiensten van het Lyden ende Doodt Ons Saligmaeckers Christi Jesu versoecken.

In het Jaer 1732. *Toussain Saelemoen* Geboortig van Brugge Koopman in Lynwaeten, als-dan in Houwelyck met *Marie Anne Donghe* Weduwe van Sr. *François Sola* vaerende naer Hollandt ter oorsaeck van synen Koophandel, vergeselschapt met dese syne Huys-vrouwe, is'er opgestaen soo groot Tempeest dat sy niet anders dachten als te vergaen; in welck peryckel sy aenstonts hunnen toe-vlucht hebben genomen tot de HH. Reliquien van het Hout des H. CRUYS ende hebben belooft, dat, soo wanneer sy dit Levens-gevaer ontquaemen, en in een gewenste Have geluckiglyck mogten aenkomen; soo haest sy in Brugge souden wedergekeert zyn, tot erkentenisse van dit weldaedt, souden doen stellen hebben op het Kerck-hof van *St. GILLIS*, een schoon Houte Cruys met den stervenden Saligmaecker daer aen hangende ter eeren van het bitter Lyden ende Doodt Ons Heere Christi Jesu, ende ter indachtenisse der Overledene Christi Geloovige; het welcke sy oock (binnen Brugge gekomen zynde) in het selve Jaer in de Maendt November volbragt hebben.

Dit Cruys nu gestaen hebbende ontrent de vier-en-twyntig Jaeren, ende door de Logt, Windt en Regen eenigsints vervallen zynde, is in het jaer 1756. wederom vernieuwt geworden, door de

Milde almoessen der Godtvruchtige Menschen ende in veel beteren staet gestelt dan te vooren, zynde jegenwoordig verçiert van boven met een nieuw Overdack, afdaelende in forme van eenen Throon ende van onder met een schoone Balustrade (1).

Daer-en-boven om meer en meer te verwecken de Devotie ende Eerbiedigheyt tot het H. CRUYS Christi Jesu, is aldaer opgerecht een Godtvruchtig Broederschap van het H. CRUYS ende van Syne Heyligheyt Benedictus den XIV. Paus van Roomen Geapprobeert, ende begiftigt met vele besondere Aflaeten en Privilegien (2).

---

(1) Cette croix, enlevée à l'époque de la révolution française, fut transférée plus tard au cimetière général de Bruges, dont elle orna le calvaire jusqu'au jour où, tombant de vétusté, elle fut remplacée par la grande croix de bronze, qui s'y voit maintenant.

(2) Pp. 16, 17. La confrérie de la sainte Croix, dont il est ici question, fut canoniquement érigée dans l'église paroissiale de Saint-Gilles, le 12 Septembre 1756, par Mgr. Jean-Robert Caïmo, évêque de Bruges. Les lettres d'érection se trouvent dans la plaquette citée, pp. 6, 7. Cette confrérie cessa d'exister à la fin du siècle passé; le *Resolutie-Bouck* de l'association, conservé dans les archives de l'église, s'arrête au 8 Août 1784.

Par décision, prise à cette dernière date, le conseil d'administration de la confrérie résolut de renouveler, à ses frais, la fenêtre du collatéral sud, devant laquelle s'élevait l'image du Christ en croix, dont nous venons de parler. Cette fenêtre, joignant le mur qui sépare le collatéral du transept, était, jusqu'en ces derniers temps et sans doute en souvenir de la confrérie de la sainte Croix, qui l'avait placée, ornée, à sa partie inférieure, d'une croix en verre de couleur, d'un fort joli dessin. Cette croix fut défoncée, avec une partie de la fenêtre, par le terrible ouragan, qui se déchaîna sur la ville de Bruges, dans la nuit du 12 Mars 1876. Ladite fenêtre a été remplacée depuis par une verrière, exécutée dans les ateliers de M. François Nicolas, à Ruremonde; avec elle disparut le dernier souvenir d'une association, qui compta des années de prospérité, et se rattachait, par plus d'un lien, aux reliques de saint Gilles et de la sainte Croix, dont notre église est heureusement restée en possession.

FRAGMENTS

DE

LA VIE DE SAINT GILE

poëme composé, dans la première moitié du XII[e] siècle,

par le chanoine normand Guillaume de Berneville (1)

Entrée en matière. Parents et naissance de saint Gilles.

D'un dulz escrit orrez la sume:
Dirrai la vie d'un seint home
Ki pur amur sun cher seignur
Out feim e freit e grant labur;
Ensurketut od bestes mues
Vesqui meint an e d'erbes crues;
Gentilz hom fu de grant parage,
Riche de terre e d'eritage;
Poi preisa sa terre e s'onur,
Ço mustrat il al chef de tur:

---

(1) MM. le Dr Bos et Gaston Paris ont publié, pour la première fois, ce poëme, pour la Société des anciens textes français; nous avons parlé de cette publication, en faisant le relevé de nos sources. Contentons-nous de rappeler ici que l'œuvre de Guillaume de Berneville est dénuée de valeur historique, et qu'elle est précieuse au seul point de vue littéraire. Nous en avons détaché quelques fragments, et expliqué, par de courtes notes, les locutions et les tournures vieillies; nos explications sont empruntées en majeure partie au précieux Vocabulaire, qui accompagne la *Vie de Saint Gile*.

1. *Orrez la sume*, écoutez la teneur.
4. *Out*, eut. — *E freit*, et froid. — *Labur*, labeur, travail.
5. *Ensurketut*, surtout. — *Od*, avec. — *Mues*, muettes.
6. *Vesqui*, vécut.
9. *Poi preisa*, peu estima. — *Onur*, domaine noble, fief.
10. *Ço mustrat il*, il montra cela. — *Al chef de tur*, à la fin.

Kar pur estre povre e mendis
Gerpi sa terre e ses amis;
Par noit fuit de la contrée
Covertement e a celée;
Ke nel sout ami ne parent;
Puis si vesqui mut seintement
E fud de grant religiun.
De Gréce fud, Giles out non;
Ne fud pas nez de basse main,
De vavassur ne de vilain:
Nez fud de princes e de reis;
Tuz ses lignages fud gregeis.
Dedenz Athénes la cité
Fud cist Gires nurri et né.
Ses pére out nun Theodorus,
Riches de terre e d'aver plus;
Sa mére out nun Pelagia:
En tute Gréce ne de ça
N'aveit femme de sa manére
Si chaste ne si almonére.

. . . .

Deu lur dunat un petit fiz,
Dun sunt de joie repleniz;
Mult en furent si parent lez.
A grant joie fud baptizez :
Gire l'apelent de cherté;
Par les parenz fud confermé.

---

11. *Kar*, car. — *Mendis*, mendiant.
12. *Gerpi*, quitta, abandonna.
13. *Par noit*, de nuit.
14. *A celée*, en cachette.
15. *Ke nel sout*, que ne le sut.
16. *Puis si*, puis aussi. — *Mut seintement*, fort saintement.
18. *Giles out non*, il avait nom Gilles, il s'appelait Gilles.
20. *Vavassur*, vavasseur, petit propriétaire campagnard. — *Vilain*, paysan.
21. *Reis*, rois.
22. *Tuz ses lignages*, toute sa parenté. — *Gregeis*, grecs.
24. *Cist Gires*, ce Gilles.
26. *D'aver*, d'avoir, de biens.
30. *Almonére*, aumonière, qui fait souvent l'aumône.
37. *Deu lur dunat*, Dieu leur donna.
39. *Si parent*, ses parents. — *Lez*, joyeux.
41. *De cherté*, par affection.

Portrait de saint Gilles.

Li emfes Gires fud mult bels,
La flur des autres damoisels
De cele terre u il fud né :
Bloi out le chef, recercelé,
La charn out blanche cume leit,
Les olz rianz, le nés ben feit,
Cléres les denz, la buche bele;
N'out pouint de barbe en sa mazele;
Beles mains out e les deiz blans,
Lungs les costez, grelles les flancs;
Mult out large la furcheure :
Plus bele ren ne fist nature.
Sur tute ren l'amat li pére.
En grant cherté le tint sa mére :
Mult le vesteient richement;
Meis il dunet a povre gent
Tut le melz de sa vesteure :
N'aveit pas mis en dras sa cure,
En Deu amer ert sun delit;
Or e argent out en despit,
Chevaus e mulz e palefreiz

---

55. *Emfes*, enfant. — *Bels*, beau.
56. *Damoisels*, damoiseaux, jeunes nobles.
58. *Bloi out le chef, recercelé*, il avait la tête [la chevelure] blonde, bouclée.
59. *Charn*, chair.
60. *Olz*, yeux. — *Nés*, nez.
61. *Cléres*, claires, blanches.
62. *Pouint*, point. — *Mazele*, mâchoire, joue.
63. *Beles*, belles. — *Deiz*, doigts.
64. *Grelles*, grêles, minces.
65. *Furcheure*, enfourchure.
67. *Sur tute ren*, par-dessus toute chose.
68. *Cherté*, charité, affection.
69. *Vesteient*, vêtissaient, habillaient.
70. *Dunet*, donnait.
71. *Le melz*, le meilleur.
72. *N'aveit pas mis en dras sa cure*, il n'avait pas mis ses soins, ses soucis dans les habits, il ne se souciait pas de son habillement.
73. *Ert sun delit*, était son plaisir.
74. *Despit*, mépris.
75. *Mulz*, mulets. — *Palefreiz*, palefrois, chevaux de parade.

E riches dras e bons conreiz.
Volunters alout a muster
Oir la messe e Deu preier,
E del muster dreit a la scole.

A la mort de ses parents, Gilles fait d'abondantes aumônes.

Ne demurat pas lunkement
Morz furent si riche parent.
Morz en fud sis pére e sa mére,
Ne lui remist sorur ne frére;
A lui est l'onur repeirée,
Les chevalers e la meisnée.
Gires reçut sun heritage,
Meis Deus set assez sun curage :
Poi preise terre ne honur,
Vers Deu turna tute s'amur :
Si cum jo qui e jo l'espeir,
De lui vodrat feire sun heir.
Mult lui remeint grant heritez :
Chastels e burs, vinnes e prez,
Or e argent, pailles, cendals,
Palefreiz, mulz e bels chevals,
E veissele d'or e d'argent;
Meis il le depart largement :
Nel donout mie as lecheurs,
Ne as puteins n'as jugleurs,
Ainz fist as povres abbeies,
As punz e as maladeries,

---

76. *Conreiz*, repas.
77. *Alout*, allait. — *Muster*, monastère, église.
79. *Dreit a la scole*, droit à l'école.
257. *Repeirée*, revenue, retournée.
258. *Chevalers*, chevaliers. — *Meisnée*, compagnie, famille.
263. *Si cum jo qui* (de *quider*, croire, penser), si, comme je le crois.
264. *Heir*, hoir, héritier.
266. *Burs*, bourgs.
267. *Pailles*, étoffes de soie. — *Cendals*, cendal, sorte d'étoffe de soie.
271. *Nel donout mie as lecheurs*, il ne donnait rien aux débauchés.
272. *Puteins*, putains. — *Jugleurs*, jongleurs, histrions.
274. *Punz*. Ce mot ne serait-il pas une forme plurielle de *puneis*, puant, qui dérive de *punicea*, punaise ? (Roquefort, *Glossaire de la langue romane*, tom. II, Paris 1808, p. 406, col. 2). *Punz* signifierait alors les malades puants ou

As malades e as contreiz
E as leprus e as defeiz :
A cels departi sa richaise.

Gilles se soustrait par la fuite aux hommages, que lui attirent ses vertus et ses miracles.

Quant il fud ure de cucher,
As ostels vunt li esquier.
Gires remeint, cucher s'en veit
En la chambre u sun lit ert feit;
Asez out gent a lui chucher,
A servir e a deschaucer.
Kant fud cuché, si s'en issirent
Tel hure k'unkes puis nel virent :
Melz leur venist juner le jur
Ke la noit perdre lur seignur;
Malveise guarde feit en unt,
Ja mès itel ne troverunt.
Icil ki en la chambre jurent
Hastivement endormi furent :
Trop ont beu del vin herbé
Ki lur esteit el chef munté;
Meis ki ki dormet e ki nun,

---

atteints de maladies rebutantes. Le mot *maladeries*, léproseries, qui vient immédiatement après, donne quelque probabilité à cette interprétation.

275. *Contreiz*, perclus.

276. *Defeiz*, défaits, malades.

601. *Ure*, heure.

602. *As ostels vunt li esquier*, à l'hôtel vont les écuyers.

603. *Gires remeint, cucher s'en veit*, Gilles resta, s'en alla coucher.

604. *Sun lit ert feit*, son lit était fait.

605. *Asez out gent a lui chucher*, il eut une gent nombreuse qui présida, assista à son coucher.

607. *Si s'en issirent*, ils sortirent.

608. *Unkes puis nel virent*, jamais depuis ne le virent.

609. *Melz leur venist juner le jur*, mieux leur eût valu de jeûner le jour.

611. *Malveise guarde feit en unt*, ils en ont fait mauvaise garde, ils l'ont mal gardé.

612. *Ja mès itel*, plus jamais tel.

613. *Icil ki en la chambre jurent*, ceux qui en la chambre couchèrent.

615. *Vin herbé*, vin où l'on fait infuser certaines herbes.

617. *Meis ki ki dormet e ki nun*, mais que les autres dormissent ou non.

Tut tens fud Gire en oreisun :
Unk cele noit ne pout dormir,
Kar sun pensé volt paremplir.
Trés ke cil furent endormi,
Il s'en levat, si s'en issi
Suef de la chambre u il jut
Ke chamberlenc ne s'aperçeut;
Il ne se vot de dras charger
Fors de cels k'il ne pout leisser,
Kar se il fut affardeillé,
Trop li custat l'aler a pé.
Icele nuit fit mult obscur :
Il est venuz al forain mur
Dreit lau il out une tur feite,
Meis mut se dute de la gueite
Ki sur la tur corne e frestele
E floutet e chalemele.
Pur la niule e pur l'obscur tens
Ne s'aperçurent li gardains;
Ultre passe ke nul nel veit,
Fors sun seignur kil conduieit;

---

618. *Tut tens*, tout le temps.
619. *Unk cele noit*, d'aucune façon cette nuit.
620. *Kar sun pensé volt paremplir*, car il voulait mener à bout son projet.
621. *Trés ke*, des que, aussitôt que.
623. *Suef*, doucement, sans bruit.
624. *Ke chamberlenc ne s'aperçeut*, que le chambellan ne s'en aperçut pas.
625. *Il ne se vot... charger*, il ne voulut pas se... charger.
626. *Fors de cels*, excepté de ceux.
627. *Affardeillé*, chargé d'un fardeau.
628. *Trop li custat l'aler a pé*, trop lui coûterait l'aller à pied, trop fati-ant serait pour lui le voyage à pied.
629. *Mult*, fort.
630. *Forain mur*, le mur extérieur, le mur d'enceinte.
631. *Dreit lau il out une tur feite*, juste là où il y avait une tour de faite.
632. *Meis mut se dute de la gueite*, mais il redoute beaucoup le guet, la ntinelle.
633. *Corne e frestele*, sonne du cor et joue du frestel. Le frestel est une ûte à sept tuyaux collés ensemble et coupés en forme d'orgue, le premier lus gros et plus long que le second, et ainsi de suite en diminuant jusqu'au ernier; c'est la *syrinx* des Latins. (Roquefort, *Glossaire de la langue romane*, om. i, Paris 1808, p. 643, col. 1.)
634. *E floutet e chalemele*, et joue de la flûte et du chalumeau.
635. *Pur la niule*, à cause du brouillard.

Ore en penst Deu par sa merci,
Que pur s'amur ad tut guerpi.

Les serviteurs de Gilles font d'amères doléances sur la disparition de leur maître.

Forz fud li dols, grant senz mesure,
Kar nuls ne perneit d'autre cure.
Ki en la sale fust le jur
Veer pureit aspre dolur,
De tés k'i out crier et braire,
Detortre puinz e chevols treire.
Grant dol demeinent tut le jur,
Plurent e pleinent lur seignur
E le regretent en plurant :
“ Gentils hom nobles e vaillant,
Tant mar fud vostre grant bunté,
Vostre sens e vostre bealté,
Mar fut vostre bele juvente !
La blanche face e la ruvente

---

639. *Ore en penst Deu par sa merci*, maintenant ..., Dieu dans sa bonté.

640. *Que pur s'amur ad tut guerpi*, que pour son amour il a tout abandonné.

717. *Forz fud li dols*, grand fut le deuil.

718. *Ne perneit d'autre cure*, ne prenait, n'avait d'autre souci.

719. *Ki en la sale fust le jur*, qui dans la salle se fût trouvé ce jour.

720. *Veer pureit aspre dolur*, aurait pu voir âpre douleur.

721. *De tés*, de tels.

722. *Detortre puinz e chevols treire*, se tordre les poings et s'arracher les cheveux.

723. *Grant dol demeinent*, font grand deuil.

724. *Plurent e pleinent*, pleurent et plaignent.

727. *Mar*, expression adverbiale, qu'il faut interpréter par : A la malheure, sous de mauvais auspices. (Roquefort, *Glossaire de la langue romane*, tom. II, Paris 1808, p. 139, col. 2, v° *Mar* : “ Expression fort usitée dans les XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles, pour signifier, par abréviation, *à la male heure* (*mala hora*) et mauvais, méchant; mal, mal à propos. ” — Voyez une intéressante dissertation sur ce mot, dans Gachet, *Glossaire*, Bruxelles 1859, p. 861, col. 1, v° *Mar* et p. 734, col. 2, v° *Esmarve*.)

Tant mar fud vostre grant bunté, bien mal à propos fut votre grande bonté, traduction littérale qui doit, ce nous semble, se comprendre ainsi : A quoi vous a servi...

728. *Vostre sens e vostre bealté*, votre esprit et votre beauté.

729. *Juvente*, jeunesse.

730. *Ruvente*, rouge.

Cum serat or tainte e greslée
Del solail e de la gelée !
Coment purrez a pé aler ?
Ki vus durat un sul dener ?
U averez dras e estruiz,
Conrei le jur, ostel les nuiz ?
Mar fud, sire, vostre bealté !
Unk ne fud hom de vostre heé
Ki tels teches eust en sei,
Fiz a cunte ne fiz a rei;
Cui chaut, quant or veit a dolur ?
Ja meis n'avrez joie un sul jur.
Nus ki trés vus eimes remés
Ne serrum meis tundu ne rés,
Ainz vesterum dras de dolur :
Perdu avum nostre seignur;
Que devendrum nus, las chaitis ?
Mal eit la mort ki nus leist vis !
Ço est dolur ke nus vivuns
Dès ke nus perdu vus avuns. "

---

731. *Cum serat or tainte e greslée*, comme elle sera alors changée et grêlée !

733. *Purrez*, pourrez.

734. *Ki vus durat un sul dener ?*, qui vous donnera un seul denier ?

735. *U averez dras e estruiz*, où trouverez-vous des habits et les choses nécessaires à la vie ?

736. *Conrei le jur, ostel les nuiz*, repas le jour, hôtel la nuit, c'est-à-dire, où trouverez-vous le couvert et le logement ?

738. *Heé*, âge.

739. *Ki tels teches eust en sei*, qui eut telles taches en lui, qui se trouva dans une position si étrange, si critique.

740. *Fiz a cunte ne fiz a rei*, ni fils à comte, ni fils à roi.

743. *Nus ki trés vus eimes remés*, nous qui auprès de vous avons demeuré.

744. *Ne serrum meis tundu ne rés*, ne serons plus tondus ni rasés, nous laisserons croître barbe et cheveux, en signe de tristesse.

745. *Ainz vesterum dras de dolur*, mais nous revêtirons des habits de deuil.

746. *Perdu avum*, nous avons perdu.

747. *Que devendrum nus, las chaitis ?*, que deviendrons-nous, hélas ! misérables ?

748. *Mal eit la mort ki nus leist vis !*, méchante est la mort, qui nous laisse en vie, mieux nous eût valu de mourir !

749. *Ço est dolur ke nus vivuns*, ce nous est une douleur de vivre, la vie nous est à charge.

750. *Dès ke nus perdu vus avuns*, depuis que nous vous avons perdu.

Gilles quitte Arles, franchit le Rhône et s'enfonce dans une forêt, où il trouve Vérédème.

Entre le Rodne e Munpellers
Ert le pais large e pleners
De granz deserz e de boscages;
Assez i out bestes sauvages,
Urs e liuns e cers e deims,
Senglers, lehes e forz farrins,
Olifans e bestes cornues,
Vivres e tygres e tortues,
Sagittaires e locervéres
E serpenz de mutes manéres.
Gires n'en prent nule pour,
Einz se fie en sun bon seignur.
El bois entre ki mut fud grant
E veit le Rodne costeant :
Or en penst Deus par sa merci,
Car pur s'amur ad tut guerpi;
Se il n'en prent de lui conrei,
Ne mangera, car il n'at quei :
Ne porte od sei ne pain ne vin
Dunt il se digne a cel matin,
Ne tant que vaille un hanetun
Entre vitaille e guarisun.

1230. *Ert le pais large e pleners*, le pays était vaste et rempli.

1234. *Lehes e forz farrins*, laies (femelle du sanglier) et redoutables fauves.

1236. *Vivres*, vipères.

1237. *Sagittaires e locervéres*, centaures (êtres mythologiques, moitié homme et moitié cheval) et loups-cerviers.

1238. *De mutes manéres*, de nombreuses espèces.

1239. *Gires n'en prent nule pour*, Gilles n'en a aucune peur.

1240. *Einz*, mais.

1242. *E veit le Rodne costeant*, et marche en côtoyant le Rhône.

1245. *Se il n'en prent de lui conrei*, s'il (Dieu) ne prend soin de lui.

1246. *Ne mangera, car il n'at quei*, il ne mangera pas, car il n'a pas de quoi.

1247. *Ne porte od sei*, il ne porte devers soi.

1248. *Dunt il se digne*, dont il puisse faire son repas.

1250. *Entre vitaille e guarisun*, de victuaille et de provision. — Il n'a sur lui ni pain ni vin...., ni, en fait de victuaille et de provision, pas même autant que vaille un hanneton.

Il est entré en la foreste :
Haute est la reime e la geneste;
N'i trove borde ne meisun,
Ne hume kil mette a reisun.

. . . .

A uns degrez s'est ahurtez
Ki el rocher sunt entaillez;
Par les degrez est munté sus
E trove Veredemius :
Issi aveit l'ermite a nun.
Cist issit fors de sa meisun,
Kar Deus li out mustré devant
K'a lui vendreit un son sergant.
Quant il le vit, ben le conuit,
Honure le si cum il dut,
En sa meisun od sei le meine,
De bel ostel fere se paine.
Gires e Veredemius
Sunt en cele roche la sus;
Entr'els n'out orguill ne buffei :
L'un aime l'autre si cum sei;
Ben entraiment lur compaignie,

1252. *Haute est la reime e la geneste*, haute est la ramure, hauts sont les genêts.

1253. *N'i trove borde ne meisun*, n'y trouve cabane ni maison.

1254. *Ne hume kil mette a reisun*, ni homme qui lui adresse la parole.

1281. *A uns degrez s'est ahurtez*, il a heurté contre un degré.

1285. *Issi aveit l'ermite a nun*, ainsi était le nom de l'ermite.

1286. *Cist issit fors de sa meisun*, celui-ci sortit de sa maison.

1287. *Kar Deus lui out mustré devant*, car Dieu lui avait montré devant, lui avait révélé.

1288. *K'a lui vendreit un son sergant*, qu'à lui viendrait un sien serviteur.

1289. *Ben le conuit*, il le reconnut bien.

1290. *Honure le si cum il dut*, il lui fait les honneurs, comme il le doit.

1292. *De bel ostel fere se paine*, il se met en peine pour faire belle réception.

1294. *La sus*, là haut.

1295. *Entr'els n'out orguill ne buffei*, entre eux il n'y avait ni orgueil, ni vanité.

1296. *Si cum sei*, comme soi-même.

1297. *Ben entraiment lur compaignie*, ils se plaisent bien dans la compagnie l'un de l'autre.

Kar il demeinent sainte vie.
L'un d'eals est Grius, l'autre Franceis :
Mut est nostre sire curteis
Ke de si luintaines contrées
Fist de dous téles ajustées.
Tut le pais d'els dous resplent,
E vus dirrai cum faitement :
Suz cel nen ad si fort leprus,
Contreit, desfeit ne poagrus,
Ardant de fu, leit, ne bozu,
Ne manc ne avogle ne mu,
Si a un d'els est presenté
Par lur preiére n'eit santé.
Dous anz e plus, men escient,
Furent ensemble saintement.

Gilles abandonne Vérédème et cherche un refuge dans la forêt gothique; une biche le nourrit de son lait.

Seigneur, oez un bel miracle :
Iloc u ert en s'abitacle
E en sa loge u il urout
E nostre seignur depreiout,

1298. *Kar il demeinent*, car ils mènent.

1299. *L'un d'eals est Grius*, l'un d'eux est Grec.

1300. *Mut est nostre sire curteis*, bien courtois, bien bon est Notre-Seigneur.

1302. *Fist de dous téles ajustées*, littéralement : fit de deux telle réunion, c'est-à-dire, réunit si bien à propos deux âmes d'élite.

1303. *Tut le pais d'els dous resplent*, d'eux deux tout le pays resplendit.

1304. *E vus dirrai cum faitement*, et, en effet, je vous dirai comment.

1305. *Suz cel nen ad si fort leprus*, dans ce (ce pays) il n'y a tel lépreux, il n'y a malade si fort atteint de la lèpre.

1306. *Ne poagrus*, ni podagre.

1307. *Ardant de fu*, brûlant de feu, atteint du mal des ardents (feu Saint-Antoine, sorte d'érysipèle gangréneux, qui a sévi d'une façon fort cruelle durant le moyen âge).

1308. *Ne manc ne avogle ne mu*, ni estropié, ni aveugle, ni muet.

1309. *Si a un d'els*, si à l'un d'eux.

1311. *Men escient*, à ma connaissance.

1503. *Oez un bel miracle*, écoutez (la narration d') un beau miracle.

1504. *Iloc u ert en s'abitacle*, là où était son habitacle, sa demeure.

1505. *E en sa loge u il urout*, et dans sa loge où il priait.

1506. *Depreiout*, (deprecabatur) invoquait.

Si vit une bisse sauvage
Tut dreit errante a l'hermitage.
La bisse fud durement bele
E vint tut dreit a la venele
Par la sente k'ele trovad :
Entre les branches se musçat,
Ne dutet pas, meis dreit enz veit.
Gros out le piz e plein de leit :
As pez Gire se veit gesir,
Presente sei de lui servir.
Gires ad la bisse veue
Ki a ses pez est estendue :
Mult se feit lez, kar ben suschad
Ke Dampnedeus lui enveiad.
Tant cum iloc el desert fud,
Del leit de la bisse ad vescud.
Or escutez cum el le sert :
Le jor veit peistre enz el desert;
Quant vent a l'ure de disgner,
Ne l'estot pas pur lui aler :

1507. *Si vit*, vint donc.

1508. *Tut dreit*, tout droit.

1509. *La bisse fud durement bele*, la biche était très-belle.

1510. *A la venele*, à l'allée (qui conduisait à la demeure de l'ermite).

1511. *Par la sente k'ele trovad*, par le sentier qu'elle trouva.

1512. *Se musçat*, se cacha.

1513. *Ne dutet pas, meis dreit enz veit*, littéralement : ne craignait pas, mais droit dedans regarda. — La biche se déroba aux yeux en se cachant derrière les branches, mais, loin d'avoir peur, elle jeta hardiment ses regards dans l'intérieur de la grotte.

1514. *Gros out le piz*, elle avait le pis gros.

1515. *As pez Gire se veit gesir*, elle vint se coucher aux pieds de Gilles.

1516. *Presente sei*, s'offre.

1519. *Mult se feit lez, kar ben suschad*, il s'en fit tout joyeux, il en fut tout joyeux, car il soupçonnait bien.

1520. *Ke Dampnedeus lui enveiad*, que (Dominus Deus) que Dieu Notre-Seigneur la lui envoyait.

1521. *Tant cum iloc el desert fud*, tant qu'il fut là dans le désert.

1523. *Or escutez*, or écoutez.

1524. *Le jor veit peistre enz el desert*, le jour elle s'en va paître dans le désert.

1526. *Ne l'estot pas pur lui aler*, ne s'abstenait pas d'aller à lui. (*Estot*, de *estordre*, éviter, se soustraire, s'abstenir; ROQUEFORT, *Glossaire de la langue romane*, tom. I, Paris 1808, p. 546, col. 1.)

Ele set ben le terme e l'ure,
Si sachez bien plus ne demure
K'el n'en venge dreit a la fosse;
Ele fud bele e grasse e grosse :
N'i out si bele en la contrée,
Ne ne serad ja meis trovée.
Gires li feit a une part
Une logette en sun essart
U gist la nuit pur la fraidure;
L'endemain veit a sa pasture.
De tel conrei cum jo vus di
S'est li sers Deu vescu meint di :
Quant il ad pris tant cum li haite,
Nen ad messaise ne suffreite.

Gilles est grièvement blessé par la flèche, que tire sur sa biche un des archers du roi Flavius.

Gires entent cele freiur,
Oi la noise ke cil funt
Ki par le bois espandu sunt,
Mut out grant pour de sa bisse
E prie Deu k'il la garisse.
Fors est de sa meisun issu

1527. *Ele set*, elle sait, elle connaît.

1528. *Si sachez bien plus ne demure*, (elle connaît bien l'heure) et, sachez-le bien, elle ne reste pas plus longtemps dehors.

1529. *K'el n'en venge*, qu'elle n'en vienne, qu'elle n'en retourne.

1531. *N'i out si bele*, il n'y en avait de si belle.

1533. *Gires li feit a une part*, Gilles lui fit quelque part.

1534. *En sun essart*, en son champ (terre essartée, défrichée).

1535. *Pur la fraidure*, pour le froid.

1537. *De tel conrei cum jo vus di*, de telle substance, comme je vous dis.

1538. *S'est li sers Deu vescu meint di*, ainsi que Dieu lui sert, il vécut maint jour.

1539. *Quant il ad pris tant cum li haite*, quand il en a pris autant qu'il lui convient, qu'il lui fait plaisir, quand il en a pris à son gré.

1540. *N'en ad messaise ne suffreite*, il n'en a mésaise (manque), ni disette.

1864. *Cele*, cette.

1865. *Oi la noise ke cil funt*, il entend le bruit que font ceux.

1866. *Ki par le bois espandu sunt*, qui dans le bois sont répandus.

1867. *Mut out grant pour*, il eut très-grand'peur.

1868. *Garisse*, garantisse, préserve, protège.

1869. *Fors est... issu*, il est sorti.

Pur prendre garde u ele fu:
En l'umbre d'un arbre s'estut,
Ke nul hume ne l'aperçut;
La bisse vint a lui fuiant,
Kar ele n'out autre garant;
Par l'entrée ki ert estreite
S'est en la loge destoleite.
Mut près d'iloc ert un archer
E vit la bisse es reins entrer :
Il fist un malveis treit le jur,
Unke a sun os ne fist peiur.
Si cum la bisse dut entrer,
Il descorde, si leist aler
E fert Gire par mi le cors
Ki de la fosse ert issu fors
Pur garder u la bisse fu.
Grant fu le cop k'out receu:
Mut se dout il de la grant plaie,
Très k'a l'ortil le sanc lui raie.
Nostre seignur ad mercié :
Arére veit tut de bon gré;

1870. *Pur prendre garde*, pour regarder, pour voir.

1871. *En l'umbre d'un arbre s'estut*, il se tint debout à l'ombre d'un arbre, il se mit en observation derrière un arbre.

1874. *Kar ele n'out autre garant*, car elle n'avait d'autre protecteur.

1875. *Ki ert estreite*, qui était étroite.

1876. *S'est en la loge destoleite*, s'est dérobée par la fuite, s'est cachée dans la hutte.

1877. *Mut près d'iloc ert*, tout près de là était.

1878. *Es reins*, dans les branchages.

1879. *Il fist un malveis treit le jur*, ce jour, il tira un fâcheux coup de flèche.

1880. *Unke a sun os ne fist peiur*, jamais à son usage n'en fit de pire.

1881. *Si cum la bisse dut entrer*, précisément à l'instant où la biche allait entrer (dans la hutte).

1882. *Il descorde, si leist aler*, il détend (son arc) et laisse aller (le trait).

1883. *E fert Gire par mi le cors*, et frappe Gilles au milieu du corps.

1884. *Ert issu fors*, était sorti.

1885. *Pur garder*, pour regarder, pour voir.

1887. *Mut se dout il*, il souffre beaucoup.

1888. *Très k'a l'ortil le sanc lui raie*, jusqu'à l'orteil le sang lui coule.

1889. *Ad mercié;* a remercié.

1890. *Arére veit tut de bon gré*, il retourne (à sa hutte) tout de son gré.

Ne s'entremet de l'estancher,
Einz leist le sanc del cors aler.

Le roi Flavius et l'évêque de Nîmes pénètrent dans la grotte du saint ermite.

Andui se sunt cele part treit :
Jus descendent en cel parfunt,
La u Gire e sa bisse sunt;
Od grant travaill e od grant peine
Trovent la sente kis i meine;
Virent le liu durement bel :
Tut l'unt purpris li arbreisel
Ki planté furent en virun
E portent fruit en lur saisun :
Cooinz, permeins, pesches e fies
E alemandes e alies
E autres fruiz assez plusurs,

1891. *Ne s'entremet de l'estancher,* ne s'inquiète guère d'étancher (la plaie).

1892. *Einz leist le sanc del cors aler,* mais laisse le sang lui couler du corps.

1916. *Andui se sunt cele part treit,* là tous deux se sont rendus.

1917. *Jus descendent en cel parfunt,* ils descendent dans cette profondeur (de la grotte).

1919. *Od grant travaill,* à grand travail, à grand'peine.

1920. *Trovent la sente kis i meine,* trouvent le sentier qui les y mène.

1922. *Tut l'unt purpris li arbreisel,* les arbrisseaux l'ont tout enclos, lui forment une enceinte, une ceinture.

1923. *En virun,* tout autour.

1925. *Permeins ... e fies,* pommes (genre parmain)... et figues. — Le Vocabulaire rend *permein* par : espèce de grosse pomme. Les dictionnaires ne citent pas le mot *parmain;* il est mentionné par Knoop, dans sa *Pomologia, dat is beschryvingen en afbeeldingen van de beste soorten van appels en peeren welke In Neder- en Hoog-duitsland, Frankryk, Engelland en elders geagt zyn, en tot dien einde gecultiveert worden. Beschreven, naar het Leven geteekent, en met de Natuurlyke Coleuren afgezet door* Johann Hermann Knoop, *Hortulanus (in tempore), Mathematicus, et Scientiarum Amator. Te Leeuwarden, By Abraham Ferwerda, Boekverkoper,* 1758. Pet. in-fol. A la p. 10, on trouve la description du *Parmain d'été;* à la p. 40, celle du *Parmain d'hyver,* et à la p. 44, celle du *Parmain royal.* L'auteur donne, à la p. 81, dans son *Synonymisch of meer-namig register en bladwyzer van de voorheen beschrevene appels,* qui termine l'ouvrage, les différents noms sous lesquels sont connues ces trois variétés de pommes.

1926. *E alemandes e alies,* et amandes et alizes.

1927. *Assez plusurs,* assez nombreux.

Ki jettent les bones flairurs.
La dedenz unt Gire trové
Pale e teint e descoluré.
N'est merveille se il s'esmaie :
Par mi le cors le sanc lui raie.
Ses dras esteient desramez
E depecez e decirez;
Cum veit les jurs, si gist les nuiz :
Il nen aveit meillurs estruiz.
La bisse gist as pez sun meistre
E n'out talent d'aler hors peistre.

Gilles refuse les présents du roi et lui conseille de bâtir un monastère; le monarque y consent, à la condition qu'il en devienne abbé.

" Pur Deu, " feit il, " bel sire rei,
Lei iço ester, si me crei.
L'aver ke tu me vols doner,
Tu le poz mut ben enpleier,
Et si te dirai ben coment :
Pren ta veissele e tun argent
E de ta terre une partie,
Si fai ci feire une abbeie,
Met i moines a Deu servir,

1928. *Ki jettent les bones flairurs*, qui répandent de bonnes senteurs.

1930. *Teint e descoluré*, blême et décoloré.

1931. *N'est merveille se il s'esmaie*, il n'est pas étonnant qu'il défaille, perde ses forces.

1933. *Ses dras esteient desramez*, ses habits étaient déchirés.

1935. *Cum veit les jurs, si gist les nuiz*, comme il va (habillé) le jour, ainsi il gît la nuit, c'est-à-dire, qu'il n'avait pas d'habits de rechange.

1936. *Estruiz*, installation; il n'avait pas meilleure installation, il n'était pas mieux monté en fait d'habillements.

1938. *E n'out talent d'aler hors peistre*, et n'eut désir, et n'eut envie d'aller paître au dehors.

2180. *Lei iço ester, si me crei*, crois-moi, laisse cela tranquille, n'en parlons plus, parlons d'autre chose.

2181. *L'aver ke tu me vols doner*, l'avoir, les biens que tu me veux donner.

2182. *Tu le poz mut ben enpleier*, tu le peux bien mieux employer.

2183. *E si te dirai*, et je te dirai aussi.

2186. *Si fai ci feire*, ainsi fais ici faire, construire.

2187. *Met i moines a Deu servir*, mets-y moines pour servir Dieu.

E tant dunt i puissent garir,
Ki nuit e jor preient pur tai
E pur le pople e pur la lei. ”
Respunt li rei : “ Ço frai jo ben.
Si tu m'otries une ren
Ke jo te pri ore e requer,
Jo frai feire tost le muster,
S'i mettrai tost rentes assez,
Terres e bois, vingnes e prez
E tant dunt purrunt ben garir
Cil ki voldrunt ordre tenir;
Autrement, ço sachez vus ben,
N'i metterai jo ren del men,
Ne tant ki vaille un romesin;
Si vus dirrai brefment la fin :
Si vus volez lur abes estre,
Mainteneur e pére e meistre,
Jo frai feire tost le muster,
Dortur, chapitre e bon celer,
Hostelerie e refreitur,
Meisuns bones de grant atur. ”

Le roi meuble richement l'église du nouveau monastère.

Le liu ad li reis estoré :
Livres i met a grant plenté,

2188. *E tant dunt i puissent garir*, et tout ce qu'il faut pour qu'ils y puissent subsister.

2189. *Preient pur tai*, prient pour toi.

2191. *Ço frai jo ben*, je ferai bien cela.

2192. *Si tu m'otries une ren*, si tu m'octroies, si tu m'accordes une chose.

2193. *Ke jo te pri ore e requer*, que je te demande maintenant et que je requiers de toi.

2197. *E tant dunt purrunt ben garir*, et autant qu'il en faudra pour suffire à leurs besoins.

2198. *Ordre tenir*, suivre la règle (des moines).

2199. *Ço sachez vus ben*, sachez-le bien.

2200. *N'i metterai jo ren del men*, je n'y mettrai rien du mien.

2201. *Romesin*, menue monnaie.

2204. *Mainteneur*, directeur, gouverneur.

2206. *Dortur*, dortoir. — *Celer*, cellier.

2207. *Refreitur*, réfectoire.

2208. *De grant atur*, de grande apparence.

2253. *Le liu ad li reis estoré*, le roi a établi, bâti, le lieu.

2254. *A grant plenté*, en grande abondance.

Chasubles, aubes e tunikes,
Chapes de paille e dalmatikes,
Chasses e croiz e candelers,
Filateires e encensers,
Bacins e lampes e ampoles,
Estamines e frocs e colles,
Dossels, curtines e tapiz,
Chaéres e bans turneiz,
Oille e encens, fers entallez.

Gilles est mandé à Orléans par Charlemagne, qui lui fait un accueil magnifique.

De ses fréres ad pris congé,
E puis s'est a la veie mis:
En France veit a Seint Denis;
Meis ne l'estot si loin aler,
Plus près purra le rei trover:
A Orliens est u l'atent
Od riche curt e od grand gent.
Tant ad le dreit chemin tenu
K'il est a Orliens venu,
La u li reis de France esteit,
Ki cele venue attendeit.
Li messager furent curteis:

2256. *Paille,* soie.
2258. *Filateires,* phylactères, reliquaires.
2260. *Estamines,* chemises de laine, portées par les moines sous leur robe. — *Colles,* coules, habit de moine porté par dessus la tunique et couvrant la tête et les épaules.
2261. *Dossels,* (dorsalia) tentures dont on revêtait les murs du chœur des églises. *Dorsale,* dit Du Cange, *Pallium, sive aulœum, quod parietibus appenditur, sic dictum, quod sedenti ad dorsum appensum sit... Dorsalia,* d'après Durandus, *sunt panni in choro pendentes a dorso Clericorum.* Le moine de Saint-Gall rend *Dorsale* par *Cortina quæ pendet ad dorsum.* (*Glossarium,* tom. II, Parisiis 1733, col. 1362, v° *Dorsale.*)
2262. *Chaéres e bans turneiz,* chaires, chaises, fauteuils, et bancs tournés, sculptés, dont les supports, balustres et dossiers sont faits au tour.
2263. *Oille,* huile. — *Entallez,* sculptés.
2611. *S'est a la veie mis,* s'est mis en route.
2613. *Meis ne l'estot,* mais il ne lui faut pas.
2615. *A Orliens est u l'atent,* c'est à Orléans qu'il l'attend.
2616. *Od riche curt e od grand gent,* avec riche cour et nombreuse gent.

Quant il vindrent en Orleneis
E furent près de la cité,
Un dameisel unt apelé,
Dreit a la curt l'unt enveé.
Quant li reis l'ot, mut fud heité,
Il ad lues sun cheval mandé

. . . .

Ist de la vile a espurun,
N'i atent per ne compaignun.
Quant il en ad Gire encontré,
A lui veit, si l'ad salué,
Set feiz le beise de randun,
Les olz, la buche e le mentun.
" Sire, " feit il, " ço sachez vus,
Mult estes ben venu a nus.
Maiur reisun fut il, ço crei,
D'aler a vus ke vus a mei. "
Atant entrent en la cité :
Assez fud le jur esgardé
De chevalers e de burgeis

2622. *Orleneis*, proprement Orléanais; ici employé pour Orléans, à cause des besoins de la versification.

2624. *Un dameisel unt apelé*, ils ont appelé un jeune seigneur.

2625. *Enveé*, envoyé.

2626. *Quant li reis l'ot, mut fud heité*, quand le roi l'ouït, il fut fort joyeux.

2627. *Il ad lues sun cheval mandé*, il a aussitôt demandé son cheval.

2629. *Ist de la vile a espurun*, il sort de la ville en éperonnant son cheval, en lançant son cheval à bride abattue.

2630. *N'i atent per ne compaignun*, il n'attend pair ni compagnon, il ne laisse à personne le temps de l'accompagner.

2631. *Quant il en ad Gire encontré*, quand il a rencontré Gilles.

2633. *Set feiz le beise de randun*, sept fois l'embrasse avec effusion (*de randun*, proprement : avec force, avec impétuosité).

2634. *Les olz, la buche e le mentun*, les yeux, la bouche et le menton.

2636. *Mult estes ben venu a nus*, vous êtes grandement le bienvenu auprès de nous.

2637. *Maiur reisun fut il, ço crei*, (mais) croyez-le, il eût été plus raisonnable (pour moi).

2638. *D'aler a vus ke vus a mei*, d'aller à vous que (pour) vous (de venir) à moi.

2639. *Atant*, alors, sur ce.

2640. *Assez fud le jur esgardé*, fortement fut alors regardé, il excita vivement la curiosité.

E de vileins e de curteis.
Gires le vit, lui en pesa
E de ço mut se vergunda.
Atant vénent sus el chatel :
Devant la sale en un tropel
Decendent tut entur le rei,
Meis il ne prent cure de sei :
A l'estriu l'abbé est venu,
Entre ses braz l'ad receu,
Puis le prent par la destre main;
A munt el palais soverein
Muntent li abbes e li reis;
Sur un tapit tut nof e freis
Se sunt a une part assis.

Charlemagne avait commis un péché secret, qu'il n'osait confesser. Après la consécration de sa messe, tenant en main le corps de Notre-Seigneur, le saint abbé supplie Dieu d'avoir pitié du monarque.

. . . .
Tei pri jo, pére omnipotent
De Charlemeine aez pité
Ki pur tei ad tant travaillé,
Tant regnes pris par pousté

2642. *E de vileins e de curteis*, et des paysans et des courtisans.
2643. *Lui en pesa*, cela lui pesa.
2644. *E de ço mut se vergunda*, et de cela il eut fort honte. — Tous les regards se portaient sur lui; il en fut gêné et s'en trouva fort honteux.
2645. *Atant vénent sus el chatel*, entretemps ils arrivent au château.
2646. *En un tropel*, en troupe.
2647. *Decendent tut entur le rei*, ils descendent tout autour du roi, faisant cortége au roi.
2648. *Meis il ne prent cure de sei*, mais il n'a cure de soi, il ne se soucie guère de lui-même.
2649. *A l'estriu*, à l'étrier, à cheval.
2651. *Destre main*, main droite.
2652. *A munt el palais soverein*, en haut au palais royal.
2654. *Tut nof e freis*, tout neuf et frais.
2655. *Se sunt a une part assis*, ils se sont (chacun) de leur côté assis.
3004. *Tei pri jo*, je te prie.
3005. *Aez*, ayez.
3007. *Tant regnes pris par pousté*, (qui) a pris tant de royaumes par (sa) puissance.

Pur eshaucer crestienté.
Ne regarder a sa folie,
Jesu le filz sainte Marie :
Conseillez mei quei jo ferai,
Quel penitance lui durrai,
Quant il ne volt le feit gehir;
Meis, s'il te pleist, nel deis suffrir
Ke diable ait de lui saisine. "

Un ange descend du ciel, et dépose sur l'autel un billet, annonçant au Saint que sa prière est exaucée et lui révélant le péché du prince.

Nostre seignur l'ad esculté,
Ki del conseill ad bien pensé :
Al secrei u li abbes fu
Est un angele a lui descendu,
En sa main porte un bref petit,
Meis unkes hom mortel nel vit,
Fors li abbes ki dignes fud :
Il l'a apertement veud.

3008. *Pur eshaucer crestienté*, pour exhausser, élever, la chrétienté, pour rehausser sa gloire et étendre ses limites.

3009. *Ne regarder a sa folie*, ne considérez pas sa vie déréglée.

3012. *Durrai*, donnerai, imposerai.

3013. *Quant il ne volt le feit gehir*, s'il ne veut confesser le fait.

3014. *Nel deis suffrir*, ne le dois souffrir, ne le souffrez pas.

3015. *Ke diable ait de lui saisine*, littéralement : que le diable l'ait en sa possession, que le démon s'empare de lui.

3017. *L'ad esculté*, l'a écouté.

3018. *Ki del conseill ad bien pensé*, littéralement : qui du conseil a bien pensé, c'est-à-dire, qui a bien réfléchi au conseil (que lui demande Gilles).

3019. *Al secrei u li abbes fu*, au canon (de la messe) où était l'abbé. Nous avons prouvé ailleurs que le canon portait jadis le nom de *secrète*. (Voyez notre tome I, p. 173, note 6.) Par *secrète* on entend aujourd'hui la prière qui précède immédiatement la préface; il est évident qu'il ne s'agit pas ici de la *secrète* prise dans ce sens, puisque le poëte vient de dire que saint Gilles pria pour Charlemagne, en tenant en main le corps de Notre-Seigneur, par conséquent après la consécration. En outre, le vers 3029 nous montre l'ange déposant le billet miraculeux sur l'autel, à côté de la sainte Hostie.

3020. *Angele*, ange.

3021. *Porte un bref petit*, porte un petit billet.

3022. *Meis unkes hom mortel nel vit*, mais jamais mortel ne le vit.

3024. *Apertement*, ouvert.

Ilokes u l'angele descent
Tute la chapele resplent.
Il ne parla ne ne dit el;
Tost met le bref sur cel autel,
Juste le cors ke cil sacra :
Quant l'aveit mis, tost s'en turna.
. . . .
Volez oir quei out el bref ?
“ Seiz saluez, bon abes Gire :
Sez ke te mande nostre sire ?
Il ad ta preiére escutée;
Mut lui atalente e agrée
Ke tu as preié pur le rai :
Bone merci avra par tei.
De cel peché a il pardun,
Meis dune li confession;
Garde sei mès del rencaeir
E leist le peché tut maneir
E prenge ben sa penitance;

3025. *Ilokes*, là.

3027. *Il ne parla ne ne dit el*, il (l'ange) ne parla pas, ni ne dit autre chose, ne prononça pas une parole.

3028. *Tost*, de suite, aussitôt.

3029. *Juste le cors ke cil sacra*, littéralement : joignant le corps que celui-ci (Gilles) sacra, c'est-à-dire, à côté de l'Hostie consacrée.

3030. *Quant l'aveit mis, tost s'en turna*, quand il (l'ange) l'eut déposé là, il s'en retourna.

3040. *Volez oir quei out el bref*, littéralement : voulez-vous ouïr ce qui était dans le billet ?, c'est-à-dire, voulez-vous savoir ce que contenait le billet ?

3041. *Seiz saluez*, soyez salué, salut.

3042. *Sez ke te mande*, sais-tu ce que te mande.

3044. *Mut lui atalente e agrée*, il lui fait grand plaisir et il a pour agréable.

3045. *Rai*, roi.

3046. *Bone merci avra par tei*, littéralement : bonne miséricorde aura par toi, c'est-à-dire, il lui sera fait miséricorde à cause de toi.

3048. *Meis dune li confession*, mais donne-lui, administre-lui la confession, c'est-à-dire, mais confessez-le, mais qu'il se confesse à vous.

3049. *Garde sei mès del rencaeir*, qu'il se garde d'y plus jamais retomber.

3050. *E leist le peché tut maneir*, littéralement : et qu'il laisse le péché entièrement demeurer (de côté), c'est-à-dire, et qu'il abandonne complètement le péché.

3051. *E prenge ben sa penitance*, littéralement : et qu'il prenne bien sa pénitence; c'est-à-dire, qu'il accepte en toute humilité de cœur la pénitence, que vous lui imposerez.

Ne l'en estot aver dutance
Ke il jameis lui seit retreit :
Pardunet est en fin cel feit. "
Après garde le bref, e vit
Tut le peché en ordre escrit
Ke Charlemaines aveit feit,
Ke nule ren n'i desesteit.

Saint Gilles meurt, entouré de ses moines, et après une longue prière, qu'il termine ainsi :

" Glorius sire, altisme rei,
Recevez ui l'alme de mei;
Seint Michael, bon conduiur,
Conduiez mei a mun seignur.
Trop demuer, ço mei est avis,
Kar jo ne sui o mes amis. "
Atant ad s'oreisun finie :
Le quor li faut, la lange plie;
Ne pout parler plus lungement.
Tut feit auner le covent;
Devant lui sunt agenullé.
Il ad chescun par sei beisé,
Leva sa mein e sis seignat,
Trestuz a Deu les comandat;
Cruice ses meins sur sa peitrine;

3052. *Ne l'en estot aver dutance*, il ne doit avoir doute.

3053. *Ke il jameis lui seit retreit*, qu'il lui soit jamais reproché, compté à nouveau.

3055. *Après garde le bref*, ensuite il regarde le billet.

3058. *Ke nule ren n'i desesteit*, que nulle chose, rien n'y manquait.

3698. *Recevez ui l'alme de mei*, recevez aujourd'hui mon âme.

3699. *Conduiur*, conducteur.

3701. *Trop demuer, ço mei est avis*, je demeure trop (je reste trop longtemps sur cette terre), ce m'est avis.

3702. *O mes amis*, avec mes amis.

3703. *Atant ad s'oreisun finie*, sur ce il a fini sa prière.

3704. *Le quor li faut*, le cœur lui faillit.

3705. *Ne pout*, ne peut.

3706. *Tut feit auner le covent*, il fait rassembler, réunir tout le couvent, tous les religieux.

3708. *Par sei*, à part soi, en particulier.

3709. *E sis seignat*, et siens signa, c'est-à-dire, et bénit les siens.

3710. *Trestuz*, tous. — *Comandat*, recommanda.

3711. *Cruice ses meins*, il croise ses mains.

La mort est près, sa vie fine:
Il clot les oilz, la buche ovri,
A tant l'alme del cors parti;
Mult out angles al receveir,
Si cum l'escrit nus feit saveir,
E li angles seint Michael
L'alme a porté amunt el cel.

Fin du poëme, où l'auteur se fait connaître.

Or depreium cest Deu ami
Dunt ceste vie avum oi,
K'il depreie sun cher seignur
Ke il par la sue dulçur
Nus doinst cele veie tenir
Par quei poissum a lui venir,
E al chanoine sace gré
Ki s'est peiné e travaillé
De ceste vie translater;
Il ne quert pas sun nun celer:
Gwillame ad nun de Bernevile,
Ki par amur Deu e seint Gile
Enprist cest labur e cest fès;
De ses pechez ait il relès;
Deus l'en rende le guerredun
E seint Gile le bon barun;
Il le conduie ensemble od sei

3712. *Sa vie fine,* sa vie finit.
3715. *Mult out angles al receveir,* beaucoup d'anges vinrent le recevoir.
3718. *L'alme a porté amunt el cel,* a porté l'âme au haut du ciel.
3755. *Or depreium cest Deu ami,* maintenant prions cet ami de Dieu.
3756. *Dunt ceste vie avum oi,* littéralement: dont cette vie avons ouï, c'est-à-dire, dont nous venons d'entendre narrer la vie.
3758. *Par la sue dulçur,* par sa douceur, par sa bonté.
3759. *Nus doinst cele veie tenir,* nous donne, nous accorde (la grâce) de tenir cette voie, de suivre ce chemin.
3760. *Par quei poissum,* par lequel nous puissions.
3764. *Il ne quert pas sun nun celer,* il ne cherche pas à cacher son nom.
3767. *Enprist cest labur e cest fès,* entreprit ce labeur et ce faix.
3768. *De ses pechez ait il relès,* qu'il ait relais (relâche, *relaxatio*) de ses péchés, c'est-à-dire, qu'il en obtienne le pardon.
3769. *Deus l'en rende le guerredun,* Dieu lui en donne la récompense.
3771. *Ensemble od sei,* ensemble avec lui, en sa compagnie.

En parays devant le rei!
Ki ceste vie funt escrire
E ki l'escutent e funt lire,
Ki l'escutent pur Deu amur
E en lur quers en unt tendrur,
Deus lur rende ben la merite
E de lur pechez seient quite
Par devant les pez nostre sire
Par l'oreisun del bon seint Gire!

OR voill finir icest escrit:
Deus, si lui pleist, ne nus oblit,
Ke al jur de la grant juise,
Quant nus serrum a cele assise,
Ke nus i seiuns, si li pleist,
E k'il tut di iloc nus leist
U ses amis érent enclin,
La u joie n'avera fin,
Si nus defent de la dulur
U il plurent e nuit e jur,
Ço est enfern; gardez vus i:
Iloc n'avra fors plur e cri;
Deus nus desfent ke nus n'entrum!
Amèn dites tut envirun.

3772. *En parays*, en paradis.

3775. *Pur Deu amur*, pour l'amour de Dieu.

3776. *E en lur quers en unt tendrur*, et en ressentent tendresse dans leur cœur, en sont édifiés.

3778. *Seient quite*, soient quittes, absous.

3781. *Or voill finir icest escrit*, maintenant je veux terminer cet écrit.

3782. *Ne nus oblit*, ne nous oublie.

3783. *Ke al jur de la grant juise*, qu'au jour du grand jugement.

3784. *Quant nus serrum a cele assise*, quand nous serons (présents) à ces assises, quand nous assisterons à ce jugement.

3785. *Ke nus i seiuns*, que nous y soyons.

3786. *E k'il tut di iloc nus leist*, et que toujours il nous laisse là.

3787. *U ses amis érent enclin*, où ses amis seront inclinés, prosternés.

3788. *N'avera fin*, n'aura fin.

3789. *Si nus defent de la dulur*, qu'il nous défende de (ce lieu de) la douleur.

3791. *Ço est enfern*, c'est l'enfer.

3792. *Iloc n'avra fors plur e cri*, il n'y aura là que pleurs et cris.

3793. *N'entrum*, n'y entrions.

3794. *Amen dites tut envirun*, dites *amen* tout autour, en chœur.

QUESTIONNAIRE

adressé à MM. les curés et chapelains des églises paroissiales et oratoires publics de Belgique et du Nord de la France, dédiés à saint Gilles (1).

ÉGLISE PAROISSIALE.....

I

1. A quelle année remonte la construction primitive de l'église ?

2. Connaît-on le motif qui fit choisir saint Gilles comme patron ?

3. S. Gilles est-il, à la fois, le titre de l'église et le patron du lieu ?

II

1. L'église possède-t-elle, et à quel endroit, une chapelle ou un autel, dédiés à saint Gilles ?

---

(1) Le désir d'être utile à ceux qui se livrent aux recherches hagiographiques, nous engage à publier le texte de notre questionnaire. Malgré ses imperfections et ses lacunes, ce questionnaire nous a été d'une immense utilité; il nous a servi à réunir la plupart des détails si nombreux sur le culte de saint Gilles, consignés dans le tome II de notre travail. Avouons-le franchement : les résultats obtenus ont dépassé de bien loin nos espérances, et c'est ce succès même qui nous inspire le désir de voir se généraliser l'emploi d'un moyen aussi simple que pratique.

Tous les jours on entend des travailleurs se plaindre de ne pas aboutir dans leurs demandes de renseignements ou de ne recevoir que des réponses incomplètes. La faute, croyons-nous, en est le plus souvent aux travailleurs eux-mêmes, qui, au lieu de préciser les points à éclaircir, posent des questions, ou trop vagues ou trop vastes. Ils économiseraient un temps précieux et s'épargneraient bien des ennuis, en faisant imprimer un questionnaire à double colonne, la première renfermant leurs *postulata*, clairement formulés, divisés en catégories nettement tranchées, la seconde destinée aux réponses de leurs correspondants. Presque toujours, — nous en avons fait la consolante expérience, — ces réponses seraient telles qu'ils les désirent, et l'abondance des détails recueillis, par cette voie, les convaincrait, mieux que nous ne saurions le faire, de l'efficacité de la mesure préconisée.

2. Y trouve-t-on des objets d'art, tels que tableaux, statues, sculptures, représentant le saint abbé ou des épisodes de sa vie ? Par quels artistes, et vers quelle année, furent-ils exécutés ?

III

1. Le trésor de l'église renferme-t-il une ou plusieurs reliques de saint Gilles ? Lesquelles ?

2. Quand et de qui les reçut-on ? Quelle date portent les lettres d'authenticité, et de quel prélat émanent-elles ?

3. Ces reliques sont-elles l'objet d'une vénération spéciale, à certaines époques de l'année ?

4. Les châsses ou les reliquaires, qui les renferment, offrent-ils de l'intérêt au point de vue artistique ? Portent-ils des inscriptions, des armes ou autres signes, qui en fassent connaître l'auteur ou le donateur ?

IV

1. Bénit-on, et à quelle époque, de l'eau, du pain ou toute autre chose, en l'honneur et sous l'invocation de saint Gilles ?

2. La bénédiction de l'eau présente-t-elle quelques particularités, entre autres l'immersion des reliques, l'infusion d'une certaine quantité de vin, etc ? Quel usage fait-on de cette eau ?

3. Quelles formules emploie-t-on dans ces diverses bénédictions ?

C'est avec une vive satisfaction, que nous avons vu tout récemment un éminent historien s'aider de ce moyen, pour réunir les matériaux du magnifique monument élevé à la gloire de saint Martin.

" Pour traiter convenablement un sujet aussi vaste, aussi universel, dit M. Lecoy de la Marche, je n'ai pas cru devoir me contenter du résultat de mes recherches personnelles. Important chez nous un procédé déjà employé par quelques érudits étrangers, je me suis adressé au savoir et à l'obligeance des personnes de tout pays, que leur position mettait à même de posséder des renseignements particuliers, et leur ai transmis un questionnaire. Deux cent soixante réponses me sont parvenues, d'un intérêt fort inégal sans doute, mais dont quelques-unes ont assez de valeur et d'importance pour justifier à elles seules une pareille mesure. " (*Saint Martin*, Tours 1881, Préface, p. XI.)

M. Paul Allard relève ces lignes dans le compte-rendu qu'il consacre à l'œuvre magistrale de M. Lecoy de la Marche, et il ajoute : " C'est ainsi qu'il convient d'écrire l'histoire et surtout l'histoire religieuse : les écrivains catholiques doivent à leur cause, ils se doivent à eux-mêmes d'apporter dans leurs recherches cette sincérité et ce sérieux. " (*Les Lettres chrétiennes*, tom. II, Lille 1880-81, p. 153.)

V

1. Dans quelles maladies invoque-t-on saint Gilles ? A-t-on souvenir de guérisons prodigieuses ou d'autres faveurs signalées, obtenues par son intercession ?

2. Existe-t-il un pèlerinage en l'honneur du Saint ? Ce pèlerinage est-il accompagné de cérémonies ou de pratiques particulières ?

3. A quelle époque de l'année affluent les pèlerins ? Quelles offrandes font-ils au Saint ? Leur distribue-t-on des notices, images, médailles ou autres objets pieux, relatifs au culte de saint Gilles ?

VI

1. Quelles leçons le clergé de l'église récite-t-il, le 1er Septembre, aux 2me et 3me nocturnes de l'office de saint Gilles ?

2. Cet office a-t-il d'autres parties propres, telles que hymnes, antiennes, etc. ?

3. Quelle est l'oraison de l'office ?

VII

1. Existe-t-il, à l'église, une confrérie, ou, à la commune, une gilde, sous le vocable de saint Gilles ?

2. Quand, par qui et dans quel but fut-elle érigée ?

VIII

Existe-t-il des coutumes populaires ou des traditions locales, se rattachant au culte de saint Gilles ?

NOTES SUPPLÉMENTAIRES

PAGE 5, note 2.

M. le chanoine d'Éverlange a enrichi la 5me édition de son livre : *Saint Gilles et son pèlerinage* (1) d'un dessin, d'après MM. Fèbre et de Vesly, représentant une coupe de la tour qui renferme la Vis de Saint-Gilles (2); grâce à ce dessin, on peut se faire une idée très-nette de la structure de cet escalier tournant. L'auteur termine les *Notes* de la même édition par une *Étude* sur cet immortel ouvrage de stéréotomie (3); cette étude est empruntée en grande partie à l'*Art de bâtir*, de Rondelet.

PAGE 18, note 2.

L'ouvrage latin de Guillaume de Tyr a été traduit en français, et même en partie complété dans cette langue, dès la première moitié du XIIIe siècle. L'Académie des inscriptions et belles-lettres, la Société de l'Histoire de France, après Martène et M. Guizot, ont mis au jour cette traduction et cette continuation. M. Paulin Paris, ayant constaté que ces publications, inaccessibles à bien des lecteurs par leur format, laissent beaucoup à désirer sous le rapport du texte, en a donné récemment une édition nouvelle, sous ce titre : *Histoire générale des Croisades par les auteurs contemporains. Guillaume de Tyr et ses continuateurs*. Cet important travail

---

(1) Nîmes 1880.

(2) En regard de la p. 153. La même planche reproduit un plan partiel et réduit de la basilique de Saint-Gilles, d'après M. Révoil.

(3) Pp. 280 et suiv., Note XVI. Cette *Étude sur la Vis de Saint-Gilles*, pas plus que le dessin, ne figuraient dans les éditions antérieures.

a paru chez Didot, à Paris, en 1880, et forme deux volumes in-4, de XVIII-560, 564 pages, avec tables et glossaire, cinq cartes géographiques ou plans et dix-huit gravures ou culs-de-lampe. Le texte français du XIII[e] siècle a été soigneusement revu et annoté par l'illustre érudit, que la mort vient de ravir à la république des lettres, dont il était un des plus anciens et des plus nobles représentants. On peut lire, dans la *Bibliographie catholique* (1), un compte-rendu détaillé de cette œuvre, dû à la plume de Dom François Plaine, bénédictin de l'abbaye de Solesmes; les quelques réserves formulées par le savant religieux, ne l'empêchent pas de déclarer que " plan et méthode, disposition et exécution, ensemble et détails, sont également dignes d'éloges ".

PAGE 31.

Le comte de Flandre, Gui de Dampierre, qui, en 1270, s'était croisé, à la suite de saint Louis, roi de France, passa plusieurs jours, des semaines peut-être, à Saint-Gilles, avant de s'embarquer à Aigues-Mortes pour les côtes d'Afrique. Nous ne pouvions passer ce détail sous silence, en traitant des pèlerinages volontaires ou de dévotion au tombeau du saint abbé.

L'on savait que Gui de Dampierre avait pris part à l'expédition de Tunis, mais tout ce que l'on connaissait à cet égard se bornait à la mention suivante, consignée au tableau des chevaliers croisés : *Monsieur Guillaume de Flandres, soy vingtiesme, six mil livres et passage et retour de chevaulx, et mengera à court* (2). La découverte de la majeure partie des

(1) Tom. LXI, Paris 1880, pp. 359 et suiv.

(2) *Liste des grands officiers ou chevaliers qui suivirent St. Louis à Tunis après* les convenances entre eux et le roi, *l'an M. CC. LXIX, comme porte le manuscrit d'où cette liste est tirée; lequel manuscrit est anciennement sorti de la succession de M. Malet de Graville, jadis amiral, et a été imprimé à la suite de la préface de l'*Histoire de St. Louis, *par Joinville, édition du Louvre.* (MICHAUD, *Histoire des Croisades*, tom. IV, Paris 1822, Pièces justificatives, n° IV, pp. 631 et suiv.; le passage cité se trouve à la p. 635.)

Cet extrait nous apprend que Gui de Dampierre avait pris l'engagement de suivre saint Louis, à la tête de dix-neuf cavaliers, dont il aurait, lui

comptes tenus par Jean Makiel, clerc de Gui de Dampierre, durant cette croisade, est venue répandre beaucoup de lumière sur cet intéressant sujet (1).

Gui de Dampierre quitta le château de Male, le 10 Avril 1270, accompagné d'une suite fort nombreuse (2). Voyageant à petites journées, il arriva le 11 Mai à Lyon (3), y resta un jour et parvint, le 14, à Valence; il se reposa dans cette ville

---

vingtième, le commandement; le roi, de son côté, promettait au comte de lui payer la somme de six mille livres tournois, de lui accorder le passage gratuit à bord de ses navires (*), de l'indemniser des pertes de chevaux (*2) qu'il pourrait subir durant l'expédition, et finalement de l'admettre à la table royale.

(1) Ces comptes sont au nombre de onze, dont deux reposent aux Archives de la Flandre orientale et neuf aux Archives du Conseil de Flandre; ce dernier dépôt possède en outre un fragment d'un petit cahier in-8, sur lequel Jean Makiel annotait les dépenses et les recettes journalières, effectuées par lui pendant la croisade. Tous ces documents, les deux premiers exceptés, ont été découverts, en 1852, par M. Victor Gaillard, chargé du classement des archives du Conseil de Flandre. A l'aide de ces pièces, il a été possible de donner sur l'expédition de Gui à Tunis des détails circonstanciés, de faire connaître exactement l'itinéraire du comte, le nombre et les noms des personnes qui l'accompagnaient, le chiffre de ses dépenses et les moyens par lesquels il a pu y faire face.

M. Gaillard a publié toutes ces pièces de comptabilité dans ses *Archives du Conseil de Flandre, ou recueil de documents inédits relatifs à l'histoire politique, judiciaire, artistique et littéraire, mis en ordre et accompagnés de notes et éclaircissements*, Gand 1856. Voyez le premier article de ce recueil, *Comptes de l'expédition de Gui de Dampierre à Tunis, en* 1270, pp. 8 et suiv.

(2) On trouvera les noms des personnages qui composaient cette suite dans le *Messager des sciences historiques*, Gand, année 1853, p. 144. Cette nomenclature, empruntée aux comptes de Jean Makiel, figure dans un article de M. Victor Gaillard, intitulé : *Expédition de Gui de Dampierre à Tunis, en* 1270 (pp. 141 et suiv.).

(3) Nous supprimons les détails intermédiaires, qui ne nous intéressent pas; le lecteur, qui désire connaître les diverses étapes du comte Flandre, de Male à Saint-Gilles, peut consulter le *Messager des sciences historiques*, tom. cit., pp. 143 et suiv., ou GAILLARD, *Archives du Conseil de Flandre*, pp. 2, 3.

(*) Voyez DU CANGE, *Glossarium*, tom. V, Parisiis 1734, coll. 231, 232, v° *Passagium*.

(*2) C'est le sens des mots *Retour de chevaulx*. — *Retour, restor*, du latin *Restaurum*, signifie *restauratio damni*, dédommagement, indemnisation. Voyez DU CANGE, op. et tom. cit., col. 1382, v° *Restaurum*, et CARPENTIER, supplément au dit Glossaire, tom. III, Parisiis 1766, col. 597, eod. verb. Ce dernier auteur cite une charte de Philippe-le-Bel, de 1299, qui porte : *Mandamus tibi quatenus eidem Guillelmo dictos sex denarios... cum* RESTAURO EQUORUM, *si qui mortui fuerint pro nostro servitio faciendo,... deliberes et persolvas*. Carpentier cite encore cet extrait d'un registre de la Cour des Comptes de Paris : *Item pour* RESTOUR DE CHEVAUS... *xxv liv. Tour. pour cheval.*

pendant quatre jours, descendit le Rhône jusqu'à Beaucaire, où il arriva le 20 Mai, et le lendemain, veille de l'Ascension, il rejoignit le roi à Saint-Gilles : *Le mercredi, vegile de l'ascension,* dit Jean Makiel, *au mangier, vint li cuens* (1) *à S. Gile en Provence et fu là par ij jors* (2).

Tous ces détails sont extraits du premier compte des dépenses de l'hôtel de Gui de Dampierre (3). Ce compte s'étend du Jeudi après Pâques fleuries (Dimanche des Rameaux) jusqu'au Jeudi après la fête de la Trinité (10 Avril-12 Juin) de l'année 1270 (4); la dernière partie en a malheureusement disparu, et l'on n'a pas retrouvé non plus le compte intermédiaire entre celui-ci et le suivant, qui commence le Lundi après la Toussaint de 1270. Cette lacune est d'autant plus regrettable, que les parties perdues nous eussent renseigné sur les faits et gestes de Gui de Dampierre, depuis son arrivée à Saint-Gilles jusqu'au 4 Juillet 1270, date de l'embarquement des croisés à Aigues-Mortes.

Le départ des croisés était fixé au mois de Mars 1270, mais les vassaux de saint Louis ne se pressèrent pas de le rejoindre, et il fallut attendre les navires génois et autres, qui, à tort ou à raison, se trouvèrent en retard de deux mois sur le terme convenu. Durant ces deux mois d'attente, saint Louis faisait son séjour le plus ordinaire à Saint-Gilles, sa ville de prédilection.

“ Dans les intervalles libres, dit M. l'abbé Teissonnier, on le trouve toujours recueilli dans le Monastère de Saint-

---

(1) *Cuens*, comte.

(2) Gaillard, *Archives du Conseil de Flandre*, p. 17, n. 37.

Faisons observer que l'auteur s'est trompé d'un jour dans l'assignation des dates. En 1270, la fête de Pâques tombait le 13 Avril, et l'Ascension, le 22 Mai; Gui de Dampierre arriva donc à Saint-Gilles le 21 Mai, et non le 20, comme le dit M. Gaillard. Nous avons modifié en ce sens les autres dates rappelées ci-dessus.

(3) Gaillard, *Archives du Conseil de Flandre*, pp. 8 et suiv.

(4) On lit en tête de ce compte : *Cest chou ke Makiaus a donné au despens del hostel del joedi après Paskes flories l'an lxix* (10 Avril 1270) *dusques au joedi après le Trinité l'an lxx.*

Gilles, près du tombeau de notre saint Patron. Il semble invoquer là, avec une confiance particulière, les bénédictions du Ciel sur sa grande entreprise. C'est là qu'on le voit célébrer la fête de la Pentecôte (1er Juin), tout le monde en convient; c'est là, ajoutent plusieurs écrivains, qu'il reçut les ambassadeurs de l'empereur grec, Michel Paléologue; c'est là qu'il tint, en effet, une cour plénière avec cette magnificence royale, qu'il ne manquait jamais de faire paraître dans les occasions d'éclat. C'est là qu'il apprit que de tristes rivalités de nations avaient amené parmi les croisés, à Aiguesmortes, un sanglant conflit, et de là qu'il partit pour aller réprimer ces désordres. Guillaume de Nangis, auteur contemporain dit : " Li roys qui estoit à Saint-Giles en Prouvence, où il " avoit célébré le jour de Penthecouste et tenu court sollemp- " nel, le sot (le sut) et vint hâtivement là (pour rétablir " la paix) " [1].

Arrivé à Saint-Gilles le 21 Mai, Gui de Dampierre, au dire de Jean Makiel, fit dans cette ville une première halte de deux jours; mais il y sera retourné bien des fois, il y aura passé, aux côtés de saint Louis, une bonne partie des semaines qui s'écoulèrent avant le départ des croisés. Commensal du grand monarque, témoin journalier de sa tendre dévotion envers saint Gilles, pressé par les flots sans cesse renaissants de pèlerins, qui, de tous les coins de l'Europe, venaient se prosterner devant le tombeau de l'anachorète, Gui de Dampierre pouvait-il demeurer froid et insensible, rester étranger à un culte, dont il contemplait et les imposantes manifestations et les résultats miraculeux ? La supposition seule en serait injurieuse à ce prince, car elle tendrait à méconnaître ce fonds de foi vive, ces sentiments religieux, qui formaient l'apanage de nos anciens comtes, et ne les abandonnaient jamais, pas plus au milieu du tumulte des camps, que dans les jours d'égarement passager, qui ternirent l'éclat de quel-

---

[1] *Notice historique sur Saint Gilles*, Nimes 1862, pp. 165, 166.

ques règnes. Disons-le sans crainte, l'impression subie par Gui de Dampierre et par ses braves compagnons d'armes, fut profonde et durable; elle survécut aux péripéties de leur lointaine expédition, et qui sait s'il ne faut pas y voir une cause, au moins partielle, de la diffusion du culte de saint Gilles dans nos Flandres ? Le lecteur jugera de la légitimité de cette conclusion.

PAGE 36.

Nous avons connu trop tard, pour pouvoir l'insérer en son lieu, le certificat du pèlerinage expiatoire, fait au tombeau de saint Gilles, en 1291, par Jean du Sac, bourgeois de Bruges.

Jean du Sac (1) eut son heure de célébrité; les annales judiciaires de la fin du XIIIe siècle nous ont conservé le sou-

---

(1) Nous devons aux recherches de M. Gilliodts-van Severen d'intéressants détails sur Jean du Sac et sa famille. Dans sa longue et savante étude sur la compagnie dite des grands cahorsins, à Bruges, le docte archiviste recherche l'origine de l'expression *Werpen in den zak*, désignant une amende extraordinaire ou taille, fréquemment encourue par les cahorsins :

" D'où provient cette expression ?, se demande l'auteur.... Serait-ce une réminiscence de ce Jean Dusac, célèbre argentier, qui fut institué l'exécuteur du testament de Jean van der Buerse, en 1291 ? La famille Dusac résida longtemps à Bruges. Nous trouvons, parmi les otages de 1302, un Jean qui habitait le quartier des cahorsins; fol. 78, n° 5 : *Jan vten zacke;* puis Jacques, en 1309, célèbre par ses démêlés avec Michel de Lo (c. 1309, fol. 16 v°, n° 3) : *Item onderd manne over hare pine die sie hadden van Jacob huten sacke ende Michiel van Loe, omme haren pais te makene;* et qui, en 1311, logea dans son hôtel l'évêque de Tournai, ce qui lui valut une exemption d'assise de vin (c. 1311, fol. 31 v°, n° 2) : *Van den assise van den wine weder ghekeerd over den bisscop die woende in ser Jacobs huus huten zacke, van iij vaten wyns;* et Pierre, qui fut trésorier de la ville en 1309 (c. h. a., fol. 1, n° 1) : *Ontfanghen van dat H^e van Hertsberghe ende Pieter uten zacke den anderen tresoriers up gaven.* " (GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Coutumes des pays et comté de Flandre. Quartier de Bruges*, tom. I, *Coutume de la ville de Bruges*, Bruxelles 1874, p. 519.)

Lors des travaux de fortification de la ville de Bruges, exécutés, en 1302, par ordre de Philippe-le-Bel et de son frère, Charles de Valois, Jean du Sac entreprit le creusement d'une partie des fossés longeant la nouvelle enceinte. Le compte communal de 1302 (f^{is} 59, 60) détaille les sommes qui lui furent payées de ce chef : *Item Janne vten zacke ende sinen gheselschepe omme tfosseit te delvene ende te berechtene ende datter toe behort van den beghinen toter nordzandporte ende die porte ter bueterbeke ende der brucghe, v^m ix^c xlv lb. xj s. xj d. — Item omme tfosseit te delvene ende te berechtene van S. Kateline porte*

venir d'un procès fameux, où ce personnage joua le principal rôle.

" L'origine de ce célèbre procès était bien simple, dit M. Victor Gaillard : Jean de la Bourse (*vander Buerse*) avait chargé ses exécuteurs testamentaires, parmi lesquels se trouvait Jean du Sac (*Uutenzacke*), d'employer en œuvres pies le reliquat de sa fortune, après qu'ils auraient restitué à qui de droit ce qui avait été acquis contrairement aux lois divines et humaines. Ce reliquat s'élevait à 95 livres, que les héritiers du testateur revendiquèrent pour eux-mêmes, et que le roi de France réclama à son tour, en se fondant sur la concession que le pape lui avait faite de tous les legs pieux *indistincts*, afin de les employer aux préparatifs de la croisade. Les incidents de ce procès, dans lequel interviennent successivement les échevins de Bruges, le comte de Flandre, le roi de France, les évêques de Cambrai et de Tournai et le souverain pontife lui-même, sont fort intéressants pour l'histoire du droit au XIII[e] siècle " (1).

Les Archives de l'ancien Conseil de Flandre, à Gand, ne renferment pas moins de 61 pièces, relatives au procès de Jean du Sac (2). Ces documents primitivement conservés, avec les chartes des comtes de Flandre, au château de Rupelmonde, furent transportés, avec celles-ci, à Anvers d'abord, ensuite à Gand, pendant les troubles religieux de la seconde moitié du XVI[e] siècle; on finit par les reléguer dans un grenier de l'ancien couvent des Jésuites, où le Conseil de Flandre avait établi son siége, en 1777. C'est là que les découvrit, en 1852, M. Victor Gaillard, chargé du classement des archives du dit Conseil (3).

---

toten beghinen, ccxxiiij lb. iiij d. (GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, 1[re] section, Introduction, Bruges 1878, p. 350.)

(1) *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2[e] série, tom. VII, Bruxelles 1855, p. 404.

(2) Toutes ces pièces ont été analysées, par M. Victor Gaillard, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, tom. cit., pp. 404-417.

(3) M. Victor Gaillard a fait le narré de cette découverte dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2[e] série, tom. VI, Bruxelles 1854, pp. 323

L'analyse de ces pièces ne renferme aucune allusion au pèlerinage entrepris par Jean du Sac. Ce pèlerinage forme-t-il un des incidents du procès, dont nous venons de parler ? Nous le pensons, sans toutefois oser l'affirmer. Ce procès dura cinq ans; le premier document, qui s'y rapporte, est du 9 Décembre 1290, et le dernier, du 2 Septembre 1295. Le pèlerinage de Jean du Sac se place entre ces deux dates; ce ne fut pas un pèlerinage volontaire ou de dévotion, mais un voyage imposé à titre de pénalité, *pro esmenda et pace facta.*

Quoi qu'il en puisse être, voici le texte du certificat, daté du 19 Juillet 1291, et dont l'original, provenant de l'ancienne Chambre des Comptes, à Lille, repose aujourd'hui aux Archives du département du Nord, en la même ville :

Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis, humilis sacrista monasterii sancti Egidii in Provincia salutem in Domino. Noveritis quod Johannes dictus de Sacco, opidanus Brugensis, pro esmenda (1) et pace facta, limina et sepulcrum almi confessoris Egidii visitavit humiliter et devote. In cujus rei testimonium sigillum nostrum litteris presentibus duximus apponendum. Datum apud sanctum Egidium, die jovis ante festum sancte Marie Magdalene, anno Domini MCCLXXXXI (2).

---

et suiv. Son travail renferme une foule de particularités intéressantes sur la trésorerie des chartes des comtes de Flandre et les vicissitudes que subit ce dépôt, depuis son enlèvement du château de Rupelmonde. Ces pages complètent la *Notice*, que M. le baron Jules de Saint-Genois a mise en tête de son *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre, autrefois déposées au château de Rupelmonde et conservées aujourd'hui aux archives de la Flandre-Orientale*, Gand 1843-46, pp. xi et suiv.

(1) *Esmenda*, dit Du Cange, *emendatio, compensatio.* On lit dans le testament de Jacques, roi de Majorque, de l'année 1332 : *Facta satisfactione aliqua sive* ESMENDA (*Glossarium*, tom. III, Parisiis 1733, col. 153, v° *Esmenda*). *Esmenda* est une variante de *Emenda*, que Du Cange rend par : *Pecuniaria mulcta, compensatio damni, emendatio, quæ arbitrio judicis irrogatur... Emenda*, dit-il, *vulgo Amende* (Id., coll. 64, 65, v° *Emenda*). Carpentier traduit, de son côté, le mot *Emenda*, par *satisfactio de jure læso, vel de illata injuria.* (Supplément au *Glossarium* de Du Cange, tom. II, Parisiis 1766, col. 212, v° *Emenda.*) C'est bien dans ce dernier sens que doit se prendre ici le terme *Esmenda.*

(2) LE GLAY et DESPLANQUE, *Inventaire-sommaire des archives départementales antérieures à* 1790. Nord. Archives civiles. Série B. Chambre des Comptes à Lille, tom. I, Lille 1865, p. 50, col. 2, B. 308. Ce document forme le

PAGES 44 et suiv.

Maintes fois, au cours de cet article, nous mentionnons les pèlerinages à Notre-Dame de Roc-Amadour et à Notre-Dame de Vauvert; disons un mot de ce double sanctuaire.

Roc-Amadour (1), en latin *Rupes Amatoris*, est une petite ville du Quercy (aujourd'hui département du Lot, diocèse de Cahors). Elle doit sa célébrité à un ermite, du nom d'Amadour ou Amateur, dont quelques-uns reculent l'existence jusqu'au temps des apôtres (2), mais qui, d'après l'opinion la plus accréditée, vivait au IIIe siècle de l'ère chrétienne (3). Amadour bâtit, au milieu des rochers, une petite chapelle, où il plaça une image de la Vierge, qu'il avait sculptée de ses propres mains.

En 1166, les restes du pieux solitaire, ensevelis à l'entrée de la chapelle, furent retrouvés dans leur intégrité, et placés

---

nº 3257 de l'*Inventaire de l'ancienne Chambre des Comptes du Roi, à Lille*, dressé par Godefroy.

Le certificat est muni du sceau du sacristain de l'abbaye de Saint-Gilles. Ce sceau est ogival et mesure 38 millimètres de diamètre; il porte une biche courant à droite et cette inscription: ✠ S'. SACRISTE . SCI . EGIDII. Voyez DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Flandre, recueillis dans les dépôts d'archives, musées et collections particulières du département du Nord*, tom. II, Paris 1873, p. 296, col. 2, nº 7323.

(1) Ce nom est diversement écrit dans les anciens titres; on trouve *Roquemadour, Rochemadour, Rochemador, Rocamador*, etc.

(2) " Selon une tradition fort ancienne, dit Mgr. Paul Guérin, saint Amateur est le même personnage que Zachée, dont il est parlé dans l'Évangile, et que l'on croit être l'époux de sainte Véronique. Débarqué sur le sol des Gaules avec ses saints amis, Lazare, Marthe et Marie, Zachée les quitta pour chercher au loin une solitude où il pût s'établir. Il la trouva dans le labyrinthe de rochers qui, au milieu du Quercy (Lot), élèvent leurs fronts sourcilleux au-dessus du ravin étroit et profondément creusé par les eaux torrentueuses du Lauzon.... Les peuples saluèrent le pieux ermite du nom d'*Amator rupis* (Amateur de la roche); plus tard ce nom se changea en celui d'Amadour ou de Roc-Amadour, plus conforme au génie du dialecte méridional ". (*Les petits Bollandistes*, 7e édit., tom. X, Bar-le-Duc 1874, p. 235.)

(3) M. le chanoine Caillau a discuté cette question dans son *Histoire critique et religieuse de Notre-Dame de Roc-Amadour* (Paris, Adrien Leclerc). Nous n'avons pas vu ce travail, qu'ont utilisé, pour leur notice sur ce lieu de dévotion, les auteurs anonymes de l'*Année de Marie ou pèlerinages aux sanctuaires de la Mère de Dieu*, tom. II, Tours 1842, pp. 19 et suiv.

près de l'autel. De nombreux et éclatants miracles firent de ce lieu le but d'un fameux pèlerinage (1), qui est encore aujourd'hui l'un des plus célèbres de la France. C'est surtout pendant l'octave de la Nativité de la Vierge, qu'affluent les fidèles. On monte au sanctuaire de Notre-Dame de Roc-Amadour par deux cents degrés taillés dans le roc, et que la plupart des pèlerins gravissent à genoux (2).

Le pèlerinage à Notre-Dame de Roc-Amadour figurait, au XIIIe siècle, parmi les *peregrinationes minores*, qu'on imposait, à titre de pénitence, aux Albigeois (3).

Deux sanctuaires portaient jadis le nom de Notre-Dame de Vauvert (*de valle viridi*). Le premier était situé au diocèse de Nîmes (4); le second s'élevait dans la partie du jardin actuel

---

(1) Ce pèlerinage existait longtemps avant la découverte du corps de saint Amadour, mais cet événement lui fit prendre de plus vastes proportions. On raconte qu'en 778, le fameux paladin Roland, neveu de Charlemagne, passant dans le Quercy avec son oncle, vint en l'église de Notre-Dame de Roc-Amadour, offrir à la sainte Vierge un don d'argent du poids de son épée, la fameuse Durandal, et, qu'après sa mort, cette épée fut portée à Roc-Amadour.

(2) FORGEAIS, *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine*, deuxième série, *Enseignes de pèlerinages*, Paris 1863, pp. 52 et suiv. M. Arthur Forgeais reproduit cinq différentes enseignes du pèlerinage de Notre-Dame de Roc-Amadour, respectivement trouvées au Pont-au-Change, à Paris, en 1856 et 1862, et au pont Saint-Michel, en 1854, 1858 et 1862. Voyez aussi DE SIVRY et CHAMPAGNAC, *Dictionnaire géographique, historique, descriptif, archéologique des pèlerinages anciens et modernes et des lieux de dévotion les plus célèbres de l'univers* (coll. Migne), tom. II, Paris 1851, col. 518.

(3) DE VIC ET VAISSETE, *Histoire générale de Languedoc*, tom. III, Paris, 1737, *Preuves*, CCXVI, coll. 371, 372, *Mémoire touchant les erreurs des Albigeois, les pénitences qu'on leur imposoit, la manière de les interroger par les Inquisiteurs*, etc.

Les pèlerinages, que mentionne ce *Mémoire*, se divisent en deux catégories, les *peregrinationes majores* et les *peregrinationes minores*. La première classe comprenait les pèlerinages à SS. Pierre et Paul de Rome, à Saint-Jacques de Compostelle, à Saint-Thomas de Cantorbéry et aux rois mages à Cologne. Les *peregrinationes minores* étaient au nombre de dix-neuf; le pèlerinage à Notre-Dame de Roc-Amadour, *De Ruppe amatoris*, arrive en cinquième ligne (col. 372).

(4) La paroisse de Vauvert relève encore aujourd'hui du diocèse de Nîmes; cette localité, située dans le canton du même nom, appartient au département du Gard, arrondissement de Nîmes.

du Luxembourg, à Paris, qui s'étend de la rue d'Enfer à la rue Notre-Dame-des-Champs. Ce dernier sanctuaire était desservi par les Chartreux, qui avaient reçu de saint Louis, en 1257, le terrain où il était construit (1).

Il s'agit ici de Notre-Dame de Vauvert au diocèse de Nîmes. Rapportons ce qu'en dit Ménard :

" Il y avoit alors (1326) dans le diocèse de Nismes deux endroits que la dévotion et le concours des peuples avoient rendus remarquables; l'un étoit l'église de S. Gilles, et l'autre celle de Notre-Dame de Vauvert. C'étoient même deux lieux de pélerinage... Déjà du temps des albigeois, on mettoit les lieux de S. Gilles et de Vauvert au rang des petits pélerinages, qu'on ordonnoit alors à ces hérétiques pour leurs pénitences; comme en fait foi un mémoire dressé pour l'usage des inquisiteurs contre ces sectaires (2). Nous voyons encore que Jacques I, roi d'Aragon, qui devoit faire le voyage de la Terre-Sainte avec le roi S. Louis, s'étant embarqué à Barcelonne le 4 de Septembre de l'an 1269, et ayant été surpris d'une violente tempête, il fut obligé de relâcher au port d'Aigues-mortes, et que de là il se rendit à Notre-Dame de Vauvert, pour y remercier Dieu d'être échappé de ce danger. La dévotion de ces deux pélerinages est aujourd'hui entièrement éteinte " (3).

---

(1) Voyez, sur cette église conventuelle, Forgeais, *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine*, tom. cit., pp. 5, 6. L'auteur accompagne son article du fac-simile d'une enseigne de pèlerinage, portant la légende : † : S : Beate : Marie : de : Valle : Viridi. M. Forgeais attribue cette enseigne au pèlerinage de Notre-Dame de Vauvert à Paris; nous croyons cette attribution fautive. Ce plomb, qui date du XIVe siècle et fut trouvé près du Pont-au-change, en 1862, se rattache, pensons-nous, au pèlerinage de Notre-Dame de Vauvert, près de Nîmes, dont M. Forgeais semble avoir ignoré l'existence.

(2) Voyez ci-dessus, p. 595, note 3. Le pèlerinage *De Valleviridi* est nommé en second lieu parmi les *peregrinationes minores*.

(3) *Histoire... de la ville de Nismes*, tom. II, Paris 1751, pp. 39, 40. C'est à ce passage de Ménard que se borne tout ce que nous avons trouvé sur le pèlerinage de Notre-Dame de Vauvert. MM. de Sivry et Champagnac n'en parlent pas dans leur grand *Dictionnaire des pèlerinages;* ils se contentent de signaler la chapelle de " Notre-Dame de Vauvert ou des Chartreux ", à Paris (tom. II, col. 314).

PAGE 52.

Il n'est pas rare de rencontrer, dans les collections publiques et particulières, des spécimens d'anciennes enseignes de pèlerinages. On en voyait un bon nombre à l'exposition d'objets d'art religieux, ouverte à Lille, à l'occasion des fêtes du couronnement de Notre-Dame de la Treille (Juin-Juillet 1874). La 9e section comprenait les sceaux et médailles et les insignes de pèlerinages (1). Sous les nos 991-992 figuraient deux vitrines contenant 400 médailles religieuses, insignes de corporations et de pèlerinages, etc., se rattachant en partie à Valenciennes et à son arrondissement (2). Les nos 996 à 1033 (3), 2337 à 2351, 2352 à 2369 (4), méritent aussi une mention spéciale. Signalons, au courant de la plume, une enseigne de pèlerinage de Saint-Piat à Seclin (n. 1025), un petit sachet en plomb du pèlerinage de Notre-Dame de Boulogne (n. 1033) (5), une enseigne en plomb polychromé du pèlerinage de Notre-Dame de Cambrai (n. 2348), et deux

---

(1) VAN DRIVAL, *Catalogue de l'exposition d'objets d'art religieux de Lille*, Lille 1874, pp. 175 et suiv., 329 et suiv.

(2) Id., pp. 181, 182.

(3) Id., pp. 182, 183.

(4) Id., pp. 329, 330.

(5) M. Arthur Forgeais reproduit trois variétés de ce type si curieux, dans sa *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine*, deuxième série, Paris 1863, pp. 21 et suiv.

" Cette enseigne, dit-il, est faite en forme de sachet; elle est creuse et se ferme par le haut au moyen d'une pression, ce qui ne laisse aucun doute sur l'intention des pèlerins de renfermer dans ce petit sac un souvenir de leur pèlerinage, comme, par exemple, quelques gouttes de la cire d'un cierge, ou de l'huile d'une lampe allumée devant la statue, un peu d'eau d'une fontaine miraculeuse, un morceau d'étoffe qui avait touché la sainte image, ou tout autre objet pieux. Nous pensons que ce petit meuble était destiné à être porté suspendu par un cordon qui s'attachait à deux anses fixées près du col " (p. 21).

Nous trouvons, dans le même volume, le dessin d'un sachet en plomb, qui porte, sur la face droite, la figure à mi-corps de saint Thomas de Cantorbéry, et dont le revers représente le meurtre de ce magnanime pontife (pp. 100, 104). M. Forgeais pense que cette pochette métallique, retirée de la Seine, en 1862, au pont de la Tournelle, est d'origine anglaise et rentre dans la catégorie des *pilgrim's pouches*, sachets de pèlerins, dont parlent plusieurs écrivains anglais (p. 103).

exemplaires en plomb de l'enseigne de pèlerinage de Saint-Druon à Carvin (n. 2352).

La fabrication des enseignes de pèlerinages occupait une classe spéciale d'ouvriers, appelés *biblotiers* [1]. Au moyen âge, les biblotiers de Paris, dont l'industrie alimentait les principaux pèlerinages de France, étaient établis sur le Pont-au-Change, ce qui explique la découverte, à cet endroit de la Seine, d'une foule de plombs religieux, de moules en pierre, etc. [2]. La même industrie s'exerçait dans plusieurs grands centres de pèlerinage, tels qu'au Mont-Saint-Michel. M. Arthur Forgeais donne le texte d'une lettre du roi Charles VI, en date du 15 Février 1393, exemptant des droits d'aides les " povres gens demourans au Mont Saint Michiel, faisans et vendans enseignes de Monseigneur saint Michiel, coquilles et cornez qui sont nommez et appellez quiencaillerie, avecques autre euvre de plon et estaing, getté en moule, pour cause des pelerins qui illec viennent et affluent " [3].

Les enseignes, dont nous parlons, ne formaient pas un attribut exclusif des pèlerinages français; nos pèlerinages belges avaient les leurs. Tout récemment encore, M. Émile Varenbergh insérait dans le *Messager des sciences historiques* le dessin d'une enseigne de pèlerinage de Notre-Dame de Hal [4]; cet objet, qui fait partie du cabinet de M. le comte de Limburg-Stirum, à Gand, est en argent finement repoussé et date du XVe siècle [5].

" L'usage des enseignes, plaques, méreaux, etc., dit M. Varenbergh, est un des caractères du moyen âge. Chaque corporation, chaque confrérie avait les siens, qui servaient dans des cas déterminés.

---

(1) Sauval donne cette définition du mot *biblotier :* " C'est un faiseur et mouleur de petites images de plomb qui se vendent aux pèlerins et autres ". (FORGEAIS, *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine*, tom. cit., p. 75.)

(2) FORGEAIS, op. et tom. cit., pp. 74, 75.

(3) Id., p. 76.

(4) Gand, année 1880, planche II, en regard de la p. 129.

(5) Voyez la description de cette enseigne, pp. 131 et suiv.

“ Les enseignes ou plaques de pèlerinage étaient de deux sortes; elles se vendaient au lieu même de la dévotion et étaient rapportées par les pèlerins comme un pieux souvenir (1); ou servaient de marque aux pèlerins d'une association affiliée se rendant au siége de la confrérie-mère. Ces insignes étaient soit en plomb, surtout ceux de la première catégorie, en cuivre ou en argent... Les enseignes se portaient toutes cousues sur les vêtements ” (2).

Nous croyons, avec M. Varenbergh, qu'il faut classer parmi les enseignes de pèlerinages deux des pièces décrites par feu M. Serrure, dans sa *Notice sur quelques anciens méreaux de Belgique* (3). L'une de ces pièces montre le saint homme Job, assis sur un fumier, ayant deux musiciens à ses côtés; l'inscription du revers nous apprend qu'elle provient de l'église de Wesemael, village situé à une lieue et demie de Louvain, sur la route d'Aerschot. Cette église possédait une image très-vénérée de saint Job, qui attirait annuellement, le 10 Mai, une foule de pèlerins (4). La seconde pièce représente la sainte Vierge assise, avec l'Enfant Jésus; le mot *alseberghe*, qui se lit sur le revers, indique qu'elle provient de l'église d'Alsemberg, village à deux lieues de Bruxelles, à proximité de la forêt de Soignes. Une statue miraculeuse de la Vierge, conservée dans l'église du lieu, donna naissance à un célèbre pèlerinage (5).

---

(1) La lettre de Charles VI, rapportée par M. Forgeais, peut servir de preuve à l'assertion de M. Varenbergh; parlant des pèlerins qui visitaient le sanctuaire du Mont-Saint-Michel, ce monarque dit : “ ... lesquelx pelerins, pour l'onneur et reverence dudit Mons saint Michiel, ont très grand plaisir de avoir desdictes enseignes et autres choses dessus declairées; pour emporter en leur pays en l'onneur et remembrance dudit Mons saint Michiel ”. (Forgeais, *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine*, tom. cit., p. 77.)

(2) *Messager des sciences historiques*, année 1880, pp. 129, 130.

(3) *Messager des sciences historiques*, 2e série, tom. v, Gand 1837, pp. 465 et suiv. Ces deux enseignes sont figurées sur la planche gravée, qui accompagne l'article.

(4) Pp. 472 et suiv., iv.

(5) Pp. 474 et suiv., v.

PAGE 241.

TAMISE. — Au commencement du XV[e] siècle, disent MM. de Potter et Broeckaert, il existait six chapellenies dans l'église paroissiale de Tamise; l'une d'elles portait le nom de Saint-Gilles et était grevée de trois messes par semaine. Dans la première moitié du XVIII[e] siècle, ce bénéfice rapportait encore en moyenne à son possesseur la somme annuelle de 4 à 500 florins [1].

PAGE 336.

BOLDERBERG, sous ZOLDER. — Le zèle de M. le curé Théodore Nyssen a doté cette paroisse d'une nouvelle église, bâtie en style roman, sur les plans de M. Jaminé. M. Nyssen a été puissamment secondé dans son entreprise par M. Joseph Bovy, gouverneur du Limbourg, et M. le baron Jules de Villenfagne de Vogelsanck, bourgmestre de Zolder [2].

La première pierre de l'édifice fut posée en 1873; Mgr. Victor Doutreloux, évêque de Gerrum, *in partibus infidelium*, et coadjuteur de Mgr. Théodore de Montpellier, évêque de Liége, en fit la consécration, le 6 Mai 1878 [3]. Un heureux chronogramme rappelle cette cérémonie :

nYssen ConstrUIt Me, DoUtreLoUX ConseCrat [4].

Saint Gilles n'a point été oublié dans la nouvelle église de Bolderberg. M. Gielen, doyen de Beeringen, bénit, le 14 Mai 1877, deux nouvelles cloches, fondues, en 1876, par A. L. G. Van Aerschodt, à Louvain [5]. La plus petite, baptisée sous les noms de *Gilles*-Joseph-Théodore, porte l'inscription suivante [6] :

---

[1] *Geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen*, XXVII deel, Gent 1880, *Temsche*, pp. 135, 136 et 136, note 2.

[2] DANIËLS, *Bolderberg en zijne kluis*, Hasselt 1880, p. 10.

[3] Id., p. 12.

[4] Id., p. 14, en note.

[5] Id., pp. 10 et suiv.

[6] Les chronogrammes rappellent l'année 1876, date de la fonte des cloches.

Nomen meum est Ægidius-Josephus-Theodorus.
AC RDUs DnUs I. R. A. GIeLen DeCanUs BerIngensIs
hanC baptIzaVIt.

Dominus Josephus Bovy, Gubernator Limburgi, patrinus,
et Domina J. Bovy, nata Joanna Jacobs, matrina.
RDUs DnUs TH. NYssen paroChUs BoLDerbergæ
hanC fIerI feCIt et posUIt [1]

PAGE 400.

Le sceau de Gilles Carlier nous fournit une preuve nouvelle de la dévotion, qu'avait pour son illustre patron le savant doyen du chapitre de Notre-Dame, à Cambrai. M. Demay décrit ainsi ce sceau, dont une empreinte se voit aux Archives du département du Nord, à Lille [2]:

" Sceau ogival, de 67 mill. — Dans une niche gothique, la Vierge debout, avec l'enfant Jésus, couronnée, ayant à ses pieds à sénestre un priant; dans deux niches latérales plus petites, à dextre saint Paul, et à sénestre un personnage crossé tenant une biche rampante; au-dessous, un ange."

(Inscription) .. gillū . egidii . carlerii . decani . ƺ . cañ . ecclesie . camerac .... [3]

---

[1] Daniëls, *Bolderberg en zijne kluis*, p. 12. — M. Nyssen a pris sa retraite en Janvier 1880.

[2] Fonds évêché et chapitre de Cambrai. Le sceau de Gilles Carlier est attaché à une sentence, du 1er Février 1450, relative à des droits de terrage à Doignies, Bousies et Demicourt.

[3] *Inventaire des sceaux de la Flandre, recueillis dans les dépôts d'archives, musées et collections particulières du département du Nord*, tom. II, Paris 1873, p. 156, n. 6155.

Nous avons dit ailleurs (tom. II, pp. 264 et suiv.), que le prénom de Gilles était fort répandu au moyen âge, et que la vogue dont il jouissait est un indice de la popularité du culte du saint abbé chez nos aïeux. A défaut d'autre preuve, on pourrait s'en convaincre en parcourant la *Table alphabétique*, qui termine l'important travail de M. Demay; cette table signale des centaines de personnages ecclésiastiques et laïques, portant le prénom de Gilles.

M. Demay n'a point reconnu le *personnage crossé tenant une biche rampante*, qui se trouve dans une des niches latérales du sceau; ce personnage, — son attribut le dit assez, — n'est autre que saint Gilles, le patron du doyen Carlier.

PAGE 436.

M. l'abbé Isidore Desilve, curé de Basuel (Nord), qui s'était acquis déjà tant de droits à notre reconnaissance, nous a récemment honoré d'une série de lettres, où il prouve, par de nombreux détails liturgiques, l'existence du culte de saint Gilles dans les églises tant cathédrales, que collégiales et monastiques, du Nord de la France. Nous groupons ici ces précieux renseignements, tout en regrettant de n'avoir pu les insérer dans le corps de notre ouvrage. Cédons la parole à M. Desilve :

" Il y a eu à Cambrai, au dernier siècle, un essai de Bréviaire gallican, qui heureusement a avorté. L'archevêque Charles de Saint-Albin (1) fut l'éditeur de ce Bréviaire en quatre parties, sous ce titre : *Breviarium Cameracense, celsissimi DD. Archiepiscopi, Ducis Cameracensis, Paris Franciæ, sacri Romani Imperii Principis, Comitis Cameracesii, etc., auctoritate, ac venerabilis Capituli Cameracensis consensu editum. — Parisiis, Josse*, 1727. Or, je trouve dans la partie d'été, p. 571, *die I Septembris*, l'office complet de saint Gilles, c'est-à-dire, la légende de ce Saint, divisée en neuf leçons, dont trois pour chaque nocturne. Cette indication, qui a échappé aux recherches de M. Victor Delattre, montre toute l'importance du culte de saint Gilles à Cambrai.

---

(1) Charles de Saint-Albin occupa le siége de Cambrai, de 1723 à 1764. Voyez, sur ce prélat, Le Glay, *Cameracum christianum*, Lille 1849, pp. 74, 75, et Bourgeois, *Histoire des évêques et archevêques de Cambrai*, Tournai 1875, pp. 282 et suiv. Ce dernier auteur dit que Charles de Saint-Albin prescrivit l'adoption du Bréviaire dont on se servait du temps de Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, de 1398 à 1411, et qu'il le fit réimprimer (p. 282).

“ J’ouvre maintenant l’ancien *Propre* d’Arras, édité par l’évêque Paul Boudot (1), en 1632, et dont voici l’intitulé: *Officia propria Festorum quæ in Ecclesia Atrebatensi antiquitus solita sunt celebrari, juxta usum Breviarii Romani accommodata.* — *Atrebati, ex Officina Joannis Baptistæ et Guilielmi Riveriorum, sub signo Boni Pastoris,* 1632 (2). J’y trouve encore, au 1er Septembre, p. 77, l’office de saint Gilles, c’est-à-dire, les trois leçons pour le deuxième nocturne (3).

“ Vous voyez que saint Gilles était bien et officiellement honoré dans tout notre Nord, à Arras et à Cambrai ” (4).

“ Je viens de parcourir un petit manuscrit provenant de l’abbaye de Crespin (5), et j’y rencontre, dans les Litanies des Saints, le nom de notre cher saint Gilles. Il est vrai qu’on y fait mention de tous les Saints de notre Flandre : Saint Trond, saint Landoald, saint Mauront, saint Bertin, saint Gilles, etc. Je ne prends que ces cinq, qui se suivent ainsi immédiatement. Ces Litanies se trouvent composées de quatre cent dix invocations, par suite de l’insertion de tous les noms des Saints honorés dans notre contrée ” (6).

---

(1) Paul Boudot fut évêque d’Arras de 1627 à 1635. Voyez la *Gallia christiana*, tom. III, Parisiis 1725, col. 352.

(2) Les lettres de l’évêque Boudot, mises en tête du *Propre*, sont datées du 11 Décembre 1631. Ce *Propre* a été plusieurs fois réimprimé sous le même titre. Nous connaissons deux éditions postérieures à celle de 1632 : la première vit le jour à Paris, en 1670, chez Gilles Alliot, et la seconde, sans date, parut à Arras, dans le courant du siècle passé, chez Michel Nicolas. Dans le calendrier de cette dernière édition, on lit, au 1er 7bre : *Ægidii Abbatis,* DUP., mais l’office du Saint porte en tête : *In Eccl. Cath.* DUPLEX, *alibi* SEMID. (p. 118). Ce détail ne figure pas dans la première édition du *Propre* de Boudot; le calendrier dit tout simplement que l’office de saint Gilles est du rite semi-double.

(3) Ces leçons sont tirées de la légende du Saint; elles n’offrent rien de saillant.

(4) Lettre du 14 Février 1881.

(5) L’abbaye de Crespin, de l’ordre de Saint-Benoît, était située entre Mons, Valenciennes et Saint-Ghislain, non loin de Condé et à peu de distance de l’Escaut. Fondé au VIIe siècle, par saint Landelin, ce monastère subsista jusqu’à la révolution française. Voyez LE GLAY, *Cameracum christianum*, pp. 132 et suiv.

(6) Lettre du 26 Février 1881.

“ En cherchant hier un livre dans ma bibliothèque, ma main s’est arrêtée sur le *Propre* de la collégiale de Saint-Amé, à Douai, vol. in-8. Le titre de ce volume ayant été arraché, je vous donne l’en-tête du calendrier : *Calendarium Festorum insignis Ecclesiæ Collegiatæ Sancti Amati oppidi Duacensis.* Ce *Propre* porte trois approbations, dont la dernière est de 1740, d’où je conclus qu’il a été imprimé en cette année et certainement à Douai ([1]). Les deux premières approbations sont de 1619, époque où presque tous nos *Propres* ont été imprimés pour la première fois. Je vous les copie toutes les deux, à cause du nom de l’illustre Silvius, qui les a signées; ce fut lui probablement qui mit la dernière main à ce travail, dont les sources sont indiquées :

Nos infra scripti S. Theol. Doct. et in Universitate Duacensi ordinarii Professores, nec non Ecclesiæ Collegiatæ S. Amati ibidem Canonici, Lectiones istas proprias Patronis ejusdem Ecclesiæ diligenter expendimus, et ad veritatem Historiæ examinavimus, examinatasque imprimi posse judicavimus. Duaci, die 20 Januarii 1619.

Bartholomæus Petrus.
Franciscus Silvius.

“ Vous remarquez le nom de *Patroni* donné aux Saints de ce *Propre*.

Hæc alia Officia de Sanctis, qui in S. Amati Ecclesia solent peculiari Festo Duplici aut Semiduplici honorari, extracta ex Breviariis Romano, Cameracensi, Tornacensi, et Atrebatensi, diligenter examinavimus, et cum Baronio, Surio et aliis contulimus; et sic imprimi posse judicavimus. Duaci, die 12 mensis Aprilis anno 1619.

Bartholomæus Petrus, S. Theol. Doct. et in Duac. Univ. ordinarius Professor.
Franciscus Silvius, S. Theol. Doct. et ordin. Prof.

([1]) M. Desilve a raison. M. Duthillœul signale cette édition du *Propre* de Saint-Amé parmi les ouvrages imprimés à Douai, et dont il ne connaît pas les noms des imprimeurs. (*Bibliographie Douaisienne*, Paris 1835, p. 267, n. 1175. Ce volume y est intitulé : *Officia propria Sanctorum Ecclesiæ Sancti Amati.*)

Le *Propre* de Saint-Amé avait été réimprimé à Douai, en 1673, chez la veuve Antoine Dieulot, sous ce titre : *Officia propria Sanctorum insignis ecclesiæ collegiatæ sancti Amati oppidi Duacensis*, in-4, de IV-111 pp. (DUTHILLŒUL, op. cit., p. 168, n. 596.)

“ Maintenant, au 1er Septembre, p. 102, je trouve : *S. Ægidii Abbatis, semiduplex.* Les trois leçons du 2e nocturne sont de saint Gilles. Elles sont précédées de la note suivante : *Ex Brev. Rom. et Atreb. collatis cum S. Ægidii vita.*

“ Vous voyez que le culte de saint Gilles était vraiment général dans tout notre Nord, à Douai, comme à l'abbaye de Crespin, et partout, je suppose ” (1).

“ Je possède le *Propre* de l'abbaye de Saint-Amand (2), et j'en possède trois exemplaires : un manuscrit portant un chronogramme, qui indique la date de 1762, et deux imprimés.

“ Voici le titre du *Propre* imprimé : *Officia propria Festorum quæ in Ecclesia celeberrimi Monasterii Elnonensis, vulgo Sancti Amandi, Apostolicæ Sedi immediate subjecti* (3), *antiquitus solita celebrari, juxta usum Breviarii monastici accommodata. — Duaci, Typis Derbaix, Typographi, via Scholarum, sub signo Missalis.* M. DCC. LXIII, in-12, de 160 pp. (4).

“ J'ai été bien charmé, en parcourant le *Propre* de Saint-Amand, de trouver, à la p. 75, *die I Septembris, in Festo Sancti Ægidii, Abbatis,* l'oraison : *Sancti Confessoris tui Ægidii,* etc., et les leçons propres de saint Gilles pour le deuxième nocturne (5), c'est-à-dire la légende du Saint, divisée en quatre

---

(1) Lettre du 4 Mars 1881.

(2) L'abbaye bénédictine de Saint-Amand se trouvait à trois lieues environ de Tournai, près du ruisseau d'Elnon, ce qui lui a fait donner aussi le nom de monastère d'Elnon. Elle eut pour fondateur saint Amand lui-même, qui y mourut en 661 (d'après d'autres, en 679 ou 684), et y fut enseveli. La révolution française supprima cette maison. Voyez LE GLAY, *Cameracum christianum*, pp. 182 et suiv.

(3) L'abbaye de Saint-Amand était une des quatre abbayes exemptes des Pays-Bas, avec Saint-Bertin ou Sithiu, Eenaeme et Saint-Pierre de Gand. Avant le concordat de 1801, la ville de Saint-Amand faisait partie du diocèse de Tournai, mais l'abbaye ne relevait pas de l'évêque; le nonce de Bruxelles y avait seul droit de visite.

(4) M. Duthillœul ne signale pas ce *Propre* parmi les publications sorties des presses des frères Derbaix, qui exercèrent à Douai, de 1750 à 1783. (*Bibliographie Douaisienne*, pp. 193 et suiv.)

(5) Ces leçons sont extraites du *Propre* de Tournai, publié, en 1676, par l'évêque Gilbert de Choyseul. Voyez plus haut, pp. 445, 446, et p. 447, note 3.

leçons, conformément à l'économie du Bréviaire bénédictin (pp. 76 et suiv.).

“ Tâchez, je vous en supplie, d'insérer ce renseignement dans votre œuvre, car la Providence m'a fait naître à l'ombre de la belle tour de Saint-Amand, et je vous serai infiniment reconnaissant de lire, dans l'histoire de saint Gilles, la mention de son culte dans l'abbaye de ma ville natale ” (1).

PAGE 488.

Voici encore deux Proses de saint Gilles; elles sont attribuées à Adam de Saint-Victor par M. Léon Gautier, qui les a publiées, pour la première fois, dans les *Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor, précédées d'un essai sur sa vie et ses ouvrages* (2).

Nous reproduisons en même temps les *Notices bibliographiques,* que l'érudit français a mises en tête de ces morceaux:

I

“ I. La prose suivante est attribuée à Adam: 1° par la notice de Guillaume de St Lô; 2° par le manuscrit 577 du fonds de St Victor.

“ II. Le texte manuscrit s'en trouve dans ce même manuscrit 577, sous le nom de l'auteur.

“ III. Elle est inédite ” (3).

1.

Congaudentes exultemus,
Exultantes celebremus
Egidî (4) solemnia,

---

(1) Lettre du 12 Mars 1881. M. l'abbé Desilve travaille depuis longtemps une histoire de l'abbaye de Saint-Amand; les fragments, qu'il en a publiés, font vivement désirer l'achèvement de cette œuvre.

(2) Première édition complète, Paris 1858, 2 vol. in-18. Nous devons la copie de ces deux Proses à notre excellent ami, le R. P. Stanislas, du Carmel de Passy.

(3) GAUTIER, op. cit., tom. II, p. 174.

(4) Le texte de M. Gautier porte: *Egidii solemnia*, mais le vers a une syllabe de trop, puisqu'il doit correspondre à *Summa petit gaudia.* Il faut donc contracter les deux *i*, et écrire *Egidî.*

Qui triumphans de terrenis
Coronandus in supernis
Summa petit gaudia.

2.

Hunc insignem pietate,
Virum plenum sanctitate,
Stirpe natum regia,
Templum Deo mox futurum,
Mundo satis profuturum
Procreavit gratia.

3.

Qui in primo ævi flore
Quantus floret in virore
Præmonstravit gratia;
Data veste mendicanti,
Confert diu languescenti
Salutis remedia.

4.

Hinc, post mortem genitorum,
Plenus laude meritorum,
Sua vendens omnia,
Larga manu dat egenis,
Egens ipse, alienis,
Exulat a patria.

5.

Undis nautæ fatigati
Portum petunt liberati
Per ejus suffragia;
Medicina dum rogatur,
Sanitati revocatur
Vidualis filia.

6.

Pellitur sterilitas,
Succedit fertilitas,
Surgit messis copia;
Ægri reparatio,

Pulso morbi vitio,
Mœstis fit lætitia.

7.

Ad deserta sitiens
Properavit, fugiens
Hominum consortia.
Panis ubi deerat,
Christus tamen aderat
Parando cibaria;
Fame ne deficeret,
Affuit quæ pasceret
Virum Dei, bestia.

8.

Sic latere voluit;
Sed latentem reperit
Regalis familia.
Per nutricem cognitus,
A rege commonitus
Struit monasteria.
Illic castra militum
Pro Christo certantium
Collocavit fortia.

9.

Hunc devote qui precatur
Voto regis non frustratur,
Protestante Gallia;
Dum pro rege supplicatur
Qui commisso premebatur,
Impetratur venia.

10.

Mox nacturus præmia
Pro mundi victoria,
Subiit cœlestia;
Quem cœli militia
Duxit ad palatia,
Ubi pax et gloria.

11.

Hujus festum veneremus,
Venerantes habeamus
Semper in memoria.
Hunc submisse flagitemus,
Flagitantes imploremus
Nobis dari gaudia,
Quo felices maneamus
Et cum sanctis decantemus
Festivum alleluia. Amen (1).

II

" I. La prose suivante est attribuée à Adam : 1° par la notice de Guillaume de St Lô; 2° par les annales de Jean de Toulouse, qui reproduit cette notice en la confirmant; 3° par le manuscrit 577 du fonds de St Victor.

" II. Le texte manuscrit s'en trouve, sous le nom de l'auteur, dans ce même manuscrit, et sans attribution dans les Missels et Graduels de l'église de Paris.

" III. Elle est inédite " (2).

1.

Promat pia vox cantoris
Hujus laudem confessoris !
Ipsum laudans, præsens chorus
Sit festivus et canorus !

2.

Fide fuit Deo carus,
Mundo quoque stirpe clarus;
Mundi tamen sprevit fastum
Se conservans Deo castum.

---

(1) GAUTIER, *Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor*, tom. II, pp. 174 et suiv. Cette prose porte le numéro d'ordre LXXI.
(2) GAUTIER, op. et tom. cit., p. 181.

3.

Adhuc ævo puerili,
Sensu fuit tam subtili
Quod in brevi fit doctorum
Doctor ipse doctiorum [1].

4.

Ardens intus caritate,
Foris lucet honestate;
Intus ardens vis amoris
Per exemplum lucet foris.

5.

Dum languenti præbet vestem
Mox languoris fugat pestem,
Ex divina dans virtute
Vestem simul cum salute.

6.

Quidquid rerum possidebat
Christo dedit quem colebat;
Fit egenus, ut egeni
Fiant bonis ejus pleni.

7.

Dum egenis hoc impendit
Christus ei plus rependit;
Dans pro Christo transitura
Promeretur permansura.

8.

Quod fateri rex veretur
Scelus scire promeretur;
Christus ei revelavit
Scelus quod rex perpetravit.

---

[1] Dans le Missel de Paris il se trouve :

Doctor ipse decretorum.

9.

Nam altari dum astaret
Dumque missam celebraret,
De supernis charta missa
Regis pandit huic commissa.

10.

Hic horrendæ rei reum
Videns crimen apud Deum,
Jam pro rege supplex orat
Cujus culpam non ignorat.

11.

Servo Dei non ingratum
Præbet cerva famulatum;
Servit cerva nutu Dei,
Quasi grates agens ei.

12.

Plura possunt reperiri
Mira facta sancti viri,
Quibus clare demonstratur
Quam præclarus habeatur.

13.

Hic præsentem juvet chorum,
Ut in regno beatorum
Regem videns sempiternum
Glorietur in æternum. Amen [1].

M. Léon Gautier range sans hésiter, parmi les compositions poétiques d'Adam de Saint-Victor, les deux Proses que nous venons de transcrire; cette opinion a trouvé récemment un contradicteur sérieux et convaincu. Dans son *Essai philologique et littéraire sur les œuvres poétiques d'Adam de Saint-*

(1) GAUTIER, *Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor*, tom. II, pp. 181 et suiv. Cette prose porte le numéro d'ordre LXXII.

Victor [1], M. Eugène Misset dénie au célèbre Victorin la paternité de ces deux Proses et de bien d'autres morceaux liturgiques, dont M. Gautier lui fait honneur [2]. L'auteur de cette remarquable étude examine et discute une à une les autorités sur lesquelles le savant paléographe base ses attributions : le manuscrit 577 de l'ancien fonds de Saint-Victor, la liste de Jean de Toulouse, celle de Guillaume de Saint-Lô, etc. [3]. Il rejette ces autorités, et leur rejet entraîne celui de trente-quatre Proses, que M. Misset élimine du soi-disant recueil d'Adam de Saint-Victor [4]. Parmi ces pièces, traitées d'apocryphes, nous rencontrons celle qui débute par le vers : *Congaudentes exultemus* [5]. Les *Œuvres poétiques* d'Adam contiennent sept autres Proses, qui se trouvent uniquement dans le graduel de Paris; les trois premières, au nombre desquelles figure le *Promat pia vox cantoris* [6], ont une rythmique différente de celle d'Adam, et ne sauraient raisonnablement dès lors être attribuées à ce poëte [7].

Nos deux Proses sont donc d'une authenticité fort suspecte; mais fussent-elles apocryphes, comme le soutient M. Eugène Misset, ce ne serait pas un motif pour nous de les écarter. Écrites, il y a plusieurs siècles, en l'honneur de saint Gilles, elles méritent de prendre place à côté de tant d'autres productions liturgiques, qu'a fait éclore le culte de notre grand Saint.

---

(1) Ce travail est inséré dans *Les Lettres chrétiennes* (Revue d'enseignement, de philologie et de critique), tom. II, Lille 1880-81, pp. 76 et suiv., 238 et suiv.

(2) *Les Lettres chrétiennes,* tom. cit., pp. 238 et suiv., II. — *Authenticité des Proses d'Adam.*

(3) Id., tom. cit., pp. 239 et suiv.

(4) Id., tom. cit., p. 258, note 1.

(5) Voyez ci-dessus, pp. 606 et suiv.

(6) Item, pp. 609 et suiv.

(7) *Les Lettres chrétiennes,* tom. cit., p. 259, note 1.

***

Nous avons signalé, parmi les sources de notre travail, l'œuvre de Jean-Louis Spoerl, intitulée : *Epistola de Sancto Ægidio Narbonensi pristino Templi Norimbergensis Patrono* (1). L'auteur, disions-nous, reproduit en entier un vieux cantique, *barbaræ latinitatis*, comme il l'appelle, que, depuis l'époque la plus reculée, *a remotissimo tempore*, il était d'usage de chanter, en l'honneur de saint Gilles, dans l'église du monastère.

Voici le texte de ce morceau liturgique, dont nous devons la copie aux bons soins de notre digne ami et savant collaborateur, le R. P. Stanislas, du Carmel de Passy. Ce morceau est formé des antiennes et des répons de l'office de saint Gilles, inséré dans l'ancien Bréviaire de Wurtzbourg (2).

Serve Dei vivi, miserorum Pastor Ægidi,
Nunc pius exaudi quod nos canimus tuæ laudi (3).

Vox clamantis erat, sibi dum deserta petebat :
Ingrediendo vias heremi, velut alter Elias
Associatus ei, qui fons pius est requiei (4).
Gloria Patri et Filio et Spiritui Sancto.

O quæ miranda est potentia Salvatoris, in meritis beati Ægidii Confessoris,
Qui apud Deum et homines dignus memoria, cum Sanctis jam æterna tripudiat in gloria (5).
O comites vitæ, Dominum meditando venite,
Ægidii meritis sic similes eritis (6).

Beatus Ægidius natione Græcus
Nobilis erat progenie, sed nobilior sanctitate.
Traditus igitur liberalibus studiis, memoriter cepit viam indagare veritatis.
Quadam die pergens ad Ecclesiam, cuidam ægroto tradidit tunicam suam (7).
Secuta est ergo pietas pietatem, quia dum æger indutus est tunica, totius corporis meruit recipere sanitatem.

---

(1) Voyez notre tome I, pp. XXXVIII, XXXIX.
(2) Voyez, sur ce Bréviaire, p. 463 du présent tome, note 1. Les deux textes offrent de légères variantes, que nous jugeons inutile de relever.
(3) Antienne des premières Vêpres et troisième antienne du deuxième nocturne. Les premières et secondes Vêpres, composées des psaumes de la férie, se récitaient sous une seule antienne.
(4) Répons de la huitième leçon.
(5) Antienne du *Magnificat*, aux premières Vêpres.
(6) Invitatoire des Matines.
(7) Antiennes du premier nocturne.

Sanctus vir Ægidius navim ingressus applicuit ad Massiliam et inde Arelatem ubi Cæsarium adivit Episcopum.
Sicut Socrum Petri febricitantem sanavit Dominus, sic ibi cujusdam viduæ filiam a febre liberavit Ægidius (1).
Beatus Ægidius per divinam potentiam sanavit miserum quemdam,
Qui a serpente percussus mortiferum in se habuit virus,
Misericordia motus super illum sanavit eum ac dimisit (2).
Sanctus vir Ægidius magnam fiduciam habens in Domino, liberavit quemdam pauperem arreptum a Dæmonio;
Dæmon clamans et multum discerpens discessit ab eo (3).
Sanctus vir Ægidius inter alia terræ pellens sterilitatem, infirmo cuidam totius corporis reddidit sanitatem,
Recolens illud quod dicitur, quis infirmatur et ego non infirmor (4).
Gloria Patri et Filio et Spiritui Sancto.

Beatus Ægidius adjunctus est cuidam Veredemio, Sanctus Sancto, ut sanctitas alterius cognosceretur ab altero.
Vir non modicæ in Christo fidei, ostia Romæ sibi tradita commisit Tiberi,
Quæ ad monasterium patris quasi Petri per mare ferebantur in vestigiis (5).
O quam præclara duo mundi convenere luminaria, Ægidius et Veredemius signa insimul operantes multifaria;
Et seminaverunt agros et plantaverunt vineas (6).
Veredemium ergo corpore non mente relinquens, desertum petivit, ubi herbis et aqua contentus solus soli Domino servivit.
Qui per corvum pascebat Eliam, ipse Ægidium reficiebat per cervam (7).
Sanctissime Christi Confessor Ægidi, ora pro nobis in conspectu Domini,
Ut et de præteritis malis veniam et de futuris semper mereamur habere custodiam.
Qui arborem virtutum ascendisti cum Zachæo, pro supplicibus tuis dignanter supplica Deo (8).
Gloria Patri et Filio et Spiritui Sancto.

Rex Francorum Carolus quoddam perpetravit facinus quod nulli dicere ausus, Sancti Ægidii commendavit se precibus (9).
Beato Ægidio pro Carolo Rege inter missam supplicante Domino, peccatum regis et venia peccati per cartulam delata est ab angelo (10).
Adjunctum erat in fine cartulæ quod Sancti Ægidii meritis quilibet peccator absolvatur a crimine, si ulterius non vult admittere (11).
Sanctus vir Ægidius ad Carolum iens dæmoniacum sanavit.

---

(1) Antiennes du deuxième nocturne.
(2) Répons de la première leçon.
(3) Répons de la deuxième leçon.
(4) Répons de la troisième leçon.
(5) Première et deuxième antiennes du troisième nocturne.
(6) Répons de la quatrième leçon.
(7) Répons de la cinquième leçon.
(8) Répons de la sixième leçon.
(9) Première antienne des Laudes.
(10) Antienne de Tierce.
(11) Antienne de Sexte.

A Carolo rediens cujusdam principis filium a morte resuscitavit (1).
O virum per omnia laudabilem et cunctis se invocantibus exorabilem,
Qui ex antiquo hoste, Deo gratam de se referens victoriam, hodierna die perpetuam transivit ad gloriam (2).
Ante Thronum regis, Sanctorum juncte choreis,
Associando tibi superis nos confer Ægidi,
Simus ut hæredes, ubi viti palmes inhæres (3).
Laus immensa Dei sunt hujus festa diei,
In qua Græcorum flos scandit ad alta polorum inclytus Ægidius,
Quia dulcia vota per ejus vincula rumpuntur, tempestates reprimuntur,
Sedantur morbi, totique salus datur orbi (4).

---

(1) Antienne de None.
(2) Antienne des secondes Vêpres. Voyez p. 613, note 3.
(3) Antienne du *Benedictus*.
(4) Antienne du *Magnificat*, aux secondes Vêpres.

Ce fragment liturgique occupe les pp. XXIII, XXIIII de l'*Epistola de Sancto Ægidio Narbonensi*, etc.

GLANURES

Il n'est moisson si bien faite qui ne laisse après elle quelques épis à glaner. Voici une gerbe recueillie après l'achèvement de notre œuvre; les détails qui la composent se rattachent à diverses questions traitées au cours de cette étude, et nous ne pouvons nous résoudre à les passer sous silence, persuadé, comme nous le sommes, que tout renseignement, si petit soit-il, a son prix et sa valeur.

Tome I, p. XXXIX

Un prédicateur célèbre de la Compagnie de Jésus, le P. Mathias Faber (1), a laissé un recueil de sermons, intitulé: *Concionum opus tripartitum*, dont la maison Marietti, de Turin, publie, en ce moment, une édition nouvelle en dix volumes, sous le titre de: *Conciones in Evangelia et festa totius anni* (2). Parmi les sermons sur les fêtes des Saints, nous trouvons le panégyrique de saint Gilles (3). Sans prétendre attribuer à ce

---

(1) Mathias Faber, né en 1586, à Neumarckt, en Bavière, était curé de la paroisse de Saint-Maurice, à Ingolstadt, professeur à l'Université de cette ville et prédicateur renommé, lorsqu'il embrassa l'institut de saint Ignace, à Vienne, l'an 1637. Il prêcha depuis avec beaucoup de succès, et mourut à Tyrnau, le 26 Avril 1653. Voyez, sur ce religieux et sur les diverses éditions de son *Concionum opus tripartitum*, Aug. et Al. De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, tom. III, Liége 1856, p. 294, et la *Bibliographie catholique*, tom. LXII, Paris 1880, pp. 11 et suiv.

(2) Neuf volumes ont vu le jour.

(3) Ce sermon se trouve au tome IX, le dernier paru; n'ayant pas sous la main l'œuvre du P. Mathias Faber, nous regrettons de ne pouvoir fournir d'indication plus précise. La *Revue catholique*, de Louvain (nouv. sér., tom. XXVI, 1881, p. 208), consacre un compte rendu de quelques lignes aux volumes VII, VIII et IX de la nouvelle édition du sermonnaire de Mathias Faber; ce compte rendu fait le relevé des panégyriques des Saints, que renferment ces volumes, et signale parmi ces morceaux oratoires celui composé en l'honneur de saint Gilles.

discours la valeur d'une source historique, nous avons voulu le signaler à l'attention du lecteur, ne fût-ce que pour prouver qu'au XVIIe siècle, le siècle de la belle et forte prédication, notre grand Saint trouva des panégyristes parmi les orateurs chrétiens les plus goûtés et les plus éloquents.

Tome I, p. XLIV, note 5.

Le 20 Septembre 1881, une main amie nous adressait de Saint-Gilles-du-Gard un exemplaire des Litanies de Notre-Dame des Ruines, composées par M. Eugène Chèvremont, à l'aide " des appellations en usage dans les liturgies orientales, dans divers recueils de prières à la Sainte-Vierge au Moyen-Age, avec emprunts à celles de Notre-Dame du Mont Anis, aujourd'hui Notre-Dame de France, au Puy, Haute-Loire " [1]. Ces litanies, texte latin et français, sont très-belles et respirent un parfum d'antiquité bien prononcé. Plusieurs notes les accompagnent; la première rappelle que la statue de Notre-Dame des Ruines fut " érigée sous ce vocable dans l'ancien chœur de l'église abbatiale de Saint-Gilles, par M. Eugène Chèvremont, Percepteur des Finances, en Mars 1874.

" Dans les ruines de cet historique et mémorable sanctuaire, ajoute la note, il (M. Chèvremont) a relevé un autel sur l'emplacement de l'autel majeur, érigé une croix bysantine, et, dans tout l'ensemble de l'antique et célèbre abside, des massifs de fleurs, d'arbres et d'arbustes en font ressortir les beautés encore subsistantes, permettant d'étudier à loisir, *agréablement* même, ces importants vestiges. (On se souvient, avant ces travaux entrepris en 1872, qu'ils étaient *délaissés* dans le plus

---

[1] Ces litanies forment un petit imprimé, de 4 pp., sorti des presses de M. Jouve, à Nîmes (1881). La première page porte ce qui suit : *Abside abbatiale de Saint-Gilles* (*Gard*) *Treizième siècle* (*Elle fut détruite en* 1622). " Je n'ai pu me défendre d'une tristesse mortelle en voyant le vandalisme qui avait présidé à la destruction de ce chef-d'œuvre; mais j'y ai salué, comme une espérance et une consolation, cette *statue* qui porte le nom si touchant de Notre-Dame des Ruines, et qui est érigée au milieu des colonnes et des chapiteaux renversés ". — Mgr. Besson.

déplorable abandon,... souillés même de toutes sortes d'ordures) " (1).

A la demande de M. Chèvremont, et sous la date du 30 Novembre 1880, Mgr. Besson, évêque de Nîmes, a daigné accorder quarante jours d'indulgence aux fidèles qui, venant s'agenouiller devant la statue de Notre-Dame des Ruines, ou, passant devant les grilles qui ferment l'abside, réciteront la salutation angélique, et ajouteront : " Notre-Dame des Ruines, priez pour nous " (2).

" Un salut solennel a été chanté, pour *la première fois*, dans les ruines de la dite abside, le 30 Juin 1878.

" La bénédiction a été donnée par M. l'Abbé d'Éverlange, Curé-doyen de Saint-Gilles, Chanoine d'honneur de Digne et de la Basilique Saint-Castor, de Nîmes " (3).

Tome I, p. 78-80.

Aux pages indiquées, nous traduisons, d'après l'*Historia y miracles de la sagrada imatge de nostra Senyora de Núria,* de l'abbé François Marés, les premières lignes d'un acte, dressé à Avignon, le 8 Mai 1338, et par lequel divers prélats accordent des indulgences à ceux qui feront une aumône à la chapelle de Notre-Dame de Nuria, ou visiteront ce sanctuaire à certains jours de l'année. L'abbé Marés a tronqué les noms de la plupart des siéges occupés par ces prélats, et le lecteur se rappelle peut-être les peines que nous nous sommes données, pour rétablir la véritable orthographe de ces titres épiscopaux. Depuis lors, M. Gilliodts-van Severen, le savant archiviste de la ville de Bruges, a publié, dans *la Flandre* (4), un document qui nous permet de redresser la plupart des erreurs de l'écrivain catalan.

---

(1) P. 2.

(2) P. 4.

(3) Id.

(4) Tom. XII, Bruges 1881, pp. 242-244. Cette pièce fait partie d'un article intitulé : *Les anciens règlements de la corporation des Courtiers de Bruges.*

Ce document est une lettre de *pardon* ou concession d'indulgences, en faveur de ceux qui visiteront, à certains jours déterminés, la nouvelle chapelle bâtie par la corporation des Courtiers de Bruges, ou feront quelque pieuse largesse à l'hospice de Bethléem, qui lui est contigu (1). Cette pièce, donnée à Avignon, est datée du 7 Novembre 1332. Parmi les treize évêques dont elle émane, il s'en trouve six, dont les noms figurent dans l'acte cité plus haut, du 8 Mai 1338; ce sont *Johannes* VERDENSIS (et non VERDANENSIS, comme l'écrit Marés), *Bonifacius* SULCITANUS (et non SULSITANENSIS), *Salmannus* WORMATIENSIS, *Petrus* MONTISMORANI (et non MONTIS MOXAMENSIS), *Vincentius* MARANENSIS (et non MOXANENSIS), *Guillelmus* ANTIBARENSIS (2).

Tome I, p. 236.

Nous devons à l'obligeance d'un ami la communication d'une petite brochure, intitulée : *Notice historique sur l'insigne Basilique Saint-Sernin de Toulouse* (3). Cette brochure renferme le passage suivant, que nous n'avons pu lire sans surprise :

---

(1) ... *hospitale de Bethleem in Brugis, Tornacensis diocesis, fundatum in honore sancte Crucis et beate Marie virginis ac omnium sanctorum, ubi pauperes sacerdotes commorantur*... (*La Flandre*, tom. cit., p. 243). Voyez, sur la chapelle des Courtiers, dite Notre-Dame de Bethléem, *la Flandre*, tom. cit., pp. 135 et suiv. et tom. VII, Bruges 1875, pp. 73 et suiv. Cette chapelle était située près du *Vlamincdam*, en face du local de réunion de la société des arbalétriers de Saint-Georges, récemment démoli, pour faire place aux bâtiments de la nouvelle école normale.

(2) Les conjectures, que nous avions émises sur l'orthographe des noms tronqués par l'abbé Marés, se trouvent confirmées par le texte du document, que reproduit M. Gilliodts-van Severen. Nous nous étions abstenu de toute hypothèse au sujet du titre de *Moxanensis*, parce que nous n'avions rien trouvé qui se rapprochât de cette forme, dans la liste des évêchés. La vraie lecture, nous venons de le voir, est *Maranensis*, qui désigne, d'après M. Gilliodts (op. cit., tom. XII, p. 242, note 74), le siége de Mariana, dans l'île de Corse, dont le titulaire, en 1332, était Vincent, de l'ordre de Saint-François, promu à cet évêché, le 1er Décembre 1330, et qui l'administra jusqu'au 27 Novembre 1343, date de sa translation aux siéges unis de Patti et Lipari, en Sicile. Ce prelat mourut en 1346. Voyez GAMS, *Series Episcoporum Ecclesiæ catholicæ quotquot innotuerunt a beato Petro apostolo*, Ratisbonæ 1873, pp. 766, 946, 953.

(3) Toulouse, typographie Mélanie Dupin, 1874, in-18, de 32 pp.

“ Mais ce n'est pas seulement aux Evêques, aux Empereurs, aux souverains Pontifes et aux Rois que nous sommes redevables de nos Reliques; grand nombre de fidèles en léguèrent après leur mort de précieux fragments à notre Insigne Basilique, et, par une secrète volonté du Seigneur, les guerres et les révolutions contribuèrent elles-mêmes à l'enrichissement de ce pieux trésor. Les Albigeois, non moins ennemis de la société des hommes que de celle des fidèles, aussi peu soumis au gouvernement civil qu'à la religion et aussi cruels qu'ils furent impies, ayant porté l'alarme pour les reliques des saints dans toutes les églises qui se trouvèrent sans défense, la crainte, la piété, la prudence, dans ces temps malheureux, donnèrent lieu à un nouvel accroissement de ce trésor, *et c'est ainsi que la basilique de Saint-Sernin devint un asile pour le corps de saint Gilles, abbé* ” (1).

Nous avons peine à comprendre que l'auteur de cet opuscule se soit fait le patron d'une opinion, depuis longtemps reléguée parmi les erreurs historiques. Il n'eût certes pas écrit ces lignes, s'il avait pris la précaution de lire la note de Ménard sur l'*Epoque de la translation des reliques de S. Gilles à Toulouse* (2); à défaut de l'*Histoire... de la ville de Nismes,* il pouvait consulter la *Notice historique sur Saint Gilles,* de M. Teissonnier, ou d'autres travaux récents, dont les auteurs s'accordent avec Ménard, pour faire remonter à l'année 1562 le dépôt du corps de saint Gilles dans la basilique de Saint-Sernin, et justifient cette mesure par la crainte où l'on était de voir les Calvinistes profaner les précieuses dépouilles du saint abbé (3).

Tome I, pp. 253-255.

A l'endroit indiqué, nous avons décrit la châsse, où repose aujourd'hui le corps de saint Gilles dans les cryptes

(1) Pp. 9, 10.

(2) Tom. IV, Paris 1753, *Notes sur l'histoire de la ville de Nismes. Note VIII,* pp. 25, 26.

(3) Nous avons traité fort au long cette question dans notre tome I, pp. 223 et suiv.

de la basilique de Saint-Sernin, à Toulouse. Nous eussions dû ajouter qu'à la fête du saint abbé, cette châsse est exposée à la vénération des fidèles, dans l'église haute. C'est ainsi que, le 1er Septembre 1881, des centaines de pèlerins belges en route pour Lourdes, et qui avaient fait halte à Toulouse, purent rendre leurs hommages à ces restes glorieux. Sous le titre : *Les pèlerins belges à Toulouse*, la *Semaine religieuse d'Anvers* renferme un article plein d'intérêt (1), qu'elle emprunte à la presse catholique de Toulouse et dont nous détachons quelques lignes :

" Le pèlerinage belge, organisé à Liége par M. l'avocat Raikem, faisait sa station solennelle, jeudi (1er septembre), dans la basilique de Saint-Sernin.

" Partis de leur pays le 29 août, les braves voyageurs s'étaient arrêtés à Reims, à Paray-le-Monial et à Lyon.

" Le nombre des inscriptions avait été fixé d'abord à cinq cents; mais sur des demandes pressantes, il a fallu former deux trains, composés de 800 personnes, dont 135 ecclésiastiques. Cette modification a causé un retard notable dans l'arrivée à Toulouse et nous a frustrés de la cérémonie qui avait été annoncée pour le matin...

" A quatre heures, les pèlerins remplissaient le chœur et la grande nef de Saint-Sernin; les nefs latérales étaient envahies par les Toulousains, que les journaux et le son des cloches avaient avertis. Des milliers de voix ont fait entendre l'*Ave maris stella* et le *Magnificat*.

" Puis M. le curé, du haut de la chaire, a souhaité la bienvenue à ses nobles visiteurs. Il a dit les rapports qui unissent la Belgique catholique à la France....

" M. le curé a expliqué ensuite les leçons que donnent aux deux nations les saints, dont les reliques se trouvaient exposées en ce moment pour être portées en procession :

(1) Le *Bien public*, de Gand, a repris cet article dans son numéro du 11 Septembre 1881.

saint Saturnin, l'apôtre de Toulouse, *saint Gilles, dont c'était la fête,* sainte Germaine et saint Thomas d'Aquin ".

L'auteur de l'article résume les considérants développés par le digne pasteur, pour prouver combien sont étroits les liens qui rattachent la Belgique à saint Saturnin et à saint Thomas d'Aquin. Le rédacteur passe sous silence, et nous le regrettons, les paroles consacrées par l'orateur à saint Gilles et à son culte, ce culte si populaire au pays de Liége, et qu'un histrion français converti, le bienheureux Goderan, implanta, il y a neuf siècles, aux portes mêmes de la cité liégeoise.

Après l'allocution de M. le curé de Saint-Sernin, une magnifique procession, présidée par S. E. le cardinal-archevêque de Toulouse, se déroula dans les nefs de la basilique. Les châsses étaient portées par les pèlerins; ce ne fut pas sans doute une des moindres consolations des pieux voyageurs de pouvoir charger sur leurs épaules le corps de saint Gilles, les restes à jamais bénis d'un Saint, que, dès leur enfance, ils avaient appris à aimer et à vénérer, comme l'un des patrons tutélaires et des plus puissants protecteurs de leur chère patrie.

Tome I, p. 309, note 2, et p. 498.

La noble famille d'Éverlange a laissé en Belgique les plus honorables souvenirs; plusieurs de ses membres s'y illustrèrent, au siècle dernier, dans la carrière des armes et dans celle des lettres. Au premier rang brille M. l'abbé Louis-Hyacinthe d'Éverlange de Vitry [1]. Né au château de Vitry (Luxembourg), en 1719, il se distingua, dès sa jeunesse, par son amour pour l'étude, et devint, en 1757, chanoine de la cathédrale de Tournai. Son savoir lui valut une place à l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres, érigée à Bruxelles, par Marie-Thérèse, en 1772; il fut élu membre

---

[1] On trouve aussi *d'Éverlange de Witry*, et, plus souvent encore, *d'Éverlange-Witry.*

de cette docte compagnie, le 25 Mai 1773, et prit une part active à ses travaux. Dans trois mémoires, présentés successivement en 1777, 1779 et 1785, il fit part de ses *Recherches minéralogiques et paléontologiques sur le Tournaisis et le Hainaut autrichien.* L'auteur a réuni ces travaux en un volume in-8, publié à Tournai, chez Varlé, en 1789, sous le titre de : *Recueil des divers mémoires lus à l'Académie de Bruxelles et quelques autres pièces.* Antiquaire distingué, le savant chanoine fut nommé surintendant du Cabinet des raretés, à Bruxelles, charge qu'il remplit durant vingt ans, de 1750 à 1770; il était en outre aumônier d'honneur de S. A. R. le prince Charles-Alexandre de Lorraine, lieutenant-gouverneur et capitaine général des Pays-Bas autrichiens.

La révolution brabançonne, et plus encore la révolution française, arrachèrent le chanoine d'Éverlange à ses études et à la position heureuse, que ses talents lui avaient faite; comme la plupart des membres du clergé, il dut passer en pays étranger de longues et dures années d'exil, pendant lesquelles il ne cessa point cependant de cultiver les sciences. Il rentra en Belgique, dès que l'ordre y fut rétabli, et mourut à Bruxelles en 1801 (1).

---

(1) Voyez LE MAISTRE D'ANSTAING, *Recherches sur l'histoire et l'architecture de l'église cathédrale de Notre-Dame de Tournai*, tom. II, Tournai 1843, p. 340. — QUETELET, *Histoire des sciences mathématiques et physiques chez les Belges*, Bruxelles 1864, pp. 295, 328. M. Quetelet cite le chanoine d'Éverlange parmi les membres de l'ancienne Académie de Bruxelles, "qui se distinguèrent spécialement dans les sciences physiques"; il range son nom à côté de ceux de l'abbé Mann, de Needham et du docteur Godart. — *Notices biographiques et bibliographiques concernant les membres et les correspondants, ainsi que les associés résidents de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, Bruxelles 1875, p. VIII. — *Introduction à la bibliographie de Belgique*, Bruxelles 1875, p. 12. — *Almanach de la Cour de Bruxelles sous les dominations autrichienne et française, etc., de* 1725 *à* 1840, Bruxelles 1881, p. 19. — PIRON, *Algemeene levensbeschryving der mannen en vrouwen van Belgie*, Mechelen 1860, p. 112. Cet écrivain donne des notices biographiques sur divers autres membres de la famille d'Éverlange de Vitry; la plus étendue est consacrée au P. Robert-Joseph d'Éverlange de Vitry, de la Compagnie de Jésus, dont nous avons parlé déjà, et qui mourut à Odessa, le 14 Mai 1815.

Tome I, p. 364.

L'église de *Santa Maria Nuova,* à Florence, enclavée dans le grand hôpital de cette ville [1], possède une assez belle relique de saint Gilles. Ce détail, que nous ignorions au moment de dresser notre liste générale des reliques du saint abbé, nous a été communiqué par M. le chanoine d'Éverlange, curé de Saint-Gilles-du-Gard. En route pour la ville éternelle, notre digne ami voulut s'arrêter à Florence, où le culte de saint Gilles est fort en honneur, et c'est de là qu'il nous écrivit, le 18 Septembre 1881, une longue lettre pleine de précieux renseignements [2].

Tom. I, p. 463.

Dans la lettre qu'il nous adressait, le 24 Novembre 1871, feu M. l'abbé Lartigue, curé de Saint-Leu, à Paris, disait en parlant de saint Gilles : "... le culte de ce Saint, uni au culte de St Leu, est en grand honneur dans la paroisse, et les familles chrétiennes se font un devoir de consacrer leurs enfants nouveau-nés à ces deux Saints et de les mettre sous leur patronage ". La France compte un grand nombre de localités, où s'est conservée cette pieuse et salutaire coutume; celle-ci existe notamment à Vaucresson, petit village du canton de Sèvres, au diocèse de Versailles. Nous avons sous les yeux le *Manuel à l'usage des familles qui mettent leurs enfants sous la*

---

(1) Cette église est paroissiale, mais la paroisse ne comprend que l'hôpital. Reconstruit en 1418-19, ce sanctuaire fut consacré par le pape Martin V, le 8 Septembre 1420, sous les vocables réunis de la Vierge Marie et de saint Gilles.

(2) La lettre de M. le chanoine d'Éverlange était accompagnée d'un petit imprimé italien, de 8 pp., contenant une notice historique sur saint Gilles et son culte, des détails sur *Santa Maria Nuova*, une double prière au saint abbé, quelques strophes de l'hymne de Santeuil : *Ægidi, clara sate stirpe regum,* etc., (V. plus haut, pp. 475, 476), une antienne et l'oraison : *Sancti Abbatis Ægidii supplicationibus*, etc., (Id., p. 467). L'une des deux prières prouve qu'à Florence, comme en tant d'autres endroits, on invoque saint Gilles contre la peur et les convulsions. Elle porte cet en-tête : *Preghiera d'un padre e d'una madre per implorare l'intercessione di S. Egidio a favore d'un loro figlio* TORMENTATO DALLE PAURE O DALLE CONVULSIONI (pp. 5, 6.)

protection de saint Leu et de saint Gilles (1). Ce *Manuel* est composé surtout en vue des personnes qui se rendent à Vaucresson, " où viennent tous les ans en pèlerinage de nombreux habitants de Versailles, de Buc, des Loges, de Jouy, Viroflay, Châville, Sèvres, Meudon, Saint-Cloud, Ville-d'Avray, Marnes, Garches, Rueil, Boulogne, Suresnes, Bougival, Marly, Noisy, Bailly et de plusieurs autres paroisses " (2).

En 1145, il existait déjà à la Marche, près de Vaucresson, une chapelle sous l'invocation de saint Leu et de saint Gilles. Ces deux Saints sont honorés à Vaucresson, depuis que l'église de la Marche fut réunie à cette paroisse. Cette réunion s'accomplit en 1635; il fut décidé, à cette occasion, qu'on érigerait un autel en l'honneur de saint Leu et de saint Gilles dans l'église paroissiale de Saint-Denis, à Vaucresson, et que leur fête serait chômée à perpétuité, le 1er Septembre, sur tout le territoire, comme fête de second patron (3).

L'église de Vaucresson est le siége d'une célèbre confrérie.

Cette confrérie, dite la confrérie Saint-Gilles, à laquelle un grand nombre de familles viennent chaque année associer leurs enfants, est fort ancienne; son origine remonte vraisemblablement au-delà du douzième siècle, c'est-à-dire qu'elle est aussi ancienne que la fondation de la chapelle Saint-Leu-Saint-Gilles, de la Marche. Les jeunes enfants inscrits comme associés à la confrérie Saint-Gilles, le sont ordinairement jusqu'à l'âge de sept ans, quelquefois jusqu'à l'époque de leur première communion, lorsque leurs parents en témoignent le désir.

---

(1) Paris, Victor Palmé, 1862, in-18, de 192 pp. C'est notre excellent ami, le R. P. Stanislas, du Carmel de Passy, qui nous a signalé l'existence de ce *Manuel*, dont il a eu la bonté de nous transmettre un exemplaire. Cet opuscule était arrivé, en 1862, à sa troisième édition.

(2) Préface, p. I.

(3) Pp. 1, 2. — On trouve encore sur le terrain de la Marche, maintenant clos de murs, une fontaine appelée fontaine Saint-Gilles, près de l'endroit sans doute où était bâtie la chapelle dédiée à ce Saint et à saint Leu. Avant que cette fontaine fût enfermée dans le parc de la Marche, les fidèles, en venant implorer l'assistance de saint Leu et de saint Gilles, aimaient à y puiser de l'eau. Ils attribuaient à cette eau plusieurs guérisons miraculeuses, que Dieu, pour récompenser leur foi, avait pu leur accorder par l'intercession de ses bienheureux serviteurs (*Manuel*, etc., p. 2).

Cette confrérie n'a aucune obligation spéciale; seulement il est d'usage de faire le voyage de Vaucresson une fois tous les ans, pour honorer le saint sous la protection duquel on a placé son enfant et pour renouveler son inscription. Ce voyage se fait habituellement un des jours de la neuvaine. Cette neuvaine commence le premier septembre. Pendant ces neuf jours, la messe est dite dans l'église de Vaucresson, à neuf heures. Elle se termine par une messe célébrée à l'intention spéciale de tous les enfants inscrits sur les registres de la confrérie et de tous leurs parents.

Tous les dimanches et fêtes de l'année, on recommande au saint sacrifice, ainsi que pendant la neuvaine, les enfants de la confrérie.

Ceux de ces enfants qui ont fait leur première communion, approchent de la sainte Table à Vaucresson, pendant la neuvaine, pour remercier Dieu qui les a conservés à la tendresse de leurs père et mère...

Sur les anciens registres de la confrérie de saint Gilles, on trouvait les noms des enfants de France. Tous les ans, les jeunes princes et princesses faisaient le voyage de Vaucresson pendant la neuvaine du mois de septembre (1).

A la suite de ces détails, le *Manuel* contient une courte *Notice sur saint Leu et saint Gilles* (2). Cette *Notice* nous apprend que l'église de Vaucresson possède des reliques du saint abbé, reçues, en 1843, de Mgr. d'Astros, archevêque de Toulouse (3). L'opuscule traite ensuite, dans autant de paragraphes distincts, des pèlerinages et des pratiques pieuses, qui ont lieu à leur occasion (4); de l'usage de faire toucher aux châsses des linges et autres objets pour les malades (5);

---

(1) *Manuel*, etc., pp. 2-4.

(2) La notice sur saint Gilles se trouve aux pp. 5-8. Elle est malheureusement émaillée d'erreurs chronologiques et historiques; notre Saint y est représenté comme contemporain et disciple de saint Césaire d'Arles; il est découvert dans sa retraite par un roi goth *païen;* il se rend à Paris, sur les instances de Childebert; il meurt le 1er Septembre 547; son corps est transféré à Toulouse, au temps des Albigeois, etc.

(3) *Manuel*, etc., p. 8. Une relique de saint Gilles se garde aussi dans l'église de Septeuil, au même diocèse, canton d'Houdan.

(4) *Manuel*, etc., pp. 16, 17.

(5) Id., pp. 17, 18. Ce paragraphe constate l'usage, existant à Vaucresson, de faire toucher les linges, les croix, colliers et médailles des jeunes enfants à la châsse où sont les reliques de saint Leu et de saint Gilles, et la coutume de faire passer les enfants eux-mêmes sous cette châsse.

des cierges que font brûler les fidèles devant les reliques [1]; de l'usage de réciter le saint Évangile sur les enfants ou sur leurs parents. Ce dernier paragraphe contient les évangiles et oraisons qu'on récite sur les enfants ou à leur intention, une bénédiction des linges et un évangile pour les malades [2]. On trouve encore, dans le *Manuel*, une instruction sur les neuvaines et des exercices pour celle qui se fait en l'honneur de saint Leu et de saint Gilles [3]. Des conseils pratiques sur l'éducation chrétienne des enfants et divers exercices de piété remplissent le reste de cet intéressant opuscule, qui se termine par un double cantique français, l'un en l'honneur de saint Leu, l'autre en l'honneur de saint Gilles [4]; ce second cantique se chante à l'issue de la grand' messe, le 1er Dimanche de Septembre.

Tome II, pp. 10, 11.

Voyez, pour tous détails sur la ville de Saint-Gilles, le beau travail que vient de publier M. le chanoine Goiffon, secrétaire-archiviste de l'évêché de Nîmes, sous le titre de : *Dictionnaire topographique, statistique et historique du diocèse de Nîmes* [5], pp. 289-296. Après quelques détails sur la popu-

---

(1) *Manuel*, etc., pp. 18, 19.

(2) Id., pp. 19-25. Toutes les prières liturgiques sont en latin, avec traduction française en regard.

(3) *Manuel*, pp. 26-42.

(4) Id., pp. 186-190.

(5) Nîmes 1881, gr. in-8°, de 422 pp. M. le chanoine Goiffon s'occupe depuis longtemps à recueillir les matériaux d'une *Histoire du diocèse de Nîmes*, qui sera, au point de vue exclusivement religieux et dans de plus vastes proportions, ce qu'est, pour Nîmes, l'ouvrage de Ménard. En attendant qu'il puisse mener son entreprise à bonne fin, ce savant ecclésiastique a jugé utile de publier un résumé substantiel, aussi complet que possible, des documents relatifs à chaque paroisse.

Le volume s'ouvre par la topographie générale du diocèse, qui donne une idée d'ensemble des circonscriptions anciennes et de la circonscription actuelle. " Le *Dictionnaire* lui-même comprend, par lettre alphabétique, tous les lieux du diocèse de Nîmes, consacrés par le souvenir de quelque fait religieux; il est un assez grand nombre de ces lieux, qui, sans être ou même sans avoir été des centres paroissiaux, méritent d'occuper une place dans l'histoire et sont

lation et l'état actuel de Saint-Gilles, au point de vue religieux [1], l'auteur donne un résumé de la vie du saint abbé; il décrit à grands traits l'histoire de la ville et du monastère, et termine sa notice par la description des diverses parties de l'ancienne basilique abbatiale.

Les armoiries de la ville de Saint-Gilles sont d'azur, à une biche percée d'une flèche, avec cette devise : IN VIRTUTE DECOR. IN LABORE QUIES [2].

Tom. II, p. 199.

Au XVIIe siècle, il existait une vingtaine de chapellenies dans l'église paroissiale de Damme (Flandre occidentale). Ces chapellenies étaient à la collation de l'abbé de Saint-Quentin, en Vermandois; parmi elles nous en trouvons une de Saint-Gilles [3].

Tome II, p. 242.

Il n'est pas jusqu'aux formules superstitieuses, employées jadis, et même de nos jours, pour conjurer [4] les maladies

---

dignes de fixer l'attention. Pour chacun de ces endroits, le *Dictionnaire* donne les noms antiques, avec les dates des plus anciennes chartes où ils sont mentionnés. Suivent les détails topographiques et statistiques sur la population, les écoles, les monastères, les divisions diocésaines, les dates de création des paroisses, les armoiries, etc.; chaque article se termine par un abrégé succinct de l'histoire religieuse locale. " (Préface, pp. VI, VII.)

L'auteur a complété son livre par un " Petit dictionnaire explicatif des termes employés dans l'ouvrage et peu usités aujourd'hui. " (Pp. 413-420.)

L'utilité d'un pareil travail saute aux yeux. Il serait à souhaiter que chaque diocèse possédât un *Dictionnaire topographique, statistique et historique*, aussi bien fait et aussi intéressant que celui, dont M. le chanoine Goiffon a doté le diocèse de Nîmes. Ce livre serait le *vade mecum* obligé de chaque prêtre et de quiconque s'intéresse aux études d'histoire locale.

(1) La population de Saint-Gilles se compose de 6000 catholiques et 300 protestants. La paroisse, chef-lieu d'un doyenné de l'archiprêtré de Beaucaire, est desservie par un curé et trois vicaires. (GOIFFON, op. cit., p. 289.)

(2) Voyez notre tome I, p. 105. Ces armoiries rappellent le fidèle animal, qui tenait compagnie à saint Gilles dans sa grotte de la forêt gothique, et amena la découverte du pieux anachorète.

(3) TANGHE, *Parochieboek van Damme, met een schetsje van Houcke en Meunikenreede*, Brugge 1860, p. 58.

(4) En flamand *aflezen*, c'est-à-dire, *door bezweringgebeden wegnemen*. Voyez DE BO, *Westvlaamsch Idioticon*, tom. I, Brugge 1873, p. 30, v° *Aflezen*.

des hommes et des animaux, qui ne prouvent la popularité du culte de saint Gilles au pays flamand et la confiance qu'inspirait le crédit du saint abbé. Voici une de ces formules, reproduite, sans indication d'âge ni d'origine, par la feuille hebdomadaire *Rond den Heerd* (2), et qui remonte, croyons-nous, au XVIIe siècle. Saint Gilles y figure à côté des Saints les plus illustres, saint Pierre, saint Paul, saint Jean et saint Éloi.

Ick bevele dit in de handen van Godt Almaghtigh, sinte Pieter, sinte Jan, sinte Paulus, sinte GILIUS (3), en sinte Eloey; hebt ghy vive (vier ?), strangelioen (4), balgpine (5), flerecyn (6) ofte iet dat u soude connen ofte mogen deiren, alsoo waeraghtigh moet ghy daer af genesen, als Joseph en Nicodemus Jesum van den cruyse deden en hem in het graf leyden.

Leest een pater noster ende ave maria, ende zegt: Ghy zyt vermaledyt vineit (?), strangelioen, balgpine, flerecyn; dat ghy dit nimmermeer aen en tast van Godts weghe, van sinte Pieter, sinte Paulus, sinte Jan, sinte GILLIUS en sinte Eloey; gaet eten ende dryncken alsoo het betaemdt, ghy sult genesen van Godts weghe ende van alle Godts lieve heylighen, dit is van eeuwen tot eeuwen. amen. — pater noster, ave maria.

L'auteur donne divers exemples : *Eenen perel aflezen van de oogen. De rupsen aflezen van de fruitboomen.* Nous avons rendu le terme flamand par le mot *conjurer*, qui, entre autres significations, a celle de " détourner soit par des cérémonies religieuses, soit par des pratiques magiques " (LITTRÉ, *Dictionnaire de la langue française*, tom. I, Paris 1873, p. 738, v° *Conjurer*, 3°).

(2) 16ste jaar, Brugge 1881, p. 311, col. 1. Cette formule renferme des mots inintelligibles, et doit avoir subi, sous la plume de copistes ignorants, de nombreuses altérations. Nous en avons scrupuleusement respecté le texte.

(3) *Gilius* est une forme altérée d'*Ægidius*. Voyez, sur cette transformation, notre tome I, pp. 476 et suiv.

(4) *Strangeljoen*, en français *étranguillon*, angine qui attaque le cheval, et aussi *gourme*, maladie dont souffrent surtout les poulains, et qui consiste dans l'inflammation de la muqueuse des premières voies respiratoires, d'où résulte une toux violente. *Eene peerdenkwaal*, dit De Bo, *bestaande in eene geweldige keelontsteking die belet van te zwelgen en te ademen, in 't fr.* étranguillon *geheeten. — Eene verkoudheid die een peerd krijgt en veel doet hoesten, anders Droes genaamd, fr.* gourme. (Op. cit., tom. II, p. 1111, v° *Strangeljoen.*)

(5) *Balgpijne*, se dit des animaux. *Pijn in den buik. Wordt gezeid van dieren. Het peerd kreeg de balgpijn.* (DE BO, op. cit., tom. I, p. 76, v° *Balgpijn.*)

(6) *Flerecijn*, rhumatisme, goutte.

Tome II, p. 262.

LOUVAIN. — **Ancien hôpital Saint-Pierre** [1].

La partie du cloître, qui existe encore, date de 1519. Les fenêtres en sont ornées de rondelles, où l'on a figuré les bienfaiteurs de l'établissement, accompagnés de leurs enfants et de leurs patrons, selon l'usage de l'époque [2].

L'une de ces rondelles représente un personnage à genoux devant un prie-Dieu, sur lequel repose un livre ouvert. Debout derrière le donateur, se trouve saint Gilles. Le Saint est vêtu d'une robe brune. De la main gauche, il tient un livre ouvert; de la droite, une crosse ayant la volute tournée en dehors et garnie du *velum*. Il est tête nue et nimbé. Une flèche lui perce le côté gauche. Derrière le Saint, et à genoux, sont quatre personnages de la famille du donateur.

Cet ensemble forme le premier plan de la rondelle et a pour fond un mur à hauteur d'appui, sur lequel sont deux colonnes en style de la renaissance, réunies par un arc, dont on ne voit que les naissances et dont le reste se perd dans la bordure de la rondelle. Par-dessus ce petit mur, on aperçoit à droite saint Gilles, assis sous un toit de chaume supporté par deux poteaux. Une biche, poursuivie par un chasseur, accourt auprès de lui, et appuie les deux pieds de devant sur les genoux du Saint, qui est atteint par la flèche destinée à l'animal.

Au milieu, au sommet d'un rocher escarpé, se voit un manoir, probablement celui du chasseur; à gauche est une chapelle.

Le diamètre de cette rondelle, entre le plomb qui la cerne, est de $0^{m}215$ à $0^{m}22$. Deux couleurs sont employées,

---

(1) Cet hôpital est situé dans la rue de Bruxelles. Voyez, sur cet établissement, VAN EVEN, *Louvain monumental*, Louvain 1860, pp. 277 et suiv. Il sert aujourd'hui d'habitation aux religieuses qui desservent le nouvel hôpital civil, bâti sur une partie du terrain de l'ancien hôpital Saint-Pierre, et dont les constructions furent achevées en 1849.

(2) VAN EVEN, op. cit., p. 279. " Ces médaillons, exécutés, dit l'auteur, en 1520 et 1521, offrent beaucoup d'intérêt pour l'histoire de l'art. On lit dans l'une de ces fenêtres : FVAL EEST AL, et puis : P. BEETZE, A° 1521 ".

le brun et le jaune, sauf pour le vêtement que le donateur porte sous son manteau, et qui est peint en noir. Le verre est blanc.

La bordure est en verre rouge, sur lequel un fond noir est appliqué de manière à réserver un rinceau de feuilles et l'inscription suivante :

SINTE . GIELIS . BIDT . VOER . ONS.

La largeur de cette bordure entre les plombs est de $0^{m}03$. La fenêtre est à trois lumières. A la partie supérieure de celle du milieu, se trouve cette date : ANNO 1520 (1).

Tome II, p. 314, note 3.

L'exposition de l'art ancien au pays de Liége, ouverte en cette ville du 15 Juillet au 15 Août 1881, comprenait, dans sa 2e section, toute une série de vues de Liége (2) et notamment de ses églises et monastères (3).

Le *Catalogue officiel* ne signale aucune vue de l'ancienne abbaye de Saint-Gilles, mais un de nos amis, qui a visité l'exposition, nous écrit avoir remarqué, dans la section citée, sous le nº 129bis, une " lithographie " de cette maison religieuse, exposée par M. Léonce Digneffe. A défaut de renseignements, nous ne pouvons dire si cette vue était l'une des deux planches, gravées par Remacle le Loup, et insérées dans les *Délices du Païs de Liége.*

---

(1) Cette description est l'œuvre de M. Helleputte, professeur d'architecture et de physique industrielle, à l'Université catholique de Louvain; nous en sommes redevable à l'obligeante entremise de Mgr. Bethune, chanoine titulaire de la cathédrale de Bruges, qui nous permettra de lui offrir, ainsi qu'à son digne ami, l'expression publique de notre sincère gratitude pour cette intéressante communication. M. Helleputte avait joint à sa description une esquisse calquée de la partie du médaillon, où figurent le personnage agenouillé et saint Gilles, son patron; ce dessin représente en outre un fragment de la bordure. La rondelle, que nous venons de décrire, mériterait, à tous égards, d'être reproduite par la gravure ou par la photographie; espérons que M. le professeur Helleputte se chargera un jour de ce soin.

(2) Voyez le *Catalogue officiel* de l'exposition, Liége 1881, IIe section, pp. 8 et suiv.

(3) Id., loc. cit., pp. 10 et suiv., et p. 19.

Tome II, p. 376, note 2.

Cette note contient un aperçu sur le culte de saint Gilles en Angleterre et en Écosse, où, malgré la Réforme, la mémoire du saint abbé est restée en honneur. Voici quelques menus détails, qui se rattachent à ce sujet.

Les *Annales archéologiques*, de Didron, contiennent une description détaillée de la nouvelle église de Saint-Gilles, à Cheadle, et des objets d'art qu'elle renferme [1]. L'inauguration de ce superbe édifice eut lieu le 1er Septembre 1846; treize évêques assistaient à la cérémonie [2].

La revue anglaise *The Athenœum* [3], dans son numéro du 1er Janvier 1881, p. 18, rend compte de l'ouvrage de M. North :

---

[1] Tom. v, Paris 1846, pp. 291 et suiv.

" La petite ville de Cheadle, située dans la partie septentrionale du comté de Stafford, écrit M. Didron, est à deux lieues d'Alton-Towers, résidence principale de lord Talbot, comte de Shrewsbury et donateur de l'église nouvelle. Cette église, dédiée à saint Gilles, est posée presque au pied de la colline escarpée sur laquelle la ville s'asseoit comme en amphithéâtre; mais Cheadle étant environnée de tous côtés par de petites montagnes, le clocher de l'église peut se voir d'une grande distance et de toutes les directions; ce clocher, qui s'aiguise en flèche octogonale, est d'ailleurs fort élevé, et de plus un chef-d'œuvre; rien de plus charmant dans ce beau paysage. M. Pugin doit être fier d'avoir si bien répondu à la pensée de lord Shrewsbury; le génie de l'artiste et la munificence du donateur nous reportaient en plein moyen âge... Lord Shrewsbury y a mis trente-cinq mille livres (huit cent soixante-quinze mille francs), M. Pugin six ans; l'un sa générosité, l'autre son talent, et tous deux ont ainsi doté l'Angleterre d'une œuvre qui honore ce noble pays " (p. 291).

Le style adopté par l'architecte est le style ogival fleuri du XVe siècle, celui qui régna en Angleterre sous les rois Édouard IV et V (p. 292). " Dans un angle rentrant des contreforts du clocher, au côté sud, lord Shrewsbury, en longue robe et grand manteau, couronne de comte en tête, s'agenouille pour offrir à saint Gilles, habillé en abbé crossé, le modèle de l'église; il est assisté de saint Jean-Baptiste, son patron, qui est debout. C'est un joli bas-relief, dans le style et l'esprit du XIIIe au XIVe siècle " (p. 294). Saint Gilles est représenté sur une des verrières qui éclairent les bas-côtés (p. 297). " La grande fenêtre orientale (du sanctuaire), qui verse sur l'autel la lumière du soleil levant, offre l'arbre de Jessé ou la généalogie du Christ; saint Gilles et saint Chad, les deux patrons chéris de cette église, assistent à cette généalogie divine " (p. 298). L'une des six cloches de la tour porte le nom du saint abbé et cette inscription, en caractères gothiques : *Sancte Egidi, ora pro nobis* (p. 293).

[2] *Annales archéologiques*, tom. cit., pp. 300 et suiv.

[3] *Journal of literature, science, and the fine arts.* Cette revue paraît à Londres.

The Bells of Rutlandshire. Après avoir dit que la seconde cloche de l'église de Saint-Michel à Whitewell, près d'Alstoë, est dédiée à saint Gilles, M. North ajoute qu'il ne connaît que deux autres cloches portant le nom du saint abbé, l'une dans le comté de Norfolk et l'autre dans celui de Suffolk. L'auteur du compte rendu fait observer, qu'outre les cloches signalées par M. North, il en existe une autre bien connue à l'église de Saint-Gilles, à Durham, portant l'inscription : *Campana Sancti Egidii* (1).

L'église paroissiale d'Édimbourg était placée sous le vocable de saint Gilles, dès 1359. Deux siècles plus tard, et à l'époque même de l'introduction de la Réforme en Écosse, le culte de saint Gilles n'avait rien perdu de son ancienne popularité à Édimbourg. Tous les ans, à la fête du saint thaumaturge, sa statue était portée processionnellement à travers les rues de la ville. Or, le 1er Septembre 1558, tandis que la procession était en marche, une partie de la population, imbue des principes hérétiques, se rua sur le cortége sacré, et eut la criminelle audace de s'emparer de la statue de saint Gilles, qu'elle mit en pièces (2).

Tome II, pp. 523, 524, nos 23, 24.

Sous le titre d'*Iconographie chrétienne et légendes,* les *Annales archéologiques,* de Didron (3), renferment quelques extraits d'un manuscrit de la Bibliothèque de Lille (4); l'un de ces extraits, relatif à saint Gilles, contient l'histoire des

---

(1) Nous devons ce renseignement, et bien d'autres utilisés au cours de notre travail, à l'obligeance de Mgr. le chanoine Bethune.

(2) Nous avons puisé ce dernier détail dans la *Notice historique sur la statue miraculeuse de la Ste Vierge, honorée dans l'église de N. D. de Finisterre, à Bruxelles, sous le titre de N. D. de Bon-Succès* (par M. J. Van Genechten, curé de la paroisse), Bruxelles 1854, p. 13. Cette statue, vénérée depuis six siècles à Aberdeen, en Écosse, fut envoyée, en 1625, à l'archiduchesse Isabelle, gouvernante des Pays-Bas, qui la donna, en 1626, aux Ermites de Saint-Augustin, à Bruxelles; elle a été transférée, en 1814, dans l'église de N. D. de Finisterre.

(3) Tom. XVIII, Paris 1858, pp. 82 et suiv.

(4) N° 16 du catalogue.

deux portes en bois de cyprès, que le saint abbé, au dire des *Actes*, reçut du pape, et qui, jetées par lui dans le Tibre, abordèrent miraculeusement au port voisin de son monastère (1). Stilting n'ajoute pas foi à ce fait (2); aussi ne l'avons-nous point consigné dans la Vie de saint Gilles. C'est donc à titre de simple curiosité, que nous insérons ici le passage reproduit par les *Annales archéologiques* :

Le pape donna à saint Gilles deus tables de Chipre ens esquelles les ymagez des XII apostres estoient noblement entailliez, et saint Gilles les fist porter en le rivière de Rome, que on appelle Tibre, et puis les commanda en la garde de Dieu; et, quant il revint à son abeie, il trouva que les tables estoient près de son abeie arivées, toute secques, saines et entières, toutes seules. Si en rendi grâces à Dieu, qui du péril de la mer les avoit gardées, et il les fist mettre à l'entrée de l'église de son abeie, en le ramembrance du saint siége de Rome (3).

---

(1) *AA. SS. Sept.*, tom. I, Antverpiæ 1746, p. 303, nos 23, 24.

(2) *Mira multa narrat, sed pauca credibilia. Neque hoc magis credibile quam multa alia.* (*AA. SS. Sept.*, tom. cit., p. 304, f.)

(3) DIDRON, *Annales Archéologiques*, tom. XVIII, p. 87. Ces lignes nous semblent la traduction libre du passage suivant de la *Legenda aurea*, de Jacques de Voragine : *Romam adiit... duoque ostia cypressina, in quibus sculptæ erant imagines apostolorum, a papa impetrans dimittensque ea in Tyberim divino regimini commendavit... Cumque ad monasterium rediisset, prædicta ostia in portu invenit et gratias agens Deo, quod inter tot maris pericula illæsa servasset, ea in liminibus ecclesiæ suæ ad decus ecclesiæ et monimentum pacti Romanæ sedis erexit.* (Édit. Dr Græsse, Lipsiæ 1850, p. 584.)

L'imagination féconde de Guillaume de Berneville s'est emparée de cet épisode et renchérit encore sur la légende. Comme toujours, le poëte normand a dialogué cette scène; il lui consacre 64 vers de sa *Vie de Saint Gile* (Édit. G. Paris et A. Bos, pp. 104, 105, vv. 3423-3486).

DERNIÈRES NOTES (1)

La table alphabétique, qui termine notre *Essai*, nous a coûté plusieurs mois de travail. Dans l'intervalle, nous avons mis la main sur de nouveaux détails, dont les uns avaient échappé à nos premières recherches, et dont les autres se trouvent consignés dans des ouvrages, publiés après l'achèvement du nôtre. Nous ne pouvions laisser dans l'ombre ces détails recueillis à la dernière heure, et dont plusieurs offrent un grand intérêt.

Tome I, p. VIII, note 2.

Nous signalons à l'attention du lecteur les articles, que M. Marius Sepet consacre, dans la *Revue des questions historiques*, à l'examen du traité du R. P. De Smedt : *De præcipuis regulis artis criticœ*, qui forme le début de l'ouvrage si remarquable, publié par le savant bollandiste, sous le titre de *Introductio generalis ad historiam ecclesiasticam critice tractandam* (2).

Au cours de son premier article, M. Sepet est amené à parler des événements surnaturels, que l'école rationaliste veut écarter *a priori* du domaine de la science historique, et, à ce propos, il relève la phrase, tombée récemment de la plume d'un savant distingué de cette école, M. G. Monod : " On peut à la rigueur faire sa part au surnaturel au nom des textes, on ne peut pas la lui faire au nom du bon sens " (3).

---

(1) Nous avons réuni ces notes, lorsque déjà la table analytique du second volume était imprimée; cette circonstance explique le mode de pagination insolite et défectueux, qu'il nous a fallu employer pour ces feuilles intercalaires.

(2) Tom. XXXI, Paris 1882, CHRONIQUE. *Un peu de théorie. Le traité du P. de Smedt :* DE PRÆCIPUIS REGULIS ARTIS CRITICÆ. *Première causerie : De la critique et des sources historiques en général*, pp. 276-283.

(3) *Revue historique*, tom. XVI, Paris 1881, *Le* SAINT MARTIN *de M. Lecoy de la Marche*, p. 179. — Rapprochez la phrase de M. Monod de celle de M. Victor

Cela revient à dire, écrit M. Sepet, qu'il peut y avoir une critique extérieure, mais non une critique interne des événements surnaturels. Il est clair que, si l'on nie *a priori* la possibilité des événements, il n'y a pas lieu d'en faire la critique. Mais si, au contraire, on en admet et la possibilité philosophique et l'existence historique, il y a parfaitement lieu à une critique interne des faits de ce genre et à une science du surnaturel comme à une science de la nature. Cette science existe en effet, et nous souhaitons qu'elle se développe, de façon à venir largement en aide à la critique orthodoxe pour tracer la voie que celle-ci doit suivre en histoire, entre un *naturalisme* qui s'identifie bien à tort avec le bon sens, et un *surnaturalisme* excessif et dangereux qui n'apporte même pas dans l'examen historique des événements surnaturels les mêmes précautions que dans l'examen des événements ordinaires, et qui croit que l'apparence miraculeuse d'un fait est une preuve par elle-même et de la réalité du fait et de la réalité du miracle. Non, la critique chrétienne ne doit pas dire : *tout ou rien*; dans l'histoire comme dans la philosophie, elle doit se tenir à une égale distance et du *rationalisme* et du *fidéisme*, et développant les principes découverts depuis trois siècles par les fondateurs et les maîtres de la science historique, depuis les Bollandus, les Mabillon, les Du Cange, jusqu'aux Rossi, aux Delisle, aux Riant, aux de Smedt, etc., elle doit se proposer pour objet d'ajouter, pour ainsi dire, une aile, consacrée à l'histoire, au vaste et magnifique édifice de la science chrétienne dont saint Thomas a tracé le plan, posé les fondements et construit une si grande partie [1].

Tome I, p. LV, note 9.

La presse française ne se lasse pas de relever les mérites du beau livre de M. le chanoine d'Éverlange : *Saint Gilles et*

Duruy, membre de l'Institut français, ancien ministre de Napoléon III, dans sa récente étude : *La politique religieuse de Constantin* : " La critique historique, qui croit à la permanence des lois naturelles et qui pense avec Sénèque que Dieu obéit à l'ordre qu'il a établi, *semel jussit, semper paret,* ne discute plus les miracles. " C'est la même pensée, formulée en d'autres termes. Voyez *Les Lettres chrétiennes,* tom. v, Lille 1882, p. 245. " L'éminent écrivain — dit M. Paul Allard, après avoir cité cette phrase, — me permettra de lui répondre que la négation *a priori* des faits surnaturels est un des actes les plus contraires au véritable esprit historique, lequel accepte ou rejette les événements, non d'après des théories préconçues, mais d'après la force et la valeur des preuves. "

(1) *Revue des questions historiques,* tom. cit., pp. 282, 283.

son pèlerinage. Aux nombreux journaux et recueils périodiques, énumérés dans cette note, qui en ont parlé de la façon la plus élogieuse, il convient d'ajouter : Les *Soirées populaires*, de Nîmes, nº du 27 Novembre 1881, pp. 53, 54; *La Provence à travers champs*, de Marseille-Draguignan, nºˢ du 21 Janvier et du 4 Février 1882, pp. 59, 60, 76-78, et *La Vedette politique, sociale et littéraire*, de Marseille, nº du 12 Mars 1882, pp. 199, 200.

Saint Gilles et son pèlerinage — dit M. Albert Delaume, dans les *Soirées populaires*, — a déjà victorieusement subi les épreuves d'une longue publicité... Et d'ailleurs, pourquoi le taire ? cet ouvrage a eu, il y a peu de temps encore, l'honneur insigne de recevoir une consécration suprême. Sa Sainteté Léon XIII a daigné de sa bouche auguste en féliciter personnellement l'auteur; c'est là sans contredit le plus haut, le plus honorable, le plus précieux témoignage que puisse ambitionner une plume chrétienne et sacerdotale ([1]).

Cette marque d'estime si flatteuse, M. d'Éverlange la reçut dans l'audience particulière, que voulut bien lui accorder le saint-père, au mois de Septembre 1881; dans cette même audience, l'auguste pontife prodigua ses bénédictions et ses encouragements à l'œuvre difficile entreprise par le zélé pasteur, la restauration de l'antique abbatiale et de ses célèbres pèlerinages.

Tome I, p. 11.

Parmi les auteurs appartenant à ce deuxième groupe, et qui font vivre ensemble saint Gilles et saint Césaire, nous avons oublié de mentionner Gazet, qui embrasse cette opinion dans son *Histoire de la Vie, Mort, Passion, et Miracles des Saincts* ([2]). Par une de ces inconséquences familières aux ha-

---

([1]) P. 54.

([2]) Voici le titre développé de l'ouvrage de Gazet, devenu une rareté bibliographique : *Histoire de la Vie, Mort, Passion, et Miracles des Saincts, desqvels l'Eglise Catholiqve faict feste et memoire par toute la Chrestienté. Premierement extraicte des escrits de Symeon Metaphraste, Aloysivs et autres*

giographes de l'époque, Gazet place la mort de saint Gilles avant l'épiscopat de saint Césaire : " Puis, — dit-il, en terminant sa notice sur le saint abbé, — sentant ce bon pere S. Gilles, que le temps de sa mort s'approchoit, il la predit à aucuns de ses religieux plus fideles, et aduint le 1 Septembre enuiron l'an de grace 500. souz Clouis Roy de France " (1). Saint Césaire ne devint évêque d'Arles qu'en 502.

Tome I, p. 84.

Nous nous sommes trompé, à la suite des meilleurs auteurs, en représentant Witiza, fils et successeur du roi d'Espagne Egica, comme " l'un des plus méchants princes, dont l'histoire ait gardé le souvenir ". Nous en avons fait, bien à tort, un persécuteur acharné de l'Église, un monarque sanguinaire et débauché, que sa tyrannie et ses mœurs corrompues firent chasser du trône.

Dans un remarquable article, intitulé : *La ruine de l'Espagne gothique* (549-713), et inséré dans la *Revue des questions historiques* (2), le R. P. Jules Tailhan, de la Compagnie de Jésus, a fait bonne justice de ces calomnies, inventées par la mauvaise foi, et réhabilité la mémoire si indignement outragée de Witiza (3).

---

autheurs approuués : Et maintenant reduite en Sommaire, pour la plus grande commodité du Lectevr Catholiqve... Par M. Gvillavme Gazet, Pasteur de S. Marie Magdaleine à Arras, Paris, François Huby, M. DC. VI. L'ouvrage forme deux volumes.

La Vie de saint Gilles " Extraicte de Pierre des Natales et de plusieurs legendaires ", se trouve au tome II, pp. 316-319. Le style de Gazet est d'une rare naïveté; voici une phrase prise au hasard, celle où l'auteur raconte l'arrivée de saint Gilles dans la forêt gothique et le genre de vie, que notre anachorète y mena : " ... et de faict il s'en alla enclorre en vn lieu sauuage eslongné de frequentation d'hommes, gueres loin d'où la riuiere du Rhosne s'embousche dans la mer Mediteranée, vers la ville d'Aigues-mortes, où il se tint trois ans viuotant d'eau et d'herbes, sans saulce ny autres mets, sinon que Dieu suscita vne bische, qui s'appriuoisa là pres du bon homme qui humoit du laict d'icelle quelquefois " (pp. 317, 318).

(1) Tom. cit., p. 319.

(2) Tom. XXXI, pp. 341-408.

(3) Pp. 370-382.

Après avoir parlé en détail de la politique de pardon, d'oubli et de mansuétude, inaugurée par ce prince, le P. Tailhan continue ainsi :

Cette clémence inaltérable de Witiza, si nettement affirmée par l'Anonyme de Cordoue son contemporain, relègue d'emblée au rang des fables les cruautés, que la légende, écho inconscient des calomnies mises en circulation par les ennemis de ce prince et de sa famille, lui prête si généreusement, lorsqu'elle nous le représente tour à tour assommant à coups de bâton le duc Fafila, père de Pélage, futur roi des Asturies, crevant les yeux au duc de Cordoue Theudefrède, père du roi Rodrigue, et cherchant enfin à perdre Pélage lui-même. Quand donc, au XIII[e] siècle, Rodrigue Ximénez, archevêque de Tolède, voulant, au moyen d'un compromis de son invention, concilier l'histoire vraie avec la légende, donne les premières années du règne de Witiza à la pratique des vertus signalées plus haut, et le reste aux odieuses pratiques de la plus infâme corruption, cet historien inflige du même coup un démenti à l'une et à l'autre : à l'histoire, qui ne voit et ne montre dans le règne entier de ce prince qu'une série continue d'actions dignes de louange; à la légende, qui, dans toute la durée de ce même règne, ne découvre et n'étale à nos regards qu'une série non moins continue de cruautés et de scélératesses. Je ne comprends donc en aucune façon la faveur dont a joui auprès de tant d'écrivains modernes cet accouplement fantaisiste de l'erreur et de la vérité [1].

Plus loin, l'auteur recherche les causes de la révolution qui détrôna Witiza :

Attribuer cette révolution, dit-il, à l'indignation causée par le débordement des mœurs de Witiza et par ses attentats sacrilèges contre la discipline ecclésiastique, serait, à l'exemple de Rodrigue de Tolède, nous mettre en contradiction tant avec la légende qu'avec l'histoire. Dans la première, en effet, le clergé, la noblesse, le peuple, loin de s'indigner de la vie licencieuse de leur roi et de son mépris des lois de l'Église, se livrent aux mêmes desordres et professent le même mépris avec un sans-gêne égal à celui que la légende en question prête à son héros. Tous d'ailleurs, toujours d'après la légende, laissent leur indigne souverain mourir en paisible possession de la royauté. Quant à l'histoire, dont l'Anonyme de Cordoue est ici le véridique

---

[1] P. 372.

interprète, elle ignore complètement les débauches légendaires de Witiza. Ses crimes contre l'Église de Dieu lui sont également inconnus. Bien plus, elle y donne un démenti, indirect sans doute, mais très-énergique, en nous montrant ce prince vivant en parfait accord avec les plus saints évêques de son temps [1].

Il est faux encore, que Rodéric, l'usurpateur du royaume, après avoir fait crever les yeux à Witiza, ait relégué ce malheureux prince à Cordoue, où il aurait fini misérablement ses jours. Witiza ne tomba point aux mains de son rival; il mourut, en 711, à Tolède, avant la prise de cette ville par Rodéric [2].

Tome I, p. 87.

La clochette, conservée dans la chapelle de Notre-Dame de Nuria, porte une inscription, que le marquis de Llio parvint à déchiffrer en partie, en 1755. Cet archéologue y lut, entre autres, les mots : VENI. CREATOR. SPIRITUS. MEN. Nous pensons que MEN est un fragment du mot AMEN, dont l'A initial aurait disparu. D'autres aimeront mieux voir dans ces lettres la première syllabe du mot MENTES, par où commence le deuxième vers de la première strophe du *Veni, Creator Spiritus*. Dans cette hypothèse, la cloche aurait porté pour inscription les vers :

Veni, Creator Spiritus,
Mentes tuorum visita,

ou, peut-être même, toute la première strophe de cette hymne. Nous n'osons nous rallier à cette supposition, parce qu'il n'est pas prouvé que le *Veni Creator* était composé déjà en 618, date de la fonte de la clochette de Nuria. Des érudits, il est vrai, attribuent cette hymne au pape saint Grégoire-le-Grand, mort en 604 [3]; mais d'autres, plus nombreux, en font hon-

---

(1) Pp. 376, 377.
(2) P. 381.
(3) Bacuez, *Le saint Office considéré au point de vue de la piété*, 3e édit., Paris 1880, p. 501.

neur à l'empereur Charlemagne, décédé en 814 (1), et quelques-uns lui donnent pour auteur Raban Maur, qui, d'abbé de Fulde, devint archevêque de Mayence, et trépassa l'an 856 (2).

Tome I, p. 109, en note.

Il existe, nous l'avons dit, une catégorie de gravures, qui représentent saint Gilles sans trace de blessure, et même sans la flèche traditionnelle; à cette catégorie se rattache l'image si délicatement burinée, placée, au 1er Septembre, dans l'édition viennoise des *Encomia Cœlituum, digesta per singulos anni menses et dies,* du jésuite napolitain Jean-Baptiste Masculus (3). Cette image, due au crayon de J. W. Baumgartner, a été gravée par J. J. Eberspach. Saint Gilles, revêtu du costume monacal, se trouve à l'entrée d'une grotte, en partie cachée par des arbres; les mains jointes, il prie pour la conservation de sa biche, qu'un des deux archers, accroupis sur l'avant-plan, va percer d'un dard, au moment où, affolée de terreur, elle s'élance vers son maître.

Le travail du P. Masculus renferme, pour chaque jour de l'année, une petite pièce de vers, offrant le résumé de la Vie du Saint du jour. Voici celle que le poëte consacre à saint Gilles :

Ægidii patria eadem, quæ sapientiæ, fuit :
illæ artium inventrices Athenæ :
nisi quod hic Lyceo prætulit silvas,
uni Platonis platano densas arbores,

(1) *AA. SS. Aprilis*, tom. I, Antverpiæ 1675, *in Vita B. Notkeri Balbuli*, p. 587, n. 29. — GUÉRANGER, *Institutions liturgiques*, 2e édit., tom. I, Paris 1878, p. 179.

(2) BACUEZ, op. et loc. cit.

(3) Le P. Jean-Baptiste Masculus, né à Naples, en 1583, y mourut le 20 Juillet 1656. La première édition de ses *Encomia Cœlituum* parut à Naples, en 1638. Celle, qui nous occupe, vit le jour à Vienne et Augsbourg, en 1763; elle compte 677 pages, et renferme 365 gravures. L'exemplaire, que nous avons sous la main, se divise en trois tomes, comprenant chacun quatre mois. Voyez, sur le P. Masculus et ses œuvres, AUG. et AL. DE BACKER, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, tom. II, Liége 1854, pp. 393, 394.

maluit philosophari secum,
quam cum garrulis Græciæ sophis:
magis profecit jacens sub tacita specu,
quam ambulans sub clamosa porticu:
mira docuit, auditores etiam habuit miros;
nempe didicerunt ab ipso feræ esse humanæ;
sponte se tradidit ei cerva,
ut disceret non timere;
pro Minervali obtulit ei lac uberum:
cinctus est locus indagine,
venatici emissi sunt canes,
preces ille pro altrice sua fudit ad Superos;
suum os candidum cervæ lacte
pro illius vita solvit in vota:
non ausi sunt canes ei admovere dentes,
cui Ægidius admoverat labra:
parum hoc: sagittis pectus opposuit suum:
is, cui timida cerva admoverat mammas,
intrepide pro cerva excipiebat vulnus;
quid hic pro religione egisset altrice,
qui ferino lacti suum rependit sanguinem! [1].

Tome I, p. 309, note 2.

On trouve des détails fort intéressants sur la branche d'Éverlange-Witry dans la *Notice historique et généalogique de la maison de Straten,* par M. Charles Piot, archiviste adjoint aux Archives du royaume de Belgique [2]. Nous y lisons que " Henri et Wery de Teutingen, originaires de Bohême, suivirent le roi de Bohême au duché de Luxembourg et reçurent de lui la seigneurie d'Éverlange au quartier allemand du duché de Luxembourg. Ils portaient d'azur à la fasce d'argent, deux étoiles de même. Leurs descendants reçurent, en 1311, la seigneurie d'Arloncourt, et, en 1595 et 1597, ils

---

(1) P. 475.
(2) Bruxelles 1877, pp. 237-239. Le travail de M. Piot, sorti des presses de M. Bruylant-Christophe, forme un magnifique in-quarto imprimé avec le plus grand luxe, et orné d'une foule de planches et de gravures dans le texte.

achetèrent des princes de Baden la seigneurie de Witry, avec droit de haute, basse et moyenne justice; ils possédèrent encore la seigneurie, comté de Chênes. L'impératrice-reine Marie-Thérèse leur conféra le titre de baron" (1).

Un fragment de la généalogie d'Éverlange-Witry accompagne ces détails. Ernest-Guillaume, baron d'Éverlange-Witry, frère de Louis-Hyacinthe d'Éverlange-Witry, chanoine de la cathédrale de Tournai (2), eut huit enfants, dont sept fils et une fille. Cinq de ses fils embrassèrent l'état ecclésiastique : l'un d'eux obtint une prébende au chapitre cathédral de Tournai; deux autres furent chanoines de la collégiale de Tongres, un quatrième devint chanoine de la collégiale de Huy, et le cadet, Robert-Joseph d'Éverlange-Witry, après avoir renoncé à la carrière des armes et au plus brillant avenir, entra dans la Compagnie de Jésus, sous le nom de *Père Éverlingen*. M. Piot esquisse la biographie de ce religieux, dont nous avons déjà parlé (3).

Marie-Louise-Élisabeth d'Éverlange-Witry, sœur des précédents, épousa, le 13 Août 1763, Charles-François-Joseph, baron van der Straten-Waillet. Leur fils, Louis-Marie-Hyacinthe-Joseph, comte van der Straten-Ponthoz, s'unit, le 10 Mai 1808, à Gabrielle-Eustache-Françoise de Laittres. Huit enfants sont issus de ce mariage; l'aîné, Théodore-Joseph, comte van der Straten-Ponthoz, élevé, en 1858, à la dignité de grand maréchal de la cour, par S. M. Léopold Ier, roi des Belges, fut investi de la même dignité, le 10 Décembre 1865, par S. M. Léopold II (4). M. le maréchal van der Straten-Ponthoz a fourni la plupart des matériaux et couvert

(1) Piot, op. cit., p. 237, note 2.
(2) Voyez notre tome II, pp. 622, 623.
(3) Tom. I, pp. 310, 498, 499.
(4) Piot, op. cit., pp. 238, 239, 243, 269, 282. M. le maréchal van der Straten-Ponthoz est donc le petit-neveu du fameux *Père Éverlingen*, et l'arrière-petit-neveu du savant chanoine de Tournai, Louis-Hyacinthe d'Éverlange-Witry.

tous les frais de la splendide publication, dont M. Piot a enrichi notre histoire nationale, publication qui forme un véritable monument élevé à la gloire de l'illustre maison de Straten.

Tome I, p. 318.

Nous écrivions ces lignes en 1879. Depuis lors, et grâce surtout aux efforts persévérants de M. le chanoine d'Éverlange, la piété des fidèles envers saint Gilles, leur zèle à visiter son tombeau, ne se sont point refroidis. Témoin cette page consolante, que nous empruntons au *Dimanche illustré*, de Toulouse [1] :

L'œuvre de Saint-Gilles du Gard,... qui vise, avec la bénédiction de Rome et les encouragements d'un nombre considérable des membres les plus illustres de l'épiscopat, la restauration de l'antique abbatiale et de ses célèbres pèlerinages, prospère chaque jour davantage, malgré les difficultés de l'heure présente.

La célèbre Basilique, appelée, malgré les mutilations qu'elle a subies, le *nec plus ultra* de l'art byzantin, les ruines admirables de son vieux chœur, sa crypte incomparable reçoivent chaque jour des embellissements et sont l'objet de réparations intelligentes, qui tendent à effacer les indignes outrages que la main barbare des révolutions et celle des hérésies, ses fidèles auxiliaires, lui avaient infligées depuis des siècles. De nombreux pèlerins arrivent de tous les pays pour visiter ces merveilles de l'art chrétien; on les voit s'incliner respectueusement devant le tombeau de saint Gilles, tombeau, hélas ! qui ne contient plus que quelques parcelles du corps vénéré dont il est depuis trop longtemps privé.

Mais un des signes les plus certains de la bénédiction céleste accordée à notre œuvre, c'est l'admirable empressement que manifestent les églises dédiées à ce grand saint pour resserrer les liens qui les unissent depuis des siècles à l'antique Basilique de saint Gilles, qui s'élève aux lieux témoins célèbres de sa vie et des miracles opérés par son intercession puissante, et la première aussi qui se glorifie de l'honorer, avec l'autorisation expresse des Pontifes romains, d'un culte public de respect et d'amour. Citons entre mille l'église de saint Gilles

---

(1) N° du 6 Novembre 1881.

de Florence, en Italie, dont le zélé pasteur, le révérend Frederico Barducci, vient de faire imprimer un opuscule fort intéressant sur la vie de saint Gilles, répandu dernièrement dans Rome et accueilli avec une grande faveur dans cette cité, le centre de la catholicité qui compte elle-même plusieurs églises dédiées à notre saint patron.

Gardons-nous de passer sous silence la ville de Bruges, en Belgique, qui possède une relique insigne dans la paroisse de saint Gilles, et un ami des plus dévoués de notre grand saint, M. l'abbé Rembry, secrétaire de l'évêché, dont tous les efforts tendent à mettre en son plein jour l'histoire si difficile de toutes les reliques de saint Gilles et de son culte en Belgique et dans le nord de la France, et de montrer ainsi la filiation de toutes ces églises dispersées avec notre célèbre basilique...

Qu'il nous soit enfin permis de louer le zèle du digne recteur de la paroisse de saint Gilles au diocèse de Rennes, zèle si admirablement secondé par la foi docile et ardente des paroissiens et des nobles habitants du château de saint Gilles. La solennité de la fête patronale vient d'y recevoir un éclat incomparable par la réception d'une relique de saint Gilles et le concours empressé du clergé de Rennes et des populations voisines.

Rien toutefois qui surprenne dans cet état prospère de l'œuvre de saint Gilles, quand on se souvient que les souverains pontifes ont été toujours si favorables au développement du culte de ce grand saint, et que hier encore notre grand pape Léon XIII daignait confirmer toutes les bénédictions de ses prédécesseurs, dans une audience accordée au Vatican à M. l'abbé d'Éverlange, doyen de saint Gilles, son dévoué pasteur (1).

Tome I, p. 325.

On connaît l'interminable discussion, qui règne dans les écoles bénédictines, au sujet de la possession du corps de saint Benoît. Les moines du Mont-Cassin et ceux de Fleury-sur-Loire se sont prétendus les vrais possesseurs des précieuses reliques de leur fondateur. Tout récemment, deux écrivains français, MM. Brettes et Cuissard, ont eu l'heureuse pensée de recueillir tous les témoignages de l'existence du

(1) IXe année, pp. 716, 717.

corps de saint Benoît en France, et d'en former une chaîne ininterrompue, contre laquelle tous les efforts viendraient se briser. Leur travail est intitulé : *Catena Floriacensis de existentia corporis sancti Benedicti in Galliis* (1).

La discussion semble définitivement close et la question tranchée en faveur de Fleury, depuis l'apparition de la savante étude : *Les reliques de saint Benoît,* écrite par Dom François Chamard, bénédictin de l'abbaye de Ligugé, de la Congrégation de France (2).

Tome I, p. 490.

Parmi les plus anciens autels portatifs connus, on peut ranger encore celui que renferme le trésor de l'église paroissiale de Conques (3). La pierre de cet autel, en albâtre oriental, est enchâssée dans une riche bordure, ornée d'émaux cloisonnés. Ses dimensions sont de 0^m295 de longueur, sur 0^m20 de largeur; la partie visible de la pierre sacrée mesure seulement 0^m146, sur 0^m08. Cet autel, qui paraît remonter au IXe siècle, figurait à l'exposition d'objets d'art religieux, organisée à Lille, en 1874, lors des fêtes du couronnement de Notre-Dame de la Treille. M. le chanoine Van Drival en fait une description minutieuse dans son beau travail : *L'exposition de Lille. Études sur les objets d'art religieux réunis à Lille, en* 1874, *à l'hôtel de l'ancienne préfecture du Nord, siége actuel de l'Université catholique* (4). Une photographie, représentant

---

(1) Paris 1880, in-8, de 284 pp. Voyez la *Revue des questions historiques*, tom. XXXI, Paris 1882, Bulletin bibliographique, p. 672.

(2) Paris 1882, gr. in-8, de 212 pp. La *Revue des questions historiques* a consacré un compte rendu détaillé à cette œuvre remarquable (tom. et loc. cit., pp. 672-674).

(3) Conques est une commune de France, au département de l'Aveyron, arrondissement de Rodez. Cette localité possédait jadis une fort ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît; l'autel, dont nous parlons, faisait partie du trésor de ce monastère.

(4) Arras 1877, pp. 26-28.

ce précieux souvenir liturgique, en accompagne la description (1).

Tome II, p. 50.

De nombreuses antiquités ont été exhumées du lit de la Basse-Sambre, à Namur. Parmi celles conservées aujourd'hui au musée de cette ville, on rencontre une enseigne de pèlerinage de saint Gilles, offrant de grandes analogies avec celle que nous avons reproduite, d'après la *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine*, de M. Arthur Forgeais. Tout comme cette dernière, elle représente le saint abbé debout, revêtu de la chasuble, la main droite levée et tenant une crosse de la main gauche. La tête est entourée du nimbe circulaire. Ce qui distingue l'enseigne retirée de la Basse-Sambre de celle trouvée dans la Seine, c'est tout d'abord l'absence de la biche et de l'arbuste, qui figurent sur le plomb français; ce sont ensuite les dimensions plus restreintes et l'exécution moins grossière de l'affique namuroise. La figure du Saint, au type sévère, est fort expressive. Cette enseigne, qui accuse le faire du XIIIe siècle, porte l'inscription : B. EGIDII ABBATIS; elle était munie jadis de quatre annelets, dont trois sont demeurés intacts.

Les *Annales de la Société archéologique de Namur* renferment un dessin, grandeur d'exécution, de cet intéressant objet (2), qu'on croit provenir du grand hôpital, aujourd'hui

(1) Planche 5. — On conserve dans la cathédrale de Saint-Aubain, à Namur, un autel portatif, qui, sans remonter à une antiquité aussi reculée que ceux de Saint-Servais, à Maestricht, et de l'église de Conques, n'en est pas moins digne de fixer toute l'attention de l'archéologue. Cet autel, qui semble dater du XIIe siècle, se compose d'une pierre polie de granit étranger, enchâssée dans un entablement de cuivre doré. Cet entablement repose sur quatre pieds de même métal; il est entouré d'une espèce de frise, dans laquelle sont incrustés dix-huit petits bas-reliefs en ivoire, représentant des scènes du Nouveau Testament. Voyez AIGRET, *Histoire de l'église et du chapitre de Saint-Aubain, à Namur*, Namur 1881, pp. 63, 64.

(2) Tom. XIII, Namur 1877, *Antiquités de la Basse-Sambre, à Namur*, planche III, n. 5, en regard de la p. [illegible]

hospice Saint-Gilles, à Namur, où, depuis des siècles, le saint abbé est l'objet d'un culte spécial (1).

L'auteur de l'article, qui nous a révélé l'existence de ce plomb (2), résume, en quelques lignes, l'histoire des enseignes de pèlerinages :

Ces sortes d'images, dit-il, sont de deux espèces : ou bien, elles étaient destinées à servir de pommeau au bourdon du pèlerin, ou bien, si c'étaient simplement des plaques, elles s'attachaient, au moyen des bélières ou anneaux dont elles sont munies, à la bérette ou aux vêtements; les pèlerins trouvaient ces *signacula* à vendre près de la châsse ou de l'image du saint qu'ils allaient vénérer. Dans les pèlerinages de long cours, ils les montraient et les faisaient baiser aux fidèles des villages et des villes qu'ils traversaient, et par là obtenaient sans peine la nourriture, le couvert et même un peu d'argent. Dans les pèlerinages moins longs, ils emportaient ces sortes de médailles comme souvenir de leur pieuse excursion ou comme objets de dévotion. L'usage des enseignes de pèlerinages a duré, pour ainsi dire, jusqu'à nos jours; on les a remplacées maintenant par de petits drapeaux de papier, à l'image du saint que l'on a été vénérer (3).

Tome II, p. 65, note 1.

Saint-Gilles, à Bruges. — Depuis la rédaction de cette note, l'anomalie qu'elle signale a cessé d'exister. Un nouveau maître-autel, en pierre de Comblanchien, a remplacé l'ancienne base en marbre; cet autel est fixe, et répond à toutes les prescriptions de la liturgie.

Tome II, p. 70.

Les statues de saint Gilles et de saint François-Xavier ont été enlevées des piliers, auxquels elles étaient adossées.

---

(1) Op. et tom. cit., p. 462. Voyez, sur le culte de saint Gilles dans la chapelle de cet hospice, notre tome II, pp. 343 et suiv.

(2) Cet article (pp. 401-473), accompagné de quatre planches, est signé des initiales F. C.

(3) P. 460. — Voyez aussi, sur les enseignes de pèlerinages, Gay, *Glossaire archéologique du moyen âge et de la renaissance*, aux mots *Affiche*, *Affique*, *affiquet*, *affiquette*, 1er fascicule, Paris 1882, p. 7.

Grâce à la confrérie de saint Gilles et au zèle déployé par ses membres, l'église vient de s'enrichir d'une magnifique statue de son patron, en bois sculpté et polychromé. Cette statue est due au ciseau de M. Léopold Blanchaert, de Maltebrugge (St-Denis-Westrem); la polychromie est l'œuvre de M. Bressers-Blanchaert, de Gand. La réputation de ces artistes n'est plus à faire; les églises de nos Flandres étalent avec fierté une foule d'objets d'art sortis de leurs ateliers, et tous exécutés d'après les vrais principes du style gothique, avec une entente parfaite des règles, trop souvent négligées, de l'iconographie chrétienne.

La statue de saint Gilles, aussi bien conçue que délicatement sculptée, fait honneur à M. Léopold Blanchaert. Le Saint est debout sur un tertre : vêtu du costume d'abbé bénédictin, aux plis souples et ondoyants, il porte la couronne monastique et la barbe pleine; ses traits respirent une douce bonté. Aucune des caractéristiques du Saint n'a été oubliée. La main droite, traversée d'une flèche, repose sur la tête d'une biche; les pieds appuyés sur son maître, le svelte et gracieux animal semble le caresser et compatir aux souffrances que lui cause sa blessure. De la gauche, le Saint tient une crosse du plus joli style, munie d'un *velum* blanc; des souliers pointus forment sa chaussure. Le bord inférieur de l'habit et le contour des manches sont semés de cabochons; enfin, le nimbe, qui orne la tête du Saint, est entouré de l'inscription : † Sanctus Ægidius Abbas. La polychromie est d'un fini achevé. Les chairs sont bien traitées. La souplesse et l'ampleur des draperies ressortent mieux encore sous le beau diaprage, dont les a décorées M. Bressers; les initiales enlacées S et Æ, alternant avec des couronnes, forment le fond de ce diaprage, que rehaussent des dessins du meilleur goût.

Nous espérons voir M. Blanchaert exécuter une réduction en plâtre de cette belle statue; l'art et la piété y gagneraient. Que de localités en Belgique et dans le Nord de la France, où

fleurit encore aujourd'hui le culte de saint Gilles ! L'image du glorieux thaumaturge serait la bienvenue dans les familles chrétiennes, et la dévotion au cher Saint y trouverait un puissant élément de diffusion.

Exposée, pour la première fois, à la vénération des fidèles, le Vendredi, 1er Septembre 1882, la nouvelle statue a été solennellement bénite, le Dimanche suivant, au salut, par M. le doyen François Van Rolleghem, curé de Saint-Gilles.

Tome II, p. 71, B.

La démolition de l'ancienne base en marbre du maître-autel a entraîné la disparition du bas-relief de Calloigne. Cette sculpture, déposée provisoirement à la sacristie, sera utilisée dans un autre endroit de l'église.

Tome II, p. 195, note 3.

WARNÊTON. — M. L. Desimpel a publié, dans *la Flandre*, un excellent article sur *Les seigneurs et dames de Warnêton des maisons de Péronne, de Béthune, de Flandre, de Bar, de Luxembourg, de Nassau et d'Ysenghien* (1). Nous y renvoyons le lecteur pour la pleine intelligence de cette note (2).

L'auteur traite, dans autant de paragraphes distincts, des divers personnages qui possédèrent la seigneurie de Warnêton; nous y avons vainement cherché quelque détail sur la chapelle de Saint-Gilles, ou sur la part qu'un de ces seigneurs aurait prise à sa construction.

Tome II, pp. 198, 199.

YPRES. — Nous connaissons aujourd'hui le texte complet de l'accord conclu entre le prévôt et le couvent de Saint-

---

(1) Tom. IX, Bruges 1878, pp. 93 et suiv. Cet article, qui s'arrête à la maison de Luxembourg, forme la première partie du travail de M. Desimpel.

(2) Voyez pp. 100-105, où l'auteur parle de Daniel et de Robert VII de Béthune, de Mahaut ou Mathilde, fille de ce dernier, et de Robert de Béthune, comte de Flandre.

Martin, d'une part, et la gilde de saint Nicolas, d'autre part. Ce document, extrait du *Registrum Nigrum*, fol. 37, est inséré dans *Les trois cartulaires de la prévôté ou abbaye de Saint-Martin, à Ypres* (1), publication récente de la Société d'Émulation, à Bruges.

L'original de cette pièce, rédigé en flamand, repose aux Archives de la ville d'Ypres, mais il ne reproduit que les parties essentielles de la convention et n'est pas daté; cette dernière lacune, la plus fâcheuse, est comblée par le texte latin, dont la finale est ainsi conçue : *Datum et actum anno Domini M° CCC° quinquagesimo octavo, die festi sancti Nicholay hyemalis* (2).

Il existait, de vieille date, dans l'église de Saint-Martin, à Ypres, un autel dédié à saint Nicolas, saint Éloi et *saint Gilles*. Cet autel était placé dans une chapelle construite par le prévôt Hugues, décédé en 1232. Pierre de Doy ou de Douy, évêque de Térouane, en fit la consécration, et, par acte du 5 Janvier 1232 (1233 n. s.), il accorda des indulgences à tous ceux qui assisteraient à cette cérémonie, ou visiteraient l'autel au jour anniversaire de sa consécration. Voici le texte de ce document :

Littera de indulgentiis concessis omnibus ad consecrationem altaris in honorem SS. Nicholai, Eligii et EGIDII *in capella nove fabrice Yprensis ecclesie venientibus.*

P[etrus], Dei gratia Morinensis episcopus, omnibus presentes litteras inspecturis salutem in Domino. Universitati vestre notum facimus, quod omnibus qui ad consecrationem altaris quod in honore sanctorum Nicholai, Eligii et *Egidii* in capella nove fabrice Yprensis

(1) Tom. I, Bruges 1880, pp. 392-400, n. 541. Voici le passage, où il est fait mention de la fête de saint Gilles, et dont nous avons donné plus haut (p. 199, note 1) le texte flamand : *Insuper consentimus, ut supra, quod ibi ter in quolibet anno, scilicet in festis* SANCTI EGIDII, *sancte Anne et dedicationis ipsius capelle, quibus horis voluerint, poterunt per omnes confratres suos, si voluerint, solemniter et cum cantu celebrare in dicta capella vesperas, matutinas et unam dictarum duarum missarum* (op. et tom. cit., pp. 394, 395).

(2) 6 Décembre 1358. — P. 400.

ecclesie consecravimus, venient et oblationes suas ibidem pie obtulerint, quadraginta dies de injunctis sibi penitentiis misericorditer relaxamus, et duret usque ad octavas pasche. Preterea omnibus singulis annis ad dictam diem memorate consecrationis cum oblationibus et hostiis adventantibus decem dies de injunctis sibi penitentiis relaxamus. Actum anno Domini M° CC° tricesimo secundo, in vigilia epyphanie Domini.

Registr. Nigrum, fol. 87 (1).

Tome II, p. 233.

GAND. — En 1498, sous l'administration du curé Jean Lynen, l'église de Saint-Martin (Ackerghem) fut dotée d'une confrérie érigée sous les vocables réunis de sainte Anne, *saint Gilles* et saint Job. Cette association portait le titre de : *Gulde van de weerdeghe vrauwe mevrauwe Ste Anne*, ST. GILLIS *ende St. Job;* elle soumit ses statuts à l'approbation du Magistrat de la ville, en 1502. Aux termes de ces statuts, les administrateurs de la confrérie étaient réélus tous les ans; dans les cérémonies religieuses, ils portaient un costume de couleur uniforme et orné d'un insigne distinctif (2).

Tome II, p. 275.

MALINES. — Une des cloches du carillon de Saint-Rombaut, à Malines, a été baptisée sous le nom de *Gilles*. Cette cloche, donnant le ton du *si* bémol, appartient à la deuxième octave (3). Elle fut fondue, en 1564, par Adrien Steylaert (4), et porte cette inscription :

GIELIS BEN IC GHEGOTEN VAN ADRIAEN STEYLAERT
INT JAER M. CCCCC. LXIIII (5)

---

(1) *Les trois cartulaires de la prévôté ou abbaye de Saint-Martin, à Ypres*, tom. I, p. 85.

(2) MARTEN COOLS, *Parochieboek van Akkerghem*, Gent 1882, p. 31.

(3) Les quarante-trois cloches du carillon de Saint-Rombaut se divisent en quatre octaves.

(4) Le fondeur Adrien Steylaert habitait Malines; il demeurait, en 1578, dans la rue Sainte-Catherine, à l'enseigne *de Roese*, n° 87. (VAN CASTER, *Histoire des rues de Malines et de leurs monuments*, Malines 1882, p. 76.)

(5) RAYMAEKERS et DELAFAILLE, *Geschiedkundige wandeling op St Rumoldus toren, te Mechelen*, Mechelen 1863, p. 70. Voyez aussi STEURS, *De toren van*

Tome II, p. 276.

FAYT-LEZ-SENEFFE. — Les renseignements, que M. Geudens, curé de la paroisse, a eu l'obligeance de nous communiquer, le 7 Juin 1871, sont extraits, en majeure partie, de la *Notice historique sur Fayt-lez-Seneffe,* par M. Jules De Soignie, chef de bureau à l'administration provinciale du Hainaut (1). C'est plus tard seulement que nous avons eu connaissance de ce travail, rempli de détails intéressants (2).

M. De Soignie insère, sous l'annexe A, l'acte par lequel Nicolas III de Fontaines, évêque de Cambrai, confirme la fondation, faite par le chevalier Gilles du Sart, de la chapellenie de Saint-Gilles de Fayt (3). Voici le commencement et la fin de cet acte :

N. Dei gratia, Cameracensis Episcopus, omnibus præsentes litteras visuris tam præsentibus quam futuris, salutem in vero salutari. Noverit universitas vestra quod cum dominus Ægidius, miles de Sarto, in villa

---

Sint-Rombautskerk te Mechelen, Mechelen 1877, p. 174, et VAN CASTER, op. cit., p. 76. Ces deux auteurs reproduisent ainsi l'inscription de la cloche *Gilles* :

GIELIS BEN GHEGOTEN VAN ADRIAEN STEYLAERT
M. CCCCC. LXIIII.

(1) Cette monographie est insérée au tome XI des *Annales du Cercle archéologique de Mons*. Il en existe des tirés à part, de 56 pp., sans date d'impression; nos citations sont faites d'après un exemplaire, gracieusement mis à notre disposition par M. Théodore Bernier, historien-paléographe, à Angre.

(2) Nous avons écrit, d'après M. Geudens, que le chapelain de l'oratoire primitif de Fayt jouissait des droits curiaux. C'est une erreur. La chapelle était bâtie sur le territoire de la paroisse de Haine-Saint-Paul. D'après les lettres épiscopales confirmant la fondation du chevalier Gilles du Sart, le chapelain ne " pouvait donner le sacrement de baptême, ni la sépulture; il ne célébrait pas la messe les jours de Noël, de Pâques, de Pentecôte et de saint Paul, patron de la paroisse: c'est à l'église paroissiale que le seigneur et ses vassaux devaient alors assister aux offices et recevoir les sacrements " (DE SOIGNIE, op. cit., p. 10).

(3) " Ces différents statuts, dit M. De Soignie, furent approuvés en octobre 1253, par Pierre, évêque de Cambrai, qui plus tard [*die Jovis crastino Sti Martini hyemalis* 1311], étendit à tous les jours de l'année l'autorisation de dire la messe " (p. 10). Il y a dans ces lignes une double erreur. Au mois d'Octobre 1253, le siége épiscopal de Cambrai était occupé par Nicolas III de Fontaines, qui administra ce diocèse, de 1248 à 1272, date de son décès (A. LE GLAY, *Cameracum christianum*, Lille 1849, pp. 42-45). En 1311, le diocèse de

sua de Fait, nostræ diocesis, quandam capellam construxisset et ab abbate et conventu Bonæ-Spei, Præmonstratensis ordinis, qui in prædicto loco jus parochiale habent et patronatum, obtinuisset quod dictus abbas et conventus de ducentis libris alborum, quas propter hoc eis contulerat dominus Ægidius supradictus, quam cito facultas se offerret, reditus acquirerent duodecim libras alborum valentes, annuatim in perpetuum assignandos capellano, qui in dicta capella deserviret, et ab ipso percipiendos... Nos igitur humilibus precibus eorum inclinati, prædictam ordinationem sicut pie facta est, pontificali auctoritate concedimus et confirmamus. In cujus rei testimonium, præsentes litteras conscribi fecimus et sigillo nostro communiri. Datum et actum anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo tertio, mense octobri (1).

Le travail de M. De Soignie renferme quelques données biographiques sur le chevalier Gilles du Sart, fondateur de la chapelle de Fayt. Ce personnage, considéré comme le premier seigneur de Fayt, mourut, nous l'avons dit, le 5 Avril 1312, et fut inhumé dans l'église des Prémontrés de Rœulx, sous une tombe de marbre, qui existait encore en 1572. Sur la tombe on voyait couché *ung hōme armé de haubergeie* (2), *un grand escu sur luy*, et on y lisait cette inscription :

Chy gist Messire Gille dou Sart, chor
jadis sire du Fayt, qui trespassa l'an de grace
mil iij^c xii, le ve jour d'auril (3).

Ce seigneur était fils de Gilles du Sart, qui assistait à la bataille de Bouvines, et figure parmi les preux du Hainaut, tombés entre les mains du roi de France (4).

Cambrai avait pour évêque Pierre III de Lévis (A. Le Glay, op. cit., p. 48), prélat dont M. De Soignie fait un seul et même personnage avec le soi-disant évêque Pierre, qui, cinquante-huit ans auparavant, aurait approuvé la fondation du chevalier Gilles du Sart.

(1) De Soignie, op. cit., p. 53.

(2) *Haubergeie*, haubert, casque.

(3) De Soignie, op. cit., p. 17. La description du mausolée de Gilles du Sart et son épitaphe sont tirées du *Recueil des épitaphes des Pays-Bas*, par le chanoine Calonne de Beaufaict, manuscrit de 1572, avec enluminures, conservé à la Bibliothèque publique de Mons. (De Soignie, op. cit., p. 17, note 4.)

(4) De Soignie, op. cit., p. 17.

En 1856, la commune de Fayt vit s'élever une nouvelle église, dédiée, comme l'ancienne, à saint Gilles. Nous trouvons dans la monographie de M. De Soignie des renseignements, pleins d'intérêt, sur cet édifice et sur la pose de la première pierre :

L'église actuelle, de style ogival et dont la façade principale donne sur la place publique, mesure 37^{m} 10^{c} de longueur sur 20^{m} 16^{c} de largeur; elle a coûté 72,800 francs. Le plan en fut dressé par M. Léon Suys, architecte à Bruxelles, puis modifié par l'architecte Slaater, qui vint à mourir le jour même où l'on commença la démolition de l'ancienne église. La pose de la première pierre eut lieu d'une manière solennelle, avec le concours de la société de musique et du conseil communal au complet. Cette pierre forme un coffre de 60^{c} sur 20, marqué d'une croix à chaque angle, avec couvercle portant millésime; elle est scellée au chœur, et contient, outre quelques pièces de monnaie, le procès-verbal suivant, écrit sur parchemin:

Le 28 *avril* 1856, *le clergé de la paroisse de Fayt a béni et placé, avec l'administration communale, cette première pierre de cette nouvelle église, dédiée comme l'ancienne à St Egide, en présence d'un nombreux concours de prêtres des environs et des habitants de la paroisse. Daigne le Seigneur la bénir avec nous, la protéger, la rendre solide et durable jusqu'à la consommation des siècles et son dernier avènement !*

Si cette dernière prière est exaucée, les contribuables de Fayt n'auront plus de longtemps à s'imposer pour semblable construction. Grâce à l'activité des entrepreneurs, les frères Devreux, de Braine-le-Château, l'église put être bénite dès le 16 août de la même année (1).

Tome II, p. 278.

MONS. — Encore un détail, que nous devons à l'obligeance de M. Léopold Devillers, conservateur des archives de l'État à Mons (2) :

Le jour de saint Gilles, 1er septembre, était fêté à l'ancien monastère de Sainte-Croix, dit du *Borgne-Agace*, à Mons (religieux du tiers-ordre de Saint-François). La veille avait lieu la tenue du chapitre

---

(1) DE SOIGNIE, op. cit., pp. 37, 38.
(2) Lettre du 12 Août 1889.

du tiers-ordre, et, le jour de la fête, les frères devaient être " sans occupation, en coieté d'esprit à le messe et au sermon ". La maison du *Borgne-Agace* avait sous sa dépendance l'ermitage de Saint-Barthélemi au Bois de Mons et l'ermitage des Bois de Condé. Je trouve, en 1572, frère Gilles de Merdo, ermite du Bois de Mons (1).

Tome II, p. 308.

LIÉGE. — La description de la fameuse procession des musiciens liégeois, dont l'origine, s'il en faut croire les historiens, remonte à l'évêque Notger, nous a été heureusement conservée par M. le comte Xavier van den Steen de Jehay, qui l'a insérée dans son grand et bel ouvrage: *La cathédrale de Saint-Lambert à Liége et son chapitre de tréfonciers* (2). Nous reproduisons ici cette page si curieuse, la faisant précéder de quelques détails sur la chapelle de Saint-Gilles dans la cathédrale de Saint-Lambert, à Liége, et sur le bienheureux Goderan; ces détails, extraits du même ouvrage, offrent trop d'intérêt pour que nous les passions sous silence :

Après avoir dépassé le portail, on rencontrait, à droite, un pentagone irrégulier... C'était la chapelle de saint Gilles, desservie par treize chanoines, dont six avaient été fondés par saint Hubert. Leurs attributions étaient d'aider les tréfonciers dans le service de la cathédrale

---

(1) DEVILLERS, *Description analytique de cartulaires et de chartriers*, tom. VIII, pp. 70, 75.

(2) 2e édit., Liége 1880, gr. in-folio, de VII, 695 pp., avec de nombreuses planches. M. le chanoine T. Lamy apprécie, comme il le mérite, cet important travail, dans la *Revue catholique*, de Louvain, (nouv. série, tom. XXV, Louvain 1881, pp. 406, 407). " Il y a trente-quatre ans, dit le docte professeur, que parut la première édition de la monographie du célèbre monument, que la révolution française a détruit. Depuis lors, l'enfant a grandi, il a atteint, et pour le corps et pour l'esprit, son entier développement; il est devenu un splendide in-folio, plein de science et d'érudition, d'un style pur, facile et élégant, imprimé avec grand soin, sur beau papier, en caractères nets, et orné de 32 belles gravures sur bois photolithographiées et de 16 planches où sont gravées les armoiries des chanoines tréfonciers au nombre de 768. On y retrouve les armoiries de presque toutes les familles nobles de Belgique " (p. 406). La première édition du livre de M. le comte van den Steen de Jehay avait vu le jour en 1846; elle forme un volume in-8, de 300 pages.

et de veiller aux besoins de la table canoniale alors commune pour les membres du chapitre... [1]

Parmi quelques *ex-voto* fixés au mur, à droite de l'autel, on vit longtemps plusieurs instruments de musique très-anciens, tels que vielières, frestrels, rebecs, organons, théorbes, mandores, psaltérions à vergettes, choro, chevrettes et reptillières. Quelques-uns étaient donnés chaque année par les musicins liégeois qui avaient fêté, à l'abbaye de saint Gilles, le bienheureux Gonderan ou Gontran un de leurs patrons.

Si nous admettons l'assertion de Jean d'Outremeuse, cette chapelle aurait servi primitivement de cellule à un reclus nommé Gontran, originaire de Saint-Gilles, petite ville du Bas-Languedoc, dans la Gaule Narbonnaise.

C'était un jongleur ou baladin; pour gagner quelque pécule, il apprivoisait des ours et des singes, et, leur donnant une éducation qui émerveillait le peuple, il les faisait gesticuler et gambader au son d'un luth, dont il jouait à ravir.

Il vint à Liége en 976, du temps de Notger.

Touché par la grâce au pied de la châsse de saint Lambert, il résolut de se consacrer au service du Seigneur et adopta la vie de reclus, dans une cellule très-rapprochée de la chapelle où reposaient les restes du glorieux martyr. Désireux aussi de se consacrer au bien-être de ses semblables, il quittait parfois sa cellule et la cathédrale pour aller exercer l'hospitalité envers ceux qui se rendaient à Liége, par Publémont, *Mont-public;* il y avait construit une hutte pour lui et ses ours, qui, éloignés de la société des hommes, excepté pourtant de celle de leur maître, se trouvaient replacés en quelque sorte dans leur état naturel.

Gontran allait jusqu'au pied de la montagne à la rencontre des voyageurs fatigués, et leur servait de guide à travers la forêt. Aidé des ours, ses compagnons fidèles, il déchargeait les voyageurs de leurs fardeaux et leur donnait au besoin l'hospitalité en partageant sa chaumière avec eux.

Jusqu'au Xe siècle, *Publémont* était un endroit sauvage et dangereux; la forêt très-épaisse encore servait de repaire aux voleurs qui dévalisaient les nombreux pèlerins qui se rendaient à Liége pour y vénérer les reliques de saint Lambert, en y apportant de riches offrandes.

---

[1] VAN DEN STEEN DE JEHAY, op. cit., p. 93.

Au sommet de la montagne, jadis théâtre de ses représentations burlesques, Gontran bâtit une petite chapelle, qu'il fit dédier en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Gilles.

Plusieurs de ses compagnons, comme lui musiciens forains ou histrions, se convertirent et se rangèrent sous sa direction dans la cathédrale de Liége. Mais bientôt l'exiguïté du local où ils s'étaient établis, ne leur permit plus de mener la vie de réclusion.

Gontran et ses disciples quittèrent la cathédrale de Liége et s'acheminèrent vers la petite chapelle de la Vierge, qu'il avait bâtie sur le Publémont et qu'il venait d'entourer de cabanes pour ses compagnons solitaires : tels furent les commencements de la célèbre abbaye de saint Gilles.

La tradition veut que, le jour où Gontran et ses disciples quittèrent la cathédrale, arrivés au pied du Publémont et à l'endroit où de nos jours est construite la rue dite de *Joie*, ils trouvèrent de nombreux musiciens, qui en leur qualité d'anciens collègues les escortèrent jusqu'à leur nouvelle demeure aux sons d'une bruyante musique et avec des gambades échevelées, réminiscence de l'ancienne profession des reclus.

Notger, toujours fidèle à ses habitudes généreuses, sut voir dans le pauvre conducteur d'ours un homme digne des hommages de la postérité. Il prescrivit que tous les ans, les chanoines de saint Gilles dans la cathédrale, ainsi que les musiciens de Liége, s'assembleraient dans la chapelle que nous décrivons, pour de là se rendre en procession à l'abbaye de saint Gilles. L'itinéraire du cortége fut minutieusement indiqué par un chemin tracé dans le bois, qui reçut de là le nom de ruelle *des Jowes*, signifiant *musique exécutée* (1).

Selon un auteur inédit (2), la confraternité entre l'abbaye et les chanoines de la chapelle de saint Gilles se perpétua jusqu'au XVIIIe siècle.

Les archives de la cathédrale nous apprennent que les moines étaient obligés de venir annuellement offrir un cierge dans la chapelle de Saint-Lambert, qui avait pour eux le caractère d'*Église Mère*.

En réciprocité, le mercredi après la saint Jean-Baptiste, les treize chanoines de la *petite-table*, accompagnés de musiciens, se rendaient à l'abbaye de St.-Gilles, à l'effet d'en déposer un devant les reliques du bienheureux Gontran... (3).

---

(1) Mohy du Rondchamps, *Cabinet historial*, fol. 47.
(2) R. Dejogé, *M. S. Historia Leodiensis*.
(3) van den Steen de Jehay, op. cit., pp. 94, 95.

C'était donc le mercredi après la Saint-Jean, que le doyen d'âge des chanoines, suivi de ces derniers, quittait de grand matin cette chapelle, précédé des bannières de saint Gilles et du bienheureux Gontran.

Ils stationnaient devant l'hôtel de ville, où se joignaient à eux les trompettes, les timbaliers de la ville et les nombreux musiciens liégeois composant la sodalité de sainte Cécile.

On se dirigeait vers l'église de l'abbaye de saint Gilles, d'où l'abbé envoyait au pied de la rue de Joie un cheval de selle, pour aider le doyen à gravir la montagne. Les rênes en étaient tenues par deux personnages grotesques, habillés en Momus, tenant l'un la marotte, l'autre la tirelire; qualifiés des noms de Mathieu Cacaille et Filoguet, ils devaient être nationnés liégeois et natifs des quartiers de saint Jacques et de saint Laurent.

Ces deux saltimbanques, auxquels appartenait le harnachement de la monture, devenaient les coryphées de la procession, dès que le doyen avait enfourché sa haquenée.

Aussitôt commence une sarabande insensée: des centaines de têtes humaines, bariolées des coiffures les plus diverses, avancent et reculent le long de la montagne de saint Gilles, comme le flux et le reflux d'une mer houleuse, aux sons discordants des frestrels, des tambourins, fifres et cornemuses. Les sons stridents et criards de ces instruments sans miséricorde, les contorsions frénétiques des corps, les contractions des jambes, tout offre aux sens abasourdis l'aspect d'un autre monde déchaîné, d'une danse infernale, d'une marche au sabbat, d'un tableau de Callot. L'impression du coup d'œil était indicible; elle émouvait et attristait, puis, corrigée par celle de l'ouïe aussi burlesque que l'autre, elle prêtait à rire. En effet, l'oreille la moins susceptible n'avait jamais eu plus de sujet d'être affectée que par l'audition de la musique qui guidait le branle des sauteurs, rendue cacophonie par toutes les escouades de musiciens.

Cette singulière mélodie et le thème que chantaient les pèlerins, était une espèce de noël ou pasqueye ayant une saveur fort tudesque. La *coda* de ce motif boîtait, finissant la jambe en l'air, sur le temps faible de la mesure.

La musique ressemblait surtout à une bourrée de danse d'ours, ou à une marche de chameliers du désert. Elle était exécutée par des ménétriers de la banlieue de Liége; notons qu'il était d'usage autrefois de n'admettre pour ménétriers en cette ville, que ceux qui avaient conduit la procession solennelle de saint Gilles. De distance en distance marchaient les suppôts et choraux de la chapelle.

Dans l'église abbatiale les pèlerins pénétraient avec fifres et tambours et passaient au milieu du chœur devant une table surmontée d'un grand coffre en bois, dans lequel ils déposaient leurs offrandes.

Près de l'autel il y avait ordinairement deux hommes occupés à compter les personnes qui faisaient le tour du maître-autel où reposaient les reliques de saint Gilles et du bienheureux Gontran. Hors du temple les pèlerins se trouvaient sur un plateau assez étendu et se dirigeaient vers la cour de l'abbaye en dansant la grande bourrée, danse sur un air à deux temps, qui a deux parties égales, chacune de huit mesures; les danseurs placés sur deux lignes s'avancent et reculent; après quoi chaque danseur pirouette sur lui-même. Quant au pas, il se compose d'un demi-coupé avec un pas marché sur la pointe du pied pour le premier mouvement et d'un demi-jeté pour le second mouvement.

Sur un petit chantier à roulettes était une aime ou futaille de vin du pays, provenant des côteaux de la Chife d'or; c'était une redevance aux chanoines qui desservaient la chapelle de saint Gilles à la cathédrale. A ce moment les cloches de l'abbaye annonçaient la célébration de la grand'messe, à laquelle les pèlerins assistaient avec dévotion.

Le retour à Liége avait lieu après cet office, et les vignerons alléchés par l'espoir d'un généreux pourboire, se hâtaient d'amener la futaille enguirlandée à Saint-Lambert...

Les archives capitulaires nous apprennent qu'à diverses reprises on dut défendre d'exposer dans cette chapelle des bannières peu édifiantes représentant saint Gilles l'eward, *l'effaré*, et les instruments dits *krinkrins* de la Saint-Gilles.

On sait que de tout temps a existé dans l'église de la ci-devant abbaye de saint Gilles près de Liége, la statue de saint Gilles l'ewaré, ainsi nommé par le peuple à cause de ses yeux d'une dimension extraordinaire et qui lui donnent un aspect hideux.

Les luthiers liégeois, lorsqu'ils veulent déprécier un violon, se servent encore de cette vieille qualification : c'est un *krinkrin del sint Gilles*, en souvenance du peu de valeur qu'avaient les instruments mis en usage lors de la procession et de l'abandon que beaucoup de musiciens en faisaient comme *ex-voto* (1).

M. van den Steen de Jehay décrit ensuite, d'après les notes fournies par M. Joseph Maillieux, ancien violoncelliste

---

(1) VAN DEN STEEN DE JEHAY, op. cit., pp. 96, 97.

de la cathédrale, les instruments de musique, connus sous le nom de *krinkrins* de saint Gilles, et conservés à Saint-Lambert, dans la chapelle du bienheureux abbé. C'étaient la flûte double ou doucine, le frestrel ou chalume, le mandore, la buccine, la chevrette à vent, le choro, la cithare ou rothe, le psaltérion et la cithare, la musette, la reptillière saquebute, le rebec et le rubèbe-monocorde.

En commémoration de la légende qui rapporte que l'instrument favori du bienheureux Gontran était le rebec, les musiciens jouant de cet instrument étaient les plus nombreux; on les divisait en parties hautes et basses, les joueurs de rubèbe-monocorde, de diacorde, de rebec simple, de violes, de gambe et de rebec à gigue, faisant : dessus, alto, ténor et basse (1).

Une des planches du travail de M. van den Steen de Jehay donne les dessins des divers instruments, que nous venons de citer (2).

Tome II, p. 325.

Nous détachons une page du livre de M. Auguste Hock : *Croyances et remèdes populaires au pays de Liége* (3). Cette page renferme, sur le culte de saint Gilles, certaines particularités, que nous n'avons pas rencontrées ailleurs; nous l'insérons, à titre de simple curiosité, et sans nous porter garant de toutes les assertions de l'auteur.

La parole est au cultivateur Micheroux, l'un des personnages que M. Hock met en scène :

Je connais, nous dit-il en souriant, les Saints Gilles de Liége, de Tongres, de Fraipont et de Huy.

Les somnambules prient saint Gilles pour avoir des nuits tranquilles; on lui fait des neuvaines pour les enfants agités.

---

(1) VAN DEN STEEN DE JEHAY, op. cit., pp. 97, 98.

(2) Cette planche se trouve en regard de la p. 192. Les *krinkrins* de saint Gilles en occupent un des quatre compartiments.

(3) Liége 1872. Ce volume forme le tome III des œuvres complètes de M. Hock.

Les cis qu'allet a saint Gilles l'èwaré,
C'est qui del l'nute ès lét n'polet d'morer.
Il allet à saint Gilles,
Por-y poirter des présent d'cueuve doré
Et fer lére l'Évangile.
Après, on pâie li marlî et l'curé (1).

Le premier septembre, fête de Saint-Gilles, les femmes endimanchées et portant des enfants, ainsi que des hommes en grand nombre, suivent les chemins qui montent à l'église Saint-Gilles près de Liége. Ils y vont pour être préservés des maux de nerfs, pour les mauvais rêves, pour les maladies d'enfants, les oppressions et les cauchemars, etc.

Les bons pèlerins chôment le jour de Saint-Gilles; c'est pour eux un jour de privations: ils maîtrisent leurs passions; les ivrognes ont le courage de se passer de boire le premier jour de la neuvaine: d'autres ont promis de continuer, toute leur vie, le voyage à St.-Gilles, une fois l'an, le jour de sa fête.

A Tongres, les offrandes que les paysans déposent sous le nom de *cœur vivant* à leur bon St.-Gilles, rappellent les coutumes des anciens temps. Dans le bas de l'église, il se trouve une petite porte communiquant à une trappe à double fond; c'est dans cette espèce de grande tirelire que les pèlerins jettent comme offrande des poulets, des pigeons, des dindons, des lapins, etc., etc. L'année dernière, M. le curé retirait plus de cent pièces de ce grand poulailler.

Une foule considérable se dirige également, le 1er septembre, à la grande église, à Huy. La statue de St-Gilles est ornée; les mamans se placent sur de petits bancs, avec leurs enfants; le prêtre pose l'étole sur toutes les têtes, puis donne à baiser un reliquaire représentant un grand bras sculpté. Les prières et les offrandes sont recommandées.

A Chaineux, on prie aussi beaucoup St-Gilles *l'èwaré* pour guérir les somnambules.

J'en reviens au village de Fraipont, reprit Micheroux; ici, vous aurez deux saints Gilles pour un; votre petit garçon est-il trop nerveux, son sommeil est-il agité, s'éveille-t-il en sursaut la nuit, a-t-il le regard effrayé, craignez-vous enfin les convulsions: allez à Fraipont, priez St.-Gilles l'*èwaré* (2), il est connu à six lieues à la ronde.

---

(1) Cela veut dire: Ceux qui vont à saint Gilles l'*èwaré*, sont ceux qui, la nuit, ne peuvent demeurer au lit. Ils vont à saint Gilles, pour y porter des présents de cuivre (?) doré et faire lire l'évangile. Puis, on paie le clerc et le curé.

(2) Saint Gilles l'effrayé, *litt.* l'égaré.

Mais au contraire, si votre chère petite fille reste dans un état de lourdeur et d'assoupissement; si elle ne marche pas à l'âge de dix mois; si son intelligence ne se développe pas assez vite; si enfin votre enfant ressemble... à une idiote, si vous voulez, allez encore à la même église de Fraipont; à l'autre autel, vous trouverez St.-Gilles *li pâhule* (1) : implorez-le, donnez une offrande et des chandelles (2).

Tome II, p. 329, note 6.

Liége. — L'autel de Saint-Gilles, à Saint-Martin-en-l'île, existait déjà au XIVe siècle. Par acte, dressé dans la seconde moitié de ce siècle, Renard de Biernaw, doyen, et le chapitre de Saint-Paul, à Liége, font savoir que Jean de Cletis, chanoine de cette collégiale, a constitué diverses rentes, spécifiées dans l'acte, au profit des chapelains de Saint-Paul (3). Cette pièce mentionne les *tres rectores seu capellanos trium altarium videlicet beate Marie,* Sancti Egidii *et Sancti Nicholai sitorum in ecclesia parochiali Sancti Martini in insula Leodiensi* (4).

Tome II, p. 349.

Namur. — Nous trouvons quelques détails sur l'autel de

(1) Saint Gilles le tranquille.

(2) Hock, op. cit., pp. 107-109. La bonne foi de M. Hock a été évidemment surprise en ce qui concerne Fraipont. A l'entendre, il y aurait dans l'église de cette localité deux statues de saint Gilles, l'une de saint Gilles *l'èwaré,* l'autre de saint Gilles *li pâhule,* placées sur des autels distincts et que les pèlerins vénèrent d'après les affections diverses, dont sont atteints leurs enfants. Dans ses réponses à notre questionnaire, M. Remy, curé de la paroisse, ne nous a signalé rien de semblable : " On a bâti, nous écrivait-il le 15 Juillet 1871, une nouvelle église, et *un* petit autel est destiné à *la statue* de saint Gilles. Voyez notre tome II, p. 320.

(3) Il ne reste de l'acte, dont nous parlons, qu'une copie sur parchemin, conservée dans la haute sacristie de Saint-Paul. Cette copie, collée sur un triptyque, est malheureusement fort incomplète; il y manque la date et les signatures. Renard de Biernaw fut doyen de Saint-Paul, de 1364 à 1372; c'est donc entre ces deux dates que se place l'acte en question. Voyez Thimister, *Essai historique sur l'église de S. Paul, ci-devant collégiale, aujourd'hui cathédrale de Liége,* Liége 1867, pp. 48, 49.

(4) Thimister, op. cit., p. 260. — Item, du même auteur, *Cartulaire ou recueil de chartes et documents inédits de l'église collégiale de Saint-Paul, actuellement cathédrale de Liége,* Liége 1878, p. 330.

Saint-Gilles, à Saint-Aubain, dans l'*Histoire de l'église et du chapitre de Saint-Aubain, à Namur*, par le chanoine Aigret [1] :

L'autel de Saint-Gilles fut incorporé au chapitre le 17 Janvier 1569, pour l'office de maître de chant et des rites ecclésiastiques. Le maître de chant remplissait les fonctions de recteur de cet autel, dont les revenus étaient de vingt muids d'épeautre sur la cense de Deminche à Franière, et de quatorze muids deux setiers sur divers héritages [2].

Tome II, p. 355, note 1.

La *contre-pesée*, dont il reste quelques vestiges en Belgique, se pratiquait jadis dans nos Flandres; jusque vers le milieu du dernier siècle, elle était en pleine vogue à Adinkerke, petit village du littoral, à une lieue de Furnes.

De temps immémorial, on vénère, dans l'église du lieu, saint Corneille, pape et martyr, dont la fête se célèbre le 16 Septembre, et qu'on invoque spécialement contre le mal caduc, les convulsions des enfants, etc. Entre autres dons, on offrait au Saint du froment, en quantité égale au poids des enfants épileptiques, dont on venait implorer la guérison; une balance servait à la *contre-pesée*, qui se faisait sur place [3]. Cette coutume fut proscrite en 1743; voici à quelle occasion. Le compte de la chapelle de Saint-Corneille, clôturé le 30 Mars 1739, relatait, parmi les dépenses, un payement de quatre livres quinze *schelen* parisis, fait à Jacques de Grave, pour livraison d'une balance, destinée à *contre-peser* les enfants [4]. Les commissaires du Magistrat de Furnes, chargés

---

(1) Namur 1881.

(2) P. 136. Ces détails sont extraits des Actes capitulaires de Saint-Aubain, tom. IV, p. 325. M. Aigret ajoute en note : " Le chapitre nommait aussi le bénéficier de l'autel de Saint-Gilles, qui se trouvait dans la chapelle supérieure de l'hospice de Sainte-Marie à Namur. *Act. capit.* T. I, an. 1473. " (Op. cit., p. 136, note 2.)

(3) *Daarenboven dat in de zelfste kerke jaarlijks opgeofferd worden, ten profite van de capelle van den voornoemden Heiligen, diversche kiekenen, mitsgaders vlas ende terwe, in 't opwegen in de schale jegens de kinderen die besmet zijn met de vallende ziekten...* (Requête à citer plus loin.)

(4)... *vier ponden vijftien schelen pars., betaald aan Jacob de Grave, over*

de l'examen du compte, mirent, en regard de ce dernier poste, une apostille enjoignant aux administrateurs de consulter l'évêque d'Ypres (1) sur la licéité de cette pratique. Une requête, signée par divers notables de la paroisse, fut donc adressée à Mgr. Guillaume Delvaux (2); ce prélat fit répondre par son secrétaire, en 1743, que cette coutume, entachée de superstition, constituait un véritable abus, et qu'en conséquence il la proscrivait (3). Le jugement de Mgr. Delvaux nous semble sévère.

Tome II, p. 379, note 1.

Cette note, dont les éléments sont empruntés à la *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale* (4), renferme autant d'erreurs que de lignes. Guillaume du Tielt, qui a gravé le joli drapelet du pèlerinage de saint Gilles à Watten, naquit à Ypres, non pas au commencement du XVII[e] siècle, mais entre 1585 et 1590, peut-être même quelques années plus tôt. On prolonge à tort sa carrière jusque vers 1669; les

---

de leveringe van eene nieuwe balance, met twee bladn, dienstig tot het opwegen van de gemelde kinderen, jegens graan. (Id.)

La pratique, dont nous signalons l'existence à Adinkerke, devait, à une certaine époque, être fort répandue en Flandre. Colomban Vrancx, abbé de Saint-Pierre, à Gand, de 1597 à 1615, parle de cet usage dans son livre : *De Wercken, de Mirakelen, het Heyligh Leuen, de Ghebeden en Lofzanghen van d'Hooghweerdighe Maghet en Moeder Gods Maria.* Nous n'avons pu mettre la main sur ce volume, sorti des presses de Gautier Manilius, à Gand, en 1602; mais nous en trouvons l'extrait suivant, rappelant la *contre-pesée* des enfants, dans le *Westvlaamsch Idioticon*, de M. De Bo : *Soo veel taerwe als die kinders zwaer woeghen* (tom. II, Brugge 1873, p. 1382, v° *Wegen*).

(1) La paroisse d'Adinkerke ressortissait pour lors au diocèse d'Ypres.

(2) On trouve le texte de cette curieuse requête dans l'opuscule intitulé : *Het Pelgrimsboekske van Adinkerke, dat is het leven van sint Cornelis, paus en martelaar, met eene korte geschiedenisse van zijne reliquien en oefeningen van devotie tot dezen grooten Heiligen, gevolgd door eenige aanteekeningen over Adinkerke en de lijste van de bekende pastors*, Brugge 1872, pp. 47-49. Ce document a été inséré aussi dans *Rond den Heerd*, V[e] jaar, Brugge 1870, p. 331.

(3) *Het Pelgrimsboekske van Adinkerke*, p. 49. — *Rond den Heerd*, tom. et loc. cit.

(4) Tome III, Bruges 1847, p. 166.

comptes de la ville d'Ypres nous apprennent qu'il mourut le 10 Octobre 1653. Au dire de ses biographes, Guillaume du Tielt épousa Anne-Catherine Bourguillion. Nouvelle erreur : la femme de cet artiste s'appelait Antonie Warique, *alias* Warichel; c'est le fils ou le petit-fils de Guillaume du Tielt, nommé Guillaume comme lui, qui se maria à Ypres, le 17 Octobre 1664, avec Anne-Catherine Bouckelioen, et non Bourguillion. Guillaume du Tielt ne fut pas peintre; il n'a pu dès lors être élève de Rubens. Les tableaux qu'on lui attribue, et qui décorent l'église de Saint-Pierre, à Ypres, sont l'œuvre de son fils Louis.

Ces erreurs, et bien d'autres encore, ont été redressées par M. Alphonse Vandenpeereboom, dans l'intéressante étude, qu'il vient de publier, sous le titre de : *Guillaume du Tielt, graveur. Notes sur sa vie et sur ses œuvres* (1). S'aidant des renseignements puisés aux comptes communaux de la ville d'Ypres, le savant auteur a pu reconstituer la biographie de l'artiste flamand, si étrangement défigurée par les historiens (2). Il passe ensuite en revue l'œuvre du maître, qui traitait de préférence les sujets religieux, et nous a légué toute une série de drapelets de pèlerinages et de confréries. M. Vandenpeereboom décrit d'abord les gravures de Guillaume du Tielt, dont il existe des épreuves anciennes (3); il décrit ensuite celles dont les cuivres, encore existants, font partie de son riche cabinet (4). Il mentionne aussi les pièces dues au burin de Pierre du Tielt, fils de Guillaume (5).

---

(1) Ypres 1882. M. Alphonse Vandenpeereboom nous a fait hommage d'un exemplaire de cette curieuse notice, dont il nous avait permis de prendre connaissance dès avant son apparition. Les procédés si bienveillants du docte ministre d'État lui donnent droit à toute notre reconnaissance.

(2) Pp. 1-19, 54.

(3) Pp. 20-38.

(4) Pp. 39-54. Parmi ces dernières gravures, les unes sont signées par Guillaume du Tielt; les autres, sans porter sa signature, lui sont attribuées, avec raison, par les connaisseurs.

(5) Pp. 56-58.

Le travail de M. Vandenpeereboom est orné de seize planches reproduisant les principaux cuivres, gravés par Guillaume et Pierre du Tielt ([1]). Le drapelet du pèlerinage de saint Gilles, à Watten, est mis en regard de la page 43, où l'on trouve, sous le n° 20, une description sommaire de cette jolie gravure.

Tome II, p. 402.

DUNKERQUE. — La fête de saint Gilles se solennisait dans l'église de Saint-Éloi, jadis l'unique église paroissiale de Dunkerque. Nous lisons, au 1er Septembre, dans les *Règles et status pour le Baillif de la Paroisse unique de Saint-Éloy à Dunkerque :*

A Sept heures et demie on chante une Messe à l'honneur de S. Gilles, dans la Chapelle de S. Barthelemy, avec la cloche S. Jean, dont la Fabrique pait pour icelle une livre et dix sols, cy. . . . . 1 10 ([2]).

“ Saint Gilles, dit M. Bonvarlet, dont le nom, se rattachant aux plus anciennes traditions locales, ainsi que V. Derode s'est efforcé de le démontrer dans un opuscule ingénieux ([3]), est encore celui d'une de nos rues, ne pouvait être oublié par nos pieux ancêtres ” ([4]).

Tome II, p. 436.

METZ-EN-COUTURE. — Une chapelle de Saint-Gilles, avec bénéfice y annexé, existait autrefois à Metz-en-Couture, paroisse qui ressortit aujourd'hui au diocèse d'Arras ([5]). On con-

---

([1]) Ces planches ont été tirées, avec beaucoup de soin, par M. J. Bouwens, imprimeur en taille-douce, à Bruxelles.

([2]) *Le livre du bailli de l'église de Dunkerque, réimprimé par les soins et avec les notes de* A. BONVARLET (extrait du tome XIV des *Annales du Comité flamand de France*), Lille 1878, p. 60. Voyez, sur la signification du mot de *bailli* et sur le rôle de ce fonctionnaire, p. 6 du même opuscule.

([3]) Nous avons développé et discuté la thèse de M. Victor Derode, pp. 402 et suiv. de notre tome II.

([4]) *Le livre du bailli de l'église de Dunkerque*, p. 12.

([5]) Départ. du Pas-de-Calais, arrond. d'Arras, canton de Bertincourt.

serve aux Archives de l'État, à Mons, la copie d'une charte émanée de Godefroid, évêque de Cambrai, et de Simon, abbé d'Anchin, confirmant la fondation de ladite chapellenie, faite par Gilles, châtelain de Bapaume. Cet acte est daté de Janvier 1232, style de Cambrai (1233, n. st.); en voici le texte, dont nous devons la communication au savant et aimable conservateur du dépôt de Mons, M. Léopold Devillers :

Godefridus, Dei gratia, episcopus Cameracensis (¹), et S. (²), divina permissione, abbas Aquicinctensis, omnibus presentibus et futuris, salutem in Domino. Ad universorum notitiam volumus pervenire quod nos laudamus, volumus et approbamus capellaniam quam vir nobilis Egidius, castellanus Bapalmensis et dominus Belli Mansi, pro salute anime sue, antecessorum et successorum suorum, constituit in honorem Dei et beate Virginis Marie et omnium Sanctorum et beati Egidii apud Mesendiculturam, ita quod dictus castellanus dictam capellaniam cui voluerit conferret in prima donatione, cetere vero collationes dicte capellanie quotiescumque vacare contigerit post primam collationem ad abbatem Aquicinctensem in perpetuum libere pertinebunt, salvo tamen jure nostro et jure parochialis ecclesie, secundum quod in litteris dicti castellani super hoc confectis plenius continetur, quarum tenor talis est :

Ego Egidius, castellanus Bapalmensis et dominus Belli Mansi, notum facio presentibus et futuris quod ego dedi et concessi capellanie quam ego constitui apud Mesendiculturam in honorem Dei et beate Virginis Marie et Omnium Sanctorum et beati Egidii, pro salute anime mee et pro animabus antecessorum et successorum meorum, de consensu reverendi patris ac domini G. Dei gratia Cameracensis episcopi, et etiam de assensu abbatis Aquicinctensis, qui jus obtinet patronatus jamdicte capellanie post primam donationem, viginti mencaldatas terre et quatuor ad mensuram Cameracensem, sitas in sarto quod vulgariter vocatur *le Prebtre as Wartis*, que bene valent annuatim sex libras parisienses, et medietatem furni de Mesendicultura que bene valet annua-

---

(¹) A cette époque, Metz-en-Couture (*Mesendicultura*) relevait du diocèse de Cambrai, et appartenait au doyenné de Beaumetz (*de Bellomanso*), qui ressortissait à son tour à l'archidiaconé de Cambrésis. Voyez A. Le Glay, *Cameracum christianum*, Lille 1849, p. 496. Un pouillé du XIVᵉ siècle, reproduit par l'auteur, donne à cette paroisse le nom de *Mainsendis-Cultura*.

(²) Simon, abbé d'Anchin.

tim centum solidos parisienses, et decimam de Boulengiel que bene valet annuatim triginta solidos parisienses, et mille fagotos de rama qui bene valent annuatim viginti solidos parisienses, et terram liberam ad faciendam mansionem ad opus capellanie. Et hec omnia teneor deffendere et in perpetuum acquitare, ad hoc heredes meos in perpetuum obligando, ita quod si superius nominati redditus tresdecim libras parisienses et dimidiam non valerent, ego et heredes mei teneremur bona fide dictos redditus in perpetuum facere sufficientes usque ad valorem tresdecim librarum et dimidie.

Nos vero pontificali authoritate et presenti confirmatione litterarum predictum abbatem ac monasterium Aquicinctense ab augmentatione beneficii dicte capellanie, si forte aliquo tempore esset insufficiens, liberos esse volumus et immunes. Et in testimonium premissorum, presens scriptum sigillorum nostrorum appensione cum sigillo dicti castellani fecimus roborari. Datum anno Domini millesimo ducentesimo trigesimo secundo, mense januario.

Concordat cum registro titulorum monasterii Aquicinctensis : quod attestor, J. de Vaucel, not.

Deux copies, sur papier : *Escripts de la chapelle de Metz en Couture*. — Archives de l'État, à Mons. Fonds des Oratoriens de Mons [1].

Outre la copie de cet acte, le dépôt de Mons possède :

Des pièces relatives aux biens de la fondation, de 1598 à 1668. Les biens étaient affermés; ils consistaient en trente-trois mencaudées de terre labourable à Metz-en-Couture; en mille fagots à prendre annuellement dans les bois de cette localité; en un dîmeron sur quatre muids de terre dits les *Champs de la Justice*, appartenant au prince d'Epinoy; en un jardin, qui était le jardin de la chapelle de St.-Gilles, tenant au presbytère dudit Metz-en-Couture; en une rente de dix patards sur la brasserie. Par bail du 24 Avril 1660, les biens, dont il s'agit, furent accordés pour le prix de trente patacons par an, durant quatre ans, et de cent florins par an, pour les cinq années suivantes, à payer à père Laurent de Derveau, chapelain de la chapelle de St.-Gilles, demeurant à Maubeuge, avec obligation pour les censiers de faire acquitter les messes et l'imposition du séminaire [2].

---

[1] Voyez, sur ce fonds, Devillers, *Notice sur le dépôt des archives de l'État à Mons*, Mons 1872, p. 399, n. CXXXVII.

[2] Lettre de M. Léopold Devillers, 12 Août 1882. — Les pièces relatives à la chapellenie de Metz-en-Couture forment une liasse portant cet intitulé :

Désireux de savoir s'il restait à Metz-en-Couture quelque vestige de la fondation de Gilles de Bapaume, nous nous sommes adressé au curé de la paroisse, M. l'abbé Lemaire, dont voici la réponse :

Metz-en-Couture, 27 Septembre 1882.

Monsieur l'abbé,

Après des recherches et des informations prises auprès des personnes les plus âgées de ma paroisse, je n'ai pu avoir aucun renseignement sur saint Gilles. Aucune mention, aucune statue, aucune fête en l'honneur de ce Saint.

Saint Ghislain est ici en grande vénération. Nous avons même un pèlerinage suivi dans la neuvaine du Saint-Sacrement. Presque toutes les mères de la contrée viennent y apporter leurs enfants, pour les mettre sous sa protection puissante; on l'invoque contre les convulsions et les maladies épileptiques.

Agréez, etc.

LEMAIRE, Curé.

Cette lettre nous porte à croire que la chapelle de Saint-Gilles avait disparu, depuis un temps plus ou moins long, quand éclata la révolution française; sinon, le souvenir de son existence aurait certainement survécu à ce grand cataclysme religieux. Le sanctuaire était encore debout vers la fin du XVII[e] siècle; les pièces relatives aux biens de la chapellenie, et conservées au dépôt de Mons, en font foi. Ces pièces vont jusqu'à l'année 1668; elles mentionnent " un jardin, qui était le jardin de la chapelle de St.-Gilles, tenant au presbytère dudit Metz-en-Couture ", et l'acte de bail du 24 Avril 1660 parle du " père Laurent de Derveau, chapelain de la chapelle de St.-Gilles " [1]. Ici s'arrêtent nos renseignements.

Farde concernant le bénéfice et chapelle de St. Gilles à Metz en Couture, avec la déclaration des biens y affectés et plusieurs baulx desdis biens accordés par les bénéficiers.

[1] Voyez ci-dessus, p. 636 G[2]

La lettre de M. le curé Lemaire nous apprend que le culte de Saint Ghislain (¹) fleurit aujourd'hui à Metz-en-Couture. Ce culte n'aurait-il pas remplacé celui de saint Gilles, lors de la disparition de la chapelle dédiée au saint abbé ? On trouve plus d'un exemple de ce genre de substitutions. Il en est qui veulent voir des affinités entre les noms des deux Saints, *Gilles* et *Ghislain*. Ces Saints étaient contemporains (²); tous deux étaient d'origine grecque, tous deux abbés bénédictins, et on les invoque l'un et l'autre contre les mêmes maladies : les convulsions des enfants, le mal caduc, etc. Voilà certes des analogies frappantes, qui donnent quelque fondement à notre supposition.

Tome II, p. 609.

Josse van Clichtove (Clichtoveus), de Nieuport (³), a inséré la prose *Promat pia vox cantoris* dans son *Elucidatorium ecclesiasticum* (⁴). Le texte de Clichtoveus offre de légères va-

---

(¹) Voyez, sur saint Ghislain, fondateur du monastère de la Celle, auquel la ville de Saint-Ghislain, en Hainaut, doit son origine, Destombes, *Les Vies des Saints et des personnes d'une éminente piété des diocèses de Cambrai et d'Arras*, tom. ii, Cambrai 1851, pp. 117 et suiv.

(²) Saint Ghislain mourut vers 686.

(³) Josse van Clichtove, savant théologien et controversiste éminent, né à Nieuport, dans la seconde moitié du XVe siècle, mourut chanoine de la cathédrale de Chartres, en 1543. Voyez, sur cet écrivain ecclésiastique, l'un des plus solides et des plus féconds de son époque, l'article de M. le chanoine J. J. De Smet, dans la *Biographie nationale*, tom. iv, Bruxelles 1873, coll. 172-174.

(⁴) Voici le titre complet de l'ouvrage de Clichtoveus : *Elucidatorium ecclesiasticum, ad officium Ecclesiæ pertinentia planius exponens, et quatuor libros complectens. Primus, hymnos de tempore et sanctis per totum anni spacium, adiecta explanatione, declarat. Secundus, nonnulla cantica ecclesiastica, antiphonas et responsoria, una cum benedictionibus candelarum, cærei paschalis et fontium, familiariter explanat. Tertius, ea quæ ad missæ pertinent officium, præsertim præfationes et sacrum canonem, breviter explicat. Quartus, prosas quæ in sancti altaris sacrificio ante evangelium dicuntur, tam de tempore quam sanctis, facili annotatione dilucidat.*

Ce travail, aujourd'hui encore fort estimé, a eu un grand nombre d'éditions. Voyez Pimont, *Les hymnes du Bréviaire romain*, tom. i, Paris 1874, Introduction, p. cxii, et p. 16 du *Recensus*, où l'on trouve le relevé des principales

riantes avec celui adopté par M. Léon Gautier; la seule qui mérite d'être relevée, se trouve dans la strophe 10. Au lieu de :

Hic horrendæ rei reum
Videns crimen apud Deum,

Clichtoveus écrit :

Hic horrendæ rei reum
Regem videns apud Deum,

leçon qui nous paraît la seule admissible (1).

Tome II, p. 633.

Le sceau, adopté par la ville d'Édimbourg, en 1557, représentait saint Gilles. M. G. Demay l'a reproduit, en partie, dans son grand travail : *Le costume au moyen âge d'après les sceaux* (2).

éditions de l'*Elucidatorium ecclesiasticum*, de Clichtoveus. Nous nous sommes servi de la troisième édition, imprimée à Paris, *apud Poncetum le Preux, via Iacobœa, sub signo Lupi*, en 1540. La séquence *Promat pia vox cantoris* se trouve aux pages 241 r° et v°. Après avoir parlé du rythme de ce morceau, Clichtoveus en explique les diverses strophes, à l'aide de la légende du Saint (p. 241 v°, *Annotationes*).

(1) M. Léon Gautier a publié, en 1881, une nouvelle édition, entièrement refondue, des *Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor*, dans laquelle il a tenu compte des critiques de M. Eugène Misset : " Il y a un an et demi, écrit ce dernier, quand je commençais à faire paraître, dans les *Lettres chrétiennes*, mes articles sur Adam de Saint-Victor, j'étais loin de penser que j'atteindrais sitôt mon but. Mes critiques étaient peut-être un peu jeunes, un peu vives de forme. M. Léon Gautier a bien voulu les trouver sérieuses. Il s'est donc remis à l'œuvre, il a laissé là tous ses autres travaux pour revoir les manuscrits, pour les classer, pour en relever les variantes. Il a corrigé les fautes de texte, supprimé les pièces apocryphes. Son édition, " entièrement refondue ", mérite le titre d'édition critique " (*Les Lettres chrétiennes*, tom. v, Lille 1882, Courrier de patrologie latine, p. 82). On se rappelle que M. Misset rangeait dans la catégorie des pièces apocryphes les deux proses *Congaudentes exultemus* et *Promat pia vox cantoris*. Voyez plus haut, pp. 611, 612.

(2) Paris 1880, p. 434, fig. 502.

Le 7 Août 1882, M. Gaston Paris nous offrait en hommage un exemplaire de *La Vie de saint Gilles, par Guillaume de Berneville* [1], œuvre doublement précieuse, à raison du texte qu'elle remet en lumière et de la savante *Introduction*, dont M. Gaston Paris a enrichi le poëme du chanoine anglo-normand. L'éminent écrivain voudra bien nous permettre de lui réitérer publiquement l'expression d'une gratitude aussi sincère que légitime.

Nos lecteurs connaissent déjà la *Vie de saint Gilles;* nous en avons inséré de nombreux fragments dans notre travail [2]. Il nous reste à parler de l'*Introduction,* où M. Gaston Paris déploie toutes les ressources de sa vaste érudition. L'auteur divise son travail en cinq paragraphes, que nous allons passer brièvement en revue.

I. Description du manuscrit [3].

Le manuscrit contenant la *Vie de saint Gilles* appartient à la bibliothèque Laurentienne de Florence, et porte le n° 99 du fonds des couvents supprimés. Il provient du monastère de *Camaldoli,* en Toscane, berceau des Camaldules, comme il est écrit sur le recto du premier feuillet : *Sacre Eremi Camalduli J.-C.* Ce manuscrit est d'origine anglaise; il offre tous les caractères de l'écriture anglo-normande du XIIIe siècle. Transporté par quelque aventure singulière, de la bibliothèque

---

(1) Ce livre fait partie des publications de la *Société des anciens textes français*. En voici le titre complet : *La Vie de saint Gilles, par Guillaume de Berneville, poëme du XIIe siècle, publié d'après le manuscrit unique de Florence, par* Gaston Paris *et* Alphonse Bos. — Paris, librairie de Firmin Didot et Cie, rue Jacob, 56, M DCCC LXXXI. Pet. in-8, de cxvi, 188 pp., sans les additions et la table.

(2) Tom. ii, pp. 558 et suiv.

(3) *Introduction*, pp. i-xiv.

anglaise où il reposait, dans les Apennins, recueilli par les *Camaldoli*, enlevé à leur couvent à la suite des conquêtes françaises [1], ce précieux volume a enfin trouvé un asile définitif dans la bibliothèque Laurentienne, où M. le Dr Alphonse Bos l'a récemment découvert [2].

Ce manuscrit, qui contient 162 feuillets écrits à deux colonnes, au verso et au recto, se divise en deux parties bien distinctes par l'écriture et la qualité du parchemin. La première partie, la plus importante, d'une belle écriture gothique, à lettrines et titres ornés, va du feuillet 1 au feuillet 146; la seconde, du feuillet 147 au feuillet 162 et dernier [3]. La *Vie de saint Gilles* appartient à la première partie; elle s'étend du feuillet 111 r° *a* au feuillet 145 r° *a*, et se trouve entre une traduction de l'évangile apocryphe de Nicodème et une Vie de saint Jean-Baptiste, toutes deux écrites en vers français [4].

Nous passons les autres détails, qui ne regardent pas notre sujet.

II. Date, patrie, auteur du poëme [5].

“ Le poëte se désigne à deux reprises sous le nom de *Guillaume de Berneville*, et nous apprend qu'il était chanoine : c'est tout ce que nous savons de lui. Il faut essayer de déterminer le pays et le temps où il vivait. Il n'y a aujourd'hui en France d'autre *Berneville* que le village voisin d'Arras, dont le célèbre trouveur Gilebert de Berneville, au XIIIe siècle, tirait son nom; or il ne saurait être question de faire de notre poëte un Artésien. C'est en Normandie ou en Angleterre qu'il faut chercher son berceau. L'Angleterre ne nous offre aucun

---

(1) La bibliothèque des *Camaldoli*, riche surtout en manuscrits grecs, fut transportée à Florence en 1810, lors de l'incorporation de la Toscane à l'empire français.

(2) *Introduction*, pp. I, II.

(3) Id., p. II.

(4) Id., p. V.

(5) Id., pp. XIV-XXXV,

Berneville; en Normandie il semble d'abord qu'on n'en trouve pas non plus; mais une commune de la Manche porte le nom de *Besneville*, et un texte du XIII[e] siècle nous présente ce nom sous la forme latine *Bernevilla :* c'est sans doute de cette localité que la famille de notre poëte était originaire. Mais elle avait pu, comme tant d'autres, quitter son pays natal pour s'établir en Angleterre après la conquête... Quant à Guillaume, il n'est pas douteux qu'il n'appartienne à l'une de ces deux contrées; mais il est difficile au premier abord de dire à laquelle (1)..... Pour arriver à nous décider entre l'ancienne et la nouvelle conquête des Normands, c'est à l'étude linguistique qu'il faut avoir recours " (2).

M. Gaston Paris consacre bon nombre de pages à cette intéressante étude, et la conclut en disant qu'il faut regarder Guillaume de Berneville comme un clerc d'origine normande, mais de famille anglaise (3). Le savant auteur établit ensuite que la composition de la *Vie de saint Gilles* doit se placer au plus tôt vers 1170 (4).

III. Le poëme français et la Vie latine (5).

" Guillaume de Berneville n'a eu d'autre source pour son poëme que la biographie latine de saint Gilles, que nous ont

(1) *Introduction*, pp. XIV, XV. — Nous avons vu ailleurs que le culte de saint Gilles fut, de bonne heure, populaire en Angleterre (tom. I, p. 111, en note, t. II, p. 376, note 2). La Normandie ne le cède pas à l'Angleterre, sous ce rapport; elle se range parmi les pays où, à partir du XI[e] siècle, la dévotion au saint abbé se répandit le plus. " Il y est le patron d'un grand nombre de paroisses, et plusieurs villages portent encore son nom : l'un d'entre eux, Saint-Gilles en Cotentin, près de Saint-Lô, était jadis l'objet d'un pèlerinage, motivé par la singulière prétention de ce lieu à posséder le corps du saint. Cette prétention s'appuyait, comme souvent, sur une vision. En 1164, saint Gilles apparut à un paysan du Beauvaisis, lui prédit qu'il trouverait le lendemain une croix de fer en labourant, et lui dit de la porter à son église : *Tunc rusticus quæsivit ab eo utrum ad Sanctum Egidium de Provincia deberet eam portare; cui sanctus Egidius respondit : Non, sed ad Sanctum Egidium de Constantino, ubi est corpus meum. Quod cum factum fuisset, multæ ibi virtutes factæ sunt* (R. DE TORIGNI, éd. Delisle, I, 351). " (*Introduction*, p. XVI, et la note 4.)

(2) *Introduction*, p. XVII.

(3) Id., p. XXIV. — (4) Id., p. XXVII. — (5) Id., pp. XXXVI-XLVI.

conservée de nombreux manuscrits (1) et qui a été publiée dans les *Acta Sanctorum* (1er septembre). Il ne connaît aucune circonstance de la vie du saint qui ne se trouve dans cette biographie, et les amplifications considérables auxquelles il s'est livré, sont toutes puisées dans son imagination " (2).

M. Gaston Paris compare ensuite sommairement le poëme de Guillaume de Berneville à la *Vita sancti Egidii*, en relevant les omissions, les divergences et les additions, qui le caractérisent.

IV. La Vita sancti Egidii (3).

" Nous ne possédons sur le héros de notre poëme d'autre document biographique que la *Vita* publiée dans les *Acta Sanctorum*. Elle ne saurait être antérieure à la fin du IXe siècle...; elle ne peut, d'après le Bollandiste Stilting, qui l'a éditée le premier, être postérieure au Xe siècle, à cause de l'antiquité de quelques-uns des manuscrits qui la contiennent. Bien que nous n'en connaissions aucun qui soit antérieur au XIe siècle, nous admettons la date assignée par Stilting à la *Vita*, car elle a été utilisée par Fulbert de Chartres (mort en 1029) pour la composition d'un office en l'honneur du saint " (4).

Pour M. Gaston Paris, la légende de saint Gilles n'est qu'un tissu de fables, et quelques faits à peine de la *Vita sancti Egidii* trouvent grâce à ses yeux. Voici comment il résume les pages, où il bat en brèche la biographie primitive de notre Saint :

" Résumons-nous : Ægidius, sans doute Provençal et non Grec, obtint, en 673, de Wamba la concession de la vallée

(1) La Bibliothèque Nationale, à Paris, ne possède pas moins de douze copies manuscrites de la *Vita sancti Egidii*, que M. Gaston Paris range dans l'ordre chronologique suivant : " Le ms. lat. 5340 est du XIe siècle; peut-être aussi le ms. 5353. Au XIIe siècle appartiennent les mss. 12605, 13772, 18006; au XIIIe, les mss. 2025, 5278, 8995, 14364; au XIVe, les mss. 5360, 11759, 12616 " (*Introduction*, p. XXXVI, note 2).

(2) *Introduction*, p. XXXVI.

(3) Id., pp. XLVI-LXXII.

(4) Id., pp. XLVI, XLVII.

Flavienne pour y bâtir un monastère; il offrit ce monastère au siége apostolique en 685, et reçut en échange un *privilegium* du pape Benoît II; il était mort avant 719, époque où les Musulmans envahirent la Septimanie. Telles sont les seules données historiques que nous possédions sur ce personnage : tout ce qui les dépasse dans sa vie latine appartient au domaine de la fiction " (1).

L'auteur repousse le système adopté par Stilting, et destiné à concilier des faits, en apparence inadmissibles : " On a employé, dit-il, les procédés les plus variés pour tout concilier : le plus raisonnable a consisté à sacrifier saint Césaire, à supposer que le *Carolus rex* de notre auteur était Charles-Martel et non Charlemagne, et à prolonger la vie de saint Gilles jusqu'en 720 au moins... Toutes ces combinaisons sont aussi vaines que possible : elles ont pour point de départ l'idée fausse que la *Vita* mérite quelque confiance et le désir de sauver des récits de l'auteur tout ce qui n'est pas manifestement absurde. C'est là une méthode de critique qui doit être aujourd'hui complètement abandonnée " (2).

Nous ne discuterons pas les conclusions de M. Gaston Paris, qui s'attaquent aux fondements mêmes de l'édifice si laborieusement élevé à la gloire de saint Gilles. Nous avons pris Stilting pour guide dans la partie biographique de notre travail; laissons aux Bollandistes, successeurs et émules du docte hagiographe, le soin de défendre son œuvre et de peser la valeur des arguments invoqués contre elle.

La justice et l'impartialité nous font un devoir d'ajouter, que M. Gaston Paris, rude jouteur, s'il en fût, est un adversaire plein de courtoisie. Il sait rendre hommage aux intentions et aux efforts de ceux qu'il combat, et, au besoin, il ne leur ménage pas les éloges. Nous parlons d'expérience. Répondant au désir exprimé par l'illustre érudit, dans une

(1) *Introduction*, p. LXXII

(2) Id., p. LIV.

de ses lettres, nous nous étions empressé de lui adresser les bonnes feuilles de notre travail; il fit une lecture attentive de notre *Essai*, et le cite fréquemment dans son *Introduction*. Ce n'est pas un médiocre honneur pour nous; cet honneur, M. Gaston Paris l'accentue encore par les lignes si flatteuses qu'il consacre à notre livre, et qui l'emportent sur le plus élogieux des comptes rendus (1).

V. Saint Gilles dans la littérature du moyen âge (2).

Ce paragraphe, destiné à montrer la place singulière faite à saint Gilles dans l'épopée carolingienne, se distingue par une richesse surprenante de détails et offre un intérêt hors ligne. L'auteur y examine à fond la légende du péché remis à Charlemagne (3), par l'intermédiaire du saint abbé, et retrace les vicissitudes de cette légende dans les littératures de la France et de l'Allemagne (4).

---

(1) On nous pardonnera d'insérer ici l'appréciation de M. Gaston Paris. Émanée d'un écrivain, dont le nom brille au premier rang dans la pléiade des érudits français, cette appréciation nous est, à la fois, un encouragement et une récompense :

" Un ouvrage rempli d'érudition et, sur tous les points où la question est purement historique, de judicieuse critique, vient d'être consacré à saint Gilles par M. l'abbé Ernest Rembry, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges : *Saint Gilles, sa Vie, ses reliques, son culte en Belgique et dans le Nord de la France* (Bruges, Gailliard, 1881, 2 gros volumes in-8°). M. Rembry, avec la plus aimable courtoisie, a bien voulu nous envoyer les bonnes feuilles de son livre au fur et à mesure qu'elles lui arrivaient. Tout en ne partageant pas sur la valeur de la *Vita sancti Egidii* l'opinion du pieux auteur, nous avons lu avec plaisir et souvent avec fruit ses recherches faites avec autant de sincérité que de zèle. Toute la partie relative au culte de saint Gilles dans le Nord offre un véritable intérêt pour l'histoire de la dévotion au moyen âge " (*Introduction*, p. XLVIII, note 3).

(2) *Introduction*, pp. LXXII-LXXXIX.

(3) Nous avons longuement parlé de ce fait au premier livre de notre travail (tom. I, pp. 163 et suiv.). M. Gaston Paris, qui, dans le *Carolus rex* des *Acta*, croit reconnaître l'empereur Charlemagne, attribue à ce monarque le rôle, que, d'après Stilting, nous avons fait jouer à Charles-Martel.

(4) M. Gaston Paris parle d'une traduction en prose française de la *Vita sancti Egidii*, faite au XIIIe siècle : " Elle (la *Vita*), dit-il, ne paraît pas avoir suscité d'autres imitations en vers vulgaires que celle de Guillaume de Berneville; elle fut traduite en prose française au XIIIe siècle. M. Raynaud a

M. Gaston Paris a groupé, sous forme d'*Appendice,* les extraits de diverses chroniques, rimées et en prose, citées dans son *Introduction.* Voici le relevé de ces sources précieuses, qui, sauf les nos II et III, ont échappé à nos recherches; inutile de dire le regret que nous éprouvons de n'avoir pu les utiliser :

I. Le *Carolinus* de Gilles de Paris (1).
II. La chronique de Jean des Prez (2).
III. Philippe Mousket (3).
IV. Chronique de *Weihenstephan* (4).
V. Tristan de Nanteuil (5).
VI. *Kaiserchronik* (6).
VII. *Karl,* du Stricker (7).
VIII. *Karl Meinet* (8).
IX. La chronique rimée de Jans Enenkel (9).

---

bien voulu rechercher pour nous les mss. de cette traduction qui se trouvent à la Bibliothèque Nationale. Le plus ancien, du commencement du XIIIe s., est le n° 23112 (fol. 254); au XIIIe s. encore appartiennent le 23117 (fol. 356) et le 412 (fol. 128), au XIVe le 411 (fol. 170), au XVe le 413 (fol. 291). Une rédaction remaniée, mais sans différences essentielles, se trouve dans le 20330 (fol. 230), du XIVe s. Les autres vies de saint Gilles en prose française font partie des versions de la Légende dorée. " (*Introduction*, p. LXXXV, et la note 4.)

(1) *Appendice*, pp. XCI-XCIII. Gilles de Paris fait vivre saint Gilles sous Charles-le-Chauve.

(2) *Appendice*, p. XCIV.

(3) Id., pp. XCIV, XCV.

(4) Id., pp. XCV-XCVIII.

(5) Id., pp. XCVIII-CX.

(6) Id., pp. CX, CXI.

(7) Id., pp. CXI, CXII.

(8) Id., pp. CXII, CXIII.

(9) Id., pp. CXIII-CXVI.

ERRATA ET CORRIGENDA

Tome I (1)

Page	ligne	au lieu de :	lisez :
XVI	23-27	Chaque volume possède sa table sommaire; le second renferme en outre une table analytique des matières et une table alphabétique des noms de lieux et de personnes, cités dans les deux volumes de notre essai hagiographique.	Chaque volume possède sa table analytique; le second renferme en outre une table alphabétique des noms de lieux et de personnes, cités dans les deux volumes de notre essai hagiographique.
8	38	*Les caractéristiques des Saints dans l'art populaire.*	*Caractéristiques des Saints dans l'art populaire.*
43	18	comte Paul	duc Paul
77	10	La ville de Tora	La ville de Toro
150	32	Luxueil	Luxeuil
218	28-33	Plusieurs auteurs... affirment que le corps de saint Gilles fut trouvé tout entier et levé de terre au temps des Albigeois; cette opinion, qui confirme notre manière de voir, n'a rien d'improbable, mais les historiens qui la patronnent se trompent, en rapportant la même	Plusieurs auteurs...; cette opinion, en tant qu'elle recule la levée définitive du corps de saint Gilles jusqu'à l'époque des Albigeois, n'a rien d'improbable, et elle confirme notre manière de voir; mais les historiens qui la patronnent se trompent, en affirmant que,

(1) A ajouter aux *Errata* signalés à la p. 505 du tome I.

Page	ligne	au lieu de :	lisez :
		époque la translation du saint corps à Toulouse.	lors de cette élévation, le saint corps fut trouvé *tout entier*; déjà, comme nous le verrons plus loin, des reliques importantes en avaient été détachées. Ces écrivains se trompent aussi en rapportant à la même époque la translation des dépouilles du Saint à Toulouse.
236	3	Le monastère de Saint-Gilles	La collégiale de Saint-Gilles
236	4	le corps de son fondateur	le corps du saint abbé
251	8-13	On se rappelle, en fait de translation ou de restitution de reliques, celles de St. Louis, évêque d'une ville d'Espagne, à Toulouse, en 1854; de St.-Baudile Puechablon, près d'Aniane, à Nîmes; de St. Clair, évêque de Ste-Eulalie de Bordeaux, à Lectoure, diocèse d'Auch, en 1858 (1).	On se rappelle, en fait de translation ou de restitution de reliques, celles de St. Louis, évêque, d'une ville d'Espagne à Toulouse, en 1854; de St. Baudile, de Puéchabon, près d'Aniane, à Nîmes; de St. Clair, évêque, de Ste-Eulalie de Bordeaux à Lectoure, au diocèse d'Auch, en 1858.
389	24	De Saegher	De Saeger
394	18	le savant auteur	l'un des auteurs
444	10	*dragene*	*draghene*
520	27	Cette assertion corrobore la seconde hypothèse.	Cette assertion, admissible sous certaines réserves, corrobore la seconde hypothèse.

(1) Cette phrase, textuellement extraite de la 4e édition de *Saint Gilles et son pèlerinage*, par M. le chanoine d'Éverlange, et reproduite dans l'édition suivante, est inintelligible à raison de sa ponctuation défectueuse et de l'omission de la particule *de* devant *Puechablon* (lisez *Puéchabon.*)

Tome II

Page	ligne	au lieu de :	lisez :
51	32	1re série, Paris 1862	2e série, Paris 1863
100	4	*kasse*	*casse*
134	16	*Servacum* (1)	*Sernacum*
201	15	24 Août 1363	24 Août 1362
322	3, 24, 29	Chauveheid	Chaufheid
336	5	1842	1840
368	26, 27	de l'abbaye même de Watten	du monastère même de Watten
368	28	de l'abbaye	de la maison
392	6	Faubourg et chapelle de Saint-Gilles	Faubourg de Saint-Gilles
455	28	*intercessio*	*intercessione*

(1) Le premier formulaire de la bénédiction de l'eau de saint Gilles porte *Sernacum*, que les copistes des formulaires de 1642 et de 1764 ont transformé en *Servacum;* Sanderus a suivi cette leçon défectueuse.

Quis liber a mendis liber? Vix ullus in orbe.
Scriptor habet mendas et typotheta suas.
Quas ergo invenies hic mendas, candide lector,
Emenda, et mendis disce cavere tuis.

J. F. Foppens.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE

SECOND VOLUME

LIVRE II

CULTE DE SAINT GILLES

EN BELGIQUE ET DANS LE NORD DE LA FRANCE

SECTION PREMIÈRE

CHAPITRE UNIQUE

Recherches sur les origines du culte de saint Gilles en Belgique et dans le Nord de la France.

Importance de la ville de Saint-Gilles, à l'époque des croisades, pp. 11-13. — Parmi les chefs de la première croisade brillait Raymond IV, comte de Toulouse, qui avait pris le titre de Raymond de Saint-Gilles, à cause de la dévotion particulière qu'il professait pour ce Saint, pp. 13, 14. — Rôle prépondérant joué par ce prince, p. 15. — Au témoignage d'Albert d'Aix, contemporain de Raymond IV, une flotte composée de navires de diverses villes et contrées, parmi lesquelles figurent Anvers, Thiel, la Frise, la Flandre, serait venue mouiller dans le port de Saint-Gilles, pour se joindre à la flotte appareillée par le comte de Toulouse, pp. 15, 16. — C'était l'époque où le tombeau du saint anachorète attirait des masses toujours croissantes de pèlerins. Impression produite sur les croisés belges par ce spectacle, qui les familiarise avec le culte du Saint, pp. 17, 18. — Maladie mortelle de Raymond IV; sa guérison miraculeuse par l'entremise de saint Gilles, pp. 18-20. — Influence de cet événement sur l'introduction et la propagation du culte de ce Saint dans nos contrées, pp. 21, 22.

Le culte de saint Gilles était connu dans le Nord de la France avant la première croisade; il fut implanté à Watten dans la seconde moitié du XIe siècle, p. 23.

SECTION DEUXIÈME

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Matière de cette section. Sa division en deux chapitres. Le premier chapitre traite des pèlerinages entrepris par nos ancêtres au tombeau de saint Gilles; le second passe en revue tous les souvenirs que le culte du saint abbé a laissés en Belgique et dans le Nord de la France, c'est-à-dire dans la Belgique actuelle, y compris les parties cédées du Limbourg et du Luxembourg, et dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, formant les diocèses de Cambrai et d'Arras, pp. 24, 25.

CHAPITRE I

Pèlerinages belges au tombeau de saint Gilles.

Ces pèlerinages appartiennent à une double catégorie: c'étaient des exercices volontaires de piété ou de pénitence, ou bien des voyages accomplis en guise de punition légale, pp. 25, 26.

§ 1. — Pèlerinages volontaires ou de dévotion.

Pèlerinage de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, en 1170, pp. 26, 27. — Ce pèlerinage se rattache à un groupe de faits connexes au culte de saint Gilles, pp. 27-29. — Robert de Cassel, fils cadet du comte

Robert de Béthune et d'Yolande de Bourgogne, avait fait vœu de se rendre en pèlerinage au tombeau de saint Gilles. Il mourut, en Juin 1331, sans avoir rempli cet engagement; les exécuteurs testamentaires du prince, se conformant à ses dernières volontés, chargèrent son barbier, Jean de Janua, de faire ce pèlerinage, en lieu et place de son maître. Attestation des sacristains de l'abbaye de Saint-Gilles, pp. 30, 31. — Les faits, empruntés à l'histoire de Philippe d'Alsace et de Robert de Cassel, ne constituent pas des faits isolés; ces princes ont suivi le courant populaire, qui poussait les masses vers le monastère de la vallée Flavienne, devenu, par suite des croisades, le rendez-vous de l'Europe entière, pp. 32, 33.

§ 2. — **Pèlerinages imposés à titre de pénalités.**

Les pèlerinages au tombeau de saint Gilles s'imposaient, soit comme châtiment d'un crime ou d'un délit, soit comme condition de traités de paix ou d'autres conventions de ce genre, p. 33.

ARTICLE I

Pèlerinages imposés en punition d'un crime ou d'un délit.

Remarques sur les pèlerinages expiatoires, pp. 34, 35. — Wautier Maisière, de Courtrai, coupable d'avoir battu sa femme, est condamné par Louis de Nevers à se rendre en pèlerinage à Saint-Gilles *en Prouvenche.* Texte de la sentence, prononcée le 24 Novembre 1319, pp. 36, 37. — En réparation du méfait commis sur la personne de Béatrix, dame de Gaesbeek, Thierry de Walcourt, maréchal de Hainaut, et plusieurs chevaliers brabançons accomplissent, en 1336, le même pèlerinage, par ordre du comte de Hainaut et du seigneur de Hornes, pp. 37, 38. — Une sentence arbitrale de Marguerite de Male, comtesse de Flandre, met fin au sanglant conflit, qui avait surgi entre Guidolphe van der Aa, seigneur de Gruuthuse, et Jean de Molembeke; cette sentence, prononcée à Bruges le 24 Mai 1372, condamne Jean de Molembeke à faire un pèlerinage à Notre-Dame de Naples avant la Chandeleur de l'année suivante, et, dans les deux mois après cette date, un second pèlerinage à Saint-Gilles en Provence. La sentence porte encore que Pierre de Lestalle et Thielman Camerlinc, complices de Jean de Ghistelles, dans le meurtre de Lamsin de Podelgheer, se rendront tous deux à Saint-Gilles, avant la mi-août, pp. 38, 39.

Primitivement, le coupable était tenu de faire en personne le pèlerinage auquel il avait été condamné; plus tard, il fut loisible au délinquant de se libérer, à prix d'argent, de la plupart des pèlerinages expia-

toires. La Coutume rimée du Franc de Bruges, qui paraît remonter au XIVe siècle, signale déjà ces amendes substituées aux pèlerinages, pp. 39, 40. — Plusieurs villes du pays dressent une liste-tarif des pèlerinages expiatoires, offrant, en regard de chacun d'eux, le chiffre des amendes par lesquelles on pouvait s'en libérer. Listes-tarifs de Gand, d'Audenarde, d'Alost et de Termonde; toutes ces listes mentionnent le pèlerinage de Saint-Gilles en Provence, pp. 39-43.

ARTICLE II

Pèlerinages imposés comme conditions de traités de paix.

Une clause du traité, conclu, en 1316, entre Philippe, comte de Poitiers, régent de France, et Robert de Béthune, comte de Flandre, condamne Robert de Cassel, fils cadet de ce dernier prince, à faire divers pèlerinages, notamment celui de Saint-Gilles, pp. 43-45. — Certificat du 22 Mai 1321, constatant l'exécution de cette clause, pp. 45, 46. — Une des stipulations de la paix d'Arques, conclue, en 1326, entre le roi de France Charles-le-Bel et les communes flamandes, porte que les villes de Bruges et de Courtrai fourniront trois cents pèlerins, dont cent devront se rendre à Saint-Gilles et à Notre-Dame de Vauvert, pp. 46-48.

Détails sur le costume du pèlerin au moyen âge, pp. 48, 49. — Enseignes de pèlerinage, p. 49. — Enseignes du pèlerinage de Saint-Gilles, récemment découvertes à Paris et à Orléans, pp. 50-52.

CHAPITRE II

PREMIÈRE PARTIE

Culte de saint Gilles en Belgique.

Cette partie comprend neuf paragraphes consacrés aux neuf provinces de la Belgique, p. 53.

§ 1. — FLANDRE OCCIDENTALE. — DIOCÈSE DE BRUGES

A) Églises et chapelles dédiées à saint Gilles

Église paroissiale de Saint-Gilles, à Bruges

I. Origines. — Chapelle primitive, érigée, en 1240, du consentement de Walter de Marvis, évêque de Tournai, par le prévôt et le chapitre de la collégiale de Notre-Dame, à Bruges; motifs de cette érection, pp. 54-56. — La chapelle, placée dès son origine sous l'invocation de saint Gilles, est élevée au rang d'église paroissiale, en 1311, p. 56. — Influence de Walter de Marvis sur le choix du titulaire, pp. 56-58.

II. Chapelle, autels. — Ancienne chapelle de Saint-Gilles, située dans le bas-côté nord de l'église; la corporation des corroyeurs, qui

honorait comme patron le saint abbé, y faisait célébrer ses offices, dans la seconde moitié du XV[e] siècle, pp. 58-60. — L'autel de cette chapelle était orné d'une statue de saint Gilles; c'était là que les pèlerins venaient faire leurs offrandes au Saint, qu'on leur présentait à vénérer ses reliques, etc. En 1523, cet autel fut cédé à la corporation des fabricants de tapis. Quoique ceux-ci reconnussent pour patronne sainte Geneviève, la statue de saint Gilles demeura sur l'autel jusqu'en 1559, époque à laquelle elle fut placée sur l'autel de la chapelle de Sainte-Catherine, entre l'image de la sainte martyre et celle de saint Nicolas, pp. 60, 61. — Texte de l'accord, conclu, à cette occasion, entre le curé et les marguilliers, d'une part, et le serment de la corporation, de l'autre, pp. 61-63. — La chapelle de Sainte-Catherine prend dès lors le titre de *S[t] Gillis cappelle gheseyt S[te] Catherine cappelle.* Détails sur cette chapelle, pp. 63, 64. — Le 30 Août 1614, Charles-Philippe de Rodoan, IV[e] évêque de Bruges, consacre le maître-autel en l'honneur de saint Gilles et de saint Julien, p. 65. — Le 16 Mars 1642, Nicolas de Haudion, VIII[e] évêque de Bruges, consacre l'un des autels latéraux en l'honneur de saint Gilles et de divers autres Saints. Détails sur cette cérémonie, tirés des comptes de l'église, pp. 65, 66.

III. Objets d'art, représentant saint Gilles ou des épisodes de sa vie.

A) Statues. — Statue du saint abbé, décorant primitivement l'autel de la corporation des corroyeurs, et transférée, en 1559, dans la chapelle de Sainte-Catherine, p. 67. — Statue de saint Gilles placée sur le tref, *up de reese.* Extraits des comptes de l'église, relatifs à cette statue, pp. 67, 68. — Statue surmontant le retable de l'ancien maître-autel, pp. 69, 70. — Statue nouvelle, p. 70. — Statuettes, pp. 70, 71.

B) Sculptures. — Bas-relief en marbre blanc, de Jean Calloigne, ornant la base du maître-autel et représentant la découverte de saint Gilles dans la forêt gothique, p. 71, 72.

C) Tableaux. — Toile de Dominique Nollet; même sujet, pp. 72, 73.

D) Vitraux. — Nouvelle verrière au-dessus du maître-autel. Figure de saint Gilles, p. 74.

E) Tapisseries. — Anciennes tapisseries, reproduisant la légende du saint abbé et tendues jadis au-dessus des stalles du chœur, pp. 75, 76. — Le 17 Mars 1633, Jean Jacobs et son épouse, Barbe Bezoete, donnent à la table des pauvres un tapis avec les figures de la Vierge, de saint Jean et de saint Gilles. Texte de l'acte de donation, pp. 76, 77. — Note sur l'usage d'employer des tapisseries dans la décoration des églises. Tapisseries de haute lisse dans les églises de Bruges, pp. 75, 76.

F) Ornements d'église. — Vêtements sacerdotaux. Étendards et bannières, pp. 77-79.

G) Orfévrerie. — Émaux et ciselures. Fermail de chape. Cuillers à l'effigie de saint Gilles. Note sur les cuillers liturgiques. Calice du curé Pierre Bylkin, pp. 80-83.

H) Sceaux et méreaux. — 1. *Sceaux.* La *communauté* et l'église possédaient chacune leur sceau. Les statuts donnés à la *communauté* par Remi Drieux, IIe évêque de Bruges, le 6 Juillet 1574, mentionnent le sceau de cette administration, lequel, d'après toute probabilité, portait en champ une figure de saint Gilles, pp. 83, 84. — Description de l'ancien sceau de l'église, d'après une empreinte du XVe siècle, p. 84. — Nouveau sceau, p. 85. — 2. *Méreaux.* Note sur les méreaux, pp. 85, 86. — La *communauté* et la table des pauvres avaient toutes deux leurs méreaux, pp. 85, 86. — Description des méreaux de la table des pauvres, pp. 87-89.

I) Cloches. — Une des quatre cloches, fondues par Herman Loots, en 1536-37, portait le nom de Gilles; antérieurement déjà l'église avait possédé une cloche de ce nom, p. 89. — Ces anciennes cloches ont disparu. La plus grande de celles qui existent aujourd'hui est ornée d'une figurine en relief de saint Gilles, pp. 89, 90.

IV. Reliques. — A) *Exposition des reliques de saint Gilles.* Dans la première moitié du XVIe siècle, on faisait vénérer journellement une relique du saint abbé, distincte de la grande relique, désignée sous le nom de " bras de saint Gilles ", p. 91. — On donnait ce " bras " à baiser, à la fête de la dédicace, *kermisdag*, qui se célébrait le dernier Dimanche du mois d'Août, à la fête de saint Gilles (1er Septembre), le Jeudi-Saint et le Vendredi-Saint. Extraits des comptes de l'église, pp. 91-93. — Honneurs rendus à cette relique, aux fêtes de la dédicace et de saint Gilles. A l'issue de la procession, le célébrant, debout au pied du maître-autel, l'offrait à baiser à tous les fidèles présents, p. 95. — La relique demeurait exposée tout le jour, sous la garde d'un ou de plusieurs prêtres, auxquels succédèrent plus tard les marguilliers, remplacés dans la suite par un employé laïque de l'église. Extraits des comptes, pp. 96-98.

B) *Reliques de saint Gilles portées en procession.* Détails empruntés aux comptes, pp. 99, 100. — Jours auxquels se faisaient ces processions. Itinéraire suivi, pp. 100, 101. — Modifications introduites par Mgr. Brenart, XVIIe évêque de Bruges, pp. 101-103. — Les reliques de saint Gilles étaient portées par des prêtres, qui recevaient de ce chef une rétribution pécuniaire. Extraits des comptes, pp. 103, 104. — Châsse où l'on renfermait les reliques. Porte-reliquaire actuel, p. 104.

Honneurs rendus aujourd'hui au " bras de saint Gilles ", p. 105. — Les reliques du saint abbé sont portées à la procession biennale du

Dimanche de la Sainte-Trinité; elles figurèrent à la procession jubilaire du Saint-Sang, qui eut lieu à Bruges, le 3 Mai 1869, pp. 105, 106.

Comment l'église de Saint-Gilles, à Bruges, célébrait la fête de son patron aux XVI[e] et XVII[e] siècles.

(Détails extraits des comptes de la fabrique.)

Travaux préparatoires. Sarclage du cimetière et nettoiement des rues avoisinantes, p. 108. — Les murs de l'église étaient revêtus de tapis et d'étoffes diverses. Note sur la coutume d'orner de tapis les murs, les colonnes et les autels des églises, pp. 108, 109. — L'église basse, *voorkerke*, recevait une ornementation spéciale, connue sous le nom de *kroonen*, et qui consistait à tendre, en travers des nefs, du fil ou des cordes, qu'on garnissait de fleurs et de verdure, et auxquelles on suspendait des couronnes. Détails divers sur cet ancien usage, pp. 109-111. — Le maître-autel avait aussi sa parure, composée de fleurs naturelles, d'orangers, de lauriers, dont on argentait les feuilles, pour leur donner plus de brillant, pp. 111, 112. — On jonchait d'herbes et de lauréole odoriférante le sol de l'église, et l'on fixait aux murs des branches d'arbres, garnies de leur feuillage. Note sur cette ancienne coutume et sur l'emploi de la lauréole, comme décor, dans les fêtes et réjouissances publiques, pp. 112, 113. — La bannière traditionnelle flottait sur la tour de l'église, p. 114. — Offices solennels. Musique. Des ménestrels précédaient la procession. Détails sur cette cérémonie, pp. 114-116. — Ordre des offices de la fête de saint Gilles, au milieu du XVII[e] siècle, pp. 116, 117. — A partir de 1643, et par les soins du curé Jennyn, la fête du saint abbé est célébrée avec une octave solennelle, p. 117. — Indulgence plénière, accordée pour le jour de la fête, et renouvelée par Innocent X, le 11 Janvier 1648, et par Pie VI, le 13 Mars 1789. Texte du bref de Pie VI, pp. 118-120. — Indulgence de quarante jours, octroyée, le 27 Août 1648, par Nicolas de Haudion, VIII[e] évêque de Bruges, et, en 1656, par son successeur, Charles van den Bosch. Lettres de ce dernier prélat, pp. 120, 121. — Dès la seconde moitié du XVII[e] siècle, les comptes de la fabrique deviennent plus sobres de détails sur la célébration de la dédicace et de la Saint-Gilles. Résumé du chapitre spécial consacré à ces fêtes, pp. 121, 122. — Comment la Saint-Gilles se célèbre aujourd'hui, p. 122.

V. Bénédiction de l'eau en l'honneur de saint Gilles. — Remarques préliminaires sur la bénédiction de l'eau et sur l'antiquité de cette cérémonie. Espèces diverses d'eau bénite. Effets de l'eau bénite ordinaire, pp. 123, 124. — Détails sur la bénédiction de l'eau en l'honneur de divers Saints, telle qu'elle se pratiquait autrefois, ou se pratique encore

aujourd'hui, dans les Flandres et notamment à Bruges, pp. 125-130. — La bénédiction de cette eau est accompagnée le plus souvent de l'immersion de quelque relique. Origine probable de cette pratique, pp. 130, 131. — Époque de l'année à laquelle on bénit de l'eau sous l'invocation de saint Gilles. Effets de cette eau, dont la bénédiction était jadis réservée au curé de l'église. Signification des mots *cordis pressura*, pp. 127-133. — Formulaires. Formulaire primitif, écrit dans la seconde moitié du XVe siècle, pp. 133, 134. — Copie tirée en 1642, p. 135. — Nouvelle copie, faite, en 1764, par le chapelain Jean-Baptiste De Laeter. Examen critique de cette copie. Ses défectuosités, pp. 135-140. — Texte des formules de bénédiction, pp. 141-152. — Ces formules remontent à une haute antiquité, pp. 152, 153.

VI. Pèlerinage. — Une délibération du chapitre de la collégiale de Notre-Dame, à Bruges, en date du 13 Décembre 1508, atteste que, tous les jours de l'année, on voyait l'église de Saint-Gilles fréquentée par des pèlerins des deux sexes, venant, de près et de loin, présenter au saint abbé le tribut de leurs hommages et de leur générosité. Parmi les pèlerins, les uns offraient de l'argent, les autres faisaient des dons en nature, consistant en chandelles, volailles, légumes, etc., pp. 154-156. — De nombreux indices portent à croire que ce pèlerinage remonte, sinon aux origines mêmes de l'église, tout au moins à une époque fort reculée, pp. 156-159. — Le pèlerinage dut prendre des développements considérables, lorsqu'en 1486, à la suite d'une enquête minutieuse, les vicaires généraux du diocèse de Reims eurent solennellement proclamé l'authenticité de la grande relique de saint Gilles, donnée, en 1466, par messire Guillaume de Grachaut, p. 159. — Dons en nature offerts par les pèlerins. Ces dons profitaient à la fabrique, qui les vendait et en faisait figurer le produit parmi les recettes de l'église, pp. 160, 161. — Les volailles formaient l'offrande préférée des pèlerins; une cage, destinée à les recevoir, se trouvait placée dans l'église, et, moyennant le paiement d'une redevance annuelle, la fabrique cédait aux particuliers toutes les volailles offertes d'une année à l'autre, pp. 161, 162. — État florissant du pèlerinage en 1559, constaté par un document de l'époque. Les troubles des Gueux portent le coup fatal à ces manifestations religieuses, pp. 162, 163.

VII. Office, Messe. — Texte de l'office, récité par le clergé de l'église. Remarques sur l'oraison de cet office. Note sur les écrits du bienheureux Fulbert de Chartres, auxquels sont empruntées les leçons du deuxième nocturne. Observations sur les leçons du troisième nocturne, pp. 163-166.. — Collecte, secrète et postcommunion de la messe, p. 167.

VIII. Gilde, Confrérie. — La corporation des corroyeurs, qui s'était mise sous la protection du saint abbé, portait le titre de " gilde de saint Gilles ", p. 167. — Confrérie proprement dite. Son ancienneté. Extraits des comptes, pp. 167-169. — La confrérie de saint Gilles fleurissait encore en 1641. Composition du conseil d'administration, p. 169. — Extinction de la confrérie. Son rétablissement en 1760. L'association survit à la révolution française; pièces de vers qui s'y rapportent, pp. 169-173. — Réérection canonique de la confrérie, en 1865, par Mgr. Faict, évêque de Bruges. Lettres de ce prélat, pp. 173, 174. — État florissant de la nouvelle confrérie, p. 174.

IX. Coutumes populaires, traditions locales. — La Saint-Gilles était jadis une fête populaire, et donnait lieu à des réjouissances, dont il reste encore quelques vestiges, pp. 174, 175. — Feux de joie allumés au milieu des rues. Les habitants du quartier formaient des rondes autour du feu, en chantant un quatrain en l'honneur de saint Gilles. Part que les enfants prenaient à la fête, p. 175. — Jeu connu sous le nom de *Gilleke leeft nog.* Origine attribuée à ce dicton populaire. Sa signification, pp. 175-177. — L'origine des feux de joie de la Saint-Gilles se rattache aux veillées d'hiver, dont, à Bruges et ailleurs, l'ouverture était fixée jadis au 1er Septembre, fête du saint abbé. En certaines contrées, comme dans l'ancienne Picardie, les ouvriers ont conservé l'usage de commencer les veillées d'hiver à la Saint-Gilles. Dicton picard, pp. 177, 178. — Détails divers sur les réjouissances, auxquelles donnait lieu la fête du Saint. *Keersbegieting*, pp. 178, 179. — La Saint-Gilles fêtée par les écoliers, pp. 179, 180. — Influence attribuée à la fête de saint Gilles sur les variations atmosphériques. Dicton flamand, p. 180. — L'orpin reprise, *smeerwortel*, consacré au saint abbé. Détails sur cette plante, pp. 180, 181.

B) Souvenirs divers du culte de saint Gilles

I. — BRUGES

1. Ancienne cathédrale de Saint-Donatien

Chapellenie de Saint-Gilles, mentionnée dans un acte du 28 Mars 1688. Objet de cet acte, p. 181.

2. Cathédrale de Saint-Sauveur

La fête de saint Gilles solennisée sous le rit double, dans l'ancienne collégiale de Saint-Sauveur, en vertu de la fondation du chapelain Pierre de Commanderere, p. 181. — Retable d'autel de la fin du XVe siècle. Le revers d'un des volets représente saint Gilles. Descrip-

tion de la figure de ce Saint. Un mot sur la photographie du retable, pp. 182, 183.

3. Église de Notre-Dame

Pierre commémorative du chanoine Gilles van der Haeghe († 16 Mars 1509), ornée de la figure de son patron. Description. Détails biographiques, pp. 183, 184.

4. Église de Saint-Jacques

En 1484, Guillaume Moreel, seigneur d'Oost-Cleyhem, fait ériger dans cette église un autel dédié à saint Gilles et saint Maur, et l'orne d'un triptyque, dû au pinceau de Hans Memlinc. Détails biographiques sur Guillaume Moreel, p. 184. — Ce triptyque se trouve aujourd'hui au musée de l'Académie de Bruges. Le panneau principal offre les figures de saint Christophe, de saint Maur et de saint Gilles. Description de la figure de ce dernier Saint, pp. 184, 185. — Image de saint Gilles, dessinée d'après le tableau de Memlinc. Exécution supérieure et propagation rapide de cette image, pp. 185, 186. — Un excellent moyen de relever le culte des patrons titulaires des églises, est la diffusion de leurs images, accompagnées d'une courte notice biographique. Conseils pratiques, p. 187.

***

La fête de saint Gilles était connue à Bruges dès le XIIIe siècle. Le renouvellement du magistrat de cette ville avait lieu jadis à la Saint-Gilles, p. 187.

II. — COURTRAI

En 1286, Guillaume Crampe, bourgeois de Courtrai, fait don d'un terrain situé hors ville, au delà de la Lys, pour y bâtir une seconde église paroissiale, sous le vocable de saint Gilles, p. 188. — Gilde des oiseleurs, *Gulde van de Pluyme*, placée sous le patronage du saint abbé. Statuts. Célébration de la Saint-Gilles par la gilde. Local de l'association, pp. 189, 190. — Fondation de Jacques van Bavelghem et d'Élisabeth van den Bossche en faveur de la gilde de saint Sébastien, à charge, pour celle-ci, de faire célébrer chaque année, à la fête de saint Gilles, une messe basse, suivie d'une distribution de pain (1526), pp. 190, 191. — Parmi les statuettes, qui décorent la cheminée de la salle échevinale de l'hôtel de ville, se voit celle de saint Gilles. Le saint abbé figure sur ce monument comme patron du territoire de Deynze, l'une des cinq circonscriptions ou verges, qui composaient la châtellenie de Courtrai, pp. 191, 192.

III. — MENIN

Les corporations réunies des corroyeurs, gantiers, boursiers et fabricants de manchons avaient pris saint Gilles pour patron. L'article 20 de leur keure, datée du 26 Mars 1686, ordonne, sous peine d'une amende de deux patards, à tous les suppôts des dits métiers, d'assister à la messe solennelle du 1er Septembre, célébrée en l'honneur de saint Gilles. Le produit des amendes devait servir à la peinture d'un tableau représentant le saint abbé et destiné à décorer l'église paroissiale, pp. 192, 193. — L'article 14 de la même keure fixe la taxe à payer par les étrangers, qui viendront acheter des peaux à Menin; le montant de ces taxes avait la même destination que les amendes, p. 193.

IV. — WARNÊTON

A) *Foire de saint Gilles.* Cette foire, déjà fréquentée sous le règne de Philippe d'Alsace, s'ouvrait à la fête du Saint et durait huit jours. Son importance au XIVe siècle. Principaux objets de trafic. Origine de la foire, p. 194.

B) *Gilde de saint Gilles.* Sa création remonte au XIIe siècle. Composée des nombreux maçons de la ville, elle avait à sa tête un chef ou doyen. Fonctions et importance de ce personnage. Habileté et renommée des maçons warnêtonnois. Ils sont employés à la construction des plus beaux édifices de Flandre et d'Angleterre, pp. 194, 195.

C) *Chapelle de Saint-Gilles.* Gautier III, abbé de Warnêton, fonde cette chapelle, vers le milieu du XIIIe siècle, avec le concours du seigneur de l'endroit. Note rectificative sur ce seigneur, p. 195. — Offices célébrés dans la chapelle, p. 196. — Sort de la chapelle durant la révolution française; sa destination actuelle, p. 196. — Petit manuel à l'usage des pèlerins qui venaient visiter ce sanctuaire. Détails bibliographiques, pp. 196, 197.

D) *Hôpital de Saint-Gilles.* Cet établissement, fondé, vers 1480, par le magistrat de Warnêton, était contigu à la chapelle de Saint-Gilles. Sa destination. Fondations et règlement, p. 197. — Produit de diverses amendes appliqué à l'entretien de l'hôpital, pp. 197, 198. — L'hôpital perd une partie de ses biens à la révolution française; le reste est attribué au bureau de bienfaisance, p. 198.

V. — YPRES

Un accord conclu, vers 1360, entre le prévôt et le couvent de Saint-Martin, d'une part, et la gilde de saint Nicolas, de l'autre, règle les offices à célébrer dans la nouvelle chapelle de la gilde. Il stipule que, trois fois par an, notamment à la fête de saint Gilles, on pourra

chanter messe, vêpres et matines, avec tous les confrères. Un autre acte, en date du 9 Janvier 1442, range la Saint-Gilles parmi les cinq grandes fêtes de la gilde de saint Nicolas, pp. 198, 199.

§ 2. — FLANDRE ORIENTALE. — DIOCÈSE DE GAND

A) Églises et chapelles dédiées à saint Gilles

I. — Lembeke

Saint Gilles était, déjà au XIIIe siècle, patron de l'église et du lieu. L'ancienne église datait du commencement des années 1200; construction de l'église actuelle en 1776, pp. 200, 201. — Dès 1363, l'église possédait un autel de Saint-Gilles; chapellenie fondée à cet autel par messire Enguerrand Hauweel et dame Jeanne van Bredelaere, son épouse, p. 201. — La confrérie de saint Gilles paraît remonter à la même époque. Destination de ses revenus. Gestion, p. 202. — Le 12 Septembre 1725, Mgr. Henri-Joseph van Susteren, XIVe évêque de Bruges, consacre les deux autels latéraux de l'église de Lembeke, dont un en l'honneur de saint Gilles. Le 19 Août 1778, date de la consécration de la nouvelle église, Mgr. Félix-Guillaume Brenart, XVIIe évêque de Bruges, consacre l'autel de la nef droite sous le vocable du saint patron, p. 202. — Détails sur l'autel de Saint-Gilles. Tableau. Statues et statuette. Cloche, pp. 203, 204. — Dévotion des paroissiens pour leur patron. Relique du Saint, pp. 204, 205. — Bénédiction de l'eau en l'honneur du saint abbé. Son usage, p. 205. — Saint Gilles invoqué contre les fièvres. Pèlerinage jadis très-fréquenté, aujourd'hui tombé en désuétude, p. 206. — Indulgence plénière pour la fête de saint Gilles, p. 206. — Litanies flamandes imprimées à l'usage des paroissiens, pp. 206, 207. — Anciennes fondation et procession, p. 207. — Office de saint Gilles, p. 207. — Le 1er Septembre, dans toutes les familles de la paroisse, on fait des gaufres, connues sous le nom de *Gillekens wafels*, p. 207. — Chemin appelé *Sint Gillis predicatie*, p. 207.

II. — Saint-Gilles-lez-Termonde

L'église doit son origine à un hôpital, bâti, en l'honneur de saint Gilles, sur le territoire de Zwyveke-lez-Termonde, par Mathilde, dame de Termonde, veuve de Guillaume-le-Roux, seigneur de Béthune. Détails biographiques, p. 208. — Date probable de la fondation de l'hôpital. Cet établissement existait déjà en 1221. Texte d'une donation que lui fait, en cette année, Mathilde de Termonde, pp. 208, 209. — La fondatrice change l'hôpital en abbaye de femmes, de l'ordre de Cîteaux. Fragments de l'acte d'érection du monastère, daté du 11 Octobre 1223, pp. 209, 210.

— Godefroid de Fontaine, évêque de Cambrai, approuve ce changement, par acte du 18 Août 1223. Texte de ce document, p. 210. — L'église conventuelle de Saint-Gilles est érigée en paroissiale et l'église paroissiale de Zwyveke transformée en conventuelle. Ce double transfert, projeté par Mathilde de Termonde, est consommé, après sa mort, par sa sœur Marguerite, en 1227. Lettres de confirmation de l'évêque Godefroid de Fontaine, pp. 211-213, — En suite de ce transfert, la paroisse de Zwyveke quitte ce nom, pour prendre celui de Saint-Gilles, qu'elle porte encore aujourd'hui, p. 213. — Une partie de la paroisse de Zwyveke, celle où se trouve l'église de Saint-Gilles, fut incorporée dans la ville de Termonde, entre les années 1188 et 1224. Il en résulte que cette enclave a pour patronne du lieu celle de Termonde, sainte Chrétienne, tandis que la partie *extra muros*, ou la commune de Saint-Gilles, a pour patron du lieu le saint abbé, p. 214. — Quelques paroissiens de Termonde, et nommément Gilles van der Vorst, ce dernier en expiation du meurtre commis par lui sur la personne du prêtre Gilles Cachtel, instituent, dans l'église paroissiale de Saint-Gilles-lez-Termonde, en l'honneur de Dieu, de la Vierge Marie et de tous les Saints, spécialement de saint Gilles, une chapellenie perpétuelle, grevée de quatre messes par semaine. Pierre d'André, évêque de Cambrai, approuve cette fondation, par acte du 14 Mars 1367, pp. 214, 215. — Tour bâtie en 1444, seul vestige de l'ancienne église. Église nouvelle, p. 215. — Autel de la nef droite, dédié à saint Gilles. Tableau du maître-autel. Vitrail avec figures de saint Gilles et de saint Roch, pp. 215, 216. — Avant 1793, il y avait annuellement, à la fête du saint abbé, un assez grand concours de pèlerins; on invoquait le Saint dans les maladies des chevaux et des bêtes à cornes. Ce concours a cessé, p. 216. — Gilde de l'arc-à-main, érigée sous le vocable de saint Gilles. En 1367, cette gilde, l'une des plus anciennes de la Flandre, avait son siége dans l'église paroissiale et était régie par les marguilliers, p. 216. — Philippe-le-Bon accorde à la gilde de saint Gilles des lettres de confirmation, datées du 12 Septembre 1465, et lui octroie des statuts. Subside communal. Par lettres du 25 Août 1542, Charles-Quint fusionne les gildes de saint Gilles et de saint Sébastien en une seule association, sous le titre de “ gilde de saint Sébastien ”. Protestations de la gilde de saint Gilles. A force d'instances, elle obtient que la nouvelle association soit reconnue sous le vocable de “ gilde de saint Sébastien et de saint Gilles ”, p. 217. — Lieu de réunion de l'ancienne gilde de saint Gilles, appelé *St Gillishof;* après la fusion des deux gildes, il prend le titre de *St Sebastiaenshof.* Détails sur la gilde de saint Sébastien, pp. 217, 218. — Une des rues de Termonde, la rue de Bruxelles, où se trouve l'église de

Saint-Gilles, porta, jusqu'à la fin du dernier siècle, le nom de *St Gillis-straet*, p. 218.

III. — Saint-Gilles (Waes)

Cette localité est d'origine très-ancienne, mais on ignore le nom qu'elle portait, avant que celui de Saint-Gilles lui fut donné. Preuves de cette ancienneté, pp. 218, 219. — Le nom de Saint-Gilles ne figure pas encore dans les documents du XIIe siècle et ceux des premières années du XIIIe; en revanche, on y rencontre souvent ceux de *Cusforda*, *Cosford*, *Coesfort*. D'après M. Siret, ces dénominations s'appliqueraient à un couvent de Prémontrés, dépendant de l'abbaye de Tronchiennes, et qui, ravagé par les barbares vers 883, aurait été relevé de ses ruines par le comte Baudouin-le-Chauve. Opinion inadmissible, pp. 219-221. — En 1160, il y avait sur le territoire actuel de Saint-Gilles une maison religieuse, dite *Clusa*, relevant de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand. Or, il paraît certain que cet établissement n'est autre que la *domus Beatæ Mariæ de Cosford*, à laquelle le comte de Flandre Philippe d'Alsace fit plusieurs donations, en 1171, 1172 et 1183; ce qui revient à dire, que *Clusa* et *Cusforda* désignent une seule et même institution monastique. Preuves. Détails sur le prieuré de Notre-Dame de *Cusforda* et la chapelle, dite *Cluysencapelle*, pp. 221-224. — Saint Gilles est une des gloires de l'ordre de Saint-Benoît, et l'introduction de son culte dans la localité, qui aujourd'hui porte son nom, doit être attribuée aux moines bénédictins de *Clusa;* ainsi s'explique le choix du vocable de l'église paroissiale, p. 225. — Le premier document où figure le nom de Saint-Gilles, est un acte du mois de Juillet 1239, émané de Walter de Marvis, évêque de Tournai. Texte de cet acte, p. 226. — L'église de Saint-Gilles, brûlée par les Gueux en 1570, est rebâtie du produit des impôts, autorisés par divers octrois d'Albert et d'Isabelle, pp. 226, 227. — Nouvelle église. Détails divers, pp. 227, 228. — Autel et statue de saint Gilles, p. 228. — Tableaux de Nicolas Liemaecker et d'Antoine van den Heuvele, représentant des épisodes de la vie du saint abbé, pp. 228, 229. — Fondation d'un salut en l'honneur de saint Gilles. Reliques et porte-reliquaire. Armoiries de la commune, p. 230.

B) Souvenirs divers du culte de saint Gilles

I. — GAND

Chapelle de Saint-Gilles dans la cathédrale de Saint-Bavon. Elle doit ses principaux ornements au chanoine Gilles Estricx, qui fit élever, à ses frais, un nouvel autel et construire la balustrade en marbre, servant de clôture à la chapelle; cette balustrade est surmontée d'une

statue de saint Gilles, pp. 230, 231. — Armoiries et pierre commémorative de Gilles Estricx. Détails biographiques sur ce chanoine, décédé le 19 Mai 1658, et inhumé dans la crypte de Saint-Bavon, au-dessous de la chapelle de son patron, pp. 231, 232.

Autels de Saint-Gilles dans les églises paroissiales de Saint-Nicolas, de Saint-Jacques et de Saint-Michel. Observations. Signification du mot *altare* dans les anciens documents, pp. 232, 233.

Ancien hospice de Saint-Gilles, situé au *Cauter*. Il appartenait, en 1377, au frère Jean de Sotteghem, qui l'avait fondé avec les aumônes des bonnes gens de Gand et d'ailleurs, aux fins d'y héberger et soigner les pauvres. Détails sur cet établissement. Jean de Sotteghem le cède, en 1377, à Thomas Storeme et à son épouse Marguerite van de Viver; le 15 Mai 1394, Thomas Storeme transfère la propriété de l'hospice, avec les charges y afférentes, à la mense du Saint-Esprit de la paroisse de Saint-Nicolas, à Gand, pp. 233-235.

Les corporations gantoises des tanneurs de cuir blanc et des gantiers avaient pris saint Gilles pour patron. Description de leurs blasons, p. 235. — La gilde gantoise des francs-oiseleurs s'était mise aussi sous la protection du saint abbé. Sceau de la gilde. Détails sur ses archives, pp. 235-237. — Offices religieux. Fêtes jubilaires. Pièces de vers, pp. 237-239.

Rue, ruelle et pont Saint-Gilles, p. 239.

II. — DEYNZE

D'après M. Albin van den Abeele, saint Gilles fut patron de cette ville jusqu'en 1713; une maladie contagieuse, qui sévissait en cette année, aurait déterminé les habitants à substituer saint Roch au saint abbé, choix qui amena la disparition du fléau, p. 239. — C'est en sa qualité de patron de la ville et du territoire de Deynze, que saint Gilles figure, avec les armoiries de cette localité, sur la cheminée de la salle échevinale de l'hôtel de ville de Courtrai, pp. 239, 240. — Saint Gilles n'a jamais été patron secondaire de l'église paroissiale de Deynze, érigée sous le vocable de Notre-Dame. Une statue du Saint est placée au côté droit de l'autel de Saint-Roch, pp. 240, 241.

III. — HAMME

Jeu d'enfants, à la Saint-Gilles, p. 241.

IV. — TAMISE

Chapellenie jadis annexée à l'autel de Saint-Gilles, dans l'église paroissiale du lieu, p. 241.

V. — ZELE

L'hôpital possède une toile d'Ed. Dujardin, et l'église paroissiale une verrière de Capronnier. Ces objets d'art, dus à la générosité de feu M. le curé Gilles van Oosthuyse, représentent saint Gilles dans la solitude, avec sa biche. Détails sur le donateur, pp. 241, 242.

§ 3. — PROVINCE DE BRABANT. — ARCHIDIOCÈSE DE MALINES

A) Églises et chapelles dédiées à saint Gilles

I. — Cumptich

Ancienneté de cette localité et variantes de son nom. Ce nom figure dans un acte du 1er Janvier 1189, mais la fondation de l'église doit remonter bien plus haut que ce document. Preuve. Détails divers, pp. 242-244. — Droit de collation du bénéfice curial, exercé primitivement par l'abbé, et plus tard par la communauté de l'abbaye bénédictine d'Inde ou de Cornelismunster, près d'Aix-la-Chapelle, fondée, au IXe siècle, par Louis-le-Débonnaire, p. 244. — A une époque reculée, il existait sur le territoire de Cumptich un prieuré de Bénédictins, dépendant de l'abbaye-mère de Cornelismunster. La fondation de l'église paroissiale et le choix du vocable se rattachent à l'existence de cette institution monastique, pp. 244, 245. — Statue du saint abbé. Ancienne chapellenie de Saint-Gilles; charges, biens et revenus de ce bénéfice, p. 245. — Saint Gilles est spécialement invoqué à Cumptich contre l'épilepsie ou le mal caduc. Pèlerinage très-fréquenté. Offrandes des pèlerins, pp. 245, 246. — Texte de la formule de bénédiction récitée sur les malades. Remarques sur cette formule, pp. 246, 247. — Zèle de M. le curé Lanen pour la diffusion du culte de saint Gilles. Propagation de l'image du saint abbé. Confrérie. Indulgences, pp. 247, 248.

II. — Grand-Bigard

Étymologie. Détails sur l'église. Celle-ci a été fondée par les seigneurs du lieu, qui possédaient, de ce chef, le droit de nommer le curé et le sacristain, pp. 248, 249. — Recherches sur l'origine du culte de saint Gilles à Grand-Bigard. L'introduction de ce culte est très-probablement le fait d'Amalric ou Amaury, premier seigneur connu de Bigard et contemporain de la première croisade, pp. 249, 250. — Détails sur l'abbaye des dames nobles de Grand-Bigard, de l'ordre de Saint-Benoît, fondée, au XIIe siècle, par sainte Wivine, pp. 250, 251. — Cette institution bénédictine a pu influer sur le développement du culte de saint Gilles à Grand-Bigard, mais on ne peut admettre qu'elle l'y ait implanté, p. 251. — Une statuette du saint abbé orne

la châsse de sainte Wivine, aujourd'hui conservée dans l'église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles. Le maître-autel de l'église paroissiale de Grand-Bigard est dédié à saint Gilles. Belle statue du Saint, sculptée par Van Geel, p. 251. — La procession patronale du 1er Septembre était autrefois très-suivie; gildes qui y prenaient part, p. 251.

III. — Saint-Gilles-lez-Bruxelles

Cette localité, appelée jadis *Obbrussel* ou *le Haut-Bruxelles*, fut constituée en paroisse distincte, l'an 1216. L'église, fondée par l'abbaye bénédictine de Forest, lui doit son vocable. Introduction du culte de saint Gilles, pp. 252, 253. — Sceau de l'échevinage d'*Obbrussel*, portant l'effigie du saint abbé, p. 253. — Restauration de la tour de l'église, en 1402. Démolition de l'édifice, en 1578. Reconstruction partielle et agrandissements successifs, pp. 253, 254. — Nouvelle église, livrée au culte, en 1867, pp. 254, 255. — Le maître-autel est dédié à saint Gilles. Tableau de l'ancien maître-autel, représentant le saint patron. Bannière antique, ornée de la figure du Saint, pp. 255, 256. — Statuette. Relique, p. 256. — On invoque saint Gilles contre les fièvres, les convulsions, le mal caduc et les maladies du bétail. Les pèlerins offraient jadis des poulets et autres pièces de volaille; il reste quelques vestiges de cet usage. En retour de leurs dons, les pèlerins recevaient des exemplaires d'une gravure, exécutée, en 1760, sous le curé Dupont. Détails sur cette gravure, p. 256. — Confrérie de saint Roch et de saint Gilles, érigée en 1870. Détails sur cette association et sur la célébration de la Saint-Gilles, pp. 256-258. — Ancienne gilde de l'arc-à-main, sous le vocable du Saint, p. 258. — Détail liturgique, pp. 258, 259.

B) Souvenirs divers du culte de saint Gilles

I. — BRUXELLES

Chapellenies de Saint-Gilles à Sainte-Gudule et à Notre-Dame de la Chapelle, p. 259.

Au XVIe siècle, la ville de Bruxelles comptait cinquante corps de métiers, formant neuf grands corps ou " Nations ". L'une de celles-ci portait le nom de " Nation de Saint-Gilles "; métiers dont elle se composait. Membre du magistrat choisi dans la " Nation de Saint-Gilles "; ses attributions, pp. 259, 260.

II. — JODOIGNE

Autel de Saint-Gilles, signalé dans un pouillé de l'ancien diocèse de Liége, daté de 1558, p. 260.

III. — LÉAU

Peintures murales, de la seconde moitié du XVe siècle, découvertes, en 1873, dans l'ancienne collégiale de Saint-Léonard. Figure de saint Gilles. Description, pp. 260, 261. — Retable de sainte Anne, exécuté en 1568, et surmonté d'une statuette du saint abbé, p. 262.

IV. — LOUVAIN

Autel de Saint-Gilles dans la collégiale de Saint-Pierre, p. 263. — Popularité du culte de saint Gilles dans le Brabant et ailleurs, prouvée par la vogue dont jouissait, au moyen âge, le prénom de Gilles, pp. 264, 265. — Rosace dans la chapelle des Sœurs Maricoles de Louvain. L'un des médaillons, dont elle se compose, représente saint Gilles. Description et provenance, pp. 266, 267.

§ 4. — PROVINCE D'ANVERS. — ARCHIDIOCÈSE DE MALINES

Souvenirs divers du culte de saint Gilles

ANVERS

Autel de Saint-Gilles et de Saint-Lambert dans l'église de Notre-Dame, p. 268.

Autel de Saint-Gilles et de Sainte-Marie-Madeleine dans l'ancien hospice de *Clapdorp*. Détails sur cet établissement. Indulgences accordées à la visite de l'autel, pp. 268, 269.

Une relique de saint Gilles se trouve parmi celles des " XXXVI Saints éminents ", jadis vénérées dans l'église de l'abbaye de Saint-Sauveur, et conservées aujourd'hui à l'église paroissiale de Saint-André, en la même ville, p. 269. — Zèle déployé par l'abbé de Saint-Sauveur, François Diericx, pour relever le culte de ces reliques. Notice sur ce prélat, pp. 269, 270. — Érection, en 1671, dans l'église du monastère de Saint-Sauveur, d'une confrérie sous le vocable des " XXXVI Saints ", p. 271. — Description de la fête célébrée, le 7 Août 1672, à l'occasion de l'exaltation des reliques des " XXXVI Saints ". Cortége. Chars portant les images de ces bienheureux. Sur le septième, dit " des saints abbés ", on voyait saint Benoît et saint Maur, ayant à leur droite saint Gilles et à leur gauche saint Hathebrand. Tableaux de Théodore Boeyermans. Chronogrammes. Détails divers, pp. 271-273. — La confrérie des " XXXVI Saints " célèbre le Dimanche, 4 Août 1771, et jours suivants, le centième anniversaire de son érection. Décors de l'église abbatiale de Saint-Sauveur. Médaillon de saint Gilles. Quatrains en l'honneur du saint abbé, pp. 273, 274. — Destruction de l'abbaye pendant la révolution française. Translation des reli-

ques et établissement de la confrérie des " XXXVI Saints " dans l'église paroissiale de Saint-André, en 1802, p. 274. — En 1821, la confrérie célèbre son jubilé de cent cinquante ans, et, en 1846, celui de cent soixante-quinze ans d'existence. Nouvelle châsse en argent, exécutée par l'orfèvre anversois J. Verschuylen, pp. 274, 275. — Image des " XXXVI Saints ", jadis distribuée par la confrérie. Détails sur cette gravure et sur la manière dont elle représente saint Gilles, p. 275.

§ 5 — PROVINCE DE HAINAUT. — DIOCÈSE DE TOURNAI

A) Églises et chapelles dédiées à saint Gilles

Fayt-lez-Seneffe

L'église doit son origine à une chapelle, construite, en 1253, par le chevalier Gilles du Sart, seigneur de Fayt, et mise par lui sous le patronage de l'abbaye de Bonne-Espérance. Chronique de ce monastère. Érection de Fayt en paroisse, en 1763, pp. 276, 277. — Autel de Saint-Gilles. Tableau représentant le Saint. Description de cet objet d'art. Passage d'une lettre du cardinal Dechamps, archevêque de Malines, adressée à M. le chanoine d'Éverlange, curé de Saint-Gilles-du-Gard, et faisant allusion à ce tableau, pp. 277, 278. — Le saint abbé est invoqué à Fayt pour divers besoins, et notamment contre les maux d'yeux, p. 278.

B) Souvenirs divers du culte de saint Gilles

MONS

Chapellenie de Saint-Gilles, fondée, en 1368, par Gilles le Hérus, bourgeois de Mons, dans l'ancienne collégiale de Saint-Germain, et unie, en 1582, à la table du chapitre. Détails sur cette fondation, pp. 278, 279.

TOURNAI

Chapelle de Saint-Gilles dans la cathédrale de Notre-Dame, p. 279. Cette église ne possédait pas de chapellenie fondée en l'honneur du saint abbé. Passage de l'*Histoire de Tournay*, de Jean Cousin, rectifié par Mgr. Voisin, pp. 279, 280.

Chapellenie de Saint-Gilles dans l'église de Saint-Jacques. Ce bénéfice existait déjà en 1241, p. 280.

***

Les " Gilles de Binche ". Signification des mots *Gilles, Giller.* Notes linguistiques, p. 280.

§ 6. — PROVINCE DE LIÉGE. — DIOCÈSE DE LIÉGE

A) Églises et chapelles dédiées à saint Gilles

ARTICLE I

ÉGLISES PAROISSIALES

I. — Église de Saint-Gilles à Liége

L'origine de cette église, jadis abbatiale, remonte à la chapelle fondée, sur le Publémont, vers 976, par Goderan, histrion converti, originaire de Saint-Gilles, en Provence. Histoire de Goderan et de sa conversion, pp. 281-288. — Quelques auteurs se refusent à voir dans Goderan un histrion venu à résipiscence, et en font un musicien attaché à la cathédrale de Saint-Lambert, pp. 288-290. — Ernst révoque en doute l'histoire de Goderan et de la fondation de l'abbaye de Saint-Gilles. Examen du passage de Rupert de Deutz, sur lequel s'appuie cet historien, pp. 290-292. — Jugement porté par Ernst sur la chronique de Jean d'Outremeuse. Détails sur *Ly Myreur des Histors* et *La Geste de Liége*, œuvres de ce chroniqueur, pp. 292-295. — Fragments de ce double travail, relatant les aventures de Goderan et les origines de l'abbaye de Saint-Gilles, pp. 295-306. — Honneurs rendus à la mémoire de Goderan. Monument élevé sur son tombeau. Pèlerinage et offrandes. Sépulture de la recluse Judile, pp. 306-308. — Le Mercredi après la fête de saint Jean-Baptiste, les musiciens de Liége se réunissaient à l'hôtel de ville, pour se rendre de là en cortége à l'église abbatiale de Saint-Gilles, où ils assistaient à la messe, pp. 308, 309. — Mission providentielle de Goderan, pp. 309-312. — Détails historiques sur l'abbaye de Saint-Gilles, depuis la cession de la chapelle primitive aux Chanoines réguliers de Saint-Augustin, jusqu'en 1786, date de la sécularisation du monastère par Pie VI, pp. 312-315. — Érection de l'ancienne église abbatiale de Saint-Gilles en succursale, lors de la réorganisation du diocèse de Liége, en 1803. Ses deux premiers curés, MM. Missoul et Merx, p. 315. — Culte de saint Gilles dans l'église de l'abbaye, notamment au XVIIe siècle, pp. 316, 317. — État actuel de ce culte. Saint Gilles invoqué dans les maladies nerveuses, contre l'épilepsie, les songes, etc. Pèlerinage. Offrandes. Statue du Saint. Cachet paroissial, pp. 317, 318.

II. — Chaineux

Érection en paroisse, en 1730. Le maître-autel est dédié à saint Gilles, qui est, à la fois, le titre de l'église et le patron du lieu. Statue du Saint. Tableau représentant sa découverte par le roi Wamba,

pp. 318, 319. — Secours du saint abbé imploré contre les convulsions, l'épilepsie, les frayeurs des enfants et des adultes. Pèlerinage. Confrérie, p. 319.

III. — Fraipont

La construction de la chapelle primitive remonte au XVe siècle. Conjecture sur son fondateur. Saint Gilles est le titre de l'église et le patron du lieu. Autel du Saint. Bénédiction du pain en son honneur. On invoque saint Gilles contre l'épilepsie, et en faveur des enfants trop nerveux ou sujets aux convulsions. Récitation de l'évangile de saint Jean sur les pèlerins. Foire. Remarques sur son origine, pp. 320, 321.

IV. — Froidthier

Saint Gilles est le titre de l'église. Maître-autel dédié au Saint. Le saint abbé invoqué contre les frayeurs nocturnes et les convulsions des enfants. Pèlerinage. Association des jeunes gens de la paroisse sous le patronage de saint Gilles, p. 321.

ARTICLE II

ORATOIRES PUBLICS

I. — Chapelle de Saint-Gilles, à Chauveheid, sous Chevron

Tableau. Bénédiction du pain. On invoque saint Gilles contre les fièvres des enfants. Pèlerinage, p. 322.

II. — Chapelle de Saint-Gilles, à Rumsdorp

Statue du Saint. Bénédiction du pain. On réclame l'assistance du saint abbé contre l'épilepsie, dans les maladies nerveuses et dans toutes les maladies des animaux. Pèlerinage. Offrandes. Les pèlerins ont l'habitude de faire trois fois, en priant, le tour de la chapelle, p. 323.

ÉGLISE DE NOTRE-DAME, A HUY

Détails sur la construction et la restauration de cette église, pp. 323, 324. — Chapelle de Saint-Gilles. Autel. Statue. Relique. Cette relique est l'objet d'une vénération spéciale, le 1er Septembre. Affluence considérable de pèlerins, accompagnés de leurs enfants, pp. 324, 325. — Bénédiction de l'eau en l'honneur de saint Gilles. On invoque le Saint contre l'épilepsie, les maladies nerveuses, les convulsions des enfants, le croup, la danse de Saint-Gui, etc. Cérémonies qui accompagnent le pèlerinage, p. 325.

B) Souvenirs divers du culte de saint Gilles

I. — LIÉGE

1. Ancienne cathédrale de Saint-Lambert

Chanoines de Saint-Gilles. Leur origine, pp. 325, 326. — Examen et réfutation de l'opinion qui attribue à saint Hubert la fondation, à Liége, d'une église en l'honneur de saint-Gilles, " première paroisse " de la ville, pp. 326-328. — Les chanoines tréfonciers de Saint-Lambert se réunissaient en chapitre général, le jour de la fête du saint abbé, p. 328.

2. Églises diverses

Autels de Saint-Gilles à Saint-Denis, Saint-Paul, Notre-Dame aux Fonts, Saint-Étienne, Saint-Gangulphe, Saint-Martin-en-l'île. Détails divers, p. 329.

***

Dépendances de la ville de Liége empruntant leur nom à saint Gilles, p. 329.

II. — RAUSA

Introduction récente du culte de saint Gilles dans cette localité. Statue et relique du saint abbé. Affluence des fidèles à sa fête, p. 330.

***

Un pouillé de l'ancien diocèse de Liége, dressé en 1558, signale un autel de Saint-Gilles dans les églises paroissiales d'Alleur, de Herstal, de Herve, de Saint-Georges, à Huy, de Jalhay et de Momalle, p. 330.

§ 7. — PROVINCE DE LIMBOURG. — DIOCÈSE DE LIÉGE

Chapelle de Saint-Gilles, à Mulken, sous Tongres

Construction primitive de la chapelle. Édifice actuel, pp. 331, 332. — Le maître-autel est dédié à saint Gilles. Tableau. Statue, pp. 332, 333. — Pèlerinage très-fréquenté. On implore la protection du Saint contre la paralysie, l'épilepsie, les convulsions, les fièvres et les maladies contagieuses. Tradition populaire, p. 333. — Dans le patois du pays, saint Gilles s'appelle *le pohul*, c'est-à-dire " le tranquille ". Raison de cette qualification. Saint Gilles *l'eredji*. Détails sur le concours des fidèles pendant l'octave de saint Gilles, p. 333. — Indulgence. Offrandes des pèlerins : " cœurs vivants "; blé. Image de saint Gilles. Office. Fontaine de Saint-Gilles, pp. 333-335.

Églises du Limbourg, non dédiées à saint Gilles, où ce Saint est l'objet d'un culte spécial

I. — BOLDERBERG, SOUS ZOLDER

Chapelle primitive. Érection en succursale, en 1840. Origine récente du culte de saint Gilles à Bolderberg. Le Saint est spécialement vénéré dans la première huitaine de Septembre, et invoqué contre l'épilepsie, les convulsions, les maladies nerveuses, etc. Statue, pp. 335, 336.

II. — ÉGLISE DE SAINT-QUENTIN, A HASSELT

Pèlerinage en l'honneur du saint abbé, nommé " le grand saint Gilles ", et invoqué contre le mal caduc et les convulsions des enfants, que le peuple appelle *Sint-Gillis ziekte.* Habitude traditionnelle des pèlerins. Statue de saint Gilles. Détails iconographiques et remarques, pp. 337, 338.

III. — HEERS

Détails historiques et architectoniques. Autel de Saint-Gilles. Statue et tableau, pp. 338, 339. — Pèlerinage. Les mères viennnent à Heers avec leurs jeunes enfants, atteints de maladies spasmodiques ou nerveuses. On implore aussi le secours du Saint pour les grandes personnes sujettes à l'épilepsie ou à des crises nerveuses quelconques, pp. 339, 340. — Célébration solennelle de la Saint-Gilles. Relique. Offrandes. Confrérie. Le saint abbé est un des Saints les plus populaires de la contrée; les Wallons le nomment " le bon ami saint Gilles ", p. 340.

LIMBOURG HOLLANDAIS

IV. — ÉGLISE DE SAINT-MARTIN, A MAESTRICHT

Détails historiques, pp. 340, 341. — Ancien hospice de Saint-Gilles à Wyck-Maestricht, p. 341. — Autel de Saint-Gilles dans l'église de Saint-Martin. Magnifique statue du Saint, datant du XV[e] siècle. Description, pp. 341, 342. — Pèlerinage. Ce pèlerinage, qui dure toute l'année, prend des proportions extraordinaires à la fête et pendant l'octave de saint Gilles. Plus de vingt mille enfants sont amenés à Saint-Martin, durant cette huitaine, pour y vénérer les reliques du saint abbé, en vue d'être guéris ou préservés des convulsions. Offrandes, p. 342. — Le pèlerinage de Saint-Gilles, et tout ce qui s'y rattache, forme une œuvre spéciale, confiée à un vicaire de Saint-Martin, qui porte le titre de " recteur de Saint-Gilles ". Rémunération et charge de cet emploi. Pâtisserie, dite *Krollebollen,* préparée durant l'octave de saint Gilles, à l'intention des pèlerins, pp. 342, 343.

§ 8. — PROVINCE DE NAMUR. — DIOCÈSE DE NAMUR

A) Chapelles dédiées à saint Gilles

I. — Chapelle de l'Hospice Saint-Gilles, à Namur

Détails historiques sur cet hospice, pp. 343, 344. — Outre la chapelle, située au rez-de-chaussée, il y en avait une autre à l'étage, également dédiée à saint Gilles. Extraits d'un *Registre mémorial* du XVI[e] siècle et du *Compte du grand hôpital*, de 1738, pp. 344, 345. — Relique et reliquaire. On vient invoquer le Saint contre les convulsions et l'épilepsie. Coutume immémoriale de réciter sur les malades " l'évangile de saint Gilles ". Extrait d'un ancien registre, pp. 345, 346. — Confrérie de saint Gilles. Bulle pontificale accordant aux membres de l'association diverses indulgences, entre autres une indulgence plénière à la fête du saint abbé, pp. 346, 347.

II. — Chapelle de Miannoye, sous Assesse

Description de la chapelle et détails historiques. Autel de Saint-Gilles. Les mères de famille se rendent à Miannoye avec leurs enfants, pour les préserver des convulsions. Le 1[er] Septembre, toute la population des environs y assiste à la messe, célébrée en l'honneur de saint Gilles, pp. 347, 348.

B) Souvenirs du culte de saint Gilles

I. — NAMUR

Autel ou chapellenie de Saint-Gilles dans la cathédrale de Saint-Aubain. Extrait du *Compte du grand hôpital*, de 1569-1570, p. 349.

II. — CINEY

Dépendance de la commune, portant le nom de " Saint-Gilles ", p. 349.

III. — FESCHAUX

Culte immémorial du saint abbé. On y vient en pèlerinage, de tous les environs, avec les petits enfants, pour les guérir ou les préserver des convulsions. Relique, pp. 349, 350.

IV. — THYNES-LEZ-DINANT

Autel ou chapellenie de Saint-Gilles. Il en est fait mention dans le pouillé de l'ancien diocèse de Liége, dressé en 1558, p. 350.

§ 9. — PROVINCE DE LUXEMBOURG — DIOCÈSE DE NAMUR

A) Églises et chapelles dédiées à saint Gilles

I. — Les Tailles

Étymologie et origine. Chapelle bâtie, au XIIIe siècle, en l'honneur de saint Gilles. Érection de Les Tailles en paroisse distincte, en 1611. Construction d'une nouvelle église, sous le vocable de saint Gilles. Maître-autel dédié au Saint, pp. 351, 352. — Statues du saint abbé. Croix pectorale ornée de son effigie. Bannières. Ancien cachet paroissial, pp. 352, 353. — Invocation de saint Gilles contre les convulsions, l'épilepsie, les maladies provenant de la frayeur, etc. Saint Gilles *l'ewerė*. Engagement pris par les pèlerins, qui ont obtenu leur guérison, p. 353. — Vénération des reliques de saint Gilles, le 1er Septembre, le premier Dimanche de Septembre et le jour de la Toussaint. Grand concours à la fête du Saint. Récitation de l'évangile de saint Jean et imposition des mains sur les épileptiques. Réjouissances auxquelles donnait lieu jadis le pèlerinage et supprimées aujourd'hui, pp. 353, 354. — Les pèlerins offrent des volailles, ou du seigle, mendié de porte en porte et du même poids que le malade, pp. 354, 355. — Détails sur la coutume de faire des offrandes d'un poids équivalent à celui de la personne malade, et nommées *contrepoids*. Cérémonie de la *contrepesée*, autrefois pratiquée par le prêtre dans l'église même, pp. 355, 356. — Procession de Dinez, faite en l'honneur de saint Urbain, le Dimanche après le 25 Mai. Jusqu'à la révolution française, les paroissiens de Les Tailles allaient solennellement s'y réunir; quatre jeunes gens, en costume d'apparat, portaient la statue de saint Gilles, qui occupait la place d'honneur, pp. 355, 356. — " Aumône de saint Gilles. " Mesure d'avoine ou de farine, donnée jadis par les habitants de Les Tailles, qui faisaient moudre leur avoine au moulin. Cette aumône, déposée par le meunier dans un coffre, dit " le coffre de saint Gilles ", était ensuite offerte à l'église, en l'honneur du Saint, pp. 356, 357. — Autrefois, dans presque toutes les familles, un des membres portait le nom de Gilles. Les enfants aiment saint Gilles à l'égal de saint Nicolas. Motif de cette prédilection, p. 357.

II. — Église de Saint-Gilles, à Saint-Hubert

Origine de l'église. Détails historiques, pp. 357, 358. — Cette église perd son titre de paroissiale, en 1809, p. 358. — Maître-autel dédié au saint abbé. Statue, p. 358. — Invocation du Saint contre les convulsions des petits enfants, qui y sont conduits ou apportés par leurs parents. Le prêtre récite sur eux l'évangile de saint Jean, que les

pèlerins appellent “ l’évangile de saint Gilles ”, et y ajoute l’oraison en l’honneur de ce Saint, p. 359.

SECONDE PARTIE

Culte de saint Gilles dans le Nord de la France

§ 1. — DÉPARTEMENT DU NORD. — ARCHIDIOCÈSE DE CAMBRAI

A) Églises et chapelles dédiées à saint Gilles

I. — Craywick

Date de la construction de l’église. Statues de saint Gilles, p. 360. — Le Saint est invoqué contre les maux de tête; vénération de ses reliques, surtout pendant son octave. Offrandes. Puits de Saint-Gilles. Ancienne coutume, tombée en désuétude, p. 361.

II. — La Flamengrie

Ancienneté de la paroisse et variantes de son nom. Église. Chapelle de Saint-Gilles. Le saint abbé est aussi patron du lieu. Depuis 1861, l’église possède une relique considérable de son patron, la plus importante, après celle de Bruges, de toutes les reliques de saint Gilles, conservées dans les églises de la Belgique et du Nord de la France. “ Ducasse ” ou kermesse patronale, célébrée le 1er Septembre ou le Dimanche le plus rapproché; conjecture sur son origine, pp. 361, 362.

III. — Neuf-Berquin

Érigée en paroissiale vers 1636, cette église n’était primitivement qu’une chapelle dédiée à saint Gilles, et desservie par un vicaire de Vieux-Berquin. Détails sur cet édifice. Saint Gilles est le patron de l’église et du lieu. Chapelle de Saint-Gilles. Vitrail représentant le saint abbé, qu’on invoque contre les maux de tête et la folie, pp. 362, 363. — Vénération des reliques du Saint, durant la neuvaine, qui commence le 1er Septembre. Récitation de l’évangile de saint Jean sur les pèlerins. “ Ducasse. ” La tradition rapporte que saint Gilles a passé à Neuf-Berquin, p. 363. — Condamnation à mort de Jean de Druck, coupable de divers méfaits, notamment celui d’avoir, en 1566, aidé de ses compagnons, brisé une croix et une “ image de saint Gilles ”, à Zuytberquin. Extrait de la sentence, datée du 28 Octobre 1567. Observations, pp. 363, 364.

IV. — Pecquencourt

Détails historiques. L’église paroissiale doit sa fondation à l’abbaye bénédictine d’Anchin, située sur le territoire de Pecquencourt. L’abbé

du monastère était collateur de la cure, et le choix même de saint Gilles, comme patron de l'église et du lieu, trahit une influence bénédictine, pp. 364, 365. — Chapelle de Saint-Gilles. Statuette. " Ducasse ", p. 365. — Détails sur la " Chapelle des Ardents ", bâtie sur la place de Pecquencourt, au commencement du XIV[e] siècle, par Jean Baillet, abbé d'Anchin, et renfermant un cierge, formé de la " Sainte Chandelle d'Arras ". Ce cierge était porté à la procession, qui se faisait tous les ans, depuis 1308, à la fête de saint Gilles. Détails sur cette procession, pp. 365, 366. — L'abbé Hugues de Lohes († vers 1491) fait exécuter les peintures qui décoraient les murs de l'escalier de la " Chapelle des Ardents "; ces peintures représentaient la procession et les cérémonies, qui avaient lieu à la fête de saint Gilles, pp. 366, 367. — L'abbé Charles Coguin († 1546) orne l'édicule de vitraux peints, sur l'un desquels figurait le Saint, p. 367.

V. — Watten

Sources à consulter, pp. 368, 369. — Au milieu du XI[e] siècle, un prêtre, nommé Alphume, desservait, sur le mont de Watten, une chapelle dédiée à saint Riquier. Vers 1072, il la cède à Otfride, qui conduit à Watten une colonie de chanoines réguliers de Saint-Augustin, tirée très-probablement du monastère de Saint-Gilles, près de Liége, ce qui expliquerait l'introduction de la dévotion au saint abbé dans cette localité, pp. 369, 370. — Bienfaiteurs de la nouvelle communauté. Thierry d'Alsace relève la maison de ses ruines, y passe les dernières années de sa vie et choisit sa sépulture dans l'église du monastère, pp. 370-372. — Pèlerinage en l'honneur de saint Gilles. Le Saint avait un autel dans l'église conventuelle, et on venait l'y invoquer principalement contre les maux de tête, pp. 372-374. — La prévôté de Watten est unie à la mense de l'évêché de Saint-Omer, érigé, par Paul IV, en 1559. L'évêque Jacques Blase cède le monastère aux Jésuites anglais de Saint-Omer, qui en prennent possession en 1608, pp. 374, 375. — Les Jésuites s'efforcent de faire refleurir le culte de saint Gilles et de donner une nouvelle impulsion au pèlerinage. Cette mission ne pouvait être confiée à de meilleures mains. Détails sur le culte du saint abbé en Angleterre, dont les nouveaux venus étaient originaires, pp. 375-377. — Petit drapeau du pèlerinage de Saint-Gilles à Watten, gravé par Guillaume du Tielt. Description et détails divers, pp. 377-379. — Médailles frappées en l'honneur du Saint, et destinées aux pèlerins, pp. 380, 381. — Sous les Jésuites anglais, un des quatre autels de l'église conventuelle de Watten était dédié à saint Gilles, p. 381. — Vue de la ville et du monastère de Watten, insérée dans la

Flandria illustrata, de Sanderus. Un mot sur les armoiries, qui ornent cette planche, pp. 382, 383. — En 1762, la dissolution de la Compagnie de Jésus en France oblige les Jésuites anglais à quitter Watten. Vicissitudes ultérieures de cette maison. Sa destruction complète, la tour de l'église exceptée, pp. 383, 384.

Église paroissiale de Watten. La paroisse existait dès le XI[e] siècle. L'église conventuelle servit de paroissiale jusqu'en 1228, date de la construction d'une église destinée aux paroissiens, par Michel de Petra, x[e] prévôt du monastère de Watten. Cette église fut érigée sous le vocable de saint Gilles; vue de cet édifice, en 1644, pp. 384-386. — Autel de Saint-Gilles, orné de son buste; les fidèles y viennent implorer le secours du Saint contre les maux de tête. Ex-voto, p. 386. — Le culte de saint Gilles à Watten, depuis la révolution française. État actuel de ce culte. Efforts tentés par M. le curé Boedt pour rétablir l'ancien pèlerinage, pp. 386-389.

B) Souvenirs divers du culte de saint Gilles

I. — BERGUES

Abbaye de Bergues-Saint-Winoc. L'abbé Benoît Jansseune fait fondre, en 1700-1701, quarante et une cloches, ornées d'inscriptions latines, composées par Ignace Van den Bogaerde, religieux du monastère. La vingt et unième cloche était dédiée à saint Gilles, et portait un distique latin en son honneur, pp. 389, 390. — Recueil des offices propres de l'abbaye, imprimé en 1732. Le calendrier mentionne, au 1[er] Septembre, la fête de saint Gilles, sous le rite double et avec office propre, pp. 390, 391.

II. — CAMBRAI

Suivant toute probabilité, le culte de saint Gilles fut implanté à Cambrai par les religieux de l'abbaye bénédictine du Saint-Sépulcre, fondée, en 1064, par saint Liébert, évêque de cette ville, p. 391.

1. *Faubourg de Saint-Gilles.* — " Saint-Gilles-en-Wedières ", villa primitive de l'abbaye du Saint-Sépulcre, mentionnée, dès le XI[e] siècle, dans les anciens chroniqueurs. Son emplacement. Les religieux l'abandonnent, à une époque inconnue, pour faire l'acquisition d'un terrain au " Plat-Farnières ", où ils élèvent une jolie maison de campagne, pp. 392, 393. — Promenade au faubourg de Saint-Gilles. Place, chapelle et île de Saint-Gilles. Étendue de cet ancien faubourg, pp. 393, 394.

2. *Chapelle de Saint-Gilles.* — Son emplacement. Recherches sur la fondation primitive de ce sanctuaire, élevé très-probablement par les

religieux de l'abbaye du Saint-Sépulcre, pp. 394, 395. — Il est fait mention de cette chapelle en 1448. En 1488, le pape Alexandre VI accorde des indulgences à ceux qui la visitent. Complètement détruite en 1580, elle est rebâtie par les moines bénédictins de Saint-Sépulcre. Sa restauration en 1731, p. 395. — Trésor de la chapelle. Spoliation et démolition du sanctuaire pendant la révolution française, pp. 396, 397.

3. *Serment des Archers de Saint-Gilles.* — Noms divers. Extraits des comptes communaux de Cambrai, au XVe siècle, p. 397. — Les Archers de Saint-Gilles assistent à l'entrée solennelle de Robert de Croy, évêque de Cambrai, en 1529, et à celle de Maximilien de Berghes, son successeur, le 22 Octobre 1559. En 1708, ils forment, avec les autres Serments de la ville, un cortége d'honneur aux ducs de Bourgogne et de Berry, lors du passage de ces princes à Cambrai, p. 398. — Jardin servant de lieu de réunion aux Archers de Saint-Gilles, pp. 398, 399.

4. *Objets d'art.* — Médaillon en verre peint, du XVIe siècle, représentant saint Gilles et provenant de l'ancienne chapelle de ce Saint, à Cambrai. Description, p. 399. — Diptyque du XVe siècle. L'un des volets représente un prêtre revêtu du surplis et ayant derrière lui saint Gilles. Cette peinture semble un souvenir de la fondation de " l'office de saint Gilles ", faite dans la cathédrale de Cambrai, par Gilles Carlier, doyen de cette église († 1472). Notice sur ce personnage et remarque sur sa fondation, pp. 399-401. — La chapelle de Saint-Jean, dans l'ancienne église métropolitaine de Cambrai, renfermait une épitaphe offrant en relief les images de saint Gilles et d'autres Saints, p. 401.

5. *Coutumes populaires.* — " Ducasse " de la Saint-Gilles. Réjouissances publiques. Jeu d'enfants : *Tête Saint-Pierre! Pile Saint-Gilles!* Fragment des *Troubles de Cambray,* rappelant l'ancienne fête populaire de saint Gilles, pp. 401, 402.

III. — DUNKERQUE

Sint-Gillisdorp, ancien quartier, dont la rue actuelle de Saint-Gilles indique l'emplacement, p. 402. — D'après M. Derode, il y avait là, à une époque très-reculée, une église dédiée à saint Gilles; autour de cet édifice, vint se grouper une bourgade, *Sint-Gillisdorp,* qui, au Xe siècle, fut entourée de murs et nommée Dunkerque. Cette église primitive aurait été remplacée, au XVe siècle, par un sanctuaire plus vaste et plus en rapport avec la population de la nouvelle ville. L'opinion de M. Derode est dénuée de fondement, pp. 402-406. — L'existence à Dunkerque, depuis des siècles, d'une rue de Saint-Gilles, prouve toutefois que le culte du saint abbé y fut de bonne heure

populaire. Emplacement de cette rue, ornée, jusque vers 1846, d'une statue du Saint, p. 406.

IV. — HOLQUES

Tableau provenant de l'église de Watten, et montrant saint Gilles blessé par la flèche lancée contre sa biche, p. 406.

V. — LIESSIES

Médaillon, dans une des fenêtres de l'église paroissiale, représentant saint Gilles. Description. Provenance, pp. 406, 407. — L'abbaye bénédictine de Liessies exerçait le droit de patronage sur l'église du lieu. Impulsion donnée par ce monastère au culte du saint abbé, p. 407.

VI. — ONNAING

Tableau attribué à Philippe de Champagne, et représentant la découverte de saint Gilles. Description. Cette toile provient de l'ancienne chapelle de Saint-Pierre, à Valenciennes, pp. 407, 408.

VII. — VALENCIENNES

Saint Gilles fut choisi fort tôt comme patron de Valenciennes, ce qui explique la popularité de son culte dans cette ville, durant plusieurs siècles, pp. 408, 409.

Église de Saint-Gilles, dite " de l'Hostellerie ". Un auteur avance que cette église fut bâtie, en l'honneur du saint abbé, par l'empereur Valentinien, l'an 367. Anachronisme impardonnable, pp. 409, 410. — Simon Le Boucq et le P. d'Oultreman disent que ce sanctuaire fut dédié à saint Gilles, longtemps après Valentinien, mais à une époque impossible à déterminer. Passages de ces historiens. Notes biographiques et bibliographiques, pp. 409-412. — D'après M. Julien, l'église de " l'Hostellerie " fut reconstruite au VIIe siècle, et mise alors sous le vocable de saint Gilles. Opinion inadmissible, p. 412.

Le P. d'Oultreman ne reconnaît au Saint que le titre de patron secondaire de Valenciennes; il s'écarte en cela des autres historiens, qui qualifient saint Gilles, sans restriction aucune, de patron de la cité, p. 413. — Au XIe siècle, le culte du saint abbé s'affaiblit quelque peu, en suite de l'introduction du culte de Notre-Dame du Saint-Cordon. Origine de cette dernière dévotion. La peste de 1008 et le miracle qui y mit fin, p. 413. — Le peuple de Valenciennes n'en continua pas moins de vénérer d'une façon spéciale le saint abbé; la coutume s'introduisit de ne jamais prononcer le nom de " saint Gilles ", sans y ajouter, en forme de rime, " le patron de notre ville ", p. 414.

La bannière de saint Gilles, regardée comme la bannière de la cité, était en aussi grand renom à Valenciennes, que l'oriflamme de saint Denis en France. On la portait dans les processions et elle accompagnait les bourgeois à la guerre, où elle leur servait de point de ralliement. Détails sur la confection d'une nouvelle bannière de saint Gilles, extraits des comptes communaux de 1381, pp. 414, 415.

Une statue du Saint décorait la façade de l'ancien hôtel de ville de Valenciennes, bâti, en 1336, par Guillaume-le-Bon, comte de Hainaut, façade qui subsista jusqu'en 1612. Description. La statue du saint abbé occupait la place d'honneur, entre celles de la Vierge, à droite, et de saint Saulve, à gauche, pp. 415, 416.

Ancienne chapelle de Saint-Pierre, contiguë à l'hôtel de ville de Valenciennes. Détails divers, pp. 416, 417. — Tableau du maître-autel, attribué à Philippe de Champagne, et appartenant aujourd'hui à l'église paroissiale d'Onnaing. Du sanctuaire jusqu'au jubé, le chœur était tendu de magnifiques tapisseries, représentant la légende de saint Gilles, et exécutées, en 1682, par le haute-lisseur valenciennois Philippe de May, d'après les dessins de Jacques-Albert Gérin. Note sur ce dernier artiste, pp. 417, 418. — Compte explicatif et détaillé des dépenses faites par le Magistrat de Valenciennes, pour la confection des tapisseries de la chapelle de Saint-Pierre et des peintures qui leur servirent de modèles, pp. 418-422. — Drap d'autel de damas rouge " avecq une image de saint Gilles au millieu ", p. 423. — Célébration solennelle de la fête de saint Gilles dans la chapelle de Saint-Pierre, pp. 423, 424. — Zèle du Magistrat de Valenciennes pour relever l'éclat de cette fête et la faire observer par le peuple. A la demande des édiles, Mgr. François Vander Burch, archevêque de Cambrai, accorde, le 6 Août 1630, quarante jours d'indulgence aux habitants, qui " dévotement garderont, chômeront et solemniseront " la dite fête. Célébration de la Saint-Gilles en 1630, pp. 424-426.

Ancienne tour, appelée " la thour de St.-Gilles ", pp. 426, 427. — Cloches de l'église paroissiale de Saint-Vaast et du carillon de Saint-Géry, baptisées sous le nom de Gilles, p. 427. — La statue de saint Gilles surmontait jadis la fontaine, qui coule près de la porte de Famars, p. 427.

Nouvelle église de Notre-Dame du Saint-Cordon. Détails architectoniques. Une des chapelles absidales est dédiée à saint Gilles. Les verrières, qui la décorent, reproduisent la légende du Saint. Description des médaillons, qui composent chaque verrière, pp. 428-431. — Médaillon, en chêne sculpté, représentant la découverte du saint ermite, pp. 431, 432.

§ 2. — DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS. — DIOCÈSE D'ARRAS

I. — Auchy-au-Bois

Chapelle primitive, élevée par des chasseurs, et agrandie, dans la suite, par les moines de l'abbaye bénédictine de Saint-Jean-du-Mont, fondée près de Térouane, rétablie plus tard à Ypres, pp. 433, 434. — Détails architectoniques, p. 434. — Saint Gilles est aussi le patron du lieu; motifs qui ont dicté ce choix, p. 434. — Tableau du maître-autel et statue. On invoque le Saint contre le mal de tête. Ancien pèlerinage tombé en désuétude. " Ducasse ", p. 434.

II. — Blangy-sur-Ternoise

Le culte de sainte Berthe, patronne de la paroisse, prime celui de saint Gilles. Détails sur cette Sainte, p. 435. — " Pont-Saint-Gilles " et " Pré-Saint-Gilles ", terre appartenant à l'église du lieu, p. 435.

III. — Clenleu

La construction primitive de l'église remonte au XIIIe siècle, p. 435. — Autel de Saint-Gilles. Tableau, p. 435, 436. — Le saint abbé est le patron du lieu, p. 436.

IV. — Laventie.

Saint Gilles est le patron secondaire de l'église. Anciennement, on chantait une messe solennelle à la fête du Saint; à cette époque, l'église possédait un tableau représentant le saint abbé, et un vieil autel, érigé sous son vocable, p. 436.

***

Chapelle de Saint-Gilles dans l'ancienne cathédrale de Saint-Omer, p. 436.

APPENDICE

ANALECTES LITURGIQUES

SECTION I. — BRÉVIAIRES

(Leçons historiques, oraisons, hymnes, antiennes.)

I. — Leçons historiques, oraisons, etc.

A. — Bréviaire romain

Détails sur l'office de saint Gilles. Rite ancien et actuel, pp. 438, 439. — Leçon historique, p. 439. — Dans plusieurs diocèses, où la fête de saint Gilles est du rite semi-double, cette leçon, légèrement retou-

chée et allongée, a servi à former les leçons du deuxième nocturne. Tel est le cas pour les leçons de l'office de saint Gilles au *Propre* de Liége. Texte de ces leçons. Modifications successives qu'elles ont subies, pp. 439-441.

B. — Bréviaire et Propres de Tournai

Notes préliminaires. Règles suivies aujourd'hui pour les leçons de l'office, aux fêtes doubles et semi-doubles. Quand les légendes des Saints eurent été introduites au Bréviaire, on tomba dans l'abus de ne lire presque plus l'Écriture sainte, et on en vint jusqu'à tirer de la Vie du Saint, dont on célébrait la fête, les neuf leçons de l'office. Bréviaires du pays où cet abus s'est glissé, pp. 441, 442.

1. — Bréviaire de 1446

Notice bibliographique, pp. 442, 443. — Texte des neuf leçons historiques de l'office de saint Gilles, pp. 443, 444.

2. — Propres de 1676 et 1787

Propre publié, en 1676, par Mgr. Gilbert de Choyseul. La fête de saint Gilles, du rite semi-double, y est fixée au 2 Septembre, le 1er du mois étant réservé au *dies octava* de la translation de saint Éleuthère, patron de Tournai, p. 445. — Oraison et leçons historiques, pp. 445, 446. — Remarques sur le texte de ces leçons, p. 447.

Édition nouvelle du *Propre* de Gilbert de Choyseul, donnée, en 1787, par l'évêque Guillaume-Florentin prince de Salm-Salm. L'office de saint Gilles n'a subi aucun changement, quant au rite ou au texte, p. 447.

3. — Propre de 1805

Ce *Propre*, publié par Mgr. François-Joseph Hirn, ne renferme plus l'office de saint Gilles, et la fête du saint abbé est devenue simple, de semi-double qu'elle était auparavant. Depuis la publication du *Propre* de Mgr. Hirn, la fête de saint Gilles, qui, dans l'ancien diocèse de Tournai, se célébrait le 2 Septembre, a repris sa place au 1er du mois. Motif de ce changement, pp. 448, 449.

C. — Bréviaire de Térouane (1507)

Détails sur le diocèse de Térouane. Description bibliographique du Bréviaire, pp. 449, 450. — Texte des neuf leçons historiques de l'office de saint Gilles, pp. 451, 452.

D. — Bréviaire de la collégiale de Saint-Donatien, à Bruges (1520)

Détails bibliographiques, pp. 452-454. — Ce Bréviaire contient deux offices de saint Gilles, tous deux du rite double, pp. 453, 454. —

Texte complet du second office, pp. 454-460. — Observations sur cet office, tiré en partie des œuvres de Fulbert de Chartres. Morceaux liturgiques de cet écrivain, utilisés par le compilateur du Bréviaire de Saint-Donatien, pp. 460, 461.

E. — Bréviaire de la collégiale de Sainte-Gudule, à Bruxelles (1516)

Description bibliographique, p. 462. — L'office de saint Gilles, du rite double, est, en majeure partie, conforme à celui du Bréviaire de Saint-Donatien, à Bruges. Variantes, pp. 462, 463. — Le *Propre* de Sainte-Gudule, imprimé en 1760, ne renferme plus l'office de saint Gilles, pp. 463, 464.

***

Les leçons du deuxième nocturne de l'office de saint Gilles, que récite le clergé de l'église paroissiale de ce nom, à Bruges, sont empruntées aux écrits de Fulbert de Chartres. Cet office provient de l'église de Saint-Leu-Saint-Gilles, à Paris, qui finit par l'abandonner au siècle passé, pour en prendre un nouveau, p. 464. — Détails sur le *Propre* de Saint-Leu-Saint-Gilles, imprimé en 1779. Fragment d'une instruction sur la manière de célébrer les fêtes patronales des églises, notamment celles de saint Leu et de saint Gilles, pp. 464, 465. — Leçons historiques du deuxième nocturne de l'office de saint Gilles. Oraisons diverses, pp. 466, 467.

II. — Hymnes

Hymnes en l'honneur de saint Gilles, publiées par M. Mone, d'après d'anciens manuscrits, dans ses *Lateinische Hymnen des Mittelalters*, pp. 468-472. — Hymne des premières Vêpres de la fête de saint Gilles, au Bréviaire de Mayence, de 1509. Détails sur ce Bréviaire, p. 473. — Hymne des premières Vêpres de la même fête au Bréviaire de la collégiale de Saint-Donatien, à Bruges, p. 474. — Hymnes de Santeuil en l'honneur du saint abbé. Notice biographique sur ce poëte, pp. 474-479.

SECTION II. — MISSELS

(Proses, collectes, préfaces.)

I. — Proses ou Séquences

Origine des Proses ou Séquences; leur multiplication excessive au moyen âge. Séquences du Missel romain de Pie V; leurs auteurs, pp. 480-482. — Séquence en l'honneur de saint Gilles, insérée au Missel de Liége, imprimé à Spire, en 1502. Éditions diverses de ce Missel, pp. 482-484. — Séquence tirée de *L'Office du matin à l'usage des laïcs*

du diocèse de Noyon (1771), pp. 484-486. — Séquence extraite des *Offices propres de l'Église Paroissiale de S. Leu-S. Gilles, à Paris* (1779), pp. 486-488. — Le Missel de Térouane, de 1518, renferme une Séquence pour la fête de saint Gilles, mais cette pièce n'offre rien de propre au saint abbé. Détails bibliographiques sur l'ancien Missel de Térouane, pp. 488, 489.

II. — Collectes

Motifs qui ont fait donner à la première oraison de la messe le nom de Collecte, pp. 489, 490. — Collecte de la fête de saint Gilles au Missel romain. Collectes de la même fête, propres à l'église de Saint-Gilles et à la collégiale de Saint-Donatien, à Bruges, aux Églises de Wurtzbourg et de Mayence, à l'ordre de Saint-Benoît et à la liturgie ambrosienne. Détails bibliographiques, pp. 490-492. — Église de Saint-Leu-Saint-Gilles, à Paris. Secrète et Postcommunion de la messe propre de saint Gilles. Oraison du dernier jour de l'octave de saint Leu et saint Gilles, p. 492. — Messe des quatorze Saints Auxiliaires. Missels divers où elle se rencontre. Oraison d'un ancien Missel suédois, reproduite, avec quelques variantes, par le Missel d'Utrecht, de 1514, et celui des Frères-Prêcheurs, de 1550. Détails sur les Saints Auxiliaires, pp. 493, 494. — Collecte, Secrète et Postcommunion de la messe *De Quattuordecim adiutoribus*, dans le *Missale Itinerantium*, de 1507, pp. 494, 495. — Collecte de la messe *De quinque Sanctis privilegiatis*, dans le Missel d'Utrecht, de 1514. Même collecte, précédée d'une petite Prose, dans un livre d'heures manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, pp. 495, 496. — Urbain VIII fait disparaître du Missel la messe des Saints Auxiliaires et celle des cinq Bienheureux privilégiés. Observation de Papebrochius, p. 496.

III. — Préfaces

Les anciens Missels contenaient un grand nombre de Préfaces; presque chaque fête avait la sienne. Préfaces que renferme aujourd'hui le Missel romain, pp. 496, 497. — Anciennement la fête de saint Gilles avait aussi sa Préface propre. Texte de cette Préface et description bibliographique du volume qui la contient, pp. 497, 498. — Préface récitée à la fête du saint abbé dans l'église de Saint-Leu-Saint-Gilles, à Paris, p. 498.

***

SECTION III. — VARIÉTÉS LITURGIQUES

(Bénédictions, Litanies.)

I. — Bénédictions

Signification liturgique des mots *bénir*, *bénédiction*. Division des bénédictions, envisagées sous le rapport de leur fin. Bénédictions *constitutives* et *invocatives*, pp. 499, 500. — Les bénédictions, en l'honneur de saint Gilles, pratiquées dans diverses églises du pays, appartiennent à cette double catégorie, p. 500. — A) Bénédictions de personnes. B) Bénédictions d'objets divers. Double tableau, offrant le relevé des églises et chapelles de Belgique, où ces bénédictions sont demeurées en vigueur, avec indication des motifs qui portent les fidèles à venir les réclamer, ainsi que des formules et cérémonies en usage, pp. 500-503.

II. — Litanies

Signification primitive du mot *Litanie*. Origine des Litanies de tous les Saints. Litanies particulières, pp. 504, 505. — Litanies en l'honneur de saint Gilles : 1) Litanies flamandes, tirées du recueil intitulé : *Schat-Kiste der Litanien*. Réimpression de ces Litanies, pp. 505, 506. — 2) Litanies composées par Mgr. Meirieu, évêque de Digne. Texte latin et français. Souvenir qui s'y rattache, pp. 506-510. 3) Litanies françaises, insérées dans le livre de M. Jules de Kerval : *Vie et culte de saint Gilles*, etc., pp. 510, 511. — 4) Litanies françaises, composées en faveur des pèlerins qui visitent la chapelle de Saint-Gilles-de-la-Plaine, près d'Alençon, au diocèse du Mans, pp. 511, 512. — Le nom de saint Gilles ne figure pas dans les Litanies de tous les Saints, telles que les donne le Bréviaire romain; mais on le trouve dans un grand nombre de ces Litanies, insérées dans les anciens Bréviaires et *Propres* des Pays-Bas, de France, d'Allemagne, etc. Tableau indiquant plusieurs de ces livres liturgiques, avec désignation de la place qu'y occupe le nom du saint abbé dans les Litanies de tous les Saints, pp. 513, 514. — Recueils latins et français contenant des Litanies pour tous les mois de l'année; rang assigné à saint Gilles dans ces Litanies, p. 514.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — Vie de saint Gilles, écrite par un auteur anonyme du IX[e] ou X[e] siècle, et insérée, par le bollandiste Jean Stilting, dans le tome 1[er] des *Acta Sanctorum Septembris*, pp. 515-524.

II. — Guillaume de Grachaut, seigneur d'Ollans, et Jean Taulet, curé de Notre-Dame de Rougemont, au diocèse de Besançon, cèdent.

sous certaines conditions, un os du bras de saint Gilles à l'église paroissiale de Saint-Gilles, à Bruges (1er Septembre 1466), pp. 525-527.

III. — Jean de Mercatte et Jean Maillefer, notaires jurés de la cour spirituelle de Reims, rendent compte aux officiaux diocésains, Jean Allart et Jacques de Thuizy, de l'enquête ouverte, par leur ordre, à Cernay-en-Dormois et à Ville-sur-Tourbe, aux fins de constater l'authenticité de la relique de saint Gilles, cédée, en 1466, à l'église paroissiale de Saint-Gilles, à Bruges, par Guillaume de Grachaut et Jean Taulet (16 Avril 1486), pp. 528-536.

IV. — A la suite de l'enquête, dont les résultats sont consignés dans l'acte qui précède, Jean Allart et Jacques de Thuizy, vicaires généraux de Pierre de Laval, archevêque de Reims, et officiaux du diocèse, déclarent que l'os du bras, cédé, en 1466, à l'église paroissiale de Saint-Gilles, à Bruges, est une relique authentique du saint abbé; ils permettent de l'exposer à la vénération des fidèles, et ordonnent de l'enchâsser dans un précieux reliquaire (1er Mai 1486), pp. 537-541.

V. — Mgr. Charles van den Bosch, évêque de Bruges, détache un fragment de la relique de saint Gilles, vénérée, depuis près de deux siècles, dans l'église de Saint-Gilles, à Bruges. Ce fragment était destiné à l'église paroissiale de Saint-Leu-Saint-Gilles, à Paris; ne possédant pas la moindre parcelle des reliques de son patron, cette église avait fait faire d'actives démarches auprès de Mgr. van den Bosch, et auprès du curé et des marguilliers de Saint-Gilles, aux fins d'obtenir une petite part des précieux restes du saint abbé (1er Août 1659), pp. 541-544.

VI. — Jean-Baptiste de Contes et Alexandre de Hodencq, vicaires généraux du cardinal de Retz, Jean François-de-Paule de Gondy, archevêque de Paris, enlèvent deux fragments de la vraie Croix d'un reliquaire appartenant à l'église de Saint-Leu-Saint-Gilles, qui avait promis de donner ces fragments à l'église de Saint-Gilles, à Bruges, en échange d'une relique de son patron (20 Août 1659), pp. 545, 546.

VII. — Henri de l'Espy du Saussay, curé de Saint-Leu-Saint-Gilles, à Paris, transmet à Mgr. Charles van den Bosch, évêque de Bruges, deux fragments de la vraie Croix, offerts à l'église de Saint-Gilles, en cette ville, comme témoignage de gratitude pour la relique du saint abbé, cédée par cette église (29 Août 1659), pp. 546, 547.

VIII. — Mgr. Charles van den Bosch, évêque de Bruges, après avoir examiné la relique de la vraie Croix, envoyée de Paris, la place dans une croix d'argent, à rayons dorés, et la porte processionnellement, de ses propres mains, de la chapelle du Saint-Sang, où elle avait été déposée, jusqu'à l'église de Saint-Gilles, où le prélat chante pontificale-

ment le salut. Mgr. van den Bosch accorde une indulgence de quarante jours, à gagner, tous les Vendredis de l'année, par ceux qui viendront vénérer la susdite relique (28 Octobre 1659), pp. 548-550.

Traduction flamande de ce document, tirée de la plaquette intitulée: *Getuygenisse der waere Reliquien van het Hout des H. Cruys Ons Heere Jesu Christi, Rustende in de Parochiale Kercke van St. Gillis binnen Brugge*, pp. 550-555.

Détails, extraits de la même plaquette, sur la vénération de la relique de la vraie Croix, don de l'église de Saint-Leu, à Paris, pp. 556, 557.

***

Fragments de la *Vie de Saint Gile*, poëme composé, dans la première moitié du XIIe siècle, par le chanoine anglo-normand Guillaume de Berneville, et publié pour la première fois, en 1882, d'après le manuscrit unique de Florence, par MM. G. Paris et A. Bos, pp. 558-582.

***

Questionnaire adressé à MM. les curés et chapelains des églises paroissiales et oratoires publics de Belgique et du Nord de la France, dédiés à saint Gilles, pp. 583-585.

Notes supplémentaires.

1. — Vis de Saint-Gilles. Coupe de la tour qui la renferme, p. 586.

2. — Histoire des croisades, de Guillaume de Tyr et de ses continuateurs; traduction française, par M. Paulin Paris, pp. 586, 587.

3. — Avant de s'embarquer à Aigues-Mortes, pour les côtes d'Afrique, le comte de Flandre Gui de Dampierre, qui, en 1270, s'était croisé à la suite de saint Louis, roi de France, passe plusieurs jours, des semaines peut-être, à Saint-Gilles. Itinéraire du comte, son arrivée et son séjour en cette ville. Influence que ce fait peut avoir exercée sur la diffusion du culte de saint Gilles dans les Flandres, pp. 587-591.

4. — Pèlerinage expiatoire au tombeau de saint Gilles, effectué, en 1291, par Jean du Sac, bourgeois de Bruges. Détails sur ce personnage et sur le célèbre procès auquel il fut mêlé. Texte du certificat constatant l'accomplissement du pèlerinage, qui lui avait été imposé à titre de pénalité, pp. 591-594.

5. — Détails sur les pèlerinages de Notre-Dame de Roc-Amadour et de Notre-Dame de Vauvert, pp. 594-596.

6. — Enseignes de pèlerinages français. Fabrication de ces enseignes au moyen âge, par une classe spéciale d'ouvriers, appelés *bibloliers*.

Enseignes de pèlerinages belges: de Notre-Dame de Hal, de Saint-Job à Wesemael, de Notre-Dame d'Alsemberg. Détails divers, pp. 597-599.

7. — Chapellenie de Saint-Gilles dans l'église paroissiale de Tamise (Flandre orientale), p. 600.

8. — Détails sur la nouvelle église de Bolderberg, sous Zolder (Limbourg belge). Cloche baptisée sous le nom de Gilles. Inscription qu'elle porte, pp. 600, 601.

9. — Description du sceau de Gilles Carlier, doyen du chapitre de Notre-Dame, à Cambrai. Saint Gilles y figure, pp. 601, 602.

10. — Anciens Bréviaires et *Propres* de diverses églises cathédrales, collégiales et monastiques du Nord de la France, renfermant un office propre de saint Gilles. Bréviaire de Cambrai, publié, en 1727, par l'archevêque Charles de Saint-Albin. *Propre* d'Arras, édité par l'évêque Paul Boudot, en 1632. *Propre* de la collégiale de Saint-Amé, à Douai, 1619. *Propre* de l'abbaye de Saint-Amand, 1763, pp. 602-606.

11. — Texte de deux Proses en l'honneur de saint Gilles, attribuées à Adam de Saint-Victor, par M. Léon Gautier, qui les a publiées, pour la première fois, en 1858. M. Eugène Misset dénie au célèbre victorin la paternité de ces morceaux liturgiques, pp. 606-612.

12. — Texte d'un ancien cantique en l'honneur de saint Gilles, qu'on chantait dans l'église abbatiale de Saint-Gilles, à Nuremberg, pp. 613-615.

Glanures.

1. — *Concionum opus tripartitum*, du P. Mathias Faber. Panégyrique de saint Gilles, pp. 616, 617.

2. — Statue de Notre-Dame des Ruines, érigée dans l'ancien chœur de l'église abbatiale de Saint-Gilles-du-Gard, par M. Chèvremont, auteur des Litanies de Notre-Dame des Ruines, pp. 617, 618.

3. — Acte, en date du 8 Mai 1338, accordant des indulgences au pèlerinage de Notre-Dame de Nuria, en Espagne. Erreurs de noms, redressées au moyen d'une lettre de " pardon ", datée du 7 Novembre 1332, et octroyée en faveur de ceux qui visiteront la nouvelle chapelle bâtie par la corporation des courtiers, à Bruges, ou feront une aumône à l'hospice de Bethléem, qui lui est contigu, pp. 618, 619.

4. — *Notice historique sur l'insigne Basilique Saint-Sernin de Toulouse.* L'auteur se trompe, en faisant remonter à l'époque des Albigeois la translation du corps de saint Gilles à Toulouse, pp. 619, 620.

5. — Les pèlerins belges, en route pour Lourdes, font halte, le 1er Septembre 1881, dans l'église de Saint-Sernin, à Toulouse, où repose le corps de saint Gilles. Honneurs rendus, à cette occasion, aux reliques du saint abbé, pp. 620-622.

6. — Notice biographique sur M. l'abbé Louis-Hyacinthe d'Éverlange de Vitry, pp. 622, 623.

7. — Relique de saint Gilles, vénérée dans l'église de *Santa Maria Nuova*, à Florence. Détails sur ce sanctuaire et sur le culte du Saint en cette ville, p. 624.

8. — Pèlerinage de Saint-Gilles à Vaucresson, petit village du canton de Sèvres, au diocèse de Versailles. Ancienne et célèbre confrérie de saint Gilles, instituée en faveur des enfants, que leurs parents mettent sous la protection du saint abbé. Détails divers, pp. 624-627.

9. — *Dictionnaire topographique, statistique et historique du diocèse de Nîmes*, par M. le chanoine Goiffon. Ce travail renferme une notice sur la ville de Saint-Gilles-du-Gard. Appréciation de l'œuvre de M. Goiffon, pp. 627, 628.

10. — Chapellenie de Saint-Gilles dans l'église paroissiale de Damme (Flandre occidentale), p. 628.

11. — Formule superstiticuse, employée pour conjurer les maladies des hommes et des animaux. Saint Gilles figure parmi les Saints qu'on y invoque; preuve de la popularité du culte de ce Saint, pp. 628, 629.

12. — Ancien hôpital de Saint-Pierre, à Louvain. Une des rondelles en verre peint, qui ornent les fenêtres du cloître, représente un des bienfaiteurs de l'établissement, accompagné de saint Gilles, son patron. Description de cette rondelle, pp. 630, 631.

13. — Exposition de l'art ancien au pays de Liége, en Juillet-Août 1881. Vue de l'ancienne abbaye de Saint-Gilles-lez-Liége, p. 631.

14. — Détails supplémentaires sur le culte de saint Gilles en Angleterre et en Écosse. Nouvelle église de Saint-Gilles à Cheadle, au comté de Stafford. Cloche de saint Gilles, à Durham. Procession annuelle du 1er Septembre, en l'honneur du saint abbé, à Édimbourg. Le 1er Septembre 1558, les hérétiques se ruent sur la procession, s'emparent de la statue de saint Gilles et la mettent en pièces, pp. 632, 633.

15. — Extrait d'un manuscrit de la Bibliothèque de Lille, contenant l'histoire des deux portes en bois de cyprès, que le saint abbé, au dire des *Actes*, reçut du pape, et qui, jetées par lui dans le Tibre, abordèrent miraculeusement au port voisin de son monastère, pp. 633, 634.

Errata et corrigenda, p. 635.

Dernières notes.

1. — L'école rationaliste et le surnaturel en histoire, pp. 635, 636.

2. — *Saint Gilles et son pèlerinage,* par M. le chanoine d'Éverlange. Appréciations élogieuses de la presse française, pp. 636, 636 A.

3. — L'historien Gazet partisan de la contemporanéité de saint Gilles et de saint Césaire, pp. 636 A, 636 B.

4. — Calomnies inventées contre Witiza, roi des Visigoths d'Espagne. Réhabilitation de la mémoire de ce prince, pp. 636 B - 636 D.

5. — Inscription de la clochette conservée dans la chapelle de Notre-Dame de Nuria, pp. 636 D, 636 E.

6. — *Encomia Cœlituum, digesta per singulos anni menses et dies,* du jésuite napolitain Jean-Baptiste Masculus. Image et *encomium* de saint Gilles, pp. 636 E, 636 F.

7. — Nouveaux détails sur la famille d'Éverlange-Witry. Ses alliances avec les van der Straten, pp. 636 F - 636 H.

8. — État prospère de l'œuvre de Saint-Gilles du Gard. Développement du culte de saint Gilles, pp. 636 H, 636 I.

9. — Translation du corps de saint Benoît en France. Fin de la discussion, pp. 636 I, 636 J.

10. — Anciens autels portatifs de Conques et de Saint-Aubain, à Namur, pp. 636 J, 636 K.

11. — Enseigne de pèlerinage de saint Gilles, retirée du lit de la Basse-Sambre, à Namur. Détails sur les enseignes de pèlerinages, pp. 636 K, 636 L.

12, 13, 14. — Saint-Gilles, à Bruges. Nouveau maître-autel. Nouvelle statue de saint Gilles. Description, pp. 636 L - 636 N.

15. — Warnêton. Travail de M. De Simpel sur les seigneurs et dames de Warnêton, p. 636 N.

16. — Ypres. Fête de saint Gilles célébrée par la gilde de saint Nicolas. Détails sur l'acte qui la mentionne. Autel dédié à saint Nicolas, saint Éloi et saint Gilles, dans l'église de Saint-Martin, pp. 636 N - 636 P.

17. — Gand. Confrérie de sainte Anne, saint Gilles et saint Job à Saint-Martin (Ackerghem), p. 636 P.

18. — Malines. La cloche *Gilles* du carillon de Saint-Rombaut, p. 636 P.

19. — Fayt-lez-Seneffe. Fondation de la chapellenie de Saint-Gilles de Fayt par le chevalier Gilles du Sart. Détails sur ce seigneur. Nouvelle église paroissiale, pp. 636 Q - 636 S.

20. — Mons. Fête de saint Gilles célébrée dans l'ancien monastère de Sainte-Croix, dit du *Borgne-Agace,* pp. 636 S - 636 T.

21. — Liége. Chapelle de Saint-Gilles dans la cathédrale de Saint-Lambert. Détails sur le bienheureux Goderan. Description de la procession des musiciens liégeois à l'abbaye de Saint-Gilles, le Mercredi après la Saint-Jean-Baptiste, pp. 636 T -636 Y.

22. — Détails supplémentaires sur le culte de saint Gilles à Saint-Gilles, lez-Liége, à Tongres (Mulken), Huy et Fraipont, pp. 636 Y -636 A^{2}

23. — Liége. Autel de Saint-Gilles à Saint-Martin-en-l'île, p. 636 A^{2}.

24. — Namur. Autel de Saint-Gilles à Saint-Aubain, pp. 636 A^{2}, 636 B^{2}.

25. — La *contre-pesée* pratiquée à Adinkerke (Flandre occidentale) et supprimée dans cette localité, en 1743. Détails divers, pp. 636 B^{2}, 636 C^{2}.

26. — Guillaume du Tielt, graveur du drapelet de pèlerinage de saint Gilles, à Watten. Erreurs biographiques en cours sur cet artiste, redressées par M. Alphonse Vandenpeereboom, pp. 636 C^{2} -636 E^{2}.

27. — Dunkerque. Fête de saint Gilles solennisée dans l'église de Saint-Éloi, p. 636 E^{2}.

28 — Metz-en-Couture. Chapellenie de Saint-Gilles, fondée, en 1233, par Gilles, châtelain de Bapaume. Acte de fondation et de confirmation. Renseignements divers, pp. 636 E^{2} -636 I^{2}.

29. — La prose *Promat pia vox cantoris*, écrite en l'honneur de saint Gilles et attribuée à Adam de Saint-Victor, insérée dans l'*Elucidatorium ecclesiasticum* de Clichtoveus. Variantes. Détails sur Clichtoveus et son *Elucidatorium*. Nouvelle édition des *Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor*, par M. Léon Gautier, pp. 636 I^{2}, 636 J^{2}.

30. — Saint Gilles figuré sur l'ancien sceau de la ville d'Édimbourg, p. 636 J^{2}.



La Vie de saint Gilles par Guillaume de Berneville, poëme du XIIe siècle, publié, d'après le manuscrit unique de Florence, par Gaston Paris *et* Alphonse Bos. Apparition de ce travail. Courte analyse de l'*Introduction*, de M. Gaston Paris. Observations, pp. 636 K^{2} -636 Q^{2}.



Errata et corrigenda, pp. 636 R^{2} -636 T^{2}.

Ajoutez :

Tom. I, p, 256, ligne 23, après : ..... buste en vermeil, *lisez* de saint Lambert.

PLANCHES

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

CITÉS DANS LES DEUX VOLUMES (1)

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

Nous avons suivi, dans le classement des noms, les trois règles fondamentales, adoptées par la Commission chargée de la rédaction de la *Biographie nationale* de Belgique.

I. Les noms français commençant par *le, la, l'*, les noms flamands (substantif ou adjectif) précédés de *de, den, 't, 's*, sont placés à la lettre de la particule initiale, attendu que celle-ci fait fonction d'article (2).

II. Les noms commençant en français par *du, del, de le, de la, des*, ou en flamand par *vander, vanden, vande, ver, uyt, uter, uten, te, ten, ter*, suivis d'un substantif commun, sont soumis à la même règle.

III. Quand les noms sont précédés de la préposition flamande *van* ou de la préposition française *de*, ces particules sont placées entre parenthèses (3).

---

(1) Il nous a fallu, bien à regret, renoncer au projet que nous avions formé, d'enrichir notre travail d'une table alphabétique générale des matières; cette table, dont nous sommes le premier à reconnaître l'incontestable utilité, eût grossi démésurément notre second volume, qui, à raison des ajoutes de tout genre, a pris des proportions que nous ne pouvions prévoir. Le lecteur, du reste, pourra aisément s'orienter dans notre œuvre, dont chaque tome est doté d'une table analytique des matières, et qui se termine par une table alphabétique très-complète des noms de lieux et de personnes, cités dans les deux volumes.

(2) Nous faisons exception pour un petit nombre de noms flamands, dont la particule initiale *de* a la signification de *van*, et auxquels nous appliquons la règle III.

(3) *Biographie nationale publiée par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, tom. I, Bruxelles 1866, Introduction, p. XXX.

Les personnages historiques, tels que les princes et les prélats du moyen âge, plus connus généralement par leurs prénoms, sont classés sous ces derniers; ainsi nous écrivons Thierry d'Alsace, Robert de Béthune, Godefroid de Bouillon, Jeanne de Constantinople, Albert de Louvain, etc. Les écrivains de la même époque, dont le prénom est suivi de la désignation d'une localité, sont également classés sous ce prénom qui est le plus populaire; on écrira donc Fulbert de Chartres, Gilles d'Orval, Guillaume de Tyr, Sigebert de Gembloux, Vincent de Beauvais, etc. Des renvois rappelleront au lecteur le système que nous suivons.

A

Le chiffre I *indique le premier volume, le chiffre* II, *le second.*

Les noms de lieux sont imprimés en petites capitales, aux fins de mieux les distinguer des noms de personnes.

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

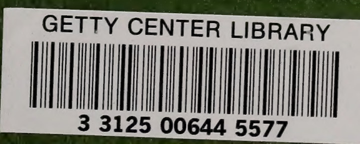
U

V

W

X, Y, Z.

FIN


GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00644 5577

